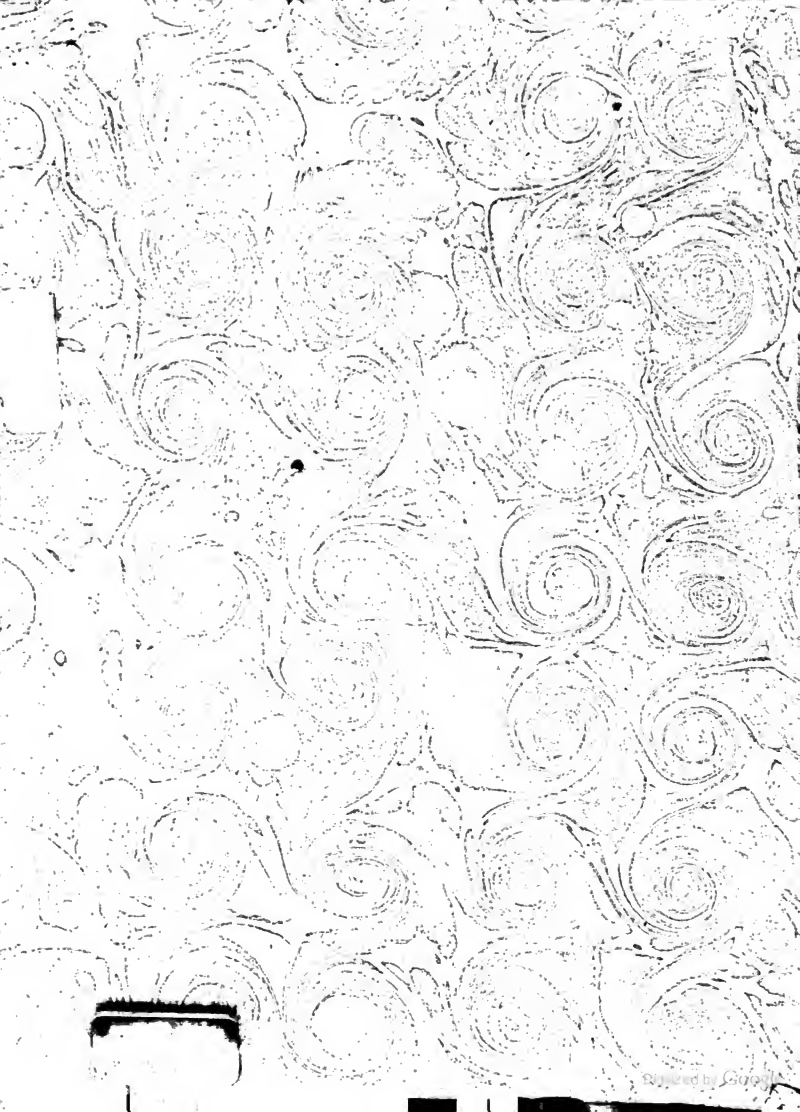

Digitized by Google

Digitized by Google

IG 214
167

ECOLE SAINTE GENEVIÈVE · B.D.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

PROVINCES-UNIES,

TOME SEPTIÉME.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

PROVINCES-UNIES,

DÉDIÉE

A MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS,

PREMIER PRINCE DU SANG,

PAR MM. D***, *ancien Maître des Requêtes*, S***, *de l'Académie Impériale & de la Société Royale de Londres.*

TOME SEPTIÈME.

A PARIS,

Chez P. G. SIMON, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule.

M. DCC. LXX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILÉGE DU ROI.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE GÉNÉRALE
DES
PROVINCES-UNIES.
LIVRE XXI.

SOMMAIRE.

I. *MORT d'Eliſabeth, Reine d'Angleterre. Jacques I, Roi d'Ecoſſe, ſon ſucceſſeur. Réjouiſſances en Hollande. Manœuvres de l'Eſpagne. Négociations de la France & des Etats en Angleterre. Leur Ligue contre l'Eſpagne. Jacques s'en dédit.* II. *Wagtendonk pris & repris. Deſſein de Frédéric Spinola ſur Walcheren. Il eſt tué. Ses galeres battues. Médaille à ce ſujet. L'Eſcadron des Mutins aſſiégé dans Hoogſtraaten. Maurice marche à leur ſecours. Le ſiege levé. Savigny tué. Siege de Bois-le-Duc par Maurice. Vanden Berghe marche au ſecours. Della Bella tué. Le ſecours battu. Repréſailles de Maurice. Albert marche au ſecours de la place. Il renforce la garniſon. Le ſiege levé. Les Mutins reçus dans Graave.* III. *Continuation du ſiege d'Oſtende. Aſſaut infructueux.*

Digitized by Google

Harlay de Sancy tué. Vander Noot Commandant à la place de Dorp. Ambroiſe Spinola Commandant du ſiege. Habileté de ce Général. Nouvelles propoſitions de paix. Les Etats déférés à l'Empire. Leur juſtification. Ravages des Mutins. IV. *Maurice envahit l'Iſle de Caſſand. Il s'empare de pluſieurs Forts. Il inveſtit l'Ecluſe. Les Mutins réconciliés avec Albert. Spinola marche au ſecours de l'Ecluſe. Fermeté de ſes troupes. Renty tué. Capitulation de l'Ecluſe. Henri-Frédéric Gouverneur de la Flandre conquiſe. Médaille à ce ſujet. Mort de Louis de Naſſau. Mort d'Erneſt de Mansfeld. Reddition d'Oſtende. Triſte état de la Ville après le ſiege.* V. *Négociations de paix entre l'Eſpagne & l'Angleterre. Oppoſitions des Etats. Traité de paix. Articles concernant les Provinces-Unies. Mécontentement des Etats.* VI. *Ecrits pour & contre la paix. Les Etats ſollicités pour la paix par l'Empereur. Leur réponſe. Conteſtations ſur les frontieres.* VII. *Préparatifs pour la campagne ſuivante. Entrepriſes infructueuſes ſur Rhinberk & ſur Berg-op-zoom. Deſſein de Maurice ſur Anvers. Manqué. Priſe du Château de Wouw. Les Eſpagnols battus par mer. Conteſtations avec les Anglois.* VIII. *Expédition des Eſpagnols ſur le Rhin. Priſe de Keyſerſwerth. Précautions de Maurice. Spinola marche ſur le Rhin. Il s'empare d'Oldenzeel. Et de Lingen. Maurice raſſure les Frontieres.* IX. *Entrepriſe de Du Terrail ſur Berg-op-zoom. Manquée. De Grobbendonk ſur Graave. Manquée. Combat de Mulheim. Trivulce & d'Omerville tués. Priſe de Wagtendonk par les Eſpagnols. Et du Fort de Krakou.* X. *Entrepriſe de Maurice ſur Gueldre. Manquée. Du Pleſſis de Mornay tué. Conſtruction d'un Fort auprès de l'Ecluſe par les Eſpagnols. Les Armateurs de Dunkerque châtiés. Conquêtes de la Compagnie des Indes.* XI. *Conſpiration des poudres*

Digitized by Google

en Angleterre. Soupçons contre le Roi d'Eſpagne. Nouveau ſerment. Troubles de Bronſvic. Erneſt de Naſſau paſſe au ſervice du Duc. Troubles de France. XII. *Querelles du Pape & des Vénitiens. Offres des Hollandois au Sénat.* XIII. *Nouveaux efforts de Spinola pour pouſſer la guerre. Entrepriſe de Du Terrail ſur Breevoort. Manquée. Sur l'Ecluſe. Manquée.* XIV. *Plan de campagne de Spinola. Avantages remportés par Maurice. Priſe de Lochem par Spinola. Tentatives infructueuſes des Eſpagnols ſur la Betuwe. Sur Zwoll. Priſe de Groll par Spinola. Il aſſiege Rhinberk. Il manque d'être enlevé. Edmond tué. Mouvemens de Maurice pour ſecourir la place. Elle ſe rend. Entrepriſes des Etats ſur pluſieurs Villes. Manquées.* XV. *Nouvelles mutineries des troupes Eſpagnoles. Secondées par les Etats. Lochem repris par Erneſt de Naſſau. Siege de Groll par Maurice. Spinola marche au ſecours. Le ſiege levé.* XVI. *Expédition de l'Amiral Hautain contre les Eſpagnols. Action terrible d'un de ſes Capitaines. Mort du Comte de Hohenlo. De Jean, Comte de Naſſau. De Juſte Lipſe. Mariage du Prince d'Orange avec Eleonore de Bourbon.* XVII. *Tempêtes terribles. Ravage des Eſpagnols. Priſe d'Erkelens par Henri-Frédéric. Henri Vanden Berghe priſonnier. Deſſein de ſon frere ſur Aardenbourg. Manqué. La Citadelle de Groningue démolie.* XVIII. *Projet d'une Compagnie des Indes Occidentales. Argumens pour & contre.* XIX. *Motifs de l'Eſpagne pour la paix. Offre de la part des Archiducs. Réponſe de Maurice. Des Etats.* XX. *Diſpoſitions des Hollandois à l'égard de la paix.* XXI. *Commencement des négociations. Particularités ſur le Frere Neyen.* XXII. *Victoire remportée par mer ſur les Eſpagnols. L'Amiral Heemskerk tué. Débats pour le recteur de la Flotte.* XXIII. *Arrivée des Médiateurs François. Vûe*

d'Henri IV. Ses vûes développées. Particularités ſur Jeannin. Son Inſtruction. XXIV. *Audience des Médiateurs François. Réglement pour la ſuſpenſion d'armes. Manœuvres de Neyen. Aerſens reçoit des préſens. Sa juſtification.* XXV. *D'autres Puiſſances invitées au Congrès. Ambaſſade en Danemarc. En Angleterre. Arrivée des Médiateurs Anglois. Conférences avec les Miniſtres François. Leurs manœuvres dans les Villes.* XXVI. *Arrivée de la ratification du Roi. Elle eſt rejettée. Diſcours ferme de Barneveld. Réponſe des Eſpagnols. Nouveaux débats ſur le rappel de la Flotte. Arrêté des Etats.* XXVII. *Manœuvres de Maurice & de Barneveld. Nouvelle ratification du Roi. Débats à ce ſujet. Réponſe des Etats.*

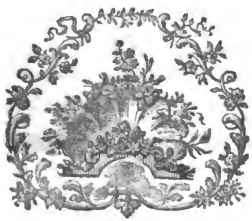

Digitized by Google

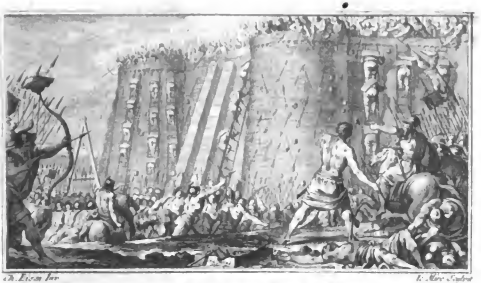

HISTOIRE GÉNÉRALE
DES
PROVINCES-UNIES.

LIVRE XXI.

PHILIPPE IV. 1603. I. Mort d'Eliſabeth, Reine d'Angleterre.

LA mort d'Eliſabeth, Reine d'Angleterre, dont on apprit la nouvelle dans le printems, enleva l'un des plus fermes appuis des Provinces-Unies (1). Cette Princeſſe finit ſes jours à Hamptoncourt le 4 d'Avril, ſur les quatre heures du matin, âgée de ſoixante-neuf ans & ſix mois, dans la quarante-quatriéme année de ſon regne. Elle fut d'autant plus regrettée de ſes ſujets, qu'elle les avoit aimés tendrement : vertu qui, dans un Sou-

(1) Réſolut. de Holl. *du 7 Avr.* 1603. *pag.* 115.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1603.

verain, peut ſervir de couverture à tous les vices. Le Conſeil déſeſpérant de ſa vie, députa l'Amiral & le Garde des Sceaux pour la ſupplier de ſe nommer un ſucceſſeur : elle répondit, que ſon trône demandoit un Roi, & le Secrétaire la priant d'expliquer l'énigme, *Eh ! qui peut l'occuper*, ajouta-t'elle, *ſi ce n'eſt le Roi d'Ecoſſe, mon plus proche Parent* (1) ? Le Monarque fut unanimement proclamé, & partit pour ſe faire couronner avec ſon Epouſe. Il fut reçu dans toutes les Villes avec tant de marques de joye, qu'un Ecoſſois, qui le ſuivoit, ne put s'empêcher de dire *que les Anglois étoient faits pour gâter les bons Rois* (2).

Jacques I, Roi d'Ecoſſe, ſon ſucceſſeur.

Réjouiſſances en Hollande.

Toutes les cloches de Hollande & de Zeelande ſonnerent trois jours en ſigne de réjouiſſance, & ce ne fut qu'illuminations & feux d'artifice dans les Villes (3). Les Etats avoient cherché tous les moyens de capter la bienveillance du Roi d'Ecoſſe, & l'âge d'Eliſabeth les menaçant d'une révolution prochaine, ils avoient tâché de la prévenir, juſqu'au point de donner quelquefois de la jalouſie à cette Princeſſe. Ils écrivirent auſſitôt pour le complimenter ſur ſon avénement à la Couronne, & firent ſuivre leurs lettres par l'Ambaſſade la plus ſolemnelle.

Ambaſſade.

Henri-Frederic, frere de Maurice, Walraven de Brederode, Barneveld, & Jacques Valke, Receveur de Zeelande, eurent audience le 27 de Mai. Leur harangue tendoit à déterminer le Roi à déclarer la guerre à l'Eſpagne, & à continuer ſa protection aux Etats, qui, diſoient ils, leur étoit dûe par religion, par juſtice & pour ſon intérêt. Jacques leur répondit avec affection ; mais il ne donna que des paroles générales, remettant à ſe décider lorſqu'il ſeroit plus au fait de ſon Royaume (4) ; la douceur de ſon caractere & ſon amour pour les Lettres le portoient naturellement à la paix.

Manœuvres de l'Eſpagne.

Philippe avec lequel il n'étoit pas encore en guerre, fai-

(1) Rapin Thoyras *Tom.* VI. *Liv.* XVII. *pag.* 492.
(2) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 4.
(3) Réſolut. de Holl. *du 1 Août* 1603. *pag.* 189.
(4) Meterea *Liv.* XXV. *fol.* 465, 466.

Digitized by Google

ſoit tout ſon poſſible pour éviter une déclaration : il lui avoit offert ſon ſecours dès le tems qu'il étoit en Ecoſſe, s'il trouvoit des difficultés de la part des Anglois ; l'Archiduc diſoit hautement, qu'il étoit en guerre avec Eliſabeth, mais non pas avec ſes ſujets. Il venoit de donner la liberté à tous les priſonniers de cette Nation, & l'on n'ignoroit pas que Charles, Comte d'Aremberg, & Jean-Baptiſte Taſſis étoient en chemin pour négocier un nouveau Traité (1) ; mais on ſçavoit en même tems, que Jacques ne craignoit pas moins la réconciliation de l'Eſpagne & des Pays-Bas, ou que ces Provinces ne ſe donnaſſent à la France (2). Le Conſeil d'Eſpagne ſe flattoit de l'engager dans une Ligue contre les François, en lui promettant de l'aider à reprendre la Normandie, le Poitou & la Guyenne, autrefois dépendantes de ſon trône, à condition que l'Anglois s'engageroit à lui faire reſtituer la Bretagne & la Bourgogne. Il eſpéroit même d'attirer les Provinces-Unies à ce Traité, en les flattant de les reconnoître pour libres ; mais la différence des religions, les intérêts des peuples, leurs loix & leurs mœurs contrarioient ce projet, & les Etats étoient plus diſpoſés à conſentir leur incorporation avec la France, que la jonction de leurs armes pour aider un ennemi irréconciliable à faire des conquêtes ſur un Allié intéreſſé à leur conſervation (3).

PHILIPPE IV. 1603.

Négociations de la France & des Etats en Angleterre.

Maximilien de Bethunes, Marquis de Roſny, arriva dans la chaleur de ces négociations, dans le deſſein de renouveller les alliances de la France & de l'Ecoſſe, & de reſſerrer plus étroitement celles qui ſubſiſtoient entre Henri IV & Eliſabeth. Barneveld dans une viſite voulut l'engager à prendre ouvertement la protection de la République, & Roſny répondit nettement que ſon Maître n'étoit pas d'humeur à s'attirer gratuitement toutes les forces de l'Eſpagne ſur les bras ; qu'il étoit réſolu de ſeconder les Etats, mais non de s'engager dans une guerre auſſi ruineuſe, s'il étoit ſeul à la ſoutenir ; & qu'avant de s'expliquer, il s'agiſſoit

(1) Grotii Hiſt *Lib.* XII. *pag.* 434.
(2) Mém. de Sully *Tom.* II. *Liv.* XIV. *pag.* 200.
(3) Mém. de Sully *Tom.* II. *Liv.* XV. *pag.* 218.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1603. de connoître la pensée du Roi d'Angleterre. Quelques jours après, dans une audience particuliere, il représenta vivement au Monarque, » qu'il étoit très-important à sa Couronne de conserver l'équilibre entre la Maison de Bourbon » & celle d'Autriche ; que celle-ci s'efforçoit depuis long-» tems d'emporter la balance ; que l'union de la France » & de l'Angleterre conservoit l'égalité ; que les Pays-Bas » y contribuoient, & que la premiere attention des deux » Couronnes devoit être de les secourir, & les mettre en » état de continuer une guerre si nécessaire à la sûreté de » l'Europe «. Jacques répondit qu'on parviendroit plus sûrement au but, en les comprenant dans un bon Traité de Paix, dont les deux Couronnes se rendroient cautions. Rosny répliqua que si l'on ouvroit la négociation, l'Espagne ne manqueroit pas de prétextes pour la tirer en longueur, ni de moyens pour opprimer les Hollandois pendant le délai. Le Roi se sentant pressé, rompit la conférence pour se consulter ; mais il assura l'Ambassadeur qu'il ne souffriroit jamais que les Provinces-Unies rentrassent sous la domination de Philippe ; & dans une conversation Cecils lui fit entendre qu'il n'étoit pas question de déclarer la guerre, mais de trouver moyen de sauver la République, sans hazarder le repos de l'Europe (1).

Barneveld dans une audience secrete, après un tableau touchant de tous les maux que les Pays-Bas avoient soufferts pour conserver leur liberté, représenta au Roi qu'ils ne pouvoient espérer de repos tant que les Espagnols auroient un pied dans les dix-sept Provinces ; que les forces des Etats consistoient en douze ou quinze mille fantassins, trois mille chevaux & soixante vaisseaux de lignes : ce qui ne pouvoit suffire à chasser entiérement l'ennemi, mais qu'avec un secours plus efficace ils en viendroient bientôt à bout ; que l'Espagnol épuisé par le siege d'Ostende, feroit le premier à demander la paix, dont le principal Article devoit être l'aveu de l'indépendance des Etats. Cecils répondit

(1) Mém. de Sully *Tom.* II. *Liv.* XV. *pag.* 229.

pondit que ſon Maître étoit diſpoſé à les ſoutenir puiſſamment, ſans cependant ſe déclarer ouvertement ; mais que trouvant ſes coffres vuides, & ne pouvant arranger ſitôt ſes finances, il prieroit la France de faire les avances néceſſaires, ſauf à les imputer à compte de ce qu'elle devoit à ſa Couronne (1). PHILIPPE IV. 1603.

Roſny voyant que les Anglois cherchoient à rejetter le poids de la guerre ſur Henri IV, prit le parti de parler clairement dans une audience ſecrete qu'il obtint du Roi. Il lui propoſa de conclure une Ligue offenſive & défenſive entre les deux Couronnes & la République, & pour le déterminer, il lui démontra que les Proteſtans ne manqueroient pas d'accéder au Traité ; qu'un grand nombre de Catholiques convaincus de longue main que la Maiſon d'Autriche viſe à la Monarchie univerſelle, ſe joindroient à leurs efforts, ou reſteroient neutres : & le Monarque donna ſa parole (2). On nomma des Commiſſaires pour dreſſer les Articles, & le Traité fut ſigné à Hamptoncourt le 30 de Juillet 1603. Ligue contre l'Eſpagne.

Les deux Rois s'engageoient « à faire leurs efforts pour aſ- » ſurer la paix des Pays-Bas, en obligeant l'Eſpagne à re- » connoître la liberté des Provinces-Unies ſous la protection » des deux Couronnes & de l'Empire, ou du moins d'ob- » tenir des conditions qui les aſſuraſſent contre l'oppreſſion, » & garantiſſent leurs voiſins de crainte pour l'avenir. Pour » y parvenir, on confirmoit les anciennes alliances entre la » France & l'Ecoſſe ; on renouvelloit les Traités conclus » par Eliſabeth ; on arrêtoit une Ligue entre les deux Cou- » ronnes pour la défenſe réciproque de leurs Etats & de » leurs Alliés, ſpécialement des Provinces-Unies. Les deux » Monarques promettoient d'aſſiſter les Etats avec une ar- » mée levée en Angleterre, & payée par la France, la moi- » tié en déduction des ſommes par elle dûes à la Reine dé- » funte ; qu'en cas que l'Eſpagne déclarât la guerre à l'une » de ces Couronnes, l'autre la ſecourroit d'une armée de Articles de la Ligue.

(1) Mém. de Sully *Tom.* II. *Liv.* XV. *pag.* 236. Voyez le mſſ. de la Bibl. du Roi, cot. 9590. Vittor. Sin Memor. Recond. *Tom.* I.
(2) Mém. de Sully *Tom.* II. *Liv.* XV. *pag.* 240.

PHILIPPE IV. 1603.

» terre ou de mer, qui ne pourroit être de moins que de » ſix mille hommes; que ſi les deux Rois ſont attaqués en » même tems, chacun ſera la guerre de ſon côté, Henri » dans les Pays Bas, à la tête de vingt mille combattans, » Jacques avec deux flottes, l'une ſur les côtes d'Eſpagne, » & l'autre dans les Indes; & les deux Puiſſances s'enga- » geoient à ne faire ni paix ni treve que d'un commun ac- » cord (1) ».

Jacques s'en dédit.

Philippe jugeant que ce Traité décidoit pour lui de la perte des Pays-Bas, ne négligea rien pour en rompre l'exécution : il renouvella ſes inſtances auprès de Jacques; il s'efforça de gagner le Miniſtere, & n'eſpérant plus d'engager les Anglois dans une Ligue, il ſe borna à les engager à demeurer neutres. D'un autre côté, les Provinces-Unies ne pouvoient compter ſur la fermeté d'un Prince, dont l'averſion pour les armes dégénéroit en foibleſſe : & en effet les Ambaſſadeurs d'Eſpagne étant arrivés à Londres, Jacques ouvrit les Conférences. Les Envoyés des Etats & l'Ambaſſadeur de France firent l'impoſſible pour l'empêcher : ils lui repréſenterent que les Eſpagnols étoient aux abois, & Philippe prêt à reconnoître l'indépendance de la République. Barneveld le prouva même par une lettre du Duc de Bronſvic, qui lui marquoit tenir ce ſecret de l'Empereur : leurs efforts prolongerent la concluſion, & ne purent l'empêcher. Rodolphe Winwood, Ambaſſadeur de Jacques à la Haye, demanda aux Etats, s'ils ſouhaitoient d'être compris dans le Traité; mais ils s'en excuſerent de leur mieux (2).

II. Wagtendonk pris,

Pendant ces négociations Matthieu Dulke, Gouverneur de Staalen, ſurprit le 5 de Mars le Château de Wagtendonk, par la témérité de quelques ſoldats qui ſe cacherent dans un bateau chargé de foin : ceux-ci introduits dans le Château, égorgerent le corps de garde, & reçurent leurs camarades qui venoient de l'autre côté de la Niers; mais

(1) Mém. de Sully *Tom.* II. *Liv.* XV. *pag.* 245. Abrégé de Mezeray *Tom.* III. *pag.* 450. Le P. Daniel *Tom.* VII. *pag.* 440. Du Mont Corps Diplom. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 30.

(2) Grotii Hiſt. *Lib.* XII. *pag.* 433, 434, 435.

Digitized by Google

les habitans de la Ville les voyant maîtres de leur Citadelle, firent un ſi grand feu de canon, que le bruit avertit deux Enſeignes hollandoiſes, qui s'étant jointes à l'infanterie qui venoit au ſecours de Rhinberk & de Meurs, inveſtirent le Château, & le manque de vivres força les Entrepreneurs de ſe rendre le ſixieme jour (1). Mais peu de jours après Grobbendonk ſurprit dans le Kempen du Brabant cinq Cornettes, tua ſoixante-dix cavaliers, & diſſipa le reſte (2).

Et repris.

D'un autre côté, Frederic Spinola ayant repris ſon premier deſſein de s'indemniſer de ſes pertes par le pillage de l'Iſle de Walcheren, arma dix galeres, & fit embarquer, du conſentement de l'Archiduc, l'élite des troupes de ſon frere. Il partit de l'Ecluſe le 26 de Mai, & profitant du calme, il fondit ſur Jooſt-Moor qui gardoit les canaux de Zeelande avec trois vaiſſeaux de guerre & deux galeres. Il avoit diſpoſé ſa bataille de façon que chaque vaiſſeau devoit être attaqué par deux galeres, & lui-même devoit tomber ſur l'Amiral avec les quatre autres. Les Zeelandois, plus foibles en ſoldats, forcés de reſter ſur leurs ancres, expoſés au feu d'une mouſqueterie qui s'approchoit & ſe retiroit à volonté, contraints d'armer leurs matelots pour ſe défendre de l'abordage, étoient dans un grand danger, lorſque le vent vint à leur ſecours: ils couperent leurs cables au moment que Spinola emporté par ſon ardeur mettoit le pied ſur l'Amiral; il eut un bras emporté du canon, reçut un coup dans le côté qui le renverſa, & ſa mort décida la victoire. Les Italiens ſe voyant ſans Chef après un combat de deux heures, ſe ſauverent ſur les bas-fonds, où les vaiſſeaux ne pouvoient les ſuivre, & regagnerent l'Ecluſe, après avoir perdu huit cens hommes (3): & cette victoire parut ſi glorieuſe aux Etats, qu'ils réſolurent de l'immortaliſer par une Médaille, où d'un côté on voit un vaiſſeau avec deux galeres, & ces mots: *Cedant Triremes Navibus*, & de l'autre des

Deſſein de Frederic Spinola ſur Walcheren.

Il eſt tué.

Ses galeres battues.

Médaille à ce ſujet.

(1) Meteren *Liv.* XXIV. *fol.* 463. Grotii Hiſt. *Lib.* XII. *pag.* 348.
(2) Meteren *Liv.* XXV. *fol.* 467.
(3) De Thou *Tom.* XIV. *Liv.* CXXX. *pag.* 189, 190. Meteren *Liv.* XXV. *fol.* 467. Grotii Hiſt. *Lib.* XII. *pag.* 438. Ann. Septen. 1604.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. galeres en fuite, & pour legende : *Vitæ peremptо Spinola* (1).

1603. Ces avantages ne purent diſtraire Albert de deux projets qui l'occupoient également, la punition des mutins & la réduction d'Oſtende. Les premiers s'étoient donnés le titre d'*Eſcadron*, depuis qu'ils s'étoient emparés d'Hoogſtraaten, & leur nombre s'étoit accru juſqu'à deux mille fantaſſins & quinze cens chevaux. La foibleſſe de ſon armée & le mauvais état de ſes Finances arrêtoient les opérations qu'il méditoit ; mais le Duc d'Aumale ayant amené mille cavaliers & quatre mille hommes d'infanterie, Allemands ou Lorrains, & dans le même tems ayant reçu la nouvelle que l'Eſcadron avoit pillé la petite Ville de Judoigne, & ravageoit le Comté de Namur, il ordonna à Frederic Vanden Berghe de prendre ſept mille fantaſſins & trois mille cavaliers, & de faire le ſiege de Hoogſtraaten. Maurice avertit les mutins des préparatifs qui ſe faiſoient contre eux : ils choiſirent huit cens hommes pour garder leur aſyle, & marcherent ſur la frontiere de Hollande, d'où ils dépêcherent au Prince pour implorer ſon ſecours, à condition de lui rendre la pareille toutes les fois qu'il les appelleroit. Les Etats ayant approuvé la convention, Maurice aſſembla dix mille hommes & trois mille chevaux à Gertrudenberg, & ſe rendit à ſon camp : il trouva à ſon arrivée les François & les Anglois aux mains, & Bethunes qui commandoit les premiers, avoit été tué en voulant les ſéparer. La préſence du Général les arrêta avec peine ; & pour prévenir les ſuites, il ſe mit en marche preſqu'auſſi-tôt. L'Eſcadron le joignit en chemin, après avoir juré de ſervir fidèlement les Etats, tant qu'ils ne ſeroient pas reconciliés avec leurs anciens maîtres. On vit alors pour la premiere fois ſous les mêmes drapeaux des ſoldats liés par un ſerment contraire (2). Le ſiege étoit commencé, & Vanden Berghe avoit rendu ſon camp impénétrable. Maurice préſenta la bataille, envoya quelques volées de canon, & ne voulant

L'*Eſcadron* des mutins aſſiégé dans Hoogſtraaten.

Maurice marche à leur ſecours.

(1) Bizot *Tom.* I. *pag.* 112.
(2) Grotii Hiſt. *Lib.* XII. *pag.* 435.

Digitized by Google

pas l'attaquer ſans avoir reconnu ſa poſition, il ſe poſta entre des marais dans un lieu, dont l'ennemi avoit négligé de s'emparer; Vanden Berghe appréhendant qu'on ne coupât ſes convois, profita de la nuit pour envoyer ſon artillerie & ſes bagages à Heerentals, & les ſuivit, laiſſant quelque cavalerie dans ſon camp pour tromper l'ennemi. Les aſſiégés ayant découvert ſa manœuvre à la pointe du jour, tomberent ſur l'arriere-garde, où fut tué Charles de Savigny, fils du Baron de Roſne (1), mort au ſiege de Hulſt. Maurice ſe mit plus tard à la pourſuite, & fut arrêté par un ruiſſeau, dont le débordement formoit une inondation: il prit ſa cavalerie, rencontra l'ennemi en bataille ſur une bruyere; mais ſe trouvant ſans canon & ſans infanterie, il fut contraint de ſe contenter d'avoir fait lever le ſiege (2). La prudence qui guidoit toutes les démarches de ce grand Capitaine, lui avoit appris à mépriſer la gloire qui ne s'acquiert qu'au prix du ſang, & la conſervation de ſes ſoldats lui paroiſſoit plus précieuſe que la victoire la plus brillante.

PHILIPPE IV. 1603.

Le ſiege levé.

Savigny tué.

La retraite de l'armée ennemie le laiſſant maître de la campagne, il réſolut d'aſſiéger Bois-le-Duc que les approches de l'hyver l'avoient contraint de quitter l'année précédente. Il étoit informé que la Ville étoit ſans Gouverneur, ſans garniſon, & les Bourgeois diviſés entr'eux. La réuſſite dépendoit de la diligence: il conſulta les Etats, qui vouloient qu'il ſe rapprochât d'Oſtende, & cependant le laiſſoient maître de ſuivre ſon plan (3); mais la lenteur des délibérations lui fit manquer l'occaſion. Il n'arriva devant Bois-le-Duc que le 19 d'Août, & fit camper l'Eſcadron à Vlymen pour aſſurer ſes convois qu'il tiroit de Heuſden.

Siege de Bois-le-Duc par Maurice.

Frederic Vanden Berghe ayant eu le tems de recevoir du renfort, vint en même tems ſe poſter à Dalem ſur la liſiere des bois qui communiquent à la Ville. Quoique Maurice déſeſpérât de la réuſſite du ſiege, il réſolut de le continuer, pour retenir l'ennemi dans le Brabant; mais il ne

Berghe marche au ſecours de la place.

(1) Meteren *Liv.* XXV. *fol.* 469.
(2) Grotii Hiſt *Lib.* XII. *pag.* 439, 440. Meteren *Liv.* XXV. *fol.* 468, 469.
(3) Réſolut. de Holl. *du 14 Août* 1603, *pag.* 197.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1603.

le pouſſoit pas avec ſa vivacité ordinaire. Frederic cependant détacha le Marquis de la Bella, Général des Italiens, avec deux mille hommes d'élite, pour prendre poſte entre les aſſiégeans & l'Eſcadron, dans le deſſein de couper les vivres, & de profiter des occaſions pour tomber ſur un camp ou ſur l'autre. Le Prince ne l'ayant ſçu que le lendemain, y marcha trop tard; il trouva les retranchemens de la hauteur d'un homme, & les Anglois qui les attaquerent furent vivement repouſſés; mais le Marquis de la Bella ayant été tué, les François s'en rendirent les maîtres, paſſerent au fil de l'épée tout ce qu'ils rencontrerent, renverſerent les fuyards dans le marais, & firent cent cinquante priſonniers.

Della Bella tué.

Le ſecours battu.

Repréſailles de Maurice.

Sur ces entrefaites Maurice ayant appris que les Eſpagnols avoient maſſacré douze malades qu'ils avoient trouvés dans un bâtiment échoué proche d'Oſtende, fit tirer cette troupe au billet, fit pendre un pareil nombre de ſoldats; & Vanden Berghe ayant voulu racheter les autres, il lui fit dire qu'il les gardoit comme ôtages de ceux qui tomberoient entre les mains de l'Archiduc (1).

Albert marche au ſecours de la place.

Albert étant venu peu après viſiter ſon armée, fit attaquer un ouvrage flanqué de quatre baſtions que Maurice avoit fait conſtruire ſur le champ de bataille; mais il trouva l'artillerie diſpoſée de façon, que ſes troupes prirent la fuite au lieu d'avancer. Déſeſpérant alors de tirer Maurice de ſes retranchemens, & ne pouvant engager les aſſiégés à recevoir une garniſon, il eut recours à la ruſe, & feignant de vouloir attaquer l'ennemi par le côté de la Ville, il leur demanda paſſage pour trois mille hommes. Les habitans ayant donné dans le panneau, il déclara qu'il ne pouvoit leur confier la garde d'une place de ſi grande importance, & qu'il laiſſoit ſes ſoldats pour leur propre ſûreté.

Il renforce la garniſon.

Le ſiege levé.

Maurice perdant alors toute eſpérance, & les pluyes d'automne commençant à gâter les chemins, leva le ſiege après avoir préſenté la bataille à l'ennemi, & ſe retira dans un ſi bel ordre qu'Albert n'oſa le ſuivre; il mit ſes troupes

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XII. *pag.* 441. Meteren *Liv.* XXV. *pag.* 467.

Digitized by Google

en quartier d'hyver, & Vanden Berghe ſuivit ſon exemple. PHILIPPE IV.

Le Château de Hoogſtraaten n'étant pas aſſez grand pour contenir l'Eſcadron, les mutins demanderent pour récompenſe de leur ſervice, qu'on leur accordât quelqu'autre retraite, & Maurice avec l'agrément des Etats en logea une partie dans Graave, à condition qu'ils ne feroient point de courſes ſur les terres de l'Empire ni ſur les Provinces-Unies; qu'ils camperoient ſéparément dans les fauxbourgs; qu'ils ne moleſteroient pas les Bourgeois; qu'ils retourneroient à Hoogſtraaten, en cas qu'ils vinſſent à ſe réconcilier avec les Eſpagnols; & le Prince leur promit de les exempter de travailler aux mines, & de monter à l'aſſaut dans les ſieges où ils ſe trouveroient (1). 1603. Les mutins reçus dans Graave.

III. Continuation du ſiege d'Oſtende.

Nous avons remis la continuation du ſiege d'Oſtende à la fin de l'année, pour ne point interrompre le récit. Albert qui ſe faiſoit un point d'honneur de réuſſir dans ſa premiere entrepriſe, la pouſſoit cependant avec moins de vivacité; les dépenſes conſidérables & la perte de ſes meilleurs ſoldats rallentiſſoient ſes efforts, ſans le rebuter. Il avoit tiré plus de deux cens cinquante mille boulets, & ſes attaques lui coûtoient dix-huit mille hommes; la défenſe n'étoit pas moins à charge aux Etats: on comptoit ſept mille morts, & & l'on avoit conſommé cent mille boulets. Les Régimens François étoient réduits au tiers; les Etats ſe ſervoient de Buzanval pour obtenir d'Henri IV la permiſſion de les recruter. Ce Monarque qui ne vouloit ſauver que les apparences, y conſentit, à condition qu'Aërſens, leur Ambaſſadeur à ſa Cour, ſeroit chargé de la commiſſion; qu'il ne paroîtroit aucun de leurs Officiers en France; que les recrues partiroient de Dieppe pour éviter le concours des Etrangers qui ſe trouvent à Calais; que les ſoldats s'y rendroient ſix au plus de compagnie, & qu'ils n'auroient que l'épée & le poignard (2). Le retour du beau tems ranimoit l'armée eſpagnole, & l'Archiduc voulut profiter du déſordre que les tempêtes avoient cauſé pendant l'hyver aux défenſes

(1) Meteren *Liv.* XXV. *fol.* 469, 470.
(2) Mém. de Sully *Tom.* II. *Liv.* XXV. *pag.* 290.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. de la Ville. Il ordonna l'aſſaut général : la garniſon trop foible alors pour garder également tous les Forts du dehors, ne put empêcher les Eſpagnols d'en gagner trois du côté de la campagne ; mais le Comte de Bucquoy fut repouſſé des autres avec un grand carnage. Les aſſiégés éprouverent le même ſort en attaquant trois jours après ceux qu'ils avoient perdus. Charles de Harlay, fils de Nicolas Baron de Sancy, jeune homme d'une grande eſpérance, y fut tué, & les Etats furent obligés de relever la garniſon. Ce fut Charles Vander Noot qui remplaça Frederic de Dorp.

1603.

Aſſaut infructueux.

Harlay de Sancy tué.

Vander Noot Commandant à la place de Dorp.

Ambroiſe Spinola Commandant du ſiege.

Habileté de ce Général.

Ambroiſe Spinola arriva au camp vers le milieu de l'été. Après avoir viſité les ouvrages, & bien examiné l'état de la place, il oſa dire à l'Archiduc qu'il en ſeroit bientôt le maître, s'il vouloit lui confier la conduite du ſiege. Albert le prit au mot, & l'habile Italien s'étant apperçu de la jalouſie des Eſpagnols, qui n'obéiſſoient qu'avec peine aux ordres d'un Etranger qu'ils regardoient comme un novice, s'appliqua d'abord à gagner leur bienveillance par ſon attention à les conſulter, & par ſa docilité à ſuivre les conſeils des anciens Capitaines ; il examina l'adminiſtration de la caiſſe, & ſupprima les emplois de ceux qu'on accuſoit de malverſation. Comme il étoit fort riche, il avançoit l'argent néceſſaire pour le ſervice. Par ce moyen il s'aſſuroit le cœur des ſoldats, & ſupprimoit la cauſe des émeutes & de la déſertion. Il attira à force de récompenſes les meilleurs Ingénieurs de l'Europe, qui trouverent moyen de conſtruire des radeaux aſſez ſolides pour élever des canons & foudroyer le port : enſorte que les vaiſſeaux ne pouvoient plus aborder qu'en riſquant d'être coulés à fond. Nous le laiſſerons au milieu de ces travaux, dont nous verrons la réuſſite l'année ſuivante.

Nouvelles propoſitions de paix.

1604.

Albert eſſaya pendant l'hyver de nouvelles propoſitions, plutôt dans l'idée de rejetter ſur les Etats le blâme de la guerre que dans l'eſpérance de conclure la paix ; il demanda des paſſeports pour les Plénipotentiaires ; mais les Hollandois répondirent qu'il pouvoit faire ſes propoſitions par écrit. Piqué du refus, il ſe ſervit de l'affaire d'Embden pour traduire

Digitized by Google

duſſre les Etats à la Diete de l'Empire, alors aſſemblée à Ratisbonne, & les déféra comme des Perturbateurs du repos de leurs voiſins & de leur propre tranquillité. Les Partiſans de la Maiſon d'Autriche vouloient procéder contr'eux, & les contraindre à main armée de mettre les armes bas : les plus modérés furent d'avis de faire une Députation au nom des Cercles, avant de prendre aucun parti ; mais l'Empereur prévint la délibération par un Mandat, qui leur imputant les déſordres commis par la garniſon de Hoogſtraaten, leur ordonnoit de vuider les places de l'Empire, dont ils étoient en poſſeſſion. Les Etats s'excuſerent de leur mieux ſur ce qui les concernoit, & répondirent à l'égard des pillages, « qu'on devoit s'en prendre à ceux qui levoient des » ſoldats ſans s'embarraſſer de payer leur ſolde ; qu'ils » avoient été contraints de les protéger pour leur propre » ſûreté, & qu'ils avoient ſtipulé pour l'Empire les mêmes » conditions que pour eux-mêmes ».

1604. Les Etats déférés à l'Empire. Leur juſtification.

L'Eſcadron avoit profité de l'hyver pour piller Eindhoven dans le Brabant, & Erkelens dans la Gueldre, où l'Archiduc avoit établi des magaſins ; mais informés des plaintes de la Diete, ils ſurprirent le Fort de Kerpen, entrerent dans la Weſtphalie, envoyerent quelques volées de canon ſur Cologne, firent pendre quarante Bourgeois de Paderborn pour venger la mort de deux de leurs ſoldats que les payſans avoient maſſacrés, ſaccagerent la campagne, ſans épargner le viol & l'incendie, & établirent de fortes contributions dans tout le Cercle du Rhin (1).

Ravages des Mutins.

Maurice ſe préparoit à pouſſer vivement la guerre auſſi-tôt que la campagne ſeroit ouverte ; il ſe propoſoit de ſe débarraſſer de la défenſe d'Oſtende qui coûtoit cent mille florins par mois (2). Il étoit queſtion de déloger les Eſpagnols de leur camp, ou de prendre un équivalent qui le conſolât de la perte. Il aſſembla ſon armée à Willemſtad le 25 d'Avril, & paſſa par le Trou-Noir dans l'Iſle de Catſand ſur un grand nombre de barques qu'il avoit fait ve-

IV. Maurice envahit l'Iſle de Catſand.

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XIII. *pag.* 446, 447. Meteren *Liv.* XXV. *pag.* 475.
(2) Grotii Hiſt *Lib.* XII. *pag.* 445.

PHILIPPE IV. 1604.

nir de tous côtés. Le Conſeil d'Etat avoit été d'avis de tenter la deſcente du côté de l'Ecluſe, & ſi l'on eût ſuivi ce projet, on auroit ſurpris la Ville qui ſe trouvoit ſans Gouverneur & ſans garniſon; l'on auroit même pu détruire le camp devant Oſtende, avant que Spinola eût raſſemblé ſes forces; mais le Prince craignit de trouver les vents & les courans contraires, & ſa prévoyance donna le tems à l'ennemi de ſe mettre ſur ſes gardes (1). Spinola détacha Pompejo Juſtiniani avec un bon corps de troupes qui ſe poſta ſur la rive du Zwin, & coupa la communication entre l'Ecluſe & Catſand.

Il s'empare de pluſieurs Forts.

Maurice ayant paſſé ſur le derriere de l'Iſle par un gué qu'il découvrit par la fuite de quelques payſans, s'empara des Forts de Sainte Catherine & de S. Philippe qu'il trouva abandonnés. Yſendyk capitula le ſeptieme jour; il ſe rendit maître d'Ardenbourg, mit garniſon dans le Château de Middelbourg, s'avança entre les canaux qui portent le nom de *doux* & de *ſalé*, de la différente ſaveur de leurs eaux, & s'approcha de l'Ecluſe. Velaſco s'étoit retranché entre ces eaux, pour arrêter ſa marche; mais il fut battu, & perdit huit cens hommes, dont trois cens demeurerent priſonniers. Le Prince maître des Forts du côté de l'oueſt, prit ſon camp entre la Ville & la mer, pendant que les Zeelandois forçoient les galeres de ſe ſauver dans le port.

Il inveſtit l'Ecluſe.

Après avoir pris le Fort de S. Georges, qui ſe rendit à la vue du canon, il inveſtit l'Ecluſe de tous côtés; il aſſit ſon camp à l'oueſt, Erneſt à l'eſt, Guillaume-Louis du côté des terres, & la flotte de Zeelande jetta l'ancre vis-à vis l'inondation. Avant que la circonvallation fût achevée, Juſtiniani trouva moyen de faire entrer deux fois du ſecours dans la Ville; mais ayant voulu introduire un convoi, il fut battu la troiſieme, & contraint de jetter ſes farines dans l'eau, pour empêcher l'ennemi d'en profiter. Cinquante galeriens qui s'étoient ſauvés pendant l'action, apprirent à Maurice que cette recrue étoit plus nuiſible que profitable à la dé-

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XIII. *pag.* 447.

Digitized by Google

fenſe, les vivres manquant dès le premier jour dans la Ville. Le Prince ſur cet avis réſolut, pour ménager ſon monde, de prendre la place par famine, & pour couvrir ſon deſſein, il fit ſes diſpoſitions pour l'attaquer dans les formes; il ordonna des jeûnes & des prieres publiques, comme il avoit coutume de le pratiquer dans les occaſions dangereuſes; défendit de recevoir aucun fugitif dans le camp, & détacha ſa cavalerie pour ravager la campagne (1).

Albert eût bien voulu ſecourir la Ville; mais les courſes des mutins ne lui permettoient pas de dégarnir ſa frontiere; la néceſſité le détermina à ſacrifier ſon argent & ſon autorité pour les gagner. Ces troupes après avoir établi des contributions dans le Brabant & dans la Flandre, commençoient à courir dans le Hainaut; mais ſans commettre de déſordres, & ſe contentant des ſommes ordinaires: ces ménagemens perſuaderent à l'Archiduc qu'ils ne ſeroient pas difficiles à ramener; il ouvrit le premier la négociation. Les mutins pour traiter avec plus de liberté, paſſerent dans le pays de Liege, & l'accord fut bientôt conclu (2). Albert leur paya une partie de leurs arrérages, leur donna Roermonde pour ſûreté du reſte, & l'accord ne fut pas plutôt conclu, qu'il en envoya deux mille à l'armée de Spinola. Les Etats à cette nouvelle craignirent pour Graave; mais, ſoit par honneur, ſoit dans la vue de ſe conſerver la protection des Etats en cas de beſoin, ils rendirent la place avant leur départ, & livrerent aux Eſpagnols Hoogſtraaten & Kerpen (3).

Les Mutins réconciliés avec Albert.

Albert tranquille de ce côté, ordonna à Spinola de marcher ſans retard au ſecours de l'Ecluſe; il obéit, quoique convaincu qu'il eût été plus avantageux de pouſſer le ſiege d'Oſtende. Il dreſſa d'abord une batterie ſur l'eau de Moerkerke, qui fut bientôt démontée par le feu ſupérieur que Maurice oppoſa; & forcé d'attaquer le camp, il ſe jetta ſur le Quartier de Guillaume-Louis, dont les Friſons le repouſſerent avec un grand carnage. Il s'empara cependant des

Spinola marche au ſecours de l'Ecluſe.

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XIII. *pag.* 447, 448.
(2) Meteren *Lib.* XXV. *pag.* 475.
(3) Grotii Hiſt. *Lib.* XIII. *pag.* 449, 450.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1604. Forts de Sainte Catherine & de S. Philippe, qui n'étoient gardés que par un petit nombre de ſoldats, & tenta de paſſer dans l'Iſle de Catſand.

Fermeté de ſes troupes. Les Eſpagnols donnerent dans cette occaſion une preuve éclatante de leur fermeté. Maurice informé de leur deſſein, avoit bordé de mouſquétaires la digue qui défendoit l'abord; & malgré les balles & les boulets qui pleuvoient de tous côtés, ils avancerent ſans perdre leurs rangs, & combattoient de la main; mais il fallut enfin céder à la valeur des François que Maurice commandoit en perſonne; & le montant de la marée qui ſurvint, les força de ſe retirer. Ils perdirent un grand nombre de braves ſoldats, entre leſquels Renty tué. étoit le Marquis de Renty, fils du Baron de Montigny, célebre dans les commencemens de la Révolution, & l'on reconnut dans les morts une grande partie des ſoldats de Hoogſtraaten.

Capitulation de l'Écluſe. Cependant l'Ecluſe réduite aux abois & n'eſpérant plus de ſecours, capitula le 20 d'Août (1): il en ſortit trois mille ſoldats dans un état ſi triſte, que quelques-uns moururent en marchant. Ces miſérables depuis un mois ne vivoient que de cuirs & de parchemins, qu'ils faiſoient cuire avec un peu d'herbe. Le Prince trouva ſoixante-ſix pieces de canon, & dix galeres toutes prêtes à couler à fond. Il prit quatorze cens galeriens qu'il mit en liberté, & renvoya les Maures & les Turcs dans leur Patrie avec des lettres, dans le deſſein de rendre leurs Souverains favorables au commerce des Provinces-Unies, & donna la liberté à Aurelio Spinola, couſin d'Ambroiſe, à la charge de rendre les matelots retenus dans les priſons de l'Archiduc.

Henri-Frédéric, Gouverneur de la Flandre conquiſe. Les Etats en reconnoiſſance des ſervices que leur Général continuoit de leur rendre, nommerent le jeune Henri-Frederic Gouverneur de la Flandre conquiſe, & lui donnerent Vander Noot pour Lieutenant, à condition qu'il réſideroit à l'Ecluſe (2). Cet événement fut conſacré par une

(1) Réſolut. de Holl. *du 21 Août 1604. pag.* 207.
(2) Meteren *Liv.* XXV. *fol.* 476. De Thou *Tom.* XIV. *Liv.* CXXX. *pag.* 215.

Digitized by Google

Médaille, où l'on voit une Couronne de lauriers avec ces mots : *Capta Sluſa*, & ſur le revers le Lion de Zeelande, & ſa deviſe, *Lucor & Emergo* (1). Louis, fils de Jean, Comte de Naſſau, frere de Guillaume-Louis & d'Erneſt, fut emporté d'une maladie pendant ce ſiege ; ce jeune homme s'étoit diſtingué au ſortir de l'enfance par tous les talens attachés à ſon nom, & par ſon dévouement pour la République (2). Les Eſpagnols perdirent de leur côté le vieux Pierre-Erneſt, Comte de Mansfeld, qui finit tranquillement à quatre-vingt-ſix ans une vie toujours expoſée aux plus grands haſards de la guerre (3).

PHILIPPE IV. 1604.

Médaille à ce ſujet.

Mort de Louis de Naſſau.

Mort d'Erneſt de Mansfeld.

Albert ſe conſola de la perte de l'Ecluſe par la reddition d'Oſtende. Daniel de Hartaing, Sieur de Morquet, commandoit alors la défenſe ; il avoit ſuccédé à Ghyſtel & à de Lohn, l'un & l'autre emportés du canon. Les Eſpagnols toujours plus animés par la longueur de la réſiſtance, avoient conſtruit un pont de cuivre monté ſur des roues, & tiré par un grand nombre de chevaux, & une partie de cette énorme machine ſe levoit & s'abaiſſoit par le moyen des poulies placées ſur des poutres & des cables attachés aux pontons. Ils montoient de cette façon leur artillerie & leurs mouſquetaires au niveau de la demi-lune qui défendoit le pont, ſur lequel elle dominoit : de façon que les vaiſſeaux n'oſoient plus s'y montrer ; mais le canon de la Ville ayant briſé une roue, les aſſiégés firent une ſortie, paſſerent au fil de l'épée ceux qui la défendoient, & l'amarrerent aux murailles, de façon qu'elle devint inutile. Spinola changea ſon attaque, & la porta du côté des terres, réſolu d'avancer par la ſappe, & de prendre les Forts les uns après les autres. Les aſſiégés ſuivirent le même plan dans leur défenſe : ce n'étoit que des mines & des contremines des deux côtés, les travailleurs en ſe rencontrant, ſe livroient tous les jours des combats ſous terre, & s'enterroient réciproquement par l'effet du fourneau qui jouoit le premier. Le Porcépic & la Gueule d'En-

Reddition d'Oſtende.

(1) Bizot *Tom.* I. *pag.* 17.
(2) Meteren *Liv.* XXV. *fol.* 477.
(3) Meteren *Liv.* XXV. *fol.* 486.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1604. fer furent pris à demi renverſés, & les Allemands animés par une groſſe récompenſe que l'Archiduc leur avoit promiſe, emporterent la Sablonniere à force de ſoldats. Les aſſiégeans recommencerent alors à fouiller la terre, pour arriver à la vieille Ville : une tempête qui ſurvint avança leur ouvrage, en détruiſant une partie des remparts (1) ; mais les aſſiégés avoient élevé une ſeconde enceinte qu'ils nommoient la *Nouvelle Troye*, voulant marquer par-là qu'ils la défendroient dix ans. Ce prognoſtic cependant fut bientôt démenti. L'ouvrage compoſé de terre & de ſable nouvellement remué ne put tenir contre le canon & la violence des marées. Dans ces circonſtances Maurice repréſenta aux Etats « que la défenſe d'Oſtende les épuiſoit d'hommes & d'argent ; qu'il faudroit céder tôt ou tard à l'entêtement d'Albert ; qu'ils en avoient aſſez fait pour la gloire, & que » l'intérêt réel des Provinces-Unies exigeoit qu'on ſe bornât à défendre le Rhin, ſans étendre les conquêtes ſur » l'autre rive ; que la priſe de l'Ecluſe réparoit la perte » d'Oſtende, & ſuffiſoit pour garder les canaux de Zeelande ». Ce diſcours détermina l'Aſſemblée, qui dans l'inſtant fit expédier des ordres au Gouverneur de rendre la place ſous les meilleures conditions qu'il pourroit obtenir. Morguet après avoir embarqué ſon canon & ſes bleſſés pour la Zeelande, battit la chamade le 21 de Septembre, & la capitulation fut ſignée le lendemain. Il ſortit à la tête de ſa garniſon avec armes & bagages, emmenant quatre pieces de canon, & fut conduit à l'Ecluſe. Le Prince les attendoit, & les reçut avec les honneurs du triomphe. Tout le monde les regardoit avec cette admiration mêlée de tendreſſe, tribut que le héroïſme arrache à tous les cœurs. Ainſi finit ce ſiege célebre, qui pendant plus de trois ans avoit été l'école & la lice de la belle Nobleſſe, & le ſpectacle de tous les Curieux de l'Univers. Albert avoit ouvert la tranchée le 8 Juillet 1601 ; Ambroiſe Spinola le finit le 21 Septembre 1604.

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XIII. *pag.* 451, 452.

Digitized by Google

PHILIPPE IV.

1604.

L'Archiduc & l'Archiducheſſe accoururent croyant jouir de leur conquête ; mais l'horreur du ſpectacle changea leur joye en véritables larmes. Cette Ville, dont l'acquiſition leur coûtoit plus de cinquante mille hommes & dix millions, n'étoit qu'un vaſte cimetiere, un véritable deſert, des mines abandonnées, des montagnes de ſable, un amas confus de matériaux entaſſés ſans ordre, des tranchées profondes, & des ouvrages ſi confus qu'on ne pouvoit diſtinguer ceux des aſſiégeans & ceux des aſſiégés ; il ne reſtoit que trois ou quatre mazures debout dans la Ville. Ceux des habitans qui ſurvivoient à tant de maux, avoient ſuivi la garniſon ; & malgré les privileges que l'Archiduc offrit à ceux qui voudroient relever la Ville, ce ne fut que long-tems après que quelques-uns ſe réſolurent à repeupler une terre abreuvée d'un ſang ſi précieux (1).

Triſte état de la Ville après le ſiege.

V.

Négociations de paix entre l'Eſpagne & l'Angleterre.

L'épuiſement de l'Eſpagne & des Pays-Bas déterminoit puiſſamment Philippe à la paix. D'Aremberg & Taſſis preſſoient de tout leur poſſible la négociation de Londres ; ils avoient propoſé une Ligue entre les deux Couronnes : Jacques refuſa de donner atteinte au Traité qu'il venoit de ſigner avec la France, & voulut ſe réſerver le pouvoir de ſecourir les Provinces-Unies ; mais il conſentit à conclure la paix (2).

Oppoſitions des Etats.

Les amis de la République lui repréſentoient « l'ancienne » amitié & les alliances contractées entre les deux Nations ; » que Jacqueline, Comteſſe de Hollande, avoit épouſé un » Prince du Sang Royal d'Angleterre ; qu'ils ſeroient partie » de ſes ſujets, ſi Philippe, Duc de Bourgogne, n'eût ſa- » crifié les loix divines & humaines, pour rompre un lien » ſacré (3) ; que leur amitié étoit cimentée par l'intérêt du » commerce ; que l'avantage étoit réciproque, & dépen- » doit de l'union de leurs forces qui les rendoit les maîtres » de la mer ; que ſéparés de l'Eſpagne par la différence des » Religions, la guerre leur devenoit profitable ; que la ja-

(1) Meteren *Liv.* XXV. *fol.* 478, 479, 480. Grotii Hiſt. *Lib.* XIII. *pag.* 452, 452. De Thou *Tom.* XIV. *Liv.* CXXX. *pag.* 228, &c.
(2) Réſolut. de Holl. *du 15 Juin* 1604. *pag.* 155.
(3) Voyez ci-deſſus *Tom.* III. *Liv.* VIII. *pag.* 418, 428.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1604. » louſie qui regnoit de tous tems entre les Etats & la Cou-
» ronne de France, devoit leur être garant de la ſolidité de
» leur union, & que les Anglois devoient ſonger que la
» République porteroit l'empire des Mers du côté qu'elle
» préféreroit ». Ces motifs firent peu d'impreſſion ſur un Monarque qui croyoit la paix néceſſaire pour s'affermir ſur le Trône. Il ſe perſuadoit, que les Anglois étoient aſſez puiſſans pour conſerver leurs avantages ſans le ſecours d'un autre peuple, & que les Etats pouvoient ſe ſoutenir par leurs propres forces (1). Ces préventions emporterent la balance, & nous aurons occaſion dans la ſuite de démêler des motifs plus ſecrets qui le déciderent entiérement.

Traité de paix. Les Préliminaires arrêtés, Don Ferdinand de Velaſco, Connétable de Caſtille, arriva à Londres avec Alexandre Roveredo, Sénateur de Milan, & avec l'argent dont ils avoient acheté la paix des Conſeillers de Jacques (2); & le Traité fut ſigné le 18 d'Août : on déclara la navigation libre, comme elle étoit avant la guerre; on évita de parler des Indes, l'Eſpagnol refuſant de donner un titre contre ſes prétentions, & l'Anglois ne voulant pas conſentir à l'excluſion (3). On convint ſur l'Article de la Religion, « qu'on
» ne pourroit obliger les Anglois de fréquenter les Egliſes;
» que s'ils rencontroient le S. Sacrement dans les rues, ils
» ſeroient tenus de s'agenouiller, ou de ſe détourner du
» chemin; qu'en cas de ſcandale avéré, l'Inquiſition ne
» pourroit s'en prendre qu'à la perſonne, Officier ou mate-
» lot, ſans exercer aucun recours contre le Capitaine ou
» les Négocians; que les Anglois ne ſeroient juſticiables
» de leurs Tribunaux que pour les crimes commis ſur leurs
» terres ».

Nous paſſerons les autres Articles qui nous intéreſſent peu, pour nous arrêter ſur ceux qui concernent nos Provinces. Par le *troiſieme*, les deux Monarques renonçoient à donner du ſecours directement ou indirectement aux Sujets révoltés

(1) Meteren *Liv.* XXV. *fol.* 481, 482.
(2) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 37.
(3) Meteren *Liv.* XXV. *fol.* 443. *Liv.* XXX. *fol.* 178.

contre

contre l'une ou l'autre Couronne. Cet engagement anéantiſſoit formellement le Traité conclu avec la France dans l'année précédente. Un *Hiſtorien* (1) verſé par état dans l'art de ſoutenir les Problêmes, a cru faire illuſion en équivoquant d'une déclaration ſi claire à l'exécution, & poſe en fait que les Anglois ont toujours continué de ſervir dans les armées de la République; mais n'eſt-ce pas employer la contravention pour nier le fait? Le *ſixieme*, le *neuvieme* & le *douzieme* Articles vont encore plus loin. Jacques promet de défendre à ſes garniſons de fournir aucun ſecours d'hommes ou de munitions de guerre, d'empêcher ſes Sujets de tranſporter en Eſpagne aucun des habitans ou des marchandiſes des Provinces-Unies, & réciproquement de l'Eſpagne en Zeelande, ni de prêter leur nom pour couvrir leur commerce. Par le *cinquieme* il s'engage contre la convention expreſſe ratifiée par Eliſabeth, de ne remettre les Villes engagées qu'entre les mains des Etats: il s'engage, dis-je, de fixer aux Etats un délai convenable pour faire leur paix avec l'Archiduc, paſſé lequel tems il ſe tient libre de rendre Vliſſingue, la Brille, Rammekens & leurs dépendances à qui bon lui ſemblera (2). Quelques Auteurs avancent que ces Articles ne furent inſérés dans le Traité que par complaiſance & ſans tirer à conſéquence, ſeulement pour porter les Etats à terminer la guerre, & qu'il étoit arrêté par un Ecrit ſecret, qu'à l'égard de la Hollande & de la Zeelande les choſes demeureroient dans l'état où elles étoient, ſoit par rapport aux Villes hypothéquées, ſoit par rapport aux conventions d'Eliſabeth, ſans que l'on pût obliger le Roi d'Angleterre de rappeller ſes troupes des Pays-Bas, ni de défendre à ſes ſujets de ſervir dans leurs armées, & qu'on ne feroit aucune innovation dans la navigation ni dans le commerce, qui ſubſiſteroient ſur le même pied que ſous le regne précédent (3). Mais ces *Hiſtoriens* ne rapportant au-

PHILIPPE IV. 1604.

(1) Le P. Daniel *Tom.* VII. *pag.* 455.
(2) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* VII. *Part.* II. *pag.* 117, 134.
(3) André Duchesne Hiſt. d'Angl. cité par Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 38.

PHILIPPE IV. 1604.

cune preuve juſtificative, on peut croire qu'ils n'ont pas bien lu l'Acte, ſur lequel ils s'appuyent, & la conduite de Jacques nous confirmera dans cette idée.

Mécontentement des Etats.

Les Etats perdirent alors un de leurs meilleurs Alliés, & même l'eſpérance de recevoir des ſecours cachés comme ceux qu'ils tiroient de la France. Henri IV leur donnoit ſix cens mille livres tous les ans, & fermoit les yeux ſur ſes ſujets qui paſſoient par bandes à leur ſervice (1). Les Hollandois, dans leur premier mouvement, arrêterent les vaiſſeaux Anglois qui remontoient l'Eſcaut, pour aller à Anvers, & firent valoir une Ordonnance qui défendoit de laiſſer paſſer les vaiſſeaux marchands ſans avoir viſité leurs marchandiſes, avec ordre de les obliger de les tranſporter ſur des barques, dans la crainte que l'Archiduc n'arrêtât leurs bâtimens, pour s'en ſervir contre la Zeelande (2); mais le tems ayant dépiqué les Etats, ils réſolurent de diſſimuler leur mécontentement, donnerent à Noel de Caron, leur Agent, le titre d'Ambaſſadeur, & Jacques le reconnut en cette qualité malgré les oppoſitions des Eſpagnols (3).

VI. Ecrits pour & contre la paix.

L'épuiſement des deux Partis faiſoit ſouhaiter la paix à tout le monde. On vit courir cet hyver pluſieurs Ecrits pour échauffer ce deſir dans l'eſprit des peuples. Dans un de ces Libelles l'Auteur, après s'être étendu ſur les vices qu'il découvre dans la Conſtitution de la République, infere « qu'un » Etat conçu dans la révolte, & ne pouvant ſubſiſter par » lui-même, finira par ſe ſoumettre à ſon premier maître, » ou ſera forcé de choiſir entre la France & l'Angleterre ». Il réfute enſuite ceux qui veulent élire Maurice pour Souverain avec le conſentement des deux Couronnes. Après avoir écarté ces Prétendans, il conclut « que le meilleur » parti qu'ils puiſſent prendre eſt de s'accommoder avec les » Archiducs; que pour établir la confiance, il faut déter- » miner Philippe à tranſporter la Souveraineté ſimplement » & ſans réſerve, en nommant au défaut d'héritiers mâles

(1) Abrégé de Mezeray *Tom.* III. *pag.* 458.
(2) Meteren *Liv.* XXVI. *fol.* 486.
(3) Meteren *Liv.* XXV. *fol* 483.

Digitized by Google

» les deſcendans de Ferdinand, Archiduc de Gratz, Suc-
» ceſſeur de la Branche d'Albert, décider que le titre de
» Comte de Flandre ſera excluſif pour l'Empire & pour le
» Trône d'Eſpagne ; que dans le cas où ces Sceptres ſe réu-
» niroient dans une ſeule main, les Peuples des Pays-Bas
» rentreront dans le droit de ſe donner un Souverain ». Il entre enſuite dans le détail des conditions, ſous leſquelles on doit traiter avec Albert ; « que les Etrangers ſeront con-
» gédiés ; que les Ordres de ces Pays rentreront dans leur
» ancienne autorité ; qu'on établira la liberté de conſcience
» par decret Impérial ; qu'on employera les biens du Clergé
» à l'acquittement des dettes nationales ; que les Commu-
» nautés Religieuſes, & nommément celles des Jéſuites,
» ſeront exclues du pays ; que la Cour des Archiducs ſera
» réglée ſur l'étiquette des anciens Comtes ; que le com-
» merce ſera libre avec l'Eſpagne, le Portugal, l'Italie &
» l'Allemagne ; que les Charges & les Gouvernemens ſe-
» ront conférés de concert avec les Etats ; qu'on ne pourra
» conſtruire de Citadelles, ni toucher aux monnoyes ſans
» leur conſentement ; qu'en cas que l'Eſpagne refuſe ſa ra-
» tification, la France & l'Angleterre prêteront main forte
» à Maurice pour la contraindre, & s'obligeront même,
» ſans l'aveu du Pape, à concourir à l'aſſemblée d'un Con-
» cile général pour régler les affaires de Religion ».

Par le *ſecond* on prétendoit prouver que « vu la foibleſſe
» des Archiducs, la haine des Flamands contre les Eſpa-
» gnols & la lenteur de leurs délibérations, il étoit néceſ-
» ſaire de tranſporter l'autorité ſuprême au Roi de France,
» qui ſçauroit bien garder les Provinces-Unies, & même
» les étendre malgré les efforts de leurs ennemis ; que les
» Etats n'avoient beſoin que de ſa parole pour ſûreté des
» conditions, ſous leſquelles elles ſe donneroient ».

Par le *troiſieme*, qui paroiſſoit fabriqué par un Hollandois, après une ample diſcuſſion des difficultés qui s'oppoſoient à la continuation de la guerre, & à la concluſion de la paix, l'Ecrivain conſeilloit à Philippe « d'accorder de ſon
» propre mouvement la liberté aux Peuples des Pays-Bas.

PHILIPPE IV. 1604. » Il propoſoit l'exemple des fils d'Albert de Saxe, qui ne » pouvant ſoumettre Groningue, avoient vendu leurs pré- » tentions à Charles V, & préféré une bonne ſomme à des » droits litigieux & trop onéreux à ſoutenir ; qu'il étoit de » ſa Politique de ſe faire honneur de la néceſſité, & de ſa- » crifier ce qu'il ne pouvoit garder au bonheur des peuples » & même à ſes intérêts ».

Un autre s'efforçoit de lever les défiances, & d'inſinuer un eſprit de paix qui pût terminer une guerre ruineuſe à la Chrétienté.

Ces Ecrits s'attirerent une replique amere, adreſſée aux véritables Patriotes, qui parloit « du tranſport en faveur » des Archiducs comme d'un fantôme imaginé pour donner » le change à la ſimplicité des peuples, & fournir un pré- » texte pour manquer à ce qu'ils avoient promis ; que par » ce moyen la tyrannie eſpagnole ſe flattoit de tendre un » piege à la franchiſe des Flamands ; que le repentir ſuc- » céderoit bientôt à la ſurpriſe ; qu'Albert venoit de prou- » ver tout récemment ce qu'il penſoit aux Proteſtans d'Aix- » la-Chapelle, de Paderborn & de Cleves ; qu'on devoit » s'attendre au même traitement de tous les Princes de la » Maiſon d'Autriche ; que le Roi d'Eſpagne s'étoit échappé » juſqu'à dire que les hérétiques devoient ſe croire trop » heureux, ſi on leur laiſſoit la vie ſauve ; qu'on ne peut » compter ſur la parole d'un Souverain élevé dans le prin- » cipe, qu'on ne peut en conſcience garder ſes Traités avec » les Religionnaires ; que la garantie des autres Puiſſances » n'eſt qu'un leurre, puiſque la domination d'Eſpagne une » fois rétablie, on n'en trouvera pas une qui prenne les ar- » mes de gayeté de cœur, pour la contraindre à remplir ſes » engagemens. Mais, dira-t-on, ajoute l'Auteur, nous qui » mourons, pouvons-nous faire une guerre immortelle ? Il » répond que la tempête eſt préférable au calme perfide, » pendant lequel la prévoyance s'endort ; que les Suiſſes » n'ont aſſuré la paix de leur République qu'en forçant les » Princes d'Autriche de quitter les armes par laſſitude ; que » la guerre a fait le bonheur des Provinces-Unies, en aug-

Digitized by Google

» mentant leurs richeſſes & leurs fortifications ; qu'il s'agit » de conſerver un courage dont le bonheur des Provinces » eſt le fruit ; & ſi la République a pu dans ſa foibleſſe ré- » ſiſter à la puiſſance du Pere, que ne doit-elle pas ſe pro- » mettre dans ſon état floriſſant de la foibleſſe du Fils (1) ? » L'*Hiſtoire des Pays-Bas* par *Everard de Reyde* qui parut alors, confirma les Proteſtans & les Catholiques dans leur averſion contre l'Eſpagne, & les avertit de ſe défier de plus en plus des artifices de la Maiſon d'Autriche (2).

PHILIPPE IV. 1604.

Maximilien de Cochy ſollicitoit de nouveau des ſauf-conduits pour les Envoyés de Rodolphe. Les Etats répondirent « qu'ils ſeroient toujours prêts d'accepter une paix » raiſonnable & ſolide, lorſqu'on propoſeroit pour Préliminaire la sûreté de la Religion & de la République ; mais » que ne pouvant eſpérer que l'Eſpagne conſentît jamais à » ces Articles, ils ne pouvoient traiter avec les Archiducs » qui ſe gouvernoient par le Conſeil de Madrid ; qu'ils ſe » reſſentoient encore des maux que la derniere négociation » leur avoit attirés, ſans que l'Empereur ni l'Empire euſſent » fait le moindre pas pour les garantir, & qu'ils n'avoient » garde de ſacrifier une liberté reconnue par pluſieurs Souverains à l'eſpérance d'une paix ſimulée ; qu'on ne pouvoit douter qu'ils ne ſouhaitaſſent ardemment de voir la » fin des troubles ; mais qu'ils préféroient une guerre ouverte, à la fauſſe tranquillité dont on les flattoit ; qu'on » ne pouvoit compter ſur l'autorité des Archiducs, tant » qu'on verroit les Eſpagnols dominer dans leur Conſeil, » & leurs armes conduites par un Italien ».

Les Etats ſollicités pour la paix par l'Empereur. 1605. Leur réponſe.

L'Envoyé de l'Empereur termina ſes demandes par le refrein ordinaire des dédommagemens & de la reſtitution des places ſur le Rhin : on répliqua « que l'on étoit prêt de les » ſatisfaire ſur le premier Article ; mais qu'on ne pouvoit » accorder le ſecond dans un tems, où Spinola ſembloit » menacer l'Overyſſel & la Friſe ; que l'Empire profitoit

Conteſtations ſur les frontieres.

(1) Meteren *Liv.* XXV. *fol.* 487-494. De Thou *Tom.* XIV. *Liv.* CXXXIII. *pag.* 361-369.
(2) Grotii Hiſt. *Lib.* XIV. *pag.* 458.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1605.

» des dépenſes qu'on faiſoit pour garder ſes frontieres, & » que les Cercles devoient ſe ſouvenir des ravages de Men- » doze (1) ».

VII. Préparatifs pour la campagne ſuivante.

Ces conteſtations n'apporterent aucun retard aux préparatifs de la guerre : Henri IV ſe preſſa d'envoyer les ſecours ordinaires, & conſeilla aux Hollandois de ſe mettre les premiers en campagne ; les levées d'hommes & d'argent ſe faiſoient avec activité, & les Etats ajouterent à leurs Régimens huit Enſeignes de deux cens hommes chacune (2). L'Archiduc travailloit avec la même ardeur pour augmenter ſes forces : il avoit chargé Chriſtophe, Comte de Ooſtfriſe, Claude, Prince de Barbançon, & Balthaſar Biglia, de lever chacun un Régiment en Allemagne. Erard de Poitiers de Maloſe en aſſembloit un autre dans le Pays de Liege : il avoit envoyé en Angleterre, & Jacques lui avoit permis d'engager les Catholiques Ecoſſois, Irlandois & Anglois, dont il étoit bien aiſe de purger ſon Royaume. Spinola étoit en Eſpagne, pour perſuader à Philippe que la foibleſſe avec laquelle ſes Généraux avoient mené cette guerre, ne ſervoit qu'à la prolonger ; qu'un effort un peu ſérieux ſuffiroit pour déterminer les Provinces-Unies à la ſoumiſſion ; & ſur ſes promeſſes le Roi lui avoit accordé de groſſes remiſes, un renfort de troupes, & l'avoit décoré de l'Ordre de la Toiſon (3).

Entrepriſes infructueuſes ſur Rhinberk & Berg-op-zoom.

Les Eſpagnols tenterent pendant cet hyver une entrepriſe ſur Rhinberk, & une autre ſur Berg-op-zoom, qui furent l'une & l'autre ſans ſuccès.

Deſſein de Maurice ſur Anvers.

Maurice aſſembla ſes quartiers au milieu de Mai, dans le deſſein d'aſſiéger Anvers. Cette Ville autrefois la plus riche des Pays-Bas, conſervoit encore ſon premier luſtre & quelque partie de ſon ancienne opulence, quoiqu'Amſterdam l'eût dépouillée de ſon commerce. L'armée des Etats n'étoit pas aſſez forte pour l'inveſtir du côté de la Flandre & de celui du Brabant ; mais Maurice ſe propoſoit d'arrêter les

(1) Meteren *Liv.* XXVI. *fol.* 494.
(2) Réſolut. de Holl. *du 7 Juin* 1605. *pag.* 128.
(3) Grotii Hiſt. *Lib.* XIV. *pag.* 459.

Digitized by Google

eaux de l'Eſcaut, de l'enfermer en partie par une inondation, & d'arriver par mer & par terre devant ſes murailles (1). Dans ce deſſein il aſſembla un grand nombre de bâtimens en Zeelande; ce concours démaſqua ſon projet, & les habitans ſe diviſerent ſelon qu'ils étoient affectés par l'amour de la liberté ou le reſpect de l'ancienne Religion; les vivres renchérirent ſur le champ, & quelques-uns ſongeoient à quitter la Ville. Spinola les raſſura par un corps de cavalerie qu'il jetta dans la Ville, & par trois mille hommes de pied qu'il envoya dans le Pays de Waas. Maurice ayant raſſemblé ſes troupes à Berg-op-zoom, ſe mit en marche par terre, pendant qu'Erneſt de Naſſau remontoit l'Eſcaut avec un autre Corps qui devoit débarquer du côté de la Flandre. Il franchit heureuſement les Forts que les Eſpagnols tenoient ſur les bords du fleuve; mais les vents contraires le repouſſerent du côté du Brabant, & dans l'impoſſibilité d'approcher de la rive flamande, il fit avertir Maurice que l'ennemi étant en garde de tous côtés, il étoit contraint de retourner en arriere. PHILIPPE IV. 1605.

Ainſi Maurice voyant l'entrepriſe manquée, inveſtit le Château de Wouw, dont la garniſon incommodoit les Zeelandois, le força de ſe rendre au bout de cinq jours, & ce fut le ſeul fruit d'une expédition fort coûteuſe (2). Le Prince vouloit marcher ſur le Rhin; mais les Etats appréhendant pour l'Ecluſe, furent d'avis de garder la frontiere de Flandre; l'armée paſſa l'Eſcaut, & vint camper entre Watirvliet & Yſendike. Spinola ayant aſſemblé ſes forces, vint à Boekhonte, entre Watirvliet & le Sas de Gand. Les deux Généraux demeurerent aſſez long-tems à s'obſerver dans cette poſition; mais l'armée des Etats campée au milieu des marais, ſouffrit beaucoup par la déſertion & les maladies (3). Manqué. Priſe du Château de Wouw.

Pendant l'inaction des troupes de terre, l'armée navale battit les Eſpagnols dans la Manche. Spinola réflechiſſant que la longueur du trajet que les troupes étoient obligées Les Eſpagnols battus par mer.

(1) Idem, *ibid.*
(2) Metteren *Liv.* XXVI. *fol.* 499; 500;
(3) Idem, *ibid.*

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1605. de faire pour arriver par terre dans les Pays-Bas, coûtoit des ſommes immenſes, & faiſoit perdre un tems toujours précieux à la guerre, imagina de remédier à ces inconvéniens, en les faiſant tranſporter par mer. Pedro Sarniento aſſembla douze cens ſoldats revenus de la guerre d'Irlande qu'il fit embarquer à Lisbonne; & pour mieux couvrir leur marche, il les diſtribua ſur des vaiſſeaux marchands ſous les ordres de Pedro Cubiera. L'Eſcadre eut ordre d'éviter les côtes de France, & de relâcher en cas de beſoin ſur celles d'Angleterre, où l'Ambaſſadeur d'Eſpagne leur avoit acheté un aſyle aſſuré. Les Zeelandois avertis du tranſport, ordonnerent à Guillaume de Zoete de Hautain, Lieutenant-Amiral de la Province, de croiſer à l'entrée de la Manche, & pour détourner les Eſpagnols de prendre cette route, de jetter à la mer tous ceux qui tomberoient entre ſes mains. La flotte ayant rencontré l'ennemi le 2 de Juin, l'attaqua à la hauteur de Calais: les Eſpagnols firent d'abord un grand feu de mouſqueterie; mais celui des bordées leur ayant impoſé ſilence, ils forcerent de voile pour gagner Douvres. Les Zeelandois les pourſuivirent, mirent le feu à l'un de leurs bâtimens, coulerent un autre à fond; & le troiſieme ayant échoué, ils monterent à l'abordage, l'enleverent & jetterent tout ce qu'ils trouverent à l'eau, après avoir lié les ſoldats dos à dos. Les chaloupes Angloiſes qui vinrent au ſecours, en pêcherent un petit nombre; le gros de la flotte ſe ſauva dans le port, & le canon des Forts obligea les Zeelandois d'abandonner la pourſuite (1). Les Anglois accuſerent les Zeelandois d'avoir inſulté leurs côtes; « mais » ceux-ci répondirent que les Armateurs de Dunkerque » enlevoient tous les jours des vaiſſeaux Hollandois dans » leurs eaux, & qu'ils avoient remis à l'Ambaſſadeur d'Eſ- » pagne les priſes que ceux-ci avoient conduites dans leurs » ports; qu'en conſéquence ils avoient droit d'eſpérer qu'on » ne prendroit pas en mauvaiſe part, ſi quelques-uns de » leurs vaiſſeaux emportés par la chaleur de l'action, avoient

Conteſtations avec les Anglois.

(1) De Thou *Tom.* XIV. *Liv.* CXXXIII. *pag.* 350.

» approché

» approché un peu trop près de leurs côtes ». Les Espagnols qui s'étoient ſauvés, demeurerent en Angleterre campant ſous des cabanes ſur le bord de la mer, où la plûpart périrent de miſere ou des bleſſures qu'ils avoient reçues, & le reſte n'oſa paſſer en Flandre que dans l'année ſuivante (1). PHILIPPE IV. 1605.

VIII. Expédition des Eſpagnols ſur le Rhin.

Cependant Spinola ayant reçu deux Régimens Napolitains, conduits par Camille Carraccioli, Prince d'Avellino, & Alexandre del Monte avec un autre du Milanois aux ordres de Guy Aldobrandini, Comte de S. Georgio, réſolut de faire un gros détachement pour garder les frontieres de la Flandre & du Brabant, & de porter la guerre dans la Friſe & dans l'Overyſſel (2). Il détacha le Comte de Bucquoy pour établir un paſſage ſur le Rhin du côté de Cologne. Celui-ci ayant écarté à coups de canon les vaiſſeaux qui gardoient le fleuve, s'empara de Keyſerſwerth, dreſſa ſon pont, & bâtit deux Forts pour le garder.

Priſe de Keyſerſwerth.

Précautions de Maurice.

Maurice à cette nouvelle jugeant qu'il en vouloit à Rhinberk, fit partir Henri-Frederic & Erneſt de Naſſau avec quatre mille hommes & deux mille chevaux pour augmenter les fortifications de la place, & leur donna l'ordre de jetter cinq Enſeignes dans Lingen, pour raſſurer la Friſe & l'Overyſſel.

Spinola marche ſur le Rhin.

Spinola laiſſant ſix mille hommes & cinq cens chevaux à Frederic Vanden Berghe, joignit le Comte de Bucquoy avec le reſte de l'armée. Avant que d'entrer ſur les terres de l'Empire, il envoya Philippe de Croï, Comte de Solre, aux Villes Allemandes, pour leur demander paſſage & des vivres en payant. Il fit en même tems publier une défenſe à ſes ſoldats de quitter leurs rangs ſous peine de la corde, & faiſoit marcher le Grand Prevôt ſur les flancs, pour exécuter le ban ſans miſéricorde ; & par ce moyen il rétablit la diſcipline la plus exacte dans des troupes qui ne la connoiſſoient plus depuis long-tems. Son armée marchoit ſous trois diviſions : le centre qu'il commandoit, étoit précédé de quatre pieces de campagne, & ſuivi de cinquante canons

(1) Meteren *Liv.* XXVI. *fol* 500, 501.
(2) Grotii Hiſt. *Lib.* XIV. *pag.* 459, 462.

PHILIPPE IV. 1605. pour le ſiege, avec les munitions & les bagages; l'arriere-garde étoit compoſée de ſa meilleure infanterie. Trivultio menoit la tête avec une partie de la cavalerie, & Velaſco fermoit les derriere avec l'autre (1). Le deſſein de Spinola étoit de profiter de la ſaiſon, pour s'ouvrir une entrée dans la Friſe & dans l'Overyſſel, ſans s'arrêter à Groll ni à Rhinberk, qu'il jugeoit trop fortes & trop bien munies; il jetta les yeux ſur Lingen. Les fruits étoient encore ſur terre, & la Weſtphalie pouvoit lui fournir les vivres que le pays lui refuſeroit. Il falloit cependant aſſurer ſon retour; & pour y parvenir, il fortifia un camp proche de Keyſerſwerth, dans lequel il laiſſa ſix mille hommes & cinq cens chevaux.

Il s'empare d'Oldenzeel.

Le quatrieme jour il paſſa le Roer & la Lippe, & ſe trouva devant Oldenzeel, petite Ville de l'Overyſſel. Les Hollandois avoient négligé cette place depuis ſept ans que Maurice l'avoit priſe. La garniſon n'étoit que de ſix cens hommes & cinq cens chevaux qui firent une ſortie, dont ils eurent d'abord l'avantage; mais le gros de l'armée arrivant, elle fut repouſſée juſques dans ſes murailles. Spinola ouvrit la tranchée de trois côtés ſous le feu des remparts, & ſans s'embarraſſer de ménager ſes ſoldats, il la pouſſa ſi vivement, qu'il la força de capituler le ſeptieme d'Août (2).

Et de Lingen.

Les priſonniers lui ayant appris que Lingen manquoit de troupes & de vivres, il détacha Trivultio avec ſa cavalerie dès le lendemain, pour maſquer la place, & le ſuivit de près. Maurice avoit fortifié cette Ville avec toute l'attention imaginable; mais les ouvrages n'étoient pas encore achevés. Martin Kobbe, vieux militaire, dont l'âge avoit glacé le courage, y commandoit une garniſon de ſix cens hommes, qui depuis long-tems n'avoit vu la guerre. Spinola forma quatre attaques à la fois; & pour augmenter l'émulation du ſoldat, il les diſtribua par Nations. Les Wallons pouſſerent leur tranchée le neuvieme jour juſqu'au pied d'un baſtion; les Italiens, les Eſpagnols & les Allemands étoient plus ou moins proches du foſſé. Kobbe aſſembla le Conſeil, & leur

(1) De Thou *Tom.* XIV. *Liv.* CXXXIII. *pag.* 353.
(2) Meteren *Liv.* XXVI. *pag.* 503.

Digitized by Google

ayant repréſenté que les balles & les boulets commençoient à manquer, & qu'il étoit d'avis d'abandonner la Ville pour défendre la Citadelle, les Officiers opinerent à rendre l'un & l'autre ſur le champ, ce qui fut exécuté le 18 d'Août. Le Gouverneur & les Officiers furent depuis arrêtés par ordre des Etats; mais ils en furent quittes pour perdre leurs emplois (1). PHILIPPE IV. 1605.

Sur la nouvelle du ſiege Maurice avoit remis ſix mille hommes & quinze cens chevaux à Vander Noot, pour veiller ſur les entrepriſes de Vanden Berghe, & marchoit au ſecours avec ſon armée. Il ſe rendit à Deventer avec vingt-cinq Enſeignes, & y fut joint par les garniſons du Rhin & huit Enſeignes d'Anglois nouvellement levés, lorſqu'un Courier apporta la nouvelle imprévue de la capitulation. Piqué de perdre le fruit de ſa diligence par la lâcheté des aſſiégés, il ne penſa plus qu'à raſſurer les places intérieures, où il envoya du renfort, & marcha à Coeverden avec neuf mille hommes pour fermer le paſſage des marais. Spinola fit une faute, en s'arrêtant trop long-tems aux réparations des ouvrages qu'il ne voulut pas abandonner, qu'ils ne fuſſent perfectionnés, perſuadé que les ennemis tenteroient de reprendre la Ville. Il auroit pu en ſe preſſant ſe rendre maître de Bourtange & de Coeverden, qui lui donnoient le paſſage pour Groningue & Embden, alors ſans garniſon, & Maurice profita du retard pour jetter des troupes dans les lieux les plus expoſés (2). Maurice raſſure les frontieres.

D'un autre côté l'Archiduc avoit formé le projet de ſurprendre Berg-op-zoom. Du Terrail, François réfugié, s'étoit chargé de l'exécution, & Torricourt, Gouverneur de Hulſt, lui donna quinze cens ſoldats & trois cens chevaux. Il marcha la nuit du 21 au 22 d'Août, traverſa pendant la baſſe mer les terres inondées, & ſe rendit maître de deux ouvrages du côté du port; mais il fut arrêté par le guichet d'eau qu'il ne put rompre. Il tenta de le faire ſauter; mais IX. Entrepriſe de Du Terrail ſur Berg-op-zoom.

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XIV. *pag.* 465. Meteren *Liv.* XXVII. *fol.* 503, 504, 511.

(2) Grotii Hiſt. *Lib.* XIV. *pag.* 467. Meteren *ubi ſupra.*

PHILIPPE IV. 1605.

ſa poudre étant mouillée, ne ſervit qu'à réveiller la garniſon qui courut aux armes, & le flux commençant à monter, les entrepreneurs furent contraints de ſe retirer avec perte de trente hommes, qui furent tirés du haut des murailles. Du Terrail, loin de ſe rebuter, reprit ſon projet la nuit du 20 au 21 de Septembre; & pour aſſurer la réuſſite, il augmenta ſa troupe de moitié. Il trouva la garniſon ſur ſes gardes, & réſolut d'emporter de vive force la place qu'il croyoit ſurprendre. Il donna cinq aſſauts de différens côtés au ſignal de deux fuſées; mais le plus grand effort ſe fit à la porte de Steenberg. Du Terrail qui commandoit lui-même en cet endroit, fit ſauter deux portes & le pont-levis; mais il trouva la troiſieme barricadée avec des charriots & des poutres. On combattit avec acharnement. Les Catholiques, les Prêtres même, accoururent à la défenſe; les femmes & les enfans ſecouroient les ſoldats: ces derniers apportoient la poudre & les balles, les autres faiſoient rouler des pierres & des poutres du haut du rempart. On avoit allumé des feux de tous côtés; on jettoit des cercles enflammés, de l'huile bouillante & du plomb fondu ſur les aſſaillans. Enfin le jour commençant à paroître, du Terrail fit ſonner la retraite, laiſſant la moitié de ſon monde aux pieds des remparts (1).

Manquée.

De Grobbendonk ſur Graave.

Manquée.

Grobbendonk avoit auſſi formé le deſſein d'eſcalader Graave en plein jour; mais ſur la nouvelle que ſon projet étoit éventé, il n'oſa paſſer outre (2).

Combat de Mulheim.

Spinola ſortit enfin de Lingen après y avoir mis une bonne garniſon, & une autre dans Oldenzeel. Ses eſpions l'ayant averti que Rhinberk & Groll étoient en état de ſoutenir un long ſiege, & voyant la ſaiſon s'avancer, il revint à Roevoerd, & fit camper ſa cavalerie à Mulheim ſous les ordres de Trivultio, d'où il détacha le Comte de Bucquoy avec ordre d'aſſiéger Waghtendonk. Maurice le ſuivit, ſe retrancha ſous Weſel, & jugeant les camps de l'ennemi trop éloignés pour ſe ſecourir, il ſe flatta d'enlever celui de Trivultio. Il ſe mit le 9 d'Octobre à la tête de ſa cavalerie, à

(1) Meteren *Liv.* XXVII. *fol.* 505.
(2) Meteren *Liv.* XXVII. *fol.* 504.

Digitized by Google

laquelle il joignit trois mille ſoldats d'élite qu'il fit porter ſur des charriots pour aller plus vîte, fit paſſer le Roer à Henri-Frederic, avec ordre d'attaquer les derrieres du camp, ordonna à Marcel Bax de s'emparer du Château de Broeck, & marcha lui-même à travers les marais de l'autre côté de la riviere. Henri-Frederic s'étant arrêté pour attendre l'infanterie, donna le tems à Trivultio de ſe mettre en bataille. Il appuya ſa droite à un Village qu'il fit retrancher, pendant que quelques eſcadrons amuſoient les Hollandois par des eſcarmouches. Ceux-ci furent ſurpris de le trouver en ſi bonne poſture, & l'épouvante s'en mêlant, ils reculerent, ſans que l'arrivée de Maurice, qui parut de l'autre côté du Roer, fût capable de les raſſurer. Bax, après avoir pris le Château de Broeck, chargea avec tant de vivacité, qu'il renverſa la cavalerie Italienne; mais s'étant ralliée ſous le feu de l'infanterie, elle fit reculer les Anglois à leur tour. Dans ce moment Henri-Frederic accourut au ſecours avec ce qu'il put rallier de ſa troupe, & rétablit le combat qui recommenca avec plus d'acharnement. Louis de Velaſco qui venoit du camp de Spinola à la tête de quelques eſcadrons, ſe jetta dans la mêlée: le jeune Frederic ſe laiſſant emporter par ſon courage, ſe trouva peu accompagné au milieu des ennemis, & fut ſaiſi par ſon écharpe; mais il fut débarraſſé dans l'inſtant par un des ſiens, qu'on ne put trouver après l'action. Le combat duroit depuis cinq heures, & la cavalerie des Etats étoit prête à ſuccomber ſous le nombre, malgré l'artillerie de Maurice qui ne ceſſoit de tonner de l'autre côté du Roer, lorſque le Prince ſongeant à ſauver ſa cavalerie, fit paſſer le fleuve à un gué qu'il trouva, par Horace Vere à la tête des Anglois, & par d'Omerville à la tête des François. La décharge de cette infanterie renverſa les eſcadrons ennemis, & Spinola craignant à ſon tour une défaite complette, eut recours à la ruſe. Il fit faire de tous côtés un grand bruit de tambours & de trompettes, & Maurice imaginant que toute l'armée lui tomboit ſur les bras, fit ſonner la retraite qui ſe fit avec un grand ordre, à la faveur du feu de deux bataillons qui s'étoient jettés dans les

PHILIPPE IV. 1605.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. hayes proche du Roer, & qui passerent les derniers. Trivultio fut emporté du canon, & d'Omerville demeura sur le champ de bataille avec un grand nombre de soldats & d'Officiers de chaque côté (1).

1605. Trivultio & d'Omerville tués.

Prise de Wagtendonk par les Espagnols.

La perte en général fut à peu près égale, & les deux partis s'attribuerent la victoire. Spinola comprit, par le danger qu'il avoit couru, la faute qu'il avoit faite d'éloigner ses quartiers, & rassembla ses troupes à Roeroort; mais pour s'assurer l'honneur de cette journée, il résolut le siege de Wagtendonk. La sécheresse de l'automne le favorisoit. Ryhoue défendoit la place avec douze cens soldats. Bucquoy ayant saigné le fossé, & voyant la breche ouverte par une mine, donna l'assaut, & vint à bout de se loger sur un bastion après avoir été repoussé à plusieurs reprises. Il y fit bientôt monter du canon, & força la garnison de capituler le 28 d'Octobre, après vingt jours de tranchée ouverte (2). Il prit de suite le Fort de Krakou, qui se rendit le 8 de Novembre (3).

Et du Fort de Krakou.

X.

Entrepriſe de Maurice ſur Gueldre.

Pendant ces sieges Maurice forma une entrepriſe sur Gueldre, dont il étoit à quatre lieues : il se mit en marche la nuit du 22 au 23 d'Octobre avec un détachement d'élite ; mais le petard qu'il appliqua à la porte, n'ayant servi qu'à donner l'allarme, il fut contraint de se retirer, & la garnison le salua en partant de tout le feu des remparts. Le jeune Philippe du Pleſſis de Mornay, qui marchoit sur les pas de son pere dans la gloire des armes & dans l'étude des Belles-Lettres, y périt (4). Les deux Généraux crurent alors, qu'il étoit tems de donner du repos à leurs soldats. Spinola ayant achevé les fortifications de Roeroord, sépara le premier son armée, & Maurice suivit son exemple quelques jours plus tard. La cavalerie du dernier ayant rencontré sur sa route le Régiment de Grobbendonk, prit sa revanche de Mul-

Manquée.

Du Pleſſis de Mornay tué.

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XIV. *pag.* 469. Meteren *Liv.* XXVII. *fol.* 505, 506. De Thou *Tom.* XIV. *Liv.* CXXXIII. *pag.* 358.
(2) Meteren *Liv.* XXVII. *fol* 506. Grotii Hiſt. *Lib.* XIV. *pag.* 469.
(3) Meteren *ubi ſupra.*
(4) Grotii Hiſt. *Lib.* XVI. *pag.* 471. Meteren *Liv.* XXVII. *fol.* 506.

Digitized by Google

heim ; elle tailla en pieces une partie, & prit l'autre priſonniere (1). PHILIPPE IV.

1605.

Frederic Vanden Berghe employa l'inaction de ſes troupes à bâtir un Fort au confluent du Zoete ou Canal doux, & du Zoute ou Canal ſalé : il profita du peu de forces que les Etats avoient de ce côté, & joignit encore l'artifice pour aſſurer la réuſſite. Il ſe ſervit des citoyens de Bruges qui demanderent la liberté d'élever ſur leur frontiere une digue pour empêcher les eaux d'inonder leurs terres ; & l'ayant obtenue, il y mit tant de monde, que le Château fut achevé avant que les Hollandois euſſent pénétré ſon deſſein (2). Conſtruction d'un Fort auprès de l'Ecluſe par les Eſpagnols.

Pendant que les armes ſe repoſoient ſur terre, Lambert Henricſzoon, ſurnommé le Beau, Capitaine d'un vaiſſeau de Rotterdam, ſecondé de Jean Gebrantſzoon Weſt, Amiral du Quartier du Nord, attaqua une eſcadre des Armateurs de Dunkerque. Après une canonade très-vive, il aborda leur Amiral, & le conduiſit à Vliſſingue. L'on pendit ſoixante priſonniers ; la commiſération du peuple, qui ne voyoit qu'avec des ſentimens de pitié la répétition de ces ſupplices, arracha les autres à la mort (3). Les Armateurs de Dunkerque châtiés.

Étienne Vander Hagen qui commandoit une flotte dans les Indes, prit cette année le Fort d'Amboine, ſe rendit maître de l'Iſle de Tydor & des autres Moluques. Ces conquêtes coûterent aux Portugais le commerce des clous de geroſle dont la Compagnie Orientale s'empara (4). Cet Amiral, avant de paſſer aux Moluques, avoit conclu un Traité de commerce avec le Samorin qui commandoit ſur la côte de Malabar ; mais peu après les Indiens pouſſés par les Portugais, avoient maſſacré l'Amiral Sebald de Weerd (5) ; & les Hollandois dans la crainte de ſe fermer le commerce de ces riches Contrées, n'avoient oſé venger ſa mort (6). Les pri- Conquêtes de la Compagnie des Indes.

(1) Idem, *ibid.*
(2) Grotii Hiſt. *ubi ſupra.*
(3) Meteren *Liv.* XXVII. *fol.* 506.
(4) S. Vander Hagen Voyag. *pag.* 92, 94, 95. Voyez *Tom.* I. *Sect.* VII. *pag.* 364, 372.
(5) Voyag. de Spilbergen *pag.* 54.
(6) Meteren *Liv.* XXVI. *fol.* 495. *Liv.* XXVIII. *fol.* 516, 517, 518. Voyez *Tom.* I. *Sect.* VII. *pag.* 363, 371.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1605.

ſes & le commerce avoient ſi fort augmenté les richeſſes de la Compagnie, qu'elle ſe trouva en état d'employer dix-neuf tonnes d'or pour armer onze vaiſſeaux, qui mirent à la voile au printems ſous les ordres de Corneille Matelief (1). Nous dirons dans la ſuite un mot de ſes exploits.

XI. Conſpiration des poudres en Angleterre.

Nous croyons ne pouvoir nous diſpenſer de faire mention de la conſpiration la plus hardie & la plus vaſte dont on ait jamais entendu parler, ſoit qu'on la conſidere par la qualité de ceux qu'elle avoit pour objet, ſoit qu'on réfléchiſſe ſur l'inhumanité de l'exécution. Quoique bornée en Angleterre, ſes effets influerent ſur les Provinces-Unies, puiſqu'ils arrêterent pendant l'année ſuivante les levées de ſoldats qu'on avoit coutume de faire dans ce Royaume, & dérangerent les opérations de la guerre, dont nous rendrons compte, après avoir détaillé quelques affaires particulieres qui priverent les Parties belligérantes des ſecours de la France, de l'Italie & de l'Allemagne.

Les Catholiques auxquels l'arrivée de Jacques au Trône avoit fait eſpérer la liberté de leur culte, ou tout au moins la tolérance, voyant rejetter la Requête qu'ils avoient préſentée au Parlement, réſolurent de s'en venger, & d'envelopper toute la Famille Royale dans la perte des premiers de la Nation. Les plus zélés d'entr'eux formerent le projet exécrable d'anéantir le Parlement dans le tems qu'il s'aſſembleroit dans le Palais de Weſtminſter. Catesby, Gentilhomme de la Province de Northampton, fut l'auteur du complot, & le communiqua à Thomas Percy, l'un des Gentilshommes de la Garde du Roi, Parent du Comte de Northumberland. Jean Graant, Ambroiſe Rokwood, Chriſtophe Winght, François Tresham, le Chevalier Digby, Guy Fawlks & quelques autres, délibérerent ſur les moyens de rétablir la Religion Catholique. Catesby propoſa de faire ſauter, par le moyen de la poudre à canon, la Salle du Parlement, dans le moment que le Roi s'y rendroit avec ſes Fils.

(1) Meteren *ubi ſupra.* Voyez *Tom.* I. *Sect.* VII. *pag.* 373.

Ce

Digitized by Google

Ce projet fut approuvé ; mais il fut queſtion de raſſurer quelques conſciences timorées, qui ſe faiſoient un ſcrupule d'envelopper des innocens avec des coupables. On conſulta ſur ce point les Jéſuites, alors les Docteurs les plus accrédités chez les Catholiques Anglois. Henri Garnet, Oſwald Teſmond & Jean Gerard decidérent qu'on ne devoit pas épargner un petit nombre d'innocens, lorſqu'il étoit queſtion de ſacrifier des hérétiques excommuniés, & de rendre un auſſi grand ſervice à la Religion. Les Conjurés ayant prêté ſerment entre les mains de Gerard, de ſe garder un ſecret inviolable (1), Percy ſe chargea de louer une maiſon mitoyenne du Palais de Weſtminſter, & l'on travailla à percer la muraille qui communiquoit à la cave au-deſſous de la Chambre Haute. PHILIPPE IV. 1605.

Au bout de quelques jours les travailleurs furent arrêtés par un grand bruit qu'ils entendirent de l'autre côté du mur, & déracherent Fawlks pour examiner, s'ils n'étoient pas découverts. Celui-ci leur rapporta que le particulier qui louoit cette cave étant mort, on enlevoit le charbon qu'il y avoit mis, & là-deſſus Percy imagina de louer lui-même cet endroit. Ils firent enſuite acheter en Hollande trente-ſix barils de poudre, qu'ils dépoſerent dans une maiſon à Lambeth de l'autre côté de la Tamiſe, d'où ils la tranſportoient pendant la nuit, & la cacherent ſous des fagots & des charbons.

Le Parlement ayant été prorogé juſqu'au 5 de Novembre, ils eurent le tems d'achever leurs préparatifs. Mais le moment approchant, un des Conjurés, Ami du Lord Montgeale, fils du Baron de Morley, voulant lui ſauver la vie, l'avertit par une lettre anonyme *de s'abſenter du Parlement, s'il vouloit éviter un coup terrible ſans qu'on pût deviner d'où il partoit, & dont le danger paſſeroit en auſſi peu de tems qu'il en mettroit à brûler ce billet.* Montgeale, quoique perſuadé qu'on vouloit l'effrayer pour ſe mocquer de lui, porta l'Ecrit à Robert Cecils, Comte de Salisbury, Premier Secrétaire d'Etat, qui

(1) De Thou *Tom.* XIV. *Liv.* CXXXV. *pag.* 471.

PHILIPPE IV. crut lui-même qu'il partoit de quelque cerveau dérangé. Il le communiqua cependant au Roi, qui conçut le premier,
1605. qu'un effet ſi ſubit ne pouvoit avoir d'autre cauſe que la poudre à canon; & ſur le ſoupçon on ordonna de viſiter ſecretement les caves voiſines du Palais.

On y ſaiſit Jean Fawlks, qui répondit qu'étant domeſtique de Percy, il étoit là pour garder les proviſions que ſon maître avoit faites pour ſon hyver. Cette réponſe redoubla la méfiance de Jacques, qui renvoya vers minuit pour chercher ſous les fagots. On rencontra le même homme à la porte; mais avec des bottes & comme un Courier prêt à partir: on le fouilla, & l'on trouva dans ſes poches un fuſil avec une mêche & de l'amadou; on retourna les fagots, & l'on découvrit trente-ſix barrils de poudre. Le priſonnier avoua le complot ſur la menace de la queſtion.

Cette découverte ayant éclaté, les Conjurés ſe ſauverent dans la Province de Worceſter pour exciter les Catholiques à prendre les armes. Ils étoient déja au nombre de cent, lorſque les Sherifs les inveſtirent dans un Château. Les deux Wrights furent tués; Catesby, Percy & Viraton ſe défendirent long-tems; les deux premiers eurent le même ſort; le troiſieme fut bleſſé & pris avec Graunt, Digby, Rokwood & Bates. Tresham fut arrêté dans Londres où il ſe cachoit, Robert & Litleton furent trouvés errans dans les bois, & tous renfermés dans la Tour. Ils avouerent le complot, & Tresham accuſa les Jéſuites Garnet & de Hall; mais il déſavoua ſa confeſſion dans la ſuite. On ne laiſſa pas d'arrêter le premier, & le ſecond ſe ſauva.

1606. Les Commiſſaires nommés par le Roi ayant inſtruit le procès, les Conjurés atteints & convaincus du crime de léze-Majeſté, furent punis du ſupplice des traîtres le 31 Janvier 1606, & Garnet convaincu de complicité fut pendu le 3 de Mai. Quelque tems après Oldecorne, autre Jéſuite ayant débité « qu'on ne devoit pas condamner par » l'événement un projet juſte dans lui-même; que Dieu » refuſoit quelquefois ce qu'il accordoit à la perſévérance; » qu'on ne devoit pas obéir à un Prince excommunié, &

Digitized by Google

» qu'il étoit permis de prendre les armes pour lui réſiſter », fut traduit dans les priſons, & traité comme Garnet (1). PHILIPPE IV.

1606.

Les Anglois ſoupçonnerent Philippe & les Archiducs (2) de tremper dans la conjuration ; mais lorſque leurs Ambaſſadeurs vinrent complimenter le Roi, il déclara hautement qu'il n'avoit jamais penſé que des Princes fuſſent capables d'entrer dans un projet auſſi noir. Quelques Seigneurs ſe reſſouvenoient cependant que le Connétable de Caſtille avoit dit, que ſi le Roi n'accordoit pas la tolérance, il ſe trouveroit des Catholiques aſſez réſolus pour le faire repentir du refus (3). Soupçons contre le Roi d'Eſpagne.

Le Parlement pour prévenir les complots des *Recuſans*, c'eſt-à-dire, de ceux qui refuſoient de reconnoître l'autorité indépendante du Roi, dreſſa un nouveau Formulaire de ſerment qu'on fit prêter à tous les Sujets ſans exception. Il étoit conçu dans les termes ſuivans. « Je reconnois ſincerement » & je proteſte, témoigne, & déclare en ma conſcience » devant Dieu & devant les hommes, que notre Souverain » Seigneur le Roi Jacques eſt légitime Roi de ce Royaume » & de tous les autres Etats & Pays qui ſont en ſa poſſeſ- » ſion ; que le Pape, ni par lui-même, ni par l'autorité de » l'Egliſe Romaine & du Siege Romain, ni de quelqu'autre » ſorte que ce ſoit, n'a pas le pouvoir de dépoſer le Roi, » de diſpoſer de ſon Royaume, ou de ſes autres Domaines, » d'autoriſer aucun Prince Etranger à l'attaquer ou à trou- » bler ſa perſonne, ou ſes Etats, de décharger ſes Sujets de » leur fidélité & obéiſſance, de donner à aucun d'eux la » permiſſion de prendre les armes contre lui, d'exciter des » troubles, de porter aucun dommage, ou de faire aucune » violence à ſa Perſonne, à ſon Etat, à ſon Gouvernement, » ou à aucun de ſes Sujets dans ſes Etats. Je jure auſſi de » tout mon cœur, que nonobſtant toute déclaration ou ſen- » tence d'excommunication ou de privation faite ou accor- Nouveau ſerment.

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XIV. *pag.* 474. Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 40. *& ſuiv.* De Thou *Tom.* XIV. *Liv.* CXXXV. *pag.* 468-490. Abrégé de Mezeray *Tom.* III. *pag.* 474.

(2) Réſolut. de Holl. *du 1 Décemb.* 1605. *pag.* 323.

(3) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 49.

PHILIPPE IV. 1606. » dée par le Pape ou par ſes Succeſſeurs, ou par aucune » autorité que ce ſoit, dérivée ou prétendue dérivée de lui » ou de ſon Siege contre le Roi ou ſes Succeſſeurs, nonobſ- » tant toute abſolution d'obéiſſance donnée à ſes Sujets, je » garderai une véritable foi & allégeance à Sa Majeſté & » à ſes Héritiers & Succeſſeurs, contre toutes ſortes de » conſpirations & d'attentats qui ſeront faits contre ſa Per- » ſonne ou leurs Perſonnes, leur Couronne & leur dignité, » ou de quelqu'autre choſe que ce ſoit. Je ferai tous mes » efforts pour découvrir & faire connoître à Sa Majeſté & » à ſes Succeſſeurs, toutes les trahiſons & conſpirations » contre lui & eux, qui viendront à ma connoiſſance, ou » dont j'entendrai parler. Je jure encore que j'abhorre de » tout mon cœur, comme impie & hérétique, cette damnable » doctrine & aſſertion, que les Princes excommuniés ou » privés de leurs Etats par le Pape, peuvent être dépoſés » ou tués par leurs Sujets, ou par quelqu'autre perſonne » que ce ſoit. Je crois & ſuis entierement perſuadé en ma » conſcience, que ni le Pape, ni autre perſonne que ce ſoit, » n'a le pouvoir de m'abſoudre ni de ce ſerment entier, ni » d'aucune de ſes parties. Je reconnois que ce ſerment m'eſt » adminiſtré par une autorité légitime, & je renonce à tout » pardon & diſpenſe contraire. Je confeſſe pleinement & » ſincerement, & je jure toutes les choſes ſpécifiées ci-deſ- » ſus, ſelon le ſens naturel des paroles que je viens de pro- » noncer, ſans équivoque ni évaſion mentale, & ſans au- » cune réſerve. Je fais cet aveu & cette reconnoiſſance de » bon cœur, volontairement & véritablement ſur la foi » d'un Chrétien. Ainſi Dieu me ſoit en aide (1) ». Un grand nombre de Catholiques refuſerent de prêter ce ſerment, & là-deſſus le Roi leur défendit de prendre aucun ſervice étranger : ce qui empêcha les levées de gens de guerre (2).

Troubles de Bronſvic. Les troubles de Bronſvic arrêterent également les Allemands. Il s'étoit élevé des conteſtations entre le Duc & la Ville, qui dégénérerent en une guerre domeſtique. Les

(1) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 50.
(2) Grotii Hiſt. *Lib.* XIV. *pag.* 474. *Lib.* XV. *pag.* 479.

Digitized by Google

Bourgeois en qualité de Membres de la Ligue anſéatique, vouloient ſe maintenir dans les privileges achetés ou extorqués de leurs anciens Souverains. Eric, jeune Prince, dans le bouillant de l'âge, prétendoit rentrer dans ſes droits. Il prit le prétexte du voiſinage des armées étrangeres pour lever des troupes, les fit entrer dans la Ville, & s'empara des dehors. Les Citoyens ſe méfierent de ſes intentions, & chaſſerent ces ſoldats, & ce Prince aſſiégea la Ville; mais malgré le ſecours du Roi de Danemarc, il fut contraint d'abandonner l'entrepriſe au commencement de l'hyver. Le Duc demanda du ſecours aux Provinces-Unies, & les pria d'envoyer le Comte Erneſt pour commander ſon armée. Les Etats qui combattoient eux-mêmes pour aſſurer la liberté de leurs Villes, n'avoient garde de ſe prêter à l'oppreſſion des autres; mais en même tems ils concevoient la néceſſité de conſerver l'amitié du Duc & du Roi de Danemarc. PHILIPPE IV. 1606.

Dans cet embarras ils prirent un milieu; ils laiſſerent au Comte Erneſt la liberté de s'engager au Duc, ou de demeurer au ſervice des Etats, & il paſſa en Allemagne (1), avec quelques Officiers que les Etats releverent de leur ſerment à ſa ſollicitation; mais ils refuſerent d'envoyer des troupes, alléguant qu'ils en avoient beſoin pour eux-mêmes. Le ſiege recommença avec le printems; mais une digue que les aſſiégeans avoient conſtruite pour inonder la Ville étant crevée du côté du camp, ils furent forcés de ſe retirer pour la ſeconde fois, & la Ligue anſéatique menaçant le Prince de lever une armée, le contraignit de renoncer à la voye des armes, & de ſoumettre ſes prétentions au jugement du Conſeil Aulique. L'Empereur ordonna aux deux parties de déſarmer, & les renvoya devant la Chambre Impériale de Spire (2). Erneſt de Naſſau paſſe au ſervice du Duc.

La reſolution qu'Henri IV avoit priſe de ramener le Duc de Bouillon dans le devoir, & la crainte d'une guerre civile empêcherent pareillement les François de ſortir du Royau- Troubles de France.

(1) Réſolut. de Holl. *du 28 Janv. 1606. pag.* 10.
(2) Réſolut. de Holl. *du 11 Avril 1606. pag.* 113. Meteren *Liv.* XXVII. *pag.* 512, 513. Grotii Hiſt. *Lib.* XV. *pag.* 478.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1606.

me. Depuis quatre ans ce Seigneur refuſoit de revenir en France, où ſon honneur & ſon innocence étoient attaqués injuſtement, quoiqu'il ne ceſſât de proteſter de la ſoumiſſion la plus parfaite. Le Prince Palatin & Maurice, ſes beaux-freres, ſollicitoient vivement le Roi de faire ceſſer les procédures commencées contre lui, & de lui rendre ſes bonnes graces, ſans l'obliger à une juſtification légale. On ne pouvoit le convaincre d'avoir trempé dans la conſpiration de la Marquiſe de Verneuil & du Comte d'Auvergne, quoiqu'on eût ſujet de le ſoupçonner d'être entré dans toutes celles qui s'étoient formées contre le Gouvernement.

Le Roi cependant l'aimoit, & lui ſçavoit gré d'avoir rejetté les offres que le Gouverneur de Luxembourg & le Comte de Fuentes lui avoient faites pour l'engager de mettre la Principauté de Sedan ſous la protection de l'Eſpagne. Il ſe ſouvenoit de ſes anciens ſervices, & vouloit ménager ce Seigneur dans le deſſein qu'il avoit d'attaquer la Maiſon d'Autriche; mais pour ſatisfaire ſa clémence & ſon autorité, il falloit l'obliger à venir lui demander pardon du paſſé, en remettant ſa Ville de Sedan en ſes mains, comme un aveu qu'il tenoit la vie & les biens de ſa bonté. L'Electeur Palatin, Maurice, Louiſe de Coligny, Douairiere d'Orange, & les Etats faiſoient des efforts pour vaincre l'opiniâtreté du Duc, & pour adoucir le Monarque : le premier offroit de ſe mettre ſous la protection de la France; mais il vouloit conſerver ſa propriété, & dans l'incertitude il armoit de tout ſon pouvoir pour conſerver ſa Ville, en cas qu'on voulût employer la force.

Le Roi piqué de la réſiſtance, aſſembla ſon armée, & vint camper ſur la Meuſe. Le Maréchal écrivit alors à Villeroy avec lequel il avoit toujours entretenu correſpondance, qu'il n'avoit jamais penſé à prendre les armes contre ſon Roi, & qu'il le prioit de ſe rendre à Tory pour conférer avec lui. Le Roi l'ayant permis, il fit bientôt conſentir Bouillon à remettre ſa Ville, avec ſon conſentement, pour y mettre une garniſon & un Gouverneur pendant quatre ans; le Roi promit de ſon côté de lui pardonner le paſſé

Digitized by Google

ſans réſerve, & de lui rendre ſes domaines à l'expiration du terme. Il fit expédier ſur le champ des Lettres d'abolition, les envoya au Parlement, & diſpenſa le Duc d'y comparoître. Le Traité conclu, le Roi reçut Bouillon dans ſes bonnes graces, & lui rendit ſa Ville dès l'année même. PHILIPPE IV. 1606.

Le Parlement étant venu le complimenter ſur le ſuccès de ſon voyage, après les remercimens ordinaires le Monarque toujours attentif à ſe concilier le cœur de ſa Nation, ajouta « qu'il avoit moins entrepris cette expédition pour » s'emparer de Sedan, que pour faire la conquête du Sei» gneur, dont il avoit réſolu d'employer la tête & le bras » dans des affaires plus importantes ». La nouvelle de cette réconciliation cauſa de grandes réjouiſſances dans les Provinces-Unies, non-ſeulement par l'intérêt qu'elles prenoient aux Alliés de la Maiſon de Naſſau, mais par l'eſpérance qu'elles en concevoient d'un puiſſant ſecours (1).

XII. Querelles du Pape & des Vénitiens.

La querelle du Pape & des Venitiens arrêta dans l'Italie les troupes qui devoient paſſer au ſecours des Archiducs ; & quoique cette affaire ne regarde nos Provinces que par cet endroit, l'éclat qu'elle fit dans l'Europe, nous oblige à quelque détail. Le Sénat voulant reſtreindre la puiſſance du Clergé, défendit par un Edit de bâtir & de fonder des Maiſons Religieuſes, & de faire de nouvelles donations au profit de l'Egliſe, ſans avoir pris ſon aveu. Le Conſeil ſecret retenoit dans les priſons un Auguſtin accuſé d'avoir violé une fille de douze ans, & de l'avoir enſuite égorgée ; un Chanoine qui avoit diffamé avec éclat une de ſes parentes, pour avoir défendu ſon honneur contre les attaques criminelles du ſcélérat, & un Abbé taché des crimes les plus énormes, & vivant dans l'inceſte avec ſa propre ſœur (2).

Sa Sainteté avoit déclaré à l'Ambaſſadeur de la République, que l'Edit & les Decrets étoient attentatoires ſur la Juriſdiction de l'Egliſe, exigeoit qu'ils fuſſent abolis, &

(1) Abrégé de Mezeray *Tom.* III. *pag.* 478, 479. Meteren *Liv.* XXVII. *fol.* 514. Grotii Hiſt. *Lib.* XV. *pag.* 477. De Thou *Tom.* XIV. *Liv.* CXXXVII. *pag.* 548, 549.

(2) Abrégé de Mezeray *Tom.* III. *pag.* 484. De Thou *Tom.* XIV. *Liv.* CXXXVII. *pag.* 560.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1606.

qu'on remît les coupables à ſon Nonce. Le Sénat répondit « que la défenſe portoit ſur les ſéculiers, & qu'on ne pouvoit conteſter ſa Souveraineté à cet égard ; qu'il n'étoit » pas juſte que ceux qui portent les charges de l'Etat, fuſſent » dépouillés de leurs biens, pour en revêtir les gens de » main-morte, & que les Clercs contre leſquels il avoit » ſévi, étoient des ſcélérats notoirement convaincus des » crimes les plus énormes, dont la vindicte appartenoit à » la Police ſuprême ».

Le Pape, loin de ſe payer de ces raiſons, envoya deux Brefs à Veniſe, par leſquels il enjoignoit au Doge Marin Grimani d'obéir ſans replique ſous peine d'excommunication, & d'interdit ſur tout le territoire de la République. Le Doge étant au lit de la mort, on ſuſpendit la délibération juſqu'à l'érection de Leonard Donato, ſon ſucceſſeur, & la République nomma Duodo, Ambaſſadeur Extraordinaire auprès du Saint Siege, pour déclarer que le Sénat ne voyoit rien dans ſon Decret ni dans ſa conduite qui pût bleſſer le reſpect dû à l'Egliſe, & qui ne fût dans les droits de ſa Souveraineté ſur le temporel. Freſne Canaye, Ambaſſadeur de France, & le Cardinal Delfino, faiſoient leurs efforts pour adoucir le S. Pere ; mais Pacheco, Duc d'Aſcalonne, Ambaſſadeur d'Eſpagne, ſoit pour quelque mécontentement ſecret, ſoit dans l'idée de faire montre de la puiſſance de ſon Maître, employoit les motifs d'honneur & de religion pour échauffer la bile du Pontife.

Duodo étant arrivé à Rome, trouva la Cour Romaine tellement aigrie, qu'il ne put empêcher la publication des Brefs, qui ſe fit le 17 d'Avril, & ſe retira ſans prendre congé du Conclave, emmenant avec lui Nanni, Ambaſſadeur ordinaire de la République. Le Sénat cependant avoit ſi bien pris ſes meſures, que les foudres du Vatican ne mirent le feu dans aucun endroit. Le ſervice divin continua, les portes ouvertes, dans toutes les Egliſes, les anciens Ordres ſuivirent leurs exercices ordinaires ; les Jéſuites & les Capucins garderent l'interdit, & ſe retirerent des terres de la République. Les gens de lettres prirent parti : on fut inondé d'Ecrits

d'Ecrits de part & d'autre. Paul Sarpi, ſi connu ſous le nom Frapaolo, & Fulgence, Religieux Servites, ſoutinrent les Venitiens ; les Cardinaux Baronius & Bellarmin prirent la défenſe du S. Siege : Jean Marſilio, de l'Ordre de Saint François, fit une réplique, & ces pieux athletes pouſſerent le zèle juſqu'aux invectives. PHILIPPE IV. 1606.

Le Pape réſolu d'étayer le bras ſpirituel de celui de la chair, aſſembla une armée dans le Duché de Spolette, & nomma pour Général Ranuce Farneſe qui refuſa. Les Rois de France & d'Eſpagne offrirent leurs ſecours au S. Siege, & le dernier ordonna aux troupes qui devoient paſſer dans les Pays-Bas de reſter en Italie.

Les Hollandois de leur côté propoſerent au Sénat d'envoyer une flotte dans la Méditerranée, & ce ſecours, quoique refuſé, fut le fondement de l'amitié qui lia depuis ces deux puiſſantes Républiques. L'Europe trembloit dans l'attente d'une guerre funeſte à la Chrétienté ; mais le Pontife effrayé de la dépenſe des préparatifs, prévit l'embarras dans lequel il alloit ſe jetter, & d'Alincourt, Ambaſſadeur de France, ſecondé des Cardinaux de Joyeuſe & du Perron, ſaiſit le moment pour offrir la médiation de cette Couronne. Offres des Hollandois au Sénat.

Les conditions ne furent pas difficiles à régler ; mais l'article des Jéſuites devint un obſtacle inſurmontable : ils s'étoient exilés volontairement ; & depuis, un de leurs Prédicateurs déclamant contre les apprêts du Carnaval, avoit prêché que les Vénitiens feroient mieux de s'épargner ces folles dépenſes, & de ſonger à ſe mettre en défenſe, après s'être attiré l'indignation du Pape, en manquant de reſpect à l'Egliſe. Le Sénat ayant procédé juridiquement contr'eux, avoit banni la Société des Terres de la République, & n'avoit garde de leur ouvrir une porte qu'ils avoient donné prétexte de leur fermer. Le Pape s'opiniâtroit à ne point abandonner ſes Martyrs. François de Caſtro, Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui cherchoit à ſe faire honneur de la négociation, rompoit les meſures du François de tout ſon pouvoir, & ſoutenoit la fermeté du Pontife.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1696.

Les Vénitiens convaincus que les Jéſuites avoient déterminé le Pape à la rigueur, en lui perſuadant qu'avec un peu de réſolution il les ſoumettroit aiſément, leur reprochoient d'avoir ſollicité les autres Religieux d'obſerver l'interdit, qu'ils avoient travaillé à ſoulever le peuple, & qu'ils n'avoient agi que par les ordres de Claude Aquaviva, leur Général, auquel ils avoient dépêché Antoine Poſſevin, leur Recteur à Padoue. Ils ajoutoient « que la plûpart des » Peres de familles ſe plaignoient que leurs femmes & leurs » enfans leur refuſoient la tendreſſe & l'obéiſſance qui leur » étoit dûe, parce que leurs Directeurs abuſant de leur foi- » bleſſe, leur perſuadoient qu'ils ne méritoient plus ces ſen- » timens depuis qu'ils étoient excommuniés ; que la Républi- » que avoit intercepté des lettres, par leſquelles ils mandoient » à Rome qu'on pouvoit compter ſur trois cens jeunes No- » bles prêts à obéir aveuglément au S. Siege ; qu'elle avoit » preuve par des Ecrits, que leur départ précipité de Padoue » & de Bergame ne leur avoit pas permis de ſupprimer, que » ces Pères ſe ſervoient des Confeſſions pour découvrir les » ſecrets des familles & les forces de la République, dont ils » envoyoient un état à leur Général tous les ſix mois ».

A ces griefs on joignit malicieuſement une Déclamation outrée adreſſée à leur Pere Poſſevin par Staniſlas Pnousky, qui attribuoit à la Société tous les troubles qui déſolent la Chrétienté. On les accuſoit « de s'occuper des affaires les » plus oppoſées à leur Miniſtere, d'être l'ame & les auteurs » de toutes les intrigues qui dérangent l'harmonie des » Royaumes, d'avoir placé Démetrius ſur le trône, & d'a- » voir cauſé ſa mort ; d'avoir conſeillé au Roi de Portugal » de porter la guerre en Afrique, dans le deſſein de tranſ- » porter ſa Couronne au Roi d'Eſpagne, après l'avoir fait » périr avec la plus grande partie de ſa Nobleſſe ; d'avoir » déterminé Eliſabeth à faire mourir ſur un échaffaut une » Reine, ſa Parente, en la fatiguant par des révoltes ſuc- » ceſſives dont ils étoient les artiſans ; d'avoir allumé la per- » ſécution que les Catholiques éprouvent en Angleterre

Digitized by Google

» par la Conſpiration des poudres ; on imputoit aux propo- PHILIPPE IV.
» ſitions erronnées de leurs Docteurs les attentats commis
» ſur Henri III & ſur Henri IV. On reprochoit à Alonzo 1606.
» Caſillo, l'un de leurs Peres, d'avoir abuſé de la crédulité
» du jeune Sigiſmond, pour allumer la guerre qui déſole la
» Tranſilvanie, en lui perſuadant de violer la paix jurée avec
» le Turc, & de l'avoir induit par des ſuggeſtions à con-
» damner à mort ſes plus proches Parens ; d'avoir donné à
» Ferdinand, Archiduc de Gratz, les conſeils violens contre
» leſquels ſes ſujets ſe ſont révoltés, & dépouillé le Duc de
» Baviere de ſes Etats, pour avoir ſuivi leurs maximes tyran-
» niques : d'où Pnouski concluoit que ſous prétexte d'élever
» le Chef des Fidèles au-deſſus des Souverains, l'humble So-
» ciété aſpire à la Monarchie Univerſelle, prête à fouler au
» pied leur Idole, quand elle croira pouvoir le faire impu-
» nément. Il allégue pour preuves la feinte Ambaſſade du
» Japon, dont ils ont joué Gregoire XIII, leur plus ardent
» Protecteur, & la promeſſe chimérique d'élever Aldo-
» brandin ſur le Trône de Servie, dont ils amuſoient Cle-
» ment VII. Pnouski les accuſoit enfin d'avoir pouſſé l'impu-
» dence juſqu'au point de ſuborner un Ambaſſadeur de Perſe
» pour flatter le Conclave de la converſion du Sophi, afin de
» faire valoir leurs talens dans le Miniſtere Apoſtolique :
» Qu'ils ne vouloient pas moins innover dans l'Egliſe que
» dans l'Etat, pour établir leur autorité ; que pour perdre
» les Auguſtiniens, & les Thomiſtes qui leur reſiſtoient, ils
» avoient mis en avant des queſtions ſubtiles & captieuſes
» ſur la Grace, dont ils ſe ſervoient pour les détruire ; qu'ils
» ſe ſont efforcés d'introduire les Confeſſions par écrit, &
» faire une eſpece de Banque de l'Abſolution, pour gou-
» verner les lieux mêmes où ils n'ont point d'établiſſement ;
» qu'autrefois on auroit eu peine à trouver un Docteur qui
» ſoutînt la ſuprémacie du Pape ſur les Conciles ; qu'aujour-
» d'hui, grace à leurs Ecoles, c'eſt le dogme dominant, & qu'il
» ſera bientôt le ſeul Catholique ; que leur Doctrine établiſ-
» ſant l'aumône & les legs pieux pour expier les plus grands

PHILIPPE IV. » crimes, il n'eſt pas ſurprenant qu'une Morale ſi commode
» pour les vicieux faſſe des progrès ſi rapides (1) ».

1606. Ces reproches, trop amers, faiſoient impreſſion ſur les peuples. Le Pape ſe contenta d'inſiſter pour le rétabliſſement des Jéſuites, & convint en ſecret de remettre la queſtion de leur rappel, lorſqu'ils auroient effacé les défiances qu'ils avoient données de leurs ſentimens & de leur conduite. L'accommodement fut enfin conclu. Le Cardinal de Joyeuſe ſe rendit à Veniſe le 21 d'Avril. On amena les priſonniers chez le Doge, qui les remit entre les mains du Nonce : après la cérémonie le Cardinal entra dans le Sénat, fit lire par un Herault les Brefs de Sa Sainteté, donna l'abſolution, & leva l'interdit. L'Acte en étant dreſſé, on admit l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à la congratulation, & le Cardinal célébra pontificalement la Meſſe dans l'Egliſe Patriarchale où le Sénat s'étoit rendu (2).

Nouveaux efforts de Spinola pour pouſſer la guerre.

Spinola étoit en Eſpagne, ſelon ſa coutume, où il s'efforçoit de réchauffer le flegme des Eſpagnols, pour ſe procurer les fonds néceſſaires au payement de ſes troupes. Mais indépendamment des obſtacles dont nous avons rendu compte, il avoit trouvé le tréſor vuide ; & ſur l'impoſſibilité de recevoir de l'argent, il avoit voulu quitter le commandement des armées. Le Roi cependant l'engagea non-ſeulement à le conſerver, mais encore à l'aider de ſes biens & de ceux de ſes Amis, afin de trouver les ſommes néceſſaires pour la campagne ſuivante (3). Nous verrons dans la ſuite les embarras où ſa facilité le plongea.

Entrepriſe de Du Terrail ſur Breevoort.

Pendant ſon abſence, du Terrail irrité du mauvais ſuccès de ſes entrepriſes, dont il rejettoit la faute ſur les ſoldats, & réſolu de prendre ſa revanche, partit avec douze cens hommes de la garniſon d'Oldenzeel ; paſſa à la vue de Groll, & prenant un long circuit, ſe rendit ſous les murs de Bree-

(1) Littera Staniſl. Pnouſky ad Poſſevin, *dans* De Thou *Tom.* XIV. *Liv.* CXXXVII. *pag.* 593.
(2) Mezeray *Tom.* III. *pag.* 489. De Thou *Tom.* XIV. *Liv.* CXXXVII. *pag.* 593-611.
(3) Meteren *Lib.* XVII. *fol.* 511, Grotii Hiſt. *Lib.* XV. *pag.* 476.

Digitized by Google

voort la nuit du Mardi gras. Pendant que la garniſon & les Bourgeois célébroient ce jour, il fit ſauter les portes avec des petards, & ſe jetta dans la Ville avec tant de vivacité, que les ſoldats eurent à peine le tems de gagner le Château, dont ils rompoient le pont. A la nouvelle de cette ſurpriſe la cavalerie des Etats qui ſe trouvoit en quartier dans l'Overyſſel, accourut avec quelqu'infanterie en croupe, & forma l'inveſtiſſement. Velaſco qui commandoit à Roeroord, envoya de ſon côté du ſecours aux aſſiégés; mais Henri-Frederic à la tête d'un grand nombre de troupes des garniſons voiſines, joignit la cavalerie qu'Erneſt de Naſſau ramenoit d'une courſe dans l'Evêché de Paderborn, & pour lors du Terrail attaqué par dehors, & foudroyé par le canon du Château, fut contraint de capituler le 22 de Mars, & ſortit avec ſes gens, après avoir rendu le butin & les ôtages qu'il avoit envoyés à Oldenzeel (1). PHILIPPE IV. 1606. Manquée.

Cet homme infatigable dans ſes entrepriſes ayant appris que Vander Noot, qui commandoit à l'Ecluſe, ſe fiant ſur la difficulté de traverſer les marais, négligeoit de garder la porte de l'Eſt, réſolut encore de tenter la ſurpriſe avec douze cens hommes: il paſſa le pays ſubmergé du côté de Catſand, & ſe rendit à la porte, ſans être découvert. Frederic Vanden Berghe le ſuivoit avec trois mille hommes pour aſſiéger le Château, s'il réuſſiſſoit dans ſon entrepriſe. Vander Noot avoit eu quelque vent de ſa marche: il avoit même averti les garniſons voiſines de ſe tenir ſur leurs gardes; mais il ne pouvoit imaginer qu'on pût ſurprendre une place ſi reculée & ſi gardée par des Forts. Du Terrail s'étant gliſſé par les marais avec une troupe d'élite, avoit ordonné à la plus grande partie de ſes gens de donner l'allarme de l'autre côté, auſſitôt qu'ils entendroient ſonner deux heures; la négligence de celui qui montoit l'horloge, fut le ſalut de la Ville. Les entrepreneurs demeurerent dans l'inaction en attendant le ſignal: enfin du Terrail voyant le jour prêt à paroître, fit jouer le petard, renverſa deux portes & leurs Sur l'Ecluſe.

(1) Meteren *Liv.* XXVII. *fol.* 513, 514.

PHILIPPE IV. 1606.

ponts-levis ; mais le troiſieme ne fit qu'une ouverture à la porte intérieure. Les plus hardis paſſerent, & monterent ſur le rempart qui n'étoit pas élevé. La garniſon réveillée par le bruit, accourut de ce côté, & fit un ſi grand feu, que du Terrail ſurpris du ſilence des ſiens, craignit une embuſcade, & ſe retira ſur le pont. Vander Noot étant arrivé ſur le rempart, fit pointer le canon ſur le pont qu'il voyoit rempli de ſoldats, & fit un furieux carnage. Les garniſons des Forts s'étant mis à la pourſuite de ceux qui s'échapperent, en tuerent la plus grande partie (1). Cet événement apprit aux Hollandois à ne point ſe fier à la difficulté de l'abord, & Vander Noot fit conſtruire une demi-lune pour couvrir cette place.

Manquées

XIV. Plan de campagne de Spinola.

Sur ces entrefaites Spinola de retour ſe propoſa de paſſer le Waal & l'Yſſel, & de rejoindre ſes deux armées à Utrecht, dans le deſſein de porter la guerre dans le cœur des Provinces, & faire tomber les places de la frontiere, en leur coupant la ſubſiſtance qu'elles tiroient de l'intérieur du pays. Les préparatifs néceſſaires pour un projet auſſi vaſte le retinrent juſqu'au milieu de l'été. Les troupes qui venoient d'Italie, n'arriverent que dans le mois de Mai, & le Comte d'Embden qui lui amenoit la cavalerie d'Ooſtfriſe, & quelques Régimens de Bronſvic, le joignit ſur les bords de l'Yſſel.

Avantages remportés par Maurice.

Maurice de ſon côté renforça ſon armée des troupes qu'Henri IV avoit licentiées, après s'être réconcilié avec le Duc de Bouillon, & ſe trouvant le premier en campagne, il coupa Jean de Rietbergen, frere du Comte d'Embden, défit un corps de cavalerie qu'il amenoit, courut les environs de Malines qui refuſoit de payer les contributions, & ſaiſit la caiſſe des Octrois que le Magiſtrat envoyoit au Fiſc de l'Archiduc.

Expéditions de Spinola.

Spinola ayant diviſé ſon armée, donna dix mille hommes, douze cens chevaux & douze pieces de canon au Comte de Bucquoy, avec ordre d'entrer dans la Betuwe, & ſe réſerva onze mille fantaſſins, deux mille cavaliers & huit pie-

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XV. *pag.* 483. Meteren *Liv.* XXVII. *fol.* 315.

ces d'artillerie, avec leſquelles il ſuivit l'Yſſel, dans le deſſein de pénétrer dans la Friſe ou dans la Veluwe, & de tomber dans l'Evêché d'Utrecht ; mais les pluyes qui furent preſque continuelles ce printems, avoient rompu les chemins, & les eaux étoient ſi groſſes que l'Yſſel n'étoit plus guéable en aucun endroit (1). Ces obſtacles donnerent le tems à Maurice de raſſembler dix mille hommes & deux mille cinq cens chevaux, & de munir Deventer, Zutphen & Doesbourg. Spinola tournoit de tous côtés pour chercher un paſſage, & trouvoit l'ennemi par-tout où il ſe préſentoit. PHILIPPE IV. 1606.

Il réſolut de prendre Lochem, Ville aſſez foible du Comté de Zutphen ; mais dont la ſituation favoriſoit ſes deſſeins. Maurice croyant qu'il en vouloit à Deventer ſe porta de ce côté. Les Eſpagnols ſe logerent le jour même ſur la demi-lune, & les Italiens ayant emporté le chemin couvert dans la nuit, les aſſiégés demanderent à parlementer le quatrieme jour, & rendirent la place le 23 Juillet. La garniſon ſortit au nombre de trois cens ſoldats avec les armes & les drapeaux déployés (2). Priſe de Lochem par Spinola.

Bucquoy de ſon côté détacha Pompeſo Juſtiniani à la tête de quatre mille ſoldats & de cinq cens cavaliers, pour paſſer le Waal, & pénétrer dans la Betuwe. Ce Capitaine s'étant rendu à Spaardorp ou Spaldorp à la pointe du jour, mit ſur des barques une troupe déterminée, avec ordre d'aborder de front, & de faire la deſcente dans le même ordre. Warner du Bois auquel le Prince avoit confié la garde de ce côté, étoit ſorti de Nimegue la nuit même, & s'étoit poſté de l'autre côté du fleuve. Les Mariniers l'ayant apperçu, en conçurent tant de frayeur, que feignant d'être entraînés par le courant, ils ramenerent leurs barques du côté dont ils étoient partis. Juſtiniani voulut tenter fortune une ſeconde fois ; mais les troupes ennemies accourant de tous côtés, & leurs chaloupes deſcendant du Fort de Schenck, lui firent perdre toute eſpérance. Maurice étoit cependant dans de grandes inquiétudes : il ſe voyoit menacé en même Tentatives infructueuſes des Eſpagnols ſur la Betuwe.

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XV. *pag.* 483. Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 520.
(2) De Thou *Tom.* XIV. *Liv.* CXXXVI. *pag.* 529. Meteren, *ubi ſupra.*

PHILIPPE IV. 1606. tems de tous côtés par deux armées, dont la moindre étoit ſupérieure à la ſienne ; & ne pouvant garder tous les paſſages, il fit retrancher le Waal depuis s'Graavenwaard juſqu'à l'extrêmité du Bommelerwaard, & l'Yſſel depuis Arnhem juſqu'à Hattem, donna des ordres aux vaiſſeaux de courir ſans ceſſe les rivieres en deſcendant & en montant, & de faire échouer aux bords toutes les barques qu'ils rencontreroient (1).

Sur Zwoll. Spinola dans l'impoſſibilité de pénétrer dans la Betuwe ni dans la Veluwe, abandonna ſon premier projet, & réſolut de faire des ſieges. Il envoya le Comte de Solre ſur le Vegt, avec ordre d'inveſtir Zwoll ; & pour donner le change à l'ennemi, il affecta de faire ſonder l'Yſſel, comme s'il eût voulu tenter le paſſage du côté de Zutphen. Les pluyes qui retardoient la marche de ce détachement, donnerent le tems à Warnelo, Gouverneur de la place, de ſortir avec une partie de la garniſon, & il ſe poſta ſur la riviere avec tant d'avantage qu'il repouſſa l'ennemi, & le força de ſe retirer (2)

Priſe de Groll par Spinola. Rebuté de tant de réſiſtance, le Général Eſpagnol inveſtit Groll avec toute ſon armée le 3 d'Août, après avoir ordonné à Bucquoy d'attaquer Nimegue, moins dans l'idée de s'en rendre maître, que de former une diverſion du côté de l'Yſſel. Mais ce Capitaine craignant de riſquer ſa réputation, ne ſe preſſa pas d'exécuter la commiſſion, & s'excuſa ſur les ordres de l'Archiduc. La Ville de Groll eſt ſituée ſur le Berkel, & revêtue de cinq baſtions réguliers. Le jeune Dorp y commandoit une garniſon de treize cens hommes. Il fit dans les premiers jours une ſortie, qui ſervit à montrer ſon peu d'expérience : car quoiqu'il eût répandu la terreur dans la tranchée, il ſe contenta de tirer pendant quelque tems, & ſe retira dans ſes ouvrages ſans en venir à la charge. Le ſeptieme jour les aſſiégeans emporterent deux demi-lunes après un combat très-vif, dans lequel Jean & Chriſtophe de Rietberg, freres du Comte d'Embden, furent dangereuſement

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XV. *pag.* 484. Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 520.
(2) Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 521.

sement blessés. Cette attaque effraya le Gouverneur, novice au point qu'il abandonna ses dehors. Les Italiens ayant comblé le fossé, se logerent sous l'angle d'un bastion. Les habitans se jetterent aux pieds de Dorp, pour le prier de ne pas irriter par une opiniâtreté inutile un ennemi qui ne ménageant pas ses propres soldats, auroit encore moins d'égard pour eux; & quoique Maurice eût promis du secours dans deux jours, ils le déterminerent à capituler le 14 d'Août. Dorp sortit le même jour avec dix-huit Enseignes, qui faisoient douze cens hommes en comprenant les matelots (1). On doit observer que, quoiqu'il eût stipulé la libre sortie pour les habitans, comme il étoit alors d'usage, personne n'en profita, ni dans cette place, ni dans les autres: tant il étoit indifférent aux peuples, fatigués par les impôts, de changer de Religion & de Maître (2). PHILIPPE IV. 1606.

Il assiege Rhimberk.

Après la prise de Groll Spinola remonta le fleuve, & prit son camp devant Rhimberk. Ernest de Nassau avoit fortifié l'Isle du Rhin, & construit un Fort sur la rive opposée qui communiquoit à la Ville par un double pont. Edmond, Capitaine Ecossois d'une grande réputation, s'étoit chargé de la défendre, & le vieux Uitenhove, Capitaine expérimenté, commandoit dans la place. Bucquoy arriva le premier, brûla en chemin quelques vaisseaux & en prit un. Pendant qu'il formoit l'investissement, Henri-Frederic fit entrer quatorze Enseignes & quelques cavaliers: ensorte que la garnison se trouva de trois mille hommes & de deux cens chevaux. Benajmain de Rohan-Soubise, frere de Henri, Prince de Rohan, s'y renferma volontairement avec un bon nombre de Gentilshommes François qui vouloient s'instruire par expérience de la défense & de l'attaque des places, & Henri-Frederic rejoignit son frere à Doesburg. Spinola s'étant rendu au siege, manqua d'être enlevé en visitant les ouvrages par une sortie qu'Edmond conduisoit, & qui passa une bonne partie de son escorte au fil de l'épée. Uitenhove en fit une

Il manque d'être enlevé.

(1) Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 521. De Thou *Tom.* XIV. *Liv.* CXXXV. *pag.* 330.

(2) Grotii Hist. *Lib.* XV. *pag.* 485.

PHILIPPE IV. 1606.

autre sur le quartier de Bucquoy, qui ne fut pas moins avantageuse. Le Baron de Fleix, Gentilhomme François, ayant eu son cheval tué demeura prisonnier. Quelques jours après Edmond ayant été emporté d'un boulet de canon, sa garnison découragée abandonna le Fort & l'Isle, & se retira dans la Ville. Les assiégeans établirent alors leurs batteries contre le corps de la place. La garnison fit le lendemain une sortie de huit cens hommes qui nettoyerent la tranchée, enclouerent le canon, & toute l'armée marchant à eux, ils se retirerent sans avoir fait une grande perte (1). Les Espagnols ayant réparé leurs travaux, les pousserent avec tant d'ardeur, qu'en quatre jours ils arriverent sur le chemin couvert.

Edmond tué.

Mouvemens de Maurice pour secourir la place.

Maurice cependant avoit consulté les Etats sur ce qu'il devoit faire en cette occasion, & ceux-ci s'en remettant à sa prudence, l'avoient laissé maître d'hasarder même une bataille, s'il le jugeoit à propos. Il assembla sur la réponse le Conseil de guerre, & lui représenta « la difficulté des chemins que les pluyes rendoient impraticables, la supériorité de l'armée ennemie, la force de ses retranchemens, » le risque d'une bataille dont le gain ne sauvoit qu'une » Ville, & la perte entraînoit celle des Provinces-Unies, » & le danger d'ouvrir la porte à Spinola, en abandonnant » la garde de l'Yssel, pour aller sur le haut Rhin » : ensorte que tout le monde fut d'avis de se borner à la garde du fleuve. Cependant pour encourager les assiégés, & embarrasser l'ennemi, il fit faire de grands préparatifs, comme s'il eût voulu marcher au secours, s'approcha de Wesel; & pour occuper ses troupes, il leur fit attaquer les Forts que les Espagnols avoient construits au confluent de la Lippe & du Rhin. Spinola même en conçut tant d'inquiétude, qu'il suspendit ses attaques pour fortifier sa circonvallation. Les assiégés continuoient leurs sorties avec avantage, & les François s'y distinguoient toujours; mais les Espagnols ayant fait jouer une mine, à la faveur de laquelle ils se logerent

(1) Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 521. Grotii Hist. *Lib.* XV. *pag.* 485.

Digitized by Google

sur le baſtion, & n'étant pas moins preſſés par l'attaque des Italiens commandés par Juſtiniani, & par d'Hachicourt à la tête de celle des Wallons, ils dépêcherent au Prince pour hâter ſa marche. Uitenhove ayant enfin perdu toute eſpérance, & frappé de la mort du brave Saint-Angel, jeune François d'une naiſſance diſtinguée, craignit le reproche d'avoir inutilement expoſé la fleur de la Nobleſſe qui s'étoit remiſe entre ſes mains, & battit la chamade le 2 d'Octobre. On convint que la garniſon ſortiroit avec les honneurs de la guerre, & qu'elle laiſſeroit les munitions & l'artillerie qui ſe trouveroit dans la Ville (1). Elle ſe rend.

PHILIPPE IV. 1606.

Ce ſiege coûta cinq cens hommes aux Eſpagnols, & les Hollandois en laiſſerent autant. La perte de cette Ville fit regretter aux Etats les ſommes qu'ils avoient employées à fortifier une place qui n'avoit tenu qu'un mois, malgré la valeur de la garniſon & l'expérience d'un de leur plus anciens Capitaines. Ils connurent alors qu'il leur auroit été plus avantageux d'employer leur argent à mettre une armée plus forte en campagne (2), conſeil ſur lequel Maurice avoit inutilement inſiſté dans toutes les Aſſemblées. Réflexions tardives des Etats.

La veille de la capitulation Henri-Frederic tenta de ſurprendre Venlo. Il étoit arrivé au milieu de la nuit près des murailles, & ſon petard avoit fait ſauter la porte; mais la garniſon & les bourgeois l'attendoient ſous les armes, & le repouſſerent avec perte (3). Il en fut de même de quelques autres entrepriſes ſur des Villes de Flandre, dont les Zeelandois s'étoient imaginés de ſe rendre maîtres, en envoyant des ſoldats ſur des barques précédées par des nageurs qui devoient faciliter leur deſcente (4). Entrepriſes des Etats ſur pluſieurs Villes. Manquées.

XV.

La mutinerie qui ſe mit dans l'armée de Spinola, corrompoit le fruit de ſes conquêtes. Ce Général s'étoit conſidérablement endetté pour ſoutenir le crédit de ſon Maître, & le défaut de payement lui faiſoit perdre le ſien. La flotte Mutinerie des troupes Eſpagnoles.

(1) De Thou *Tom.* XIV. *Liv.* CXXXVI. *pag.* 534.
(2) Réſolut. de Holl. *du 31 Oct. du 8 Nov.* 1606. *pag.* 259. Grotii Hiſt. *Lib.* XV. *pag.* 487. Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 522.
(3) Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 522.
(4) Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 528.

PHILIPPE IV. 1606.

des Indes n'étant pas arrivée l'année précédente, le Roi ne pouvoit acquitter ſes engagemens. Un grand nombre de Négocians qui comptoient ſur la parole de Spinola, étoient réduits à faire banqueroute ; les autres effrayés refuſoient de faire de nouvelles avances. Les troupes que le Général avoit maintenues dans le devoir en leur payant quelqu'à compte, murmuroient hautement. Les marches, le ſervice du camp & les travaux des ſieges avoient diſtrait le ſoldat ; l'inaction le livra tout entier à ſes réflexions ; l'oiſiveté le mena du murmure à la déſobéiſſance : la déſertion commença, bientôt les ſoldats quitterent leurs drapeaux, & quelques troupes coururent la campagne. Spinola crut les arrêter par la ſévérité des loix, & prononça le ban contre les coupables. Ils ſe raſſemblerent au nombre de ſix cens, la plûpart cavalerie : il voulut les rappeller par de vaines promeſſes, qui n'eurent pas plus de ſuccès que les menaces impuiſſantes ; les mutins s'élurent des Chefs, & marcherent à Hoogſtraaten, lieu célébre par la révolte précédente. L'Archiduc avoit détruit les fortifications de concert avec les Hollandois, qui de leur côté avoient ſacrifié le Château de Wouw, ces poſtes ne ſervant qu'à retirer les pillards qui ruinoient la frontiere ſans utilité pour leurs Souverains.

Secondée par les Etats.

Les mutins informés qu'Albert armoit pour les punir, s'approcherent de Breda pour demander la protection des Etats (1) Juſtin de Naſſau qui commandoit dans la Ville, leur envoya des vivres, & leur promit du ſecours en cas qu'ils fuſſent attaqués. Spinola dans la crainte que la révolte n'augmentât, ſe preſſa de mener ſon armée ſur le territoire de Cologne ; mais il ſe conduiſit différemment de Mendoze : il ſe contenta de tirer des contributions des Villes, pour épargner la campagne, & contint ſes troupes dans des bornes légitimes, autant que la néceſſité le permettoit (2).

Lochem repris par Erneſt de Naſſau.

Maurice voyant les ennemis dans leurs cantonnemens, & ſe trouvant à la tête de quinze mille fantaſſins & de trois mille cavaliers, ſongea à reprendre les places qu'on venoit

(1) Réſolut. des Etats *du 23 Oct. 1606. pag.* 254.
(2) Groti. Hiſt. *Lib.* XV. *pag.* 488. Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 522.

d'enlever à la République ; il détacha Ernest de Nassau pour investir Lochem. La tranchée fut ouverte le 24 d'Octobre, & cinq jours après Dias qui la défendoit, fut contraint de se rendre aux mêmes conditions que les Espagnols avoient accordées aux Hollandois (1). PHILIPPE IV. 1606.

Siege de Groll par Maurice.

Le Prince investit Groll aussitôt que l'accord fut conclu. Henri, Comte Vanden Berghe, s'étoit renfermé dans la place avec six cens hommes & sa Cornette ; mais il avoit une artillerie nombreuse. Quatre cens hommes que Bucquoi envoyoit pour le renforcer, furent taillés en pieces en chemin. Cependant les pluyes retardoient les travaux, & les maladies commençoient dans le camp.

Spinola marche au secours.

Spinola résolu de sauver la place, se donna tant de mouvemens qu'il sçut engager ses troupes à donner encore ce coup de collier. La nouvelle de sa marche redoubla l'activité de Maurice ; mais le Ciel s'opposoit à ses efforts. Spinola avançoit avec sept mille hommes & douze cens chevaux. Le Comte de Solre menoit la tête avec douze cens homme d'élite : Meneses suivoit avec les Espagnols ; Justiniani conduisoit les Italiens ; d'Hachicourt venoit avec les Allemands & les Wallons ; le Comte d'Embden commandoit mille hommes qu'on devoit jetter dans la Ville, & la cavalerie couvroit les deux flancs & l'arriere-garde. Spinola n'ignoroit pas que Maurice étoit plus fort, & cependant soit qu'il se fiât sur la valeur de ses troupes, soit qu'il soupçonnât que le Prince ne l'attendroit pas, il avoit résolu d'attaquer son camp. Ses espions l'ayant averti du côté le plus foible, il passa à travers les marais, & parut en bataille devant les retranchemens.

Le siege levé.

Quoique Maurice fût autorisé à donner bataille, que ses troupes montrassent beaucoup d'ardeur, & que les François la demandassent à grands cris, il préféra la sûreté de la République à sa gloire (2), se contenta de conserver l'avantage de son poste sans se laisser entamer, & quelques jours après il leva le siege. Velasco ayant voulu tâter son arriere-

(1) Meteren, *ubi supra*. De Thou *Tom.* XIV. *Liv.* CXXXVI. *pag.* 583.
(2) Résolut. de Holl. *du 5, 21 Décemb.* 1606. *pag.* 319.

PHILIPPE IV. garde, fut repouſſé avec tant de vivacité qu'il le laiſſa paſſer tranquillement, & Spinola après avoir jetté un renfort dans Groll, renvoya ſes troupes dans leurs quartiers. Maurice ayant ſéparé ſon armée, revint à la Haye, & les Etats réformerent le Régiment de Fox qu'ils avoient pris à leur ſervice, lorſque le Duc de Brunſvic avoit congédié ſes ſoldats, de crainte que la paye un peu forte dont ces Allemands s'étoient fait acheter, ne tirât à conſéquence pour les autres (1).

1606.

XVI. Expédition de l'Amiral Hautain contre les Eſpagnols.

La mer va nous offrir un ſpectacle ſur lequel on ne peut ſe diſpenſer de jetter les yeux avant que de terminer cette année. Don Louis de Faſciardo, Amiral d'Eſpagne, ayant pris l'année précédente pluſieurs vaiſſeaux marchands, dont il avoit fait peindre les équipages, la Compagnie des Indes avoit engagé les Etats d'armer vingt-cinq vaiſſeaux, dont elle offroit d'avancer les frais, pour rétablir la ſûreté de la navigation, empêcher la flotte d'Eſpagne de ſortir de Lisbonne, croiſer ſur les galions & piller les côtes. Guillaume de Zoete de Hautain, Lieutenant-Amiral de Zeelande, fut chargé de l'exécution. Il mit en mer au commencement du printems; mais les gros tems qui le contrarierent, retarderent ſa route. Il aborda les côtes de Galice, où il brûla quelques Villages. La flotte de Lisbonne dépareilla dans la crainte de le trouver ſur ſon paſſage; mais il apprit par une corvette que le galion de recette avoit été brûlé, qu'une tempête en avoit fait échouer trois chargés de marchandiſes & d'argent, & que les autres s'étoient ſauvés à la Havane pour attendre la mouſſon. Les vents contraires ayant arrêté les vaiſſeaux qui lui portoient des vivres, & ſe voyant inutile dans ſa croiſiere, il revint en Zeelande, où il territ le 16 de Juin, & reprit la mer le 1 de Septembre avec dix-neuf vaiſſeaux (2). Il découvrit à la hauteur de Montenegro huit galions qui ſe ſéparerent à la vûe de ſon pavillon; cinq cinglerent en haute mer, & les trois autres raſerent la côte. Il porta ſur ces derniers, & les pourſuivit ſi vivement que

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XV. *pag.* 485. Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 523.
(2) Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 512, 523. Grotii Hiſt *Lib.* XV. *pag.* 480.

Digitized by Google

deux s'échouerent contre les rochers, & le troiſiéme fut contraint d'amener. Il fit voile avec ſa priſe vers le Cap S. Vincent ; ſix de ſes bâtimens s'égarerent pendant la nuit : enſorte que ſa flotte ne ſe trouva que de treize vaiſſeaux, lorſqu'il découvrit celle des Indes compoſée de dix-huit galions, huit vaiſſeaux de guerre & douze frégates, commandée par l'Amiral Faſciardo. Malgré l'inégalité les Hollandois réſolurent d'attaquer ; l'Eſpagnol força de voiles pour les dépaſſer ; Hautain le ſuivit, le ſaluant de ſes bordées, ſans cependant l'aborder, à cauſe de ſa ſupériorité. PHILIPPE IV. 1606.

Cependant Reinier Klaaſzoon l'un de ſes Capitaines, ne put éviter le grapin que deux vaiſſeaux lui jetterent en même tems, & forcé de reſter en arriere, il ſoutint pendant quarante-huit heures un combat inégal. Voyant enfin ſes mâts briſés, ſon bâtiment criblé, & la moitié de ſon équipage tué, il aſſembla ſoixante-dix hommes qui lui reſtoient, & leur propoſa de mettre le feu à la Sainte Barbe plutôt que de ſe rendre ; ce qui fut exécuté d'un conſentement unanime. Une pareille fermeté effraya les Eſpagnols, & nous verrons dans la ſuite les effets qu'elle produiſit ſur le Conſeil & ſur le Roi même. Une tempête qui ſurvint ayant diſperſé les deux flottes, les Eſpagnols en profiterent pour ſe mettre en ſûreté : les galions gagnerent Lisbonne, & la flotille ſe ſauva dans la rade de S. Lucar, à l'exception de quatre bâtimens qui périrent. Les vaiſſeaux rapportoient la recette de deux années ; ces richeſſes remplirent les coffres du Roi, & rétablirent ſon crédit : les Hollandois perdirent au contraire les frais de leur armement (1). Action terrible d'un de ſes Capitaines.

Cette année fut remarquable par la mort de pluſieurs perſonnes célébres. Philippe, Comte de Hohenlo, finit ſes jours le 5 de Mars dans le Château d'Yſſelſtein (2). Tout le monde convient de ſa valeur & de ſa capacité ; mais on l'accuſe d'imprudence & de témérité. On lui reprocha quelquefois de manquer de conduite ; mais ſon coup d'œil étoit sûr dans l'action, & décidoit la victoire. Les Etats lui con- Mort du Comte de Hohenlo.

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XV. *pag.* 490. Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 524.
(2) Meteren *Liv.* XXVII. *fol.* 514.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. fierent le commandement de leurs armées pendant la jeuneſſe de Maurice, & ſe voyant ſupplanté par ſon Eleve,
1606. il ſe plongea dans le vin, & contracta une maladie de langueur qui fut la ſuite de ſes débauches (1).

De Jean, Comte de Naſſau. Jean, Comte de Naſſau, frere de Guillaume, Prince d'Orange, le ſuivit le 8 d'Octobre. Ce Prince mourut dans le Château de Dillenbourg dans un âge fort avancé, & laiſſa une poſtérité nombreuſe. Guillaume ſon aîné, lui avoit cédé les biens ſitués en Allemagne, & ſa reconnoiſſance le porta à les engager pour ſoutenir ſon Bienfaiteur au commencement de la Révolution. Il fut enſuite Stadhouder de Gueldre & le Promoteur de l'Union d'Utrecht. De retour dans ſes terres, il envoya ſes fils au ſervice des Etats. Philippe & Louis périrent dans les armées; il lui reſtoit Guillaume-Louis, Stadhouder de Friſe, & le Comte Erneſt, Général de la Cavalerie des Etats (2).

De Juſte Lipſe. Nous ne pouvons nous empêcher de joindre à ces grands hommes Juſte Lipſe, ſi connu dans la République des Lettres. Sa mort fut célébrée par les Orateurs & les Poëtes de toutes les Univerſités, & ſes Ecrits le rendent immortel, auſſi bien que la ſeule & unique plume dont il s'eſt ſervi pour les compoſer tous, & qu'on conſerve précieuſement à Anvers dans un étui d'or.

Mariage de Philippe-Guillaume, Prince d'Orange, avec Eleonore de Bourbon. Le mariage de Philippe-Guillaume, Prince d'Orange, avec Eleonore de Bourbon, ſœur du Prince de Condé, doit tenir ſa place entre les grands événemens de cette année, avec d'autant plus de raiſon que la Maiſon de Naſſau contracta par ce moyen une alliance illuſtre avec la Maiſon de France, & qu'Henri IV lui rendit, en faveur de ce mariage, la Principauté d'Orange, confiſquée depuis les guerres civiles (3).

XVII. Tempêtes terribles. Les vents impétueux qui regnerent dans le commencement de l'année ſuivante, cauſerent de grands dommages

1607.

(1) Groſii Hiſt. *Lib.* XV. *pag.* 496.
(2) Idem, *ibid.*
(3) Idem, *ibid.* Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 524. La Piſe Hiſt. d'Orange, *pag.* 730.

ſur

Digitized by Google

ſur les côtes : on ne voyoit que des arbres déracinés & des maiſons renverſées ; les Villes mêmes furent endommagées, les tours ébranlées, & les digues de la Nordhollande ouvertes en plus d'un endroit. Les vaiſſeaux qui cherchoient un abri à l'Iſle de Texel, furent briſés contre la côte, & quelques-uns périrent. D'un autre côté la douceur du ciel épargna la crainte des incurſions que les glaces facilitent dans un pays rempli de rivieres (1).

Ravage des Eſpagnols.

Les Eſpagnols cependant ſurprirent un Château auprès du Bommelerwaard par l'infidélité d'un ſentinelle qu'ils avoient gagné ; & ne pouvant le garder, ils y mirent le feu. Un de leur parti attaqua le jeune Comte de Broeck comme il revenoit à la maiſon paternelle, & ce Seigneur s'étant défendu, quoique mal accompagné, fut percé de pluſieurs coups, en haine de ſon pere que Mendoze avoit fait égorger de ſang froid (2).

Priſe d'Erkelens par Henri-Frederic.

D'un autre côté Henri-Frederic informé que la cavalerie Eſpagnole cantonnée dans le Limbourg, faiſoit mauvaiſe garde dans ſes quartiers, ſe mit en marche pour l'enlever ; mais ayant appris ſur la route qu'elle étoit rentrée dans les Villes, il tomba ſur Erkelens qu'il emporta d'aſſaut, & prit Henri Vanden Berghe qui s'y étoit renfermé (3).

Henri Vanden Berghe priſonnier.

Deſſein de ſon frere ſur Aardenbourg. Manqué.

Le Comte Frederic Vanden Berghe voulant venger le malheur de ſon frere, ſe propoſa de ſurprendre Aardenbourg par le moyen des intelligences qu'il avoit dans la place ; mais le complot fut découvert au moment de l'exécution, & ſes complices punis (4).

La Citadelle de Groningue démolie.

Les Etats accorderent ſur les inſtances du Sénat de Groningue la permiſſion de démolir leur Citadelle (5). La police & le tems avoient anéanti l'eſprit de parti qui diviſoit depuis long-tems les citoyens, & les Etats crurent devoir ſupprimer les veſtiges de l'ancienne domination, en faveur du Magiſtrat dont la fidélité étoit connue, ſoit par rapport

(1) De Thou *Tom.* XIV. *Liv.* CXXXVI. *pag.* 525.
(2) Grotii Hiſt. *Lib.* XVI. *pag.* 504.
(3) Idem, *ibid.* Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 525.
(4) Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 526.
(5) Réſolut. de Holl. *du 5, 21 Décemb.* 1606. *pag.* 335.

PHILIPPE IV. 1607.

à la religion, soit par rapport à la République. L'on y substitua, du consentement du Sénat, une bonne garnison, qui, sans leur être à charge, faisoit leur sûreté, & cette faveur fut reçue avec tant de joye, que le Château fut détruit jusqu'aux fondemens avant la fin de Janvier (1).

XVIII. Projet d'une Compagnie des Indes Occidentales.

Il nous reste à dire un mot de la Compagnie des Indes Occidentales, dont nous avons parlé fort amplement dans notre *Premier Tome* (2). Les Anglois & les Hollandois entreprenoient à l'envi des voyages de long cours, dans l'idée d'augmenter le commerce. Walter Raleigh & le Chevalier Laurent Keymish avoient découvert les côtes de la Guyane sous le regne d'Elisabeth, & pour faire honneur à sa qualité de fille, ils avoient donné au pays le nom de Virginie; mais ces premiers débuts ne furent pas heureux (3). Un Négociant d'Anvers, qui avoit séjourné long-tems en Espagne, imagina de former en Hollande une Compagnie de Négocians pour l'Amérique. Il prétendoit que ce commerce seroit plus avantageux que celui de l'Orient. Celui-ci n'intéressoit que la richesse de l'Etat; mais le premier embrassoit encore sa sûreté, en forçant les Espagnols de partager leurs forces dans les deux hémispheres. Les Etats ayant approuvé son projet, accorderent un privilege exclusif pour trente-six ans, & s'engagerent de fournir deux tonnes d'or chaque année des six premieres (4); mais cet Octroi trouva de grandes oppositions: Barneveld qui souhaitoit la paix, & qui regardoit cette entreprise comme un renouvellement de guerre, étoit à la tête des opposans; Maurice soutenoit les Négocians, quoique sans se montrer.

Argumens pour,

Ceux-ci alléguoient » qu'en transportant la guerre dans » l'Amérique, on attaqueroit l'Espagne par son foible; » qu'on ne pouvoit manquer de tirer de grands avantages » d'un pays qui s'étendoit d'un Pôle à l'autre, & jusqu'alors » inconnu; que les côtes depuis l'Isle de la Trinité jusqu'à

(1) Grotii Hist. *Lib.* XVI. *pag.* 504. Meteren *Liv.* XXVIII. *pag.* 525.
(2) *Sect.* VII. *pag.* 429 *& suiv.*
(3) De Thou *Tom.* XIV. *Liv.* CXXXVII. *pag.* 543.
(4) Resolut. de Holl. *du 27 Juin, du 8 Juill.* 1606. *pag.* 174.

Digitized by Google

» la ligne équinoxiale n'avoient point encore de maître ; » que les Forts des Eſpagnols étoient éloignés les uns des » autres, & les garniſons trop foibles pour ſe ſecourir ; que » les Indiens rebutés par leur cruauté, ſe révolteroient contre leurs tyrans auſſitôt qu'ils verroient des défenſeurs ; & » qu'on rendroit ſervice à l'humanité, en leur portant les » lumieres de la ſaine doctrine, & les éclairant ſur les erreurs qu'on leur débite aujourd'hui «. PHILIPPE IV. 1607.

Leurs adverſaires répliquoient » qu'une guerre maritime » eſt coûteuſe, difficile, & pleine de hazards & de dangers ; qu'il ſuffit, pour s'en convaincre, de ſe rappeller la » malheureuſe expédition de Vander Does ; que les Hollandois avoient eu juſqu'à préſent l'avantage dans les batailles navales, mais que les Eſpagnols commençoient à » devenir expérimentés ſur mer, & que les défaites apprennent ordinairement à vaincre ; que ſi la Nation n'eſt pas » propre à la navigation, elle peut louer des Anglois, des » Bretons, des Saxons & des Matelots du Nord ; que le » Hollandois accoutumé à la froideur de ſon climat, étoit » amolli par les chaleurs de la ligne équinoxiale ; que quarante vaiſſeaux ne pouvoient ſuffire dans des mers auſſi » vaſtes, où les Iſles, les rades & les ports leur ſeroient fermés ; que les vivres & l'eau même leur manqueroient, » ſans qu'ils ſçuſſent où les renouveller ; qu'à la vérité l'Eſpagnol n'occupoit pas la totalité du Continent, mais qu'il » étoit en poſſeſſion des contrées les plus riches, & avoit » des fortereſſes dans les abords les plus faciles ; qu'après » avoir pris terre, il faudroit une armée pour les chaſſer ; » que quand il ſeroit poſſible de la tranſporter malgré la longueur du trajet, il ſeroit néceſſaire d'équiper une ſeconde » flotte, pour empêcher les ſecours de paſſer ; que les fonds » de tous les Négocians enſemble, réunis aux revenus de la » République, ne ſuffiroient pas à de ſi grandes entrepriſes ; » qu'il eſt de la derniere imprudence de penſer à conquérir, » quand on ſuffit à peine à garder ſes poſſeſſions ; qu'on ne » peut compter ſur une alliance ſolide avec des Peuples qui » ne connoiſſent ni traité ni bonne foi ; qu'on ſeroit forcé Et contre.

PHILIPPE IV. 1607.

» de conſtruire des fortereſſes pour s'aſſurer contre leur ca-
» price ; que les Sauvages haiſſent en général les Euro-
» péens ; que ſi l'Eſpagnol étoit à préſent l'objet de leur
» averſion, le Hollandois ſuccédant à ſon autorité, hérite-
» roit en même tems de leur inimitié ; que les Barbares mé-
» priſent une domination trop douce autant qu'ils abhorrent
» un empire trop ſévere ; que quelques-uns étoient antro-
» pophages, & n'eſtimoient les hommes que pour les man-
» ger ; que les Aſiatiques, quoique policés, avoient forcé
» leurs maitres de les aſſujettir par une eſpece de tyrannie,
» pour les obliger à garder leurs conventions : d'où l'on
» peut conclure ce qu'on doit attendre des Nations les plus
» féroces du monde «.

Mais la jalouſie des Villes qui ſe diſputoient l'équipement de la flotte, fut le plus grand obſtacle, & quelques-unes voterent hautement contre un Octroi qu'elles regardoient comme un monopole ſur le ſel qu'on alloit chercher dans l'Amérique, dont le commerce avoit toujours été libre (1), & cependant le gain de cette denrée étoit beaucoup diminué par le nombre des vaiſſeaux qui ſe mêloient de ce commerce (2). Ainſi ce projet échoua pour-lors ; mais nous le verrons ſe relever dans la ſuite.

XIX. Motifs de l'Eſpagne pour la paix.

Les deux Partis étoient également fatigués d'une guerre qui duroit depuis plus de quarante ans, dont ils reſſentoient les incommodités, & craignoient l'événement. Les Archiducs, malgré le ſuccès des dernieres campagnes, firent la premiere propoſition de paix. Les dépenſes militaires montoient à trois cens mille couronnes par mois, l'Eſpagne ne pouvoit y ſuffire. Le Roi ne voyoit aucune eſpérance de réduire les Hollandois. Les places que Spinola avoit conquiſes, étoient difficiles à garder ; on craignoit que la France, augmentant ſes ſecours, ne mît l'ennemi en état d'agir offenſivement, & l'argent manquoit pour continuer la guerre

(1) Réſolut. de Holl. *du 5, 21 Décemb. 1606. pag. 331. du 6 Mai, 17 Juillet 1607. par. 67, 216.* Grotii Hiſt. *Lib. XV. pag. 505, 509.* Meteren *Liv. XXVIII. fol. 526 527.*

(2) Velius Deſcript. de Hoorn. *pag. 529.*

Digitized by Google

avec avantage. Philippe appréhendoit que les flottes des Etats ne ruinaſſent entiérement le commerce des Indes ; il ſe flattoit même que la paix rappelleroit l'ancien reſpect du Souverain dans les Peuples que la guerre avoit effarouchés. Iſabelle, comme femme, déſiroit ardemment le repos ; Albert élevé dans l'Etat Eccléſiaſtique, abhorroit le ſang par préjugé, & ſouhaitoit la paiſible poſſeſſion des Provinces Catholiques, pour être en état de briguer l'Empire, dont la vacance n'étoit pas éloignée. Spinola abîmé des dettes qu'il avoit contractées en ſoutenant le crédit de ſon Maître, ne pouvoit compter ſur ſon rembourſement pendant la guerre. Les dernieres campagnes coûtoient quatorze millions (1) ; il n'avoit d'eſpérance que dans le retour de la flotte, & de la plus grande opulence il ſe voyoit prêt à tomber dans l'extrême miſere. La gloire qu'il avoit acquiſe étoit une foible indemnité ; l'impuiſſance de l'Eſpagne lui faiſoit appréhender de voir faner ſes lauriers, & les tentatives inutiles qu'il avoit faites pour pénétrer en Hollande, le rebutoient. Quelques Grands, & nommément le Duc de Lerma, Favori de Philippe, appuyoit ſes conſeils. Il ne ceſſoit de repréſenter à ſon Maître, » que les forces de l'ennemi augmentoient par » la guerre qui faiſoit fleurir ſon commerce ; qu'il étoit maî» tre de la mer, & s'appuyoit chaque jour par des alliances » ouvertes ou cachées ; qu'il étoit tems de laiſſer dormir les » inimitiés, ſauf à les réveiller dans un tems plus avanta» geux (2) «. Les Portugais venoient à l'appui : ils ſe plaignoient amérement du nombre de vaiſſeaux que les Hollandois leur enlevoient, de la deſtruction de leurs Colonies, de la ceſſation de leur commerce, & concluoient » qu'il » falloit finir une guerre ſi ruineuſe, pendant qu'on le pou» voit ſans honte ; qu'il ne ſeroit plus tems, lorſqu'on y » ſeroit forcé par la déſertion des armées, dont les ſoldats » étoient preſque tous mutinés par le défaut de paye ; qu'il » eſt plus glorieux de donner la liberté à ſes ſujets que d'en » recevoir la loi, ou les forcer à paſſer ſous une domination

PHILIPPE IV. 1607.

(1) Hooft Lettre N. III. *pag.* 3.
(2) Grotii Hiſt. *Lib.* XV. *pag.* 500, 501.

PHILIPPE IV. 1607.

» étrangere ; qu'en faiſant ce ſacrifice à la néceſſité, on pou-
» voit ſe flatter que l'oubli des injures rameneroit au devoir
» les Provinces révoltées, & romproit les projets des Prin-
» ces voiſins ; que s'ils ſe donnoient à l'Angleterre ou à la
» France, ils étoient perdus pour toujours «.

Tant de motifs, dont quelques-uns étoient inconteſtables, ne pouvoient manquer de faire impreſſion ſur un jeune Roi ſans expérience & livré à ſes plaiſirs : le Pape & les Vénitiens étoient réconciliés : il avoit perdu l'eſpérance de profiter de leurs brouilleries, pour augmenter ſa puiſſance en Italie, & ſoupçonnoit Henri de vouloir la diminuer dans les Pays-Bas, en annexant les Provinces-Unies à ſa Couronne (1). Nous examinerons dans la ſuite ſi ſa crainte avoit quelque fondement. La plûpart des Auteurs ſe perſuadent que ces bruits étoient répandus par les pacifiques ; qu'ils parloient, dans la même vûe, d'une deſcente des Maures dans le Royaume de Grenade, & que les Hollandois devoient fournir la flotte néceſſaire pour paſſer la mer.

Offre de la part des Archiducs.

Toutes ces raiſons, véritables ou ſuppoſées, déterminerent Philippe a conſentir à la négociation. Les Archiducs avoient envoyé à la Haye, dès l'année précédente, Walraven de Wittenhorſt, Seigneur de Horſt & Droſſard du Pays de Keſſel, dans le deſſein de ſonder les eſprits ; mais Maurice étant à l'armée, ce voyage eut peu de ſuccès : il revint en Décembre, accompagné de Jean Gevaarts, Secrétaire de Turnhout.

Ces Envoyés établirent leur réſidence dans un pays abonné aux doubles contributions, pour pouvoir aller & venir de part & d'autre, & chercherent à ſe former des liaiſons avec les principaux des Etats, & principalement avec le Prince, avec l'Avocat de Hollande & le Greffier des Etats (2). Le premier, allié de pluſieurs Maiſons conſidérables, trouva l'accès facile. & répandit bientôt qu'Iſabelle ſouhaitoit ardemment de mettre fin à la miſere des Peuples.

(1) Voyez les négociations de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 367. édit. de Paris 1695. *in*-12.

(2) Négociat. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 3.

Digitized by Google

Il montra enſuite ſa Commiſſion pour reprendre les négociations interrompues tant de fois, ſous l'aſſurance » que » leurs Alteſſes Séréniſſimes étoient dans l'intention de ſa» crifier leurs intérêts au bonheur des Pays-Bas ; qu'ils ne » demanderoient que la juſtice ; qu'il ſeroit libre aux Etats » de propoſer les conditions qu'ils voudroient pour leur sû» reté, & de traiter ſecrétement ou par un Congrès «. Mais ces Lettres n'étant pas adreſſées aux Etats, on ne put les communiquer à l'Aſſemblée, & Gevaarts fut envoyé pour en chercher de nouvelles. PHILIPPE IV. 1607.

Maurice étoit à la tête de la République ; mais Barneveld, Avocat de Hollande, balançoit ſon autorité. Cet homme s'étoit élevé par la ſupériorité de ſon génie & par les ſervices importans qu'il avoit rendus dans les négociations & dans le Conſeil ; le Prince qui tenoit ſon rang de ſa naiſſance & de ſa ſcience dans l'Art militaire, étoit ennemi de la paix ; le ſecond, dont le mérite étoit renfermé dans le Cabinet, la ſouhaitoit ardemment, & chacun d'eux avoit ſes partiſans. Wittenhorſt muni de pouvoirs en forme, fut admis à l'audience, où il déclara hautement ce qu'il n'avoit dit qu'en particulier ; mais comme il toucha quelques mots des droits des Archiducs, le Stadhouder le releva vivement, & ſoutint » que le Roi défunt étant déchu de la » Souveraineté en vertu d'un Edit irrévocable, ſoutenu par » une preſcription de plus de vingt-cinq années, ſon Suc» ceſſeur n'avoit plus de prétentions légitimes ſur les Pro» vinces ; que tant que les Archiducs attenteroient à leur » liberté, il étoit inutile de parler de paix ; que les Peuples » étoient réſolus de ſacrifier juſqu'à la derniere goutte de » leur ſang pour conſerver une liberté reconnue par les » Rois leurs Alliés & leurs voiſins, & qu'ils avoient acquiſe » par plus de quarante ans de guerre, & par le ſacrifice de » ce qu'ils avoient de plus cher «. Les Etats répondirent, » que les Provinces-Unies ne connoiſſoient plus d'autre » droit que celui des armes ; que s'étant réunies en Corps » pour aſſurer leur liberté, elles peuvent reprendre par la » force ceux que la violence a détachés de leur Corps ; que

Diviſion entre les Chefs de la République.

Réponſe de Maurice.

Des Etats.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1607.

» les Souverains qui les protégent, connoiſſent la juſtice de » leur cauſe, & qu'ils perſiſtent dans la réſolution qu'ils ont » notifiée à l'Empereur de ne conclure qu'une paix hon- » nête, sûre & religieuſe : ce qu'ils ne peuvent attendre » des Puiſſances qui cherchent à les tromper par un tranſ- » port imaginaire & ſans réalité (1) «.

XX. Diſpoſitions des Hollandois à l'égard de la paix.

Tel fut le début des négociations ; mais avant que de paſſer outre, il faut développer les penſées différentes des Hollandois. On peut les ranger ſous trois claſſes : les uns jugeoient la concluſion impoſſible avec la condition préliminaire que les Etats exigeoient ; les autres rejettoient tout accord, quelques conditions qu'on accordât, & les derniers s'imaginoient qu'on pouvoit s'accommoder en cimentant des conditions convenables aux deux Partis.

Le Peuple & les Prédicans étoient du premier avis : ceux qui tenoient pour le ſecond, étoient obſédés par l'ancien préjugé qu'on ne pouvoit compter ſur aucun Traité avec une Nation perfide, qui ne manqueroit jamais de prétexte pour opprimer la liberté & rétablir l'ancienne religion ; mais la Régence jugeoit par les circonſtances, que l'Eſpagne & les Archiducs ſe prêteroient plus aiſément que par le paſſé, & que par la médiation de la France & de l'Angleterre on pourroit conclure une paix ſolide à des conditions avantageuſes.

Tout le monde convenoit cependant que la ſûreté de la République dépendoit de la guerre, ſoit qu'on en jugeât par ſes conquêtes dans l'Europe & dans le Nouveau Monde, ſoit qu'on regardât la paix comme un moyen d'endormir les Peuples, pour tomber ſur leurs bras dans un moment favorable. On appréhendoit encore que l'Union que la crainte avoit formée, ne ſe rompît par la ſécurité. On ne doutoit pas que Philippe ne travaillât de tout ſon pouvoir à ranimer la jalouſie des Villes & des Provinces. Maurice appuyoit ces motifs ; les Militaires dont la paix diminuoit l'autorité, le ſecondoient en ſecret, & tous ceux qui tirent

(1) Réſolut. de Holl. *du 9 Févr.* 1607, *pag.* 38.

leur

leur ſubſiſtance des fournitures des armées, ſe déclaroient ouvertement; les Négocians même ſe mettoient de la partie, dans la crainte de voir le commerce rétabli à Anvers, au préjudice d'Amſterdam & de Middelbourg (1) : ainſi ce Parti étoit le plus conſidérable. PHILIPPE IV. 1607.

Barneveld étoit à la tête de ceux qui vouloient une paix raiſonnable, pourvu que la religion & la liberté y trouvaſſent leur ſûreté. Ceux-ci ſoutenoient qu'elle étoit néceſſaire à la République, & qu'on ne devoit pas perdre une occaſion qui peut-être ne ſe retrouveroit plus. L'Avocat n'ignoroit pas que malgré l'augmentation des impôts, la Hollande étoit arriérée de vingt-ſix millions de florins, & ſuccomberoit bientôt ſous un fardeau ſi peſant (2). La plûpart des Villes en penſoient de même; les autres Provinces étoient encore plus embarraſſées que la Hollande & la Zeelande. Les Peuples conquis, la plûpart Catholiques, penchoient pour l'Eſpagne, & ſouhaitoient la réunion (3). Les Magiſtrats qui ſuivoient la Réforme, craignoient de voir anéantir leur autorité, ſi les Catholiques reprenoient le deſſus, & deſiroient la paix comme un moyen de ſe conſerver dans leurs charges : ainſi la Bourgeoiſie & le Gouvernement n'étant pas d'accord, on craignoit également les ſurpriſes & les ſieges (4).

Ces raiſons déterminerent les voix, & l'on réſolut d'écouter les propoſitions des Archiducs. Les Hollandois & les Zeelandois n'avoient pas oublié la leçon de Guillaume, Prince d'Orange, qui leur prêchoit de ne jamais conclure de Traité que la Religion & la Liberté n'en fuſſent le fondement; & ces points avoient fait échouer les négociations précédentes. On ne croyoit pas cependant impoſſible de ſtipuler des conditions qui miſſent l'une & l'autre en ſûreté, quoiqu'on reconnût un Souverain : il en avoit été queſtion dans les

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 124.
(2) Remontr. d'Olden Barneveld, voyez ſa Vie, *pag.* 157.
(3) Voyez les Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 20, 30, 481. *Tom.* III. *pag.* 145.
(4) Grotii Hiſt. *Lib.* XV. *pag.* 502.

PHILIPPE IV. 1607. Congrès de Breda & de Cologne ; mais après l'abjuration ſolemnelle qui ſe fit en 1581, les habitans des Provinces-Unies commençant à ſe regarder comme un Peuple libre, & ſe voyant reconnus par la France & par l'Angleterre, s'imaginerent qu'ils ne pouvoient faire une paix honnête ſans ſtipuler l'indépendance pour préliminaire. Ainſi on ſupprima les clauſes qui concernoient la liberté de conſcience & la conſervation des priviléges, pour aſſurer la Souveraineté dont on s'étoit emparé, & cet Article devint la pierre angulaire de la négociation. C'eſt ce que les Etats firent entendre dès le début, & qu'ils expliquerent bientôt en termes formels. L'Eſpagne & les Archiducs étoient réduits dans un état qui les obligeoit de paſſer ſur une propoſition ſi humiliante, & les Etats ayant réſolu de commencer par ce point, releverent avec la hauteur que nous avons vûe, les termes hazardés par Wittenhorſt dans ſa premiere audience, dans le deſſein de montrer une fermeté inébranlable.

Barneveld avoit prévu qu'il auroit peine à réſoudre le Prince à la paix ; il ſe borna d'abord à lui perſuader d'écouter les propoſitions, afin de l'embarquer inſenſiblement. Il lui repréſenta » qu'il ne pouvoit refuſer d'entendre à un accord propoſé par l'ennemi même, ſans irriter le Roi d'Angleterre qui jouoit depuis long-tems le rôle de ſpectateur, » & ſans rebuter le Roi de France, qui peut-être avoit des » vûes plus intéreſſées que celles que donne la ſimple bienveillance ; qu'en feignant de ſonger à la paix, on détermineroit ce dernier à fournir des ſecours plus efficaces, & » on empêcheroit l'autre de ſe déclarer contre l'Union, puiſqu'il étoit de l'intérêt de leurs Couronnes de les tenir en » guerre avec Philippe, dont ils craignoient, l'un & l'autre, » la puiſſance ; qu'il croyoit cependant qu'on ne devoit » entamer les conférences qu'après la reconnoiſſance formelle de leur indépendance «. Soit que Maurice imaginât que l'Eſpagne ne s'abaiſſeroit jamais juſqu'à ce point, ſoit qu'il penſât qu'il s'éleveroit des obſtacles dont il profiteroit, ſoit enfin qu'il crût indécent de s'oppoſer ſans raiſon au vœu

Digitized by Google

de tous les Peuples, il ſe laiſſa perſuader & ſouſcrivit l'Arrêté des Etats (1). PHILIPPE IV.

1607. XXI.

Commencement des négociations.

Particularités ſur le Frere Neyen.

Sur ces entrefaites Wittenhorſt arriva de Bruxelles, amenant avec lui Jean de Neyen, Provincial des Cordeliers pour le Brabant. Ce Moine, originaire de Zeelande, avoit profeſſé la Réforme juſqu'à vingt-cinq ans, qu'il prit l'habit de S. François. Martin, ſon pere, avoit tenu le parti de Guillaume, auprès duquel il étoit dans quelque conſidération. Ce Moine étoit un intriguant, verſé dans le manege des Cours, habile à s'accommoder aux temps & aux caracteres, d'autant plus dangereux, que ſous la ſimplicité flamande il cachoit l'eſprit le plus délié, que ſon habit le mettoit au-deſſus de la honte, & que l'habitude l'avoit aguerri contre les refus & même contre les reproches (2). Ce perſonnage effayé par les Archiducs dans plus d'une affaire, leur parut plus propre que Wittenhorſt à conduire celle dont il s'agit. Il ſe cacha d'abord à Ryſwyck, pour ſonder ſans paroître les obſtacles qu'il rencontreroit; le Prince lui déclara nettement dans une conférence qu'il eut avec lui, que les Etats n'écouteroient aucune propoſition ſans une déclaration nette & préciſe de leur indépendance.

Neyen appréhendant également de choquer les Etats & de paroître les craindre, ſe contenta de dire qu'il en feroit ſon rapport à ſes Maîtres, & partit pour Bruxelles, d'où il rapporta des Lettres de leurs Alteſſes en date du 13 de Mars. Albert y déclaroit » qu'étant las de la guerre, il étoit réſolu » d'ouvrir la négociation avec les Etats dans la qualité *d'un* » *Peuple libre, ſur lequel il n'avoit rien à prétendre*, & que » pour établir la confiance, il étoit réſolu de ne traiter avec » eux que par la médiation des Miniſtres nationaux; qu'il » leur offroit une paix perpétuelle, ou une treve de douze, » quinze ou vingt ans, pendant leſquels chacun conſerve- » roit ce qu'il poſſédoit alors, à moins qu'il ne convînt aux » deux Partis d'échanger quelque Ville ou quelque Pro- » vince; qu'il prioit les Etats de nommer au plutôt leurs

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 106. Grotii Hiſt. *Lib.* XVI. *pag.* 509

(2) Grotii Hiſt. *Lib.* XVI. *pag.* 320.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1607.

» Plénipotentiaires, & de fixer le tems & le lieu du Con-
» grès ; qu'en attendant il leur offroit dès-à-préſent une ſuſ-
» penſion d'armes par mer & par terre juſqu'au 1 de Sep-
» tembre, afin qu'ils euſſent le tems de dreſſer leur ca-
» hier (1) «. Ces Lettres contenterent les Etats ; ils regarderent ce préambule comme une déclaration préciſe de leur liberté, quoique les termes fuſſent ſujets à des équivoques : en effet ces mots, *en qualité d'un Peuple libre*, n'étoient pas une reconnoiſſance déterminée de leur indépendance, & pouvoient s'entendre relativement au tems de la négociation ; & dire qu'on *n'avoit rien à prétendre*, n'étoit pas renoncer à ſes droits ; c'étoit plutôt limiter l'expreſſion au tems préſent, & ſuppoſer la réſerve pour un autre ; mais on ne jugea pas à propos de chicaner ſur les termes, & l'on reçut la réponſe des Archiducs comme relative à la demande.

La ſuſpenſion d'armes cauſa plus d'embarras : comme les Hollandois étoient les plus forts en cavalerie & ſur mer, ils voulurent » limiter ſa durée au terme de huit mois, en ré-
» gler les limites par le cours des rivieres, & la borner aux
» terres voiſines de leurs côtes, à condition que le Roi d'Eſ-
» pagne feroit expédier ſous trois mois deux Actes authen-
» tiques, l'un pour ratifier le Traité qui ſeroit conclu, l'au-
» tre pour déclarer qu'il n'avoit aucun droit ſur les ſujets,
» les habitans, les Villes & les pays des Provinces-Unies «. Neyen accepta ces conditions, les ſigna le 12 d'Avril, & promit d'en rapporter la ratification des Archiducs le 24, à condition que celle des Etats s'échangeroit en même tems (2).

Les Archiducs envoyerent leur ſignature au jour marqué, & les Etats chargerent Dideric Vander Does de porter leur Ecrit à Lillo où leurs Alteſſes lui firent préſent d'une chaîne d'or. L'on fit partir en même tems de part & d'autre des ordres pour défendre les hoſtilités, & l'Archiduc remit en liberté les matelots & les pêcheurs priſonniers à Dunkerque. Neyen ſous prétexte de demander l'explication de quelques

(1) Réſolut. de Holl. *Mars* 1607. *pag.* 77. Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 532.
(2) Réſolut. de Holl. *du 27 Mars* 1607. *pag.* 127. Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 532.

Digitized by Google

termes obſcurs du Traité, mais en effet pour examiner la poſition de la République & ſon commerce, fit demander par Vander Does la permiſſion de revenir à la Haye, & ne recevant point de réponſe, il prit le ſilence des Etats pour un conſentement (1). PHILIPPE IV. 1607.

Les ennemis de la paix perſuadés que la négociation n'auroit pas de ſuite, furent ſurpris de la complaiſance des Eſpagnols : ils prirent occaſion de ce voyage pour accuſer Vander Does d'avoir outrepaſſé ſes pouvoirs, & lui demanderent, de quelle autorité il ramenoit chez eux un Cordelier ? Mais les Etats leur impoſerent ſilence, & le 13 d'Avril ils notifierent à toutes les Provinces par l'avis du Prince Maurice & du Conſeil, « la ſuſpenſion d'armes avec les Archiducs, qui propoſoient de conclure la paix ou du moins » une treve, comme avec un peuple libre, & ſur lequel ils » n'avoient aucunes prétentions ; qu'ils les prioient d'en délibérer & de conſulter les Rois de France, d'Angleterre, & » les autres Souverains leurs Alliés & leurs Amis, de leur » faire part de leurs Arrêtés avant le premier de Septembre, » & cependant ordonner pour le 9 de Mars un jour de jeûne » & de prieres dans l'étendue de leur territoire (2) ».

XXII. Victoire remportée par mer ſur les Eſpagnols.

Sur ces entrefaites le bruit ſe répandit que Heemskerk avoit remporté une victoire complette ſur la flotte eſpagnole dans le Détroit de Gibraltar. Les Etats ſur les inſtances de la Compagnie des Indes, & piqués du peu de ſuccès de la campagne précédente, avoient armé au commencement du printems vingt-ſix vaiſſeaux de guerre, dont ils avoient donné le commandement à Jacques de Heemskerk, célebre par la navigation de la Nouvelle Zemble avec Guillaume de Barentz, & par pluſieurs combats livrés dans les Indes. Il partit en aſſurant les Députés que mort ou vif, les Etats auroient à ſe louer de leur confiance, & qu'il ne vouloit pour récompenſe que treize pour cent des priſes dont la valeur excéderoit cinq cens mille florins. Il cingla vers le

(1) Meteren *Liv.* XXVIII. *pag.* 335. Grotii Hiſt. *Lib.* XVI. *pag.* 511.
(2) Réſolut. de Holl. *du 17 Avril* 1607. *pag.* 133. Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 333.

PHILIPPE IV. 1607. Portugal, dans le deſſein d'entrer dans le Tage, & de brûler les gallions qu'on équipoit dans le port de Lisbonne; mais ayant appris par des eſpions qu'il avoit envoyés, déguiſés en marchands, & des François & des Anglois rencontrés ſur ſa route, que la flotte marchande étoit ſortie, & que celle de guerre croiſoit à Gibraltar ſur les Hollandois qui venoient de la Méditerranée, il dirigea ſa courſe ſur Cadix, en ſuivant les côtes d'Eſpagne ou d'Afrique, ſelon que le vent le gouvernoit.

Combat. Don Juan Alvarez d'Avila, Amiral d'Eſpagne, étoit dans la Baye avec neuf gallions & douze vaiſſeaux de guerre, abondamment pourvus d'artillerie, de matelots, de ſoldats & de munitions. Le Pavillon hollandois parut à peine à la vue de S. Lucas, que la Nobleſſe eſpagnole s'empreſſa de paſſer à bord de l'Amiral, pour donner des preuves de ſa valeur & de ſon zèle pour le ſervice du Roi. D'Avila avoit ſept cens ſoldats ſur ſon bord, & le Vice-Amiral étoit monté de cinq cens. Heemskerk aſſembla ſon Conſeil, avant que d'entrer dans le détroit; & ſans diſſimuler le danger de l'entrepriſe, il repréſenta aux Capitaines qu'il s'agiſſoit de rendre l'Europe & l'Afrique témoins de leur valeur; qu'ils avoient à combattre une flotte beaucoup plus forte & ſous le canon des Forts & de la Ville de Gibraltar. Il leur offrit de prendre la pointe, & de leur frayer le chemin de la victoire. Le Conſeil ayant applaudi à ce deſſein, il choiſit Lambert Henricſzoon, ſurnommé Mooy ou le Beau, Contre-Amiral de la Meuſe, pour attaquer avec lui l'Amiral Eſpagnol, ordonna à Lambert Jacobſzoon, Vice-Amiral de Zeelande, de porter ſur le Vice-Amiral, nomma le Capitaine Bras de Hoorn pour le ſeconder, & donna l'ordre à chaque Capitaine d'attaquer les autres gallions deux ſur un. Ils approuverent unanimement ces diſpoſitions, burent le vin de congé, renouvellerent le ſerment de vaincre ou de mourir, & chacun regagna ſon bord.

D'Avila voyant la flotte avancer, appella un priſonnier Hollandois, & lui demanda ce que vouloit cette foule de petits bâtimens? *Vous combattre*, répondit-il. L'Eſpagnol

répliqua en riant, *qu'il ne prendroit que ſon vaiſſeau pour diſſiper cette nuée de moucherons ;* mais voyant Heemskerk arriver ſur lui à toutes voiles, il coupa ſes cables, & paſſa derriere ſes gallions, pour faire eſſuyer à l'ennemi tout le feu de ſa flotte, après avoir chargé le Vice-Amiral de défendre l'entrée de la Baye avec ſon gallion & trois vaiſſeaux qu'il envoya. Heemskerk, ſans changer de deſſein, ſuivit l'Amiral Eſpagnol à travers le feu de tous les vaiſſeaux. Il avoit promis la dépouille du bâtiment à ſon équipage, & une bonne ſomme à celui qui rapporteroit le Pavillon d'Eſpagne : il fit porter ſes ancres de la poupe à la proue, avec défenſe de les jetter en mer qu'il n'eût heurté l'ennemi, & de tirer avant qu'ils fuſſent bord à bord. D'Avila pourſuivi de ſi près envoya ſa bordée ; le Hollandois répondit de la ſienne en le joignant par le flanc. Il étoit ſur ſon pont lorſque l'Eſpagnol lâcha ſa ſeconde bordée, & un des boulets ayant coupé un hallebardier par le milieu du corps, fracaſſa la jambe gauche de Heemskerk. PHILIPPE IV. 1607.

Ce brave Amiral ne ſurvêcut qu'une heure, qu'il employa à recommander à ſes gens d'achever ce qu'ils avoient ſi bien commencé, & leur ordonna de cacher ſa mort à ſa flotte. Il nomma Pierre Willenſzoon Verhoef, ſon Capitaine en ſecond, pour prendre le commandement, l'exhorta de venger la perte de ſon Amiral, & de vaincre ou mourir avec lui. Heemskerk tué. Remplacé par Verhoef.

Cependant Lambert Mooy avoit accroché d'Avila par la poupe, & s'étoit rangé de l'autre côté ; l'Eſpagnol raſſuré par le nombre ſupérieur de ſes ſoldats, ſe défendoit avec une vigueur égale à l'attaque. Alteras de ſon côté attaquoit le Vice-Amiral Eſpagnol ; le Capitaine Bras qui le ſecondoit, mit le feu au gallion, & le Zeelandois fut forcé de s'éloigner pour éviter le même ſort. Henri Jeanſzoon d'Amſterdam fut emporté d'un boulet au moment qu'il couloit ſon ennemi à fond ; les autres craignant l'abordage ſe canonnoient avec fureur. On ne peut exprimer le bruit de l'artillerie des flottes & des batteries des Forts & de la Ville, auquel ſe joignoit le fracas horrible des bâtimens qui ſau- Acharnement du combat.

PHILIPPE IV. 1607.

toient en l'air ; la fumée ne laiſſoit percer que les flammes des gallions qui ſe conſumoient. Le feu ayant gagné la Sainte Barbe du plus grand vaiſſeau, il fut enlevé avec tant de violence, que l'agitation des flots penſa ſubmerger les vaiſſeaux qui combattoient : la terre trembla de la ſecouſſe, & les édifices les plus ſolides, furent ébranlés dans leurs fondemens. Ce coup donna tant de frayeur aux Eſpagnols, qu'ils ſe laiſſerent dériver à la côte, où ils échouerent. Verhoef ne quitta pas l'Amiral, & Lambert le ſecondoit de ſon mieux. La mort de Davila fit perdre courage aux Eſpagnols : ils arborerent le drapeau blanc ; mais les Hollandois irrités de la réſiſtance, refuſerent de faire quartier. Le feu prit enfin dans la voilure du gallion ; les matelots ſe jettoient à la mer pour ſe ſauver, & les Hollandois tuoient à coups de mouſquets ceux qui lutoient contre la mort. Ils ſauterent enfin ſur le pont, & vinrent à bout d'éteindre l'embraſement. Leur premier ſoin fut de ſauver les priſonniers que les Eſpagnols avoient enchaînés à fond de cale. Ils apprirent d'eux, que par une eſpece de miracle, deux boulets avoient emporté deux Eſpagnols qu'on envoyoit conſécutivement pour les égorger, & qu'un autre boulet avoit briſé leurs fers ſans les bleſſer.

Pertes réciproques.

Cet affreux combat, plus funeſte aux Eſpagnols qu'avantageux aux Hollandois, ſe donna le 25 d'Avril, & dura juſqu'à la nuit. Les premiers perdirent huit gallions, trois vaiſſeaux, deux mille huit cens ſoldats, trois cens cinquante Officiers, & plus de cinquante Gentilshommes de marque ; les ſeconds acheterent la victoire par la perte de leur Amiral, de deux vaiſſeaux & de deux cens cinquante ſoldats (1). La flotte victorieuſe demeura deux jours dans le Détroit, fit trembler Cadix dans la crainte d'une deſcente, & fit voile pour Tetuan ſur la côte de Barbarie, pour ſe radouber. Le Turc qui commandoit dans la Ville, fit ce qu'il put pour engager les Hollandois à faire le ſiege de Ceute ; mais

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XVI. *pag.* 512, 515, 516, 519. Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 529, 530. Abrégé de Meseray *Tom.* III. *pag.* 491, 492. De Thou *Tom.* XIV. *Liv.* CXXXVIII. *pag.* 657, 658.

ceux-ci

ceux-ci plus avides de butin que de ſieges, reprirent la mer ſi-tôt qu'ils furent en état, & ſe mirent en croiſiere aux Iſles Açores, aux Canaries & au Cap Verd, ſur les vaiſſeaux qui revenoient des Indes. Alteras que la flotte avoit élu Amiral, renvoya deux vaiſſeaux pour reporter le corps de Heemskerk, & ramener ſept cens bleſſés. L'Amiral fut enterré le 8 de Juin. Les Etats lui firent des funérailles magnifiques, & lui bâtirent un Mauſolée dans la vieille égliſe d'Amſterdam aux frais du Public : honneur que Heemskerk reçut le premier pour récompenſe de ſes ſervices (1). PHILIPPE IV. 1607.

La nouvelle n'étoit pas encore certaine en Hollande, & Neyen, qui peut-être en avoit reçu la confirmation de Bruxelles par le courier de terre, demanda l'Aſſemblée le 11 de Mai. Il y repréſenta « que ſur la ſimple demande des » Etats, les Archiducs s'étoient engagés de rapporter la ratification du Roi d'Eſpagne, pour avancer la concluſion » de la paix ; qu'il étoit juſte de répondre à leurs avances, » & que pour preuve de leur bonne foi, il les prioit de » rappeller la flotte qu'ils avoient envoyée contre les côtes » d'Eſpagne, d'expliquer ce qu'ils entendoient par les termes de *camper* & d'*envahir* qu'ils employoient dans la ſuſpenſion d'armes ; & qu'attendu les fréquens voyages qu'il » ſeroit obligé de faire de la Haye à Bruxelles juſqu'au premier de Septembre, il leur plût de lui faire expédier un » paſſeport illimité ». Débats pour le retour de la Flotte.

L'Aſſemblée, dans l'attente d'une Députation nombreuſe de toutes les Provinces, ne ſe preſſoit pas de répondre (2), & les bruits qui couroient de la victoire remportée, cauſoient une fermentation générale dans les eſprits. Les uns ſoutenoient qu'il falloit profiter de ces avantages, & ne traiter de la paix que les armes à la main. Maurice obſerva qu'en rappellant la flotte, on contreviendroit au dernier Arrêté, qui limitoit la ſuſpenſion d'armes à la Manche & à l'Océan Britannique (3).

(1) Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 530. Grotii Hiſt. *Lib.* XVI. *pag.* 519.
(2) Réſolut. de Holl. *du* 1 *Mai* 1607. *pag.* 143.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 194.

PHILIPPE IV.

1607. Les Partiſans de la Paix prétendoient au contraire que les Provinces-Unies devoient prouver la bonne foi qu'ils apportoient dans la négociation, par le rappel de leur flotte au moment de la victoire, & que ſi l'on étoit trompé, on trouveroit toujours la mer ouverte pour ſe venger des anciennes injures & de la perfidie nouvelle (1).

XXIII. Arrivée des Médiateurs François.

On délibéroit encore ſur cet Article, lorſqu'on apprit que les Ambaſſadeurs extraordinaires de France étoient arrivés à Vliſſingue le 22 de Mai. Henri s'intéreſſoit trop à l'état des Pays-Bas pour voir la négociation d'un air indifférent; il ſe flattoit, après les obligations que les Etats avoient à ſa Couronne, de les conduire à ſa fantaiſie, & ſe plaignoit de quelques griefs, dont il faut rechercher l'origine. Depuis la paix conclue en 1604 entre l'Eſpagne & l'Angleterre, Jacques I, ſoit de ſon propre mouvement, ou par l'impulſion de Philippe, demandoit l'Infante pour Henri, Prince de Galles. Ce dernier ſe propoſoit, au moyen de ce mariage, de réunir les dix-ſept Provinces dans la main de ſa fille après la mort d'Iſabelle & d'Albert qui n'avoient point d'enfans. Le Roi d'Angleterre ſéduit par l'eſpérance d'acquérir un Etat ſi puiſſant dans le Continent, ſollicita dès 1606 les Provinces-Unies à conclure la paix, comme un acheminement à ſes deſſeins, & s'offrit pour Médiateur & pour garant. Il leur préſenta même des conditions qu'on avoit dreſſées en Eſpagne (2); mais comme il n'étoit pas queſtion d'établir l'indépendance des Provinces, elles furent rejettées ſans examen. On étoit même en défiance ſur la médiation de Jacques, qu'on connoiſſoit prévenu en faveur de l'autorité Royale. Il avoit employé l'épithete de *Rebelles* en parlant des Hollandois, & l'on jugeoit par ſa façon de penſer, ce qu'on devoit attendre de ſa garantie.

Vûes d'Henri IV.

Et de Jacques I.

Henri ne fut pas long-tems ſans être informé de ces manœuvres, & crut devoir oppoſer une contre-batterie. Il chargea en Février 1606, François Aerſens, Ambaſſadeur des Etats à ſa Cour, de trois Articles, ſur leſquels il de-

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XVI. *pag.* 516, 517.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 23.

Digitized by Google

mandoit une réponſe. « I. Si la République étoit en état de » ſe ſoutenir par ſes propres forces ? II. Si les Etats ſouhai- » toient la paix, quels moyens ils comptoient employer » pour y parvenir, & ſi ſa médiation leur étoit néceſſaire ? » III. Quels avantages ils avoient à lui propoſer, en cas » qu'il déclarât la guerre à l'Eſpagne ; & ſi ſe jettant dans » ſes bras, ils conſentiroient à la tolérance en faveur des » Catholiques ? » On devine aiſément par ces queſtions le but qu'Henri ſe propoſoit ; mais on n'en ſera pas ſurpris, ſi l'on conſidere que les Provinces avoient offert autrefois de ſe donner à la France, & que l'augmentation de leurs richeſſes étoit un motif pour deſirer cette acquiſition. PHILIPPE IV. 1607.

Aerſens ne jugea pas qu'il fût à propos de parler dans un tems où l'Angleterre faiſoit des propoſitions plus avantageuſes ; mais les malheureux ſuccès des Etats en 1606 les obligerent de ſolliciter Henri IV de leur prêter trois millions, au lieu d'un qu'il leur donnoit chaque année. Le Roi leur fit entendre qu'en demandant une augmentation ſi conſidérable, on devoit penſer à ſa ſatisfaction ; & ce fut dans ces circonſtances qu'il eut vent de la négociation. Aerſens fit l'étonné, offrit d'aller à la Haye, d'empêcher qu'on ne conclût aucun accord ſans le conſentement de Sa Majeſté, & promit de rapporter réponſe aux trois queſtions. Henri ayant conſenti au voyage, Aerſens arriva à la Haye au commencement de 1607, avec une promeſſe de ſix cens mille florins dans l'eſpérance d'arrêter la concluſion ; mais il ne put empêcher la ſuſpenſion d'armes, qui fut ſignée avant le départ de l'Ambaſſadeur, & les Etats n'en firent part à la France qu'après la concluſion.

Suſpenſion d'armes.

Ce fut la premiere cauſe du mécontentement du Roi ; la ſeconde étoit fondée ſur ce qu'on répandoit en Hollande, qu'Henri avoit deſſein de changer le Gouvernement des Provinces, & leur promettoit de puiſſans ſecours, à condition de le reconnoître pour Souverain. L'Agent d'Angleterre fortifioit ces bruits, en accuſant le Gouverneur de Vliſſingue d'avoir propoſé à la Zeelande de ſe donner à la

Mécontentement d'Henri IV.

PHILIPPE IV. 1607.

France plutôt que d'accepter la paix (1). Ces projets imaginés par les Anglois passerent en Espagne, & Neyen a depuis avoué que la crainte d'obliger les Etats à reconnoître Henri, fut le premier motif qui détermina les Archiducs & même Philippe, à faire les avances (2).

Ses vûes développées.

Le soupçon d'une surprise artificieuse piqua le Roi ; il crut qu'Aersens avoit abusé des propositions sur lesquelles il demandoit une réponse (3), & peut-être avec fondement : car quoique celui-ci ait soutenu n'avoir encore communiqué les demandes d'Henri qu'à quelques particuliers, & sans compromettre Sa Majesté (4), nous trouvons *dans le Registre des Assemblées*, qu'on délibéra le 15 de Février, à la requisition de François Aersens, sur une proposition de grande importance, où il s'agissoit du bonheur de la République & de la satisfaction d'Henri (5). On ne peut douter de l'intention du Monarque, quand on voit que deux ans plus tard il recommande dans une Instruction donnée à son Ambassadeur, de gagner Maurice, & de l'engager à se joindre à lui pour changer le Gouvernement (6). Un des principaux Ministres de France écrit au même Ambassadeur, « que si les » Etats veulent que Sa Majesté s'implique dans la guerre, il » faut qu'ils fassent quelque chose d'extraordinaire en sa faveur. Il nous en a parlé, dit-il, avec franchise, & tient » pour assuré, que vous n'avez pas négligé, lorsque l'occasion s'est présentée, d'en parler avec l'*Orme* & le *Charme* : » car le *Sergent* ne prétend pas qu'on gâte cette affaire par » trop de précipitation, & s'en rapporte à la prudence de » *Cicomore* (7) ». Pour entendre l'Enigme, il faut sçavoir que Maurice est désigné par l'*Orme*, Barneveld par le *Charme*, le Roi par le *Sergent*, & Jeannin par le *Cicomore*.

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 118.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 367.
(3) Instruct. pour les sieurs Jeannin & Buzanval, *dans* les Négoc. de Jeannin, *Tom.* I *pag.* 20. *& suiv.*
(4) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 87, 101, 125.
(5) Résolut. de Holl. *du 15 Fevr.* 1607 *pag.* 50.
(6) Derniere Instr. de Jeannin *dans* les Négoc. *Tom.* I. *pag.* 75.
(7) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 474.

Digitized by Google

Il dit encore dans une autre lettre : « Notre Sergent ne » veut pas que les *Antes* (ce ſont les Etats-Généraux) de- » viennent plus riches, pour des raiſons que vous compren- » drez aiſément (1) ». Dans une converſation entre le Prince & Jeannin, en préſence de la Princeſſe Douairiere d'Orange & de Guillaume-Louis, comte de Naſſau, l'Ambaſſadeur repréſenta « qu'il n'étoit pas juſte que le Roi recommençât » la guerre, riſquât de perdre ſon argent & ſes ſujets, pour » ne rien gagner, & qu'il falloit franciſer les Provinces- » Unies ». Maurice répondit « qu'il n'étoit pas tems de tou- » cher cette corde, & qu'en ſe preſſant on verroit les Eſ- » pagnols au lieu des François dans les Pays-Bas (2) ». Barneveld avoit ſi bien démêlé les vues d'Henri IV, que voulant flatter le Monarque, il dit à ſon Ambaſſadeur, « que ſi » l'on formoit une Principauté d'un Etat libre, on ne pou- » voit choiſir que le Roi de France », & Jeannin ajoute en écrivant à ſon Maître, qu'avant ſon départ il ne ceſſe- roit de preſſer l'Avocat de s'expliquer plus clairement (3). PHILIPPE IV. 1607.

Nous avons reſſerré ſous un coup d'œil tout ce qui peut faire preuve, quoiqu'arrivé dans des tems bien différens, afin de mettre le Lecteur en état d'aſſeoir ſon jugement ſur une intrigue ſi controverſée. Aerſens dans cette occaſion ne dit pas un mot de cette affaire, & ſes plaintes ne roulerent que ſur la ſuſpenſion d'armes conclue ſans la participation du Roi.

Particularités ſur Jeannin.

Les Ambaſſadeurs de France furent Pierre Jeannin, Paul Choart de Buzanval, & Elie de la Place, Sieur de Ruſſy (4). Jeannin chargé du ſecret de l'Ambaſſade, avoit été l'un des principaux Agens de la Ligue ; mais ayant été compris dans la réconciliation du Duc de Mayenne, le Roi l'employa dans les affaires les plus délicates, le nomma Premier Préſident du Parlement de Bourgogne & Conſeiller d'Etat. Ce Perſonnage ſçavoit allier à une rare candeur un talent par-

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 372.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 53.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 67.
(4) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 115.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1607.

ticulier pour les négociations, soutenu par une éloquence insinuante & persuasive. Il étoit maître de son visage & de ses discours : grand Jurisconsulte, Politique délié, il parvenoit à ses fins sans offenser sa probité (1). Il étoit chargé « de » conseiller la paix par préférence à la guerre, & de con- » sentir à la Treve plutôt que de rompre le Congrès (2). Il » devoit maintenir & même augmenter l'autorité de Mau- » rice & de la Maison de Nassau, sans cependant préférer » les intérêts particuliers aux généraux, vivre en bonne in- » telligence avec Barneveld & avec le Greffier des Etats, » veiller à ce qu'on n'arrêtât rien sans le communiquer à » Sa Majesté, & travailler secretement à former une Ligue » défensive entre la France & les Provinces-Unies (3) ».

Son Instruction.

XXIV. Audience des Médiateurs François.

Les Ambassadeurs étant arrivés à la Haye, furent admis à l'audience le vingt-huit de Mai. Jeannin porta la parole : il débuta par l'énumération des services que son Maître avoit rendus à la République, se plaignit des soupçons que les mal-intentionnés avoient répandus sur ses vues, & de la suspension conclue sans sa participation, procédé qu'il qualifia d'ingratitude, ajoutant pour correctif « que quoique » la précipitation des Etats eût blessé la délicatesse de Sa » Majesté, qui se regardoit comme le Pere de la Républi- » que, elle prouvoit par l'envoi d'une Ambassade si solem- » nelle, que rien ne pouvoit refroidir le zèle qui la portoit » à secourir ses Amis ; qu'il venoit leur offrir des troupes » s'ils étoient dans l'intention de continuer la guerre, le » crédit de son Maître, s'ils vouloient conclure la paix, & » finit par demander son entrée dans les Conférences avec » les Plénipotentiaires des Etats (4) ». Barneveld excusa la conclusion précipitée de la suspension d'armes par la situation pressante où se trouvoient les Etats, & par le défaut d'argent. Il parla en termes généraux sur les soupçons injurieux à Sa Majesté, qu'il accusa les ennemis de la Répu-

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *au commenc.* Grotii Hist. *Lib.* XVI. *pag.* 517.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 215.
(3) Instruct. de Jeannin *dans* ses Négoc. *Tom.* I. *pag.* 31, 34, 35, 37, 39, 40.
(4) Premiere Proposit. de Jeannin *dans* ses Négoc. *Tom.* I. *pag.* 116.

Digitized by Google

blique d'avoir répandus malicieuſement (1). Nous remarquerons en paſſant que dans une converſation particuliere il venoit de jurer à Jeannin que les queſtions dont Aerſens s'étoit chargé, n'avoient jamais été propoſées dans les Etats, mais communiquées à trois ou quatre perſonnes ſeulement (2). Il finit enfin par promettre des Commiſſaires pour inſtruire les Ambaſſadeurs de l'état actuel de la République, & des ſecours dont elle avoit beſoin (3). PHILIPPE IV. 1607.

L'Aſſemblée réſolut cependant « de rappeller la flotte » auſſi-tôt que Philippe auroit ratifié le Traité, & de n'envoyer ni vivres ni ſecours, en attendant que la ſuſpenſion » d'armes ſeroit obſervée dans la Manche & dans les Mers » de Hollande; qu'il ne ſortiroit que des Pêcheurs des ports » de Flandre; qu'après la ratification du Roi d'Eſpagne elle » ſeroit étendue dans toutes les Mers de l'Europe juſqu'à » Gibraltar & Cadix; que ſur terre, l'Ems, le Vegt, l'Yſſel, le Rhin, le Waal & la Meuſe marqueroient les limites depuis leur entrée dans les Pays-Bas juſqu'à leurs embouchures; que le Demer & la Nethe termineroient » celles du Brabant; & la Leye & la Mander, celles de Flandre (4) ». L'Arrêté paſſa par la pluralité des voix malgré les oppoſitions de la Zeelande (5), & le premier de Juin on ſigna le Traité. On peut juger par ces conventions que ceux qui tenoient pour la paix, l'emportoient par le nombre; mais il falloit en régler les Préliminaires. Réglement pour la ſuſpenſion d'armes.

Neyen attendoit à Delft la réſolution des Etats, & s'employoit de ſon mieux à gagner des Partiſans par ſon éloquence & par des préſens (6). Il fit demander à Corneille Aerſens, Greffier des Etats, une conférence particuliere. C'étoit la premiere Maiſon qu'il s'étoit ouverte en Hollande Manœuvres de Neyen.

(1) Réſolut. de Holl. *du 5 Mai* 1607. *pag.* 146, 147.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 101, 107.
(3) Négociat. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 108. De Thou *Tom.* XIV. *Liv.* CXXXVIII. *pag.* 661-675.
(4) Grotii Hiſt. *Lib.* XVI. *pag.* 518. Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 533.
(5) Réſolut. de Holl. *Mai* 1607. *pag.* 143, 197. Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 164.
(6) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 97.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1607. par le moyen de Krauwels, parent du Greffier, qui l'avoit introduit. Aerſens en informa le Prince, qui fut d'avis d'accepter le rendez-vous, dans l'idée de pénétrer les intentions ſecretes du Moine. Neyen débuta par des remercimens du zèle avec lequel le Greffier s'étoit prêté à faire réſoudre l'ouverture du Congrès, « qu'il n'ignoroit pas le danger où il » s'étoit expoſé, ſi la négociation eût été ſans ſuccès, les » jalouſies & les méfiances étant l'attribut des Gouverne- » mens diviſés; que ſa candeur & ſes procédés pour avan- » cer la paix des Pays-Bas lui avoient attiré l'eſtime & l'af- » fection des Archiducs; que pour premiere preuve ils lui » rendoient ſa maiſon de Bruxelles confiſquée depuis long- » tems; que leur intention n'étoit pas de ſe borner à ſi peu » de choſe; qu'en cas que le Congrès ſe terminât par la » paix ou par une longue treve, le Marquis de Spinola l'a- » voit chargé de lui promettre cinquante mille Couronnes », & dans le moment il lui remit l'obligation du Général, avec l'offre d'en avancer quinze mille comptant. Il lui préſenta enſuite un diamant de prix, dont Spinola faiſoit préſent à ſa femme. Le Greffier accepta la maiſon, ſur laquelle il avoit un droit inconteſtable, en vertu de la capitulation accordée à Bruxelles, & reçut après bien des inſtances le billet & le diamant; mais il fit part de ſon aventure à Maurice & à Barneveld, qui furent d'avis de garder le ſecret pour ſe ménager un moyen de pénétrer les intentions des Archiducs. Mais Aerſens ſe reprochant de n'avoir que deux témoins de ſa probité, rendit compte de ſa conduite aux Etats-Généraux, & mit ſur le Bureau la Cédule & le diamant; l'un & l'autre fut dépoſé entre les mains de Joris de Bie, Tréſorier général (1). Cependant cette démarche ne put ſauver Aerſens de la médiſance: le Public toujours porté à ſaiſir le mauvais côté, le taxa d'avoir entamé une manœuvre qu'il n'avoit pas eu le courage de ſoutenir, & d'avoir ſacrifié ſa convoitiſe à la crainte des ſuites. Ces reproches qui partoient de gens accoutumés à juger des actions des autres ſur ce qu'ils

Aerſens reçoit des préſens.

Sa juſtification.

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom. I pag.* 247.

ſont

Digitized by Google

ſont capables de faire, le toucherent ſi ſenſiblement qu'il crut devoir à ſa réputation un Ecrit raiſonné pour ſe juſtifier, & le fit imprimer pour le répandre plus facilement (1). PHILIPPE IV. 1607.

XXV. D'autres Puiſſances invitées au Congrès.

Les négociations avec la France étoient alors commencées, & pour ne pas donner de jalouſie aux autres Cours dont l'amitié étoit néceſſaire, on réſolut d'appeller aux Conférences les Ambaſſadeurs d'Angleterre & de Danemarc, avec les Envoyés de Brandebourg & du Palatinat. Le Préſident Jeannin jouoit cependant le premier rôle; les Anglois ne penſoient qu'à régler les payemens de ce qui leur étoit dû, & à conclure une alliance qui ne devoit avoir lieu qu'après la paix (2). Les Electeurs de Brandebourg & le Palatin avoient promis de fournir chacun pendant trois ans cent mille florins pour aider aux dépenſes de la guerre (3).

Ambaſſade en Danemarc.

On nomma pour l'Ambaſſade de Danemarc Jacques Boelenſz d'Amſterdam, Nicolas-Jacques Simonſzoon de Hoorn, & Jacques Magnus de Middelbourg. On chargea Jean Berk, Penſionnaire de Dordrecht, d'inſtruire le Roi d'Angleterre de la ſituation actuelle des Pays-Bas, & Jacques de Maldere, repréſentant le premier Noble de Zeelande, fut envoyé avec lui (4). Ces Ambaſſadeurs expoſerent au Roi l'état des Finances, les charges qu'il falloit ſupporter, & ce qui leur manquoit pour continuer la guerre avec avantage. Jacques les écouta favorablement, & leur promit de s'intéreſſer pour la République; mais la diſette d'argent qu'il éprouvoit lui-même, empêchoit qu'on ne pût compter ſur ſes promeſſes. Il ſentoit aſſez que ſa ſûreté demandoit un Traité plus intime avec l'Eſpagne, ou la continuation de la guerre dans les Pays-Bas; mais il ne ſçavoit où prendre des fonds, & ſe voyoit forcé de conſeiller la paix, quoiqu'il vît avec

En Angleterre.

(1) Grotii Hiſt *Lib.* XVI. *pag.* 518. Meteren *Liv.* XXIX. *fol.* 545, 546.
(2) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 58.
(3) Grand Recueil des Placards, *Tom.* IV. *pag.* 266.
(4) Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 533. 537. Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 199, 403.

PHILIPPE IV. chagrin les François tenir le haut bout dans le Congrès. Il envoya Richard Spencer & Rodolphe Winwood pour assister aux Conférences (1), & s'informer de tout ce qu'on traiteroit avec Henri IV (2).

1607. Arrivée des Médiateurs Anglois. Conférences avec les Ministres François.

En attendant la ratification d'Espagne, le Prince, l'Avocat de Hollande, & les Députés des États avançoient la négociation avec les Ambassadeurs de France. Jeannin dont l'esprit pénétrant prévoyoit d'un coup d'œil les conséquences d'une proposition, affecta d'abord de pencher pour la continuation de la guerre (3). Maurice embrassa le même avis, & déclara « qu'il étoit assuré de la Zeelande & d'Amsterdam, que la Gueldre & la Frise étant remplies de » troupes à ses ordres, suivroient son impulsion, & qu'il » étoit convaincu que ce parti étoit le plus salutaire à la Ré» publique (4) ».

Barneveld répondit « que les Hollandois ne balanceroient » pas à prendre les mêmes sentimens, si la France se dé» claroit ouvertement contre l'Espagne, & secondoit les » Etats des sommes dont ils auroient besoin ; mais que le » fardeau étoit trop lourd, & les forçoit à se déclarer pour » la paix, à moins d'un secours effectif ; que la République » s'arriéroit tous les ans de six millions, & ne pouvoit con» tinuer sans une ruine manifeste ». Jeannin repliqua « qu'on » n'avoit jamais proposé de secours si considérables sans sti» puler une récompense proportionnée ». L'Avocat reprit, « qu'il avoit prévu la réponse, & que n'osant hasarder la » proposition devant les Députés, il leur avoit conseillé de » faire une bonne paix par la médiation des Souverains qui » s'intéressent à leurs affaires ; que le premier Article devoit » être une reconnoissance formelle de l'indépendance des

(1) Acta Publ. Angl. *Tom.* VIII. *Part.* I. *pag.* 158. Résolut. de Holl. *du 4 Sept.* 1607. *pag.* 245, 246.

(2) Grotii Hist. *Lib.* XVI. *pag.* 519.

(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 84.

(4) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 98.

Digitized by Google

» Provinces-Unies, & que par ce moyen on les mettroit en » état de marquer leur reconnoiſſance au Roi ſon Maî- » tre (1) ». Winwood ſuivit Jeannin, & ſe déclara pour la guerre (2); mais il parut bientôt qu'il ne vouloit pas y contribuer, & que la France craignoit de ſe charger ſeule de fournir des ſubſides, qui montoient à douze tonnes d'or par an (3).

PHILIPPE IV. 1607.

Jeannin & Buzanval parcouroient les Villes de Hollande, pour porter les eſprits à la paix: ils furent à Haarlem, à Leide & à Amſterdam, qui s'oppoſoient le plus à l'ouverture du Congrès; la plûpart des autres ſe laiſſerent perſuader, à condition qu'on aſſureroit avant tout la religion & la liberté (4).

Leurs manœuvres dans les Villes.

XXVI. Arrivée de la ratification du Roi.

Les trois mois pris pour fournir la Ratification du Roi d'Eſpagne étoient prêts d'expirer, lorſqu'on reçut une lettre de Spinola, qui demandoit un paſſeport pour Louis Verreiken, Audiencier des Archiducs (5). Il arriva à la Haye la nuit du 22 au 23 de Juillet. Aerſens lui rendit viſite le lendemain, & l'amena à l'audience. Son diſcours fut conçis; il qualifia les Etats de *Nobles & Puiſſans Seigneurs*, & Maurice fut titré de *Prince très-illuſtre*. Il remit deux Actes entre les mains du Greffier: le premier ratifioit le Traité conclu avec les Archiducs; le ſecond concernoit la ſuſpenſion & ſon interprétation. Il demanda en même tems qu'il lui fût permis de retirer le premier après la lecture. Les Députés l'ayant prié de ſe retirer, on ouvrit la délibération, & l'on conclut que les actes ne rempliſſoient pas les promeſſes d'Albert & d'Iſabelle. Le Roi approuvoit la ceſſation des hoſtilités, ſans faire mention de la liberté des Provinces, ni de la reconnoiſſance que les Archiducs avoient faite de leur

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 100.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 105.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 108.
(4) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 224, 238.
(5) Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 533.

PHILIPPE IV. 1607.

indépendance ; on avoit omis dans la copie l'Article qui la contenoit. L'expédition étoit sur un papier simple, & signée *Yo El Rey*, « Moi le Roi », formule en usage, lorsque Sa Majesté parle à ses Sujets, & l'on convint unanimement de la rejetter.

Elle est rejettée.

On autorisa un Député de chaque Province de demander à Verreiken « s'il n'avoit point autre chose à proposer de » bouche ou par écrit, de lui faire connoître les défauts de » l'Acte qu'il apportoit, & de lui signifier que les Archi- » ducs n'ayant pas rempli leurs engagemens, il étoit inutile » qu'il fît un plus long séjour à la Haye (1) ». Verreiken voulut rejetter l'omission de la clause essentielle sur la faute du Copiste, & le ridicule de l'excuse attira le mépris des Députés.

Discours ferme de Barneveld.

Barneveld, prenant la parole, lui déclara, que les Etats ne pouvoient se contenter de l'Ecrit informe qu'il avoit apporté, qui même n'étoit pas signé de Philippe ; que cependant ils le garderoient comme une sûreté pour la treve, & jettant sur le bureau le diamant, la cédule de Spinola & le collier d'or : « Nous avez-vous cru, ajouta-t-il, assez misé- » rables pour vendre notre foi ? Scachez que ceux que la » République employe, ne pensent pas comme vos cour- » tisans. Chez vous deux ou trois sont dépositaires de l'au- » torité ; le reste n'est qu'une troupe d'esclaves : ici nous » commandons tous, & nous obéissons ensemble. La Com- » pagnie que vous voulez séduire, n'est chargée que de » l'exécution ; d'autres déliberent, & si ce n'est pas assez » pour vous ôter toute espérance, nous sommes prêts d'aug- » menter leur nombre. Il est bien difficile de ne pas soup- » çonner l'intention de ceux qui débutent par de pareils pré- » sens. Reprenez vos dons, rendez-les à vos Maîtres ; ils » sont inutiles, si vous ne demandez qu'une paix raisonna-

(1) Résolut. de Holl. *du 17 Juill. 1607. pag.* 209, 210. Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 269.

Digitized by Google

» ble ; & criminels, ſi vous marchandez notre liberté (1) ». Philippe IV.

1607.

Réponſe des Eſpagnols.

Verreiken étourdi du reproche, ſoutint que les Archiducs ignoroient la conduite de Neyen, ſe rejetta ſur l'avidité monachale qui fait croire aux Mandians qu'on ne peut manquer de réuſſir l'argent à la main ; & ſur ſa requiſition on lui permit d'écrire à Bruxelles. Il en reçut une réponſe, non des Archiducs, mais de Jean Richardot, Chef du Conſeil Privé. Celui-ci ſe plaignoit qu'on eût mal compris l'intention d'Albert & d'Iſabelle ; qu'avec moins de défiance on verroit qu'ils ont rempli leurs engagemens ; qu'au ſurplus il écriroit en Eſpagne pour engager le Conſeil à changer les termes qui bleſſent les Etats, & que pour l'obtenir plus facilement, il leur conſeilloit de rappeller leur flotte, & prouver par-là qu'ils traitoient avec ſincérité ; qu'alors il ſe feroit fort de rapporter une ratification telle qu'on ſouhaitoit (2).

Nouveaux débats ſur le rappel de la flotte.

La propoſition cauſa de nouvelles diſputes : le plus grand nombre s'écrioit que les Eſpagnols les jouoient groſſierement, qu'ils les amuſoient par l'eſpérance de reconnoître leur liberté, pour les déſarmer & les opprimer, quand ils y penſeroient le moins ; qu'on n'ignoroit pas qu'ils armoient actuellement par terre & par mer. Maurice ſe voyant appuyé, ſoutint que loin de rappeller la flotte, on devoit la renforcer autant qu'il ſeroit poſſible. Les Ambaſſadeurs de France ne purent diſſimuler leurs ſoupçons, ils dirent même qu'ils ne pouvoient préſumer, que Philippe envoyât jamais l'Acte qu'on exigeoit ; que les Etats ne pouvant douter qu'on ne voulût les tromper, ne pouvoient déſarmer par mer ; que ce ſeroit contrevenir au premier Arrêté, annoncer un amour aveugle pour la paix, & trop de crainte de la guerre (3).

Arrêté des Etats.

Barneveld appréhendant que l'Arrêté ne paſſât à la rup-

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XVI. *pag.* 522. Mém. de Sully *Tom.* II. *Liv.* XXIV. *pag.* 25.

(2) Groth Hiſt. *Lib.* XVI. *pag.* 530. Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 534.

(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 302, 304.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1607.

ture, représenta que la flotte, où depuis long-tems on n'envoyoit ni vivres ni munitions, ne pouvoit tenir la mer ; qu'il étoit à craindre que le Roi d'Espagne ne fît arrêter les vaisseaux que les Hollandois avoient envoyés dans les ports d'Italie (1) ; & fit si bien qu'on le chargea de répondre de vive voix aux Agens des Archiducs. Il leur déclara « que l'Assemblée n'étant pas satisfaite de la ratification envoyée d'Espagne, les Etats avoient dressé un projet en latin, qu'ils n'accepteroient qu'en cas que Sa Majesté le suivit sans changement, & la renvoyât en forme dans le délai de six semaines, qu'après l'avoir revue ; on leur accorderoit jusqu'au premier de Septembre pour préparer les Articles de la négociation ; que cependant, par égard pour les Archiducs auxquels on ne pouvoit attribuer la faute des Espagnols, on feroit rentrer la flotte dans ses ports ; que les prises faites six semaines après le 9 d'Août seroient restituées ; qu'enfin l'on garderoit la ratification, quoique défectueuse, pour sûreté de la cessation d'armes, jusqu'à ce qu'on eût renvoyé la nouvelle (2) ».

XXVII. Manœuvres de Maurice & de Barneveld.

Le Stadhouder & Barneveld s'employoient avec la même ardeur à se faire des Partisans. Le premier s'appliquoit à réunir Groningue & la Frise à la Zeelande, dont il étoit assuré. Les Prédicans qui cherchoient à lui plaire, prêchoient contre la paix, & répandoient sur l'Avocat un soupçon d'intelligence avec l'ennemi. Bientôt le peuple se déclara pour le Prince ; mais les Magistrats des Villes, sur lesquels Barneveld avoit un grand crédit, maintenoient l'équilibre. Ces manœuvres opposées, conduites par les premiers Membres de l'Etat, formoient des contestations qui s'envenimoient tous les jours. Maurice souffroit avec peine d'être contredit par Barneveld, dont la naissance & la dignité étoient bien inférieures à la sienne ; celui-ci affectant de se tenir dans les bornes du respect, usurpoit trop d'autorité dans les Etats.

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 302, 345.
(2) Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 534. Grotii Hist. *Lib.* XVI. *pag.* 520, 521.

Digitized by Google

Jeannin craignant que ces débats ne formaſſent un ſchiſme dans la République, faiſoit ſes efforts pour les concilier : il parut quelque tems qu'il y réuſſiroit ; mais ne pouvant couper la racine des diviſions, les conteſtations renaiſſoient à chaque Aſſemblée (1). Quelques Auteurs rapportent qu'elles devinrent ſi vives, que le Prince donna un démenti public à Barneveld, & leva la main pour le frapper (2) ; mais le fait paroît trop outré pour le croire ſans d'autres garants.

Nouvelle ratification du Roi.

La flotte ayant terri dans les ports, & les ſix ſemaines étant écoulées, la fermentation redoubla, lorſque Verreiken & Neyen ayant obtenu leurs paſſeports, préſenterent le 25 d'Octobre un nouvel Ecrit d'Eſpagne (3). Neyen déclara » qu'il avoit fait le voyage pour inſtruire Sa Majeſté de » leurs intentions ; qu'elle avoit aſſemblé ſon Conſeil, & » mis l'affaire en délibération : enſorte qu'on devoit regar- » der la ratification qu'il apportoit non-ſeulement comme » l'aveu du Roi qui étoit mortel, mais encore comme celui » de la Nation qui ne pouvoit finir, que Sa Majeſté ſou- » haitoit la paix ſincerement, & qu'il s'expliquoit dans des » termes ſi clairs qu'il n'étoit plus permis d'en douter ».

Verreiken prenant enſuite la parole, fit valoir autant qu'il put les preuves que le Roi donnoit de ſa ſincérité, & la bonne foi des Archiducs. Il excuſa Philippe de n'avoir pas employé l'idiome latin ou le françois, ſur l'habitude de s'exprimer en Eſpagnol, ajoutant qu'il ſeroit injuſte de l'obliger de parler une langue étrangere (4). Ils délivrerent enſuite la ratification, où l'on avoit ſuivi le modèle envoyé par les Etats, à l'exception que dans l'endroit où Philippe reconnoiſſoit la liberté des Provinces, il avoit ajouté, *qu'il traiteroit avec*

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 90, 104, 105, 112, 159, 171, 186, 213, 253, 254, 258, 331, 336, 373.

(2) Mém. d'Aubery *pag.* 293.

(3) Conf. la Réſolut. de Holl. *du 4 Sept.* 1607. *pag.* 248. *& ſuiv.*

(4) Propoſit. de Neyen & de Verreiken *dans* les Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 448, 449.

PHILIPPE IV. 1607. *eux, comme avec des peuples libres, & ſur leſquels il n'avoit rien à prétendre, déclaration qu'il faiſoit, tant pour remplir la parole des Archiducs, que pour avancer la concluſion de la paix ou d'une longue treve.* L'Acte étoit conçu dans les termes ſuivans : « Puiſque les Séréniſſimes Archiducs ont engagé leur parole qu'ils obtiendroient de nous des Lettres » Patentes de ratification, déclaration & de conſentement » ſelon la forme & teneur de celles qu'ils ont données aux » Etats, après une mûre & ſérieuſe délibération, en vertu » de notre puiſſance & autorité Royale, nous conſentons » & nous plaît, en tant que cela nous regarde, que les Sé» réniſſimes Archiducs exécutent & accompliſſent entiere» ment ce qu'ils ont promis ; qu'ils ménagent en notre nom » & au leur la concluſion d'une treve ou d'une paix avec » les Etats, que nous reconnoiſſons pour Pays, Provinces » & Peuples libres, & ſur leſquels nous ne prétendons au» cun droit. Nous approuvons & nous ratifions tout ce qui » eſt contenu dans l'acte fait par les Archiducs, & nous le » confirmons par notre ſerment & parole Royale (1) ». Mais il ajoutoit enſuite « que dans le cas où le Traité n'auroit » pas lieu, tant pour cauſe de Religion que pour autres, la » préſente Ratification ſeroit regardée comme nulle & non » avenue, & ne pourroit nuire aux droits de Sa Majeſté, » qui demeureront au contraire dans l'état où ils ſont au» jourd'hui (2) ».

Débats à ce ſujet.

Les Etats ayant répondu qu'ils en délibéreroient & les informeroient de l'Arrêté, les Envoyés ſe retirerent ; mais il ſe leva de grandes difficultés, lorſqu'ils connurent que la reconnoiſſance de leur liberté étoit relative à la concluſion du Traité, qui pouvoit traîner en longueur, & n'avoir point de concluſion. Neyen & Verreiken affirmoient de leur côté qu'on ne devoit plus eſpérer de changement, & que s'il ſe

(1) De Thou *Tom.* XIV. *Liv.* CXXXVIII. *pag.* 670.

(2) Ratification du Roi d'Eſpagne *dans* les Négociations de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 451.

trouvoit

trouvoit quelques obſtacles dans cet acte, on pourroit l'aplanir par les Articles du Traité. Les peuples étoient dégoûtés de la guerre, & ne pouvoient ſe réſoudre à reprendre les armes, après s'être flattés de la paix. Les Etats n'ignoroient pas que le Roi auroit mieux aimé traiter avec chaque Province ſéparément qu'avec l'Union, & craignoient un démembrement. Les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre leur conſeilloient de paſſer ſur ces difficultés (1): ils s'y déterminerent enfin (2), & le firent ſçavoir aux Plénipotentiaires dès le 2 de Novembre; mais ils annoncerent en même tems « qu'ils n'étoient pas ſatisfaits de la ratification; qu'elle ne rempliſſoit pas les promeſſes qu'on leur » avoit faites; que la réſerve renverſoit la reconnoiſſance » qui la précédoit; qu'étant dans l'indépendance par la re» connoiſſance de celui qui prétendoit à leur Souveraineté, » il n'étoit plus queſtion de réſerver des droits, & qu'une » fois déclarés libres, ils n'avoient plus d'ordres à recevoir » de qui que ce fût ſur la Terre; qu'il leur appartenoit de » veiller ſur la tranquillité & l'intérieur de leurs Provinces, » & qu'ils ne ſouffriroient pas que des Etrangers partageaſ» ſent ce ſoin; que l'idée ſeule auroit ſuffi pour rompre la » négociation, ſi l'amour de la paix ne les eût retenus; » qu'ils avoient envoyé l'examen de cette adddition aux Aſ» ſemblées particulieres des Villes, en proteſtant d'avance; » qu'ils ont réſolu de ne rien paſſer qui puiſſe donner at» teinte à leur liberté, & qu'ils feront ſçavoir leur Arrêté » dans ſix ſemaines, pour envoyer dans le délai de dix » jours des Plénipotentiaires à la Haye, afin de travailler » avec les Commiſſaires des Etats à dreſſer les Articles de » paix, dans la confiance que l'Archiduc ni le Roi ne tou» cheroient en rien ce qui regarde l'adminiſtration inté» rieure des Provinces-Unies (3) ». La fin de la déclaration

PHILIPPE IV. 1607.

Réponſe des Etats.

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 455. *Tom.* II. *pag.* 11.
(2) Conf. la Réſolut. de Holl. *du 4 Sept.* 1607. *pag.* 254.
(3) Réſolut. de la Génér. *du 2 Nov.* 1607. *dans* les Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 456.

PHILIPPE IV. 1607. avoit en vue les affaires de la Religion, dans l'idée que le Roi exigeroit la tolérance du Culte catholique, qu'on étoit réſolu de ne pas recevoir (1).

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 462, 466, 467. *Tom.* II. *pag.* 23.

Fin du vingt-unieme Livre.

Digitized by Google

LIVRE XXII.

SOMMAIRE.

I. *LE Congrès fixé à la Haye. Serment des Commiſſaires. Plénipotentiaires Eſpagnols.* II. *D'autres Plénipotentiaires. De Danemarc. Du Palatinat. De Brandenbourg. De Suede. Lettre menaçante de l'Empereur. Réponſe des Etats.* III. *Hoſtilités réciproques. Mutineries des troupes Eſpagnoles.* IV. *Expéditions des Hollandois dans les Indes.* V. *Affaires d'Ooſtfriſe. Aſſaſſinat de Fra-Paolo.* VI. *Négociations pour une Ligue contre l'Eſpagne. Rigueur de l'hyver. Ligue avec la France. Mécontentement des Anglois. Prétentions des Allemands.* VII. *Arrivée des Plénipotentiaires Eſpagnols. Solemnité de la premiere Audience. Commiſſaires des Etats au Congrès.* VIII. *Débats préliminaires. Sur la reconnoiſſance de la Liberté des Provinces. Sur le Commerce. Mémoires de la Compagnie des Indes. Réfutation de ces Mémoires. Arrêté des Etats. Le Congrès rompu. Vûes d'Henri IV ſur le Commerce des Indes.* IX. *Les Conférences renouées. Débats ſur la Religion. Sur le Commerce intérieur. Nouveaux débats ſur les Articles du Commerce.* X. *Traités avec la Grande-Bretagne. Conteſtations ſur les limites. Sur la prorogation du Congrès.*

Digitized by Google

Sur la reſtitution des biens. Sur d'autres Articles. Départ des Ambaſſadeurs de Danemarc. XI. *Bruits déſavantageux aux Provinces-Unies. Propoſitions de Philippe faites à Henri IV & à Jacques I. Rejettées. Autres Projets. Manqués. Philippe inſiſte ſur la conſervation des Indes & de la Religion. Débats à ce ſujet. Déclaration vigoureuſe des Etats.* XII. *Propoſition d'une Treve. Motifs des Puiſſances Médiatrices. Maurice dupé par Barneveld. Négociations pour la Treve. Penſions offertes de la part de la France aux principaux Membres de la République. Inſtruction de Jeannin à cet effet.* XIII. *Jeannin inſiſte pour la Treve.* XIV. *Ecrits anonymes contre la Treve. Soutenus par Maurice. Ses motifs. Réponſe des Etats aux diſcours de Maurice. Conteſtations à ce ſujet. Les Etats déterminés à la Treve. Réponſe des Eſpagnols.* XV. *Réſolution vigoureuſe des Etats. Conteſtations entre les Provinces. Oppoſition de la Zeelande. Maurice ſe déclare contre la Treve. Sa Lettre circulaire aux Villes. Ses démarches infructueuſes dans le pays. Et auprès d'Henri IV.* XVI. *Le Congrès rompu. Les Plénipotentiaires Eſpagnols congédiés. Les Médiateurs cherchent à renouer la négociation. Oppoſition de Maurice.* XVII. *Découverte de l'Inſtruction ſecrete des Eſpagnols. Différens ſentimens à cet égard.* XVIII. *Nouvelle tentative de Jeannin pour la Treve. Sa Harangue aux Etats.* XIX. *L'Ambaſſadeur d'Angleterre conſeille la paix. Réponſe de Maurice. Plaintes de Jacques I. Excuſes de Maurice. Son opiniâtreté contre la Treve. Il parcourt les Villes.* XX. *Nouveaux Libelles contre les Pro-*

Digitized by Google

moteurs de la Treve. Barneveld demande ſa démiſſion. Il reprend ſa place. Il détermine les voix pour la Treve. Il eſt appuyé de Lettres d'Henri IV. XXI. *Oppoſition de quelques Villes. Ecrit contre Maurice. Juſtification des Etats. Oppoſitions des Elus d'Utrecht. De la Zeelande. Diſcours de Jeannin aux Etats. Et de Spencer. La Zeelande gagnée. Barneveld réconcilié avec Maurice.* XXII. *Les Etats conſentent à la Treve. Ils inſiſtent ſur la reconnoiſſance de l'Indépendance. Albert porte le Roi à la ratification.* XXIII. *Hoſtilités réciproques. Adolphe de Naſſau tué. Emeute des troupes à Oſtende. Offres des Hollandois d'armer contre les Pirates d'Afrique. Délivrance ſinguliere d'un vaiſſeau Zeelandois.* XXIV. *Commencement de la diſpute des Gomariſtes & des Arminiens. Députation en Zeelande. A Amſterdam. Arrêté des Etats. Soins de Barneveld pour la Liberté de la République. L'Arrêté conſenti.* XXV. *Le Congrès transféré à Anvers. Les Etats à Berg-op-zoom. Conteſtations ſur leur Titre. Ils ſont réduits à celui d'*Illuſtres. *L'Article du Commerce réglé. Et d'autres Articles.* XXVI. *Mort du Duc de Cleves. Conteſtations pour ſa ſucceſſion. La Treve ſignée. Acte de la Treve. Articles ſecrets.* XXVII. *Henri & Jacques ſollicités pour reconnoître la Souveraineté des Provinces. Leur refus. Traité de garantie. Indemnité accordée à la Maiſon de Naſſau.* XXVIII. *Vûes d'Henri IV à l'égard de Maurice. Réflexions ſur la forme du Gouvernement. Jeannin propoſe du changement. Et l'élevation de Maurice. Oppoſition de Barneveld.* XXIX. *Partage de la*

Digitized by Google

ſucceſſion de Guillaume. Lot de Philippe-Guillaume. De Maurice. D'Henri-Frederic. Réforme des troupes. XXX. *Répartition des Impôts. Sollicitations d'Henri IV en faveur des Catholiques. Réponſe des Etats.* XXXI. *Ratification de la Treve par Philippe.*

Digitized by Google

HISTOIRE GÉNÉRALE
DES
PROVINCES-UNIES.

LIVRE XXII.

PHILIPPE IV.

1607.
I.
Le Congrès fixé à la Haye.

LES Etats nommerent la Haye pour le lieu du Congrès, parce que les Membres du Gouvernement, les Députés des Etats & les Ambaſſadeurs étrangers y réſidoient, & dans l'eſpérance d'accélérer les opérations. Quelques Provinces trouverent mauvais qu'on reçût dans le cœur de l'Union un ennemi ſubtil & perfide: ce qui lui donnoit l'occaſion d'eſpionner les forces & la conduite du Gouvernement, & le moyen de parvenir à ſon but par ſéduction ou par violence. Il étoit même à craindre que les Partiſans de la paix ſe trouvant réunis dans le ſiege de l'autorité, n'étranglaſſent les délibérations, & ne fiſſent paſſer des conditions déſavantageuſes. Neyen & Verreiken ayant appris l'Arrêté des Etats, délibérerent s'ils laiſſeroient les Actes qu'ils avoient apportés, ou s'ils les retireroient en partant. Les Etats affectant une grande indifférence ſur l'al-

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1607.

ternative, Neyen partit pour prendre l'ordre des Archiducs, qui conſentirent à les remettre entre les mains des Etats, en donnant par eux une reconnoiſſance pour conſtater la réception, & une déclaration qu'ils quitteroient leurs Alteſſes de la parole qu'elles avoient donnée, aux offres de les rendre en cas de rupture (1); mais les Etats ayant refuſé les conditions, ils les laiſſerent ſans inſiſter davantage.

Serment des Commiſſaires.

Les Députés des Provinces étant arrivés, les Etats-Généraux arrêterent le 13 de Décembre qu'on feroit jurer aux Plénipotentiaires de n'écouter aucune propoſition que l'indépendance des Provinces ne fût reconnue en termes ſi précis que perſonne n'en pût douter, & que les Archiducs ne s'immiſceroient en rien qui pût concerner la Religion ou l'intérieur des Provinces; que s'ils vouloient ſoutenir leurs prétentions, on feroit en état de prouver à tout l'Univers qu'ils refuſent tout accommodement, & forcent les Provinces de reprendre les armes, dans l'eſpérance du ſecours de leurs Alliés & de la cauſe qu'ils défendent (2). La ſuſpenſion étoit prête d'expirer, & les Archiducs attendoient qu'on demandât la prolongation. Les Etats écrivirent, » que com-
» ptant ſur leur parole, ils nommeroient à la premiere ſéance
» des Commiſſaires pour ouvrir le Congrès avec ceux qu'il
» plairoit à leurs Alteſſes d'envoyer avec des pouvoirs ſuffi-
» ſans pour accélérer la concluſion de la paix, & que pour
» y parvenir, il étoit néceſſaire de proroger la ceſſation des
» hoſtilités pendant un mois ou ſix ſemaines (3).

Plénipotentiaires Eſpagnols.

Albert s'étoit engagé par ſes Lettres à n'employer que des Nationaux dans la négociation, & les Etats avoient toujours inſiſté ſur cet article. Ceux qui deſiroient la paix étant ſecrétement informés que l'Archiduc avoit deſſein de mettre Spinola & Richardot à la tête de la Députation, perſuaderent aux Etats d'écrire à Neyen de lui demander les noms des Plénipotentiaires, ſous prétexte de l'expédition

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 19, 58. Grotii Hiſt. *Lib.* XVI. *pag.* 521-523. Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 536, 537.
(2) Réſolut. de Holl. *du 4 Decemb.* 1607. *pag.* 359.
(3) Réſolut. de Holl. *du 4 Décemb.* 1607. *pag.* 360. Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 538.

des

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1607.

des passeports. Barneveld glissa adroitement sous l'enveloppe un petit billet, par lequel il lui donnoit avis qu'on pourroit recevoir un étranger, pourvu qu'il ne fût pas Général Espagnol (1), & que les Bourguignons seroient députés nationaux. Sur cet avis, on nomma Spinola, Richardot & Mancicidor, le premier Italien, le second Francomtois, & le troisiéme Espagnol. La suspension d'armes fut renouvellée, & le départ des Plénipotentiaires fut fixé au 15 Janvier suivant (2).

II. D'autres Plénipotentiaires.

L'Europe avoit les yeux ouverts sur ce Congrès; la plûpart des Souverains envoyoient leurs Ambassadeurs pour veiller à leurs intérêts. Jacques d'Ulefeld, Sénateur & Conseiller du Roi de Danemarc, homme d'une grande naissance & d'un esprit supérieur, & Jonas Charisius, Jurisconsulte célébre, arriverent en Décembre, de la part de Christiern IV. L'Electeur Palatin envoya Hippolyte à Collibus, également connu par ses écrits & ses négociations, & celui de Brandenbourg députa Jerôme Dieskou (3). Charles IX, Roi de Suede, résolu de pousser la guerre contre le Roi de Pologne, nomma ses Agens; mais leur principal objet étoit de demander une permission pour prendre à son service les soldats que la République réformeroit à la paix (4).

De Danemarc. Du Palatinat. De Brandebourg. De Suede.

L'Empereur se contenta d'écrire des Lettres datées du 9 d'Octobre, & adressées aux Hollandois, Zeelandois & autres Confédérés, dans lesquelles il s'efforçoit de relever en termes magnifiques » les soins qu'il s'étoit donnés pour leur » procurer le repos; qu'il avoit appris qu'ils travailloient à » se faire ériger en République libre; qu'il ne pouvoit assez » s'étonner qu'il eussent conçu un pareil projet, sans le con» sulter, les Pays-Bas ayant toujours été sous la suzeraineté » de l'Empire; qu'ils prissent garde de ne point blesser les » loix de la Féodalité: ce qui n'étoit jamais arrivé impu» nément (5).

Lettre menaçante de l'Empereur.

(1) Résolut. de Holl. *du 4 Décemb.* 1607. *pag.* 361.
(2) Meteren *Liv.* XXIX. *fol* 547. Grotii Hist. *Lib.* XVI. *pag.* 524.
(3) Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 537, 538.
(4) Grotii Hist. *Lib.* XVI. *pag.* 525, 529.
(5) Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 537.

PHILIPPE IV.

1607. Réponſe des Etats.

Les Etats répondirent le 2 de Janvier ſuivant, » qu'ils ne » pouvoient pas préſumer que l'Archiduc ſon frere & le Roi » d'Eſpagne ſon couſin euſſent fait myſtere de leur projet ; » que s'ils s'en fuſſent douté, ils n'auroient pas manqué de » l'informer eux-mêmes ; qu'accablés ſous la tyrannie eſpa- » gnole, ils avoient porté leurs plaintes aux Empereurs & » aux Cercles de l'Empire, avant que Matthias fût à leur » tête, & depuis ſa retraite, mais inutilement ; qu'à la vérité » l'Empereur leur avoit offert ſa médiation au Congrès de » Cologne, & qu'ils ſe rappelloient avec douleur que loin » d'en tirer avantage, leurs ennemis avoient pris occaſion » d'une négociation infructueuſe pour pouſſer plus vivement » leurs conquêtes ; que déſeſpérant de ſon ſecours, ils » avoient eu recours au dernier remede dans un mal déſeſ- » péré ; que par un Decret ſolemnel & irrévocable, ils » avoient unanimement abjuré la domination d'Eſpagne » qu'ils n'avoient reconnue que ſous des conditions que les » Rois avoient violées ; qu'ils ont défendu au prix de leur » ſang une liberté fondée ſur le droit des gens, autoriſée » par le titre d'intrôniſation de leurs Souverains, & recon- » nue par les Rois & les Princes leurs voiſins ; que l'Empire » qu'ils avoient ſi long-tems fatigué de leurs plaintes, & » les Flamands qui les ont abandonnés, après avoir juré » l'Union, ne peuvent ignorer combien ils ſouhaitent la » paix, à condition qu'on conſervât une liberté payée ſi » cherement ; que Philippe ayant tranſporte ſes droits à » Albert, leur offre, conjointement avec les Archiducs, » de reconnoître leur indépendance ; qu'ils eſperent que » l'Empereur & les Princes de l'Empire les ſeconderont, » pour terminer une guerre funeſte qui dure depuis plus de » quarante ans (1) «.

Les Etats ne répondirent rien ſur la queſtion de la Féodalité : la détruire, c'étoit s'attirer la haine de l'Empereur, en lui faiſant une injure ; la reconnoître, c'étoit ſe charger

(1) Réſolut. de Holl. *du 4 Décemb. 1607. pag.* 362. Meteren *Liv.* XXIX. *fol.* 546.

Digitized by Google

d'un fardeau qui tournoit à leur deshonneur (1). Philippe & les Archiducs, auxquels l'Empereur avoit écrit ſur le même ton, répondirent en général qu'ils ne feroient rien qui pût préjudicier au droit d'autrui. Nous avons agité dans plus d'un endroit la queſtion de la prétendue ſuzeraineté de l'Empire. Nous avons vu que Charles V ſe propoſa en 1548 de former un Cercle des Pays-Bas, de les aſſujettir aux Mois romains, mais à condition qu'ils jouiroient de la même protection que les autres vaſſaux; que le défaut de cette condition, ſouvent demandée ſans effet, avoit été la cauſe de leur ſouſtraction d'une dépendance qui n'étoit qu'à charge, & l'on ne trouve en aucun endroit, que la Hollande & la Zeelande ayent fourni leur contingent (2). PHILIPPE IV. 1607.

III. Hoſtilités réciproques.

Tel étoit l'état de la négociation; mais les ſoldats voyant un terme fixé pour la ceſſation des hoſtilités, employerent de leur mieux le peu de tems qui leur reſtoit. Albert avoit envoyé un convoi d'argent pour payer la garniſon de Lingen, eſcorté d'un petit nombre de cavaliers: ils furent ſurpris, en traverſant le Comté de Benthem, par une troupe Hollandoiſe plus nombreuſe, qui les força de ſe ſauver à Steinfurth; mais une partie de ceux qui les pourſuivoient, entra dans la Ville, avant que les bourgeois puſſent fermer les portes. Les deux partis avoient envoyé demander du ſecours dans les places voiſines, & ceux qui reſtoient dehors menaçoient de l'eſcalade, pendant que ceux qui étoient en dedans étoient aux mains. Le Magiſtrat craignant de voir la Ville forcée, s'entremit de façon qu'il perſuada aux uns de donner trois mille Albertins, & aux autres de ſe contenter de cette ſomme (3). Peu après les Eſpagnols enleverent Sidleniski, Gouverneur de Graave, qui deſcendoit la Meuſe ſans précaution, & le Capitaine Warner du Bois fut tué dans le Thielerwaard, en ſe défendant contre une troupe qui l'avoit inveſti dans ſon charriot (4).

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XVI. *pag.* 526.
(2) Voyez ci-deſſus *Tom.* IV. *Liv.* XII. *pag.* 609 614. Grotii Hiſt. *Lib.* XVI. *pag.* 526, 527. 528.
(3) Mereren *Liv.* XXVIII. *fol.* 531. Grotii Hiſt. *Lib.* XVI. *pag.* 528.
(4) Mereren *Liv.* XXVIII. *fol.* 536. Grotii Hiſt. *Lib.* XVI. *pag.* 528.

Digitized by Google

PHILIPPE IV.

1607. Mutineries des troupes espagnoles.

Le défaut d'argent força cependant les Archiducs à réformer une partie de leurs ſoldats pour prévenir une nouvelle mutinerie, & ceux qu'ils garderent, étant mal payés & ſans occupation, commirent de grands déſordres. Les rebelles auxquels ils avoient abandonné Dieſt, menaçoient continuellement de piller la campagne, ſi l'on n'apportoit l'argent qu'on leur avoit promis. Il arriva quelques remiſes d'Eſpagne qui ſervirent à les appaiſer : on prit ce moment pour les diviſer, en les diſtribuant dans différentes Villes. Don Diego d'Ibarra qui avoit apporté l'argent, étoit envoyé par le Roi pour rétablir la diſcipline militaire. Il débuta par bannir les mutins ſous vingt-quatre heures, avec défenſe de rentrer dans les Pays des Archiducs, ſous peine de mort, & promettoit une récompenſe à quiconque rapporteroit leurs têtes ; & ceux-ci ſoutenant qu'on leur avoit accordé des Lettres de rémiſſion, il répondit qu'on n'avoit pas promis de les conſerver ſur pied.

Cette diſtinction un peu frauduleuſe fut regardée par les gens d'honneur comme une atteinte à la bonne foi & peu politique, au même moment qu'on vouloit donner de la confiance aux Etats-Généraux (1).

Le Beemſter deſſeché.

L'eſpérance de la paix & le génie de commerce, ſi naturel aux Hollandois, formerent une Compagnie qui propoſa de deſſécher un terrein que la mer avoit inondé auprès de Purmerende, ſous offre d'en faire les frais, à condition d'en avoir la jouiſſance pendant un certain nombre d'années. Cette flaque d'eau qu'on nommoit le Lac de Beemſter, couvroit huit mille neuf cens quatre-vingt-quinze arpens ; elle avoit ſix pieds de profondeur, & l'on étoit ſept heures à faire le circuit. La Requête répondue, ils firent diguer cette étendue, & vinrent à bout d'en tirer les eaux par le moyen des canaux qu'ils creuſerent & des moulins qu'ils établirent, & cet ouvrage, qui ne fut achevé qu'en 1612, rendit Purmerende plus conſidérable, en lui reſtituant des terres dont elle manquoit (2).

(1) Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 536, 537. Grotii Hiſt. *Lib.* XVI. *pag.* 528.
(2) Meteren *Lib.* XXVIII. *fol.* 536. Velius Deſcript. de Hoorn, *pag.* 546.

Digitized by Google

1607.

IV. Expéditions des Hollandois dans les Indes.

Wybrand de Warwyk revint en Juin des Indes Orientales avec deux vaiſſeaux qu'il avoit conſtruits dans l'Iſle des Cygnes, à laquelle il donna le nom de Maurice. Son voyage avoit été de cinq années, & ſes bâtimens ſe trouvoient dans un état ſi pitoyable qu'ils ne pouvoient tenir la mer. Il prit le parti de débarquer dans cette Iſle, ſituée ſur les côtes de la Mauritanie, & d'en conſtruire de nouveaux. Il ſe vantoit d'avoir fait couper plus de dix mille pieds d'arbres, tant pour la conſtruction des navires, que pour celle des cabanes, des forges, & pour faire le charbon néceſſaire.

A ſon retour il ſe dédommagea d'un voyage ſi pénible par la priſe d'une caravelle Portugaiſe richement chargée (1). Willemſzoon Verhoef partit après le combat de Gibraltar avec une eſcadre de treize vaiſſeaux au commencement du printems, & Matelief avec quatre avoit mis à la voile dès l'année 1605. Les avantages que ces eſcadres réunies remporterent dans l'Orient, nous obligent d'en dire un mot, quoiqu'on n'en ait eu des nouvelles sûres qu'en 1608 (2).

Juſques là les Hollandois s'étoient conduits défenſivement dans les Indes Orientales; Matelief eut ordre de faire une guerre offenſive contre les Portugais. Ses équipages refuſerent d'obéir dans le commencement, ſous prétexte qu'ils ne s'étoient pas engagés pour ſe battre; mais il vint à bout de les déterminer à l'obéiſſance par les motifs de l'ambition & de l'intérêt. En arrivant dans les Indes, il prit tous les vaiſſeaux Portugais qu'il rencontra; il partagea le butin à ſes gens, & les fit réſoudre au ſiege de Malava, dont il leur faiſoit eſpérer le pillage.

Cette Ville eſt ſituée ſur la pointe qui ſépare le Détroit de Sinkapoura de l'Iſle de Sumatra; les Portugais après l'avoir enlevée au Roi de Johor, avoient conſtruit un bon château pour défendre la Ville. Matelief s'en étant rendu maître conclut un Traité avec ce Monarque, par lequel il promettoit d'attaquer les Portugais conjointement avec les

(1) Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 531, 535. De Thou *Tom.* XIV. *Liv.* CXXXVIII. *pag.* 657.

(2) Voyez les Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 407, 437. *Tom.* II. *pag.* 267.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1607. Insulaires, à condition que la Ville & les Forts appartiendroient aux Hollandois, le pays & ses dépendances à l'Indien, & que les munitions, l'artillerie, les équipages & le butin se partageroient également. Les vaisseaux commencerent à tirer sur la Ville que l'ennemi abandonna, pour défendre le château, & le pays étant si marécageux qu'il étoit impossible d'approcher par tranchées, Matelief fut obligé d'élever des tours de bois pour les attaques; mais les Indiens manquant de courage, d'obéissance & d'intelligence ne lui rendirent pas de grands services. Ils prenoient la fuite à chaque coup de canon, & les Hollandois n'étant pas en assez grand nombre pour pousser le siege, il se vit contraint de bloquer les Portugais pour les réduire par famine.

Le siege duroit depuis quatre mois, lorsque Don Alphonso de Castro arriva dans ces mers avec quatorze gallions montés d'un grand nombre de soldats. Il avoit ordre d'attaquer les places qui recevroient les vaisseaux hollandois, & les Rois qui s'étoient déclarés pour eux. Achem, Johor, Patane, Bantam & Amboine étoient du nombre. Il exigeoit du Roi d'Achem le remboursement de son armement, & demandoit qu'on lui livrât les Hollandois qui avoient établi un Comptoir, & sur le refus il avoit commencé le siege; mais ayant appris que Matelief étoit devant Malava, il cingla de ce côté. L'Amiral Hollandois à cette nouvelle, fit transporter son canon sur ses vaisseaux, prit des troupes du Roi de Johor pour renforcer les siennes, & fit voile au-devant des Espagnols.

Les deux flottes se rencontrerent le 17 d'Août sur le midi, & se canonnerent vigoureusement. L'Amiral ennemi profita de la nuit pour se ranger à l'abri sous la côte de Sumatra, où les Hollandois ne pouvoient arriver; mais le vent ayant changé le lendemain, Matelief porta sur l'ennemi avec toutes ses voiles. Le Nassau n'ayant pas levé ses ancres assez diligemment, fut attaqué & brûlé par les Espagnols. Le Middelbourg & l'Orange étant venus au secours, livrerent un combat furieux contre trois gallions, & le Maurice les ayant joint, ils mirent le feu à deux de ces bâtimens; mais le

Digitized by Google

Middelbourg que la flamme gagna, périt avec eux. Matelief arriva ſur le troiſieme qui ſe battoit contre l'Orange, & le força d'amener; mais le cable qui le remorquoit ayant caſſé, le Portugais s'échappa. PHILIPPE IV. 1607.

Tel fut le ſuccès du premier jour : ceux qui ſuivirent, ſe paſſerent en canonades réciproques ; mais les Hollandois commençant à manquer de poudre, ſe mutinerent, à l'inſtigation des matelots dont les vaiſſeaux avoient été brûlés, & qui craignoient de perdre leurs mois. Ainſi l'Amiral fut contraint de regagner la rade de Johov ; mais ayant appris qu'Alphonſo avoit renvoyé une partie de ſa flotte devant Achem, & n'avoit gardé que ſept gallions & trois galeres devant Malacca, il détermina ſes équipages à revenir au combat. Il fondit en arrivant ſur le gallion S. Nicolas que les Portugais avoient poſté en avant, & l'ayant pouſſé en haute mer, il ſauta à l'abordage, & l'enleva avant qu'on pût le ſecourir. Il brûla celui qui venoit au ſecours ; le troiſieme fut coulé à fond, & le reſte de la flotte ſe diſſipa ſur le ſoir, la plûpart des bâtimens en mauvais état & remplis de morts. On en prit un le lendemain qui n'avoit pu ſuivre les autres, & l'on en trouva trois carcaſſes que les Eſpagnols avoient brûlés ſur la côte de Malacca, pour empêcher qu'ils ne tombaſſent entre les mains des Hollandois. Ceux-ci perdirent peu de monde dans ce dernier combat, prirent vingt-quatre pieces de canon, & tant de priſonniers, qu'ils en eurent aſſez pour échanger ceux qu'ils avoient dans les Indes.

L'Amiral ayant détruit cette partie de la flotte ennemie, mit à la voile pour chercher l'autre vers Ceveda au Nord de Malacca. Il prit en chemin quelques bâtimens qu'il rencontra, vint à l'Iſle Pule-Buton, où les Eſpagnols étoient à l'ancre ; & n'ayant pu les attirer au combat, il renvoya trois de ſes vaiſſeaux en Europe, territ à Bantam avec ſix pour ſe rafraîchir, & paſſa dans les Moluques, où il étoit arrivé de grands changemens.

Vander Hagen ayant rendu Tidor à ſon Souverain, celui-ci avoit fait un nouveau Traité avec les Portugais & les Catelans établis aux Philippines ; par leur ſecours il s'étoit

PHILIPPE IV. 1607. rendu maître de Ternate, & avoit chaſſé le Roi qui tenoit pour les Hollandois. Matelief craignant pour Amboine, partit de Bantam au mois de Février de cette année, s'approviſionna à Jacatra, & vint mouiller à Amboine, où Frederic Houtman commandoit encore. Il aſſembla le Conſeil; l'on mit en délibération, ſi l'on commenceroit par attaquer Tidor ou Ternate, & l'on réſolut de commencer par la derniere (1). Les Eſpagnols avoient conſtruit une Ville ſur la côte méridionale de l'Iſle avec un château, dont la garniſon étoit de quatre cens ſoldats. Matelief fit ſa deſcente près de Malaya, bourg ſitué vis-à-vis dans une encoignure, dont le pays eſt couvert par un grand nombre d'arbres fruitiers, & s'y retrancha pour attirer les Indiens qui s'étoient ſauvés dans les montagnes avec les fils du Roi, & qui le joignirent effectivement avec leurs meilleurs ſoldats.

Après avoir laiſſé quarante-cinq hommes à la garde du bourg, & quatre vaiſſeaux pour croiſer dans le Détroit des Moluques, il aſſura les Indiens de la protection de la République, promit de les comprendre dans le Traité de paix ou de treve qu'on étoit prêt de conclure, & paſſa en Juin à la Chine avec trois de ſes vaiſſeaux & un *Jago*, dans le deſſein d'établir le commerce avec cet Empire; mais ce projet manqua; les Mandarins l'amuſerent, & ſix gallions Portugais étant venus mouiller à Macao, il ſe trouva trop foible pour les attendre. Ses vaiſſeaux ſalis par un ſi long voyage étoient difficiles à gouverner, & ſes équipages preſſoient le retour.

Il revint à Bantam, où il apprit que Malaya avoit été attaqué par les Portugais; mais que ſes gens les avoient repouſſés avec une grande perte; que le Roi de Johor ayant été attaqué par la garniſon de Malacca, avoit brûlé ſa Ville, & s'étoit réfugié dans des montagnes inacceſſibles. Matelief après avoir envoyé à Ternate quelques ſecours d'hommes & de munitions par un vaiſſeau nouvellement arrivé dans les Indes, écrivit au Roi de Johor, pour lui reprocher de n'avoir pas fortifié ſa Ville, comme il l'avoit conſeillé, &

(1) Réſolut. de Holl. *du 18 Avr. 1608. pag. 72.*

lui

lui promettre de revenir à ſon ſecours au commencement de l'année ſuivante. PHILIPPE IV.

Paul de Kaarden qui venoit de lever le ſiege de Mozambique, arriva dans ces circonſtances à Bantam avec ſept vaiſſeaux, un *Jagd* & un grand nombre de priſes qu'il avoit faites ſur ſa route, & Matelief après s'être chargé de leur cargaiſon, mit à la voile pour retourner en Europe avec deux vaiſſeaux & trois autres qui revenoient de conſerve. Ils terrirent au Texel dans le mois de Septembre, richement chargés, & principalement en épiceries. Il avoit à bord des Ambaſſadeurs & des préſens que le Roi de Siam envoyoit au Prince Maurice. Les Etats-Généraux & ceux de Hollande le complimenterent à ſon retour, l'admirent à l'audience, & le remercierent en public (1). Les Anglois ſe plaignirent de cet Amiral; mais on connut que la jalouſie étoit le motif qui les faiſoit parler (2), & ſes ſuccès avancerent la négociation. 1607.

V. Affaires d'Ooſtfriſe.

Ces expéditions dans un autre Monde, dont nous n'avons pas voulu interrompre le fil, nous ont éloignés de nos Provinces, dont il faut reprendre les affaires, avant que de finir cette année. Depuis la priſe de Lingen par Spinola, le Comte d'Ooſtfriſe n'avoit plus les mêmes ménagemens pour les Etats, & recommençoit à tourmenter les bourgeois d'Embden. On avoit conclu en Novembre 1606, un nouveau Traité en préſence de Winwood, Ambaſſadeur d'Angleterre, & des Députés des Etats, par lequel on confirmoit l'ancien (3).

Le Roi d'Eſpagne ayant mis un embargo ſur pluſieurs vaiſſeaux qui appartenoient à la Ville, ſous prétexte que les habitans étoient rebelles & liés avec les Hollandois, le peuple ſe ſouleva, courut en foule à l'Hôtel de Ville, & s'en prit au Sénat. Le Comte étoit alors très-bien à la Cour d'Eſpagne, & s'étant montré dans la Ville pendant l'émeute,

(1) Voyez le Voyage aux Indes de C. Matelief le jeune, *pag.* 7-142. Meteren *Liv.* XXIX. *fol.* 542-545. Grotii Hiſt. *Lib.* XVI. *pag.* 523. *Lib.* XVII. *pag.* 553.
(2) Meteren *Liv.* XXIX. *fol.* 584.
(3) Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 524.

PHILIPPE IV. 1607. on le soupçonna de l'avoir excitée, avec d'autant plus de vraisemblance, que Jean & Christophe ses freres se tenoient à portée avec une partie de la garnison de Lingen. Les Hollandois, pour rassurer la place, firent marcher deux mille hommes des troupes de Frise, qu'ils logerent dans les fauxbourgs, & le 3 de Juillet les Etats écrivirent à Ennon, pour le prier « de se souvenir des peines qu'ils s'étoient données » pour lui procurer la paix, qu'ils étoient garants du Traité » conclu avec ses Sujets; qu'en conséquence ils devoient » veiller à son exécution; qu'ils étoient avertis qu'il ne » cherchoit que l'occasion de le violer, & qu'ils lui décla- » roient de bonne heure que s'il continuoit à troubler la » tranquillité de son pays, ils prendroient des mesures pour » la maintenir; qu'on l'accusoit de ne pas payer la garnison » d'Embden, d'établir des impôts sans l'approbation de ses » Etats, d'empêcher qu'on ne porte les revenus du Pays » entre les mains du Receveur, de permettre aux ennemis » de vivre dans l'Oostfrise, & d'avoir conseillé au Roi d'Es- » pagne d'arrêter les vaisseaux d'Embden; qu'ils souhai- » toient qu'il pût se laver de ces griefs, qu'au surplus ils » protestent qu'on ne pourra leur imputer les malheurs qui » naîtront de son refus ». Cette lettre fut sans effet. Ennon députa en Angleterre & à la Haye pour se plaindre de ses sujets: les bourgeois d'Embden envoyerent de leur côté; les Etats-Généraux exhorterent les uns & les autres à vivre en paix, & promirent aux derniers leur secours pour forcer le Comte d'observer ses conventions (1). Nous verrons l'année suivante les suites de cette affaire.

Assassinat de Fra-Paolo. Après le détail des brouilleries entre le Pape & les Vénitiens, nous ne pouvons supprimer l'assassinat de Fra Paolo Sarpi qui les suivit. Ce Religieux revenant à son Couvent avec deux de ses Confreres, fut attaqué en plein jour. Les assassins se contenterent de retenir ceux-ci, & lui porterent plusieurs coups de stilet, dont on le laissa pour mort. Le Sénat le prit sous sa protection, & promit une récompense à

(1) Résolut. de Holl. *du 4 Sept.* 1607. *pag.* 259. Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 534. Grotii Hist. *Lib.* XVI. *pag.* 529.

Digitized by Google

celui qui découvriroit les assassins (1). Le Public en accusa la vengeance jésuitique qui voulut punir le défenseur du Sénat, & Fra Paolo étant guéri de ses blessures, appendit le stilet que les meurtriers avoient laissé dans une de ses playes, devant un Autel de Jesus dans l'Eglise de son Couvent, avec l'inscription : *Deo Filio Liberatori*, non tant pour marquer sa reconnoissance, que pour immortaliser la haine contre ceux qu'on accusoit du crime (2).

PHILIPPE IV. 1607.

VI. Négociations pour une Ligue contre l'Espagne.

L'Italie étant pacifiée, les Etats appréhenderent que Philippe ne rappellât ses Plénipotentiaires. Ils avoient appris que la flotille avoit rapporté de l'Amérique huit millions, dont deux & demi étoient pour le compte de Sa Majesté (3). Cet argent, joint à la prorogation des échéances que le Roi avoit introduits en Espagne, augmentoient son épargne (4), & l'on craignoit que l'aisance ne lui fit perdre l'envie de conclure une paix que la disette l'avoit forcé de rechercher. Les Ambassadeurs de France étoient chargés de proposer une Ligue défensive avec l'Angleterre & les Etats ; mais ces derniers se plaignoient qu'Henri IV penchoit pour la paix, & que Jacques avoit trop d'égard pour Philippe. Les Anglois avoient en effet refusé de faire une Ligue offensive avant la conclusion ou la rupture du Congrès (5), & les Hollandois souhaitoient de les décider, avec d'autant plus d'ardeur, qu'indépendamment qu'elle pouvoit leur procurer des conditions plus avantageuses, elle auroit constaté la Souveraineté & l'indépendance de leur République. Ce motif étoit la véritable cause du refus de l'Angleterre, & peut-être des délais de la France ; mais Maurice & Barneveld, quoique dans des vues différentes, assurerent si positivement Jeannin que les Etats ne signeroient jamais de Traité, que leur liberté ne fût distertement reconnue, qu'il se détermina à traiter sans attendre les Anglois (6).

(1) Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 536.
(2) Abrégé de Mezeray *Tom.* III. *pag.* 488, 489.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 9, 47.
(4) Meteren *Liv.* XXIX. *fol.* 540.
(5) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 379, 383.
(6) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 386-407. *Tom.* II. *pag.* 91.

PHILIPPE IV.

1608.

Rigueur de l'hyver.

La rigueur de l'hyver fut exceſſive cette année ; elle commença le 21 de Novembre, & dura deux mois ſans relâche que d'un jour ou deux. Les canaux & les rivieres étoient auſſi ſolides que la terre : la plus grande partie du gibier & des oiſeaux périt dans les campagnes ; la gelée ou la diſette qui la ſuivit, fit mourir un grand nombre de beſtiaux dans les étables, & l'on trouva dans les chemins pluſieurs Voyageurs que le froid avoit tués (1).

Ligue avec la France.

Barneveld & Jeannin n'en travailloient pas avec moins d'ardeur à conclure le Traité, qui fut ſigné le 23 de Janvier. Henri IV y « prenoit les Pays-Bas ſous ſa protection, leur » promettoit de s'employer ſincerement à leur procurer une » paix avantageuſe, de leur donner dix mille hommes en » cas de rupture, & de les entretenir juſqu'à ce qu'ils euſ- » ſent forcé l'ennemi de leur faire raiſon ; d'en donner da- » vantage, en cas qu'il fût néceſſaire, ſauf à lui de tenir » compte de ſes avances après la concluſion de la paix ». Les Etats s'engageoient de leur côté, « en cas que ſon » Royaume fût attaqué, de lui fournir cinq mille hommes » aux mêmes conditions, ou une flotte équivalente à ſon » choix. Tous les deux promettoient de ne conclure ni paix » ni treve ſans un conſentement mutuel, & que leurs ſujets » jouiroient réciproquement des droits de Regnicoles dans » les deux Etats (2) ». Le Roi & les Provinces ratifierent le Traité (3), & le communiquerent aux Miniſtres des Cours Etrangeres. On ne peut exprimer la joie qu'il cauſa dans la Hollande, & les ſentimens d'eſtime & d'affection qu'il excita dans le cœur des peuples pour le Monarque François ; mais il réveilla la jalouſie de quelques Puiſſances, & principalement des Anglois. On ne peut diſconvenir qu'Henri IV n'ait donné dans cette occaſion & dans tout le cours de la négociation qui la ſuivit, des preuves eſſentielles de ſon attachement pour la République (4), & il paroiſ-

(1) Meteren *Liv.* XXIX. *fol.* 541.
(2) Traité de la Ligue défenſ. *dans* les Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 69. Réſolut. de Holl. *du 26 Janvier & ſuiv. du 2 Févr.* 1608. *pag.* 27, 29.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 262.
(4) Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 553.

Digitized by Google

ſoit au contraire que Jacques y prenoit peu d'intérêt (1). PHILIPPE IV.

Ce Monarque, pour ſe dépiquer, chercha querelle à la Compagnie hollandoiſe qui s'étoit établie à Londres ſous le nom d'*Aventuriers*. Il prit prétexte des efforts qu'Amſterdam & quelques Villes de Hollande faiſoient pour enlever à Middelbourg l'entrepôt des draps d'Angleterre (2), pour accorder à un marchand, qui le paya cher, le privilege excluſif de préparer & de teindre les draps. Les Anglois étoient dans l'uſage d'envoyer leurs draps au blanc pour les préparer & les teindre, & les Zeelandois les renvoyoient en Angleterre en état de perfection. Ce privilege attira de la part des Etats la défenſe d'acheter des draps de couleur : ce qui fit tomber le débit ; & permit aux Aventuriers de s'établir où ils jugeroient à propos (3). Jacques connut par la chûte de ſes manufactures le danger du monopole : il ferma les yeux ſur les contraventions, & le commerce reprit bientôt ſes anciens erremens (4). 1608. Mécontentement des Anglois.

Ces brouilleries recommencerent au mois de Juin, que Jacques défendit la pêche ſur les côtes. Les Hollandois & les Zeelandois qui ſe voyoient privés de celle du hareng, s'en plaignirent aux Etats, qui racheterent la liberté de leurs buſes en payant un certain impôt. Le Roi voulut depuis rompre le Traité ; mais les Etats ſe maintinrent dans la poſſeſſion, en faiſant eſcorter leurs pêcheurs par des vaiſſeaux de guerre (5).

Les Allemands, Nation toujours tardive dans ſes délibérations, ayant été joints par les Envoyés de Heſſe & d'Anhalt, marquerent quelqu'envie d'entrer dans les négociations de paix ; mais ils furent arrêtés par le défaut de pouvoirs, & ſe contenterent de recommander aux Etats, en cas que le Congrès eût lieu, de penſer aux indemnités dues à la Prétentions des Allemands.

(1) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 58.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 388.
(3) Grand Recueil des Placards *Tom.* I. *col.* 764.
(4) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 57, 58. Meteren *Liv.* XXXI. *pag.* 580.
(5) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 58. Meteren *Liv.* XXXI. *pag.* 580.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1608. Maiſon de Naſſau, à la réparation des torts que Mendoze avoit faits aux Sujets de l'Empire, d'empêcher que l'ennemi n'introduiſe la Religion catholique dans les terres de la République, de prévenir les dommages que la réforme des troupes pourroit cauſer aux Princes voiſins, & d'abolir les droits d'entrée & de ſortie que la guerre les avoit obligés de mettre ſur les marchandiſes (1).

VII. Arrivée des Plénipotentiaires Eſpagnols.

Enfin l'on vit arriver au commencement de Février Ambroiſe de Spinola, Jean Richardot, Conſeiller d'Etat & Préſident du Conſeil Privé de Flandre, Don Juan de Nancicidor, Secrétaire du Roi d'Eſpagne au département de la la guerre, Neyen & Verreiken, Plénipotentiaires du Roi d'Eſpagne & des Archiducs. Ils arriverent en traîneau ſur des canaux, & le Magiſtrat les reçut avec de grands égards dans les Villes où ils paſſerent. Le Prince fut les recevoir à une demi-lieue de la Haye accompagné d'une foule innombrable de curieux, qui vouloient voir combattre de politeſſe deux Généraux qui depuis long-tems faiſoient la guerre avec tant d'animoſité. Spinola monta dans le carroſſe de Maurice, & ces deux grands hommes jouirent alors du plaiſir le plus ſenſible d'entendre des éloges mérités de la bouche même de ſon ennemi. Spinola deſcendit au Palais d'Orange, où ſon logement étoit préparé, & chaque Député des Etats étoit chargé de conduire un des Envoyés dans le ſien. On ne peut exprimer la foule qui courut pendant pluſieurs jours à l'hôtel du Marquis, pour admirer les ameublemens magnifiques qu'il avoit étalés, & pluſieurs, outre la curioſité, s'y rendoient pour faire parade de leur zèle pour la Religion catholique. Il recevoit tout le monde gracieuſement, & donnoit facilement audience à ceux qui la demandoient.

Solemnité de la premiere audience.

Les Etats, pour augmenter la ſolemnité de ſa premiere audience, appellerent le Prince & le Conſeil d'Etat dans l'Aſſemblée ordinaire. On y fit l'ouverture des pouvoirs des Plénipotentiaires : on répondoit en termes généraux ; mais Barneveld ne put diſſimuler ſa ſurpriſe de ne trouver aucun

(1) Réſolut. de Holl. *du 28 Avril* 1608. *pag.* 84. Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 532.

Digitized by Google

Seigneur Flamand dans le nombre des Ambaſſadeurs (1). Les Etats-Généraux nommerent enſuite Guillaume-Louis, Comte de Naſſau, & Walraven de Brederode pour négocier avec eux, & chaque Province y joignit ſon Commiſſaire. Corneille de Ghent, Sieur de Loenen & de Meinerſwyk, fut député par la Gueldre; Jean d'Oldenbarneveld, par la Hollande; Jacques de Maldere, par la Zeelande; Nicolas Berk, par Utrecht; Gellius Killama, par la Friſe; Jean Sloet, Droſtard de Vollenhoven, par l'Overyſſel, & Groningue nomma Abel Koenders de Halpen, Sieur de Faan & de Kantes (2).

PHILIPPE IV. 1608. Commiſſaires des Etats au Congrès.

Les premiers jours s'étant paſſés en cérémonies & viſites réciproques, l'échange des pouvoirs fit éclore la premiere altercation. Les Archiducs étoient qualifiés Seigneurs Souverains des Pays-Bas, quoiqu'ils reconnuſſent la liberté des Provinces-Unies, & l'on avoit limité la clauſe, dans le cas où la paix auroit lieu. Les Etats s'étoient déja plaints du louche qu'on avoit affecté de répandre ſur leur indépendance, & demandoient qu'on ſe ſervît de termes plus clairs & plus poſitifs. Les Plénipotentiaires, après avoir excuſé leurs Maîtres avec douceur, ſe plaignirent à leur tour que les Commiſſaires tinſſent leurs inſtructions ſecretes; mais les Députés leur fermerent la bouche, en répondant que les inſtructions n'étoient pas néceſſaires, puiſque les Etats étant préſens, ratifieroient chaque Article, à meſure qu'il auroit paſſé (3); & pour ſonder les diſpoſitions de leurs Adverſaires, ils demanderent s'ils avoient intention de traiter de la paix avant de parler d'une treve. Les Etats deſiroient la premiere, dans l'eſpérance de profiter de la foibleſſe actuelle de leur ennemi, dont ils n'ignoroient pas que les forces ſe répareroient avec le tems, & de la protection des Rois voiſins, que les circonſtances pouvoient changer. Les Eſpagnols ne vouloient qu'une treve, & leurs pouvoirs étoient

VIII. Débats préliminaires.

(1) Meteren *Liv.* XXIX. *fol.* 546, 547.
(2) Réſolut. de Holl. *du 26 Janvier* 1608. *pag.* 5. Meteren *Liv.* XXIX. *pag.* 548.
(3) Réſolut. de Holl. *du 26 Janv.* 1608. *pag.* 5.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1608.

bornés à ce point ; mais ils diſſimuloient, & ne les découvrirent qu'à l'extrêmité. Les François s'étant déclarés pour la paix, appuyerent leur ſentiment avec tant de force, qu'il fallut ouvrir les Conférences ſur ce ton (1), & l'on convint qu'on diſcuteroit les Articles les uns après les autres.

Sur la reconnoiſſance de la Liberté des Provinces.

La liberté des Provinces-Unies fut la premiere ſur le tapis. Barneveld qui fut chargé de la parole pendant la négociation, déclara nettement que les Etats avoient réſolu de ne rien écouter, que l'indépendance de la République ne fût aſſurée dans les termes les plus poſitifs. Les Eſpagnols montrerent une grande indifférence ſur ce point (2), & Richardot ajouta, *que s'il leur prenoit fantaiſie de ſe faire ériger en Royaume, ils ne trouveroient nulle oppoſition de leur part* (3).

Pendant ces conteſtations un des Commiſſaires Hollandois, en examinant les pouvoirs qui reſtoient ſur le Bureau, remarqua que le Scel étoit entouré des Armes des dix-ſept Provinces, d'où il conclut que Philippe, en reconnoiſſant ambiguëment la Souveraineté des Etats, vouloit par cet étalage frauduleux ſe réſerver un moyen, à l'appui des *&c.* qu'on avoit mis dans les titres des Archiducs. Richardot trouva la remarque incivile, & répondit qu'il étoit ridicule de voir un peuple demander des conditions plus dures que les Rois n'en exigeroient reſpectivement, qu'Henri IV ſouffroit que Philippe s'intitulât Duc de Bourgogne, & Jacques, Roi de France ; que le Roi d'Eſpagne de ſon côté laiſſoit à Henri celui de Roi de Navarre, quoique chacun d'eux n'eût que le titre de ces Couronnes, pendant qu'un autre poſſédoit les domaines.

Le Commiſſaire des Etats répliqua, que les Monarchies ſe ſoutiennent par leur propre Majeſté ; qu'un peuple libre ne ſçauroit prendre trop de précautions pour aſſurer ſa Souveraineté ; qu'au ſurplus la Maiſon d'Autriche eſt pourvue d'un ſi grand nombre de titres plus éminens ; qu'il doit mépriſer une Principauté poſtiche, & ſacrifier un vain nom

(1) Grotii Hiſt *Lib.* XVII. *pag.* 533.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 106.
(3) Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 534.

aux

aux avantages de la paix (1). Richardot se moquant de ce raisonnement, se plaignit aux Ambassadeurs de l'affront qu'on faisoit à la dignité Royale ; mais Jeannin lui conseilla de donner cette satisfaction aux Etats, ajoutant que les exemples qu'il avoit allégués, n'étoient pas concluans, aucun de ces Souverains n'ayant renoncé à ses prétentions, & que les Archiducs s'efforçoient de les établir dans l'Acte même de leur renonciation. Enfin les Espagnols consentirent à supprimer ou réformer tout ce qui pourroit annoncer la réserve, à condition que les Etats se prêteroient également sur les Articles qui souffriroient contradiction (2). PHILIPPE IV. 1608.

Une complaisance si subite fit présumer que les Plénipotentiaires vouloient prévenir les Commissaires par un consentement verbal, & mettre les Etats dans la nécessité de leur céder des choses plus importantes (3) ; & l'on eut bientôt la preuve qu'ils ne pensoient gueres à renoncer à leurs droits. On passa facilement sur les Articles ordinaires, tels que l'amnistie générale, la cessation des hostilités, la mainlevée des saisies & des confiscations ; mais il s'éleva de grands débats sur le commerce. Les Espagnols exigeoient que les Hollandois renonçassent en forme à la navigation des Indes, ajoutant « que ce motif seul déterminoit Philippe à la » paix (4) ; que la liberté qu'il accordoit à la République, » étoit un bienfait d'autant plus considérable, que l'équiva- » lent demandé ne leur portoit aucun dommage, puisqu'en » leur fermant le chemin de l'Orient, on leur ouvre les ports » d'Espagne, où ils trouveront les mêmes marchandises, » sans s'exposer aux dangers & aux peines du voyage. Ils » ajouterent que les Indes, dont les Catelans & les Por- » tugais avoient fait la premiere découverte, leur appar- » tenoient en vertu de la concession du Pape ; qu'ils avoient » refusé de les partager avec les François à la paix de Ver- » vins ; qu'ils avoient résisté aux prétentions des Anglois au Sur le Commerce.

(1) Meteren *Liv.* XXIX. *pag.* 548 Grotii Hist. *Lib.* XVII. *pag.* 534.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 108.
(3) Grotii Hist. *Lib.* XVII. *pag.* 534.
(4) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 114, 139.

PHILIPPE IV. 1608.

» Traité de Londres ; que la République ne pouvoit se » plaindre d'être traitée comme des Nations si célebres ». Les Ambassadeurs répondirent, « que la mer appartient » à tous les hommes par la Loi divine & naturelle (1) ; » qu'en les reconnoissant libres, on les autorise à naviger » dans toutes les Parties du Monde ; que la clause de la » suspension d'armes qui les autorise à garder ce qu'ils pos- » sedent, comprend le commerce, dont ils sont en posses- » sion ». La dispute s'échauffa au point que Spinola se choqua de l'opiniâtreté des Hollandois, & Richardot déclara en colere, que le Roi ne se relâcheroit jamais sur cet Article, & leur refuseroit tout commerce, s'ils ne se désistoient de celui des Indes (2). Les Députés ayant fait leur rapport aux Etats, cette affaire devint la matiere la plus sérieuse de leurs délibérations.

Mémoires de la Compagnie des Indes.

Les Directeurs de la Compagnie des Indes, soit par amour pour la Patrie, ou pressés par l'avidité du gain, présenterent plusieurs Mémoires sur la nécessité de s'opposer aux prétentions injustes des Espagnols. Après avoir démontré les richesses que le commerce des Indes répand dans la République, ils représentoient « que les peuples relegués sur les » bords de l'Océan dans un pays aquatique & marécageux, » privés des choses les plus nécessaires à la vie, n'ont de » ressource que la navigation pour se procurer leur subsis- » tance ; que leur sol ne présente à ses habitans que la mi- » sere & la faim ; que la mer leur apporte l'abondance, la » richesse, & leur fournit le seul théâtre sur lequel ils peu- » vent combattre avantageusement un ennemi beaucoup » plus puissant ; que les côtes de l'Europe ne peuvent four- » nir à la multitude des habitans qui tirent le nécessaire des » voyages de long cours ; que la Guinée occupe vingt vais- » seaux, les Isles du Cap Verd quatre-vingt, l'Amérique » vingt, & les Indes Orientales quarante ;

» Que ces flottes nourrissent plus de huit mille matelots, » qui seroient forcés de sortir de leur Patrie, ou d'y périr

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 144. Grotii Hist, *Lib*, XVII. *pag.* 534.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 110.

Digitized by Google

» misérablement ; que la condition proposée par leur en- PHILIPPE IV.
» nemi est également infamante & ruineuse, puisqu'elle
» oblige l'Etat de payer d'ingratitude tant de Citoyens qui 1608.
» se sont sacrifiés pour sa gloire & son avantage, & qu'elle
» prive des biens qui s'augmentent tous les jours ; que per-
» sonne n'ignore à quel point les profits sont multipliés de-
» puis quelques années, & qu'il est vraisemblable qu'ils tri-
» pleront, lorsqu'on connoîtra Cambaye, Malabar, Cey-
» lon, Nersingue, Coromandel & Queda qui sont à peine
» effleurés ; qu'on ne connoît encore ni la Chine, ni le Ja-
» pon, ni le passage en Amérique par la mer du Sud, &
» qu'on peut se flatter de faire de nouvelles découvertes
» dans les Terres Australes ; qu'on conserve le commerce
» d'Espagne par le moyen des François & des Anglois ;
» mais que quand on risqueroit de le perdre, il ne peut en-
» trer en comparaison avec celui des Indes ; que les Espa-
» gnols paroissent donner ce qu'ils ne peuvent ôter, pour
» arracher ce qu'on ne peut plus recouvrer, si l'on y re-
» nonce une fois ; qu'il seroit impossible de remonter la
» Compagnie Orientale après l'avoir rompue, & que ce
» seroit renoncer à la défense la plus assurée de l'Etat ; qu'on
» peut armer en guerre les vaisseaux de la Compagnie, &
» mettre en peu de tems une flotte en mer ; qu'il reste tou-
» jours une assez grande quantité de bâtimens dans les ports ;
» qu'on ne peut tirer un pareil parti des vaisseaux destinés
» au commerce d'Espagne, que leur foiblesse expose à de-
» venir la proye de l'ennemi, dès qu'il voudra les attaquer ;
» Que pour connoître ce qu'on doit refuser à Philippe,
» il faut examiner ce qu'il demande & ce qui le détermine
» à la paix ; que l'Espagne n'est parvenue au comble d'une
» grandeur qui lui fait regarder avec mépris les autres Sou-
» verains, que par les trésors du nouveau Monde, & qu'elle
» ne veut en priver les Hollandois que pour les tenir hors
» d'état de secourir leurs voisins ; qu'il est de l'utilité de ces
» derniers de les maintenir dans leurs droits, puisqu'ils de-
» viendroient inutiles à l'équilibre de l'Europe, aussi-tôt
» qu'ils en seroient dépouillés, & qu'alors l'Espagne em-
» porteroit la balance ;

PHILIPPE IV. 1608.

» Qu'on ne doit pas appréhender de pareils projets d'une » République, qui contente de se maintenir dans ses posses- » sions, laisse les autres peuples jouir des privileges qu'ils » tiennent du droit naturel & du droit des gens ; que l'usage » de la mer doit être aussi libre que celui de l'air, & que » Philippe ne veut la fermer que pour faire revivre le mo- » nopole odieux qu'il a si long-tems exercé sur l'Europe ;

» Que la paix sans la liberté n'est plus une paix, mais un » esclavage plus perfide que l'inimitié, puisqu'il ôte les » moyens de la défense. Que c'est mettre les Hollandois, » dont la bonne foi est la vertu caractéristique, dans la né- » cessité de manquer à leur engagement, pour livrer les Rois » & les peuples des Indes à la cruauté des Espagnols ; que » le procès est jugé, si le Roi veut s'en tenir à sa propre » déclaration, puisque, s'ils sont libres, il n'a plus rien à » leur prescrire ; qu'il doit moins vanter la reconnoissance » de leur liberté, puisqu'il est forcé d'avouer ce qu'il ne peut » plus contester ; que s'il donne la paix, *il la reçoit en mê-* » tems ; qu'en conséquence il n'a plus d'équivalent à pré- » tendre, & qu'enfin ses affaires ne sont pas en assez bon » état pour évaluer à si haut prix ses prétendus présens ; que » ce seroit renoncer volontairement au bénéfice acquis par » quarante ans de guerre, par l'effusion du sang le plus pré- » cieux, & se laisser bannir de la plus riche Partie du Mon- » de par un Monarque sans forces & sans vigueur, après » avoir résisté au dixieme du Duc d'Albe, & secoué la ty- » rannie d'un Prince légitime & puissant (1) ».

Réfutation de ces Mémoires.

Les Partisans de la paix répondoient, « que les intérêts » des particuliers ne devoient pas nuire à l'intérêt général ; » que la paix regardoit la totalité des Provinces ; que le » commerce des Indes ne touchoit que quelques Négocians » qui composoient la Compagnie ; que la navigation d'Es- » pagne plus courte & moins périlleuse les dédommageroit » des voyages de long cours, toujours exposés aux dan- » gers, & suivis de maladies qui détruisent la plus grande

(1) Meteren *Liv.* XXIX. *fol.* 549. Grotii Hist. *Lib.* XVII. *pag.* 537.

» partie des équipages ; que ce commerce s'oublieroit facilement, & ſeroit peu regretté, quand on penſeroit aux » malheurs qui l'environnent ; que le gain qu'on faiſoit monter ſi haut, ne venoit que des priſes faites ſur les Portugais, & que la paix en tariſſoit la ſource (1) ». PHILIPPE IV. 1608.

Mais ces raiſons n'en impoſerent à perſonne. Maurice & Barneveld s'accorderent à conſerver la liberté des Mers, à quelque prix que ce fût. Le premier dans l'idée de rompre les négociations, & le ſecond dans l'eſpérance de forcer les Eſpagnols de quitter la partie (2). Les Etats après de mûres délibérations arrêterent de garder le commerce des Indes. Ils firent valoir les dépenſes immenſes que ſon établiſſement coûtoit à la République, les traités qu'ils avoient conclus avec différens peuples de l'Orient, l'eſpérance de ſe rendre les maîtres de ces mers, l'intérêt de plus de dix mille de leurs citoyens, l'aſſurance de la navigation d'Eſpagne, qui dépendoit de celle des Indes, la perte des Arſenaux & des Chantiers qui deviendroient peu néceſſaires, ſi l'on bornoit la conſtruction des navires à la navigation des côtes voiſines, la ruine des forces maritimes qui deviendroit inévitable, l'impuiſſance de ſe défendre & de ſecourir ſes Alliés : d'où l'on concluoit que le ſeul moyen de ſe maintenir, & d'ôter aux Eſpagnols le pouvoir de nuire, étoit de leur enlever la navigation des Indes, ou tout au moins de la partager (3). Arrêté des Etats.

Les Etats, quoiqu'affermis dans leur réſolution, pour éviter les reproches de la rupture, donnerent l'option aux Eſpagnols, ou de faire la paix avec la liberté du commerce, & de limiter la ſuſpenſion d'armes au Tropique du Cancer, ou de conclure la paix en Europe, & ſeulement une treve dans les Indes (4). Les Eſpagnols rejetterent l'alternative, donnant cependant à entendre qu'ils pourroient ſe prêter à la derniere propoſition, ſi les Etats s'engageoient à renoncer Alternative. Refuſée.

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 131, 145.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 153, 157, 183.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 143.
(4) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 142.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1608. aux Indes après l'expiration de la treve : les Etats refuſerent à leur tour d'entendre à l'expédient, & vraiſemblablement, pour déterminer l'ennemi, on remit ſur le tapis l'érection de la Compagnie des Indes Occidentales (1) ; mais les Eſpagnols démêlerent l'artifice, & n'en furent pas ébranlés.

Ces conteſtations prolongeoient le Congrès, & ſa lenteur étoit ruineuſe. La ſuſpenſion d'armes laiſſoit le peuple dans l'inaction, & l'eſpérance de la concluſion énervoit le courage : une grande partie qui trouvoit ſa ſubſiſtance à la ſuite des armées, languiſſoit dans l'attente & l'incertitude du parti qu'elle devoit prendre ; l'oiſiveté & le beſoin augmentoient la miſere. Les Etats voulant remédier à ces déſordres, prierent les Eſpagnols de laiſſer l'article du commerce indécis, & d'avancer ſur les autres matieres ; mais ces derniers répondirent qu'on n'avoit jamais vu paſſer à un Article que le précédent ne fût réglé (2).

Le Congrès rompu.

Ainſi les diſputes recommencerent, & les Eſpagnols ſoutinrent la propoſition de n'admettre qu'une treve dans l'Orient, à la charge d'un déſiſtement en forme après le tems qui ſeroit limité. Les Etats vouloient conclure la paix avec la liberté du commerce, ou même une treve, mais ſans condition, & les Plénipotentiaires s'échaufferent de façon qu'ils leverent la ſéance, & ſortirent de la ſalle. Barneveld demanda à Spinola, s'il rendroit compte aux Etats de ſa ſortie : celui-ci répondit, *que chacun feroit ce qu'il jugeroit à propos ;* mais Neyen lui coula quelques mots à l'oreille, & dit tout haut en latin, *que la nuit porteroit ſon conſeil.* Maldere les voyant ſe retirer, dit en Eſpagnol : *Qui veut tout, perd tout.* Et Richardot répondit avec aigreur : *Vous parlez pour vous-mêmes* (3).

L'Aſſemblée s'étant ſéparée, Barneveld ſe conſulta avec Jeannin, qui fut d'avis de ne pas rompre pour ce point ; mais ce Miniſtre parloit pour l'intérêt de ſon Maître. Hen-

(1) Négociations de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 204, 213. Meteren *Liv,* XXIX. *fol.* 553.
(2) Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 537.
(3) Négociat. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 166.

Digitized by Google

ri IV avoit deſſein d'établir une Compagnie des Indes dans ſes Etats, & n'auroit pas été fâché de voir tomber celle de Hollande (1). le Préſident avoit déja traité avec quelques Négocians pour les attirer en France (2), & nommément avec Jacques le Maire, l'un des plus riches d'Amſterdam & des plus expérimentés dans les voyages des Indes (3). PHILIPPE IV. 1608. Vûes d'Henri IV ſur le Commerce des Indes.

Les Députés des Etats commençoient à croire, comme les Eſpagnols, qu'il ſeroit plus aiſé de conclure une treve, & les François leur montrerent tant de facilité, qu'ils ſe réſolurent à faire quelques démarches pour renouer les Conférences. On convint de préſenter à la fois tous les Articles ſur leſquels il reſtoit à délibérer. Les Eſpagnols propoſerent des Réglemens ſur les frontieres, ſur la reſtitution des biens, ſur l'égaliſation des monnoyes, ſur le commerce du pays, ſur les privileges des Anglois & des autres peuples voiſins (4); & comme ils s'expliquoient en termes obſcurs & généraux ſur ce qui concernoit la Religion, les Députés leur demanderent, s'ils entendoient régler la conduite des voyageurs, lorſqu'ils ſe trouveroient dans les Etats des uns & des autres, ou s'ils ſe propoſoient d'aſſujettir la République à l'obſervation de certaines loix dans ſes Domaines. Les Eſpagnols embarraſſés par la queſtion, répondirent qu'elle étoit trop importante pour la décider avant que d'avoir conſulté l'intention du Roi (5). IX. Les Conférences renouées. Débats ſur différens Articles.

Ce motif avoit allumé la guerre, & tenoit à cœur à Philippe & aux Archiducs. Ils ne ſe flattoient plus d'interdire l'exercice de la Religion réformée; mais ils vouloient obtenir la tolérance pour les Catholiques; le Pape ne ceſſoit de les preſſer ſur cet article, & venoit d'envoyer à Bruxelles le Cardinal de Bentivoglio pour veiller ſur le Congrès (6). Ce Prélat faiſoit ſes efforts pour engager les François dans ſon parti. Henri IV ne pouvoit le refuſer ſans répandre du Sur la Religion.

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 163, 233.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 219, 289.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 117, 161, 176. *Tom.* III. *pag.* 2944.
(4) Meteren *Liv.* XXIX. *fol.* 554.
(5) Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 537.
(6) Bentivoglio négoc. de la treve *dans* ſes Relat. *pag.* 324.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1608. doute sur sa conversion : aussi chargea-t-il Jeannin d'insister sur cet article ; mais modérement & selon les circonstances (1) : d'où il paroît que prévoyant l'impossibilité de rétablir la Religion romaine dans les Provinces-Unies, il n'agissoit que par bienséance, avec d'autant plus de raison qu'il craignoit de rallumer les troubles domestiques, en se déclarant pour ceux qui favorisoient le Roi d'Espagne. Ainsi les Plénipotentiaires mêmes furent d'avis de réserver cet Article pour le dernier. Ils se flattoient de se faire honneur auprès du Pape, s'ils rompoient la paix sous ce prétexte, & d'en donner le blâme au Roi de France, s'il ne les secondoit pas. Les Etats de leur côté se ménageoient cette cause de rupture par préférence au commerce, parce que la premiere intéressoit les sept Provinces, & la seconde ne touchoit vivement que la Hollande & la Zeelande (2). Mais les Plénipotentiaires avoient deviné la pensée des Députés, & nous verrons dans la suite qu'ils firent tomber sur la Religion la dissolution du Congrès. Les Etats ayant reçu une Copie des Articles que les Espagnols vouloient mettre en délibération, en présenterent vingt-huit de leur part (3). Ils n'avoient pas oublié les intérêts de la Maison de Nassau, ni ceux d'Emmanuel, fils de Don Antonio, Roi de Portugal.

Sur le Commerce intérieur.

Les Conférences recommencerent, & le commerce intérieur des Pays-Bas causa de nouvelles disputes. La crainte qu'Anvers n'attirât de nouveau les Négocians étrangers, & ne fît tomber Amsterdam & les autres Villes, obligea les Hollandois & les Zeelandois à refuser de détruire les Forts, & de retirer les flottes qu'ils avoient sur l'embouchure de l'Escaut. Richardot les conjura les larmes aux yeux de restreindre leurs prétentions, & de ne pas manquer une occasion si belle de pacifier les Pays-Bas pour une chose de peu d'importance. Il leur donna même le tems de délibérer sur cet Article & sur les autres, ajoutant qu'il ne pourroit rien statuer sans consulter le Roi d'Espagne, les priant d'ar-

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 244. *Tom.* II. *pag.* 37, 64.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 287, 349, 407, 410.
(3) Voyez-les dans Meteren *Liv.* XXIX. *fol.* 554.

ranger

ranger les conditions de façon à être reçues par un Roi qui n'étoit ni vaincu, ni priſonnier, mais qui deſiroit la paix (1); & là-deſſus l'Aſſemblée ſe ſépara. PHILIPPE IV. 1608.

La ſuſpenſion d'armes expiroit au mois de Mars; on trouva à propos de la proroger de deux mois (2). Les Etats propoſerent, qu'on permît la navigation des Indes pour neuf ans, à l'exception des lieux occupés par les Eſpagnols, avec promeſſe de n'y mouiller qu'en cas de néceſſité & de l'aveu des Commandans, ſoumettant les contrevenans & ceux qui commettroient des hoſtilités, à la pourſuite des Tribunaux voiſins du lieu où le délit ſeroit commis, & ſous condition qu'on travailleroit dans l'intervalle à conclure un Traité raiſonnable entre les deux Nations. Les Eſpagnols rejetterent la propoſition, s'opiniâtrerent à la treve pour un petit nombre d'années, & demanderent, par rapport au commerce intérieur, qu'on levât les impôts établis pendant la guerre, qu'on ne laiſſât ſubſiſter que les anciens péages; que les Sujets du Roi d'Eſpagne & des Archiducs fuſſent déchargés des autres droits (3); qu'on ôtât les entrepôts, dont quelques Villes s'étoient emparées, tel que Dordrecht pour les vins du Rhin, & Middelbourg pour ceux de France. Les Etats conſentirent en général à n'exiger des Etrangers que ce qu'ils faiſoient payer à leurs Sujets; mais ils ajouterent qu'ils ne pouvoient toucher aux privileges des Villes, qui ſubſiſteroient tels qu'ils étoient avant la guerre, & demanderent des aſſurances pour les vaiſſeaux qui navigeroient en Eſpagne (4). Les Plénipotentiaires ſe voyant arrêtés, dépêcherent Neyen en Eſpagne pour rendre compte au Roi de l'état de la négociation, & le Courrier promit un prompt retour (5); mais il ne tint pas parole, & ſon abſence retarda long-tems les opérations du Congrès.

Nouveaux débats ſur les Articles du Commerce.

X. Traités avec la Grande-Bretagne.

Les Députés ne perdirent pas leurs tems; ils conclurent deux Traités avec le Roi de la Grande Bretagne: le pre-

(1) Meteren *Liv.* XXIX. *fol.* 544.
(2) Meteren *Liv.* XXIX. *fol.* 555.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 201, 205.
(4) Meteren *Liv.* XXIX. *fol.* 555.
(5) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 226. Meteren *Liv.* XXIX. *fol.* 555.

PHILIPPE IV. 1608.

mier régloit les arrérages dus par la République, & l'autre une alliance qui devoit avoir lieu à la concluſion de la paix. Auſſi-tôt qu'ils furent ſignés, Jacques envoya Robert Spencer à la Haye, pour aſſiſter en ſon nom aux Conférences conjointement avec Rodolphe Winwood, ſon Ambaſſadeur ordinaire auprès des Etats (1). Cette alliance qui fut ſignée le 26 de Juin (2), ſuivoit en tout point le Traité conclu avec la France (3), à l'exception des troupes auxiliaires qu'on avoit réduites à moitié. Les Ambaſſadeurs Anglois auroient bien voulu différer la concluſion, juſqu'au retour de Neyen, Jacques cherchant alors à plaire à l'Eſpagne (4); mais les Députés inſiſterent ſi vivement, que le Monarque appréhendant qu'Henri ne prît trop de crédit dans la République, ſe détermina à conclure. Quant aux dettes dont il étoit queſtion dans le premier Acte, elles furent fixées à huit cens dix-huit mille quatre cens huit livres ſterlings, que les Etats promirent d'acquitter deux ans après la concluſion de la paix, en payant ſoixante mille livres chaque année (5).

Conteſtations ſur les limites.

Les Députés extraordinaires aux Etats étant retournés dans leurs Villes, les Plénipotentiaires ſommerent les Commiſſaires de préparer les chefs controverſés, afin d'abréger le Congrès. On commença par l'Article des Limites; les Eſpagnols demanderent l'évacuation du Brabant, de la Flandre & de la Gueldre au-dela du Waal en échange de Lingen, d'Olbenzel & de Groll (6). Les Députés ayant rejetté avec dédain une pareille compenſation, les Plénipotentiaires offrirent de laiſſer la garde des Villes, à condition qu'ils rendroient la propriété & la Juriſdiction (7); mais le bruit de cet échange s'étant répandu, la Nobleſſe & les

(1) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 58.
(2) Acta Publ. Angl. *Tom.* VII. *Part.* II. 160, 161.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 264.
(4) Réſolut. de Holl. *du 26 Janv. & ſuiv. du 1 Août* 1608. *pag.* 39, 168. Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 269, 273.
(5) Acta Publ. Angl. *Tom* VII. *Part.* II. *pag.* 162, 163.
(6) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 214, 227, 230.
(7) Meteren *Liv.* XXIX. *fol.* 558.

Digitized by Google

habitans du Brabant hollandois préſenterent une Supplique pour engager les Etats à ne point les livrer à la tyrannie des Eſpagnols ; & jugeant l'occaſion favorable, ils demanderent d'être rétablis dans le droit de voter. Depuis qu'Anvers & les grandes Villes flamandes s'étoient données au Duc de Parme, on ne jugea pas les autres aſſez conſidérables pour les admettre dans le Gouvernement, on les mit ſous la dépendance des Etats-Généraux qui leur donnoient des Magiſtrats & des Loix. Berg-op-zoom, Breda, & celles qu'on avoit repriſes, demandoient à être réintégrés dans les droits établis par l'Union d'Utrecht ; mais elles ne purent l'obtenir : les tems étoient changés, & l'autorité des Etats étoit trop bien établie pour penſer à multiplier les voix, & par conſéquent l'embarras de les concilier (1). PHILIPPE IV. 1608.

La fin de Mai approchoit, & les hoſtilités alloient recommencer. Barneveld & ſes Partiſans obtinrent, quoique avec peine, une prolongation juſqu'à la fin de l'année, à condition cependant que les Conférences ceſſeroient à la fin de Juillet. Le Prince ſecondé par la Zeelande, Utrecht & la Friſe avoit fait ſes efforts pour l'empêcher ; mais la Gueldre, la Hollande, l'Overyſſel & Groningue emporterent la pluralité des voix : les François & les Anglois penchoient d'abord du côté de Maurice ; mais ils revinrent à l'avis du plus grand nombre (2). Sur la prorogation du Congrès.

Dans la premiere ſéance on mit la reſtitution des biens ſur le tapis, & la conteſtation s'échauffant, on dépêcha Verreiken à Bruxelles, pour apprendre l'intention des Archiducs. Il déclara à ſon retour « qu'il étoit juſte d'abolir à » la paix les impôts établis pendant la guerre ; qu'on laiſ- » ſoit aux Hollandois les Villes du Brabant & de la Flan- » dre, à condition qu'ils rendroient le plat pays, & qu'on » reſtitueroit les domaines particuliers, attendu que l'hono- » rifique & l'utile ſont deux parties diſtinctes de la domi- Sur la reſtitution des biens.

(1) Groti Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 538.

(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 334, 344, 347. Meteren *Liv.* XXIX. *fol.* 359.

PHILIPPE IV. » nation, & que les Archiducs cédant la premiere, l'équité » vouloit qu'on leur abandonnât l'autre. ».

1608. Les Députés répondirent « qu'on ne pouvoit ſéparer la » Souveraineté de ſes Domaines, ſans ruiner l'une & l'au- » tre ; que la mouvance étoit incorporée aux Villes, & que » ſi l'on n'avoit pas des propoſitions plus raiſonnables à faire, » on feroit mieux de rompre la négociation ». Les Eſpagnols répliquerent « que ſi l'on s'opiniâtroit à retenir les Do- » maines, on ne pourroit au moins ſe diſpenſer de rendre » les biens héréditaires ». La diſtinction parut trop ſubtile, & fut rejettée, attendu que dans les Pays-Bas on n'avoit jamais différencié ces recettes, & les Plénipotentiaires interrogés ſur l'eſpece de biens dont ils entendoient parler, refuſerent conſtamment de répondre ; mais on comprit que ſous cette diſtinction frivole, ils avoient deſſein d'envelopper tous les biens acquis par vente ou par échange (1).

Sur d'autres Articles. Il fut enſuite queſtion d'examiner quelques demandes des Etats. Ils exigeoient pour leur ſûreté qu'on éloignât les garniſons Eſpagnoles de la frontiere ; les Plénipotentiaires répondirent, que la propoſition étoit d'autant plus déraiſonnable, que les Etats faiſoient garder leur barriere par des François & des Anglois. On paſſa à la reſtitution des Villes Allemandes : Verreiken fut encore à Bruxelles à ce ſujet, & l'on traita pendant ſon voyage des privileges des Villes, de la réception des vaiſſeaux de guerre dans les ports, de la conſtruction des châteaux & des fortifications, de l'élection des Magiſtrats, des aſſurances pour l'obſervation de la paix, & de l'obligation de déclarer la guerre avant que de prendre les armes, ſans qu'on pût s'accorder ſur aucun de ces points. Les Eſpagnols furent ſur-tout choqués qu'on exigeât la ratification des Etats & des Villes avec celle des Archiducs, quoique la demande fût conforme aux uſages des Pays-Bas ; mais lorſqu'il fut queſtion de la Religion, les Eſpagnols répondirent qu'ils ne pouvoient traiter cette matiere avant le retour de Neyen, dont ils ne croyoient pas le voyage ſi

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 539. Meteren *Liv.* XXIX. *fol.* 559.

Digitized by Google

ong ; & là-deſſus on prorogea le Congrès juſqu'au 15 de Septembre (1). PHILIPPE IV.

1608.

Les Ambaſſadeurs de Danemarc impatientés de ce délai, prirent alors congé des Etats, & déclarerent en partant, *qu'ils s'ennuyoient d'être ſpectateurs d'une comédie, dont on diſtribuoit les rôles à la Cour de France* (2). Le Préſident Jeannin étoit alors en France (3), où le Roi l'avoit mandé, pour le conſulter ſur une affaire importante, dont nous allons parler. Barneveld profita de ſon abſence pour engager ceux qui vouloient diſſoudre le Congrès, de différer juſqu'à ſon retour. Départ des Ambaſſadeurs de Danemarc.

XI. Bruits dès-avantageux aux Provinces-Unies.

Les Etats reçurent alors par la France, par l'Allemagne & par l'Angleterre des nouvelles, qui leur donnerent de grandes inquiétudes. Le Roi d'Eſpagne avoit dit publiquement « qu'il n'avoit jamais eu l'intention de renoncer à ſes » droits ſur les Provinces-Unies ; mais que pour lier la né- » gociation, il accorderoit la liberté à la République pen- » dant un tems limité ; qu'il connoiſſoit leurs ſecrets, & qu'il » viendroit à bout de les ranger ſoit par la paix ou par la » guerre ; qu'enfin il ne leur accorderoit jamais de paix, à » moins qu'ils ne renonçaſſent à la navigation des Indes, & » qu'ils n'accordaſſent le libre exercice de la Religion ca- » tholique (4) ».

Propoſitions de Philippe à Henri IV & à Jacques I.

On apprit en même tems, qu'il avoit envoyé Don Pedro de Tolede en France & Don Fernandez Girone en Angleterre, pour engager ces Rois à ne pas ſouffrir que les peuples oſaſſent porter de pareilles atteintes à la Majeſté Royale (4) ; que les Archiducs avoient propoſé dès le mois de Janvier le double mariage du Dauphin avec l'Infante & d'une fille d'Henri IV avec le Prince héréditaire d'Eſpagne, ſous l'offre de tranſporter les droits de la Maiſon d'Autriche aux futurs époux après le décès des Archiducs, & qu'en ce cas la France s'engageroit d'aider ces Princes à conquérir les

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 384. Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 539, 540.
(2) Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 540.
(3) Meteren *Liv.* XXIX. *fol.* 559, 560.
(4) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 372.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. Provinces rebelles. C'étoit à ce ſujet qu'Henri avoit fait venir Jeannin, pour le conſulter ſur ces propoſitions. Ce ſage
1608. Miniſtre fut d'avis de marier le ſecond ou le troiſieme de ſes fils avec une des Princeſſes d'Eſpagne plutôt que l'héritier préſomptif de ſa Couronne (1). Les Archiducs ſe montroient diſpoſés à conclure, & le Roi, pour inquiéter les Anglois, affectoit d'écouter les Eſpagnols (2); mais Philippe exigeoit que le Roi de France commençât par employer ſon crédit ou ſes armes pour forcer la République à reconnoître les Archiducs. Henri parut offenſé de la demande; Don Pedro de Tolede, pour l'adoucir, lui dit, que Philippe ſe contenteroit de ſa parole pour agir à l'expiration de la treve qu'il alloit conclure: quelques-uns des Conſeillers goûtoient cette affaire (3); mais le Roi refuſa de s'engager par écrit, & Jeannin lui conſeilla d'exiger le ſecret pour prévenir la méfiance des Etats (4). Henri perſuadé que ces mariages lui ſeroient moins avantageux que nuiſibles par les ſoupçons qu'ils donneroient à ſes Alliés (5); s'en expliqua nettement à l'Ambaſſadeur. Don Pedro, pour l'engager, offrit de lui laiſſer la garde des places qu'il prendroit ſur les Provinces-Unies, & le droit de nommer les Gouverneurs conjointement avec les Archiducs.

Rejettées. Mais le Roi convaincu que ces paroles n'étoient qu'un leurre pour le brouiller avec les Etats, & peu ſenſible d'une eſpérance qu'il ne pouvoit réaliſer qu'à la mort des Archiducs, il demeura dans ſa réſolution (6). Barneveld avoit découvert cette négociation; il en parla à Jeannin à ſon retour. Le Préſident ſans entrer en matiere, ſe contenta de lui dire, que les propoſitions de l'Eſpagne étoient trop compliquées pour mériter l'attention de ſon Maître, l'aſſura de ſa

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 65, 93, 370, 378, 382, 386, 393, 415.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 134, 158.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 395.
(4) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 425, 430.
(5) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II *pag.* 428, 441, 468, 473, 487.
(6) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 90, 205, 311. *Tom.* IV. *pag.* 125. Le P. Daniel *Tom.* VII. *pag.* 488.

Digitized by Google

fidélité (1), & trouva moyen, ſans s'expliquer davantage, de tranquilliſer Maurice qui n'avoit pas de moindres inquiétudes (2). Mais ce qui ſervit merveilleuſement à ranimer la confiance des Etats, fut la découverte, que le Roi d'Eſpagne employoit le même artifice pour gagner le Roi d'Angleterre. Maurice & Barneveld regardoient depuis longtems ce Monarque comme étant dévoué à l'Eſpagne, quoiqu'il fit ſon poſſible pour perſuader le contraire (3), & l'on ne doutoit pas qu'il ne donnât dans le panneau (4). L'Ambaſſadeur d'Eſpagne répandoit l'argent dans ſon Conſeil, pour faire accepter la propoſition, dans l'eſpérance de détacher entierement l'Angleterre de ſes alliances; mais contre l'idée de tout le monde il ne put réuſſir dans ſon projet (5). Pour effacer tous les ſoupçons, Jacques propoſa à Henri de faire un double mariage entre leurs enfans (6): le bruit courut même qu'il vouloit donner ſa fille aînée à Maurice, & lui procurer la Souveraineté de la Hollande (7); mais tous ces projets s'en allerent en fumée.

PHILIPPE IV. 1608.

Autres projets,

Manqués.

On reçut dans ces circonſtances des Lettres d'Eſpagne, par leſquelles le Roi aſſuroit les Etats « qu'il vouloit reconnoître de bonne foi la Liberté des Provinces-Unies; mais » qu'il étoit juſte qu'elles euſſent la déférence de renoncer » à la navigation des Indes, & d'accorder le libre exercice » à la Religion qu'il profeſſoit; qu'il ſeroit honteux à ſa » Couronne que ſes Sujets ne puſſent prier Dieu en public » & ſelon leur Rite; qu'ils devoient accorder le libre exer- » cice de la Religion Catholique; qu'ils ne pouvoient re- » fuſer cet article, ſans bleſſer le reſpect dû à la mémoire » de leurs Ancêtres; & ne pas montrer plus d'averſion pour » un Culte qu'ils avoient ſuivi, que pour les nouveautés » des Anabaptiſtes qui tendoient à renverſer le Gouverne-

Philippe inſiſte ſur la conſervation des Indes & de la Religion.

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 386.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 128.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 136, 207, 229, 232.
(4) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 160.
(5) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 382.
(6) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 175, 218, 253, 294, 332, 417, 418.
(7) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 527.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1608.

» ment ». Ce fut ainſi que Philippe découvrit ſes véritables intentions : s'il les eût fait connoître dès le commencement, il auroit rompu la négociation ; les Etats étoient perſuadés que la tolérance des Catholiques étoit la ruine de la République, & le moyen de nourrir dans ſon ſein des Partiſans de l'Eſpagne ; & tous les Ambaſſadeurs, Anglois & Allemands, furent du même avis (1). Jeannin même qui, comme nous avons vu, ſoutenoit les Catholiques, ne put s'empêcher de déſapprouver qu'on fît de cet Article une convention authentique, qui ne pouvoit ſervir qu'à débaucher une partie des Sujets de la République en leur donnant Philippe pour objet de leur reconnoiſſance. Il eut à ce ſujet une conférence avec Richardot, & l'aſſura que cet Article rendoit la paix impraticable : celui-ci répondit *que le Roi étoit inflexible. La guerre eſt donc inévitable*, repartit Jeannin. *Je n'en crois rien*, repliqua Richardot, & la converſation finit. Le Préſident ſe retourna du côté des Commiſſaires qu'il voulut engager à ſe relâcher de quelque choſe ; mais ils répondirent qu'ils ne pouvoient le faire, ſans renouveller des troubles intérieurs qu'on avoit appaiſés avec tant de peine (2).

Débats à ce ſujet.

Déclaration vigoureuſe des Etats.

Les Députés ayant fait leur rapport aux Etats, l'Aſſemblée s'écria que les Eſpagnols ne cherchoient qu'à les tromper, qu'il falloit rompre la négociation, reprendre les armes, & pouſſer la guerre plus vivement que jamais (3). On dreſſa une Déclaration le 15 d'Août, qui portoit « que » les Etats inſtruits par l'expérience du paſſé, avoient tou» jours craint d'ouvrir le Congrès avec un ennemi, dont » ils connoiſſoient la duplicité ; qu'ayant enfin cédé aux » inſtances de leurs Amis & de leurs Alliés, ils avoient en» core éprouvé ſa perfidie ; qu'après avoir expoſé leurs ſen» timens avec la netteté que dicte la bonne foi, les Eſpa» gnols ont affecté de ne répondre que par énigmes, & » n'ont négligé aucun des artifices capables de les faire

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 541.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 397, 402, 407.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 404.

» tomber

» tomber dans le piege, & de leur enlever par articles la » liberté qu'ils promettoient en général ». Ils finissoient enfin par un récit détaillé de ce qui s'étoit passé dans les Conférences depuis le commencement du Congrès jusqu'à sa dissolution, & signifierent une Copie aux Plénipotentiaires qui demanderent du tems pour consulter la réponse (1). PHILIPPE IV. 1608.

XII. Proposition d'une Treve.

La guerre étoit prête à recommencer, lorsque les Ambassadeurs de France & d'Angleterre proposerent une treve par terre pour un certain nombre d'années. L'expédient fut approuvé par les Espagnols, & l'on arrêta que la demande se feroit au nom d'Henri IV & de Jacques I. Jeannin désespérant de la paix, avoit conçu ce projet avant son voyage en France, & la nécessité d'obtenir l'approbation de son Maître étoit un des motifs qui l'avoit conduit à sa Cour; mais ce Ministre avoit des vues plus élevées, & c'est ce qu'il est question de développer.

Motifs des Puissances médiatrices.

Nous avons vu qu'il étoit chargé par son Instruction d'effectuer une paix honnête & solide; & dans le cas où il ne pourroit réussir, de conseiller la guerre par préférence à la treve. Le but du Roi & de la plûpart des Souverains de l'Europe étoit d'abaisser la puissance de l'Espagne, qui depuis Charles V s'étoit élevée sur leurs têtes. L'Angleterre & la France ne s'étoient déterminées à secourir la République que pour donner de l'occupation à la Maison d'Autriche, en perpétuant la guerre dans les Pays-Bas; mais les guerres étrangeres & domestiques avoient épuisé les coffres d'Henri, & lui faisoient souhaiter la paix, comme un moyen moins onéreux de détacher ces pays de la Couronne d'Espagne: dans cette idée il se chargea de la médiation, & persuada aux Etats de n'écouter aucune condition sans une reconnoissance formelle de leur liberté. Il se proposoit ensuite de conclure une alliance avantageuse avec les Provinces-Unies, d'augmenter son crédit, & peut-être de les engager à lui déférer la Souveraineté. La conclusion d'une treve traversoit ce plan, & bornoit son autorité à sa durée:

(1) Meteren *Liv.* XXX. *fol.* 370, 371.

PHILIPPE IV 1608.

auſſi n'avoit-il garde de la conſeiller ; mais les circonſtances l'obligerent de changer ſes vues, ſans trop s'éloigner de ſon ſyſtême. Lorſqu'il vit qu'il étoit impoſſible d'obtenir la paix à des conditions raiſonnables, il devoit conſeiller la guerre ; mais il ſe ſeroit mis dans l'obligation de fournir des ſecours plus conſidérables qu'il n'avoit encore fait. Maurice & le Conſeil avoient dreſſé ſur ſa demande un état de la dépenſe qui conſtatoit que les revenus ordinaires des Etats, augmentés des ſommes que la France leur fourniſſoit tous les ans, ne pouvoient ſuffire pour agir offenſivement.

Maurice dupé par Oldenbarneveld.

Nous remarquerons en paſſant que Barneveld qui prenoit ſes meſures de loin, avoit engagé le Prince à groſſir ſon Mémoire, pour obtenir davantage ; que ce fut ce qui dégoûta le Roi ; que le Prince voulut inutilement revenir au rabais, & s'apperçut trop tard que l'Avocat l'avoit pris pour dupe (1). Cependant Henri conſentoit à donner deux millions, ſi Jacques ſe fût engagé d'en fournir un (2) ; mais l'Angleterre refuſoit de s'engager dans aucune dépenſe, & la France ne vouloit pas ſe charger de tout le fardeau : les Etats ſe virent donc forcés de penſer à la treve, par l'impuiſſance de continuer la guerre (3) ; mais cet ouvrage ſouffroit encore de grandes difficultés.

Négociations pour la Treve.

Barneveld pénétra que les Eſpagnols la ſouhaitoient par préférence à la paix : il avoit jetté quelques mots dans le cours de la négociation, pour ſonder ſi les Archiducs conſentiroient à reconnoître l'indépendance des Provinces dans le Préliminaire (4). Il en écrivit au Roi de France (5), & s'étant abouché avec le Préſident dans le mois de Juin, ils réſolurent de fixer la négociation à cet objet. Jeannin vint en France, & n'eut pas de peine à démontrer à ſon Maître que la treve ne lui ſeroit pas moins utile que la paix, & revint avec pouvoir de travailler ſur ce Plan (6). Ce Mi-

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 540.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I *pag.* 215.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 225.
(4) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 202. *Tom.* III. *pag.* 205.
(5) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 169, 174.
(6) Seconde Inſtruct. *dans* les Négoc. de Jeannin *Tom.* I. *pag.* 422

Digitized by Google

1608.

niſtre qui vouloit augmenter l'autorité de ſon Maître (1), avoit obtenu ſes pouvoirs pour offrir des penſions & des préſens à ceux qu'il jugeroit propres à ſes deſſeins ; il avoit conſeillé au Roi de s'attacher à la Maiſon de Naſſau, & particulierement à Maurice, quoiqu'il fût perſuadé que le Prince n'accepteroit pas de penſion, dans la crainte de donner des ſoupçons aux Hollandois (2) : auſſi ce ne fut qu'après la concluſion de la treve qu'il oſa toucher ce reſſort (3) ; mais il travailla à ſon arrivée à gagner Barneveld, par l'offre d'une penſion de douze mille florins : ce qui ne s'effectua qu'au ſecond voyage que Jeannin fit en France ; mais dès-lors le Roi donna de bons emplois aux fils de l'Avocat qui paſſerent à la Cour (4). Peu après Jeannin lui perſuada de recevoir un préſent qui fut évalué à vingt mille florins (5). Ses Partiſans répondirent à ce reproche, lors de ſon Procès, « qu'il n'avoit accepté ce don que pour ménager la » bienveillance d'Henri, dont la protection étoit néceſſaire » à la République ; que ſes parties mêmes avoient ouvert » les mains à ſes libéralités, & que la loi qui défend d'ac» cepter des préſens de la part des Princes Etrangers, n'é» toit pas encore promulguée (6) ». Nous laiſſons à juger au Lecteur de la validité de la défenſe. Le droit des gens & le droit écrit ſemblent concourir contre ſes manœuvres ; & quoique le Brevet fût motivé pour d'anciens ſervices, & l'acquit d'une promeſſe faite en 1598, tems auquel il n'étoit pas queſtion de la Souveraineté (7), on ne peut l'excuſer entierement.

Penſions offertes de la part de la France aux principaux Membres de la République.

Pour être en état de décider la queſtion, il ſuffit de jetter les yeux ſur l'Inſtruction que le Monarque donnoit à ſon Miniſtre. Outre que la Commiſſion s'étendoit à un grand nombre de perſonnes, dont nous n'avons pu trouver le dé-

Inſtruction de Jeannin à cet effet.

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 177.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 329, 414.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 292, 358, 433. *Tom.* II. *pag.* 15, 133.
(4) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 44, 136, 225, 237, 293, 333, 337, 363.
(5) Brandt Hiſt. du procès d'Olden Barn. *pag.* 87, 88.
(6) Grotii Apolog. *Cap.* XX. *pag.* 290.
(7) Brandt Hiſt. du procès d'Olden Barn. *pag.* 87, 88, 90.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1608. tail (1), le Président demandoit à Sa Majesté, s'il n'étoit pas à propos d'offrir des pensions à Maurice, au Comte Guillaume & au Sieur de Barneveld, & ce qu'il pouvoit leur promettre, en cas qu'ils se servissent de leur crédit pour engager la République à lui déférer la Souveraineté. Le Roi répondit : « qu'en cas de paix ou de treve pour plusieurs » années, il soit accordé au Prince Maurice une pension » de dix mille florins chaque année, & à chacun des deux » autres une de quatre. Sa Majesté donne en outre pouvoir » au Sieur Jeannin de promettre à même fin auxdits Sieurs » & à tous autres, tels présens & telles pensions qu'il jugera » nécessaires (2) ».

XIII. Il insiste pour la Treve.

Jeannin muni de cette Instruction & d'un pouvoir pour traiter de la treve, assembla les Ambassadeurs Anglois, & leur demanda, si leur Maître étoit dans l'intention de secourir les Etats, & ceux-ci ayant répondu que leurs pouvoirs se bornoient à conclure la paix, il leur déclara qu'il ne voyoit cependant aucune treve à proposer dans la circonstance, & démontra si clairement sa proposition, qu'il tira leur consentement (3). En conséquence les Envoyés des deux Couronnes accompagnés des Allemands, plutôt spectateurs qu'Agens, entrerent dans l'Assemblée des Etats le 27 d'Août (4), & Jeannin portant la parole, après l'ouverture de ses pouvoirs, leur représenta « que désespérant d'ob- » tenir la paix à des conditions raisonnables & capables » d'assurer le commerce, la liberté & la possession des pays » dépendans de l'Union, le Roi son Maître leur conseilloit » de conclure une treve, à condition *que les Archiducs re-* » *connoîtroient les Etats & leurs Pays libres, & déclareroient* » *qu'ils n'avoient aucun droit à prétendre sur la République ;* » *que pendant la treve ils auroient la liberté de commercer dans* » *les Indes, dans l'Espagne & dans les Pays-Bas, qu'ils* » *conserveroient tout ce qu'ils occupoient actuellement ;* qu'avec

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 475, 498
(2) Seconde Instruct. Art. X. *dans* les Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 46.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 406.
(4) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 420.

Digitized by Google

» un Gouvernement auſſi ſage que celui des Etats une treve PHILIPPE IV.
» pareille équivaleroit la paix qui ne pouvoit manquer de 1608.
» la ſuivre ; qu'on ſtipuleroit les conditions qu'on jugeroit
» acceſſoires ; qu'il ne diſſimuleroit pas les ſujets de plaintes
» que l'ennemi leur avoit donné ; mais qu'ils n'ignoroient
» pas que les conſeils qu'on prend de la colere, ſont preſ-
» que toujours nuiſibles, ou du moins dangereux ; qu'ils
» devoient réflechir ſur leur foibleſſe qui les oblige à recou-
» rir aux Rois leurs voiſins pour continuer la guerre ; qu'un
» Monarque ne peut prendre les armes avec juſtice que
» quand la néceſſité de ſoutenir ſes Alliés l'y contraint ; que
» cette néceſſité ne ſubſiſte plus, quand on peut éloigner
» la guerre, en concluant une treve ; que ſi les Eſpagnols
» rejettent la propoſition, les Rois leurs Alliés feront en
» droit de les appuyer de toutes leurs forces, & leur refus
» autoriſera leurs armes à la face de l'Univers ; que ſi leur
» ennemi ſe prête à des conditions raiſonnables, leurs Alliés
» aſſureront le Traité, en ſe portant garans de la même ma-
» niere qu'ils auroient fait la paix ; que la République au-
» roit le tems d'arranger ſes affaires, d'acquitter ſes dettes
» & de *réformer le Gouvernement* ; qu'enfin les mauvais pro-
» cédés de leurs ennemis ne devoient pas les porter à né-
» gliger les avis ſalutaires de leurs Amis (1) ».

La propoſition fut communiquée aux Eſpagnols dès le même jour ; ils répondirent qu'ils y réfléchiroient, & feroient informer les Commiſſaires de leur réſolution. Jeannin avoit ouvert une négociation ſecrete avec Richardot, & mis en avant les conditions, ſans leſquelles les Etats n'en écouteroient aucune. La navigation des Indes étoit la plus délicate. Ce Miniſtre étoit perſuadé que Philippe ne conſentiroit jamais à l'addition *pour toujours*, qu'on vouloit inférer dans la Déclaration de l'indépendance (2) ; nous verrons Jeannin qui pour lors ſoutenoit l'application du terme indiſpenſable, s'efforcer dans la ſuite de perſuader aux Etats, qu'étant reconnus libres *ſans limitation*, ils étoient cenſés

(1) Propoſit. des Ambaſſ. *dans* les Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 412.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 420, 422.

PHILIPPE IV. l'être *pour toujours*, & que l'explication devenoit inutile (1).

1608. XIV. Ecrits anonymes contre la *Treve*.

Le bruit qui se répandit des nouvelles négociations, affecta différemment les esprits, & les Villes furent inondées d'Ecrits anonymes, enfans de la Liberté, qui tôt ou tard étouffent leur mere. On renouvella les Placards qui les défendoient sous des peines rigoureuses (2); mais les Magistrats n'osoient informer contre les Colporteurs ni contre les Auteurs, le peuple criant que les recherches étoient un attentat contre la Liberté, fondement de l'Union. Un de ces Ecrivains s'érigeant en Prophête, annonçoit la ruine de la République, la désertion du pays, les émeutes des Villes, & l'esclavage, comme des suites nécessaires de la treve. D'autres détailloient les cruautés que les Espagnols avoient commises dans les Indes, dans l'Amérique, à Grenade, dans l'Arragon & dans les Pays-Bas. Ils rappelloient au peuple que leurs Docteurs avoient décidé, qu'un Souverain n'est pas engagé par un serment extorqué les armes à la main, & qu'un Chrétien ne peut en conscience tenir sa parole aux hérétiques, sur-tout quand elle est nuisible à la Religion. Ceux-ci remarquoient que Philippe n'avoit pas choisi pour Plénipotentiaires des Seigneurs ou Gouverneurs du Pays, mais des Espagnols, des Italiens & des Moines, espece la plus fourbe, dont la Politique consiste dans l'espionage & dans la dissimulation, & qui ne travaille qu'à s'appliquer la libéralité des Princes & les biens de leurs Sujets. Ceux-là se déchaînoient indirectement contre les Ambassadeurs de France & d'Angleterre, sans épargner les Membres du Gouvernement, qu'ils accusoient de n'avoir pu résister aux présens (3). On réimprima la *Lettre de Juste Lipse* qui conseilloit aux Espagnols de faire une treve avec les Provinces-Unies, comme le moyen le plus sûr de les réduire.

Soutenus par *Maurice*.

Ces Libelles causoient une fermentation générale; Maurice sûr d'être soutenu, se déclara hautement pour la guerre, & proposa d'éloigner les Ministres de France de la négocia-

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 5.
(2) Grand Recueil des Placards, *Tom.* I. *col.* 337.
(3) Meteren *Liv.* XXIX. *fol.* 556-558.

Digitized by Google

tion. Il parla « de la Treve comme d'une entrée qu'on ouvroit » aux Eſpagnols pour rentrer dans les Provinces-Unies ; que » l'inaction dégoûteroit les meilleurs Amis des Etats ; que » Philippe en profiteroit pour remplir ſes coffres, & repren- » dre les armes ; que les peuples après avoir goûté le repos, » aimeroient mieux rentrer ſous le joug que de s'expoſer » aux mêmes travaux ; qu'aſſurés de la treve ils refuſeroient » de payer l'argent néceſſaire pour entretenir les garniſons » de la Gueldre, des Pays d'Utrecht, de la Friſe, de l'O- » verysſel & de Groningue, Provinces où les Catholiques » ſont en grand nombre, & qu'on ne peut maintenir qu'à » force de troupes ; que ſans les ſoldats on ne peut compter » ſur la fidélité des Villes nouvellement conquiſes, qu'elles » demanderont le libre exercice de leur religion ; que les » Etats le refuſeroient, & que la déſunion des Provinces » & des Villes ſuivroit infailliblement ; que l'oiſiveté aug- » menteroit les déſordres, & donneroit moyen à l'ennemi » de ſéduire les plus méchans : que leurs Partiſans commen- » ceroient à lever la tête, & que la République verroit re- » naître les troubles, qu'elle avoit étouffés avec tant de » peine, mais ſans aucun moyen pour y remédier (1) ». PHILIPPE IV. 1608.

Ses motifs.

On ne peut diſconvenir que la treve ne fût auſſi contraire aux intérêts de Maurice que la paix. Ce Prince illuſtre par les ſervices de ſon Pere & par ſes exploits, réuniſſoit en lui les talens des grands Capitaines, le courage, la prudence & le bonheur. La treve étouffoit ſes vertus, & la guerre les découvroit dans leur jour. Il étoit appuyé par la Zeelande, par les Partiſans de ſa Maiſon, & par tous ceux qui tiroient leur ſubſiſtance des armées. Ses revenus étoient anéantis dans la paix : il recevoit de gros appointemens en qualité de Capitaine Général ; il avoit ſa part dans les contributions ; les ſauve-gardes lui appartenoient, & la place de Grand Amiral lui donnoit la dixme de toutes les priſes. Son autorité croiſſoit par le nombre des Militaires & des vaiſſeaux qu'il avoit ſous ſes ordres, & par le beſoin que la

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 479, 481. *Tom.* III. *pag.* 143.

PHILIPPE IV. 1608.

République avoit de ſes ſervices. On ne peut cependant décider, ſi ces motifs particuliers influerent ſur ſes ſentimens ; mais il eſt certain, qu'il ne les allégua jamais, ni dans les diſcours généraux, ni dans ſes converſations familieres (1). Les Etats qui ſentoient la diminution qu'il ſouffroit dans ſes revenus, avoient délibéré dès le mois de Juillet ſur les moyens de l'indemniſer, en cas que la paix ſe fît (2) ; mais ce motif le touchoit moins que la gloire.

Réponſe des Etats aux diſcours de Maurice.

Cependant les Etats avoient plus d'une raiſon pour ne pas négliger le conſeil des Ambaſſadeurs étrangers. Ils obſerverent, « que les frais de la guerre ſur le pied des dernieres » campagnes, montoient à trois cens mille florins par mois » au-deſſus des revenus de la République ; qu'il étoit néceſ- » ſaire d'augmenter leurs troupes de ſix mille hommes de » pied pour la garde des rivieres ; que celles qu'ils avoient » ſur pied, montoient à quarante-cinq mille, & coûtoient » huit tonnes d'or par mois ; que les Etats-Généraux de- » voient neuf millions, & les Provinces enſemble à-peu-près » le double ; enſorte qu'ils ne pouvoient ſe paſſer du ſecours » de leurs Alliés, s'ils vouloient ſoutenir la guerre (3).

Conteſtations à ce ſujet.

Ces raiſons ne laiſſerent pas d'être bien combattues : les uns diſoient, que conſeiller la treve c'étoit vouloir avancer la ruine de la République ; que l'Etat étoit conſtitué de façon qu'il ne pouvoit s'accroître que par la guerre ; que la tranquillité du dehors ouvroit la porte aux troubles domeſtiques ; que l'union des Provinces, & même des Villes ne pouvoit ſubſiſter ſans la crainte ; que ſans elle les privileges & l'intérêt fourniroient bientôt matiere à de nouvelles diſputes. Les autres trouvoient ces réflexions odieuſes & même inſultantes à la Nation ; mais ils craignoient que les Peuples piqués de la rupture du Congrès, & laſſés de payer depuis long-tems des impôts inſupportables, ne refuſaſſent de fournir les ſommes néceſſaires à l'entretien des garniſons. Quelques-uns propoſoient d'abandonner les fron-

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 184. *Tom.* III. *pag.* 146, 175.
(2) Réſolut. de Holl. *du 4 Décemb.* 1607. *pag.* 365.
(3) Voyez les Négoc. de Jeannin *Tom.* II. *pag.* 229. *Tom.* III. *pag.* 302.

tieres

tieres trop éloignées, & de ſe borner à la garde du cœur du pays : ce qui les mettroit en état d'en ſoutenir la dépenſe ; mais l'expédient parut trop dur pour des Villes qui s'étoient liées de bonne foi, & dangereux s'il venoit à la connoiſſance des Peuples (1). Enfin les Etats ſe déterminerent à prêter l'oreille aux propoſitions, pourvu que la Liberté fût aſſurée non-ſeulement pendant la treve, *mais pour toujours* (2). PHILIPPE IV. 1608.

Les Etats déterminés à la treve.

Les Eſpagnols, après avoir obſervé leurs délais ordinaires, répondirent le 3 de Septembre, qu'on ne pouvoit ſe flatter d'obtenir un Traité tel que les Etats le propoſoient, & le 9 du même mois ils offrirent de conclure une ſuſpenſion d'armes de ſept ans, toutes choſes demeurantes en état, à condition que le Roi d'Eſpagne déclareroit dans le délai de deux mois s'il vouloit accorder la liberté des Mers, ou s'il entendoit la diſputer par les armes. Ils ajouterent qu'on ne pouvoit imaginer ce qui portoit les Etats à demander la répétition de la Clauſe qui reconnoiſſoit leur Liberté ; que ſi les Archiducs étoient faciles, Philippe n'étoit pas ſi traitable ſur cet article ; que cependant ſi les Etats s'opiniâtroient ſur ce point, ils demandoient juſqu'au 1 d'Octobre pour attendre de nouveaux ordres (3).

Réponſe des Eſpagnols.

XV. Réſolution vigoureuſe des Etats.

Les Ambaſſadeurs ayant rapporté cette réponſe, les Etats confirmant leur Arrêté, accorderent le délai demandé ; mais à condition qu'en cas de rupture les Plénipotentiaires ſortiroient du pays au 1 d'Octobre. Quelque vigoureuſe que fût la réſolution, elle ne ſatisfit pas Maurice ni les Zeelandois, qui refuſerent leur conſentement. Pendant l'intervalle, les Députés retournerent dans leurs Villes pour prendre de nouveaux pouvoirs ; mais le vœu ne fut pas uniforme dans les Provinces. La Gueldre, Utrecht, la Friſe, l'Overyſſel & Groningue étant les plus expoſées, opinerent pour la treve.

Conteſtations entre les Provinces.

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 544.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 431. Meteren *Liv.* XXX. *fol.* 571.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 439, 445, 448, 459. Meteren *Liv.* XXX. *fol.* 571.

Digitized by Google

PHILIPPE IV.

1608.

Opposition de la Zeelande.

La Zeelande, dont la mer garantissoit les approches, la rejettoit, & les Etats de cette Province étoient déterminés par les Magistrats qui dépendoient de Maurice, & par sa propre voix, en qualité de premier Noble. Middelbourg seule inclinoit pour le parti contraire; mais elle fut entraînée par la pluralité. Cette Province, quoique seule, prétendoit arrêter les délibérations, en vertu d'un Article du Traité de l'Union, qui porte que l'unanimité est nécessaire pour déterminer l'Arrêté, tant pour la paix que pour la guerre. Elle allégua que Guillaume en avoit fait une Loi fondamentale, tant pour resserrer l'Union des Provinces, que pour les assurer contre la domination Espagnole (1): d'où il suit que la Généralité ne peut arrêter une treve tant que l'opposition d'une Province subsiste, & qu'en ce cas le différend doit être porté devant les Stadhouders, selon la même Loi. Les Villes & les Citoyens de Hollande étoient partagés; mais le plus grand nombre de vœux concluoient pour la treve.

Maurice se déclare contre la treve.

Le parti contraire conseilla pour-lors à Maurice de se déclarer ouvertement, son autorité ne pouvant manquer d'entraîner ceux qui flottoient dans l'incertitude (2). Le Prince écrivit une Lettre circulaire aux Villes le 21 de Septembre, pour leur représenter, que le devoir de sa Charge l'obligeant de veiller aux intérêts du pays, il ne pouvoit se dispenser de leur représenter, que l'ennemi ayant lié une négociation sous l'offre de reconnoître la Liberté de la République, prouve présentement qu'il n'a pensé qu'à conclure une treve, pour rétablir ses affaires délabrées, & pour se mettre en état de recommencer la guerre plus vivement, ou, ce qu'on doit encore craindre davantage, pour se donner le tems de dissoudre l'Union, en corrompant les Chefs par ses présens & ses caresses. » Les menées contre lesquelles » nos Ancêtres ont pris tant de précautions, se manifestent » aujourd'hui (leur disoit-il): ces promesses spécieuses, ce » Congrès tramé par tant de soins & de dépenses, trahissent nos espérances. L'Espagnol ne desire pas la paix,

Sa Lettre circulaire aux Villes.

(1) Négociations de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 462, *Tom.* III. *pag.* 101.
(2) Grotii Hist. *Lib.* XVII. *pag.* 543.

» mais le tems de ſe préparer à la guerre. Sa richeſſe rani- PHILIPPE IV.
» mera bientôt ſes forces épuiſées. Accablés ſous le fardeau, 1608.
» nous aurons encore à craindre les trahiſons. Notre com-
» merce ſera ruiné, & tous ceux qui tirent leur ſubſiſtance
» de la guerre, nous auront abandonnés : nos vieux ſoldats,
» notre cavalerie, la meilleure de l'Europe, aura déſerté
» nos étendards, pour chercher ailleurs la gloire & le bu-
» tin. Nous n'aurons plus de reſſource que dans un Traité
» deshonorant, qui nous enlevera le fruit de quarante an-
» nées de travaux. L'inaction de la treve énervera les Peu-
» ples ; & la lâcheté, qui ſuit la molleſſe, aura corrompu
» les cœurs ; le ſouvenir des injures s'effacera ; quand la
» République ne ſeroit compoſée que de Citoyens qui pré-
» ferent le bien public à leurs avantages particuliers, la
» lenteur des délibérations fera perdre le moment d'agir,
» & l'ennemi n'obéiſſant qu'à un Chef, nous aſſujettira pen-
» dant que nous préparerons la défenſe : car tel eſt le ſort
» des Gouvernemens diviſés, le Peuple périt & le Conſeil
» délibere.

» Rappellez-vous la conduite de vos Ancêtres. Voyez
» avec quelle fermeté ils ont rejetté les ſollicitations des
» Empereurs & des Rois, dont ils regardoient les avances
» comme autant de pieges. Ils ne perdoient point de vue
» leurs anciens Arrêtés, & ne vouloient rien entendre que
» leur liberté ne fût hors d'atteinte, & qu'on ne leur eût
» aſſuré le titre, les marques & les droits de la Souverai-
» neté. Si les Eſpagnols n'avoient pas des vûes perfides,
» qui pourroit les empêcher de s'expliquer nettement ? Rien
» n'eſt cependant plus important que de ne laiſſer aucun
» doute ſur notre état, & d'empêcher que vos Peuples ne
» tournent les yeux vers un autre Maître. Vous avez des
» perſonnes parmi vous qui ſe contentent des termes équi-
» voques que l'ennemi vous propoſe, & qui s'en tiennent à
» la déclaration des Archiducs, qui ne ſont eux-mêmes que
» des vaſſaux de la Couronne d'Eſpagne.

» Si l'on juge mes ſervices trop foibles pour accréditer
» mes conſeils, ceux de mon Pere ont acquis ce mérite,

PHILIPPE IV. 1608.

» Il n'eſt pas ici queſtion de mes intérêts particuliers, ni de » ceux de ma Maiſon : ſi j'euſſe été capable d'écouter votre » ennemi, je les aurois aſſurés depuis long-tems. Vous au- » tres Chefs du Gouvernement, vous devez l'exemple aux » Peuples, & déterminer ſon incertitude pour votre auto- » rité. Formez un Arrêté de la propoſition du Sénat : aſſu- » jettiſſez vos Députés à n'accepter aucune condition, que » la liberté ne ſoit aſſurée inconteſtablement & *pour tou-* » *jours* ; recommandez leur de nous conſulter, comme vos » Ancêtres conſultoient mon Pere, & j'eſtimerai cette » preuve de confiance au deſſus des honneurs & des biens » qui me ſont offerts (1) «.

Ses démarches infructueuſes dans le Pays.

On préſume aiſément de cette Lettre, que Maurice étoit convaincu que Philippe ne renonceroit jamais diſertement à ſes droits, & qu'il ſuffiſoit de tenir ferme ſur cet Article pour rompre toute négociation. Au ſurplus, elle ne fit pas le même effet ſur les Villes, & quelques-uns des Membres les plus accrédités dans les Etats crurent qu'on avoit voulu répandre des ſoupçons ſur leur fidélité (2). Le Prince cependant continuoit à ſe déchaîner en public & en particulier contre la treve ; ſes parens, ſes amis & ſon domeſtique le ſecondoient de leur mieux, & les Militaires ſe déclaroient hautement pour lui (3) ; mais le parti contraire commençoit à prendre le deſſus.

Et auprès d'Henri IV.

Maurice avoit envoyé en France Lambert Henricszoon pour détourner Henri IV de preſſer les Etats au ſujet de la treve. Celui-ci débita trop légerement » que les Villes de » Hollande & de Zeelande s'étoient décidées pour Mau- » rice, qui aimeroit mieux mourir que de conſentir à la » treve, & que les autres Provinces ſeroient forcées de ſe » ranger à leur avis ; que Barneveld commençoit à revenir » de ſon erreur, & cherchoit à ſe raccommoder avec le » Stadhouder, qui regardoit cet Officier & le Greffier Aer- » ſens comme des traîtres ; que leurs têtes n'étoient pas en

(1) Voyez cette Lettre *dans* Meteren *Liv.* XXX. *fol.* 572.
(2) Grotii Hiſt *Lib.* XVII *pag.* 544.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 459, 466, 479.

» sûreté, & que du moins il leur en coûteroit leurs offi- PHILIPPE IV.
» ces (1) «. Ces discours déplurent à Sa Majesté, & sur ses
plaintes Maurice fut obligé de désavouer son Agent (2). 1608.

XVI. Le Congrès rompu.

Les Plénipotentiaires ayant reçu leurs pouvoirs, offrirent
» au nom des Archiducs de conclure une treve en Europe
» pour sept ans avec les Etats, en qualité de pays libres &
» sur lesquels ils n'avoient rien à prétendre, avec promesse
» de faire leur possible pour obtenir la ratification du Roi
» d'Espagne «. Jeannin refusa de se charger d'une commis-
sion qui ne manqueroit pas de déplaire dans les circonstan-
ces, & demanda que la reconnoissance de l'indépendance
fût faite tant au nom d'Albert & d'Isabelle qu'en celui de
Philippe ; mais les Espagnols ne purent s'y résoudre, & le
délai fixé pour leur départ étoit prêt d'expirer. Ils auroient
bien voulu pouvoir le proroger ; mais la morgue espagnole
ne leur permettoit pas de le demander. Ils firent entendre
du mieux qu'ils purent aux Ambassadeurs qu'ils l'accepte-
roient, s'ils l'obtenoient par leurs instances ; mais Jeannin
aima mieux contenter le Prince, en les laissant partir, que
de se rendre suspect. Il étoit informé que la Zeelande avoit
résolu de ne point députer, tant que les Plénipotentiaires
seroient à la Haye, & fut le premier à conseiller aux Espa-
gnols de demander l'audience de congé (3).

Les Plénipotentiaires Espagnols congédiés.

Ils y furent admis le 30 de Septembre, & Richardot por-
tant la parole, après avoir vanté la facilité d'Albert qui
s'étoit relâché autant qu'il avoit pu, pour avancer la paix,
se plaignit de la dureté des Etats, qui les avoient congé-
diés sans égard pour leur caractere. » Je ne suis pas Pro-
» phête, ajouta-t-il, mais je vois le jour où vous souhaite-
» rez inutilement ce que vous refusez aujourd'hui, & le
» sang que vous allez répandre s'élevera contre vous «.
Barneveld exposa avec quelle franchise les Etats étoient
entrés dans la négociation ; » qu'ils n'avoient ouvert le Con-
» grès que sur la promesse qu'on leur avoit donnée de re-

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 524, 525.
(2) Le P. Daniel *Tom.* VII. *pag.* 489.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 491, 492, 494, 495.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1608.

» connoître leur indépendance ; que par conſéquent on ne » peut leur imputer la rupture, mais à ceux qui refuſent de » tenir leur parole ; qu'ils ſont forcés de reprendre les armes » par la néceſſité d'une défenſe légitime, & qu'ils ſont en » droit de reprocher à leurs ennemis la barbarie avec la- » quelle ils viennent d'égorger leurs matelots & leurs pê- » cheurs, quoique ceux-ci fuſſent ſans armes & ſans dé- » fenſe «. Spinola, témoin de ces adieux, ne put diſſimuler le chagrin que lui cauſa la rupture (1). Maurice les ramena dîner dans ſon Palais, & le jour même ils ſortirent de la Ville (2). On trouve ſur le Regiſtre des Etats, à l'endroit qui marque cet événement, l'apoſtille ſuivante : *Dieu veuille qu'ils n'ayent pas laiſſé de mauvaiſe graine, dont les effets ſe faſſent ſentir à la ruine de la République* (3).

Les Médiateurs cherchent à renouer la négociation.

Quoiqu'un pareil adieu dût rompre la négociation, ceux qui connoiſſoient le cabinet, s'apperçurent bientôt que Jeannin & Richardot avoient retenu le fil pour la renouer à propos. Le premier différa quelque tems de rendre compte de ſa derniere entrevue, ſous prétexte d'attendre l'arrivée des Députés de Zeelande ; mais en effet pour avoir la réponſe d'Albert au projet qu'il avoit remis à Richardot, pour minuter la reconnoiſſance des Archiducs d'une façon qui pût ſatisfaire les uns & les autres (4). Les Ambaſſadeurs des trois Puiſſances Médiatrices demanderent audience le 1 d'Octobre ; mais Jeannin qui portoit la parole, ſe borna à demander la convocation de la Zeelande, dont la préſence étoit néceſſaire pour la communication de quelques propoſitions nouvelles de la part des Archiducs ; les Etats répondirent, que les Lettres étoient parties.

Oppoſition de Maurice.

Au ſortir de l'Aſſemblée les Médiateurs paſſerent chez le Prince, & firent un compliment pareil. Maurice les reçut aſſez mal, & leur dit, « qu'il ne mettoit aucune différence » entre propoſer une treve ou travailler à la ruine de la

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 544.
(2) Meteren *Liv.* XXX. *fol.* 573.
(3) Réſolut. de Holl. *du 30 Sept.* 1608. *pag.* 225.
(4) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 493, 497.

» République ; que la Hollande & la Zeelande n'y donne- PHILIPPE IV.
» roient jamais leur consentement, & qu'elles sçauroient
» ranger les autres Provinces à leur avis ; que quand il ne 1608.
» se trouveroit que trois ou quatre Villes de son côté, il
» entreprendroit avec elles la défense de la Liberté, &
» qu'au moins il auroit la gloire de mourir avec honneur,
» plutôt que de rentrer dans l'esclavage ; que ceux qui
» avoient commencé la négociation, n'ont jamais pensé
» qu'à les remettre sous le joug ; mais qu'il s'opposeroit à
» leur projet aux dépens de sa vie ». Ceci regardoit Barne-
veld, sur lequel le Prince vouloit jetter un soupçon de par-
tialité en faveur de l'Espagne. Jeannin s'efforça de le rame-
ner ; mais la douceur ne servit à rien : son parti augmentoit
tous les jours ; & la découverte qu'on fit après le départ des
Espagnols, pensa déterminer toutes les Villes à la guerre (1).

XVII. Découverte de l'Instruction secrete des Espagnols.

Richardot oublia, ou feignit d'oublier, dans un tiroir ou-
vert de son bureau quelques papiers, entre lesquels étoit
son Instruction secrete. Un domestique l'ayant trouvée, la
porta à Jean, Comte de Nassau, alors logé à l'hôtellerie de
Goosfwyn Meurs Kep, dans l'appartement que le Ministre
avoit occupé. Le Comte la communiqua au Prince Henri-
Frederic, qui la porta à son frere. Ce dernier après en avoir
fait lecture dans les Etats, en fit distribuer une copie à cha-
que Député (2), & quelqu'un d'entr'eux la fit imprimer :
ensorte que cet Ecrit courut bientôt toutes les Villes.

Albert ordonnoit aux Plénipotentiaires « de reconnoître
» sans difficulté l'indépendance des Provinces, & surtout
» d'éviter tout ce qui pourroit faire imaginer que les Archi-
» ducs voulussent revenir un jour contre leur reconnois-
» sance ; que dans le cas où l'on refuseroit la restitution des
» biens héréditaires, ils obtinssent une somme annuelle en
» échange, & leur recommandoit de se servir des Envoyés
» de l'Electeur Palatin pour insinuer subtilement aux Etats,
» que le salut des Pays-Bas dépendant de l'Union des Pro-
» vinces, qui divisées deviendroient bientôt la proye d'un

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 504, 505.
(2) Resolut. de Holl. *du* 2 *Oct.* 1608. *pag.* 225.

PHILIPPE IV. 1608.

» voiſin ambitieux, la République devoit pour ſa propre » ſûreté ſe mettre ſous la protection des Archiducs, ou » tout au moins former une Ligue défenſive avec les Pro- » vinces catholiques, ſous promeſſe réciproque d'empê- » cher leurs ſujets de prendre du ſervice chez leurs enne- » mis reſpectifs. Le ſecret leur étoit enjoint pour ce dernier » Article, même avec Jeannin, & ſurtout pour ce qui » concerne la Religion » : d'où les moins habiles con- cluoient que dans l'Acte même qui reconnoiſſoit la liberté des Provinces-Unies, les Archiducs méditoient les moyens de la détruire. La fin de l'Inſtruction enjoignoit aux Plénipotentiaires de veiller aux intérêts du Comte de Ooſtfriſe, du Duc de Cleves & de l'Archevêque de Cologne (1).

Différens ſentimens à cet égard.

Le Peuple imaginoit que Richardot avoit oublié cet Ecrit par négligence, & lui-même s'en accuſoit en ſe plaignant qu'on eût violé le Droit des Gens par la publication d'un papier qui devoit demeurer ſecret. Il pria Jeannin de lui renvoyer l'original, & celui-ci s'acquitta vraiſemblablement de la commiſſion (2). Les Politiques qui rafinent toujours, prétendoient que le Prince l'avoit fait voler avant ſon départ (3); mais les plus éclairés jugeoient que Richardot avoit laiſſé ſon Inſtruction de deſſein prémédité, tant pour perſuader aux Etats que les Archiducs reconnoiſſoient de bonne foi leur Liberté, que pour faire l'ouverture d'une alliance que les circonſtances ne leur permettoient pas de propoſer : & le but de ceux qui la publioient, étoit de ranimer la haine contre les Eſpagnols, & de ſemer des ſoupçons contre les Ambaſſadeurs qui propoſoient la treve (4); mais Jeannin ſçut s'en ſervir de façon qu'elle fut moins nuiſible qu'avantageuſe à ſon projet.

XVIII. Nouvelle tentative de Jeannin pour la treve.

Pendant que les Allemands, peu ſatisfaits de ces manéges, s'apprêtoient à partir, Jeannin reçut une dépêche de Richardot qui lui mandoit, « que les Archiducs accordoient

(1) Inſtruct. des Archiducs *dans* les Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 54. Mercuren *Liv.* XXX. *fol.* 173. Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 547.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 516, 523.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 505, 510, 511.
(4) Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 547.

une

» une treve pour dix ans ; que les Etats devoient ſe contenter que l'Eſpagne reconnût leur Liberté ſous la garantie des Couronnes de France & d'Angleterre ; que le terme » *pour toujours* qu'ils exigeoient, étoit inutile, puiſque l'énoncé ſeul de Liberté, ſans limitation ni reſtriction, ſuffit » pour la ſignifier pleine, entiere, indéfinie ; que n'étant » qualifiée ni conceſſion ni grace, ils la tiennent en vertu » du droit légitime acquis par les armes, confirmé par une » longue poſſeſſion, & que la formule à laquelle ils s'obſtinent eſt d'autant moins néceſſaire, que leurs anciens Souverains faiſoient ſerment à leur inauguration de la conſerver & de la défendre comme une loi fondamentale des » Pays-Bas ». Ceci ne s'accordoit pas avec les diſcours que Jeannin avoit tenus aux Etats dans le commencement de la négociation. Les Archiducs munis de pleinspouvoirs de Philippe, offroient de traiter ſous l'obligation de fournir la ratification du Roi (1) ; & Jeannin ſçut préſenter la treve dans un ſi beau jour, qu'il empôrta le conſentement de l'Aſſemblée (2). On raya même le terme de *reconnoître* (3), & ce fut ſur ce plan que l'Ambaſſadeur dreſſa les articles du Traité. Les Archiducs conſentirent à traiter avec les Etats comme les tenant libres. Philippe ſe réſervoit l'option de comprendre la mer des Indes dans la treve ou d'y continuer la guerre, & l'on remettoit à un autre tems l'examen des points conteſtés ; mais les Députés s'opiniâtrerent à faire inſérer dans l'article de l'indépendance ces deux mots, *pour toujours* (4). Jeannin entreprit encore de lever cet obſtacle : il demanda l'audience le 18 d'Octobre, & fut accompagné par les Anglois & les Allemands ; il y prononça la harangue dont nous donnerons l'extrait :

PHILIPPE IV. 1608.

Sa Harangue aux Etats.

» MESSIEURS,

» Nous vous avons préſenté au nom du Roi & des Princes

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 533, 535.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 22.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 23, 27.
(4) Négociat. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 393.

PHILIPPE IV. 1608. » nos Maîtres, une treve de pluſieurs années, ſous les conditions contenues dans un Ecrit qui vous a été remis le 27 » d'Août dernier. Ces conditions nous ont paru avantageuſes à votre Etat, & nous eſpérions qu'elles ſeroient acceptées unanimement. Cependant nous apprenons qu'elles » cauſent une fermentation générale dans votre Aſſemblée. » Le rang & le mérite de ceux qui les rejettent, exigent » que nous comparions leurs raiſons avec les motifs qui nous » ont déterminés, afin de vous mettre en état de choiſir le » parti le plus ſalutaire.

» Nous voyons avec douleur que pour rendre la treve » plus odieuſe, quelques-uns la repréſentent comme un artifice de vos ennemis ; mais n'eſt-ce pas nous accuſer, » nous qui l'avons propoſée, ou tout au moins nous ſoupçonner d'imprudence & d'inattention ? S'ils ont pour but » d'aſſurer la liberté, & non de perpétuer la guerre, nous » ne pouvons blâmer leur deſſein. Nous partageons avec » eux l'intention de travailler à l'avantage de la Républi» que ; mais il arrive ſouvent que les perſonnes les mieux » intentionnées enviſagent le même objet ſous des points » de vûe différens. On ne nous accuſera pas d'avoir voulu » plaire aux Eſpagnols, ſi l'on réfléchit ſur les plaintes qu'ils » ont faites de notre partialité ; qu'ils ont rejetté notre plan, » & que Philippe en a même écrit avec amertume aux » Rois de France & d'Angleterre. Aujourd'hui que les Archiducs conſentent à reconnoître votre indépendance, » vous craignez que les termes ne ſoient pas aſſez expreſſifs ! Ignorez-vous que la Liberté eſt un bien qui n'admet » ni terme ni condition ? Quand une fois elle eſt reconnue, » il n'eſt plus poſſible de la diſputer. Ce mot ſeul ſans reſtriction, la ſuppoſe pleine, entiere, indéfinie. Vous ne » la demandez pas comme un don, mais comme un aveu » de la vérité. Dans le premier cas, un Souverain qui ne » peut aliéner la moindre partie de ſes Etats, peut encore » moins ſe dépouiller de ſa Souveraineté ; & l'expreſſion » ſeroit inſultante pour un Peuple qui l'a conquiſe par ſa » valeur, conſtatée par un Edit irrévocable, & confirmée

» par une longue poſſeſſion. Or on ne peut mieux confeſſer Philippe IV.
» votre indépendance, qu'en vous appellant libres, & dé- 1608.
» clarant qu'on n'a rien à prétendre ſur vos ſujets, ni ſur
» votre pays. Cet aveu nous ayant paru ſuffiſant, il ſeroit
» indécent d'exiger d'un Roi qui n'eſt ni vaincu ni priſon-
» nier, une abdication formelle de ſes droits.

» Il vous eſt important, je l'avoue, de conſtater votre
» état, mais les Rois vos Alliés & vos voiſins ſont ſatisfaits
» de l'énonciation; que pouvez-vous deſirer de plus? Pre-
» nez garde qu'on n'inſiſte ſur une déclaration plus préciſe
» dans l'eſpérance de rallumer la guerre, ſans ſe charger de
» la haine de la rupture, en la rejettant ſur un refus de l'en-
» nemi. On n'a point d'exemple qu'aucun Souverain ſe ſoit
» expliqué plus clairement dans une pareille Révolution.
» Les Suiſſes ſe ſont contentés d'une ſimple treve, & jouiſ-
» ſent encore de leur Liberté. Les Danois n'ont point exigé
» de déſiſtement de Chriſtiern, quoique priſonnier & dé-
» pouillé de ſa Couronne par un Arrêt de ſa Nation. Son
» rival s'eſt affermi ſur le trône par la ſageſſe de ſon gou-
» vernement & par ſon attention à conſerver l'amitié de ſes
» voiſins.

» Vous avez peur que Philippe ne reſſuſcite ſes droits à
» l'expiration de la treve? La victoire en décidera, &
» quelles ſûretés pourroit-on vous donner contre ſes decrets?
» Le dirai-je, vos inquiétudes ſont tort à votre cauſe: c'eſt
» au courage à maintenir le droit acquis par les armes, &
» la légitimité devient ſuſpecte, quand on veut des paroles
» pour garants.

» Vous appréhendez que la treve ne donne le tems à
» votre ennemi de réparer ſes finances épuiſées? Vous avez
» un grand avantage ſur ce point. Un jeune Monarque am-
» bitieux, à la tête d'un Peuple dont la vanité fait le carac-
» tere, ne penſe gueres à l'économie; ſon épargne eſt ou-
» verte de tous côtés. La République toujours attentive ſur
» l'avenir, ne ſonge qu'à maintenir ſes poſſeſſions, ſans en-
» vie d'en ajouter de nouvelles. Après l'acquit de vos dettes,
» vous penſerez à rétablir votre crédit. Vous pouvez, & je

PHILIPPE IV. 1608.

» vous le conſeille, continuer les impôts établis, & n'étant » plus chargés que de l'entretien de vos garniſons, vos det- » tes ſeront payées & vos coffres remplis à l'expiration de » la treve. Je conviendrai que la ſéduction ſe gliſſe plus faci- » lement dans l'inaction, & que les promeſſes & les préſens » peuvent corrompre des Membres dans vos Aſſemblées ; » mais outre qu'il eſt difficile de gagner un grand nombre » de perſonnes, vous ne manquez ni de Loix ni de Tribu- » naux pour en impoſer à la convoitiſe & pour punir les » coupables.

» Quant à la molleſſe que vous redoutez, plût à Dieu » que votre ennemi fût d'un caractere à vous laiſſer dor- » mir ! Au ſurplus, vous vous effrayez du fantôme ſans » penſer à la réalité. Si ce motif vous fait impreſſion, la » guerre devient éternelle ; la ſécurité qui naît de la paix, » eſt plus dangereuſe que celle qui laiſſe craindre le retour » de la guerre. Un Gouvernement attentif & ferme peut » remédier à tous ces inconvéniens. La guerre entraîne des » maux que le plus ſage ne peut parer, & dont les ſuites » ſont ſupérieures à la prudence.

» Nous vous conjurons de peſer attentivement ſur ces ré- » flexions, & de ſuivre le conſeil des Rois vos Alliés. Le » ſoin qu'ils ont pris de votre conſervation, ne vous per- » met pas de douter de l'intérêt qu'ils ont à votre ſalut. » Ils ſont inſtruits parfaitement de votre ſituation. Ils n'igno- » rent pas que la treve a ſes dangers, & qu'il eſt à craindre » que le repos ne relâche les liens de la concorde & de » l'obéiſſance ; mais ils ſont en même tems convaincus que » les inconvéniens qui ſuivent la guerre, ſont plus grands » & plus aſſurés ; que les revenus de la République ſuffiſent » à peine à ſoutenir la défenſe, c'eſt-à-dire, à reculer votre » ruine.

» Je répondrai en deux mots à la *Lettre de Juſte Lipſe.* » Ce grand homme conſeille aux Eſpagnols de faire une » treve, comme le moyen le plus ſûr de rétablir leurs af- » faires : d'où l'on conclut qu'elle eſt la ruine des vôtres ; » mais il ne la veut que très-courte : il n'eſt point queſtion

» de liberté ; & pour-lors vous n'étiez pas ſoutenu par la France, circonſtances qui changent votre poſition, & doivent vous perſuader que la treve n'eſt qu'un achemi- nement à la paix. PHILIPPE IV. 1608.

» Songez que la Pacification de Gand, quoiqu'auſſitôt » rompue, a ſauvé la Hollande ; que les Suiſſes jouiſſent » de la paix ſous le nom de la treve qu'ils ont forcé les » Archiducs de leur accorder. Il eſt vrai que la valeur de » leur infanterie & l'âpreté de leurs montagnes a dégoûté » ces Souverains de la rompre ; mais vos défenſes ne ſont » pas moins aſſurées : l'Océan vous garde d'un côté ; vos » flottes ferment l'entrée de vos ports, & les plus grands » fleuves de l'Europe ſervent de rempart à vos frontieres. » Je ne parlerai pas de ces vieux ſoldats qui compoſent vos » bataillons, ni de cette cavalerie dont la bonté eſt univer- » ſellement reconnue.

Quelques-uns ſemblent appréhender que les Princes vos » Alliés ne ſe refroidiſſent pendant la treve ; mais la raiſon » d'Etat qui les détermine aujourd'hui, ſubſiſtera autant que » leurs Royaumes. Leurs ſecours & le mérite du grand » Capitaine qui commande vos armées, inſpireront la même » crainte à vos ennemis. Tant de motifs doivent vous dé- » terminer à ſuivre l'avis de ceux qui ne ſont intéreſſés qu'au » bien de votre République. Je ſupprime par diſcrétion » d'autres motifs qui pourroient vous déterminer ; je me » flatte que la réflexion vous les mettra ſous les yeux, & je » me garderai d'imiter ceux qui ſe croyent tout permis pour » ſoutenir leur ſentiment (1) «.

Ce diſcours ayant ébranlé les eſprits, Jeannin revint le lendemain à l'Aſſemblée, & pour emporter les ſuffrages, il fit lecture des conditions propoſées, & démontra par les termes que les Archiducs employoient, » qu'on ne pouvoit » les ſoupçonner d'artifice, & moins encore de duplicité ; » qu'on aſſuroit leur liberté non-ſeulement pendant la treve, » mais *pour toujours*, & qu'ils pouvoient ſe glorifier d'avoir

(1) Propoſ. *dans* les Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 3, Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 547.

PHILIPPE IV. 1608.

» les premiers forcé leur Souverain à détacher leurs Pro-
» vinces de ſa Couronne, pour en former un Etat indépen-
» dant ; que la navigation des Indes leur étoit accordée,
» ſous la réſerve de l'option référée au Roi d'Eſpagne de
» déclarer, ſous trois mois, s'il prétend borner les effets de
» la treve dans l'Europe, ou l'étendre dans l'Orient, à con-
» dition que, faute de s'être expliqué dans le terme pré-
» fixe, les hoſtilités qui pourront ſe commettre dans le
» Nouveau Monde, ne pourront être regardées comme des
» infractions au préſent Traité. Il ajouta, que Richardot
» venoit de leur envoyer un plan qui leve toute difficulté
» ſur les autres articles, & qu'il ne voit pas ce qui pourroit
» encore les arrêter «.

Feignant alors de s'échauffer, il taxa d'ingratitude ceux qui ſe ſervoient de l'ambaſſade de Don Pedro de Tolede pour ſemer des ſoupçons injurieux à ſon Maître, les aſſura que la bienveillance qu'il avoit toujours eue pour la République ne pouvoit s'altérer, & ſortit en laiſſant un Ecrit ſur le Bureau, par lequel il réfutoit la Lettre que Maurice avoit adreſſée aux Villes, & leur remontroit » que ces libelles,
» peu capables d'avancer le bien des Provinces, n'étoient
» propres qu'à fomenter la diviſion, & à porter les peuples
» à la déſobéiſſance ; qu'on ne doit traiter des affaires d'Etat
» que dans leur Aſſemblée ; qu'on peut y dire ſon ſenti-
» ment avec franchiſe & liberté, afin que chacun puiſſe
» prendre le parti qu'il croit le plus avantageux ; mais que
» partout ailleurs de pareils propos ſont dangereux, & doi-
» vent être défendus (1) «.

XIX. L'Ambaſſadeur d'Angleterre conſeille la paix.

Winwood qui par la nomination du Roi d'Angleterre avoit ſéance dans le Conſeil d'Etat, leur conſeilla » d'imiter
» ſon Maître & de faire la paix avec l'Eſpagne ; que la né-
» ceſſité ſeule légitimoit les armes ; qu'elles ne méritoient
» la faveur du Ciel & le ſecours des Rois pieux, qu'autant
» qu'elles étoient légitimes ; qu'elles perdoient ce titre,
» ſitôt qu'on pouvoit les quitter avec honneur ; que quand
» même la République pourroit ſoutenir ſeule tout le poids

(1) *Ecrit dans les Négoc. de Jeannin, Tom. III. pag. 9.*

Digitized by Google

» de la guerre, ils ne devroient pas rejetter un Traité qui ne bleſſe ni la Religion, ni la Liberté, ni le Commerce; que ſi l'on appréhende les périls où les Provinces ſeront expoſées lors de l'expiration de la treve, on doit encore plus réfléchir ſur la poſition actuelle de la République (1); qu'on peut aſſurer l'obſervation de la treve par la garantie que les Rois de France & d'Angleterre avoient offerte pour la paix «. PHILIPPE IV. 1608.

Maurice répondit, » qu'on ne peut gueres compter ſur le ſecours des Monarques les plus puiſſans; que les intérêts de leurs amis les touchent foiblement; qu'on les voit quelquefois diſſimuler les injures qui les regardent perſonnellement, & rechercher l'amitié de ceux qui les ont offenſés le plus grièvement «. Réponſe de Maurice.

Winwood qui reconnut la conduite de Jacques après la conſpiration des poudres, fut irrité de ce diſcours : il en rendit compte à ſon Maître, qui s'en plaignit aux Etats, & demanda réparation d'honneur à Maurice; mais le Prince s'excuſa de ſon mieux par une Lettre qu'il écrivit au Roi, & refuſa de faire une réparation publique (2). Cependant cette aventure refroidit l'amitié des Anglois (3). Plaintes de Jacques I. Excuſes de Maurice.

Maurice préſent à la lecture de la réfutation de ſa Lettre, & piqué de la nouvelle attaque, réſolut d'écrire une ſeconde fois le 21 d'Octobre. Il s'étendit beaucoup ſur les progrès de la ſéduction & ſur les dangers dont l'Etat étoit menacé, qui, diſoit-il, ſont d'autant plus à craindre, que l'autorité manque pour réprimer les coupables. Il inſiſtoit ſur la néceſſité de ne rien conclure ſans aſſurer la liberté *pour toujours*; conclut à reprendre les armes ſi les Eſpagnols refuſoient d'ajouter ces mots, & finiſſoit par ſoutenir qu'on ne pouvoit conclure de treve ſans violer l'Union d'Utrecht, à moins que le vœu ne fût unanime (4). Peu de jours après il partit de la Haye, ſous prétexte d'aller au-devant de Phi- Son opiniâtreté contre la treve. Il parcourt les Villes.

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 549.
(2) T. Birch Negot. *from.* 1592. *to* 1617. *pag.* 286, 287.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 251, 324. *Tom.* IV. *pag.* 99.
(4) Voyez la Lettre *dans* les Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 274.

PHILIPPE IV. 1608.

lippe-Guillaume, Prince d'Orange, ſon frere, qui revenoit pour la premiere fois dans les Provinces-Unies ; mais en effet pour appuyer ſes partiſans par ſa préſence, & gagner les Régens des Villes (1).

XX. Nouveaux libelles contre les Promoteurs de la treve.

Cette Lettre & le nombre prodigieux de libelles anonymes dont le pays étoit inondé, cauſoient une fermentation générale dans les eſprits. Les uns accuſoient Corneille & François Aerſens de s'être réunis avec Barneveld pour perdre la Patrie. On les peignoit comme des traîtres qui, par le crédit qu'ils avoient uſurpé au moyen de leurs offices, s'élevoient au-deſſus des perſonnes les plus diſtinguées par leur naiſſance & leurs vertus. On trouva un matin à la porte d'un Huiſſier du Palais trois Lettres, adreſſées l'une aux Etats-Généraux, l'autre à ceux de Hollande, & la troiſiéme à Renier Pauw, Bourgmeſtre d'Amſterdam. On en fit lecture dans l'Aſſemblée des Etats. On y parloit de la treve comme d'un artifice concerté avec les ennemis ; on taxoit de trahiſon le zele de l'Avocat de Hollande, & l'on demandoit ſon ſupplice (2). Les Etats en furent indignés, & Maurice même conclut à la recherche de l'Auteur (3).

Barneveld demande ſa démiſſion.

Barneveld ſe voyant en but à la fureur du parti, déclara » qu'accoutumé aux attaques des Grands auxquels il avoit » réſiſté pour ſervir la République, ſa conſcience & ſa fidé- » délité l'avoient ſoutenu contre la calomnie ; mais qu'il ne » pouvoit ſe diſſimuler la grandeur du péril qui le menaçoit ; » que la propoſition d'une treve déplaiſant à la multitude, » on le chargeoit gratuitement d'une haine générale ; qu'il » ſupplioit les Etats de lui permettre de ſe retirer, & de » nommer à ſa place quelqu'un qui fût plus agréable au » Peuple, & plus capable de s'attirer l'amitié des Grands «. Après ce réquiſitoire il ſortit de l'Aſſemblée. La délibération fut prompte : on nomma quatre Députés pour le prier, au nom des Etats, de ne point les abandonner dans un tems

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 74, 75.
(2) Voyez ces Lettres *dans* Aitzema, *Tom.* I. *pag.* 36.
(3) Réſolut. de Holl *du 15 Oct.* 1608. *pag.* 245. Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 92, 93, 58.

auſſi

auſſi difficile, après leur avoir rendu tant de ſervices depuis un ſi grand nombre d'années. L'Avocat ſe laiſſa ramener (1), reprit ſa place, & ſes ennemis même furent contraints de le féliciter (2). PHILIPPE IV. 1608. Il reprend ſa place.

Le tems de l'Aſſemblée des Villes approchoit, & Maurice mettoit tout en uſage pour les engager à voter contre la treve. Le retour de Barneveld lui donnoit un nouveau luſtre, dont il ſçut profiter pour renverſer les projets de ſon Rival. Il gagna d'abord l'Ordre de la Nobleſſe, & détermina douze des dix-huit Villes votantes à prendre ſon parti (3). Jeannin, pour le mieux appuyer, avoit engagé ſon Maître d'écrire deux Lettres en date du 23 d'Octobre, l'une aux Etats, & l'autre au Prince, par leſquelles il les preſſoit vivement d'accepter la treve. Henri ſe plaignoit dans la premiere, des Ecrits injurieux qu'on répandoit pour faire imaginer à la populace » qu'il penſoit à la Souverai- » neté des Provinces; que ſon Conſeil même leur donnoit » le démenti; qu'il étoit perſuadé que Maurice ne montroit » tant d'oppoſition à la treve que par amour pour le bien » public, pour la gloire & pour l'honneur de ſa Maiſon; » qu'il laiſſoit à chacun ſon opinion; qu'il ne ſongeoit à » donner ſes avis que par amitié, & qu'il ſe flattoit que ſa » franchiſe ſeroit priſe en bonne part (4) ». Cette Lettre adoucit l'eſprit du Prince (5), qui parut beaucoup plus modéré, lorſque le Préſident préſenta aux Etats celle qui leur étoit deſtinée. Il les exhorta ſi ſérieuſement à preſſer la délibération, que la plûpart ſe déterminerent. Il leur recommanda l'union, les exhorta à veiller ſur leurs garniſons, & à faire attention aux conſeils du Prince Maurice & du Comte Guillaume-Louis, leurs Stadhouders (6). Il détermine les voix pour la treve. Il eſt appuyé de Lettres d'Henri IV.

Barneveld avoit ramené toutes les Villes, à l'exception de Delft & d'Amſterdam, & comme celles-ci n'inſiſtoient Oppoſition de quelques Villes.

(1) Réſolut. de Holl. *du 15 Oct.* 1608. *pag.* 245.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 43. Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 552.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 48.
(4) Voyez ces Lettres *dans* les Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 61, 62.
(5) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 109.
(6) Propoſ. *dans* les Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 80.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1608. que ſur une déclaration plus étendue par rapport à l'indépendance, il eſpéroit les réunir à la pluralité (1). Il s'expliqua le 18 d'Octobre en préſence d'un Député de la Nobleſſe & de ceux de neuf ou dix Villes ſur ce qu'il penſoit de l'oppoſition de la Zeelande (2) ; mais on ne trouve nulle part ſon opinion, ni les raiſons dont il l'appuya : on ignore même ce qui fut conclu dans cette conférence. On ſçait que peu après le Prince fut admis trois fois à l'Aſſemblée des Etats, qu'il demanda la communication d'un Mémoire en faveur de la treve, dont l'Auteur s'efforçoit de jetter des ſoupçons ſur le Prince & toute ſa Maiſon. Il offroit de ſe juſtifier par écrit, & de prouver que l'ouvrage partoit d'une plume eſpagnole. Les Etats répondirent qu'on lui délivreroit tout ce qui regardoit cette affaire, quoiqu'ils n'euſſent aucune connoiſſance de l'Ecrit dont il parloit, & qu'on n'y eût rien avancé au préjudice de ſon Excellence ; qu'au ſurplus ils le prioient de déclarer nettement s'il croyoit avoir à ſe plaindre de quelques-uns de leurs Membres (3) ; mais on ne ſçait rien de plus.

Ecrit contre Maurice.

Juſtification des Etats.

XXI. Oppoſition des Elus d'Utrecht.

Les Elus qui forment le premier Membre des Etats d'Utrecht, étoient imbus que ſi la treve avoit lieu, il faudroit reſtituer la plûpart des biens eccléſiaſtiques qu'ils poſſédoient, & l'Avocat ne put jamais les attirer de ſon côté (4).

De la Zeelande.

La Zeelande non-ſeulement s'opiniâtroit dans ſon oppoſition, mais encore elle prétendoit qu'on ne pouvoit recueillir les voix tant qu'elle ſubſiſteroit, l'Union d'Utrecht portant en termes formels défenſes de faire aucun Traité avec l'ennemi ſans le conſentement unanime des Confédérés, & voulant qu'en cas de partage les conteſtations fuſſent portées devant les Stadhouders (5). Après un long refus de comparoître, leurs Députés ſe rendirent enfin aux Etats le 11 de

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 93, 96, 101, 102, 105.
(2) Réſolut. de Holl. *du 18 Oct.* 1608. *pag.* 247.
(3) Réſolut. de Holl. *du 21 Oct.* 1608. *pag.* 250.
(4) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 97.
(5) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 101, 105. Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 548, 549.

Digitized by Google

Novembre (1), & la diſpute s'échauffa. On diſoit hautement qu'il n'étoit pas queſtion d'examiner ſi la prétention des Zeelandois avoit quelque fondement, mais ſi cette Province feroit la loi à toutes les autres. Celle-ci menaçoit de ſe ſéparer de l'Union, & ce fut le moment que Jeannin ſaiſit pour frapper le coup déciſif. PHILIPPE IV. 1608.

Diſcours de Jeannin aux Etats.

Il entra dans l'Aſſemblée le 18 de Novembre, accompagné de ſes Collegues & des Ambaſſadeurs d'Angleterre, & dit; » que ſur la nouvelle que la Zeelande penſoit à ſe » détacher de l'Union & à renoncer à l'alliance des Amis » de la République, il s'étoit rendu à l'Aſſemblée avec ſes » Confreres, pour détourner Meſſieurs les Députés de Zee» lande d'une réſolution ſi contraire au ſalut des Pays-Bas; » que la concorde & l'amitié de tous les Membres aſſure la » République, & que le ſchiſme préſage ſa ruine; que la » raiſon autoriſe chacun à ſoutenir ſon ſentiment, mais qu'il » eſt de la prudence & de la ſageſſe de ſe ſoumettre à la plu» ralité, ſurtout dans un Gouvernement démocratique, qui » manque de Chef pour déterminer le plus utile;« & paſſant à l'Union d'Utrecht, après avoir avoué qu'il ne lui convenoit gueres d'entrer dans ces details, il dit, » qu'on n'i» gnore pas que lorſque les conditions furent rédigées, les » circonſtances ne permirent pas de conſulter la juſtice, & » que par conſéquent ſi quelqu'une eſt contraire aux intérêts » de l'une des Provinces, elle peut être réformée par l'Aſ» ſemblée générale; que le plus grand nombre doit empor» ter le moindre; que cet uſage eſt le fondement des Ré» publiques, qui s'approchent de leur ruine s'ils viennent à » le détruire; que la trop grande liberté des particuliers » conduit à la ſervitude, & qu'il prie les Villes de Zeelande » de faire de ſérieuſes réflexions avant que de s'engager dans » une démarche qui ſeroit bientôt ſuivie de repentir; qu'au » ſurplus il leur déclare par ordre exprès du Roi ſon Maître, » que ſa Couronne n'a pas beſoin de la République, & qu'il

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 104.

PHILIPPE IV. » s'ennuye de prodiguer ſes conſeils à des gens qui ſçavent » ſi mal en profiter (1) «.

1608. Et de Spencer.

Spencer appuya ce diſcours par une pareille déclaration au nom du Roi d'Angleterre, & finit en leur rappellant le trait de cette fille, qui refuſant d'écouter aucun de ſes Amans, fut miſe en pieces & partagée par tous. Il leur montra par un grand nombre d'exemples, combien le Tribunat avoit été nuiſible à la République Romaine, leur conſeilla d'établir les impôts d'une maniere fixe & uniforme, de réformer les abus qui ſe trouvent dans le Gouvernement ; de ſe lier étroitement, pour devenir formidables à leurs ennemis, & de preſſer leur délibération, s'ils ne veulent pas augmenter le mal, & le rendre incurable (2).

La Zeelande gagnée.

Les Députés de Zeelande ſe rendirent ; mais n'ayant point de pouvoirs pour conſentir à la treve, ils demanderent un délai pour retourner à leurs Commettans. Jeannin eut avec eux une conférence particuliere avant leur départ, dans laquelle il découvrit que la crainte qu'Anvers ne recouvrât ſon commerce, étoit la cauſe de leur oppoſition contre la treve (3), il n'eut pas de peine à les raſſurer. Pendant leur abſence il rendit viſite à Maurice, qui, ſi l'on en croit quelques Auteurs, avoit réſolu d'exciter des émeutes dans les Villes par le moyen des ſoldats & de la populace, pour arrêter la délibération, au riſque de renverſer l'Etat (4); mais le Préſident le connoiſſoit trop ſage & trop éclairé pour le croire capable d'employer ces moyens odieux & violens : il craignoit cependant que ſon Excellence ne déférât trop aux conſeils de quelques brouillons, quoiqu'au fond il ſentit la néceſſité d'une treve (5). Le Prince n'allégua que la crainte de voir rentrer les Provinces ſous la domination d'Eſpagne.

(1) Propoſ. *dans* les Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 113. Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 550.
(2) Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 551.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 121, 122.
(4) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 173.
(5) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 75, 90, 104, 126, 127, 206.

Digitized by Google

PHILIPPE IV.

1608.

Barneveld réconcilié avec Maurice.

Barneveld après en avoir conféré avec Jeannin, ſe détermina à la réconciliation : le Préſident ſe chargea de l'entremiſe, & Maurice ayant conſenti à l'entrevue, après une courte explication, l'Avocat proteſta hautement qu'il n'avoit jamais perdu de vue le reſpect qui lui étoit dû, & qu'il vouloit vivre & mourir ſon ſerviteur ; & depuis ce moment le Prince ſe montra moins contraire à la Treve ; mais la parole qu'il tira de conſerver trente mille hommes ſur pied, le refus du ſecours des deux Monarques, & la Lettre d'Henri IV contribuerent encore plus à ce changement (1). La Princeſſe Douairiere d'Orange, depuis ſon retour de France, ne ceſſoit de le preſſer de conſentir à la paix des Pays-Bas (2). Le Roi qu'elle étoit venu chercher, croyant obtenir du ſervice pour le jeune Henri-Frederic, l'avoit chargée de ramener l'eſprit de Maurice : l'on peut croire qu'elle y travailloit de tout ſon pouvoir (3), & qu'elle l'avoit ébranlé avant la fin de Novembre (4).

XXII.

Les Etats conſentent à la treve.

Les Etats pendant l'abſence des Zeelandois eurent pluſieurs conférences avec les Ambaſſadeurs, pour applanir les difficultés de certains articles. Ils exigeoient que dans le *Préambule* où l'indépendance étoit reconnue, & où les Archiducs déclaroient traiter avec les peuples *comme les tenant pour des Etats libres*, on ajoutât *pour toujours*. Mais on leur oppoſa la difficulté d'obtenir ce changement du Roi d'Eſpagne, dont le Conſeil n'étoit pas auſſi traitable que les Archiducs. Les Commiſſaires convaincus du peu d'avantage qu'ils retireroient de cette explication, n'inſiſterent que foiblement, & les autres difficultés furent levées avec la même facilité (5).

Ils inſiſtent ſur la reconnoiſſance de l'indépendance.

Cependant le bruit courut que Philippe refuſoit de ratifier la Treve, & déſapprouvoit le Plan qu'on avoit dreſſé dans les Pays-Bas (6). Richardot écrivit à Jeannin que la

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 122, 123, 129, 131.
(2) Réſolut. de Holl. *du 29 Févr.* 1608. *pag.* 32.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 296.
(4) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 122, 126, 145.
(5) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 139, 140, 194.
(6) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 123, 149.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1608. négociation étoit arrêtée à Madrid, & jetta la faute ſur Jacques, qui perſuadoit au Roi que les Etats ſeroient trop heureux d'obtenir une Treve pure & ſimple, ſans qu'il fût obligé de reconnoître leur liberté, & que le peuple ayant goûté le repos, refuſeroit de recommencer la guerre. On délibéra ſur ce point, & l'on arrêta de ne rien écouter ſans la déclaration préliminaire & fondamentale (1). La plûpart parloient de cette Lettre comme d'un artifice pour les attirer dans le piege. Les Ambaſſadeurs de France qui la croyoient réelle, en firent des reproches aux Anglois qui ſe défendirent par la négative (2). Les Médiateurs écrivirent à l'Archiduc pour s'informer ſur quel pied ils pouvoient traiter. Albert répondit qu'il avoit reçu ſes pouvoirs, que ſes ordres étoient en conſéquence, & qu'on devoit en croire ſes Miniſtres; cette lettre tranquillisa les Etats (3). Pendant ces délais la ſuſpenſion d'armes étoit expirée: les Ambaſſadeurs demanderent une prorogation; ils firent entendre aux Etats, qu'ils travailloient à pouſſer la Treve au terme de douze ou quinze années, & à leur faire accorder une permiſſion tacite de commercer dans les Indes (4). Ils y conſentirent dans cette eſpérance juſqu'au 15 de Février ſuivant (5).

Albert porte le Roi à la ratification.

L'Archiduc jugeant que Philippe auroit peine à ſigner un Acte qui reconnoiſſoit l'indépendance des Provinces-Unies, & leur laiſſoit le commerce des Indes, ſans tirer aucun avantage au profit des Catholiques, envoya Inigo, ſon Confeſſeur, à Madrid (6), pour lui repréſenter « le beſoin que la Flandre & le Brabant avoient d'une Treve, pendant laquelle on pourroit travailler à rétablir la religion; que la haine ſe réfroidiſſant on tireroit alors un parti plus favorable; que le peuple étoit déja partagé ſur

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 169. Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 550.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 179, 198, 207, 223, 224, 250, 254, 272, 274, 290.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 153, 154, 155, 185, 189.
(4) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 163, 189.
(5) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 199, 211.
(6) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 163.

Digitized by Google

» cet article ; que la reconnoiſſance de la Liberté eſt enve- PHILIPPE IV.
» loppée dans des équivoques qui la détruiſent ; que les Am- 1608.
» baſſadeurs ne peuvent diſconvenir que les droits de ſa
» Couronne ne ſubſiſtent en entier, & que les peines qu'ils
» ſe ſont données pour trouver des termes déciſifs, eſt une
» preuve qu'ils ſont convaincus de l'impoſſibilité d'établir
» une renonciation formelle ». Le Duc de Lerma qui pouvoit tout ſur l'eſprit de Philippe, ſe mit de la partie, & l'emporta (1). Les talens du Duc, Chef du Conſeil, ſe bornoient à la Politique : il craignoit que la guerre ne fournît des occaſions de diminuer ſon crédit, ainſi la ratification fut réſolue ; mais l'Arrêté demeura ſecret.

XXIII. Hoſtilités réciproques.

Quoique la ſuſpenſion d'armes empêchât les hoſtilités, il ſe paſſa quelques légeres actions hors des limites convenues. Les troupes des Etats ſurprirent un parti Eſpagnol qui s'étoit embuſqué aux environs d'Oordenbourg pour enlever les beſtiaux à la pâture (2). D'un autre côté la garniſon de Rhinberk tomba ſur un corps de cavalerie hollandoiſe qui ravageoit les frontieres de l'Empire. Adolphe de Naſſau, emporté par la fougue de la jeuneſſe, & marchant ſans précaution, fut attaqué dans un défilé, où ſes troupes plierent, & lui-même perdit la vie ; mais ſes gens s'étant ralliés revinrent à la charge avec tant de fureur, qu'elles mirent en fuite les ennemis, après avoir taillé en pieces tout ce qui fit réſiſtance (3).

Adolphe de Naſſau tué.

Le défaut de paye cauſa une émeute ſi conſidérable dans Oſtende, que les Archiducs dépêcherent à la hâte Pompejo Juſtiniani avec d'autres troupes, pour relever cette garniſon, & la diſperſer dans d'autres places (4).

Emeute des troupes à Oſtende.

Les Pirates donnerent quelqu'occupation aux Hollandois ſur les côtes de Maroc. Abdalla diſputoit ce Trône au jeune Zaide, ſon Neveu (5). Les Corſaires profitant de ces troubles, avoient établi leur croiſiere à l'iſſue du Détroit de Gi-

Offre des Hollandois d'armer contre les Pirates d'Afrique.

(1) Bentivoglio Relat. *pag.* 420-424. Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 550.
(2) Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 551.
(3) Meteren *Liv.* XXX. *fol.* 575. Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 144.
(4) Négociat. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 209.
(5) Meteren *Liv.* XXV. *fol* 473, *Liv.* XXXI. *fol.* 585.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. braltar, & leur nombre augmentoit tous les jours. L'on avoit appris, dès le tems que Spinola étoit à la Haye, qu'un vaiſſeau hollandois s'étoit joint à cette eſcadre, & les Etats, dans la crainte qu'on ne les ſoupçonnât de protéger ces brigands, avoient offert d'armer une flotte pour leur donner la chaſſe, à condition que le Roi d'Eſpagne leur donneroit ſûreté; mais Spinola déclara qu'il n'avoit aucun pouvoir. Quelques Anglois qui s'étoient mêlés avec ces Saletins, enleverent un vaiſſeau zeelandois, ſur lequel ils mirent deux de leurs gens pour le conduire à leur ſuite. Un des Turcs mis en liberté à la priſe de l'Ecluſe, qui s'étoit établi en Zeelande, & qui ſe trouva dans l'équipage, s'étant apperçu que les deux Conducteurs étoient yvres, les tua du même coup, rompit les fers de ſes camarades, & ramena le bâtiment à Vliſſingue (1).

1608.

Délivrance ſinguliere d'un vaiſſeau Zeelandois.

XXIV. Commencement de la diſpute des Gomariſtes & des Arminiens.

Cette même année vit éclore la diſpute des Gomariſtes & des Arminiens; mais il faut terminer le détail qui conduit à la Treve, avant d'entamer une controverſe non moins importante & plus vétilleuſe encore. Les Etats impatientés des longs délais de la Zeelande, y députerent à l'entrée de l'hyver avec une Lettre du Prince, qui leur conſeilloit de revenir à l'avis général. Ils envoyerent en même tems Leonard de Voogd, Rombout Hogerbeek, Conſeillers du Haut-Conſeil, & Nicolas Kromhout, Conſeiller de la Cour de Hollande (2), pour déterminer le Conſeil d'Amſterdam qui ſe rendit le dernier (3). Les Députés de Zeelande arriverent à la Haye aux environs de Noël, avec pouvoir de ſe réunir à la pluralité.

Députation en Zeelande.

A Amſterdam.

Arrêté des Etats.

1609.

Tout étoit diſpoſé de façon, que les Etats-Généraux arrêterent le 11 de Janvier, qu'en conſéquence de la réſolution du 23 Décembre 1607, les Archiducs déclareroient, ſans changer le moindre mot, « qu'ils traitent tant en leur » nom qu'au nom du Roi d'Eſpagne, avec les Seigneurs » Etats-Généraux des Provinces-Unies, dans leur qualité,

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 560.
(2) Réſolut. de Holl. *des* 12, 20 *Décemb.* 1608. *pag.* 3, 13.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 184, 204, 213, 219.

Digitized by Google

» & les tenant pour des Pays, Provinces & Etats libres, » & ſur leſquels ils n'avoient rien à prétendre, & qu'ils » concluent avec eux auxdits noms & qualités; qu'on ne » fera aucune propoſition contraire à la Liberté, ſoit dans » les affaires ſpirituelles, ſoit dans les temporelles; qu'on » ne cherchera point à gagner du tems, ſous prétexte du » commerce des Indes, ou de quelqu'autre article; que s'il » s'éleve une conteſtation qui dure plus de huit jours, le » Congrès ſera diſſout de droit, & les Etats reprendront les » armes pour continuer la guerre avec leurs propres forces, » ou ſecondés par les Etats & Princes qui ſoutiennent la cauſe » commune (1) ». PHILIPPE IV. 1609.

Barneveld fut le Promoteur de cet Arrêté, dans la vue de finir les menées de cinq Provinces & de quelques Villes de Hollande, qui s'étant laiſſées ſéduire par l'offre d'une Treve de vingt ou vingt-cinq ans, étoient d'avis de renoncer à la Clauſe qui concernoit la Liberté, & Richardot qui l'avoit miſe en avant, ſe faiſoit appuyer ſecretement par les Anglois (2). Jeannin l'ayant découvert, en avertit l'Avocat, & celui-ci ſe déclara ſi fortement contre ces nouveautés, qu'il emporta le vœu de la Hollande & celui de la Zeelande. Les cinq Provinces ſe trouvant trop foibles, furent contraintes de s'y réunir, & l'Arrêté des Etats-Généraux fut conſenti avec unanimité (3). Soins de Barneveld pour la Liberté de la République. L'Arrêté conſenti.

XXV. Le Congrès transféré à Anvers.

On députa pour prier les Ambaſſadeurs de reprendre la négociation. Ils s'étoient donnés trop de peine, & l'honneur des deux Couronnes étoit trop engagé pour leur permettre d'abandonner un ouvrage de cette importance; mais comme il n'étoit pas convenable de le continuer par lettres, ainſi qu'il avoit été renoué, on réſolut de tranſporter le Congrès à Anvers. Les Eſpagnols étant venus les premiers demander la paix à la Haye, on ne put leur refuſer la revanche pour la concluſion de la Treve, & les Etats s'y prêterent d'au-

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XVIII. *pag.* 564. Réſolut. de la Génér. *du 11 Janvier* 1609. *dans* les Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 251.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 80, 207, 314.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 234, 281, 300, 314.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1609.

tant plus volontiers, qu'ils craignoient le séjour de personnes aussi déliées que les Plénipotentiaires dans le centre de leur pays. On convint que les Ambassadeurs de France & d'Angleterre se rendroient à Anvers, aussi-tôt qu'ils auroient appris l'arrivée de Spinola; qu'ils porteroient les principaux Articles projettés par eux & consentis par les Etats; que si-tôt qu'ils seroient approuvés par les Espagnols, les Commissaires des Provinces-Unies arriveroient pour régler ceux de moindre importance, & que les Etats transféreroient leurs séances à Berg-op-zoom, pour être à portée de lever plus promptement les difficultés qui pourroient survenir (1).

Les Etats à Berg-op-zoom.

Contestations sur leur Titre.

Les Espagnols arriverent le 4 de Février; mais les vents contraires retarderent les Ambassadeurs jusqu'au 9. Ces derniers ordonnerent aux bâtimens sur lesquels ils étoient venus de demeurer dans le port, pour faire entendre aux Espagnols, qu'ils étoient prêts de repartir à la premiere difficulté qu'on feroit sur l'Article de la Liberté (2). On prorogea encore la cessation des hostilités jusqu'à la fin du mois, & les Ambassadeurs se porterent garans pour les Etats. La premiere difficulté roula sur le titre de *Hauts & Puissans Seigneurs* que les Etats avoient pris. Les Espagnols soutinrent que les Archiducs n'en ayant pas de si relevé, ils ne pouvoient les passer à l'Assemblée du peuple. Après de longues contestations il fallut se rabaisser à celui d'*Illustres*.

Ils sont réduits à celui d'*Illustres*.

L'Article du Commerce réglé.

Les Plénipotentiaires passerent de bonne grace l'article de la Liberté; mais celui du commerce ranima les contestations avec plus de vivacité. Philippe refusoit de comprendre les Indes. Richardot entr'autres raisons alléguoit, « que » si l'Espagne accordoit aux Hollandois la permission de na» viguer dans ces riches Contrées, elle ne pouvoit le dé» fendre aux autres Européens; que les François avoient » signé le Traité de Vervins, & les Anglois celui de Lon» dres, sans prétendre à ce privilege; qu'ils ne voyageoient

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 261, 288, 301. Grotii Hist. *Lib.* XVIII. *pag.* 565.

(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 328, 334, 339, 342.

» vers ces côtes que furtivement, & risquoient la perte de leurs bâtimens ; que le Roi promettoit verbalement de ne pas troubler leur commerce ; mais qu'il ne pouvoit l'autoriser par un Traité ; que la liberté des mers est une suite de leur indépendance ; que ce droit établi par la nature appartient à toutes les Nations du Monde, & qu'ils n'ont pas besoin d'un Ecrit en forme pour le notifier ». Après bien des allées & venues de Verreiken & de Richardot, on convint enfin que cet Article seroit couché par écrit, de façon à comprendre tacitement les Indes, sans cependant les nommer, & Jeannin présenta l'expédient dans ces termes : « Que les Sujets du Roi, des Archiducs & des Etats pourroient commercer par terre, par mer & dans les rivieres qui avoient été jusqu'alors ouvertes aux Alliés & aux Amis de la Couronne d'Espagne, & dans les Pays, Ports & Villes dont ils avoient l'entrée, & que le Roi & ses Ministres promettoient de ne point inquiéter les Hollandois dans les endroits où ils seroient reçus par les peuples & le Roi (1) ».

PHILIPPE IV. 1609.

Les Espagnols prétendoient de leur côté qu'on rasât les Forts, & qu'on retirât les vaisseaux qui gardoient les rivieres, & principalement l'Escaut. Ils alléguoient que ces précautions se ressentoient de la guerre, & nuisoient également aux Anglois & aux François. Les Médiateurs qui n'ignoroient pas que les Zeelandois ne consentiroient jamais à cet Article, le remirent après la conclusion de la Treve. Il fut ensuite question des contributions & des sauve-gardes. Celles des Hollandois s'étoient étendues fort loin dans le Brabant & dans la Flandre, & les Archiducs étoient fort bornés sur la frontiere ennemie : ce qui rendoit l'objet peu considérable pour eux. On convint de supprimer les Licentes & les Convois (2). Les plus grands obstacles applanis, les Députés des Etats furent mandés sur la fin de Février (3). Jeannin écrivit à Barneveld « qu'il n'avoit pu arranger l'af-

Et d'autres Articles.

(1) Grotii Hist. *Lib.* XVIII. *pag.* 566.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 351, 378, 386, 387, 392, 396.
(3) Résolut. de Holl. *du 4 Mars* 1609. *pag.* 67.

PHILIPPE IV. 1609.

» faire des Indes comme les Etats le ſouhaitoient ; qu'il » avoit été contraint d'abandonner les contributions, ſauf » à régler l'indemnité ; que les Eſpagnols s'opiniâtroient à » limiter la Treve à dix ans ; mais qu'il lui conſeilloit de » cacher ce détail à l'Aſſemblée, dans la crainte de retarder » le départ des Commiſſaires (1) ». Le Préſident ſe flattoit de réuſſir ſur ce qu'ayant dit à Richardot qu'il craignoit que le commerce des Indes ne fît manquer tout le reſte, il étoit échappé au dernier de répondre que ſa crainte ne devoit pas retarder l'arrivée des Députés, & qu'on ne ſe quitteroit pas ſans conclure (2). Les Etats-Généraux ſe tranſporterent à Berg-op-zoom ſur la lettre des Ambaſſadeurs, & ceux de Hollande les ſuivirent (3). Jeannin fit ſon rapport le 18 de Mars de l'état de la négociation, & finit par une exhortation pathetique d'accélérer la concluſion (4). Les Etats ſurpris de trouver cette affaire en ſi bon état, ne purent s'empêcher d'avouer qu'ils ne s'attendoient pas à des conditions ſi favorables (5). Ils ne penſerent plus à chicaner ſur l'affaire des Indes ; & pour empêcher que la Religion ne fût un obſtacle, on convint en général que les deux partis jouiroient des mêmes privileges que Velaſco avoit accordés aux Anglois dans les Provinces Catholiques.

Les Médiateurs revinrent à Anvers, & furent bientôt ſuivis des Commiſſaires des Etats, qui avoient été nommés lorſqu'on traitoit de la paix, à l'exception de Nicolas Berk, à la place duquel les Trajectins nommerent Gerard de Reneſſe Van der Aa. L'article des Limites & des contributions fut réglé facilement : il y eut un peu plus de difficulté ſur celui qui regardoit les Maiſons de Naſſau & d'Epinoy (6).

XXVI. Mort du Duc de Cleves.

Sur ces entrefaites on apprit la mort de Jean-Guillaume, Duc de Cleves & de Juliers. Cette nouvelle fit craindre une

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 350, 374, 376, 403.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 409.
(3) Réſolut. de Holl. *du 13 Mars* 1609, *pag.* 71.
(4) Négoc. de Jeannin, *Tom.* IV. *pag.* 3 *& ſuiv.*
(5) Réſolut. de Holl. *du 16, 19, 20, 27 Mars, du 3 Avril* 1609. *pag.* 75, 77, 90, 92. Négoc. de Jeannin, *Tom.* IV. *pag.* 14, 16, 17.
(6) Négoc. de Jeannin, *Tom.* IV. *pag.* 53, 58.

Digitized by Google

rupture, les Eſpagnols & les Hollandois ayant des intérêts bien oppoſés par rapport à la ſucceſſion. Le défunt avoit eu quatre ſœurs. L'aînée s'étoit mariée à un Prince de la Maiſon de Brandenbourg, & n'avoit qu'une fille, Epouſe de l'Electeur regnant. Le Duc de Neubourg, Oncle de l'Electeur Palatin, avoit eu pluſieurs Princes de la ſeconde, qui quoique fils de la Cadette, prétendoient la préférence. Le Duc des Deux Ponts, Mari de la Troiſieme, avoit auſſi des Princes, & le Marquis de Burgau, Archiduc d'Autriche, n'avoit point d'enfans de la quatrieme. Il n'étoit queſtion que du Marquis de Brandenbourg & du fils aîné du Comte de Neubourg. Henri IV avoit voulu porter ces co-héritiers à faire un partage amiable : ne pouvant y réuſſir, il ordonna à Jeannin de déclarer à Richardot qu'il ne ſouffriroit pas que les Archiducs formaſſent aucune entrepriſe en faveur du Palatin (1), & les Etats s'étant aſſemblés de leur côté, réſolurent de s'oppoſer à main armée aux Eſpagnols, s'ils tentoient de s'emparer de quelque place. Maurice qui ſe trouvoit à Berg-op-zoom, fut d'avis d'envoyer ordre aux troupes de prévenir l'ennemi ; mais Albert notifia qu'il ne feroit rien qui pût rompre la négociation, & Richardot aſſura Jeannin qu'il ne ſe mêleroit pas de cette affaire. Si les Princes d'Autriche deſiroient la paix, les Hollandois ne ſouhaitoient pas moins d'avoir le tems de reſpirer : enſorte que cette mort ne fit aucun obſtacle au Congrès (2) ; la ſuſpenſion d'armes fut encore prorogée (3), & la Treve fut enfin ſignée aux conditions ſuivantes :

PHILIPPE IV.

1609.

Conteſtations pour ſa ſucceſſion.

La treve ſignée.

« Les très-illuſtres Princes Archiducs Albert & Iſabelle-Claire-Eugenie ayant fait le 24 d'Avril 1607 une Treve & ceſſation d'armes pour huit mois avec les illuſtres Seigneurs les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, & pays libres, ſur leſquels ils n'ont rien à prétendre, laquelle Treve doit être ratifiée avec pareille déclaration par le Roi Catholique, en tant que cela lui touche, &

Acte de la treve.

(1) Le P. Daniel *Tom.* VIII. *pag.* 493.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* IV. *pag.* 31, 39, 45, 47, 50, 51, 52, 54, 57, 59, 61.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* IV. *pag.* 12. Grotii Hiſt. *Lib.* XVIII. *pag.* 765.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1609.

» ladite ratification & déclaration délivrées auxdits Sei-
» gneurs-Etats trois mois après ladite Treve, comme a été
» fait par Lettres Patentes du 18 de Septembre de la même
» année, & outre cela donné auxdits Seigneurs Archiducs
» procuration ſpéciale & commiſſion d'eux datée du 5 de
» Septembre de la ſuſdite année, ne s'étoient pas pu accor-
» der touchant la ſuſdite paix pour pluſieurs grandes diffi-
» cultés ſurvenues entr'eux : A cauſe de quoi les Ambaſſa-
» deurs du Roi très-Chrétien & du Roi de la Grande Bre-
» tagne, de l'Electeur Palatin, du Marquis de Branden-
» bourg, du Marquis d'Anſpac & du Landgrave de Heſſe,
» envoyés au ſuſdit lieu de la part des Rois & Princes, pour
» aider & avancer une ſi bonne œuvre, voyant qu'ils étoient
» prêts de ſe ſéparer & rompre tout traité, auroient pro-
» poſé une Treve pour pluſieurs années, ſous certaines con-
» ditions compriſes en un Ecrit lequel a été livré aux uns &
» aux autres, avec exhortation de s'y vouloir conformer ;
» & comme diverſes autres difficultés ſurvinrent ſur cet
» Ecrit, enfin ce jourd'hui 9 d'Avril 1609, ſe ſont aſſem-
» blés, le ſieur Ambroiſe Spinola, Marquis de Benafo,
» Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'or, Conſeiller d'Etat
» & de la Guerre de Sa Majeſté Catholique, Meſtre de
» Camp & Général des Armées ; le Sieur Richardot, Con-
» ſeiller d'Etat & Premier Préſident du Conſeil Privé de
» leurs Alteſſes ; Jean de Mancicidor, Conſeiller de Guerre
» & Secrétaire de Sa Majeſté Catholique ; le Révérend
» Frere Jean de Neyen, Général de l'Ordre de S. François
» aux Pays-Bas, & Louis Verreiken, Chevalier Audiencier
» & Premier Secrétaire de leurs Alteſſes, en vertu des Let-
» tres de Procuration deſdits Archiducs deſquelles le con-
» tenu eſt inſéré ci-après, pour traiter tant au nom deſdits
» Seigneurs Archiducs, qu'au nom du Roi d'une part, &
» ledit Sieur Guillaume-Louis, Comte de Naſſau & de
» Catzenellenbogen, Vianden, Dietz, &c. Gouverneur &
» Capitaine général de Friſe, de Groningue, des Omme-
» landes, du Pays de Drenth, &c. Les Sieurs Walraven
» de Brederode, Vicomte d'Utrecht, d'Ameiden, de Coer-

Digitized by Google

» lingen & Corneille de Ghent, Sieur de Loenen, & Mei- PHILIPPE IV,
» nerveyk, Vicomte & Juge de Nimegue; Jean Olden- 1609.
» barneveld, Sieur de Tempel, Avocat & Garde du Grand
» Sceau des Chartres & Regiſtres de Hollande, Weſtfri-
» ſe, &c, Jean de Maldere, Sieur de Heÿes, repréſentant
» les Nobles du Comté de Zeelande, Gerard de Reneſſe
» vander Aa, Gellius Hillema, Docteur ès Droits, Con-
» ſeiller ordinaire de Friſe, Jean Sloeth, Sieur de Sallyk,
» Sénéchal de Vollenhoven, Chatelain de Ciundert, Abel
» Coenders de Helpen, tous aux noms deſdits Seigneurs
» Etats, pareillement en vertu de leur procuration & com-
» miſſion ci-inférées, d'autre part, qui ſuivant l'intention &
» par l'avis du Sieur Pierre Jeannin, Baron de Clagny &
» de Montheu, Conſeiller du Roi Très-Chrétien en ſon
» Conſeil d'Etat, & ſon Ambaſſadeur extraordinaire auprès
» deſdits Etats-Généraux, le Sieur Elie de la Place, Sieur
» de Ruſſy, Vicomte de Mahaut, pareillement Conſeiller
» au Conſeil d'Etat, Gentilhomme ordinaire de la Cham-
» bre du Roi, Bailli & Capitaine de Vitry-le-François, &
» ſon Ambaſſadeur ordinaire réſident auprès deſdits Etats.
» Le Lord Richard Spencer, Gentilhomme ordinaire de la
» Chambre du Roi de la Grande Bretagne, & ſon Ambaſ-
» ſadeur extraordinaire auprès deſdits Etats, le Lord Ru-
» dolphe de Winwood, ſon Ambaſſadeur ordinaire, &c.
» ſe ſont accordés en la forme & maniere qui ſuit :

» I. Les ſuſdits Seigneurs Archiducs déclarent, tant en leur
» nom qu'au nom dudit Seigneur Roi Catholique, qu'ils ſont
» contens de traiter avec les ſuſdits Etats-Généraux des Pro-
» vinces-Unies, en qualité & comme les tenant pour Pays,
» Provinces & Etats libres, ſur leſquels ils n'ont rien à pré-
» tendre, & de faire une Treve avec eux aux noms &
» dans les qualités ſuſdites, comme ils ſont par les Préſen-
» tes, & ce aux conditions ci-après déduites & déclarées.

» II. Que ladite Treve ſera bonne & ferme pour le tems
» de douze années, & ſera une ceſſation de tous actes
» d'hoſtilités, de quelque ſorte que ce puiſſe être entre les
» ſuſdits Roi, Archiducs, & les ſuſdits Etats, tant par

PHILIPPE IV. 1609.

» terre que par mer & autres eaux, & tous leurs Royaumes, Provinces, Pays & Seigneuries, & pour tous leurs Sujets, de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, ſans exception de perſonnes ni de place.

» III. Un chacun retiendra & jouira réellement des Provinces, Villes, Places, Châteaux & Seigneuries qu'il tient & poſſede actuellement, ſans être troublé ou empêché en cela, en quelque façon que ce ſoit, pendant ladite treve, en comprenant ſous le préſent Article les Bourgs, Villages & plat Pays qui dépendent d'icelles.

» IV. Les ſujets & habitans des Pays ſous la domination deſdits Seigneurs Archiducs & des Sieurs Etats tiendront durant ladite Treve toute bonne correſpondance & amitié par enſemble, ſans ſe ſouvenir des offenſes & dommages qu'ils ont ſoufferts ci-devant, pourront venir & demeurer ès pays les uns des autres, pour y faire trafic & commerce en toute aſſurance, tant par mer & autres eaux, que par terre : ce que néanmoins le ſuſdit Roi Catholique entend limiter & reſtreindre ſeulement ès Royaumes, Pays & Seigneuries qu'il tient & poſſede en Europe, & ès autres places & mers où les Sujets du Roi & Princes qui ſont Alliés & Amis dudit Roi, font leur trafic par mutuel conſentement, & quant aux Villes, Places, Ports & Havres qu'il tient hors les ſuſdites limites, que les ſuſdits Etats ni leurs Sujets n'y pourront faire aucun trafic ſans expreſſe permiſſion dudit Roi. Les Officiers & Sujets qui dépendent de lui, ne pourront donner aucun empêchement pour ce fait aux Princes & Peuples qui leur auront permis ou permettront ledit trafic, ni auſſi à ceux ou aux particuliers avec leſquels ils auront fait ou pourront faire le ſuſdit trafic.

» V. Et comme il faut un long tems pour avertir ceux qui ſont hors les ſuſdites limites avec quelques forces & navires, pour ſe déſiſter de tous actes d'hoſtilités, il ſera accordé que la Treve ne commencera que d'aujourd'hui en un an dans ces Pays, bien entendu que ſi l'avis de la Treve y peut arriver plutôt, alors toutes hoſtilités ceſſeront,

» ront ; que ſi après ledit tems d'un an on fait quelqu'acte d'hoſtilité, le dommage ſera réparé ſans délai. PHILIPPE IV. 1609.

» VI. Les ſujets & habitans des ſuſdits Seigneurs Roi, » Archiducs & Etats, trafiquant ès pays les uns des autres » ne ſeront pas tenus de payer plus de droits & d'impoſi- » tions que les Sujets des Amis & Alliés qui ſeront le moins » chargés.

» VII. Les ſujets & habitans des pays des Seigneurs Etats » auront la même aſſurance & liberté ès pays du Roi & des » Archiducs, que celle accordée aux Sujets du Roi de la » Grande Bretagne par le dernier Traité de Paix, & les » articles ſecrets faits avec le Connétable de Caſtille (1).

» VIII. Pareillement les navires, marchandiſes & autres » biens appartenans aux marchands, pilotes & matelots ne » pourront être arrêtés, ſoit en vertu de quelque comman- » dement général ou particulier, & pour quelque choſe » que ce ſoit, de guerre ou autrement, non pas même ſous » prétexte de s'en ſervir à la conſervation & défenſe du » pays. Mais on n'entend pas comprendre les Arrêts faits » par Juſtice, par les voyes ordinaires, à cauſe de quelques » dettes, obligation ou contrats obligatoires de ceux, contre » leſquels les ſuſdits Arrêts pourroient avoir été faits : en » quoi l'on procédera comme de coutume ſuivant droit & » raiſon.

» IX. Et au regard du commerce des Pays-Bas & des » charges & impoſitions leſquelles ſe percevront ſur les » marchandiſes, ſi l'on trouve ci-après quelqu'excès dans la » taxe, & qu'elle ſoit incommode, on députera des Com- » miſſaires de part & d'autre à la premiere requiſition pour » la régler s'il eſt poſſible, ſans que pour cela la Treve ſoit » rompue, ſi l'on ne peut s'accorder.

» X. Les ſentences prononcées entre perſonnes de diffé- » rens partis, & qui n'auront pas été défendues, ſoit en » matiere civile, ſoit en matiere criminelle, ne pourront

(1) Voyez le Grand Recueil des Placards, *Tom.* II. *col.* 2259.

PHILIPPE IV. » être exécutées ni contre la perſonne, ni contre les biens
» pendant le cours de la Treve.

1609. » XI. On n'accordera pas de Lettres de marque ou de
» repréſailles pendant ledit tems, ſinon en connoiſſance de
» cauſe, & comme il eſt permis par les loix & conſtitutions
» impériales & ſuivant l'ordre établi par icelles.

» XII. On ne pourra pas entrer, arriver & demeurer ès
» ports, havres & bayes de l'un & de l'autre parti avec
» des navires ou des gens de guerre, dans un nombre qui
» pourroit donner du ſoupçon, ſans congé ou permiſſion
» de ceux ſous leſquels ſont leſdits ports, havres ou bayes,
» ſi ce n'eſt qu'on fût chaſſé par la tempête ou forcé de ce
» faire par néceſſité & pour éviter quelque grand danger.

» XIII. Ceux dont les biens ont été confiſqués pendant la
» guerre, en jouiront pendant la Treve, & rentreront en
» poſſeſſion en vertu du préſent Traité, ſans qu'il ſoit beſoin
» d'avoir recours à Juſtice, nonobſtant toutes incorporations
» faites au fiſc, dons, engagemens, traités, accords, tran-
» ſactions & renonciations, leſquelles pourroient être faites
» pour priver en tout ou en partie ceux auxquels leſdits
» biens appartiennent. Ne pourront néanmoins les Proprié-
» taires en diſpoſer, les changer, ni les dégrader pendant
» la ſuſdite jouiſſance, ſans la permiſſion des Archiducs ou
» des Etats.

» XIV. L'Article précédent aura lieu pour les héritiers
» du feu Prince d'Orange, par rapport aux droits qu'ils ont
» dans les ſalines de la Comté de Bourgogne qui leur ſeront
» délaiſſés, avec les bois en dépendans; & quant au Pro-
» cès de Caſtelbelin inſtitué pendant la vie dudit Prince
» d'Orange en la Cour de Malines contre le Procureur du
» Roi Catholique, les ſuſdits Archiducs promettront en
» bonne foi de leur faire juſtice dans l'an & jour de la pour-
» ſuite & du jugement intervenu.

» XV. Si le Fiſcal a vendu ou a livré quelques-uns des
» biens confiſqués, ceux qui devroient en jouir en vertu du
» préſent Traité, ſeront tenus de ſe contenter de l'intérêt

Digitized by Google

» au denier ſeize qui leur ſera payé tous les ans pendant la PHILIPPE IV.
» durée de la Treve à la diligence des nouveaux acqué- 1609.
» reurs ; à faute de quoi leur ſera permis de ſe venger ſur
» les héritages aliénés.

» XVI. Si la vente eſt faite en juſtice à la pourſuite d'un
» créancier légitime de ceux auxquels les biens apparte-
» noient avant la confiſcation, il leur ſera permis auſſi bien
» qu'à leurs héritiers de les revendiquer, en payant le prix
» dans un an à compter du préſent Traité, après lequel
» tems ils ne ſeront plus recevables ; mais le payement fait,
» ils en pourront diſpoſer comme bon leur ſemblera, ſans
» qu'il ſoit beſoin d'obtenir permiſſion.

» XVII. On n'entend pas néanmoins que ces retraits
» ayent lieu ſur les maiſons ſituées dans les Villes qui au-
» ront été vendues pour les cauſes ſuſdites, à cauſe de la
» grande incommodité & du grand dommage qu'en rece-
» vroient les acquéreurs, par rapport aux réparations &
» changemens qu'ils pourroient avoir faits, & dont la li-
» quidation ſeroit difficile.

» XVIII. Quant aux réparations & amendemens faits aux
» biens dont le rachat eſt permis, la liquidation en ſera
» faite devant les Juges ordinaires en connoiſſance de cauſe,
» & en laiſſant les fonds hypothéqués pour la ſomme, ſans
» que néanmoins il ſoit permis aux derniers poſſeſſeurs
» d'uſer du droit de rétention, pour ſe faire payer.

» XIX. Si l'on a conſtruit des fortifications ou quelque
» édifice public, avec permiſſion & autorité des Supérieurs
» ès lieux ſujets à reſtitution, les Propriétaires ſeront tenus
» de ſe contenter de l'eſtimation, laquelle ſe fera par les
» Juges ordinaires, ſi mieux les parties n'aiment s'accorder
» entr'elles.

» XX. Quant aux biens eccléſiaſtiques des Colleges &
» autres fondations pieuſes ſitués dans les Provinces-Unies,
» leſquels dépendroient des Egliſes, Bénéfices & Colleges
» étant ſous l'obéiſſance des Archiducs, ceux qui n'auront
» pas été vendus avant le premier Janvier 1607, ſeront
» rendus & reſtitués de droit & ſans recours à la juſtice,

PHILIPPE IV. 1609.

» pour en jouir par les titulaires pendant la Treve, ſans » cependant pouvoir en diſpoſer, comme a été dit ci-deſ- » ſus. Quant à ceux qui auront été aliénés avant ledit tems, » ou qui auront été donnés en payement par les Etats de » la Province, les titulaires ſe contenteront de la rente de » leur valeur, qui ſera payée annuellement à raiſon du de- » nier ſeize par les Provinces auxquelles il appartiendra. » Le même ſera fait & s'obſervera de la part des Archi- » ducs.

» XXI. Ceux auxquels les biens confiſqués ſeront reſti- » tués, ne ſeront pas tenus de payer les rentes, charges, » & devoirs affectés ſur leſdits biens pour le tems dont ils » n'ont pas joui; & ſi on les pourſuit ou qu'on les moleſte » de part ou d'autre, ils ſeront renvoyés abſous.

» XXII. On ne pourra auſſi prétendre pour les biens qui » auront été vendus à charge de faire des levées, ſinon le » prix auquel les poſſeſſeurs ſe ſeront obligés à cette fin, » avec l'intérêt des deniers, s'il en reſte dûs, & le tout à » raiſon du denier ſeize.

» XXIII. Les Sentences rendues touchant leſdites confiſ- » cations entre les parties qui auront reconnu le Juge, & » ſe ſeront défendues légitimement, demeureront arrêtées, » & ceux qui auroient été condamnés, ne pourront y con- » tredire qu'en ſuivant les regles ordinaires.

» XXIV. Les ſuſdits Archiducs & les Etats commettront » chacun en ce qui les touche, des Commiſſaires en l'ad- » miniſtration de la Police des Villes & places fortes, pour » faire les reſtitutions à ceux qui doivent jouir pendant la » Treve.

» XXV. Les meubles confiſqués & les fruits échus avant » le préſent Traité ne ſeront pas ſujets à reſtitution.

» XXVI. Les actions mobiliaires que les Archiducs ou » les Etats auront abandonnées avant le premier Janvier » 1607, ſeront réputées acquittées.

» XXVII. On ne comptera point pour opérer la preſcrip- » tion entre perſonnes de parti différent, le tems qui s'eſt » écoulé pendant la guerre, à commencer depuis 1557.

Digitized by Google

» XXVIII. Ceux qui pendant la guerre ſe ſont retirés en pays neutres, jouiront du fruit de la Treve, & pourront demeurer où bon leur ſemblera, ou revenir dans leurs anciennes habitations, à condition d'obſerver les loix du pays, ſans qu'à cauſe de leur ſéjour on puiſſe arrêter leurs biens, ou les priver de la jouiſſance qui leur appartient. PHILIPPE IV. 1609.

» XXIX. On ne pourra de part ni d'autre conſtruire de nouveaux forts ſur les frontieres réciproques.

» XXX. Les Seigneurs de la Maiſon de Naſſau ne pourront être moleſtés ni pourſuivis dans leurs perſonnes ou leurs biens pendant la Treve, à cauſe des dettes du feu Prince d'Orange contractées depuis 1583 juſqu'à ſa mort, ni à cauſe des charges échues depuis les ſaiſies & annotations de biens qui s'en trouvent grevés.

» XXXI. Si quelque particulier commet quelque choſe contre la Treve ſans commandement deſdits Seigneurs Roi, Archiducs ou Etats, le dommage ſera réparé ſur le lieu où la contravention aura été opérée, ou au lieu de leur demeure, ſans qu'ils puiſſent être pourſuivis ailleurs en leurs corps ou en leurs biens, ou de quelque façon que ce ſoit; mais ne ſera permis d'en venir aux armes ni de rompre la Treve. Il ſera ſeulement permis, en cas de refus manifeſte de réparer la perte, de requérir des Lettres de marque & de repréſailles.

» XXXII. Les teſtamens ou autres diſpoſitions faites en haine des partis ſeront déclarés nuls, & tenus comme non avenus.

» XXXIII. Les habitans & ſujets des ſuſdits Archiducs & Etats, de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, ſeront déclarés capables de ſuccéder les uns aux autres, tant par teſtament qu'*ab inteſtat*, ſelon les coutumes du lieu où la ſucceſſion ſera ouverte; que ſi quelque ſucceſſion eſt échue avant les Préſentes, l'héritier y ſera maintenu & gardé.

» XXXIV. Les priſonniers de guerre ſeront relâchés de part & d'autre ſans payer de rançon.

» XXXV. Et pour la ſûreté des préſens Articles, les ſuſ-

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1609.

» dits Seigneurs Roi, Archiducs & Etats promettent reſpec-
» tivement d'y tenir la main, & d'employer leur puiſſance,
» un chacun en ce qui eſt le ſien, pour rendre les paſſages
» libres, les mers & les rivieres navigables & ſûres contre
» les courſes des brigands, pirates & coureurs; & s'ils peu-
» vent les appréhender, ils les feront punir ſelon la rigueur
» des loix.

» XXXVI. Ils promettent en outre de ne rien faire de
» contraire & au préjudice du préſent Traité, ni de per-
» mettre que rien ne ſe faſſe directement ou indirectement,
» & s'il eſt fait, de le réparer ſur le champ ſans difficulté
» & ſans délai; & pour l'entretenement de ce que deſſus,
» ils s'obligent reſpectivement, même ledit Seigneur Roi,
» les Archiducs pour eux & leurs ſucceſſeurs, & renoncent
» dès maintenant à toutes loix contraires & à tout ce qui
» peut y répugner.

» XXXVII. Ce préſent Traité ſera ratifié & approuvé
» par ledit Seigneur Roi, les Archiducs & les Etats. Les
» Lettres de Ratification des ſuſdits Seigneurs Roi, Archi-
» ducs & Etats ſeront échangées par les uns & les autres
» en bonne forme dans quatre jours, à l'exception de la
» Ratification du Seigneur Roi que leſdits Seigneurs Archi-
» ducs s'obligent de rapporter dans trois mois en bonne &
» dûe forme, afin que les ſuſdits Etats & leurs Sujets puiſ-
» ſent jouir du contenu dans les Préſentes pleinement & en
» toute ſûreté.

» XXXVIII. Le préſent Traité ſera lu & publié par-tout
» où il appartient, incontinent après la Ratification faite
» par leſdits Seigneurs, Archiducs & Etats, afin que tous
» actes d'hoſtilité ceſſent dès maintenant. Ainſi fait & arrêté
» dans la Ville d'Anvers le 9 d'Avril 1609, & ſigné par
» les Ambaſſadeurs du Roi Très-Chrétien, & ceux du Roi
» de la Grande Bretagne, comme Moyenneurs, & les Plé-
» nipotentiaires de nos Seigneurs les Archiducs & Etats-
» Généraux. P. Jeannin, E. de la Place, R. Spencer,
» R. Winwood, A. Spinola, le Pr. Richardot, G. Man-
» cicidor, Fr. J. Neyen, L. Verreiken, G. L. Comte de

Digitized by Google

» Naſſau, W. de Brederode, C. de Ghent, Jean d'Ol- PHILIPPE IV.
» denbarneveld de Maldere, de Reneſſe, Hillema, Vloeth
» Coenders (1) ». 1609.

On ajouta trois Articles qui demeurerent ſecrets par ménagement pour la Cour de Rome, & pour mettre le Roi Catholique à l'abri de l'Inquiſition : Par le premier « *les* » *Sujets des Provinces-Unies qui ont commis un forfait contre* » *la Religion catholique, avant d'entrer ſur les terres d'Eſpa-* » *gne, ne ſeront recherchés ni moleſtés pour le paſſé ; mais* » *ſeulement pour ceux qu'ils commettroient dans le pays.* II. » *On ne pourra les forcer de fréquenter les Egliſes. Ceux qui* » *les viſiteront ſeront tenus de ſe conformer aux uſages des* » *Catholiques. S'ils rencontrent le S. Sacrement dans les rues,* » *ils ſe détourneront de leur chemin, ou ſeront obligés de ſe* » *mettre à genou.* III. *Si quelque Patron, pilote, matelot ou* » *ou quelqu'autre Officier de navire s'échappe de façon que la* » *ſainte Inquiſition vienne à procéder contre lui, on ſequeſtrera* » *ſes biens, ſans s'en prendre aux marchandiſes qui ſont dans* » *le vaiſſeau* ». Ces Articles étoient les mêmes qu'Henri Cobham, Ambaſſadeur d'Angleterre, avoit préſentés au Roi, & qu'il avoit accordés ſous le même ſecret le 2 Septembre 1604, lors du Traité conclu par le miniſtere de Jean de Velaſco. Les Ambaſſadeurs de France avoient exigé une promeſſe des Etats de ne faire aucun changement par rapport à la Religion dans la partie de la Flandre & du Brabant qu'ils poſſédoient (2), & s'étoient engagés à leur délivrer une déclaration, par laquelle ils devoient certifier que l'Evêque d'Anvers ne pourroit exercer aucune juriſdiction dans ces pays contre les ordres des Etats ; qu'il ne pourroit faire aucune recherche ſur la foi, ni forcer les habitans d'embraſſer la Religion catholique. Jeannin & Winwood avoient encore tiré des Eſpagnols un certificat par écrit, « *que les Etats n'avoient conſenti à la ſuppreſſion du-* Articles ſecrets.

(1) Voyez le Grand Recueil des Placards *Tom.* I. *col.* 35. Meteren *Liv.* XXX. *fol.* 376. Aitzema *Tom.* I. *Liv.* I. *pag.* 18. Mém. de Sully, *Tom.* II. *Liv.* XXVIII. *pag.* 181.

(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* IV. *pag.* 77, 81.

PHILIPPE IV. 1609.

» *nom des Indes dans l'Article du commerce, que ſous la ré-*
» *ſerve de s'oppoſer à main armée, ſans que la Treve fût*
» *cenſée rompue, contre ceux qui voudroient interrompre leur*
» *navigation; que Breda, Berg-op-zoom & les annexes de*
» *Graave étoient compriſes dans la ceſſion* (1); *que la Maiſon*
» *d'Epinoy rentreroit dans les biens, dont elle avoit été privée*
» *pour avoir pris le parti des Etats, & qu'en cas que la Mai-*
» *ſon de Ligne qui les poſſédoit, fît difficulté, les Etats lui*
» *donneroient pour équivalent la ſucceſſion de Waſſenaar en*
» *Hollande dévolue à ceux de Ligne* ». Jeannin fut l'auteur de cet Article, & l'obtint en conſidération des ſervices rendus par le Duc de Sully, dont la fille étoit mariée dans la Maiſon d'Epinoy, & les Etats s'y porterent pour reconnoître l'attention de Sully à leur fournir les ſubſides que la France devoit payer (2). La Treve fut ratifiée ſur le champ par les Archiducs & les Etats, & publiée ſolemnellement à la Haye le 21 d'Avril.

XXVII. Henri & Jacques ſollicités pour reconnoître la Souveraineté des Provinces. Leurs refus.

Pendant la négociation les Etats avoient ſollicité vivement les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre de reconnoître leur Souveraineté. Barneveld ne ceſſoit de preſſer Jeannin ſur cet Article, & peut-être avoit-il intention de ſe procurer une ſûreté pour prévenir les intentions cachées des deux Monarques; mais les Ambaſſadeurs refuſoient de rien écrire ſur cet article, & le Roi de France répondit avec ſa franchiſe ordinaire qu'il n'entendoit pas ſe porter préjudice de gayeté de cœur. Quant au Roi d'Angleterre, on ne peut douter qu'il ne pensât très-ſérieuſement à la Souveraineté de ce Pays, ſi l'on en croit ſon Ambaſſadeur à la Porte, qui parla dans ſa Harangue au Grand Seigneur des Provinces-Unies, comme d'un pays ſoumis à ſon Maître (3); mais ils conſentirent l'un & l'autre à ſe porter garans de la Treve (4). L'Acte qu'ils en fournirent, équivaloit à la déclaration qu'ils refuſoient. Il fut ſigné à la Haye

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* IV. *pag.* 76.
(2) Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 566.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 230, 245, 248, 259, 273, 313, 319. *Tom.* IV. *pag.* 25, 150.
(4) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III *pag.* 384, 393. *Tom.* IV. *pag.* 17, 25.

le

le 17 de Juin, & portoit « *que les conventions de l'année* » *précédente entre les deux Monarques & les Etats pour l'ob-* » *ſervation de la Treve prête à conclure, ſubſiſteroient le même* » *tems que la Treve, & qu'en cas de rupture dans l'Europe* » *ou dans les Indes, ſoit par l'Eſpagne ou par les Archiducs,* » *ils leur fourniroient les ſecours & les ſubſides auxquels ils* » *s'étoient engagés, à condition cependant qu'ils jugeroient* » *avec les Etats, ſi la Treve étoit réellement violée. Les Etats* » *promettoient de leur côté de ne faire aucun accord avec Phi-* » *lippe ou les Archiducs ſans le conſentement de leurs Al-* » *liés* (1) ». PHILIPPE IV. 1609. Traité de garantie.

Les François ne ſollicitoient pas moins vivement l'indemnité du Prince Maurice, & l'augmentation de ſon autorité dans le Gouvernement. Nous avons obſervé que la Treve portoit un grand préjudice à ce Prince par la diminution des appointemens dont il jouiſſoit dans ſes qualités d'Amiral & de Capitaine général. Il perdoit les ſauve-gardes, ſa part dans les contributions & dans les priſes, outre les Seigneuries de Lingen & de Mœurs qui demeuroient entre les mains des Eſpagnols : il étoit juſte de récompenſer les ſervices importans qu'il avoit rendus à la République (2), ceux de ſon Pere ; & le zèle avec lequel il avoit expoſé ſa vie & ſa fortune, méritoit de nouvelles preuves de confiance. Jeannin qui ſe propoſoit d'attacher Maurice à la France, prenoit ſes intérêts au nom de ſon Maître. Barneveld entroit dans ſes vues ; mais il ne vouloit pas qu'on confondît ce qui touchoit le Prince, avec les ſuites de la Treve, ni qu'on pût regarder les bienfaits des Etats comme le prix d'un conſentement qu'on auroit cru néceſſaire (3). Le Préſident voyant les affaires prendre une bonne tournure, renouvella ſes inſtances. Il obtint enfin dans le mois de Mars un Arrêté, par lequel on conſervoit le Prince dans ſes appointemens qui montoient à quatre-vingt mille florins, & on les augmenta d'autant, pour lui tenir lieu des contributions & des Indemnité accordée à la Maiſon de Naſſau.

(1) Traité de Garantie *dans* les Négoc. de Jeannin, *Tom.* IV. *pag.* 159.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 394, 405, 413. *Tom.* IV. *pag.* 117, 165.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 175.

PHILIPPE IV. 1609.

confiscations. Les Etats s'engagerent encore à lui faire vingt-cinq mille florins de pension, s'il venoit à se marier; & s'il mouroit garçon, de transporter ses charges à son frere & à ses enfans; mais Jeannin insista si vivement, que la jouissance lui fut accordée peu après (1). Maurice en marqua sa reconnoissance avec d'autant plus de sensibilité, qu'il ne se sentoit aucun penchant pour le mariage, & se voyoit débarrassé du choix. Henri vouloit qu'il préférât l'alliance de la Maison de Brandenbourg ou de Hesse à celle d'Angleterre (2), & Jacques lui proposoit une de ses filles. Les Etats augmenterent aussi les appointemens de Henri-Frederic, qui furent portés à trente mille florins, & ceux de Guillaume-Louis Comte de Nassau, à cinquante mille (3). Ils se joignirent avec les Ambassadeurs pour obtenir des Archiducs trois cens mille florins une fois payés, pour le prix des terres dans le Brabant que le Duc d'Anjou avoit données à Guillaume pendant son administration (4).

XXVIII. Vûes d'Henri IV à l'égard de Maurice,

Henri IV pressoit vivement les Etats d'augmenter l'autorité du Prince, bien assuré de son inimitié contre l'Espagne; il le regardoit comme un des principaux instrumens pour abattre une puissance qu'il avoit résolu d'humilier (5). Il écrivit au Président de ne rien négliger pour y parvenir aussi-tôt que la Treve seroit signée, à la charge cependant de ne rien prendre sur le crédit de Barneveld (6). L'occasion paroissoit d'autant plus favorable, qu'on devoit s'attendre à voir recommencer la guerre plus vivement à l'expiration de la Treve.

Réflexions sur la forme du Gouvernement.

La République avoit besoin de ménager un Prince qui s'étoit fait une grande reputation dans les armes, & le Monarque se flattoit d'acquérir d'avance une complaisance,

(1) Résolut. de Holl. *du 24 Mars, du 13 Juin* 1609. *pag.* 86, 165. Négoc. de Jeannin, *Tom.* IV. *pag.* 15, 18, 19. Résolut. du tems de Witt *pag.* 203.

(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* IV. *pag.* 26.

(3) Négoc. de Jeannin *Tom.* IV. *pag.* 19.

(4) Négoc. de Jeannin, *Tom.* IV. *pag.* 38, 58, 59, 78.

(5) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 65.

(6) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 72.

Digitized by Google

dont il prévoyoit l'utilité pour ſes projets (1). Les Etats avoient une entiere confiance dans Maurice, depuis qu'il avoit refuſé un million d'or & des terres en Allemagne que les Archiducs lui avoient offerts pour ſe retirer dans l'Empire, & qu'ils avoient voulu lui donner la Souveraineté de la Hollande, s'il les eût aidés à ſoumettre les autres Provinces (2). PHILIPPE IV. 1609.

La forme du Gouvernement avoit varié depuis le commencement de la guerre, & demandoit encore du changement. Guillaume avoit été à la tête des affaires avec le Conſeil; les Etats-Généraux ayant fixé leurs ſéances ſous le Comte de Leiceſter, l'abus que ce dernier fit de l'autorité qui lui étoit confiée, leur donna lieu de s'emparer de la conduite de la guerre, & de l'adminiſtration des finances. L'abſence du Prince Maurice, preſque toujours à la tête des armées, affermit leur nouvelle conſtitution, & les Ambaſſades qu'ils reçurent de tous les Potentats de l'Europe à l'occaſion de la Treve, confirmerent leur Souveraineté.

Barneveld, quoique revêtu d'un office qu'il ne tenoit que par commiſſion des Etats de Hollande, ſe trouvoit Député néceſſaire aux Etats-Généraux, & mit en uſage les talens qu'une longue expérience avoit perfectionnés pour gouverner ſous le nom des Etats. Ses ſervices & ſes lumieres avoient gagné la confiance de la Province la plus riche; il étoit maître de ſon vœu, & les autres le ſuivoient ordinairement (3). Maurice diſpoſoit de la Zeelande: c'étoit aſſez pour contrarier l'Avocat, & nous venons d'en voir la preuve; mais il n'étoit pas aſſez fort pour emporter les Arrêtés généraux. La derniere conteſtation éclaira les eſprits ſur la conſtitution actuelle de la République. On s'apperçut qu'on n'avoit aucun moyen pour décider abſolument & par autorité les différends qui ſurvenoient entre les Provinces. Le *neuvieme* Article de l'Union d'Utrecht les renvoyoit devant

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 174.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 185.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 651.

PHILIPPE IV. les Stadhouders ; mais ils ne jugeoient que proviſionnellement.

1609. Jeannin propoſe du changement.

Dans ces circonſtances Jeannin propoſa de réſerver aux Etats-Généraux la connoiſſance de tout ce qui concerne la Paix, la Guerre, les Alliances étrangeres, les impoſitions, & d'ériger un Conſeil d'Etat, dont le Prince ſeroit le Préſident, les Comtes Henri-Frederic & Guillaume-Louis, Conſeillers néceſſaires, pour juger les conteſtations des Provinces & des Villes, & faire exécuter de force les Arrêts & les Ordonnances des Etats (1). Les principaux de l'Aſſemblée ſe déclarerent en faveur du Réglement. Le Roi de France qui s'imaginoit gagner plus facilement des Partiſans entre ces Conſeillers que dans la multitude des Membres de l'Aſſemblée générale, écrivit à Jeannin d'employer tout ſon crédit pour la réuſſite, & de ſe conduire avec zèle & prudence (2). L'Ambaſſadeur n'avoit pas une occaſion de parler dans les Etats qu'il ne touchât la néceſſité de réformer le Gouvernement, & préparoit inſenſiblement les Chefs à donner plus d'autorité au Stadhouder (3).

Et l'élévation de Maurice.

Ses Partiſans diſoient hautement qu'on devoit ériger les Sept Provinces en Principauté, & donner à Maurice le titre de Comte (4). François Franken, qui de Penſionnaire de Goude avoit été placé dans le Haut Conſeil, avoit dit dès l'année précédente au Miniſtre Vitenbogaard, que Barneveld étoit d'avis d'aſſurer l'Etat avant que de ſe réconcilier avec l'ennemi, & qu'il n'y voyoit d'autre moyen que de traiter avec Maurice ſous les mêmes conditions qu'on avoit offertes à ſon Pere (5) ; & cependant les plus grandes oppoſitions vinrent de la part de ce Miniſtre de la République.

Oppoſition de Barneveld.

Jeannin croyant avoir diſpoſé les eſprits, fit ſa propoſition dans l'audience qu'il obtint le 13 de Mai (6) ; mais alors l'Avocat avoit compris que l'augmentation du pouvoir du

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 63.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 433, 436, 460.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* IV. *pag.* 12, 17, 22, 38.
(4) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 205.
(5) Vitenbogaard Vie & Apolog. *Cap* X. *pag.* 156.
(6) Propoſit. de Jeannin, *Tom.* IV. *pag.* 116.

Digitized by Google

Prince emportoit la diminution du ſien, & que Maurice à la tête d'un Conſeil de Régence éclaireroit les chemins détournés par leſquels il s'aſſuroit du Conſeil des Villes & de leurs Députés. Il venoit d'éprouver avec quelle facilité ſon Rival avoit ſemé la diviſion dans les Provinces, & ſi l'on accordoit au Conſeil le pouvoir de juger leurs différends, il ne doutoit pas que le Préſident ne devînt bientôt le Chef du Gouvernement. Jeannin eſſaya de le gagner en lui propoſant la ſeconde place (1) : il dreſſa le projet du nouvel établiſſement, & ſe flatta d'y donner entrée aux Ambaſſadeurs de France, en demandant le même droit pour ceux d'Angleterre (2) ; mais les Etats rejetterent ce Plan. Barneveld craignoit trop les ſuites de l'autorité qu'on vouloit attribuer au Prince, & les Députés n'avoient garde d'admettre les deux Monarques dans le ſecret de leurs affaires (3). D'ailleurs il n'étoit pas aiſé de changer un Gouvernement qui ſubſiſtoit depuis vingt ans, ſous lequel la République avoit aggrandi ſes frontieres, & forcé ſon Souverain de la reconnoître libre ; & l'intérêt de ceux qui préſidoient, étoit de le maintenir (4), ou du moins de remettre le changement après la concluſion de la Treve (5).

PHILIPPE IV. 1609.

Les Ambaſſadeurs ſe voyant réduits à l'inaction, s'occuperent à faire un partage entre les trois fils de Guillaume, Prince d'Orange. Philippe-Guillaume, l'aîné, avoit profité de la ſuſpenſion d'armes pour venir à la Haye, où il étoit dès le mois de Novembre, & n'avoit pas peu contribué à déterminer Maurice à conſentir à la Treve (6). Il venoit encore de réconcilier ce Prince avec Don Emmanuel de Portugal, auquel il n'avoit pas encore pardonné d'avoir épouſé Emilie ſa ſœur contre ſa volonté (7). La reſtitution des trois cens mille florins que les Archiducs s'obligeoient

XXIX. Partage de la ſucceſſion de Guillaume. Lot de Philippe-Guillaume.

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 64. *Tom.* III. *pag.* 90. *Tom.* IV. *pag.* 98 ; 105.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* I. *pag.* 77. *Tom.* IV. *pag.* 105.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* IV. *pag.* 97, 99. 104, 119.
(4) Grotii Hiſt. *Lib.* XVIII. *pag.* 549.
(5) Négoc. de Jeannin, *Tom.* IV. *pag.* 131, 132.
(6) Négoc. de Jeannin, *Tom.* IV. *pag.* 108, 127.
(7) Meteren *Liv.* XXX. *fol.* 575.

PHILIPPE IV. 1609. de faire, donnoient de grandes facilités pour liquider les lots, en payant la part des filles en argent (1). L'accord fut signé le 27 de Juin, en préſence des Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre & des Députés des Etats.

« Philippe-Guillaume eut la Principauté d'Orange, les » terres ſituées en Bourgogne, le Burcgraviat de Beſan- » çon, les Baronies de Breda, de Steenbergen & de Si- » chem, le Marquiſat d'Anvers, les Seigneuries de Heerſtal, » de Ruthen, de Zeelhem, de Warneton, & tous les biens » ſitués dans la Flandre & dans le Brabant, avec l'uſufruit » des Comtés de Vianden, de Saint-Vit, Butgenbach, » Daasborg, & autres Seigneuries du Luxembourg, dont » la propriété fut adjugée à Maurice. L'on partagea égale- » ment entre les trois Freres les trois cens mille florins dus » par les Archiducs; & ſur ſa part Philippe-Guillaume fut » chargé de ſatisfaire la Comteſſe de Hohenlo, leur ſœur » ainée.

De Maurice. » Le Marquiſat de Veere & de Vliſſingue échut à Mau- » rice avec la Seigneurie de Dombourg, & tous les biens » ſitués dans l'Iſle de Walcheren, les Seigneuries de Nier- » waart, de Graave, & du Pays de Kuik, de la Leck & » de Polanen, la propriété de Vianden & des terres du » Luxembourg engagées pendant la vie de ſon Frere, ſes » droits ſur Lingen & ſur Mœurs, Kloppenbourg avec leurs » dépendances, & cent mille florins à prendre comme ſon » aîné, à condition de contenter Emilie ſa ſœur, & le » Comte Guillaume-Louis, veuf d'Anne de Naſſau, à la- » quelle Maurice devoit payer deux mille florins de pen- » ſion, à condition que ſa ſucceſſion ne ſeroit partagée » qu'entre lui & ſa ſœur Emilie.

D'Henri-Frédéric. » Henri-Frederic eut en partage Gertrudenberg, la haute » & baſſe Zwaluwe, Drummelen, Waſpik, Stanthaazen, » Almonde, Dubbelmonde, Twintighoeven, & les Pêcheries » de Gertrudenberg, avec ſon tiers dans les trois cens mille » florins, à condition d'acquitter le douaire de la Princeſſe » d'Orange, ſa mere. Les deux aînés s'engagerent de payer

(1) Voyez les Négoc. de Jeannin, *Tom.* IV. *pag.* 97, 143.

Digitized by Google

» les dettes actuelles de la succeſſion juſqu'à concurrence » de cent cinquante mille florins ; le cadet devoit entrer » pour ſa part dans l'excédent, à l'exception de ce qui au- » roit été contracté pour ſoutenir la guerre, que les Etats » furent priés de prendre ſur leur compte ». Les Ambaſſa- deurs prierent la Princeſſe Emilie de ſe contenter de trois mille cinq cens florins de penſion que les Etats-Généraux lui offrirent, & les filles de Charlotte de Bourbon de ſix mille florins à partager entr'elles ; ce fut à cette occaſion que les Etats accorderent à Maurice la jouiſſance de vingt-cinq mille florins réverſibles à ſon Frere (1). PHILIPPE IV. 1609.

Réforme des troupes.

Les Etats cependant travailloient à réformer leurs trou- pes, qui ſuivant les dernieres revues, montoient à quarante- deux mille fantaſſins & quatre mille chevaux (2). Les com- pagnies furent réduites à ſoixante-dix hommes ; mais on conſerva les Officiers : ce qui conſola beaucoup les militai- res. Le nombre ſe trouva réduit à trente mille ſoldats & trois mille cavaliers, & leur paye fut réglée à raiſon de huit & deux tiers de mois pour l'année (3). Les Archiducs de leur côté réformerent preſque tous les Allemands (4) : ce qui cauſa une émeute conſidérable à Oldenzeel & à Lingen ; mais elle fut appaiſée avec de l'argent, & l'on bannit tous ceux qui avoient pris part à la mutinerie (5).

XXX. Répartition des impôts.

Les Etats délibérerent alors ſur la répartition des impôts dans chaque Province ; elles étoient en conteſtation depuis le commencement de la guerre, & l'on n'avoit pas établi les rôles d'une maniere ſtable. La Hollande, & ſur-tout la Zeelande, ſe plaignoient qu'on les ſurchargeoit pendant que quelques autres contribuoient peu de choſe ; mais il n'étoit pas poſſible de fixer le tau de celles qui ſe trouvoient expo- ſées aux haſards de la guerre. La Gueldre & l'Overyſſel avoient été ſoumiſes par la force des armes, & ſervoient

(1) Traité de Partage *dans* les Négoc. de Jeannin, *Tom.* IV. *pag.* 173.
(2) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 302.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* IV. *pag.* 133.
(4) Mereren *Liv.* XXX. *fol.* 579.
(5) Mereren *Liv.* XXX. *fol.* 581, 590.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1609.

encore de théâtre à la guerre (1). Par la derniere répartition la Gueldre ne portoit que quatre & demi pour cent de l'imposition générale, pendant que la Hollande payoit cinquante-cinq & demi; la Zeelande treize & demi; Utrecht cinq & trois quarts; la Frise onze & demi; l'Overyssel deux & trois quarts; Groningue & les Ommelandes six & demi (2). La Zeelande insista le plus vivement pour un nouveau Réglement, & les Etats ne purent s'y refuser (3): cette affaire cependant ne fut terminée qu'en 1612.

Sollicitations d'Henri IV en faveur des Catholiques.

Les Ambassadeurs se préparoient à prendre leur audience de congé. Jeannin pressé par son Maître présenta quelques jours avant un Mémoire en faveur des Catholiques qu'on traitoit plus sévérement depuis la conclusion de la Treve, & les Anglois se donnerent de grands mouvemens pour en empêcher l'effet. Le Prince & les Chefs du Gouvernement étoient bien éloignés de se relâcher sur cet Article, & jugeoient la rigueur plus nécessaire alors que pendant la guerre, pour empêcher les Catholiques, dont le nombre étoit considérable, de tourner les yeux vers les Espagnols auxquels ils s'imagineroient être redevables de l'adoucissement. On craignoit même que le Prince d'Orange n'eût formé un parti pendant son séjour à la Haye. L'Ambassadeur avoit différé jusqu'à ce jour, dans la crainte de nuire à la conclusion du Traité (3); mais les ordres du Roi étoient si précis, qu'il fut contraint de présenter son Mémoire. Il portoit « que le Roi son Maître ne pouvant se dispenser de protéger la Religion qu'il professe, ni se refuser à la plus grande » utilité des Etats ses Amis & ses Alliés, s'étoit déterminé » à leur demander le libre exercice de la Religion catholique dans les Pays de leur domination; que si l'on faisoit » difficulté de l'accorder par une délibération publique, il » se contenteroit d'obtenir la tolérance; que les Catholi-

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* IV. *pag.* 96.
(2) Mém. mss. de ce tems, cités par l'Hist. de la Patrie, *Tom.* IX. *Liv.* XXXVI. *pag.* 460.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* IV. *pag.* 123, 144, 182, Vitenbog. Vie & Apolog. *Cap.* X. *pag.* 158.

» ques

» ques formoient un Corps considérable dans la République, » dont le retranchement diminueroit ses forces ; qu'ils avoient » supporté pendant la guerre leur part des impositions, & » risqué leur vie pour défendre la liberté commune ; qu'il » seroit injuste de les punir seuls du prix de leur sang & de » leurs biens, en les excluant de la jouissance de la liberté » qu'on accorde aux autres sujets ; que la défense de ren- » dre à Dieu le culte qu'on croit lui plaire, est l'esclavage » le plus intolérable ; que les Etats sont si convaincus de » cette vérité, qu'ils ont pris les armes, & continué la guerre » pendant quarante ans pour s'en affranchir ; que ce motif » a causé les secousses les plus violentes dans toute la Chré- » tienté ; qu'elles ont été presque par-tout couronnées du » succès.

PHILIPPE IV. 1609.

» Qu'il semble que la Providence se soit attachée à mon- » trer aux Souverains, que la Foi ne s'établit point par la » violence, mais par un don de l'esprit ; que Dieu tient les » cœurs dans sa main, & que voulant réformer les abus » qui défigurent notre sainte Religion, il s'est réservé seul » le pouvoir de réunir les hommes dans la foi ; que pen- » dant qu'on imploroit sa miséricorde pour qu'il lui plût » d'inspirer au Chef de l'Eglise de mettre la main à ce grand » œuvre, le Roi de France pour finir les animosités, restes » des guerres précédentes, avoit accordé le libre exercice » des deux Religions dans son Royaume ; qu'il avoit déja » ressenti les bons effets de sa tolérance, & ne pouvoit » s'empêcher d'exhorter ses Amis à suivre son exemple ; » qu'il auroit été plus en droit que la République de défen- » dre le Protestantisme dans ses Etats, cette Religion n'y » étant point établie ; que la Religion catholique au con- » traire avoit été celle des Provinces-Unies avant leur » changement ; que ceux qui la professent, les avoient ai- » dés à défendre leur liberté, & qu'on ne pouvoit, sans » blesser les loix divines & humaines, leur refuser un droit » qu'ils tenoient de la naissance, & qu'ils avoient acheté » de leur sang ; que le refus feroit tort à leur Religion dans

PHILIPPE IV. 1609.

» tous les Pays catholiques ; qu'ils n'avoient rien à craindre » des ſujets que la perſécution n'avoit pu porter à trahir leurs » devoirs ; qu'ils doivent ſonger au danger de réduire au » déſeſpoir les ſujets les plus fidèles.

» Qu'il n'ignore pas, qu'il ſe trouve dans leur Aſſemblée » des gens qui regardent la Réforme comme la Pierre fondamentale de la République, & que tolérer une autre religion c'eſt la renverſer ; mais on leur répond qu'il n'eſt pas queſtion d'autoriſer les Catholiques, mais ſeulement de les tolérer ; qu'on ſçait par expérience que la diverſité du Culte n'eſt pas nuiſible au Gouvernement ; que la contrainte, loin de former des Proſelytes, affermit les hommes dans leur premier ſentiment, ou les précipite dans l'incrédulité. Eh ! qu'attendre de gens qui ne connoiſſent plus de foi ni de loi ? Que l'option qu'on leur laiſſe d'abandonner leur pays, n'affoiblit point l'injuſtice de la loi, puiſqu'il eſt contre l'équité d'obliger ceux qui vous ont aidés à faire des conquêtes, de renoncer à leur part ; que le dépeuplement des Provinces devient une ſuite néceſſaire : Qu'on peut encore alléguer un grand nombre de raiſons qu'il vaut mieux taire que divulguer ; que le Roi ſe contentera qu'on permette l'exercice de la Religion Catholique dans les maiſons particulieres ; qu'on pourra joindre à la tolérance les reſtrictions & modifications qu'on jugera néceſſaires, d'ordonner, par exemple, aux Eccléſiaſtiques qui voudront demeurer dans les Pays, de ſe préſenter au Magiſtrat, & des punitions ſéveres contre ceux qui négligeront de prendre ſa permiſſion.

» Vous voyez, Meſſieurs, ajouta-t-il en finiſſant, que » la demande que mon Maître fait en faveur des Catholiques, ſe réduit à très-peu de choſe, & que vous ne courez aucun riſque en l'accordant. Ce ſera cependant une conſolation réelle pour une grande partie de vos ſujets ; leur zèle pour la conſervation & le bonheur de l'Etat en ſera plus vif & plus ſolide. Sa Majeſté vous en ſçaura gré, & jugera que vous avez pris ſa recommandation en bonne

» part. Si vous agiſſez au contraire, il craindra toujours que votre refus n'aliene les cœurs des Catholiques, ne les porte à quitter leur Patrie, ou ne leur faſſe prendre des meſures funeſtes & dangereuſes. Il les exhorte cependant à ſupporter patiemment ce qu'il vous plaira d'ordonner, ſans rien entreprendre qui puiſſe troubler la tranquillité & la ſûreté publique, leur déclarant qu'en faiſant autrement, il les jugera dignes de punition plutôt que du ſecours de la France (1) ».

PHILIPPE IV. 1609.

Ce Mémoire demeura ſecret, & ne fut communiqué qu'aux Provinces, qui firent eſpérer à Jeannin d'uſer de la tolérance : enſorte qu'il parut content (2). Les Catholiques dans la ſuite obtinrent plus de liberté même que l'Ambaſſadeur n'avoit demandé. Ce Miniſtre partit ſur la fin de Juillet, après avoir reçu de magnifiques préſens (3).

Réponſe des Etats.

XXXI. Ratification de la treve par Philippe.

Cependant les trois mois fixés pour la Ratification du Roi d'Eſpagne étoient prêts d'expirer, & l'on commençoit à murmurer, lorſqu'elle arriva le 7 de Juillet. Philippe confirmoit & ratifioit la Treve dans tout ſon contenu, en tant qu'elle le regardoit, & promettoit de l'obſerver. Ainſi cette affaire fut terminée à la ſatisfaction de la République, & les peuples commencerent à reſpirer ; mais la plûpart n'ayant jamais connu le repos ne pouvoient le goûter, & nous les verrons bientôt faire ſuccéder les troubles inteſtins à l'agitation d'une guerre étrangere. L'Univers fut ſurpris de voir un petit nombre de Provinces ſituées ſous un ciel ingrat & dans un pays noyé par les eaux, forcer le Monarque le plus puiſſant de l'Europe à les reconnoître libres, & à leur céder le commerce des Indes. Une réuſſite ſi ſinguliere donna aux Souverains de grandes idées de la ſageſſe de la République & de la valeur de ſes habitans. On ne vit que des Ambaſſadeurs arriver de tous côtés, pour briguer l'alliance & l'a-

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* IV. *pag.* 217.
(2) Négociations de Jeannin, *Tom.* IV. *pag.* 182.
(3) Meteren *Liv.* XXX. *fol.* 579.

Philippe IV. mitié d'une Nation, dont le nom ſeul excitoit l'admiration (1).

1609.

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XVIII. *pag.* 567.

Fin du vingt-deuxieme Livre.

Digitized by Google

LIVRE XXIII.

SOMMAIRE.

I. *AVANTAGES de la Treve pour les Provinces-Unies. Précautions des Archiducs. Nouvelles conteſtations. Applanies. Ambaſſade de Maroc. Affaires des Indes. Nouvel équipement. Nouvelles découvertes dans le Nord. Deſtruction des Corſaires.* II. *Affaires de Cleves & de Juliers. Hoſtilités. Compromis entre les Héritiers. Soutenus par les Etats. Le Prince de Condé ſe ſauve à Bruxelles.* III. *Diſputes ſur la Prédeſtination. Antiquité de cette controverſe. Doctrine de S. Auguſtin. De Pélage. Des Scotiſtes. Des Thomiſtes. Des Loyoliſtes. Cenſurée.* IV. *Doctrine de Luther. De Calvin. D'Arminius & de Gomar. Leur diviſion.* V. *Conteſtations ſur le Catéchiſme & ſur les Formulaires. Mort d'Arminius. Il eſt remplacé par Vorſtius.* VI. *Emeute à Alkmaar. Emeute à Leuwaarden.* VII. *Emeute à Utrecht.* VIII. *Cinq Articles des Arminiens. Ils ſont nommés* Remontrans. *Animoſités des Gomariſtes. Conférences de la Haye. Les Gomariſtes appellés* Contre-Remontrans. *Leur Réponſe aux Remontrans.* IX. *Affaires de France. Ambaſſade des Etats à Henri IV. Conjectures ſur les vûes de ce Monarque. Il eſt aſſaſſiné. Les Jéſuites chaſſés de la Grande-Bretagne. Avénement de Louis XIII. Renouvellement des Traités avec la France. Oppoſition infructueuſe.*

d'Albert. Ambaſſade en Angleterre. Traité de Commerce. Et avec la Suede. X. *Hoſtilités dans le Pays de Juliers. Le Comte de Solms tué. Siege de Juliers. Capitulation de la place. Nouveaux débats ſur la ſucceſſion. Nouvelles méfiances entre les Hollandois & les Eſpagnols.* XI. *Ambaſſade de Veniſe. Affaires des Indes. Lettre de l'Empereur du Japon à Maurice. Manœuvres des Anglois dans les Indes. Placard ſur la Marine. Invention des teleſcopes.* XII. *Négociations de la Suede. Ambaſſade dans le Nord. Ambaſſade de la Perſe. Négociation avec la Porte. Oppoſitions des autres Puiſſances. Traité. Etabliſſement des Conſuls & du Commerce du Levant. Deſtruction des Corſaires. Affaires des Indes. Victoire remportée par mer ſur les Eſpagnols. Affaires d'Ooſtfriſe.* XIII. *Diſputes ſur l'Autorité ſpirituelle & temporelle. Vorſtius accuſé. Pourſuivi par le Roi de la Grande-Bretagne. Dépoſé. Juſtification des Remontrans. Démiſſion de Gomar.* XIV. *Renouvellement du Réglement Eccléſiaſtique. Oppoſition des Contre-Remontrans. Débats dans les Villes.* XV. *Animoſité de Jacques I contre Vorſtius. Examen de ſes motifs. Maurice créé Chevalier de la Jarretiere. Particularités ſur François Aarſens. Maurice ſe déclare pour les Contre-Remontrans. Mort de Rodolphe II. Mathias élu Empereur.* XVI. *Nouvelles Conférences des Théologiens. Manœuvres des Remontrans en Angleterre. Ecrits pour & contre. Lettre de Jacques I aux Etats. Arrêté des Etats de Hollande. Oppoſition de quelques Villes.* XVII. *Ligue avec les Villes Anſéatiques contre le Danemarc. Traité d'Alliance avec la Suede. Etabliſſement de la Compagnie du Nord. La Compagnie éteinte. Débats avec les Anglois pour le Commerce des Indes & du Nord. Liquidation des Etats avec la France & l'Angleterre.* XVIII. *Déſunion entre Brandenbourg & Neu-*

Digitized by Google

bourg. Hoſtilités réciproques. Affaires d'Aix-la-Chapelle. Les Eſpagnols envahiſſent le Pays de Juliers. Maurice le Pays de Cleves. Intelligence des deux Partis. Fauſſe trahiſon à Goch. Congrès à Zante. Accommodement pour la ſucceſſion de Juliers & de Cleves. Ambaſſade infructueuſe du Czar. Erection de l'Univerſité de Groningue. XIX. *Suites funeſtes de l'Arrêté des Etats de Hollande. Fermentation contre les Chefs des Remontrans. Manœuvres du Sénat d'Amſterdam contre l'Arrêté des Etats. Particularités ſur le Bourgmeſtre Hoofd. Manœuvres ſecretes des Contre-Remontrans.* XX. *Nouveaux troubles à Leuwaarden. Ordonnance du Stadhouder. Députation des Etats-Généraux. Emeute. Appaiſée.* XXI. *Troubles de Bronſvic. La Ville aſſiegée par le Duc. Frederic-Henri marche au ſecours de la Ville. Treve. Paix. Nouvelle Alliance avec les Villes Anſéatiques. Priſe de deux Seigneuries dans la Weſtphalie en faveur des Bronkhorſt. Priſe de Zoeſt & de Lipſtad par les Eſpagnols. Emeute à Delft. Accroiſſement de la Compagnie des Indes. Expédition heureuſe de Spilbergen.* XXII. *Reſtitution de Vliſſingue, de Rammekens & de la Brille par les Anglois. Habileté de Barneveld. Il paſſe en Angleterre. Imprudence de Jacques I. Source de ſa haine contre Barneveld. Conteſtations ſur les draps d'Angleterre.* XXIII. *Affaires de France. Guerre* des Henris. *Secours accordé au Roi par les Etats. Secours envoyé aux Vénitiens contre les Uſcoques.* XXIV. *Arrêté des Etats de Hollande pour prévenir le ſchiſme. Oppoſition d'Amſterdam. Députation à cette Ville. Diſcours de Grotius au Sénat. Réponſe de ceux d'Amſterdam. Leur nouvel Arrêté.* XXV. *Emeutes & Aſſemblées ſchiſmatiques. Les Contre-Remontrans gagnent le deſſus. Troubles de religion dans les autres Provinces.* XXVI. *Subſides envoyés au Duc*

Digitized by Google

de Savoye. Différend sur le péage du Rhin. Levé. La Treve menacée de rupture. Affaires du Nord. Découverte du Détroit de Le Maire. Le Purmer desséché. Baleines échouées à Scheveningue. XXVII. *Le Schisme ouvert. Démarche de Maurice en faveur des Contre-Remontrans. Emeute à Amsterdam. Triomphe des Contre-Remontrans.* XXVIII. *Ils arborent le schisme à la Haye. Maurice se déclare pour eux. Excès & troubles dans d'autres Villes. Divisions dans les Magistrats. Vûes cachées de Maurice. Méfiance des Magistrats.* XXIX. *Arrêté des Etats de Hollande. Opposition de quelques Villes. Débats sur la convocation d'un Synode. Levée des Milices bourgeoises. Ligue des Souscripteurs* Circulaires *à Leide. Mouvemens de Barneveld à Utrecht.* XXX. *Contestations entre les Etats de Hollande & le Haut-Conseil. Hogerbeets quitte le Haut-Conseil. Division entre les Etats de Hollande.* XXXI. *Maurice jette des troupes dans la Brille. Nouveaux débats pour la convocation d'un Synode. Dordrecht nommé pour le Synode national. Opposition des Etats de Hollande & d'autres Provinces. Discours de l'Ambassadeur de la Grande-Bretagne en faveur des Contre-Remontrans. Réponse des Etats. Réfutation de ce Discours. Discours de l'Ambassadeur de France.*

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE GÉNÉRALE
DES
PROVINCES-UNIES.

LIVRE XXIII.

LA République attentive à manifeſter ſa Souveraineté naiſſante, ſe preſſa d'ordonner aux Agens qu'elle avoit dans les Cours étrangeres de prendre le titre d'*Ambaſſadeurs ;* la plûpart les reconnurent ſans difficulté & briguerent ſon alliance. Les Hollandois commencerent alors à jouir d'un bien pour lequel ils ſacrifioient depuis quarante ans leurs fortunes & leurs vies (1). PHILIPPE IV. 1609. I. Avantages de la treve pour les Provinces-Unies.

La correſpondance avec les Flamands & les Brabançons fut rétablie d'autant plus facilement, que ces Peuples étoient Précautions des Archiducs.

(1) Maerſius Rer. Belg. *Lib.* I. *in init.* Baſnage Ann. des Prov. Unies, *Tom.* I. *pag.* 6. Le Clerc Hiſt. des Prov. Unies, *Tom.* I, *Liv.* IX. *pag.* 260.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1609.

liés par la parenté ou par des alliances. Les Militaires, les Prêtres, les Prédicans ſe viſitoient ; & les Archiducs craignant que la diverſité des opinions & le ſouvenir des anciennes injures ne renouvellaſſent les troubles, publierent un Placard pour enjoindre à chacun d'éviter tout ſujet de ſcandale, de ſe conduire *catholiquement*, & de ne faire entrer aucun Ecrit hérétique dans leur pays (1). Les Catholiques des Provinces-Unies, privés depuis long-tems de tout exercice de leur religion, envoyoient leurs enfans par troupes pour recevoir la Confirmation des Evêques du Brabant. Philippe-Guillaume, Prince d'Orange, établit ſa réſidence à Breda ; Herman, Comte Vanden Berghe, fixa la ſienne à Berg-op-zoom, où il mourut deux ans après (2), & la confiance réciproque parut entiérement rétablie.

Nouvelles conteſtations.

La reſtitution des biens confiſqués reſſerroit les nœuds de l'ancienne amitié ; mais les difficultés que firent quelques poſſeſſeurs, donnerent naiſſance à des procès. Les Négocians de la Ville d'Anvers tenterent de rappeller les Négocians dans leur port ; mais les Zeelandois s'oppoſerent ſi vivement à leurs efforts, qu'ils ne purent en venir à bout. Ceux-ci obligeoient les bâtimens qui deſcendoient l'Eſcaut de décharger leur cargaiſon ſur leurs côtes, pour les tranſporter à leur deſtination dans d'autres bâtimens, & forcerent ceux qui remontoient la riviere de payer les Licentes ordinaires. Il y eut encore quelques difficultés pour le réglement des limites dans la Flandre & la Gueldre (3). L'Archiduc vouloit enclaver les villages du pays de Kuik dans la Souveraineté du Brabant ; les Etats juſtifioient par une ancienne déclaration que ce territoire avoit toujours dépendu de la Seigneurie de Graave, & publierent une défenſe aux habitans du Comté de reconnoître d'autres ſuzerains que les Etats (4). Philippe II avoit donné ce Domaine, à titre d'en-

(1) Meteren *Liv.* XXXI. *fol.* 592, 593.
(2) Meteren *Liv.* XXXI. *fol.* 581. *Liv.* XXXII. *fol.* 629.
(3) Réſolut. de Holl. *du 24 Novemb. du 23 Décemb.* 1609. *pag.* 4. Meteren *Liv.* XXXI. *fol.* 580.
(4) Voyez les Réſolut. de Holl. *du 8 Févr. du 3 Avril* 1610. *pag.* 14, 55. Grand Recueil des Placards, *Tom.* II. *col.* 1170.

Digitized by Google

gagement, à Guillaume, Prince d'Orange, dans l'année 1559. Les Etats-Généraux abolirent cet acte en 1611, & l'érigerent en Comté héréditaire en faveur de Maurice (1). Le Traité de treve ne s'étant pas expliqué sur certains articles, les Commissaires nommés de part & d'autre s'assemblerent à la Haye au mois de Janvier 1610, & terminerent ces affaires au gré des Etats (2); mais les difficultés ne furent pas entiérement applanies, & les contestations qui renaissoient assez fréquemment de différens côtés, faisoient appréhender de nouvelles infractions. Les Etats s'occuperent pendant l'été à réparer les Forts de Lillo, le Havre & les Châteaux de Vlissingue, d'Ysendyke & d'Aardenbourg, & les Archiducs renforcerent la garnison de Bois-le-Duc, devenu frontiere de la Flandre Espagnole (3).

PHILIPPE IV. 1609.

Applanies.

La Haye fut régalée d'un spectacle nouveau peu après la conclusion de la treve. On vit arriver des Ambassadeurs de Muley-Zaiden, Roi de Maroc, envoyés pour la conclusion d'un Traité de Commerce dont ce Monarque étoit convenu, en reconnoissance de deux vaisseaux de guerre que la République avoit armés pour son secours (4). Ils proposerent une Ligue contre l'Espagne, que les circonstances ne permirent pas d'écouter (5); mais on signa le Traité d'amitié le 24 de Décembre de l'année suivante (6), & l'on promit de lui prêter un vaisseau: ce qui fut exécuté pendant quelques années (7).

Ambassad. de Maroc.

L'arrivée de Pierre de Caerden, qui mouilla au Texel avec quatre vaisseaux richement chargés de cloux, de muscades, de macis & de poivre, renouvella l'allégresse pu-

Affaires des Indes.

(1) Voyez la Résolut. de Holl. *du 5 Mai* 1611. *pag.* 93. Grand Recueil des Placards, *Tom.* II. *col.* 2268.
(2) Grand Recueil des Placards, *Tom.* I. *col.* 71. *Tom.* II. *col.* 58, 1221. Du Mont Corps Diplom. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 119, 141. Meteren *Liv.* XXXI. *fol.* 593.
(3) Meteren *Liv.* XXXI. *fol.* 581, 590.
(4) Résolut. de Holl. *du 8 Févr.* 1609. *pag.* 45.
(5) Meteren *Liv.* XXXI. *fol.* 585, 586.
(6) Grand Recueil des Placards, *Tom.* II. *col.* 226. Meteren *Liv.* XXXII. *fol.* 618.
(7) Baudart Mém. *Liv.* VIII. *pag.* 62.

PHILIPPE IV. 1609.

blique. Il avoit été contraint de laiſſer deux de ſes bâtimens qui ne pouvoient tenir la mer, l'un à Bantam & l'autre à l'Iſle Maurice, & ramenoit deux autres vaiſſeaux de l'eſcadre de Warwyk. Sur la nouvelle de la mort de leur Amiral & de la priſe de Makjan, l'une des Iſles Moluques, la Compagnie réſolut d'en équiper neuf, qui mirent à la voile au mois de Janvier ſuivant, ſous les ordres de Pierre Bath, nommé Directeur général de la Compagnie dans les Indes, chargé de publier la treve dans l'Orient (1).

Nouvel équipement.

Nouvelles découvertes dans le Nord.

Le retour d'Henri Hudſon ne la ſatisfit pas également. Elle avoit équipé un vaiſſeau pour la Chine, ſur la parole de ce Pilote Anglois de le conduire par un nouveau paſſage qu'il prétendoit découvrir au nord-oueſt; il tourna au nord-eſt, & connut vers le ſoixante-unieme degré une baye formée par une belle riviere, qu'il remonta pendant cinquante lieues. La côte étoit peuplée par des Sauvages ſi féroces qu'il ne put les apprivoiſer; ceux qui demeuroient dans les terres apporterent des oiſeaux, des fourrures & des fruits. Il avoit envie d'y paſſer l'hyver; mais ſon équipage le refuſa: il revint à Dermouth, où les Anglois le retinrent, enſorte qu'il fut contraint d'envoyer ſon Journal à la Compagnie. Le Roi d'Angleterre eſpérant de profiter de ſa découverte, lui donna commiſſion en 1611 de chercher ce prétendu paſſage; mais il revint ſans l'avoir trouvé (2).

Deſtruction des Corſaires.

Nous ne pouvons quitter la mer ſans parler d'un combat que les François livrerent ſur la côte d'Afrique. Nous avons vu que les Salétins avoient établi leur croiſiere aux environs de Gibraltar. Le Roi d'Eſpagne qui ſouffroit le plus de leur brigandage, équipa une flotte pour les chaſſer & détruire leurs aſyles. Les Malouins envoyerent ſix de leurs Armateurs ſous les ordres du Capitaine Beaulieu. Les Corſaires, trop foibles pour attendre ces forces combinées, ſe refugierent ſous le canon de Tunis, & les François propoſerent de forcer le port. Ce deſſein étonna les Eſpagnols, qui le jugerent impraticable; mais Beaulieu leur offrit de prendre la

(1) Meteren *Liv.* XXXI. *fol.* 584, 591.
(2) Meteren *Liv.* XXXI. *fol.* 625.

Digitized by Google

zête, pourvu qu'ils vouluſſent le ſuivre. L'ennemi s'étant retiré dans le fond du Havre, & le Capitaine François manquant d'eau pour le ſuivre, il ſauta dans ſa chaloupe, paſſa ſous le canon de la flotte & des Forts, & mit le feu à l'Amiral, qui le communiqua bientôt aux autres. Les Infideles perdirent trente-trois bâtimens de toute grandeur, & quatre cens trente-cinq pieces de canon : ce qui les mit hors d'état de tenir la mer (1). PHILIPPE IV. 1609.

II. Affaires de Cleves & de Juliers.

La mort du Duc de Cleves que nous avons touchée en paſſant, impliqua les Etats dans des mouvemens de guerre, qui firent craindre la rupture de la treve qu'on venoit de conclure avec tant de peine. Jean-Guillaume étoit décédé le 25 de Mars de l'année précédente, d'une maladie cauſée par les fatigues de la chaſſe. Il étoit Souverain des Duchés de Cleves & de Juliers (2), des Comtés de la Mark, de Ravenſtein & de Ravensberg, tous fiefs mouvans de l'Empire,

(1) Meteren *Liv.* XXXII. *fol.* 667.

(2) *Table Généalogique pour la ſucceſſion de Cleves, Juliers & Bergues.*

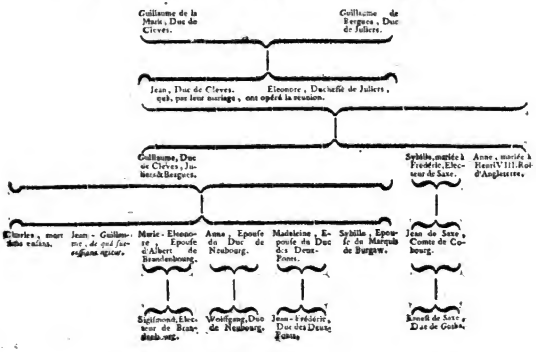

PHILIPPE IV. 1609.

situés entre la Meuse & le Weser, & contigus aux Provinces-Unies & aux Etats des Archiducs. Ces Souverainetés étoient réunies par le mariage de Jean de la Mark, Duc de Cleves, avec Marie-Eleonore de Bergues, Duchesse de Juliers, sous condition qu'ils ne pourroient se diviser, & l'Empereur avoit ratifié le contrat. Jean-Guillaume n'ayant point d'enfans, laissoit quatre sœurs. Marie-Eleonore, l'aînée, avoit épousé Albert-Frederic de Brandenbourg, Duc de Prusse; Anne, sa cadette, étoit mariée avec Philippe-Louis de Baviere, Duc de Neubourg; la troisieme étoit femme de Jean, Duc de Deux-Ponts, & Sybille, la derniere, étoit mariée à Charles, Archiduc d'Autriche, & Marquis de Burgaw.

Marie, fille de Marie-Eleonore, décédée avant Jean-Guillaume, prétendoit recueillir la succession à titre de représentation, au nom d'Ernest, Marquis de Brandenbourg, son fils, Prince issu de l'aînée des filles. La Duchesse Douairiere de Neubourg la réclamoit en faveur de Wolfgang-Guillaume de Neubourg, & soutenoit que la représentation n'avoit pas lieu dans la ligne collatérale. Le Duc de Deux-Ponts & le Marquis de Burgaw n'étoient pas assez forts pour appuyer leurs prétentions par le droit des armes. D'un autre côté, Charles de Cleves, Duc de Nevers, & Robert de la Mark, Comte de Maulevrier, reclamoient contre la réunion, & prétendoient hériter l'un du Duché de Cleves, l'autre du Comté de la Mark, comme descendus en ligne masculine des anciens Souverains. Les Princes de Saxe-Gotha soutenoient encore que ces fiefs ne pouvoient tomber en quenouille, & produisoient une expectative accordée à Albert, Duc de Saxe, par l'Empereur Frederic III, & confirmée par Maximilien I, pour valoir en cas que les mâles vinssent à manquer dans la Branche regnante. Les Princes de Brandenbourg & de Neubourg leur opposoient, 1°. une donation d'Adolphe I, Duc de Cleves, en date de 1418, qui met l'aîné de ses fils en possession de sa succession, à l'exclusion de ses freres & de ses sœurs: 2°. L'acte d'union porté par le contrat de mariage de 1496 entre Jean de la

Mark, Duc de Cleves, & Eleonore de Bergues, Ducheſſe de Juliers : 3°. La tranſaction paſſée en 1526 à l'occaſion du mariage de Sybille, fille de Jean, approbative de ces diſpoſitions. PHILIPPE IV. 1609.

En 1572 Guillaume, Duc de Cleves & de Juliers, maria l'aînée de ſes filles avec Albert de Brandenbourg, ſous la réſerve du droit de diſcuſſion, en cas de l'extinction des mâles de ſon eſtoc & ligne. Deux ans après Philippe-Louis de Baviere, Duc de Neubourg, épouſa Anne la cadette, qui fut ſubſtituée aux droits de ſa ſœur. Les deux gendres s'étant plaints que les deux cens mille florins qu'ils avoient reçus en dot, ne les indemniſoient pas des renonciations qu'on avoit exigées, le beau-pere leur donna cent mille florins d'augmentation. Le Duc de Deux-Ponts ayant épouſé Madeleine, la troiſieme, deux ans plus tard, ſubit les mêmes conditions, & Charles d'Autriche, Marquis de Burgaw, prit Sybille, la derniere, ſous une ſtipulation pareille ; mais les trois cens mille florins ne furent pas entiérement acquittés : le nouvel époux voyant ſon beau-pere valétudinaire & dans un grand âge, ne le preſſa pas ſur le payement, dans l'eſpérance de ſe conſerver un droit à l'ouverture de ſa ſucceſſion. Ces Princes oppoſoient aux titres des Saxons un Decret de Maximilien I, de 1508, qui rendoit à Guillaume la liberté de diſpoſer de ſes fiefs en faveur de ſes filles, en cas que la Branche maſculine vînt à manquer dans ſa Maiſon. Jean-Frederic ayant épouſé Sybille, la derniere des filles de Guillaume, Charles V confirma les actes en faveur de ſon mariage ; mais dans la ſuite l'Electeur ayant été battu & pris par l'Empereur, il accorda au Duc de Neubourg un Reſcript qui déclaroit qu'au défaut des mâles les filles ſuccéderoient dans les Duchés de Cleves & de Juliers. Maximilien II confirma ces Lettres en 1566 & 1602, & l'Empereur regnant ratifia tous ces Actes.

Tels étoient les titres & les droits des Prétendans (1). Cette affaire étant de la compétence du Conſeil Aulique, Hoſtilités.

(1) Voyez Dumont Corps Diplom, *Tom.* V, *Part.* II. *pag.* 103, 323. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 245, 255.

PHILIPPE IV. 1609. Rodolphe s'adjugea le ſequeſtre dans ſa qualité de Seigneur ſuzerain ; mais la poſſeſſion de ces Provinces intéreſſoit les Etats voiſins, qui conſeillerent aux Ducs de Brandenbourg & de Neubourg de ſe porter héritiers par indivis du Duc de Cleves, ſauf à faire un partage amiable dans la ſuite. La Régence des Villes intéreſſées à conſerver l'union des deux Duchés refuſoit d'y conſentir ; & ſur ces entrefaites le Bailli de Juliers livra la Ville à Leopold d'Autriche, Evêque de Strasbourg & de Paſſau, que l'Empereur avoit commis pour l'exécution du ſequeſtre. Il dépêcha en même tems vers Henri IV, pour l'aſſurer qu'il avoit intention de garder la treve ; que l'Empereur ne penſoit qu'à conſerver en paix les deux Duchés, pour les remettre en la main de ceux auxquels ils ſeroient adjugés, & qu'il le prioit de ne point ſe mêler d'une diſcuſſion dont la connoiſſance n'appartenoit qu'à l'Empire. Le Duc de Neubourg de ſon côté s'étant ſaiſi de Duuren (1), fit ſolliciter le Roi de France & les Etats de le ſecourir. Il étoit de la derniere importance pour la ſûreté de ces derniers, que l'Empereur ne fût pas maître d'un pays qui lui donnoit l'entrée des terres de la République, & le Roi de France en étoit ſi perſuadé qu'il leur manda, *que Leopold dans Juliers étoit un renard dans une garenne.*

Compromis entre les héritiers.

Rodolphe qui cherchoit à couvrir du voile de la juſtice l'uſurpation qu'il méditoit, fit citer les Princes devant ſon Tribunal : cette procédure détermina la ſignature du compromis. Les Princes convinrent » que les pays dépendans » de la ſucceſſion de Jean-Guillaume, ſeroient gouvernés » en leur nom & par indivis juſqu'au partage définitif ; qu'on » rendroit les derniers devoirs au défunt ; qu'on donneroit » une penſion à ſa veuve proportionnée à ſon état ; qu'ils » ſeroient inaugurés l'un & l'autre ; que le ſerment leur » ſeroit prêté conjointement, & qu'ils agiroient de concert » pour repouſſer les Impériaux «. Ils envoyerent auſſitôt copie de l'Acte à Leurs Hautes Puiſſances, qui leur promirent un prompt ſecours. Ils ſupplierent l'Empereur d'ordon-

Soutenu par les Etats.

(1) Mezeren *Liv.* XXXI. *fol.* 598, 603. Abrégé de Mezeray *Tom.* III. *pag.* 603 *& ſuiv.*.

ner

ner la ſurſéance d'une exécution contraire à l'uſage obſervé de tout tems entre les Princes de l'Empire. Les Ducs de Saxe, que Rodolphe faiſoit agir, ſollicitoient les Hollandois de ne point s'immiſcer dans cette affaire ; ils répondirent, qu'en qualité de voiſins il leur étoit important de veiller à la paix de leur frontiere, & de voir des amis & des Princes pacifiques en poſſeſſion de Cleves & de Juliers ; que ces motifs les engageoient à ſoutenir l'Electeur de Brandenbourg & le Duc de Neubourg, qui d'ailleurs étoient les héritiers légitimes du défunt (1). PHILIPPE IV. 1609.

Sur ces entrefaites Henri de Bourbon, Prince de Condé, dont Philippe-Guillaume, Prince d'Orange, avoit épouſé la ſœur, vint ſe refugier à Bruxelles avec Henriette-Charlotte, ſon épouſe, fille du Connétable de Montmorency & de Marie de Budos. Ce Prince manquoit de fortune pour ſoutenir le rang de Premier Prince du Sang à la Cour de France. Henri pouvoit y remédier, en le nommant Gouverneur de pluſieurs Provinces ; mais il connoiſſoit ſon génie inquiet & remuant, & ne ſe preſſoit pas, dans la crainte qu'il n'abusât de ſes dons. On a même prétendu que devenu amoureux de ſa femme, il vouloit faire acheter ſes graces par ſa complaiſance. Condé s'étant apperçu de quelques démarches du Monarque, dont il crut que la Princeſſe n'étoit pas effarouchée, réſolut de quitter une Cour où tout l'offenſoit. Il prit ſes meſures en ſecret, établit des relais juſqu'en Flandre, & devenu raviſſeur de ſa propre épouſe, il demanda aſyle à l'Archiducheſſe. Le Roi dépêcha Praſlin, Capitaine de ſes Gardes, pour prier Albert de lui rendre le Premier Prince de ſon Sang. L'Archiduc répondit que cette ſeule conſidération l'avoit déterminé à le recevoir, & qu'informé du motif de ſa retraite, l'honneur lui défendoit de remettre les fugitifs ; qu'au ſurplus il ſe portoit caution que le Prince ne tenteroit rien contre le reſpect & le ſervice qu'il devoit au Chef de ſa Maiſon, ſon Souverain (2). Nous verrons bientôt les ſuites funeſtes de cette affaire : il eſt Le Prince de Condé ſe ſauve à Bruxelles.

(1) Réſolut. de Holl. *du 8 Févr. du 3 Avril 1610. pag.* 2, 5, 32.
(2) Abrégé de Mezeray *Tom.* III. *pag.* 501. Le P. Daniel *Tom.* VII. *pag.* 499.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1609.

tems de rendre compte de nouveaux troubles qui déchirerent les Provinces-Unies, & dont nous avons promis le détail en marquant l'époque de leur naiſſance.

III. Diſputes ſur la Prédeſtination.

L'opinion ſur les matieres ſupérieures à l'eſprit traîne à ſa ſuite le fanatiſme, & le faux zèle produit des effets que la ſageſſe humaine ne peut arrêter. Telle fut la conteſtation dont nous allons parler, & dont les ſecouſſes furent ſi violentes, qu'elles penſerent étouffer la liberté des Provinces dans ſon berceau.

Nous avons différé de traiter cette importante affaire pour ne pas couper le fil des négociations de la Treve; il eſt queſtion de remonter à leur origine, & d'en ſuivre les progrès. *François Gomar & Jacques Arminius*, Profeſſeurs de Théologie dans l'Univerſité de Leide, formerent deux partis qui diviſerent l'Ecole. Les Conſiſtoires ſe déclarerent pour le premier; les Magiſtrats pour le ſecond (1). Barneveld ſoutenant les Arminiens, Maurice ſaiſit l'occaſion de renverſer un homme dont le crédit contrarioit ſes vues. La plûpart des Miniſtres prêchoient la Prédeſtination abſolue comme un decret immuable qui détermine le ſalut ou la damnation. *Calvin* outra ſes ſentimens ſur ce dogme & ſur celui de la Grace, à un point que le ſeul mot de *libre Arbitre* lui faiſoit horreur. *Béze*, le plus célébre de ſes Diſciples, avoit publié une *brieve Expoſition des principaux Points de la Religion chrétienne*, où il ſoutenoit que *Dieu fait toutes choſes par ſon conſeil défini, voire méme celles qui ſont méchantes & exécrables* (2). Les Luthériens enſeignoient une volonté générale en Dieu de ſauver tous les hommes en Jeſus-Chriſt, une intention ſincere de les racheter, & des moyens ſuffiſans offerts à tous (3). Dans la chaleur de la diſpute Arminius reprocha à ſon Adverſaire de rendre Dieu l'auteur du Mal, en conſtituant l'homme dans la néceſſité de le commettre, & de faire des automates de nos

(1) Brandt Vita Arminii, *pag.* 198.
(2) B. Boſſuet Hiſt. des Variat. *Tom.* II. *Liv.* IV. *pag.* 581. Expoſ. de la Foi, 2560. *Ch.* II.
(3) B. Boſſuet Hiſt. des Variat. *Tom.* II. *Liv.* XV. *pag.* 589.

Digitized by Google

ames en déterminant nos actions par l'impulsion d'un ordre inconnu. Gomar accusoit ce nouveau Docteur de détruire la reconnoissance que nous devons au Créateur, en donnant à la Créature le pouvoir de mériter sans le secours de la grace, & de ranimer par son système l'orgueil qui causa la perte des premiers Anges. Les Consistoires & l'Ecole entrant dans la dispute, & les Etats voulant arrêter l'embrasement, ordonnerent des Conférences. Le schisme se forma, l'autorité temporelle se compromit avec la spirituelle ; la Politique & la vengeance s'en mêlerent ; les Arminiens ne demandoient que la tolérance : un parti naissant ne cherche qu'à s'affermir : Gomar, sûr d'être soutenu par les Classes, vouloit écraser ses Adversaires : Maurice étoit trop habile pour négliger un moyen de terrasser l'ennemi de son élévation, & peu s'en fallut que ces causes compliquées ne ruinassent la République, au moment que les Puissances étrangeres venoient de reconnoître sa Souveraineté.

Les questions qui donnerent lieu à la controverse, n'étoient pas nouvelles ; elles avoient divisé les Philosophes Payens. Les *Stoiciens* avoient imaginé le destin, dont les Decrets formoient une chaîne qui lioit les actions à leurs causes, de façon qu'ils déterminoient irrésistiblement l'avenir ; les autres *Sectes* leur opposoient la Liberté qui donne le pouvoir de faire le bien ou le mal, sans être nécessité pour pour l'un ou pour l'autre. Quelques-uns excepterent l'Ame de l'asservissement général, & les Astrologues rendoient tous les Etres sublunaires sujets aux influences des Astres.

Antiquité de cette controverse.

Les Chrétiens des quatre premiers siecles, si l'on consulte les Protestans, scrutateurs infatigables des anciennes Ecritures, ne se sont pas expliqués bien clairement sur cette matiere, & leurs sentimens ne sont pas uniformes. Ceux dont les Ouvrages ont percé jusqu'à nous, donnoient à l'homme « la liberté d'agir, ou le *libre Arbitre*, pour recevoir & » observer la discipline & les commandemens de Dieu. » Ils fondoient sur ce principe la justice des récompenses & » des châtimens dans l'autre vie ; mais ils rapportoient tout » à la bonté divine, qui nous donne la connoissance de la

PHILIPPE IV. 1609.

» vérité, & nous adminiſtre les ſecours néceſſaires pour » vaincre les dangers où la fragilité de la Nature nous ex» poſe. Ils enſeignent que l'homme, quoique doué du libre » Arbitre pour embraſſer la foi & perſiſter dans le bien, ne » peut ſe paſſer de la coopération de la Grace, par laquelle » la vérité lui eſt révelée, & font valoir alternativement » la vertu de cette Grace pour fléchir & mouvoir la volon» té, & les facultés naturelles qui ſont pareillement un don » du Ciel (1). Ils ſoutiennent que Dieu ne peut être l'auteur » du Péché », & c'eſt le ſentiment qu'établit *S. Irenée* ſur la fin du deuxieme ſiecle (2). Quant aux Decrets divins, les Peres de l'Egliſe Grecque & Latine conviennent que Dieu a prédeſtiné à la vie éternelle ceux qu'il a prévus avant les tems devoir vivre & mourir dans la vertu, ou, comme s'expriment les ſeconds, ceux qui conſervent la perſévérance & la foi (3).

Doctrine de S. Auguſtin.

Les erreurs de *Pelage* obligerent *S. Auguſtin* d'approfondir cette matiere. Sa Doctrine reçue par l'Égliſe Occidentale, « établit que Dieu avoit créé l'homme dans l'état d'in» nocence, de grace & de ſainteté, qu'il étoit exempt des » imperfections & des infirmités qui furent la ſuite de ſon » Péché ; que ſon *libre Arbitre* étoit alors entier & ſans être » affoibli ; qu'il étoit indifférent pour le bien ou pour le » mal, quoiqu'il eût beſoin de la Grace pour opérer le pre» mier, & que cette Grace étoit ſoumiſe à ſon libre Arbi» tre ; mais qu'après avoir offenſé Dieu, il devint aſſujetti » aux mouvemens déréglés & aux maladies, & que ſes » deſcendans nés dans le Péché ſeroient damnés infaillible» ment, s'ils n'étoient regénérés par le Baptême ; que ce » Sacrement efface la tache du Péché ; mais qu'il n'en dé» truit ni les peines ni les ſuites ; que le libre Arbitre n'eſt » pas éteint, mais qu'il n'a plus tant de force, & qu'il a

(1) Voſſius Hiſt. Pelag. *Lib.* III. *Part.* I. *Theſ.* I. *pag.* 278. *Theſ.* II. *pag.* 283 *& ſeq. Part.* II. *Antithеſ.* I *pag.* 300 *& ſeq. Lib.* VII. *Part.* II. *pag.* 733 *& ſeq.* Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 551. J. Baſnage Hiſt. de l'Egliſe, *Tom.* I. *Liv.* XI. *Ch.* I. VI. *pag.* 593-643.

(2) Voyez Euſebe Hiſt. Eccleſ. *Lib.* V. *Ch.* XX. *pag.* 237.

(3) Voſſius Hiſt. Pelag. *Lib.* VI. *Theſ.* VIII. *pag.* 550.

Digitized by Google

» besoin d'un puiſſant ſecours pour opérer le bien & pour Philippe IV.
» perſévérer dans la foi, dans la priere & dans la conver- 1609.
» ſion, ſans cependant nous priver de la liberté, parce que
» nous n'obſervons la ſainte diſcipline qu'en tant que nous
» le voulons; que la Grace opére en nous ce vouloir ſans
» violence & ſans néceſſité: car Dieu ne contraint per-
» ſonne pour faire le bien ou le mal; mais il faut que la vo-
» lonté ſoit ſoutenue par la Grace, & cette Grace eſt abſo-
» lument gratuite; que toute la maſſe des hommes eſt cor-
» rompue par la faute du premier Pere, condamnée & ſu-
» jette à la mort; que Dieu par ſa miſéricorde tire de cette
» maſſe ceux qu'il lui plaît, & laiſſe les autres par une juſ-
» tice, à laquelle on ne peut trouver à redire; qu'on peut
» dire cependant que tous les hommes peuvent ſe ſauver
» s'ils le veulent, & ne peuvent s'en prendre qu'à leur mau-
» vaiſe volonté qui réſiſte à la vocation; que Dieu ne re-
» fuſe pas aux réprouvés la Grace qui les porteroit au bien,
» s'ils vouloient l'écouter; qu'il leur a donné la connoiſ-
» ſance de ſa Loi; qu'ils la mépriſent; qu'il leur inſpire le
» deſir de ſe convertir; qu'ils le rejettent, &c: enſorte que
» quelque forte que ſoit la puiſſance de ſa Grace, l'homme
» peut toujours y réſiſter, quand même il n'y réſiſteroit pas;
» que Dieu n'accorde pas à tous la Grace déterminante;
» qu'il ne la doit à perſonne; que la plûpart ne la méritent
» pas; que perſonne ne peut s'excuſer ni ſe plaindre de ſa
» juſtice, parce que chacun reçoit ce qu'il a mérité par ſa
» propre volonté qui doit coopérer à la Grace la plus effi-
» cace; que l'effet de cette Grace eſt de faire aimer le bien,
» & d'inſpirer un ſentiment de plaiſir qui nous entraîne vers
» lui, ſans autre objet que d'accomplir les commandemens
» de Dieu; que cette Grace eſt celle qui donne du mérite
» aux bonnes œuvres; que quoique la crainte des peines
» ſoit purement ſervile, elle eſt bonne pour régler l'exté-
» rieur en arrêtant la main; mais qu'elle ne peut ſervir à
» rendre l'homme juſte devant Dieu; qu'il ne nous eſt pas
» poſſible de remplir dans cette vie le commandement d'ai-
» mer Dieu dans toute ſon étendue, & qu'il n'eſt point
» d'homme exempt de péché ».

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1609.

A l'égard de la Prédeſtination & de la Réprobation qui ſuppoſent la préviſion du Péché originel & la corruption de la maſſe des hommes, S. Auguſtin nous apprend « que » ſi Dieu livroit la totalité aux peines qu'ils méritent, au- » cun d'eux ne ſeroit en droit de ſe plaindre ; qu'ils ſont » tous coupables par le péché de leur Pere ; mais que Dieu » a réſolu de toute éternité de ſauver ceux qu'il a choiſis par » pure miſéricorde, & ſans conſidérer leurs mérites futurs ; » qu'il a préparé de toute éternité à ces Elus les dons & » les graces néceſſaires pour être infailliblement ſauvés, » & qu'il les diſtribue dans les tems & les occaſions ; que » les Elus entendent l'Evangile, le croyent, & perſévérent » dans la foi opérante par la charité juſqu'à la fin de leur » vie ; que s'il arrive qu'ils s'écartent du droit chemin, ils » reviennent de leur égarement, & ſont pénitence : de ſa- » çon qu'ils meurent ſûrement dans la foi de Jeſus-Chriſt ; » qu'il n'en eſt pas de même de la Réprobation ; que » Dieu ne rejette perſonne poſitivement, il ne prédeſtine » perſonne à la damnation ; qu'il connoît ſeulement ceux » qu'il a laiſſés dans la maſſe de perdition, & qu'il n'a » pas mis du nombre des heureux qu'il veut ſauver par » ſa miſéricorde ; que ces malheureux ſont enſuite con- » damnés à cauſe du péché originel qui ne leur a pas été » remis, (tels ſont les enfans qui meurent avant le baptême) » ou à cauſe des péchés qu'ils ont ajoutés par leur libre Ar- » bitre à ce premier péché, ou à cauſe qu'ils n'ont pas eu » la foi, ni la juſtice, ou parce qu'ils n'ont pas perſévéré » juſqu'à la fin (1) : d'où il ſuit : I. que les hommes deſcen- » dans d'Adam ſelon la chair, participent au venin de cette » mort ancienne qu'il encourut par ſon péché, & ne ſont » délivrés de la mort éternelle que par leur naiſſance en » J. C. ; II. Que la Grace n'eſt point donnée en conſidé- » ration des mérites ; III. Qu'elle eſt un ſecours pour cha- » que action ; IV. Qu'elle n'eſt pas accordée à tous les » hommes, & que ceux qui la reçoivent, ne l'ont méritée » ni par les œuvres, ni par la volonté ; V. Que Dieu la

(1) Du Pin Biblioth. Eccleſ. *Tom.* V. *pag.* 828-834.

Digitized by Google

» donne gratuitement & par ſa ſeule miſéricorde ; VI. Que » c'eſt par juſtice qu'elle n'eſt pas donnée à tous ; VII. Que » nous comparoîtrons devant le Tribunal de J. C. pour » recevoir la récompenſe ou la punition de ce que nous » avons fait par nos corps ; VIII. Que les hommes rece- » vront la punition ou la récompenſe autant qu'ils auront » été regénérés ou ne l'auront pas été ; IX. Que le bonheur » éternel eſt aſſuré à tous ceux qui meurent en J. C. ; X. » Que ceux qui croyent en Dieu, y croyent volontaire- » ment, & par une action libre de leur libre Arbitre ; XI. » Qu'il faut offrir ſes prieres pour ceux qui ne croyent pas, » afin qu'ils veuillent croire ; XII. Que nous devons rendre » graces à Dieu, lorſque quelqu'un embraſſe la foi, comme » d'un bienfait de ſa miſéricorde (1) ». *Pelage* ſoutenoit : I. « Que l'homme peut vouloir, croire, & être guéri par la » force de ſon libre Arbitre ; II. Que quand il a fait cette » œuvre, Dieu ne lui refuſe jamais ſa grace ; III. Que » l'Election & la réprobation s'opérent en conſéquence de » la préſcience de Dieu, par laquelle il connoît le bien & » le mal que les hommes feront, ou qu'ils auroient fait, » s'ils avoient vécu ; IV. Que la Grace n'eſt point efficace » par elle-même, & que quelques ſecours que Dieu donne » aux prédeſtinés, il dépend d'eux de les rejetter ou de » s'en ſervir (2) ». Ces ſentimens furent condamnés par les Conciles ; & la Doctrine de S. Auguſtin fut reçue, quoique quelques Théologiens ſoutinſſent que ce Pere ſe laiſſant emporter par la chaleur de la diſpute, avoit introduit une nouvelle Doctrine dans l'Egliſe ; mais il eſt clair qu'il ne fit que développer l'ancienne, & la mettre dans un plus grand jour (3).

PHILIPPE IV. 1609.

De Pélage.

Les *Grecs* refuſerent cependant de recevoir cette hypotheſe ; mais l'Egliſe d'Occident l'adopta, à l'exception des Prêtres de Marſeille, contre leſquels S. Auguſtin eut de nouveaux combats à ſoutenir. Ceux-ci rejettoient la néceſſité

Des Grecs.

(1) Du Pin Biblioth. Eccl. *Tom.* V. *pag.* 671, 672.
(2) Du Pin Biblioth. Eccleſ. *Tom.* V. *pag.* 828 & *ſuiv.*
(3) Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 551, Trigland Hiſt. Eccleſ. *pag.* 9, 17.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1609. de la Grace prévenante, quoiqu'ils cruſſent la Grace coopérante abſolument néceſſaire au ſalut, & que l'homme depuis ſa chûte ne peut vivre moralement bien ſans ſon ſecours (1): d'où ils reçurent le nom de *ſemi-Pélagiens*. Le Moine *Godeſcale*, qui vivoit dans le neuvieme ſiecle, avança que Dieu ne vouloit pas que ceux qu'il n'avoit pas élus, parvinſſent à connoître la vérité, & que le Baptême ne les ſéparoit pas du nombre des réprouvés. Ce ſentiment fut condamné par pluſieurs Conciles (2).

La Doctrine de S. Auguſtin étant devenue celle de l'Ecole Occidentale, les *Dominicains* & les *Franciſcains* en cherchant ſa concordance avec la Tradition & celles des anciens Peres Grecs & Latins, commencerent à diſputer ſur la Grace & ſur la Prédeſtination. Les *Scotiſtes* donnoient plus au Decret abſolu; les *Thomiſtes* accordoient davantage à la Grace; les *Loyoliſtes* intervinrent dans la diſpute, Molina fit paroître un Livre en Eſpagne, dans lequel il ſe vantoit d'avoir trouvé un nouveau ſyſtême pour accorder la connoiſſance de Dieu & l'opération de la Grace avec la liberté de l'homme. Ses Diſciples, à force de ſubtiliſer, approcherent ſi fort de Pélage, que le Pape fut contraint de nommer la Congrégation *de Auxiliis*, pour examiner leur Doctrine (3), & qu'ils n'échapperent à la condamnation que par leur crédit & leur ſoupleſſe auprès de Paul V, Succeſſeur de Clement VIII, prêt à lancer la foudre (4). Les Théologiens de cette Congrégation avoient déja noté quatre principes de Molina; « I. touchant les forces du libre Arbi» tre, aidé du concours général de Dieu, en ce qu'il rejette » la prémotion ſpéciale, & enſeigne que l'homme peut » faire des actes de foi, d'eſpérance & d'amour par ſa pro» pre volonté, quoique ces actes ne puiſſent être ſurnatu» rels que par la Grace. Les Prélats jugerent, que cette » Doctrine approchoit fort de Pélage. On porta le même

Des Scotiſtes.
Des Thomiſtes.
Des Loyoliſtes.
Cenſurée.

(1) Du Pin Nouv. Biblioth. Eccleſ. *Tom.* XVI. *pag.* 5.
(2) Voſſius Hiſt. Pelag. *Liv.* VII. *Part.* IV. *pag.* 776.
(3) Voyez Racine Abrég. de l'Hiſt. Eccleſ. *Tom.* X. *Art.* II. *pag.* 79-157.
(4) Le Vaſſor Hiſt. de Louis XIII. *Tom.* I. *Liv.* II. *pag.* 209.

» jugement

» jugement sur le pouvoir que ce Docteur attribue à l'hom- PHILIPPE IV.
» me de surmonter les tentations sans le secours de la Gra- ——
» ce, & l'on décida que cette Doctrine étoit contraire à 1609.
» celle des Peres & des Théologiens scholastiques, aux dé-
» finitions des Conciles & aux Decrets des Souverains Pon-
» tifes. II. La *huitieme* Congrégation condamna pareillement
» son sentiment sur la persévérance. Molina enseigne, qu'il
» dépend de l'homme de persévérer jusqu'à la fin, & qu'il
» peut arriver qu'il ne persévérât pas, quoiqu'il eût toujours
» les secours avec lesquels il se soutient. Cette proposition
» fut déclarée contraire à la Doctrine Catholique, & l'on
» rejetta, comme opposée à la même vérité enseignée par
» les Peres, & définie par le Concile d'Orange, cette autre
» Proposition, qu'il arrive que de deux hommes appellés à
» la foi, ayant les mêmes secours, l'un se convertit, & l'au-
» tre ne se convertit pas. III. On examina dans la *neuvieme*
» session ce que Molina enseigne sur la Grace efficace, &
» l'on conclut qu'il avoit tort de condamner comme contraire
» à la liberté de l'homme la prémotion physique par laquelle
» Dieu entraîne & détermine la volonté. On rejetta la
» science moyenne dans la *dixieme*, & enfin le 13 de Mars
» 1598, on déclara que la Doctrine de Molina touchant la
» Prédestination étoit non-seulement contraire à celle de
» S. Thomas, de S. Augustin & des autres Peres, mais en-
» core à l'Ecriture Sainte, aux Decrets des Conciles, &
» qu'elle étoit conforme à celle de *Cassien* & de *Fauste*.
» Ainsi l'avis des Consulteurs fut qu'il falloit condamner le
» *Livre de la Concorde de Molina*, & ses *Commentaires sur*
» *la premiere Partie de S. Thomas*, au moins jusqu'à ce qu'ils
» fussent bien corrigés & purgés des nouveautés contraires
» à la Doctrine des Peres; mais les Jésuites trouverent le
» moyen d'éluder ce jugement, & de reculer la publication
» du Decret (1) ».

IV. De Luther.

Luther élevé sous l'habit & dans l'esprit de S. Augustin, pour contrarier les sentimens relâchés, qu'il attribuoit aux

(1) Voyez Racine Abrég. de l'Hist. Eccles. *Tom.* X. *Art.* II. *pag.* 91 *& suiv.*

PHILIPPE IV. Catholiques ſur la Grace & le libre Arbitre, outra ceux de ſon Fondateur, & ſubſtitua une *volonté ſervile* pour mobile de ſes actions. *Eraſme* qui s'étoit déja déclaré contre quelques ſentimens de ce Réformateur, s'éleva ſi vivement contre ſon Livre *de ſervo Arbitrio*, que *Melanchton* & *Bullinger*, les plus zélés de ſes Diſciples, convaincus par les » raiſonnemens d'Eraſme, ſe ſéparerent de leur Maître, pour » admettre la Prédeſtination conditionnelle (1); mais quoi- » qu'ils euſſent reconnu l'action de la Liberté, ils rejettoient l'expreſſion de *libre Arbitre*.

1609. D'Eraſme.

De Calvin. *Calvin* qui ſuivit Luther, pouſſa le Dogme plus loin que lui. Il enſeignoit que la Foi véritable eſt un don ſans retour; que ceux qui l'avoient reçu, étoient ſûrs de leur ſalut, & que quoiqu'ils puiſſent tomber dans les plus grands crimes, ils ne pouvoient ſe perdre (2). Ses Diſciples, tels que *Beze* à Geneve, *Janchius*, *Urſinus* & *Piſcator* en Allemagne, embraſſerent cette opinion, & le premier publia, comme nous l'avons dit, une *brieve Expoſition des principaux Points de la Religion chrétienne*, dans laquelle il avançoit que Dieu fait toutes choſes ſelon ſon conſeil défini, même les plus mauvaiſes (3); ce qui dérive du principe de Calvin, que la volonté de Dieu apporte dans notre volonté une néceſſité invariable, & que cette néceſſité n'excuſe pas les pécheurs (4): enſorte qu'il ne conſervoit que le nom du libre Arbitre, même dans l'état d'innocence d'Adam (5), & par conſéquent qu'il fait Dieu la cauſe premiere du Péché, en impoſant aux réprouvés la néceſſité de le commettre; & pour appuyer cette propoſition, ces Docteurs employerent des Textes de l'Ecriture contournés à leur façon (6). Les Luthériens reconnoiſſoient dans Dieu une volonté générale

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 553. Brandt Hiſt. de la Réforme, *Tom.* I. *pag.* 98, 99.
(2) Voſſius *ubi ſupra. Lib.* VI. *Theſ.* XII. *pag.* 586.
(3) Expoſit. de la Foi, chez Rev. 1560. *Chap.* II. *Concluſ.* I.
(4) Lib. de Ar. Dei Prædeſt. Opuſc. 704, 905. *Lib.* III. *Ch.* XXIII. *no.* 7, 8, 9.
(5) B. Boſſuet Hiſt. des Variations, *Tom.* II. *Liv.* XIV. *Sect.* III. *pag.* 282.
(6) Protoc. de Leuward. *pag.* 337, 339, 349, 352, 354, 355, 356, 361, 362.

Digitized by Google

de ſauver tous les hommes en J. C., une véritable intention de les racheter, & de leur offrir les moyens néceſſaires pour y parvenir, quoiqu'ils convinſſent que la vraie Foi juſtifiante ne ſe perd jamais, & que ceux qui l'ont reçue ſont non-ſeulement aſſurés de la Juſtice préſente, mais encore du ſalut éternel, ſelon les paroles de S. Paul, *que la Vocation de Dieu n'eſt pas ſujette au repentir* (1) : ils furent choqués de la dureté des expreſſions des Calviniſtes ; ils les combattirent avec vivacité, & le ſentiment des nouveaux Sectaires ſur l'Euchariſtie acheva de diviſer entierement les Réformateurs. PHILIPPE IV. 1609.

Le Calviniſme au ſortir de Geneve paſſa en France, d'où il ſe communiqua dans la Flandre Wallonne, gagna le Palatinat, le Comté de Naſſau, & ſe répandit dans les Provinces-Unies. Le plus grand nombre des Prédicans inſtruits dans cette Ecole, répandoient les principes de Calvin dans le peuple ; mais il venoit de tems en tems des Miniſtres qui ſuivoient la Doctrine de Melanchton, & prêchoient la Prédeſtination conditionnelle, à la place du Decret abſolu. Tels furent *Anaſtaſius Veluanus* dans la Gueldre, *Gellius Suecanus* dans la Friſe, *Hubert Duiſhuis* à Utrecht, *Joannes Holmannus*, *Clement Marnſzoon* & *Herman Herberts* dans la Hollande, & cette hypotheſe moins rigide ſe fit un grand nombre de Proſélites ; mais le premier parti dominoit, & l'on commençoit à exclure du Magiſtrat ceux qu'on ſoupçonnoit du ſecond.

D'Arminius & de Gomar.

Dans ces circonſtances *François du Jon*, Profeſſeur en Théologie dans l'Univerſité de Leide, étant mort, *Jean Vitenbogaard*, Prédicant d'un grand crédit, fit élire *Jacques Arminius* d'Oudewater, alors Miniſtre à Amſterdam. Cette Ville certifia ſes mœurs & ſa doctrine : ce qui n'empêcha pas *François Gomar*, né à Bruges, qui tenoit l'autre Chaire, de s'oppoſer à ſa réception, ſur le ſoupçon qu'il avoit de ſentimens particuliers touchant la Prédeſtination, la réprobation, l'inamiſſibilité de la juſtice, l'efficacité de la Grace

(1) Epitr. aux Rom. ỳ 11, 19. B. Boſſuet Hiſt. des Variat. *Tom.* II. *Liv.* XV. *pag.* 259.

PHILIPPE IV. 1609. & la Liberté de l'homme. Les Etats ordonnerent que le Récipiendaire ſeroit examiné le 7 de Mai 1602, en préſence des Curateurs de l'Univerſité, des Miniſtres de Delft & d'Amſterdam, de deux Conſeillers de la Cour & de Vitenbogaard. On l'interrogea ſur le *ſixieme Chapitre de l'Epître aux Romains* : il répondit de façon qu'on ne pût lui refuſer la main d'aſſociation, & l'on exigea la promeſſe qu'il n'enſeigneroit rien qui ne fût conforme à la Confeſſion des Egliſes réformées (1). Il reçut le bonnet de Docteur avant que de prendre poſſeſſion de ſa Chaire. Peu après le nouveau Profeſſeur fit imprimer une *Theſe*, dans laquelle il ſoutint que l'Election au ſalut préſuppoſe la Foi, & que l'incrédulité eſt la marque de la réprobation. Gomar qui prévit où ſon Collegue vouloit en venir, oppoſa d'autres Theſes (2), & la diſpute s'échauffant, il accuſa ſon Antagoniſte d'avancer des propoſitions contraires à celles des Egliſes. Arminius offrit de ſe juſtifier devant *Werner Helmichius*, Prédicant dont la doctrine étoit en grande réputation ; mais ſes Adverſaires le citerent devant les Claſſes. Arminius déclina la Juriſdiction, en alléguant que n'étant qu'un ſimple particulier, il n'avoit garde de comparoître devant un Tribunal compoſé de Miniſtres dont il ne pouvoit manquer d'être la victime (3). Cette affaire commençant à éclater, les Curateurs manderent les Profeſſeurs, leur reprocherent leurs diſcuſſions ; & leur ayant fait ſigner qu'ils étoient d'accord ſur les articles principaux de la Confeſſion, ils leur enjoignirent d'impoſer ſilence à leurs Ecoliers ſur les points qui les diviſoient. D'un autre côté le Synode d'Amſterdam qui ſe trouvoit aſſemblé, ordonna l'examen de la Doctrine des deux Profeſſeurs ; mais les Etats refuſerent d'autoriſer le Decret. Enfin les Antagoniſtes entreprirent d'établir leurs opinions par la ruine de leurs Adverſaires.

Leur diviſion.

Gomar enſeignoit « que Dieu avoit arrêté par un Decret » éternel les Elus qu'il vouloit ſauver, & les réprouvés qu'il

(1) Epiſcop. *Tom.* II. *pag.* 134.
(2) Brandt Vita Arminii, *pag.* 190.
(3) Préface du Synode de Dordr. *pag.* 3.

» deſtinoit à l'enfer ; qu'il attiroit les premiers au bien, & » les préſervoit des chûtes ; qu'il livroit les autres à la cor- » ruption de la Nature & à la perverſité de leurs cœurs (1)». Philippe IV. 1609.

Arminius ſoutenoit « que ſi Dieu eſt un Juge intégre, il eſt » en même tems le meilleur des Peres ; qu'il met une diffé- » rence entre les pécheurs, qui touchés de repentir à la » vue de leurs crimes, implorent ſa miſéricorde, & font » pénitence de leurs péchés, & ceux qui ne connoiſſant » point les remords perſiſtent dans leurs déréglemens juſqu'à » la fin. Il enſeignoit que la converſion des pécheurs eſt » agréable aux yeux de Dieu ; mais qu'il ne violente per- » ſonne (2), & concluoit que Dieu ſeroit injuſte, s'il re- » fuſoit ſa grace aux uns, & qu'il l'accordât aux autres ». A quoi Gomar répondoit « que les hommes étant dans une » maſſe de perdition, Dieu faiſoit grace & miſéricorde à » ceux qu'il lui plaiſoit, ſans qu'il la dût à perſonne ; que » par conſéquent ceux auxquels il ne l'accorde pas, ne » peuvent l'accuſer d'injuſtice, puiſqu'ils ſont condamnés » ou pour le péché originel, ou pour ceux qu'ils ont ajoutés ; » qu'il n'accorde point cette grace au mérite, puiſqu'il n'en » eſt point qui précede la grace ; & qu'il endurcit les cœurs, » non en inſpirant la malice, mais en n'accordant point ſa » grace (3) ». Ils ne s'en tinrent pas là, & bientôt Armi- nius repouſſa les excès de ſon Adverſaire par de plus grands ; & ſi l'un outroit les principes de S. Auguſtin, l'autre tomba dans le pur Pelagianiſme (4). Le premier accuſa ſon Ad- verſaire d'endurcir les pécheurs dans le crime, en établiſ- ſant la fatalité, & de les précipiter dans l'abîme par le déſeſ- poir. Gomar récrimina en lui reprochant de dépouiller le Créateur du pouvoir de donner un cœur droit & un bon eſprit, pour le tranſporter à la Créature, & d'augmenter ſon orgueil en la diſpenſant de lui rapporter ſes bonnes œuvres,

(1) Gomari Opera, *Part.* I. *pag.* 428. *Part.* II *pag.* 27, 277, 280.
(2) Arminii Opera. *pag.* 283, 288, 389, 945.
(3) S. Auguſt. *Tom.* II. *Lettre* II. à Sixte. Voyez Du Pin Biblioth. Eccléſiaſt. *Tom.* V. *pag.* 258, 259.
(4) Act. Synod. Dord. Præf. ad Eccleſ. B. Boſſuet Hiſt. des Variat. *Tom.* III. *pag.* 290.

PHILIPPE IV. 1609.

& en niant qu'elles fuſſent un don de ſa main (1). Les Magiſtrats panchoient pour les ſentimens doux & modérés des nouveaux Théologiens, & les trouvoient compatibles avec la réformation ; les Miniſtres qui n'avoient étudié la religion que dans les Livres de Calvin & de Beze, ſoutenoient hautement les dogmes de leurs Maîtres. Ils accuſoient Arminius de s'éloigner des anciens Formulaires ; les Partiſans de celui-ci ſoutenoient que les Gomariſtes ne s'en éloignoient pas moins, & qu'il étoit néceſſaire de faire une réviſion de ces Actes. Le Catéchiſme d'Heidelberg avoit été reçu dans les Pays-Bas comme la baſe de la Foi ; & la Confeſſion des Egliſes réformées, ſignée par le plus grand nombre des Prédicans, & approuvée par les Synodes, étoit regardée comme le lien de leur Union. Ces diſputes entre deux hommes dont le ſçavoir étoit reconnu, faiſoient de dangereuſes impreſſions ſur la Jeuneſſe ſcholaſtique, & les Prédicans qui prenoient parti, les répandoient dans le peuple.

V. Conteſtations ſur le Catéchiſme & les Formulaires.

Les Etats-Généraux ſur les inſtances des derniers, conſentirent à la tenue d'un Synode nationnal pour le Printems de 1606 ; mais ils y mirent la condition d'examiner les Formulaires (2). Les Gomariſtes s'éleverent contre la clauſe, & prétendirent « qu'elle avoit été dictée par les Arminiens, » comme un avis tacite des innovations qu'ils méditoient » de faire paſſer ; que les Etats étant redevables de la Ré» forme à leurs Prédications, n'avoient aucun droit de ſta» tuer ſur ce qui regardoit l'Egliſe ; que la réviſion projettée » ne produiroit qu'un relâchement dans l'Union, qu'on de» voit plutôt ſonger à la reſſerrer ; que pour y parvenir, » il ne falloit admettre au Miniſtere non plus qu'à l'Inſtruc» tion que des perſonnes qui auroient ſigné le Catéchiſme » & la Confeſſion ; qu'au ſurplus la déciſion ſur pareilles » matieres ne pouvoit appartenir qu'aux Miniſtres de la Pa» role de Dieu, qui ne pouvoient errer (3) » : enſorte qu'on voyoit ces mêmes Docteurs qui nioient l'infaillibilité des

(1) Grotii Hiſt. *Lib.* XVII. *pag.* 551.
(2) Réſolut. de Holl. *du 1 Mai* 1607. *pag.* 173. Baudart Mém. *Liv.* I. *pag.* 9.
(3) Voyez la Préf. du Synod. de Dord. *pag.* 3.

Digitized by Google

Conciles, soutenir celle de leurs Synodes. Les Arminiens répliquoient « que le propre de l'homme étoit de se tromper; qu'on étoit d'autant mieux fondé à faire une révision des Formulaires, qu'ils avoient été reçus dans un tems de guerre & de trouble, où l'on n'étoit pas en état de bien examiner ce qu'on devoit croire, & qu'il étoit même nécessaire de les abréger pour conserver la pureté de la Foi ». Il parut en même tems un Livre, dans lequel on exposoit un petit nombre d'articles tirés des termes mêmes de l'Ecriture (1). Les Gomaristes s'écrierent « qu'avec une méthode pareille on pourroit hasarder les propositions les plus monstrueuses; que la simple parole convenoit aux premiers tems où l'on ignoroit les détours de la Morale perverse; qu'aujourd'hui, que chaque siecle a répandu ses erreurs, il est nécessaire de fixer le sens des mots par des formules bien expliquées, afin de guider les Fidèles dans le labyrinthe dangereux, dessiné par la malice des hommes & par les visions des esprits fanatiques ». Ainsi les uns insistoient pour la réformation du Catéchisme & de la Confession, & les autres s'opiniâtroient à maintenir la doctrine telle qu'ils l'avoient reçue (2). Le Schisme croissant, les Etats résolurent, sur le Réquisitoire d'Arminius (3), de faire interroger les deux Professeurs devant le Haut-Conseil (4). Ils comparurent en Décembre (5); mais après de longues contestations ils se séparerent plus divisés & plus aigris. Les Etats leur enjoignirent le secret sur tout ce qui s'étoit passé dans la Conférence, leur défendirent de rien enseigner de contraire aux Formules reçues, d'attendre en paix la décision d'un Synode Provincial ou National, & de s'attacher à maintenir la tranquillité des Eglises; mais ils furent mal obéis. Les Provinces furent inondées d'Ecrits de part & d'autre, & l'on s'attacha particulierement à disputer sur

PHILIPPE IV. 1609.

(1) Brandt *Tom.* II. *pag.* 77.
(2) Grotii Hist. *Lib.* XVII. *pag.* 553.
(3) Résolut. de Holl. *du 30 Avril* 1608. *pag.* 85.
(4) Résolut. de Holl. *du 26 Janv. &c.* 1608. *pag.* 50.
(5) Résolut. de Holl. *du 12 Décemb.* 1609. *pag.* 2. C. Brantii Vita Armbii; *pag.* 352, 359.

PHILIPPE IV. 1609. les limites de l'autorité temporelle & de l'autorité spirituelle (1). Les Etats ordonnerent un second Colloque, & l'on permit à chaque Professeur de se faire accompagner par quatre Docteurs de son Ecole (2).

Mort d'Arminius. Arminius qui traînoit depuis long-tems d'une maladie de langueur, mourut peu après, & déclara au lit de la mort qu'il n'avoit enseigné que ce qu'il croyoit conforme au Texte sacré ; qu'il ne s'étoit convaincu de la vérité qu'après une longue étude & des méditations profondes, & qu'il persistoit dans ses sentimens. Les Curateurs nommerent à sa place *Conrad Vorstius*, Ministre de Leide, encore plus opposé aux Formulaires (3).

Il est remplacé par Vorstius.

VI. Emeute à Alkmaar. La Classe d'Alkmaar décida sur ces entrefaites, que le Catéchisme étoit entierement conforme à la Parole de Dieu, & prononça l'interdit contre cinq Prédicans qui refuserent de signer le Decret. Entre ceux-ci se trouvoit *Adolphe Venator*, accusé d'avoir un commerce criminel avec une femme. Celui-ci s'étant purgé de la calomnie devant le Haut-Conseil, la Classe refusa de le rétablir dans ses fonctions : sur la plainte qu'il en porta, les Etats-Généraux blâmerent les Prédicans d'avoir promulgué leur Decret sans leur permission, leur enjoignirent de lever l'interdit ; & sur le refus ils envoyerent des Lettres de Jussion au Magistrat pour le forcer à la soumission. Les Ministres d'Amsterdam prirent parti, & manœuvrerent de façon, que le Magistrat d'Alkmaar venant à changer dans ces circonstances, ils firent entrer dans la nomination un bon nombre de Gomaristes (4). Maurice en faisant l'élection, ne choisit que quatre Arminiens, & se pressa de recevoir le serment qu'ils prêterent tous le 24 de Décembre (5). La Commune qui soutenoit Venator, prétendit que l'élection étoit nulle, sous prétexte que la plûpart des Officiers étoient élus par alliance ou par

(1) Grotii Hist. *Lib.* XVII. *pag.* 553. Vanden Sande *Lib.* V. *pag.* 59.
(2) Résolut. de Holl. *du 12 Août, &c.* 1609. *pag.* 194, 195, 197, 198, 201, 202, 203, 205, 207, 208. Brandt *Tom.* II. *pag.* 97.
(3) Vitenbogaard Hist. Eccléf. *pag.* 544.
(4) Vitenbogaard *pag.* 454, 456, 458-462.
(5) Vitenbogaard *pag.* 487.

parenté.

parenté. Les mal intentionnés firent courir le bruit que le nouveau Magiſtrat avoit réſolu de faire entrer deux ou trois Enſeignes dans la Ville pour ſe maintenir dans leurs places; les Capitaines des Arquebuſiers s'en plaignirent à la Régence, firent prendre les armes à leurs Compagnies, ſe ſaiſirent des portes, & s'emparerent de l'Hôtel-de-Ville, où ils mirent un corps de garde qui veilloit nuit & jour (1). PHILIPPE IV. 1609.

Les Etats informés de l'émeute, envoyerent le 5 de Janvier Renard de Brederode, Sieur de Veenhuiſen, Préſident, Leonard de Voogd, Rombout Hogerbeets, Conſeillers du Haut-Conſeil, & Etienne Vander Does, Sieur de Noordwyk, Conſeillers de la Cour. Ces Commiſſaires n'ayant pu rétablir la paix entre le Magiſtrat & les Bourgeois, remirent le 22 de Février le ſerment à tous les Officiers de la Régence & du Conſeil, leur firent expédier une déclaration expreſſe, que la dépoſition ne pouvoit ni nuire ni préjudicier à leur honneur, & firent procéder à une élection nouvelle. On conſerva ſix des anciens qui avoient tenu le parti de la Claſſe: on nomma douze de ceux qui s'étoient déclarés pour Venator, & l'on en joignit dix autres. Le nouveau Conſeil élut entre ſes Membres les Bourgmeſtres & les Echevins. Pendant ce cérémonial quelques-uns de ceux qu'on devoit remercier, allerent à la Haye pour ſe juſtifier & ménager leur rétabliſſement; mais ils ne purent obtenir d'audience (2). Maurice auquel ils s'adreſſerent, leur dit *qu'il n'étoit pas encore tems d'agir, & qu'ils ſe tinſſent en repos juſqu'à ce qu'ils les fit avertir.* Le Magiſtrat changea le Conſiſtoire, dont il congédia deux Prédicans; mais l'affaire de Venator ne fut pas décidée (3). On lui permit peu après de reprendre ſes fonctions, au grand mécontentement des Miniſtres, & les Claſſes de Hoorn & d'Enkhuizen ſe ſéparerent du Conſiſtoire d'Alkmaar qu'elles déclarerent illégitime (4). En 1617 Venator publia un Livre qui fut condamné 1610.

(1) Vitenbogaard *pag.* 487.
(2) Trigland Hiſt. Eccléſ. *pag.* 507.
(3) Réſolut. de Holl. *du 8 Février, du 3 Avril* 1610. *pag.* 6, 59, 60, 75; 112, 126. Trigland *pag.* 500-512.
(4) Brand Hiſt. Eccléſ. *Tom.* II. *pag.* 112, 113, 114.

PHILIPPE IV. comme hétérodoxe, & le Conſiſtoire l'ayant dépoſé, il ſe retira en France où il mourut l'année ſuivante (1).

1610. Emeute à Leuwaarden.

Alkmaar ne fut pas ſeule à ſe reſſentir des diſputes de Religion. Leuwaarden fut pareillement agitée, & l'on doit préſumer que le même eſprit excita les troubles, quoiqu'aucun *Ecrivain* n'en parle diſertement. Les Jurés de la Commune porterent leurs plaintes contre le Magiſtrat aux Députés des Etats & devant la Cour de Friſe (2) : ils l'accuſoient de s'être emparé de certains fonds qu'on devoit porter à la Caiſſe de la Ville. Les Magiſtrats céderent à leurs prétentions pour maintenir la paix ; mais les mécontens trouverent bientôt un autre prétexte. Ils leur reprocherent de ſe ſervir de moyens illégitimes pour ſe conſerver dans leurs places : le Jour de l'An la populace s'étant aſſemblée en armes ſur la place, caſſa les vitres de l'Hôtel-de-Ville, enfonça la porte du Conſeil, chaſſa le Magiſtrat au moment qu'on faiſoit la nouvelle élection (3), & les Corps de métiers s'étant aſſemblés, nommerent les nouveaux Officiers, & les inſtallerent à main armée. Guillaume-Louis, Comte de Naſſau & Stadhouder de la Province, exhorta les Etats à prévenir de pareils déſordres, & leur remontra qu'on devoit craindre qu'à la faveur des troubles on n'introduiſit dans les Villes des Catholiques, ou des gens gagnés par les Eſpagnols, ou d'autres ennemis de la République (4), nom ſous lequel il déſignoit les Arminiens.

VII. Emeute à Utrecht.

Mais l'émeute fut encore plus ſérieuſe à Utrecht. La mésintelligence des Bourgeois & du Magiſtrat commença en 1588, lorſqu'on nomma Dideric Kanter à la Charge de Bourgmeſtre. On lui reprochoit d'avoir protégé l'Egliſe de S. Jacques, dont le Clergé étoit imbu des ſentimens d'Arminius, & d'avoir voulu chaſſer de la Ville les Prédicans du Conſiſtoire, nom qu'on donnoit à ceux qui ſoutenoient l'inamiſſibilité de la Grace, ſentiment favori de Gomar.

(1) Voyez Brandt *Tom.* II. *pag.* 528, 529.
(2) Winſemii Chron. *Lib.* XX. *pag.* 891, 892.
(3) Van den Sande *Liv.* V. *pag.* 57. Meteren *Liv.* XXXI. *fol.* 595.
(4) Winſemii Chron. *Lib.* XX. *pag.* 891-896.

Digitized by Google

Kanter étant ex-Conſul en 1593 (1), fut exclus de la Régence par la brigue des Prédicans. Cet homme dévoré d'ambition, & ne pouvant ſe réſoudre à vivre en particulier, affecta les ſentimens d'un véritable Réformé, c'eſt ainſi qu'on déſignoit les Calviniſtes rigides; & voyant le peuple dans ſon parti, il chercha ſon rétabliſſement en excitant une émeute (2). PHILIPPE IV. 1610.

La Bourgeoiſie étoit mécontente du Magiſtrat qu'elle accuſoit de mal adminiſtrer les Finances & la taxation des impôts qui pour lors étoient exhorbitans. Kanter aigriſſoit les eſprits; & pour gagner les Catholiques, il avoit demandé, pendant la négociation de la Treve, une Egliſe où ils puſſent faire publiquement leur office, ſous prétexte qu'ayant également contribué à la guerre, ils devoient participer à la liberté qu'ils avoient procurée en prodiguant leurs fortunes & leur ſang. Henri de Helsdingen, alors Echevin, & qui depuis fut exclus de la Régence (3), le ſoutint vivement; & ſe faiſant appuyer par les Capitaines des Arquebuſiers, dont il avoit gagné quelques-uns par le moyen des gens de leurs Compagnies, il preſſa l'entier rétabliſſement des privileges des Bourgeois. Le Magiſtrat ſe ſervit de l'abſence de Juſte de Ryzenburg, premier Bourgmeſtre qui étoit à la Haye, pour rompre la délibération; mais les mutins répandirent dans le peuple, que le véritable motif du délai étoit le tems dont on avoit beſoin pour faire entrer une bonne garniſon, afin d'opprimer le peuple.

Toute la Bourgeoiſie courut aux armes, s'empara des portes, & fit la garde nuit & jour. Helsdingen perſuada aux Catholiques qu'il étoit tems de demander la liberté de leur Culte, & les entraîna dans ſon parti. Kanter ſe rendant à l'Hôtel-de-Ville à la tête de dix ou douze Députés, préſenta le 21 de Janvier un Mémoire, par lequel il demandoit que le Magiſtrat rapportât l'élection, & qu'il autoriſât

(1) Voyez la Liſte des Régens d'Utrecht *dans* le Grand Recueil des Placards d'Utrecht, *Tom.* III. *pag.* 176, 177.
(2) Van den Sande *Liv.* V. *pag.* 60.
(3) Voyez la Liſte des Régens d'Utrecht, *ubi ſupra*, *pag.* 177.

PHILIPPE IV. 1610. par écrit les Bourgeois à nommer de nouveaux Officiers qui seroient confirmés par le Prince dans sa qualité de Stadhouder. Le Conseil fut obligé de céder à la force ; & quoique les principaux des habitans déclarassent qu'ils ne demandoient pas de changement, mais seulement le rétablissement des privileges & l'abolissement des impôts, on nomma seize Commissaires, qui procéderent sur le champ à la nouvelle élection, en se nommant eux-mêmes, Kanter & Helsdingen furent Bourgmestres ; Maurice les confirma, soit qu'il consentit à ce changement, soit qu'il le crût nécessaire à la tranquillité, & l'Escoutet fut autorisé à recevoir le serment que les nouveaux Officiers prêterent le 4 de Février (1). La complaisance du Prince n'appaisa pas l'émeute : les mutins demanderent la suppression des impôts. Kanter qui l'avoit promise, ne put refuser la demande : il abolit les plus onéreux ; mais en même tems il en ordonna de nouveaux. Il éprouva pour lors qu'il est plus facile de maintenir le peuple dans la soumission que de le ranger à l'obéissance, lorsqu'on l'a mis en mouvement. Maurice qui se rendit à Utrecht, ne put le déterminer à quitter les armes.

Hugo Ruisch, Conseiller de la Cour, Anselme Salmius, Echevin, & Jacques de Medenblik, Conseiller de Ville, croyant l'occasion favorable pour augmenter l'autorité du Stadhouder, proposerent de le décharger du serment qu'il avoit prêté aux Etats-Généraux & aux Etats de la Province. Cette proposition ayant déterminé le Prince à sortir de la Ville, les Etats-Généraux convoquerent une Assemblée à Woerden, où l'on écouta séparément les Etats de la Province, le nouveau Magistrat & les Bourgeois. Les premiers demandoient le renvoi de cette affaire devant leur Assemblée ; les autres ayant refusé de les reconnoître,

Traité. Henri-Frederic eut ordre d'y mener les troupes, & parut bientôt à la vue des murailles. Tout le peuple y courut, se mit à réparer les breches, & même à faire de nouveaux retranchemens, paroissant déterminé à soutenir un siege ;

(1) Liste de la Régence d'Utrecht, *ubi supra*, *pag.* 180.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1610.

mais il ne perſiſta pas dans ſa réſolution, & le 6 d'Avril on ſigna un Traité, par lequel on convint « de ne pas toucher » au Magiſtrat avant le tems ordinaire qui tomboit au pre- » mier d'Octobre, vieux ſtyle; de congédier les ſoldats nou- » vellement levés, & de remettre toutes les conteſtations » au jugement des Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre, » des Etats-Généraux, du Prince Maurice & du Conſeil » d'Etat ». Les Bourgeois reçurent une garniſon; mais le Magiſtrat ayant refuſé de ſigner la capitulation, & les Etats-Généraux ſe voyant le pouvoir en main, ſupprimerent ces Officiers mutins, & rétablirent les anciens: ce qui fut exécuté au commencement de Mai par Erneſt, Comte de Naſſau, que le Conſeil d'Etat avoit autoriſé ſur une Patente du Prince (1). Ce Tribunal commença par citer ceux qui avoient quelques reproches à faire contre le Magiſtrat qu'on vouloit rétablir (2). Reinard d'Aaſuyn, Sieur de Brakel, Kanter & Helsdingen, préſenterent ſoixante-quatre griefs que le Conſeil rejetta, comme peu importans ou mal fondés, & leur enjoignit le ſilence (3). On exigea un ſerment des Bourgeois, que Kanter & Helsdingen furent contraints de prêter (4).

Nouvelle fermentation.

On crut alors la tranquillité rétablie; mais les mutins continuoient leurs Aſſemblées clandeſtines, & la Ville fut inondée de Libelles contre la Régence. On rechercha ceux qui les répandoient, & les Auteurs: quelques-uns ſe ſauverent: les autres furent cités, & déſavouerent ces Ecrits. On découvrit enfin un complot formé pour ſe ſaiſir de Jean Ogle, Commandant de la garniſon, pour chaſſer les troupes & changer le Magiſtrat. On arrêta onze des principaux habitans, du nombre deſquels étoient Helsdingen & Kanter (5). Quatre des priſonniers, Jean Gerritſzoon Klinket, Jean Ruiſch, Cordonnier, Gerrit Obyn, Maître des Poſtes, &

(1) Liſte de la Régence d'Utrecht, *ubi ſupra*, *pag.* 180.
(2) Grand Recueil des Placards d'Utrecht, *Tom.* I. *pag.* 738.
(3) Idem, *ibid.*
(4) Réſolut. de Holl. *du 8 Février, du 3 Avril* 1610. *pag.* 9, 12. Meteren *Liv.* XXXI. *fol.* 595-598.
(5) Voyez la Sentence *dans* le Regiſtr. imprimé des Sent. d'Utrecht *en* 1611.

PHILIPPE IV. 1610. André Henriczoon, Maître d'Ecole & Cuiſtre de S. Nicolas, confeſſerent la vérité, & déclarerent qu'on les avoit obligés par ſerment de donner au diable celui qui trahiroit le ſecret. Ils furent condamnés à avoir la tête tranchée, à la réſerve de Klinket auquel on fit grace, parce qu'il avoit révélé la conjuration; & les trois autres ayant été conduits au ſupplice, en furent quittes pour le ban. Henriczoon ſe voyant ſur l'échaffaut, avoua que s'il eût réuſſi, ſon deſſein étoit de poignarder Speenhoven & Taurinus, parce qu'ils étoient Arminiens. Helsdingen qui s'étoit ſauvé à la Haye, adreſſa une Supplique à Maurice, qui le renvoya à Utrecht avec Kanter, quoiqu'ils euſſent avoué l'un & l'autre qu'ils avoient été ſimplement informés du complot; mais le Magiſtrat ayant ſçu que ſi la conſpiration eût réuſſi, ils devoient être nommés Bourgmeſtres, les bannit en 1611, & confiſqua leurs biens (1). Le Prince en qualité de Stadhouder publia un Placard en Mai 1612, qui défendoit à qui que ce fût de recevoir & de loger les Exilés (2); & dans le mois d'Août les Etats-Généraux confirmerent ce jugement (3). Kanter ſe réfugia à Leuwaarden, Helsdingen à Amſterdam: l'un & l'autre moururent dans leurs aſyles, & déclarerent au lit de la mort qu'ils perſiſtoient dans la Réforme rigide (4).

VIII. Cinq Articles des Arminiens.

Le parti des Arminiens diminuoit cependant en Hollande, & le peuple déſertoit leurs Prêches. Leurs Miniſtres s'aſſemblerent au mois de Janvier, & dreſſerent une Requête pour ſe laver du reproche d'innovation & des émeutes qu'on mettoit ſur leur compte. Ils préſenterent en même tems cinq Articles auxquels ils réduiſoient la conteſtation. Ils confeſſoient par le premier « que Dieu a réſolu de toute éternité » d'élire pour la vie éternelle le petit nombre de ceux qui » croyent en J. C., qui perſévérent juſqu'à la mort dans

(1) Meteren *Liv.* XXXII. *fol.* 621. Brandt *Tom.* II. *pag.* 156.
(2) Grand Recueil des Placards d'Utrecht, *Tom.* I. *pag.* 739.
(3) Grand Recueil des Placards, *Tom.* I. *col.* 429. Réſolut. de Holl. *du 4, 5, 6, 7 Mars* 1612. *pag.* 2-5.
(4) Van den Sande *Liv.* V. *pag.* 60.

» l'obéiſſance & la foi, & qu'il a réprouvé les infidèles & les pécheurs non convertis ; II. Que Dieu eſt mort pour tous les hommes ; que cependant aucun ne peut être ſauvé immédiatement par les mérites du ſang de J. C. ſans la foi & le ſecours de la Grace ; III. Qu'il ne dépend pas de la volonté de l'homme de poſſéder cette foi béatifiante ; qu'elle dépend de la Grace de Dieu en J. C. ; IV. Que cette Grace eſt le commencement, le progrès & la fin du ſalut ; qu'on doit lui rapporter les bonnes œuvres ; mais qu'elle n'agit pas irréſiſtiblement ; V. Que la Grace donne aux vrais croyans des forces ſuffiſantes pour vaincre le mal ; mais qu'on doit bien examiner avant d'enſeigner, ſi cette Grace peut ſe perdre, quand on l'a reçue ». Ils s'expliquerent encore plus clairement ſur ce dernier Article, en ajoutant « qu'un véritable Croyant peut s'écarter de Dieu, & perdre la foi par ſa propre faute (1) ». Ils ſupplioient les Etats, dont ils reconnoiſſoient l'autorité ſuprême, tant ſur le temporel que ſur le ſpirituel, de leur procurer le moyen de s'expliquer dans un Synode libre & légitimement aſſemblé (2). Les Arminiens ayant employé le terme de *remontrer* au commencement de cette Supplique, acquirent le titre de *Remontrans*, ſous lequel on les connoît aujourd'hui. Les Etats de Hollande arrêterent, à la pluralité des voix, qu'on écriroit aux Claſſes de ne rien exiger au-delà de ce qui étoit porté par ces cinq Articles juſqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné, & d'employer toute leur attention à conſerver la paix de l'Egliſe (3).

PHILIPPE IV. 1610.

Ils ſont nommés *Remontrans*.

Gomar, dont le caractere étoit violent, s'écria qu'il ne vouloit aucune communication avec des gens dont les ſentimens étoient ſi différens des ſiens, & qu'il ne pourroit même ſe réſoudre à comparoître avec eux devant le Tribunal de Dieu : ſur quoi ceux-ci répondirent qu'en effet ce Tribunal ſeroit bien redoutable, ſi ſes jugemens étoient guidés par la charité de Gomar. Les Miniſtres toujours échauffés pour leurs

Animoſité des Gomariſtes.

(1) Voyez les Confér. de la Haye, *pag.* 425. Brandt *Tom.* II. *pag.* 128.
(2) Confér. de la Haye, *pag.* 1. Vitenbogaart *pag.* 524, 525.
(3) Vitenbogaart *pag.* 529. Trigland *pag.* 536.

PHILIPPE IV. 1610.

opinions & leurs préjugés, accusent facilement les autres de manquer de zèle pour la bonne doctrine. Ils sont durs & inflexibles, & veulent que tout le monde embrasse aveuglément leur hypothese. Ces hommes sévéres & bilieux qui prennent volontiers l'impulsion de la vaine gloire pour l'amour de la saine Morale, sont d'autant plus à craindre, que leur orgueil se voile à leurs propres yeux sous le manteau de la Religion, & qu'il est dangereux d'y toucher. Les Gomaristes se voyant soutenus par le plus grand nombre des Ministres, engagerent les Classes, & nommerent celle de Leide, à déclarer qu'elles ne pouvoient obéir dans cette occasion (1).

Conférence de la Haye.

Les Etats craignant les suites de la désobéissance, indiquerent une Conférence entre six Ministres de chaque côté, à laquelle ils vouloient être présens; & ce fut le Colloque devenu si célébre sous le nom de la *Conférence de la Haye*. Les Rigoristes présenterent une réponse à la Requête des *Remontrans*; & comme ils employerent la même formule, on leur donna le nom de *Contre-Remontrans*. Ils y soutenoient: I. « que les fils d'Adam tombés dans le péché par » la faute de leur Pere, sont semblables à des morts incapables d'agir par eux-mêmes; que Dieu de toute éternité » a élu le petit nombre qu'il destine au salut, & livre les » autres à la damnation éternelle; II. Qu'on doit regarder » les Croyans & leurs enfans comme étant du nombre des » Elus, tant qu'ils ne donnent pas des preuves du contraire; » III. Que Dieu dans l'élection ne regarde ni la foi, ni la » conversion; mais donne par un decret immuable la foi de » persévérance à ceux qu'il veut sauver; IV. Qu'il a envoyé » à cet effet son Fils unique, dont la passion, quoique suffisante pour effacer les péchés de tous les hommes, n'est » expiatoire que pour ceux qu'il a choisis; V. Que Dieu » fait prêcher l'Evangile, le rendant efficace sur leurs cœurs » par l'opération du Saint-Esprit: ensorte qu'ils obtiennent » la faculté de se convertir & d'avoir la foi, & par-là même

Les Gomaristes appellés *Contre-Remontrans*.

Leur réponse aux Remontrans.

(1) Brandt *Tom.* II. *pag.* 133.

croyent

» croyent & ſe convertiſſent. VI. Que ces Elus par cette même vertu du S. Eſprit, ſont, ſans leur coopération, ſi bien préſervés, qu'ils peuvent tomber par foibleſſe humaine » dans de grands péchés ; mais ils ne peuvent perdre entiérement ni pour toujours la véritable foi. VII. Que les » vrais Croyans ne prennent pas une ſécurité charnelle de » leur ſalut ; mais qu'après avoir été implantés en J. C. ils » portent des fruits de gratitude, & que ſoutenus par les » promeſſes & les exhortations de l'Ecriture, ils opérent » leur ſalut en tremblant, avec le ſecours du Saint-Eſprit, » ſans lequel ils ne pourroient rien (1) ». Ils concluoient par la demande d'un Synode National, & prioient les Etats d'envoyer les Articles controverſés dans les Univerſités étrangeres, avec promeſſe de ſe ſoumettre à leurs deciſions (2). Gomar s'étant rendu à la Haye, fit valoir l'interdiction prononcée contre Venator, pour lui donner l'excluſion. Barneveld répondit que ce Decret n'étant fondé que ſur le refus qu'il avoit fait en exécution d'une Ordonnance des Etats, ne pouvoit lui préjudicier, & Vitenbogaard démontra qu'il n'avoit pu ſigner la Confeſſion & le Catéchiſme, dans le tems qu'il en demandoit la réviſion. Gomar perſiſta dans ſon refus, ſans alléguer d'autre raiſon que l'incompétence des Etats pour ordonner la réviſion de deux Formules qui concernoient la Foi, & les zélés ſe retirerent avec lui, dans la crainte de compromettre leur honneur (3).

PHILIPPE IV. 1610.

IX. Affaires de France.

Avant que de ſuivre cette affaire, l'ordre hiſtorique nous oblige de reprendre le détail civil & politique de ce qui ſe paſſa pendant cette année. L'événement funeſte qui mit la France en deuil, influa ſur l'Europe, & particulierement ſur les Provinces-Unies. Nous avons vu qu'Henri IV aſſembloit une armée ſur les frontieres des Pays-Bas, & qu'il devoit la conduire en perſonne au ſecours du Duc de Neubourg. Les Etats envoyerent à ſa Cour dès le commencement du

Ambaſſade des Etats à Henri IV.

(1) Trigland *pag.* 545-552.
(2) Brandt *Tom.* II. *pag.* 163.
(3) Vitenbogaart *pag.* 472.

PHILIPPE IV. 1610.

printems Walraven de Brederode, Corneille Vander Myle, & Jacques de Maldere, en qualité d'Ambaſſadeurs extraordinaires. Le Roi les reçut avec de grands honneurs, & leur donna audience le 22 d'Avril. Sa Majeſté les aſſura qu'elle s'intéreſſoit vivement dans l'affaire de Cleves & de Juliers, ajoutant qu'elle comptoit ſur les troupes de la République. Les Ambaſſadeurs tirerent ſur le tems pour le prier de ſolder pendant cette guerre les François que les Etats avoient pris à leur ſervice. La demande mécontenta le Monarque qui la traita d'ingratitude & d'avarice, entra dans le détail des dépenſes qu'il étoit forcé de faire ; que l'armée qu'il envoyoit en Allemagne, lui coûtoit quatre cens mille couronnes par mois, & que les tréſors de la France, de l'Eſpagne & des Vénitiens ſuffiroient à peine à ſoutenir ces frais. Il donna cependant à entendre qu'il concluroit volontiers une Ligue contre la Maiſon d'Autriche ; qu'il étoit tems d'y penſer ; qu'il ſe faiſoit vieux, & qu'il ſeroit inutile de la propoſer lorſqu'il n'y ſeroit plus. Les Ambaſſadeurs répondirent qu'ils n'avoient point de pouvoir ſur cet Article, & prirent leur audience de congé le 6 de Mai (1).

Conjectures ſur les vûes de ce Monarque.

Le nombre des troupes qui s'aſſembloient en Champagne & dans les Pays-Bas, faiſoit préſumer une invaſion dans les Provinces Eſpagnoles, & les Archiducs ne doutoient pas que ce ne fût le véritable but d'un armement ſi conſidérable (2). Henri n'avoit pas diſſimulé ſon mécontentement ſur l'aſyle qu'ils avoient accordé à la Princeſſe de Condé, & ſa colere étoit d'autant plus vive qu'elle étoit animée par l'amour (3). Les Politiques donnoient même des vues plus relevées au Monarque. Il avoit en Flandre une armée de trente mille fantaſſins & de ſix mille chevaux. Le Maréchal de Lesdiguieres raſſembloit douze mille hommes & deux mille cavaliers dans le Dauphiné ; les Vénitiens & le Duc de Savoye formoient un corps de trente mille hommes ; les

(1) Journal de l'Ambaſſade de Walr. de Brederode, de Corn. Van der Myle & de Jean de Maldere, mſſ. *dans* l'Hiſt. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XXXVII. *pag.* 39.

(2) Le P. Daniel *Tom.* VII. *pag.* 504.

(3) Bentivoglio Relat. *pag.* 524. Meteren *Liv.* XXXI. *fol.* 595.

Digitized by Google

Princes Proteſtans armoient en Allemagne, & le bruit couroit qu'ils devoient attaquer en même-tems les Pays-Bas, l'Italie & l'Empire (1); mais ſuppoſé qu'Henri deſtinât ces forces contre la Maiſon d'Autriche, le ſecret fut ſi bien gardé qu'on n'a jamais eu de certitude de ſes deſſeins. Dans ces circonſtances le Roi fit demander aux Archiducs le paſſage ſur leurs terres. Albert qui regarda le compliment comme une déclaration de guerre, ne ſe preſſa pas de répondre. Henri déclara pour lors aux Ambaſſadeurs, qu'il commanderoit ſon armée (2), & cependant le Roi d'Eſpagne, les Archiducs & l'Empereur que l'orage menaçoit, demeuroient tranquilles. Tant de ſécurité dans un danger ſi preſſant, fit préſumer à quelques-uns qu'ils n'ignoroient pas le dénouement qui devoit bientôt ſe développer, & quelques-uns ont prétendu que l'Eſpagne gouvernoit les reſſorts qu'elle étoit ſûre de faire jouer quand il ſeroit tems (3). Henri avoit nommé la Reine Régente pendant ſon abſence; & pour rendre ſon autorité plus reſpectable, il avoit réſolu de la faire couronner ſolemnellement à S. Denis. Paris n'étoit occupé que des préparatifs de ſon entrée. Le Roi ſe trouvant le 14 de Mai plus inquiet qu'à l'ordinaire, voulut viſiter les apprêts de cette fête en allant à l'Arſenal, & ſortit dans un carroſſe ouvert des deux côtés. Il fut arrêté par un embarras de charrettes dans la rue de la Ferronnerie qui pour lors étoit fort étroite, & les valets de pied qui marchoient aux portieres paſſerent ſous les Charniers des SS. Innocens pour gagner les devants. Il n'en étoit reſté que deux avec le carroſſe, dont l'un étoit à la tête des chevaux pour faire ranger les voitures, & l'autre s'arrêtoit derriere à raccommoder ſa jarretiere. François Ravaillac prit ce moment pour monter ſur la roue, & frappa le Roi de trois coups d'un couteau à deux tranchans; le ſecond coupa la veine pulmonaire au-deſſus de l'oreille du cœur. Le Roi s'écria dès le premier, *je ſuis bleſſé*, & tomba mort du ſecond, ſuffoqué

PHILIPPE IV. 1610.

Il eſt aſſaſſiné.

(1) Abrégé de Mezeray *Tom.* III. *pag.* 57.
(2) Réſolut. de Holl. *du 28 Mai, du 12 Juin* 1610. *pag.* 22, &c.
(3) Abrégé de Mezeray *Tom.* III. *pag.* 808.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1610. par le ſang qui ſortoit de la playe. L'aſſaſſin auroit pu ſe ſauver; mais convaincu qu'il avoit fait une action louable, il demeura le couteau à la main (1). On le conduiſit à l'Hôtel de Retz, où il fut gardé ſi négligemment que tout le monde pouvoit lui parler. Si l'on en croit certains Auteurs, le Pere Cotton s'approcha dans la foule, & lui dit à demi voix : *Mon ami, prenez garde d'accuſer les gens de bien* (2). Ce ſcélérat étoit d'Angoulême, âgé de trente-trois ans, d'une taille commune, bien formée, l'air vigoureux, & d'un eſprit propre à recevoir les impreſſions qu'on vouloit lui donner. Il étoit ſi bien affermi dans la propoſition *que non-ſeulement on peut, mais même qu'on doit aſſaſſiner les Rois ennemis de l'Egliſe* (3), qu'il ſouffrit la queſtion, & ſoutint juſqu'à la mort qu'il avoit agi de ſon pur mouvement pour aſſurer ſon ſalut. La pratique d'un ſentiment cenſuré par la Faculté de Paris en 1413, & condamné par le Concile de Conſtance, donna tant de frayeur au Roi d'Angleterre, qu'il ordonna aux Jéſuites de ſortir en vingt-quatre heures de ſes Etats, défendit aux Catholiques d'approcher à dix-huit lieues de ſa Cour, & ſe fit prêter un nouveau ſerment d'allégeance qu'il exigea de ſon Parlement même (4). Henri IV avoit ordonné que ſon cœur fût porté au College de la Fleche, dont il étoit Fondateur. *Un Ecrivain de la Société* nous laiſſe une deſcription pompeuſe du cérémonial du tranſport, & ne diſſimule pas l'empreſſement des bons Peres à s'aſſurer la délivrance du legs (5). Henri étoit âgé de cinquante-huit ans, & regnoit depuis vingt-deux ſur la France. Louis XIII, l'aîné de ſes fils, lui ſuccéda à huit ans, huit mois & trois jours, & la Régence fut confiée à Marie de Medicis, ſa mere (6).

Les Jéſuites chaſſés de la Grande-Bretagne.

Avénement de Louis XIII.

(1) Le P. Daniel *Tom.* VII. *pag.* 507.
(2) Abrégé de Mezeray *Tom.* III. *pag.* 512. Mém. de l'Etoile, *Tom.* II. *pag.* 321.
(3) Contin de Mezeray *Tom.* XI. *pag.* 6.
(4) Rapin Thoyras Hiſt. d'Angl. *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 67.
(5) Le P. Daniel *Tom.* VII. *pag.* 508.
(6) Suite de l'Abrégé de Mezeray *Tom.* XI. *pag.* 1. *& ſuiv.* Meteren *Liv.* XXXII. *fol* 611.

Digitized by Google

Les Etats quoique ſurpris du coup inopiné qui rompoit la Ligue ſur laquelle ils délibéroient, renvoyerent Vander Myle en France pour renouveller leurs Traités avec le nouveau Gouvernement ; & malgré quelques oppoſitions qui ſe trouverent dans le Conſeil, ils furent confirmés le 20 de Juin (1). Marie déclara qu'elle étoit dans l'intention de ſuivre le plan du défunt par rapport à Juliers. Albert avoit envoyé le Comte de Bucquoy pour lui perſuader de ne point ſe mêler de cette affaire (2) ; mais il échoua dans ſa négociation, & le Maréchal de la Châtre eut ordre de joindre Maurice avec huit mille hommes de pied & douze cens chevaux.

PHILIPPE IV.

1610.

Renouvellement des Traités avec la France.

Oppoſitions infructueuſes d'Albert.

Les Etats envoyerent auſſi en Angleterre ; Jacques fit l'honneur à leurs Ambaſſadeurs de les recevoir découvert. Ils prirent le prétexte de régler quelques difficultés ſur le Commerce & ſur la Pêche, que le Roi avoit défendue ſur ſes côtes. Ils repréſenterent « que celle du Hareng faiſoit » ſubſiſter plus de vingt mille mariniers & quarante mille » hommes de tous métiers, tant pour la conſtruction que » pour l'équipement des buſes ; que leurs matelots contens » d'une vie ſobre & d'une paye modique, rendoient cette » Pêche très-lucrative aux Hollandois, pendant qu'elle étoit » onéreuſe aux Anglois accoutumés à ne pas épargner les » vivres ; que les peuples des Pays-Bas entendoient mieux » qu'aucune Nation la maniere de prendre ce poiſſon, & » de fabriquer les uſtenſiles néceſſaires ». Jacques touché de ces raiſons, leva la défenſe : on s'accorda pareillement ſur les autres articles ; mais le véritable but de l'Ambaſſade étoit de ſonder le Monarque au ſujet de Cleves & de Juliers, & les Ambaſſadeurs le trouverent diſpoſé à ſecourir la République (3). Les Etats eurent encore le bonheur de

Ambaſſade en Angleterre.

Traité de Commerce.

Et avec la Suede.

(1) Rapport de l'Ambaſſ. de Van der Myle mſſ. *dans* l'Hiſt. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XXXVII. *pag.* 41. Voyez Du Mont Corps Diplom. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 138.

(2) Meteren *Liv.* XXXII. *fol.* 607.

(3) Réſolut. de Holl. *du 26 Mai, 12 Juin* 1610. *pag.* 27, &c. Meteren *Liv.* XXXII. *fol.* 608, 609.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. régler, comme ils ſouhaitoient, le Commerce de la Livonie avec le Roi de Suede (1).

1610. X. Hoſtilités dans le pays de Juliers. Le Comte de Solms tué.

Pendant que les négociations réuſſiſſoient, le Marquis de Brandenbourg & le Duc de Neubourg ayant joint leurs forces, s'emparerent des Châteaux qui défendoient les approches de Juliers. Le jeune Prince de Solms fut tué dans une de ces attaques, & ſon pere en conçut un ſi grand chagrin qu'il ſe retira dans ſes terres. Le Comte d'Anhalt ayant quatorze Cornettes qu'Henri-Frederic amena, défit un corps d'Impériaux qui campoit ſur la Meuſe. Cependant Maurice ayant aſſemblé ſous le fort de Schenck quatorze mille hommes & trois mille chevaux, François, Anglois & Nationaux, inveſtit Juliers le 29 de Juillet. L'Archiduc avoit déclaré qu'il garderoit la neutralité, & Fuentes qui commandoit à Rhinberg, avoit reçu des ordres en conſéquence. La Ville de Juliers ſituée ſur le Roer eſt de forme quarrée réguliérement fortifiée, & munie d'un bon Château. Rauſchenberg s'étoit chargé de la défenſe au nom de l'Empereur, & ſa garniſon étoit de deux mille cinq cens ſoldats Allemands. Maurice ayant appris que le Maréchal de la Châtre ne ſe preſſoit pas de le joindre avec les François, & qu'il manœuvroit avec les Impériaux pour les engager à remettre la place entre les mains de ſon Maître, réſolut de preſſer le ſiege. Il forma deux attaques, & la battit ſans relâche avec quarante pieces de gros canon ; mais s'étant apperçu que les boulets faiſoient peu d'effet ſur des ouvrages ſolidement revêtus, il prit le parti d'en venir à la ſappe. Comme il ſe préparoit à faire ſauter la demi-lune qui couvroit une des portes, les aſſiégés firent jouer une autre mine qui fit ſon effet de leur côté. Le Prince profitant du déſordre, attaqua l'ouvrage, & s'en rendit maître ſans beaucoup de perte. Il donna l'aſſaut en plein jour aux deux contre-gardes, où ſes gens ſe logerent ; mais s'y trouvant enfilés par le feu du Château, ils furent contraints de les abandonner. Cependant ils les reprirent le ſoir, & ſe mirent à couvert pendant la nuit. Ils

Siege de Juliers.

(1) Meteren *Liv.* XXXII. *fol.* 609, 610.

jetterent auſſi-tôt une gallerie ſous le foſſé, & dès le lende- main le mineur fut attaché ſous la muraille. L'armée Françoiſe arriva ſur ces entrefaites. Maurice reçut le Maréchal hors du camp à la tête de ſix Compagnies, & lui offrit le commandement du ſiege, que la Châtre le pria de garder, & fut camper de l'autre côté du Roer. Les mines étant en état, Maurice fit ſommer le Gouverneur de ſe rendre. Rauſchenberg demanda trois jours qui furent refuſés, & le 2 de Septembre la capitulation fut ſignée dans la tente du Maréchal de la Châtre, déférence que le Prince voulut marquer pour la Couronne de France. On convint qu'il ne ſeroit fait aucun changement au Culte religieux « dans les Villes » & pays dépendans de Cleves, Bergues & Juliers; que » ces places ſeroient remiſes aux co-héritiers, pour être » poſſédées par indivis juſqu'au partage diffinitif; que la » garniſon ſortiroit avec les honneurs de la guerre, & que » les Bourgeois ſeroient maintenus dans leurs privile- » ges (1) ». Le Maréchal de la Châtre ramena ſon armée en France auſſi-tôt que le Duc de Neubourg fut mis en poſſeſſion de la Ville, & Maurice revint en Hollande.

PHILIPPE IV. 1610.

Capitulation de la place.

Les Princes de l'Empire avoient convoqué l'Aſſemblée du Cercle à Cologne pour régler ce différend; l'Empereur ſe voyant chaſſé du pays, nomma pour ſes Commiſſaires l'Archevêque de Treves & le Comte de Hohenzollern. Louis, Landgrave de Heſſe, propoſa de nouveau le ſequeſtre qui fut rejetté. Il preſſa les Princes d'admettre l'Electeur de Saxe au poſſeſſoire: ce qui fut accepté, à condition que les trois Duchés ſeroient gouvernés par un Conſeil formé des principaux habitans de chacune, & que l'Electeur ſe chargeroit de la réconciliation des Maiſons de Brandenbourg & de Neubourg avec l'Empereur, qu'ils ne ſeroient pas cités au Ban de l'Empire; qu'on congédieroit les troupes de part & d'autre, & que l'Electeur de Saxe conſigneroit la ſomme qui ſeroit réglée avant que d'être mis en poſſeſſion (2).

Nouveaux débats ſur la ſucceſſion.

(1) Grand Recueil des Placards *Tom.* II. *col.* 646. Contin. de Meteray *Tom.* XI. *pag.* 3.

(2) Meteren *Liv.* XXXII. *fol.* 613, 616.

PHILIPPE IV.

1610.

Nouvelles méfiances entre les Hollandois & les Eſpagnols.

Les Hollandois ne doutoient pas que les Eſpagnols ne ſe mêlaſſent tôt ou tard de cette affaire, & leur méfiance n'étoit pas guérie. La Nobleſſe des Pays-Bas, qui cherchoit d'abord à ſe réunir avec celle des Provinces-Unies par des alliances, évitoit à préſent à contracter des mariages, & les particuliers cherchoient à ſe défaire des biens qu'ils poſſédoient dans les pays de l'autre domination. Ceux qui ſe trouvoient ſitués dans les Etats de la République, étoient vendus plus avantageuſement (1), & l'abolition des péages ayant augmenté le commerce de Dunkerque, redoubloit la jalouſie des Zeelandois & des Antuerpiens (2).

XI. Ambaſſade à Veniſe.

Les Etats ſur le conſeil d'Henri IV avoient envoyé dès l'année précédente Vander Myle en Ambaſſade à Veniſe, pour conclure un Traité d'amitié & de commerce entre les deux Républiques. Le Sénat le reçut avec de grandes diſtinctions, malgré les obſtacles que le Pape s'efforçoit de ſuſciter (3), & les Vénitiens envoyerent à la Haye Thomas Contarini avec le titre d'Ambaſſadeur (4); mais on s'y prenoit trop tôt, & les négociations aboutirent de part & d'autre à des offres d'amitié & de ſervice (5).

Affaires des Indes.

Le Commerce des Indes augmentoit tous les jours. Il arriva cet été au Texel cinq vaiſſeaux richement chargés. L'un d'eux avoit pouſſé juſqu'au Japon, & revenoit avec des Lettres de l'Empereur au Prince & aux Etats-Généraux, confirmatives du Traité de Commerce que l'Empereur avoit conclu avec la Compagnie. La Lettre à Maurice étoit conçue dans les termes ſuivans.

Lettre de l'Empereur du Japon à Maurice.

« Je Prince Souverain, Empereur du Japon, ſouhaite ma » ſalutation au Prince de Hollande qui m'envoye viſiter » d'un ſi lointain pays. Je ſuis bien aiſe de votre lettre » & de vos préſentations, & je voudrois que nos pays » fuſſent plus près l'un de l'autre, afin de pouvoir entretenir » & augmenter l'amitié commencée par la préſence de vo-

(1) Meteren *Liv.* XXXII. *fol.* 620.
(2) Meteren *Liv.* XXXII. *fol.* 620.
(3) Meteren *Liv.* XXXI. *fol.* 580.
(4) Meteren *Liv.* XXXII. *fol.* 606, 607.
(5) Réſolut. de Holl. *du 28 Mai, du 12 Juin 1610. pag.* 16, &c.

» tre

» tre Alteſſe que je me repréſente en imagination, & puis Philippe IV.
» que je ſuis connu de vous, & que vous me montrez vo- 1610.
» tre affection par votre libéralité, m'envoyant quatre pré-
» ſens qui ne m'étoient pas néceſſaires, je les reçois pour
» l'amour de vous, & les tiens en grande eſtime, pour ce
» que je vois que vos ſujets de la Nation hollandoiſe vien-
» nent chercher mon pays lequel eſt petit, afin d'y trafiquer
» avec mes ſujets. Je deſirerois qu'ils puſſent arriver au lieu
» de ma demeure, afin de les aſſiſter en perſonne : ce que
» pour l'incommodité des chemins ne peut ſe faire. Ce néan-
» moins je ne laiſſerai pas, comme déja j'ai fait, de porter
» ſoin d'eux, & de commander à mes Gouverneurs & Su-
» jets de leur faire dans tous mes havres où ils pourront
» terrir, toute faveur & amitié, tant à l'égard de leurs per-
» ſonnes que de leurs navires & marchandiſes : tellement
» que votre Alteſſe & ſes Sujets n'ont point à craindre le
» contraire. Ainſi ils pourront venir librement comme s'ils
» alloient dans leur propre pays. Ils pourront commercer,
» afin que par ce moyen notre amitié commencée puiſſe
» s'accroître. Je ſuis en partie honteux de ce que votre Al-
» teſſe, dont le nom & la renommée à cauſe de vos faits
» héroïques eſt répandue par tout le Monde, me fait recher-
» cher par vos ſujets dans un pays ſi loin & ſi peu connu
» que le mien, & me fait préſenter tant d'amitié que je ne
» mérite pas, & par tant conſidérant que cela ſe fait de
» bonne affection, j'ai reçu amiablement vos Sujets, & leur
» ai octroyé leur demande. De quoi la préſente leur ſervira
» de témoignage qu'ils peuvent trafiquer à leur plaiſir ſans
» empêchement dès maintenant & dans l'avenir, ſans qu'au-
» cun puiſſe les empêcher. Au contraire je les maintiendrai
» & défendrai comme mes propres ſujets. Je promets auſſi
» que je défendrai les perſonnes qu'on laiſſera ici pour com-
» mander, & les favoriſerai en tout, en quoi l'on verra par
» expérience que je ſuis bon Ami & fidèle Allié (1) ». Le traité accordoit à la Compagnie le pouvoir de former un

(1) La Piſe Hiſt. d'Orange, *pag.* 752.

PHILIPPE IV. établiſſement ſur la côte, de bâtir des magaſins, & de conſtruire un Fort pour la ſûreté du Comptoir (1). On apprit par le retour d'une autre eſcadre que Williams-zoon Verhoef avoit été maſſacré à Banda par la trahiſon des Inſulaires, que Paul de Caarden avoit été pris par les Eſpagnols dans l'Iſle de Ternate, & que quatre vaiſſeaux hollandois avoient été battus par Don Juan de Sylva, Amiral d'Eſpagne, qui les avoit ſurpris dans la mer des Manilles.

1610.

Manœuvres des Anglois dans les Indes.

Les Anglois commençoient alors à fréquenter ces mers. Ils avoient attiré à leur ſervice Pierre Williams-zoon d'Elburg, & Lucas Antonis-zoon de Leuwaarden, qui, quoique ſujets de la République, les conduiſirent dans les Indes, & les pilotèrent ſur la côte de Coromandel, où les Européens n'avoient pas encore abordé (2). Cette infidélité donna lieu à un Placard qui fut publié en 1616, & par lequel les Etats défendoient à leurs ſujets de s'engager ſur les navires étrangers, ſous peine de confiſcation de biens & de banniſſement (3).

Placard ſur la Marine.

Invention des téleſcopes.

Sur la fin de cette année (4) Zacharie Janſon, Lunettier à Middelbourg, inventa les téleſcopes (5). Il ſemble cependant qu'on doit porter cette époque deux années au-deſſus, puiſqu'il paroît qu'en 1608 les Etats firent préſent à Henri IV de deux de ces lunettes (6).

XII. Négociations de la Suede.

1611.

Charles IX, Roi de Suede, avoit envoyé dès l'été précédent une Ambaſſade à la République, pour faire une Ligue qui lui devenoit néceſſaire depuis la victoire que Sigiſmond, Roi de Pologne, avoit remportée ſur les Moſcovites; mais les Etats qui craignoient de s'engager à le ſecourir, ne s'étoient pas preſſés de conclure. Ils lui écrivirent en Janvier 1611, qu'ils étoient prêts de lui envoyer une eſcadre, ſi les Puiſſances du Nord ſe déclaroient, & lui conſeillerent de vivre en bonne intelligence avec Chrétien IV, Roi de Da-

(1) La Neuville *Tom.* I. *Ch.* VII. *pag.* 30.
(2) Meteren *Liv.* XXXII. *fol.* 617, 618, 625. Vanden Sande *Liv.* V. *pag.* 61.
(3) Grand Recueil des Placards, *Tom.* I. *col.* 549.
(4) V. P. de la Rue Zelande Lettrée *pag.* 483.
(5) Meteren *Liv.* XXXII. *fol.* 620.
(6) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 217, 224.

Digitized by Google

nemarc, leur grand ami. C'étoit à l'inſtigation du dernier qu'ils faiſoient cette démarche. La guerre étant prête à s'allumer entre les deux Couronnes, ils en prirent même occaſion d'envoyer une Ambaſſade dans le Nord, pour chercher des moyens de conciliation. Ils nommerent Jacques de Waſſenaar, Sieur d'Obdam, Rombout Hogerbeets, Conſeiller du Haut-Conſeil, & Dideric Bas, Bourgmeſtre d'Amſterdam. Ils mirent à la voile pour Coppenhague au mois de Juillet, & revinrent quelques mois après ſans avoir rien fait (1). Charles mourut peu après, & Guſtave-Adolphe lui ſuccéda (2). La guerre entre les deux Couronnes continua juſqu'en 1613, qu'elle fut terminée par la médiation de la Grande-Bretagne (3).

PHILIPPE IV. 1611. Ambaſſade dans le Nord.

La République acqueroit de la conſidération dans les pays les plus éloignés. Le Sultan & le Sophi rechercherent ſon amitié. Au commencement de cette année celui-ci envoya à la Haye Robert Cherling, Anglois, qui s'étoit établi à Iſpahan, pour propoſer à cet Etat une alliance contre la Porte, & lui offrir la liberté du commerce dans ſon Empire; mais ſur le refus que l'Envoyé fit de montrer ſes pouvoirs, les Etats lui refuſerent l'audience.

Ambaſſade de Perſe.

Le Baſſa Amiral de la Porte écrivit aux Etats, que le Grand-Seigneur étoit dans l'intention de conclure un Traité d'amitié & de commerce avec Leurs Hautes Puiſſances, & là-deſſus ils chargerent Corneille Haga de Schiedam, de paſſer en Turquie, dans l'eſpérance de s'ouvrir les Echelles du Levant (4). Cet Envoyé étant arrivé à Conſtantinople au commencement de l'année ſuivante, ne trouva pas les eſprits ſi bien diſpoſés qu'on avoit cru. Les Réſidens des Puiſſances étrangeres avoient indiſpoſé le Divan, en qualifiant les Hollandois des titres odieux de *Rebelles* & de *Pirates*. Le Sultan refuſa l'audience à l'Ambaſſadeur en qualité de Miniſtre d'un Etat indépendant & libre; il offrit de l'écou-

Négociation avec la Porte.

Oppoſition des autres Puiſſances.

(1) Meteren *Liv.* XXXII. *fol.* 622, 623, 627.
(2) Meteren *Liv.* XXXII. *fol.* 629.
(3) Baudart Mém. *Liv.* IV. *pag.* 218. Voyez Du Mont Corps Diplom. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 642.
(4) Meteren *Liv.* XXXII. *fol.* 624.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1611.

ter comme un ſimple particulier. Corneille rejetta la propoſition avec tant de fermeté, qu'il força le Viſir de lui donner une audience ſolemnelle; & malgré les obſtacles que les Anglois & les François firent naître, il réuſſit parfaitement dans ſa négociation (1). Achmet ſigna le Traité en Juillet 1612. Il accorda aux Hollandois les mêmes privileges qu'aux François & aux Anglois, & même quelques-uns que ceux-ci n'avoient pu obtenir (2). Corneille Haga établit des Conſuls, leur remit les Inſtructions que les Etats lui envoyerent (3), & ne revint qu'après avoir bien aſſuré les nouveaux comptoirs.

Traité.

Etabliſſement des Conſuls & du Commerce au Levant.

Deſtruction des Corſaires.

Juſques-là les Hollandois & les Zeelandois n'avoient paru dans la Méditerranée que ſous le pavillon François (4); à peine eurent-ils arboré celui de la République, qu'ils ſe virent en but aux Pirates barbareſques, que les autres Négocians ameutoient contr'eux. Simon Danſer, natif de Dordrecht, devint leur plus grand ennemi. Cet homme, qui s'étoit aſſuré un aſyle dans le port de Marſeille, en s'obligeant de convoyer les Marchands François avec quatre vaiſſeaux, étoit devenu l'Amiral des Corſaires ſans aveu, dont l'équipage étoit compoſé de brigands de toutes ſortes de Nations. Il fut pris enfin proche de Tunis, & périt dans un cachot (5). Les Pirates continuerent leurs brigandages: enfin les Etats publierent cette année un Placard très-rigoureux (6), & mirent à la voile dix-ſept bâtimens, qui, ſous les ordres de Hautain, rétablirent la ſûreté dans ces Mers (7).

Affaires des Indes.

La Compagnie Orientale envoya aux Indes treize vaiſſeaux armés en guerre, pour ſe dédommager des pertes de l'année précédente. Les gains qu'elle avoit faits juſqu'alors l'encouragerent à faire cet effort. Elle avoit vendu dans l'été

(1) Baudart Mém. *Liv.* IV. *pag.* 179.
(2) Réſolut. de Holl. *du 25 Novemb. & Décemb.* 1612. *pag.* 35. Gr. Recueil des Placards, *Tom.* III. *Part.* II. *pag.* 383. Du Mont Corps Diplom. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 205.
(3) Grand Recueil des Placards, *Tom.* II. *col.* 1331, 1333, &c.
(4) Vanden Sande *Liv.* V. *pag.* 64.
(5) Mereren *Liv.* XXXI. *fol.* 584. *Liv.* XXXII. *fol.* 619.
(6) Grand Recueil des Placards, *Tom.* I. *col.* 970.
(7) Meteren *Liv.* XXXII. *fol.* 629.

Digitized by Google

dix-huit mille balles de poivre à vingt-neuf, trente-un & trente-trois livres de *groots*, à neuf & dix-huit mois d'uſance : ce qui produiſit à la fin des échéances ſix cens vingt-quatre mille florins de bénéfice (1). L'eſcadre Hollandoiſe rencontra à la hauteur du Cap Verd une flotte Eſpagnole de dix-ſept gros vaiſſeaux qu'elle attaqua, & la victoire ſe déclara pour la République, après un combat dans lequel la flotte ennemie fut détruite, à la réſerve de quatre navires qui gagnerent le large (2).

PHILIPPE IV. 1611.

Victoire remportée ſur les Eſpagnols par mer.

Les troubles d'Embden donnerent encore de l'inquiétude aux Etats. La déſunion du Comte & des habitans augmentoit, malgré les ſoins que les Hollandois ſe donnoient pour empêcher une rupture ouverte (3). Ennon avoit convoqué une Diete à Aurich dès le mois de Septembre précédent. La Ville étant fermée & munie d'un Château, le Sénat d'Embden prétendit que, ſelon les privileges de l'Ooſtfriſe, la convocation étoit nulle, & chargea le Capitaine Herman Weſſels de rompre l'Aſſemblée. Il attaqua les ſoldats du Comte, les chaſſa du Château qu'il pilla, & fit quelques Gentilshommes priſonniers. Les Etats-Généraux déſapprouverent ſa conduite, lui ordonnerent de relâcher ceux qu'il avoit pris, & le condamnerent au cachot. Le Comte & le Sénat dépêcherent à la Haye (4), & cette affaire fut accommodée au printems de cette année. Le Comte ratifia l'acte à Oſterhuizen le 20 de Mai, & les Etats-Généraux, les Etats d'Ooſtfriſe, la Nobleſſe, & les Villes d'Embden, de Norden, d'Aurich, & les gens de la campagne le ſignerent (5).

Affaires d'Ooſtfriſe.

XIII. Diſputes ſur l'autorité ſpirituelle & temporelle.

D'un autre côté les diſputes de Religion commençoient à donner de l'appréhenſion aux Etats. Vitenbogaard avoit publié un Mémoire par lequel il démontroit que le but de Gomar étoit d'établir une Puiſſance collatérale à celle des Etats, en réglant la compétence excluſive en faveur des

(1) Meteren *Liv.* XXXII. *fol.* 629.
(2) Vanden Sande *Liv.* V. *pag.* 64.
(3) Réſolut. de Holl. *du 8 Fevr. du 3 Avril* 1610. *pag.* 5.
(4) Meteren *Liv.* XXXII. *fol.* 591.
(5) Meteren *Liv.* XXXII. *fol.* 624.

PHILIPPE IV. 1611. Conſiſtoires pour tout ce qui touche la Religion, en ſoumettant les Souverains même à leur déciſion. Les Remontrans ſoutenoient que les Régens, après s'être fait informer exactement des conteſtations, avoient droit d'empêcher les troubles, & de forcer les Miniſtres même à l'obéiſſance (1). Les Etats-Généraux renvoyerent l'examen de ces conteſtations devant les Etats Provinciaux, la Nobleſſe & les Villes, & renouvellerent l'Arrêté du 15 Novembre, qui défendoit d'exiger de perſonne une confeſſion plus ample que les cinq Articles, avec injonction à tous les Prédicans de vivre en Freres (2); mais les Contre-Remontrans emportés par l'amertume de leur zele, accuſerent les Etats de favoriſer Conrad Vorſtius. Ce Docteur étant encore Profeſſeur de Théologie à Steinfurt dans le Comté de Bentheim, avoit fait un Livre intitulé, *Traité de Dieu*, & les Gomariſtes avoient attaqué ſi vivement cet Ouvrage, qu'il avoit été contraint de publier une *Apologie* de ſes ſentimens. Sa nomination à une Chaire de l'Univerſité de Leide avoit réveillé les animoſités, & les Miniſtres offrirent de démontrer pluſieurs opinions damnables dans ſes Ecrits. Jacques I, Roi d'Angleterre, qui ſe piquoit d'être grand Théologien, ayant lu cet Ouvrage, chargea Rodolphe Winwood, ſon Ambaſſadeur à la Haye, de préſenter aux Etats une liſte des erreurs qu'il avoit remarquées, & de leur déclarer qu'il étoit réſolu de publier un Manifeſte pour faire connoître l'horreur qu'il avoit de ces ſentimens, & de ceux qui les toléroient. C'étoit s'attaquer aux Etats même; mais quoique le ton leur parût étrange, ils crurent à propos de ménager l'amitié de Jacques, & répondirent qu'ils avoient interdit Vorſtius de ſes fonctions juſqu'à l'aſſemblée du Synode (3). Ainſi ce Profeſſeur fut, pour ainſi dire, dépoſé avant que d'avoir pris poſſeſſion de ſa Chaire; mais les Etats lui conſerverent ſes appointemens (4).

Vorſtius accuſé.

Pourſuivi par le Roi de la Grande-Bretagne.

Dépoſé.

(1) Grot. de Imper. limit. circa ſacra *Tom.* IV. Vitenbogaard *pag.* 499. Hiſt. Eccleſ. *Part.* III. *pag.* 501.
(2) Baudart Mém. *Liv.* II. *pag.* 38.
(3) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 71.
(4) Vitenbogaart *pag.* 574.

Digitized by Google

PHILIPPE IV.

1611.

Justification des Remontrans.

Les Remontrans ſe voyant pourſuivis avec tant d'acharnement, ſe plaignirent » qu'on leur imputât des propoſitions » qu'ils ne profeſſoient ni de bouche ni de cœur ; qu'ils » n'attaquoient ni le Catéchiſme ni la Confeſſion ; qu'ils » demandoient ſeulement quelques éclairciſſemens ſur des » Articles trop obſcurs ; qu'ils étoient prêts de rendre compte » de leurs opinions devant un Synode légitime & ſous la » protection des Etats ; que les Souverains, après Dieu, » étoient chargés de veiller au dépôt de la Foi ; qu'ils » vivroient en paix avec leurs Freres en attendant la con- » vocation du Synode, & ſerviroient J. C. en confiance, » puiſqu'il a donné l'exemple de la ſoumiſſion dûe aux Puiſ- » ſances de la Terre, auxquelles il commande d'obéir (1) ». Gomar appréhendant la tournure que prenoit cette affaire, remit ſa Chaire, & ſortit des Pays-Bas. Il fut remplacé par *Jean Polyander*, Calviniſte rigide, & l'on nomma à la place de Vorſtius *Simon Epiſcopius*, l'un des défenſeurs de la Doctrine d'Arminius à la Conférence de la Haye (2). On eût dit que les Curateurs, à l'inſtigation des Etats, avoient deſſein de maintenir l'équilibre entre les deux partis.

Démiſſion de Gomar.

XIV. Renouvellement du Réglement Eccléſiaſtique.

Sur ces entrefaites Barneveld mit ſur le tapis le Réglement Eccléſiaſtique de 1591 (3), dans le deſſein d'augmenter l'autorité du Magiſtrat ſur le Clergé. Au commencement de la Réforme Guillaume laiſſoit l'élection des Miniſtres au Magiſtrat du lieu ; le Clergé avoit eu l'adreſſe, dans le Synode de la Haye tenu en 1586, de faire déférer la nomination aux Conſiſtoires. Cette uſurpation détruiſoit le droit de Patronage : la Nobleſſe en porta ſes plaintes aux Etats, qui rétablirent les Seigneurs dans le droit de donner des Deſſervans à leurs Egliſes, à condition de ne choiſir perſonne qu'après une ſévere information de ſa doctrine & de ſes mœurs. Dans le Synode de 1591 on arrêta que dans le cas de vacance, le Conſiſtoire prieroit le Magiſtrat de députer quelques-uns de ſes Membres pour procéder avec les Mi-

(1) Vitenbogaart *pag.* 529.
(2) Vitenbogaart *pag.* 590.
(3) Brandt *Tom. II. pag.* 1704.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1611.

niſtres à l'élection du Candidat, que ceux-ci nommeroient quatre Sujets éligibles, & que les autres ſeroient obligés d'en choiſir un. Par ce moyen Barneveld remettoit la vocation au Miniſtere ſous l'inſpection du Magiſtrat (1), & devenoit maître de n'admettre que des eſprits pacifiques dans la Chaire du Seigneur. Il fit enjoindre aux Villes & aux Villages de ſe conformer au Réglement, & de n'autoriſer aucun Prédicant ſans l'avis du Conſeil (2). Les habitans d'Utrecht adopterent l'Ordonnance (3).

Oppoſition des Contre-Remontrans.

Les Contre-Remontrans s'éleverent contre ces nouveautés, & ſoutinrent que l'Edit étoit attentatoire à l'autorité ſpirituelle, que les Etats n'avoient point l'inſpection ſur ce qui concerne le Culte & la Diſcipline, & preſſerent plus vivement la Convocation du Synode. Quelques Villes cependant les forcerent de ſe conformer au Réglement; le Magiſtrat de Rotterdam, dépoſa en Octobre *Cornelius Gezelius*, pour avoir invectivé contre les Remontrans. Ce Miniſtre ſe voyant interdit de ſes fonctions, aſſembla ſes Proſélytes en particulier, ſous le nom de l'*Egliſe de la Croix*. L'Eſcoutet en étant informé, lui défendit de prêcher dans la Ville; & ſur le refus d'obéir, le Prevôt le fit ſaiſir par ſes Archers, & le mit hors des portes. Gezelius publia un Mémoire juſtificatif, par lequel il expoſoit qu'il n'avoit parlé qu'en général; qu'il étoit de ſon devoir de s'oppoſer à la ſéduction; que n'ayant déſigné perſonne, on ne devoit pas appliquer ſes diſcours aux Remontrans; (4) & ſans attendre le jugement, il ouvrit ſon prêche à Sciendam & à Delfshaven, où le peuple de Rotterdam couroit en foule: ce qui fit donner à ſes Proſélytes le nom de *Contre-Remontrans crottés* (5). Ce Miniſtre trouva bientôt le moyen de ſe faire appeller à l'Egliſe d'Edam, & ſes dévots continuerent de tenir des Aſſemblées clandeſtines à Rotterdam, quoique le Magiſtrat eût prononcé une amende de deux cens livres contre les proprié-

Débats dans les Villes.

(1) Gr. Recueil des Placards, *Tom.* II. *pag.* 459.
(2) Gr. Recueil des Placards, *Tom.* I. *pag.* 460.
(3) Gr. Recueil des Placards d'Utrecht, *Tom.* I. *pag.* 359.
(4) Brandt *Tom.* II. *pag.* 180, 184.
(5) Vanden Sande *Liv.* V. *pag.* 63.

taires

taires qui prêteroient leurs maiſons, & cent livres contre chaque aſſiſtant (1). Les Arminiens eurent le deſſous à Warmenhuizen. *Pierre Emilius* avoit été nommé Prédicant à la ſollicitation de Guillaume Bardes, Seigneur du lieu, en vertu du Réglement de 1591. La Commune fit mettre une ſerrure à l'Egliſe, ferma la porte, & la fit entourer de paliſſades. Bardes fut contraint d'agir d'autorité pour la faire ouvrir; mais le Prédicant fut obligé de renoncer à ſa nomination, & l'on eut bien de la peine à trouver un Miniſtre qui fût du goût du Seigneur de la Paroiſſe & de la Commune (2). Les Remontrans commencerent à prendre le deſſus dans la Gueldre & dans l'Overyſſel. Ils dominoient à Nimegue, à Bommel & à Tiel, quoiqu'un Synode tenu depuis peu à Harderwyk, eût prononcé que le Catéchiſme & la Confeſſion étoient entierement conformes aux ſaintes Ecritures. La Veluwe & Zutphen tenoient pour les Contre-Remontrans; Arnhem étoit partagée: les nouveaux Sectaires étoient en petit nombre à Deventer, à Campen & dans le plat pays; mais la Zeelande, la Friſe & Groningue ſoutenoient opiniâtrément les anciennes opinions (3).

PHILIPPE IV. 1624

Le Roi d'Angleterre pourſuivoit Vorſtius avec le même acharnement: il fit brûler ſon Livre à Londres, à Oxford & à Cambridge, & ſçachant qu'il étoit à Leide, il écrivit aux Etats qu'il méritoit la mort, & menaça, ſi l'on continuoit à le tolérer, de faire ſchiſme avec leurs Egliſes. Winwood accompagna cette Lettre d'un diſcours violent: les Etats crurent éluder par des complimens la pourſuite qu'il demandoit contre ce Docteur; l'Ambaſſadeur les prit pour un refus, & ſe plaignit du peu d'égard qu'on avoit pour ſon Maître, qui de ſon côté publia une Déclaration foudroyante contre les Etats. La Régence prit enfin le parti de renvoyer Vorſtius de Leide; & de lui procurer un établiſſement à Goude.

XV. Animoſité de Jacques I contre Vorſtius.

(1) Baudart *Mém. Liv.* II. *pag.* 97. Vanden Sande *Liv.* V. *pag.* 66.
(2) Réſolut. de Holl. *du 6 Août, du 27 Sept.* 1612. *pag.* 191, 237. Vitenbogaart *pag.* 600, 601. Brandt *Tom.* II. *pag.* 186.
(3) Vanden Sande *Liv.* V. *pag.* 65.

PHILIPPE IV.

1612. Examen de ses motifs.

On n'a pas trop compris le motif de l'animosité de Jacques contre ce particulier : il n'auroit pas dû se mêler d'une dispute où l'on ne demandoit pas son avis, & qui regardoit une Eglise sur laquelle il n'avoit aucune inspection ; mais il venoit d'écrire *sur la Transubstantiation* & quelques autres questions de l'Ecole : les subtiles distinctions de la Grace acheverent d'échauffer sa bile ; & quoiqu'il tolérât chez lui les Catholiques, ses principaux ennemis, il ne put souffrir Vorstius en Hollande. Ce Docteur attaquoit le sentiment pour lequel il s'étoit déclaré, peut-être Maurice échauffoit son zèle pour augmenter les troubles qu'il vouloit exciter, & perdre Barneveld. Les liaisons du Monarque & du Prince sont constatées par l'envoi de l'Ordre de la Jarretiere que Jacques lui donna dans un Chapitre tenu à Windsor au mois de Février suivant (1).

Maurice créé Chevalier de la Jarretiere.

Particularités sur François Aarsens.

François Aersens de Sommerlsdyk, homme adroit, entreprenant & né pour l'intrigue, se déclara hautement contre l'Avocat de Hollande, plutôt par haine personnelle que par religion. Naturellement ambitieux, il vouloit se rendre puissant & riche. Barneveld n'avoit pas assez bonne opinion de sa probité pour lui confier de grands emplois ; il le regardoit tout au plus comme un de ces esprits artificieux & fourbes, dont on peut se servir dans certaines rencontres, & sur-tout dans les Cours étrangeres. Sommerlsdyk avoit découvert l'idée de ce grand Homme, & se donna tout entier à Maurice, pour chercher l'occasion de se venger. Un Guerrier occupé de la gloire du commandement & des plaisirs est plus facile à tromper qu'un vieux Politique qui ne songe qu'au bien de l'Etat, & qui se fait une étude de connoître les hommes. Sommerlsdyk au retour de son Ambassade de France, s'apperçut bientôt de la jalousie de Maurice contre Barneveld ; & s'étant insinué dans son esprit, il lui persuada bientôt que les disputes sur la Religion lui fourniroient infailliblement le moyen de renverser un crédit qui le barroit dans toutes ses vues.

(1) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 76.

PHILIPPE IV.

Le Prince ne s'étoit pas encore mêlé des affaires de l'Egliſe, & ne ſe déclara contre Vorſtius que pour contrarier Barneveld. Celui-ci ne cherchoit que la paix, & ſe laiſſoit conduire par Vitenbogaard, Miniſtre de la Haye, & célébre Remontrant: enſorte qu'on diſoit hautement *que Vitenbogaard endoctrinoit Barneveld, & Barneveld les Etats* (1). Maurice reprocha vivement à ce Miniſtre d'avoir produit auprès de lui un homme tel que Vorſtius, & dès-lors il devint ſuſpect à tout le parti (2). Les Contre-Remontrans en prirent la hardieſſe de choiſir le Prince pour Protecteur, ſe ſervirent de Guillaume-Louis, Stadhouder de Friſe, dont ils connoiſſoient l'averſion pour les nouveautés; & Maurice voyant une occaſion d'attaquer le crédit d'un homme qu'il trouvoit toujours contraire à ſes vues, ne fut pas difficile à déterminer (3).

1612. Maurice ſe déclare pour les Contre-Remontrans.

Cette année ne nous offre qu'un événement qui nous oblige de couper le cours des affaires eccléſiaſtiques avant que de paſſer à la ſuivante. Ce fut la mort de l'Empereur Rodolphe II, arrivée à Prague le 10 de Janvier. Matthias que nous avons vu Gouverneur général dans les Pays-Bas, lui ſuccéda (4). Il étoit Roi de Hongrie, & ſon Frere venoit de lui aſſurer la Couronne de Boheme contre les menées de Leopold, Evêque de Strasbourg & de Paſſau (5). Ce Prélat ſecondé par les Jéſuites s'étoit ſaiſi de quelques places avec les troupes qui l'avoient ſuivi à la guerre de Juliers; mais la Capitale ayant ouvert ſes portes à Matthias, Rodolphe le nomma ſon Succeſſeur, & le fit couronner. Les Electeurs s'étant raſſemblés à Prague pour les funérailles de cet Empereur, proclamerent le même Matthias, & le couronnement ſe fit le 12 de Mai.

Mort de Rodolphe II.

Matthias élu Empereur.

Guillaume-Louis ſe propoſa au commencement de 1613, d'engager une ſeconde Conférence entre les Miniſtres, mais

XVI. Nouvelles conférences des Théologiens.

1613.

(1) Vitenbogaart Vie & Apolog. *Ch.* II. *pag.* 14.
(2) Brandt *Tom.* II. *pag.* 169, 170.
(3) Vitenbogaart Journal *dans* Brandt *Tom.* II *pag.* 206.
(4) Meteren *Liv.* XXXII. *fol.* 629.
(5) Voyez Du Mont Corps Diplom. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 198.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1613. moins nombreuſe que la premiere. Les Etats-Généraux chargerent les Conſeillers-Committés d'obtenir le conſentement des deux Partis. On convint de nommer trois Prédicans de chaque côté, & l'on indiqua les Seſſions à Delft pour le 26 de Février. Les Remontrans demanderent qu'on procédât ſans conteſtation à l'examen des cinq Articles, en les conférant avec l'Ecriture ; les Contre-Remontrans refuſerent d'en entendre la lecture, & mirent ſur le Bureau plus de trente Propoſitions, ſur leſquelles ils exigeoient une réponſe préciſe. Les premiers demanderent le tems de délibérer, & l'Aſſemblée ſe ſépara. Les Etats connurent alors, qu'on ne pouvoit rapprocher les eſprits par la douceur, & que la déciſion d'un Synode national étoit abſolument néceſſaire. Ils jugerent la réponſe aux Articles entierement inutile, & qu'il s'agiſſoit de convaincre l'un ou l'autre Parti d'hétérodoxie par accuſation & par preuve puiſée dans l'Ecriture, & non par la voie d'examen (1).

Rompues.

Manœuvres des Remontrans en Angleterre.

L'Avocat de Hollande qui ſe propoſoit de ramener le Roi d'Angleterre dans ſes vues, lui fit préſenter par Caron un Mémoire fort détaillé ſur la Controverſe qui diviſoit les Egliſes des Pays-Bas, & lui repréſenta les difficultés de terminer de pareilles diſputes par la conviction. Grotius que la Compagnie des Indes avoit député à Londres, pour terminer quelques différends qui touchoient le Commerce, profita de ſon ſéjour pour ramener dans ſon parti les Chefs de l'Egliſe d'Angleterre ; il eut à ce ſujet pluſieurs Conférences avec Sa Majeſté (2). Ce fut dans cette occaſion qu'il compoſa le Livre *de la Religion des Etats de Hollande & de Weſtphrife*, par lequel il défendit ſi bien la conduite des Etats, que le Conſeil de Hollande condamna comme Libelle diffamatoire l'*Epître Dédicatoire*, par laquelle *Sybrandus Lubbertus*, Profeſſeur de Francker, l'avoit attaqué (3). Ces Ecrits ne ſervoient qu'à ranimer les plumes, & l'animoſité des Prédicans,

Ecrits pour & contre.

(1) Réſolut. de Holl. *du 5, 29 Mars* 1613. *pag.* 3. Trigland *pag.* 642, 648. Vitenbog. *pag.* 601-605.
(2) Vitenbog. *pag.* 613, 617. Trigland *pag.* 665.
(3) Gr. Recueil des Placards *Tom.* I, *col.* 457.

Digitized by Google

& les Provinces étoient inondées de ces ſortes d'Ouvrages. Enfin les deux Partis réſolurent de préſenter de nouvelles requêtes aux Etats. Les Arminiens demandoient d'être entendus, & qu'on arrêtât les invectives des Prêches. Les Gomariſtes pourſuivoient la tenue d'un Synode, ſe déchaînoient contre la tolérance, & demandoient réponſe aux Articles qu'ils avoient préſentés à Delft. PHILIPPE IV. 1613.

Dans ces circonſtances les Etats reçurent la lettre ſuivante du Roi d'Angleterre. « Nous vous aviſons que nous avons » appris par expérience, qu'à grandes peines telles queſtions » ſe terminent par les diſputes des Théologiens : que par » ainſi il vous eſt plus convenable de les arrêter par auto- » rité publique, faiſant défenſe à vos Miniſtres de porter » telles matieres dans les Chaires, & leur commandant » d'entretenir la paix par mutuelle tolérance en la diverſité » d'opinions & de ſentiment de part & d'autre, au moins » juſqu'après avoir pris pleine connoiſſance des différens » avis, il en ſoit ordonné par la ſuprême Puiſſance du Lé- » giſlateur (1) ». Ce langage ſurprit d'autant plus les Etats, qu'on ſe rappelloit la vivacité avec laquelle le Monarque avoit pourſuivi Vorſtius, & les qualifications d'hérétiques & de ſchiſmatiques qu'il avoit prodiguées aux Remontrans(2). Auſſi leurs Adverſaires ſoutinrent, que la lettre avoit été fabriquée par Grotius : ce que celui-ci nie formellement dans ſon *Apologie* (3). Lettre de Jacques I aux Etats.

Les Etats de Hollande ordonnerent alors la ſuppreſſion des requêtes, & propoſerent un Arrêté dont Grotius avoit minuté le modèle. On le lut & relut à l'inſtance des Députés de Dordrecht, où les Contre-Remontrans dominoient ; mais il paſſa à la pluralité des voix (4), fut confirmé dans le mois de Janvier 1614, & ſigné par la Nobleſſe, & les Députés de Dordrecht, de Haarlem, de Delft, de Leide, de Goude, de Rotterdam, de Gorinchem, de Schiedam, de Arrêté des Etats de Hollande.

(1) Limborch Vita Epiſcopii *dans* Le Clerc *Tom.* I. *pag.* 294. Réſolut. de Holl. du 5 *Mars* 1613, *pag.* 423.
(2) Brand *Tom.* II. *pag.* 165.
(3) Grotii Apolog. *Cap.* VI. *pag.* 56.
(4) Brandt *Tom.* II. *pag.* 275.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1613. Opposition de quelques Villes.

Schoonhoven, de la Brille, d'Alkmaar, de Hoorn & de Medenblik. Ceux de Monnikendam & de Purmerende furent quelque tems à se déterminer; mais Amsterdam déclara qu'elle ne consentiroit jamais à l'Arrêté, & requit qu'on fît mention de son opposition. Les Députés d'Edam & d'Enkhuizen s'excuserent sur le défaut de pouvoir (1). Les Etats ordonnerent par l'Arrêté qui fut publié en vertu du pouvoir à eux appartenant, comme Souverains légitimes, « qu'en » expliquant les saintes Ecritures on inculque à la Commune » & aux bons Citoyens, que le commencement, le milieu, » la fin du salut, & particulierement la Foi, ne doivent » s'attribuer ni aux facultés naturelles ni aux bonnes œuvres, » mais uniquement à la grace de Dieu en J. C. son Fils; » que Dieu n'a pas créé les hommes pour les damner; que » s'il ne les force pas à faire les œuvres du salut, il les né» cessite encore moins à opérer leur damnation; que quant » à la Prédestination, il suffit d'enseigner que Dieu a choisi » de toute éternité ceux qui par sa grace croyent en J. C., » qui doivent persévérer jusqu'à la fin, & qu'il a réprouvé » les mécréans qui meurent dans l'infidélité; qu'au surplus » ils n'empêchent les Théologiens & les Docteurs d'agiter » ces questions dans les Ecoles; mais leur défendent de les » porter dans la Chaire & devant la Commune, leur en» joignant sur les autres Articles de s'en tenir à la parole de » Dieu, aux dogmes reçus par les Eglises réformées, & de » se conformer en union avec amour & charité mutuelle à » l'exécution des Arrêtés précédens (2)». Barneveld se flattoit alors d'avoir rétabli provisionnellement la tranquillité (3); mais avant que de voir l'effet que cet Arrêté produisit, il faut passer au détail des autres affaires.

XVII. Ligue avec les Villes Anséatiques & contre le Danemarc.

L'augmentation des droits au passage du Sond que le Roi de Danemarc avoit établis, sous prétexte de la guerre contre la Suede, avoit indisposé le Sénat de Lubec, & les Né-

(1) Voyez Brandt *Tom.* II. *pag.* 235.
(2) Résolut. de Holl. *du 4 Novemb.* 1613. *du 23 Janvier* 1614. *pag.* 44. Grand Recueil des Placards, *Tom.* III. *pag.* 460.
(3) Trigland *pag.* 678.

Digitized by Google

gocians des Provinces-Unies s'en plaignoient amérement. Les Etats conclurent à leur ſollicitation une Ligue pour quinze ans avec les Villes anſéatiques, qui fut ſignée le 9 de Mai 1613. Ils s'engageoient réciproquement à ſe maintenir dans leurs droits & dans la navigation du Nord. Les Etats ſe chargeoient de la direction des flottes : la Ville de Lubec s'étoit réſervée le droit de voter ; les premiers devoient contribuer huit parts dans les armemens, & la derniere un neuvieme (1). L'Electeur Palatin, les Princes de Wurtemberg, ceux de Heſſe, de Bade, de Bradenbourg, d'Oettingen & d'Anhalt accéderent au Traité, & s'engagerent de fournir en cas de guerre quarante mille florins par mois aux Etats, qui de leur côté devoient envoyer quatre mille hommes à leur ſecours, en cas qu'ils fuſſent attaqués. Le renouvellement des troubles de Juliers, dont nous parlerons à la fin de cette année, & qui touchoient les Etats de plus près que le commerce (2), empêcherent l'exécution de ce Traité.

Cependant Chrétien appréhendant les ſuites de cette Ligue, promit de remettre les péages de la mer Baltique ſur l'ancien pied (3). Le Roi de Suede informé du réfroidiſſement que ces conteſtations cauſoient entre les deux Puiſſances (4), dépêcha à la Haye Jacques Van Dyck, l'un de ſes Conſeillers, qui conclut un Traité d'alliance avec la République le 5 d'Avril 1614 (5). Par une convention ſecrete qui fut ſignée le même jour, on s'aſſuroit un ſecours réciproque de quatre mille ſoldats en conſéquence (6) ; & les Etats acheterent des Suedois ſoixante mille livres de cuivre à raiſon de quarante rixdalers par trois cens livres qui devoient être délivrées à Stockholm (7). Le Roi de Danemarc

Traité d'alliance avec la Suede.

(1) Réſolut. de Holl. *du 1, 23 Mai 1613. pag.* 28. & le Grand Recueil des Placards, *Tom.* IV. *pag.* 273.

(2) Réſolut. de Holl. *du 1, 23 Mai 1613. pag.* 18. & le Grand Recueil des Placards, *Tom.* IV. *pag.* 267, 272. Du Mont Corps Diplom. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 226.

(3) Vanden Sande *Liv.* V. *pag.* 66. Baudart Mém. *Liv.* V. *pag.* 44.

(4) Voyez Bentivoglio Relat. *pag.* 296, 297.

(5) Gr. Recueil des Placards, *Tom.* IV. *pag.* 275.

(6) Gr. Recueil des Placards, *Tom.* IV. *pag.* 278.

(7) Voyez le Marché dans Du Mont Corps Diplom, *Tom.* II, *Part.* II. *pag.* 223.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1613.

informé de ces conventions, imagina que ce cuivre étoit deſtiné pour fondre du canon, & ſes inquiétudes facilitèrent l'augmentation du commerce des Hollandois, en leur faiſant connoître l'avantage d'une nouvelle Pêche.

Etabliſſement de la Compagnie du Nord.

Pluſieurs voyages à la Nouvelle Zemble & au Détroit de Weygats, pour chercher un paſſage à la Chine par le Nord, avoient appris que ces mers étoient abondantes en baleines, en vaches marines, en chiens de mer & autres monſtres, dont la graiſſe, les dents & la peau ſont d'un grand débit. Les Anglois s'étoient emparés de cette Pêche, & deux vaiſſeaux d'Amſterdam qui s'aventurerent, furent pris au retour, & perdirent leur pêche & leurs uſtenſiles. Noel Caron, Ambaſſadeur de Hollande à Londres, ſollicita longtems un dédommagement (1). Les Négocians piqués du déni de juſtice, réſolurent d'armer une eſcadre aſſez forte pour ne point appréhender les Anglois. Ils formerent une Compagnie de Lambert de Thweenhinzen, Jacques Niguet, Jacques Mercys, Gillis Dodeur, Leonard Rans, Ysbrand Dobbens, Nicaiſe Kien, Antoine Monier, Dideric Adnanſzoon Levenſtein. Les Etats leur accorderent le 27 Janvier 1614, des Lettres pour pêcher excluſivement pendant trois ans, depuis la Nouvelle Zemble juſqu'au Détroit de Davis, aux environs de Soitsberg, de l'Iſle des Ours & du Groenland. Cet octroi fut renouvellé plus d'une fois, & l'an 1622 les Zeelandois formerent une autre Compagnie pour l'Iſle Maurice ou de Jean Mayen (2). Cette Pêche rapportoit d'abord beaucoup de profit; mais le nombre des Navigateurs ayant effarouché les poiſſons, le gain diminua: le privilege étant fini en 1642, la Compagnie négligea de le renouveller, & la pêche de la baleine demeura libre. Les Etats s'étoient flattés que l'érection de ces Compagnies favoriſeroit de nouvelles découvertes, & même ils avoient promis une récompenſe aux Pilotes qui feroient quatre voyages conſécutifs, à condition de repréſenter leurs

La Compagnie éteinte.

(1) Baudart Mém. *Liv.* V. *pag.* 43.

(2) Grand Recueil des Placards, *Tom.* I, *fol.* 669, 671, 673, 678. Velius Deſcript. de Hoorn, *pag.* 559.

Journaux

Journaux en bonne forme, quinze jours après leur arrivée (1). PHILIPPE IV.

Mais les Anglois continuoient à les inquiéter, non-seulement dans la mer du Nord, mais encore dans celle des Indes, & s'attacherent à les supplanter par-tout. Ils vouloient obliger les Indiens, avec lesquels la Compagnie avoit stipulé un Commerce exclusif, de leur apporter leurs fruits & leurs marchandises, & refusoient de contribuer aux dépenses nécessaires contre les Espagnols & les Portugais (2). Les Etats-Généraux envoyerent à Londres Reinier Pauw, ancien Bourgmestre d'Amsterdam, Dideric Meerman, Echevin de de Delft, & Hugo Grotius, Avocat Fiscal des Etats de Hollande; & c'est le voyage dont nous avons parlé à l'occasion des affaires de religion. Jacques se montra prêt à satisfaire les Etats (3): on termina les affaires qui concernoient les Indes, & Grotius se vante d'avoir rendu dans cette occasion de grands services à la Patrie (4); mais il ne put rien obtenir sur la Pêche du Nord que les Anglois prétendoient leur appartenir à l'exclusion des autres Nations: ce qui détermina les Etats d'armer en guerre les vaisseaux destinés à cette navigation (5). En 1617 une de leurs escadres prit un bâtiment Anglois, l'amena en Hollande, & les Etats le rendirent sur le champ (6). Cependant le Traité concernant les Indes fut mal observé, & les plaintes n'étant pas écoutées, ils ordonnerent à leurs Capitaines de se défendre, en cas qu'ils fussent attaqués par les Espagnols, les Portugais & les Anglois, avec défense cependant de se porter aggresseurs (7).

1613. Débats avec les Anglois pour le commerce des Indes & du Nord.

La France eut dans ce même tems une altercation avec le Roi de la Grande-Bretagne, où les Etats se trouverent intéressés. Par le Traité conclu en 1603, Henri IV s'étoit engagé de payer deux millions tous les ans aux Provin-

Liquidation des Etats avec la France & l'Angleterre.

(1) Grand Recueil des Placards, *Tom.* I. *pag.* 563.
(2) Résolut. de Holl. *du 4, 17 Mars* 1615. *pag.* 5.
(3) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* VII. *Part.* II. *pag.* 205.
(4) Grotii Apolog. *Chap* XIX. *pag.* 209, 219. Brandt Vie de Grotius, *pag.* 45.
(5) Grand Recueil des Placards, *Tom.* I. *col.* 673.
(6) Vanden Sande *Liv.* V. *pag.* 72.
(7) Grand Recueil des Placards, *Tom.* II. *col.* 2272, 2273.

PHILIPPE IV. 1613.

ces-Unies, & la Reine Eliſabeth avoit promis de les imputer ſur les ſommes qu'elle avoit prêtées au Monarque pendant les guerres civiles. Jacques ayant fait ſa paix avec l'Eſpagne, Henri avoit continué de fournir le contingent auquel il s'étoit obligé : enſorte que Marie de Medicis redemandoit trois millions à Jacques qu'elle avoit payés au-deſſus des dettes de ſa Couronne, & Jacques prétendoit répéter ſix cens ſoixante-ſix mille livres depuis ſon Traité avec Philippe. Cette affaire après quelques conteſtations fut arrangée par la quittance de trois millions que Jacques donna aux États-Généraux, & la Régente la reçut en payement de ce qu'ils devoient à la France (1).

XVIII. Diſſanion entre Brandenbourg & Neubourg.

Depuis que Juliers s'étoit remis entre les mains de l'Electeur de Bradenbourg & du Duc de Neubourg, ces deux Princes avoient gouverné avec une grande tranquillité les pays dont ils avoient hérité. Ils avoient donné, de concert en 1612, les privileges & les droits de Ville au Village de Mulheim, ſitué ſur le Roer; & quoique cette érection fit grand tort à Cologne (2), Ferdinand de Baviere, Succeſſeur d'Erneſt depuis 1612 à l'Archevêché de cette Ville, n'oſoit s'en plaindre. La différence des Religions cauſa cependant quelque réfroidiſſement de part & d'autre (3). L'Electeur de Brandenbourg étoit Luthérien, & ſon Co-héritier profeſſoit le Calviniſme (4). Les Princes voiſins voulant affermir leur intelligence, propoſerent le mariage de Wolfgang de Neubourg avec une Princeſſe de Pruſſe, titre que portoit la Maiſon de Brandenbourg, depuis que l'Empereur Sigiſmond l'avoit décoré de ce Duché (5). Le jeune Prince ſe rendit à la Cour de ſon futur Beau-pere; mais cette démarche, au lieu d'avancer la concluſion, alluma une haine implacable entre ces deux Maiſons. Wolfgang dans la cha-

(1) Aitzema, *Tom.* I. *pag.* 217. Le Clerc *Tom.* I. *pag.* 294.
(2) Baudart Mém. *Liv.* IV. *pag.* 222, 227. *Liv.* V. *pag.* 28, 42. *Liv.* VI. *pag.* 8.
(3) Baudart Mém. *Liv.* VI. *p.* 12.
(4) Bentivoglio Relat. *pag.* 437, 438.
(5) Voyez Du Mont Corps Diplom. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 179, 181, 283, 293, 195, 196, 197. Meteren *Liv.* XXXII. *fol.* 628.

Digitized by Google

leur de la bonne chere ſe laiſſa emporter à certains propos qui lui attirerent un ſoufflet de la part de l'Electeur (1). Les Archiducs aigrirent l'inſulte, dans le deſſein d'affoiblir la Ligue Proteſtante, & marierent le jeune Prince à Magdeleine, Sœur de Maximilien, Electeur de Baviere, & de Ferdinand, Archevêque de Cologne. La Princeſſe étant Catholique, n'eut pas de peine à perſuader au nouvel Epoux d'abjurer le Calviniſme, pour aſſurer ſa vengeance par la protection de la Maiſon d'Autriche & de la Ligue Catholique (2). Ce changement redoubla les ſoupçons, & les allées & venues preſque continuelles du jeune Prince à Cologne, déterminerent l'Electeur de Brandenbourg à ſolliciter le ſecours des Etats. Ceux-ci lui prêterent un Corps de leurs troupes, avec lequel il tenta Duſſeldorp, ſur l'avis qu'il eut que les Eſpagnols penſoient à s'en rendre maîtres (3). Ce fut le ſignal de la guerre : les Archiducs armerent, & les Etats ſe préparerent à tenir la campagne ; mais avant que d'entrer en action, ils envoyerent des Ambaſſadeurs pour exhorter les deux Princes à vivre en bonne intelligence. PHILIPPE IV. 1613.

Les affaires demeurerent en cet état juſqu'au printems de 1614. On aſſembla un Congrès à Naumburg dans la Saxe, qui ſe ſépara ſans concluſion (4). L'Aſſemblée qu'on tint à Weſel au mois de Juin ne réuſſit pas mieux (5), quoique les Etats euſſent encore leurs Commiſſaires pour concilier les eſprits. Dans ces circonſtances, l'Electeur de Brandenbourg, ſur le ſoupçon que le Duc de Neubourg vouloit s'emparer de Juliers, pria Maurice de mettre une garniſon dans le Château, & d'en chaſſer celle du Duc. A cette nouvelle l'Electeur Palatin prit ſa revanche ſur Duſſeldorp, & les hoſtilités commencerent (6). Les Etats publierent qu'ils ne s'é- Hoſtilités réciproques. 1614.

(1) Suite de l'Abrégé de Mezeray *Tom.* XI. *pag.* 51. Le Vaſſor Hiſt. de Louis XIII. *Tom.* I. *Liv.* IV. *pag.* 430.
(2) Bentivoglio Relat. *pag.* 438, 439, 454. Baudart Mém. *Liv.* IV. *pag.* 177. *Liv.* V. *pag.* 43.
(3) Bentivoglio Relat. *pag.* 442, 443.
(4) Baudart Mém. *Liv.* VI. *pag.* 24.
(5) Bentivoglio Relat. *pag.* 453. Baudart Mém. *Liv.* VI. *pag.* 38.
(6) Bentivoglio Relat. *pag.* 445, 446.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1614.

toient saisis de Juliers que pour assurer la tranquillité du pays ; mais les Espagnols n'en crurent rien (1). Ils commencerent à déclamer contre la Treve, qui, disoient-ils, devenoit insidieuse par l'abus qu'on en faisoit, & pousserent Albert à prendre les armes, pour se mettre à l'abri de pareilles surprises (2). L'Archiduc n'avoit alors que huit mille fantassins & douze cens cavaliers ; mais le Roi d'Espagne venoit de lui faire de grosses remises. Les Hollandois avoient sur pied vingt mille soldats & deux mille cinq cens cavaliers (3). On résolut à Bruxelles de lever en diligence douze mille hommes d'infanterie & treize cens de cavalerie (4). Les Ambassadeurs de France & d'Angleterre firent de vains efforts pour porter ces Princes à la conciliation ; ils perdirent leur éloquence (5). L'Archiduc assembla son armée sous Maastricht, & Spinola passa la Meuse au commencement d'Août. Les Etats présumerent d'abord qu'il en vouloit à Juliers : ils envoyerent Frederic-Henri pour y conduire un convoi de troupes & de munitions de toute espece (6) ; mais les Espagnols qui vouloient éviter de paroître les infracteurs de la Treve, se couvrirent d'un autre prétexte.

Affaires d'Aix-la-Chapelle.

Nous avons dit qu'en 1598 les Protestans avoient été chassés du Magistrat d'Aix-la-Chapelle, & que les Catholiques s'en étoient emparés (7). Pour se maintenir dans leur possession, ils entretenoient une correspondance secrete avec les Archiducs (8). Ils opprimoient les Réformés par des amendes & par le banniſſement, & les prétextes ne leur manquoient pas (9). Ceux-ci s'impatienterent enfin, & causerent de nouveaux mouvemens dans le peuple. En 1611 les Bourgeois ayant pris les armes, coururent à l'Hôtel-de-

(1) Bentivoglio Relat. *pag.* 456, 461.
(2) Bentivoglio Relat. *pag.* 448.
(3) Bentivoglio Relat. *pag.* 453.
(4) Bentivoglio Relat. *pag.* 456, 457.
(5) Bentivoglio Relat. *pag.* 462.
(6) Résolut. de Holl. *du 1-19 Juill.* 1614. *pag.* 69, 70. Baudart Mém. *Liv.* VI. *pag.* 39.
(7) Voyez ci-dessus *Tom.* VI. *Liv.* XX. *pag.* 373.
(8) Grotii Hist. *Lib.* XVII. *pag.* 472.
(9) Meteren *Liv.* XXVI. *fol.* 497 & 499.

Digitized by Google

Ville, traînerent en priſon quelques Sénateurs, & les forcerent à rendre leurs comptes. Le Roi de France, l'Electeur Palatin & celui de Brandenbourg appaiſerent l'émeute, firent relâcher les priſonniers, & rétablirent la liberté de conſcience (1). Albert, qui dans ſa qualité de Duc de Brabant avoit de vieilles prétentions ſur cette Ville, prit le parti des Catholiques. Il pouſſa l'Empereur à rendre un Decret contre les Proteſtans, & ſe fit charger de l'exécution conjointement avec l'Electeur Palatin (2). PHILIPPE IV. 1614.

Spinola muni de cette Piece, marcha droit à Aix-la-Chapelle, ſe rendit maître de la Ville au nom de l'Empereur, changea le Magiſtrat le 21 d'Août, & rétablit l'exercice excluſif de la Religion catholique (3). Il fit enſuite citer un bon nombre de Bourgeois, ſous prétexte des émeutes précédentes, punit les uns de mort, & les autres de banniſſement (4), raſa Mulheim, & s'empara ſans réſiſtance de Duuren, d'Orſoy, de Duisberg, de Caſter, de Greevenbroek & de Berchem. Il fallut aſſiéger Weſel, qui ſe rendit le 7 de Septembre (5). Maurice à ſon exemple ſe ſaiſit d'Emmeric, de Rees, de Goch, de Kraanenburg & de Gennep. Spinola le prévint devant Zante (6); mais pendant qu'il fortifioit Weſel, le ſecond ſe rendit maître du Comté de la Mark (7); & ce qui paroîtra ſingulier, les deux Généraux ſembloient agir de concert. Ils étoient campés à deux petites lieues, les Eſpagnols à Weſel, les Hollandois à Rees. Les Officiers, lorſqu'ils ſe rencontroient, ſe traitoient comme des amis (8), ceux-ci ſous prétexte de défendre leur Allié, prenoient ſon pays, ceux-là en faiſoient de même au nom du Duc de Neubourg, & tous deux s'accordoient à partager la ſucceſſion conteſtée.

Les Eſpagnols envahiſſent le Pays de Juliers.

Maurice le Pays de Cleves.

Intelligence des deux Partis.

(1) Mereren *Liv.* XXXII. *fol.* 628.
(2) Voyez Du Mont Corps Diplom. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 235.
(3) Baudart Mém. *Liv.* VI. *pag.* 34, 40.
(4) Baudart Mém. *Liv.* VIII. *pag.* 69.
(5) Baudart Mém. *Liv.* VI. *pag.* 42.
(6) Baudart Mem. *Liv.* VI. *pag.* 42.
(7) Baudart Mém. *Liv.* VI. *pag.* 43.
(8) Bentivoglio Relat. *pag.* 486.

Digitized by Google

PHILIPPE IV.

1614.

Pendant que les Hollandois étoient maîtres de Goch, un Tiſſerand de Ville accuſa Gooſſe Exken, Bourgmeſtre, d'être en traité avec les Eſpagnols pour leur livrer la garniſon. Le Commandant le fit arrêter, & fit appliquer à la queſtion celui de ſes domeſtiques qu'on ſoupçonnoit de mener l'intrigue. Exken s'étant ſauvé de priſon, fit ſi bien que les Etats lui donnerent des Commiſſaires, devant leſquels il prouva ſon innocence, & l'accuſation étoit un complot formé par Petrus Ceporinus, Prédicant, en haine de ce que le Bourgmeſtre étoit Catholique, & lui avoit refuſé le revenu de la Cure (1).

Fauſſe trahiſon à Goch.

Les Rois de France & d'Angleterre avoient cependant chargé leurs Ambaſſadeurs de travailler de concert à procurer un accommodement. Les Archiducs ayant envoyé leurs Plénipotentiaires, on ouvrit le Congrès à Zante. Le Château de Juliers, place la plus forte du pays, formoit un obſtacle, par l'opiniâtreté avec laquelle les Contendans vouloient s'en réſerver la garde. On leur propoſa, ou de l'ouvrir du côté de la Ville, ou de le ſequeſtrer entre les mains des Etats-Généraux, & de remettre Weſel aux Archiducs: les Ambaſſadeurs, les Députés de Hollande & les Eſpagnols ne s'éloignoient pas de l'expédient. On offrit à l'un des Cohéritiers le droit de lotir la ſucceſſion, à condition que l'autre auroit le choix qui ſeroit renouvellé tous les ſix mois. L'Electeur de Brandenbourg l'auroit accepté; mais les François & les Anglois, qui avoient d'abord paru l'agréer (2), s'y oppoſerent dans la ſuite.

Congrès à Zante.

On réſolut enfin de procéder au partage: on mit d'un côté Cleves, la Mark, Ravensberg, Ravenſtein, les terres ſituées dans la Flandre & dans le Brabant, & de l'autre Juliers & Bergues avec leurs dépendances. On convint que les troupes étrangeres vuideroient les places & châteaux ſitôt que l'Acte ſeroit ſigné; que les forteresſes ſeroient remiſes entre les mains d'un tiers juſqu'à l'entiere exécution, & qu'on raſeroit les ouvrages commencés depuis le mois de

Accommodement pour la ſucceſſion de Juliers & Cleves.

(1) B. Dwinglo Apolog. *Tom.* I. *pag.* 161, &c.
(2) Benivoglio Relat. *pag.* 489, 492. Baudart Mém. *Liv.* VI. *pag.* 42, 43.

Mai (1). Les Princes & les Médiateurs ayant ſigné ces Articles, les Eſpagnols demanderent du tems pour recevoir les ordres de leur Cour ; mais dans le mois de Décembre il leur vint défenſe de paſſer outre, avec ordre de garder Weſel juſqu'à l'arrivée d'un Miniſtre que Philippe devoit envoyer. On négocia quelque tems encore à la Cour de Bruxelles ; il fallut en demeurer au point où l'on étoit (2). Les armées s'étoient ſéparées dès le mois de Novembre, après avoir laiſſé de bonnes garniſons dans les places qu'elles tenoient. Maurice envoya ſa cavalerie & le reſte de ſon infanterie prendre ſes quartiers dans l'Evêché de Munſter & dans celui de Paderborne, où il établit de bonnes contributions (3), & l'on s'apperçut que les Eſpagnols avoient peine à quitter le pays de Cleves & de Juliers.

PHILIPPE IV. 1614.

Les Etats-Généraux étoient alors occupés à recevoir une Ambaſſade de Michel Federwits, Czar de Moſcovie. Il envoyoit demander quelques vaiſſeaux & de l'argent, ſous offre de conclure une alliance ſolide avec la République. Il fut refuſé avec tous les égards poſſibles. Les Etats régalerent ſplendidement les Ambaſſadeurs, & les renvoyerent avec des chaînes & des médailles d'or dont on leur fit préſent (4).

Ambaſſade infructueuſe du Czar.

Les Provinces-Unies n'avoient encore que deux Univerſités, celle de Leide en Hollande, & celle de Francker en Friſe. Les Etats de Groningue & des Ommelandes, ſur les inſtances de Guillaume-Louis, leur Stadhouder, réſolurent de fonder la troiſieme ; elle fut inaugurée ſolemnellement le 23 d'Août (5) ; & dans le printems de l'année ſuivante on y comptoit déja plus de quatre-vingt Etudians (6).

Erection de l'Univerſité de Groningue.

XIX. Suites funeſtes de l'Arrêté des Etats de Hollande.

Les Belles-Lettres nous ramenent naturellement aux affaires eccléſiaſtiques. L'Arrêté des Etats de Hollande, au lieu d'inſpirer le deſir de la paix, cauſoit de plus grands déſor-

(1) Du Mont Corps Diplom. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 259, 261.
(2) Bentivoglio Relat. *pag.* 500, 503, 566.
(3) Baudart Mém. *Liv.* VI. *pag.* 51.
(4) Baudart Mém. *Liv.* VI. 25.
(5) Baudart Mém. *Liv.* VI. *pag.* 23.
(6) Epiſt. ſelect. ex Muſæo J. G. Meelii *Dec.* III. *Epiſt.* I, II, VI. *pag.* 79, 81, 90.

PHILIPPE IV. 1614. dres dans la plûpart des Villes. Les Remontrans l'avoient reçu avec joie : quelques Gomaristes s'y conformoient ; mais le plus grand nombre soutenoit qu'il offensoit l'Eglise, & privoit les Ministres du droit d'annoncer la vérité (1). Les Contre-Remontrans, qui dominoient dans la Classe de Hoorn, firent le premier éclat en chassant de leurs Chaires trois Remontrans, malgré les oppositions des Conseillers-Committés : ceux-ci formerent une Eglise particuliere dans la Ville, où de tems en tems ils tenoient leurs prêches en particulier (2) ; & Rotterdam où les Arminiens dominoient, le Magistrat priva pour un an du droit de bourgeoisie & de tout commerce un Courtier, pour avoir dit *qu'il aimeroit autant être marié par un cochon que par son Ministre*, & bannit un Chaudronnier pour avoir refusé de se soumettre à l'obéissance dans le spirituel (3). Quelque tems après un Imprimeur ayant pris pour devise à la lotterie : *Dis-moi, Docteur, la différence entre l'Inquisition d'Espagne & celle de Rotterdam !* Les Conseillers-Committés confisquerent son lot, & le condamnerent au pain & à l'eau pour quinze jours.

Fermentation contre les Chefs des Remontrans.

Ces aventures, quoique de peu de conséquence, donnoient à connoître le crédit que Maurice avoit pris sur le peuple, & l'on commençoit à répandre des bruits contre l'Avocat de Hollande : on l'accusoit de n'introduire des nouveautés dans la Religion que dans la vue de livrer le pays à l'Espagne à la faveur des troubles ; on lui reprochoit d'être pensionné de cette Couronne, & l'on n'épargnoit pas Vitenbogaart, qu'on disoit chargé de distribuer l'argent de Philippe pour lui gagner des partisans. François Aarsens que nous avons vu Ambassadeur en France, piqué de son rappel qu'il attribuoit à Barneveld, s'échappa de dire un jour, *que l'autorité de certaines personnes n'étoit pas établie si solidement qu'on ne pût la renverser* (4).

(1) Brandt *Tom.* II. *pag.* 236, 237.

(2) Velius Descript. de Hoorn, *pag.* 548. Trigland *pag.* 834-842.

(3) Résolut. de Holl. *du 17, 20 Juill.* 1613. *pag.* 37. Brandt *Tom.* II. *pag.* 234.

(4) Brandt *Tom.* II. *pag.* 245, 246.

Nous

Nous avons vu qu'Amſterdam s'étoit oppoſée avec opiniâtreté à l'Arrêté des Etats de Hollande. Ses Emiſſaires faiſoient leurs efforts pour détourner les autres Villes de le recevoir. Un de leurs Bourgmeſtres propoſa dans le Conſeil au mois de Janvier de ſoutenir la Claſſe de Hoorn qui s'étoit ſéparée de leur Communion. Corneille Pieterzoon Hoolſt, ancien Bourgmeſtre, s'éleva contre la propoſition. Il repréſenta au Sénat qu'il étoit contre la raiſon & le droit de ſe mêler de la Police d'une autre Ville, & de vouloir empêcher l'exécution des Arrêtés des Etats de Hollande ; mais le Conſeil de ce vrai Citoyen qui tendoit toujours à la modération, ne prévalut pas : il s'étoit fait de puiſſans ennemis par ſa fermeté & ſon déſintéreſſement. Cet homme qui s'étoit vu depuis 1588 juſqu'en 1610, élu huit fois Bourgmeſtre, & continué quatre fois pendant deux ans, étoit exclus du Magiſtrat pour une cauſe qui mérite d'être détaillée. Le Conſeil avoit réſolu dès 1601 d'étendre pour la troiſieme fois les limites de la Ville. Quelques-uns des Régens prévinrent la publicité de la délibération en achetant à bas prix le terrein deſtiné à l'accroiſſement. Le Conſeil, pour empêcher la ſurvente, fixa le prix en leur donnant quinze florins de bénéfice par chaque perche ; mais les acquéreurs peu ſatisfaits de gagner neuf mille florins par arpent, s'oppoſérent au Réglement. Hoolſt oſa leur reprocher leur avarice en plein Sénat, & ſoutint « qu'un Magiſtrat équitable ne devoit » écouter ſon intérêt perſonnel que quand il s'accordoit avec » le bien public, & devoit le ſacrifier, quand il tournoit » au détriment de la Commune ; que les Régens ſemblables » aux Tuteurs des Orphelins ſont tenus de mettre le peuple » à l'abri de la perte & des dommages ; que l'adminiſtration » de la Ville ne leur eſt confiée qu'à condition de remplir » ce premier devoir ; que placés ſur un théâtre expoſé aux » yeux de tout le monde, ils doivent ſe perſuader que la raiſon & le bon ſens n'eſt pas renfermé dans la Salle du Conſeil, & qu'il ſe trouve des yeux auſſi clairvoyans dans la » Commune que ſur les hauts bancs ; que la probité d'un » homme revêtu de l'autorité publique doit être ſans re-

PHILIPPE IV.

1615.

Manœuvres du Sénat d'Amſterdam contre l'Arrêté des Etats.

Particularités ſur le Bourgmeſtre Hoolſt.

PHILIPPE IV. 1615. » proche & ſans tache, qu'il ne doit rien faire dont il puiſſe » rougir ; qu'il doit ſans ceſſe ſe rappeller le précepte de » *Tite-Live*, qui veut *que le Régent ſurpaſſe le Sénat en vertu, comme le Sénat doit ſurpaſſer le peuple ;* qu'il ſeroit » ridicule d'impoſer aux autres des regles plus auſteres que » celles qu'on pratique ſoi-même, & que l'impoſition la plus » lourde paroît légere, quand l'auteur de la loi ſe charge » d'un fardeau plus peſant ». Ce diſcours piqua au vif ceux qui ſe ſentoient coupables : c'étoient les premiers de la Ville, & leur mécontentement parut par l'excluſion qu'ils lui donnerent à l'élection ſuivante, & ſon crédit tomba, principalement dans les affaires de Religion, où les Miniſtres qui craignoient ſa fermeté, s'efforçoient de le décrier. Le Sénat même ne fut pas fâché de ſon humiliation. Sebaſtien Egbertſzoon & Jacques de Graaf qui ſuivirent ſon avis, furent enveloppés dans ſa diſgrace (1), & diſparurent avec lui de la Liſte des Bourgmeſtres.

Manœuvres ſecretes des Contre-Remontrans.

Les Contre-Remontrans aſſurés d'être ſoutenus par le Sénat d'Amſterdam, interdirent cette année *Simon Goulart*, Prédicant Wallon, pour avoir contredit la réprobation des enfans (2) ; ils tinrent même cet automne des Aſſemblées clandeſtines. Les Etats-Généraux en étant informés, avertirent ceux de la Province de rompre ces Conciliabules, & l'on ſçut, ſi l'on en croit quelques *Ecrivains*, qu'on y délibéroit ſur les moyens d'obliger les Etats à convoquer le Synode national (3) ; les autres prétendant qu'il étoit queſtion de déclarer le ſchiſme (4). Goude, la Haye, Rotterdam, Haarlem & quelques autres Villes y donnoient leur conſentement ; mais Leide faiſoit ſes efforts pour conſerver l'union. Les Gomariſtes, pour émouvoir le peuple, toujours prêt à blâmer le Gouvernement, ſe donnoient le titre d'*Egliſe perſécutée* (5). Les gens ſenſés regardoient ces mouvemens

(1) Brandt *Tom.* II. *pag.* 247-251.
(2) Brandt *Tom.* II. *pag.* 261, &c.
(3) Baudart Mém. *Liv.* VII. *pag.* 12.
(4) Vitenbogaard Réponſe à l'Avis *pag.* 18.
(5) Brandt *Tom.* II. *pag.* 277, 291.

Digitized by Google

comme le prélude de plus grands troubles, & les Prédicans commençoient à déclamer contre le Magiſtrat & la Nobleſſe. On réſolut de mettre ordre à leurs excès, en faiſant obſerver les Arrêtés précédens (1). Les Etats envoyerent aux Villes le Réglement eccléſiaſtique de 1691, avec injonction de s'y conformer: ils y joignirent les Arrêtés concernant l'union, & les adreſſerent en même tems aux Claſſes (2). Quelques Magiſtrats, entr'autres ceux de Weerden & du Haut-Rhinland, ſe ſoumirent (3); mais les autres demanderent du tems pour délibérer. Leurs Hautes Puiſſances publierent en même tems un Placard, qui défendoit ſous de groſſes peines tous les Ecrits ſatyriques ou ſédirieux, dont la Province étoit inondée (4). PHILIPPE IV. 1615.

Quoique ces commencemens paruſſent de peu de conſéquence, ceux qui démêloient la main qui faiſoit jouer ces reſſorts, prévoyoient une grande révolution, & Leuwaarden donna bientôt un échantillon qui confirma leurs ſoupçons. Nous avons vu le changement arrivé en 1610 dans le gouvernement de cette Ville. Les nouveaux Régens s'attachoient à ſatisfaire la bourgeoiſie; mais comme il eſt impoſſible de contenter tout le monde, il ſe forma une faction, ſous le nom d'*Eſprits Forts*, que les Prédicans qualifioient de Papiſtes, de Mennonites, &c, qui renouvella ſes accuſations contre le Magiſtrat. Ils reprochoient aux Officiers de ne penſer qu'aux moyens de ſe maintenir dans leurs places, d'y faire entrer leurs créatures, & d'exclure tous ceux qui n'étoient pas de leur ſentiment ſur les matieres controverſées. Le peuple les diſtinguoit par le ſobriquet de *gueux Genevois* & de *gueux Politiques* (5). En Décembre 1614, quelques-uns de ce Parti ſe diſant Députés de la Bourgeoiſie, préſenterent un Mémoire, dans lequel ils ſe plaignoient

XX. Nouveaux troubles à Leuwaarden.

(1) Baudart Mém. *Liv.* VII. *pag.* 8, 9.

(2) Réſolut. de Holl. *du 1, 22 Decemb.* 1615. *pag.* 33. Grand Recueil des Placards, *Tom.* III. *p.g.* 461.

(3) Brandt *Tom.* II. *pag.* 312.

(4) Grand Recueil des Placards, *Tom.* I. *col.* 439.

(5) Vanden Sande *Liv.* V. *pag.* 69.

PHILIPPE IV. 1615. qu'on ne remédiât pas aux abus de la derniere Régence, qu'on continuât de priver des charges des perſonnes ſans reproche, & qui profeſſoient la Réforme, & qu'on mit à leurs places des gens ſuſpects ſur le dogme & ſur la foi. Ils requéroient que le Magiſtrat & le Conſeil nommaſſent une Commiſſion, qui fût chargée de rétablir l'ancien Réglement. Les Régens répondirent qu'ils s'en tenoient à l'Octroi publié ſous le Gouvernement du Comte de Leiceſter, & cependant ils l'avoient violé dans plus d'une occaſion. A l'élection annuelle qui ſuivit peu de tems après, ces mêmes Députés ayant fait leurs proteſtations, furent empriſonnés, & ne ſortirent qu'en reconnoiſſant la légitimité de l'élection.

Ordonnance du Stadhouder.

Cette rigueur augmenta les murmures (1), & les Députés des Etats ayant pris connoiſſance de ces plaintes, autoriſerent le Stadhouder & le Conſeil dans la Diete de Février à faire un accommodement à l'amiable; mais la négociation ayant échoué, Guillaume-Louis réſolut de ſe ſervir du pouvoir dont il étoit revêtu, & rendit une Ordonnance qui « maintenoit le Magiſtrat juſqu'au premier de Janvier ſuivant, auquel jour le Stadhouder, les Etats, Députés & la Cour nommeroient d'autorité, & pour cette fois ſeulement, ceux qui devoient remplir les charges l'année ſuivante; que ceux-ci leur tems expiré préſenteroient ſelon l'uſage douze Bourgeois poſſédant des immeubles dans la Ville & profeſſant la réforme, telle qu'elle eſt publiquement enſeignée dans les Egliſes; qu'ils choiſiroient enſuite quatre perſonnes hors de la Commune jurée & des vingt Capitaines des Arquebuſiers; que ceux-ci en éliroient chacun quatre autres; que ces douze en appelleroient ſix; que ce nombre ſeroit réduit à dix huit, en tirant au ſort ceux qui ſeroient retranchés; que les neuf reſtans auroient l'élection du Bourgmeſtre & des Echevins entre les douze préſentés par l'ancien Magiſtrat, & que ce Formulaire ſeroit ſuivi, à chaque mutation ».

Députation des Etats-Généraux.

Le Magiſtrat actuel prévoyant qu'il ſeroit déplacé, porta

(1) Winſem. Chron. *Liv.* XX. *pag.* 878.

ſes plaintes aux Etats-Généraux, qui pouſſés par l'Avocat de Hollande, ſans ménagement pour l'autorité du Stadhouder & du Conſeil, envoyerent Chriſtophe Bieſman, Bourgmeſtre de Nimegue, Adrien Teling de Berkhout, Conſeiller de Hollande, & Adolphe van de Waal de Moersbergen, tous trois Remontrans, & qui conſéquemment ne penſoient qu'à conſerver le Magiſtrat actuel. Mais la Faction oppoſée courant aux armes, il ſe forma une émeute ſi violente que l'on craignoit de voir les habitans s'égorger de leurs propres mains, & les Commiſſaires furent contraints de quitter la partie. Le Stadhouder & les deux Collegues changerent le Magiſtrat & la Commune jurée : ils nommerent trois des anciens Bourgmeſtres qui avoient été dans cette dignité avant 1610, avec un de ceux qui étoient alors en place, & la tranquillité fut rétablie (1).

PHILIPPE IV. 1615. Emeute. Appaiſée.

XXI. Troubles de Bronſvic.

Les conteſtations qui s'étoient alors renouvellées entre le Duc de Bronſvic & les habitans de la Ville de ce nom, occupoient le Gouvernement. Le Duc vouloit qu'on lui remît les Clefs des portes, & le Magiſtrat ſoutenu par la Ligue anſéatique prétendoit ſe garder lui-même. Les Hollandois brouillés avec l'Electeur de Saxe & l'Empereur, par la Ligue qu'ils avoient conclue avec les Villes anſéatiques, ſe déclarerent contre le Duc, quoiqu'ils euſſent ſoutenu ſon parti dans la guerre précédente (2). Le Cercle de la Baſſe Saxe s'aſſembla à Hanovre cet été, pour pacifier ces différends, & les Villes anſéatiques y députerent. Les Bronſvicois offroient de dédommager le Prince du droit qu'il prétendoit lever ſur les marchandiſes moyennant une ſomme annuelle, de lui bâtir un Palais, & d'ouvrir la porte jour & nuit à toute requiſition, à condition que le Bourgmeſtre garderoit les clefs. Le Duc y conſentoit ; mais il demandoit une porte ſeule à ſa diſpoſition, & les Bourgeois ne voulurent jamais l'accorder (3). Le Duc aſſiégea la Ville avec vingt mille hommes, & la battit à boulets rouges, ſans ébranler la fermeté des

La ville aſſiégée par le Duc.

(1) Vanden Sande *Liv.* V. *pag.* 69.
(2) Baudart Mém. *Liv.* VI. *pag.* 9.
(3) Le Vaſſor Hiſt. de Louis XIII. *Tom.* II. *Part.* II. *Liv.* VIII. *pag.* 475.

PHILIPPE IV. habitans, quoiqu'il endommageât la plus grande partie des édifices & beaucoup de maiſons. Le Roi de la Grande-Bretagne engagea les Etats d'envoyer à Lubec les Députés des Villes de la Gueldre & de l'Overyſſel qui tenoient à la *Hanſe*, avec ordre de conclure un Traité pour ſecourir la Ville de Bronſvic, leur Alliée. Leurs Hautes Puiſſances firent partir en même tems Frederic-Henri à la tête de ſix mille hommes & de quinze cens chevaux. Il ſortit de la Haye le 2 de Novembre, & tirant par Breme & par Hambourg, il s'empara ſur la route des Comtés de la Mark & de Ravenſtein au nom de l'Electeur de Brandenbourg (1). Son arrivée obligea le Duc de Bronſvic à lever le ſiege, & à conclure une Treve, pendant laquelle il voulut perſuader au Prince de ramener ſes troupes; mais la Ligue anſéatique retint les Hollandois juſqu'à la ſignature du Traité avec le Magiſtrat: enſorte qu'il ne partit que le 31 Décembre (2).

1615.

Frederic-Henri marche au ſecours de la ville.

Treve.

Traité de paix.

Nouvelle alliance avec les Villes Anſéatiques.

Pendant ce tems les Députés que les Etats avoient envoyés à Lubec conclurent une alliance de douze ans entre la République & les Villes anſéatiques; Roſtroc, Stralſond, Wiſmar, Gripſwalde, Magdebourg, Bronſvic, Lunebourg & Anklam la ſignerent (3). Hambourg, Breme & Lubec accéderent dans le mois de Janvier au retour des Députés. On y régloit la part que chaque Ville devoit fournir en cas de guerre, & les Etats-Généraux s'obligerent à la moitié des frais qui ſeroient néceſſaires (4).

1616.

Priſe de deux Seigneuries dans la Weſtphalie en faveur de Bronkhorſt.

Les Etats voyant leurs troupes raſſemblées, réſolurent de ſe rendre maîtres de Berkelo & de Lichtenvoorde. Les habitans de Munſter conteſtoient depuis long-tems ces Seigneuries à la Maiſon de Bronkhorſt; ce procès ayant été porté devant la Cour de Gueldre, à laquelle on avoit joint des Conſeillers de celle de Hollande, de Friſe & d'U-

(1) Baudart Mém. *Tom.* IV. *pag.* 72.
(2) Voyez le Traité *dans* Du Mont Corps Diplom. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 277.
(3) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 186. Du Mont Corps Diplom. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 274. Gr. Recueil des Placards, *Tom.* IV. *pag.* 280.
(4) Baudart Mém. *Liv.* VIII. *pag.* 44.

Digitized by Google

trecht (1), venoit d'être décidé en faveur de Jooſt de Bronkhorſt, au nom duquel ils ordonnerent de chaſſer les Munſteriens qui les occupoient. Herman Kreyink ſortit de Zutphen, & s'empara de Lichtenvoorde le 10 de Janvier, & Dideric de Dorth ſe préſenta le mois ſuivant devant Berkelo à la tête de treize Enſeignes & de neuf Cornettes, & les Bourgeois ayant ouvert les portes de la Ville, il aſſiégea le Château, qui capitula le 25 de Février (2).

Albert voyant les Hollandois s'accroître de ce côté, aſſembla ſix mille fantaſſins & douze cens chevaux dans le pays de Cleves ſous les ordres du Comte Henri van den Berghe. Maurice à cette nouvelle jetta un bon corps de troupes dans Emmeric & Rees; mais les Eſpagnols ne penſoient qu'à ſe ſaiſir de Zoeſt & de Lipſtad, pour s'aſſurer d'un paſſage dans la Weſtphalie, & ſe retirerent ſur la fin d'Avril, après avoir mis de bonnes garniſons dans ces places (3), & fortifié Groll.

Priſe de Zoeſt & de Lipſtad par les Eſpagnols.

L'émeute de Delft inquiéta pendant quelque tems les Etats-Généraux. Le Magiſtrat voulant creuſer un nouveau Canal néceſſaire à la Ville, mit un Octroi ſur les bleds pour fournir à la dépenſe. Le bas peuple qui venoit d'obtenir avec peine l'abolition d'un impôt ſur les vins, fut d'autant plus ſenſible à ce droit, qu'il étoit placé ſur une denrée encore plus néceſſaire à la vie. Cinq ou ſix harangeres coururent à l'Hôtel-de-Ville, demandant à grands cris qu'on retirât l'impôt, & la garde les mit en priſon. Ce fut le ſignal de la révolte; toutes les femmes & les enfans s'étant raſſemblés, & la canaille ſe mêlant à la troupe, marcherent au bureau de l'acciſe en battant ſur un chaudron, avec un tablier bleu pour drapeau, & le pillerent. La garde étant accourue, faiſit quelques-uns des plus mutins; mais les autres revinrent en fureur, forcerent la priſon, mirent leurs complices en

Emeute à Delft.

(1) Vanden Sande *Liv.* V. *pag.* 70.
(2) Baudart Mém. *Liv.* VIII. *pag.* 35.
(3) Réſolut. de Holl. *du 1 Mars, du 26 Avril* 1616. *pag.* 11. Baudart *Mém. Liv.* VIII. *pag.* 44, 45.

PHILIPPE IV. 1616. liberté, cassèrent les vitres de l'Hôtel-de-Ville, & menacerent de mettre le feu aux maisons: ensorte que le Magistrat fut contraint d'abolir l'impôt, & d'accorder amnistie pour tout ce qui s'étoit passé. La Cour de Hollande ayant pris connoissance de cette affaire, fit citer quelques particuliers qu'on soupçonnoit d'avoir ameuté ces femmes, & les condamnerent à des amendes pécuniaires (1); & les Etats de la Province, pour éviter les suites, confirmerent l'amnistie promise par le Magistrat (2).

Accroissement de la Compagnie des Indes.

Cette Province étoit alors dans l'état le plus florissant. La Compagnie des Indes augmentoit tous les jours son commerce & ses établissemens dans les Indes. Elle possédoit quarante-cinq gros vaisseaux, plus de quatre cens pieces de canon de fonte, environ trois mille six cens de fer & dix mille soldats ou matelots (3). Joris de Spilbergen revint cette année avec une cargaison qui fut évaluée à vingt-deux tonnes d'or (4). Il étoit parti pour les Moluques en Août 1614 avec quatre vaisseaux, & se trouva en Avril 1615 au Détroit de Magellan, courut les côtes du Chyli & du Perou, où il enleva les vaisseaux Espagnols & Portugais qu'il rencontra, remporta auprès de Callao de Lima une victoire sur les gallions qui lui donnoient la chasse, coula l'Amiral à fond, fit échouer deux autres vaisseaux auxquels il mit le feu, pilla la Ville de Payta, vint mouiller à Aquapulco, dont les habitans se racheterent en lui fournissant les rafraîchissemens, dont il avoit besoin pour continuer sa route, arriva aux Moluques, dont il acheva de chasser les Espagnols, en prenant le Fort de Ternate, la derniere place qui leur restoit dans ces Isles; visita Malaya, où il apprit que Vander Hagen avoit brûlé trois gallions, vint à Bantam, seconda Jean Dirkszoonlam à la conquête de Puleway, la plus fertile

Expédition heureuse de Spilbergen.

(1) Baudart Mém. *Liv.* VIII. *pag.* 53.
(2) Réfolut. de Holl *du 18 Mars* 1617. *pag.* 66.
(3) Baudart Mém. *prem. édit. fol.* 180.
(4) Baudart Mém. *ibid. fol.* 239.

des

des Iſles en muſcade & en macis, & vint terrir en Zeelande en Juin 1617 (1). PHILIPPE IV.

1616.

XXII. Reſtitution de Vliſſingue, de Rammekens & de la Brille par les Anglois.

Les Etats eurent encore le bonheur de rentrer cette année dans la poſſeſſion de Vliſſingue, de Rammekens & de la Brille, places abandonnées depuis ſi long-tems aux Anglois. Nous avons vu que les Hollandois les avoient engagées à Eliſabeth pour ſûreté des ſommes que la Reine leur avoit prêtées. La poſſeſſion de ces Villes donnoit ſéance aux Ambaſſadeurs de cette Couronne dans le Conſeil d'Etat (2). Barneveld eut l'honneur de délivrer ſa Patrie des veſtiges d'une domination étrangere, & de déboucher le Rhin, la Meuſe & l'Eſcaut, dont ces forteresſes bridoient les embouchures (3). Une affaire de pareille importance mérite plus de détail.

Jacques I avoit demandé en mariage Anne-Marie Mauritie, fille aînée de Philippe, pour Henri, Prince de Galles ſon fils; mais ce jeune Prince étant mort en 1612, & l'Infante ayant été fiancée à Louis XIII, Roi de France, il changea d'objet, & ſe propoſa d'obtenir la cadette pour Charles, le ſecond de ſes enfans devenu Prince de Galles (4). Ce Monarque s'étoit fait une idée ſi haute de la Royauté, qu'il ne vouloit marier ſon héritier préſomptif qu'à la fille d'un Roi, & ce préjugé décida la préférence en faveur des ennemis de ſa Religion ſur les Princes Proteſtans de l'Empire. Son entêtement ſur ce point fut la ſource des malheurs & des chagrins qu'il éprouva le reſte de ſon regne, tant de la part des étrangers, que de ſes ſujets (5). Henri IV avoit laiſſé trois filles: l'aînée étoit promiſe à l'Infant, & la ſeconde au Prince de Piémont; la troiſieme n'étoit pas nubile. Jacques, pour diminuer la dureté des conditions que l'Eſpagnol exigeoit, feignit de rechercher une Princeſſe de

(1) Spilbergen Voyage autour du Monde, *pag.* 20, 39, 46, 50, 61, 62, 63, 65, 66. Baudart Mém. *prem. édit. fol.* 170. La Neuville *Tom.* I. *Ch.* X. *pag.* 79. Voyez *Tom.* I. *Sect.* VII. *pag.* 372. Recueil des Voyages en Orient & en Occid. *pag.* 33.

(2) Voyez ci-deſſus *Tom.* VI. *Liv.* XVII. *pag.* 66.

(3) Hiſt. Vérit. de J. Oldenbarneveld, *pag.* 111.

(4) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 75, 105.

(5) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 105.

PHILIPPE IV. 1616.

France (1). La plûpart des *Hiſtoriens* prétendent que Philippe n'avoit d'autre intention que d'amuſer Jacques, pour l'empêcher de prendre parti dans l'affaire de Juliers : auſſi voyons-nous que la négociation ſe prolongea pendant ſept ans (2).

Barneveld averti de tout ce qui ſe paſſoit à la Cour d'Angleterre, qui d'ailleurs n'étoit pas fort myſtérieuſe, repréſenta aux Etats le danger dont la concluſion de cette affaire menaçoit la République, & la néceſſité de rentrer dans les Villes abandonnées, pour le prévenir, avec d'autant plus de raiſon, qu'il étoit à craindre que le Roi d'Eſpagne n'en ſtipulât la ceſſion comme une des conditions du mariage. Les Etats ſouhaitoient depuis long-tems d'être débarraſſés des garniſons Angloiſes (3) ; mais il falloit trouver huit millions de florins auxquels la créance étoit réglée par le compte arrêté avec Eliſabeth (4). L'occaſion étoit favorable. Jacques toujours épuiſé par ſes profuſions & ſes favoris, ne pouvoit fournir aux dépenſes néceſſaires, & n'oſoit aſſembler ſon Parlement, ſans lequel il ne pouvoit demander le ſecours de ſes Sujets (5). Les Etats n'ignoroient aucune de ces circonſtances : la difficulté étoit d'engager Jacques à faire les avances pour ſe donner le droit de marchander, & c'eſt où ce grand Négociateur vouloit amener le Monarque. Il fut d'avis d'arrêter le payement des garniſons Angloiſes, prévoyant que les plaintes venant au Trône, & Jacques n'oſant aſſembler le Parlement, toujours ennemi du pouvoir arbitraire & des favoris, il prêteroit l'oreille au moyen qu'on lui feroit inſinuer pour ſe tirer d'embarras, & mettre de l'argent dans ſes coffres. Il ne manqua pas de prendre le ton menaçant avec les Etats : ceux-ci s'excuſerent ſur l'impuiſſance où la guerre de Juliers les avoit réduits, & ne ceſſoit de preſſer Caron, qui dans une converſation particuliere, parut lui

Habileté de Barneveld.

(1) Rymer, Act. Publ. Angl. *Tom.* VII. *Part.* II. *pag.* 212, 213.
(2) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 106, 107.
(3) Négoc. de Jeannin *Tom.* II. *pag.* 95.
(4) Voyez ci-deſſus *Tom.* VI. *Liv.* XIX. *pag.* 347.
(5) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 109.

Digitized by Google

conſeiller de ſon chef d'offrir aux Etats de leur reſtituer les Villes engagées en rembourſant le principal, & qu'il ne doutoit pas qu'ils ne fiſſent un effort, & n'empruntaſſent même à gros intérêts les ſommes néceſſaires pour y parvenir. Jacques plus avide que jamais donna dans le panneau; ſes Favoris & ſes Miniſtres, qui ſe promettoient de tirer leur part, acheverent de le déterminer. Il écrivit aux Etats, que les regardant comme ſes Alliés & ſes bons Amis, & ne pouvant préſumer qu'étant liés par la même Religion & des intérêts communs, il puiſſe ſurvenir des différends entre les deux Nations, il étoit réſolu de leur rendre les places de ſûreté, en lui rembourſant la valeur de la créance. PHILIPPE IV. 1616.

Sur cette ouverture les Etats envoyerent Barneveld, qui ménagea ſi bien la négociation avec les Commiſſaires Anglois nommés pour la liquidation (1), qu'il fut quitte des huit millions & des arrérages pour deux millions ſept cens vingt-huit mille florins (2). Les Commandans de Vliſſingue, de Rammekens & de la Brille reçurent l'ordre d'évacuer ces places dans le mois de Mai (3). Maurice s'y rendit au commencement de Juin, & prit poſſeſſion de Vliſſingue & des Forts, que la garniſon Angloiſe lui remit: elle étoit de ſix cens hommes, & celle de la Brille de trois cens. Leurs Hautes Puiſſances les prirent à leur ſervice, & donnerent, à la priere de Jacques, le commandement à Robert, Burcgrave de l'Ile, qui avoit été Gouverneur de Vliſſingue & de Rammekens (4). Horace Vere qui commandoit dans la Brille pour les Anglois, paſſa pareillement à la ſolde de la République. Il paſſe en Angleterre.

Toute l'Europe regarda ce Traité comme le comble de l'imprudence: un François ne put s'empêcher de dire à Thomas Edmond, Ambaſſadeur d'Angleterre, qu'Henri IV Imprudence de Jacques I.

(1) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* VII. *Part.* II. *pag.* 210.
(2) Burnet Hiſt. of his own Time *Vol.* I. *pag.* 15. Rapin Thoyras Hiſt. d'Angl. *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 109, 110.
(3) Notul. de Zeel. *du 20 Mai* 1616. *pag.* 73, 93. Cabala or myſteries of State, *pag.* 190, 191. Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* VII. *Part.* II. *pag.* 211, 212.
(4) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 24. Baudart Mém. *Liv.* VIII. *pag.* 52. Alkmade Deſcript. de la Brille *Tom.* I. *pag.* 136, 375.

PHILIPPE IV. 1616.

avoit secouru les Hollandois de sa bourse, sans exiger de rembourſement, comptant les lier par la reconnoiſſance ; qu'Eliſabeth s'étoit ſervi de la crainte en exigeant des places de ſûreté, & que Jacques les avoit délivrés de l'une & de l'autre, en leur donnant quittance ſans réſerver la caution. La France, après avoir eſſayé ſon crédit dans les Provinces-Unies, en ſoutenant Barneveld, y prit bientôt le deſſus ſur le Roi d'Angleterre (1), qui, piqué d'avoir été joué par cet habile Miniſtre, l'abandonna depuis à ſon malheureux ſort (2).

Source de ſa haine contre Barneveld.

Conteſtations ſur les draps d'Angleterre.

Cette intelligence ſur laquelle ce Monarque comptoit ſi fort, reçut même quelqu'atteinte dès cette année. Il s'éleva une conteſtation aſſez vive avec les Zeelandois au ſujet de la teinture des draps. Le Roi avoit défendu la ſortie des étoffes en blanc ; les Manufacturiers de Middelbourg qui perdoient le plus, ſe plaignirent : les Etats défendirent l'entrée des étoffes du teint d'Angleterre (3), & ſur ce que les Négocians repréſenterent que la plûpart n'avoient ni la qualité ni la largeur requiſe, ils publierent un autre Edit, par lequel ils ordonnerent une viſite pour régler la tare des pieces (4). Le Roi de la Grande-Bretagne en fit des plaintes très-aigres (5), & l'année ſuivante on modéra ces Ordonnances (6) : on renouvella les Octrois accordés aux Marchands Anglois (7), & l'on excepta de la défenſe les draps deſtinés à être vendus aux étrangers & deſtinés pour les autres pays (8).

XXIII. Affaires de France.

Peut-être la crainte d'être abandonnés de la France porta les Etats à cet adouciſſement. La Régente s'étoit formé un plan bien différent de celui du Roi ſon époux. Henri ſe propoſoit de marier Louis XIII à la fille du Duc de Lorraine, & la Reine avoit commencé dès 1611 de négocier

(1) T. Birch Negot. *from* 1592 *to* 1617. *pag.* 398.
(2) Aubery Mém. *pag.* 319.
(3) Grand Recueil des Placards, *Tom.* I. *col.* 1170. Baudart Mém. *Liv.* VIII. *pag.* 64.
(4) Grand Recueil des Placards, *Tom.* I. *col.* 776, 780.
(5) Baudart Mém. *Liv.* VIII. *pag.* 64.
(6) Grand Recueil des Placards, *Tom.* I. *col.* 776, 780.
(7) Grand Recueil des Placards, *Tom.* I. *col.* 766.
(8) Grand Recueil des Placards, *Tom.* II. *col.* 2277, 2279.

Digitized by Google

le double mariage de ce jeune Prince avec l'Infante, & celui de l'Infant avec Eliſabeth, l'aînée de ſes filles (1). Ces mariages furent arrêtés l'année ſuivante : on ſtipula que le Roi renonceroit pour lui & ſes enfans à la ſucceſſion des Seigneuries dépendantes de la Couronne d'Eſpagne, nommément aux Pays-Bas & aux Comtés de Bourgogne & de Charolois. De ſon côté l'Infant abandonnoit toutes les prétentions qu'il pourroit avoir du chef de ſon épouſe ſur différentes Provinces (2). La concluſion de cette affaire cauſa de grands murmures, principalement de la part des Huguenots, qui craignoient qu'une liaiſon trop intime avec leur plus mortel ennemi n'eût pour but la ruine de leur liberté.

PHILIPPE IV. 1616.

Dans ces circonſtances le mécontentement d'Henri de Bourbon, Prince de Condé, donna naiſſance aux troubles connus ſous le nom de la *Guerre des Henris*, qu'elle reçut de celui de la plûpart de ceux qui partageoient la haine du Premier Prince du Sang. Celui-ci piqué d'être exclu du Gouvernement & de le voir entre les mains de Concino-Concini, Florentin, que la Reine avoit créé Maréchal de France & Marquis d'Ancre, attira dans ſon parti Ceſar de Bourbon, Duc de Vendôme, Henri d'Orleans, Duc de Longueville, Henri de Lorraine, Duc de Mayenne, Charles de Gonzague, Duc de Nevers, Henri de Luxembourg, Duc de Piney, Henri de la Tour d'Auvergne, Duc de Bouillon, & grand nombre de la premiere Nobleſſe. Ils prirent prétexte du refus que Condé avoit fait de ſigner les contrats de mariage de Louis & de ſa ſœur pour quitter la Cour. Cette guerre fut plâtrée dès 1614 par un accommodement qui ne ſatisfit perſonne, & recommença en 1616 à la majorité du Roi.

Guerre des Henris.

Le Duc de Bouillon demanda du ſecours à Leurs Hautes Puiſſances ; mais elles éluderent la réponſe (3). Benjamin Aubery du Maurier, que la Reine envoya à la Haye,

Secours accordé au Roi par les Etats.

(1) Du Mont Corps Diplom. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 165, 166.
(2) Du Mont Corps Diplom. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 215, 217. Supplém. au Corps Diplom. *Tom.* II. *Part.* I. *pag.* 283.
(3) Baudart Mém. *Liv.* VIII. *pag.* 43.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1616. persuada aux Etats de se déclarer contre les mécontens. Ce fut pour arrêter le secours qu'ils envoyoient, que le Prince de Condé leur fit notifier la paix aussitôt qu'elle fut signée, avec un Manifeste pour justifier sa conduite (1). Il se rendit ensuite à Paris ; le Maréchal d'Ancre enhardit la Reine à le faire arrêter. Du Maurier en fit part à Leurs Hautes Puissances, & jugeant que ce coup d'éclat ne manqueroit pas de causer de nouveaux désordres, il les pria de congédier les François de leur service, & de préparer six vaisseaux pour le secours du Roi. Les Etats accorderent l'un & l'autre ; mais la mort du Maréchal d'Ancre que Luines, Favori du jeune Monarque, fit assassiner par Vitry, comme il entroit dans le Louvre, rétablit le repos de la France (2).

Secours envoyé aux Vénitiens contre les Uscoques.

L'armement fut envoyé au secours des Vénitiens contre les Uscoques, nom qui dans la langue Esclavonne signifie *Transfuge*. Ce Peuple s'étoit formé des habitans de l'Esclavonie & de la Dalmatie, qui ne pouvant supporter le joug des Ottomans, s'étoient retirés dans les montagnes d'Istrie (3). Ferdinand, Archiduc d'Autriche & de Gratz, leur donna la ville de Segna, située dans les rochers qui bornent les côtes voisines de la Dalmatie, qu'ils s'engagerent de défendre contre les Turcs. La nécessité de subsister dans ces deserts arides & la proximité de la mer en firent bientôt des Pirates qui désoloient la Méditerrannée, & surtout le Golfe de Venise. Le Sultan fatigué des plaintes des Négocians, envoya contr'eux son armée navale, & la République fit prier Ferdinand de faire cesser ces désordres. L'Archiduc qui tiroit une partie de leur butin, promettoit beaucoup, & ne se pressoit pas de remédier au mal. On en vint enfin aux hostilités, & les Vénitiens assiegerent Segna. Ce fut à l'occasion de cette guerre que les deux Républiques conclurent une Ligue défensive, en conséquence de laquelle les Etats envoyerent trois mille hommes sous les ordres de Jean

(1) Aubery Mém. *pag.* 81.
(2) Aubery Mém. *pag.* 383-396. Suite de l'Abrégé de Mezeray *Tom.* XIII. *pag.* 134. &c.
(3) Nani Hist. Venet. *Lib.* I. *Cap.* XXXII. & Anecdotes de la Houssaye.

Erneſt de Naſſau, qui s'embarquerent au mois de Février. Nous verrons ci-après les ſuites de cette expédition.

PHILIPPE IV. 1616. XXIV.

Le ſchiſme qui menaçoit les Egliſes, donna cette année de grandes occupations aux Etats de Hollande ; les Contre-Remontrans l'annonçoient en chaire. Leurs Nobles & Grandes Puiſſances attentives à prévenir les troubles domeſtiques, arrêterent dans leur aſſemblée du 18 de Mars l'exécution *des Réſolutions* précédentes, & défendirent de parler de ſéparation, ſous peine d'être traités comme perturbateurs du repos public (1). L'oppoſition des Députés d'Amſterdam rendit ces précautions inutiles (2). Il ſemble cependant que le Conſeil de cette Ville craignoit dès-lors une révolution dans le Gouvernement, puiſqu'il déclara, en s'oppoſant au vœu général, « qu'il maintiendroit ſa forme actuelle » contre tous ceux qui voudroient l'attaquer ; que la Sou» veraineté réſide dans les Etats, & qu'il leur appartient » d'ordonner du temporel & du ſpirituel ».

Arrêté des Etats de Hollande pour prévenir le ſchiſme.

Oppoſition d'Amſterdam.

Les Etats de Hollande convaincus que le conſentement de cette Ville étoit d'une extrême importance, réſolurent une Députation ſolemnelle pour déterminer le Conſeil à ſe réunir à la pluralité. On nomma Adrien de Matheneſe, Sieur de la Riviere, Hugues Muis de Holy, Eſcoutet de Dordrecht, Gerrit Jeanszoon Van der Eyk, Bourgmeſtre de Delft, Hugues Grotius, Penſionnaire de Rotterdam, & Guillaume Pietterzoon Hazes, Bourgmeſtre de Hoorn. Une Députation ſi célèbre ſurprit les Bourgeois d'Amſterdam, & la Commune ſe diſoit à l'oreille, *qu'ils venoient changer la Religion.* Ces propos étant parvenus aux Députés, ils proteſterent publiquement qu'ils étoient bien éloignés d'une pareille intention, & que leur miſſion ſe bornoit à rétablir la paix de la Province (3). Le Magiſtrat ayant appellé les trente-ſix Conſeillers de Ville, les admit à l'audience le 23 d'Avril, & Grotius leur prononça un diſcours, dont nous donnerons le précis.

Députation à cette Ville.

(1) Réſolut. de Holl. *du 1 Mars, du 26 Avril 1616. pag. 4.*
(2) Baudart Mém. *Liv.* VIII. *pag.* 9. Vitenbogaard *pag.* 343.
(3) Brandt *Tom.* II. *pag.* 344.

Digitized by Google

PHILIPPE IV.

1616.

Discours de Grotius au Conseil.

» MESSIEURS,

» En conséquence d'un usage établi de tout tems, nous » venons de la part de leurs Nobles & Grandes Puissances » vous conjurer de vous unir à la pluralité, & de donner » la paix aux Eglises en approuvant un Arrêté dont les mo- » tifs vous sont assez connus. Les Etats de Hollande ont » appris avec joye la résolution où vous êtes de maintenir » la forme actuelle du Gouvernement, de punir ceux qui » prennent à tâche de le rendre suspect par paroles ou par » écrits, & de maintenir l'autorité des Etats tant sur le tem- » porel que sur le spirituel. Ce principe défendu par son » Excellence, soutenu par les Docteurs évangéliques, » adopté par l'illustre Restaurateur de la liberté, est devenu » la Loi fondamentale de la République, & n'est combattu » que par la Cour de Rome.

» Leurs Nobles & Grandes Puissances ont prouvé dans » toutes les occasions leur intention de conserver la pureté » de la doctrine, de maintenir la Religion chrétienne réfor- » mée, & de la préserver de toute innovation; d'où l'on » peut conclure que les Etats de Hollande & Messieurs » d'Amsterdam sont parfaitement d'accord sur le but qu'ils » se proposent : l'Arrêté que les premiers ont adressé aux » Classes, aux Villes & aux Villages, n'a pas un autre ob- » jet; il regarde le gouvernement des Eglises & les diffé- » rends qui partagent les Théologiens. Quant au premier » chef, on a suivi le Réglement de 1591, approuvé par » son Excellence & confirmé par les Cours de Justice, par » les Conseils des Villes, & nommément par celui d'Am- » sterdam. Si Delft, Goude, Rotterdam & Medenblik ont » fait quelques difficultés, parce qu'il diminuoit l'autorité » du Magistrat, en la partageant avec les Consistoires, la » crainte de porter préjudice à la paix des Eglises par une » fermeté hors de place, les a portés à sacrifier leur opinion » à l'avantage public. Les Etats, dans l'intention de main- » tenir la Foi dans sa pureté, ont arrêté qu'on ne pourroit

» appeller

» appeller perſonne au ſaint Miniſtere qu'après un examen rigoureux de ſes mœurs & de ſa doctrine devant les Miniſtres & les Anciens des Egliſes, & que ſon nom & celui des Examinateurs ſeroit affiché pendant trois jours, afin que chacun pût propoſer ſes reproches avant qu'il fût confirmé. Le Magiſtrat ſe trouvant intéreſſé dans le choix de ceux auxquels on confie l'inſtruction des Citoyens, a droit de donner ſa voix; mais le Réglement modere ſon inſpection, en autoriſant le Conſiſtoire à députer en nombre égal, à condition de choiſir des eſprits pacifiques, ſincérement portés au bien des Egliſes & de la Religion réformée. Le droit du Magiſtrat d'aſſiſter au Conſiſtoire eſt établi dans certaines Villes, nommément à Enkhuizen: il entretient l'intelligence entre le Juge Civil & les Claſſes, & facilite aux dernieres la communication de leurs griefs. Les Etats s'en rapportent ſur ce point à la prudence de Meſſieurs d'Amſterdam, & ſe contenteront de leur repréſenter qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on eût fait ſur ces articles, & ſur quelques autres, un Réglement uniforme: par ce moyen, on auroit prévenu bien des abus qui doivent leur naiſſance à la différente façon de procéder à la vocation des Prédicans, & c'eſt dans cette vue que Leurs Nobles & Grandes Puiſſances ont cru convenable d'y mettre ordre proviſionnellement. PHILIPPE IV. 1616.

» Le ſecond chef de l'Article qui concerne la Prédeſtination, ſe fonde ſur le principe invariable que les dogmes ſont néceſſaires, ou ſeulement acceſſoires au ſalut. » Les premiers ſont en petit nombre & clairement énoncés » dans les Ecritures, parce qu'ils ſont de foi; les autres ſont » *plus précieux que l'or*, quand ils ſont conformes à la parole » de Dieu, & *plus légers que le chaume & la paille*, quand » ils ne s'y rapportent pas dans un ſens naturel. On peut » diſcuter ceux de la derniere eſpece ſans riſque du ſalut. » Laiſſons à l'Egliſe Romaine ſon prétendu deſpotiſme ſur » les opinions: croyons qu'en pareille matiere on doit to» lérer la diverſité des ſentimens, & ſuivons l'exemple des » premiers Docteurs, qui n'ont formé de ſchiſmes que ſur

PHILIPPE IV. 1616.

» les points eſſentiels à la Foi ; les Réformateurs ſe ſont fait
» un devoir de les imiter. La tolérance a ſubſiſté long-tems
» entre Luther & Calvin. Ceux de la Confeſſion d'Augs-
» bourg, les Freres de Boheme, les Huſſites & les Vaudois
» ne faiſoient point de difficulté de fréquenter leurs prêches
» réciproquement, & ſe donnoient le titre de *la véritable*
» *Egliſe*. Les Proteſtans en Allemagne ont offert plus d'une
» fois aux Réformés de ſe réunir. Les Miniſtres de Hollande
» ont travaillé à la conciliation dans les chaires & par écrits.
» Le Synode de la Sudhollande, aſſemblé en 1604, ſolli-
» cita le Miniſtre de Woerden de fraterniſer avec les Pré-
» dicans de la Province. Les diſputes des Théologiens An-
» glois & des Docteurs des Cantons Suiſſes n'ont point
» enfanté de ſchiſme. François Junius étoit ſi bien convaincu
» que la tolérance eſt néceſſaire, qu'il a fait un Livre pour
» en prouver l'avantage. Les Egliſes de France informées
» des erreurs que Piſcator, Prédicant de Herborn, répan-
» doit dans le Comté de Naſſau, exhorterent ce même
» Synode à prévenir une diviſion funeſte. L'Egliſe de Sedan
» a ſupporté Tilenus, qui ſoutenoit les opinions de Piſcator
» contre Molinæus. Ceux qui font remonter la Prédeſtina-
» tion avant la chûte d'Adam & la prétendent abſolue,
» ceux qui ne l'admettent que depuis le péché & condition-
» nelle, n'ont pas ſéparé leur communion, & la Confé-
» rence de la Haye ayant déclaré que les Remontrans &
» les Contre-Remontrans ne différent point ſur les points
» capitaux, qui ſeroit aſſez téméraire pour condamner ce
» qui fut dit alors à l'occaſion des cinq Articles ?

» Pour mettre un dogme dans la claſſe eſſentielle, il faut
» qu'il ſoit énoncé clairement dans l'Ecriture, & combien
» trouvera-t-on de Chrétiens qui ne comprennent pas la
» doctrine de la Prédeſtination ? Qui voudroit décider qu'ils
» ſont exclus du ſalut éternel ? Les deux ſentimens s'accor-
» dent en ce qu'ils fondent ſur J. C. les decrets & les opé-
» rations de Dieu ; la différence ne roule que ſur l'ordre des
» decrets & de la preſcience divine. Ces queſtions ſont ſi
» ſubtiles, que les plus Sçavans ſe perdent dans les diſtinc-

Digitized by Google

» tions ; & c'eſt ce qui rend la tolérance néceſſaire, non- PHILIPPE IV.
» ſeulement pour les opinions, mais encore pour les Doc- 1616.
» teurs, puiſque l'erreur & la foibleſſe ſont des ſuites inſé-
» parables de l'humanité. Auſſi les Réformateurs ont-ils
» cherché tous les moyens de conciliation entre Bullinger
» & Melanchton, Calvin & Theodore Beze ; & quoique
» leurs ſentimens fuſſent abſolument éloignés, ils ne laiſ-
» ſoient pas de ſe traiter de Freres. Indépendamment de
» leurs contrariétés ſur l'Euchariſtie, les premiers enſei-
» gnoient la grace univerſelle, la prédeſtination par la foi
» prévue & l'amiſſibilité de la foi, & cependant ils ne ſe
» croyoient pas irreconciliables. Perkins en Angleterre,
» Paræus à Heidelberg, quoique Contre-Remontrans dans
» le dogme, ſont demeurés unis avec les Egliſes Luthérien-
» nes d'Anhalt & de Danemarc. Sa Majeſté Britannique,
» après un long examen des deux opinions, a décidé que
» les unes & les autres pouvoient ſe concilier avec la Foi,
» & n'étoient pas préjudiciables au ſalut. En France Moli-
» næus a porté le même jugement, & depuis quarante ans
» les Claſſes de la Hollande n'ont fait aucune difficulté de les
» admettre indifféremment dans leurs chaires. Les Profeſ-
» ſeurs en Théologie de l'Univerſité de Leide ont déclaré
» dès le tems de Gomar & d'Arminius qu'ils n'apperce-
» voient aucune différence ſur le fondement du dogme. A
» la Conférence de la Haye les Miniſtres des deux Partis ſe
» ſont juré fraternité. Les Egliſes de France ont contracté
» le même engagement ; l'aigreur qui s'eſt mêlée dans les
» diſputes, n'a pas changé l'état des queſtions. Or ce qui
» pouvoit ſe concilier dans un tems, n'eſt pas moins conci-
» liable dans l'autre. La plûpart des Egliſes ſont compoſées
» de Remontrans & de Contre-Remontrans : ils ſont égale-
» ment perſuadés que leurs opinions ſont indifférentes au
» ſalut, & ne penſent pas à former de ſchiſme.

» Ces queſtions d'ailleurs ſont ſi profondes & ſi ſubtiles,
» que l'ancienne Egliſe ne les a pas décidées. On n'en trouve
» aucune mention dans les quatre premiers ſiecles. Beze &
» ſes adhérens avancent qu'on traitoit différemment ces

PHILIPPE IV. 1616.

» matieres avant S. Auguſtin, & que ce Pere a prêché le
» premier la prédeſtination abſolue. L'Egliſe Romaine to-
» lere encore les conteſtations des Auguſtiniens, des Tho-
» miſtes & des Moliniſtes. Les Réformés ſont pareillement
» dans l'indéciſion. A Londres les articles du Quartier de
» Lambeth furent dreſſés de façon que les deux Partis pou-
» voient les adopter, & cependant le Roi d'Angleterre n'a
» pas voulu les inférer dans la Confeſſion des Egliſes Angli-
» canes, dans la crainte d'exciter des diſputes.

» Ces exemples & ces motifs ont déterminé leurs Nobles
» & Grandes Puiſſances à ſe ſervir de l'autorité dont Meſ-
» ſieurs d'Amſterdam reconnoiſſent la poſſeſſion, pour im-
» poſer ſilence aux deux Partis. Ils ont jugé inutile de con-
» voquer un Synode, comme quelques-uns le demandoient,
» ſur des queſtions où la Foi n'eſt pas intéreſſée. Dieu dé-
» fend aux Chrétiens de ſe ſéparer pour ce qui n'intéreſſe
» pas le ſalut éternel : or les points dont il s'agit étant de
» cette eſpece, les Etats, en qualité de Souverains, ſont
» obligés de faire exécuter la volonté de Dieu.

» Perſonne ne diſpute aux Souverains le droit d'aſſembler
» les Conciles : le pouvoir de juger ſi ſa convocation eſt
» utile, en eſt une ſuite néceſſaire ; ce ſeroit dépouiller le
» Souverain de la plus noble partie de ſes fonctions que de
» lui refuſer cet examen. Les Empereurs & les Rois ont
» joui de cette prérogative ; ceux des Juifs connoiſſoient
» des affaires eccléſiaſtiques. L'Empereur Theodoſe a pro-
» noncé ſur pluſieurs différends qui diviſoient le Clergé, &
» les a terminés plus promptement & plus ſolidement que
» n'auroit fait un Concile. La Réforme n'eſt pas l'ouvrage
» d'un Synode, ſa perfection n'eſt dûe qu'au Magiſtrat :
» d'où il réſulte que l'autorité temporelle eſt non-ſeulement
» plus efficace que la ſpirituelle pour terminer les déſordres,
» mais encore qu'elle eſt eſſentielle pour l'exécution. Le
» grand Conſtantin & l'Empereur Honoré ont arrêté le
» ſchiſme des Donatiſtes. De nos jours le Roi de la Grande-
» Bretagne étant à Hamptoncourt a prononcé ſur un diffé-
» rend prêt à diviſer les Evêques au ſujet de la prédeſtina-

Digitized by Google

» tion, & ſa fermeté a rétabli la paix. Le Sénat de Berne » voyant les diſputes s'élever ſur les mêmes matieres, dé- » fendit d'en parler ſans une longue étude, & recommanda » la modération. Les Prédicans obéirent : le Peuple ceſſa d'aller à Geneve, & les Citoyens reçurent la Cêne de la » main de leurs Miniſtres ſans examiner leurs ſentimens. PHILIPPE IV. 1616.

» On auroit tort de regarder le Synode comme un Con- » ſeil néceſſaire au Souverain. Les dogmes qui touchent au » ſalut, ſont exprimés ſi clairement dans les divines Ecri- » tures, que le Magiſtrat peut ſe paſſer d'interprête. On » peut mettre dans cette claſſe le précepte de ſe concilier » ſur les points moins eſſentiels : tels ſont ceux qui donnent » lieu à la controverſe, & l'unanimité des Docteurs vaut » bien, pour la déciſion, un Synode, où l'un des Partis » domine ordinairement. Conſultez Calvin, Beze, Hype- » rius, Urſinus, Witaker, Perkins, Juellius, Danæus, » Junius, Paræus, Caſaubon, Piſcator, Molinæus : ils vous » diront tous qu'on doit pratiquer la tolérance ſur ces ma- » tieres.

» Si malgré leurs autorités on inſiſte pour un Synode, » on doit ſe ſouvenir que tous les précédens ont évité de » prononcer ſur la prédeſtination, & qu'ils recommandent » la paix & la conciliation. Les Miniſtres de Woerden & » les Claſſes de la Sudhollande ſe ſupportent mutuellement. » Les Egliſes de France en uſent de même. Les Docteurs » députés à la Haye, après s'être entendus, ſe ſont juré » fraternité : d'où il ſuit que la convocation qu'on pourſuit » avec tant de vivacité eſt inutile, ou tout au moins ſuper- » flue. Les queſtions dont il s'agit n'étant pas eſſentielles au » ſalut, ſon jugement ne peut être trop modéré, ſoit qu'il » décide les queſtions, ſoit qu'il ordonne la tolérance. Quel- » ques motifs qu'il employe pour appuyer ſon jugement, » ils ne peuvent être aſſez forts pour opérer la conviction » contre la prévention & l'opiniâtreté qui nous eſt annoncée » par tant de prêches violens & de libelles ſéditieux ; & la » prudence oblige d'attendre que les eſprits ſoient moins » agités, afin que l'autorité des Docteurs fixe la tolérance.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1616.

» & qu'elle assure la paix. Dans un tems où tout est en » combustion, on doit même appréhender que la fureur » des Partis n'éleve le pouvoir ecclésiastique au-dessus du » civil, & n'usurpe le Gouvernement.

» D'ailleurs combien de difficultés à surmonter avant que » de parvenir à rassembler des Docteurs de toutes les Eglises ? » Seront-ils élus par le Magistrat, ou par les Classes ? Si le » premier l'emporte, sera-ce le Conseil des Villes ou le » Corps des Citoyens qui feront le choix ? Citera-t-on les » Remontrans & ceux qui demandent la révision de la Con- » fession & du Catéchisme comme parties ? ou siégeront-ils » comme Juges ? Le Synode sera-t-il provincial ou national ? » S'il survient des contestations sur la prééminence, si chaque » parti se nomme la *véritable Eglise*, qui les jugera ? Tien- » dra-t-on pour suspectes les Eglises qui ne se sont pas » déclarées ? Ajoutez à ces obstacles la multitude des » voix qui ne manqueront pas d'étouffer celle de la Hol- » lande. Si l'on réflechit bien sérieusement à tant d'incon- » véniens, on conviendra que le Gouvernement ne peut » éviter de recevoir un Athée. Il faut au surplus obtenir l'a- » veu des Puissances étrangeres, pour appeller leurs Mi- » nistres, & si Sa Majesté Britannique ou les Princes de » l'Empire exigent qu'on admette les Luthériens, comment » sortir de ce labyrinthe ? On peut encore demander si le » Magistrat sera tenu de recevoir les decrets du Synode sans » examen, ou s'il aura la liberté de discuter ses arrêtés ? » L'alternative paroit également dangereuse. La premiere » proposition répugne à la Parole de Dieu, au principe fon- » damental de la Réforme & aux privileges des Provinces- » Unies. Dépouillera-t-on le Souverain de la législation » pour la transférer à un Ordre qui n'a cherché dans tous » les tems qu'à diminuer le pouvoir accordé par Dieu même » aux Souverains de la Terre ? La seconde enfante des con- » testations encore plus funestes, si le Magistrat differe de » l'avis du Synode.

» Je proteste ici, Messieurs, que je n'ai nulle intention » de m'opposer à la convocation, si l'on peut en espérer

» quelqu'avantage ; mais je ſoutiens qu'il n'eſt pas tems de recourir au dernier remede, & qu'on doit ſuivre le conſeil du Roi d'Angleterre & des Etats de Gueldre & de l'Overyſſel, qui ſont d'avis d'employer l'autorité ſouveraine pour extirper la racine du mal. Leurs Nobles & Grandes Puiſſances ſuivront l'exemple des anciens Comtes : ils ont forcé le Clergé de remplir ſes fonctions, malgré les défenſes de Rome, & défendu de traiter en chaire des queſtions dont la diſcuſſion pouvoit cauſer du ſcandale. Les Etats ont déja fait uſage de cette autorité dans les affaires préſentes. Ils ont obligé Arminius & Gomar de vivre en paix, empêché qu'on n'exigeât des ſignatures inutiles pour l'acceptation du Catéchiſme & de la Confeſſion, convoqué la Conférence de la Haye en leur préſence, enjoint la concorde & l'union entre les Miniſtres, & ceux-ci ont reconnu leur autorité en jurant de s'y conformer. Ces Docteurs ont décidé que les *cinq Articles* étoient conciliables ; & ſur l'exhortation de leurs Nobles & Grandes Puiſſances, ils ſe ſont promis de vivre en paix, & de ſe traiter en freres. Or l'Arrêté qui s'eſt fait alors, eſt la baſe de toutes les *Réſolutions* que les Etats ont priſes dans la ſuite, à l'exception de celles *de Janvier & de Mars 1614*, qui limitent plus ſtrictement le ſentiment qu'on jugeoit tolérable, & qui donnent ouverture à des opinions plus dangereuſes.

PHILIPPE IV. 1616.

» Meſſieurs d'Amſterdam déclarent, en refuſant le Réglement, qu'ils n'entendent empêcher les autres Villes de s'y conformer ; mais ils le rendent ſuſpect, en faiſant préſumer qu'il eſt l'ouvrage des Remontrans ; leurs Députés ayant aſſiſté à toutes les délibérations, peuvent cependant leur certifier le contraire. La rédaction n'a été formée qu'après avoir long-tems balancé le vœu de Leide & de Rotterdam d'une part, & celui de Dordrecht de l'autre. Le reproche de partialité tombe par l'acceptation d'une partie des Contre-Remontrans, & la défenſe aux deux partis de diſputer ſur ces matieres l'anéantit. Les Rigoriſtes conviennent eux-mêmes qu'on ne doit parler de la

PHILIPPE IV. 1616. » Prédeſtination que ſobrement & moderément. L'Arrêté » n'a pour but que de fixer des bornes aux uns & aux autres, » & même plus étroites du côté des mitigés. Le dogme » adopté par les Etats eſt généralement reçu. Il met les » élus à la droite de Dieu, & les réprouvés à ſa gauche; » il place au premier rang ceux qui perſévérent dans la *vé-* » *ritable Foi* juſqu'à la mort, & dans le ſecond les incrédu- » les & les infidèles; il défend de pouſſer trop loin le rai- » ſonnement ſur ces matieres; il enjoint de s'en tenir à la » doctrine des Egliſes réformées. Qui ne voit qu'un Arrêté » ſi ſage & ſi modéré ne tend qu'à l'édification des Fidèles » & au rétabliſſement de la paix? On n'y découvre aucun » ſigne de partialité: il s'explique clairement & diſtertement; » il ne décide pas à la vérité, ſi l'homme peut réſiſter à la » grace, ou s'il eſt entraîné par elle, ſi la foi précede ou » ſuit l'élection; mais il ne laiſſe aucun équivoque ſur les » propoſitions éclaircies, quoiqu'il ne juge pas affirmative- » ment celles qui ſont obſcures.

» Les Conciles en uſent de même dans les matieres abſ- » traites, & qu'il ſeroit dangereux de diſcuter. Le Roi de » la Grande-Bretagne, après un mûr examen de ces queſ- » tions, conſeille le ſilence & l'eſprit de conciliation. Il » avertit qu'on s'expoſe aux égaremens, lorſqu'on veut ap- » profondir ce qui s'éleve au-deſſus de l'eſprit humain. Les » Etats en enſeignant que Dieu n'a pas créé les hommes » pour les damner, & qu'il ne néceſſite perſonne au péché, » ne contrarient ni la Preſcience divine, ni le Péché origi- » nel. S. Auguſtin, S. Proſper, & les plus zélés défenſeurs » de la grace, s'expriment de la même maniere. Dire que » Dieu n'invite pas au ſalut ceux qu'il a réprouvés, n'eſt- » ce pas dire qu'il n'invite que les élus? propoſition que les » Contre-Remontrans ont avancée dans la Conférence de » la Haye, & qui ſe trouve conforme au ſentiment de ces » Docteurs.

» On peut juger qu'un pareil Arrêté ne peut attirer de » reproche aux Egliſes réformées, comme quelques Prédi- » cans l'avancent malignement. La Confeſſion de Foi porte » expreſſément

» expreſſément que Dieu ne ſçauroit être la cauſe du Pé- PHILIPPE IV.
» ché : le Catéchiſme nous apprend qu'il a créé l'homme
» pour le ſauver ; mais certains Docteurs ont outré ces 1616.
» dogmes. Les Etats gardent le ſilence par reſpect pour la
» Réforme, & ſe contentent d'avertir qu'en pouſſant trop
» ſon Adverſaire, on s'expoſe à paſſer les limites. C'eſt ce
» qui vient d'arriver à la Conférence de la Haye, où Ni-
» caiſe Vander Schuuren s'eſt fait reprendre publiquement,
» pour avoir avancé que Dieu pouſſe les réprouvés à faire
» le mal. Ils exhortent les Miniſtres à cultiver la paix, ils
» ſouhaitent aux Contre-Remontrans plus de modération
» avec leurs Freres, & les avertiſſent que toutes les extré-
» mités ſont condamnables.

» Après avoir établi & démontré que l'Arrêté de leurs
» Nobles & Grandes Puiſſances eſt dicté par l'équité &
» l'amour de la paix, qu'il ne condamne perſonne, qu'il
» laiſſe la controverſe dans l'indéciſion, qu'il ne tend qu'à
» rétablir l'union & la concorde, qu'il a l'approbation de
» Sa Majeſté Britannique que Rome a décoré du titre de
» Défenſeur de la Foi, celle des Docteurs des Egliſes d'An-
» gleterre, des Claſſes, de la plûpart des Miniſtres, &
» même de pluſieurs Contre-Remontrans, il n'eſt plus queſ-
» tion que d'examiner les motifs qui déterminent Meſſieurs
» d'Amſterdam au refus.

» Leur Conſeil plus éclairé qu'aucun autre ſur les véri-
» tables vues des Etats, ſemble appréhender que la tolérance
» ne produiſe le relâchement, & n'ouvre la porte à des
» nouveautés dangereuſes. Les Seigneurs, la Nobleſſe &
» les Villes voyent avec ſatisfaction ſa délicateſſe ſur la pu-
» reté de la doctrine & le maintien de l'Union ; mais ils
» oſent l'aſſurer qu'ils ne cédent pas à cet égard à Meſſieurs
» d'Amſterdam. L'on avouera de bonne foi que la diſſolu-
» tion augmente tous les jours ; mais ne doit-on pas en
» chercher la cauſe dans l'intolérance & dans la rigueur
» avec laquelle on condamne des opinions indifférentes au
» ſalut ? Si les deux Partis, qui s'accordent ſur les points
» capitaux, s'étoient donné les mains à la Conférence de la

PHILIPPE IV. 1616.

» Haye, on ne ſeroit pas dans la crainte d'un ſchiſme. Les » Claſſes que leur déſunion empêchent de ſe ſervir des Cor- » rections eccléſiaſtiques, pourroient les appliquer utile- » ment, & l'on finiroit des diſputes à l'ombre deſquelles le » déſordre s'accroît tous les jours. On ne peut imputer aux » Etats de nuire à la diſcipline. Ils ne ſe ſont jamais oppoſés » aux Jugemens des Claſſes qu'en ce qui regardoit les Arti- » cles controverſés; ils ont défendu à cet égard d'agir par » voie d'examen contre les Remontrans, par les mêmes » motifs dont les Contre-Remontrans autoriſent leur refus » de répondre aux queſtions propoſées ſur la réprobation. » Leurs Nobles & Grandes Puiſſances ont pourvu depuis à » la dépravation de la Doctrine par l'injonction de s'en tenir » ſur les autres points aux enſeignemens des Egliſes réfor- » mées, à ce qui eſt preſcrit par la Confeſſion & le Caté- » chiſme : ce qui ſeroit d'une grande utilité, ſi l'on obſer- » voit la modération convenable.

» On paroît appréhender l'expulſion des Contre-Remon- » trans; mais l'attention des Etats à tolérer les deux Partis » ſuffit pour démontrer combien cette crainte eſt frivole. » Quoique ceux-ci ayent ſoutenu leurs opinions avec ai- » greur & violence, on n'a ſuſpendu aucun de leurs Pré- » dicans, & l'on ne trouvera pas une Ville dans la Hol- » lande où les Remontrans ſoient en poſſeſſion excluſive de » la deſſerte des Egliſes. Si la Régence a dépoſé quelques- » uns de leurs Miniſtres, ce n'eſt pas pour avoir défendu ſon » ſentiment, mais pour avoir prêché le ſchiſme, & l'on » ſçait avec quelle peine elle s'eſt déterminée à prendre les » voies de rigueur.

» Quelques autres prétendent que la différence de l'inſ- » truction étant une ſuite de la tolérance, elle ne manquera » pas de répandre des doutes dans les eſprits foibles, & dé- » truira la Foi. Eſt-il donc impoſſible de ſupprimer dans la » Chaire ce qui peut allarmer les conſciences? Et la pru- » dence eſt-elle moins eſſentielle dans le Miniſtre que la » ſimplicité? Il eſt facile de taire pendant un tems ce qui » reſſent la controverſe, & d'apprendre à la Commune

Digitized by Google

» que ce qui diviſe les Docteurs n'eſt pas d'une ſi grande » conſéquence que quelques-uns ſe l'imaginent. PHILIPPE IV. 1616.

« Les deux Partis ſont preſque d'accord ſur le *premier des cinq Articles* qui regarde la Prédéſtination. Les Contre-Remontrans conviennent qu'ils n'entendent pas bien ce myſtere, & les Remontrans font un pareil aveu, en profeſſant une certaine Prédeſtination à la Foi, & en reconnoiſſant en Dieu le libre pouvoir d'accorder au Pécheur plus ou moins de tems pour ſe convertir. Ils avouent encore que la foi & les œuvres ne peuvent déterminer l'élection, & tous conviennent qu'on ne doit pas diſputer ſur l'ordre des decrets de Dieu, ni ſur les opérations de la Grace.

» Sur le *ſecond Article* qui touche l'attribution, les premiers enſeignent qu'une goute de ſang de J. C. ſuffit pour laver tous les péchés des hommes, & qu'il n'eſt mort que pour les Fidèles. Les Remontrans prétendent que Dieu veut le ſalut de ſes créatures ſous certaines conditions, & qu'il augmente ſes dons à proportion de l'uſage que chacun en fait.

» Le *troiſieme Article* eſt hors de controverſe. Sur *le quatrieme* on diſpute avec tant de ſubtilité, qu'on apperçoit à peine le nœud de la queſtion. Les Remontrans avancent que Dieu illumine irréſiſtiblement l'eſprit de ſes Elus, & leur donne l'envie avec la force de faire le bien. Les Contre-Remontrans prétendent qu'il porte l'homme dans la voie du ſalut par des conſeils intérieurs auxquels il ne peut réſiſter, quoiqu'il lui laiſſe le pouvoir, pendant que la grace détermine ſa volonté, qui cependant coopere librement & ſans contrainte ; que la grace opere non-ſeulement le pouvoir de croire, mais la foi même ; que cette grace n'eſt pas donnée à tous, mais qu'elle détruit la réſiſtance dans ceux qui la reçoivent, & qu'elle eſt indépendante de la volonté.

» A l'égard du *cinquieme*, les Remontrans admettent dans

PHILIPPE IV. 1616.

» les Elus une certaine sécurité de leur salut, qui s'accroît » à mesure qu'ils augmentent en piété, ils leur donnent une » parfaite confiance dans la miséricorde de Dieu pour le pré- » sent & pour l'avenir, & soutiennent que le péché ne peut » les priver de la grace. Les Contre-Remontrans disent que » la certitude du salut n'appartient pas aux impies, qu'elle » est accompagnée de crainte & de tremblement dans les » Justes; qu'on peut perdre le commencement de la Foi; » que quand elle n'est qu'à certaine mesure, l'élu n'a pas » plus de certitude de son salut que le réprouvé; que cette » sûreté est accordée à l'article de la mort, mais à très-peu » de personnes; que les Fidèles peuvent décheoir de la gra- » ce, tant qu'ils sont sur la terre, & que les grands péchés » arrêtent son opération. Il est aisé de conclure de ceci qu'on » peut prêcher long-tems dans l'un ou l'autre système, sans » entrer dans la controverse, sur-tout si l'on évite l'applica- » tion des opinions à la Doctrine. Le but des Contre-Re- » montrans est de rapporter l'ouvrage du salut au Créateur, » d'ôter à la créature la gloire & le mérite des bonnes œu- » vres, & de garantir les vrais Fidèles du désespoir & de la » crainte des esclaves. Les Remontrans veulent conserver à » tous les hommes l'espérance du salut, prévenir l'endurcisse- » ment du cœur, & les guérir de l'incurie, en consolidant leur » élection par les bonnes œuvres. Qui pourroit condamner » de pareilles intentions? Mais supposé qu'on voulût discu- » ter leurs principes à la rigueur, ne peut-on le faire en » conservant l'amour & la paix, en substituant la charité » aux injures, en observant les tems & les lieux?

» Il me reste à vous supplier, Messieurs, d'apporter ici » toute l'attention qu'exige une affaire dont les conséquences » sont de la derniere importance. Si l'on ne prend pas le » parti de la tolérance, il s'agit de forcer les Théologiens » à suivre une même opinion. Je vous laisse à juger de la » possibilité: il faut qu'un Parti condamne l'autre. Les loix » de la charité & de l'équité y sont également contraires, » & ce seroit attaquer le Christianisme même. Il ne reste

» donc plus de moyen que d'autoriſer la ſéparation des Egli- PHILIPPE IV.
» ſes : ce qui ſeroit d'autant plus funeſte, que ſi le ſchiſme
» s'établit une fois, il ſe multipliera à l'infini. La diviſion 1616.
» n'enfante que des diviſions. Elle ouvre la porte aux er-
» reurs de toute eſpece, & bientôt le mal deviendra ſans
» reméde. Si l'on ſouffre une fois une ſéparation entre les
» Remontrans & les Contre-Remontrans, la moindre diffé-
» rence dans les opinions forcera de conſentir à pluſieurs au-
» tres. Les Anabaptiſtes en fourniſſent un bel exemple : leurs
» ſectes ſe ſont ſubdiviſées en tant d'opinions, qu'il eſt preſ-
» que impoſſible de les nombrer. Or la diviſion eſt d'autant
» plus à craindre dans la République, qu'elle ne doit ſon
» exiſtence qu'à l'union des Provinces, dont la Religion eſt
» le nœud. Si le ſchiſme s'introduit, on ne verra qu'inimitiés
» entre les Provinces, entre les Villes, entre les Citoyens
» & dans les familles même. Si la déſunion des parties en-
» traîne la ruine des plus puiſſans Empires, quels ſeront ſes
» effets dans un pays libre ? Qui peut imaginer les malheurs
» qui menacent une Ville auſſi peuplée qu'Amſterdam ? Je
» m'arrête, & je laiſſe à la prudence du Conſeil à réflechir
» ſur des maux que la diſcrétion me défend de prévoir.

» Si vous prenez le parti d'une tolérance limitée, vous
» éviterez tous ces écueils. Vous exclurez les doctrines qui
» ne ſont pas reçues ; vous obligerez les Miniſtres à vivre
» en paix ; ils chercheront de concert les moyens d'aſſembler
» un Synode impartial & légitime, pour fixer leurs ſenti-
» mens. On ceſſera des diſputes, & l'eſpérance de la réunion
» animera les Prédicans à l'inſtruction des peuples. La No-
» bleſſe & la Commune ſeront confirmées dans la charité fra-
» ternelle ; l'inférieur dans l'obéiſſance au ſupérieur. La
» ſaine Morale reprendra le deſſus, & les Citoyens travail-
» leront de concert à la gloire de Dieu, à l'avancement de
» la Religion réformée, & au bien de l'Egliſe & de l'Etat.

» Telles ſont, Meſſieurs, les réflexions que leurs Nobles
» & Grandes Puiſſances m'ont ordonné de vous préſenter
» pour le bonheur & l'avantage des Provinces-Unies. J'oſe
» vous ſupplier de les prendre en bonne part, & d'être per-

PHILIPPE IV. » ſuadés qu'elles ſont dictées par la conſcience, le devoir » & l'amour de la Patrie (1).

1616. Ce diſcours fut écouté avec beaucoup d'attention, & ne produiſit aucun fruit. Les Députés l'appuyerent de leur mieux ; Muis de Hole ajouta « que le Sénat d'Utrecht con- » vaincu de ces vérités, s'étoit réuni à la pluralité, & qu'il » étoit prêt de rendre raiſon des motifs qui l'avoient déter- » miné ».

Réponſe de ceux d'Amſterdam. Le Conſeil répondit qu'il y réflechiroit, & qu'il feroit ſçavoir ſa réſolution aux Etats. Les Envoyés qui cherchoient l'occaſion de lier une négociation plus intime, n'ayant rien à répondre, furent obligés de s'en retourner ſans explication, & ne découvrirent dans les Citoyens qu'un grand amour pour la paix, qui leur étoit inſpiré par l'avidité du gain & par la crainte de voir troubler leur commerce (2). Quelque tems après le Conſeil déclara aux Etats qu'il étoit dans la réſolution de maintenir la Religion telle qu'on la prêchoit depuis cinquante ans ; qu'il ne pouvoit approuver les Arrêtés faits depuis 1611, à moins qu'un Synode légitime n'eût déterminé qu'il ſoit permis de s'écarter ſur la Grace & la Prédeſtination de la Confeſſion reçue dans les Egliſes Belgiques (3). Il arrêta en même tems que les Miniſtres jouiroient du droit de ſéparer de leur Communion ceux qui fréquenteroient la Cêne des Remontrans, & qu'on ne feroit aucune publication ſans un ordre du Conſeil (4).

Leur nouvel Arrêté.

XXV. Emeutes & aſſemblées ſchiſmatiques. Cependant la Cour de Hollande fit citer les payſans de Groſthuizen pour avoir enfoncé les portes de leur Egliſe, & porté leur Prédicant ſur la Chaire, quoiqu'il fût interdit par le Conſiſtoire. Ils obtinrent un ſurſis à la ſollicitation des Villes d'Amſterdam & d'Enkhuizen. Les Conſeillers-Committés porterent l'affaire devant les Etats, qui renvoyerent le Prédicant dans ſes fonctions, condamnerent à l'amende les auteurs de l'émeute, & l'Eſcoutet de Hoorn eut

(1) Relat. de la Dépur. d'Amſterd. imprim. en 1616. Hiſt. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XXXVIII. *pag.* 138. *not.* (*f*).
(2) Relat. de la Dépur. d'Amſt. *pag.* 94. Brandt *Tom.* II. *pag.* 383. &c.
(3) Grotii Apolog. *Cap.* VIII. *pag.* 89.
(4) Trigland *pag.* 754.

Digitized by Google

ordre de la lever par exécution militaire (1). Les Conseillers-Committés écrivirent en même tems à Pierre Corneliszoon Hooft, Drossard de Muiden & Bailli de Gooiland, si connu par son excellente *Histoire des Pays-Bas*, d'appuyer les Contre-Remontrans dans la vocation du Prédicant de Huizen, afin de conserver la paix en maintenant l'égalité (2). Le Bailli de Schieland rendit deux Ordonnances très-sévères contre les Assemblées schismatiques des Contre-Remontrans qui se tenoient à Zevenhuizen : il confisqua la maison où ils s'assembloient, au profit des pauvres, cita les Prédicans devant son Tribunal, & les condamna en trois cens florins d'amende (3). Grotius dressa, à la sollicitation des Bourgmestres de Rotterdam, la premiere Ordonnance qui portoit la peine d'amende; mais il conseilla en même tems de ne pas l'exécuter, & le Conseil de Schoonhoven sévit de son côté contre les Assemblées clandestines (4).

PHILIPPE IV. 1616.

Les Contre-Remontrans gagnent le dessus.

Les Etats de Hollande cherchoient les moyens d'arrêter le schisme : le plus grand nombre étoit d'avis de s'en tenir aux premiers Arrêtés, & l'on ne décidoit rien. Les Contre-Remontrans cependant se fortifioient tous les jours, & leurs Partisans augmentoient dans les Etats même. Grotius avertit un des principaux qu'Amsterdam & ses Fauteurs devenoient plus fiers, pendant que Barneveld & les Magistrats s'affoiblissoient, & que l'Etat étoit en grand danger (5). On ne voyoit que des Suppliques de la part des Ministres & des Communes qui se plaignoient de l'oppression. On fit lecture de celles de Goude, de Rotterdam, de la Brille, de Schoonhoven, de la Haye, de Hazerswoude, de Benthuizen, de Zoetermeer, de Zevenhuizen, de Moordrecht & de Maasland, qui furent rejettées comme les avant-coureurs du schisme (6).

(1) Brandt *Tom.* II. *pag.* 407, 414.
(2) Hooft Lettr. *num.* 48. *pag.* 41.
(3) Trigland *pag.* 765.
(4) Vanden Sande *Lib.* V. *pag.* 74. Trigland *pag.* 791.
(5) Brandt *Tom.* II. *pag.* 419.
(6) Résolut. de Holl. *du 4 Nov. du 22 Décemb.* 1616. *pag.* 34. Trigland *pag.* 894. Brandt *Tom.* II. *pag.* 433.

Digitized by Google

PHILIPPE IV.

1616.

Troubles de religion dans les autres Provinces.

Les mouvemens commençoient également dans l'Overyſſel, & les Etats de la Province marchoient ſur les traces de ceux de Hollande. Ils publierent un Placard qui défendoit d'enſeigner la Prédeſtination dans le ſens que les Contre-Remontrans avoient adopté (1). Ceux de Gueldre mirent en délibération ſi l'on ne conſulteroit pas les Claſſes pour trouver moyen de finir les diſputes, ou ſi l'on feroit un Arrêté proviſionnel, pour être exécuté d'autorité : alternative qui ne plut gueres au Clergé (2). Dans la Friſe où depuis le changement arrivé dans le Magiſtrat de Leuwaarden les Contre-Remontrans dominoient, on défendit d'appeller perſonne au Miniſtere qu'il n'eût ſigné le Catéchiſme & la Confeſſion (3).

XXVI.

Subſides envoyés au Duc de Savoye.

1617.

Nous expédierons ce qui concerne le Civil & les Etrangers pendant le cours de l'année 1617, avant de reprendre le fil des affaires eccléſiaſtiques qui devinrent de grande conſéquence. Le Duc de Savoye étant en guerre avec l'Eſpagne, chargea Guillet de Monchou, ſon Ambaſſadeur à la Haye, de demander aux Etats un ſecours de quatre mille ſoldats & de quatre cens chevaux ; mais ceux-ci convaincus par l'expérience que les troupes hollandoiſes périſſent dans l'Italie, ſans être fort utiles ; & ne voulant pas perdre l'occaſion de porter un coup à leur ancien ennemi, convertirent le ſecours en argent, & promirent cinquante mille florins par mois pendant la guerre (4). Du Maurier, Ambaſſadeur de France, ſollicita vivement cette affaire au nom de ſon Maître (5), & ce Monarque s'étant porté Médiateur avec le Pape, rétablit la paix par un Traité qui fut ſigné le printems ſuivant.

Différend ſur le péage du du Rhin.

Il s'éleva de nouveaux nuages entre l'Electeur de Brandenbourg & le Duc de Neubourg, à l'occaſion des péages

(1) Baudart Mém. *Liv.* VIII. *pag.* 1. Brandt *Tom.* II. *pag.* 440.
(2) Baudart Mém. *Liv.* VIII. *pag.* 11. Vitenbogaart *pag.* 701.
(3) Baudart Mém. *Liv.* VIII. *pag.* 32.
(4) Réſolut. de Holl. *du 23 Mars* 1617. *pag.* 80. Notul. de Zeel. *du 13 Avril* 1617. *pag.* 93. Baudart Mém. *Liv.* IX. *pag.* 109, 109. Vanden Sande *Liv.* V. *pag.* 72.
(5) Aubery Mém. *pag.* 398.

ſur

ſur le Rhin. Le Bureau étoit à Rees où les Etats tenoient une garniſon. Neubourg voulant s'en rendre maître, s'aviſa de le tranſporter à Buric : ce qui fit naître une conteſtation qui rompit le commerce des Hollandois en Allemagne. Les Etats s'en plaignirent, & l'on conclut en Mai un Traité proviſionnel, en vertu duquel on convint que leurs barques paſſeroient librement, en donnant caution pour le payement de ce qu'il ſeroit réglé par le jugement définitif (1). PHILIPPE IV. 1617. Levé.

Un embargo que le Roi d'Eſpagne mit ſur quelques vaiſſeaux hollandois, fit appréhender la rupture de la Treve. On avoit d'autant plus raiſon de le craindre, que les Archiducs diſputoient le Réglement des limites de la Flandre & du Brabant ; mais Albert envoya cet automne ſes Plénipotentiaires qui rétablirent la tranquillité, & Philippe donna main-levée des bâtimens arrêtés dans ſes ports (2). La treve menacée de rupture.

Les affaires du Nord n'étoient pas ſi faciles à terminer. Le Roi de Danemarc armoit par mer, & les Villes anſéatiques ſe croyant menacées, travailloient à ſe mettre en défenſe. Le Roi de Pologne, le Roi de Suede & le Grand Duc de Moſcovie étoient en guerre. L'Ambaſſadeur du ſecond demanda du ſecours aux Etats dans une audience qu'il obtint le 6 de Novembre. Les troubles de Religion dont on craignoit les ſuites, ſervirent de prétexte au refus (3). Cependant Sigiſmond ayant envahi la Livonie, les Etats promirent à Guſtave quarante mille florins par mois. Le Grand Duc ne fut pas ſi favorablement écouté, & fut contraint de faire ſa paix (4). Affaires du Nord.

L'accroiſſement du commerce & les nouvelles découvertes que les Négocians multiplioient, engageoient les autres Puiſſances à faire rechercher l'amitié de la République. Jacques, fils d'Iſaac le Maire d'Amſterdam, & Guillaume Cornelis-zoon Schouten de Hoorn, terrirent en Zeelande au Découverte du Détroit de Le Maire.

(1) Baudart Mém. *Liv.* IX. *pag.* 109.
(2) Baudart Mém. *Liv.* IX. *pag.* 202.
(3) Réſolut. de Holl. *du 23 Mars* 1617. *pag.* 76. Baudart Mém. *Liv.* IX. *pag.* 226.
(4) Baudart Mém. *Liv.* IX. *pag.* 190, 191.

PHILIPPE IV. 1617. mois de Juillet, après avoir fait le tour du Monde (1). Le Maire qui s'étoit établi à Egmond, avoit armé deux vaiſſeaux, dans l'idée de découvrir un autre paſſage que ceux de Magellan & du Cap de Bonne Eſpérance, que l'Octroi de la Compagnie des Indes avoit interdit. Son fils trouva celui qu'on nomme aujourd'hui *Détroit de le Maire*, donna les noms de Maurice, des Etats & de Barneveld à trois Iſles dont il prit poſſeſſion au nom des Provinces-Unies (2), & revint avec une riche cargaiſon.

Le Purmer deſſeché. La fortune les ſecondoit également dans leur propre pays. Une Compagnie qui s'étoit offerte pour deſſécher le Beemſter, avoit réuſſi dans ſon entrepriſe. Son exemple encouragea les habitans d'Edam & de Monnikendam qui demanderent un Octroi, pour mettre à ſec le Lac de Purmer que les inondations avoient formé entre ces deux Villes (3); mais l'agitation que la Religion cauſoit dans ces Villes, les empêcha d'y travailler avant 1620.

Baleines échouées à Schevelingues. Il arriva ſur la fin de l'année un de ces événemens dont la ſingularité ſurprend, & que chacun interprete ſelon ce qui l'affecte le plus. Une tempête fit échouer trois Baleines ſur la côte de Schevelingue. Les Négocians conclurent que ces poiſſons abondoient dans le Nord, & doublerent les équipages qu'ils deſtinoient à cette Pêche; le peuple les regarda comme le Prognoſtic des troubles qui devoient attaquer l'Union des Provinces.

XXVII. Le ſchiſme ouvert. Les diſputes des Gomariſtes & des Arminiens devenoient plus ſérieuſes, & l'animoſité des Partis annonçoit de grands malheurs. Les Contre-Remontrans devenus plus hardis, depuis qu'ils ſe voyoient ſupportés par le Prince & par la Ville la plus opulente de la Hollande, tenoient des Aſſemblées ſecretes en différentes Villes; & ceux d'Amſterdam réſolurent au mois de Janvier de ſe ſéparer entierement de la Cêne des Remontrans. La délibération fut ſignée par un grand

(1) Voyez ci-deſſus *Tom.* I. *Sect.* VII. *pag.* 376.

(2) Supplém. au Corps Diplom. *Tom.* II. *Part.* I. *pag.* 282. Voyage de W. C. Schouten *pag.* 79, 80.

(3) Réſolut de Holl. *du 8 Juin* 1617. *pag.* 142, 144. Gr. Recueil des Placards, *Tom.* II. *col.* 1719.

Digitized by Google

nombre de Miniſtres, & l'on députa vers les abſens, dont la plus grande partie donna ſon nom (1). Ils ne furent pas long-tems ſans établir un Conſeil à la Haye, auquel ils donnerent le nom de *Correſpondance*, ſe nommerent les *Défenſeurs de la vraie Doctrine*; & pour ſigne caractériſtique ils obligeoient leurs Adhérans de renoncer à toute *Fraternité* avec les Remontrans, qu'ils traitoient de *Faux Docteurs* (2). PHILIPPE IV. 1617.

Ceux-ci s'aſſemblerent de leur côté dans la Ville de Rotterdam, & dreſſerent un Mémoire qu'ils préſenterent aux Etats le 21 de Janvier, & dans lequel après s'être plaints que leurs Adverſaires, ſans égard pour l'Arrêté des Etats, les déchiroient publiquement dans leurs Prêches, ils demandoient la liberté de ſe défendre par la même voie (3). Les Contre-Remontrans s'étoient cependant ſéparés, & tenoient leurs Prêches dans des maiſons particulieres. Le Magiſtrat de Rotterdam, pour prévenir l'éclat, leur offrit une Egliſe, à condition de renoncer aux Aſſemblées clandeſtines, & Nicolas Grevinkhoven, celui des trois Miniſtres Remontrans, auquel ils en vouloient plus, crut acheter la paix par le conſeil de Grotius, en ſe démettant de ſa place; mais ces avances furent inutiles (4). Les Remontrans déſeſpérant alors d'obtenir la tolérance qu'ils demandoient, s'aſſemblerent à la Haye, & s'unirent par un Acte, en vertu duquel ils déclaroient « qu'attendu que leurs Adverſaires ſe diſpen» ſoient d'obéir aux Arrêtés des Etats, ils ſe croyoient égale» ment libres, & qu'en conſéquence ils enſeigneroient pu» bliquement leurs opinions, & les défendroient contre les » ſentimens contraires, offrant au ſurplus d'entretenir l'Union » chrétienne avec ceux qui voudroient embraſſer la tolé» rance (5) ».

Cependant Maurice ſe rendit dans la Salle des Etats, & demanda la pleine liberté pour les Contre-Remontrans, Démarche de Maurice en faveur des Contre-Remontrans.

(1) Vitenbogaard *pag.* 701. Trigland *pag.* 689. Baudart *Mém. Liv.* IX. *pag.* 8, 26.
(2) Voyez l'Acte *dans* Brandt *Tom.* II. *pag.* 462.
(3) Brandt *Tom.* II. *pag.* 464, 465.
(4) Brandt *Tom.* II. *pag.* 464-468.
(5) Brandt *Tom.* II. *pag* 513.

PHILIPPE IV. 1617. & le rétabliſſement de ceux de leurs Miniſtres qu'on avoit dépoſés, ou du moins qu'on leur permît de les remplacer par des Miniſtres de la même Ecole. Quelques Députés des Etats intimidés par la préſence du Prince, donnerent leur conſentement; mais le plus grand nombre rompit la délibération, & l'Aſſemblée ſe ſépara ſans conclure (1).

Emeute à Amſterdam.

Le ſchiſme n'étoit pas entierement déclaré, quoique toutes ces démarches y tendiſſent, lorſque les Gomariſtes réſolurent de lever l'étendart. La Commune Wallonne d'Amſterdam piquée de la dépoſition de Goulart, Prédicant Arminien, ſe joignit à eux, & les Conſiſtoires ſecrets commencerent. *Jacques Batelier*, Etudiant de l'Univerſité de Leide, leur prêchoit en françois; les Remontrans voulurent auſſi ſe donner un Miniſtre qui fît le prêche en hollandois. Ils appellerent *Conſtantin Sopingius*, Prédicant de Warmond, qui monta en chaire pour la premiere fois dans la maiſon de Guillaume Sweerſen, Marchand de bois & Charpentier. Les Gomariſtes qui s'y trouverent, ſe laiſſerent emporter au point de contredire le Prédicateur, & de le traiter de menteur; mais les Remontrans étant en plus grand nombre, leur impoſerent ſilence. Ceux-ci louerent d'Herman de Rendorp un grand magaſin ſur le *Dwarsboomſloot*, & le firent décorer comme un Prêche. Les Miniſtres des Egliſes publiques s'y oppoſerent, déclamerent contre ceux qui s'y rendoient, & firent courir des paſquinades où l'on parloit d'eux comme de gens enorgueillis de la protection des Etats, & qui d'intelligence avec les Eſpagnols & les Jéſuites, travailloient à renverſer la Religion & la République (2). La populace s'étant ameutée le 12 de Février inveſtit la nouvelle Egliſe. Sopingius échappa avec peine, & ſe cacha dans la braſſerie de Pierre Everbszoon Hulſt. Le peuple, après avoir caſſé les vitres & les croiſées, força les portes, briſa la chaire & les bancs, chargea l'aſſemblée, la diſperſa, & l'émeute ne fut appaiſée que ſur les ſix heures

(1) Réſolut. de Holl. *du 2 Mars 1617. dans* Brandt *Tom.* II. *pag.* 468.
(2) Le Vaſſor Hiſt. de Louis XIII. *Tom.* II. *Pars* II. *pag.* 528.

Digitized by Google

du ſoir par l'arrivée de l'Eſcoutet, qui différa de s'y rendre plutôt. Le Dimanche ſuivant, 19 de Février, les murs furent chargés d'affiches menaçantes, & le peuple s'attroupa en différens quartiers. L'Eſcoutet étant ſorti avec ſes archers pour faire la recherche des Egliſes Catholiques, une troupe de mutins les ſuivit, & la populace ſe raſſembla à huit heures ſur le Cingle vis-à-vis la maiſon de Rem Egbertszoon Biſchop, frere d'*Epiſcopius*, célébre Remontrant, où Sopingius s'étoit logé. On commença à ſonner à la porte avec tant de violence qu'on arracha la cloche. Quelqu'un des Régens ayant averti Guillaume Vander Does, Eſcoutet, du commencement de ce déſordre, il y marcha avec ſes archers, & fut joint par Arend Elbertzoon Haan, ſon Lieutenant; mais ils ſe retirerent au bout d'une demie-heure, ſous prétexte qu'ils n'avoient point d'ordre d'y demeurer en faction tout le jour. Les mutins conclurent de leur retraite qu'on leur livroit la maiſon & tout ce qu'elle contenoit; ils enfoncerent les portes, & le pillage commença. Heureuſement le maître, ſa femme & tout le domeſtique s'étoient ſauvés; mais le dommage monta à cinq mille florins. Biſchop ne douta pas qu'on ne l'eût choiſi pour faire un exemple, & qu'on n'eût gagné le peuple, avec d'autant plus de raiſon, qu'on préſerva la maiſon de Jean Egbertſzoon ſon frere, quoiqu'elle fût également menacée (1). Le Magiſtrat rendit le 21 de Novembre une Ordonnance, par laquelle après avoir rejetté la faute de cette émeute ſur les Remontrans, il ordonnoit des recherches très-ſéveres contre les auteurs, défendoit à ceux qui profeſſoient la vraye religion chrétienne réformée, de ſe trouver à des Aſſemblées clandeſtines, ni de recevoir ou loger aucun Miniſtre Arminien (2). Les Etats de Hollande ayant pris connoiſſance de cette affaire, exhorterent les Villes du Quartier du Nord de ſe mettre en garde contre de pareilles violences (3). On mit en priſon quelques-uns des mutins; mais ils furent relâ-

PHILIPPE IV. 1617.

(1) Brandt *Tom.* II. *pag.* 473-500.
(2) Baudart Mém. *Liv.* IX. *pag.* 16.
(3) Réſolut. de Holl. *du 21 Février 1617. pag.* 32.

PHILIPPE IV. 1617. chés preſque auſſi-tôt. Les Remontrans de cette Ville préſenterent aux Etats deux Mémoires, l'un pour demander leur protection, & l'autre la liberté de faire prêcher leurs Miniſtres au moins dans leurs maiſons particulieres. Les Députés d'Amſterdam s'oppoſerent à l'admiſſion de ces Requêtes, qu'ils traitoient d'Ecrits ſéditieux; & preſſés de s'expliquer plus clairement, ils refuſerent de parler avant les autres Députés à l'Aſſemblée. Les Etats renvoyerent alors ces Mémoires au Magiſtrat de la Ville, qui les rejetta ſans réponſe (1). Une indulgence ſi marquée augmenta la hardieſſe des Contre-Remontrans. Leurs Miniſtres oſerent interdire la Cêne à pluſieurs Bourgeois, & nommément à Rem Biſchop : enſorte que les Arminiens étoient obligés d'aller aux Prêches d'Abskoude, de Vreeland, & des autres Egliſes de la campagne (2).

Triomphe des Contre-Remontrans.

XXVIII. Ils arborent le ſchiſme à la Haye.

Les Contre-Remontrans non contens d'être les maîtres dans Amſterdam, avoient obtenu des Egliſes ſéparées en beaucoup d'endroits. L'Egliſe hollandoiſe de la Haye étoit deſſervie par trois Prédicans de leur parti, & Vitenbogaard étoit ſeul du ſien. Henri Roſæus, le plus jeune des trois premiers, arbora le ſchiſme en refuſant de recevoir la Cêne des mains d'un Arminien. Les Etats vouloient le ſuſpendre; mais Vitenbogaard qui ne cherchoit que la paix, demanda la permiſſion de ſe retirer, pendant que ſon Antagoniſte ſollicitoit hardiment la convocation du Synode national; & les Etats l'ayant interdit de ſes fonctions, il ouvrit un Prêche à Ryſwyk où ſes Proſélytes le ſuivirent (3). Sur ces entrefaites Kouwenburg, Roſa, Conſeillers, & Baarſdorp, Greffier de la Cour, déclarerent publiquement que leur conſcience ne leur permettoit pas d'aſſiſter aux Prêches de Vitenbogaard (4). Barneveld qui ne s'étoit pas encore adreſſé à Maurice pour les affaires eccléſiaſtiques, le pria dans cette occaſion de ſe réunir aux Etats, pour maintenir

(1) Réſolut. de Holl. *du 10, 21 Mars 1617. pag.* 57, 71. Brandt *Tom.* II. *pag.* 503, 508, 510.
(2) Brandt *Tom.* II. *pag.* 501, 502, 512.
(3) Vitenbog. Vie & Apolog. *Ch.* VIII. *pag.* 69, 106. Trigland *pag.* 874-888.
(4) Vitenbogaart Vie *Ch.* IX. *pag.* 107, 108.

Digitized by Google

leur autorité. Le Prince répondit, qu'il s'étoit promis de demeurer neutre, & qu'il ne vouloit pas ſe mêler de ces différends (1). Vitenbogaard ayant démêlé dans un entretien particulier que Maurice favoriſoit ſes Adverſaires, lui demanda la liberté de remettre ſa Chaire. Le Stadhouder lui répondit : « qu'il n'étoit pas queſtion de ſe retirer après » avoir allumé le feu ; qu'il falloit aider à l'éteindre, & que » le moyen le plus ſûr de rétablir la paix étoit d'autoriſer » la ſéparation des Egliſes (2) ». Les Contre-Remontrans demanderent peu de jours après une Egliſe ſéparée ; Barneveld leur repréſenta qu'ils devoient ſe contenter d'avoir deux Prédicans dans la grande Egliſe. Les Etats cependant leur accorderent l'Egliſe de l'Hôpital, à condition qu'ils n'en feroient pas un Conſiſtoire particulier : ce fut avec peine qu'ils y conſentirent ; mais ils ouvrirent leurs Prêches (3), & continuerent juſqu'en Juillet (4). Ils ſe ſaiſirent alors auſſi de l'Egliſe du Couvent (5) que Maurice avoit viſitée lui-même quelque tems auparavant (6), & qui depuis fut appellée *l'Egliſe du Prince*.

Maurice ſe déclare pour eux.

Il s'y rendit le Dimanche ſuivant, accompagné de Guillaume-Louis, Comte de Naſſau, Stadhouder de Friſe, & d'un grand cortege de Nobleſſe & de Militaires (7) ; mais Frederic-Henri, ſon frere, la Princeſſe Douairiere d'Orange, Barneveld, Seigneur d'Aſperen, de Veenhuizen, Vander Myle, de Groeneveld, de Sevender, de Liere, les Sieurs de Huygens, Melander, Martini, le Magiſtrat de la Haye, les meilleurs Bourgeois & la plûpart des Membres des Etats, continuerent de fréquenter la grande Egliſe, où l'on toléroit encore les Remontrans (8). Nous remarquerons que Groenveld étoit le fils aîné de l'Avocat de Hol-

(1) Réſolut. de Holl. *du 28 Janv. 1617. pag.* 15. Vitenbogaart Remarques ſur Brandt *Tom.* II. *pag.* 340.
(2) Vitenbogaard Vie *Ch.* IX. *pag.* 108, 109.
(3) D. Carleton Letters *in* The cabala or myſteries of ſtate *Part.* I. *pag.* 173.
(4) Vitenbogaart Vie *Ch.* IX. *pag.* 122, 123, 124, 134.
(5) Réſolut. de Holl. *du 11, 27 Juill.* 1617. *pag.* 164, 170.
(6) Vitenbog. Vie *Ch.* IX. *pag.* 135.
(7) Idem, *ibid. pag.* 141.
(8) Baudart Mém. *Liv.* IX. *pag.* 85. Brandt *Tom.* II. *pag.* 556, 646, 647.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. lande, & que Veenhuizen & Vander Myle étoient ſes gendres (1).

1617. Excès & troubles dans d'autres Villes.

Ce moment fut l'époque de la ſéparation, & dans quelques Villes elle s'exécuta avec plus de violence. *Jean Lydius*, Miniſtre d'Oudewaſter, quitta ſa Claſſe, ſans que le Magiſtrat ni les Députés des Etats puſſent le ramener. Cet éclat fut ſuivi d'une émeute violente qui dura tout le printems, & qu'on ne put appaiſer qu'en changeant le Magiſtrat (2). Les Contre-Remontrans s'étant intrus à Heuſden, forcerent le Droſrand à les recevoir dans le Magiſtrat, ſous prétexte que ceux qu'on avoit élus, ne profeſſoient pas l'ancienne religion (3). Ils menaçoient à la Brille de s'emparer de la principale Egliſe les armes à la main, & l'auroient exécuté, ſi les Régens n'euſſent aſſuré la Ville en levant une milice bourgeoiſe (4). Une troupe de matelots ayant levé l'étendart d'Orange, courut les rues en criant : *Plutôt la guerre ſous Orange que la paix avec les Remontrans.* La ſageſſe des Bourgmeſtres calma ce mouvement dans ſa naiſſance. Tout étoit en combuſtion : on répandoit dans le peuple une longue liſte des Villes contre-Remontrantes (5), avec une Lettre du Roi de la Grande-Bretagne, qui conſeilloit aux Conſiſtoires d'inſiſter ſur la convocation d'un Synode national (6). Ce Monarque après avoir été d'avis de la tolérance, avoit changé de ſentiment, dans la crainte qu'à la faveur des troubles on n'établit un Gouvernement contraire à ſes intérêts (7). Il paroit même que Dudley Carleton, ſon Ambaſſadeur à la Haye, lui écrivoit que le Prince ne s'étoit mis à la tête des Contre-Remontrans que pour élever ſon deſpotiſme ſur les ruines de Barneveld (8). Les

(1) Remontr. *dans* l'Hiſt. Vérit. de J. Olden Barneveld, *pag.* 168, 169.
(2) Voyez les Réſolut. de Holl. *du 23 Févr. du 22 Avril, du 5, 12, 20, 21 Mai* 1617. *pag.* 39, 106, 117, 123, 127, 130, 133. Trigland *pag.* 1024.
(3) Grotii Apol. *Chap.* IX. *pag.* 96.
(4) Réſolut. de Holl. *du 5 Août* 1617. *pag.* 177.
(5) Grotius *ubi ſupra.*
(6) Baudart Mém. *Liv.* IX. *pag.* 59.
(7) Brandt *Tom.* II. *pag.* 525.
(8) D. Carleton Lettres *dans* The Cabala or Myſteries of ſtate, *Part.* I. *pag.* 373.

Gomariſtes

Gomaristes soutenoient que le Synode national étoit nécessaire pour terminer les disputes, & l'espérance de l'obtenir les rendoit plus ardens. Les Etats de Zeelande firent une Députation à la Haye dans le mois de Mai, pour demander sa convocation. Les Envoyés communiquerent d'abord leur Instruction à Maurice; & sur ce qu'ils dirent qu'ils n'avoient trouvé que ce moyen pour prévenir le schisme, son Excellence répondit : *Il est trop tard ; le schisme est ouvert.* Les Etats de Gueldre, de la Frise & de Groningue demanderent que l'Assemblée se formât en présence & sous l'autorité des Etats-Généraux (1).

PHILIPPE IV. 1617.

La division qui regnoit dans tous les Etats, se communiqua dans les Magistrats. Ceux qui favorisoient les Remontrans, faisoient leurs efforts pour se perpétuer dans leurs places, ou pour y faire entrer leurs Partisans; le parti opposé travailloit à s'introduire dans les Villes, où les premiers avoient dominé jusqu'alors, & ceux-ci avec l'appui du Prince faisoient tous les jours de nouveaux progrès. Ils commençoient à s'introduire dans les Conseils des Villes votantes. Barneveld l'avoit prévu dès le commencement, sans avoir pu l'empêcher. Les Magistrats en place s'efforçoient de maintenir leur autorité contre les émeutes, dont la suite emporte un changement dans la Régence, & les plus clairvoyans jugeoient que la révolution n'étoit pas éloignée (2).

Divisions dans les Magistrats.

On s'apperçut alors que le Prince cherchoit à s'élever dans le trouble, & que ses Partisans manœuvroient pour leur propre intérêt. On se souvenoit que Guillaume étoit à la veille d'être inauguré, lorsque la mort interrompit ses projets : on ne doutoit plus que le fils n'ambitionnât la Souveraineté des Provinces-Unies, & qu'il ne cherchât son élévation dans un renversement général de la République. L'Avocat de Hollande n'imagina pour ressource que de conseiller aux Villes de se mettre en garde contre les séditions, & de persuader aux Etats de diminuer l'autorité de Mau-

Vûes cachées de Maurice.

(1) Brandt *Tom.* II. *pag.* 545, 553.
(2) Grotii Apol. *Chap.* XIX. *pag.* 194. Voyez aussi la *Préface.*

PHILIPPE IV. rice (1). Celui-ci ne ceſſoit d'animer les Contre-Remontrans : il lui étoit même échappé de dire *qu'il les regardoit comme les anciens Réformés & les vrais amis de Guillaume* (2).

1617.

Méfiance des Magiſtrats.

Ces diſcours redoubloient la vigilance des Magiſtrats ; mais ils ne pouvoient compter ni ſur les garniſons, ni ſur les gardes ordinaires des Villes, ni ſur les Compagnies d'Arquebuſiers, où les Contre-Remontrans dominoient, ni même ſur les *Waardgelders*, eſpece de milice bourgeoiſe, qui, ſans faire de ſervice, devoit ſe tenir prête à marcher au premier ordre. Maurice avoit déclaré nettement aux ſoldats qu'il commandoit, *qu'il n'entendoit pas qu'ils ſe mêlaſſent des émeutes, dont la Religion ſeroit le motif.* Le Magiſtrat d'Oudewater demandoit depuis les derniers troubles une garniſon qu'il ne pouvoit obtenir. Haarlem, Leide & Hoorn étoient ſans troupes. Les Capitaines qui commandoient dans quelques Villes, avouoient franchement qu'ils avoient défenſe d'obéir au Magiſtrat, lorſqu'ils ſeroient commandés pour affaire de Religion.

XXIX.

Arrêté des Etats de Hollande.

La méfiance des Régens augmentoit tous les jours (3) : ils prirent le parti de lever des milices bourgeoiſes, & les Etats de Hollande l'ordonnerent par un Arrêté qui paſſa à la pluralité des voix le 4 d'Août. C'eſt cette Ordonnance que les Contre-Remontrans appellent *la Loi ſévere ;* en voici les termes : « Les Etats informés de ce qui s'eſt paſſé dans » pluſieurs Villes, comme Haarlem, Amſterdam, Schoonhoven, la Brille, Oudewater, Woerden, Heuſden, & » ſur-tout à la Haye, contre les libertés & droits deſdites » Villes & Pays, & s'étant inutilement efforcés de les porter à l'Union, les unes faiſant difficulté de ſe joindre aux » autres, & leurs Membres entr'eux ; & quoiqu'on leur ait » offert de convoquer un Concile Provincial, elles s'opiniâtrent à demander un Synode National ; ce que l'on ne » peut accorder, comme contraire à la Souveraineté & aux » droits de la Hollande : les Etats trouvent convenable de

(1) Vitenbog. Vie & Apol. *Chap.* IX. *pag.* 122, 124, 135. *Chap.* X. *pag.* 156.
(2) Vitenbog. Journal *dans* Brandt *Tom.* II. *pag.* 558.
(3) Grotii Apol. *Chap.* X. *pag.* 105.

Digitized by Google

» donner au Public connoiſſance de leurs vues ſur l'article » de la Religion, de répondre aux Provinces qui deman- » dent le Concile National ; de faire obſerver les Réſolu- » tions précédentes avec toute la modération qu'il ſera » poſſible, d'empêcher les voyes de fait, dans les perſon- » nes, dans les lieux, & dans les biens publics & autres. » Pour à quoi parvenir, les Etats ordonnent par proviſion » aux Régens des Villes, & les autoriſent en tant que de » beſoin, de lever & engager un grand nombre de gens » d'armes pour leur ſûreté, pour empêcher les voyes de » fait, ordonnant en outre à chacun qui voudra ſe plaindre » de ce que le Magiſtrat des Villes pourroit faire en vertu » de cette Réſolution, de ne s'adreſſer qu'aux Etats : at- » tendu qu'on ne fera aucune attention à ce qui ſera fait ou » entrepris par les autres Tribunaux ». On arrêta en même tems d'envoyer une Députation au Prince, à la Douairiere d'Orange & au Comte Frederic-Henri, pour les prier de tenir la main à l'exécution de cette Ordonnance (1) : ce qui fut fait le même jour. Les Députés certifierent Maurice des bonnes intentions de la Nobleſſe & des Villes pour maintenir la liberté, les privileges des Provinces & la vraye Religion chrétienne réformée. Son Excellence ſe rendit le lendemain à la Salle de Hollande, pour apprendre plus amplement l'intention des Etats, qu'on lui avoit, diſoit-il, notifiée avec aigreur, & pour leur repréſenter qu'il croyoit que les circonſtances ne leur permettoient pas d'interrompre leurs ſéances. Quelques-uns des Membres voulurent répondre ; mais ils parlerent avec tant de confuſion, qu'on ne put recueillir les voix, & l'Aſſemblée ſe ſépara (2). La Réſolution des Etats fut publiée le 5 d'Août avec un Préambule, dans lequel les Etats proteſtoient que leur intention étoit de ſoutenir de tout leur pouvoir la vraye Religion chrétienne réformée, & le droit qui leur appartient de promulguer des loix Eccléſiaſtiques. Ils expliquoient enſuite les raiſons qui les déterminoient à la tolérance, & les obſta-

PHILIPPE IV. 1617.

(1) Baudart Mém. *Liv.* IX. *pag.* 17.
(2) Réſolut. de Holl. *du* 4, 5 *Août* 1617. *pag.* 176, 177.

PHILIPPE IV. cles qui s'oppoſoient à la tenue d'un Synode National (1).

1617. Oppoſition de quelques Villes.

Les Députés d'Amſterdam, d'Enkhuizen, d'Edam & de Purmerende, refuſerent de ſigner la délibération, & publierent dans le mois de Septembre une Proteſtation très-vive contre ces diſpoſitions, avec une intimation pour la convocation d'un Synode National, & Dordrecht s'y joignit (2). Les Etats travaillerent de nouveau pour gagner le Conſeil d'Amſterdam, avec d'autant plus d'eſpérance de réuſſir, qu'on étoit informé que la derniere Réſolution n'avoit paſſé que de deux voix (3). Barneveld & Grotius chargés de la Commiſſion, s'efforcerent de prouver au Conſeil qu'un Concile Provincial étoit ſuffiſant pour terminer les différends, & qu'il ſeroit toujours tems d'en venir au National, ſi l'on ne pouvoit s'en paſſer (4). Mais on comprit aiſément que ce dernier parti n'étoit propre qu'à traîner l'affaire en longueur, par la difficulté d'obtenir le conſentement des Puiſſances étrangeres, & les Contre-Remontrans aſſurés d'avoir les Egliſes Genevoiſes & la pluralité des Hollandoiſes de leur côté, avoient autant de raiſon d'inſiſter ſur la tenue d'un Synode National, que les Remontrans en avoient de s'y oppoſer, puiſque les voix étant comptées par Nations, celles des Egliſes de Hollande ne paſſeroient que pour une (5). Ainſi l'éloquence des deux plus beaux Génies de leur ſiecle échoua contre l'opiniâtreté de ces Negocians. Grotius fut encore chargé avec Jean de Duivenvoorde de paſſer en Zeelande, pour y propoſer le Concile Provincial (6): ils ne réuſſirent pas mieux; mais ils obtinrent quelques adouciſſemens (7). Les deux Envoyés paſſerent enſuite à Dordrecht, où leur ſuccès ne fut pas plus favora-

Débats ſur la convocation d'un Synode.

(1) Baudart Mém. *Liv.* IX. *pag.* 31.
(2) Réſolut. de Holl. *du 29 Août, du 12 Sept.* 1617. *pag.* 185, 191. Baudart Mém. *Liv.* IX. *pag.* 68.
(3) Voyez C. P. Hooft Harangue, *dans* Brandt *Tom.* II. *pag.* 563.
(4) Grotii Apolog. *Chap.* VI. *pag.* 63-68. Brandt *Tom.* II. *pag.* 568. &c.
(5) Brandt *Tom.* II. *pag.* 571.
(6) Voyez les Notul. de Zeel. *du 14, 17 Août* 1617. *pag.* 142, 143, 151. Brandt *Tom.* II. *pag.* 583.
(7) Voyez les Notul. de Zeel. *du 19 Août* 1617. *pag.* 150. Brandt *Tom.* II. *pag.* 591-620.

Digitized by Google

ble ; ils furent même insultés dans les rues, & la populace de Veere les traita d'*Arminiens* (1).

1617.

Levée des milices bourgéoises.

On levoit cependant des milices dans quelques Villes ; mais le nombre ne passa jamais dix-huit cens hommes dans toute la Hollande (2). Haarlem, Goude, Schoonhoven & Hoorn obéirent à l'Arrêté des Etats ; les Arquebusiers de Leide offrirent de monter double garde, pour empêcher l'augmentation des compagnies. La méfiance étoit si grande que le Magistrat fit paliſſader l'Hôtel de Ville, exigea un nouveau serment des Bourgeois, & cassa quelques Arquebusiers qui le refuserent (3). Ceux-ci se liguerent, & pour empêcher qu'on ne reconnût ceux qui avoient signé les premiers, ils formerent un cercle, du centre duquel ils tirerent des lignes qui aboutissoient à chaque nom : ce qui leur valut le sobriquet de *Souscripteurs circulaires*. Ils présenterent ensuite une Requête au Haut-Conseil qui fit emprisonner les plus ardens. Ils s'adresserent aux Etats de Hollande qui les exhorterent à l'obéissance, & confirmerent ce que le Magistrat avoit ordonné (4). Ceux de Delft ne comptoient pas davantage sur leur garnison : les Officiers avoient refusé leur secours dans l'émeute arrivée à l'occasion de l'Accise sur le bled. Il étoit venu dans la Ville un Inconnu, qui se disant envoyé par son Excellence, avoit assemblé les Arquebusiers sans la permission du Magistrat ; les ordres secrets qu'on le soupçonnoit d'avoir apportés, déterminerent le Conseil à presser les nouvelles levées (5). Les troubles de Schoonhoven arrivés en 1615, porterent pareillement ce Magistrat à prendre ses sûretés : il sçavoit d'ailleurs que les deux Enseignes (6) qui composoient la garnison, s'étoient munies de poudre & de balles à son insçu (7).

Ligue de Souscripteurs Circulaires à Leide.

(1) Brandt *Tom.* II. *pag.* 621, 622.
(2) Grotii Apolog. *Cap.* XIX. *pag.* 231.
(3) Vanden Sande *Liv.* VI. *pag.* 79.
(4) Vitenbogaart *pag.* 887-889, 905. Trigland *pag.* 940. Grotii Apolog. *Cap.* XIX. *pag.* 216. Brandt *Tom.* II. *pag.* 702.
(5) Grotii Apol. *Cap.* XIX. *pag.* 230.
(6) Brandt *Tom.* II. *pag.* 252.
(7) Grotii Apolog. *Cap.* XIX. *pag.* 230.

Digitized by Google

PHILIPPE IV.

1617.

Mouvemens de Barneveld à Utrecht.

Barneveld preſſoit ces levées d'autant plus vivement, qu'il étoit l'auteur du conſeil, & qu'il croyoit avoir trouvé un moyen ſûr de contrequarrer les vues du Prince. Il ſe rendit à Utrecht le 14 d'Août, dans le deſſein d'y faire paſſer ſon projet, & ſon ſéjour fit ſoupçonner ſon deſſein. Il s'excuſa depuis ſur une maladie qui l'avoit arrêté quelques ſemaines (1), & produiſit le Certificat du Médecin qui l'avoit traité (2); mais on ne crut pas moins qu'il n'étoit reſté que pour déterminer le Sénat. Ces levées furent en effet ordonnées pendant qu'il étoit dans la Ville, & la délibération ſe fit en ſa préſence. Gilles Ledenberg, Secrétaire des Etats d'Utrecht, a depuis avoué que l'Ordonnance lui avoit été communiquée avant l'Arrêté (3). Elle paſſa le 7 de Septembre (4), & le Conſeil fit lever ſix cens hommes avant ſon départ. Quant au motif qui pouvoit le déterminer, il eſt aiſé d'en juger par une lettre de ſa main, où il dit: « Tant que je verrai des Libelles, & que les Auteurs » demeureront impunis, j'aurai raiſon de penſer que quel- » qu'un fomente la diviſion. Mais j'eſpere que Dieu ſera » lui-même le ſoutien d'une conduite impartiale, & que » notre conſtance gagnera le deſſus. C'eſt tout ce que je » demande, en me recommandant à vos prieres, bien » convaincu que les vrais Fidèles concoureront à mon » but (5) ». Le ſerment même que l'on exigeoit des nouveaux ſoldats, ſuffit pour indiquer leur deſtination: « ils » juroient & promettoient de ſervir contre quiconque en- » treprendroit de troubler la tranquillité de la Ville & des » Bourgeois d'Utrecht, ſoit dans les affaires Eccléſiaſtiques,

(1) Baudart Mém. *Liv.* IX. *pag.* 81.

(2) Lettre d'Oldenbarneveld à ſon Excellence, *du 24 Avril* 1618. *dans* la Vérit. Hiſt. *pag.* 139.

(3) Déclarat. de Ledenberg, *du 27 Août* v. ſ. 1618. mſſ. *dans* l'Hiſt. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XXXVIII. *pag.* 156 & 170.

(4) Extr. des Reg. des Etats & du Sénat d'Utrecht, *du 28 Août* v. ſ. 1617. mſſ. *ubi ſupra. pag.* 170.

(5) Grotii Apolog. *Cap.* XIX. *pag.* 232.

Digitized by Google

» ſoit dans la Police, & contre tous ceux qui ſe montre- » roient ennemis de la Province (1) ». PHILIPPE IV.

1617. XXX. Conteſtations entre les Etats & le Haut-Conſeil.

La derniere partie de l'Arrêté des Etats de Hollande piquoit au vif le Haut-Conſeil, qu'il dépouilloit de l'appellation de toutes les affaires qui auroient trait à la Religion ; mais cette diſpoſition partoit encore du même motif. Maurice préſidoit à ce Tribunal, & ſon crédit ſur cette Compagnie étoit marqué par la protection que les Juges accordoient aux Miniſtres dépoſés par Ordonnance des Etats. On venoit d'en voir une preuve récente dans l'affaire de Haarlem. Le Magiſtrat voulant introduire dans cette Claſſe le Réglement de 1591, appella en 1615 un Prédicant de ſon autorité. Cette démarche mécontenta les Contre-Remontrans, & les Etats ne purent leur faire entendre raiſon (2). Ces murmures continuoient, lorſqu'on parla d'établir les milices bourgeoiſes, & qu'on exigea le nouveau ſerment des Arquebuſiers. Elie Chriſtiens-zoon, Tiſſerand de ſon métier, refuſa de le prêter. Abraham de Blok s'échappa dans des injures contre le Magiſtrat ; & ſur le refus de ſe rétracter, ils furent chaſſés l'un & l'autre de la Ville ſans forme de procès & bannis pour douze ans. Ils appellerent de ce Jugement au Haut-Conſeil, qui fit citer le Magiſtrat, & prononça ſurſis à l'exécution de la Sentence. Blok à ſon retour fut pourſuivi par les Echevins, qui le condamnerent à une amende pour n'avoir pas gardé ſon ban. Il s'en mit encore à couvert par de nouvelles Lettres du Tribunal. Les Conſeillers-Committés écrivirent au Haut-Conſeil d'arrêter des procédures contraires à l'intention des Etats, & donnerent une admonition pareille à la Cour de Juſtice, qui s'étoit immiſcée de prendre connoiſſance des Aſſemblées ſecretes qui ſe tenoient à Nieuwkoop (3). Les Etats ordonnerent l'apport des pieces ; le Haut-Conſeil continua ſes procédures, condamna le Magiſtrat de Haarlem,

(1) Déclarat. de Robert Lanſcroon, Capit. d'une Comp. Bourg. *du 27 Août* 1618. v. ſ. mſſ. cité *dans* l'Hiſt. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XXXVIII. *pag.* 170.

(2) Vitenbogaart *pag.* 791-798. Trigland *pag.* 881-884.

(3) Réſolut. de Holl. *du 27 Sept. 3 Oct. 17 Nov. 30 Déc.* 1617. *pag.* 198, 203, 227, 262.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1617.

& commit un Huiſſier pour mettre ſon Jugement à exécution. Le Magiſtrat sûr de la protection des Etats, prononça la nullité de toutes ces Sentences, réitéra le banniſſement ſous des peines afflictives (1), & cette affaire ne fut terminée que par le changement de la Régence: ce furent ces conteſtations qui s'élevoient journellement entre le Magiſtrat & les Tribunaux, qui avoient porté les Etats à l'évocation dans l'Arrêté du 4 d'Août.

Au commencement de Septembre les Conſeils d'Amſterdam, d'Enkhuizen, d'Edam & de Purmerende formerent une oppoſition en forme à la délibération du 4 d'Août, & ſignifierent que l'Arrêté étoit paſſé contre leur conſentement; qu'ils entendoient ſe ſervir de la voye de la plainte ouverte à tous ceux qui ſe trouvoient léſés, & ſix des Conſeillers du Haut-Conſeil déclarerent aux Etats qu'ils n'entendoient pas ſe ſoumettre à leurs diſpoſitions. Rombout Hogerbeets, & quelques autres des Membres, s'oppoſerent à cet exploit. Le premier en parla à ſon Excellence, & lui déclara, qu'il ne pouvoit ſiéger dans un Tribunal qui révoquoit en doute l'autorité des Etats qu'il regardoit comme le Souverain. Le Prince répondit, *qu'il reconnoiſſoit comme lui leur Souveraineté; mais qu'il y avoit des moyens de s'entendre.* Le maſque une fois levé, le Haut-Conſeil attaqua le Magiſtrat de Haarlem ſans ménagement, & l'on vit paroître des Ecrits où l'on refuſoit aux Etats le droit de connoître des affaires litigieuſes. Hogerbeets s'opiniâtra à ſoutenir l'autorité des Etats; mais elle étoit ébranlée, & le Haut-Conſeil, pouſſé par Maurice, oſa l'attaquer de front. Hogerbeets ennuyé des aſſauts dont il avoit à ſe défendre contre les autres Officiers du Tribunal, & ne pouvant arrêter le cours de leurs entrepriſes, remit ſon office, & ſur l'offre de Vrank de Torenvliet il reprit ſon premier emploi de Penſionnaire à Leide (2).

Hogerbeets quitte le Haut-Conſeil.

Diviſion entre les Etats.

La diviſion commençoit à ſe communiquer entre les

(1) Brandt *Tom.* II. *pag.* 647, 651-662.

(2) Mém. de R. Hogerbeets *dans* Brandt *Tom.* II. *pag.* 662. Réſolut. de Holl. *du 3 Novemb. du 16 Décemb.* 1617. *pag.* 228, 236.

Membres

Membres des Etats de Hollande. Les Députés des Villes oppoſantes perſuadoient aux autres qu'il y avoit de l'imprudence à ſe charger de nouvelles milices, dans le tems qu'on avoit peine à payer les anciens ſoldats. Dordrecht s'étant rangée de leur côté, on commença à tenir des aſſemblées par Députés. Haarlem, Leide, Goude, Rotterdam, la Brille, Schoonhoven, Alkmaar & Hoorn publierent un Mémoire en faveur de l'Arrêté. Ces Villes marquoient leur étonnement de voir quatre Villes inſtruites que le vœu des Etats ſe forme par la pluralité des voix, prétendre l'emporter ſur la délibération générale, & forcer les autres de paſſer à leur avis. Elles répondirent, qu'on ne pouvoit obliger une Ville ſouveraine dans ſon diſtrict à tolérer l'introduction de dogmes qui deshonoroient la Réforme (1). PHILIPPE IV. 1617.

Ces conteſtations déterminerent Maurice à ſoutenir par des voyes de fait le parti qu'il avoit pris ſous ſa protection. Il profita de la conjoncture pour ſe rendre à la Brille, où il arriva, ſelon les uns, au moment qu'on délibéroit pour augmenter les gardes de la Ville (2), où, ſelon d'autres, dans le tems que Ruykhaver & Meerman, Conſeillers-Commités, exigeoient de la garniſon un nouveau ſerment d'être fidèle aux Etats de la Province, à la Ville, aux Magiſtrats (3), & de garder & défendre les poſtes contre qui que ce fût qui les attaquât (4). Il eſt certain que Maurice partit ſans avoir communiqué ſon deſſein, la nuit du 29 de Septembre, accompagné de Frederic-Henri ſon frère (5); qu'ils furent joints ſur la route par deux Enſeignes; qu'il les fit entrer avec lui dans la Ville; que les bourgeois demandant le ſerment, le Prince leur répondit, qu'ayant appris qu'ils vouloient lever une milice bourgeoiſe, il venoit les raſſurer d'une façon plus convenable; & pour gagner la populace, il fit courir le bruit que Barneveld vouloit livrer la Ville

XXXI. Maurice jette des troupes dans la Brille.

(1) Baudart Mém. *Liv.* IX. *pag.* 63. Brandt *Tom.* II. *pag.* 625-630.
(2) Grotii Apol. *Cap.* XIX. *pag.* 246.
(3) Vitenbog. *pag.* 811.
(4) Notul. de Zeel. *du 4 Août* 1617. *pag.* 139, 140, 236. Brandt *Tom.* II. *pag.* 596.
(5) Réſolut. de Holl. *du 29 Sept.* 1617. *pag.* 200.

PHILIPPE IV. 1617.

aux Eſpagnols, & qu'il avoit mis le Prince dans la néceſſité de prévenir ſes mauvais deſſeins (1). On répandit en même tems que Vliſſingue étoit ouverte d'un côté, pour en faciliter la ſurpriſe aux Eſpagnols (2). Les gens ſenſés ne donnoient pas dans le panneau, & cette conduite leur rappelloit le ſouvenir de celle de Leiceſter; mais le Prince accuſé dans la ſuite d'avoir formé de plus grands deſſeins, jura qu'il n'avoit jamais eu que l'intention de veiller à leur ſûreté & de s'acquitter de ſes fonctions (3).

Nouveaux débats pour la convocation d'un Synode.

Les Etats-Généraux connurent alors qu'on ne pouvoit réprimer ces débats ſans un Jugement eccléſiaſtique qui décidât les queſtions dogmatiques; mais les uns vouloient un Synode national, & les autres un provincial. La Gueldre, la Zeelande (4), la Friſe, Groningue & les Ommelandes inſiſtoient pour le premier, & prétendoient l'emporter par la pluralité. La Hollande, le Pays d'Utrecht & l'Overyſſel, fondées ſur le *treizieme* Article de l'Union de 1579, par lequel chaque Province ſe réſerve ſa ſouveraineté en matiere de Religion, s'élevoient contre leur ſentiment. Les Membres de la Gueldre n'étoient pas même d'un ſentiment uniforme: cependant l'Arrêté pour le Synode national étant ſur le point de paſſer, les trois Provinces firent une proteſtation contraire. Dordrecht, Amſterdam, Enkhuizen, Edam & Purmerende ſe rangerent du côté du Synode national. Chriſtophe Bieſman, Bourgmeſtre de Nimegue, & Henri de Brienen, Député de la Veluwe, déclarerent qu'ils n'avoient ordre d'inſiſter pour le Concile national qu'autant que la Hollande y donneroit ſon conſentement. Ces altercations entre les Membres d'une même Province qui n'a que ſa voix dans les Etats, répugnoient à la conſtitution du Gouvernement.

Dordrecht nommée pour le Synode national.

Cependant on réſolut la convocation du Synode général

(1) Grotii Apol. *Cag.* XIX. *pag.* 246. Brandt *Tom.* II. *pag.* 630.
(2) Vitenbog. Mém. *dans* Brandt *Tom.* II. *pag.* 631.
(3) Notul. de Zeel. *du 14 Août* 1617. *pag.* 139, 140. *dans* Brandt *Tom.* II. *pag.* 595.
(4) Inſtruct. & Rapp. des Députés à la Génér. *dans* les Notul. de Zeel. de 1617. *pag.* 192, 213.

Digitized by Google

le 11 de Novembre, & l'on nomma Dordrecht pour le lieu de l'assemblée. On dressa les Lettres d'invitation pour les Puissances étrangeres ; mais pendant qu'on en faisoit la lecture, la Députation de Hollande leva le siege, à la réserve de Gerrit Jacques Witen, Conseiller-Committé pour Amsterdam : celles d'Utrecht & d'Overyssel & les deux Députés de Gueldre la suivirent, & le lendemain firent signifier à l'Assemblée *la nullité de tout ce qui s'étoit fait dans la séance précédente*, & les Députés de Gueldre déclarerent séparément *qu'ils persistoient dans leur premier dire* (1). Dès le mois d'Octobre Deventer, Hasselt, Vollenhoven & les autres petites Villes de l'Overyssel avoient député pour demander un Synode national contre le vœu des Députés de la Province (2). La confusion augmentoit de tous côtés, & le schisme étoit prêt d'éclater. Les Remontrans quoique persuadés de leur oppression, étoient d'avis de consentir au Synode national pour éviter de plus grands désordres. Vitenbogaard les avoit déterminés, & travailloit à convaincre l'Avocat de Hollande de la nécessité de céder, en lui représentant qu'il n'avoit que ce moyen pour empêcher une révolution totale, & que les Remontrans se releveroient tôt ou tard des condamnations du Synode ; mais les zélés prétendoient qu'on ne devoit jamais se prêter à l'oppression de la vérité, & Barneveld lui dit en le quittant : *Si vous êtes d'humeur à sacrifier les droits de votre Patrie, vous n'avez pas trouvé un fecond* (3). Dans cet état, il falloit que l'Arrêté se formât par la pluralité des voix, ou changer le Magistrat des Villes opposantes, pour rendre le vœu unanime. Le premier expédient étoit dangereux dans l'exécution ; le second paroissoit plus facile, & Maurice entreprit de l'exécuter.

PHILIPPE IV. 1617.

Opposition des États de Hollande & d'autres Provinces.

On essaya cependant, avant que de prendre ce parti, différens moyens pour réunir les voix ; on se servit du Roi de la

Discours de l'Ambassadeur de la Grande-Bretagne en faveur des Contre-Remontrans.

(1) Baudart Mém. *Liv.* IX. *pag.* 40. Vitenbog. *pag.* 865. Brandt *Tom.* II. *pag.* 632-638.

(2) Brandt *Tom.* II. *pag.* 638.

(3) Vitenbog. Vie *Ch.* XIII. *pag.* 261. Journal *du 9 Avril* 1617. *dans* Brandt *Tom.* II. *pag.* 640.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1617. Grande-Bretagne. Dudley Carleton, ſon Ambaſſadeur à la Haye, harangua les Etats-Généraux le 2 d'Octobre, & voulut leur prouver » que les anciens devoient l'emporter » ſur les nouveaux-venus ; que les Remontrans ne datoient » que du tems d'Arminius ; que les Contre-Remontrans re- » montoient au tems de la ſaine doctrine ; que ceux-ci op- » primés par un crédit uſurpé, & tourmentés par les Magiſ- » trats dans la plûpart des Villes, ſont forcés de ſe ſéparer » pour conſerver la Religion dans ſa pureté : d'où l'on prend » occaſion de les charger des titres odieux de ſchiſmati- » ques & de rebelles ; qu'ils ne font cependant qu'obéir à » leur conſcience, ſans avoir excité d'émeute en aucun en- » droit. Il établit enſuite que l'Union n'avoit eu que la » Religion pour motif ; que l'on n'avoit confié à chaque » Province le droit de ſe gouverner elle-même, que dans » la vue de l'obliger à veiller plus attentivement ſur la Foi, » & s'oppoſer à l'introduction des nouveautés ; que les Ar- » miniens ayant pénétré dans pluſieurs Villes, ne peuvent » être jugés que par un Synode ou provincial ou national ; » que le ſecond eſt le plus sûr pour rétablir la paix ; & quoi- » que ſon Maître parût plus favorable aux Remontrans (1), » il ne pouvoit s'empêcher de leur conſeiller de ſe déter- » miner pour le Synode national (2) «.

Réponſe des Etats.

Ce diſcours indiſpoſa la plûpart des Membres des Etats, & ſe juſtifiant avec la franchiſe hollandoiſe, ils prouverent à l'Ambaſſadeur, » que l'Inquiſition que l'Eſpagne vouloit » établir & les cruautés de ſes Gouverneurs avoient déter- » miné l'Union des Provinces ; qu'elle avoit eu pour fon- » dement, non la Religion, mais la néceſſité de défendre » leur liberté & leurs privileges, & qu'on ne devoit pas » confondre le droit de régler la police eccléſiaſtique avec » l'obligation de réſiſter à la tyrannie ; qu'on devoit compter » entre les droits que les Provinces ſe ſont réſervés, celui » de s'oppoſer aux condamnations illégitimes, quoiqu'éma- » nées du Tribunal ſpirituel, de s'aſſurer contre la violence

(1) T. Birch Negot. *from.* 1592. *to* 1617. *pag.* 205.
(2) Baudart Mém. *Liv.* IX. *pag.* 69. Vitenbog. *pag.* 829.

Digitized by Google

» étrangere & domeſtique, d'empêcher les Tribunaux d'ac- PHILIPPE IV.
» corder des proviſions contre les Ordonnances des Etats ; 1617.
» que le Roi ſon Maître avoit autrefois regardé l'autorité
» comme la voye la plus sûre pour rétablir la paix ; qu'il
» leur avoit conſeillé de s'en ſervir, plutôt que de s'en re-
» mettre aux déciſions d'un Synode ; qu'enfin la conſtitu-
» tion de la République étoit telle, que ſix des Provinces
» réunies ne pouvoient forcer la ſeptieme à reconnoître une
» Aſſemblée qu'elle auroit déſapprouvée (1)«.

Réfutation de ce Diſcours.

On vit en même tems paroître un petit Ouvrage intitulé *la Balance*, qui mettoit en poudre la Harangue de Carleton. Il en jetta les hauts cris, & ſe plaignit à ſon Maître qui récrivit aux Etats-Généraux. Le livre fut défendu malgré l'oppoſition des Députés des trois Provinces Remontrantes, & les Etats promirent mille florins de récompenſe à celui qui dénommeroit l'Auteur, & ſix cens pour l'Imprimeur. La plûpart des Villes refuſerent de publier le Placard, & quelque ſérieuſes que fuſſent les recherches, on ne put découvrir ni l'un ni l'autre (2). On ſoupçonna Gillis Ledenberg, Secrétaire des Etats d'Utrecht (3) ; mais on a ſçu depuis qu'il avoit été compoſé par Jacques Taurinus, Prédicant Remontrant de la même Ville (4).

Diſcours de l'Ambaſſadeur de France.

Aubery du Maurier, Ambaſſadeur de France, ſans entrer dans la diſcuſſion des Synodes, ſe contenta d'exhorter les Etats à l'union, & plut également aux deux Partis, quoiqu'il ſe montrât plus porté pour les Remontrans (5). Il eut audience quelques jours après des Etats de Hollande, & leur conſeilla de ſe dépouiller de toute animoſité avant de prendre un parti, afin d'être plus en état d'aſſeoir leur jugement, & de choiſir le moyen le plus propre de concilier les eſprits (6). Les Provinces cependant ne faiſoient plus la

(1) Voyez la Réponſe *dans* Vitenbog. *pag.* 832-859.
(2) Vitenbog. *pag.* 859.
(3) Interrog. de Zuyleſtein *Art.* LXXXIII. Interrog. de Ledenberg *du 10 Sept.* 1618. *Art.* I. mif. *dans* l'Hiſt. de la Patr. *Tom.* X. *Liv.* XXXVIII. *pag.* 182.
(4) Vitenbog. Vie *Chap.* XIII. *pag.* 263. *Chap.* XIV. *pag.* 268.
(5) Brandt *Tom.* II. *pag.* 643.
(6) Réſolut. de Holl. *du 15 Décemb.* 1617. *pag.* 249. Brandt *Tom.* II. *pag.* 673.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1617.

même attention aux conſeils de la France que du tems du grand Henri. Le Roi étoit jeune : ſes Miniſtres, ſelon l'uſage, étoient plus occupés de leurs propres affaires que de celles de leur Maître & de la gloire de ſa Couronne. La Reine n'étoit pas capable d'éclairer leur conduite (1), & d'ailleurs l'amitié des voiſins étoit moins néceſſaire aux Etats que pendant la treve.

(1) Aubery Mém. *pag.* 319, 370, 372.

Fin du vingt-troiſieme Livre.

Digitized by Google

LIVRE XXIV.

SOMMAIRE.

I. *MAURICE parcourt les Villes. Fauſſe allarme de ceux de Leide. Il congédie les milices. Débats entre les Membres de Hollande. Barneveld ſollicite en vain ſa démiſſion.* II. *Déclaration ferme de ceux de Haarlem. Soutenus des ſept autres Villes. Réflexion ſur cette déclaration. La France & la Suede exhortent à l'Union.* III. *Maurice change le Magiſtrat de Nimegue. Il détermine la Gueldre & l'Overyſſel au Synode national.* IV. *Libelles contre Barneveld. Son Apologie. Les Etats de Hollande le prennent ſous leur protection. Leur Mémoire à Maurice. Fermentation générale.* V. *Précautions de ceux d'Utrecht. Leurs conférences avec les Etats de Hollande. Aſſemblée chez Treſel.* VI. *Délibérations ſur le renvoi des milices. Députations contradictoires pour Utrecht. Propoſitions des Députés de Hollande. Arrivée de Maurice & des Commiſſaires des Etats-Généraux. Leurs propoſitions. Conférence avec ceux de Hollande.* VII. *Déclaration des Etats d'Utrecht. Défunion entre les Membres de Hollande. Et ceux d'Utrecht. Précautions du Parti Remontrant. Départ des Députés de Hollande. Arrivée des Députés contraires.* VIII. *Maurice congédie les milices. Et change le Magiſtrat. Et les Etats de la Province.* IX. *Réforme générale des milices. La France exhorte les Etats à l'Union. Leur réponſe. Convocation du*

Synode national. Oppoſitions infructueuſes de ceux de Hollande. Invitation faite à la France & à l'Angleterre. X. *Motifs de l'empriſonnement de Barneveld. Sa rivalité avec Maurice.* XI. *Prétexte des diſputes de Religion.* XII. *Barneveld averti de ſon empriſonnement. Il eſt arrêté. Grotius & Hogerbeets arrêtés. Ledenberg arrêté.* XIII. *Auteurs de ces empriſonnemens. Députation des Etats-Généraux à ceux de Hollande. Diviſion entre ceux-ci. Diſſimulation de Maurice.* XIV. *Sollicitations infructueuſes de la famille de Barneveld. Tentative pour le ſauver. Fuite de Vander Myle. Et d'autres. Déclaration des Etats-Généraux. Renouvellement des accuſations contre Barneveld.* XV. *Lenteur des procédures contre les priſonniers. Tentatives infructueuſes de quelques Villes en leur faveur.* XVI. *Maurice change les Magiſtrats dans les petites Villes. Difficultés à Hoorn. Il eſt complimenté par les Etats.* XVII. *Changement du Magiſtrat à Leide. A Haarlem. A Rotterdam. Nouveaux griefs contre Grotius. Changement à Goude. A Amſterdam. Diſcours du Bourgmeſtre Hooft. Réponſe du Prince. Dordrecht épargnée.* XVIII. *Augmentation du Corps de la Nobleſſe. Proteſtation de Maurice. Jugemens des deux Partis. Maurice complimenté par les Etats de Hollande.* XIX. *Interceſſion de la France pour les Priſonniers. Leur conſternation ſur le changement des Magiſtrats. Barneveld transféré.* XX. *Commiſſion pour l'inſtruction du procès. Réflexions ſur cette procédure. Hogerbeets interrogé. Interrogatoires de Ledenberg. Sa fin tragique.* XXI. *Second interrogatoire de Hogerbeets. Interrogatoire de Grotius.* XXII. *Commiſſaires nommés par la Hollande. Et par les autres Provinces. Premier interrogatoire de Barneveld. Nouveaux interrogatoires de Hogerbeets. Et de Grotius.* XXIII. *Mémoire des Ambaſſadeurs de France*

en faveur des Priſonniers. Réponſe des Etats. XXIV. *Invention ſingulière de Scriverius pour avertir les Priſonniers. Il eſt amendé.* XXV. *Erection de la Compagnie des Indes Occidentales. Ambaſſades en Danemarc & en Angleterre. Conteſtations ſur le Commerce. Expédition contre les Pirates. Nouveau ſecours accordé aux Vénitiens. Mort de Jean de Naſſau. Découverte d'une ancienne Ville. Apparition de Cométes. Mort de Philippe-Guillaume, Prince d'Orange. Maurice ſon héritier.* XXVI. *Relâchement des nouveaux Membres de Hollande. Mauvais état des affaires des Remontrans.* XXVII. *Députés étrangers au Synode de Dordrecht. Ouverture du Synode. Citation des Remontrans. Leur cinq Articles. Leur Proteſtation. Objets de différentes Seſſions. Comparution des Remontrans. Diſcours d'Epiſcopius. Il eſt réprimandé. Serment ſynodal.* XXVIII. *Second Mémoire des Remontrans. Conditions de leur ſoumiſſion. Ils ſont encore réprimandés. Débats ſur les cinq Articles. Sur les Formulaires. Et ſur la forme de diſputer. Arrêté des Etats contre les Remontrans.* XXIX. *Nouveaux débats ſur la forme. Autre Arrêté contr'eux. Ils ſont expulſés du Synode. Motif de ſa façon de procéder. Réponſe des Remontrans par écrit.* XXX. *Contre-Synode à Rotterdam. Déclaré ſéditieux. Sentence du Synode contre les Remontrans. Rédaction des Statuts Synodaux. Affaires particulières.* XXXI. *Clôture du Synode. Les étrangers congédiés. Statuts Synodaux ſur la Diſcipline. Séparation du Synode. Confirmation des Etats. Fermeté d'Epiſcopius. Et d'autres Remontrans. Ils ſont bannis. Libelles contre les Etats & le Prince.* XXXII. *Nouveaux interrogatoires des Priſonniers. Mouvemens des Ambaſſadeurs d'Angleterre & de France.* XXXIII. *Nouvelle augmentation des Membres de la Nobleſſe. Débats entre les No-*

Digitized by Google

bles. Acte de Non-Préjudice. XXXIV. *Nomination des Commiſſaires pour juger les Priſonniers. Leur Commiſſion.* XXXV. *Dernier interrogatoire de Hogerbeets. Grotius interrogé.* XXXVI. *Premier interrogatoire de Barneveld. Dépoſition d'Aarſens contre lui. Dépoſition de Berte contre lui. Contre Vitenbogaard. Sa juſtification.* XXXVII. *Autres interrogatoires de Barneveld.* XXXVIII. *Ordonnance pour un jour de prières. Jugement de Barneveld. Interceſſions infructueuſes. Fermeté de ſa Famille. On lui annonce ſa mort. Son étonnement. Il ſe prépare à la mort. Sa dernière demande à Maurice. Réponſe du Prince. Fermeté de Barneveld. Sa Sentence. Il eſt exécuté. Déclaration des Etats-Généraux. Particularités ſur Aarſens. Juſtification de Barneveld. Enregiſtrement de ſa mort.* XXXIX. *Fermeté de Hogerbeets & de Grotius. Et de leurs Familles. Jugement du cadavre de Ledenberg. Jugement de Grotius & de Hogerbeets. Ils ſont condamnés à une priſon perpétuelle. Et transférés à Louveſtein. Moesbergen obtient ſa grace. De Haan banni. Vitenbogaard banni. Cauſe de la haine de Maurice contre lui. Treſel banni.* XL. *Frais de cette Commiſſion. Jugement ſur l'équité de la procédure.*

Digitized by Google

HISTOIRE GÉNÉRALE
DES
PROVINCES-UNIES.

LIVRE XXIV.

SUR ces entrefaites Maurice ſortit ſubitement de la Haye la nuit du 26 de Novembre, dans le deſſein de viſiter les principales Villes, & les déterminer à voter pour le Concile national. Le Magiſtrat de Leide fut averti la nuit même de ſon départ, & ne doutant pas qu'il ne commençât par congédier la milice bourgeoiſe & qu'il ne la remplaçât par des ſoldats, comme il avoit fait à la Brille, pour changer enſuite le Magiſtrat, il tint un conſeil, dans lequel Hogerbeets fit les fonctions de Penſionnaire, quoiqu'il n'eût pas encore prêté ſerment, & dont le réſultat fut de faire prendre les armes aux Arquebuſiers ſans battre la caiſſe, d'arrêter les horloges, de n'ouvrir les portes qu'au grand jour, & d'envoyer au-devant de ſon Excellence pour la prier de ne pas venir dans

PHILIPPE IV.

1617.
I.
Maurice parcourt les Villes.

Fauſſe allarme de ceux de Leide.

PHILIPPE IV. 1617.

la Ville. On avertit en même tems Haarlem, Goude & Woerden de ſe tenir ſur leurs gardes; mais ces précautions furent inutiles. Le Prince ayant pris ſon chemin par Delft, Schiedam, Rotterdam, Dordrecht & Gorinchem, porta ces Villes à ſe déclarer pour le Synode national, légitima la conduite des Tribunaux contre les Ordonnances des Etats de Hollande, & congédia la plûpart des milices (1). Il avoit écrit dès le 26 de Novembre à toutes les Villes pour leur repréſenter, » qu'au préjudice de l'autorité dont il étoit » revêtu dans ſa qualité de Stadhouder, le Magiſtrat avoit » exigé, ſans le conſulter, le ſerment des garniſons; qu'il » n'avoit pas mérité cet affront, ayant toujours travaillé » avec zèle & fidélité à conſerver leur ſûreté & leur repos, » & qu'il perſiſteroit dans l'attachement qu'il croyoit de- » voir à l'Etat (2) «. Son but étoit de s'aſſurer des voix pour l'Aſſemblée des Etats de Hollande qui devoit ſe tenir inceſſamment au ſujet du Synode. Les Conſeillers-Committés étoient occupés à dreſſer le cahier des délibérations.

Il congédie les milices.

Débats entre les Membres de Hollande.

Ceux d'Amſterdam, d'Enkhuizen, d'Edam & de Purmerende vouloient inférer dans les articles les nouvelles conteſtations entre les Etats & les Tribunaux, les milices bourgeoiſes & le Réglement proviſionnel pour l'exercice actuel de la Religion. Haarlem, Leide, Goude, Rotterdam, Schoonhoven, la Brille, Alkmaar & Hoorn en demanderent la ſuppreſſion, comme étant contraires à l'Arrêté, & par conſéquent à l'autorité des Etats. Dordrecht ſe joignit aux quatre Villes, & les Conſeillers-Committés ayant ſçu que le Prince ſe donnoit de grands mouvemens pour les appuyer, renvoyerent la demande avec des remarques aux huit Villes oppoſantes (3). Sur ces entrefaites les Etats ouvrirent leurs ſéances le 8 de Décembre. Barneveld demanda ſa démiſſion ſous prétexte de ſon âge & de ſes infirmités; mais l'Aſſemblée répondit, *que l'Etat ne pou-*

Barneveld ſollicite en vain ſa démiſſion.

(1) Bandart Mém. *Liv.* IX. *pag.* 97. Brandt *Tom.* II. *pag.* 666-667.
(2) Voyez la Lettre *dans* Brandt *Tom.* II. *pag.* 668.
(3) Réſolut. de Holl. *du 31 Nov.* 1617. *pag.* 233. Brandt *Tom.* II. *pag.* 672. Trigland *pag.* 981.

Digitized by Google

PHILIPPE IV.

1617.

voit ſe paſſer de ſon ſervice, & lui enjoignit de continuer ſes fonctions (1). Les cinq Villes voyant les voix paſſer au Synode provincial, & ne pouvant changer la délibération, offrirent leur conſentement, à condition qu'il ſeroit ſuivi du national, dont le plan ſeroit communiqué aux Etats de Hollande & rédigé par l'Aſſemblée générale. Les huit Villes firent une autre propoſition : ce fut de convoquer le Synode provincial, non pour décider les queſtions dogmatiques, mais pour trouver des voyes de conciliation, conformément aux Arrêtés des Etats ; mais pendant qu'on travailloit à concilier les partis, Schiedam ſe rangea du côté des cinq Villes (2), & quelques autres parurent en balance.

II. Déclaration ferme de ceux de Haarlem.

1618.

Ceux de Haarlem déclarerent au mois de Janvier ſuivant, » qu'ayant réſiſté les premiers à la Puiſſance Eſpa-
» gnole, & ſupporté les extrémités les plus affreuſes pour
» défendre la liberté de la Patrie, ils voyoient avec la dou-
» leur la plus vive leurs Compatriotes attaquer les délibé-
» rations des Etats de Hollande légitimement aſſemblés, &
» fouler aux pieds l'autorité de l'Union, les libertés, les
» privileges & les droits pour leſquels ils s'étoient ſacrifiés ſi
» courageuſement ; qu'on oſe les avilir impunément par des
» libelles ſéditieux ; que les Tribunaux mêmes entrepren-
» nent de s'élever, en accordant des proviſions contraires
» aux Ordonnances des Etats, & en renverſant ſans pudeur
» & ſans reſpect les anciens uſages & les loix conſtitutives
» de la République ; qu'en certains endroits on n'a pas
» craint de menacer le Magiſtrat ; qu'il a même été mal-
» traité dans d'autres ; qu'on attaque partout la liberté des
» élections ; qu'on les extorque par des émeutes ; que ſous
» prétexte de quelques opinions ſubtiles & preſqu'inintelli-
» gibles, on perſécute les Miniſtres de l'Egliſe & les Peu-
» ples, quoiqu'ils profeſſent la Religion chrétienne réfor-
» mée ; que les premiers ſe voyent arrachés à leurs fonc-
» tions par leurs Freres même, accablés d'injures, dépouil-
» lés de leurs biens, leurs maiſons pillées & leurs perſonnes

(1) Réſolut. de Holl. *du 13 Déc. 1617. pag.* 245. Brandt *Tom. V. pag.* 673.
(2) Trigland *pag.* 963, 1042. Vitenbog. *pag.* 880, 881, 882.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1618.

» outragées ; que des hommes qui prêchent la Loi de charité, exercent ces violences ſous le nom de zèle, & ſe » ſéparent de leurs Frères malgré le Réglement de 1691 ; » qu'on les menace par des Ecrits publics du banniſſement » & de l'exil ; que perſonne ne penſe à réprimer ces abus » odieux ; que les Puiſſances travaillent à renverſer les Ordonnances, au lieu de prêter la main à leur exécution ; » que des Juges engagés par leur ſerment à veiller à la tranquillité publique, outrepaſſent leur pouvoir, pour ſoutenir des gens inquiets & turbulens ; que le Magiſtrat s'eſt » vu contraint de chaſſer des citoyens pour maintenir la » paix ; que les Villes ſont accablées par des garniſons, non » pour protéger le Magiſtrat, mais pour le contrarier dans » ſes fonctions ; que dans ces circonſtances le Conſeil de la » Ville de Haarlem a réſolu, avant de conſentir à la levée » des frais ordinaires de la guerre, de déclarer :

» I. Que la Ville & les bons Citoyens de Haarlem ſont » prêts de ſoutenir & défendre l'autorité des Etats de Hollande & de Weſtfriſe, celle du Stadhouder & des Conſeillers-Committés dans les affaires d'Etat, de Guerre, » du Gouvernement, des Finances, & ce qui en dépend ; » l'autorité des Tribunaux dans l'adminiſtration de la Juſtice ; des Officiers & Magiſtrats dans les Villes & plat-pays, en ce qui concerne leurs offices, en tant qu'ils obſerveront & feront obſerver les Réſolutions unanimes des » Etats, ou celles qui ſeront priſes à la pluralité des voix, » hors les cas d'impoſitions, de guerre & du gouvernement.

» II. Qu'ils obſerveront exactement l'*Union*, *les alliances* » *& les conventions* ci-devant arrêtées entre les Membres » de Hollande, de Weſtfriſe, & les autres Confédérés ; » qu'ils les aideront & ſecourront *de leurs biens*, *de leurs* » *vies* contre la tyrannie Eſpagnole & toute violence étrangere ou domeſtique, & contre les infractions aux droits » des Villes & pays.

» III. Qu'à cet effet ils maintiendront les Magiſtrats des » grandes & des petites Villes dans leur autorité légitime, » les défendront contre les voyes de fait, *ne ſouffriront pas*

Digitized by Google

» *qu'on procéde à leur élection que librement & légitimement*, » & feront rétablir ce qui pourroit être fait au contraire. PHILIPPE IV. 1618.

» IV. Qu'ils perſévéreront dans la défenſe de la Religion » évangélique-réformée, ſans cependant permettre des re- » cherches ſur la Foi, ni qu'une ou pluſieurs Provinces » publient des Réglemens pour aſſujettir les autres, *ſans le* » *conſentement de la Hollande*; qu'au ſurplus ils recherche- » ront avec ſoin tous les moyens convenables pour finir les » différends, maintiendront dans leurs Egliſes les Miniſtres » appellés légitimement, & rétabliront ce qui peut être fait » au contraire.

» V. Qu'ils maintiendront & reconnoîtront les Tribu- » naux ſuivant leur Inſtruction, à condition qu'ils ne s'ingé- » reront pas d'accorder des proviſions contraires aux Réſo- » lutions des Etats, aux privileges des Villes, aux libertés » des Citoyens, & qu'ils ne releveront pas les appels des » affaires *criminelles* qui ſeront réglées à l'extraordinaire.

» VI. Que l'on employera les *Finances* non-ſeulement aux » guerres étrangeres, mais encore à la défenſe *des bons Ci-* » *toyens, contre les vexations qui pourroient menacer leurs* » *corps ou leurs biens, ſous prétexte de Religion.*

» VII. Que les *troupes* à la ſolde de la Hollande, dans » quelque garniſon qu'elles ſoient, ſeront tenues, à la pre- » miere réquiſition, de prêter un *ſerment particulier*, con- » formément au *ſeptieme* Article de l'Union, de donner » main-forte aux Régens, & cela indépendamment du ſer- » ment général qu'elles ſont tenues de prêter aux Provinces » & aux Villes.

» VIII. Que le Conſeil & les bons Citoyens de Haarlem » ſe croyent obligés, en vertu de l'*Union & des alliances* » *ci-devant faites, de protéger de leurs biens & de leurs corps*, » ceux qui ſont menacés ou qui éprouvent quelque mal » pour les cauſes ſuſdites, & de les en garantir ou rétablir » le plus promptement qu'il ſe pourra (1).

Leide, Goude, Schoonhoven, la Brille, Alkmaar & Souverains des ſept autres Villes.

(1) Voyez la Déclar. *dans* Grotius Apol. *Cap.* XIX. *pag.* 236. comparée *aux* Réſolut. de Holl. *du 27 Juin.* 1618. *pag.* 26.

PHILIPPE IV. 1618. Hoorn ſe joignirent à Haarlem : pluſieurs autres Villes donnerent leur conſentement à ces Articles, pourvu qu'on ne fît les rétabliſſemens qu'après un mûr examen & dans un tems convenable ; mais toutes ſe réunirent pour ſoutenir le Magiſtrat, & s'oppoſer à l'autorité que les Tribunaux cherchoient à s'arroger. C'étoit le but de la déclaration, & les impoſitions ordinaires furent bientôt conſenties (1).

Réflexion ſur cette déclaration.

On ſoupçonnoit Jean de Haan, Rombout Hogerbeets & Hugo Grotius, tous trois Penſionnaires de Haarlem, de Leide & de Rotterdam, d'être les Auteurs de la déclaration ; & ſi l'on en juge par le ſtyle, il paroît que le dernier y avoit bonne part. Il la déſavoue cependant, & dit ſimplement qu'elle fut revue par l'Avocat de Hollande & les Députés de huit Villes (2). Elle fut préſentée ſous le nom de Haarlem, parce que cette Ville étoit la premiere votante après Dordrecht. Vitenbogaard la mit en françois (3), & la répandit dans les Pays-voiſins (4). La néceſſité d'obtenir un conſentement unanime pour faire paſſer les impoſitions ordinaires impoſa ſilence au parti contraire ; mais auſſi-tôt qu'elles furent aſſiſes, elle fut critiquée avec amertume, & défendue avec la même vivacité, & fit naître des ſoupçons de toute eſpece. On ſentit que les Magiſtrats avoient formé le projet de ſe ſervir des fonds publics pour ſoutenir leur autorité, & la liberté des élections ; qu'ils n'avoient plus confiance dans les troupes ; que quelques Villes ſe plaignoient d'être chargés de ſoldats, & que la Hollande ne ſouffriroit pas que les autres Provinces priſſent de l'autorité ſur elle en matiere de Religion. Quelques-uns imaginoient que les Traités & les Alliances dont il étoit parlé, étoient des Ligues nouvellement formées entre les huit Villes & une ou deux Provinces : d'où l'on préſageoit un ſchiſme prêt à ſe déclarer ; mais quoiqu'il paroiſſe que les Etats de

(1) Grotii Apol. *Lib.* XIX. *pag.* 243. Brandt *Tom.* II. *pag.* 721.
(2) Grotii Apolog. *Chap* XIX. *pag.* 235.
(3) Vitenbog. Vie & Apol. *Ch.* XIII. *pag.* 260
(4) Lettr. des Députés d'Utrecht à la Général. *du* 11 *Févr.* 1618. *dans* les Interrog. de J. de Reneſſe de Zuyleſtein, *Art.* LXVIII, LXIX. mſſ. *dans* l'Hiſt. de la Patrie *Tom.* X. *Liv.* XXVII. *pag.* 193.

Hollande

Hollande négociaſſent avec le Sénat d'Utrecht, & que peut-être ils fuſſent convenus de quelques Articles (1), on ne voit aucun veſtige du Traité, & l'on doit croire que la déclaration ne parloit que de la grande Union & des Confédérations conclues en conſéquence. Cependant les Contre-Remontrans perſuaderent au Prince, que les huit Villes avoient pris des réſolutions violentes au préjudice de l'Union & contre l'autorité de ſon Excellence. Ils ſe ſervirent des pouvoirs donnés au mois de Mai ſuivant, par leſquels les huit Villes s'étoient autoriſées à chercher les moyens les plus ſûrs pour réſiſter aux voyes de fait. Cette Commiſſion étoit délicate, & les Députés, avant que de s'en charger, avoient demandé une garantie des événemens qu'une entrepriſe pareille pouvoit attirer (2). PHILIPPE IV. 1618.

Au milieu de ces mouvemens Jean Skytten, Ambaſſadeur de Suede, eut ſa premiere audience des Etats, & du Maurier, Ambaſſadeur de France, fut admis à la ſeconde. Ils exhorterent les Etats à conſerver l'union. Le dernier inſiſta ſur le choix des moyens les plus doux pour terminer les diſputes eccléſiaſtiques, & leur conſeilla de s'en tenir au Synode Provincial (3). Mais le ſecours que les deux Monarques demandoient en même tems, répandoit un ſoupçon ſur leurs conſeils qui diminuoit le poids qu'ils devoient avoir. La France & la Suede exhortent à l'Union.

III. Maurice change le Magiſtrat de Nimegue.

Sur ces entrefaites Maurice partit de la Haye pour ſe rendre aux Etats de la Gueldre & de l'Overyſſel; les troubles de Nimegue hâterent ſon départ. Le nombre des Remontrans augmentoit dans la Ville ſous la protection d'une partie du Magiſtrat qui les favoriſoit. Chriſtophe Bieſman, Bourgmeſtre, s'étoit déclaré contre le Synode National, & ſe trouvoit ſoutenu par ſept des principaux Membres. Maurice cherchoit dès le mois de Juillet à les gagner, & les Bourgeois qui tenoient ſon parti, lui avoient envoyé

(1) Lettre *ibid.* Interrog. *id. Art.* LXX, LXXI. *ubi ſupra.* Vie de Vitenbog. *Ch.* XIII. *pag.* 260.

(2) Voyez la Procurat. *dans* Brandt *Tom.* II. *Addit. pag.* 989. Baudart Mém. *Liv. X. pag.* 7. Grotii Apol. *Cap* XIX. *pag.* 248.

(3) Brandt *Tom.* II. *pag.* 722, 733. Réſolut. de Holl. *du 13 Mars* 1618. *pag.* 87.

PHILIPPE IV. 1618. une liſte de ceux qu'il pouvoit mettre à leur place à l'élection de Janvier, avec des apoſtilles injurieuſes à ceux qu'ils vouloient dépoſſéder. Les Régens l'ayant appris, ſe plaignirent de la calomnie, prierent le Prince de leur rendre la plus ſaine partie des Bourgeois qui penſoit comme eux; & ne recevant point de réponſe, ils réſolurent de procéder à l'élection, ſans attendre la permiſſion du Stadhouder. Ils ſe fondoient ſur ce que Nimegue, étant Ville impériale, avoit droit de nommer ſes Magiſtrats dans l'Aſſemblée des Bourgeois & des Corps de Métiers, & que les citoyens s'étoient réſervé ce privilege, lorſque la Ville fut engagée à Otton II, Comte de Gueldre en 1248. Mais Maurice ayant pris la Ville en 1591, ſe fit abandonner par la capitulation la nomination des Officiers de Ville pendant la guerre (1), & ſe trouvoit en poſſeſſion de choiſir les Régens au nom des Etats. Ceux-ci prétendoient que la Treve ayant rétabli dans leurs biens ces particuliers dépouillés pendant les troubles, étoit équivalente à la paix, & faiſoit ceſſer les aliénations que la guerre avoit occaſionnées (2). Là-deſſus le Prince perſuadé qu'il ne pourroit perdre l'Avocat de Hollande, tant que l'ancien Magiſtrat ſubſiſteroit dans les Villes, réſolut d'eſſayer ſon pouvoir ſur Nimegue. Il ſe rendit dans la Ville au tems de l'élection accompagné du Chancelier de Gueldre, de deux Conſeillers de la Cour, d'un Officier des Comptes & du Juge de Veluwenzoom. La garniſon ayant pris les armes, dans la crainte d'une émeute, ſon Excellence remercia le Magiſtrat, & l'ayant fait paſſer dans une autre Salle, il procéda à la nouvelle nomination, & commença par ceux qu'il vouloit conſerver, qui tous, à la réſerve d'un ſeul, refuſerent de prêter ſerment. Jean Biel, leur Syndic, repréſenta au Prince qu'il alloit contre les anciens uſages & les privileges de la Ville; que la Convention de 1591 étoit anéantie par la Treve, & que les habitans étoient rentrés

(1) Voyez ci-deſſus *Tom.* VI. *Liv.* XVIII. *pag.* 243.

(2) Mém. des Régens dépoſés aux Etats-Génér. *dans* l'Hiſt. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XXXVIII. *pag.* 196.

Digitized by Google

dans leurs droits. Maurice répondit par un démenti formel : le Syndic proteſta de tout ce qu'il pourroit faire, & releva l'appel devant les Etats-Généraux ; mais le Prince refuſa de recevoir ces Actes, & paſſa à l'élection. Il ne conſerva qu'un ſeul des anciens Régens, changea les Chefs de la Bourgeoiſie, & commanda aux Huiſſiers & aux Porte-Verges de ne reconnoître que ceux qu'il venoit d'élire (1). Les Officiers hors de place ſe plaignirent aux Etats-Généraux & à ceux de Hollande de l'infraction des privileges. Les huit Villes conclurent à les ſoutenir, & le manderent aux Etats de Gueldre ; mais Dordrecht à la tête des quatre autres empêcha que la lettre ne fût envoyée au nom de Leurs Hautes Puiſſances (2), & le Prince ayant rendu compte de ſa conduite, l'affaire fut renvoyée aux Etats Provinciaux. Il s'y rendit en perſonne : ſa préſence emporta la déciſion, & les Etats de Gueldre le remercierent d'avoir pacifié Nimegue, déclarerent la propoſition que Bieſman & de Brienen avoient faite à la Haye, contraire au Decret de la Diete, & l'on ordonna aux Députés de la Province à la Généralité de preſſer la convocation d'un Synode National, & la réforme des milices bourgeoiſes (3).

PHILIPPE IV. 1618.

Le Prince partit auſſi-tôt pour Deventer, où les Etats d'Overyſſel étoient aſſemblés : il leur demanda « leur conſentement pour le Synode, ſous promeſſe qu'on ne s'occuperoit qu'à concilier les Miniſtres ; que perſonne ne ſeroit moleſté ſous prétexte de religion ; qu'on travailleroit à déterminer par la raiſon les Provinces & les Villes qui faiſoient des difficultés, & que les déciſions du Synode n'auroient de force & de valeur qu'autant qu'elles ſeroient approuvées par les Provinces (4) ». Les Etats

Il détermine la Gueldre au Synode national. Et l'Overyſſel.

(1) Lettre de Geerſick Vanden Capelle, de Martin Gregory, &c. à L. H. P. *du 3 Janv.* 1618. mſſ. *dans* l'Hiſt. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XXXVIII. *pag.* 198.

(2) Réſolut. de Holl. *du 23 Févr. du 24 Mars* 1618, *pag.* 49, 73, 75, 76, 77. Brandt *Tom.* II. *pag.* 709.

(3) Baudart Mém. *Liv.* X. *pag.* 7. Recès de la Diete de Gueldre, *du 13, 14 Mars, dans* Brandt *Tom.* II. *pag.* 711, 712.

(4) Réſolut. de la Nobleſſe & des Villes dans Grotius Apol. *Cap.* V. *pag.* 49.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1618.

agréerent la demande du Prince ; mais Campen, où les Remontrans dominoient, fit tant de difficultés, que l'Arrêté n'arriva à la Haye que dans le mois d'Août (1).

IV. Libelles contre Barneveld.

Les Régens de Hollande & d'Utrecht ſe trouverent alors dans un grand embarras. Les Contre-Remontrans appuyés par ſon Excellence & par la plûpart des Provinces, attaquoient plus vivement leurs Adverſaires. Toutes les Villes étoient inondées d'Ecrits, où Barneveld étoit déchiré ſans ménagement. Il en parut un qui portoit pour titre, *Pratique du Conſeil d'Eſpagne*, dans lequel l'Avocat étoit accuſé d'être aux gages des Archiducs. On montroit dans un autre, intitulé *diſcours néceſſaire*, la néceſſité de changer le Gouvernement. Quelques-uns prétendoient reconnoître le ſtyle de François Aarſens dans ces Ouvrages (2) ; les bruits qu'on avoit ſoin de répandre, confirmoient ces ſoupçons. On faiſoit dire à la Princeſſe Douairiere que Maurice avoit reçu de Bruxelles une lettre qui lui donnoit avis qu'on avoit envoyé à Barneveld des coffres pleins de piſtoles (3), & Vitenbogaard déclare avoir appris d'un Gentilhomme digne de foi, que Maurice conſeilloit au Comte de Cuilembourg d'abandonner l'Avocat, s'il ne vouloit pas être entraîné dans ſa chûte, & qu'il avoit en main les preuves de ſon intelligence avec les Eſpagnols ; que Cuilembourg demandant à les voir, ſon Excellence avoit répliqué : *il n'eſt pas encore tems : il faut auparavant applanir quelques perſonnes* ; que le Comte lui répliqua : *ce ſeroit mieux fait de tirer du côté des preuves : mieux ou non*, avoit repris le Prince, *on verra dans peu les bourſes les mieux garnies* (4). Le même Prédicant nous apprend encore que dès le mois de Décembre, le Prince avoit dit à ſa belle-mere, *qu'il falloit que le canon decidât de leur différend* (5).

Ces diſcours perçoient juſqu'à Barneveld, lorſque le ha-

(1) Vitenbog. *pag.* 988. Trigland *pag.* 1059, 1060.
(2) Aubery Mém. *pag.* 305, 400.
(3) K. Brandt Vie de H. Grotius *pag.* 119.
(4) Vitenbog. *dans* Brandt *Tom.* II. *pag.* 744. Voyez auſſi ſa Vie *Chap.* X. *pag.* 271.
(5) Vitenbog. Vie *Ch.* IX. *pag.* 122.

Digitized by Google

ſard lui mit entre les mains un de ces Libelles écrit de la main de l'Auteur même. Jean Dankertz, Notaire à la Haye (1), pourſuivi par le Fiſcal, avoit été contraint de ſe réfugier à Amſterdam. Cet homme avoit obtenu grace pour des Ecrits ſéditieux qu'il avoit compoſés dès le commencement de la Treve (2). Son génie remuant lui ſuſcitant de nouvelles affaires, il ſortit de ſon aſyle avec tant de précipitation qu'il oublia le Manuſcrit dont nous parlons, & ceux qui le trouverent, le remirent à Barneveld. On y menaçoit l'Avocat d'une accuſation en forme, & l'on offroit de prouver « qu'il avoit reçu cent vingt mille ducats d'or, » Vitenbogaard quatre-vingt mille albertins, & qu'on trou» veroit leurs noms dans le Regiſtre ſecret de Bruxelles, » au nombre des Favoris de Philippe ». Barneveld muni de cette Piece la préſenta aux Etats : « Juſqu'à préſent, leur » dit-il, je n'avois à me défendre que contre des Anonymes: » aujourd'hui mon Accuſateur ſe préſente à découvert, & » s'offre à prouver mon crime. Je l'attends de pied ferme ; » Vitenbogaard ne reculera pas : & je requiers qu'on faſſe » venir Dankertz, & qu'on l'oblige à tenir parole ». Les Etats ordonnerent ſur le champ au Fiſcal de faire arrêter Dankertz ; mais le Conſeil d'Amſterdam refuſa de le livrer, alléguant que les Echevins avoient le droit excluſif de connoître des crimes commis dans la Ville. Dankertz demeura dans une priſon civile juſqu'à l'empriſonnement de Barneveld (3), après lequel il fut relâché avec des dédommagemens, ſans être obligé de juſtifier ſon accuſation (4). PHILIPPE IV. 1618.

Quoique l'Avocat eût mépriſé juſqu'alors la calomnie, l'attention du peuple lui perſuada qu'il devoit juſtifier ſa conduite : il fit ſon *Apologie* par une Lettre imprimée le 4 d'Avril, que la Princeſſe d'Orange lui conſeilla d'adreſſer à Maurice. Après une longue réfutation de ce qui lui étoit Son Apologie.

(1) Vitenbog. Vie *Ch.* X. *pag.* 159.
(2) Réſolut. de Holl. *du 18, 21 Juin* 1608. *pag.* 122, 124.
(3) Réſolut. de Holl. *du 7, 11 Avril, du 2 Nov.* 1618. *pag.* 93, 98, 322.
(4) Vitenbog. Vie *Chap.* X. *pag.* 171. Hiſt. véritable d'Oldenbarneveld, *pag.* 93[illegible].

Digitized by Google

PHILIPPE IV. imputé, il finit par un grand nombre de preuves de ſon attachement à la Maiſon de Naſſau (1).

1618. Particularités à ſon ſujet.

Barneveld étoit né à Amersfort d'une Famille noble de la Veluwe. Son Ayeule ſortoit de l'ancienne Maiſon de Wede. Il avoit étudié le Droit dans l'Univerſité de Louvain, d'où étant paſſé en France, il avoit pris ſes degrés dans celle de Bourges. Les guerres des Huguenots l'obligerent à venir à Bâle, d'où il paſſa à Cologne, & fut prendre le bonnet de Docteur à Heidelberg. En 1585 il fut nommé Penſionnaire de Rotterdam, & Paul Buis ayant remis la place d'Avocat de Hollande, il fut choiſi pour le remplacer en 1594. Il avoit été de l'Ambaſſade que les Etats envoyerent en Angleterre, pour offrir la Souveraineté des Provinces-Unies à la Reine Eliſabeth, & revint avec le Comte de Leiceſter; & lorſqu'on ſoupçonna ce Seigneur de vouloir ſe ſaiſir de la Souveraineté, il fut le premier à conſeiller aux Etats de Hollande & de Zeelande de nommer Maurice Stadhouder des deux Provinces (2).

Quoiqu'il eût ſujet de compter ſur la reconnoiſſance du Prince, il ne ſe contenta pas de lui écrire : il adreſſa en même tems un Mémoire aux Etats-Généraux, dans lequel il rendoit « un compte exact de toutes ſes actions, & des peines qu'il avoit priſes pour établir une bonne intelligence » entre ſon Excellence & leurs Hautes Puiſſances, & s'offroit à juſtifier tout ce qu'il avançoit par les Actes & les » Lettres qu'il avoit en main. Il proteſtoit de n'avoir jamais » exigé de récompenſe pour les ſervices qu'il avoit rendus » à différentes perſonnes; mais il avouoit n'avoir pas refuſé » les marques de reconnoiſſance de quelques-unes. Il traitoit » de calomnie les accuſations & les libelles qu'on publioit » contre lui : il s'en rapportoit à la connoiſſance des Etats, » & leur conſeilloit en finiſſant de ſuivre les avis des Rois » de France & de Suede, de chercher la tranquillité dans

(1) Voyez la Lettre *dans* Virenbog. *pag.* 943. Hiſt. vérit. d'Oldenbarneveld, *pag.* 132.

(2) La Piſe Hiſt. d'Orange, Vie de Maurice, Vie d'Oldenbarneveld. La Neuville *Tom.* I. *Liv.* II. *Chap.* V. *pag.* 99.

Digitized by Google

» l'union; supplioit son Excellence, le Conseil d'Etat, les » Amirautés, les Conseillers-Committés & les autres Tri- » bunaux, de se renfermer dans les bornes de leurs Instruc- » tions, & de soutenir l'administration de la Justice, les » Juges & les Magistrats dans leurs fonctions, comme les » moyens les plus sûrs de rétablir le bon ordre & la paix » des Provinces (1) ». PHILIPPE IV. 1618.

Ce Mémoire augmenta l'animosité de ses ennemis; il parut un nouveau Libelle intitulé : *Ouverture provisionnelle pour servir à l'Instruction*, &c, que les Etats de Hollande condamnerent comme calomnieux & diffamatoire, promirent cinq cens florins à quiconque découvriroit l'Auteur & l'Imprimeur; & par le même Placard, sur ce qu'on faisoit dire à Maurice, *qu'il moudroit bientôt comme farine l'Avocat & son Parti* (2), ils le prirent sous leur protection & sauvegarde (3). Plusieurs Villes refuserent la publication, & les Etats n'oserent les forcer : ce qui ne servit qu'à donner plus de hardiesse aux Ecrivains satyriques qui s'étoient attroupés à Amsterdam où ils étoient en sûreté. Les Etats de Hollande le prennent sous leur protection.

La plus grande partie des Députés dresserent alors un Mémoire, par lequel « ils se plaignoient de voir attaquer » impunément les droits & les libertés de la Province, & » demandoient au Stadhouder de veiller à la défense de la » Souveraineté, le requérant de commander aux troupes » de prêter main forte aux Magistrats des Villes, de forcer » celles qui refusoient d'observer les Articles convenus par » l'Edit de la grande Union, & sur-tout celui qui réservoit » leurs droits sur la discipline & la doctrine ecclésiastique, » afin qu'on cessât de violenter les Villes sur la convoca- » tion d'un Synode; qu'on obligeât les Tribunaux à se tenir » dans les bornes de leurs Instructions; que les troupes à la » solde de chaque Province fussent tenues d'obéir à ses Ma- Leur Mémoire à Maurice.

(1) Remontr. *dans* la Vérit. Hist. *pag.* 146-199. Résolut. de Holl. *du 7 Avril* 1618. *pag.* 53.

(2) Résolut. de Holl. *du 21 Mai* 1618. *pag.* 122. Vitenbog. *pag.* 951, 954. Brandt *Tom.* II. *pag.* 751.

(3) Résolut. de Holl. *du 20, 22, 25 Juin* 1618. *pag.* 154, 155, 159. Grand Recueil des Placards, *Tom.* I. *col.* 457.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1618.

» giſtrats, & l'exhortoient lui-même à ſe conformer à ſon » Inſtruction, en conſéquence de prendre l'avis des Etats » pour établir ou changer les garniſons, de leur communi- » quer tout ce qui touche le Gouvernement, & de main- » tenir une liberté qu'ils ont achetée de leurs biens & de » leur ſang, & pour laquelle ils ſont réſolus de ſacrifier leur » vie (1) ». On ſévit encore contre la *Remontrance* imprimée de François Aarſens, avec défenſe de rien écrire à l'avenir (2); mais les Edits furent inutiles, & la déſunion des Membres augmenta de plus en plus. On voit ſeulement quelle étoit alors l'inquiétude des Remontrans, tant en Hollande qu'à Utrecht. Tout le monde appréhendoit une Révolution générale dans le Gouvernement, & ne penſoit qu'aux moyens de l'empêcher. Le ſecours de l'*Hiſtoire de la Patrie* nous eſt d'autant plus néceſſaire pour entrer dans ce détail, qu'elle appuye ſa narration par un grand nombre de *Pieces originales* qui lui ſont propres, & dont l'authenticité ne peut être ſuſpecte.

Fermentation générale.

V. Précautions de ceux d'Utrecht.

Au moment qu'on apprit à la Haye le changement de la Régence de Nimegue, on craignit un ſort pareil pour les Villes, & ſur-tout pour Utrecht. Jean de Reneſſe de Zuylenſtein & Juſte de Ryzenburg étoient alors Députés de cette Province aux Etats-Généraux. Ils envoyerent au Sénat un détail circonſtancié de cet événement, où les Magiſtrats dépoſés étoient qualifiés de *Citoyens dans l'oppreſſion*. Ils mandoient encore que les Etats-Généraux avoient admis ſon Excellence à l'Aſſemblée générale ſur la requiſition du nouveau Magiſtrat de Nimegue *contre le droit & la raiſon, & au grand chagrin des véritables Patriotes* (3). Le Sénat d'Utrecht ſur ces avis mit en délibération, s'il ne ſeroit pas à propos de ſe ſaiſir des Châteaux voiſins, afin de prévenir les voyes de fait & les violences qu'on devoit attendre. La plûpart étoient d'avis de s'emparer de Schoonhoven; mais

(1) Brandt *Tom.* II. *pag.* 752.
(2) Réſolut. de Holl. *du 22 Juin* 1618. *pag.* 156.
(3) Interrogatoire de Zuylenſtein, *Art.* LIX-LXIII. paſſ. *dans* l'Hiſt. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XXXVIII. *pag.* 206.

ce projet ne fut pas goûté à la Haye ; ceux de Leide conseilloient de prendre Woorden. Ils avoient chargé Vitenbogaard, qui se trouvoit à Leide, d'en parler à Adolphe de Waal, Sieur de Moersbergen, & au Secrétaire Ledenberg, qui pouvoient se ménager des intelligences dans la place. Le Ministre s'acquitta de sa commission, & Moersbergen écrivit à Ledenberg (1), lui recommandant un grand secret, de faire provision d'armes & de munitions, & de veiller aux approvisionnemens de Duurstede, de Te Eem & d'Abkoude (2). PHILIPPE IV. 1618.

L'arrivée du Prince dont la Ville étoit ménacée, faisoit craindre les émeutes ; & sur la nouvelle qu'il se préparoit à visiter quelques Villes de la Sudhollande, Ledenberg proposa d'envoyer une Députation pour le supplier de remettre sa visite à un autre tems. La lettre ne lui fut pas remise alors : les Députés y firent quelques changemens par le conseil de Barneveld, & elle ne fut présentée qu'au moment que son Excellence partoit pour Arnhem (3) ; il ne laissa pas de suivre son dessein, & passa par Utrecht. Le jour qu'il devoit y coucher, Ledenberg mit en délibération, si l'on ouvriroit les portes ; mais le Magistrat craignit de pousser les choses à l'extrémité : on se contenta de faire prendre les armes aux Arquebusiers, dont on établit deux Compagnies de garde à son logis, sous prétexte d'honneur ; mais pour arrêter le concours des Contre-Remontrans qui pourroient tenter sous sa protection de s'emparer des Eglises, & soulever la populace contre le Magistrat (4).

Ces précautions déterminerent le Prince à continuer son voyage sans former d'entreprise ; il se contenta de lier des intelligences avec quelques Membres des Etats, pour être

(1) Vitenbog. Vie & Apolog. *Chap.* XIII. *pag.* 257, 258.
(2) Interrog. de Zuylenstein *Art.* LXXIV-LXXXII. mss. *ibid. pag.* 207.
(3) Interrog. de Zuylenstein *Art.* XVI, XXXII. Interrog. de F. de Baexen, Sieur de Coningsvry, *Art.* XXVIII, XXXIV. Interrog. de J. Goyer, *Art.* XVII-XXIII. Interrog. de Diderie Van Eck, *Art.* XIII. Déclarat. de Ledenberg *du 27 Août* 1618. v. l. mss. *dans* l'Hist. de la Patr. *Tom.* X. *Liv.* XXXVIII. *p.* 208.
(4) Interrogat. de Goningsvry, *Art.* XXXV-XXXVIII. de Goyer, *Art.* XXV-XXIX. de J. de Groenestein, *Art.* XXI-XXIV. de D. Van Eck, *Art.* XIII-XIV. mss. *dans* l'Hist. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XXXVIII. *pag.* 208.

PHILIPPE IV. 1618. informé exactement de tout ce qui se passeroit (1). A peine étoit-il parti, qu'ils mirent en délibération la réforme des milices bourgeoises, dont son Excellence avoit qualifié la levée du titre de *Révolte* (2). La proposition se fit sous prétexte d'épargner la dépense, & l'avis passa presqu'unanimement, les uns jugeant que la garnison ordinaire suffisoit pour la garde de la Ville, les autres se flattant que les Villes de Hollande contribueroient à l'entretien des nouveaux soldats plutôt que de les voir congédier; & l'on ordonna aux Députés de la Province dans les Etats-Généraux d'en conférer avec son Excellence. Quelques Ecrivains prétendent qu'on ne leur envoya qu'une simple permission, & non des ordres positifs (3), quoique Ledenberg en parle comme d'un pouvoir en forme (4).

Leurs conférences avec les Etats de Hollande.

Ce Secrétaire chargé de la délibération du Sénat d'Utrecht étoit à la Haye depuis le 3 ou le 4 d'Août. Il étoit descendu dans la maison de Vitenbogaard, & le soir même ce Ministre, à sa priere, lui avoit amené de Haan, Hogerbeetz & Grotius, auxquels il avoit communiqué l'Arrêté du Magistrat. Vitenbogaard avoit voulu se retirer plusieurs fois, pour les laisser en liberté; mais ils le retinrent, & le prierent de sonder l'intention des Etats sur le prêt d'argent, dont les Trajectins auroient besoin, si l'on prenoit le parti de conserver les milices (5), & l'on résolut de faire part de la commission aux Députés d'Utrecht. C'étoit alors Adolphe de Waal, Sieur de Moersbergen, Jacques de Zuilen de Nyveld, Sieur de Hoeflaken, Guillaume Bor d'Amerongen, Sieur de Zandenburg, Corneille van Poll, Pierre Ploos, Jacques de Goyer, Guillaume de Nyenroode & Ledenberg, Secrétaire.

Assemblée chez Tresel.

Hoeflaken, Nyenroode & Ledenberg logeoient dans la maison de Daniel Tresel, premier Clerc des Etats-Géné-

(1) Vérit. Hist. d'Oldenbarneveld, *pag.* 214.
(2) Vitenbog. *dans* Brandt *Tom.* II. *pag.* 804.
(3) Voyez Brandt *Tom.* II. *pag.* 804.
(4) Déclarat. de Ledenberg *du 27 Août* 1618. v. f. mss. *dans* l'Hist. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XXXVIII. *pag.* 210.
(5) Vitenbog. Vie & Apol. *Chap.* XII. *p.* 231. Grotii Apol. *Cap.* XIX. *p.* 252.

raux. Quelques Députés de Hollande leur firent demander par le domeſtique de Hogerbeets une conférence avant leur audience du Prince. Ils s'aſſemblerent le 5 de Juillet ſur les ſept heures du ſoir. De Lange, Bourgmeſtre de Goude, & quelques autres s'y trouverent avec les trois premiers, & Grotius porta la parole. Il repréſenta vivement « qu'on ſe » ſervoit de la religion pour diviſer les Etats-Généraux ; » qu'on violoit impunément les droits & les privileges des » Provinces ; qu'on troubloit les Magiſtrats des Villes dans » leurs fonctions ; qu'on fouloit aux pieds la Souveraineté ; » qu'il étoit viſible qu'on ſe propoſoit de donner un Chef à » la République ; que ce projet avoit déterminé les bonnes » Villes à lever des milices bourgeoiſes ; que par leur moyen » elles avoient maintenu la tranquillité ; que Haarlem, Leide » & quelques autres en avoient vu la preuve ; qu'Utrecht » avoit cherché ſa tranquillité par le même ſecours ; que » les mal intentionnés faiſoient leurs efforts pour lever cet » obſtacle à leurs deſſeins pernicieux ; qu'il étoit queſtion » de leur réſiſter avec courage, & de conſerver la ſûreté » publique, comme la baſe de la Souveraineté ; qu'il ſeroit » inutile de repouſſer l'ennemi du dehors, ſi l'on le laiſſoit » triompher au-dedans ; qu'on devoit ſoutenir la déclaration » de Haarlem que la Nobleſſe & la plûpart des Villes de » Hollande avoient adoptée, & pour laquelle elles étoient » réſolues de ſacrifier tout ; qu'ils apprenoient avec douleur » que les Etats d'Utrecht penſoient à congédier leurs mi- » lices ; qu'une pareille démarche tendoit à décourager les » bons citoyens, & à donner plus de hardieſſe aux traîtres ; » qu'il ſe trouvoit encore dans la Hollande & dans les Pays » voiſins de véritables Patriotes ; que les Villes leurs alliées » prioient le Sénat de réfléchir mûrement ſur cette affaire » avant que d'en parler aux Etats ; que les Hollandois n'igno- » roient pas de quelle importance il leur eſt de conſerver » Utrecht, & qu'il eſt juſte d'employer les moyens réci- » proques pour la défenſe commune ».

PHILIPPE IV. 1618.

Les Trajectins, après s'être retirés pour délibérer, répondirent « qu'on devoit faire beaucoup de différence entre

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1618.

» la Hollande & leur pays ; que leur Province moins forte » par sa situation, étoit accablée par les garnisons, sur les- » quelles ils ne pouvoient compter ; que pour assurer leur » repos ils avoient été contraints de lever six Enseignes de » cent cinquante hommes chacune, dont la paye & l'ar- » mement épuisoient le pays ; qu'un pareil fardeau étoit trop » pesant pour leurs épaules ; qu'ils ne pouvoient le suppor- » ter plus long-tems avec les dépenses ordinaires ; que per- » sonne cependant ne s'offroit à les soulager ; que les Etats- » Généraux leur avoient écrit de licentier leurs troupes, & » qu'en s'opiniâtrant à les conserver, ils se chargeoient seuls » de la haine du Prince pour défendre la Hollande ; qu'ils » étoient dans le cas de choisir le moindre mal ; qu'ils avoient » résolus de prier son Excellence de retirer les étrangers, » de leur envoyer des troupes nationales, & sous parole » de réformer leurs milices ; qu'ils prioient cependant de » leur donner conseil ; que d'un côté ils craignoient les » émeutes & la ruine de leurs finances, & de l'autre le » changement dans leur Régence ; qu'ils ne demandoient » pas mieux que de contribuer à la sûreté commune, pour » peu qu'on voulût les aider ; mais qu'il leur étoit impossi- » ble de soutenir les dépenses pressantes, & qu'ils seroient » contraints d'exécuter leur commission, s'ils n'étoient assu- » rés d'un prompt secours ».

Les Hollandois répliquerent « que les Trajectins étoient » intéressés les premiers à veiller à la conservation de la » Liberté ; qu'ils ne doutoient pas qu'ils ne sentissent le dan- » ger de la proposition dont ils étoient chargés ; qu'ils ne » pouvoient présumer que le Prince leur donnât des troupes » à leur disposition ; que ceux d'Oudewater le sollicitoient » envain depuis long-tems d'envoyer une Enseigne aux or- » dres du Magistrat pour assurer la tranquillité de leur Ville, » & qu'il les avoit accablés d'étrangers ; que si leur de- » mande devenoit publique, comme il étoit infaillible, elle » décourageroit tout le monde ; que l'ancienne garnison en » seroit mécontente ; que la nouvelle ne seroit pas sûre, & » qu'ils ne pourroient compter sur la fidélité de l'une ni de

Digitized by Google

» l'autre ; qu'ils ne pouvoient trouver de salut que dans leur PHILIPPE IV.
» courage & leur persévérance ; que les Etats de Hollande 1618.
» étoient alors sur le point de se séparer ; mais qu'ils met-
» troient ordre aux troupes avant le départ des Députés ;
» qu'ils travailloient actuellement à régler les finances, de
» façon à pouvoir secourir leurs fidèles Alliés ; qu'ils les
» prioient de ne rien précipiter, & que sous peu de jours
» ils leur rapporteroient des paroles plus satisfaisantes ».

Grotius nous apprend, qu'il s'agissoit alors de congédier les François à la solde de la Hollande, & l'on se proposoit de donner aux Trajectins ce qui rentreroit dans l'épargne (1). Les Députés d'Utrecht promirent de rendre compte à leurs Etats de ces propositions, d'attendre la réponse avant que de rien communiquer de leurs Instructions, & le secret fut réciproquement juré (2). Ledenberg dressa le Procès-verbal de la Conférence, & Jean Both, Clerc des Etats d'Utrecht, le mit au net (3). Grotius avoue qu'on chargea les motifs, pour engager les Trajectins à conserver leurs troupes (4). On trouvera ce détail un peu minutieux ; mais les moindres circonstances sont d'autant plus importantes qu'elles devinrent des crimes capitaux, lorsqu'on fit l'instruction du Procès criminel dont nous rendrons compte dans la suite. Cependant quelques-uns des Députés aux Etats étoient d'avis de communiquer à son Excellence la Résolution d'Utrecht. Nyenroode a déclaré depuis, qu'il avoit fait ses efforts pour déterminer Vander Poll à exécuter la Commission ; mais que les Hollandois avoient empêché la réussite, & qu'il croyoit ne rien risquer en attendant de nouveaux ordres (5).

VI. Délibérations sur le renvoi des milices.

Les Etats de Hollande délibéroient cependant sur le renvoi des milices, & les Etats-Généraux l'avoient arrêté sur la proposition des Députés d'Overyssel (6). Ces premiers

(1) Grotii Apol. *Cap.* XIX. *pag.* 259.
(2) Relat. des Commiss. d'Utrecht à la Haye, mss. *dans* l'Hist. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XXXVIII. *pag.* 215.
(3) Interrog. de J. Both le jeune, *du 27 Décemb.* 1618. mss. *dans* l'Hist. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XXXVIII. *pag.* 215.
(4) Grotii Apol. *Cap.* XII. *pag.* 255, 259.
(5) Interrog. de W. Nyenroode, *Art.* XIV-XVI. mss. *ubi supra. pag.* 217.
(6) Brandt *Tom.* II. *pag.* 896.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1618.

réſolurent de repréſenter aux Etats-Généraux & aux deux Stadhouders « qu'en ordonnant des levées ils n'avoient penſé » qu'à s'aſſurer contre les voyes de fait, & que les Trajectins avoient eu la même intention ; qu'il ſeroit facile d'arranger cette affaire, en rappellant les garniſons étrangeres qui cauſoient la méfiance, & en les remplaçant par » des ſoldats payés par les Provinces ». La Nobleſſe & les Villes députerent plus de trente perſonnes, & ce fut Barneveld qui porta la parole. On peut croire que les Villes de Hollande n'étoient pas bien déterminées à fournir le ſecours d'argent que le Sénat d'Utrecht demandoit, & qu'elles empêchoient les Envoyés de communiquer ſa délibération aux Etats, dans la vue de donner plus de poids à ces remontrances. Il paroît d'un autre côté que le Prince auroit pu contenter les deux Provinces, en leur accordant vingt Enſeignes de troupes nationales (1), & que ſur ſon refus les Députés d'Utrecht repartirent ſans s'acquitter de leur commiſſion.

Députations contradictoires pour Utrecht.

Les Etats-Généraux, malgré l'abſence des Députés d'Utrecht, & ſans le conſentement de ceux de Hollande, réſolurent le 23 de Juillet de nommer des Commiſſaires de leur Compagnie pour accompagner ſon Excellence à Utrecht, & congédier militairement les milices bourgeoiſes. Ceux de Hollande nommerent le lendemain une Députation pour prendre une réſolution unanime avec les Trajectins (2). L'Aſſemblée n'étoit compoſée que de la Nobleſſe & des Députés de Haarlem, de Delft, de Leide, d'Amſterdam, de Goude, de Rotterdam & d'Alkmaar qui donnerent leur voix, à l'exception de ceux d'Amſterdam (3). Les abſens avoient déclaré en ſe retirant, *qu'ils tenoient les Etats pour ſéparés, & réputoient comme nul tout ce qui ſeroit arrêté avant leur retour ;* mais la pluralité décidant au contraire (4), dé-

(1) Réſolut. de Holl. *du 11, 12 Juill.* 1618. *pag.* 181, 185. Grotii Apol. *Cap.* XIX. *pag.* 255.
(2) Réſolut. de Holl. *du 16, 24 Juill.* 1618. *pag.* 188, 189.
(3) Grotii Apol. *Cap.* XIII. *pag.* 137. *Cap.* XIX. *pag.* 261.
(4) Réſolut. de Holl. *du 21 Juill.* 1618. *pag.* 197.

Digitized by Google

puta ſur le champ pour Utrecht Vrank de Torenvliet, Bourgmeſtre, & Rombout Hogerbeets, Penſionnaire de Leide, Dideric Jacobzoon Schoonhoven & Hugo Grotius, Conſeillers-Committés. Celui-ci avant ſon départ repréſenta au nom des Etats de Hollande, à l'Aſſemblée des Etats-Généraux, qu'on applaniroit les obſtacles en promettant de bons ſecours contre les voyes de fait, & qu'il falloit ſuſpendre la Députation juſqu'au retour des Députés d'Utrecht, & juſqu'à ce que l'Aſſemblée de Hollande fût plus nombreuſe (1); mais il n'eut pas de réponſe ſatisfaiſante. On expédia à Jean Ogle, qui commandoit à Utrecht les troupes ſoldées par la Hollande, des lettres qui portoient injonction d'obéir au Magiſtrat & aux Députés. Ils partirent avec ces pouvoirs, & communiquerent leurs ordres en paſſant par Leide aux Bourgmeſtres, qui les approuverent (2). Ils arriverent le lendemain 25 de Juillet à huit heures du matin, & logerent chez Arend de Schendel, à l'Enſeigne de Montfoort. Ils firent avertir Ledenberg qu'ils informerent du ſujet de leur voyage, & le chargerent de demander audience. Il accepta la commiſſion, les aſſura que leur arrivée feroit plaiſir à ſes Maîtres; qu'ils étoient informés de l'Arrêté des Etats-Généraux, & qu'ils avoient envoyé Moersbergen à la Haye pour demander le conſeil & l'aſſiſtance des Etats de Hollande. Grotius l'interrogea *s'ils n'avoient pas imaginé quelque moyen pour ſatisfaire Maurice & les Députés des Etats-Généraux.* Ils répondirent *qu'on traiteroit mieux ſur ce ſujet en Hollande qu'à Utrecht* (3).

Propoſitions des Députés de Hollande.

Les Députés furent conduits vers midi à l'audience. Grotius leur dit « que les Etats de Hollande n'avoient pu rom-
» pre la réſolution des Etats-Généraux, quoiqu'ils euſſent
» fait leurs efforts pour leur prouver que chaque Province
» eſt ſeule maîtreſſe de pourvoir à ſa ſureté particuliere;
» que ce droit eſt réſervé expreſſément par le *premier* Ar-
» ticle de l'Union, & par le *ſeptieme* & le *trente-deuxieme* de

(1) Réſolut. de Holl. *du 24 Juill.* 1618. *pag.* 199.
(2) Remarque de R. Hogerbeets *ſur* Brandt *Tom.* II. *pag.* 808.
(3) Grotii Apol. *Cap.* XIX. *pag.* 266.

PHILIPPE IV. 1618.

» l'Inſtruction du Conſeil d'Etat ; qu'ils avoient fait les re-
» montrances & les proteſtations les plus vives au Prince
» Maurice & au Comte Guillaume-Louis ; que ne pouvant
» empêcher le départ de ſon Excellence & des Commiſſai-
» res, & réfléchiſſant ſur les liaiſons des deux Provinces &
» ſur les obligations tant anciennes que nouvelles, les Etats
» de Hollande ont cru devoir les envoyer pour aſſurer les
» Etats d'Utrecht qu'ils ſont dans l'intention de contribuer
» de tout leur poſſible à ſoutenir & à défendre la Souve-
» raineté des Provinces, & les libertés & privileges de leurs
» Membres, les priant d'avoir leur Députation & les per-
» ſonnes des Députés pour agréables (1) ». Les Trajectins répondirent au dernier Article dans les termes les plus gracieux, & promirent de nommer des Commiſſaires pour traiter plus amplement ſur leur propoſition. Les Députés entrerent dans le conſeil de la Ville, où ils furent également reçus (2). Ils y propoſerent de la part de Barneveld de mettre en délibération, « s'il ne ſeroit pas à propos d'aſſurer la
» porte d'Amersfoort par une bonne garde, afin d'empê-
» cher l'entrée des troupes étrangeres ; que le Prince pour-
» roit ſe déterminer à la faire enfoncer contre le gré des
» Etats & du Magiſtrat », & l'on reprocha depuis à Grotius de s'être ſervi du terme de *violence* ; mais il s'excuſa ſur ce qu'un véritable Hollandois n'eſt jamais courtiſan, & qu'il eſt accoutumé à caractériſer les choſes par leur nom (3).

Arrivée de Maurice & des Commiſſaires des Etats-Généraux.

Maurice & les Commiſſaires des Etats-Généraux arriverent le même ſoir à Utrecht, & furent complimentés par les Etats & par le Magiſtrat. Le lendemain le Prince entra dans l'Aſſemblée des Etats, ſuivi de Nicolas de Voogd, Député de Gueldre, d'Adrien Manmaaker, Député de Zeelande, & de Guillaume de Zwartſzenbourg, Député de Friſe. Il propoſa ſans préambule de congédier les milices bourgeoiſes, & de conſentir au Synode National. Ledenberg en informa ſur le champ les Députés de Hollande, qui

Leurs propoſitions.

(1) Voyez la Propoſit. *dans* Grotius Apol. *Cap.* XIX. *pag.* 267.
(2) Brandt *Tom.* II. *pag.* 809.
(3) Grotii Apolog. *Cap.* XIX. *pag.* 277.

furent

PHILIPPE IV.

1618.

Conférence avec ceux de Hollande.

furent l'après-midi saluer son Excellence, & lui notifierent « qu'ils étoient envoyés pour délibérer avec ceux d'Utrecht, » afin de prendre un parti unanime au sujet des milices » bourgeoises & de la sûreté des Villes ; & sur la requisi- » tion des Trajectins ils lui demanderent qu'on délibérât » sur ces mêmes sujets en Hollande ».

Le Prince répondit « qu'il étoit dans la résolution de pro- » téger le Magistrat, & de pourvoir à la sûreté de la Ville ; » mais qu'il vouloit avant tout s'informer du Gouverne- » ment ; qu'il avoit appris qu'on s'efforçoit d'introduire *cinq* » *Propositions* erronées dans la Religion ; qu'on avoit tenté » de le déposer du Stadhouderat, & de le chasser du pays ; » qu'il y avoit mis bon ordre, & sçavoit ce qu'il devoit » faire ; qu'il étoit sûr de cinq Provinces & des principales » Villes de la Hollande, qui toutes étoient prêtes d'en- » voyer leurs Députés pour le soutenir ». Les Députés répliquerent « que personne, au moins de leur connoissance, » n'avoit attenté contre sa dignité ; que tout le monde ren- » doit justice à son mérite ; que la méfiance réciproque ne » provenoit que du schisme, & qu'elle seroit facile à dé- » truire, s'il vouloit concilier les esprits par un accommo- » dement, au lieu de les soumettre par des décisions «. Le Prince insista pour le Synode National, les assura qu'on abandonneroit aux Trajectins le Gouvernement de leurs Eglises, s'ils vouloient donner leur consentement à sa convocation & à la réforme des milices bourgeoises, plus nuisibles à la paix que les Châteaux des Espagnols. Il leur demanda s'ils avoient ordre de conférer avec lui, & sur la négative il lui échappa de dire, *que Barneveld étoit la cause du mal :* sur quoi un d'eux répliqua « *que quand l'Avocat ne* » *seroit plus, ils se croiroient également obligés de défendre* » *les droits de la Patrie ; qu'il sembloit qu'on méprisât la Hol-* » *lande, & qu'on prétendît la soumettre aux autres Provinces* ». Le Prince répondit « *que c'étoit plutôt son Avocat qui pré-* » *tendoit transporter aux Etats particuliers l'autorité des Etats-* » *Généraux* (1) ».

(1) Mém. de Grotius *dans* sa Vie par K. Brandt, *pag.* 126.

PHILIPPE IV. 1618.

Il eſt aiſé de conclure de cette converſation le ſuccès que devoit avoir la Députation des Hollandois ; & le reproche du Prince des attentats qu'on méditoit contre ſa perſonne, quoique ſans fondement (1), étoit un préſage de ce qu'il méditoit. On fit cependant de grandes recherches, & l'on prétendoit, que les Remontrans avoient propoſé de mettre le Comte de Cuilenbourg ou le Prince Frederic-Henri à la place de Maurice (2).

VII. Déclaration des Etats d'Utrecht.

Moersbergen étant de retour le lendemain 27 de Juillet, rapporta que les Etats de Hollande avoient réſolu le 25 de ſoutenir la liberté de leur Province, qu'ils comptoient que les Trajectins perſévéreroient dans les mêmes ſentimens (3), & que Dordrecht avoit refuſé de voter avec les autres Villes, ſous prétexte que l'Aſſemblée n'étoit pas complette. Ce même jour les Etats d'Utrecht répondirent aux Etats-Généraux, « que le droit d'aſſurer le repos de la Province » leur appartenoit, & qu'ils prioient le Prince & Meſſieurs » de vouloir conférer avec les Etats de Hollande au ſujet » des milices, offrant d'envoyer leurs Députés à la Haye, » & de conclure enſuite comme il ſeroit le plus convenable » à la ſûreté, à la tranquillité & à l'Union des Provinces ; » que le Synode leur paroiſſoit abſolument inutile, & même » dangereux, & qu'ils ne croyoient pas qu'on pût l'aſſem- » bler légitimement ſans le concours unanime des Provin- » ces (4) ». Grotius avoit dreſſé la réponſe, & nous remarquerons qu'il nomme les Députés des Etats-Généraux : *Meſſieurs qui du milieu des Députés des Provinces de Gueldre, de Zeelande, de Friſe, d'Overyſſel, de la Ville de Groningue & des Ommelandes, ſéans dans l'Aſſemblée des Seigneurs Etats-Généraux êtes venus vers leurs Nobles Puiſſances*, &c : enſorte qu'on refuſoit tacitement de les reconnoître dans la

(1) Vitenbog. Vie & Apol. *Chap.* XII. *pag.* 232.
(2) Interrog. de Zuylenſtein, *Art.* LXXI. mſſ. *dans* l'Hiſt. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XXXVIII *pag.* 225.
(3) Réſolut. de Holl. *du 25 Juill.* 1618. *pag.* 200. Vitenbog. *pag.* 908. Trigland *pag.* 1044.
(4) Brandt *Tom.* II. *pag.* 812.

Digitized by Google

qualité *de Commiſſaires nommés par les Etats-Généraux* (1). PHILIPPE IV.

D'un autre côté le Sénat d'Amſterdam, à la ſollicitation du Prince, ayant raſſemblé les Villes de ſon parti, avoit envoyé des Députés à Utrecht pour contredire les premiers qui ſe diſoient envoyés des Etats de Hollande. Ceux-ci avoient eu la précaution de faire approuver la délibération par la pluralité des Etats de cette Province, qui dépêcherent Weſel de Boerſelaur, Sieur d'Aſperen, & Martin Ruikhaver, ancien Bourgmeſtre de Haarlem, pour les appuyer. Le premier étant tombé malade, Jean Jeanſzoon Engelsman, ancien Bourgmeſtre de Hoorn, partit à ſa place (2). Les Villes d'Amſterdam, de Schiedam, d'Enkhuizen, d'Edam & de Purmerende dreſſerent un Acte, par lequel elles déſavouoient ces Députés, & ſe préparerent de députer de leur côté à Utrecht (3). Les Députés de Hollande cependant entrerent le 27 dans l'Aſſemblée, ſur le bruit qui couroit que les Contre-Remontrans devoient ſe ſaiſir d'une Egliſe, & propoſerent d'augmenter la garde, & d'aſſurer les portes & les poſtes importans, après cependant en avoir parlé à ſon Excellence (4). 1618. Déſunion entre les Membres de Hollande.

Mais les Etats d'Utrecht commençoient à ſe diviſer, & les conteſtations qui ſurvinrent, les empêcherent de prendre une réſolution (5). Perſonne ne doutoit que Maurice n'eût réſolu de congédier les milices d'autorité, & le Magiſtrat ne ſçavoit le parti qu'il devoit prendre: la plûpart étoient d'avis de s'y prêter. Grotius ſe flattoit encore que le Stadhouder craindroit de pouſſer les choſes à l'extrémité (6). Quelques-uns appréhendoient que ſon Excellence enhardie par la foibleſſe du Parti oppoſé, & ſoutenue par des troupes étrangeres, n'entreprît encore de changer le Magiſtrat. La diſpute s'échauffa, & l'on réſolut de ſe mettre en état de Et ceux d'Utrecht.

(1) Grotii Apol. *Cap.* XIX. *pag.* 269, 270.
(2) Grotii Apol. *Cap.* XIX. *pag.* 262.
(3) Réſolut. de Holl. *du* 27, 28, 29, 30 *Juill.* 1618. *pag.* 203, 204, 206, 208, 210. Trigland *pag.* 1089.
(4) Grotii Apol. *Cap.* XIX. *pag.* 266.
(5) R. Hogerbeets *dans* Brandt *Tom.* II. *pag.* 813.
(6) Grotii Apol. *Cap.* XIX. *pag.* 272.

PHILIPPE IV. repouſſer la violence par la force ; mais il ne fut pas poſſible de rédiger l'Arrêté.

1618. Précautions du Parti Remontrant.

Dans ces circonſtances Ledenberg dépêcha un Courier à Jacques Door, avec ordre d'arrêter les troupes qui paſſeroient à Nieuwerſluis pour marcher à Utrecht, & d'en rendre compte ſur le champ. On dépêcha pareillement à ceux qui gardoient les avenues (1) ; Koningſvry, Hoeſlaken, Zandenburg, Ryzemburg, Moersbergen, Gooyer, Groveſtein, Van Eck, & Jean de Zuylen, Sieur de Sevender, Eſcoutet d'Utrecht, s'aſſemblerent chez Jean Reneſſe de Zuilenſtein, & Jean de Groveſtein les avertit que Giſelbert de Harteveld, le plus ancien Capitaine des milices bourgeoiſes, venoit de lui déclarer *que lui ni ſes Compagnons n'entendoient prendre les armes ni contre ſon Excellence, ni contre les Etats-Généraux*, & qu'il l'avoit engagé à répéter ſa déclaration à l'Aſſemblée. Il vint en effet, ajoutant que ſes gens étoient très-mécontens du rôle qu'on leur faiſoit jouer. On lui demanda, *ſi quelqu'un avoit parlé de prendre les armes contre les Etats & contre le Prince ?* Ledenberg & quelques autres lui reprocherent ſa lâcheté, & comme il ſortit en colere (2), on pria Frederic de Baexen, Sieur de Coningſvry, de prendre le commandement des Compagnies bourgeoiſes (3). On lut enſuite une lettre, par laquelle Barneveld marquoit à Ledenberg « qu'il n'étoit pas pour » le moment en état de ſecourir la Ville ; mais que les Am» baſſadeurs de France étoient arrivés, & que par leur » moyen on chercheroit à rappeller le Prince à la Haye (4) ». Là-deſſus Moersbergen, Groveſtein & Ledenberg ſe rendirent chez les Députés de Hollande, & leur communiquerent la déclaration de Harteveld. Ceux-ci l'ayant fait venir, lui remontrerent qu'il *devoit être fidèle à ceux dont il tiroit*

(1) Interrog. de Zuylenſtein, *Art.* XXIX-XXX. de Coningſvry, *Art* XXIII. *dans* l'Hiſt. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XXXVIII. *pag.* 228.

(2) Interrog. de Zuylenſtein, *Art.* XXXV-XLIII. de Coningſvry, *Art.* XLI-XLII. de Goyer, *Art.* XLIV-XLVI. de Groveſtein, *Art.* XXVII-XXXII. *ubi ſupra. pag.* 230.

(3) Interrog. de Coningſvry, *Art.* XVIII. *ubi ſupra.*

(4) Interrog. de Van Eck, *Art.* XV. *ubi ſupra.*

Digitized by Google

ſa ſolde (1). Les trois Députés manderent à l'inſtant les Capitaines à la paye de leur Province (2), leur rappellerent leur ſerment, leur remirent les lettres des Etats de Hollande, & leur enjoignirent d'obéir au Magiſtrat d'Utrecht. Ils avoient auparavant déclaré à ſon Excellence, « qu'ayant » toujours différé d'exécuter cette partie de leur Commiſ» ſion, ils ne pouvoient plus attendre, dans la crainte qu'on » ne les rendit reſponſables des événemens (3) ». Sur quoi le Prince leur avoit répondu *que s'ils s'aviſoient de refuſer la paye des ſoldats, il la feroit ordonner par d'autres Députés qu'il attendoit.* Erneſt de Naſſau, le Colonel Ogle & le Chevalier Vere ne répondirent aux Députés que par équivoque, lorſqu'ils apprirent que Maurice congédioit les milices. Il avoit ordonné aux Commandans de la garniſon ordinaire d'aſſembler les troupes avant quatre heures du matin, & de les mener ſur la Neude ou Place du Marché. Ogle demanda aux Députés s'il obéiroit, & ceux-ci lui recommanderent d'éviter l'effuſion de ſang. La garniſon prit les armes à la pointe du jour (4). PHILIPPE IV. 1618.

Départ des Députés de Hollande.

Vrank Torenvliet, Hogerbeets & Grotius ſe voyant inutiles, partirent avec Ledenberg, & virent arriver les Députés de Dordrecht, d'Amſterdam, de Schiedam, d'Enkhuizen, d'Edam & de Purmerende qui deſcendirent à l'Hôtellerie de *Hulk*. Ils apprirent en chemin qu'on les auroit conduit au Château de Haazenberg, s'ils euſſent différé leur départ d'une demie-heure (5). A leur arrivée à la Haye ils firent leur rapport, & les Etats approuverent leur conduite (6), à l'exception des ſix Villes qui la blâmerent (7).

Arrivée des Députés contraires.

VIII. Maurice congédie les milices.

Maurice ayant fait occuper tous les poſtes par la garniſon, la renforça de quelques Enſeignes qu'il avoit appellées, & s'avançant à la tête des Députés des Etats-Généraux &

(1) Grotii Apol. *Cap.* XIX. *pag.* 273.
(2) Interrog. de Groveſtein, *Art.* XXXIII. *ubi ſupra.*
(3) Grotii Apol. *Cap.* XIX. *pag.* 274, 275. K. Brandt Vie de Grotius *pag.* 129.
(4) Brandt *Tom.* II. *pag.* 815, 816.
(5) Mém. de R. Hogerbeets *dans* Brandt *pag.* 816, 817.
(6) Vitenbog. *pag.* 982. Brandt *Tom.* II. *pag.* 816.
(7) Réſolut. de Holl. *du* 1, 3 *Août* 1618. *pag.* 211, 212, 218.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1618. d'une nombreuſe ſuite de Seigneurs ſur la place, où la moitié de la Compagnie de garde étoit en faction, il fit lever les autres poſtes, ordonna aux milices bourgeoiſes de quitter les armes, les releva de leur ſerment, & les congédia. Il fit enſuite appeller les autres milices au ſon du tambour, & répéta le même cérémonial. Tout ceci ſe paſſa avec la même tranquillité que s'il eût été queſtion d'une revue ordinaire, & l'on attribua la docilité de ces troupes à l'argent que les Députés d'Amſterdam leur avoient promis (1). Le Prince fut complimenté de cet heureux ſuccès par les Députés de ſon parti & par ceux que l'événement détermine, qui le prierent d'aſſurer le repos de la Province.

Et change le Magiſtrat. Le lendemain ſon Excellence entra dans le Conſeil, où quelques Bourgeois ſe diſant députés de la Commune, requirent le changement du Magiſtrat, quoiqu'on dît dans la ſuite qu'ils n'étoient autoriſés qu'à demander une Egliſe pour les Contre-Remontrans (2). Le Prince fit la nouvelle élection le 4 d'Août, nomma quarante Conſeillers, & les mit en poſſeſſion pendant leur vie, quoique les anciens ne fuſſent qu'annuels (3). Il en choiſit la moitié dans la nomination des quarante préſentés par le Magiſtrat dépoſſédé, & nomma les vingt autres de ſon propre mouvement. Il changea pareillement les Elus & la Nobleſſe, & dépoſa Ledenberg (4): de façon que l'Aſſemblée des Etats de cette Province fut entiérement renouvellée. Jean de Gooyer & Jean de Groveſtein furent remplacés par Giſelbert, Harteveld & Jean Strik (5). Du corps de la Nobleſſe qui venoit déja d'être augmenté de ſept nouveaux Membres (6), on remercia Juſte de Ryzenburg, Adolphe de Waal de Moersbergen, Guillaume Bor d'Amerongen & Frederic Baexen de Koningſvry. On remarqua que les Ancêtres de ces Seigneurs avoient été dépoſſédés pareillement ſous le Gouvernement

Et les Etats de la Province.

(1) Trigland *pag.* 1090.
(2) Brandt *Tom.* II. *pag.* 818.
(3) Grand Recueil des Placards d'Utrecht, *Tom.* III. *pag.* 96.
(4) Brandt *Tom.* II *pag.* 818, 990, 991, 992.
(5) Grand Recueil des Placards d'Utrecht, *Tom.* I. *pag.* 200, 202.
(6) Grand Recueil des Placards d'Utrecht, *Tom.* I. *pag.* 304, 305, 306.

Digitized by Google

de Leiceſter (1). Nicolas de Berk fut nommé Bourgmeſtre à la place de Ryzenburg, & Corneille Van de Poll fut conſervé avec lui. Il avoit été de l'Aſſemblée tenue chez Treſel, & c'eſt lui que Grotius déſigne, en parlant de « quel- » qu'un qui ſe propoſoit dès-lors de détruire les Réſolutions » auxquelles il donnoit ſa voix, & ſe préparoit à ſacrifier » les Etats d'Utrecht à ſon avantage particulier (2) ». Nous ſçavons d'ailleurs, qu'il parla au déſavantage de Grotius au ſujet de ce qui s'étoit traité chez Treſel (3). Le nouveau Magiſtrat fut à peine établi, qu'il accorda l'Égliſe de *Buur* aux Contre-Remontrans, & peu après il força leurs Adverſaires à leur céder la Cathédrale, pour reprendre celle-ci (4). Ce changement fut le prélude de la Révolution de la Hollande & du Synode National. Leide appréhendoit une viſite; mais alors elle en fut quitte pour la peur (5).

PHILIPPE IV. 1618.

IX. Réforme générale des milices.

Maurice de retour à la Haye fit ſon rapport aux Etats-Généraux, qui le remercierent ſolemnellement. Les Villes de Dordrecht, d'Amſterdam, de Schiedam, d'Enkhuizen, d'Edam & de Purmerende députerent pour le complimenter, & preſſerent la réforme des milices bourgeoiſes. Pendant qu'on délibéroit dans les Etats de la Province, Grotius avoit déterminé Rotterdam à congédier les ſiennes pour éviter la viſite du Stadhouder (6). On gagna quelques habitans de Leide qui préſenterent une Requête aux Etats-Généraux, pour ſe plaindre des vexations des nouveaux ſoldats & du Magiſtrat qui négligeoit de punir ces abus. Là-deſſus parut un Placard qui réformoit ces troupes. Les Députés de Hollande firent leurs efforts pour retarder la publication de quelques jours; mais elle ſe fit à la Haye le 12 d'Août. Le Magiſtrat de Leide congédia les nouvelles levées, & les

(1) Voyez ci-deſſus *Tom.* VI *Liv.* XXIII. *pag.* 16.
(2) Grotii Apol. *Cap.* XIX. *pag.* 255.
(3) Grotii Apol. *Cap.* XIX. *pag.* 271.
(4) Brandt *Tom.* II. *pag.* 818, 819, 820.
(5) R. Hogerbeets *dans* Brandt *Tom.* II. *pag.* 820.
(6) K. Brandt Vie de Grotius *pag.* 132.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. autres Villes ſuivirent ſon exemple, ſous promeſſe que le repos ſeroit par-là rétabli (1).

1618.

La France exhorte les Etats à l'union.

La Douairiere d'Orange appréhendant les plus grands déſordres, avoit prié Louis XIII d'envoyer Dupleſſis Mornay pour concilier le Prince & les Villes ; mais ce ſage Gentilhomme jugea le mal ſans remede, & refuſa la Commiſſion. Le Roi ne laiſſa pas de nommer Jean de Thumery de Boiſſiſe, Ambaſſadeur extraordinaire, pour exhorter les Etats-Généraux à rentrer dans l'Union, & à modérer la chaleur des diſputes (2). Les Etats répondirent le 25 d'Août,

Leur réponſe.

« que les conteſtations qui diviſoient la République, n'étoient pas ſi dangereuſes que les Etrangers l'imaginoient, » qu'ils n'auroient pas manqué d'informer Sa Majeſté ſi elles » euſſent menacé de quelques ſuites, & qu'ils la ſupplioient » ſeulement de vouloir bien leur envoyer trois ou quatre » Théologiens pour aſſiſter au Synode National convoqué à » Dordrecht ». Cependant les Etats de Hollande n'avoient pas conſenti à cette réponſe (3). Langerek écrivit peu après que Louis ne pouvoit permettre aux Prédicans ſes Sujets d'aſſiſter au Synode, qu'on ne l'eût ſatisfait ſur l'affaire du ſieur Aerſens, Sieur de Sommelſdyk (4).

Convocation du Synode national.

Les Etats-Généraux uniquement occupés du Synode, ne firent aucune réponſe, & le crédit de Barneveld étoit entiérement tombé (5). Les Remontrans l'avoient prévu dès le printems précédent, ils l'avoient prédit aux Etats de Hollande (6), & leur conſeilloient d'éviter, quoi qu'il arrivât, d'allumer une guerre civile. Ils inſiſtoient cependant pour le Synode Provincial, & réfutoient les doutes des Amſteldammois ſur ſon autorité. Ceux d'Amſterdam appellerent quelques Miniſtres Contre-Remontrans dans leur Con-

Oppoſitions infructueuſes de ceux de Hollande.

(1) Vitenbog. *pag.* 991. Trigland *pag.* 1091. Brandt *Tom.* II. *pag.* 826. Grotii Apol. *Cap.* X. *pag.* 106. *Cap.* XIX. *pag.* 280.
(2) Brandt *Tom.* II. *pag.* 821. Aubery du Mauriez Mém. *pag.* 374.
(3) Vitenbog. *pag.* 993.
(4) Notul. de Zeel. *du 26 Octob.* 1618. *pag.* 164.
(5) Rem. de Vitenbog. *dans* Brandt *Tom.* II. *pag.* 755, 756, 820.
(6) Vitenbog. *dans* Brandt *Tom.* II. *pag.* 733.

feil

seil (1), pour les aider à dreſſer deux grands Mémoires, par leſquels ils prétendoient prouver aux Etats la néceſſité d'un Concile National, ſans lequel on ne pourroit vaincre l'opiniâtreté des Remontrans (2). Enkhuizen en préſenta un autre de ſon côté (3). Grotius répondit à ces Ecrits (4); mais on ignore ſi celui qu'il compoſa fut publié. Il compoſa auſſi une réfutation des difficultés contre le Synode Provincial que ceux d'Amſterdam avoient propoſées à l'Aſſemblée des Etats (5). Il préſenta un autre Mémoire à Maurice, qui tendoit à faire examiner par un Synode Provincial le différend qui partage les Egliſes, ſans toucher à la Doctrine, s'il eſt poſſible, à les concilier, & dans le cas de négative, à convoquer un Concile National pour juger les queſtions (6). Les Etats de Hollande firent la même propoſition dans le mois de Juin en préſence des deux Stadhouders (7); mais les Provinces ayant voté pour le Concile National, & l'Arrêté ayant paſſé à la pluralité, il fut impoſſible de faire revenir les Etats-Généraux ſur leurs pas.

PHILIPPE IV. 1618.

Les Lettres de convocation datées du 25 de Juin étoient parties pour les Provinces: les Etats-Généraux avoient écrit aux Rois de France & d'Angleterre, aux Princes Allemands & aux Etats Proteſtans, pour les prier d'envoyer leurs Théologiens à Dordrecht, & ne vouloient pas en avoir le démenti. Les Etats de Hollande doublement piqués d'être forcés de ployer, & de voir nommer malgré eux une de leurs Villes pour lieu de l'Aſſemblée, renvoyerent les Lettres de Convocation ſans les ouvrir (8). Ils écrivirent à Louis & à Jacques, & ſolliciterent toutes les Puiſſances pour les engager à refuſer leur appui dans une entrepriſe ſi préjudi-

Invitation faite à la France & à l'Angleterre.

(1) Trigland *pag.* 1051.
(2) Trigland *pag.* 1051, 1054.
(3) Trigland *pag.* 1055.
(4) Brandt *Tom.* II. *pag.* 769.
(5) Brandt *Tom.* II. *pag.* 780, 784, 790.
(6) Grotii Apol. *Chap.* VI. *pag.* 68.
(7) Vitenbog. *pag.* 957. Grotii Apol. *Cap.* VI. *pag.* 71.
(8) Grotii Apol. *Cap.* XIX. *pag.* 202. Vitenbog. *pag.* 959, 965. Trigland *pag.* 1067. Baudart Mém. *Liv.* IX. *pag.* 75.

PHILIPPE IV. 1618.

ciable aux droits des Magiſtrats & au repos des Egliſes (1). Ils perdirent enfin courage, & déſeſpérant d'empêcher la tenue du Synode, la Nobleſſe & les Villes, à la réſerve de Goude, donnerent leur conſentement le 25 d'Août; mais ils ajouterent quelques modifications, qui tendoient à préférer les voyes de conciliation à la déciſion abſolue, & demanderent que les Arrêtés ne priſſent leur valeur que de la ratification des Etats légitimement aſſemblés (2). Les deux partis en étoient au point de conclure unanimement (3), lorſqu'un coup imprevu rompit tout accommodement. Ce fut l'empriſonnement de Barneveld, de Hogerbeets & de Grotius. Cet étrange événement & ſes ſuites méritent un grand détail, dont nous renvoyons le récit au *Livre ſuivant* dans lequel nous allons entrer.

X. Motifs de l'empriſonnement de Barneveld.

On ne fut pas ſurpris de l'empriſonnement de Barneveld: perſonne n'ignoroit ſes démêlés avec Maurice, & quelques-uns le ſoupçonnoient d'entretenir une intelligence ſecrete avec les Archiducs. Mais on s'étonnoit de voir Hogerbeets & Grotius enveloppés dans le même filet (4). Le premier n'étoit initié que depuis peu dans les affaires des Villes; le ſecond depuis long-tems l'Ame & le Conſeil de Rotterdam, étoit connu par ſon intégrité, ſa modération & ſa capacité. Ses Ecrits décéloient ſa partialité pour les Remontrans; mais ce motif étoit-il ſuffiſant pour le traiter en criminel d'Etat? C'eſt ce qu'il s'agit de développer, & la cataſtrophe des plus grands Défenſeurs de la Liberté Républicaine mérite une digreſſion que ceux qui ſont avides de pénétrer dans le Cabinet, ne nous reprocheront pas.

Sa rivalité avec Maurice.

Le Stadhouder & l'Avocat de Hollande partageoient l'autorité; Guillaume-Louis, Comte de Naſſau, Stadhouder de Friſe, n'agiſſoit que de concert, & les nommoit les *Pi-*

(1) Vitenbog. *pag.* 965. Brandt *Tom.* II. *pag.* 803. Grotii Apol. *Cap.* XIX. *pag.* 103, 208.
(2) Réſolut. de Holl. *du* 24, 25 *Août* 1618. *pag.* 242, 247. Brandt *Tom.* II. *pag.* 831, 839.
(3) Vitenbog. *pag.* 1204.
(4) K. Brandt Vie de Grotius *pag.* 136.

vots de l'Etat (1). Ils étoient redevables d'un pouvoir si décidé aux grands emplois dont ils étoient revêtus, & plus encore à leur mérite. Les services importans qu'ils avoient rendus à la Patrie, l'un dans la guerre, l'autre dans le Cabinet, avoit établi leur crédit ; mais les talens de l'un plus utiles dans la paix étoient obscurcis par le brillant de l'autre dans les armées, & l'intérêt les divisoit nécessairement. Le crédit de l'Avocat l'avoit emporté dans la négociation pour la Treve, & le Prince ne pouvoit l'oublier (2). Sa fin approchoit. On agitoit déja, s'il étoit plus à propos de reprendre les armes, ou de négocier une paix solide, & ces deux Concurrens préparoient les ressorts pour emporter les esprits du côté qui leur convenoit. Barneveld avançoit dans le Magistrat ceux qui lui devoient leur fortune, persuadé que la reconnoissance le rendoit le maître du vœu de la plûpart des Villes ; mais Amsterdam, la plus riche & la plus puissante, s'offensa de l'autorité qu'il avoit prise sur le Commerce pendant les dernieres Conférences. Le Conseil de la Ville rompit avec lui, & quelque soin qu'il se donnât dans la suite, il ne put jamais le faire revenir.

PHILIPPE IV. 1618.

Pour s'assurer de la Noblesse qui vote la premiere dans les Etats, il avoit fait députer Veenhuizen & Vander Myle, ses gendres, qui joints à ses Amis, déterminoient les Arrêtés. Il avoit mis en délibération d'augmenter l'autorité de ce Corps, & de mettre à sa tête une personne d'une naissance distinguée. Frederic-Henri avoit acheté en 1612 du Comte d'Arenberg trois cens soixante mille florins la Seigneurie de Naaldwyk dans le Delfland (3), qui lui donnoit le titre de Maréchal, ou, comme on dit aujourd'hui, de Grand Ecuyer héréditaire de Hollande (4). Barneveld se proposa de le faire appeller aux Etats pour contrebalancer son frere, & Grotius fut informé du projet par Vander Myle ; mais ils n'oserent le sui-

Ses manœuvres contre lui.

(1) Vitenbog. Vie & Apol. *Ch* X. *pag.* 157.
(2) Aubery Mém. *pag.* 295.
(3) Résolut. de Holl. *du 6 Août* 1612. *pag.* 190.
(4) Van Loon Ancien Gouvern. *Tom*, V. *pag.* 514

Digitized by Google

PHILIPPE IV. vre à l'inſçu du Stadhouder, & leur timidité fit manquer leur deſſein (1).

1618. Le Prince conclut que l'Avocat travailloit à ſa ruine (2): il étoit perſuadé qu'il cherchoit depuis long-tems les moyens de diminuer ſon crédit; & quoique Barneveld affirmât qu'il avoit deſſein de le maintenir, mais dans ſes bornes légitimes, il lui dit un jour en ſortant d'une diſpute aſſez vive : « *Monſieur l'Avocat, ſçachez que je ne ſuis pas moins jaloux de » mon honneur que vous le parviſſez du vôtre. Je ſçais qu'on » peut me rendre plus petit; mais l'ai-je mérité* (3) *?* » Les Seigneurs mécontens du frein que l'Avocat mettoit trop ſouvent aux graces que le Prince propoſoit à leur avantage le confirmoient dans ſes ſoupçons. Ils avoient eſſayé d'augmenter ſon pouvoir dans cette partie; mais Barneveld rompit la délibération. Renier Pauw, Bourgmeſtre d'Amſterdam, & François Franken, Conſeiller du Haut-Conſeil, vouloient perſuader à l'Avocat de rendre à Maurice le rang que Guillaume ſon Pere avoit occupé : ils eſſayerent de gagner Vitenbogaard; mais celui-ci refuſa de ſe charger de la Commiſſion (4), & la Princeſſe Douairiere l'ayant accepté, Barneveld lui prouva que le Prince cherchoit ſa ruine, en aſpirant à la Souveraineté, & lui donna des raiſons ſi ſolides qu'elle abandonna l'entrepriſe (5).

XI. Prétexte des diſputes de Religion.

Les diſputes de Religion donnerent prétexte à ces deux Concurrens d'eſſayer leur crédit. Barneveld favoriſa les Remontrans qui ſoutenoient l'autorité des Magiſtrats, & le Prince, ſans ſe déclarer, protégea les Contre-Remontrans, dont le parti étoit le plus nombreux. Il venoit de les faire triompher à Leuwaarden, à Almaar & à Utrecht : la reconnoiſſance agiſſoit ſur les eſprits, & l'Avocat s'étoit attiré leur haine en renouvellant l'Arrêté de 1591 (6). Ce dernier bien informé de tout ce qui ſe paſſoit, n'en étoit que

(1) K. Brandt Vie de H. Grotius *pag.* 176.
(2) Vitenbog. Lettr. à ſon Excell. *dans* ſa Vie, *Ch.* XII. *pag.* 232.
(3) Vitenbog. Vie *Ch.* IX. *pag.* 124.
(4) Vitenbog. Vie *Ch.* X. *pag.* 155, 156.
(5) Aubery Mém. *pag.* 203, 295, 369.
(6) Vitenbog. Vie & Apol *Ch.* II. *pag.* 16, 17.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1618.

plus vif à preſſer l'exécution du nouveau Réglement, s'imaginant retenir les plus modérés, & donner plus d'autorité au Magiſtrat, dont les Remontrans reconnoiſſoient la Souveraineté dans les affaires eccléſiaſtiques. Il employa tout ſon crédit après la mort d'Arminius à faire appeller dans l'Univerſité de Leide un Profeſſeur de ſon parti, & par ce moyen il multiplia le nombre de leurs Prédicans; mais comme il étoit plus foible, il ne demandoit que la tolérance, pour lui donner le tems de ſe fortifier, & les Etats dont les Membres ſont députés du Magiſtrat des Villes, s'y prêtoient de leur mieux.

Depuis que les Contre-Remontrans ſe virent ſoutenus par le Stadhouder, & conſéquemment par les troupes, ils s'enhardirent à mépriſer les Arrêtés des Etats Provinciaux, refuſerent d'obéir aux Régens des Villes, & firent bientôt une affaire d'Etat d'une diſpute de Théologiens ſur des queſtions purement ſpéculatives. Barneveld imagina de lever des milices bourgeoiſes, pour donner main forte aux Magiſtrats, & leur conſeilla d'exiger un nouveau ſerment des garniſons ordinaires. Ces nouveautés aigrirent l'eſprit de Maurice: il crut qu'on avoit deſſein de relever les ſoldats du ſerment qu'ils lui prêtoient en qualité de Capitaine général, pour les rendre dépendans des Magiſtrats. On lui repréſenta que le nouvel engagement n'étoit pas incompatible avec le premier; qu'ils tendoient l'un & l'autre au même but; qu'on ne vouloit en faire uſage qu'en cas d'émeute; on ne put le diſſuader de l'idée qu'il s'étoit faite, que Barneveld aſpiroit à la domination; & que les milices & le ſerment ne fuſſent les degrés qu'il ſe préparoit pour élever ſon autorité ſur les débris de la ſienne.

Ce qui s'étoit paſſé à Utrecht le confirmoit dans ſa penſée: il ne pouvoit douter que l'Avocat ne fût l'Ame de ces mouvemens; que le voyant partir pour congédier les milices, il avoit tâché de le prévenir par une Députation, & qu'à ſa requiſition les Etats de Hollande avoient ordonné aux troupes qu'ils entretenoient d'obéir au Magiſtrat. Hogerbeets & Grotius, Chefs de la Députation, & Leden-

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1618.

berg, Secrétaire des Etats d'Utrecht, s'étoient attiré ſon indignation par la vivacité de leur conduite ; ils avoient conſeillé de doubler la garde, & reproché la lâcheté des milices bourgeoiſes. Le Prince regardoit ces démarches comme une révolte ouverte, & les fit arrêter avec l'Avocat (1). Nous verrons par l'inſtruction du Procès, ſi le ſoupçon d'infidélité, dont on ſaiſit le prétexte, étoit fondé; mais il eſt certain que la protection que ces Députés accordoient aux Remontrans, le nouveau ſerment qu'on exigeoit des ſoldats, la levée des Compagnies bourgeoiſes, & l'opiniâtreté des Trajectins à maintenir leurs droits, furent regardés comme des crimes capitaux, & cauſerent la perte des accuſés.

XII. Barneveld averti de ſon empriſonnement.

Grotius étoit informé, avant ſon départ pour Utrecht, qu'on avoit conſeillé au Stadhouder de s'aſſurer des principaux Membres des Etats de Hollande. Il écrivit à Barneveld, & lui demanda s'il ne ſeroit pas à propos de ſe mettre à couvert de l'orage dans quelque place forte de ſon parti; mais l'Avocat s'imaginoit qu'en congédiant les milices, & conſentant au Synode, il ſeroit le maître d'appaiſer ſon Excellence (2), & la protection que les Etats venoient de lui promettre par une délibération authentique, le raſſuroit (3). Dans ces circonſtances l'Aſſemblée de Hollande étant prête à ſe ſéparer, pria ſon Excellence de veiller pendant la vacance à la ſûreté de la Province contre les voyes de fait (4); mais à la rentrée ils eurent avis qu'on devoit arrêter leur Avocat, & là-deſſus ils envoyerent Berkhout & quelques autres de leurs Membres pour lui conſeiller de s'abſenter. Il étoit ſur un ſiege une canne à la main, & ſur l'avertiſſement il leur répondit, *qu'une pareille idée ne pouvoit venir que de malhonnêtes gens, qu'il les remercioit cependant de leur attention* (5) *; mais qu'il n'auroit garde de ſe ſauver pour ſe garantir d'une chimere.* Le jour qu'il fut arrêté,

(1) Notul. de Zeel. *du 17 Sept.* 1618. *pag.* 147.
(2) K. Brandt Vie de Grotius *pag.* 134.
(3) Réſolut. de Holl. *du 7 Août* 1618. *pag.* 225.
(4) Réſolut. de Holl. *du 16 Août* 1618. *pag.* 238.
(5) Vitenbog. Journ. *dans* Brandt *Tom.* II. *pag.* 841.

Vitenbogaard l'étant venu voir dès ſept heures du matin, pour lui porter un Mémoire en faveur des Remontrans, le trouva aſſis le dos tourné contre ſa table, & dans un ſi grand abattement qu'il fut long-tems à l'encourager, en lui rappellant l'exemple des plus grands hommes en but à la calomnie, & devenus plus chers à leur Patrie après une victoire toujours acquiſe à la vertu (1). Une demie-heure après le départ du Miniſtre, il monta dans ſon carroſſe pour ſe rendre à la Cour. A peine étoit-il entré qu'un valet-de-chambre vint l'avertir, que ſon Excellence vouloit lui parler. Il paſſa dans la Salle des Conférences, & fut conduit dans un cabinet, à la porte duquel Nythoff, Lieutenant des Gardes du Prince (2), l'arrêta au nom des Etats-Généraux. Il demanda à voir Maurice, & fut refuſé (3). Grotius étant dans la chambre des Conſeillers-Committés, fut mandé en même-tems; & comme il paſſoit dans la Salle des Etats, Pierre Vander Meulon, Capitaine d'Armes, le mena dans une chambre, où il le laiſſa ſous la garde de deux hallebardiers, qui le transférerent dans un cabinet ſur la Cour, dont on avoit fermé les fenêtres avec des cadenats (4). Hogerbeets fut traité de même, & tous trois demeurerent ſéparés, ſans qu'on apprît le ſort des uns & des autres. Le matin même Ledenberg fut pris à Utrecht ſur un ordre que le Prince avoit envoyé (5). Il fut gardé à vue dans ſa maiſon, tranſporté à la Haye ſous bonne eſcorte, & renfermé pareillement dans une chambre de la Cour (6).

PHILIPPE IV. 1618.

Il eſt arrêté.

Grotius & Hogerbeets arrêtés.

Ledenberg arrêté.

Ces exécutions ſe firent ſur un decret au nom des Etats-Généraux, qui n'étoit ſigné que par Voogd, Manmaaker & Zwarezenbourg, Commiſſaires, qui avoient ſuivi le Prince à Utrecht; mais ſon Excellence qui n'avoit oſé le porter à l'Aſſemblée, dans la crainte que les Députés de Hollande n'euſſent trahi le ſecret, le fit ſigner après coup par les Dé-

XIII. Auteurs de ces emprisonnemens.

(1) Vitenbog. Vie *Chap.* IX. *pag.* 147. Journ. *dans* Brandt *Tom.* II. *pag.* 841.
(2) Velius Deſcript. de Hoorn, *pag.* 562.
(3) Baudart *Liv.* X. *pag.* 62. Vitenbog. Hiſt. *pag.* 995.
(4) K. Brandt Vie de Grotius *pag.* 135.
(5) Grotii Apol. *Cap.* XIII. *pag.* 141. Vitenbog. Hiſt. *pag.* 995.
(6) K. Brandt Vie de Grotius *pag.* 149. Vitenbog. Hiſt. *pag.* 1005.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1618.

putés des autres Provinces (1). Le fait eſt confirmé par le *Regiſtre des Etats de Hollande*, où on lit « que le Sieur de » Mathenes à la tête d'une Députation, s'étant tranſporté » le même jour à l'Aſſemblée des Etats-Généraux, rapporta » que le Préſident leur avoit annoncé que ſon Excellence » & les trois Commiſſaires envoyés à Utrecht avoient trouvé » bon de faire arrêter Barneveld, Avocat de Hollande, & » les deux Penſionnaires Hogerbeets & Grotius (2) ».

Députation des Etats Généraux à ceux de Hollande.

Le même jour les Etats-Généraux députerent aux Etats de Hollande les Sieurs Reintze, Lients, Zwartzenbourg, Hemerſt & Diiſſum (3), pour leur apprendre la détention de leurs Officiers, « que la néceſſité d'aſſurer le repos de » la République l'avoit emporté ſur les formes ordinaires; » que les diſputes de Religion augmentant tous les jours in- » quiétoient le Gouvernement; que la levée des milices » bourgeoiſes, la peine qu'on avoit eue à les congédier, » l'opiniâtreté des Trajectins, les émeutes de quelques Villes » & le refus du Synode, avoient obligé les Régens de faire » attention aux cauſes de ces événemens; qu'on avoit dé- » couvert que le déſordre venoit des manœuvres de l'Avo- » cat de Hollande & de ſes Agens; que pour finir des me- » nées qui tendoient à la ruine de l'Union, on avoit été » contraint de s'aſſurer de leurs perſonnes; qu'on ſe flattoit » d'en découvrir davantage, par l'examen qu'on alloit faire, » & qu'on prioit l'Aſſemblée de ſeconder l'intention des » Etats-Généraux ». La Nobleſſe & les Députés de la plû-

Diviſion entr'eux.

part des Villes de Hollande répondirent, « qu'ils ne pou- » voient voir qu'avec douleur une pareille exécution, ni » s'empêcher de l'enviſager comme une infraction manifeſte » contre les droits & les privileges de la Province; qu'à » ces cauſes ils requéroient qu'on mît à l'inſtant leurs Offi- » ciers en liberté ». Les Députés de Dordrecht, d'Amſterdam, de Schiedam, d'Enkhuizen, d'Edam & de Purme-

(1) Hogerbeets Mém. *dans* Brandt *Tom.* II. *pag.* 841.
(2) Réſolut. de Holl. *du 29 Août* 1618. *pag.* 257. *dans* Brandt *Tom.* II. *pag.* 843.
(3) Réſolut. de la Génét. *du 29 Août* 1618. *dans* K. Brandt Vie de Grotius *pag.* 237.

rende

rende y formerent oppoſition, & prétendirent que l'affaire demeurât *in ſtatu quo*, juſqu'à ce qu'elles en euſſent rendu compte à leurs Commettans. Les premieres perſiſterent dans leur demande, & réſolurent de faire connoître leur mécontentement au Stadhouder. PHILIPPE IV. 1618.

Maurice répondit « que cette affaire ne les regardoit en » rien ; qu'il n'avoit agi que par ordre des Etats-Généraux ; » qu'il étoit perſuadé qu'ils ne s'étoient déterminés que par » de bonnes raiſons ; qu'il n'avoit jamais penſé à conteſter » les droits de la Hollande, & que la Province ſçauroit bien » les définir avec les Etats-Généraux ». Sur cette réponſe l'Aſſemblée réſolut d'attendre le retour de ceux qui étoient allés conſulter leurs Villes, & nommerent des Commiſſaires pour veiller à ce que les priſonniers ne fuſſent pas maltraités (1). Diſſimulation de Maurice.

XIV. Sollicitations infructueuſes de la Famille de Barneveld.

La femme & les enfans de Barneveld vinrent ſe jetter aux pieds du Prince l'après midi : Groeneveld, ſon Aîné, ſupplia ſon Excellence d'avoir égard au grand âge de ſon Pere, & de lui donner ſon logis pour priſon. Maurice les renvoya aux Etats-Généraux, & les aſſura « qu'il étoit mortifié du » malheur d'un homme dont il avoit toujours admiré la ſa» geſſe & la prudence ; que la diminution de ſon crédit l'a» voit peut-être engagé dans quelques démarches qui n'a» voient pas plû aux Régens ; qu'il étoit perſuadé qu'il ne » couroit aucun riſque, & qu'il n'auroit pas long-tems à » attendre ſon jugement ». Là-deſſus Veenhuizen voulant excuſer ſon beau-pere, attribua la cauſe du déſordre à l'ouverture de l'Egliſe du Couvent en faveur des Contre-Remontrans ; mais Maurice prenant un ton plus fier, lui dit *que quiconque s'aviſeroit de mal parler des Contre-Remontrans, ne ſortiroit que les pieds devant de ſon Hôtel* (2). Nous trouvons que le jour même cette famille déſolée s'adreſſa aux Etats-Généraux qui rejetterent ſa requête.

Tentative pour le ſauver.

Les Sieurs d'Aſperen & de Schagen entreprirent de ſau-

(1) Réſolut. de Holl. *du 29, 30 Août* 1618. *pag.* 258, 260. Brandt *Tom.* II. *pag.* 843, 844, 845.

(2) Voyez le Journ. de Vitenbog. *dans* Brandt *Tom.* II. *pag.* 842.

PHILIPPE IV. 1618.

ver le prisonnier : ils se rendirent à sa chambre, s'offrirent pour caution, & demanderent qu'il leur fût remis. Le Prince en étant informé, les fit arrêter l'un & l'autre jusqu'à ce que les Etats en eurent ordonné, & ne consentit à les relâcher qu'après qu'ils eussent juré de ne plus faire de tentatives pareilles (1). Vander Myle ayant eu avis qu'on le gardoit à vue, se sauva à Rotterdam, d'où il écrivit que ne pouvant plus paroître à la Haye, il partoit pour la France, où il arriva le 9 de Septembre (2). La rigueur de Leurs Hautes Puissances & l'acharnement de Maurice effrayoient cependant le Parti. La plûpart des Amis de Barneveld abandonnerent le pays. Vitenbogaard étoit sorti de la Haye le jour même de l'empisonnement (3). Moersbergen enleva du Dépôt des Etats les Lettres qu'il avoit écrites à Utrecht (4), & se sauva à Munster (5). Tresel se retira aussi, & le Prédicant Taurinus, Auteur de la *Balance*, qui choisit Anvers pour asyle, y mourut peu de tems après (6). Ceux qui demeurerent, étoient dans la crainte de se voir enlever à chaque moment.

Fuite de Van der Myle.

Et d'autres.

On publia en même tems une Déclaration au nom des Etats-Généraux, imprimée par leur Imprimeur ordinaire, mais sans signature : enforte que tout le monde la regarda comme l'ouvrage de quelques-uns de leurs Membres seulement (7). Voici ses propres termes : « Messieurs les Etats-» Généraux desirent qu'un chacun soit averti, que pour dé-» tourner le grand péril qui menaçoit les Provinces-Unies, » & rétablir en icelles la concorde, la paix & la tranquil-» lité, ils ont fait empriſonner Jean de Barneveld, Avocat » de Hollande & Westfrise, Rombout Hogerbeets & Hugo » Grotius, ayant été découvert & manifeste, qu'ils sont

Déclaration des Etats-Généraux.

(1) Brandt *Tom.* II. *pag.* 842.
(2) Mém. mss. sur Van der Myle, *dans* l'Hist. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XXXIX. *pag.* 259.
(3) Vitenbog. Vie & Apol. *Chap.* IX. *pag.* 147.
(4) Interrog. de J. de Goyer, *Art.* LXXI. *dans* l'Hist. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XXXIX. *pag.* 259.
(5) Grotii Apolog. *Cap.* XV. *pag.* 154.
(6) Brandt *Tom.* II. *pag.* 820, 933.
(7) Repertoire des Placards de la Général. *pag.* 24.

Digitized by Google

» les premiers Auteurs de l'émotion avenue à Utrecht, & » d'une entrepriſe, laquelle eût apporté du dommage non- » ſeulement au pays, mais à beaucoup d'autres Villes : c'eſt » pourquoi ils ont mis ordre que ces trois perſonnes fuſſent » arrêtées & détenues à la Cour de la Haye, juſqu'à ce » qu'ils ayent rendu raiſon de l'adminiſtration de leurs char- » ges & offices & de leur conduite (1) ».

PHILIPPE IV. 1618.

Renouvellement des accuſations contre Barneveld.

Cette déclaration fit revivre les anciens ſoupçons : le peuple ne douta plus de l'intelligence de Barneveld avec les Archiducs, & les Libelles recommencerent avec d'autant plus de fureur qu'ils étoient autoriſés tacitement (2). Ils perſuadoient au peuple, qu'on avoit ſauvé les Trajectins d'un maſſacre général ; mais quoiqu'il ſe trouvât peut-être quelqu'un dans les Etats qui ſe méfioit de la fidélité de l'Avocat, les ſoupçons n'étoient fondés que ſur des bagatelles. Giſelbert Harteveld, Chanoine de la Cathédrale, & Jean de Wede, Secrétaire de la même Egliſe, dépoſerent le 23 d'Août, que la veille du changement du Magiſtrat, le Sieur Jean d'Oſmun leur avoit dit, « que les Etats ſçauroient bien » arrêter la fougue de ſon Excellence, & qu'on voyoit » où il vouloit aller ; que lui ayant demandé quels moyens » on employeroit ? d'Oſtrum avoit répondu, que ſi Maurice » employoit la force, les Etats avoient réſolu de lever huit » ou dix mille ſoldats, de les diſtribuer dans Rotterdam, » dans Hoorn, dans Campen & dans Zwall, & de menacer » le Prince d'une reconciliation avec l'Eſpagne ; qu'il avoit » même ajouté, que les Archiducs leur laiſſoient la carte » blanche ſur les conditions pour aſſurer la Religion & les » privileges des Provinces (3) ».

XV. Lenteur de la procédure contre les Priſonniers.

Les priſonniers cependant n'étoient pas encore interrogés. Grotius s'en plaint vivement dans ſon *Apologie* (4). Les Etats de Hollande s'étant ſéparés *par recès*, vouloient

(1) Voyez ce Billet *dans* Brandt Hiſt. de la Procéd. *pag.* 2.
(2) Grotii Apol. *Cap.* IX. *pag.* 94. *Cap.* XV. *pag.* 154. Baudart Mém. *Liv.* X. *pag.* 63, 64.
(3) Certificat de G. de Harteveld & de J. de Wedde, *du 24 Juill.* 1618. v. ſ. mſſ. *dans* l'Hiſt. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XXXIX. *pag.* 262.
(4) Grotii Apolog. *Cap.* XIV. *pag.* 142.

PHILIPPE IV. 1618.

assister à l'instruction, & la vacance étoit cause des délais (1). Maurice saisit l'intervalle pour changer le Magistrat des Villes, afin d'assurer le succès de la procédure. Cet événement surprit tout le monde : on imaginoit que son Excellence seroit satisfaite de la réforme des milices, du consentement au Synode National, & de la convocation des Synodes préparatoires indiqués au 23 d'Août : car quoique Goude, Schoonhoven & Alkmaar n'eussent point donné de pouvoir, que Rotterdam demandât la liberté de Grotius, ou qu'au moins on lui donnât son logis pour prison, & que Leide insistât pour le renvoi de Hogerbeets devant le Magistrat de la Ville, en exécution des privileges de ses Bourgeois ; leurs Députés avoient consenti la convocation des deux Synodes, à moins qu'il ne survînt des ordres contraires dans le délai de cinq jours. Ainsi la Hollande paroissoit d'accord sur les affaires de Religion ; mais celle des prisonniers renouvelloit les troubles.

Tentatives de quelques Villes en faveur des Prisonniers.

Les Conseils de Leide & de Rotterdam s'adresserent à Maurice pour lui demander le maintien de leurs droits ; le Prince les renvoya devant les Etats, quoiqu'ils soutinssent que leurs demandes le regardoient dans sa qualité de Stadhouder (2). Quelques autres Villes avoient aussi résolu de presser la liberté des prisonniers, & de déclarer « qu'on » ne pouvoit observer trop d'exactitude dans l'instruction » de leur procès ; que les Etats-Généraux ne devoient connoître que de ce qui regardoit la République, & la Hol» lande de ce qui concernoit l'intérieur ; qu'on supplieroit » son Excellence de maintenir la Province dans ses privile» ges ; qu'en cas de refus on demanderoit l'intervention des » Ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Suede & des » Commissaires nommés par la Hollande & la Westfrise, » qui seroient Juges nécessaires, & sans lesquels on ne » pourroit conclure au principal ; qu'en cas que les pri» sonniers fussent convaincus d'intelligence avec les Archi» ducs & les Espagnols, ils seroient condamnés comme

(1) Résolut. de Holl. *du 30, 31 Août* 1618. *pag.* 261, 263.
(2) Hogerbeets Mém. *dans* Brandt *Tom.* II. *pag.* 846.

» traîtres à la Patrie, ſans que perſonne pût leur faire gra- PHILIPPE IV.
» ce (1) ». Mais les ſix Villes s'oppoſerent à leur renvoi 1618.
devant les Etats de Hollande, & plus encore à ce qu'ils fuſſent relâchés. Ceux qui vouloient la perte de Barneveld, ſentoient l'impoſſibilité d'y réuſſir ſans le concours des Villes, & pour l'aſſurer il falloit néceſſairement changer les Magiſtrats. Le Prince ſe chargea de l'exécution, & mit la main à l'ouvrage pendant la vacance des Etats (2). Il faut convenir que l'autorité qu'il s'arrogea dans cette occaſion, approchoit du pouvoir des Dictateurs de Rome, & qu'il n'avoit plus qu'un pas à faire pour monter ſur le trône. Henri Arnoldi, Prédicant de Delft, qui pour lors étoit à la Haye, écrivit le 4 de Septembre à Martin Gregori, Conſeiller de la Cour de Gueldre, « que ce même jour il avoit trouvé » Maurice très-inquiet de la demande des Villes, qui pré- » tendoient faire juger les priſonniers par leurs Conſeils; » que s'il foibliſſoit, les coupables ſeroient ſauvés, & l'Etat » perdu; mais qu'il le croyoit déterminé à ſe rendre maî- » tre de la déciſion, en changeant dans le Magiſtrat des » Villes ceux qui lui ſeroient contraires, & qu'alors on pou- » voit compter que tout iroit bien (3) ».

XVI. Maurice change les Magiſtrats dans les petites Villes.

Le Stadhouder commença par Schoonhoven, dont il remercia le Magiſtrat le 7 de Septembre; il en fit autant à la Brille le 10. Maître des garniſons, tout plioit à ſes ordres. Delft, Schiedam, Gorinchem, Oudewater, Woerden & Monnikendam obéirent. Les Gardes du Prince ſuffiſoient pour ranger les petites Villes à ſa volonté; & ſous prétexte de complot contre ſa perſonne (4), il les avoit augmentées juſqu'à trois cens (5).

Difficultés à Hoorn.

Mais il ne trouva pas la même docilité dans Hoorn; les Premiers de la bourgeoiſie étoient en poſſeſſion des charges, & la Ville étoit ſans troupes. Le Prince avoit voulu

(1) Vitenbog. Hiſt. *pag.* 1009.
(2) Van den Sande *Liv.* VI. *pag.* 80.
(3) Voyez la Lettre *dans* Brandt *Tom.* II. *pag.* 848. Vitenbog. Vie. *Chap.* XI. *pag.* 205.
(4) Vitenbog. Hiſt. *pag.* 1011.
(5) Brandt *Tom.* II. *pag.* 850, 851, 852. Addit. *pag.* 993, 994, 995.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1618. dès le printems y faire entrer une garniſon ; les glaces & les vents contraires n'ayant pas permis l'entrée du port, les Bourgmeſtres eurent le tems de fermer les portes (1), & les ſoldats furent contraints de s'en retourner. La défiance où le Prince étoit de cette Ville, le fit reſter à Edam, où il apprit qu'on délibéroit ſur ſa réception, & que l'affirmative l'avoit emporté. Il partit le 2 d'Octobre, & reçut ſur ſa route les Députés, qui le ſupplierent de ne pas venir en ſi grande compagnie. Il répondit « qu'il étoit prêt de chan-» ger de route, ſi ſa préſence effrayoit le Conſeil, qu'il ſe » conſulteroit enſuite ſur ce qu'il auroit à faire ; mais qu'il » étoit réſolu de ne pas retrancher un Page de ſa ſuite ». Il retint les Députés avec lui, & ne leur permit de le quitter que quand il fut à la vue des murailles. Le Magiſtrat l'attendoit ſur la chauſſée, la porte n'étoit ouverte qu'au guichet, & dans la ſurpriſe on réſolut de le recevoir. Les Arquebuſiers ſous les armes le conduiſirent à ſon logis, vis-à-vis duquel on avoit conſtruit une loge en charpente pour ſes fuſiliers. Le repas ſe paſſa en complimens réciproques ; mais la Nobleſſe qui ſuivoit le Prince l'avertit que deux Compagnies s'étoient emparées de l'Hôtel-de-Ville, & poſoient des ſentinelles & des corps de gardes à toutes les portes. Quelques Arquebuſiers même cherchoient querelle aux fuſiliers, & le peuple paroiſſoit diſpoſé à prendre les armes au moindre ſignal. Maurice avoit un parti dans la bourgeoiſie, qui de ſon côté ſe montroit prêt à le ſoutenir. Le reſte du jour s'étant paſſé dans des allarmes réciproques, il manda le lendemain les Capitaines, & leur demanda *pourquoi ils étoient ſur leurs gardes, dans le tems qu'il ne leur donnoit aucun ſujet de méfiance :* ils s'excuſerent ſur l'ordre des Bourgmeſtres, & ceux-ci ſur celui du Conſeil, qui dans le même tems députa pour ſupplier ſon Excellence « de ne » faire aucun changement, & de ne pas violer des privile-» ges qu'il avoit juré de maintenir, s'il ne vouloit pas pro-» voquer des troubles qu'il ne pourroit plus arrêter ; que

(1) Velius Deſcript. de Hoorn, *pag.* 559.

» s'il avoit à ſe plaindre de quelqu'un, il pouvoit l'accuſer PHILIPPE IV.
» devant le Tribunal, qu'après avoir entendu ſa défenſe, 1618.
» il ſeroit maître de le dépoſer ou de le punir, s'il étoit
» coupable; qu'au ſurplus ils étoient prêts de ſe purger par
» ſerment de n'avoir attenté de parole ou d'effet à l'autorité
» non plus qu'à la dignité du Stadhouder; qu'enfin s'il étoit
» déterminé à faire quelque changement, ils conſentiroient
» plutôt à l'augmentation qu'à la diminution ». Le Prince parut goûter la derniere propoſition, & ſur ſes inſtances réitérées le Bourgmeſtre ordonna aux Arquebuſiers de ſe retirer. Le 5 d'Octobre, des vaiſſeaux qui venoient de Friſe, débarquerent ſur le port pluſieurs Enſeignes qui s'emparerent des poſtes, & Maurice ayant appellé le Conſeil à l'Hôtel-de-Ville, s'y rendit avec toute ſa ſuite: il remercia le Magiſtrat, dont il ne conſerva que huit, nomma douze nouveaux Conſeillers & quatre Bourgmeſtres, dépoſa les Capitaines des Arquebuſiers, les Echevins, les Maîtres des Orphelins; & l'Eſcoutet lui demandant ſes ordres, il répondit qu'il étoit content du changement qu'il avoit fait, & partit après avoir établi une garniſon de neuf cens hommes ſous les ordres d'Elſinga (1), paſſa à Enkhuizen ſans faire aucun changement, vint à Medenblik, où il déplaça onze des Régens, en rétablit cinq (2), continua ſa route pour Purmerende, ſans changer perſonne, & ſuivit ſa garde qu'il avoit envoyée à Alkmaar. Il entra le 10 d'Octobre dans la Ville avec cent voitures, ſur leſquelles étoient ſes fuſiliers. La garniſon qui conſiſtoit dans une Enſeigne d'Ecoſſois & les Compagnies bourgeoiſes, le reçurent ſous les armes. Il aſſembla le Magiſtrat le 11, caſſa le Conſeil qu'il réduiſit de vingt à vingt-quatre; il prit huit des anciens, y joignit ſeize nouveaux, entre leſquels il s'en trouva cinq qui avoient été dépoſés par les Etats de Hollande en 1610. Il nomma de nouveaux Bourgmeſtres & de nouveaux Echevins (3), & revint à la Haye, où les Députés des Magiſ-

(1) Velius Deſcript. de Hoorn, *pag.* 567.
(2) Baudart Mém. *Liv.* X. *pag.* 68. Brandt *Tom.* II. *pag.* 857. Addit. *pag.* 905.
(3) Brandt *Tom.* II. *pag.* 857.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. trats qu'il avoit établis s'assembloient, pour renouveller les Etats. Il fut complimenté le 12, & rendant compte de son voyage, il déclara « qu'il avoit été contraint, pour rétablir » l'union & la paix, de faire quelques changemens dans les » Conseils de différentes Villes de la Hollande & de la » Westfrise, en ménageant autant qu'il étoit possible les » droits & les privileges du pays ; qu'il n'avoit eu pour » objet que la tranquillité des peuples, & que son affection » pour la Patrie l'avoit emporté sur le risque & la fatigue » d'une pareille entreprise ; que ce grand ouvrage n'étoit » pas achevé, & que la réforme n'étoit pas moins nécessaire » dans d'autres endroits ». La Noblesse & la plûpart des Villes arrêterent « qu'on feroit une Députation solemnelle » pour remercier le Prince, lui donner carte blanche pour » achever ce qu'il avoit si bien commencé, & lui promettre » les secours dont il avoit besoin ». Les Députés de Haarlem, de Leide & de Rotterdam s'excuserent sur le défaut de pouvoirs, & Goude s'en rapporta à la discrétion de son Excellence. L'Arrêté étant présenté au Stadhouder, il certifia une seconde fois, qu'il n'avoit en vue que le bien public, qu'il ne vouloit préjudicier aux droits de personne, & requit Acte de sa déclaration (1).

1618. Il est complimenté par les Etats.

XVII. Changement du Magistrat à Leide.

A peine fut-il autorisé qu'il fit partir ses gardes avec quelques compagnies pour Leide, & les suivit. Il avoit essayé d'emmener avec lui son Frere ; mais Frederic-Henri le pria de l'exempter de visiter les Villes de Hollande dans cette occasion (2). Il entra dans Leide le 22 d'Octobre, & le lendemain il remercia le Conseil, dont vingt-deux furent renvoyés. Le nom d'un de ceux qu'il conserva, s'étoit trouvé dans la signature circulaire dont nous avons parlé ci-dessus (3). Il manda ensuite les Capitaines des Arquebusiers, les exhorta à l'union & à la soumission envers le Magistrat, & publia une déclaration autorisée par le Conseil, pour re-

(1) Résolut. de Holl. *du* 12, *19 Oct.* 1618. *pag.* 295, 307. Brandt *Tom.* II. *pag.* 859.
(2) Vitenbog. Journ. *dans* Brandt *Tom.* II. *pag.* 873.
(3) Voyez ci-dessus *Liv.* XXIII. *pag.* 309.

tenir

PHILIPPE IV.

tenir la populace qui commençoit à menacer les Remontrans (1).

1618.

Il avoit fait marcher à Haarlem trois compagnies de ſes gardes, qui ſe mirent ſous les armes pour le recevoir, & il ordonna en arrivant aux Arquebuſiers de ſe retirer (2). Il menoit à ſa ſuite quatre-vingt charriots chargés de ſoldats: il réforma pareillement le Conſeil dont il ne réſerva que treize, créa de Nouveaux Bourgmeſtres & de nouveaux Echevins, & fit publier la même déclaration (3). Auſſi-tôt qu'il fut parti, de Haan, Penſionnaire de la Ville, étant entré dans la chambre des Bourgmeſtres, Arend Meinderts-zoon, nouveau Préſident, lui demanda *ce qu'il venoit faire? Mon rapport*, répondit-il: ſur quoi le Préſident lui dit *qu'on le manderoit quand on voudroit l'entendre.* Deux mois après il ſe repréſenta, & demanda *ce qu'on vouloit faire de lui? Vous dépoſer*, repartit Minderts-zoon; de Haan effrayé de l'exécution qui ſuivit & de quelques avis qu'il reçut, ſortit du pays, & ſe ſauva en Allemagne (4).

A Haarlem.

Erneſt & Jean de Naſſau conduiſirent à Rotterdam leurs Enſeignes, pour renforcer la garniſon qui n'étoit que d'une compagnie Françoiſe, & le Prince s'y rendit le 29 avec ſes gardes. Le Magiſtrat fut traité comme celui des autres Villes. Il ne demeura que ſept des anciens; les Bourgmeſtres & les Echevins furent changés, & Maurice fit partir une Enſeigne pour Goude (5); mais on prétend qu'avant de la ſuivre, il fit à Rotterdam une découverte qui fit grand tort à Grotius. On avoit dreſſé le Formulaire du ſerment dans le tems qu'on étoit prêt de nommer Guillaume Comte de Hollande, & les nouveaux pourvus devoient jurer *fidélité au Prince d'Orange.* Les Etats ſur le requiſitoire de leur Avo-

A Rotterdam.

Nouveau grief contre Grotius.

(1) Orlers Deſcript. de Leide, *pag.* 597. Baudart Mém. *Liv.* X. *pag.* 68, 69. Vitenbog. *pag* 910-1010.
(2) Baudart Mém. *Liv.* X. *pag.* 69.
(3) Ampzing Deſcript. de Haarlem, *pag.* 484. Screvel. Deſcript. de Haarlem, *pag.* 192. Brandt *Tom.* II. *pag.* 862. Addit. *pag.* 995.
(4) Brandt Procéd. *pag.* 242, &c.
(5) Brandt *Tom.* II. *pag.* 864.

PHILIPPE IV. 1618.

cat, avoient arrêté que ces mots seroient biffés, & qu'on leur substitueroit, *au Prince d'Orange & à la Souveraineté de Hollande.* Antoine Vander Aa, Secrétaire du Magistrat, avoit exécuté la délibération, & Grotius, Pensionnaire de la Ville, pour contredire ceux qui vouloient placer la Souveraineté dans les Etats-Généraux, avoit ajouté de sa main, *c'est-à-dire, aux Etats de Hollande.* Maurice informé du fait par Aarsens, se fit représenter le Registre, & reconnut l'écriture (1): ce qui redoubla son animosité contre le pri-

Changement à Goude.

sonnier. Le premier de Novembre il dépossa dix du Conseil de Goude, & nomma quatre nouveaux Bourgmestres, sans cependant toucher aux Echevins, prit le serment des Arquebusiers (2), & se rendit à Amsterdam, dont les habitans lui firent une entrée comme à leur Souverain.

A Amsterdam.

Les vingt compagnies d'Arquebusiers & la garnison l'attendoient sous les armes. Le Magistrat ayant toujours soutenu le parti de la Cour, se flattoit de n'éprouver aucune variation, & que son Excellence le laisseroit intact comme ceux d'Enkhuizen, d'Edam & de Purmerende. Mais nous avons dit que les délibérations ne passoient qu'à la faveur d'un petit nombre de voix: la chance pouvoit tourner par la mort d'un petit nombre ou par d'autres accidens, & le Prince trouvoit l'occasion trop favorable pour négliger de l'assurer. Il entra le 3 de Novembre à dix heures du matin dans la Salle du Conseil, & parla dans ces termes: « Mes-
» sieurs, les affaires de Religion & du Gouvernement ayant
» divisé cette Assemblée comme les autres, je suis venu par
» ordre des Régens de l'Union, pour prévenir les maux que
» la diversité des sentimens pourroit causer, ainsi que j'ai
» fait dans les autres Villes. A ces causes je remercie vos
» trente-six Conseillers de leur service; je les releve du
» serment qu'ils ont prêté, & du droit qu'ils avoient aux
» élections des Bourgmestres. J'aurois été bien aise d'être

(1) K. Brandt Vie de Grotius *pag.* 156.
(2) Brandt *Tom.* II. *pag.* 865.

Digitized by Google

» diſpenſé de cette commiſſion ; mais je dois ſacrifier ma » ſatisfaction aux beſoins du pays & aux ſoins d'aſſurer ſa » tranquillité (1) ». PHILIPPE IV. 1618.

L'autorité du Prince étoit ſi bien établie, que les dépoſés ſe préparoient à ſortir, lorſque Corneille Pieteſzoon Hooft, ancien Bourgmeſtre, demanda à Jacques Hoing & à Dideric Bas actuellement en place, s'ils n'avoient rien à répondre ; & perſonne n'oſant répliquer, il en demanda la permiſſion, en aſſurant ſon Excellence qu'il ne ſeroit pas long. « Il y a trente-cinq ans à la Chandeleur, dit-il, que je fus » appellé pour la premiere fois dans cette Aſſemblée, & » depuis je n'ai ceſſé de donner des preuves de mon zèle » & de mon attachement à la Maiſon de Naſſau. J'ai ſouvent » comparu aux Etats de Hollande, & à la Généralité au » nom de cette Ville, & j'ai ſollicité la médiation de votre » Excellence au ſujet de nos conteſtations avec Haarlem & » Leide ».

Diſcours du Bourgmeſtre Hooft.

« Je regarde comme un des plus grands bonheurs de ma » vie l'occaſion qui ſe préſente aujourd'hui de vous ouvrir » mon cœur. Les Membres du Conſeil ſont tenus, par un » ſerment authentique & ſacré, de défendre les droits & les » privileges de leurs concitoyens : ils ſe ſont unanimement » acquittés de leur devoir dans toutes les occaſions, mais » particulierement dans trois époques que vous me permet- » trez de vous rappeller en peu de mots : I. Lorſqu'il fut queſ- » tion de fixer la Juriſdiction du Tribunal par rapport aux » ſaiſies des biens & des perſonnes, ils ont ſurmonté, quoi- » qu'avec peine, les oppoſitions des Villes de Rotterdam » & de Middelbourg ; II. Ils ont défendu courageuſement » le privilege de *non evocando*, ſuivant lequel on ne peut » citer un Bourgeois d'Amſterdam devant un Tribunal étran- » ger ; III. Ils ont enfin ſoutenu le droit des Bourgeois d'ob- » tenir l'élargiſſement de leur perſonne, en donnant caution » de ſe préſenter à toute citation.

» Mais quelque importans que ſoient ces Articles, ils

(1) Baudart Mém. *Liv.* X. *pag.* 69, 70.

PHILIPPE IV. 1618.

» n'approchent pas de la conſéquence de celui qui fait aujourd'hui l'objet de ma remontrance. Je conviens que le bien » de l'Etat eſt la loi ſuprême ; mais je ne puis croire, que les » diſcuſſions momentanées qui naiſſent dans la Compagnie » de la différence des opinions, puiſſent donner lieu d'attaquer & de renverſer les principes fondamentaux du Gouvernement. Perſonne dans ces diſputes n'a tiré de conſéquence qui puiſſe porter préjudice à ſes Concitoyens : ils » n'ont jamais ceſſé de ſe regarder comme d'honnêtes gens » & de véritables Patriotes, ennemis de la domination d'Eſpagne. Ceux dont la voix avoit le moins de poids, expliquoient leurs ſentimens avec la candeur & la fermeté que » chacun doit à la vérité. Perſonne n'a formé de cabale, » ni tenté des voyes illicites pour faire valoir ſon avis. La » droiture & la franchiſe ont toujours maintenu l'union & » la concorde au milieu des partis qui troubloient les autres » Villes. Les Députés aux Etats de Hollande & à la Généralité n'ignorent pas les conteſtations qui diviſent leurs » citoyens ; mais ils ſçavent que la patience, la tolérance » & la douceur operent leur réunion, & forment le vœu » qui leur eſt confié ; que ſi l'on eût ſévi contre quelques-» uns, les eſprits ſe feroient aigris. La diviſion auroit éclaté, » & le mal ſeroit ſans remede. J'oſe donc aujourd'hui ſupplier votre Excellence d'épargner à cette Ville un affront » qui la confond avec celles qui l'ont mérité ». *Bon, Pere*, répondit Maurice, *il faut que cela ſoit ainſi pour le préſent ; la néceſſité & le bien du ſervice ne reconnoiſſent ni les égards, ni les loix* (1). Ysbrand Ben, Herman Vande Poll & Pierre Mattyſ-zoon, anciens Echevins, le Docteur Sebaſtien Egbertſ-zoon & Jacques de Graaf, anciens Bourgmeſtres, Dideric de Vlaming d'Oudshoorn, ancien Echevin, & Laurent Jeanſ-zoon Spiegel, Echevin en place, furent remerciés du Conſeil ; les autres furent conſervés, & l'on ne fit que ce changement dans la Régence actuelle (2)

Réponſe du Prince.

(1) Remarq. de C. Hooft *dans* Brandt *Tom.* II. *pag.* 807.
(2) Liſte des Conſeillers à la tête des Manifeſt. d'Amſterd. pour l'année 1618. Brandt *Tom.* II. *pag.* 867. &c.

Digitized by Google

La réſiſtance que les Contre-Remontrans avoient éprouvée à la Haye, avoit indiſpoſé Maurice contre le Magiſtrat ; il le garda pour le dernier. Les Miniſtres ſouhaitoient qu'il n'épargnât pas Dordrecht. Renier Pauw le ſollicitoit vivement d'y porter la réforme ; Muis de Holy, Eſcoutet de cette Ville, contrebalançoit ſon crédit. Le premier avoit fait une liſte de ceux qu'il devoit changer, & Guillaume de Beveren, Bourgmeſtre, étoit à la tête ; le ſecond ſe ſervit des raiſons d'alliance & de parenté qui, pour ainſi dire, ne formoient qu'une famille de tout le Magiſtrat, pour remontrer à ſon Excellence qu'il étoit dangereux de toucher à quelques-uns, & peut-être ajouta-t-il d'autres motifs qui ſont demeurés dans le ſecret. Le Prince cependant s'y tranſporta, & fut complimenté à ſon arrivée par Muis de Holy & par Corneille de Terenſtein Adrianſ-zoon, Tréſorier, qui le conduiſirent au magaſin qu'il voulut viſiter. Ses Hallebardiers étant arrivés devant l'Hôtel-de-Ville, monterent le perron pour s'en emparer ; mais le Prince leur ordonna de deſcendre de l'autre côté, & comme ils continuoient leur marche, Terenſtein renouvella l'ordre en levant le ton ; ſur quoi le Prince lui dit en riant : *Monſieur le Tréſorier, ſeriez-vous bien aiſe d'être remercié ?* Beveren qui craignoit d'être révoqué, s'étoit tenu chez lui. Maurice le pria à ſouper le ſoir, le reçut avec amitié, & tournant la converſation ſur les Indes, il lui fit préſent d'un excellent Traité ſur le Commerce (1), & repartit ſans avoir fait le moindre changement.

Dordrecht épargnée.

XVIII. Augmentation du Corps de la Nobleſſe.

Il trouva la Députation de la Nobleſſe augmentée de cinq Seigneurs qu'il avoit propoſés dès le mois d'Octobre. Walraven de Brederode, Adrien de Zwieten, Nicolas de Bokhorſt, Sieur de Wimmenum, Henri de Raaphorſt & Antoine Vander Linden, Sieur de Croonenbourg & de Loenen (2). Barneveld avoit fait nommer, ſix ſemaines avant ſa cataſtrophe, les Sieurs de Schagen & de Warmond (3) ;

(1) Beverwyk Deſcript. de Dord. *pag.* 360. Brandt *Tom.* II. *pag.* 873.
(2) Réſolut. de Holl. *du 15 Sept.* 1618. *pag.* 286. Baudart Mém. *Liv.* X. *pag.* 7[illegible].
(3) Réſolut. de Holl. *du 2 Août* 1618. *pag.* 224.

PHILIPPE IV. 1618.

& c'étoit pour contrebalancer leurs voix que Maurice avoit cru cette augmentation néceſſaire. Il comparut peu après ſon retour dans l'Aſſemblée, où il certifia, comme il avoit fait dans toutes les Villes, « qu'il n'avoit eu que le bien public en vue dans les changemens qu'il venoit de faire, » & qu'ils ne pourroient nuire ni préjudicier aux droits des » Villes, non plus qu'à la réputation des particuliers dépoſés (1) »; mais dans le fond ſon objet étoit d'aſſurer le deſſus aux Contre-Remontrans. Il ne conſultoit que ceux de ce parti qui lui préſentoient la liſte de ceux qu'il pouvoit élire, & la ſuivoit ſervilement (2): auſſi ceux-ci lui prodiguoient le titre de *Libérateur de l'Egliſe & de l'Etat* (3), & les Remontrans ſe plaignoient qu'il eût expulſé les meilleures têtes & les plus honnêtes gens, ſacrifié à ſon animoſité les défenſeurs de Haarlem & de Leide, & qu'il étoit aiſé de voir qu'il ſe facilitoit les moyens d'opprimer la liberté des Provinces (4).

Proteſtation de Maurice.

Jugemens des deux Partis.

Les Etats de Hollande après une mûre délibération, ordonnerent unanimement le 18, » en vertu de la pleine puiſ» ſance dont ils ſont revêtus, que le Prince ſeroit publique» ment remercié du deſir ſincere, du zèle & de la fidélité » pour les Pays de Hollande & de Weſtfriſe, dont il ve» noit de donner des preuves non moins éclatantes que par » ſes exploits, malgré les dangers & les obſtacles qui s'op» poſoient à ſes deſſeins; qu'ils approuvent & confirment » tout ce qu'il avoit fait dans cette occaſion, promettant » de reconnoître & de faire reconnoître les nouveaux Ma» giſtrats, de les maintenir dans l'autorité légitime dont ils » ſont revêtus, de punir comme perturbateurs du repos » public ceux des Citoyens qui refuſeront de leur obéir, » d'obliger les Grands-Officiers de Guerre & de Juſtice d'y » tenir la main, de ſupplier ſon Excellence d'y contribuer » par tout ce qui dépend de ſes charges, de ſon crédit &

Maurice complimenté par les Etats de Hollande.

(1) Grotii Apolog. *Cap.* IX. *pag.* 96, 97, 103.
(2) Vitenbog. Hiſt. *pag.* 1012. Brandt *Tom.* II. *pag.* 869.
(3) Baudart Mém. *Liv.* X. *pag.* 70. Trigland *pag.* 1097, 1099.
(4) Vitenbog. Hiſt. *pag.* 1013. Grotii Apol. *Cap.* IX. *pag.* 103.

Digitized by Google

» de ſon pouvoir ; promettant de tenir pour agréable & de PHILIPPE IV.
» ſeconder de leur autorité ſes bonnes intentions, en cas 1618.
» qu'il juge à propos de pourvoir encore plus intimement
» au bon ordre & à la sûreté des Villes, déclarant en outre
» qu'ils n'entendent donner atteinte aux Traités non plus
» qu'aux privileges & libertés du Pays, ni bleſſer perſonne
» en ſon honneur & réputation ; mais veulent que tout ce
» qu'il a réglé, tant en général qu'en particulier, ſoit exé-
» cuté comme étant néceſſaire pour la tranquillité & le
» ſervice de la Patrie, & ſoit regardé comme Loi de
» l'Etat (1) «.

XIX. Interceſſion de la France pour les Priſonniers.

Maurice ayant changé la Régence des Villes, comme il ſouhaitoit, crut qu'il étoit tems de commencer l'inſtruction criminelle contre les priſonniers. L'Ambaſſadeur de France, qui ſoutenoit encore Barneveld, avoit marqué ſa ſurpriſe du traitement qu'on lui faiſoit ſubir, après les ſervices accumulés qu'il avoit rendus à la République ; il avoit même déclaré aux Etats-Généraux que ſon Maître l'ayant pris ſous ſa protection, ne pouvoit manquer d'en être piqué (2). On ignore la réponſe ; mais peu de tems après Boiſſiſe en ſe retirant refuſa les préſens ordinaires, ſous prétexte du peu d'égard qu'on avoit eu pour ſes plaintes au ſujet d'un libelle anonyme injurieux à la France, dont il accuſoit François Aarſens, Sieur de Sommelsdyk, d'être l'auteur (3) ; mais en arrivant à Anvers il reçut ordre de ſa Cour de retourner à la Haye, & dans l'audience qu'il eut le 17 de Septembre, il demanda un état clair & certain de la poſition actuelle de la République, offrant les conſeils & les ſecours dont elle pourroit avoir beſoin. Les Etats remercierent Louis XIII, & l'aſſurerent que le Stadhouder avoit rétabli le Gouvernement ſur un ſi bon pied, qu'ils ne ſeroient plus à charge à leurs voiſins (4).

(1) Réſolut. de Holl. *du 7, 16, 17 Novemb.* 1618. *pag.* 345, 366, 372. Bandart Mém. *Liv.* X. *pag.* 70. Vitenbog. Hiſt *pag.* 1012.
(2) Brandt *Tom.* II. *pag.* 876.
(3) Réſolut. de Holl. *du 30 Août* 1618. *pag.* 260. Vitenbog. *pag.* 1002., 1003., 1007, 1008.
(4) Brandt *Tom.* II. *pag.* 877, 878.

PHILIPPE IV.

1618.

Leur consternation sur le changement des Magistrats.

Barneveld & Grotius étoient informés de la déclaration publiée le jour de leur empriſonnement, & le premier en conçut tant de frayeur, qu'il dit en préſence de Jean Franken ſon domeſtique, » *je ne ſçais ſi l'on a découvert quelque* » *choſe à Utrecht, mais je ſuis sûr qu'on ne peut avoir appris* » *que ce qu'on ſçavoit déja* (1) «, & le ſecond en ayant eu communication par le Lieutenant Nythof, offrit au Prince la démiſſion de ſes emplois pour ſe livrer uniquement à l'adminiſtration des affaires de la Maiſon de Naſſau. Il prit même le parti de lui écrire une lettre juſtificative ; mais il ne put obtenir de réponſe (2). Il fut depuis averti du changement des Magiſtrats par une lettre que ſa femme trouva moyen de lui faire tenir (3), & Barneveld l'apprit par de petits billets roulés dans des plumes dont on avoit lardé des poires de doyenné, & couvert artiſtement l'ouverture. Cet artifice fut découvert dans la ſuite par un Garde qui vola une de ces poires, & trouva un billet latin qui portoit : *Ne vous fiez pas aux Etats de Hollande, car le Prince d'Orange a changé le Magiſtrat des Villes ; Dudley Carleton n'eſt pas votre ami* (4). Barneveld fut d'autant plus affligé de l'entrepriſe du Prince, qu'il la regardoit comme un Acte de Souveraineté, & le ſoupçonnoit depuis long-tems d'y prétendre (5).

Ceux qui connoiſſoient la véritable conſtitution du Gouvernement établi par l'Union, ne pouvoient diſſimuler leur ſurpriſe, en voyant les Etats-Généraux entreprendre de faire le procès à des Officiers d'une des Provinces-Unies. Les ſix Etats Alliés, diſoient-ils, n'ont aucune juriſdiction ſur la Hollande : l'alliance que les Souverains contractent pour la défenſe commune, ne donne pas le droit à l'un des Alliés de condamner les ſujets de l'autre. Si les Magiſtrats d'une Province ſont reſponſables de leur conduite à la Généralité, ce ne peut être qu'en vertu d'une convention clairement énoncée dans le Traité, afin que chacun ſoit en état

(1) Brandt Procéd. *pag.* 12.
(2) K. Brandt Vie de Grotius, *pag.* 139-148.
(3) Brandt Procéd. *pag.* 8.
(4) Baudart Mém. *Liv.* X. *pag.* 70.
(5) Remarq. de Jean Franken *ſur* la Vérit. Hiſt. *pag.* 548, 551, 552, 553.

de

de prendre ſes précautions. Les accuſés prétendent avoir ſuivi les ordres de leurs Souverains, & conſéquemment ne ſont comptables que devant eux. Ils ont toujours ignoré qu'il y eut un Tribunal ſupérieur à la Souveraineté. Du tems même des Comtes des Maiſons de Bourgogne & d'Autriche les coupables ne pouvoient être cités que devant leurs Magiſtrats & leur Gouverneur. Les Etats-Généraux & ceux de Hollande, en proteſtant que la nomination des Commiſſaires ne pourra nuire à leurs droits & privileges, reconnoiſſent eux-mêmes la nullité d'une procédure extraordinaire qui renverſe les Loix de l'Union; mais on vouloit perdre Barneveld. Il fut transféré le 7 de Septembre dans la chambre où Mendoze, Amirante d'Arragon, avoit été gardé; & peu de tems après on réſolut d'interroger les priſonniers. On commença le 27 de Septembre par Hogerbeets. PHILIPPE IV. 1618. Barneveld transféré.

XX. Commiſſion pour l'inſtruction du procès.

Son Excellence & les Etats-Généraux, auxquels les Etats de Hollande avoient remis le jugement de cette affaire par un Arrêté paſſé à la pluralité des voix (1), avoient nommé Laurent Sylla, Fiſcal de Gueldre, & Pierre de Leuwen, Fiſcal d'Utrecht, pour inſtruire la procédure, & peu après on leur joignit Antoine Duik, Fiſcal de Hollande. On les prit dans ces Provinces comme étant les plus intéreſſées à l'examen des priſonniers, & ce choix annonçoit qu'ils ſeroient jugés par une Commiſſion, uſage contraire au droit, & qui s'eſt introduit pour ſuppléer aux preuves. Un Juriſconſulte Italien interrogé ſur ce qu'un accuſé devoit faire lorſqu'on le forçoit de paroître devant un pareil Tribunal : *ſon Teſtament*, répondit-il. Réflexions ſur cette procédure.

Les deux Fiſcaux entrerent ſur les dix heures du ſoir dans la chambre de Hogerbeets, accompagnés de Voogd pour la Gueldre, de Manmaaker pour la Zeelande, d'Adrien Ploos pour Utrecht, de Zwartzenburg pour la Friſe, de Koenders pour Groningue, & de Henri Pots, Greffier. Le Penſionnaire réclama les droits de ſa naiſſance comme Hollandois, ſes privileges en qualité de Bourgeois de Leide, & Hogerbeets interrogé.

(1) Réſolut. de Holl. *du 15 Sept. 1618. pag. 277. dans* Brandt *Tom. II. pag. 874.*

PHILIPPE IV. 1618. déclara ne pouvoir répondre qu'à ſes Juges naturels. Van Leuwen, après avoir rejetté ſa proteſtation, lui demanda, *ſi Barneveld ne lui avoit pas conſeillé d'accepter la place de Penſionnaire de Leide ?* Il répondit négativement ; mais » qu'après l'avoir entretenu des avantages & des inconvé- » niens de cet emploi, il lui avoit laiſſé la liberté du » choix. Il déclara qu'il avoit trouvé la milice bourgeoiſe » établie à Leide, lorſqu'il étoit entré en fonction ; qu'il » n'avoit pas été d'avis de la congédier, parce qu'il la » croyoit néceſſaire à la ſûreté de la Ville «. A l'égard des négociations de la Haye & d'Utrecht, il voulut s'expliquer par une diſtinction ; mais Ploos l'interrompant lui dit, qu'il étoit queſtion de répondre catégoriquement par un *oui* ou par un *non*, & c'eſt où ſe termina la premiere ſéance (1).

Interrogatoires de Ledenberg.

Ledenberg ſuivit : il avoit déja ſubi deux interrogatoires à Utrecht le 6 & le 10 de Septembre, & confeſſé, » que la » levée des milices s'étoit effectuée ſur la ſollicitation des » Députés d'Utrecht à la Haye & ſur un Arrêté des Etats » Provinciaux, propoſé par Barneveld, dans le deſſein de » prévenir les troubles domeſtiques ; que c'étoit par le con- » ſeil du même qu'ils avoient prié le Prince de ne pas venir » dans leur Ville ; qu'ils avoient différé de congédier les » milices à la requiſition des Etats de Hollande ; que leurs » Députés étoient venus à Utrecht ſans en être requis ; que » cependant ils avoient réſolu, ſur les inſtances de Moerſ- » bergen & de Ryzenbourg, de les prier de leur envoyer » quelques-uns de leurs Membres pour prendre une réſolu- » tion unanime (2) ; que ces Envoyés avoient pouvoir d'or- » donner aux troupes à la ſolde de la Hollande d'obéir au Ma- » giſtrat, & ſe flattoient de maintenir la Ville par ce moyen ; » qu'ils n'imaginoient pas que Maurice appelleroit des trou- » pes de dehors ; qu'il ignoroit qu'il y eût un Arrêté pour » exiger un nouveau ſerment des ſoldats ; que Barneveld

(1) Hogerbeets Mémoir. *dans* Brandt Procéd. *pag.* 4.
(2) Déclar. de Ledenb. *du 27 Août* 1618. v. ſ. mſſ. *dans* l'Hiſt. de la Patr. *Tom.* X. *Liv.* XXXIX. *pag.* 290.

» dans ſon dernier voyage à Utrecht, avoit, ſelon ſa cou- PHILIPPE IV.
» tume, exhorté les Etats à ſoutenir leurs privileges, entre
» leſquels il plaçoit le droit de garder leur pays & de con- 1618.
» voquer le Synode ; qu'il ne connoiſſoit l'Auteur de *la*
» *Balance* que par le bruit public ; que Taurinus qu'on nom-
» moit, étoit intime de Grotius, de Vitenbogaard, de Bor
» & de Grevinkhoven (1) «. Mais pour en ſçavoir davantage, on le menaça de la queſtion ; & le bourreau avoit mis la main ſur lui, avant même qu'il ſortît d'Utrecht (2). Van Leuwen, qu'il avoit fait dépoſer pendant les troubles de 1610, ſe vengeoit en le traitant à la rigueur, & dans l'interrogatoire qu'il ſubit à la Haye, il le menaça ſi vivement de le faire appliquer à la torture, s'il s'obſtinoit au ſilence, que le priſonnier réſolut de ſe délivrer de la crainte en ſe donnant la mort (3). Les deux Fiſcaux affirmerent depuis qu'ils ne l'avoient jamais menacé (4).

Quoi qu'il en ſoit, auſſitôt que Sylla & Leuwen furent ſortis de ſa chambre, il ſe mit en priere, donna à Jooſt ſon fils une lettre écrite en langue françoiſe, que ce jeune homme n'entendoit pas, lui recommandant de la garder & de ne pas s'étonner s'il entendoit quelque bruit la nuit ſuivante. Il la paſſa cependant tranquillement ; mais la troiſieme il s'agita avec tant de violence, que Jooſt appella les Gardes pour avoir de la lumiere. Ils le trouverent baigné dans ſon ſang, bleſſé de deux coups de couteau dans le ventre & la gorge coupée. On ouvrit la lettre où l'on lut : » Je ſçais que l'inclination eſt de ſtatuer en ma perſonne » l'exemple, me torturer, me confronter avec mes meil- » leurs amis, & après m'avoir convaincu de contrariétés & » de fauſſetés, ſur des points & pointilles, fonder une Sen- » tence ignominieuſe : car ainſi faut-il faire pour juſtifier le » ſaiſiſſement & l'empriſonnement. Pour échapper tout cela, » je vais me rendre à Dieu par un chemin plus court. Con- Sa fin tragique.

(1) Interrog. de Ledenb. *du 31 Aout.* 1618. v. ſ. mſſ. *dans* l'Hiſt. de la Patrie *Tom.* X. *Liv.* XXXIX. *pag.* 290.
(2) Mémoir. de Grotius *dans* ſa Vie par Brandt *pag.* 149.
(3) Vitenbog. *pag.* 1005. Grotii Apol. *Cap.* XIV. *pag.* 145.
(4) Baudart Mém. *Liv.* X. *pag.* 65. Trigland *pag.* 1092.

PHILIPPE IV. 1618.

» tre l'homme mort, ne tombe confiscation de biens. *Actum* » *xvij Septembris 1618. v. ſ.* (1) « Ses parens demanderent ſon corps aux Etats-Généraux : l'abſence du Prince empêcha les Juges de répondre ; on le mit dans une biere, où il fut gardé juſqu'à la fin du procès (2).

XXI. Second interrogatoire de Hogerbeets.

Les mêmes Commiſſaires, à la réſerve de Koenders, interrogerent Hogerbeets pour la ſeconde fois le 3 & le 4 d'Octobre. On lui demanda ſi le Colonel Ogle n'étoit pas venu, la nuit qui précéda la réforme des milices, dans l'hôtellerie des Députés de Hollande, & les queſtions ne roulerent que ſur ce qui s'étoit paſſé à Utrecht (3). On le laiſſa tranquille pendant neuf ſemaines ; mais on lui défendit de recevoir aucune viſite, même de ſa femme.

Interrogatoire de Grotius.

Grotius fut interrogé le 3 de Novembre ; on nomma quelques Députés des Etats-Généraux pour aſſiſter Sylla, Leuwen & Koenders avec le Greffier Pots. Il reclama d'abord les droits de ſa naiſſance, ſa qualité de Bourgeois (4), & confeſſa » d'avoir fait, par ordre du Conſeil de Rotterdam, » certaines propoſitions pour empêcher la réforme des mi» lices, parce qu'il croyoit plus convenable pour la Hol» lande & pour Utrecht de traiter avec le Prince, que » d'obéir à la ſignification d'un mandat ; qu'il avoit porté » aux Trajectins des paroles d'amitié & de ſecours dans le » deſſein d'entretenir une bonne intelligence, conformé» ment au Traité d'Union ; qu'il leur avoit conſeillé de le» ver des Compagnies bourgeoiſes, ſur le bruit qui ſe ré» pandoit qu'on vouloit dépoſer les Magiſtrats Remontrans ; » que les Contre-Remontrans s'étoient même vanté haute» ment à Goude d'avoir les troupes dans leur parti ; qu'on » avoit envoyé des ſoldats à Schoonhoven & à Rotterdam » pendant ſon abſence & contre ſon conſeil ; qu'il ignoroit » ſi cette Ville avoit fourni de l'argent pour lever les mili» ces ; que les Etats de Hollande avoient ordonné en gé-

(1) Hiſt. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XXXIX. *pag.* 292.
(2) Vitenbog. *pag.* 1005-1007. Trigland *pag.* 1092. Brandt *Tom.* II. *pag.* 875.
(3) Hogerbeets Mém. *dans* Brandt Procéd. *pag.* 6.
(4) Grotii Apol. *Cap.* XV. *pag.* 153.

Digitized by Google

» néral au Colonel Ogle de veiller à la sûreté de la Ville ; » qu'il ne se souvenoit pas d'avoir montré de la surprise en » apprenant que le Prince vouloit réformer les Compagnies » bourgeoises, ni d'avoir questionné les Trajectins sur les » moyens qu'ils avoient de l'empêcher, & qu'il ignoroit si » Hogerbeets avoit écrit à leur Commandant «. Tel fut le résultat de cet interrogatoire. Le lendemain Voogd lui dit en le visitant, » qu'ils avoient en main les preuves des ac- » cusations intentées contre Barneveld ; qu'on étoit instruit » des sommes qu'il avoit reçues d'Espagne pour faire réussir » la Treve, & s'opposer à l'érection de la Compagnie des » Indes Occidentales «. Il l'exhorta en même tems de déclarer ce qu'il sçavoit sur ces articles. Grotius qui ne soupçonnoit aucun artifice, conçut une mauvaise idée de la conduite de l'Avocat, que les preuves qu'on disoit avoir, rendoient criminelle. On pouvoit regarder dans ce point de vue ses manœuvres dans les affaires ecclésiastiques. Il s'en expliqua même avec doute ; mais il fut convaincu dans la suite que ce discours étoit un artifice pour l'engager à parler (1). Il reçut le lendemain la visite de Manmaaker, son ancien ami, qui le questionna beaucoup sur Frederic-Henri. Grotius affirma que Maurice ne devoit soupçonner ni son Frere, ni la Princesse Douairiere, & là-dessus Manmaaker répliqua, *que le jeune Prince étoit trop entêté ; mais que la Mere se repentoit de sa conduite.* Grotius répéta avec serment qu'il n'avoit jamais entendu parler de l'un ni de l'autre ; mais qu'il avoit été tenu quelques propos chez la Princesse, dont il pourroit lui rendre compte (2). Il paroit qu'il s'agissoit de faire entrer Frederic-Henri dans les Etats, & peu après Grotius en fit l'aveu (3).

PHILIPPE IV. 1618.

XXII. Commissaires nommés par la Hollande.

Ce ne fut qu'au 9 de Novembre que les Etats de Hollande nommerent quelques Commissaires pour interroger les accusés. Le Sieur Zwieten pour la Noblesse, Hugues Muis de Holis pour Dordrecht, Renier Pauw pour Ams-

(1) Grotii Apol. *Cap.* XX. *pag.* 288.
(2) K. Brandt Vie de Grotius *pag.* 151, 155.
(3) K. Brandt Vie de Grotius *pag.* 176.

PHILIPPE IV. 1618.

terdam, le Secrétaire Albert Bruinink pour Enkhuizen, & Antoine Duik, Greffier de la Cour de Hollande, qui se défendit long-tems d'accepter l'emploi de Fiscal; mais on lui fit entendre que le service du pays l'exigeoit. Les autres Provinces y joignirent Schotte, Salmius, Aitzma, Vanden Sande, Ploot, Schaffer & quelques autres, & les Hollandois consentirent pour cette fois que la Commission fût expédiée au nom des Etats-Généraux (1).

Par les autres Provinces.

Premier interrogatoire de Barneveld.

On procéda au premier interrogatoire de Barneveld le 15 de Novembre en présence de Zwieten, de Muis, de Pauw & de Bruinink. Il protesta d'abord « qu'il étoit dans » l'intention de ne rien dire ou faire qui pût donner atteinte » aux privileges de la Hollande & de la Westfrise, & sou» tint que les Etats-Généraux n'étoient pas en droit de le » juger ». Ces disputes allongeant la procédure, l'interrogatoire dura vingt jours consécutifs, & les séances étoient quelquefois répétées le matin & l'après-dînée. On n'en trouve point le détail; on sçait seulement, que pendant que l'Avocat étoit occupé par les Commissaires, on enleva ses papiers dont on ne lui rendit qu'une partie (2); & sur l'avis que Hogerbeets avoit reçu quelque nouvelle du dehors, on saisit pareillement tout ce qui se trouva dans sa prison.

Nouveaux interrogatoires de Hogerbeets.

Zwieten, Manmaaker & Sylla l'étant venu voir le 30 de Novembre, lui demanderent *s'il n'avoit pas écrit à Anvers dans le mois de Mai dernier?* il répondit *qu'il n'avoit jamais eu de correspondance avec l'Etranger.* Zwieten lui conseilla de prendre garde de dire la vérité; que les Etats étoient instruits du fait, & Sylla lui demanda brusquement *comment il avoit connu le P. Tempel?* Hogerbeets affirma n'avoir jamais vu ce Religieux, & les Commissaires se retirerent, sans dresser aucun procès-verbal (3). Les trois Fiscaux van Leuwen, Duik & Sylla revinrent le 6 & le 7 de Décembre, accompagnés de Muis, de Pauwe & des autres Com-

(1) Résolut. de Holl. *du 9, 13, 14, 17 Nov. 1618. pag.* 348, 356, 374, 375. Brandt Procéd. *pag.* 16.
(2) Brandt Procéd. *pag.* 17. &c.
(3) Hogerbeets Mém. *dans* Brandt Procéd. *pag.* 22. *& suiv.*

Digitized by Google

miſſaires. Duik le preſſa vivement ſur les mêmes queſtions : Hogerbeets perſiſta dans ſes réponſes, & ſe plaignit amérement de la longueur de ſa détention. Il réclama le privilege, en vertu duquel une procédure pour crime d'Etat doit être faite & parfaite en ſix ſemaines. Duik répondit que l'uſage étoit aboli, & le pouſſa ſur les mêmes demandes : il lui reprocha « d'avoir ſatyriſé les Régens & le Gouvernement » des Etats-Généraux, & d'avoir ſoutenu qu'ils n'avoient » aucune autorité ſur les Provinces, nommément ſur la » Hollande, quoiqu'il n'ignorât pas, que la queſtion avoit » été autrement jugée lors de la conſtruction d'une Cita- » delle à Groningue ». Le priſonnier dit « qu'on devoit faire » une grande différence entre la Hollande & Groningue ; » qu'au ſurplus la diverſité des opinions n'étoit pas un cri- » me ». On lui répondit qu'il ne s'étoit pas tenu à l'opinion ; qu'il avoit agi en conſéquence, & que le fait devenoit criminel (1). PHILIPPE IV. 1618.

Grotius ſubit auſſi pluſieurs interrogatoires en préſence des mêmes Aſſiſtans. Il paroît que les Fiſcaux cherchoient à pénétrer un projet de l'Avocat & de huit Villes contre Maurice. Grotius affirma « que Barneveld n'avoit jamais » parlé de ſon Excellence qu'avec le reſpect qui lui eſt dû ; » que les émeutes arrivées à Utrecht & dans d'autres Villes » le perſuadoient au contraire de la néceſſité d'augmenter » l'autorité du Prince ; qu'il s'étoit propoſé d'en parler aux » Etats ; que les huit Villes n'avoient imaginé que des voyes » convenables pour obtenir le repos ; que l'uſurpation de » l'Egliſe du Couvent à la Haye leur avoit appris que le » Prince favoriſoit le ſchiſme ; que dans cette idée elles » avoient dreſſé un Mémoire pour préſenter à ſon Excel- » lence, par lequel elles la ſupplioient de protéger les Ma- » giſtrats ; qu'après une conférence avec ſon Excellence, les » Députés avoient ſupprimé l'Ecrit ». Sylla lui demandant *quel étoit leur deſſein, ſi la requête eût été rejettée.* Grotius répondit, *qu'on n'avoit pas ſongé à conclure ſur une ſuppoſition* Et de Grotius.

(1) Hogerbeets Mém. *dans* Brandt Procéd. *pag.* 24. *& ſuiv.*

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1618.

qui ne pouvoit s'imaginer par quelqu'un de raisonnable. Muis & Pauw insistèrent pour tirer l'aveu « d'un prétendu projet » de ceux de Rotterdam sur la Brille, sur le dessein de faire » entrer toutes les Compagnies bourgeoises dans Utrecht, » & sur la menace, en cas de siege, d'appeller l'ennemi au » secours », idées qui vraisemblablement tiroient leur origine de la déclaration de Barneveld. Grotius soutint que ces rêveries étoient sans fondement, & qu'il n'avoit jamais été question que d'affermir l'autorité des Régens des Villes. On revint aux intelligences que Barneveld entretenoit avec les Archiducs. Grotius déclara ne l'avoir jamais soupçonné. Voogd, Gokkinge & Duik le poussèrent sur cet Article ; ils eurent même là-dessus différens entretiens avec lui, & toujours inutilement. On mit sur le tapis ce qui s'étoit passé chez Tresel. Grotius avoua quelques propos que les Députés de Hollande avoient tenus dans cette Assemblée. Il prouva toute la délicatesse de la Commission dont ils étoient chargés, & l'impossibilité de la communiquer au Prince, dans la crainte d'aliéner entierement les troupes. Il déclara ensuite, que dans l'exhortation qui fut faite aux Trajectins de maintenir leurs droits, il n'avoit pas été question du Stadhouder ; & sur ce qu'on l'interrogea sur le nombre des compagnies qu'on devoit lever, il répondit que les Conseils des Villes se feroient déterminés par les circonstances & le besoin. On toucha d'autres Articles moins importans, & l'interrogatoire fut clos le 21 de Décembre (1).

XXIII. Mémoire des Ambassadeurs de France en faveur des Prisonniers.

Cependant Boissise & du Maurier informés que le Synode de Dordrecht étoit ouvert du 12 de Décembre, présenterent un nouveau Mémoire, pour exhorter les Etats-Généraux à l'union, les engager à réprimer l'animosité des Ministres, les prier d'accélérer les procédures, & de traiter les prisonniers avec douceur ; » que Barneveld méritoit leurs » égards par l'importance des services qu'il avoit rendus à » la République depuis tant d'années ; que si l'on prenoit » le terme de trahison dans sa valeur intrinséque, il étoit

(1) Brandt Vie de Grotius *pag.* 161-165.

» au-dessus

» au-deſſus du ſoupçon ; qu'on ne pouvoit l'accuſer que d'un peu de vivacité dans les diſputes de religion, peut-être d'un peu trop d'ambition & d'envie de maintenir ſon autorité ; qu'il eſt aiſé avec un pareil guide de paſſer les bornes preſcrites par la prudence ; qu'en matiere criminelle on doit reſtreindre les préſomptions, au lieu de les étendre ; qu'il eſt impoſſible qu'un Miniſtre, Dépoſitaire de l'autorité, ne donne des ſoupçons, & ne s'attire des ennemis ; que ſi l'on examine ſes démarches avec un œil de malignité, ſes actions les mieux réflechies ſeront priſes en mauvaiſe part ; que la clémence & la miſéricorde ſont plus agréables aux yeux de Dieu qu'une ſévérité inflexible. Ils inſiſterent pour obtenir un Tribunal impartial, recommanderent aux nouveaux Magiſtrats de gouverner les peuples avec juſtice, & d'uſer d'une grande modération envers ceux qu'ils remplaçoient, afin d'adoucir l'amertume de la dépoſition à ceux qui perdent leurs offices, & d'empêcher que la Commune, naturellement inconſtante & qui tourne au vent de la faveur, ne paſſât d'une extrêmité dans l'autre (1) ». PHILIPPE IV. 1618.

Les Etats répondirent à ce Mémoire le 19, « qu'ils avoient toujours eu l'intention de maintenir l'union des Villes & des Provinces ; que le changement dont on faiſoit tant de bruit chez l'Etranger, ne s'étoit pas fait ſentir dans le pays ; qu'il étoit déterminé par la néceſſité, dirigé par la prudence, exécuté ſans violence, & qu'il ſe maintiendroit par l'utilité ; qu'il avoit relevé l'autorité du Magiſtrat, rétabli l'intelligence réciproque, & raſſuré l'Etat contre les Ennemis extérieurs & domeſtiques ; que quelques génies ambitieux & turbulens, ſans s'embarraſſer de ruiner la République, s'étoient propoſé d'appeller le ſecours étranger pour maintenir leur crédit ; que leur déplacement avoit renverſé leurs menées ; qu'on avoit élu dans leurs places des perſonnes fidèles, capables de s'acquitter de leurs emplois, attachées à la Patrie, ennemis des abus, Réponſe des Etats.

(1) Voyez la Propoſ. *dans* Brandt *Tom.* II. *pag.* 963.

PHILIPPE IV. 1618.

» & qui ne penſoient qu'à concilier les eſprits & les cœurs » de tout le monde ; que Leurs Hautes Puiſſances ſe flattoient » qu'on trouveroit dans le Synode les moyens de terminer » les diſputes, & d'aſſurer la paix des Egliſes ; qu'un ſi grand » nombre de Miniſtres remplis d'une piété lumineuſe, zélée » & dirigée par la charité, ne pouvoient manquer de rap- » peller les hommes dans le bon chemin ; que pour eux, at- » tentifs à réparer la forme du Gouvernement, ils trouvoient » avec douleur la plûpart des Membres infectés du venin » que les conſpirateurs exhaloient de tous côtés ; que les » obſtacles que la malice faiſoit naître à chaque pas, les » mettoit dans l'impoſſibilité de juger les coupables auſſi » promptement qu'ils l'auroient ſouhaité ; qu'ils ne perdoient » pas un moment pour l'inſtruction de leur procès ; que les » Juges ſeroient bientôt en état de prononcer, & qu'ils eſ- » péroient que leur jugement ſatisferoit Sa Majeſté Très- » Chrétienne ; qu'ils écouteroient volontiers les conſeils » de la clémence & de la miſéricorde naturelle à la Nation ; » mais qu'ils étoient obligés de concilier ces ſentimens avec » l'équité ; qu'au ſurplus ils ſupplioient Sa Majeſté de s'en » rapporter à eux pour ce qui concerne leur Gouverne- ment (1) ». Ce Mémoire étoit accompagné d'une Lettre au Roi confirmative de ce qu'ils avançoient (2).

XXIV. Invention ſingulière de Scriverius pour avertir les Priſonniers.

Tout le monde prit cet Ecrit pour un augure aſſuré de la perte des priſonniers. *Petrus Scriverius* trouva moyen de leur faire ſçavoir ce qui ſe paſſoit, & l'invention dont il ſe ſervit mérite d'être conſervée dans l'*Hiſtoire*. Il étoit alors à Leide occupé d'une Edition des *Œuvres* de *Joannes Secundus*, Poëte Hollandois. Il imagina de retrancher quelques vers de l'Auteur, & d'en ſubſtituer d'autres qui contenoient ce qu'il vouloit apprendre aux priſonniers ; & pour faire remarquer les feuilles où les additions étoient, il avoit eu ſoin de les ployer de façon qu'elles reſtaſſent entieres, lorſqu'on rogneroit le Livre, afin de fixer l'attention de celui qui les ouvriroit. Il envoya trois Exemplaires de cette

(1) Voyez la Réponſe des Etats *dans* Brandt *Tom.* II. *pag.* 965.
(2) Voyez la Lettre *ibid. pag.* 970.

Digitized by Google

forme aux prisonniers. Il leur marquoit « qu'on procédoit » avec beaucoup de lenteur à l'interrogatoire de Barneveld ; » que le mécontentement du Roi de France leur étoit favorable ; que Boisise & du Maurier sollicitoient pour eux ; » qu'on leur promettoit prompte & bonne justice ; que les » Etats de Hollande avoient indiqué une Assemblée au 15 » de Janvier, pour joindre leurs Commissaires à ceux des » Etats-Généraux ; que les Prédicans perdoient leur crédit » à Leide ; qu'on parloit beaucoup de guerre, & que l'émeute de Rotterdam ne leur étoit pas désavantageuse ». Ceci regardoit une sédition de la Commune en faveur des Remontrans : elle avoit pour cause la déposition de Grevinkhoven, & l'information qu'on avoit apportée à la Haye divisoit les Etats (1). Grotius dont l'esprit étoit plus subtil & plus délié que celui d'Hogerbeets, comprit l'énigme, & rassemblant les vers épars en différentes pieces, il trouva :

PHILIPPE IV. 1618.

Nestoris examen tardum est longumque gubernat ;
Limen ad offensum substitit ida nave.
Seria Litigeri juvat indignatio Regis.
Et facit huc aliquid motus in Urbe tua.
Spernitur Interpres sacer hic, Gradivus amatur
Et ter quinque duces, si numerentur, erunt
Hæc retro quosdam sua vertere lumina cogunt.
Si qua fides dictis, jam cito finis erit.
Talia legati Hectoridum responsa tulere.
Quos pranos causæ scito favere tuæ.
Conventum Patria mox nostra Batavia cernet.
Quindecimum dederis tu modo, Jane, diem.
Tunc de Judicibus certum est disponere vestris.

Mais l'invention fut inutile pour Hogerbeets ; quoiqu'on l'exhortât plus d'une fois à lire son Livre avec attention.

(1) Résolut. de Holl. *du 14 Nov. 1618. pag.* 359. Brandt *Tom.* II. *pag.* 944.

PHILIPPE IV. 1618. Ces inſtances réitérées firent ſoupçonner le myſtere ; ſes gardes demanderent le Livre, & reconnurent la ruſe avant que Hogerbeets l'eût devinée (1). Quelque tems après Scriverius ayant fait graver ſous un Portrait de Hogerbeets un éloge de ces ſervices qui finiſſoit par ce vers,

Malheureux Hogerbeets, quelle eſt ta récompenſe ?

Il eſt amendé. il fut cité devant le Magiſtrat avec l'Imprimeur Govert Baſſon, & condamnés l'un & l'autre en deux cens florins d'amende, pour le payement deſquels il ſe laiſſa exécuter (2).

XXV. Erection de la Compagnie des Indes Occidentales. L'empriſonnement de Barneveld fut utile à l'avancement du commerce. Il s'étoit toujours oppoſé à l'expédition des Lettres que la Compagnie Occidentale ſollicitoit, ſous prétexte que cet établiſſement étoit une infraction à la Treve, les Etats-Généraux accorderent l'Octroi, & l'envoyerent dans les Provinces au mois de Novembre (3) ; mais l'oppoſition de quelques Villes retarda ſon exécution.

Ambaſſades en Danemarc & en Angleterre. On envoya en même tems une Ambaſſade en Danemarc pour régler les droits du Sond, & une autre à Londres pour finir les différends ſurvenus à l'occaſion de la navigation des Indes, de celle du Groenland & de Spitsbergue, de la Pêche du Hareng & du Commerce des Draps (4). Depuis la reſtitution des Villes engagées, les Buſes continuoient à pêcher le hareng dans les mers du Nord ; le Gouverneur de Scarborowgh prétendit les aſſujettir à prendre une permiſſion. Les Zeelandois firent eſcorter leurs bâtimens par des vaiſſeaux de guerre, les Anglois s'en plaignirent comme d'une bravade inſultante à la Nation ; mais le Roi ne les écouta pas (5), & l'occaſion paroiſſant favorable, on parla d'unir la Compagnie Hollandoiſe des Indes avec celle des Anglois (6) ; mais on ne put y réuſſir.

Conteſtations ſur le Commerce.

(1) Brandt Procéd. *pag.* 26. *& ſuiv.* K. Brandt Vie de Grotius *pag.* 164.
(2) Réſolut. de Holl. *du 8 Mars* 1618. *pag.* 53. Brandt Procéd. *pag.* 58.
(3) Baudart Mém. *Liv.* XIII. *pag.* 74.
(4) Vanden Sande *Liv.* VI. *pag.* 81. Baudart Mém. *Liv.* X. *pag.* 122, 136.
(5) Rapin Thoyras Hiſt. d'Angl. *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 122.
(6) Réſolut. de Holl. *du 23 Mai, du 18 Sept.* 1618. *pag.* 127, 282. Lettre de Grotius à ſon Excell. *dans* ſa Vie de K. Brandt *pag.* 249.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1618.

L'armement que les Etats ordonnerent pour nettoyer la Méditerranée des Barbaresques qui l'infestoient, eut un succès plus heureux. Hildebrand Geritſ-zoon Zuaſt qui commanda cette Escadre, enleva l'Amiral à Alger, fit jetter à la mer quatre-vingt-un Turcs ou Maures, & délivra dix-ſept Esclaves Chrétiens qu'il ramena ſur la côte d'Alicante (1).

Expédition contre les Pirates.

Nouveau ſecours accordé aux Vénitiens.

La guerre des Uſcoques continuoit, & les Etats-Généraux permirent cette année aux Vénitiens d'acheter quelques vaiſſeaux, & de lever deux mille ſoldats dans les Provinces-Unies. L'Escadre qui portoit les recrues, fut attaquée au retour par huit vaiſſeaux Eſpagnols : le combat ſe maintint tout le jour, & la perte fut à-peu-près égale. Melchior de Kerkhoue qui commandoit les Hollandois, ſe retira ſous Corfou pour ſe radouber ; mais Beau-Lambert, Amiral de Hollande, remporta une victoire déciſive ſur ces Pirates, croiſa l'été dans la Méditerranée, & força l'Archiduc de Gratz de conclure la paix avec les Vénitiens. Ceux-ci ennuyés de la guerre avoient envoyé Leonard Griti en Eſpagne, pour propoſer à Philippe de ſe porter Médiateur entre l'Archiduc de Gratz & la République de Veniſe, & le déterminer en même tems à faire la paix avec le Duc de Savoye. Louis XIII après les ſervices qu'il avoit rendus aux Italiens, fut piqué de voir tirer ces deux affaires de ſes mains, & manœuvra ſi bien auprès du Pape & des autres Puiſſances, qu'elles furent rapportées à Paris. Pendant ces négociations la jalouſie du commandement qui ſe mit entre Jean de Medicis, Général des Vénitiens, & Jean de Naſſau qui commandoit les Hollandois, avoit rendu le ſecours inutile : la miſere & la peſte firent périr la plus grande partie de ces Etrangers, & Naſſau lui-même en mourut à Montfaleone. Enfin le double Traité fut ſigné le 6 de Septembre. L'Archiduc chaſſoit les Uſcoques de ſes terres, & confirmoit le Traité de Vienne conclu en 1612 (2).

Mort de Jean de Naſſau.

(1) Baudart Mém. *Liv. X. pag.* 98.
(2) Baudart Mém. *Liv. X. pag.* 106. Du Mont Corps Diplom. *Tom. V. Part. II. pag.* 304.

Digitized by Google

PHILIPPE IV.

1618.

Découverte d'une ancienne Ville.

Les eaux ayant beaucoup baiſſé cet été, on découvrit ſur la côte de Goerede les fondations d'une Ville, dont les *Chroniques* & les *anciennes Hiſtoires* ne font point de mention, & l'on conjectura que ce pouvoit être Witlam, Ville très-commerçante, que les *Geographes* du neuvieme ſiecle placent à l'embouchure de la Meuſe (1). On déterra des Médailles & d'autres Antiquités Romaines, qui firent conclure que le Commerce fleuriſſoit dès les premiers tems dans ces parages, & l'on eut une preuve certaine de l'accroiſſement des eaux de ce côté (2).

Apparition des Cométes.

Cette année eſt encore caractériſée par l'apparition de deux Cometes : la premiere ne ſe montra que huit jours pendant l'été ; la ſeconde parut en Novembre ; elle fut plus grande, & demeura plus long-tems ſur l'horizon. Nous laiſſerons aux Anciens le ſoin de tirer leurs Prognoſtics ordinaires, & aux Modernes la peine de calculer leur marche.

Mort de Philippe-Guillaume, Prince d'Orange. Maurice ſon héritier.

Philippe-Guillaume de Naſſau, Prince d'Orange, finit ſes jours à Bruxelles le 20 de Février 1618 (3). Maurice qu'il avoit inſtitué ſon Légataire univerſel (4), prit poſſeſſion des Villes de Breda, de Buuren, d'Yſelſtein, de Leerdam, & des autres Seigneuries qui lui appartenoient dans les Provinces-Unies.

XXVI. Relâchement des nouveaux Membres de Hollande.

Il nous reſte à rendre compte de ce qui ſe faiſoit au Synode. Toutes les Provinces contribuerent avec aſſez d'unanimité à ſa convocation ; le changement des Magiſtrats rendoit leurs délibérations uniformes ſur ce point. Autrefois les Etats de Hollande demandoient avant l'expédition des Let-
« tres, qu'on confirmât les Régens des Villes dans la direction
» des affaires Eccléſiaſtiques ; que les Etats-Généraux ne
» puſſent s'immiſcer du Gouvernement des Provinces en
» matiere de religion ; qu'on limitât l'autorité du Synode à
» la conciliation des eſprits ; que la déciſion des points con-
» troverſés fût renvoyée au Synode général ; qu'en cas de

(1) Voyez *Tom.* I. *Sect.* VII. *pag.* 314.
(2) Baudart Mém. *Liv.* X. *pag.* 101.
(4) Baudart Mém. *Liv.* X. *pag.* 99. Aubery Mém. *pag.* 236.
(5) Du Mont Corps Dipl. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 305. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 444.

Digitized by Google

» jugement la Hollande ne pût être forcée de s'y soumettre » que par un consentement unanime de toutes les Villes ; » que cette Province nommeroit le double des Commissai- » res politiques pour assister aux sessions ; enfin qu'elle seroit » maintenue dans la liberté de conscience, & qu'on ne pour- » roit rechercher personne à cause de ses opinions (1) ». PHILIPPE IV. 1618.

Les nouveaux Etats donnerent leur consentement sans condition (2), & tout s'apprêtoit de concert à la ruine des Remontrans. On permettoit dans les Villes où leur parti dominoit encore, aux Contre-Remontrans de prêcher alternativement dans leurs Eglises (3) ; dans les autres on leur défendoit la Chaire. Les Synodes Provinciaux se déchaînoient contre leurs Ministres, sur-tout dans la Gueldre (4) ; celui de la Sudhollande qui s'assembloit à Delft, les excluoit, lorsqu'ils venoient en concurrence avec leurs Adversaires, sous prétexte que leurs Lettres étoient postérieures (5). Vitenbogaard, Grevinkhoven & plusieurs autres Prédicans y furent interdits (6). Celui de la Nordhollande sévit contre les Prédicans qui s'étoient soumis aux Arrêtés des Etats précédens, & quelques-uns furent dépossés (7) ; mais dans le pays d'Utrecht & dans l'Overyssel, où les Arminiens étoient en plus grand nombre, les Gomaristes refusoient d'assembler le Synode, & de communiquer avec eux (8). Ceux-ci s'étant rendus supérieurs dans les autres, ne nommoient que des Ministres de leur parti, ou tout au plus des Neutralistes (9) : enforte que nous verrons le petit nombre de Remontrans qui se trouva dans l'Assemblée, séparés des autres & dépouillés du droit de donner leur voix. Mauvais état des affaires des Remontrans.

La célébrité du Synode National de Dordrecht & de ses décisions dans les Eglises Réformées nous oblige à quelque XXVII. Députés étrangers au Synode de Dordrecht.

(1) Le Clerc *Tom.* I. *pag.* 328.
(2) Résolut. de Holl. *du 3, 27 Oct.* 1618. *pag.* 291, 325.
(3) Baudart Mém. *Liv.* X. *pag.* 67. Brandt *Tom.* II. *pag.* 884.
(4) Baudart Mém. *Liv.* X. *pag.* 38.
(5) Trigland *pag.* 1100, 1101.
(6) Trigland *pag.* 1101. Brandt *Tom.* II. *pag.* 907, 937, 939.
(7) Brandt *Tom.* II. *pag.* 930, 948.
(8) Vitenbog. *pag.* 1044. Brandt *Tom.* II. *pag.* 929.
(9) Vitenbog. *pag.* 1044. Brandt *Tom.* II. *pag.* 927.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1618.

détail. Il fut compoſé des Députés de preſque tous les Pays Calviniſtes. Les Anglois arriverent les premiers : les Prédicans du Palatinat, de la Heſſe, de la Suiſſe, de Geneve, de Brandenbourg, des Comtés de Naſſau, d'Ooſtfriſe & de Breme s'y rendirent les uns après les autres. Il n'y manqua que ceux des Huguenots que Louis XIII retint pour des raiſons d'Etat, & ceux d'Anhalt n'étoient pas invités (1). Les Egliſes de Bâle, de Zuric, de Bern & de Schaffauſen s'oppoſerent à la Députation, ſoutenant « que les Suiſſes » n'avoient aucun intérêt aux diſputes des Pays-Bas ; qu'ils » ne pouvoient imaginer l'utilité qu'on ſe propoſoit ; qu'on » pouvoit en juger par l'Hiſtoire des Conciles précédens ; » qu'il falloit s'en tenir au Conſeil du Roi Jacques, & défendre de porter dans la chaire les diſputes Théologiques ». Cependant Pierre de Brederode, Ambaſſadeur de Hollande, les détermina à faire partir leurs Envoyés (2).

Ouverture du Synode.

Le Synode ouvrit le 13 de Novembre, par deux Prêches, l'un en Hollandois, l'autre en langue Wallonne, après leſquels les Députés des Etats-Généraux, les Profeſſeurs, les Prédicans & les Anciens, nommés par les Egliſes, ſe rendirent au *Doele* qu'on avoit préparé pour les Seſſions. Ils envoyerent une Députation pour appeller les Prédicans étrangers qui furent complimentés par les Commiſſaires Politiques des Etats-Généraux, qui ſe trouverent au nombre de dix-huit. Les Députés nationaux étoient cinq Profeſſeurs, trente-ſix Prédicans, vingt Anciens, outre les deux Miniſtres d'Utrecht. On compta vingt-huit Etrangers (3). Balthazar Lydius, Prédicant de Dordrecht, fit la priere (4), Martinus Gregori prononça le Diſcours de l'ouverture, & lut la Commiſſion des Etats-Généraux (5). Tout ceci fut fait en latin, à cauſe des Etrangers. Dans la ſeconde Seſſion, qui tint le lendemain, Jean Bogerman, Prédicant de Leu-

(1) Brandt *Tom.* III. *pag.* 4, 10, 12.
(2) Acta Synod. Deput. Helvet. mſſ. *dans* l'Hiſt. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XXXIX. *pag.* 312.
(3) Brandt *Tom.* III. *pag.* 15.
(4) Acta Synod. Nation. *Seſſ.* I. *pag.* 2-8.
(5) Voyez leur Inſtruct. ſecrete *dans* Brandt *Tom.* III. *pag.* 18.

waarden ;

waarden, fut élu Préſident : Jacques Roland d'Amſterdam, & Herman Faukelius de Middelbourg, furent nommés Aſſeſſeurs, & l'on choiſit pour Scribes Sebaſtien Damman, Miniſtre de Zutphen, & Feſtus Hommius de Leide (1). Tous ces Prédicans étoient connus pour les plus outrés des Rigoriſtes, & même Damman, quoiqu'il eût été d'abord Remontrant (2). Les deux Seſſions ſuivantes furent conſommées à l'examen de l'Inſtruction de chaque Député (3) : on mit ſur le tapis les *cinq Articles* des Remontrans qui devoient faire l'objet des délibérations, & on les cita au Synode. Nous les donnerons dans les deux langues tels qu'ils étoient énoncés.

PHILIPPE IV. 1618.

Citation des Remontrans.

Leurs cinq Articles.

V. Articuli Remonſtrantium.

I. *Deum æterno & immutabili Decreto, in Jeſu-Chriſto, filio ſuo, ante jactum mundi fundamentum ſtatuiſſe, ex lapſo, peccatis obnoxio humano genere, illos in Chriſto, propter Chriſtum & per Chriſtum ſervare, qui Spiritus Sancti gratiâ, in eundem ejus filium credunt, & in ea, fideique obedientia per eandem gratiam in finem perſeverant : contra vero eos qui non converruntur, & infideles, in peccato & iræ ſubjectos relinquere & condemnare, tanquam à Chriſto alienos, ſecundum illud Evangelii Joh. 3, 36 :* Qui credit in Filium, habet vitam æternam : qui

V. Articles des Remontrans.

I. Que Dieu d'un Decret éternel & immuable a arrêté & ordonné en J. C. ſon fils, avant la fondation du monde, de ſauver en Chriſt, pour l'amour de Chriſt & par Chriſt, ceux qui du genre humain étant chûs & tombés en péché, & ſujets à icelui, croyent par la grace du Saint-Eſprit en ce ſien même fils, & leſquels par la même grace perſévérent juſqu'à la fin en foi & obéiſſance d'icelle ; & au contraire laiſſer ceux qui ne ſe convertiſſent pas, & qui demeurent infidèles, en péché, & ſujets à l'ire de Dieu, & les condamner comme

(1) Acta Synod. Nat. *Seſſ.* II. *pag.* 12.
(2) Brandt *Tom.* III. *pag.* 27, 28.
(3) Acta Synod. Nat. *Seſſ.* III. *pag.* 13. *Seſſ.* IV. *pag.* 18.

PHILIPPE IV. 1618.

vero Filio non assentitur, non videbit vitam æternam, sed ira Dei manet super eum.

étrangers & ennemis de Christ, suivant ce passage de l'Evangile de S. Jean, 3, 36. *Qui croit au Fils, a la vie éternelle; mais qui ne croit pas au Fils, ne verra point la vie éternelle, ainsi l'ire de Dieu demeure sur lui.*

II. *Proinde Jesum-Christum, mundi Servatorem, pro omnibus & singulis mortuum esse, atque id ita quidem, ut omnibus per mortem Christi reconciliationem & peccatorum remissionem impetraverit: ea tamen conditione, ut nemo illa remissione peccatorum re ipsa fruatur præter hominem fidelem, & hoc quoque secundum Evangelium Joh. 3, 16:* Sic Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum dederit, ut quisquis credit in eum, non pereat, sed habeat vitam æternam. *Et 1 Joh. 2, 2:* Et ipse est propitiatio pro peccatis nostris, nec pro nostris solum, sed & pro totius mundi peccatis.

II. Et partant que J. C. Sauveur du monde, est mort pour tous & un chacun, voire même enforte qu'il a impétré par sa mort réconciliation & rémission des péchés à tous hommes, à cette condition toutefois qu'aucun ne soit rendu participant, ni fait jouissant réellement & de fait de cette rémission des péchés, sinon qu'il soit fidèle, & ce selon l'Evangile de S. Jean, 3, 16. *Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui, ne périsse pas, mais ait la vie éternelle.* Et en la première du même, 2, 2. *Et il est la propitiation des péchés, non-seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux de tout le monde.*

III. *Hominem vero salutarem fidem à seipso non habere, nec vi liberi sui arbitrii, quandoquidem in statu defectionis & peccati nihil boni, quod quidem verè bonum est, quale quid*

III. Mais que l'homme n'a pas de soi-même, ni des forces de son franc arbitre, la foi salutaire, attendu qu'en l'état de son détract & du péché, il ne peut de soi penser

eſt fides ſalutaris, ex ſe poſſit cogitare & facere : ſed neceſſarium eſt eum à Deo, in Chriſto, per Spiritum ejus Sanctum, regigni & renovari mente, affectibus, ſeu voluntate, & omnibus facultatibus, ut aliquid boni poſſit intelligere, cogitare, velle & perficere, ſecundum illud Chriſti : Joh. 15, 5. Sine me nihil poteſtis facere.

ou faire rien de bon, qui ſoit vraiment bon, tel qu'eſt la Foi ſalutaire ; ains il eſt néceſſaire qu'il ſoit régénéré & renouvellé de Dieu en Chriſt par ſon Eſprit, en ſon entendement, en ſes affections ou volonté, en toutes ſes facultés, à ce qu'il puiſſe entendre, penſer, vouloir & parfaire quelque choſe bonne, ſelon le dire de J. C. S. Jean, 15, 5. *Sans moi vous ne pouvez rien faire.*

IV. *Hanc Dei gratiam eſſe initium, progreſſum ac perfectionem omnis boni, atque id eò quidem uſque ut ipſe homo regenitus abſque præcedanea ſeu adventitia excitante, conſequente & cooperante gratia, neque boni quid cogitare, velle aut facere poſſit, neque etiam ulli malæ tentationi reſiſtere. Adeo quidem ut omnia bona opera quæ excogitare poſſumus, Dei gratia in Chriſto tribuenda ſint. Quoad vero modum operationis illius gratiæ, illa non eſt* irreſiſtibilis. *De multis enim dicitur, eos Spiritui Sancto reſtitiſſe.* Actor. 7, *& alibi multis locis.*

IV. Que cette grace de Dieu eſt le commencement, le progrès & la perfection de tout bien, voire juſques-là que l'homme même régénéré ne peut penſer, vouloir ou faire aucun bien ſans cette grace précédente, ou ſurvenante d'ailleurs, excitante, conſéquente & coopérante : enſorte qu'il nous faut attribuer à la grace de Dieu en Chriſt, toutes les bonnes œuvres, leſquelles nous pouvons penſer & excogiter ; mais quant à la façon & maniere de l'opération de cette grace, elle n'eſt pas *irréſiſtible* : car il eſt dit de pluſieurs qu'ils ont reſiſté au S. Eſprit, comme *ès Actes des Apôtres*, 7, & en pluſieurs autres endroits.

PHILIPPE IV. 1618.

V. *Qui Jesu-Christo per veram fidem sunt insiti, ac proinde spiritus ejus vivificantis participes, eos abundè habere facultatum quibus contra Satanam, peccatum, mundum, & propriam suam carnem pugnent & victoriam obtineant: verumtamen per gratiam Spiritus Sancti subsidium, Jesum-Christum vero illis spiritu suo in omnibus tentationibus adesse, manum porrigere, & modo sint ad certamen prompti & ejus auxilium petant, neque officio suo desint, eos confirmare; atque id adeo quidem ut nulla Satanæ fraude aut vi seduci, vel è manibus Christi eripi possint, secundum Joh. 10:* nemo illos è manu mea eripiet. *Sed an illi ipsi negligentiâ suâ initium sui esse in Christo deserere non possint, & præsentem mundum iterum amplecti, à sancta doctrina ipsis semel tradita deficere, conscientiæ naufragium facere, & gratiâ excidere, penitùs ex sancta scriptura esset expendendum, antequam illud cum plena animi tranquillitate & πληροφορία docere possint* (1).

V. Ceux qui par une vraie foi sont incorporés & entés en Jesus-Christ, & partant rendus participans de son esprit, lequel les vivifie & leur donne la vie, ont assez de force & de pouvoir pour batailler & remporter la victoire de satan, du péché, du monde, & de leur propre chair: toutefois que cela se fait par l'aide & assistance du Saint Esprit: & que J. C. les assiste tellement par son esprit en toutes leurs tentations, leur baille & tend la main; & que moyennant qu'ils soient prompts & appareillés à combattre, recourent à son secours, demandant qu'il les aide, & ne manquent à ce qui est de leur devoir, qu'il les confirme & robore en telle sorte qu'ils ne peuvent être séduits par aucune trame, fraude ou force de satan, ou être ravis des mains de J. C. suivant ce qui est dit en S. Jean, 10. *Nul ne les arrachera de mes mains.* Mais il faudroit plus exactement considérer, & de plus près examiner par les saintes Ecritures; sçavoir, si ceux qui sont tels, ne

(1) Act. Syn. Nat. 1618. 1619. *à Quevilly pour Jean Berthelin*, 1621. *in*-8. Act. Eccl. & Civ. des Syn. des Egl. Réf. *à la Haye chez Ch. Delo* 1610. *Tom.* I. *pag.* 182. *& suiv.*

peuvent pas par leur nonchalance délaiſſer leur commencement en Chriſt, embraſſer & careſſer derechef ce préſent ſiecle, ſe détourner de la ſainte doctrine qui leur a été baillée, faire naufrage de leur conſcience, & décheoir de la grace, avant que pouvoir enſeigner cela *avec plein repos d'eſprit & avec toute aſſurance.* PHILIPPE IV. 1618.

Les Remontrans ayant reçu la citation, s'aſſemblerent à Leide, & dreſſerent un Mémoire, par lequel ils demandoient d'être admis comme Membres du Synode; qu'autrement leurs Collegues, enſemble leurs parties, deviendroient leurs Juges; que ſi l'on exclut les uns, on doit exclure les autres, & qu'en les forçant de comparoître comme accuſés devant leurs accuſateurs, quoiqu'ils ſoient paſteurs auſſi-bien qu'eux, on commettroit l'action la plus inique (1). Dans l'intervalle il ſe tint pluſieurs Seſſions, dans leſquelles on examina le projet d'une *Traduction de l'Ecriture Sainte en Hollandois*, à laquelle on travailla dans la ſuite. On agita la validité du Baptême des enfans dont les Peres étoient Idolâtres, la maniere de prêcher ſur le Catéchiſme, la préparation requiſe pour ceux qui ſe deſtinoient à l'étude de la Théologie, & les moyens d'arrêter l'impreſſion des Libelles ſatyriques & ſcandaleux (2). Leur proteſtation. Objets de différentes Seſſions.

Cependant les Arminiens ayant encore conféré à Rotterdam, réſolurent de ſe rendre à Dordrecht (3); & quoique Simon Epiſcopius & Poliandes euſſent été convoqués comme Miniſtres, ils arriverent le 5 de Décembre à la tête de leurs Freres en qualité d'Ajournés au Synode (4). Ils allerent auſſi-tôt viſiter les Miniſtres étrangers, & leur remirent un Ecrit, pour être maintenus dans leur droit de ſéance & ſur l'état actuel de la conteſtation (5). Le Préſident avertit les Députés d'Utrecht, qui juſqu'alors avoient pris leurs Comparution des Remontrans.

(1) Boſſuet Hiſt. des Variat. *Tom.* II. *Liv.* XIV. *pag.* 318. Brandt *Tom.* III. *pag.* 37-40.
(2) Acta Synod. Nation. *Seſſ.* VI. XXII. *pag.* 24, 72.
(3) Relation Hiſtorique *fol.* 10.
(4) Limborch Vita Epiſcopii *pag.* 118.
(5) Relat. Hiſt. *fol.* 14.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. places dans le Synode, de ſe joindre à leurs Freres, & le lendemain 7 de Décembre ils comparurent avec eux (1).

1618. Diſcours d'Epiſcopius.

Epiſcopius chargé de la parole prononça un diſcours éloquent pour leur juſtification. Il démontra : I. « Que les Remontrans ne pouvoient ſur la Prédeſtination ſuivre les » opinions trop dures de quelques Gomariſtes : II. Il prouva » que les Arminiens avoient toujours condamné le ſchiſme » formé avant un Jugement ſynodal ; III. Qu'ils avoient » tâché d'établir la tolérance ſur les Articles controverſés ; » qu'ils n'avoient jamais ceſſé de reconnoître l'autorité du » Magiſtrat dans les affaires de l'Egliſe, & ſupplia le Synode de prendre l'Ecriture pour la baſe de ſes jugemens, » & de conſulter la raiſon, ſans égard à leur petit nombre (2) ». A peine eut-il ceſſé de parler que le Préſident lui demanda la copie de ſa Harangue ; & ſur ce qu'il répondit qu'il n'avoit parlé que ſur un brouillon qu'il s'offroit de mettre au net (3), le Synode prit ſa réponſe pour un refus : ce qui lui attira une réprimande de Bogerman, qui l'accuſa de mauvaiſe foi (4). Daniel Heinſius, Secrétaire des Commiſſaires Politiques, exigea la remiſe du papier qu'il avoit devant lui, après l'avoir fait ſigner par les Remontrans. Le Préſident reprocha à Epiſcopius d'avoir pris la parole, ſans attendre qu'on l'interrogeât, comme il devoit le faire dans ſa qualité d'Ajourné devant le Synode (5). On fit enſuite prêter le ſerment ſynodal : on promettoit « de » prendre la parole de Dieu pour la regle des déciſions, » ſans égard aux Ecrits des hommes, de ne rien avancer de » contraire à la Foi, & d'avoir toujours devant les yeux la » gloire de Dieu, le repos de l'Egliſe & la pureté de la » Doctrine ». Nous remarquerons qu'en prenant le ſerment

Il eſt réprimandé.

Serment ſynodal.

(1) Acta Synod. Nation. *Seſſ.* XXIII. *pag.* 73. Hales Lettres, *pag.* 71, 103.

(2) Acta Synod. Nation. *Seſſ.* XXIII. *pag.* 75. Acta Synod. Remonſtr. *pag.* 24.

(3) Acta Synod. Deput. Helvet. mſſ. *dans* l'Hiſt. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XXXIX. *pag.* 316.

(4) Acta Synod. Nation. *Seſſ.* XXX. *pag.* 154. Acta Synod. Remonſtr. *pag.* 65.

(5) Hales Lettres *pag.* 81.

Digitized by Google

de ceux qui siégeoient, on passa sur les Députés d'Utrecht (1). PHILIPPE IV.

1618.

Les Remontrans présenterent le lendemain un second Mémoire, par lequel ils recusoient le Synode (2). « Si ceux » qui composent ce Tribunal sont nos Adversaires, di- » soient-ils, peut-on nous forcer de comparoître devant » eux, sans agir contre les loix & la raison ? Leur partia- » lité s'est démasquée dès la premiere comparution. Le cou- » pable accusé des crimes les plus énormes a droit de re- » cuser son Juge sur le moindre soupçon d'inimitié : les Etats » pourroient-ils refuser aux Ministres de l'Eglise, lorsqu'il » s'agit de la gloire de Dieu, de la défense de la Foi & de » la paix de leur conscience, ce qu'ils accordent aux plus » grands scélérats ? Nous forcera-t-on de reconnoître nos » accusateurs pour nos Juges ? Les Etats condamneroient » une iniquité pareille dans les peuples les plus barbares. » Cependant s'il n'étoit question que de nos fortunes & de » nos vies, l'obéissance dont nous avons donné tant de » preuves au Magistrat, nous porteroit à nous sacrifier ; » mais il s'agit d'immoler la vérité à l'erreur, & nous osons » espérer qu'on nous affranchira de la nécessité d'un refus ». XXVIII. Second Mémoire des Remontrans.

Ce discours étoit accompagné des conditions sous lesquelles ils offroient de reconnoître le Synode. « I. Qu'ils » auroient la nomination de ceux qui seroient chargés de » préparer les matieres ; II. Qu'on appelleroit en nombre » égal ceux qui doivent les discuter ; III. Qu'on expédie- » roit des sauf-conduits pour la sûreté des Remontrans, & » qu'on auroit attention que personne ne fût insulté de pa- » role ou de fait ; IV. Qu'on annulleroit tout Acte portant » séparation ou condamnation, & qu'on se traiteroit com- » me Freres en Jesus-Christ, sans que la différence des opi- » nions puisse préjudicier aux droits des délibérans ; V. » Qu'on fixeroit les points mis en controverse ; VI. Que » l'Ecriture seroit la base des jugemens, sans s'arrêter au » Catéchisme non plus qu'au Formulaire ; VII. Que les Conditions de leur soumission.

(1) Acta Synod. Nation. *Sess.* XXXIII. *pag.* 91.
(2) Acta Synod. Remonstr. *pag.* 38. *& sequ.*

PHILIPPE IV. 1618.

» Conférences ſe feroient par écrit, à moins qu'on ne convînt unanimement de traiter verbalement quelques Articles; VIII. Que chacun pourra propoſer ſes difficultés » ſur le Formulaire; IX. Qu'on procédera par voye de conciliation, & que les déciſions n'auroient force de jugement » qu'en vertu d'un conſentement unanime; X. Qu'on accordera un délai ſuffiſant pour délibérer à ceux qui refuſeroient de s'y ſoumettre; XI. Qu'il ſera permis de s'expliquer librement, ſans être expoſé aux recherches eccléſiaſtiques ou civiles. Ils déclaroient enfin que quoique » bien fondés à recuſer le Synode, ils comparoîtroient par » reſpect pour leurs Souverains, ſous les conditions ſuſdites, perſuadés que les lumieres & la douceur des Docteurs étrangers mettroit un frein à l'animoſité de leurs » Compatriotes, & les ameneroit à la conciliation qu'ils » deſirent ».

Ils ſont encore réprimandés.

Ce Mémoire valut une réprimande plus vive que la premiere, à laquelle les Remontrans répondirent avec fermeté. Les Commiſſaires Politiques trouverent étrange « que les » Accuſés vouluſſent faire la loi à leurs Juges, diſant que » l'Egliſe n'avoit jamais admis cet uſage; que ce ſeroit priver les Paſteurs de leurs droits, pour s'en être acquittés » fidèlement, leur ôter leurs ſuffrages, pour s'être oppoſés » à l'erreur, & laiſſer un libre cours aux héréſies; que la » partie la plus petite & la plus nouvelle doit être jugée » par la plus grande & la plus ancienne, par celle qui profeſſe & ſoutient la doctrine reçue; qu'il eſt étonnant que » des Accuſés veuillent plaider avec leurs Juges, & leur preſcrire des regles; que ce ſeroit faire injure non-ſeulement » au Synode, mais encore aux Etats-Généraux qui l'avoient » convoqué, & qu'en conſéquence ils doivent obéir ſans » replique (1) ».

Débats ſur les cinq Articles.

Les Remontrans conſentirent enfin à propoſer leurs ſentimens ſur les *cinq Articles*. Ainſi la controverſe fut réduite

(1) Acta Synod. Nation. *Seſſ.* XXV, XXVI, XXVIII, XXIX. *pag.* 115, 116, 131, 136. B. Boſſuet Hiſt. des Variat. *Tom.* II, *Seſt.* LXIX, LXX, LXXI. *pag.* 319, 320.

à la Prédestination, à l'Universalité de la Rédemption, à la corruption de l'homme, à sa conversion & à la persévérance (1). Mais dans la suite on passa les bornes, & l'on disputa non-seulement sur ce qu'on croyoit & sur ce qu'on ne croyoit pas; mais on renouvella la querelle que Bogerman avoit levée dès le commencement, & l'on fit un crime à Episcopius d'avoir parlé sans la permission du Président (2). Celui-ci leur demanda ce qu'ils pensoient de la Confession & du Catéchisme; mais ils refusèrent de répondre, avant qu'on eût terminé les *cinq Articles*. Heinsius leur enjoignit, au nom des Commissaires-Politiques, de s'expliquer; ils persistèrent dans leur réponse. On les prit séparément: quelques-uns répondirent qu'ils n'avoient aucun doute à proposer, & les autres se sauverent par des distinctions (3).

PHILIPPE IV. 1618.

Sur les Formulaires.

Ce début de division leur faisant appréhender une défunion plus grande, ils résolurent de se déclarer nettement sur les Formulaires (4); mais ils demandoient plus de liberté que le Synode ne vouloit leur accorder; ils prétendoient qu'on les écoutât dans leurs repliques. Le Président le refusa, & les Commissaires-Politiques leur ordonnerent de se conformer aux ordres de l'Assemblée. Ils déclarerent qu'ils n'avoient pas ce pouvoir, & remirent une lettre cachetée, dont on ne fit l'ouverture que l'après-midi. On apporta quelques-uns de leurs Livres dans le Synode, & on les cita pour en rendre compte; mais ils refuserent de répondre (5). On prit une heure pour se consulter, & l'on tint les portes fermées (6). On accorda enfin aux Remontrans de ne questionner que ceux qu'ils choisiroient eux-mêmes pour les plus capables; que dans leur réponse ils pourroient indiquer les dogmes dont ils doutoient, même ceux qui n'avoient été avancés que par des étrangers, & ceux qu'ils croiroient contraires à la Parole de Dieu. Les Remontrans après en avoir

Et sur la forme de disputer.

(1) B. Bossuet Hist. des Variat. *Tom.* II. *Liv.* XIV. *Sect.* XXII. *pag.* 292.
(2) Acta Synod. Remonstr. *pag.* 71, 73, 74, 76, 77, 80.
(3) Relat. Hist. *fol.* 62, 63.
(4) Acta Synod. Remonstr. *pag.* 83. *& seq.*
(5) Relat. Hist. *fol.* 96, 97, 98, 99, 102. Hales Lettres, *pag.* 115.
(6) Hales Lettres, *pag.* 140.

PHILIPPE IV. 1618. délibéré, répondirent le 29 de Décembre, « qu'ils étoient » prêts d'agiter d'abord les questions qui concernent l'Election & la Réprobation, en établissant leur sentiment, & » réfutant ensuite les réponses de leurs Adversaires; » mais le Synode leur refusa la replique. On leur demanda, s'ils vouloient se soumettre aux Decrets de l'Assemblée: ils répondirent qu'ils ne pouvoient reconnoître sa légitimité que conformément aux déclarations par écrit qu'ils avoient présentées aux Etats (1). Les Commissaires-Politiques imputerent ce refus à désobéissance, & dépêcherent aux Etats-Généraux pour recevoir leurs ordres (2).

Arrêté des Etats contre eux. 1619. Leurs Hautes Puissances prononcerent que le Synode étoit en droit de juger les Remontrans sur leurs Ouvrages, puisqu'ils refusoient de répondre. Cet Arrêté leur ayant été signifié le 3 de Janvier, Bogerman les manda, & leur fit plusieurs questions, sur lesquelles ils s'opiniâtrerent à garder le silence. Martinus Gregori, Conseiller de la Cour, les exhorta à l'obéissance, puisqu'on leur laissoit la liberté de réfuter les propositions qu'on leur feroit. *Nous le permettra-t-on autant que nous jugerons nécessaire ?* interrompit Episcopius; & Gregori ayant repliqué *que le Synode se reservoit le droit d'en décider*, l'Assemblée se sépara sans conclure (3).

XXIX. Nouveaux débats sur la forme. On délibéra dans les Sessions suivantes sur la maniere dont on devoit traiter les Remontrans (4), & le Président les ayant rappellés, leur remontra que la difficulté qui les divisoit alors ne venoit que d'un entêtement sur la forme; que le Synode vouloit procéder par la voye de l'interrogat, & qu'ils vouloient se servir de l'exposition & de la replique. Episcopius répondit que si l'on réduisoit la dispute à ce point, ils demandoient qu'on leur remît les questions par écrit, & qu'ils se chargeoient d'y répondre, sous la réserve d'une replique ou plus grande explication, en cas que le fait l'exigeât. Bogerman refusa la communication, alléguant qu'on

(1) Relat. Hist. *fol.* 107-115.
(2) Brandt *Tom.* III. *pag.* 233.
(3) Relat. Hist. *fol.* 118. Act. Synod. *Sess.* XXXIX-XLVI. *pag.* 196-253.
(4) Hales Lettres, *pag.* 140.

Digitized by Google

n'avoit point d'exemple d'un pareil uſage. Les Remontrans s'étant retirés, l'on mit en délibération ſi l'on procéderoit ſur leurs Ecrits, attendu leur refus de s'expliquer de vive voix. On propoſa la queſtion aux Miniſtres étrangers dans la Seſſion ſuivante ; ils furent d'avis de réduire la diſpute par écrit. Ceux des Provinces-Unies opinerent au contraire, & les Commiſſaires-Politiques décideront qu'on pouvoit procéder au jugement ſur leurs Ouvrages. L'Arrêté fut ſignifié le 11 de Janvier, & on leur accorda quelques jours de délai pour repréſenter ce qu'ils avoient à dire ſur le *premier Article* qui ſe trouvoit en état. Dans l'intervalle, les Commiſſaires lierent une Conférence avec les Arminiens ; mais ils ne purent ſe concilier : les Remontrans offroient de répondre aux queſtions qui leur ſeroient faites par le Préſident ; mais ils vouloient la liberté de réfuter les répliques par écrit, & nommer eux-mêmes leur Interrogateur, conditions qu'on leur refuſoit depuis le 29 de Décembre (1). Ils s'apperçurent à la comparution du 14, qui fut la cinquante-ſeptieme Seſſion du Synode, que leur fermeté indiſpoſoit les Etrangers, & ils continuerent cependant à repréſenter avec la même force les raiſons qui les déterminoient à ne ſe point relâcher. Bogerman déſeſpérant de les amener où il vouloit, leur fit alors une reprimande très-ſévere, & les congédia par ces mots : *Je vous renvoye au nom de Meſſieurs les Députés au Synode. Allez-vous-en ! Partez !* Ils obéirent ſur le champ ; mais comme ils ſe préparoient à ſortir de Dordrecht, ils reçurent ordre des Commiſſaires-Politiques de reſter dans la Ville, & de ſe tenir en état de comparoître à toute requiſition (2).

PHILIPPE IV. 1619.

Autre Arrêté contr'eux.

Ils ſont expulſés du Synode.

Ce traitement paroîtra dur, ſi l'on réflechit, qu'il n'étoit queſtion que d'une formalité. Il ne s'agiſſoit que de la maniere d'attaquer & de défendre la Doctrine qu'on ſe propoſoit d'examiner ; mais c'étoit le point déciſif. Les Théolo-

Motif de ſa façon de procéder.

(1) Acta Synod. Nation. *Seſſ.* LIV, LV. *pag.* 258, 266. Relat. Hiſt. *fol.* 132, 139.

(2) Acta Synod. Nation. *Seſſ.* LVII. *pag.* 268. Relat. Hiſt. *fol.* 140, 142, 143.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1619.

giens qui compoſoient le Synode, ne penſoient pas d'une maniere uniforme ſur la Prédeſtination, & le dogme étoit ſujet à de grandes difficultés. Les Remontrans s'imaginoient profiter de la diviſion, en traitant amplement leur ſyſtême ſur la Grace & ſur la Réprobation, & les Contre-Remontrans n'avoient garde de leur céder un pareil avantage.

Réponſe des Remontrans par écrit.

On ordonna donc aux Arminiens de mettre par écrit ce qu'ils avoient à dire ſur les *quatre* derniers *Articles*, & d'envoyer leur propoſition ſur le *premier*. Ils livrerent pour réponſe un *In-Folio* qu'un homme pouvoit à peine ſoulever. L'aſpect effraya le Préſident, qui s'écria, *que la lecture d'un Volume de cette taille occuperoit douze ans le Synode.* Epiſcopius répondit froidement, *qu'il n'étoit pas écrit pour le Synode, mais pour tous les Fidèles* (1). Sa replique piqua Bogerman, qui répartit qu'il n'étoit pas queſtion de diſpute, qu'il falloit une réponſe préciſe & par écrit. Epiſcopius prit une plume, & la donna dans les termes ſuivans : *Je déclare après une mûre réflexion ſur les devoirs de mon état, & ſur leſquels j'ai prié le Tout-Puiſſant d'éclairer mon entendement, qu'ils ne me permettent pas d'ajouter ou de retrancher une ſyllabe des réponſes que nous avons faites*, & dans l'inſtant ſes Collegues ſignerent avec lui (2).

XXX. Contre-Synode à Rotterdam.

Les Remontrans s'aſſemblerent à Rotterdam ſur l'avis de leurs Députés, au nombre de dix Prédicans, les Anciens & quelques Diacres; & ne doutant plus que leur Doctrine ne fût condamnée, ils réſolurent de continuer le 5 de Mars leurs exercices, de tenir ſéparément leurs Aſſemblées, qu'on qualifioit de *contre-Synode* (3); & de l'avis des abſens, on projetta un Acte d'Union, un Réglement ſur la Diſcipline, & des Remontrances aux Etats-Généraux & au Prince, ſur l'illégitimité de la conduite du Synode (4). Mais les Députés à Dordrecht ayant eu copie des délibérations de Rotterdam, jugerent les Remontrances hors de place (5), & le

Déclaré ſéditieux.

(1) Hales Lettr. *pag.* 170. Balcanqual Lettr. *pag.* 225, 243.
(2) Brandt *Tom.* III. *pag.* 441.
(3) Brandt *Tom.* II. *pag.* 941, 947.
(4) Vitenbog. *pag.* 1152, 1159.
(5) Brandt *Tom.* III. *pag.* 490.

Digitized by Google

Magiſtrat informé de leurs réſolutions, déclara l'Aſſemblée séditieuſe. PHILIPPE IV.

1619. Sentence du Synode contre les Remontrans.

Le Synode cependant continuoit ſa procédure. Les Anglois prétendoient que la condamnation des *cinq Articles* ſe fît publiquement ; mais le Préſident ne jugea pas à propos de mettre le peuple au fait de la diverſité des opinions. Gomar portoit la Prédeſtination avant la chûte d'Adam, & la plûpart des Etrangers la rapportoient à cette époque. Pour ôter la pierre d'achoppement, il demanda que la lecture ſe fît les portes fermées, & l'obtint (1). On peut voir les Decrets du Synode dans les Actes qui furent alors imprimés : nous ne rapporterons que la Sentence qui fut publiée.

SENTENTIA Synodi Dordracenæ, *de Remonſtrantibus.*

Explicatâ hactenus & aſſertâ, per Dei gratiam, veritate, erroribus rejectis & damnatis, abſterſis iniquis calumniis ; Synodus hæc Dordrechtana, (quæ ipſi porro cura ſupereſt) ſeriò, obnixè, & pro auctoritate, quam ex Dei verbo in omnia ſuorum Eccleſiarum Membra obtinet, in Chriſti nomine rogat, hortatur, monet, atque injungit omnibus & ſingulis in Fœderato Belgio Eccleſiarum Paſtoribus, Academiarum & Scholarum Doctoribus, Rectoribus & Magiſtris, atque adeo omnibus in univerſum quibus vel animarum cura,

JUGEMENT du Synode de Dordrecht, au ſujet des Remontrans.

La vérité ayant, par la grace de Dieu, été juſques ici déclarée & garantie, les erreurs rejettées & condamnées, & nous étant purgés des calomnies dont on nous charge à tort : CE SYNODE DE DORDRECHT (pour s'acquitter ſoigneuſement du devoir qui lui reſte) ſelon l'autorité qui lui compéte ſuivant la parole de Dieu, ſur tous les Membres des Egliſes qui ſont ſous ſa conduite, prie au nom de J. C., admoneſte, exhorte & enjoint ſérieuſement & inſtamment à tous & un chacun des Paſteurs des Egliſes qui

(1) Balcanqual Lett. *pag.* 262, Acta Synod. Nation. *Seſſ.* CII, CXXV. *pag.* 226-332.

PHILIPPE IV. 1619.

vel juventutis disciplina est demandata, ut missis quinque notis Remonstrantium Articulis, *qui & erronei sunt, & mera errorum latibula, hanc sanam veritatis Doctrinam ex purissimis verbi divini fontibus hausta, sinceram & inviolatam, pro viribus & munere suo conservent. Illam Populo & Juventuti fideliter & prudenter proponant & explicent : usumque ejus suavissimum atque utilissimum, tum in vita, tum in morte, diligenter declarent, errantes ex grege, secus sentientes, & opinionum novitate abreptos, veritatis evidentiâ mansuetè erudiant, si quando det ipsis Deus respiscentiam ad agnoscendam veritatem : ut sanniori menti redditi, uno spiritu, ore, fide, caritate, Ecclesiæ Dei & Sanctorum Communioni denuo accedant, atque tandem coalescat vulnus Ecclesiæ, & fiat omnium Membrorum ejus cor unum & anima una in Domino.*

sont ès Provinces-Unies, à tous Docteurs, Recteurs & Maîtres ès Academies & Ecoles, & en somme à tous ceux ausquels est commis le soin des ames ou la discipline de la Jeunesse : que quittant LES CINQ ARTICLES, tant connus, DES REMONTRANS, comme erronés & vrais nids & cachettes d'erreurs, ils gardent de tout leur pouvoir, & selon leur devoir, pure & inviolable cette saine doctrine de vérité, puisée des très-pures fontaines de la parole de Dieu : qu'ils la proposent & exposent fidélement & prudemment au Peuple & à la Jeunesse : qu'ils déclarent soigneusement l'usage d'icelle, très-doux & très-utile tant dans la vie qu'en la mort : qu'ils instruisent en toute douceur, par l'évidence de la vérité, ceux qui sont fourvoyés du troupeau, ayant un autre sentiment, & emportés par la nouveauté des opinions : si possible quelque jour Dieu leur donnera repentance, & que s'étant ravisés, ils retournent du même esprit, bouche, foi & charité en l'Eglise & en la Communion des Saints, à ce que finalement la playe de l'Eglise puisse être consolidée, & que tous les Membres d'icelle ne soient qu'un cœur & qu'une ame au Seigneur.

At vero quia nonnulli è no-

Mais d'autant que quel-

his egreſſi, ſub titulo Remonſtrantium (quod nomen Remonſtrantium, ut & Contra-Remonſtrantium, Synodus perpetuâ oblivione delendum cenſet) *ſtudiis & conſiliis privatis, modis illegitimis, diſciplina & ordine Eccleſiæ violato, atque Fratrum ſuorum monitionibus & judiciis contemptis*, Belgicas *Eccleſias, antea florentiſſimas in fide & caritate conjunctiſſimas, in his doctrinæ capitibus graviter & periculoſe admodum turbarunt; errores noxios & veteres revocarunt & novos prociderunt, publice & privatim, voce ac ſcriptis, in vulgus ſparſerunt & acerrime propugnarunt: Doctrinam hactenus in Eccleſia receptam, calumniis & contumeliis enormibus inſectandi, nec modum, nec finem fecerunt, ſcandalis, diſſidiis, conſcientiarum ſcrupulis & exagitationibus omnia paſſim complevêrunt: quæ certe gravia in fidem, in caritatem, in bonos mores, in Eccleſiæ unitatem & pacem peccata, cùm in nullo homine tolerari juſte poſſint, in Paſtoribus cenſura ſeveriſſima ab omni ævo in Eccleſia uſurpata, neceſſariò animadverti debent. Synodus, invocato Dei ſancto nomine, ſuæ*

ques-uns ſortis d'entre nous, ſous le titre de Remontrans (lequel nom de Remontrans, comme auſſi de Contre-Remontrans, le Synode juge devoir être aboli par une perpétuelle oubliance) ayant par intentions & deſſeins particuliers & moyens illégitimes, violé la diſcipline & l'ordre de l'Egliſe, mépriſé les admonitions & avis de leurs Freres, troublé grandement & dangereuſement par ces points de doctrine, les Egliſes des Pays-Bas, auparavant très-floriſſantes & bien unies en foi & charité, ramené des erreurs pernicieuſes & anciennes, & forgé de nouvelles qu'ils ont ſemé parmi le Peuple, en public & en particulier, de vive voix & par écrit, & défendues avec une extrême âpreté & véhémence, chargé infiniment d'énormes calomnies & opprobres la doctrine reçue juſqu'ici ès Egliſes, rempli tout en tous lieux de ſcandales, diſſentions, ſcrupules & troublemens de conſcience; & que tels péchés ſi griefs, contraires à la foi, charité, bonnes mœurs & paix de l'Egliſe ne pouvant être juſtement tolérés en au-

Philippe IV. 1619.

PHILIPPE IV. 1619.

auctoritatis ex verbo Dei probe conscia, omnium legitimarum tum veterum, tum recentium Synodorum vestigiis insistens, & Illustrissimorum DD. Ordinum Generalium *auctoritate munita: declarat atque judicat, Pastores illos qui partium in Ecclesia ductores & errorum Doctores sese præbuerunt, corruptæ Religionis, scissæ Ecclesiæ unitatis, & gravissimorum scandalorum; citatos vero ad hanc Synodum, intolerandæ insuper adversus supremi Magistratus in hac Synodo publicata Decreta, ipsamque hanc venerandam Synodum perspicaciæ reos & convictos teneri.*

cun homme, doivent être nécessairement punis ès Pasteurs, par une très-sévere censure, selon qu'en a usé l'Eglise en tout tems. Le SYNODE donc, après l'invocation du très-saint Nom de Dieu, connoissant l'autorité que la parole de Dieu lui donne, suivant les traces de tous les anciens & nouveaux Synodes légitimes, & muni de l'autorité des Hauts & Puissans Etats-Généraux; DÉCLARE & JUGE que ces Pasteurs qui se sont démontrés Chefs de partialités en l'Eglise & Docteurs d'erreurs, sont atteints & convaincus d'avoir corrompu la Religion, déchiré l'unité de l'Eglise, & causé de très-grands scandales. Et quant à ceux qui sont cités en ce SYNODE, ils sont en outre atteints & convaincus de contumace intolérable contre les Decrets du Souverain Magistrat, publiés en ce SYNODE, comme aussi contre ce vénérable SYNODE même.

Quas ob causas, primò Synodus, prædictis Citatis, omni Ecclesiastico munere interdicit, eosque ab officiis suis abdicat, & academicis functionibus etiam indignos esse judicat, donec per seriam resipiscentiam dictis, factis, studiis contrariis, abunde comprobatam Ecclesiæ satisfaciant, & cum eadem verè & plenè reconcilien-

Pour lesquelles causes, premierement, le SYNODE interdit à tous les susdits ci-dessus Cités, toute charge Ecclésiastique, & les dépose de leurs vocations, les jugeant aussi indignes des fonctions académiques, jusques à ce que par une sérieuse repentance suffisamment approuvée par paroles, faits & *sur*,

tur, atque ad ejus Communionem recipiantur : quod nos in ipsorum bonum, & totius Ecclesiæ gaudium, unice in Christo Domino nostro exoptamus.

devoirs contraires, ils satisfassent à l'Eglise, & étant vraiement & pleinement réconciliés à icelle, ils soient reçus à sa Communion : ce que nous désirons uniquement en Jesus-Christ notre Sauveur, pour leur bien & pour la joie de l'Eglise.

Reliquos autem, quorum cognitio ad Synodum hanc Nationalem non devenit, Synodis Provincialibus, Classibus & Presbyteriis, ex ordine recepto, committit : quæ omni studio procurent, ne quid Ecclesia detrimenti, vel in præsens capere, vel in posterum metuere possit. Errorum istorum sectatores spiritu prudentiæ discriminent.

Quant aux autres, dont la connoissance n'est pas parvenue à ce Synode National, il les remet, suivant l'ordre jà reçu, aux Synodes Provinciaux, Classes & Consistoires, lesquels auront à procurer en toute diligence que l'Eglise n'en puisse recevoir aucun dommage pour le présent, ni en craindre pour l'avenir, & discerneront par l'esprit de prudence les sectateurs de ces erreurs.

Refractarios, clamosos, factiosos, turbatores, quamprimum officiis ecclesiasticis & scholasticis, quæ sunt suæ cognitionis & curæ, abdicent, eoque nomine monentur, ut nulla interjecta mora, post acceptum hujus Synodi Nationalis judicium, impetrata ad hoc Magistratus auctoritate, conveniant, ne lentitudine malum invalescat & roboretur.

Quant aux réfractaires, criards, factieux & perturbateurs, ils les déposeront au plutôt de leurs charges ecclésiastiques & scholastiques, appartenantes à leur inspection. Et pour ce faire, ils sont admonestés que sans aucun délai, après avoir reçu le Jugement de ce Synode National, & à ces fins impétré l'autorité du Magistrat, ils ayent à s'assembler, de peur que par trop tarder le mal ne s'augmente & se renforce.

PHILIPPE IV. 1619.

Ex infirmitate & vitio temporum lapsos vel abreptos, & in levioribus forte hæsitantes, aut etiam dissentientes, modestos tamen, sedatos, vitæ inculpatæ, dociles, omni lenitate, caritatis officiis, patientia, ad veram atque perfectam concordiam cum Ecclesia provocent: ita tamen diligenter sibi caveant, ne quemquam ad sacrum Ministerium admittant, qui doctrinæ hisce Synodicis Constitutionibus declaratæ, subscribere, eamque docere recuset: neminem etiam retineant, cujus manifesta dissentione, doctrina in hâc Synodo tanto consensu comprobata, violari, & Pastorum concordia, Ecclesiarumque tranquillitas, denuò turbari queat.

Et quant à ceux qui sont tombés par infirmité, ou se sont laissés emporter par la corruption du tems, ou qui peut-être, en chose de petite importance, sont en doute, ou même discordent avec nous; mais au reste sont modestes, paisibles, d'une vie irrepréhensible & dociles, qu'avec toute douceur, devoirs de charité & patience, ils les induisent à une vraie & entiere union avec l'Eglise, en telle sorte cependant qu'ils se gardent soigneusement de n'admettre aucun au saint Ministere, lequel refuseroit de souscrire & enseigner la doctrine déclarée en ces Constitutions Synodales: Qu'ils ne retiennent aussi personne au Ministere, qui par manifeste dissention, pourroit violer la doctrine approuvée en ce SYNODE avec un si grand consentement, & derechef troubler tant la concorde des Pasteurs, que la tranquillité des Eglises.

Præterea veneranda hæc Synodus seriò monet Ecclesiasticos omnes Cœtus, ut invigilent diligentissime in greges sibi commissos, omnibus subnascentibus in Ecclesia novitatibus, mature obviam eant, easque tanquam zizania ex agro Domini evellant, attendant scho-

En outre ce vénérable SYNODE admoneste sérieusement toutes les Assemblées Ecclésiastiques de veiller soigneusement sur les troupeaux qui leur sont commis, d'obvier de bonne heure à toutes les nouveautés pullulantes en l'Eglise, & les arracher com-

Digitized by Google

lis & ſcholarum Moderatoribus, neque in privatis ſententiis & prævviis opinionibus, juventuti inſtillatis, poſtmodum Eccleſiæ & Reipublicæ pernities denuò creetur.

me yvraies du champ du Seigneur, de prendre garde aux Ecoles & Maîtres d'Ecoles, de peur qu'à l'avenir l'Egliſe & la République ne ſoient derechef endommagées par des ſentimens & opinions particulieres qu'ils pourroient inſtiller en la jeuneſſe.

Denique Illuſtriſſimis & Præpotentibus DD. Fœderati Belgii Ordinibus Generalibus gratias reverenter actis, quod tam neceſſario & opportuno tempore afflictis & labentibus Eccleſiæ rebus Synodi remedio clementer ſuccurrerint, probos & fideles Dei ſervos in ſuam tutelam receperint, pignus omnis benedictionis & præſentiæ divinæ, verbi nempe ipſius veritatem, in ſuis ditionibus ſanctè & religioſè conſervatam voluerint: nulli labori, nullis ſumptibus ad tantum opus promovendum & perficiendum peperecerint: pro quibus eximiis officiis largiſſimam à Domino, & publicè & privatim, & ſpiritualem & temporalem remunerationem toto pectore Synodus comprecatur. Eoſdem porro Dominos clementiſſimos obnixe & demiſſe rogat, ut hanc ſalutarem doctrinam fideliſſimè ad verbum Dei & Reformata-

Finalement le même Synode rend grace en toute révérence aux très-Illuſtres Hauts & Puiſſans Seigneurs les Etats-Généraux des Provinces-Unies, de ce qu'en une ſi grande néceſſité & tems opportun, ils ont bénignement ſubvenu, par le remede du Synode, aux Egliſes affligées & proches de leur ruine; qu'ils ont pris en leur protection les bons & fidèles ſerviteurs de Dieu, ont voulu que le gage de toute bénédiction & de la préſence divine, à ſçavoir la vérité de ſa parole, fût ſaintement & religieuſement conſervé en leurs Provinces, n'ont épargné aucun travail, ni aucuns frais pour l'avancement & l'accompliſſement d'un ſi grand œuvre. Pour leſquels bons offices, le Synode leur ſouhaite de tout ſon cœur, de par le Seigneur,

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1619.

rum Ecclesiarum consensum à Synodo expressam in suis regionibus, solam & publicè audiri velint & jubeant, arceant suborientes omnes hæreses & errores, spiritus inquietos & turbulentos compescant: veros & benignos Ecclesiæ nutritios ac tutores sese probare pergant. In personas supradictas sententiam pro jure ecclesiastico, patriis legibus confirmato, ratam esse velint, & auctoritatis suæ adjecto calculo, synodicas Constitutiones immotas & perpetuas reddant.

une très-ample rémunération, & spirituelle & temporelle, tant en public qu'en particulier. Et d'abondant, supplie instamment & humblement les susdits Seigneurs très-benins, qu'il leur plaise ordonner & commander qu'on n'enseigne en public que cette seule pure doctrine salutaire, très-fidélement exprimée par le SYNODE, suivant la parole de Dieu & le commun accord des Eglises réformées: Qu'il leur plaise aussi d'empêcher toutes hérésies & erreurs qui pourroient s'ourdre: Qu'ils répriment les esprits remuans & turbulens, poursuivent à se démontrer vrais & bénins Nourriciers & Tuteurs de l'Eglise, & qu'ils ratifient la Sentence donnée contre les susdites personnes, selon le Droit ecclésiastique, confirmé par les loix du pays: Bref, par leur approbation & autorité, ils rendent les Constitutions du Synode stables & perpétuelles.

Nomine & jussu Synodi, SEBASTIANUS DOMMANUS, *Synodi Scriba.*

Au nom & par commandement du Synode, SEBASTIANUS DOMMANUS, Scribe du Synode.

FESTUS HOMMIUS, *Ecclesiæ Leidensis Pastor, & Synodi Nationalis Actuarius.*

FESTUS HOMMIUS, Pasteur de Leide, Actuaire du Synode National.

In testimonium Actorum, DANIEL HEINSIUS.

En témoignage des Actes, DANIEL HEINSIUS (1).

Rédaction des Statuts Synodaux.

La confection & la lecture de ces Actes consommerent plusieurs Sessions. On mit ensuite la Discipline ecclésiastique

(1) Acta Synod. Nation. *Sess.* CXXII. *pag.* 326, *Sess.* CXXV. *pag.* 332.

ſur le tapis, & l'on réſolut de dreſſer des Statuts Synodaux. Bogerman auroit bien ſouhaité que l'Aſſemblée ſe remît à lui de ce ſoin, & qu'on fît paſſer ſon Ouvrage par un *Placet*, mais les Députés nommerent des Commiſſaires qu'ils chargerent de la rédaction (1). Ils employerent trois ſemaines à compoſer les Canons, & trois Seſſions à faire la révifion (2). Ils débutoient par établir la Doctrine que le Synode venoit de juger la véritable, ils condamnoient celle qu'on jugeoit erronée. On lut enſuite un projet pour adoucir quelques termes un peu durs de la Confeſſion & du Catéchiſme, & l'approbation fut unanime (3). PHILIPPE IV. 1619.

Affaires particulieres.

On termina auſſi quelques affaires particulieres. Makkovius, Docteur dans l'Univerſité de Franeker, étoit accuſé d'avoir enſeigné des propoſitions qui rendoient Dieu l'auteur du péché, & le Synode le lava du crime d'héréſie (4). La doctrine de Vorſtius fut au contraire condamnée : on le chaſſa de ſa chaire, & on le déclara incapable d'exercer aucun emploi dans les Egliſes réformées (5). On exhorta les Profeſſeurs & les Prédicans de reſtreindre leurs expreſſions, d'éviter tout ce qui peut donner carriere à l'imagination, & de s'en tenir aux termes de l'Ecriture (6). On crut par ce moyen contenter les Miniſtres étrangers qui preſſoient la condamnation de certains mots que les Gomariſtes avoient adoptés, & qu'ils jugeoient d'accord avec la ſaine doctrine (7).

XXXI. Clôture du Synode.

L'Article de la Diſcipline demeuroit encore à régler ; mais les Nationaux qui ne vouloient pas que les Etrangers s'en mêlaſſent, réſolurent de les congédier, & le firent en grande cérémonie le 9 de Mai. Le Synode s'étant aſſemblé,

(1) Acta Synod. Députat. Helv. mſſ. *dans* l'Hiſt. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XXXIX. *pag.* 326. Balcanqual Lettr. *pag.* 272, 309.
(2) Grand Recueil des Placards, *Tom.* I. *col.* 135.
(3) Balcanqual Annot. *pag.* 326.
(4) Acta Synod. Deput. Helvet. mſſ. *dans* l'Hiſt. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XXXIX. *pag.* 326. Balcanqual Annot. *pag.* 350, 367.
(5) Acta Synod. Nation. *Seſſ.* CLII. *pag.* 416.
(6) Grand Recueil des Placards, *Tom.* I. *col.* 163.
(7) Acta Synod. Nation. *Seſſ.* CXXXII. *pag.* 333, Balcanqual Annot. *pag.* 334.

PHILIPPE IV. 1619. sortit processionnellement du Doele, & se rendit à la grande Eglise. Après les prières accoutumées, Bogerman prononça un discours en présence du Peuple, accouru pour voir le spectacle. Domman & Festus lurent ensuite les Constitutions Synodales, la Sentence, les condamnations prononcées contre les Arminiens, & le certificat des Professeurs, des Prédicans & des Commissaires Politiques, qui constatoit que ces Actes avoient été conclus & signés dans le Synode. Le Président fit ensuite la priere en action de grace. Ils retournerent en cortege à la salle des Sessions. Le Président fit encore la priere, & l'Assemblée se sépara. Ils revinrent l'après-midi, & Martin Gregori, Prédicant des Commissaires-Politiques, fit une priere pour demander à Dieu qu'il lui plaise de conserver la vérité & la paix dans les Eglises; & se tournant vers les Ministres & Docteurs Nationaux, il les remercia, au nom des Etats-Généraux, du zèle avec lequel ils avoient secondé le Synode.

Les Etrangers congédiés.

Bogerman s'adressant ensuite aux Etrangers, après un long éloge de leurs soins & de leur attention, leur annonça la clôture de l'Assemblée, & leur souhaita un heureux retour dans leur Patrie. Les Ministres étrangers prirent alors leur congé, les uns après les autres. Les Commissaires-Politiques sortirent les premiers, en saluant les Etrangers selon leur rang. Le Président, les Assesseurs & les Scribes suivirent, & l'Assemblée se rendit dans une salle où l'on avoit préparé un magnifique festin, qui fut assaisonné d'une belle musique de voix & d'instrumens. Le lendemain les Etats-Généraux firent présent à chaque Membre étranger d'une médaille d'or du poids de cent cinquante florins, & d'une chaîne de même métal de la valeur de cinquante (1).

Statuts Synodaux sur la Discipline.

Les Ministres nationaux tinrent encore vingt-six Sessions avant de se séparer. On y dressa les Statuts Synodaux concernant la discipline, & l'on régla quelques affaires particulieres à la Province. A la derniere on sortit dans le même ordre que la premiere fois. Lydius fit le prêche dans la

Séparation du Synode.

(1) Acta Synod. Nation. *Sess.* CLIII, CLIV. *pag.* 418-437. Relat. Hist. *fol* 212, 215.

Digitized by Google

grande Eglise, où le Magistrat se rendit. Bogerman & les Assesseurs le remercierent au nom du Synode. L'Assemblée étant de retour au Doele, reçut les remercimens des Commissaires-Politiques, auxquels le Président répondit sur le même ton, & ferma l'assemblée par une action de grace à la bonté divine (1). Peu après les Etats-Généraux confirmerent tout ce qui s'étoit fait dans le Synode par une Ordonnance dont nous joindrons la copie. PHILIPPE IV. 1619. Confirmation des Etats.

APPROBATIO & confirmatio Synodi Dordracenæ, facta in Comitiis Illustrissimorum ac Præpotentum DD. Ordinum Generalium.

ORDINES GENERALES FŒDERATI BELGII, omnibus qui hasce visuri aut lecturi sunt, salutem : NOTUM FACIMUS, quum ad tollendas tristes ac noxias illas controversias, quæ aliquot ab hinc annis, cum magno Reipublicæ detrimento, & pacis Ecclesiarum perturbatione, exortæ sunt super quinque notis Doctrinæ Christianæ capitibus, eorumque appendicibus, visum nobis fuerit, ex ordine in Ecclesia Dei, ipsa adeoque Belgica, antehac usitato, Dordrechtum convocare Synodum nationalem omnium Ecclesiarum Fœderati Belgii, utque illa maximo cum fructu & Reipublicæ emolumento ce-

ORDONNANCE des Etats-Généraux, portant approbation & confirmation des Decrets & de ce qui s'est passé dans le Synode de Dordrecht.

LES ETATS-GÉNÉRAUX DES PROVINCES-UNIES DES PAYS-BAS : A tous ceux qui ces présentes verront, ou lire oyront ; SÇAVOIR FAISONS : Comme ainsi soit que pour lever ces déplorables & pernicieuses disputes, lesquelles depuis quelques années en ça ont été mûes au grand préjudice de l'Etat & de la paix des Eglises de ces Pays, sur les cinq fameux Articles en la Doctrine Chrétienne, & leurs suites, ayions trouvé bon selon l'ordre jusques ores observé dans l'Eglise de Dieu, mêmement de ces Provinces, de convoquer en la Ville de DORDRECHT un SYNODE

(1) Acta Synod. Nation. *Sess.* CLXXX. *dans* le Grand Recueil des Placards, *Tom.* III. *pag.* 440. Brandt *Tom.* III. *pag.* 661.

PHILIPPE IV. 1619.

lebrari posſit, non ſine gravi moleſtia, magniſque impenſis, ad eandem expetiverimus & impetraverimus complures præſtantiſſimos, doctiſſimos & celeberrimos Eccleſiæ Reformatæ Theologos exteros, uti ex prædictæ Synodi Decretorum ſubſcriptione, poſt ſingula Doctrinæ Capitula, videre eſt: delegatis inſuper ex ſingulis Provinciis ad ejuſdem directionem noſtris Deputatis, qui in eadem ab initio uſque ad finem præſentes curam gererent; ut omnia ibidem in timore Dei & recto ordine, ex ſolo Dei verbo, ſincera noſtræ intentioni congruenter poſſent pertractari. Cumque prædicta hæc Synodus ſingulari Dei benedictione tanto omnium & ſingulorum, tam exterorum, quam Belgicorum, conſenſu de prædictis quinque Doctrinæ capitibus, eorumque Doctoribus jam judicavit, nobiſque conſultis, & conſentientibus, ſexto Maii proximè præterito Decreta & Sententiam hiſce præfixa promulgavit. Nos ut exoptati fructus eſt magno & ſancto hoc opere (quale nunquam antehac Eccleſiæ Reformatæ viderunt) ad Eccleſias harum regionum redundare queant, quandoquidem nihil nobis æque cordi & curæ

NATIONAL de toutes les Egliſes de notre Union, & afin qu'il pût réuſſir au plus grand avantage & profit de la République, ayons auſſi avec ſoin & grande dépenſe recherché & fait venir de dehors pluſieurs très-fameux & très-ſçavans Théologiens faiſant profeſſion de la Religion Réformée, ainſi qu'il ſe voit par la ſouſcription aux Decrets dudit SYNODE, faite ſous chaque Article de la Doctrine, & en outre commis des Députés de chacune de nos Provinces avec charge & pouvoir de l'aſſiſter dès l'ouverture de ſes ſéances juſqu'à la ſéparation, afin de conduire l'action & y faire traiter les matieres avec ordre, en la crainte de Dieu, & ſelon la regle de ſa ſeule parole, en conformité de notre ſincere intention, & qu'icelui SYNODE par une grace ſpéciale de Dieu ait décrété, d'une commune voix & général conſentement, à tous & chacuns, tant étrangers que nos ſujets, ſur leſdits cinq Articles, & leurs Docteurs, qu'auſſi il ait ſur ce, de notre ſçu & approbation, prononcé, publié le 6 Mai dernier les Decrets & Sentence en la forme qu'ils ſont couchés ci-

eſt,

Digitized by Google

est, quam gloria sanctissimi nominis divini, quam conservatio & propagatio veræ Reformatæ Christianæ Religionis (quæ fundamentum est prosperitatis & vinculum Unionis Fœderati Belgii) quam concordia, tranquillitas & pax Ecclesiarum, itemque conservatio concordiæ & communionis Ecclesiarum, quæ sunt in hisce regionibus, cùm omnibus exteris Reformatis Ecclesiis, à quibus nos separare nec debuimus, nec potuimus: visis, cognitis, & mature examinatis atque expensis, prædicto Judicio & Sententia Synodi, ista plene in omnibus approbamus, confirmamus & rata habemus per præsentes. Volentes ac statuentes ut nulla alia Doctrina de quinque prædictis Doctrinæ capitibus, in Ecclesiis harum regionum doceatur aut propagetur, præter hanc quæ prædicto Judicio sit conformis atque consentanea. Mandantes atque imperantes omnibus Ecclesiasticis Cœtibus, Ecclesiarum Ministris, sacrosanctæ Theologiæ Professoribus & Doctoribus, Collegiorum Regentibus, omnibusque in universum & singulis quos hæc aliquatenùs concernere queant aut attingere, ut in suorum ministeriorum

devant. Nous, afin de faire redonder le fruit désiré de cette grande & sainte œuvre, telle que les Eglises Réformées n'ont jamais vu de pareille, au bien des Eglises de ces pays, qui n'avons rien tant à cœur ni en recommandation que la gloire du saint Nom de Dieu, la propagation & conservation de la vraie Religion Chrétienne Réformée (laquelle est le fondement de la prospérité & la vraie étrainte de l'Union de ces Provinces) la concorde, paix & tranquillité des Eglises, ensemble l'entretien de la bonne harmonie & convenance des Eglises des Pays-Bas, avec les Réformées de dehors, desquelles n'avons dû ni pu nous séparer. Ayant vu, mûrement considéré, poisé, examiné les susdits Decrets & Sentence dudit Synode, avons iceux, en tous & chacuns leurs points, approuvé, confirmé & ratifié, approuvons, confirmons & ratifions par ces Présentes: Voulons & ordonnons que nulle autre Doctrine au fait des susdits cinq Articles, soit reçue ni enseignée ès Eglises de ces pays, que celle tant seulement qui sera conforme

Philippe IV. 1619.

PHILIPPE IV. 1619.

& functionum exercitio eadem in omnibus fideliter & sincere sequantur, iisque convenienter sese gerant. Utique bonæ nostræ intentioni plenè ac per omnia ubique possit satisfieri, denunciamus & mandamus Ordinibus, Gubernatoribus, Deputatis Ordinum Consiliariis, & Ordinibus Deputatis Provinciæ Gueldriæ, & Comitatus Zutphaniæ, Hollandiæ & Westfrisiæ, Zeelandiæ, Ultrajecti, Frisiæ, Transilvaniæ, Civitatis Groningæ & Omlandiarum, omnibusque aliis Officiariis, Judicibus & Justiciariis; & ut prædicti Judicii Synodici, eorumque quæ inde dependent, officiorumque promoveant & tueantur, ac promoveri & tueri faciant: adeò ut nullam in hisce mutationem aut ipsi faciant, aut ab aliis ullo modo fieri permittant: quoniam ad promovendam Dei gloriam, securitatem & salutem status harum regionum, tranquillitatem & pacem Ecclesiæ ita fieri debere judicamus. Actum sub nostro sigillo, signatione Præsidis, & subscriptione nostri Graphiarii, Hagæ Comitis, secundo Julii, anno millesimo sexcentesimo & decimo nono. Signatum erat,

A. PLOOS, *Ut.*

au Jugement susdit. Mandons & commandons à toutes Assemblées Ecclésiastiques, Ministres, Professeurs & Docteurs en la sainte Théologie, Régens de Colleges, & à tous en général & en particulier auxquels il appartiendra, qu'ils ayent à s'y conformer duement, sincérement & fidélement, en la fonction & exercice de leurs vocations, & à ce que notre bonne intention soit pleinement & partout secondée & observée. Dénonçons & mandons aux Etats, Gouverneurs, Conseilliers des Etats députés, & aux Etats députés de la Province de Gueldre & Comté de Zutphen, de Hollande & de Westfrise, Zeelande, Utrecht, Frise, Overyssel, de la Ville de Groningue & Ommelandes, & à tous autres Officiers, Juges & Justiciers, qu'ils gardent & observent les susdits Decrets du SYNODE, avec ce qui en dépend, enforte qu'ils n'y contreviennent, & ne souffrent qu'il y soit contrevenu par autres de leur ressort, en aucune façon, d'autant que nous l'avons estimé ainsi convenir pour l'avancement de la gloire de Dieu, pour l'affermis-

Digitized by Google

ſement & sûreté de l'Etat de ces pays, & pour la paix & tranquillité des Egliſes. Fait à la Haye ſous notre ſcel, paraphure du Préſident & ſignature de notre Greffier, ce 2 de Juillet 1619. Paraphé, A. PLOOS, Ut.

Et inferiùs, *Ex mandato prædictorum Præpotentum Dominorum Ordinum Generalium. Subſcript.* C. AERSENS. *Eratque ſpatio impreſſum prædictum ſigillum in cera rubra.*

Et plus bas : Par Ordonnance des Hauts & Puiſſans Seigneurs les Etats-Généraux. Signé, C. AERSENS. Et étoit le cachet imprimé en cire rouge ſur le repli.

Epiſcopius à la ſignification de ces Actes s'écria, « Graces ſoient rendues au Très-Haut, qui nous a choiſis pour » ſouffrir l'ignominie en ſon ſaint nom, & nous a donné la » force de défendre ſa vérité ! Les ſentimens que nous ſou- » tenons ſont fondés ſur ſa Parole. Nos Perſécuteurs ſont » connus, & perſonne n'ignore les motifs qui les font agir. » Nous avons élevé la lumiere ſur le chandelier, & leurs » yeux n'ont pu la ſupporter ; mais le Tribunal céleſte qui » juge les grands comme les petits, & qui ne connoît ni la » prévention ni les égards, les jugera comme nous (1) ». Les Commiſſaires-Politiques manderent les Députés des Remontrans le 24 de Mai. Ils leur demanderent s'ils vouloient renoncer à exercer aucunes fonctions eccléſiaſtiques, leur promettant de pourvoir honnêtement à leur ſubſiſtance. Douze d'entr'eux répondirent qu'ils étoient prêts de ſe retirer ; mais qu'ils ne s'engageroient pas à cacher la vérité à ceux qui chercheroient à s'inſtruire en particulier. Deux remirent leur nomination ; un ſeul accepta les conditions offertes au nom des Etats-Généraux, & là-deſſus ils reçurent ordre de ſe rendre à la Haye. Les Etats leur propoſerent de ſigner l'Ecrit ſuivant : « Moi qui ai ſouſcrit le préſent, je » promets & déclare, que dès à-préſent & dans la ſuite je » m'abſtiendrai de toute fonction académique & ſacerdo-

Fermeté d'Epiſcopius.

Et d'autres Remontrans.

(1) Le Clerc *Tom.* I. *Liv.* IX. *pag.* 330.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1619.

» tale, tant en public qu'en particulier, dans les Villes, » bourgs, villages, châteaux & autres lieux, tels qu'ils » puiſſent être, ſitués dans l'étendue des Provinces-Unies ; » que je vivrai comme un ſimple bourgeois, & que j'obéirai » aux ordres du Magiſtrat comme un vrai Citoyen ». Ils refuſerent tous, à l'exception de celui dont nous avons parlé, & les Etats leur enjoignirent de ſortir dans vingt-quatre heures des Pays de leur domination.

Ils ſont bannis.

Le lendemain on les conduiſit ſous eſcorte à Waalwyk dans le Brabant, après leur avoir payé les arrérages qui leur reſtoient dûs pour leurs emplois. Le haſard voulut qu'entre les pieces de monnoyes qu'on comptoit à Epiſcopius, il ſe trouvât une Médaille, ſur laquelle la vérité étoit repréſentée foulant aux pieds le menſonge & l'erreur, avec ces mots : *Je ſurmonte*, & ſur le revers : *En bien faiſant, ne crains rien !* Epiſcopius la reçut comme une conſolation que la Providence lui donnoit dans ſes malheurs ; il la fit enchaſſer dans un cercle d'or, & la garda toute ſa vie comme un témoignage de ſon innocence.

Médaille.

Libelles contre les Etats & le Prince.

La rigueur avec laquelle on exécutoit les Decrets du Synode, attira une foule de Libelles contre les Etats & le Prince qu'on regardoit comme le mobile de cette Tragédie ; les Luthériens même ne l'épargnerent pas. Mais ces Ecrits, ſans déranger les vues temporelles, ſappoient inſenſiblement la Religion dans ſes fondemens, fruit ordinaire des diſputes ſcholaſtiques, & qui ne peut rien ſur la vanité & la ſuffiſance des Docteurs, ni les empêcher de répandre des doutes qui conduiſent les foibles à l'incrédulité : leur orgueil trouble l'Egliſe, & ſouvent les Etats, par des queſtions qu'ils ne peuvent réſoudre, & que le plus ſouvent ils ne comprennent pas eux-mêmes.

XXXII. Nouveaux interrogatoires des Priſonniers.

La clôture du Synode décida le ſort des priſonniers. Trois jours après le départ des Etrangers, on les interrogea de nouveau ſur les perquiſitions qu'on avoit faites dans l'intervalle au ſujet de la levée des milices d'Utrecht. On avoit cité Zuileſtein, Nyenroode, de Berke, Koningtvry, de Gooyer, Groveſtein, Van Eck, Hoeflaken, & l'examen

Digitized by Google

avoit été pouſſé juſqu'à la rigueur, après leur avoir promis le ſecret ſur leurs dépoſitions. Ils chargerent de concert Ledenberg de tout le mal; & la plûpart avouerent qu'il avoit eu ſouvent des entretiens particuliers avec Barneveld (1); mais perſonne ne l'accuſoit d'intelligence avec les Archiducs, à l'exception de Berk, dont nous examinerons ci-après la dépoſition. On recommença les interrogatoires par Hogerbeets le 25, le 26 & le 27 de Janvier. Comme on le preſſoit ſur ce qui s'étoit fait dans la maiſon de Treſel, il répondit qu'il s'en tenoit à la déclaration de Grotius. On l'interrogea ſur ce qui s'étoit paſſé à Leide au bruit de l'arrivée du Stadhouder, & ſur les meſſages à Haarlem & autres Villes voiſines (2). On ignore ce qu'il répondit ſur ces articles. On différa l'interrogatoire de Grotius & de Barneveld après la nomination des Juges. PHILIPPE IV. 1619.

Dans cet intervalle les Rois de France & d'Angleterre agiſſoient dans des vues bien différentes. Dudley Carleton, Ambaſſadeur du dernier, chargea Grotius dans une audience qu'il demanda le 12. Ces reproches cependant ne rouloient que ſur ce qu'il avoit ſoutenu la liberté de la Pêche & du Commerce, & offenſé Sa Majeſté Britannique qu'il devoit reſpecter comme *le plus Puiſſant des Princes Inſulaires* (3). L'Ambaſſadeur de France fit le 23 une repréſentation très-éloquente pour exhorter les Etats à renvoyer le jugement des priſonniers devant un Tribunal impartial, & leur recommanda de préférer la douceur & la clémence à la ſévérité (4). Mouvemens des Ambaſſadeurs d'Angleterre & de France.

XXXIII. Nouvelle augmentation des Membres de la Nobleſſe.

D'un autre côté Maurice qui vouloit ſe rendre maître des Arrêtés, imagina, pour s'aſſurer du Corps de la Nobleſſe, de joindre deux nouveaux Membres aux cinq qu'il avoit déja fait entrer aux Etats. Ceux qu'il propoſa, quoique naturaliſés Hollandois, étoient étrangers d'origine. Daniel de Hartaing, devenu Propriétaire par achat de la Seigneurie de Heemskerk, avoit obtenu en 1612 des Lettres pour

(1) Interrog. de Zuylenſtein, *Art.* V. de Coningſvry, *Art.* V. de Van Eck, *Art.* IX. mſſ. *dans* l'Hiſt. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XXXIX. *pag.* 330.
(2) Hogerbeets *dans* Brandt Procéd. *pag.* 47.
(3) K. Brandt Procé t. *pag* 43. Grotii Anol. *Cap.* XIX. *pag.* 214.
(4) Voyez la Propoſition *dans* la Vie d'Olden Barn. *pag.* 279.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1619.

changer ce nom dans celui de Marquette, terre qu'il poſſédoit dans le Hainaut (1), & François Aarſens avoit acquis celle de Sommelſdyk (2). Le Prince ayant convoqué la Nobleſſe dans ſon Hôtel, appuya la Requête que les deux Gentilshommes préſentoient pour être reçus entre les Chevaliers & Nobles de Hollande. L'Aſſemblée demanda le tems de délibérer, & le Prince leur accorda juſqu'au lendemain. Sept furent d'avis de la réception de Marquette; les ſept autres refuſerent : huit ſe déclarerent pour Sommelsdyk; les ſix autres contre lui. André de With, Penſionnaire de Dordrecht, ayant rapporté le vœu du College à Maurice, ſon Excellence répondit, « que l'Ordre de la Nobleſſe avoit » été d'avis de changer l'ancienne religion pour embraſſer » des nouveautés, & de l'expulſer lui-même du Pays; qu'il » avoit donné le premier ſa voix pour la Réſolution du 4 » d'Août 1617; qu'il avoit opiné en faveur de la Députation d'Utrecht; que dans ſa qualité de Stadhouder il étoit » obligé de veiller à ce qui pouvoit nuire à la tranquillité, » & qu'étant autoriſé par les Etats-Généraux à faire les » changemens qu'il jugeroit convenables pour y parvenir, » il ſeroit mortifié d'être forcé d'uſer de ſon pouvoir contre » leur Corps ».

Débats entre les Nobles.

Ceux qui ſe trouverent préſens, s'excuſerent de leur mieux, & de retour à l'Aſſemblée on reprit la délibération. Le Sieur de Brederode fut d'avis de ſatisfaire le Prince : d'Aſperen, Noordwyk, Bexthirzen, Wezenburg, Duivenvoorde & Wimmenum le ſuivirent; mais Mathenes, Obdam, Schagen, Warmond, Zvieten, Raaphorſt & Croonenburg ſoutinrent que ce ſeroit violer leur ſerment, les privileges de leur Corps & ceux du Pays, & qu'ils ne pouvoient s'y prêter en aucune façon : ainſi la délibération fut arrêtée pour la ſeconde fois. De With en rendit compte à Maurice, & lui fit aſſez connoître les oppoſans. Son Excellence répartit

(1) Ant. Matthæi Fundam. ſacrar. Ædium. *Fund.* XIII. *in* Analect. Vet. Ævi. *Tom.* III. *pag.* 498.

(2) Réſolut. de Holl. *du 19 Oct.* 1618. *pag.* 308. Grotii Apol. *Cap.* IX. *pag.* 103, 104.

qu'il avoit réſolu de fixer une fois le vœu du Premier Ordre ; qu'il ne pouvoit y parvenir qu'en augmentant les voix, ou en retranchant de leur Corps ceux qui mettoient le trouble & la diviſion dans la Compagnie, & demanda ce qu'il penſoit ſur l'alternative. De With s'excuſa ſur ſon incapacité dans une affaire de ſi grande importance, repréſenta les raiſons que les oppoſans avoient alléguées, & gliſſa ſur la fin que quelques Villes étoient de leur ſentiment. *Quelles ſont elles ?* s'écria Maurice en colere, *je me crois aſſuré du conſentement de la plûpart.* Le Penſionnaire demeura muet, & le Prince continuant, lui commanda de retourner à l'Aſſemblée ; mais ces Seigneurs régaloient ce jour même Frederic-Henri : la plûpart n'étoient pas dans leurs maiſons, & les autres n'étoient gueres en état de délibérer. Mathenes & Obdam qu'il trouva, lui déclarerent « qu'ils étoient ſer- » viteurs de ſon Excellence, & prêts de lui ſacrifier leurs » fortunes & leur vie ; mais qu'ils ne pouvoient aller contre » leur conſcience & leur honneur ; qu'ils regardoient Mar- » quette & Sommelſdyk comme d'honnêtes gens qui mé- » ritoient beaucoup de la République ; que cependant ils » ne pouvoient conſentir à une demande qui renverſoit les » loix & les privileges des Nobles & de la Patrie ».

PHILIPPE IV. 1619.

Maurice fut donc contraint de convoquer une nouvelle Aſſemblée pour le lendemain 19 de Janvier. Il les fit avertir de ſe trouver dans la Salle des Etats, & les appella dans ſon appartement, où Guillaume-Louis, Stadhouder de Friſe, étoit avec lui. Il leur déclara en ſa préſence, « qu'ayant » changé le Magiſtrat des Villes, il jugeoit néceſſaire de » réformer auſſi le Corps de la Nobleſſe ; que dans la crainte » de faire des mécontens, il avoit pris le parti d'augmenter » leur nombre des Sieurs de Marquette & de Sommelſdyk ; » qu'il demandoit & vouloit qu'ils fuſſent admis, ſous pa- » role par écrit, que leur réception ſeroit ſans conſéquence » pour l'avenir ; qu'il paſſoit dans ſon cabinet pour leur » laiſſer la liberté de ſe conſulter, & prétendoit trouver l'af- » faire conclue à ſon retour ». De With fut encore aux voix. Brederode fut d'avis de ſatisfaire ſon Excellence, ſans exi-

PHILIPPE IV. 1619.

ger de condition. Mathenes déclara ne pouvoir y consentir, & fit sa protestation, en cas que l'avis passât à la pluralité, affirmant au surplus qu'il entendoit être toute sa vie fidèle Vassal de la République & bon serviteur du Prince ; Obdam se conforma au vœu de Mathenes. Duivenvoorde se rangea du côté de Brederode. Wezenburg dit, que puisque le Prince l'exigeoit, il admettroit Marquette ; mais qu'il ne connoissoit pas Sommelsdyk, & qu'il étoit persuadé que son Excellence le dispenseroit de donner sa voix à un inconnu, quand même ce ne seroit que pour ne pas offenser Louis XIII, qui se plaignoit de son Ambassade. Noordwyk fut d'avis de les recevoir l'un & l'autre, puisque le Prince le vouloit absolument. Asperen se conforma à l'avis de Brederode. Benthuizen dit qu'il admettroit les deux Seigneurs sous acte de non préjudice. Warmond allégua qu'il ne pouvoit imaginer que la chose fût faisable, & qu'il se rangeoit de l'avis d'Obdam. Zwieten observa que la demande du Prince étant un ordre absolu, la délibération étoit inutile, & qu'il se conformoit au vœu de Brederode. Wimmenum fit un long raisonnement pour prouver que la réception des deux Proposés étoit utile, & même nécessaire à la République, & se rangea du côté de Brederode. Raaphorse répondit, que la Hollande n'avoit que trop de Nobles, & que si l'on vouloit augmenter leur nombre dans les Etats, on pouvoit les choisir dans leur Ordre, & sans appeller des étrangers. Enfin Croonenbourg déclara qu'il ne pouvoit s'opposer à la volonté de son Excellence, & qu'il consentoit à leur réception, quoique malgré lui. De With ayant dressé le Procès-verbal, le porta à Maurice, qui sans perdre de tems amena Marquette & Sommelsdyk, & les fit inscrire au rang des Chevaliers. Il remit ensuite au College une déclaration, portant que cet exemple ne pourroit tirer à conséquence, ni préjudicier aux droits de la Noblesse & du Pays (1). Nous donnerons l'*Acte de non Préjudice* dans ses propres termes.

Acte de Non-Préjudice.

(1) Procès-verbal tenu par André de With, Pensionnaire de Dordr. mss. *dans l'Hist. de la Patrie, Tom. X. Liv. XXXIX. pag.* 337.

» Comme

« Comme ſuivant les anciens privileges, droits, libertés & obſervances louables de ces Pays, il n'appartient à perſonne d'avoir le droit d'être convoqué parmi les Chevaliers & Nobles de Hollande & de Weſtfriſe, que ceux ſeulement qui ſont nés Hollandois des anciennes Maiſons Nobles & Hollandoiſes, poſſédant des Seigneuries & Biens Nobles dans le même pays, le tout ſelon les anciennes coutumes & uſages ; & comme il a été ſoutenu comme de droit que le Sieur Daniel de Hartaing, Seigneur de Marquette, Lieutenant Général de la Cavalerie, & Ritmeſtre étant Gentilhomme du Hainaut, né hors de la Hollande, & le Sieur François Aarſens, Seigneur de Sommelſdyk, ci-devant Ambaſſadeur des Hauts & Puiſſans Seigneurs, Meſſieurs les Etats-Généraux auprès de Sa Majeſté le Roi de France, né auſſi hors de Hollande, ne pouvant pas être admis audit état par eux requis, ſans paſſer pardeſſus leſdites Obſervances : cependant conſidérant le grand deſir de ſon Excellence le Prince d'Orange, demandant très-inſtamment qu'on appellât leſdits Sieurs de Marquette & de Sommelſdyk parmi les Chevaliers & Nobles, & vu la capacité deſdits Sieurs, avec ferme promeſſe que cela ne ſeroit tiré en aucune conſéquence : Nous Chevaliers & Nobles du ſuſdit Pays avons jugé néceſſaire qu'il en fût fait un *Acte de non Préjudice*, par lequel nous nous ſommes promis & promettons, foi de Gentilhomme, par honneur & bonne foi, par celle-ci, pour nous & nos héritiers & notre poſtérité, d'obſerver dorénavant ſtrictement dans tous les tems à venir leſdits anciens privileges, droits, libertés & uſages louables, ſans les laiſſer enfreindre davantage directement ni indirectement : en conſéquence de quoi nous avons auſſi trouvé bon de ſupplier ſon Excellence de confirmer & de ſigner ledit Acte *ad perpetuam rei memoriam*. En conſéquence de quoi nous avons ſigné les Préſentes le 21 de Janvier 1619. PHILIPPE IV. 1619.

Les deux Propoſés furent enſuite admis, & le lendemain prêterent le ſerment aux Etats. On y délibéroit ſur l'affaire XXXIV. Nomination des Commiſſ.

PHILIPPE IV.

1619. faires pour juger les Prisonniers.

des prisonniers & sur la nomination des Commissaires. L'avis passa unanimement à retenir le jugement & à tirer de la Hollande le plus grand nombre des Juges, afin de conserver les droits de la Province. Les Députés de Leide, de Rotterdam & de Schiedam arrêterent la délibération, en déclarant n'avoir point de pouvoirs pour conclure sur cet Article, & les Sieurs Veenhuizen & de Sommelsdyk sortirent aussi-tôt que l'affaire fut sur le tapis (1) : le premier étoit gendre d'Oldenbarneveld ; le second avoit été recusé par une Requête que la femme & les enfans de l'Avocat avoient présentée, & dans laquelle ils lui reprochoient d'avoir donné des preuves d'inimitié contre l'Accusé, en ne cessant depuis quelques années de répandre des Libelles contre lui. Ils recusoient en même tems Pauw & Muis comme ses accusateurs & ses parties. Les Etats s'en rapporterent à la prudence de Sommelsdyk ; mais à l'égard des deux autres, ils déclarerent la recusation mal fondée (2). Sur la fin de Janvier on fixa la Commission au nombre de vingt-quatre Juges, douze de Hollande & deux de chacune des autres Provinces (3).

Les Députés de Hollande consentirent à l'Arrêté après avoir encore déclaré qu'on attribuoit le jugement de cette affaire à l'Assemblée des Etats-Généraux pour cette fois seulement, & sans tirer à conséquence (4). On nomma la Commission en Février. La Gueldre donna Henri d'Essen, Conseiller de la Cour de Gueldre, & Nicolas Voogd, Bourgmestre d'Arnhem ; la Hollande, Nicolas Cromhout, Premier Conseiller-Président de la Cour de Hollande, Adrien Junius, Pierre Kouwenhoven de Belois & Henri Rosa, Conseillers du même Tribunal, Adrien de Zwieten, Bailli & Dykgrave du Rhinland, Hugues Muis de Holy, Escoutet de Dordrecht, Bailli & Dykgrave du Pays de Stryen, Arend Menardszoon, Bourgmestre de Haarlem, Gerard Beukelszoon de Zanten, & Jacques de Broekhoven, Con-

(1) Résolut. de Holl. *du 22, 23, 25, 27 Janv. 1619. pag.* 5, 6, 9, 11.
(2) Brandt Procéd. *pag.* 41.
(3) Résolut. de Holl. *du 30, 31 Janv. 1619. pag.* 13, 15.
(4) Grotii Apol. *Cap.* XV. *pag.* 150.

Digitized by Google

seillers-Committés de Hollande, Reinier Pauw, Bourgmestre d'Amsterdam, Pierre Jeanszoon Schagen, Membre du Conseil d'Alkmaar, & Albert Bruinink, Secrétaire d'Enkhuizen. La Zeelande envoya Adrien Manmaaker, Chevalier, représentant le premier Noble de Zeelande, de la part du Prince d'Orange, & Jacques Schotte, Bourgmestre de Middelbourg, & député aux Etats-Généraux. La Province d'Utrecht commit Adrien Ploos, Conseiller de la Cour d'Utrecht, Député aux Etats-Généraux, & Anselme Salmius, Pensionnaire d'Utrecht. La Frise élut Jean Van de Sande, Conseiller de Frise, & Rink Aitsma, Député aux Etats-Généraux, & Bourgmestre de Leuwaarden. Walker Sloot de Vollenhoven, & Jean de Hemert, Bourgmestre de Deventer, l'un & l'autre Députés aux Etats-Généraux, furent nommés pour l'Overyssel. Goossen Schasser, Sénateur de Groninque, fut envoyé par la Ville, & Schato Gokkinga, Conseiller & Syndic pour les Ommelandes. Nous remarquerons que Kouwenhoven demanda d'être déchargé de sa Commission, sous prétexte de parenté avec Grotius, & que les Etats répondirent que c'étoit à Grotius à le recuser (1).

PHILIPPE IV. 1619.

Les Etats-Généraux munirent les Commissaires de Lettres, par lesquelles ils les assuroient de leur protection pour tout ce qu'on pourroit leur imputer, leur firent jurer un secret inviolable sur ce qui se passeroit dans le Tribunal (2), leur donnerent pouvoir en cas de mort ou de maladie d'un ou de plusieurs de passer outre, de former un jugement à la pluralité des préfens, & de faire exécuter leurs Sentences par les Officiers des Etats-Généraux (3). Ces Lettres les autorisoient à juger non-seulement Barneveld, Hogerbeets, Grotius & le cadavre de Ledenberg, mais encore Adolphe de Waal, Sieur de Moersbergen, qu'un détachement de cavaliers avoit enlevé au mois de Janvier dans le Pays de Munster, mené à Zutphen, & conduit dans les prisons de

Leur Commission.

(1) Décis. & Réfol. de la Cour de Hollande, *imprim. en 1571. n.* 138. *pag.* 78.
(2) Grotii Apol. *Cap.* XVI. *pag.* 158.
(3) Voyez la Commiss. *dans* Vitenbog. *pag.* 1196.

PHILIPPE IV. la Haye (1), où depuis trois semaines on l'interrogeoit tous les jours (2).

1619. XXXV.

Dernier interrogatoire de Hogerbeets.

Hogerbeets comparut devant le Tribunal le dernier de Février, le premier & le 5 de Mars. On le questionna principalement sur la levée & l'entretien des Compagnies bourgeoises. Il déclara que le Conseil de Leide avoit pris sa résolution avant son arrivée, qu'il avoit eu pour motif d'empêcher les émeutes, & de soutenir l'autorité du Magistrat. Broekhoven lui répondit, qu'on avoit bien abusé de la destination, puisque ces troupes avoient servi deux fois à garder sa propre maison. Sur l'extinction il dit, que la Ville se croyoit le même droit qu'Amsterdam & les Villes du Quartier du Nord qui se servoient du produit des contributions de Hollande pour payer leurs milices : sur quoi Pauw répartit, qu'Amsterdam étoit fondée sur une condition de son compromis. Hogerbeets repliqua qu'il ne lui seroit pas difficile de réfuter l'objection. On lui imposa silence, & ce fut son dernier interrogatoire (3).

Grotius interrogé.

Grotius fut appellé le 5 de Mars. Manmaaker l'avoit visité quelques jours avant pour l'exhorter à demander pardon, & n'ayant pu le persuader, il avoit tourné la conversation sur le projet de mettre Frederic-Henri à la tête de la Noblesse. Il l'assuroit que son Excellence avoit découvert les menées de du Maurier, de Meegang & de Vitenbogaard. Grotius répondit « qu'il ne connoissoit pas Meegang, & » qu'il n'avoit entretenu du Maurier & Vitenbogaard qu'en » public ; qu'il n'avoit cherché que la conciliation des deux » Freres ; qu'il avoit entendu disputer sur cette aggrégation ; » mais qu'il ne l'avoit envisagée que comme ces propositions qui servent de matiere aux conversations, sans aucun dessein de les effectuer ». Cet entretien fut le dernier qu'eut Grotius avec un Membre des Etats. Lorsqu'il pa-

(1) Baudart Mém. *Liv.* XI. *pag.* 6.
(2) Résolut. de Holl. *du 4 Févr.* 1619. *pag.* 20. Lettr. de Moersberg. *du 14 Mars v. s. dans* Brandt Procéd. *pag.* 81.
(3) Hogerbeets Mém. *dans* Brandt Procéd. *pag.* 55.

Digitized by Google

tut devant la Commiſſion, il fit pluſieurs remarques « ſur » ſa légitimité, & des reproches à quelques-uns des Juges » comme s'étant déclarés parties, aux uns d'avoir été d'avis » de réformer les milices bourgeoiſes contre l'aveu du Sénat » d'Utrecht, aux autres d'avoir menacé les priſonniers de » la queſtion. Il ſoutint que les Etats-Généraux reconnoiſ- » ſoient eux-mêmes, qu'ils n'avoient aucun droit de leur » donner des Juges, leurs Lettres portant que le préſent » Acte *ne pourra ſervir d'exemple, ni préjudicier au droit* » *commun & particulier de chaque Province, non plus qu'aux* » *privileges & libertés de la Hollande.* Qu'un Acte vicieux » dans ſon principe ne peut valider par aucun moyen, & » que l'autorité émanée du conſentement unanime d'une » Nation ne peut recevoir de limitation ni d'atteinte que » par l'Aſſemblée générale de tous les Ordres qui la com- » poſent ». Duik objecta qu'avec ce raiſonnement il anéan- tiroit tous les Arrêtés des Etats-Généraux, & que la levée des milices bourgeoiſes étoit une menace plus réelle que les diſcours des Fiſcaux. On lui demanda enſuite, *ſi l'Avocat n'avoit pas avancé, que Maurice en vouloit à la Souveraineté, & qu'on devoit s'oppoſer à ſon ambition?* Il répondit « que » Barneveld lui avoit paru s'inquiéter de quelque projet que » les émeutes des Villes lui donnoient lieu d'appréhender, » & qu'il l'avoit entretenu ſur le changement qui s'étoit » fait à Schiedam par cette voye ». On lui demanda, *s'il n'avoit pas dit lui-même que le Prince aſpiroit au Trône?* Il répondit « n'en avoir jamais eu la penſée; mais qu'il avoit » craint quelque changement funeſte; qu'au reſte il n'avoit » jamais manqué au reſpect qu'il devoit à Maurice, tant à » cauſe des places qu'il occupoit, que par ſon propre mé- » rite. Il nia que l'Avocat eût jamais formé de deſſein ſur » Woerden; mais qu'il avoit appris que ceux de Leide de- » ſiroient ardemment de voir cette Ville entre les mains » de troupes dont la fidélité fût aſſurée: qu'il n'avoit au- » cune connoiſſance d'une Aſſemblée chez Vander Myle, » quoiqu'il fréquentât cette Maiſon, & qu'il s'y fût trouvé » avec Briemen, Bieſeman, Baſius, de Hoon, Hogerbeets

PHILIPPE IV. 1619.

PHILIPPE IV. 1619.

» & Vitenbogaard ; mais qu'on n'y avoit tenu que des » discours généraux ; que Barneveld ne s'étoit jamais ouvert sur les prétendus moyens de faire la paix, ni de se » mettre sous la domination de l'Espagne ou de l'Autriche, ni qu'il fût dans l'intention de faire durer les disputes ecclésiastiques comme un moyen de prolonger la » Treve (1) ». Il demanda lui-même d'être entendu une seconde fois, & comparut le 16 d'Avril devant ses Juges. Il fit une longue dissertation sur les différens objets de cette affaire, & demanda la permission de la présenter par écrit : on lui remit une feuille de papier, & on lui donna cinq heures (2). Il reconnut « avoir dressé la lettre écrite à » Louis XIII au sujet du Synode ; il nia d'avoir jamais eu » le projet d'établir les Remontrans à Rotterdam par le secours des milices ; il affirma qu'il n'avoit jamais pensé » qu'à la tolérance, en partageant les Eglises avec les Contre-Remontrans ; qu'il avoit toujours conseillé d'accepter » le Synode, à condition qu'il seroit également composé » des deux partis, & qu'il étoit d'avis de laisser aux Classes » l'élection des Députés, à condition qu'on ne nommeroit » que des personnes tranquilles & pacifiques (3) ».

XXXVI. Premier interrogatoire de Barneveld.

On commença l'interrogatoire de Barneveld le 17 de Mars. Il consomma les trois premiers jours en recusation contre ses Commissaires. Il consentit enfin de répondre, après qu'on eut reçu ses protestations. On l'interrogea « sur les » lettres qu'il avoit écrites en Octobre 1617, aux Magistrats de Leide & d'Utrecht, à l'occasion du voyage que » le Prince d'Orange devoit y faire, & quel étoit le but de » l'Assemblée qui s'étoit tenue chez Vander Myle » ? Il avoua qu'il avoit seulement averti ces Magistrats de veiller à la sûreté de leurs Villes, dans la crainte des émeutes. Quant à l'Assemblée, il déclara n'en avoir aucun souvenir. On lui demanda s'il n'avoit pas envoyé Vander Myle en France en 1614, pour offrir les forces de la République au

(1) Mémoir. de Grotius *dans* sa Vie par K. Brandt *pag.* 175-179.
(2) Voyez cette déduction, *Ibid. pag.* 181. *& suiv.*
(3) *Id. Ibid. pag.* 179, 180.

Digitized by Google

Marquis d'Ancre contre les Princes & les Huguenots. Il dit que ſa Commiſſion ne portoit que des complimens au Roi, à la Reine Mere & à quelques Seigneurs. Il déclara qu'il ſe ſouvenoit d'avoir écrit avec trop de vivacité à Caron, Ambaſſadeur en Angleterre, pour inſtruire le Roi de la vérité des points controverſés, qu'il l'avoit prié de ſolliciter la protection du Monarque; & ce fut de ſes lettres qu'on tira bien des choſes à ſa charge. Il eut auſſi bien de la peine à ſe démêler des dépoſitions d'Aarſens, Greffier des Etats-Généraux, & de Berk, Bourgmeſtre d'Utrecht (1). Le premier rend compte « d'une converſation qu'il eut avec le Pere » Neyen, dont il rendit le précis à l'Avocat, qui lui avoit » ordonné d'en informer Hogerbeets, Vitenbogaard, Bruinink & Cromhout; que Krauwels lui avoit dit, qu'outre » l'obligation que Neyen lui avoit donnée, il en avoit une » autre de cent mille ducats deſtinée pour quelqu'un, dont » le crédit étoit ſupérieur; mais qu'il ignoroit ſi la ſomme » avoit été acceptée; que Krauwels étoit ſurpris de voir » des Membres du Gouvernement, & même des *Anciens* » *Gueux* recevoir des préſens, & qu'il lui avoit nommé » entr'autres Beerenſtein, Bourgmeſtre de Delft, & Ruikhaver, Bourgmeſtre de Haarlem; que le premier avoit » accepté un diamant de grand prix; qu'il ignoroit ce qu'on » avoit offert à l'autre; qu'à l'égard du diamant, il avoit » été acheté de Duart Fernando, Jouaillier, & qu'en ayant » averti l'Avocat, celui-ci lui avoit défendu d'en parler, en » diſant qu'il ſe chargeoit de l'examen, & que dans la ſuite » il lui avoit dit qu'il s'étoit fait informer exactement, qu'il » y avoit trouvé quelque bagatelle à redire; mais que l'on » avoit amplifié, pour en faire un crime (2) ».

PHILIPPE IV. 1619.

Dépoſition d'Aarſens contre lui.

Berk avoit déclaré le 28 de Septembre de l'année précédente, « que Barneveld l'avoit aſſuré qu'il ſeroit facile d'ap» paiſer les troubles de religion; que continuant la conver» ſation, il lui avoit demandé *s'il ne vaudroit pas mieux*

Dépoſition de Berk contre lui.

(1) Brandt Procéd. *pag.* 80, 81.
(2) Dépoſition du Greffier Aarſens mſſ. *dans* l'Hiſt. de la Patr. *Tom.* X. *Liv.* XXXIX. *pag.* 348.

PHILIPPE IV. 1619. » *s'accommoder avec le Roi d'Eſpagne ?* lui avoit vanté la » libéralité avec laquelle ce Monarque avoit récompenſé » ſes Partiſans dans le Portugal, que depuis il n'avoit plus » parlé de cette affaire ; qu'il ne pouvoit dire préciſément » le tems où ce propos lui fut tenu ; que l'Avocat logeoit » alors dans le *Spuyſtraat* à la Haye (1) ». En ſuppoſant la dépoſition véritable, cette converſation doit être de vieille date, puiſque Barneveld acheta l'Hôtel d'Aremberg en 1611, & qu'il n'a plus habité d'autre maiſon (2). Quoi qu'il en ſoit, Berk ayant ſubi ſon interrogatoire le 21 de Décembre, confirma la dépoſition, ajoutant « que Vitenbogaard » lui avoit dit, depuis trois ans, qu'on étoit d'accord avec » les Archiducs, qu'on pouvoit en juger par ce qui ſe paſſoit » à Cleves ; que les troupes des Etats s'entendoient avec les » Eſpagnols, & partageoient le butin ; que la Gueldre & » l'Overyſſel étoient déja reconciliés ; qu'il pouvoit ſçavoir » par lui-même ce qu'on penſoit à Utrecht, qu'on y trou- » veroit peu de réſiſtance ; que chacun cherchoit de l'em- » ploi pour ſon propre avantage ; que ceux qui maintenant » alloient à la Cêne, iroient bientôt à la Meſſe, pour être » conſervés dans leurs places ; qu'il faut ouvrir les yeux ſur » ce qui ſe paſſe, & ſonger à ſes propres intérêts (3) ».

Contre Vitenbogaard.

Juſtification de Vitenbogaard.

Vitenbogaard donna le démenti à Berk dans une lettre qu'il écrivit au Prince d'Orange (4), & ſur ce que Berk ſe vantoit d'avoir refuſé des offres conſidérables : *Il radote*, dit-il, *rien n'eſt plus faux*. Il avoue « que les Eſpagnols firent quel- » ques préſens à ceux qui négocioient la Treve ; mais au ſçu » des Etats ; qu'il s'éleva une diſpute entre Reneſſe Vander » Aa & Berk, celui-ci prétendant retenir le tout ; que lui » Vitenbogaard avoit été chargé de porter les deux Con- » currens au partage, &, continue-t-il, *ſi c'eſt de ce fait* » *qu'il veut parler, quelle noirceur ! au bout de neuf ans ſe*

(1) Réſolut. de Holl. *du 9 Avril* 1611. *pag.* 58.

(2) Interrog. de N. de Berck, *Art.* I, II, III, IV. mſſ. *dans* l'Hiſt. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XXXIX. *pag.* 350.

(3) Interrog. de Nic. de Berck, *Art.* I, II, III, IV, V. mſſ. *dans* l'Hiſt. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XXXIX. *pag.* 351.

(4) Voyez la Lettre *dans* la Vie de Vitenbog. *Chap.* XI. *pag.* 188, 191.

» *ſervir*

» *ſervir d'une œuvre de charité pour noircir l'innocent, qui n'a* PHILIPPE IV.
» *cherché qu'à reprimer ſa cupidité, & le faire paſſer pour un* 1619.
» *traître qui vient offrir de l'Argent de la part de l'ennemi* (1) ».
Nous ſommes arrêtés ſur ce fait avec d'autant plus de raiſon, que malgré les éclairciſſemens dont nous avons rendu compte, il fut le motif de la condamnation de l'Avocat.

XXXVII. Autres interrogatoires de Barneveld.

Barneveld ſubit en Avril pluſieurs interrogatoires conſécutifs, & ſouvent deux ou trois dans un jour. Il recommença ſa recuſation ; mais voyant qu'il n'y gagnoit rien, il ſe réſolut à répondre ſans préjudicier à ſes droits. Il avoua « la » réception d'un préſent de vingt mille florins que le Roi » de France lui avoit envoyés en conſéquence d'une pro- » meſſe faite en 1598. Il convint d'en avoir reçu de quel- » ques Seigneurs pour récompenſe des ſervices qu'il leur » avoit rendus. Il détailla ceux qu'il avoit refuſés, & dans » ce nombre il mit les Archiducs & les Eſpagnols, affir- » mant qu'il ignoroit qu'aucun autre en eût reçu ; qu'à l'é- » gard des propos qu'Aarſens & Berk lui faiſoient tenir ; » l'eſpace des douze ans ſans les avoir déclarés, le diſpen- » ſoit d'y répondre ; que s'ils les euſſent jugés criminels, ils » n'auroient pas dû les taire ſi long-tems. Il aſſura avec » ſerment qu'il n'avoit jamais traité du tranſport de la Sou- » veraineté avec le Roi de France, que Sully & Buzanval » avoient entamé la matiere par forme de converſation ſans » ſuite ; qu'il n'avoit jamais ſoupçonné le Prince d'aſpirer » à la Souveraineté ; qu'il trouvoit au contraire ſon autorité » trop bornée, & que s'il ſe fût adreſſé à lui, il l'auroit » trouvé prêt d'en faire l'ouverture aux Etats ; mais que ſon » Excellence ne s'étant point ouverte ſur ce point, il a cru » devoir garder le ſilence, puiſqu'il ne pouvoit parler en » regle ; qu'il avoit toujours craint les ſéditions & les émeu- » tes ; que les Libelles dont on inondoit les Villes depuis » pluſieurs années, & les voyes de fait commiſes en quel- » ques endroits, redoubloient ſes frayeurs, & lui faiſoient » appréhender qu'on ne méditât quelque révolution par le

(1) La même Lettre, *ibid. pag.* 192, 193.

PHILIPPE IV. 1619.

» moyen de la populace ; qu'il avoit communiqué ſes ſoup-
» çons aux Etats de Hollande ; qu'il en avoit dit ſon ſenti-
» ment au Prince avec toute la franchiſe qu'on pouvoit exi-
» ger ; qu'il lui avoit fait part d'un bruit qui ſe répandoit,
» que les Remontrans ſeroient bientôt accablés par les
» Contre-Remontrans ; que ſon Excellence ſeroit en même
» tems proclamée Comte ; qu'il ſçavoit de bonne part que
» le Bourgmeſtre d'une grande Ville avoit dit qu'il ne te-
» noit qu'à l'Avocat d'en faire la propoſition aux Etats-Gé-
» raux, & qu'ayant queſtionné celui-ci, le Bourgmeſtre
» avoit répondu que tout ce propos n'étoit qu'un mal en-
» tendu ; qu'il en avoit parlé au Comte Guillaume-Louis,
» & même l'avoit écrit à Caron, Ambaſſadeur des Etats
» en Angleterre ; mais qu'on devoit attribuer ſon indiſcré-
» tion au chagrin qu'un propos pareil pouvoit lui donner ;
» qu'il avoit traité les Contre-Remontrans de Puritains, qui
» s'efforçoient d'enlever aux Magiſtrats l'autorité qui leur
» appartient ſur les affaires eccléſiaſtiques ; qu'il avoit tra-
» vaillé aux Réſolutions qui tendoient à établir la toléran-
» ce, dans l'idée que les opinions qui diviſoient l'Egliſe,
» n'étoient pas d'une grande importance pour la Foi ; qu'il
» étoit d'autant mieux fondé à prendre ce parti, que par
» le Traité d'Union chacun s'étoit réſervé la liberté de con-
» ſcience & l'exercice des différentes Religions ; que les
» Luthériens & les Anabaptiſtes avoient été ſoufferts de-
» puis le commencement de la guerre ; qu'autoriſé par ces
» motifs il avoit dreſſé la déclaration de la Hollande, du
» Pays d'Utrecht & de l'Overyſſel, pour refuſer le Syno-
» de ; que Grotius l'avoit écrite, & qu'ils n'avoient eu pour
» objet que la conſervation des droits de ces Provinces ;
» qu'on ne pouvoit diſputer aux Villes celui de lever des
» Compagnies bourgeoiſes pour leur ſûreté, & que per-
» ſonne ne peut les congédier ſans leur conſentement ; qu'il
» avoit averti quelques Colonels de la fidélité qu'ils doivent
» à la Souveraineté des Villes qui les reçoivent en garniſon ;
» qu'alors ils doivent l'obéiſſance au Magiſtrat, & non pas
» aux Etats-Généraux ».

Digitized by Google

Telle fut la déclaration de l'Avocat, au moins telle qu'elle fut publiée alors. On l'interrogea encore sur les démarches qu'il avoit faites en 1612 & en 1618, pour obtenir des Lettres du Roi Jacques en faveur des Remontrans, & pour le prier d'envoyer deux de ses Evêques pour les appuyer dans le Synode ; mais nous n'avons pas trouvé ses réponses (1). PHILIPPE IV. 1619.

XXXVIII. Ordonnance pour un jour de prieres.

Jusqu'alors l'Avocat n'avoit pas imaginé qu'on en voulût à sa vie ; mais lorsqu'il sçut que les Etats-Généraux avoient ordonné un jour de Prieres publiques pour le 17 d'Avril, il ne douta plus de son sort (2). L'Ordonnance étoit motivée « par les dangers où la République se trouvoit exposée » depuis quelques années par l'ambition de certaines per» sonnes, pour remercier Dieu d'avoir préservé l'Etat de » la malice des hommes par le jugement équitable qu'il » lui avoit plu d'inspirer au Synode assemblé, & par la di» ligence des Etats-Généraux (3) ». Barneveld ne fut pas seul à tirer cette conséquence. Quelques Prédicans refuserent de publier ce Mandement. On fut obligé dans la Gueldre (4), dans le pays d'Utrecht, dans l'Overyssel & dans d'autres Eglises, d'y faire quelques changemens. Les Contre-Remontrans annoncerent des actions de graces à la bonté divine qui les avoit sauvés des massacres que l'ambition des ennemis de l'Etat se préparoient de commettre (5).

Jugement de Barneveld.

Ces discours annonçoient le jugement prochain. Du Maurier, Ambassadeur de France, demanda audience le premier de Mai. Boissise étoit parti, en réitérant ses exhortations, pour porter les Juges à la clémence, & les Etats avoient assez fait connoître qu'ils étoient ennuyés de ses répétitions (6). Les troubles domestiques qui désoloient la France, & la Treve, pendant laquelle son secours étoit moins nécessaire, avoient rendu les Hollandois plus fiers. Du Maurier cependant ne perdit pas courage : il prouva devant le

Intercessions infructueuses.

(1) Brandt Procéd. *pag.* 87. *& suiv.*
(2) Viterbog. Vie & Apol. *Ch.* XVIII. *pag.* 387.
(3) Viterbog. Hist. *pag.* 1143. Achab Jour de Prieres, *pag.* 9.
(4) Baudart Mém. *Liv.* XI. *pag.* 22.
(5) Brandt Procéd. *pag.* 99, 100.
(6) Brandt Procéd. *pag.* 101, 102.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1619. Prince « qu'on ne pouvoit avec justice exécuter les prisonniers, s'ils n'étoient convaincus de haute trahison ; qu'on » ne devoit pas de moindres égards à l'interceſſion de ſon » Maître qu'à celle d'Eliſabeth à qui l'on avoit accordé la » vie de l'Amiral Treſlong (1), & que la véritable magnanimité conſiſte à pardonner, lorſqu'on eſt maître de la » vengeance (2) » ; mais ſon éloquence échoua. Les pleurs des enfans & de l'épouſe de Barneveld eurent un pareil ſuccès ; ſa famille préſenta trois Mémoires conſécutifs qui furent rejettés. Il demanda lui-même d'être entendu de nouveau, & parut l'exiger avec hauteur ; mais les Juges mépriſerent ce reſte impuiſſant de ſon ancienne fierté (3). Ils travailloient alors à dreſſer ſa Sentence, il fut averti le 11 qu'elle étoit arrêtée, & lui ſeroit prononcée le 14 ou le 15. Guillaume-Louis, Comte de Naſſau, & le Fiſcal Duik firent de nouveaux efforts pour obtenir ſa grace : le Prince ne put la refuſer ; mais il y mit la condition que ſes Parens demanderoient pardon. La Princeſſe Douairiere leur fit entendre qu'il falloit l'avouer coupable ; ils tinrent conſeil entr'eux. Les avis furent partagés ſelon la coutume : on diſputa vivement pour & contre ; mais enfin l'honneur l'emporta ſur la tendreſſe, & ſa femme même déclara, qu'elle aimoit mieux le voir périr innocent, que de le charger de l'opprobre d'avoir trahi ſa Patrie (4).

Fermeté de ſa Famille.

On lui annonce ſa mort.

L'Avocat fut occupé le Dimanche, 12 de Mai, à lire les avis qu'on lui donnoit de tous côtés, & à cacher ſes papiers les plus ſecrets dans un petit ſiege & ſous la tapiſſerie de ſa chambre (5). Sur les cinq heures & demie du ſoir il fut interrompu par les Fiſcaux Leuwen & Sylla, qui lui annoncerent ſon jugement de la part des Etats-Généraux, & l'avertirent qu'il comparoîtroit le lendemain, pour entendre lire ſa ſentence de mort.

Son étonnement.

De mort ? s'écria-t-il, *quoi, de mort ? je ne m'y ſerois pas*

(1) Brandt Procéd. *pag.* 104.
(2) Vie d'Oldenbarn. *pag.* 184. Brandt Procéd. *pag.* 113, 120, 125.
(3) Vie d'Oldenbarnev. *pag.* 225.
(4) Annot. de Velk. Overlander, Echevin d'Amſterd. *dans* Brandt Procéd. *pag.* 133.
(5) Vie d'Oldenbarnev. *pag.* 226, 227.

Digitized by Google

attendu. Il demanda s'il lui ſeroit permis d'écrire un billet à ſa femme. Sylla lui répondit qu'il prit garde de rien mettre qui l'empêchât d'être rendu. *Eh quoi ?* repliqua-t-il, *prétend-on tyranniſer mes derniers ſentimens ?* Pendant qu'il écrivoit on l'entendit s'écrier : *ſi je ſçavois pourquoi l'on me fait mourir !* Sur quoi l'un des Fiſcaux lui dit : *vous le ſçavez bien ; mais on vous l'expliquera plus clairement demain.* PHILIPPE IV. 1619.

Il écrivoit encore lorſqu'Antoine Walæus, Prédicant & Profeſſeur de Théologie à Middelbourg, entra dans ſa chambre. Ce Docteur étoit ſage & modéré, & les Etats l'avoient choiſi dans les Membres du Synode, comme le plus capable de s'acquitter d'une pareille fonction. Il paſſa la nuit avec lui, & le lendemain l'Avocat témoigna qu'il étoit très-content de ſes entretiens. Les Fiſcaux après avoir laiſſé deux ſoldats avec ordre de le garder à vue, ſe retirerent. Le Miniſtre lui parlant alors de ſa conſcience, *je ſuis diſpoſé à la mort*, lui répondit Barneveld ; *mais je ne peux comprendre pourquoi l'on me fait mourir. La juſtice, les devoirs de ma charge, l'honneur & l'amour de la Patrie ont réglé toutes mes démarches. Je mets ma confiance dans le Seigneur, Juge ſouverain de tous les hommes.* Waldæus lui ayant demandé s'il ſe ſentoit bien détaché du monde ? *Mon Dieu m'appelle, & je ne penſe qu'à le ſuivre*, repliqua-t-il ; *mais je cherche vainement le motif qui termine ma triſte vie. J'ai toujours ſervi Mes Seigneurs les Etats-Généraux avec zèle & fidélité. J'ai donné aux Trajectins les conſeils que j'ai cru les meilleurs. Je n'ai penſé qu'à prévenir l'effuſion du ſang que j'ai toujours abhorré. Si quelquefois j'ai marqué trop de vivacité, j'étois pouſſé par des Libelles qui ſe ſuccédoient ſans fin. Un Vieillard a peine à ſe modérer. J'ai cependant ſurmonté ma colere, quand l'inſulte ne regardoit que moi. Je n'ai jamais employé que la douceur pour maintenir l'Union, dans la crainte que les Eſpagnols ne profitaſſent de nos diviſions. J'ai ſervi les Etats trente-deux ans, & je meurs ſur un échaffaud ?* Il ſe prépare à la mort.

Il pria Walæus d'aller vers ſon Excellence, pour lui demander pardon s'il l'avoit offenſé, & ſa protection pour ſa malheureuſe famille. Le Miniſtre lui demanda s'il étendoit Sa derniere demande à Maurice.

PHILIPPE IV. 1619.

le pardon jusqu'à sa grace ; il repliqua qu'il n'étendoit pas si loin ce terme, & qu'il le bornoit dans la signification intrinséque. Walæus s'acquitta de sa commission sur les dix heures du soir, & laissa Lamotius & Beyerus, Ministres de la Haye, auprès du prisonnier. Son Excellence répondit les larmes aux yeux, « qu'il étoit touché du malheur de l'Avocat ; qu'il l'avoit toujours aimé ; qu'il l'avoit exhorté plusieurs fois de changer de conduite ; mais que s'étant opiniâtré à changer la religion, il l'avoit forcé de veiller au » salut de la République. Je lui pardonne volontiers mes » injures particulieres : quoiqu'il n'en spécifie aucune, elles » ne sont pas moins réelles. Il a voulu débaucher les soldats de l'obéissance qu'ils me doivent comme à leur Général. J'ai été surtout piqué de me voir accusé d'aspirer » à la Souveraineté, & trop exposé à Utrecht. Je laisse à » votre prudence de lui taire ou de lui communiquer ces » griefs : car je ne souhaite que son salut. J'ai défendu à ses » Juges de lui faire des crimes de ce qui m'est personnel. » Quant à ses enfans, je leur promets ma faveur, tant qu'ils » se comporteront en bons Citoyens ». Walæus s'en allant, le Prince le rappella pour lui demander si l'Avocat ne parloit pas de grace, & le Ministre répondit par un *non*.

Réponse du Prince.

Il rendit la réponse du Prince avec tous les ménagemens qu'il put imaginer, & Barneveld lui dit « qu'il ne demandoit » rien de plus ; que son Excellence se trompoit s'il avoit cru » qu'il voulût sauver sa vie ; qu'il s'étoit apperçu dès 1600 » que Maurice aspiroit à plus d'autorité, & qu'il n'avoit agi » que pour empêcher les émeutes qu'il excitoit dans la vue » de s'avancer ». Après ces mots il ne pensa plus qu'à la mort. Les Ministres ne purent jamais le faire convenir qu'il l'eût méritée : ils lui parlerent de la Prédestination, sur laquelle il s'expliqua de façon que Walæus affirma depuis qu'il étoit mort Contre-Remontrant. Quelques-uns cependant prétendent que ses sentimens étoient plus modérés. Il marqua beaucoup d'inquiétude sur le sort des autres prisonniers : *Et mon Grotius*, disoit-il, *le fera-t-on aussi mourir?* Beyeren l'assura qu'on n'en parloit pas. *J'en serois fâché*,

Fermeté de Barneveld.

Digitized by Google

repliqua-t-il, *Hogerbeets & lui ſont jeunes, & bien capables de rendre de grands ſervices à leur Patrie.* Il voulut repoſer ; mais il ne put en venir à bout, & prit un Pſeautier françois, dans lequel il ſe mit à lire. Les Juges s'étant aſſemblés ſur les cinq heures, on vint l'avertir : il ſe leva ſur le champ, fit ouvrir ſa chemiſe par ſon domeſtique, lui donna ſon bonnet de nuit avec la même tranquillité que s'il étoit queſtion de s'habiller, & Walæus commença la priere du matin. Sa femme & ſes enfans avoient demandé la permiſſion de le voir pour la derniere fois. Les Etats firent appeller le Miniſtre pour ſçavoir s'il le ſouhaitoit, & celui-ci lui faiſant la propoſition, ſans lui dire que ſa famille avoit préſenté requête pour obtenir cette grace, il répondit que leur viſite étoit inutile. Les Juges firent écrire la réponſe au pied de la demande, & la remirent à ſes Parens. La Princeſſe Douairiere fit demander audience à Maurice ; mais le Prince craignant le crédit qu'elle avoit ſur ſon eſprit, la refuſa. Barneveld écrivit encore un billet à ſa femme ſur les ſept heures, pour lui recommander Jean Franken ſon domeſtique, & pour lui faire part de la promeſſe que ſon Excellence avoit faite d'accorder ſa faveur à leurs enfans. PHILIPPE IV. 1619.

La Garde du Prince s'étoit emparée de la Cour intérieure, & les troupes des dehors du Palais : on avoit dreſſé un échaffaud devant les fenêtres de la grande Salle à main droite de l'eſcalier. Walæus avertit l'Avocat de ſe tenir prêt : il s'avança vers la Salle d'audience ; mais on lui dit en chemin qu'il n'étoit pas encore tems. Il revint à ſa chambre, & reprit ſon Livre. Il fut enfin conduit à neuf heures à la chambre des Rôles, où les vingt-quatre Juges étoient en place. Le Greffier aſſiſté de trois Fiſcaux l'ayant fait aſſeoir ſur un tabouret, firent lecture de la Sentence (1). Elle étoit motivée ſur les dépoſitions des témoins & ſur ſa confeſſion. On le déclaroit atteint & convaincu « d'avoir ſoutenu que cha- » que Province avoit droit d'ordonner des affaires eccléſiaſtiques dans ſon diſtrict ; d'avoir dreſſé la proteſtation Sa Sentence.

(1) Brandt Procéd. *pag.* 135, 164.

PHILIPPE IV. 1619.

» des trois Provinces contre le Synode, ſans ordre des Etats;
» d'avoir demandé & obtenu des Lettres de protection du
» Roi de la Grande-Bretagne; d'avoir écrit au Roi de
» France pour le détourner d'envoyer ſes Théologiens à
» Dordrecht; d'avoir mis en place & maintenu des Prédi-
» cans reconnus d'une mauvaiſe doctrine; d'avoir convo-
» qué & tenu des Aſſemblées illicites en particulier; d'avoir
» affiché des Placards contre ceux qui ſoutenoient la ſaine
» doctrine; de les avoir traités de Puritains & de Flamin-
» gans; d'avoir fomenté la Conſpiration de huit Villes de
» la Hollande; d'avoir dreſſé la Déclaration du 14 d'Août
» 1617; d'avoir fait ordonner la levée des Compagnies
» bourgeoiſes; d'avoir exigé un nouveau ſerment de la gar-
» niſon de la Brille; d'avoir conſeillé aux Trajectins de le-
» ver des milices; d'avoir approuvé la nouvelle Inſtruction
» pour les troupes, & d'avoir imaginé un nouveau ſer-
» ment, par lequel elles s'engageoient de ſervir le Magiſ-
» trat envers & contre tous, ſans excepter le Capitaine gé-
» néral; d'avoir approuvé le projet d'une lettre pour em-
» pêcher le Prince de venir à Utrecht; d'avoir écrit à Le-
» denberg de veiller à la garde des portes, & d'en fermer
» l'entrée aux troupes du dehors; de s'être ſervi de Moeſ-
» bergen & de Van Poll pour ces manœuvres; d'avoir
» empêché qu'on ne conſentît à la réforme des nouvelles
» levées; d'avoir ſçu & confirmé ce qui s'étoit paſſé chez
» Vitenbogaard & Treſel; d'avoir conſenti qu'à Schoon-
» hoven on employât l'argent des contributions de Hol-
» lande au payement des milices bourgeoiſes, & que quel-
» ques Villes appoſaſſent des conditions inuſitées à la levée
» des impoſitions ordinaires; d'avoir calomnié ſon Excel-
» lence, & de l'avoir accuſée d'aſpirer à la Souveraineté;
» d'avoir fait ſçavoir au Magiſtrat de Leide la venue du
» Prince; d'avoir marqué du dépit de ce qu'il avoit mis
» une garniſon dans la Brille; d'avoir chargé les Conſeil-
» lers-Committés de veiller ſur les autres Villes; d'avoir
» exigé un nouveau ſerment des troupes réglées d'être fi-
» dèles aux Provinces qui les payoient, aux Villes qui les
» recevoient

Digitized by Google

BARNEVELD ou OLDENBARNEVELD,
Avocat et Grand Pensionnaire de Hollande.
W. den Elger pinx. *F.R. Ingouf Sculp.*

Digitized by Google

» recevoient en garniſon, & de les ſervir même contre le Prince & les Etats-Généraux ; d'avoir exhorté le Magiſtrat d'Utrecht à s'oppoſer à la réforme que le Prince vouloit faire dans cette Ville ; d'avoir divulgué les ſecrets de l'Etat ; d'avoir refuſé de ſon autorité privée de conclure une alliance importante à la République ; d'avoir changé les Tribunaux ; d'avoir reçu de gros préſens des Puiſſances étrangeres, des Seigneurs & des Colleges, ſans en donner connoiſſance à ſes Maîtres : A ces cauſes il étoit condamné à avoir la tête tranchée & ſes biens confiſqués (1) ». On s'apperçut pendant la lecture de l'agitation de Barneveld par les mouvemens qu'il ſe donnoit ſur ſon ſiege. Il parut même prêt d'interrompre le Greffier plus d'une fois ; mais il ſe contint juſqu'au bout. Il dit alors qu'on avoit tiré de ſon aveu des inductions envenimées, qui le chargeoient plus qu'on n'auroit dû, & ſe recria ſur la confiſcation qu'il ne pouvoit digérer après la parole de Maurice. Voogd, l'un des Juges, lui dit alors: *Vous avez entendu votre Jugement. Partez !* PHILIPPE IV. 1619.

Le bon Vieillard ſe leva à l'aide de ſon bâton, & s'achemina à travers la Salle vers l'échaffaud. En entrant ſur ce théâtre, il leva les yeux au Ciel, & s'écria : *Grand Dieu, qu'eſt-ce que l'homme !* Et ne trouvant point de carreau, il s'agenouilla ſur les planches. Lamotius fit la priere qui dura un quart-d'heure. Le Vieillard ſe releva avec un viſage ſerein, ſe deshabilla à l'aide de ſon domeſtique, & dit au peuple : *Ne croyez pas, Compagnons, que je ſois un traître. J'ai toujours agi ſincerement & ſelon les loix de la probité la plus auſtere. J'ai vécu en bon Patriote, & je meurs tel !* Il prit alors ſon bonnet de velours que ſon valet lui préſenta, le tira ſur ſes yeux, s'agenouilla ſur le ſable, & dit à l'Exécuteur de ſe dépêcher. Il ſemble qu'il ſe flattoit de ſa grace juſqu'à la fin, puiſqu'il demanda à ſon domeſtique, s'il ne venoit perſonne, & leva les mains ſi près de ſon viſage, que le bourreau lui coupa quelques doigts en faiſant voler Il eſt exécuté.

(1) Voyez la Sentence *dans* Brandt Procéd. *pag.* 164. *& ſuiv.*

PHILIPPE IV. 1619.

sa tête. Il en sortit une si grande quantité de sang qu'il formoit comme trois jets : les Spectateurs en teignoient leurs mouchoirs ; les uns ramassoient le sable rougi ; les autres coupoient les planches qu'il avoit teintes (1) ; ceux-ci par un esprit de haine & de vengeance, & ceux-là par amour & respect. Grotius reproche à son Ennemi dans un Ecrit qui fut imprimé dans la suite d'avoir été présent à l'exécution (2), & d'avoir laissé la confiscation prononcée dans sa force, malgré ses promesses. On entend celui qu'il désigne sous ce nom. Le corps de l'Avocat fut enterré la nuit suivante sans cérémonie, dans la crainte d'exciter une émeute. On trouva ses papiers en déménageant sa chambre ; mais on n'a jamais sçu ce qu'ils contenoient, & l'on ignore ce qu'ils sont devenus. Barneveld étoit âgé de soixante onze ans, sept mois & dix-huit jours, dont il avoit employé près de trente-trois au service des Etats (3).

Déclaration des Etats-Généraux.

Leurs Hautes Puissances firent imprimer la Sentence, & l'envoyerent aux Provinces. Elle étoit accompagnée d'un Ecrit qui paroît composé par quelqu'un de ses Juges. Il portoit « qu'on avoit eu la preuve de plusieurs crimes de plus » grande importance, que la prudence n'avoit pas permis » de mentionner dans son Jugement, & dont on n'auroit » pu tirer l'aveu sans livrer l'Accusé à des tortures, où l'on » craignoit de l'exposer à cause de son grand âge (4) » : sur quoi Grotius remarque le ridicule d'épargner la question à celui qu'on fait mourir par la main du bourreau (5). Ils en envoyerent une Copie à Louis XIII, & l'accompagnerent de plaintes contre son Ambassadeur, priant Sa Majesté de lui défendre de soutenir & nourrir des Factions dans la République (6). On attribua cette lettre à François Aarsens, qui vouloit se venger de Du Maurier qui l'avoit qualifié de

Particularités sur Aarsens.

(1) Achab Jour de Prieres, *pag.* 38.
(2) Cl. Sarravii Epist. *pag.* 196.
(3) Brandt Procéd. *pag.* 176–184.
(4) Brandt Procéd. *pag.* 185.
(5) Grotii Apolog. *Cap.* XX. *pag.* 289.
(6) Brandt Procéd. *pag.* 187.

Digitized by Google

Digitized by Google

CORNEILLE VAN AARSENS,
Greffier des Etats de Hollande.

A. Scheuman del. F. R. Ingouf Sculp.

Digitized by Google

Garnement dans une lettre qu'il écrivoit à ſon Maître (1). Jeannin, Boiſſiſe & Vitenbogaard ſoutinrent hautement que l'Avocat étoit mort innocent, & que ſon crime conſiſtoit dans ſon oppoſition aux volontés du Prince, & dans la pénétration de ſes projets les plus cachés (2).

PHILIPPE IV.

1619.

Juſtification de Barneveld.

Cet événement ſe trouve marqué dans le *Regiſtre des Délibérations des Etats* dans les termes ſuivans : *Du 13 Mai 1619, ici, à la Haye, ſur un échaffaud dreſſé à cet effet dans la Cour intérieure près le degré de la grande Salle, a été exécuté à mort par l'épée Monſieur Maître Jean d'Oldenbarneveld, Chevalier, Seigneur de, &c. Avocat des Pays de Hollande & de Weſtfriſe, pour raiſons mentionnées dans ſa Sentence & ſes biens confiſqués, après avoir ſervi trente-deux ans, deux mois & cinq jours, ayant reçu ſa Commiſſion le 8 de Mars de l'an 1588. Ce fut un homme d'une grande activité, d'un travail infatigable, d'une prudence conſommée, d'un jugement profond, & ſingulier à tous égards. Que celui qui eſt debout, craigne de tomber ! Dieu veuille avoir ſon ame ! AMEN* (3) !

Enregiſtrement de ſa mort.

XXXIX.

Fermeté de Hogerbeets & de Grotius.

Cette mort étonna Hogerbeets & Grotius, & les inquiéta d'autant plus que l'échaffaud demeuroit dreſſé, & qu'on leur conſeilloit ſous main de demander grace (4). Trois des Juges ſe tranſportèrent à la chambre de Hogerbeets, pour lui perſuader de faire cette démarche ; mais il le refuſa conſtamment : ſur quoi l'un d'eux lui dit en le quittant : *Préparez-vous donc à ſuivre Barneveld ; ſon échaffaud vous attend !* La femme de Grotius rejetta la propoſition avec la fermeté d'un grand homme : *S'il a mérité la mort*, dit-elle à l'Emiſſaire du Prince, *qu'on lui coupe la tête ; mais il ne ſera pas dit qu'une moitié de lui-même ait deshonoré l'autre.* Elle communiqua cependant le conſeil qu'on lui donnoit à ſes Parens : quelques-uns balançoient à le ſuivre ; mais le

Et de leurs Familles.

(1) Vitenbog. Hiſt. *pag.* 1208.
(2) Vitenbog. Vie & Apol. *Ch.* XV. *pag.* 300, 302, 303, 305.
(3) Réſolut. de Holl. *du 13 Mai* 1619. *pag.* 102. Aittzema *Tom.* I. *Liv.* X. *pag.* 83.
(4) Réſolut. de Holl. *du 13 Mai* 1619. *pag.* 102.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. plus grand nombre réſolut d'attendre un Jugement (1).

1619. Pendant ce tems la Commiſſion faiſoit le procès à la mémoire de Ledenberg. Son cadavre fut traîné ſur la claye, pendu dans ſa biere, & ſes biens furent confiſqués. Il fut enſuite enlevé pendant la nuit, & porté dans la Chapelle du château de Zuilen qui appartenoit à Lokhorſt, ſon Gendre (2).

Jugement du cadavre de Ledenberg.

De Grotius & de Hogerbeets.

On ne manqua pas d'informer les deux Priſonniers de cette nouvelle rigueur, & ces attentions découvrirent de plus en plus les motifs de cette tragédie (3). Le Fiſcal Syllamanda Grotius devant ſes Juges le 18 de Mai pour entendre ſon Jugement, & Charles Nyſ, Grand Prevôt, cita pareillement Hogerbeets : ils furent condamnés à une priſon perpétuelle & leurs biens confiſqués (4). Grotius étoit chargé d'avoir dreſſé l'Ordonnance de Schiedam, & Hogerbeets d'avoir conſeillé de ſurprendre Woerden. Le premier reçut ſa condamnation ſans ſe plaindre ; mais dans la ſuite il réfuta la Sentence par un Ecrit qu'il fit imprimer ; le ſecond s'écria que ſon Jugement étoit en contradiction avec ſon interrogatoire, & demanda la reviſion de ſon Procès. Le Préſident voulant lui impoſer ſilence, il mit la main ſur ſa poitrine, & s'appliqua ces vers d'HORACE :

Condamnés à une priſon perpétuelle.

Hic murus aheneus eſto :
Nil conſcire ſibi, nulla palleſcere culpa !

Preſqu'au même tems il crut en avoir trop dit, & demanda pardon au Tribunal. Leurs Hautes Puiſſances leur permirent de voir leurs Parens avant leur départ, & le 5 de Juin à onze heures du ſoir on les transféra ſur des chariots à Delfshaven ſous une eſcorte de vingt-cinq Cavaliers. Ils en partirent par eau pour Dordrecht, où reprenant la route par terre, ils paſſerent à Papendrecht & Gorinchem,

Et transférés à Louveſtein.

(1) K. Brandt Vie de Grotius, *pag.* 195, 196.
(2) Vitenbog. *pag.* 1007.
(3) Trigland *pag.* 1092.
(4) Voyez les Sentences *dans* Brandt Procéd. *pag.* 207, 215.

& furent logés dans le Château de Louveſtein(1), à l'extrêmité du Bommelerwaard, vis-à-vis de Wondrichem, & depuis cette forteresſe eſt devenue la priſon d'Etat. PHILIPPE IV. 1619.

Il nous reſte à rendre compte de Moersbergen qui fut interrogé dans le mois de Mars. Il ſentit qu'on cherchoit à aggraver l'entrepriſe qu'il avoit formée ſur Woerden, & qu'on en faiſoit une affaire capitale. Il avoit averti ſa femme de chercher la protection de Guillaume-Louis Dudley & Carleton, Ambaſſadeur d'Angleterre (2); mais lorſqu'il ſçut que Barneveld avoit eu la tête tranchée, & que l'échaffaud reſtoit debout, il ſe détermina à demander ſa grace aux Etats-Généraux (3), & l'obtint le 29 de Mai, à condition de quitter le pays pendant ſix ans, & de n'y revenir qu'avec la permiſſion de Leurs Hautes Puiſſances & des Etats d'Utrecht. Il fut conduit dans ſon Château de Moersbergen, ſous un congé d'un mois, pour arranger ſes affaires, gardé par quatre ſoldats, ſans pouvoir parler à perſonne, que par la permiſſion du Comte Erneſt-Caſimir de Naſſau, & le 5 de Juillet il fut eſcorté juſqu'à Welle dans le pays de Cleves, d'où il paſſa dans le Holſtein, & ne revint que quelques années après, lorſque les affaires ayant totalement changé, on lui permit de finir ſes jours dans ſa Patrie (4). Moersbergen obtient ſa grace.

De Haan, Penſionnaire de Haarlem, n'ayant pas comparu, fut banni pour quinze ans, avec défenſe de rompre ſon ban, ſous peine de punition corporelle, & la moitié de ſes biens confiſqués. Il ſe mit au ſervice du Duc de Holſtein, qui le créa Conſeiller Privé, & il mourut à ſa Cour le 5 de Novembre 1624 (5). De Haan banni.

Vitenbogaard qui, comme nous l'avons vu, s'étoit ſauvé dans le Brabant, s'étoit conſervé la protection de Frederic-Henri & de la Princeſſe ſa Mere; mais ils ne purent empêcher qu'il ne fût banni à perpétuité, & ſes biens confiſqués, ſans cependant ſpécifier ſon crime. Il s'étoit attiré Vitenbogaard banni. Cauſe de la haine de Maurice contre lui.

(1) Brandt Procéd. *pag.* 232.
(2) Voyez ſa Lettre *dans* Brandt Procéd. *pag.* 81.
(3) Réſolut. de Holl *du 23 Mai 1619. pag.* 106.
(4) Brandt Procéd. *pag.* 237, 242.
(5) Brandt Procéd. *pag.* 245-254.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1619. l'averſion de Maurice par une aventure qui mérite d'être conſervée. Jean de Paris, Valet de chambre du Prince, étoit en même tems le Miniſtre de ſes plaiſirs ſecrets : cet homme, peu délicat ſur l'honneur, ne put réſiſter à la tentation de s'emparer des bijoux d'un Jouaillier, dont l'étalage avoit allumé ſa cupidité. Il complotta avec un Hallebardier de la garde de l'attirer dans un endroit détourné du Palais où ils l'aſſaſſinerent. Le crime ayant éclaté, les deux coupables furent condamnés à la roue, & Vitenbogaard fut chargé de les aſſiſter au ſupplice. Paris avoua au Miniſtre des particularités du goût de ſon Maître qui lui parurent ſi graves, qu'il ſe crut obligé de faire des remontrances à ſon Excellence, & la haine qu'il s'attira fut d'autant plus dangereuſe, que le Prince ne put jamais lui pardonner de le connoître par des traits qui le couvroient de confuſion (1). L'on ſe perſuadera facilement que les motifs du Jugement furent pareillement ſupprimés, & Sylla en rendant raiſon du ſilence, dit *que les Juges n'avoient pas voulu fournir des alimens aux Libelles injurieux & ſatyriques* (2).

Treſel banni. Treſel, dans la maiſon duquel s'étoit tenue l'Aſſemblée dont nous avons parlé, fut banni pour deux ans, & condamné à deux mille florins d'amende, quoiqu'il fût abſent, lors de la Conférence (3) : ce que Grotius releve vivement dans ſon *Apologie* (4) ; mais on peut répondre qu'étant au ſervice des Etats, il devoit avertir ſes Maîtres de ce qui s'étoit paſſé dans ſa maiſon.

XL. Frais de cette Commiſſion. Telle fut la fin de cette fameuſe Commiſſion qui coûta plus de ſoixante-dix mille florins aux Provinces-Unies (5). On voit par des *Pieces authentiques*, que les Etats emprunterent alors ſoixante-douze mille florins, qui furent remboursés par la vente des biens confiſqués (6). Chaque Juge reçut deux mille quatre cens florins de la Caiſſe générale,

(1) Le Clerc *Tom.* II. *Liv.* IX *pag.* 64.
(2) Vitenbog. Vie *Ch.* XIII. *pag.* 238.
(3) Baudart Mém. *Liv.* XI. *pag.* 74.
(4) Grotii Apolog. *Cap.* XX. *pag.* 296.
(5) Grotii Apol. *Cap.* XV. *pag.* 157. *Cap.* XIX. *pag.* 283.
(6) Réſol. de Holl. *du 31 Ma.i* 1623. *pag.* 39. *du 3 Oct.* 1624. *pag.* 127.

Digitized by Google

& cent cinquante de celle de chaque Province. Les Fiſcaux, le Greffier, le Prevôt, & tous ceux qui prêterent la main à la vengeance de Maurice, furent largement récompenſés aux dépens du Public, & nous trouvons qu'Erneſt-Caſimir, Comte de Naſſau, retira ſeul quarante mille florins, dont la quittance eſt motivée *pour les ſervices rendus :* ce qui ne peut regarder que le ſecours qu'il conduiſit à Utrecht (1). PHILIPPE IV. 1619.

Jugement ſur l'équité de la procédure.

Nous ne pouvons quitter cette affaire ſans parler du Jugement qu'en porta la Poſtérité. Un des plus célébres Juriſconſultes Hollandois ne peut aſſez s'étonner « de l'impudence » avec laquelle ces Juges firent un crime à Barneveld d'avoir » ſoutenu que le droit de régler les affaires eccléſiaſtiques » appartient à chaque Province. La Gloſe ſur le *XIIIe Article* de l'Edit d'Union porte expreſſément, que *l'intention » n'eſt pas qu'une Province ou Ville s'ingere dans le fait de » l'autre en matiere de Religion* (2) ». Ce Docteur établit pour conſtant « que Barneveld, Hogerbeets & Grotius ne » furent condamnés que ſur le conſeil qu'ils avoient donné » aux Etats de Hollande & aux Magiſtrats des Villes, & » pour avoir exécuté les ordres de leurs Supérieurs ſans au» cune mauvaiſe foi de leur part. Il ajoute que quarante ans » depuis, les Magiſtrats de Leide & de Rotterdam furent « condamnés à dédommager les héritiers d'Hogerbeets & » de Grotius (3) ». Il conclut du *premier Article* de l'Union d'Utrecht, qui porte *qu'en cas de différend entre deux Villes ou deux Provinces, les autres ne peuvent s'en méler qu'à titre de Médiateurs*, qu'on a donc violé cet Article en 1619, puiſque non-ſeulement « les Priſonniers ne refuſoient pas, » mais même demandoient leur renvoi devant leurs Juges » naturels : » à quoi il ajoute « que ſi l'on veut ſçavoir de » quel droit les Commiſſaires ont prononcé dans cette af« faire, il faut conſulter de plus habiles gens que lui, n'é» tant pas en état de le décider (4) ». Un Auteur An-

(1) Brandt Procéd. *pag.* 268, 269.
(2) Bynkershoek Quæſt. Jur. *Lib.* II. *Cap.* XVIII. *pag.* 316, 317.
(3) Idem, *ibid. Cap.* II. *pag.* 201.
(4) Idem, *ibid. Lib.* II. *Cap.* II, XXIII. *pag.* 363.

Philippe IV. 1619.

glois (1) examinant la juſtice de cette Sentence demande, ſi la Souveraineté réſide dans les Etats-Généraux ou dans les Provinces ? Le ſentiment général la met aujourd'hui dans chaque Province, & même dans chaque Ville, & c'étoit l'opinion de Barneveld & de ceux qui tenoient ſon parti (2). Maurice & les Commiſſaires ſoutenoient le ſentiment contraire, & la queſtion cauſa long-tems de grandes diſputes dans la République : d'où il ſuit que les Priſonniers ſont coupables aux yeux des uns & innocens devant les autres, puiſqu'ils n'ont agi que dans leur diſtrict en vertu des ordres de leurs Supérieurs. On ne pouvoit donc leur reprocher le conſeil qu'ils avoient donné, puiſqu'ils ne faiſoient que s'acquitter de leur miniſtere, qu'ils étoient de bonne foi, & le croyoient le meilleur dans les circonſtances. Barneveld étoit ſi bien convaincu de cette vérité, que dans les derniers momens de ſa vie il dit aux Prédicans qui l'aſſiſtoient : *Je ne veux pas accuſer mes Juges ; mais je ſuis venu dans un tems où l'on ſuit des maximes bien différentes des anciennes.* Ce diſcours étant rapporté à Maurice, ſon Excellence répondit : *L'Avocat n'a pas trouvé ces prétendues maximes dans l'Etat ; mais il a voulu les y introduire* (3).

(1) Burnet Hiſt. of his own Time *Vol.* I. *pag.* 13.
(2) Grotii Apolog. *Cap.* I, II. *pag.* 1, 14.
(3) Baudart Mém. *Liv.* XI. *pag.* 55.

Fin du vingt-quatrieme Livre.

LIVRE

LIVRE XXV.

SOMMAIRE.

I. *SOUPÇONS sur les vûes de Maurice. Emeutes dans différentes Villes. A Alkmaar. A Hoorn. Dépoſition des Miniſtres Remontrans.* Acte de Treve. *Epiſcopius & ſes Collegues transférés à Waalwyk. Réforme dans l'Univerſité de Leide. Voſſius & Barlæus dépoſés. Rigueur contre les Remontrans.* II. *Leur Aſſemblée à Waalwyk. Leurs Emiſſaires dans les Provinces-Unies. Maltraités. Veenhuizen & Van der Myle expulſés des Etats. Les fils de Barneveld dépouillés de leurs charges. D'autres perſonnes déplacées. Les Remontrans perſécutés.* III. *Infractions de la Treve. Pirateries. Traité d'Union entre la Compagnie Hollandoiſe & Angloiſe des Indes. Affaires des Indes. Manœuvres des Anglois. Fondation de Batavia.* IV. *Guerre de Boheme. Frédéric, Comte Palatin, élu Roi de Boheme. Ambaſſade des Etats en Angleterre. Maurice marche au ſecours de Frédéric.* V. *Frédéric marche en Boheme. Ligue contre lui. Le Palatinat envahi par les Archiducs. Indolence du Roi Jacques. Foible ſecours des Anglois. Campagne infructueuſe. Conſtruction du Fort de* Papenmuts. *Bataille de Prague. Défaite & fuite de Frédéric. Il eſt abandonné de ſes Alliés. Jacques amuſé par l'Eſpagne.* VI. *Mort de la Princeſſe Douairiere d'Orange. Mort de Guillaume-Louis, Comte de Naſſau. Erneſt-Caſimir nommé Stadhouder de Friſe. Maurice, Stadhouder de Groningue & de Drenth. Nouvelle Inſtruction du Stadhouder de Friſe. Mort d'Adrien Duik, Secrétaire des Etats de Hollande. André de With lui ſuccede. Nouvelle Inſtruction pour l'Avocat de Hollande. Changement de ſon titre. Antoine Duik nommé* Conſeiller-Penſion-

Digitized by Google

naire. VII. *Nouveau Réglement pour le Criminel. Proteſtations infructueuſes de Grotius. Interceſſion inutile de la France. Nouvelles perſécutions contre les Remontrans. Ils ſont transférés à Louveſtein.* VIII. *Evaſion ſinguliere de Grotius. Sa Lettre au Prince & aux Etats.* IX. *Fin de la Treve. Armemens. Tentatives des Archiducs pour prolonger la Treve. Pour gagner les Remontrans. Nouvelle Propoſition de Paix par Albert. Rejettée. Déclaration des Etats. Trahiſon à Tiel. Découverte & punie.* X. *Mort de Philippe IV. Chevaliers de la Toiſon d'or crées par lui.* XI. *Philippe V ſuit les maximes de ſon Prédéceſſeur. Mauvais état des affaires du Comte Palatin. Secours en argent fourni par les Etats. Treve avec l'Empereur.* XII. *Mort de l'Archiduc Albert. Mouvemens des Eſpagnols. Précautions de Maurice. Spinola s'empare du Château de Reide. Et de Juliers. Entrepriſe des Eſpagnols ſur l'Ecluſe. Manquée.* XIII. *Ambaſſade en France. Commiſſion particuliere du Prince d'Orange. Ambaſſade en Angleterre. En Allemagne. En Danemarc. Plan d'un Traité avec cette Couronne. Envoyés de Geneve. De Pologne. Traité avec le Brandenbourg. Erection de la Compagnie des Indes Occidentales. Réglement pour la navigation de la Méditerranée. Nouveaux troubles en France. Députés des Huguenots à la Haye. Plaintes de l'Ambaſſadeur. Réponſe des Etats. Libelles contre le Roi.* XIV. *Ouverture de la campagne. Spinola médite le ſiege de Berg-op-zoom. La place inveſtie. Attaques furieuſes. Mansfeld au ſecours de la place. Affaires du Palatinat. Maurice au ſecours de Berg-op-zoom. Le ſiege levé. Steenbergen repris par Erneſt de Naſſau. Hoſtilités réciproques. Projets de Maurice. Manqués.* XV. *Nouveaux troubles dans l'Ooſtfriſe. Mansfeld détaché pour la pacifier. Plaintes du Comte. Accommodement. Mansfeld rappellé. Les Etats s'aſſurent de Lieroord. Traité avec Alger & Tunis. Modifications des impoſitions pour la Gueldre & l'Overyſſel. Nouvelles perſécutions des Remontrans. Publication de l'*Apologie de Grotius. *Saiſie. Reimprimée. Grotius protégé par le Roi de France. Réflexions ſur ſon Ouvrage.* XVI. *Source de la conjuration contre la vie de Maurice. Chefs de la conjuration. Bruits répandus à ce ſujet. Des aſſaſſins loués. Libelle contre Maurice. Proviſion d'armes*

Digitized by Google

pour l'exécution du complot. XVII. Le complot découvert. Quelques conjurés arrêtés. Fuite de Stouenbourg. Et de Groeneveld. Perquiſitions ſéveres. Proſcription des Remontrans. Et des principaux conjurés. Soupçons contre Frédéric-Henri. Groeneveld arrêté. Evaſion de Stouenbourg. Il paſſe au ſervice de l'Eſpagne. Trois autres conjurés arrêtés. XVIII. Exécution de quatre. Le Prédicant Slatius arrêté. Juſtification des Remontrans. Exécution de Groeneveld. Et d'autres. De Slatius & d'autres. Jour ſolemnel de prieres & d'actions de graces. Récompenſe des Dénonciateurs. Mauvais état des Finances. XIX. Affaires du Palatinat. Treve. Le mariage du Prince de Galles avec l'Infante rompu. Ambaſſade de l'Empereur aux Etats. Ils lui refuſent l'audience. Envoyés de Hambourg. De Breme. Du Comte d'Oldembourg. Troubles dans la Friſe. Sur les impoſitions. Sur la nomination des Magiſtrats. Accommodement. Affaires des Indes. Incendiaires Eſpagnols. Cherté des grains. Inondation. Emeute des troupes Angloiſes. La Veluwe & les Ommelandes ravagés. XX. Sollicitations infructueuſes pour ſecourir le Comte Palatin. Négociations de Maurice avec Carleton. Ambaſſade en Angleterre. Alliance défenſive avec cette Cour. Secours infructueux des Anglois. XXI. Ambaſſade en France. Mariage de la Sœur de Louis XIII avec le Prince de Galles. Traité de ſubſides avec la France. Articles ſecrets. Siege de Breda par Spinola. Cleves & Gennep repris par Maurice. Ses tentatives infructueuſes pour ſecourir la place. Son entrepriſe ſur Anvers. Manquée. Derniere maladie de Maurice. Mariage de Frédéric-Henri avec une Princeſſe de Solms. Mort Maurice. Ses enfans naturels. Son Teſtament. Son Portrait. XXII. Frédéric-Henri nommé Capitaine & Amiral Général. Et Stadhouder de Hollande. De Zeelande. De Gueldre, d'Utrecht & d'Overyſſel. Erneſt-Caſimir Stadhouder de Groningue. Conteſtations au ſujet du Premier Noble de Zeelande. Particularités ſur le regne de Frédéric-Henri. Continuation du ſiege de Breda. Converti en blocus. Tentatives infructueuſes de Frédéric-Henri pour ſecourir la place. Bravoure de Juſtin de Naſſau. Capitulation de Breda. Priſe de Goch par les Etats. Affaires du Bréſil. S. Salvador pris. Et repris. Autres avan-

tages remportés dans le Bréſil. XXIII. *La flotte des Etats au ſecours de Louis XIII contre la Rochelle. Prétexte pour faire taire les Prédicans. Affaire de la Valteline. La flotte Hollandoiſe battue. Nouveaux renforts. Sa jonction avec les vaiſſeaux du Roi. Défaite des Rochellois. Méfiance contre l'Amiral Hollandois.* XXIV. *Continuation de la guerre du Palatinat. Secours envoyé par les Etats. Mort de Jacques I. Soupçons de poiſon. Charles I lui ſuccede. Ambaſſade en Angleterre. Renouvellement de l'alliance. Mort de l'Ambaſſadeur Caron. Remplacé par Joachimi. Affaires d'Amboine. Expédition de la flotte combinée contre l'Eſpagne. Traité entre les deux Puiſſances. Et avec le Danemarc. Animoſité de Charles contre l'Eſpagne.* XXV. *Ambaſſade en France. Obſtacle à un nouveau Traité. Levé. Paix avec les Rochellois. Clameurs des Prédicans pour le rappel de la flotte. Elle manque de vivres. Son retour. Indignation de la Cour de France à ce ſujet. Refroidiſſement entre la France & l'Angleterre. Négociations infructueuſes de l'Ambaſſadeur des Etats. Son retour.* XXVI. *Débats ſur la campagne ſuivante. Canal Eugenien. Oldenzeel rendu aux Etats. Un corps de leurs troupes battu. Styrum priſonnier. Mouvemens infructueux de l'armée des Etats. Entrepriſe de Spinola ſur l'Ecluſe. Manquée. Campagne malheureuſe du Roi de Danemarc en Allemagne. Mort de Mansfeld. Chrétien ſollicite de nouveau le ſecours des Etats.*

Digitized by Google

HISTOIRE GÉNÉRALE
DES
PROVINCES-UNIES.

LIVRE XXV.

ET événement fit penſer à tout le monde que le Prince avoit des vûes plus élevées, & qu'il travailloit à diſſoudre l'Union d'Utrecht (1), pour ſe frayer une route à la Souveraineté, ſous le titre de Comte ou de Chef de la Généralité ; qu'il vouloit commencer par reſſuſciter les prétentions de ſa Maiſon ſur le Duché de Gueldre, & on parloit d'un mariage avec une Princeſſe de Brandenbourg, en faveur duquel l'Electeur cédoit ſes prétentions ſur Cleves, Bergues & Juliers ; mais ces bruits ſe diſſiperent en naiſſant (2), & l'on n'en voit aucun veſtige dans les *Pieces authentiques*. On trouve ſeulement qu'au commencement de l'année ſuivante le Conſeil d'Amſterdam envoya Marquette avec un Député de cette Ville,

PHILIPPE IV.
1619.
I.
Soupçons ſur les vûes de Maurice.

(1) Réſolut. de Holl. *du 14 Mars, 26 Août, 11 Déc.* 1619. *pag.* 64, 209, 313.
(2) Vitenbog. *dans* Brandt Procéd. *pag.* 269.

PHILIPPE IV. 1619. accompagné d'un autre de Dordrecht & d'un troiſieme de Hoorn, pour faire une propoſition ſecrete au Prince, avec pouvoir de conclure ſur le champ (1); mais on ignore ce dont il s'agiſſoit. Quelque tems après, les Députés de Haarlem & d'Amſterdam préſenterent un Mémoire qui regardoit vraiſemblablement la même affaire; mais il paroît qu'elle n'eut aucune ſuite. Les uns prétendent que le Prince fut rebuté des difficultés qu'il enviſagea (2); les autres avancent que ſes ennemis répandoient ces bruits pour le rendre odieux (3). En effet, eſt-il vraiſemblable qu'il crût réuſſir dans un projet, dont il puniſſoit par la mort ceux qui avoient oſé le ſoupçonner?

Emeutes dans différentes Villes. La tranquillité n'étoit pas cependant rétablie: il étoit arrivé des émeutes en différens endroits. Le Peuple qui penchoit pour les Remontrans, avoit peine à ſouffrir la dépoſition des Miniſtres qui prêchoient la doctrine mitigée.

A Alkmaar. Une troupe de mutins força les portes de l'Egliſe d'Alkmaar, enfonça les armoires, déchira les regiſtres, & promena le Prédicant, qui étoit Contre-Remontrant, dans une brouette par les rues de la Ville. Les Etats manderent Jean Everts-zoon Geſteranus, Miniſtre Armenien, & le firent interroger par leurs Députés & ceux des Claſſes, ſur la cauſe de ce déſordre; & quoiqu'il prouvât clairement n'y avoir aucune part, ils le dépoſerent, & lui défendirent de retourner à Alkmaar (4).

A Hoorn. Le Magiſtrat de Hoorn ayant donné congé de la maiſon qu'elle occupoit, à la femme de Dominique Sapma, Prédicant Arminien que le Synode avoit cité, celui-ci étoit parti de Dordrecht ſans congé, mais de la connoiſſance des Commiſſaires-Politiques, pour mettre ordre à ſes affaires. L'Eſcoutet ayant appris ſon arrivée, fit prendre les armes à la garniſon, l'enleva le 10 Mars à neuf heures du matin, & le fit monter ſur un charriot pour le renvoyer

(1) Réſolut. de Holl. *du 12 Mars 1620. pag.* 40.
(2) Réſolut de Holl. *du 15 Sept. 1620. pag.* 202.
(3) Brandt Procéd. *pag.* 269.
(4) Brandt *Tom.* III. *pag.* 357-388. Baudart Mém. *Liv.* XI. *pag.* 16.

Digitized by Google

à Dordrecht. Ce ſpectacle ameuta le Peuple, & les railleries des Contre-Remontrans qui lui reprochoient de n'oſer ſecourir ſon Docteur, acheverent de l'irriter. Les plus hardis arrêterent les chevaux, couperent les traits, & deſcendirent du charriot le Miniſtre & ſa famille. La garde étant accourue, tira ſans bales, pour arrêter la pétulance ; mais le Peuple ne voyant tomber perſonne, chargea les ſoldats à coup de pierres : ils firent alors une décharge ſérieuſe, dont ſept ou huit furent tués, une quarantaine bleſſés, & le reſte ſe diſſipa ; mais les ſoldats une fois livrés à la licence, continuerent à tirer dans les rues, & même dans les maiſons, enſorte que le carnage fut beaucoup plus conſidérable. Sapma ayant été repris, fut remis ſur le charriot & conduit à la Haye, d'où il fut renvoyé à Dordrecht, où le Synode l'interrogea ſur ſon évaſion ; mais les Commiſſaires-Politiques arrêterent la procédure (1).

Dépoſition des Miniſtres Remontrans.

La dépoſition des Remontrans s'exécuta ſans bruit à Utrecht (2) & dans les autres Villes. Nous avons vu que les Etats leur propoſoient de ſigner un Acte par lequel ils renonçoient à faire aucune fonction en public ou en particulier : ce qu'on appelloit l'*Acte de Treve*. On cita les dépoſés à la Haye, & ceux qui refuſerent, furent bannis des terres de la République. Epiſcopius fut transféré à Waalwyk, dans le Brabant, avec dix de ſes Collegues, deux à Nieuwenhuis, dans le Comté de Benthem, & un à Huiſſen, dans le pays de Cleves. Ceux qui s'étoient trouvés à l'Aſſemblée de Rotterdam, que le Magiſtrat avoit déclaré ſéditieuſe, rejoignirent Epiſcopius à Waalwyk (3), & les Etats publierent des Placards (4) qui faiſoient défenſe aux Remontrans de s'aſſembler, ſous peine d'une groſſe amende (5). Les Eſcoutets & les ſoldats reçurent ordre de rompre toutes les Aſſemblées publiques & particulieres. On nommoit des

Acte de Tréve.

Epiſcopius & ſes Collegues transférés à Waalwyk.

(1) Baudart Mém. *Liv.* XI. *pag.* 20. Trigland *pag.* 1141. Velius Deſcript. de Hoorn, *pag.* 572. Relat. Hiſt. *fol.* 177. Brandt *Tom.* III. *pag.* 472.
(2) Brandt *Tom.* III. *pag.* 390.
(3) Brandt *Tom.* III. *pag.* 662-699. Relat. Hiſt. *pag.* 216.
(4) Voyez le Placard *à la fin* de l'Examen des Placards, par Vitenbog.
(5) Brandt *Tom.* III. *pag.* 764.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1619.

Gomaristes dans les Chaires qu'ils avoient occupées : ensorte qu'ils perdirent bientôt toute espérance d'obtenir la tolérance dont ils se flattoient. Les Villes reclamoient inutilement leurs privileges : quelques-unes s'opposerent de tout leur pouvoir, les villages & les campagnes ne furent pas exceptés, & Goude même fut obligée de céder au tems (1).

Réforme dans l'Université de Leide.

Les Etats pour couper racine au mal, réformerent l'Université de Leide. Pour préparer cet ouvrage, on avoit dès le mois précédent fait quelques changemens dans le College des Curateurs. Leurs Grandes & Nobles Puissances, par le conseil de son Excellence, arrêterent qu'à l'avenir ces Officiers seroient renouvellés tous les trois ans, & la premiere mutation fut fixée au mois de Février. On retrancha pourlors les sieurs de Mathenes & Van der Myle, & l'on nomma Directeurs Jean de Wassenaar & de Duivenvoorde, Adrien Pauw, Chevalier, & Maître Rochus Van den Honart, Conseiller du Haut-Conseil (2). Ceux-ci déposerent en Juillet Gerard-Jean Vossius, Régent, & Gaspre Barlæus, Sous-Régent du College de Théologie : le premier fut élu Professeur d'Eloquence, d'où il fut nommé Professeur d'Histoire dans la fameuse Ecole d'Amsterdam ; le second, que le Synode de Sudhollande avoit déclaré incapable d'exercer aucune fonction ecclésiastique, signa l'Acte de Treve, & fut appellé à la Chaire d'Eloquence dans la même Ecole. Festus Hommius que nous avons vu Scribe du Synode, eut la place de Vossius, & l'on renvoya du College tous les Ecoliers Remontrans (3).

Vossius & Barlæus déposés.

Rigueur contre les Remontrans.

Les Synodes particuliers n'étoient pas moins occupés de la réforme : il suffisoit du moindre soupçon pour être déplacé. On obligeoit les Recteurs, les Maîtres d'Ecoles, & jusqu'aux Organistes, de signer les Canons synodaux (4). Ce n'étoit pas seulement en Hollande qu'on exerçoit ces violences ; on les pratiquoit dans le Pays d'Utrecht, dans la

(1) Brandt *Tom.* III *pag.* 809.
(2) Résolut. de Holl. *du 17 Nov.* 1618. *pag.* 375.
(3) Brandt *Tom.* III. *pag.* 841-852, 888-898, 918-925
(4) Brandt *Tom.* III. *pag.* 853-888, 912-917, 925-939.

Gueldre

Gueldre & dans l'Overyſſel (1). On compta juſqu'à deux cens Miniſtres chaſſés de leurs Egliſes, dont quatre-vingt ſouffrirent le banniſſement : ſoixante-dix ſignerent l'Acte de Treve ; quarante ſe déclarerent Contre-Remontrans, & les autres embraſſerent le Catholiciſme (2).

PHILIPPE IV. 1619.

II. Leur Aſſemblée à Waalwyk.

Les Refugiés cependant attiroient à Waalwyk un ſi grand concours, que Vitenbogaard qui s'étoit retiré à Anvers, convoqua une Aſſemblée vers le commencement d'Octobre pour mettre une regle dans la deſſerte des nouvelles Egliſes qui s'élevoient ſous la protection des Archiducs. On établit un College de ſix Directeurs, Vitenbogaard, Epiſcopius, Grevinkhoven, Edouard Poppius, Charles Nellius & Jean Arnold Corvinus, & bientôt ils envoyerent ſecretement des Prédicans dans les Provinces-Unies, pour avoir ſoin des Communes qui ſubſiſtoient encore (3) ; mais on les maltraitoit auſſitôt qu'ils étoient découverts : on les chaſſa de Rotterdam, de Hoorn, de Leide ; quelques-uns furent pillés, & même tués par les ſoldats (4).

Leurs émiſſaires dans les Provinces-Unies.

Maltraités.

La Nobleſſe même ſignala ſon zèle : elle arrêta qu'on n'appelleroit plus aux Aſſemblées Veenhuizen ni Van der Myle (5), & ce dernier fut peu après relégué à Goerede, pour avoir écrit des lettres injurieuſes au Gouvernement (6). L'Electeur Palatin demanda en 1621 ſon retour, & fut refuſé (7) ; ce ne fut qu'en 1622 que la Reine de Boheme obtint pour lui la permiſſion de demeurer dans le Beverwyk (8) ; les Conſeillers-Committés demanderent qu'on ôtât à Reinier d'Oldenbarneveld, Sieur de Groeneveld, la charge de Lieutenant-Grand-Foreſtier. Maurice ne s'y détermina que l'année ſuivante, & le priva en même tems de

Veenhuizen & Van der Myle expulſés des Etats.

Les fils de Barneveld dépouillés de leurs charges.

(1) Brandt *Tom.* III. *pag.* 936-976. *Tom.* IV. *pag.* 1.
(2) Brandt *Tom.* IV. *pag.* 16.
(3) Brandt *Tom.* IV. *pag.* 40-51.
(4) Brandt *Tom.* IV. *pag.* 52-57, 59-71. Le Clerc *Tom.* II. *Liv.* IX. *pag.* 642.
(5) Réſolut. de Holl. *du 18, 20 Oct. du 14 Décemb.* 1619. *pag.* 240, 243, 244, 290. Brandt *Tom.* IV. *pag.* 157.
(6) Réſolut. de Holl. *du 16 Décemb.* 1620. *pag.* 265.
(7) Réſolut. de Holl. *du 21 Décemb.* 1621. *pag.* 258.
(8) Réſolut. de Holl. *du 23 Mars, du 4 Mai* 1622. *pag.* 55, 85.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. la dignité de Heemrade du Delfland (1). Guillaume de Barneveld, Sieur de Stoutembourg, fut auſſi dépouillé de la place de Ritmeſtre & du Gouvernement de Berg-op-zoom (2). On dépoſa un grand nombre de Baillis, d'Eſcoutets & de Secrétaires des Villes & des Villages (3). On changea dans le mois de Décembre le nouveau Magiſtrat de Goude, pour avoir ſouffert une Aſſemblée des Remontrans (4). On obligea Lot Huigenſzoon Gaal, Eſcoutet de Leide, de céder ſa charge à Guillaume de Bont (5), & on n'épargna pas Lancelot de Brederode, Conſeiller de la Cour de Hollande (6), l'un & l'autre ſoupçonnés de les favoriſer. Le Magiſtrat de Haarlem propoſa dans le mois de Décembre de faire jurer aux Magiſtrats une profeſſion ſtricte de la Religion réformée, telle qu'elle étoit définie par le Synode, & d'ajuſter, autant qu'il ſeroit poſſible, les privileges des Villes avec cette obſervance (7). On pourſuivoit juſqu'à ceux qui ſe chargeoient de quêter ou de faire tenir l'argent des aumônes aux pauvres refugiés. Paul Stochius, Conſeiller de Leide, fut long-tems en priſon, & n'en ſortit qu'en payant une groſſe amende (8); & Rem Egbertszoon Biſchop d'Amſterdam, dont nous avons vu la maiſon pillée en 1617, fut cité devant les Echevins, & ſortit du pays, où il ne revint qu'en 1621, lorſque le Gouvernement eut changé (9).

1619. D'autres perſonnes déplacées.

Les Remontrans perſécutés.

III. Infraction de la Treve. La tranquillité des affaires au-dehors donnoit au Prince

(1) Réſolut. de Holl. *du 31 Oct.* 1619. *pag.* 246. *du 7, 10 Juill.* 1620. *pag.* 120, 126.

(2) Brandt *Tom.* IV. *pag.* 291.

(3) Réſolut. de Holl. *du 19 Janv.* 1621. *pag.* 13. Brandt *Tom.* IV. *pag.* 292-301.

(4) Brandt *Tom.* IV. *pag.* 78.

(5) Réſolut. de Holl. *du 2 Août, du 14, 20 Décemb.* 1619. *pag.* 194, 289, 290, 305.

(6) Réſolut. de Holl. *du 6, 10 Mars* 1621. *pag.* 34, 38. Brandt *Tom.* IV. *pag.* 209.

(7) Mém. de ce tems mſſ. *dans* l'Hiſt. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XLI. *pag.* 392.

(8) Brandt *Tom.* IV. *pag.* 164-176.

(9) Lettr. des Hommes célèbres, *pag.* 227, 236. Brandt *Tom.* IV. *pag.* 183-192, 619-617.

Digitized by Google

le tems de s'acharner contre les Remontrans. Les Archiducs donnoient de tems en tems des entorſes à la Treve ; mais elles ſe paſſoient en plaintes, quoique les grands armemens que l'Eſpagne faiſoit dans ſes ports, & dont on ignoroit l'objet, donnaſſent beaucoup d'inquiétude (1). Les États-Généraux avoient demandé dès le mois de Février un Mémoire des pertes des Négocians (2). Les Corſaires de la Biſcaye & de Dunkerque enlevoient de tems en tems quelques vaiſſeaux, & ceux d'Alger troubloient le commerce du Levant. La Ville d'Amſterdam réſolut d'armer une Eſcadre pour leur donner la chaſſe ; & ſur le bruit de ſes préparatifs le Dey fit propoſer la paix avec les Provinces-Unies (3) ; mais les Maures traînerent la négociation, de façon qu'elle ne fut ſignée qu'en 1622, & dans l'intervalle Hoorn ſeule perdit plus de quarante vaiſſeaux (4).

PHILIPPE IV. 1619.

Pirateries.

Ces circonſtances preſſerent la concluſion de l'accommodement qu'on avoit inutilement propoſé en 1613 & en 1615, entre les Compagnies Angloiſe & Hollandoiſe pour le commerce des Indes. Celle-ci fit paſſer à Londres quelques-uns de ſes Directeurs avec Guillaume Borcel leur Avocat, & le Traité fut ſigné le 2 de Juin. On s'accorda réciproquement la liberté du commerce dans les Grandes Indes : « on » renonçoit aux Traités particuliers avec les Rois Indiens » qui portoient préjudice aux uns ou aux autres, & à la » conſtruction des Forts & des Châteaux ſur les côtes ; l'on » promit de régler de concert le prix du poivre à Bantam » & dans la Grande Java. Chaque Nation s'obligea d'en» tretenir dix vaiſſeaux de guerre pour la protection des » Négocians contre les Eſpagnols & les Portugais. Chaque » Compagnie fut conſervée dans la poſſeſſion de ſes ports » & châteaux, & l'on arrêta qu'il ſeroit levé d'un conſen» tement réciproque un impôt ſur les marchandiſes, pour » l'entretien des garniſons de Banda, d'Amboine & des » Moluques (1) ». L'établiſſement des Hollandois dans la

Traité d'union entre les Compagnies Hollandoiſe & Angloiſe des Indes.

(1) Baudart Mém. *Liv.* XI. *pag.* 23.
(2) Baudart Mém. *Liv.* XI. *pag.* 6.
(3) Baudart Mém. *Liv.* XI. *pag.* 7, 95.
(4) Velius Deſcript. de Hoorn, *pag.* 596.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1619.

Grande Java avoit déterminé les Anglois à ſigner ce Traité qui devoit durer vingt-cinq ans. Mais ce Traité ne fut pas exactement obſervé.

Affaires des Indes.

Quoique les deux Nations ne fuſſent pas en guerre ouverte, ceux-ci ne perdoient aucune occaſion de nuire aux Négocians des Provinces-Unies, en aigriſſant contr'eux les Indiens, & en les ſecourant dans leurs hoſtilités, ſous prétexte d'alliance & de protection (1). La Compagnie des Indes Orientales avoit ordonné en 1617, au Commandant général qu'elle avoit dans ces Mers, d'obtenir du Roi de Jacatra ou de quelqu'autre Prince de Java, un terrein convenable pour conſtruire un Fort & des magaſins (2). Picterzoon Koen ayant acheté en 1618 un eſpace aſſez conſidérable à l'eſt de la riviere de Tangerang, y bâtit une habitation qu'il commença de fortifier (3); mais bientôt il ſoupçonna les Anglois de manœuvrer avec les Rois de Johor & de Bantam, pour le chaſſer de l'Iſle: ce qui l'engagea à preſſer ſa conſtruction. Les Indiens de leur côté en conçurent de l'inquiétude, & fortifierent Jacatra, où les Anglois firent tranſporter du canon de leurs vaiſſeaux. Koen ayant appris ſur ces entrefaites la priſe d'un vaiſſeau de la Compagnie, attaqua les travailleurs, renverſa leurs ouvrages: une Eſcadre angloiſe étant ſurvenue dans ces parages, il laiſſa Pierre Vanden Broeke dans le Fort, & fit voile à ſa rencontre avec ſept vaiſſeaux. Il attaqua l'ennemi par le travers de Java; mais après un combat de ſept heures il fut contraint de ſe retirer ſous le château d'Amboine, & les vainqueurs aſſiégerent le Fort des Hollandois par mer, pendant que les Indiens l'attaquoient par terre. Cependant le Roi de Johor fit un accommodement le 19 de Janvier, par lequel il conſentit que les Hollandois conſervaſſent leur habitation en renonçant à la fortifier, & en lui payant ſix mille rixdalers (4).

Manœuvres des Anglois.

(1) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom* VII. *Part.* III. *pag.* 115. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 12.

(2) Camphuys Fondat. de Batavia, *dans* Valentin Deſcript des Indes Orient. *Tom.* IV. *Part.* I. *pag.* 489.

(3) Camphuys, *ibid. pag.* 435.

(4) Camphuys *ubi ſupra. pag.* 421-434.

Digitized by Google

La tranquillité paroiſſoit rétablie, lorſque Vander Broeke fut arrêté avec ceux qui l'accompagnoient dans le Palais du Roi, & jetté dans un cachot. Le Roi de Bantam, indigné de la perfidie, jaloux de voir l'argent & les marchandiſes de la Compagnie entre les mains du Roi de Johor, marcha ſur le champ, ſurprit la Ville, enleva le Monarque, l'envoya en exil, fit tranſporter les priſonniers dans ſa Ville, & prit la garniſon hollandoiſe ſous ſa protection, ſous certaines conditions qui furent arrêtées le 11 de Mars (1). Dans ces circonſtances Picterzoon Koen reparut à la vue de l'Iſle avec dix-huit vaiſſeaux. L'Eſcadre angloiſe qui croiſoit dans le Détroit de la Sonde, ſe retira à ſon arrivée. Le Gouverneur envoya un trompette ordonner au Roi de Bantam d'obſerver la neutralité, & marcha droit à Jacatra à la tête de mille ſoldats partagés en treize Compagnies. La Ville n'étoit fortifiée que d'un baſtion de pierre du côté du Nord, & d'une paliſſade de planches des autres côtés. Les Hollandois l'emporterent l'épée à la main, & Koen en prit poſſeſſion au nom de la Compagnie le 30 de Mai (2). Les Anglois à cette nouvelle abandonnerent Bantam, & le Roi rendit les priſonniers. Koen fortifia ſur le champ la Ville, & bâtit un Château pour défendre le port, les munit d'une bonne garniſon & des choſes néceſſaires pour une longue défenſe. Pendant qu'il étoit aux Moluques, le Gouverneur changea le nom de la Ville dans celui de *Batavia*. Koen piqué de n'avoir pas été conſulté, le fit effacer de la porte de l'Hôtel Maurice (3); mais il fut contraint de le rétablir en 1621, Vanden Broek n'ayant agi que par les ordres de la Compagnie Orientale qui vouloit reſſuſciter dans les Indes l'ancien nom des *Bataves* (4). Tels furent les commencemens d'une Ville devenue en peu de tems une des plus célébres des Villes commerçantes du Monde. Elle eſt la Capitale des Hollandois dans les Indes,

PHILIPPE IV. 1619.

Fondation de Batavia.

(1) Camphuys *ubi ſupra*, *pag.* 435-457.
(2) Camphuys *ubi ſupra*. *pag.* 459-483.
(3) P. Van den Broecke Voyage, *pag.* 99.
(4) Camphuys *ubi ſupra*. *pag.* 489-491.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. leur Magaſin général, le Siege du Gouverneur & la réſidence des Tribunaux Supérieurs (1).

1619. IV. Guerre de Boheme.

L'intérêt que les Provinces-Unies prirent dans la guerre de Boheme, ne nous permet pas de la paſſer ſous ſilence: Le peuple profeſſoit deux religions également autoriſées par les Loix: elles étoient diſtinguées par les noms d'*Una* & d'*Utraque*. Les Catholiques qui n'adminiſtroient l'Euchariſtie que ſous l'eſpece du pain, étoient déſignés par le premier, & les Huſſites qui communioient ſous les deux eſpeces avoient conſervé le ſecond, quoique devenus Proteſtans depuis la Réforme. L'Empereur Sigiſmond après une longue guerre n'avoit pu ſe faire reconnoître, qu'en accordant entr'autres privileges celui de n'admettre que des Huſſites dans la bourgeoiſie de Prague. Cette Convention fut obſervée à la lettre juſqu'en 1570, que Maximilien II trouva moyen de faire recevoir un Catholique, enſuite un autre, & par un ordre exprès il les mit tous deux dans le Magiſtrat. Les Jéſuites s'étant introduits dans la Ville, y bâtirent un magnifique College, & multiplierent le nombre des Catholiques au point que ſous le regne de Rodolphe II, les Proteſtans furent trop heureux d'obtenir l'égalité, par l'interceſſion de l'Archiduc Matthias. L'Edit cependant demeura ſans exécution par le refus des Officiers Impériaux qui le trouverent trop favorables pour le publier, & qui prétendoient qu'il avoit été extorqué de l'Empereur pendant la guerre du Turc. Matthias étant monté ſur le trône en 1614, viola de tout point l'Edit de Sigiſmond, & voulant faire reconnoître Ferdinand ſon Couſin qu'il avoit adopté pour ſon Succeſſeur, il convoqua les Etats du Royaume; mais il eut grand ſoin de n'y pas appeller les Députés de la Siléſie, de la Moravie, de la Haute & Baſſe-Luſace & autres Pays incorporés à la Couronne, dans la crainte de voir avorter ſon projet en multipliant le nombre des Proteſtans. Les Bohemiens ſe plaignirent de la nouveauté; mais les Catholiques ſe trouvant ſupérieurs, reconnurent Ferdinand; & l'ayant cou-

(1) Voyez ci-deſſus *Tom. I. Sect. VII. pag.* 375, 397. *&c.*

Digitized by Google

ronné à Prague (1), il établit ſa réſidence à Gratz. Les *Défenſeurs* du Royaume, nom qu'on donnoit à certains Seigneurs nommés par les Etats pour maintenir les privileges de la Nation & des Provinces annexes, convoquerent une Aſſemblée générale, où l'on dreſſa une Requête pour le rétabliſſement des droits du pays. Mais comme ils ne pouvoient prendre de réſolution ſans la réponſe de l'Empereur, ils s'ajournerent au printems de 1618. Matthias, ſans égard pour la demande, ordonna à ſon Lieutenant de rompre une Aſſemblée convoquée ſans ſa permiſſion. Cependant les Députés s'étant rendus au jour marqué au College de Charles IV, aigris par les oppoſitions qu'ils trouverent, coururent à la Chancellerie, ſaiſirent trois Officiers Impériaux, les jetterent par les fenêtres, chaſſerent les Jéſuites de la Ville, ſignerent une Confédération pour défendre leurs privileges, & ſe créerent vingt-quatre *Protecteurs*, auxquels ils donnerent l'autorité de lever des troupes, & d'établir des impôts ſur le Royaume & les Provinces incorporées. Albert & Iſabelle jugeant la guerre inévitable, réſolurent d'armer pour ſoutenir l'Empereur, & chargerent de cette commiſſion Charles de Bucquoy, Comte de Longueval, & les Etats Proteſtans commirent Erneſt de Mansfeld & le Comte de la Tour-Taſſis. Dans ces circonſtances Matthias étant mort le 20 de Mars 1619 (2), Ferdinand ſe fit proclamer Roi de Boheme, & ſentant le beſoin qu'il avoit des Electeurs Proteſtans pour parvenir à l'Empire, il feignit de vouloir accommoder cette affaire. Mais les Etats de Boheme ayant juré de ne pas reconnoître Ferdinand, refuſerent de s'en fier à ſa parole; & s'étant raſſemblés le 5 de Septembre, ils élurent Frederic, Comte Palatin du Rhin, qui avoit épouſé en 1612 Eliſabeth, fille de Jacques I. Le nouvel Elu envoya ſur le champ en Angleterre pour prendre le conſeil de ſon beau-pere; mais ſans l'attendre il partit pour Prague, où il fut couronné en Novembre. Jacques qui ſe glorifioit

PHILIPPE IV. 1619.

Frédéric, Comte Palatin, élu Roi de Boheme.

(1) Apol. Ordin. Regni Bohem. *ſub Utraque.* édit. 1619. Struvii Corp. Hiſt. Germ. *Tom.* II *pag.* 2051.

(2) Struvii Corp. Hiſt. Germ. *Tom.* II. *pag.* 2059.

PHILIPPE IV. 1619. du titre de *Pacifique*, lui conseilla de refuser une offre illégitime, & nomma des Ambassadeurs pour offrir sa médiation ; mais le mépris de son entremise ne servit qu'à faire connoître le peu de crédit du Monarque. Cependant quoique Ferdinand fût élu Empereur, il n'en étoit pas moins embarrassé. Les Hongrois avoient couronné Bethleem Gabor, Prince de Transilvanie, & la Haute Autriche s'étoit révoltée. Les Etats-Généraux prévoyant que ces mouvemens allumeroient une guerre dans l'Empire, où les Protestans ne pouvoient manquer de prendre intérêt, envoyerent une Ambassade, pour solliciter Jacques d'envoyer du secours à son Gendre ; mais le Monarque infatué du titre d'Arbitre de l'Europe qu'il s'arrogeoit, sans penser que sa qualité de Protestant le faisoit exclure par les Catholiques, & que Frederic n'avoit garde de remettre ses intérêts entre des mains si molles, se contenta de faire parade d'une vaine neutralité, dans le tems qu'il pouvoit affermir la Couronne sur la tête de son Gendre, en envoyant une armée dans le Palatinat. Maurice cependant engagea les Etats à publier une défense aux Sujets de la République de prendre du service d'aucun Prince étranger (1), & fit marcher toute la cavalerie & mille fusiliers pour contoyer l'armée des Archiducs, sous prétexte de veiller à la sûreté des Allemands, Alliés des Etats. Frederic, élu Roi de Boheme, étoit fils de Louise-Julienne, sa Sœur paternelle, & l'alliance du sang échauffoit son zèle pour sa religion ; mais sa prévoyance fut inutile cette année. Les nouvelles impositions que les Archiducs avoient établies dans leurs Etats, causerent des émeutes à Bruxelles & dans d'autres endroits, qui les obligerent de distribuer leurs troupes dans les Villes rebelles, & de renvoyer cette expédition à l'année suivante (2).

Ambassade des Etats en Angleterre.

Maurice marche au secours de Frédéric.

V. Frédéric marche en Boheme.

Frederic avoit dans son parti plusieurs Princes de l'Empire & les Etats des Provinces-Unies. Il étoit passé dans la Boheme avec dix mille hommes du Palatinat, & si l'Angleterre se fût déclarée, il auroit emporté la balance. Le

(1) Grand Recueil des Placards, *Tom.* II, *col.* 294.
(2) Baudart *Liv.* XI. *pag.* 24.

Roi

Roi d'Eſpagne, pour arrêter Jacques, avoit renoué les négociations du mariage du Prince de Galles avec une des Infantes, & traînoit la négociation en longueur, dans le deſſein de l'amuſer juſqu'à la déciſion de l'affaire de Boheme. Le retard de l'armée des Archiducs & la défection des Hongrois inquiétoient le nouvel Empereur; mais la déclaration de Maximilien, Duc de Baviere, auquel il promit le Haut Palatinat, & qui ſe joignit aux trois Electeurs Eccléſiaſtiques, & l'Electeur de Saxe qui d'abord étoit neutre, & qu'il détermina à prendre ſon parti en lui cédant la Haute Luſace, s'il pouvoit la conquérir, le rendirent bien ſupérieur. Le Pape envoya quelqu'argent, & le Roi d'Eſpagne fit paſſer à ſon ſecours les vieilles troupes de Naples & du Milanois, & retint l'Anglois par la promeſſe de donner à ſon fils Anne-Marie ſa fille & deux millions pour ſa dot (1).

PHILIPPE IV. 1619.

Ligue contre lui.

Mais le ſervice le plus eſſentiel fut l'ordre que Philippe donna aux Archiducs d'attaquer le Palatinat dégarni de ſes forces, pendant que les Impériaux marchoient en Boheme. Albert en conſéquence leva vingt-ſix mille hommes d'infanterie & quatre mille chevaux, dont Amboiſe Spinola prit le commandement, & paſſa le Rhin entre Rhinberk & Weſel. Maurice ſe poſta une lieue au-deſſous avec ſeize Enſeignes & treize Cornettes pour l'obſerver, & joindre le Margrave d'Anſpac qui commandoit l'armée des Proteſtans, auſſi-tôt qu'il verroit le paſſage ouvert. Toute l'Angleterre étoit ſurpriſe de l'indifférence de Jacques; mais il ne ſe croyoit pas obligé de ſecourir ſa fille dans une entrepriſe téméraire, injuſte & précipitée, c'eſt ainſi qu'il qualifioit l'acceptation de la Couronne de Boheme. Il permit cependant à force de ſollicitations à quelques Seigneurs de lever deux mille quatre cens Anglois, qui paſſerent la mer ſous le commandement d'Horace Vere; mais avant leur arrivée Spinola avoit envahi le Palatinat, à la réſerve d'Heidelberg, de Manheim & de Frankenthal, & ravagé ſur ſon

Le Palatinat envahi par les Archiducs. 1620.

Indifférence du Roi Jacques.

Foible ſecours des Anglois.

(1) Voyez Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 126, 127, 128, 130, 131, 133.

PHILIPPE IV. 1620.

passage le Comté de Nassau (1). Ce ne fut qu'en Octobre que Maurice détacha Frederic-Henri avec les Anglois & quinze cens chevaux des Etats qui joignirent les Protestans auprès de Worms. Les deux armées se tâterent réciproquement, & même se trouverent en présence ; mais on évita de part & d'autre d'en venir à une action décisive, & les approches de l'hyver les obligerent de se séparer. La disette des fourrages força les Etats de rappeller leur cavalerie, & l'infanterie fut cantonnée dans les places dont Frederic étoit encore le maître (2). Maurice, pour empêcher Spinola de descendre le Rhin, fit construire un Fort dans l'Isle de Romperwaard entre Bonn & Cologne, & l'appella *Papenmuts* (Bonnet de Prêtre), nom analogue à sa figure (3).

Campagne infructueuse.

Construction du Fort de *Papenmuts*.

Bataille de Prague.

D'un autre côté l'Electeur de Saxe avoit envahi la Basse-Lusace dès le mois d'Octobre, & l'Electeur de Baviere ayant réduit la Haute Autriche qui s'étoit révoltée, joignit le Comte de Bucquoy qui commandoit l'armée Impériale. Ces troupes combinées marcherent à Prague, où l'armée de Frederic les attendoit. La bataille fut sanglante ; mais ce dernier fut mis en déroute. Le nouveau Roi de Boheme se sauva avec sa femme & ses enfans, laissant ses bagages & son argent dans la Ville, dont les habitans ouvrirent les portes au Vainqueur. Maurice envoya la cavalerie des Etats au-devant du fugitif qui gagna Emmeric, d'où il descendit le Rhin sur un *Yagd* du Prince (4), se rendit à la Haye, & les Etats lui donnerent la maison de Vander Myle (5).

Défaite & fuite de Frédéric.

Il est abandonné de ses Alliés.

Cette seule victoire décida le sort du malheureux Frederic ; la plûpart des Princes qui s'étoient déclarés pour lui, l'abandonnerent. Le Comte d'Anhalt, qui commandoit son armée, passa au service de l'Empereur, & le seul Mansfeld lui demeura fidèle. Aussi-tôt que la campagne du Palatinat fut finie, le Comte d'Essex repassa la mer, pour représenter

Jacques amusé par l'Espagne.

(1) Résolut. de Holl. *du 31 Août* 1620. *pag.* 194.
(2) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 134-135.
(3) Van den Sande *Liv.* VI. *pag.* 86.
(4) Vanden Sande *Liv.* X. *pag.* 87.
(5) Résolut. de Holl. *du 9 Mars, du 8 Avril* 1621. *pag.* 45. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 46.

Digitized by Google

au Roi que le Pays étoit perdu ſans un puiſſant ſecours; mais le Comte de Gondemar, Ambaſſadeur d'Eſpagne, retenoit Jacques dans une eſpece d'enchantement, en le flattant d'une prompte concluſion du mariage du Prince de Galles, que le moindre acte d'hoſtilité contre la Maiſon d'Autriche rendroit impraticable, & lui perſuadoit que Ferdinand rendroit ce pays à l'Infante pour le remettre à ſon Beau-frere. Jacques prenoit ce diſcours pour argent comptant: il s'imaginoit que le moyen le plus sûr de conſerver les Etats de ſon Gendre conſiſtoit à garder une exacte neutralité; & ſon Conſeil le preſſant de ſe préparer à la guerre, il répondit qu'il faudroit bien s'y réſoudre, ſi ſes ſollicitations étoient infructueuſes (1). Nous verrons l'année prochaine les ſuites de cette affaire. PHILIPPE IV. 1620.

Pendant que Frederic-Henri étoit dans le Palatinat, Louiſe de Coligny, ſa Mere, fille du fameux Amiral de Chatillon, veuve en premieres noces du Comte de Teligny, & en ſecondes de Guillaume, Prince d'Orange, qui étoit en France dès le mois d'Avril, mourut à Fontainebleau le 9 d'Octobre. On attribua ſa maladie aux chagrins de voir ſon fils hors de ſon pays avec une poignée de monde. Cette tendre Mere s'imagina que Maurice piqué de la protection que ce Prince avoit accordée à Vitenbogaard penſoit à s'en défaire, en l'expoſant aux dangers d'une entrepriſe ſi périlleuſe. Quoique cette Princeſſe eût ouvertement ſoutenu les Remontrans, elle mourut également aimée & reſpectée des deux Partis. Elle fut cependant un jour inſultée par la populace de Delft, qui la traita de *Courtiſanne Arminienne*, & jetta de la boue ſur ſes équipages. Son corps fut mis à Delft dans la ſépulture de Guillaume, ſon ſecond Mari (2). VI. Mort de la Princeſſe Douairiere d'Orange.

Guillaume-Louis, Comte de Naſſau, Stadhouder de Friſe, de Groningue & de Drenth, l'avoit précédé le 10 de Juin. Ce Prince étoit mort d'une apoplexie en écrivant une lettre à Maurice, par laquelle il l'exhortoit à ſe précautionner Mort de Guillaume-Louis de Naſſau.

(1) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 138.
(2) Baudart Mém. *Liv.* XII. *pag.* 69. Brandt *Tom.* IV. *pag.* 394-399. Aubery Mém. *pag.* 197.

PHILIPPE IV. 1620.

contre les ſurpriſes d'une mort ſubite (1). Il avoit ſervi utilement la République, particulierement du tems de Leiceſter. Il fut l'inventeur du nouvel Art Militaire que Maurice & Frederic-Henri perfectionnerent. Il eut pour Succeſſeur dans la Friſe Erneſt-Caſimir ſon frere, qui fut élu par l'affection des Villes (2); mais Groningue & la Drenth donnerent la préférence à Maurice (3). Le Sénat par une ſtipulation expreſſe rentra pour lors dans la libre élection de ſes Membres, dont Guillaume-Louis l'avoit forcé de ſe déſiſter (4), & la Friſe dreſſa une nouvelle Inſtruction, par laquelle elle obligeoit le Stadhouder « d'avoir pour les Etats » & leurs Députés les égards qui leur ſont dûs; de ne s'arroger aucune autorité ſur ce qui concerne la Souveraineté; » de ſe réunir aux Etats pour maintenir les privileges & les » libertés de la Province; de veiller avec ſoin à l'entretien » des châteaux & fortifications, & à la nomination des emplois, à la réſerve de ceux dont l'élection appartient aux » Etats; de prendre leur avis ou celui de leurs Députés pour » le choix des Commandans, des Gouverneurs, & des » changemens des garniſons; de renoncer à l'acquiſition » d'aucuns biens fonds dans la Province, & de maintenir » la Religion réformée conformément au Canon du Synode, quant à la doctrine, ſans cependant ſouffrir de changement dans la diſcipline (5) ».

Erneſt-Caſimir nommé Stadhouder de Friſe.

Maurice Stadhouder de Groningue & de Drenth.

Nouvelle Inſtruction du Stadhouder de Friſe.

Mort d'Adrien Duik Secrétaire des Etats de Hollande.

André de With lui ſuccede.

Cette année fut encore marquée par la mort d'Adrien Duik, Secrétaire des Etats de Hollande. André de With, Penſionnaire de Dordrecht, qui rempliſſoit par *interim* la place d'Avocat depuis l'exécution de Barneveld, fut pourvu de celle de Secrétaire d'Etat (6), & les Etats lui donnerent cinq mille florins, par forme de récompenſe des ſervices

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 2.
(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 2.
(3) Brandt *Tom.* IV. *pag.* 285.
(4) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 7.
(5) Winſemii Chron. *Lib.* XX. *pag.* 916.
(6) Réſolut. de Holl. *du* 2, 7 *Décemb.* 1620. *pag.* 245, 254.

Digitized by Google

qu'il avoit rendus pendant ſon exercice proviſionnel (1). Les Etats travailloient depuis ce tems à dreſſer une Inſtruction pour le nouvel Avocat (2), & jugerent à propos en changeant les fonctions de donner un autre titre à cet Office, ſoit par rapport aux mutations, ſoit que le premier fût devenu odieux au peuple (3), & l'on choiſit le titre de *Conſeiller-Penſionnaire*, qui fut conféré en Janvier 1621, à Antoine Duik, Conſeiller de la Cour de Hollande.

PHILIPPE IV. 1620.

Nouvelle Inſtruction pour l'Avocat de Hollande.

Changement de titre.

Antoine Duik nommé Conſeiller-Penſionnaire.

Les importunités des familles des priſonniers les porterent à faire de nouveaux Réglemens ſur les matieres criminelles. La veuve & les fils de Barneveld, les femmes de Grotius & de Hogerbeets ne ceſſoient de préſenter des Requêtes pour obtenir le droit de rentrer dans les biens confiſqués, en payant la ſomme preſcrite par le privilege. Les Etats non contens de rejetter ces demandes, publierent une Ordonnance qui défendoit aux criminels de Lèze-Majeſté de prétendre aux graces accordées aux autres ſententiés. Grotius ſe défendit en prouvant que les Loix pénales ne pouvoient avoir un effet rétroactif, & ſuivant ce principe il ſoutenoit qu'on ne pouvoit faire valoir la rigueur de la nouvelle Loi contre ceux qu'on avoit jugés avant qu'elle exiſtât (4). Les Etats ſans aucun égard aux raiſons alléguées, confirmerent leur déclaration (5). Les demandeurs non moins opiniâtres renouvellerent leurs inſtances dès l'année ſuivante, & les appuyerent par des Lettres de M. de Puyſieux, Secrétaire d'Etat, écrites au nom de Louis XIII (6). Mais les Etats loin d'y faire attention, défendirent de recevoir avant ſix ans aucune requête qui concernât les perſonnes condamnées à mort ou au banniſſement par les Etats provinciaux

VII.

Nouveaux Réglemens pour le Criminel.

Proteſtation infructueuſe de Grotius.

Interceſſion infructueuſe de la France.

(1) Réſolut. de Holl. *du 9 Mars, du 8 d'Avril 1621. pag.* 9.

(2) Réſolut. de Holl. *du 17 Décemb.* 1619. *pag.* 292.

(3) Réſolut. de Holl. *du 13, 21 Juill. 17, 21 Décemb.* 1620. *pag.* 132, 151, 268 & 274. *du 21 Janv.* 1621. *pag.* 16.

(4) Grotii Apol. *Cap.* XVIII. *pag.* 166-168.

(5) Brandt *Tom.* IV. *pag.* 288.

(6) Lettre orig. datée de Fontainebleau *le 18 Avril* 1621. *dans* l'Hiſt. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XL. *pag.* 410.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. ou généraux (1), & par ce moyen ils ſe débarraſſerent des importunités.

1620. Nouvelles perſécutions contre les Remontrans.

Les Aſſemblées des Remontrans continuoient encore, malgré la vigilance des Magiſtrats & des garniſons à troubler leurs exercices. Ils furent interrompus à main armée à Rotterdam, à Leide & dans les campagnes; mais les ſoldats furent vigoureuſement repouſſés à Goude. On citoit devant les Tribunaux les maîtres des maiſons qui ſe prêtoient à ces Aſſemblées, & les particuliers qui les fréquentoient; on les condamnoit à de groſſes amendes; on banniſſoit ceux qu'on croyoit capables d'exciter des émeutes (2); on jettoit dans des cachots les Prédicans qu'on pouvoit attraper. Beruherus Vezekius, ci-devant Prédicant à Egteld dans la Gueldre, nous apprend qu'il paſſa huit jours dans un ſouterrain ſi puant, qu'il ne pouvoit en ſoutenir l'odeur (3). Jean Grevius, autrefois Prédicant à Heuſden, pris à Emmeric, & Samuel Prince, Prédicant à Beardewyck, ayant été arrêtés à Goereede furent amenés pieds & poings liés dans les priſons de la Haye, & condamnés, ceux-ci à la maiſon de force d'Amſterdam, & le premier à celle de Haarlem, où

1621. l'on les traitoit comme des forçats. Iſaac Welſing, Prédicant de Goude, fut transféré à la Haye, & traduit devant la Cour de Hollande; mais il trouva moyen d'échapper des priſons par le ſecours d'un Fabricant de ſerge que Bernard Dwinglo, autre Miniſtre dépoſé, mit en œuvre (4). Sapma fut pris à Amſterdam. Les Echevins l'interrogerent à diverſes repriſes, & le garderent juſqu'au 22 de Septembre que ſa femme l'étant venu voir, changea d'habits, & lui couvrit la plus grande partie du viſage d'un linge qu'elle avoit mis elle-même en entrant, ſous prétexte d'une fluxion, & par le moyen duquel il ſortit ſans être reconnu (5); les Eche-

(1) Réſolut. de Holl. *du 25 Mai, du 26 Juin* 1621. *pag.* 126. Brandt *Tom.* IV. *pag.* 518.
(2) Voyez Brandt *Tom.* IV. *pag.* 260-273, 353-376, 462-468, 476-478 542-547.
(3) Lettres des Hommes célébres *imprim. en* 1662, *pag.* 246.
(4) Brandt *Tom.* IV. *pag.* 474.
(5) Brandt *Tom.* IV. *pag.* 560-577.

Digitized by Google

vins la relâcherent après quelques jours de prison. Vezekius s'étoit sauvé de la maison de force de Haarlem par le moyen d'un roſſignol ou paſſe-partout qu'on lui fit tenir (1). PHILIPPE IV. 1621.

Ces évasions donnerent lieu aux Etats d'ordonner que les prisonniers fussent conduits à Loeweſtein, & Simon-Lucas Byſterus qui fut arrêté à Ingen dans la Betuwe, aux environs de Rotterdam, & condamné à une prison perpétuelle, subit le premier le nouvel Edit, & demeura dix ans dans sa prison (2). On devoit y conduire Grevius & Prince; mais Sapma trouva moyen de les sauver de la maison de force d'Amſterdam la nuit du 12 au 13 d'Octobre. Il leur envoya des fauſſes clefs de leurs chambres, avec leſquelles ayant ouvert leurs portes pendant la nuit, ils monterent ſur le toît, dont ils deſcendirent par des échelles peintes en noir que leurs libérateurs placerent contre la muraille (3). Ils ſont transférés à Loweſtein.

VIII. Evaſion ſingulière de Grotius.

Mais la ſingularité de l'évaſion de Grotius de Loeveſtein & la célébrité du perſonnage, méritent de nous arrêter longtems. Hogerbeets & Grotius étoient gardés ſéparément, & leurs femmes s'étoient renfermées avec eux. Elles avoient la permiſſion de ſortir certains jours de la ſemaine, & paſſoient à Voudrichem pour acheter les proviſions néceſſaires à leurs ménages. La premiere étoit morte dans ce Château en Octobre 1620 (4); la ſeconde avoit une grande intimité avec Jeanne d'Erp, femme d'Abraham Daarſelaar & ſœur d'Erpenius, Profeſſeur des Langues Orientales dans l'Univerſité de Leide, que l'amour des Sciences lioit étroitement avec Grotius; & comme ce dernier conſommoit l'ennui de la priſon à la compoſition des Ouvrages que nous admirons aujourd'hui, il avoit beſoin d'un grand nombre de Livres qui paſſoient & repaſſoient continuellement à cette adreſſe, & qu'Erpenius faiſoit remettre chez ſa ſœur (5). Prounink de Deventer, fils du Bourgmeſtre d'Utrecht dont nous avons

(1) Brandt *Tom.* IV. *pag.* 577-778.
(2) Brandt *Tom.* IV. *pag.* 543-558.
(3) Brandt *Tom.* II. *pag.* 579-588.
(4) K. Brandt Vie de Grotius *pag.* 231.
(5) K. Brandt Vie de Grotius *pag.* 217.
(6) K. Brandt Vie de H. Grotius *pag.* 217, 235-237.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1621.

parlé (1), Gouverneur du Château, viſitoit d'abord exactement cette caiſſe; mais n'y trouvant jamais que des livres, il prit inſenſiblement l'habitude de la voir, & la laiſſoit paſſer ſans examen. Marie Reigersbergen, femme de Grotius, s'étant apperçue de ſa négligence, imagina d'emballer ſon mari à la place des livres, & de l'envoyer à Woudrichem. Après avoir eſſayé à diverſes repriſes le tems que le priſonnier pouvoit paſſer dans la boëte, elle choiſit pour l'exécution le 22 de Mars, jour que le Gouverneur étoit allé à Heuſden. Après avoir niché ſon mari fort mal à ſon aiſe, la caiſſe n'ayant que quatre pieds moins deux pouces de long, elle garnit les vuides avec des livres & de la filaſſe pour le maintenir ſans choc dans les mouvemens du tranſport, & livra la caiſſe aux ſoldats qui devoient la porter au bateau. Ceux-ci la trouvant plus lourde qu'à l'ordinaire, ſe diſoient en badinant: *Ma foi ce ne ſont pas des Livres, c'eſt ce diable d'Arminien que nous portons.* Cependant ils arriverent à bon port, & le mirent dans la barque. La femme de Grotius étoit trop prudente pour abandonner ce dépôt au hazard; & craignant de donner trop de ſoupçon en le ſuivant elle-même, elle chargea de ce ſoin une ſervante dont elle connoiſſoit le zèle. Cette fille après avoir payé les ſoldats & le batelier, loua des hommes pour porter la caiſſe chez Daatſelaar, & prit les devants pour prévenir la ſurpriſe qui pouvoit décéler le myſtere. Elle avertit Jeanne d'Erp qui fit porter le coffre dans un magaſin au fond de ſa cour, & l'ouvrit ſans témoin. On trouva Grotius qui depuis plus de deux heures n'avoit pour reſpirer que le trou de la ſerrure, preſque ſans connoiſſance, & qui demanda à parler au mari, auſſi-tôt qu'il fut revenu; mais celui-ci jugeant inutile de ſe commettre aux recherches de la Juſtice, dit à ſa femme d'achever ce qu'elle avoit commencé ſans lui. Elle courut chez ſon beau-frere, qui s'étant habillé en maçon, revint avec elle muni de l'attiral d'un manœuvre, dont ils revêtirent le priſonnier, qui ſuivit ſon nouveau maître une regle à la main. Ils traverſe-

(1) Voyez ci-deſſus *Tom.* VI. *Liv.* XVII. *pag.* 114.

rent

rent Gorinchem, où la Kermeſſe avoit attiré ce jour-là beaucoup de monde, ſortirent de la Ville ſans être reconnus, gagnerent Waalwyk, & deſcendirent chez Epiſcopius & Grevinkhoven. Grotius écrivit auſſi-tôt au Prince & aux Etats-Généraux, que *la liberté étant le tréſor le plus précieux de l'humanité, il avoit ſçu ſe la procurer ſans effuſion de ſang, ſans effraction, & ſans avoir mis la corruption en œuvre*, & partit pour Paris où Vitenbogaard s'étoit rendu. Prounink à ſon retour, ne voyant point de lumiere dans le cabinet de Grotius, ſoupçonna l'évaſion, & le ſuivit à Gorinchem; il fit envelopper la maiſon de Daatſelaar, & n'y trouva plus que la caiſſe. Les Etats-Généraux garderent quelques jours la femme de Grotius dans la priſon, & la relâcherent : enſorte qu'elle rejoignit ſon mari à la fin de Septembre (1).

PHILIPPE IV. 1621.

Sa Lettre au Prince & aux Etats.

Ces aventures particulieres, que nous avons cru ne pouvoir dérober à la curioſité du Lecteur, nous ont éloigné du fil de l'*Hiſtoire*. Nous le reprendrons par l'expiration de la Treve, qui rendoit la guerre inévitable. Les Etats ordonnerent une augmentation de quarante-cinq hommes pour les Enſeignes, qui n'étoient que de ſoixante-quinze, & de cinquante pour celles qui étoient à cent cinquante. Ils armerent en même-tems deux Eſcadres, l'une ſous les ordres de Hautain, qui devoit croiſer dans la Méditerranée, l'autre commandée par Lambert Henrikszoon, pour veiller ſur les Armateurs de Dunkerque (2). Le Roi d'Eſpagne & les Archiducs qui ſouhaitoient ardemment la paix, réſolurent de faire encore une démarche avant la rupture. Ils envoyerent à la Haye des Députés, & les Etats nommerent des Commiſſaires pour entendre leurs propoſitions; mais ces derniers débuterent par exiger des dédommagemens pour les infractions faites à la Treve qu'ils faiſoient monter très-haut (3), & les Archiducs perdant l'eſpoir d'une prolongation, ne penſerent plus qu'à ſe procurer quelqu'avantage, avant que la

IX. Fin de la Treve.

Armemens.

Tentatives des Archiducs pour prolonger la Treve.

(1) K. Brandt Vie de Grotius *pag.* 242-280.
(2) Réſolut de Holl. *de* 1621 *pag.* 35, 104, 121, 140. Vanden Sande *Liv.* VI. *pag.* 86. Velius Deſcript. de Hoorn, *pag.* 600.
(3) Vanden Sande *Liv.* VI. *pag.* 87.

PHILIPPE IV. guerre fût ouverte de part & d'autre. Ils cherchoient dès l'année précédente à gagner les Remontrans pour ſurprendre par leur moyen quelques places du Brabant ou de la Flandre. Ils avoient fait ſonder Vitenbogaard par Pekkius, Chancelier du Brabant; ils offroient la liberté de conſcience, & le droit d'entrer dans le Magiſtrat. Spinola, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne & le Penſionnaire d'Anvers avoient eu de longues conférences avec ce Miniſtre. Le premier lui offroit une penſion, & le ſecond une groſſe ſomme; mais Vitenbogaard avoit rejetté leurs offres. Dans un de ces entretiens Spinola lui demanda *ſi le Prince-Frederic - Henri étoit pour eux ?* Le Miniſtre répondit, *qu'il n'étoit pas déclaré ; mais qu'ils ſe flattoient de ſa faveur, s'il prenoit quelqu'autorité* (1). Les Archiducs voulurent le retenir avec Epiſcopius & Grevinkoven; mais il voulut paſſer en France (2).

1621. Pour gagner les Remontrans.

Cependant Albert croyant que les avantages que l'Empereur avoit remportés ſur l'Electeur Palatin, rendroient les Hollandois plus faciles ſur les propoſitions qu'ils avoient rejettées (3), dépêcha Pekkius pour repréſenter aux Etats « les avantages que procureroit aux Provinces leur réunion » ſous un même Chef; que s'ils vouloient y prêter l'oreille, » ils pouvoient compter ſur les conditions les plus raiſonna- » bles, & que les Archiducs ſe chargeroient de la ratifica- » tion de l'Eſpagne ». La propoſition indigna les Hollandois, & par l'avis de Maurice les Etats répondirent le 25, « que les Etats ne renonceroient pas à la liberté pour la- » quelle ils combattoient depuis tant d'années, dans le tems » qu'elle étoit reconnue par la plus grande partie des Sou- » verains de l'Europe, par les Archiducs, & même par le » roi d'Eſpagne »; & l'on publia en même-tems une déclaration, par laquelle ils renonçoient à traiter avec qui quece fût qui ne reconnût leur indépendance avant que d'entrer en matiere. Les Etats de Hollande étoient d'avis d'y compren-

Nouvelle propoſition de paix par Albert.

Rejettée.

Déclaration des Etats.

(1) Vitenbog. Vie & Apol. *Cap.* XIV. *pag.* 279-286. Brandt *Tom.* IV. *pag.* 341.

(2) Vitenbog. Vie & Apol. *Cap.* XIV. *pag.* 291, 292. Brandt *Tom.* IV. *pag.* 430-434, 492, 493.

(3) Vanden Sande *Liv.* VI. *pag.* 88.

Digitized by Google

dre nommément Pekkius; mais la Gueldre, la Frise, l'Overyssel, Groningue & les Ommelandes refuserent leur consentement. Pekkius repartit pour Bruxelles avec cette réponse, après cependant une conférence avec Maurice qui fut tenue si secrete, qu'on a toujours ignoré ce dont il fut question (1). La méfiance étoit au point que la populace de Delft avoit insulté l'Ambassadeur en venant à la Haye, & Maurice, dans la crainte qu'il n'arrivât pis au retour, fut obligé de lui donner un détachement de sa Garde pour escorte (2). PHILIPPE IV. 1621.

La Treve expiroit le 10 d'Avril; mais l'Ambassadeur de France engagea les deux Puissances à la proroger jusqu'au 31 d'Août. Les Etats cependant travailloient sans retard à se mettre en état de repousser les hostilités, qui se bornerent à quelques escarmouches entre les partis dans la Flandre & dans le Brabant (3). On découvrit pendant ce tems une conspiration qu'Albert avoit liée pendant la Treve, pour s'emparer de Tiel. Il avoit gagné Jacques Mom, Bailli des Pays entre la Meuse & le Waal, Elbert de Botbergen, Gentilhomme de Gueldre, & Adrien d'Eindhouts, Escoutet du Bailliage de Kuik. Les traîtres furent arrêtés, & décollés à la Haye le 17 d'Avril (4). Sur ces entrefaites on reçut la nouvelle de la mort de Philippe IV, arrivée à Madrid le 31 de Mars (5). Ce Monarque uniquement occupé de ses plaisirs, abandonnoit le Gouvernement de ses Royaumes au Cardinal Duc de Lerma, son premier Ministre & son Favori, & ce dernier qui ne pensoit qu'à accumuler des richesses, évitoit avec soin tout ce qui pouvoit interrompre la paix si nécessaire pour satisfaire ses desirs & ceux de son Maître. La maladie qui mit le Monarque au tombeau, & la disgrace du

Trahison à Tiel.

Découverte & punie.

X. Mort de Philippe IV.

(1) Mém. mss. de ce tems *dans* l'Hist. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XL. *pag.* 420.

(2) Résolut. de Holl. *du 9 Mars, du 8 Avr.* 1621. *pag.* 23, 26, 28. Notul. de Zeel. *du 26, 29 Mars* 1621. *pag.* 71. 75. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 37. Wassenaar Relat. Hist. *Tom.* I. *fol.* 20, 21, 22.

(3) Wassenaar *Tom.* I. *fol.* 74, 75.

(4) Sentence de mort contre J. Mom, E. Botbergen & E. Eindhouts, *imprim. an* 1621.

(5) Cabala or Mysteries of State, *Part.* I. *pag.* 223.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1621.

nouveau Roi, renverſerent le Duc du comble de la grandeur. Une fievre aigue ſe déclara le 24 de Février. Les Médecins voyant quelques rougeurs ſur le viſage du Roi, les qualifierent d'érésipele. Ils ordonnerent des ſaignées, qui d'abord calmerent le feu qui dévoroit le malade; mais le 26 le Roi ſe voyant le ventre & les cuiſſes couverts de puſtules, s'écria: *Je ſuis mort.* Il ſe fit adminiſtrer les Sacremens, ſe revêtit de l'habit de S. François, fit mettre les reliques de S. Iſidore aux pieds de ſon lit, ſigna ſon Teſtament, rendit l'ame le 31 de Mars à neuf heures du matin, & Philippe ſon fils fut proclamé ſur le champ. Le Roi mourant avoit témoigné ſon chagrin de n'avoir pas marié de ſon vivant Marie, la derniere de ſes filles, & recommanda à ſon Frere de la faire Impératrice: preuve certaine qu'il n'avoit jamais ſongé qu'à amuſer le Roi d'Angleterre par la promeſſe de ce mariage pour ſon fils.

Chevaliers de la Toiſon créés par lui.

Philippe IV, à l'imitation de ſon Pere, ceſſa d'aſſembler le Chapitre de la Toiſon pour créer des Chevaliers, & les nommoit à ſa fantaiſie. Il avoit obtenu un Bref du Pape qui le diſpenſoit de l'ancien cérémonial, & dans tout le cours de ſon regne il ne convoqua pas une fois le Chapitre, quoiqu'il ait diſtribué le Cordon à un grand nombre de Seigneurs. L'autorité du Roi étoit à la vérité entierement abolie dans les Provinces-Unies; mais nous devons le regarder comme Comte de Hollande, &c. titre dont la Couronne d'Eſpagne ne fut dépouillée juridiquement qu'à la paix de Munſter, lorſque ſon fils renonça volontairement à ſes droits, & reconnut l'indépendance & la Souveraineté de la République. Ainſi nous donnerons encore la liſte des Chevaliers de ſon Ordre, ſans nous arrêter aux dates des créations. Nous trouvons qu'il fit Chevaliers, Francisco Diego Lopez de Zuniga & Sotomajor, Duc de Vejar, Marquis de Gibraleon, Comte de Belacaçar & de Vanarez; Charles de Lalain, Comte de Hoogſtraaten, de Hornes, de Rennebourg, Baron de Leuze & d'Achicourt; François-Thomas d'Oiſelay, Comte de Cantecroy, Seigneur de Villeneuve; Louis de Velaſco, Comte de Salazar; Guillaume de Melun, Prince d'Epinoy;

Digitized by Google

Charles, Duc de Troppau & de Jagerndorf, Prince de Liechtenſtein & de Nicolſpurg ; Leonard Helfrid, Comte de Meggaw, Baron de Creuzen ; Charles d'Autriche, Infant d'Eſpagne ; François-Chriſtophe de Kevenhuller, Comte de Fraaquenberg, Baron de Landskroon & de Vemberg, Grand Ecuyer héréditaire de Carinthie ; Philippe de Rubempré, Comte de Vertain, Baron d'Everberg ; Alexandre de Bournonville, Comte de Hennin-Cietard, Vicomte & Baron de Barlin ; Louis, Comte d'Egmond, Prince de Gavre ; Alexandre, Prince de Chimay, Comte de Beaumont, Baron de Commines ; Honorato Grimaldi, Prince & Seigneur de Monaco, Marquis de Campagna ; Paulo Savello, Prince d'Albano, Duc de Riccia ; Frabricio Caraffa, Prince de la Roccella, Duc de Rapola, Marquis de Caſtelbeltran ; Marino Caracciolo, Prince d'Avellino, Duc de la Fripalda, Marquis de San-Severino, Comte de la Torella, Grand Chancelier de Naples ; Ferdinand-Erneſt, Prince de Hongrie & de Boheme ; Leopold, Archiduc d'Autriche, Comte de Tyrol, Lapdgrave d'Alſace ; Albert, Duc de Fridland & Sagan, Capitaine général de l'Empereur par terre & par mer ; Jean, Comte de Naſſau, Catzenellenbagen, Vianden & Dietz, Seigneur de Renaix ; Alonſo Fernandez de Cordoua & Figueroa, Marquis de Priego & de Montalvan ; Georges-Louis, Comte de Shawartzenbourg, de Hohenlandtzperg & Murau ; Tiberio Vincenzo del Boſco, Arragon, Velaſquez & Velleraul, Prince de la Catholica, Duc de Miſulmen ; Maximilien, Comte de Sainte Aldegonde, Baron de Noirkames, Vicomte de Wiſqué, Sénéchal d'Oſtervant ; Jean de Montmorency, Comte d'Eſterres, Marquis de Morbeque, depuis Prince de Robeque ; Maximilien de Hennin, Comte de Boſſu ; Tiberio Caraffa, Prince de Biſagnano & Scilla, Duc de San Marco, Comte de Claramonte, Altamonte, Vicarico, Sinopoli & Nicotera ; Rambauld, Comte de Collalto, San-Salvatore & Pirnitz ; Jean-Jacques Comte de Bronkhorſt & d'Anholt, Baron de Batenbourg, Millendonck & Latumb ; Erneſt, Comte d'Iſembourg & de Grenſaw ; Ot-

Philippe IV. 1621.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1621.

tavio Viſcomte, Comte de Gamalerio ; Louis d'Arragon, Cardona & Cordoua, fils aîné de Don Henri, Duc de Cardona & de Segorbe, Grand Connétable d'Arragon ; Albert de Ligne, Prince de Barbançon ; Otto-Henri Fugger, Comte de Kirckberg & de Veiſenhorn, Seigneur de Gruenenbach ; Nicolas Comte d'Eſterhazi de Galantha, Palatin du Royaume de Hongrie (1).

XI. Philippe V ſuit les maximes de ſon Prédéceſſeur.

Auſſi-tôt que Philippe eut les yeux fermés, les Seigneurs, les Officiers & les Gardes du Corps coururent à l'appartement du nouveau Roi. Le Duc d'Uzeda mit un genou en terre, lui baiſa la main, & lui rendit les clefs & les papiers ſecrets, que le nouveau Monarque donna à Balthazar de Zuniga, Conſeiller d'Etat. Philippe IV, Roi d'Eſpagne, & le cinquieme ſelon l'ordre des Comtes de Hollande, reçut enſuite l'hommage des Grands qui ſe trouverent préſens, & le Miniſtere changea dans l'inſtant. Le Duc d'Uzeda eut ordre de ſe retirer ; le Comte d'Olivarez fut nommé à ſa place. Le Cardinal Duc de Lerme qui revenoit à Madrid, fut arrêté à Valladolid, & la chûte de ces Seigneurs entraîna leurs créatures (2). Mais ſi le Monarque caſſa les Miniſtres de ſon Pere, il conſerva ſon eſprit, & le renouvellement de la guerre dans les Pays-Bas fut un motif de plus pour l'engager à jouer le Roi d'Angleterre, & l'empêcher de prendre les armes pour ſecourir ſon Gendre.

Mauvais état des affaires du Comte Palatin.

Frederic chaſſé de la Boheme ſe voyoit à la veille de perdre encore ſes Etats héréditaires. Jacques perſuadé qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de conſerver le Palatinat que d'entretenir une bonne intelligence avec la Maiſon d'Autriche, s'obſtinoit à demeurer neutre, & faiſoit murmurer ſes Sujets par les fauſſes meſures qu'il prenoit pour ſauver la Religion réformée en Allemagne. Il ſe fit cependant un prétexte du malheur de ſon Gendre pour convoquer un Parlement, ſe flattant d'en obtenir des ſubſides, quoique réſolu de ne point tirer l'épée. Frederic qui le connoiſſoit, s'adreſſa

(1) Chifletii Inſign. Gentil. Equit. Ordin. Veller. Aur. *pag.* 103.
(2) Relat. de ce qui s'eſt paſſé à Madrid depuis *le 16 d'Avril* juſqu'au *10 de Mai*, *mſſ.* de la Biblioth. du Roi, *n.* 1685.

ex Museo Sorioriti

J. Pigeri Sculp.

Digitized by Google

Digitized by Google

aux Etats-Généraux. L'Empereur l'avoit mis au ban de l'Empire (1). La plûpart des Princes Allemands l'avoient abandonné, & la molleſſe de ſon Beau-pere faiſoit appréhender aux plus ſages de s'embarraſſer dans ſes affaires. Cependant on réſolut, par le conſeil de Maurice, de lui avancer cent cinquante mille florins (2) qu'on emprunta (3). La ſomme n'étoit pas ſuffiſante pour relever ſes affaires. Bucquoy s'étoit rendu maître de la Moravie, & fut tué en Hongrie dans une bataille contre Betlehem Gabor. Son éloignement avoit donné moyen au Comte de Mansfeld de ſe maintenir dans les montagnes de Boheme : il y reçut un ordre de Frederic de ſe rendre dans le Haut Palatinat que le Duc de Baviere menaçoit d'une invaſion ; il ne put cependant empêcher le Comte de Tilly, qui commandoit les Bavarois, de prendre Bamberg. D'un autre côté Gonzales de Cordoua que Spinola avoit laiſſé à la tête d'une partie de ſon armée, avoit pris Stein, Ladenburg, Keiſerſlautem, & faiſoit le ſiege de Frankenthal : ce qui força Mansfeld de courir au plus preſſé. Son arrivée obligea les Eſpagnols à lever le ſiege ; mais ſe voyant ſuivi des Bavarois, il craignit de ſe trouver entre deux feux, & ſe retira dans l'Alſace : enſorte qu'il ne reſta plus à Frederic que Manheim, Heidelberg & Frankenthal, dans laquelle Herberts Burrows & Vere s'étoient jettés avec les Anglois (4).

PHILIPPE V. 1621.

Secours en argent fourni par les Etats.

Cependant l'Archiduc craignant que Jacques ouvrant enfin les yeux ſur ſes vrais intérêts, n'envoyât de nouveaux ſoldats, qui ſecondés par les Hollandois, auroient forcé l'Empereur à rendre le Palatinat, lui manda que Ferdinand étoit diſpoſé à la paix, pourvu que Frederic offrît une ſatisfaction raiſonnable. Le Monarque Anglois perſuadé que la conſidération qu'on auroit pour ſa perſonne, ſuffiſoit pour terminer cette affaire, fit partir le Baron Digby pour Vienne, & le chargea de demander le rétabliſſement du Palatin dans

Treve avec l'Empereur.

(1) Waſſenaar *Tom.* I. *fol.* 12.
(2) Réſolut. de Holl. *du 9 Mars, 8 Avril, 25 Mai, 26 Juin, 10 Sept.* 1, 22 *Decemb.* 1621. *pag.* 8, 115, 174, 238.
(3) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 46-48, 52-61. Waſſenaar *Tom.* I. *fol.* 22, 29.
(4) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 156.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1621.

l'état où il étoit avant l'invasion de la Boheme, & la révocation du Ban publié contre lui. L'Empereur répondit que par égard pour Sa Majesté Britannique, il pardonneroit volontiers ce qui le touchoit personnellement; mais que n'ayant entrepris cette guerre que par le conseil & le secours des Princes de l'Empire, il ne pouvoit se dispenser de les consulter sur la réparation qu'exigeoit la Majesté Impériale. Digby saisit l'occasion pour obtenir une treve, & l'Empereur l'accorda d'autant plus facilement qu'il en avoit besoin (1). Il envoya en même-tems le Comte de Schwartsenburg à Londres, qui amusa Jacques tout l'hyver par de feintes négociations, pendant qu'il travailloit à le brouiller avec son Parlement que le Roi cassa le 6 de Janvier, & lui fit perdre par ce coup d'autorité l'affection de ses Sujets, & le peu de considération qui lui restoit chez les Etrangers (2).

XII. Mort de l'Archiduc Albert.

L'Archiduc Albert étoit mort à Bruxelles le 13 de Juillet (3), & cet événement qui suivit de près les funérailles de Philippe, retarda l'ouverture de la campagne dans les Pays-Bas. Le bruit couroit cependant que les Espagnols devoient attaquer la République avec trois armées; que la premiere devoit assiéger l'Ecluse; la seconde passer le Rhin, & la troisieme pénétrer dans la Frise. Maurice soupçonna que leur dessein étoit de s'emparer de la Veluwe: ce qui lui paroissoit d'autant plus vraisemblable qu'ils étoient maîtres de Groll, d'Oldenzeel & de Lingen. Dans cette idée il fit retrancher le Waard de Doesburg, & fortifia la rive gauche de l'Yssel; mais l'automne fut si pluvieux cette année, que l'approche des rivieres devint impraticable, & bientôt il apprit que Spinola avoit investi Juliers, où les Hollandois avoient une garnison.

Mouvemens des Espagnols.

Précautions de Maurice.

Spinola s'empare du Château de Reide.

Spinola détacha d'abord Henri, Comte Vanden Berghe, du camp de Wesel, pour s'emparer du Château de Reide,

(1) Wassenaar *Tom.* I. *fol.* 30-33, 34, 36, 60-69, 70, 73, 75-77. *Tom.* II. *fol.* 13-19, 21-26, 48, 49, 51, 66, 68.
(2) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *pag.* 159, 191.
(3) Wassenaar *Tom.* I. *fol.* 65.

où

où François de Boetſelaar, Seigneur d'Odenkerken, avoit reçu les troupes des Etats: ce qui n'empêcha pas Reinard de Ditfort de rendre la place à la premiere ſommation (1). Maurice le mit au Conſeil de guerre, qui le condamna à perdre la tête (2), quoiqu'il rapportât l'ordre de Boetſelaar de ſe rendre, & la délibération des Etats qui lui commandoit d'obéir à ce Seigneur : mais les Officiers jugerent que cet ordre ne regardoit que le civil, & la Sentence fut exécutée le 14 de Septembre (3). Maîtres du Château, Henri Vanden Berghe inveſtit à l'inſtant Juliers, Spinola vint camper à Glabbeck, & fit venir la groſſe artillerie. La Ville étoit munie des choſes néceſſaires pour une bonne défenſe (4), & Frederic Pithan qui commandoit, ſe défendit juſqu'au 22 de Janvier 1622. Il obtint tous les honneurs, & ſtipula une treve de douze jours pour attendre du ſecours, après leſquels il rendit la Ville (5).

PHILIPPE V. 1621.

Et de Juliers.

Pendant ce ſiege Don Inigo de Borgia, Gouverneur d'Anvers, tenta une entrepriſe ſur l'Ecluſe ; mais les pluyes continuelles ayant retardé ſa marche, & les garniſons voiſines ayant averti par leur canon les Zeelandois, ils eurent le tems de paſſer une Compagnie d'Arquebuſiers, qui le força de revenir ſur ſes pas (6).

Entrepriſe des Eſpagnols ſur l'Ecluſe.

Manquée.

XIII. Ambaſſade en France.

La rigueur de la ſaiſon ayant ſéparé les armées, les attentions politiques prirent la place des ſoins militaires. Les Etats-Généraux envoyerent des Ambaſſades vers différentes Cours, pour renouveller leurs anciennes alliances. Quelques Auteurs nomment pour la France François Aerſens, Seigneur de Sommelſdyk, & Gedeon de Boetſelaar, Seigneur de Langerak (7) ; mais nous trouvons dans les *Pieces Authentiques*, que Nicolas de Boekhorſt, Seigneur de

(1) Réſolut. de Holl. *du 8 Sept.* 1621. *pag.* 170.
(2) Mém. de Freder. Henri, *pag.* 2-4.
(3) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 49. 50. Waſſenaar *Tom.* I. *fol.* 79.
(4) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 50.
(5) Mém. de Freder. Henr. *pag.* 4, 5. Waſſenaar *Tom.* I. *fol.* 78, 79. *Tom.* II. *fol.* 73, 74. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 76, 105.
(6) Waſſenaar *Tom.* II. *fol.* 10.
(7) K. Brandt Vie de Grotius *pag.* 238.

PHILIPPE V. 1621.

Noordwyk, Adrien Pauw, Sieur de Heemſtede & Penſionnaire d'Amſterdam, Adrien de Manmaaker, Chevalier, repréſentant le Premier Noble de Zeelande, & Adrien Plors, Tréſorier-Conſeiller ordinaire de la Cour d'Utrecht, furent chargés de la commiſſion. Ils obtinrent le 24 d'Avril une déclaration de Louis XIII, qui confirmoit les Traités d'amitié & de commerce avec les Hollandois. Ils étoient encore chargés de traiter avec les Négocians ſur les torts qu'ils ſe plaignoient que la Compagnie leur avoit faits en enlevant un de leurs vaiſſeaux dans les Indes Orientales; mais on ne trouve point de concluſion ſur cet article. Le Prince en ſon particulier leur avoit donné pouvoir de donner ſatisfaction à Sa Majeſté ſur la conduite de Gaſpre de Vosbergen, Gouverneur d'Orange, qu'on accuſoit de maltraiter les Catholiques (1). Le Roi fit des plaintes ameres de la mort de Barneveld, & de la détention des autres priſonniers. Il parla vivement du Libelle qu'on attribuoit à François Aarſens qu'il traita d'*Impoſteur*, & dont il demanda la punition; mais les Ambaſſadeurs s'excuſerent ſur le ſilence de leurs Inſtructions. On envoya en Angleterre Jacques de Wyngaarden, Seigneur de Benthuizen, Jacques Kamerling, Penſionnaire de Delft, Albert Sonk, Albert Bruinink, Jacques Schotte, Frederic de Ferwou de Martenahuis (2); & les Sieurs de Rondwyk & Joachimi partirent pour les Cours d'Allemagne (3).

Commiſſion particuliere du Prince d'Orange.

Ambaſſade en Angleterre.

Et en Allemagne.

Ambaſſade de Danemarc.

Le Roi de Danemarc envoya dans le mois de Mars à la Haye Jacques d'Ulefeld, ſon Chancelier, pour renouveller les anciens Traités d'amitié & de protection entre ſa Couronne & la République (4). Les alliances conclues en 1613 avec la Suede, les Villes anſéatiques & quelques Princes Allemands avoient refroidi l'amitié entre les deux Nations; mais l'accroiſſement de la Maiſon d'Autriche engagea Chretien IV à paſſer ſur ces conſidérations, & le 9 d'Août on ſigna un Traité, par lequel on convint qu'on ne pouvoit interpré-

Plan d'un Traité avec cette Couronne.

(1) Inſtruct. Lettr. Mém. Réſol. &c. de 1620, 1621. mſſ. *dans* l'Hiſt. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XL. *pag.* 426.
(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 12.
(3) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 26.
(4) Réſolut. de Holl. *du 9 Mars, 8 Avr,* 1621. *pag.* 20, 27, 28, 44.

Digitized by Google

ter contre les Danois ces derniers Traités, & qu'on envoyeroit à Breme des Députés pour régler les ſecours qu'on ſeroit tenu de fournir en cas d'attaque. Le Congrès tint effectivement; mais on ne put s'accorder, & ces conventions furent inutiles par le défaut de ratification de la part de Chretien (1). PHILIPPE V. 1621.

Les Etats reçurent les Envoyés de Geneve & des Bandes Griſonnes, qui venoient leur demander quelques ſecours d'argent (2). Le Roi de Pologne envoya une ſeconde fois offrir ſa médiation avec les Couronnes du Nord, ſans mieux réuſſir que la premiere (3). On conclut le 4 de Juin de l'année ſuivante un Traité de défenſe réciproque avec l'Envoyé de l'Electeur de Brandenbourg, par lequel les Etats s'engageoient à maintenir ſes droits ſur les Duchés de Cleves, de Juliers & de Bergues. Il promettoit de ſon côté d'entretenir mille ſoldats au ſervice de la République pendant vingt ans, à compter du jour qu'il auroit pris poſſeſſion de ces Etats, en outre cinq cens hommes pour un an, & de rembourſer un tiers des frais de la guerre (4). Envoyés de Geneve. De Pologne. Traité avec le Brandenbourg.

La rupture de la Treve rendit aux Etats-Généraux le droit d'écouter les requêtes de ſes Négocians, qui depuis longtems demandoient un Octroi pour former une Compagnie de Commerce dans les Indes Occidentales, & le 3 de Juin il leur fut accordé pour vingt-quatre ans. Barneveld, ce zélé Patriote, en avoit dreſſé le Plan: ſa mort tragique, & la crainte de rompre avec les Eſpagnols en avoient ſuſpendu l'exécution, malgré les inſtances réitérées de ceux qui vouloient apporter leurs fonds. On les partagea ſous les Chambres d'Amſterdam qui rempliſſoient quatre neuviemes, & fut compoſé de vingt Directeurs; celle de Zeelande qui étoit de douze, ſe chargea de deux neuviemes; celle du Erection de la Compagnie des Indes Occidentales.

(1) Réſolut. de Holl. *du 24 Janv.* 1622. *pag.* 24. Conf. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 40-44.
(2) Réſolut. de Holl. *du 17; 20 Décemb.* 1621. *pag.* 254, 257. *du 15; 24 Mars* 1622. *pag.* 43, 58.
(3) Réſolut. de Holl. *du 25 Mars; 26 Juin* 1623. *pag.* 135. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 48-49.
(4) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 114.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1621. Quartier du Nord, de la Friſe & de Groningue étoient régies par quatorze, & devoient fournir chacune un neuvieme. Dans les affaires de grande importance on aſſembloit un Conſeil général, où toutes ces Chambres députoient. Celle d'Amſterdam avoit droit de nommer huit de ſes Membres, la Zeelande quatre, la Weſtfriſe, la Friſe & Groningue deux chacune; & les Etats joignoient un Commiſſaire : ce qui compoſoit le nombre de dix-neuf. Pour être éligible dans la Chambre d'Amſterdam, il falloit avoir un intérêt de ſix mille florins dans les fonds de la Compagnie, & quatre mille ſuffiſoient dans les autres. Les Etats ſe chargerent de protéger leur commerce avec ſeize vaiſſeaux de guerre & quatre *Yagds*, auxquels la Compagnie devoit joindre un pareil nombre; ils l'exemptoient pour huit ans des droits d'entrée & de ſortie. On prit modèle pour les autres Réglemens ſur ceux de la Compagnie des Indes Orientales (1). Les premiers fonds furent réglés à ſept millions deux cens mille florins. Quelque diligence que l'on fît, elle ne put cependant mettre à la mer qu'en 1623.

Réglement pour la navigation de la Méditerranée.

On prit auſſi des meſures pour aſſurer la navigation de la Méditerranée, & l'on défendit aux Marchands de partir pour les Echelles du Levant, ſans avoir averti les Colleges des Amirautés, & ſans être raiſonnablement pourvus d'armes & de ſoldats (2).

Nouveaux troubles en France.

Nous ne pouvons nous empêcher, en finiſſant cette année, de dire un mot de la France, où les Huguenots avoient repris les armes, ſur quelques infractions qu'on avoit faites aux Edits de Pacification dans le Bearn. Ils s'aſſemblerent à la Rochelle malgré les défenſes du Roi. Sa Majeſté les déclara rebelles, & marcha à la tête de ſon armée pour leur ôter les places de ſûreté qu'ils tenoient encore. Ils députerent à la Haye pour demander du ſecours; mais quoique les Etats viſſent avec douleur l'oppreſſion de leurs Freres, le renouvellement de la guerre avec l'Eſpagne leur fit appré-

Députés des Huguenots à la Haye.

(1) Voyez ci-deſſus *Tom.* I. *Sect.* VII. *pag.* 429. Gr. Recueil des Placards *Tom.* I. *col.* 565, 577, 579. Altzema *Tom.* I. *pag.* 61.
(2) Gr. Recueil des Placards, *Tom.* I. *col.* 896-912.

Digitized by Google

hender de ſe brouiller avec la France. Le ſéjour des Envoyés donna cependant de la jalouſie à Du Maurier, qui s'en plaignit ; il parla d'un vaiſſeau chargé d'armes en Hollande qu'on avoit voulu faire entrer dans la Rochelle, & des Libelles injurieux à ſon Maître qu'on répandoit dans les Provinces-Unies. On lui répondit « que les Députés de la » Rochelle n'ayant point eu d'audience publique, jouiſſoient » comme particuliers du droit d'hoſpice établi chez tous les » Peuples policés ; que les Etats n'avoient eu aucune con- » noiſſance du vaiſſeau dont on parloit ; qu'on ne pouvoit » leur imputer des entrepriſes particulieres faites à leur in- » ſçu ; qu'à l'égard des Libelles, ils feroient informer ſelon » la rigueur des Ordonnances (1), dont ils firent publier le » renouvellement (2) ».

PHILIPPE V. 1621. Plainte de l'Ambaſſadeur. Réponſe des Etats.

L'effronterie des Auteurs étoit au point, que dans ce même moment on vit courir une ſatyre adreſſée à Sommelſdyk, où Louis XIII étoit peint avec les couleurs les plus noires, & leur adreſſe à ſe cacher étoit ſi grande, que quelque diligence qu'on fît, on ne put découvrir ni l'Imprimeur ni l'Auteur. La guerre continua dans la France juſqu'au mois d'Octobre de l'année ſuivante, que les Huguenots furent trop heureux d'accepter la paix, en conſentant à la démolition de leurs places de ſûreté, à l'exception de la Rochelle, qui fut cependant bridée par le Fort Louis, où le Roi mit une forte garniſon (3).

Libelles contre le Roi.

La campagne de 1622 n'ouvrit qu'en Mai. Maurice détacha Frederic-Henri avec quinze cens ſoldats & ſept Cornettes, pour s'emparer du Château de Ruſtenburg ſur le Demer, & faire ſervir les contributions du Brabant. Il brûla pluſieurs Villages, enleva les payſans, qu'il ne relâcha qu'en payant rançon. Marquette commandant la cavalerie, pouſſa juſqu'aux portes de Bruxelles. Frederic-Henri avança ſous Louvain ; mais ſur la nouvelle que la cavalerie Eſpagnole

XIV. Ouverture de la campagne. 1622.

(1) Réſolut. de Holl. *du 11 Sept. & Oct.* 1619. *pag.* 175, 214, 239.
(2) Grand Recueil des Placards, *Tom.* I. *col.* 439.
(3) Le P. Daniel *Journal* de Louis XIII. *pag.* XXII. Waſſenaar *Tom.* I. *fol.* 49, 72. *Tom* IV. *fol.* 64. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 94.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1622.

montoit à cheval, ils ſe retirerent ſous Breda. L'objet de cette expédition étoit d'attirer de ce côté le Comte Vanden Berghe, dont la préſence ſur le Rhin nuiſoit aux levées que le Duc de Bronsvic, Adminiſtrateur d'Halberſtad, faiſoit pour l'Electeur Palatin (1).

Spinola médite le ſiege de Berg-op-zoom.

Spinola qui ſe propoſoit le ſiege de Berg-op-zoom, ordonna en Juillet à ce Général d'entrer dans le Pays de Cleves, pour donner le change à Maurice. Celui-ci forma un camp auprès du Fort de Schenck, pendant que ſon Frere campoit avec le reſte de ſon armée à Roes (2), & le Prince donna ſi bien dans le panneau, qu'il rappella une partie de la garniſon de Berg-op-zoom, & ne laiſſa que cinq Enſeignes & trois Cornettes pour garder ce pays. Ryhove même qui commandoit dans la place, auroit renvoyé cette cavalerie ſans Juſtin de Naſſau, Gouverneur de Breda, qui l'avertit que les Eſpagnols en vouloient à ſa place. Les mouvemens qu'ils firent de ce côté ne laiſſant plus de doute, il eut le tems de demander du ſecours, & de renouveller ſa garniſon par cinq mille ſoldats qu'on tira à la hâte de la Zeelande, de Rotterdam & de Breda. Le Duc de Candale & le Comte de Bethunes les ſuivirent avec quinze ou vingt Gentilshommes François, qui ſe diſtinguerent beaucoup par des ſorties vigoureuſes.

La place inveſtie.

L'armée Eſpagnole parut le 18 de Juin entre la Ville & le Château de Wouw. Don Louis de Velaſco emporta Steenbergen l'épée à la main, & forma l'inveſtiſſement de Berg-op-zoom (3). Les batteries étant dreſſées, il battit la

Attaques ſucceſſes.

demie-lune avec tant de fureur, que la breche fut faite en peu de jours; il donna un aſſaut qui dura pendant ſept heures, & fut repouſſé avec perte de ſept cens hommes & beaucoup plus de bleſſés. Il revint à la charge le lendemain ſans plus de réuſſite: enſorte que cet ouvrage acquit le nom de *demie-lune des Morts*. Pendant le fort du combat, Bethunes étant ſorti d'un autre côté à la tête d'un détachement

(1) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 6, 7.
(2) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 7.
(3) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 8, 9.

Digitized by Google

de ſoldats déterminés, mit le feu au logis de Spinola, & nettoya la tranchée. Ces attaques ayant rallenti l'ardeur des aſſiégeans, ils ſe contenterent de tirer ſur la Ville, & ne penſerent plus qu'à couper les convois: ce qui cauſa une grande déſertion dans les aſſiégés. Cependant Spinola ayant reçu un nouveau renfort d'hommes & d'artillerie, foudroya l'ouvrage à cornes, & fit un grand amas de faſcines pour combler le foſſé. Ryhove fit alors une ſortie, ruina les ouvrages de l'ennemi, mit le feu aux faſcines, encloua le canon, & rentra dans ſes remparts ſans avoir perdu beaucoup de monde. Les aſſiégeans approchoient cependant de la Forteresſe, & commençoient à preſſer la Ville (1), lorſque la garniſon apprit l'arrivée de Mansfeld à la tête des troupes qu'il avoit commandées dans le Palatinat (2): c'eſt ce qui demande une digreſſion que nous abrégerons autant qu'il ſera poſſible.

PHILIPPE V. 1622.

Mansfeld arrive au ſecours de la place.

Nous avons laiſſé l'année derniere le Comte de Mansfeld dans l'Alſace, attendant une occaſion favorable pour rentrer dans le Palatinat. Frederic pendant l'hyver avoit engagé Chretien, Duc de Bronſvic, Adminiſtrateur d'Halberſtad, jeune homme de vingt-deux ans, & le Prince de Bade-Dourlach à lever des troupes pour ſon ſecours. Quelques-uns avancent que le premier n'avoit que dix rixdalers, lorſqu'il commença d'aſſembler des ſoldats; mais qu'en étant adoré, ils accouroient à l'envi ſous ſes drapeaux (3). Il eſt cependant plus vraiſemblable qu'il fut aidé ſecretement de l'argent des Etats. Le Comte de Schwartzenbourg envoyé à Londres avec tant d'oſtentation, s'étoit trouvé ſans pouvoirs, quand il avoit été queſtion de traiter. L'Empereur les avoit confiés à l'Archiducheſſe, & Jacques avoit été obligé d'envoyer le Chevalier Weſton pour négocier à Bruxelles. Frederic convaincu qu'on amuſoit ſon Beau-pere, pendant qu'on le dépouilloit, s'embarqua à la Brille au commencement du printems, prit terre entre Calais & Diepe, tra-

Affaires du Palatinat.

(1) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 10, 11.
(2) Aittema *Tom.* I. *pag.* 117-120.
(3) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 5.

PHILIPPE V. 1622.

verſa Paris, Châlons, Toul & Nancy, & ſe rendit en treize jours à Lindau, dans le Bas-Palatinat, où il joignit Mansfeld qui s'étoit avancé juſqu'à Germersheim, rendez-vous des forces du Palatin. Le Duc de Bronſvic avançoit par le Comté de la Mark, & s'étoit rendu maître de quelques places; mais Gonzales de Cordoue & Tilly s'étant réunis, s'oppoſoient à ſon paſſage. Ce dernier avoit battu le Prince de Bade le 6 de Mai, & mis Chretien en déroute le 11, qui cependant s'avança juſqu'à Manheim; mais les Impériaux ayant reçu un renfort ſi conſidérable, que ces armées ſe trouvoient preſque enveloppées entre Heidelberg & Manheim, les trois Généraux étoient alors dans un grand embarras, lorſqu'ils reçurent une lettre du Roi d'Angleterre qui conſeilloit à ſon Gendre de renoncer aux hoſtilités, & de congédier Mansfeld & Chretien, pour faciliter ſon accommodement avec l'Empereur, ou pour attendre les ſecours du Roi de Danemarc.

L'impuiſſance & le danger où ſe trouvoit Frederic, le déterminerent à repaſſer en Hollande, & c'eſt à cette occaſion que Paſquin écrivit, *que le Palatinat ſeroit bientôt délivré, le Roi de Danemarc étant déterminé d'envoyer au ſecours de ſon Beau-frere cent mille tonneaux de harengs, les Hollandois cent mille pots de beurre, & le Roi Jacques cent mille Ambaſſadeurs* (1). Les Etats-Généraux profiterent du moment pour offrir à Mansfeld ſix cens mille florins dans trois mois, s'il vouloit paſſer à leur ſervice; la difficulté étoit de tirer ſon armée du Palatinat. Il eut recours à la ruſe: il feignit de traiter de ſes troupes avec l'Empereur & le Roi de France, & Tilly bien informé qu'il négocioit avec l'Archiducheſſe, le laiſſa s'échapper. Il ſe mit en marche au commencement d'Août, & prit un long circuit par la Lorraine, le Hainaut, le Comté de Namur & le Brabant. Don Gonzales de Cordoue à cette nouvelle le ſuivit par le chemin le plus court; les deux armées ſe rencontrerent près de Fleury dans le Namurois le 29 d'Août, & ſe livrerent une

(1) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 188.

furieuſe

furieuſe bataille, dont la victoire fut indéciſe. Le Duc de Bronſvic eut un bras emporté (1); mais Mansfeld s'étant ouvert le paſſage, arriva le 22 de Septembre dans le *Langeſtraat*, où il laiſſa repoſer ſon armée des fatigues d'une marche auſſi longue pendant la canicule, continuellement harcellée par l'ennemi, manquant d'argent & de vivres, & diminuée de quatre mille hommes tués ou péris de miſere (2). Tilly demeuré maître de la campagne, prit Heidelberg d'aſſaut, força Manheim à capituler, & mit le ſiege devant Frankenthal, l'unique place que les Anglois gardoient encore dans le Palatinat; & ce fut le fruit de la médiation de Jacques (3). PHILIPPE V. 1622.

Quoique Mansfeld, dont l'armée n'étoit plus que de ſeize mille hommes, ne fût pas en état de ſecourir Berg-op-zoom, les aſſiégés marquerent leur réjouiſſance de ſon arrivée par des ſalves & des feux qui ranimoient le ſoldat. D'un autre côté les Eſpagnols redoubloient la vivacité de leurs attaques: ils étoient maîtres des dehors, malgré les mines & les ſorties continuelles des aſſiégés, lorſque Maurice arriva à la tête de ſon armée. Il avoit tenté de ſurprendre Bois-le-Duc; & le projet ayant manqué, il vint camper à Gravenwaard, d'où il envoya à Mansfeld l'argent & les armes qui lui manquoient, marcha ſur Gertrudenberg, & les Alſemands le joignirent le 2 d'Octobre à Roſendaal proche de Breda. Quoique Vanden Berghe eût amené un renfort conſidérable aux aſſiégeans, Spinola n'oſa les attendre dans ſon camp, & Maurice ne jugea pas à propos de le pourſuivre. Il ſe retrancha à Roſendaal, où il reſta juſqu'au 23 d'Octobre qu'il prit ſes quartiers d'hyver, & les Eſpagnols allerent hyverner dans le pays de Cleves & de Juliers (4). Erneſt de Naſſau pendant ces mouvemens avoit repris Steenbergen (5), & Philippe de Zoete, dit Hautain, Gouverneur de l'Ecluſe, étoit ſorti pour réprimer les volontaires, nom qu'on

Maurice au ſecours de Berg-op-zoom.

Le ſiege levé.

Steenbergen repris par Erneſt de Naſſau.

(1) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 13.
(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 116, 120, 121, 122, 123.
(3) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 292. *& ſuiv.*
(4) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 15, 16. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 122-125.
(5) Mém. de Frederic-Henri *pag.* 16.

PHILIPPE V. donnoit à certaines troupes que l'Archiducheſſe avoit levées pour oppoſer aux partis qui levoient les contributions. Il en prit cent vingt avec un Capitaine ; mais les payſans s'étant attroupés, l'empêcherent de faire les exécutions qu'il avoit projettées (1). D'un autre côté les garniſons de Lingen, de Groll & d'Oldenzeel firent une courſe dans les Sept-Forêts, dont les Friſons les repouſſerent. Ils rencontrerent au retour un détachement des troupes des Etats, qui les força de ſe jetter dans l'Egliſe d'Ommen, de mettre bas les armes, & de ſe racheter par une bonne rançon ; & depuis les Hollandois ayant reconnu l'importance du poſte, y bâtirent un Fort (2). Vanden Berghe finit la campagne ſur le Rhin par la priſe du Fort de Papenmuts, que Maurice avoit conſtruit en 1620 ; il ouvrit la tranchée au mois de Novembre, & la garniſon capitula le 3 de Janvier ſuivant (3).

1622. Hoſtilités réciproques.

Projets de Maurice.

Maurice malgré la rigueur de la ſaiſon forma cet hyver un projet ſur Hulſt, ſelon quelques-uns (4), ou ſur Anvers, ſelon les autres (5). Il avoit fait filer vingt-huit Enſeignes à la Brille, & donné ſes ordres pour aſſembler dans le port les bâtimens de toute eſpece qui ſe trouvoient dans les Iſles de Zeelande & ſur les côtes de Hollande. Ceux qui parlent d'Anvers, racontent qu'il avoit armé un grand nombre de pontons pour fermer l'Eſcaut, pendant qu'il donneroit l'aſſaut de pluſieurs côtés ; que cinq cens ſoldats qu'il avoit fait entrer dans la Ville, déguiſés en marchands, devoient mettre le feu en différens quartiers, & qu'une autre troupe ſous l'habit d'Eccléſiaſtiques & de Moines devoit demander aſyle, & s'emparer de la Citadelle. Mais ce projet fut renverſé par une tempête qui ſurvint, & qui ſépara ſes bâtimens. Les Comtes Frederic-Henri & Erneſt de Naſſau ſe ſauverent avec peine, & quatre pontons périrent avec ceux qui les montoient (6).

Manqués.

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 122.
(2) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 14. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 123.
(3) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 166. Waſſenaar *Tom.* I. *fol.* 65.
(4) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 17.
(5) Waſſenaar *Tom.* IV. *fol.* 72. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 132.
(6) La Piſe Hiſt. d'Orange, Vie du P. Maurice.

Digitized by Google

1622.

XV.

Nouveaux troubles dans l'Oostfrise.

Mansfeld se rendit à la Haye pour toucher l'argent qu'on lui promettoit, & pour sçavoir la destination de ses troupes qui tenoient encore la campagne. Il reçut son payement, & ne tarda pas à trouver de l'emploi. Ennon, Comte d'Oostfrise, ne se piquoit pas d'observer les Traités conclus par la médiation des Etats avec les Bourgeois d'Embden. Les habitans s'étant saisis de sa personne en 1618, le retinrent dans une espece de prison, dont il ne sortit qu'à la sollicitation des Etats, qui pour assurer l'exécution du nouvel accord, laisserent garnison dans la Ville & dans le Fort de Lieroord. La Treve étant expirée, le Comte se fit comprendre dans la neutralité, & voulut congédier ces garnisons; mais les Commandans, loin de l'écouter, travaillerent à réparer leurs fortifications. Ennon se fondant sur la promesse d'évacuer les lieux aussi-tôt que la garde ne seroit plus nécessaire, fit demander l'exécution de la parole donnée par Leurs Hautes Puissances. Maurice fut d'avis de remplir les engagemens; mais en même tems de détourner Ennon d'insister sur l'exécution, dans la crainte que les Espagnols ne se rendissent les maîtres du Pays. Pendant qu'on négocioit, le Comte se brouilla de nouveau avec ses Sujets par rapport aux impositions, & les Hollandois se trouverent encore Médiateurs. Le Comte d'Embden envoya au mois de Mai 1621, Sixte Arnema, pour insister sur l'évacuation du Fort & de la Ville, & soutint que les différends qu'il avoit avec le Sénat & les habitans devoient être portés à la Cour Impériale. Carleton, Ambassadeur d'Angleterre, appuya sa prétention: les Commissaires jugerent qu'on ne pouvoit retenir ces places, ni refuser un Acte de neutralité sous promesse de ne recevoir aucune garnison étrangere. Là-dessus le Roi d'Espagne mit un embargo sur quelques vaisseaux d'Embden, & ce procédé réveilla la méfiance des Etats. Ennon de son côté renouvella ses sollicitations avec plus de vivacité, menaçant, faute d'une réponse décisive, de délibérer avec ses Amis & ses Parens sur ce qu'il devoit faire. Leurs Hautes Puissances le preſerent d'envoyer des Députés à la Haye, pour arranger cette affaire: il repliqua qu'elle n'étoit pas de

PHILIPPE V. 1622.

nature à être terminée par les voyes ordinaires ; que la Députation paroiſſoit inutile, & qu'il prétendoit qu'on retirât les troupes ſans plus attendre.

Mansfeld détaché pour la pacifier.

Ce fut dans ces circonſtances que Mansfeld ſe rendit à la Haye. Les Etats lui donnerent de l'artillerie, avec ordre de ſe cantonner ſur le Rhin avec ſa cavalerie (1) ; mais les Eſpagnols l'ayant obligé de s'éloigner du Fort de Schenck, il s'étendit ſur l'Yſſel, & Maurice informé que le Comte d'Embden étoit en traité avec Spinola, manda à Mansfeld, de l'aveu de la plus grande partie des Etats, d'entrer dans l'Ooſtfriſe. Ce Général demanda en arrivant trois cens mille rixdalers, & s'empara de tous les Châteaux. Ennon ſe plaignit avec aigreur ; le Sénat d'Embden députa pour l'appuyer. Les Etats déclarerent n'avoir point de connoiſſance des deſſeins de Mansfeld, & ne ſe donnerent aucun mouvement pour le rappeller. On recommença cependant les négociations, que Maurice traînoit en longueur. Le Comte impatienté des délais affectés, envoya à la Haye Rodolphe Chretien, ſon fils aîné, & l'on députa, en Janvier 1623, Muis & Schaffer pour mettre une regle dans les contributions que les Allemands exigeoient ; mais l'on ne commença qu'en Octobre à parler ſérieuſement d'un accord, lorſque le Pays étoit entiérement mangé (2).

Plaintes du Comte.

Accommodement.

Les Ambaſſadeurs d'Angleterre & de Suede ſollicitoient en faveur d'Ennon, qui commençoit à ſe mettre à la raiſon, & l'on arrêta en Juillet, que la Nobleſſe & les Etats d'Ooſtfriſe, les Villes de Norden & d'Auric, les Seigneuries d'Ezens & de Witmund emprunteroient trois tonnes d'or pour payer les Allemands, & cinquante mille rixdalers pour la ſolde de la garniſon d'Embden (3). Ce ne fut qu'avec le tems qu'on obtint le conſentement des Villes pour conſerver les garniſons hollandoiſes, à l'exception des deux qui perſiſterent dans leur refus : les autres ayant ſigné l'ac-

(1) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 17.

(2) Lettres de Joachimi, &c. *dans* les Notul. de Zeel. *du 11 Sept. 18 Novemb.* 1623. *pag.* 213, 274, 275.

(3) Réſolut. de Holl. *du 18 Juill, 26 Sept. 5 Décemb,* 1623. *pag.* 66, 104, 178.

Digitized by Google

cord, les Etats-Généraux envoyerent cent cinquante mille florins à Mansfeld, & le rappellerent ; il évacua les Châteaux, mais en raſant les fortifications. Les Hollandois offrirent d'abandonner Lieroord, en donnant sûreté qu'on n'y recevroit aucun ſoldat étranger, & que l'Archiducheſſe donneroit des Lettres de neutralité ; mais Iſabelle les refuſant, la garniſon Hollandoiſe demeura dans la Ville & dans le Château (1). PHILIPPE V. 1622. Mansfeld rappellé. Les Etats s'aſſurent de Lieroord.

L'attention que les Etats portoient à la sûreté de leurs frontieres, ne les empêchoit pas de ſonger à celle de la Méditerranée. Ils envoyerent Corneille Pynaker, Profeſſeur des Langues Orientales à Groningue (2), pour brider les Pirates, empêcher la viſite des vaiſſeaux de la République, & faire relâcher les Eſclaves leurs Sujets. Le Traité fut conclu au printems ſuivant par les Deys d'Alger & de Tunis (3) : les Etats en exécution firent défenſe de tranſporter dans le Levant aucunes marchandiſes des Eſpagnols, & munirent leurs vaiſſeaux de Lettres d'aſſurance (4). Traité avec Alger & Tunis.

Les conteſtations qui ſurvinrent pour la levée des impoſitions ordinaires dans la Gueldre & dans l'Overyſſel, les occuperent encore cette année. Ces deux Provinces portoient cinq & demi & trois & demi pour cent dans la totalité. Elles prétendoient être diminuées chacune d'un pour cent, en conſidération des contributions qu'elles payoient à l'ennemi. La plûpart des autres donnerent leur conſentement pour un an ; & malgré l'oppoſition de la Friſe & de Groningue, elles furent modérées à quatre & demi & deux & demi, à condition de porter l'ancienne taxe, auſſi-tôt qu'on auroit pris les Villes qui couvroient leur frontiere (5). Modification des impoſitions pour la Gueldre & l'Overyſſel.

Ces différentes affaires n'empêchoient pas l'exécution des Placards contre les Remontrans. Jean Narſſius, ci-devant Prédicant de Bommel, qui s'étoit fait Médecin, pour ſe Nouvelles perſécutions des Remontrans.

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 97-105, 131, 166, 224-228, 343-350. Réſolut. de Holl. *du 7 Mars, du 10, 15 Mai* 1624. *pag.* 14, 59, 65.
(2) Réſolut. de Holl. *du 12 Mai* 1622. *pag.* 93.
(3) Grand Recueil des Placards, *Tom.* II. *col.* 2293.
(4) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 135, 143-152.
(5) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 153.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1622. mettre à couvert, fut empriſonné à Rotterdam, & trouva le moyen de ſe ſaiſir des clefs, en badinant avec la fille du Geolier qu'il enferma dans ſa chambre, & ſe ſauva. Poppius & Niellius, Directeurs de leur Confrairie, furent arrêtés à Haarlem, ſur la dénonciation de Jean Jeanſ-zoon Foklet, qui avoit aidé à l'évaſion de Grevius & de Prince. Ils attendirent long-tems leur Sentence qui les condamna à la priſon perpétuelle; ils furent conduits à Louveſtein (1), & l'on y enferma auſſi Paulus Lindenius, Prédicant de Zoeſt, qui fut découvert à Campen (2).

Publication de l'*Apologie* de Grotius.

Ce fut dans ces circonſtances que parut la célébre *Apologie de Grotius*. Non-ſeulement il s'y juſtifioit pleinement, mais encore tous ceux qui s'étoient mêlés du Gouvernement dans des tems ſi critiques, & particulierement Barneveld. Elle fut imprimée à Amſterdam ſur une Copie qui fut envoyée ſecretement. Cependant les Etats l'ayant appris par une Lettre interceptée, avec laquelle étoit un billet en chiffre adreſſé à Stoutenburg, fils de Barneveld (3), ſaiſirent l'Edition; mais Iſaac Willemſzoon Verbeek, Libraire de Hoorn, trouva moyen d'en faire une ſeconde ſur un Exemplaire échappé du naufrage; elle parut dès l'année même (4), & quoiqu'elle fût défendue ſous les peines les plus ſéveres (5), on ne put empêcher qu'elle ne fût réimprimée dans tous les formats. La défenſe prononçoit punition corporelle contre l'Auteur, qui fut obligé de demander la protection de Louis XIII (6), & le Monarque y joignit une penſion de trois mille livres.

Saiſie. Réimprimée.

L'Auteur protégé par le Roi de France.

Réflexions ſur cet Ouvrage.

Jean de Haan, ci-devant Penſionnaire de Haarlem, alors Conſeiller Privé du Duc de Holſtein, reproche à notre Auteur de ne s'être pas expliqué bien clairement ſur le véritable motif de la perſécution: *Il devoit*, dit-il, *démaſquer le premier mobile de ces manœuvres, & découvrir le projet d'uſurper*

(1) Brandt *Tom.* IV. *pag.* 874-894, 1062-1093.
(2) Brandt *Tom.* IV. *pag.* 1096-1100.
(3) Réſolut. de Holl. *du 15 Juill.* 1622. *pag.* 113.
(4) K. Brandt Vie de Grotius *pag.* 287-302.
(5) Grand Recueil des Placards, *Tom.* I. *col.* 451.
(6) K. Brandt Vie de Grotius, *pag.* 306-310.

Digitized by Google

le pouvoir ſouverain par le ſacrifice ſanglant d'un zélé Patriote & l'oppreſſion des autres. Mais Grotius pouvoit-il hazarder de pareils propos ? L'accueil qu'on fit à cet Ecrit ſi meſuré (1), prouve que Leurs Hautes Puiſſances n'étoient pas d'humeur à voir attaquer leur Idole, & le traitement que reçurent ceux qui conſpirerent contre la vie de ſon Excellence, ſuffira pour juſtifier la retenue de Grotius.

PHILIPPE V. 1622.

XVI. Source de la conſpiration contre la vie de Maurice.

Guillaume de Barneveld, Seigneur de Stoutenburg, ſecond fils de l'Avocat, fut le premier Moteur de cette conſpiration, & Renier de Barneveld, Seigneur de Groeneveld, ſon Aîné, y fut entraîné malgré lui. Tous deux étoient dépouillés de leurs Charges, & privés de la ſucceſſion paternelle ; Stoutenburg perdoit deux mille florins de rente, & demeuroit avec un revenu très-modique. Veenhuizen & Vander Myle, leurs Beau-freres, ſe voyoient retranchés des Aſſemblées de la Nobleſſe, & tous ceux qui briguoient la faveur, les fuyoient avec affectation. Ces diſgraces ranimoient la haine que la mort tragique d'un Pere de ſoixante-onze ans avoit allumé dans ſon cœur. Il faiſoit valoir le manque de parole que Maurice avoit donnée au mourant de protéger ſa Famille, & ſe flattoit que Frederic-Henri ne pouvoit punir un meurtre qui le mettoit à la tête de la République. Ce dernier motif détermina pluſieurs mécontens à s'aſſocier à ſa vengeance.

Chefs de la conjuration.

Les Chefs de la conſpiration étoient Adrien Adrienſzoon Van Dyk, ci-devant Secrétaire de Bleiſwyk, David Koorenwinder, Secrétaire de Berkel, Seigneurie appartenant à la veuve de Barneveld, Adrien Vander Duſſen, marié à une fille d'Elie Barneveld, Penſionnaire de Rotterdam, & frere de l'Avocat, Henri Slatius, Prédicant de Bleiſwyk, Corneille Geritſzoon de Woerden, Menuiſier à Rotterdam, ſon beau-frere, Jean & Abraham Blanſaart, Guillaume-Jeanſzoon Parthy & pluſieurs autres, dont nous parlerons dans la ſuite. Tous ces Conſpirés étoient Remontrans, à l'exception de Koorenwinder & de Vander Duſſen qui pro-

(1) Brandt *Tom.* IV. *pag.* 824.

PHILIPPE V. 1622.

feſſoient la Religion Catholique. Sur la fin de l'été précédent Bernard Dwinglo, beau-frere de Koorenwinder, déclara à Stoutenburg, que les habitans de Leide deſiroient la liberté de conſcience, & qu'ils n'attendoient que l'exemple d'une autre Ville pour y travailler de concert (1). Dwinglo nie le fait dans ſon *Apologie*, & ſoutient que Stoutenburg rétracta dans la ſuite la confeſſion qu'il avoit faite ſur cet article (2).

Bruits répandus à ce ſujet.

Cependant le bruit couroit que les anciens Secrétaires de Hazertſwoude, de Berkel, de Bleiſwyk & autres endrojts cherchoient à gagner les payſans pour l'exécution d'un projet, dont la Haye ſeroit le théâtre ; on ne parloit plus que des moyens d'y réuſſir.

Des aſſaſſins loués.

Les Conjurés réſolurent en 1623 de louer des matelots pour poignarder le Prince à Ryſwyk, lorſqu'il deſcendroit ou monteroit dans ſon carroſſe : il fut queſtion de trouver ſix mille florins, & Koorenwinder ſe chargea de ce ſoin ſur le cautionnement de Groeneveld, qui n'y conſentit qu'avec répugnance (3). Nicolas Michelſzoon Bontebal, ci-devant Secrétaire de Zevenhuizen, engagea Nicolas-Jeanſzoon d'Alfen, ancien Eſcoutet du même lieu, & Corneille Olshoorn, beau-pere du dernier, de prêter deux mille florins ; le reſte fut trouvé dans différentes bourſes. L'argent remis à Van Dyk ſur les inſtances de Stoutenburg, il manda à Bleiſwyk Jean Blanſaart, Fabriquant de Serge à Leide, lui découvrit le complot, & lui fit promettre de gagner Abraham Blanſaart ſon frere, & le plus de ſes concitoyens qu'il pourroit.

1623.

Les deux freres s'aboucherent avec Guillaume Parthy, autre Fabriquant de Serge, qui avoit délivré le Prédicant Welſing des priſons de la Haye. Ces deux complices s'excuſerent depuis de n'avoir prêté l'oreille aux propoſitions de Van Dyk, que dans l'intention d'eſcroquer l'argent qu'il leur promettoit, dans le deſſein d'en informer le Prince ; & ſe voyant convaincus d'avoir accompagné leur Chef à la Haye

(1) Sentence de Reinier Barneveld, imprimée en 1623.
(2) Dwinglo Apolog. *pag.* 222, 223, 229, 240, 304, 306.
(3) P. Scriverii Batav. Antiq. Append. *pag.* 192.

&

& à Ryſwyk pour reconnoître l'endroit le plus commode pour commettre l'aſſaſſinat, Jean Blanſaart pour prouver qu'il ne penſoit pas à l'exécution, allégua le refus qu'il avoit fait de prendre un piſtolet que Van Dyk vouloit lui donner. Ils entraînerent encore dans leur troupe Corneille Geritſzoon, Menuiſier de Rotterdam, qui promit de faire des recrues à cent ou cent cinquante florins d'avance par tête, ſur trois cens que chacun devoit toucher en arrivant à la Haye pour exécuter le deſſein. Slatius avoit marié ſa ſœur à ce Menuiſier, & ſçut par lui ce qui ſe tramoit contre le Prince.

Libelle contre Maurice.

Ce Prédicant étoit d'un caractere brouillon, grand ami des nouveautés (1), & n'étoit lié qu'avec des eſprits de même trempe. Il compoſa contre Maurice un Libelle intitulé : *Le Flambeau Lumineux* : il l'accuſoit d'avoir excité l'émeute d'Utrecht en 1610, & le charge de tous les déſordres qui l'avoient ſuivie. Il fit imprimer cet Ouvrage à Goude, & l'Edition étant entrée dans un tonneau, il n'attendoit que le moment de l'exécution pour le répandre dans le peuple.

Proviſion d'armes pour l'exécution du complot.

Ce fut dans ces circonſtances que Van Dyk méditant de faire le coup pendant que Maurice paſſeroit par Rotterdam, vint trouver le premier de Février Slatius dans cette Ville, pour le prier de cacher dans ſa maiſon une caiſſe remplie de piſtolets. Non-ſeulement il y conſentit, mais lui & ſon beaufrere ſe chargerent de trouver les aſſaſſins. Ils engagerent en effet Jean Nicolaſzoon, natif du Sudland, Herman Hermanſzoon d'Embden, & Dideric Leonardſzoon de Catwyk ſur le Rhin, tous trois matelots, qui promirent de faire ce qu'on leur ordonneroit pour le ſervice de l'Etat, ſerment qu'ils prêterent ſans autre explication (2). Les armes furent apportées : Slatius fondit les balles, & ſe munit de poudre. Geritſzoon s'étoit chargé de conduire les matelots à la Haye le 4 ou le 5 de Février ; & ſur une lettre de Van Dyk, il augmenta ſa troupe de Jean Ewouts, de Jean Faaſſen, de Pierre Jeanſzoon Broeck & de Jean Engelen, auſſi matelots. Ceux-ci étoient chargés d'exciter une émeute, pour

(1) Brandt *Tom.* IV. *pag.* 859.
(2) Sentenc. de Nicolaſz., Hermanſz. & Dider. Leonardſz. imprim. en 1623.

PHILIPPE V. 1623.

faciliter la fuite des aſſaſſins. Dans ces circonſtances les Blanſaarts & Parthy réſolurent de conférer avec Van Dyk, pour en tirer encore quelqu'argent, ſous prétexte de la nouvelle recrue. Stoutenburg & Korenwinder travailloient cependant à gagner les payſans, & les exhortoient de venir à la Haye, en leur repréſentant qu'on devoit changer le Gouvernement, non-ſeulement dans cette Ville, mais dans pluſieurs autres, & leur inſinuoient que le Prince Frederic-Henri conduiſoit cette affaire, afin de les déterminer plus facilement. Slatius ayant préparé la caiſſe, l'envoya à la Haye, ſous l'eſcorte des quatre matelots nouvellement engagés, & les adreſſa au Heaume, Hôtellerie ordinaire de Van Dyk. La veille du départ Slatius donna un repas aux Conjurés, où Corneille Geeſteranus & Gerard Veliſius, l'un & l'autre Prédicans, ſe trouverent par hazard, & ſçachant le départ de Gerritſzoon, ils lui ſouhaiterent un heureux voyage, ſans en pénétrer le motif: ce qui dans la ſuite penſa les envelopper dans la complicité. Corneille Gerritſzoon partit le lendemain, & joignit à Overſchie Jean-Nicolas Hermants & Leonardſz, avec leſquels il arriva à la Haye, deſcendit à l'Auberge du Petit Sot, & remit à chacun quinze ou ſeize doubles Riders d'or que Van Dyk lui avoit donnés en partant. Abraham Blanſaart & Parthy feignant d'amener avec eux les Conjurés qu'on avoit loués à Leide, & Van Dyk croyant la bande raſſemblée, celui-ci chargea Abraham Blanſaart, Parthy & un autre de Rotterdam de l'exécution du meurtre pour mardi, 6 de Février; les autres devoient les aider à ſe ſauver par le pont de *Tolbrug* & les marais à tourbes du côté de Norddorp, de Pynaker & de Berkel, où s'étant ſéparés pendant la nuit ils comptoient ſe retirer dans leurs maiſons. Parthy devoit raſſembler la troupe dans les Dunes, & prononcer un diſcours tiré du *Flambeau lumineux* de Slatius. Van Dyk lui remit un Exemplaire & quelqu'argent, avec lequel ils retournerent à Leide pour le partager avec Jean Blanſaart.

XVII. Le complot découvert.

Ce fut dans ce voyage que ceux-ci prirent le parti de déceler le complot; mais ils ſçurent ſur la route qu'on les

avoit prévenus (1). Les quatre matelots qui ne ſçavoient à quoi ils étoient deſtinés, s'impatientant du ſéjour de la Haye, & ſoupçonnant quelque danger dans l'entrepriſe, s'adreſſerent au Prince pour ſe tirer d'inquiétude. Ils vinrent le trouver à Ryſwyk, & demanderent à lui parler en ſecret pour une affaire importante. Jean Faaſſen portant la parole, lui déclara qu'ils étoient loués pour rendre un grand ſervice à la Patrie; qu'ils avoient reçu chacun trois cens florins d'avance, & lui demanda ce qu'il falloit faire? Le Prince ayant répondu qu'il ignoroit ce myſtere, les interrogea ſur l'Auteur de la propoſition; & pour lors il apprit qu'ils avoient apporté une malle au Heaume, où étoit celui qui leur avoit donné l'argent, & que quatre autres particuliers loués pour le même ſujet étoient logés au *Petit Sot*. Le Prince partit ſur le champ, & leur ordonna de le ſuivre par le chemin de Voorburg. Il manda le Préſident de la Cour & quelques Conſeillers, qui après avoir interrogé les matelots, envoyerent le Fiſcal & le Prevôt inveſtir les deux Auberges en même-tems.

PHILIPPE V. 1623.

On arrêta dans l'une Gerritſz. Hermantz. Nicolaſz. & Leonardz. Van Dyk apprenant la venue du Fiſcal, voulut tirer les piſtolets de la malle pour les cacher ſous le lit; mais n'ayant pas le tems, il la laiſſa ouverte, ſortit enveloppé de ſon manteau, & le Fiſcal le laiſſa aller ſur la parole d'un Archer qui diſoit le connoître depuis pluſieurs années. Van Dyk du même pas avertit Stoutenburg, & ſortit de la Ville, paſſa le long des Dunes, traverſa le bois de la Haye, & ſe rendit à Bleiſwyck. Stoutenburg vola chez ſon frere, & ils ſe ſauverent tous deux. On gardoit cependant à vue les quatre matelots qu'on régaloit à la Châtellenie, pendant qu'on interrogeoit les priſonniers, qui confeſſerent le projet d'aſſaſſiner Maurice.

Quelques Conjurés arrêtés.

Fuite de Stoutenburg.

Et de Groeneveld.

On mit auſſi-tôt des gardes ſur toutes les avenues de la Haye: on envoya deux Conſeillers à Rotterdam, pour s'aſſurer de Vander Duſſen; mais il s'étoit ſauvé avec Slatius,

Perquiſitions ſeveres.

(1) Sentenc. d'Abr. de J. Blanſaard & de G. Parthy, imprim. en 1623.

PHILIPPE V. 1623.

sur la nouvelle que Gerritszoon étoit pris. Abraham Blansaart & Parthy étoient en route pour la Haye, reculerent, & se cacherent avec Jean Blansaart. Les prisonniers déclarerent pour complices Van Dyk, Slatius, Geesteranus & Velsius, & le 9 de Février on publia un Placard, qui promettoit pour chacun quatre mille florins à celui qui les livreroit à la Justice. Les deux derniers prouverent dans la suite qu'ils n'avoient rien sçu du complot. On chercha vainement Groeneveld & Stoutenburg : on arrêta le Précepteur du fils de l'Aîné, qui fut appliqué à la question, sans qu'on pût en tirer d'éclaircissement. On arrêta Vander Myle à Beverwyk ; mais il fut relâché après avoir prouvé qu'il n'avoit aucune part aux manœuvres de ses beau-freres (1). On donna des gardes à l'Avocat Bosch, qui fut enfermé quelques jours dans sa maison de la Haye, & recouvra sa liberté après avoir justifié son innocence. On arrêta Abraham Wouterszoon, Armurier de Rotterdam, chez lequel Slatius avoit acheté les pistolets ; mais il se sauva de prison avant qu'on eût découvert s'il étoit complice. On traîna devant les Juges Nicolas Michelszoon Bontebal, qui, comme nous avons dit, avoit trouvé l'argent (2), & l'on expédia des ordres à tous les Commandans des places frontieres pour arrêter ceux qui sortiroient du pays.

Proscription des Remontrans.

Ces Lettres comprenoient nommément les Prédicans Arminiens, & la haine générale enveloppoit tous les Remontrans sans distinction. Les Gomaristes les insultoient en chaire : tout le monde les fuyoit ; les principaux étoient dans des allarmes continuelles. Les Etats d'Utrecht publierent le 14 d'Avril un Placard rigoureux contre la Secte entiere, & mit les têtes des coupables à quatre mille florins (3). Ce même jour Van Dyk fut pris à Hazertswoude sous un habit de paysan. Sa famille étant accourue, il s'écria qu'il étoit mort. Après son interrogatoire on fit publier le 16 une proclamation, qui mettoit la tête de Groeneweld, de Stouten-

Et des principaux Conjurés.

(1) Résolut. de Holl. *du 9 Décemb.* 1623. *pag.* 179.
(2) Brandt *Liv.* IV. *pag.* 900-942.
(3) Brandt *Liv.* IV. *pag.* 942-950.

Digitized by Google

burg & de Vander Duſſen à cinq mille florins, celle de Keremwinder à quatre mille, & celles des Blanſaarts à ſix cens : d'où l'on conclut que Van Dyk les avoit chargés par ſon interrogatoire. Frederic-Henri ſe trouva même compromis. Quelques-uns prétendent que Stoutenburg s'étoit ſervi de ſon nom pour donner plus de hardieſſe aux Conjurés ; mais cette procédure demeura dans un grand ſecret (1). On arrêta à Leide, ſur un ſimple ſoupçon, Paulus Stochius & Guillelmus Coddeus, Profeſſeur des Langues Orientales, & Jean Pieterſzoon Dou, Géométre ; mais ils furent relâchés ſous caution (2).

Soupçons contre Frédéric-Henri.

Enfin on prit le 18 d'Avril Groeneweld. Anne Weitſen, Dame de Brandwyk, ſon épouſe, l'avoit fait ſauver chez un Pêcheur de Scheveningue, qui offroit de le paſſer dans ſa pinque en Angleterre ou à Hambourg ; mais l'aſpect de l'Océan & la foibleſſe du bâtiment l'ayant effrayé, il pria cet homme de le conduire le long du rivage au Village le plus voiſin : il y loua un charriot de voiture ſur lequel il monta avec ſon guide & ſon valet de chambre, paſſa par Zandwoort à Egmond, où ayant pris un habit de Pêcheur, il ſe fit conduire à Petten, & paſſa de-là au Texel. Cependant ne s'y croyant pas en ſûreté, il gagna Vlieland pour s'embarquer. On avoit écrit à la Haye qu'il avoit paru dans Scheveningue : on ſoupçonna le Pêcheur, & ne le trouvant pas dans ſa maiſon, on queſtionna ſa femme, qui déclara ce qu'elle ſçavoit. On ſuivit la piſte juſqu'à Vlieland, & l'Eſcoutet de l'Iſle fit tant de perquiſitions, qu'il le découvrit au milieu d'une bande de Pêcheurs avec de groſſes bottes & un bonnet de laine ſur ſes yeux. Celui qui l'accompagnoit, voyant venir les Archers, ſe ſauva ; mais Groeneveld fut arrêté, & ramené à la Haye ſous une bonne eſcorte.

Groeneveld arrêté.

Stoutenburg, le plus coupable, échappa de plus grands hazards : il s'étoit fait porter hors de la Haye dans un coffre, & s'étoit rendu à Rotterdam, où Vander Duſſen & lui de-

Evaſion de Stoutenburg.

(1) Brandt *Liv.* IV. *pag.* 951.
(2) Brandt *Liv.* IV. *pag.* 953-955.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1623.

meurerent cachés huit ou dix jours chez un homme, qui de Muſicien avoit fait une fortune conſidérable. Celui-ci loua de Jacques Beltjas un batteau qui partoit pour Weſel, le chargea de fromages, & ménagea au-deſſous une chambre dans laquelle les fugitifs étoient cachés avec leurs gens. Le mouſſe du Batelier ne les apperçut qu'en partant de Nimegue, & on lui recommanda le ſecret, en les faiſant paſſer pour des Prédicans qui fuyoient la perſécution. Mais en arrivant au Tolhuis, un domeſtique de Stoutenburg étant deſcendu du bateau, fut reconnu par quelques ſoldats de la garniſon de Berg-op-zoom, qui lui demanderent des nouvelles de leur ancien Gouverneur. Ce valet ayant fait l'ignorant, on le ſaiſit; & ſur la menace de la queſtion, on lui fit confeſſer le myſtere. On fit auſſi-tôt courir après la barque; mais Stoutenburg ne voyant point revenir ſon valet, ſe fit mettre à terre de l'autre côté du Waal ſur le territoire de Cleves avec Vander Duſſen, & prit un charriot de poſte, ſur lequel ils ſe rendirent à Goch. Le Commandant Eſpagnol les fit conduire à Bruxelles ſous une eſcorte. Iſabelle les prit l'un & l'autre ſous ſa protection, les munit d'une ſauve-garde, & les refuſa aux Etats. La femme de Vander Duſſen vint joindre ſon mari; mais Walburg de Marnix, fille de S. Aldegonde, que Stoutenburg avoit épouſée, demeura en Hollande. Celui-ci paſſa en Italie, d'où il revint à Bruxelles par la France, ſe fit Catholique en 1626, entra au ſervice de l'Archiducheſſe en qualité de Rittmeſtre (1), & nous le verrons ſe ſignaler contre ſa Patrie.

Il paſſe au ſervice de l'Eſpagne.

Les deux Blanſaarts & Parthy furent amenés le même jour que Groeneveld dans les priſons de la Haye. Ces trois derniers n'étant pas connus des dénonciateurs, avoient eu le tems de ſe ſauver par Vollenhoven à Groll que les Eſpagnols occupoient; mais la crainte d'être mis à rançon les retint: ils allerent à Groningue, d'où s'étant embarqués à Delfzyl, ils paſſerent à Embden pour aller à Stikhuiſen. Mais en route les ſoldats de Mansfeld leur donnerent une

Trois autres Conjurés arrêtés.

(1) Brand: *Tom.* IV. *pag.* 957-960.

Digitized by Google

nouvelle allarme : ils revinrent à Embden dans une autre auberge que celle où ils étoient descendus d'abord. Ils avoient dit à l'hôtesse qu'ils demeureroient quatre jours, & avoient commandé un bon dîner ; mais ayant rencontré un Capitaine de vaisseau qui devoit faire voile pour Bayonne, ils avoient fait prix avec lui pour descendre à Douvres ou à Calais. Ils revinrent imprudemment à l'auberge pour retirer leurs hardes, & payerent le dîner sans le manger. L'hôtesse en conçut quelque soupçon ; mais apprenant qu'ils avoient changé d'hôtellerie, elle ne douta plus qu'ils ne fussent complices de l'assassinat qui faisoit tant de bruit. Elle avertit l'Escoutet, qui s'étant rendu à leur logis, les pria de venir avec lui chez le Bourgmestre. La simple proposition fit fuir Abraham Blansaart & Parthy ; Jean Blansaart répondit qu'ayant encore trois jours à rester dans la Ville, il ne manqueroit pas à son devoir. L'Escoutet en le quittant laissa du monde pour le garder à vue ; mais la nuit même Jean de Stappen, Major de Groningue, qui les suivoit depuis Delfzyl, étant arrivé avec l'Huissier des Etats, l'arrêta au nom du Sénat. Son frere fut trouvé dans une autre hôtellerie, & l'on rattrapa Parthy la nuit suivante dans un Village aux portes de la Ville. Ils resterent dans la prison jusqu'au 22, qu'on les mit dans un bateau pour Amsterdam, & delà à la Haye où ils arriverent le 27 (1).

PHILIPPE V. 1623.

XVIII. Exécution de quatre.

Les quatre premiers Conjurés furent exécutés ce même jour. Le bourreau brisa en leur présence les pistolets destinés à faire le coup, & leur coupa la tête. Le corps de Corneille Gerritszoon, beau-frere de Slatius, fut mis en quartiers qu'on pendit au gibet aux quatre portes de la Ville (2). Koornwinder fut découvert à Overselice chez un paysan qui le receloit, & le 24 Mars on amena de Leide Jean Pietterszoon, Samuel de Plekker & Gerrit Cornelisszoon (3).

Le Prédicant Slatius arrêté.

Enfin Slatius tomba entre les mains de la Justice au commencement de Mars : il avoit un méchant habit de paysan

(1) Brandt *Tom.* IV. *pag.* 960, 964, 990. Baudart Mém. *Liv.* XV. *pag.* 362.
(2) Brandt *Tom.* IV. *pag.* 989.
(3) Brandt *Tom.* IV. *pag.* 965.

PHILIPPE V. 1623.

& un chapeau à grands bords qu'il rabattoit ſur ſes yeux; il traverſa la Ville d'Amſterdam ſans être reconnu, s'embarqua à Harlingen, paſſa par Leuwaarden, vint à Groningue dans le deſſein de traverſer le marais pour ſe rendre à Lingen; & ſe croyant en ſûreté, il entra dans un cabaret du Village de Rolde, près de Coeverden, où il demanda un pot de biere. Le hazard voulut que le Wagtmeſtre Guillaume Blauw, fils de Quirin, étoit dans ce lieu avec quelques ſoldats pour attendre un convoi d'argent qui venoit de Groningue; & comme ces gens s'impatientoient, l'un d'eux dit en s'échauffant qu'il pourroit bien avoir été découvert par des eſpions. Ce mot fit peur au Miniſtre, qui ſortit pendant que cette troupe étoit allée regarder dans la rue. Blauwe au retour demanda ce qu'étoit devenu cet homme, & ſçachant qu'il avoit payé ſans boire, il le prit pour un eſpion, & fit courir après lui. Slatius avoit un pain de ſeigle ſous le bras, dans lequel il avoit caché ſon argent, & le Wagtmeſtre lui demandant ſon nom, il répondit d'un air embarraſſé qu'il s'appelloit Jean Hermanſz, qu'il étoit Oculiſte, qu'il avoit eu le malheur de tuer un homme à Amſterdam, & qu'il le prioit de le laiſſer aller. Blauw l'amena à Coeverden: le Gouverneur le fit mettre en priſon, & dépêcha à Amſterdam pour s'informer de l'Oculiſte Hermanſz. La propoſition qu'il fit à la femme d'un ſoldat de donner une bonne ſomme à ſon mari, s'il vouloit aider ſon évaſion, redoubla la méfiance. On ne douta plus qu'il ne fût un des Conjurés, & peut-être Slatius, dont la tête étoit à quatre mille florins. On le conduiſit à Zwoll avec une bonne troupe, où, ſous prétexte d'incommodité, il ſe fit mettre au lit en arrivant, ayant ſoin de tourner ſon viſage du côté du mur. Pluſieurs perſonnes même de conſidération l'interrogeant ſur ſon nom. *Qu'avez vous à faire*, leur répondit-il? *Eſtes-vous mes Juges? on ne le ſçaura que trop bien en Hollande.* On l'embarqua pour gagner Amſterdam, où d'abord il fut reconnu: on le peignit dans ſon habit de payſan, & Nicolas Jeanſzoon Viſſcher l'ayant gravé, l'Eſtampe fut vendue publiquement le lendemain. Son aventure fit tant

de

de bruit, que les yvrognes ſe diſent encore aujourd'hui : *Bois ta biere avant de payer, ou tu ſeras pendu comme Slatius.* Il tomba malade en arrivant à la Haye, & les Médecins le crurent empoiſonné ; mais le retour de ſa ſanté les raſſura bientôt (1). PHILIPPE V. 1623.

Juſtification des Remontrans.

Dans ces circonſtances les Remontrans s'étant aſſemblés à Rotterdam, préſenterent un Mémoire, par lequel ils déclarerent qu'ils déteſtoient le complot formé contre la vie du Prince, & ſe juſtifioient pleinement d'en avoir eu connoiſſance. On ſoupçonnoit cependant Bernard Dwinglo, Iſaac Welſing & quelques autres des plus fameux Prédicans : le premier fut accuſé dans les formes ; il avoit épouſé la ſœur de Koorenwinder, d'où l'on conjecturoit qu'il ne pouvoit ignorer un complot, où ſon beau-frere avoit tant de part. Il ſe défendit par une *Apologie*, & prouva que Slatius & les Blanſaarts ne l'avoient mêlé dans cette affaire que dans l'eſpérance de ſe ſauver en groſſiſſant la troupe : en effet les accuſateurs ſe dédirent à l'article de la mort (2).

Exécution de Groeneveld.

La Cour cependant travailloit ſans relâche à l'inſtruction des procès. Groeneveld avoua dès ſon premier interrogatoire, & ſe délivra de la queſtion dont Van Dyk & Koorenwender eſſuyerent toute la rigueur. La veuve de Barneveld & ſa Bru ſe jetterent aux pieds de Maurice, & demanderent la grace de Groeneveld : le Prince ſurpris de la démarche demanda à la premiere, quel motif la portoit à faire pour ſon fils ce qu'elle avoit refuſé de faire pour ſon mari ? Elle répondit, ſans s'embarraſſer de lui déplaire, que *le premier étoit coupable, & le ſecond innocent.* Les trois priſonniers furent condamnés à perdre la tête, comme criminels de lèze-Majeſté. On leur annonça la mort le 28 : Groeneveld reçut ſa Sentence avec une grande fermeté ; on permit à ſa mere & à ſa femme avec ſon fils de paſſer la nuit auprès de lui, & Van Dyk eut permiſſion de faire venir ſa fille. Le lendemain le premier comparut devant la Cour avec ſes habits ordinaires, ſon manteau, l'épée au côté &

(1) Brandt *Tom.* IV. *pag.* 907.
(2) Brandt *Tom.* IV. *pag.* 1033-1044, 1053-1059, 1074-1078.

PHILIPPE V. 1623.

le chapeau ſur la tête : il marchoit ſans être lié, ſaluant la multitude qui bordoit les rues & les fenêtres, & s'inclina plus profondément devant celle où il préſumoit que Maurice devoit être. Il écouta ſa Sentence ſans proférer une parole, & marcha froidement à l'échaffaud. Il ôta lui-même ſon manteau, ſa cravate & ſe déboutonna ; ſon valet de chambre l'aida à baiſſer le col de ſa chemiſe, & s'avançant ſur le bord de l'échaffaud : *L'ardeur de la vengeance & les mauvais conſeils*, dit-il au peuple, *m'ont conduit où vous me voyez. Si j'ai offenſé quelqu'un, je le prie au nom de J. C. de me pardonner.* Après ce peu de mots il s'agenouilla. On remarqua qu'au lieu de ſe tourner du côté du peuple, il ſe plaça vis-à-vis le *Kneuterdyk*, où étoit la maiſon de ſon pere. Il s'écria en baiſſant ſon bonnet ſur ſes yeux : *Quel homme étois-je ! qui ſuis-je à préſent ?* L'Exécuteur lui fit voler la tête du premier coup. Son valet jetta du ſable ſur le ſang, rangea le corps dans un coin de l'échaffaud, & le couvrit d'un manteau.

Et d'autres.

Van Dyk & Koorenwinder parurent enſuite liés & garrottés, & le premier enchaîné avec un Archer. Ils s'avouerent coupables, & demanderent miſéricorde. Le bourreau briſa devant eux quatre piſtolets ; leurs têtes furent expoſées ſur des piquets, & leurs corps coupés en quartiers expoſés au gibet. Celui de Groeneveld fut enveloppé dans un drap noir, & porté à ſa maiſon par quatre Huiſſiers des Etats ; ſon valet de chambre ſuivoit avec ſa dépouille, & il fut mis dans le tombeau de ſon Pere (1). Sa bonté & ſa douceur le firent univerſellement regretter, & le peuple jettoit de véritables larmes à la vue d'un ſpectacle ſi lugubre.

De Slatius, & d'autres.

On lut le 4 de Mai l'arrêt de Slatius, de deux Blanſaarts & de Parthy. Le délai leur avoit fait imaginer qu'ils étoient ſauvés : les trois derniers ſe confioient ſur le deſſein qu'ils avoient eu de déclarer le complot, & le Prédicant croyoit avoir mérité ſa grace par la déclamation qu'il avoit faite contre les Remontrans. Il devint furieux à la lecture de ſon

(1) Brandt *Tom.* IV. *pag.* 1044-1052.

jugement, interrompant chaque mot par un démenti : il renvoya le Miniſtre qui venoit l'aſſiſter, diſant *qu'il en ſçavoit plus qu'il n'en pouvoit dire.* Il déclara cependant que Geeſteranus & Velſius avoient toujours ignoré le complot. Le bourreau lacéra en ſa préſence le Livre du *Flambeau Lumineux*, & le Miniſtre s'avança vers le peuple d'un air intrépide : chers Citoyens, dit-il, *vous allez voir couler le ſang d'Henricus Slatius, dont ſes ennemis ſont altérés depuis longtems.* Il fit ſon éloge, & dit au Prédicant qui vouloit faire la priere, *qu'il ſe chargeoit lui-même de ce ſoin.* Il leva les bras ſi haut, lorſqu'il fut à genou, que le bourreau du même coup abattit une main & la moitié de l'autre avec la tête. Jean Blanſaart entendit ſa Sentence ſans dire un mot. Abraham ſon frere parla entre ſes dents ; Guillaume Parthy qui s'étoit étourdi avec de l'eau-de-vie, s'écria pluſieurs fois *que tout ce qu'on liſoit étoit faux.* Ils affirmerent tous trois qu'ils n'avoient jamais eu l'intention d'aſſaſſiner le Prince, qu'ils ne vouloient qu'attraper l'argent de Van Dyk. Leurs corps furent mis en terre ; mais celui de Slatius fut expoſé ſur une roue à la porte de la Haye : ſa femme l'ayant emporté pendant la nuit, & l'ayant enterré auprès du pont de *Geeſtbrugge.* Le hazard fit découvrir ſa ſépulture, & les Juges le firent rapporter au gibet ; mais il fut dérobé une ſeconde fois, & caché dans un verger de Warmond (1), où il demeura.

PHILIPPE V. 1623.

Les Etats ordonnerent le 21 de Juin des prieres publiques pour remercier Dieu de la découverte d'une *Conjuration abominable & déteſtable* contre la vie du Prince (2). Peu de jours après on amena de Leide Jean Pietterſzoon, Samuel de Plekker & Gerrit Cornelisſzoon qui ſubirent le même ſupplice. Ils avouerent que les deux Blanſaarts leur avoient dit quelque choſe du complot, & les avoient aſſurés que Frederic-Henri étoit à leur tête ; mais qu'ils avoient regardé ces propos comme de ſimples diſcours. Le Conſeil de Leide les jugea complices, faute d'avoir déclaré ce qu'ils ſçavoient de

Jour ſolemnel de prieres & d'actions de graces.

(1) Brandt *Tom.* IV. *pag.* 1071-1087.
(2) Baudart *Mém. Liv.* XV. *pag.* 98.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1623.

la conſpiration (1). Les Echevins de Schieland condamnerent pareillement Nicolas Michelſzoon Bontebal, pour avoir fourni l'argent néceſſaire à l'exécution, & la Sentence fut exécutée à Rotterdam le 3 de Juillet. Celui-ci avoua à la torture, qu'il ſubit de la façon la plus rigoureuſe (2), qu'il n'ignoroit pas le complot, & qu'il avoit fait prêter deux mille florins. On rendit ſon corps à ſes parens, qui le firent enterrer pendant la nuit (3). Ce fut le quinzieme & le dernier de ceux qui furent exécutés, & l'on n'inquiéta pas ceux qui avoient prêté le ſurplus de l'argent, ſoit qu'ils euſſent quitté le pays, ſoit qu'ils euſſent ignoré la deſtination de l'emprunt. Les Remontrans ne purent déſavouer que quelques-uns des leurs ne fuſſent entrés dans la conjuration; mais ils diminuoient le crime par la révélation des matelots qu'ils diſoient des leurs.

Récompenſes des dénonciateurs.

Quant à ceux-ci, les Etats-Généraux leur accorderent ſix cens florins chacun, augmentant leur paye juſqu'à quinze par mois, les recommanderent aux Amirautés pour les avancer dans les places dont ils ſeroient capables, & le Prince leur fit préſent d'une Médaille de quatre-vingt florins avec ſon Portrait & ſes Armes, & d'une épée d'argent (4).

Mauvais état des finances.

La diſcuſſion de cette affaire occupa le Prince & les Etats juſqu'à l'été, & la guerre ſe fit mollement de part & d'autre. Le ſiege de Berg-op-zoom avoit ruiné les troupes de l'Archiducheſſe, & les efforts que les Etats avoient faits pour ſecourir les places, avoient épuiſé leur caiſſe (5). Les troupes de Mansfeld étoient à leur charge, & le Duc de Bronſvic étant guéri de ſa bleſſure, il fallut lui fournir des fonds pour l'engager à repaſſer en Allemagne. Le Comte de Tilly qui l'obſervoit, le força de retourner, le battit près de Stadloon (6), & le repouſſa juſqu'à Breevoort, d'où il rejoignit

(1) Brandt *Tom.* IV. *pag.* 1100, 1116. & leur Sentence imprimée à Leide en 1623.
(2) B. Dwinglo Apol. *Tom.* I. *pag.* 142, 196.
(3) Sentence de N. M. Bontebal, imprimée à Rotterdam en 1623.
(4) Brandt *Tom.* IV. *pag.* 941. Baudart Mém. *Liv.* XV. *pag.* 27, 73.
(5) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 16.
(6) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 18.

Digitized by Google

Philippe V. 1623.

Mansfeld dans l'Ooſtfriſe (1). Les Etats leur envoyerent ſix tonnes d'or pour entretenir vingt-quatre mille hommes pendant trois mois (2).

XIX. Affaires du Palatinat.

Les importunités du Comte de Briſtol, Ambaſſadeur d'Angleterre, avoient obtenu de Philippe une lettre, par laquelle il prioit Ferdinand d'ordonner la levée du ſiege de Frankenthal, à condition que la Ville ſeroit miſe en ſequeſtre entre les mains de l'Archiducheſſe (3), & qu'on recommenceroit les conférences pour la Treve, qui fut enfin conclue pour quinze mois (4). Mais avant qu'elle fût ratifiée, l'Empereur, malgré les oppoſitions des Princes effrayés de l'exemple, avoit transféré le Haut-Palatinat & la Dignité Electorale à Maximilien, Duc de Baviere, dans une Diete qu'il avoit aſſemblée à Ratisbonne (5), & ce fut le fruit des négociations de Jacques pour ſon Gendre. Cet affront le rendit plus vif à preſſer le mariage de l'Infante, dont il regardoit le rétabliſſement du Palatin comme une ſuite néceſſaire. Le Prince de Galles ſe laiſſa perſuader par le Duc de Bukingham, que ſa préſence détermineroit l'incertitude du Pere & de la Fille, & Jacques ébloui par un trait digne des Amadis lui permit de paſſer la mer pour enlever ſon tréſor. La fortune ſeconda ſon entrepriſe; mais par un caprice auſſi bizarre que le projet, le Prince perdit l'envie de conclure au moment qu'il en fut le maitre. Il repartit ſous un vain prétexte, & ſi-tôt qu'il fut en Angleterre il ne voulut plus exécuter le mariage. La plûpart des *Hiſtoriens Anglois* attribuent la rupture au refus de reſtituer le Palatinat; mais la *Relation du Comte de Briſtol* en charge Bukingham, qui piqué du peu d'honneurs qu'on lui fit, dégoûta le Prince, pour ſe venger du Monarque. C'eſt ainſi que finit une négociation que Jacques avoit ſollicitée pendant ſept ans avec tant de vivacité, & pour la réuſſite de laquelle il avoit ſa-

Treve.

Le mariage du Prince de Galles avec l'Infante rompu.

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 230.
(2) Réſolut. de Holl. *du 1, 5 Août, 21 Oct.* 1623. *pag.* 84, 89, 140.
(3) Acta Publ. Angl. *Tom.* VII. *Part.* IV. *pag.* 48, 55.
(4) Acta Publ. Angl. *Tom.* VII. *Part.* IV. *pag.* 57.
(5) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 205.
(6) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 221. *& ſuiv.*

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1623.

crifié les intérêts de ſon Gendre, ſa propre réputation, la religion qu'il profeſſoit, le bien de ſes Sujets & les Loix de ſon Royaume.

Ambaſſade de l'Empereur aux Etats.

Quoique la fortune eût entiérement ſecondé les vœux de Ferdinand dans la Boheme & dans le Palatinat, il appréhendoit toujours un retour funeſte du côté des Provinces-Unies; & pour en prévenir l'effet, il envoya cette année Jean-Baptiſte Grammaye à la Haye. La ſuſcription de la Lettre de créance portant : *A nos Chers & Fidèles de l'Empire*, ce qui ſuppoſoit une eſpece de vaſſalité, les Etats refuſerent l'audience à l'Ambaſſadeur (1), qui fut congédié le plus civilement qu'on put ; & ſur le bruit qu'il venoit traiter de la paix avec l'Eſpagne, les murmures du peuple précipiterent ſon départ (2).

Ils lui refuſent l'audience.

Envoyés de Hambourg.

Les Etats reçurent dans ce même tems les Envoyés de Hambourg & de Breme. Les premiers ſe plaignoient des Armateurs des Provinces-Unies qui forçoient leurs vaiſſeaux à baiſſer pavillon en pleine mer, & les enlevoient ſur le moindre ſoupçon de commerce avec l'ennemi. On leur répondit qu'on donneroit ordre à l'avenir de laiſſer en paix ceux dont les Lettres ſeroient en regle. Ceux de Breme demandoient qu'on ouvrit l'entrée du Weſer, & qu'on fît ceſſer le nouveau péage que le Comte d'Oldenburg avoit établi ſur le fleuve. On écrivit à ce Prince, qui nomma des Députés pour ſoutenir ſes droits, ſe plaindre que Mansfeld ſe fût emparé de Kniphauſen qu'il prétendoit être de ſes Domaines, & que l'on fermât les embouchures du Weſer & du Jade ; on allégua ſur ce dernier article que la précaution étoit indiſpenſable pour couper les vivres aux Eſpagnols ; mais la conteſtation ſur le péage ſubſiſta quelques années (3).

De Breme.

Et du Comte d'Oldenbourg.

Troubles dans la Friſe.

Sur les impoſitions.

Les Etats furent encore occupés d'une diſpute qui s'étoit élevée dans la Friſe entre les Villes & les trois Membres du Weſtergo, de l'Ooſtergo & des Sept-Forêts. Ces derniers payoient une eſpece de taille réelle connue ſous le nom *des*

(1) Réſolut. de Holl. *du 30 Sept. 1623. pag.* 132.
(2) Aitzema *Tom. I. pag.* 216-222.
(3) Aitzema *Tom. I. pag.* 229.

Digitized by Google

Florins, pendant que les habitans des Villes ne contribuoient qu'à proportion de leur conſommation, ſous le nom d'Octroi ou d'entrée. Les payſans ſe prétendoient ſurchargés en comparaiſon des bourgeois, & s'en plaignoient aux Etats-Généraux, ſans cependant les reconnoître pour Juges dans cette affaire. Leurs Hautes Puiſſances manderent aux premiers d'envoyer leurs défenſes ; mais ceux-ci, avant de procéder à la nomination, jugerent à propos de faire un changement dans leur Magiſtrat. Juſqu'alors la nomination ſe faiſoit dans toutes les Villes par le Stadhouder & douze Conſeillers, à l'exception de Leuwaarden & de Francker. Ces douze Conſeillers qui compoſoient le Conſeil Provincial, étoient eux-mêmes nommés par les quatre Membres, & par conſéquent les habitans de la campagne avoient neuf contre trois, où l'arrêté ſe formant à la pluralité des voix, ils avoient un grand avantage ſur les bourgeois. Pour y remédier, les Villes réſolurent de renvoyer l'élection au Stadhouder, aſſiſté des trois Conſeillers nommés par les Villes, & s'autoriſerent par une clauſe de l'Inſtruction du Conſeil, qui portoit que la forme des élections ne ſubſiſteroit que juſqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné par les Villes. Les neuf Conſeillers dépouillés de leurs fonctions s'oppoſerent au nouveau Réglement par un Mémoire qu'ils préſenterent aux Etats Provinciaux, qui compoſés de la même maniere que le Conſeil, ne manquerent pas de juger en leur faveur, & de défendre aux Villes d'introduire des nouveautés. Les Magiſtrats furent élus ſur l'ancien pied : la plûpart des Anciens, intimidés par la crainte de la deſtitution, ou ſéduits par l'eſpérance d'être continués, abandonnerent l'affaire des impoſitions (1), qui pour lors fut arrêtée.

PHILIPPE V. 1623.

Sur la nomination des Magiſtrats.

Accommodement.

Ces embarras n'empêchoient pas les Régens de penſer à l'avancement du Commerce. La Compagnie des Indes mit en mer onze vaiſſeaux de guerre commandés par Pierre l'Hermite, avec ordre d'attaquer les vaiſſeaux Eſpagnols, & de détruire leurs Plantations (2). Les Etats fournirent la

Affaires des Indes.

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 211-214.
(2) Voyage de Jacques l'Hermite, *pag.* 3.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1623. moitié des frais de cet armement, & voulurent engager la Compagnie Occidentale d'y joindre ſes forces maritimes ; mais ces Négocians aimerent mieux armer une flotte ſéparée de vingt-trois vaiſſeaux & de trois *Yagds*, qu'ils envoyerent en Septembre au Breſil ſous le commandement de Jacques Willekens, Amiral, & de Pieterzoon Hein, Vice-Amiral (1). L'Hermite paſſa le Détroit de le Maire, brûla pluſieurs bâtimens Eſpagnols dans la Mer du Sud, pilla quelques-uns de leurs Comptoirs, & mourut dans cette expédition. Ses vaiſſeaux reprirent la route de l'Europe, & terrirent en Zeelande dans l'été de 1626 (2). Nous verrons dans la ſuite les exploits de Willekens.

Incendiaires Eſpagnols. On découvrit au commencement de cet hyver des incendiaires envoyés par les Eſpagnols pour mettre le feu dans différens quartiers d'Amſterdam & aux vaiſſeaux du Port : ce qui redoubla les attentions qu'on avoit pour la garde des côtes (3). Ce ſurcroît de dépenſe n'empêcha pas Leurs Cherté des grains. Hautes Puiſſances de faire des achats de grains pour remédier à la diſette dont les Pays-Bas étoient affligés, & la charité porta pluſieurs Négocians à donner le bled qu'on achetoit pour les Villes & les hôpitaux à meilleur marché que le prix courant. La glace qui fermoit les ports avoit cauſé la famine : le prix du ſeigle étoit monté juſqu'à deux cens florins d'or ; mais le printems ayant ouvert les eaux, il arriva une ſi grande quantité de bled du Nord, qu'il tomba Inondation. dans un jour à ſon prix ordinaire (4). Le froid exceſſif de cette année fut ſuivi d'un débordement général des rivieres : 1624. la digue de la Leck fut emportée par l'amas prodigieux des glaces qui s'étoient amoncellées au-deſſus du Vaart ou Canal. Le Pays d'Utrecht & la Hollande furent inondés du côté du Nord & du Nord-Oueſt juſqu'à l'Amſtelland, & les eaux étoient auſſi hautes dans la Ville qu'au dehors (1).

(1) J. de Laat Relat. des Ind. Occid. *pag.* 7.
(2) Voyag. de J. l'Hermite, *pag.* 40, 45, 50, 56, 58, 60, 61. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 488.
(3) Waſſenaar Mém. *Tom.* VI. *fol.* 62.
(4) Waſſenaar Mém. *Tom.* V. *fol.* 35, 36.
(5) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 269.

Le

PHILIPPE V. 1624.

Le défaut de ſolde cauſa d'un autre côté une émeute des Anglois qui compoſoient la garniſon de Breda, & l'on fut contraint d'envoyer Frederic-Henri pour l'appaiſer. Elle fut ſi conſidérable, que Maurice ne pouvant trouver l'argent néceſſaire pour tranquilliſer les eſprits, ne put s'empêcher de dire en penſant à Barneveld : *Si nous avions encore ce vieux Coquin, il trouveroit l'argent dont nous avons beſoin* (1).

Emeute des troupes Angloiſes.

Van den Berghe profita de ces circonſtances & de la gelée pour faire une irruption dans la Veluwe, & les garniſons de Groll, de Lingen & d'Oldenzeel ravagerent les Ommelandes. Maurice accourut à Utrecht malgré la rigueur de l'hyver, & fit caſſer les glaces juſqu'à la mer. Mais le dégel qui ſurvint le 21 de Janvier, obligea l'ennemi de ſe retirer, & il paſſa par bravade ſous les murs d'Arnhem ; mais il n'oſa former aucune entrepriſe (2).

La Veluwe & les Ommelandes ravagés.

XX. Sollicitations infructueuſes pour ſecourir le Comte Palatin.

Les Etats-Généraux étoient fort embarraſſés à trouver des fonds pour ſoutenir la guerre. Maurice à ſon retour aſſiſtoit aux Aſſemblées des Etats de Hollande pour preſſer les délibérations, & les exhortoit à ne pas ſe ſéparer ſans un Arrêté néceſſaire au ſalut de la République (3). Frankenthal étant remis à l'Archiducheſſe (4), Frederic entiérement dépouillé ne ceſſoit de ſolliciter le Prince & les Etats de le ſecourir, pour recouvrer ſon patrimoine & ſes dignités. Leurs Hautes Puiſſances le ſouhaitoient ardemment ; mais elles craignoient de ſe charger de tout le poids de la guerre, & preſſoient le Roi de France, de Suede, de Danemarc & les Villes anſéatiques de partager le fardeau. Chrétien attendoit la déclaration des autres Couronnes ; la Suede s'excuſoit ſur ſa guerre avec la Pologne ; les Villes anſéatiques alléguoient que leur Traité ne les engageoit qu'avec la Suede, & la France occupée à la deſtruction des

(1) Vie de Barneveld *à la fin.* Le Clerc *Tom.* II. *Liv.* X. *pag.* 93.

(2) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 20-22. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 169-271.

(3) Réſolut. de Holl. *du 12, 13 Mars, du 2, 26 Avril* 1624. *pag.* 18, 25, 33, 43.

(4) Du Mont Corps Diplom. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 418.

PHILIPPE V. Huguenots s'intéreſſoit en ſecret pour l'Electeur de Baviere (1).

1624. On ne pouvoit donc compter que ſur l'Angleterre (2), & la rupture du mariage du Prince de Galles augmentoit les eſpérances. On avoit à combattre l'averſion naturelle de Jacques pour les armes (3), ſa vieilleſſe & l'amour du repos. Il étoit de plus piqué contre la République, & ne pouvoit digérer le refus de la liberté de Guillaume d'Ophoven, Prieur des Dominicains que les Hollandois retenoient priſonnier, pour avoir voulu livrer Heuſden aux Eſpagnols, qui cependant fut échangé dans la ſuite contre le Gouverneur d'Yſendyke, pris en formant une entrepriſe ſur Gravelines (4). Mais la Cour avoit changé de face depuis le retour du Prince de Galles & de Bukingham. Le Prince & ſon Favori s'étoient rendus maîtres de l'eſprit du vieillard : il étoit entouré par des Officiers, des Miniſtres & des Courtiſans qui leur étoient vendus, & ces nouveaux Régens, non contens d'avoir rompu toute négociation avec l'Eſpagne, méditoient une invaſion dans ſes Provinces, & ne ſongeoient qu'à ſe couvrir du prétexte de la reſtitution du Palatinat (5).

Diſpoſition favorable de la Cour d'Angleterre.

Négociations de Maurice avec Carleton.

Les Etats informés de ce changement par Caron, leur Ambaſſadeur à Londres, chargerent Maurice de ſonder Carleton ſur les intentions de ſon Maître. La révolte de la garniſon Angloiſe de Breda fournit l'occaſion d'une conférence. Après quelques propos ſur la rareté de l'argent, Maurice interrogea tout d'un coup Carleton ſur la diſpoſition de Jacques depuis ſa rupture avec l'Eſpagne. Carleton répondit « que les cartes ſe brouilloient tous les jours, & qu'il » craignoit que le Palatinat ne causât bientôt la guerre en» tre les deux Couronnes. Il ajouta que les Etats devroient » aider Frederic à rentrer dans ſes Domaines ; que ce ſeroit

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 166.
(2) Cabala or Myſteries of State *Part.* I. *pag.* 245, 246.
(3) Cabala or Myſteries of State *Part.* I. *pag.* 245, 246.
(4) Voyez l'Inſtruct. ſecret. des Ambaſſad. *dans* Aitzema *Tom.* I. *pag.* 193.
(5) Lettr. de Jacques *dans* Aitzema *Tom.* I. *pag.* 254. & ſon Diſcours, *pag.* 272. Confer. Letters in the Cabala or Myſteries of State *Part.* I. *pag.* 180.

Digitized by Google

» le moyen le plus sûr de recouvrer l'amitié de son Mai- PHILIPPE V.
» tre». Maurice saisit l'occasion pour se plaindre de l'éloigne- 1624.
ment que le Monarque marquoit depuis quelque tems pour la République. L'Ambassadeur repliqua « que les Hollan-
» dois ne pouvoient s'en prendre qu'à leur propre conduite,
» aux mécontentemens qu'ils avoient donnés à Sa Majesté
» dans l'affaire de Barneveld, aux obstacles qu'ils mettoient
» par-tout, & singulierement dans les Indes au Commerce
» de ses Sujets, aux Traités qu'ils avoient signés sans le con-
» sulter avec les Villes anséatiques, enfin aux violences
» exercées par leurs Armateurs, sans reconnoissance pour
» une Couronne qui les avoit soutenus pendant la guerre,
» & leur avoit procuré une treve dont ils ne pouvoient se
» passer, qui leur avoit restitué si libéralement les Villes
» qu'elle tenoit en engagement, & qui négligeoit la ven-
» geance des insultes que ses vaisseaux recevoient tous les
» jours; que ces griefs avoient rendu Sa Majesté plus facile
» aux propositions des Espagnols; qu'ils pouvoient cepen-
» dant réparer le mal, en profitant des circonstances, & lui
» montrant un attachement plus solide & plus sincere dans
» une affaire qui le touchoit si vivement ».

Maurice l'assura « que les Etats ne manqueroient jamais
» à ceux qui les soutiendroient contre un ennemi irréconci-
» liable, & qu'ils seroient prêts de sacrifier leurs biens &
» leur sang pour quiconque se déclareroit contre les Espa-
» gnols». Carleton insista sur les allées & venues d'une certaine Vieille de la Haye appellée Serklaas, & plus connue sous le nom de la *Maquerelle de la Treve*. Il ajouta que les Etats de Hollande écoutoient ses propositions, & qu'il étoit à craindre, qu'après avoir engagé le Roi dans la guerre, ils ne laissassent le fardeau sur ses épaules. Maurice avoua « que
» la fureur de cette femme étoit de négocier sans pouvoirs,
» qu'il avoit soin de supprimer ses lettres, qu'il avoit même
» appris que Spinola & Pekkius informés qu'elles n'étoient
» pas communiquées aux Etats, avoient résolu d'envoyer
» des Emissaires à titre de Voyageurs ou de Négocians,
» pour répandre leurs propositions dans les Provinces; mais

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1624.

» qu'il ſçauroit bien rompre leurs projets, & qu'il lui certifioit que le ſeul déſeſpoir pourroit porter les Etats à conclure une Treve ou la paix ». Carleton fit alors entendre, » que Jacques exigeroit quelques ſûretés avant que de s'engager, & le Prince ſans fermer la porte à l'eſpérance, répondit, « que ſi le Roi prenoit Eliſabeth pour modèle, les » Etats prendroient la même confiance qu'ils avoient eue » pour la Reine ». Carleton fit part de cette converſation à Bukingham, & lui conſeilla de renouveller les anciennes alliances; qu'il falloit même ſe preſſer, & profiter de la vie de Maurice qui devenoit valétudinaire, & qui s'étoit trouvé ſi foible cet hyver, qu'on déſeſpéroit qu'il pût aller juſqu'au mois de Mai (1).

Ambaſſade en Angleterre.

Les Etats de leur côté nommerent en Février François Aarſens, Seigneur de Sommelſdyk & de la Plaate, Joachimi, Seigneur d'Oſtende & d'Odekenkerke, Ambaſſadeurs Extraordinaires, qui ſecondés de Noël Caron, Ambaſſadeur ordinaire, conclurent le 5 de Juin une Alliance défenſive pour deux ans, tendante à la conſervation des pays reſpectifs, & au rétabliſſement de Frederic dans ſes Etats & Dignités. « Le Roi accordoit aux Hollandois la liberté de » lever ſix mille hommes dans ſes Royaumes, s'engageoit » à les paſſer dans le Continent & à les entretenir, à con» dition qu'il ſeroit rembourſé de ſes avances à la fin de la » guerre. Les Etats promettoient, en cas qu'il fût attaqué » dans ſon Iſle, de le ſecourir de quatre mille hommes aux » mêmes conditions (2) ».

Alliance défenſive avec cette Cour.

Outre ces troupes Jacques fit lever douze mille hommes, qui devoient porter la guerre dans le Palatinat ſous les ordres du Comte de Mansfeld. Il envoya en France pour demander le paſſage. Louis XIII ne parla qu'en termes ambigus; l'Archiducheſſe répondit négativement. Sans autre ſûreté l'armée mit à la voile, & trouva le port de Calais fermé. Mansfeld s'avança vers la Zeelande, & l'on répon-

Secours infructueux des Anglois.

(1) Lettres de D. Carleton *in* the Cabala or Myſteries of State *Part.* I. *pag.* 177.

(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 278.

dit qu'on ne pouvoit recevoir une troupe ſi conſidérable faute de vivres : il fallut renvoyer à Londres pour applanir ces difficultés, & pendant ces délais la maladie ſe mit dans les vaiſſeaux, où les ſoldats étoient entaſſés les uns ſur les autres, & manquoient de vivres : enſorte que les deux tiers périrent de miſere, & le ſurplus fut incorporé dans les ſix mille hommes deſtinés au ſervice des Etats. Ainſi les fauſſes meſures des Miniſtres Anglois anéantirent cette armée qu'on ne put réparer du reſte de l'année (1). PHILIPPE V. 1624.

XXI. Ambaſſade en France.

Les Etats-Généraux avoient envoyé en France dans ce même tems Henri van Eſſen, Conſeiller de la Cour de Guelдre & de Zutphen, Nicolas de Boekhorſt, Seigneur de Nordwyk & Adrien Pauw, Chevalier, Seigneur d'Heemſtede. Les Zeelandois vouloient y joindre un Envoyé ; mais les Etats le refuſerent pour cette fois (2). Ils étoient chargés de repréſenter au Roi l'impoſſibilité de continuer la guerre ſans le renouvellement des anciennes Alliances (3). L'occaſion étoit favorable. Jacques avoit entiérement rompu avec l'Eſpagne, & venoit de conclure le mariage du Prince de Galles avec Henriette-Marie, Sœur de Louis XIII (4).

Mariage de la Sœur du Roi avec le Prince de Galles.

Traité de ſubſides avec la France.

D'ailleurs ce Monarque qui méditoit le ſiege de la Rochelle, avoit beſoin d'une flotte, & l'amitié de la République lui devenoit néceſſaire. La négociation réuſſit en peu de tems, & le 10 de Juin les Ambaſſadeurs Extraordinaires ſignerent, conjointement avec Gedeon de Boetſelaar & d'Aſperen, Baron de Langerak, Ambaſſadeur ordinaire, un Traité, par lequel « le Roi avançoit aux Etats 120000 l. & » promettoit de fournir un million pendant deux ans, à la » charge de rendre ces ſommes trois ans après la ſignature de » la paix. Les Etats s'engageoient à ne faire ni paix ni treve » que *par ſon conſeil & ſon entremiſe*, s'obligeoient de prêter » ou louer des vaiſſeaux à Sa Majeſté à ſa premiere requi-

(1) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 241, 253.
(2) Miſſive des Etats de Zeel. à ſon Excell. *dans* les Notul. de 1624. *pag.* 39.
(3) Inſtruct. des Ambaſſ. *du 13 Févr.* 1624. mſſ. *dans* l'Hiſt. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XL. *pag.* 495.
(4) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XVIII. *pag.* 429. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 295, 429.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1624.

» sition, & de l'aider en cas d'attaque de la moitié des sommes susdites en argent, en hommes, ou en vaisseaux à » son choix, en cas qu'ils fussent en paix, & que leur état » pût le permettre ». Louis avoit exigé qu'on ne pût entrer en négociation *sans son consentement ;* mais les Ambassadeurs éluderent la clause, en dressant les Articles avec les Commissaires François. On arrêta par des Articles séparés, que les François, Officiers & autres, au service des Etats, pourroient assister au service dans la Chapelle de l'Ambassadeur de France à la Haye (1), & quelques autres points concernant le commerce & la navigation (2).

Articles secrets.

Siege de Breda par Spinola.

Ces négociations ayant occupé le Prince la plus grande partie de l'été, il ne put ouvrir la campagne qu'au commencement de l'automne. Spinola l'avoit prévenu : il avoit commencé par menacer différentes places, & sur la fin d'Août il étoit tombé sur Breda, dont il faisoit le siege. Justin de Nassau, Gouverneur de la Ville, avoit appellé Hauterive & Morgan avec leurs troupes : le premier s'étoit chargé de défendre la porte d'Anvers ; le second celle de Bois-le-Duc. Bientôt le Duc de Medina à la tête des Espagnols, & Braquioni avec ses Italiens parurent à la vue des murailles, & furent suivis de toute l'armée. Les assiégés après avoir disputé quatre jours le poste de Grieken, se renfermerent dans leurs ouvrages, & pour lors Spinola ouvrit la tranchée, qu'il poussa avec toute la vivacité possible, malgré les sorties continuelles des assiégés. Justin voyant les batteries dressées, fit lever les écluses, & les eaux inonderent le camp, à la réserve du Quartier d'Isembourg. Les assiégeans ayant desséché le terrein par des fossés, reprirent leurs attaques. Sur ces entrefaites Balançon & Balagny ayant enlevé un convoi de plus de cent cinquante charriots de vivres, inspirerent à Spinola l'idée de se rendre maîtres de la place par famine.

Cleves & Juliers repris par Maurice.

Maurice qui comptoit sur la bonté des fortifications & la

(1) Art. part. mss. *dans* l'Hist. de la Patrie, *Tom.* X. *Liv.* XL. *pag.* 497.

(2) Traité entre la France & les Prov. Unies, mss. *ibid.* Voyez aussi Aitzema *Tom.* I. *pag.* 284, 951.

Digitized by Google

valeur de la garniſon, étoit du côté de Cleves qu'il avoit repris par capitulation, auſſi-bien que Gennep; mais ayant appris que les vivres commençoient à manquer dans Breda, il réſolut de tenter le ſecours. Il s'avança pour s'emparer du poſte d'Oſterhout, & le trouvant occupé par Spinola, il attaqua Ter Heide, dont il fut repouſſé avec perte de quatre cens hommes. Après avoir cherché de tous côtés un paſſage, il fut camper plus loin, tant pour rendre les convois plus difficiles, que pour couvrir une entrepriſe qu'il méditoit ſur Anvers. Il détacha par ſes derrieres mille ſoldats & deux cens cavaliers d'élite, auquel il fit prendre l'écharpe de Bourgogne. Cette troupe marcha avec tant de ſecret, qu'elle paſſa le foſſé de la Ville à la faveur de la nuit, ſans que le Gouverneur en fût averti. Déja les échelles étoient appliquées en pluſieurs endroits, lorſqu'un ſentinelle effrayé du bruit qu'il entendoit, tira au hazard, & donna l'allarme. La garniſon accourut ſur le rempart, & les Entrepreneurs furent contraints de ſe retirer. Maurice affligé d'avoir manqué ſon coup, & déſeſpérant de ſecourir Breda, ſe retira à la vue de l'ennemi; mais avec tant d'ordre, que Spinola n'oſa charger ſon arriere-garde. Il mit une partie de ſon armée en quartiers dans le *Langeſtraat*, & laiſſa l'autre à Roſendaal ſous les ordres des Comtes Henri & Erneſt-Caſimir de Naſſau (1), & revint à la Haye le 18 de Novembre (2).

PHILIPPE V. 1624.

Ses tentatives infructueuſes pour ſecourir Breda.

Son entrepriſe ſur Anvers.

Manquée.

Une incommodité dont il étoit attaqué depuis quelque tems, détermina ſon retour, & les Médecins qu'il conſulta, décidérent qu'il étoit menacé d'une phtyſie (3). On l'attribuoit au chagrin qui le dominoit depuis l'exécution de Barneveld, au mauvais ſuccès de ſon entrepriſe ſur Anvers, & à l'impuiſſance de ſecourir Breda (4). Il continua cependant de travailler à ſes affaires particulieres & à celles de la République, fit revenir Frederic-Henri de l'armée, & lui conſeilla, ou plutôt lui commanda (5) d'épouſer Amelie, fille

Derniere maladie de Maurice.

1625.

Mariage de Frederic-Henri avec une Princeſſe de Solms.

(1) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 28.
(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 322, 333, 334, 335, 356, 357.
(3) Waſſenaar Mém. *Tom.* IX. *fol.* 37.
(4) Aubery Mém. *pag.* 329.
(5) Mém. de Frederic Henri. *pag.* 30.

Digitized by Google

de Jean Albert, Prince de Solms, que l'Electrice Palatine
1624. avoit amenée à la Haye (1). Il voulut être témoin du mariage : la célébration se fit au commencement d'Avril (2), & les Conseillers-Committés accorderent une dispense de bans, qui fut confirmée dans la suite par les Etats-Généraux (3). Nous trouvons que pour déterminer le jeune Prince, il le menaça d'épouser lui-même une Maîtresse, dont il avoit eu deux enfans, & de le déshériter par la légitimation subséquente.

Mort de Maurice. Il mourut peu de jours après le 23 d'Avril (4). Son corps étant ouvert, on trouva une tumeur au foye, & toutes les autres parties fort saines (5). Il étoit âgé de cinquante-huit ans, dont il avoit gouverné les états quarante-un (6). Jean Bogerman que nous avons vu Président du Synode de Dordrecht, & qui l'assista dans les derniers momens, certifie dans le Journal de sa maladie, qu'il mourut en bon Chrétien, qu'il avoit un repentir sincere de ses fautes, & qu'il espéroit le pardon de la miséricorde divine par les mérites du sang de Jesus-Christ, sentiment fort approchant de l'Arminianisme qu'il venoit de persécuter avec tant d'acharnement. Quoique constant dans ses amours, il ne voulut point de femme, & ne fut jamais sans Maîtresse. Il laissa plusieurs Bâtards, dont les plus connus sont Guillaume de la Leck, & Louis de Polamen qu'il eut de N..... de Malines, bonne Demoiselle du Brabant.

Ses Enfans naturels.

Son Testament. Il fit son Testament le 21 d'Avril, deux jours avant sa mort, après avoir révoqué celui qu'il avoit signé en Avril 1621, & le Codicille du 5 d'Avril 1625. Il institua Frederic-Henri, son unique héritier ; & pour conserver le lustre & la dignité de la Maison de Nassau, il appelloit, au défaut des mâles issus légitimement de son corps, Ernest-Casimir son Cousin & ses Descendans en ligne masculine. Il léguoit

(1) Aubery Mém. *pag.* 331.
(2) Commelin Vie de Frederic-Henri, *pag.* 7.
(3) Résolut. de Holl. *du 16 Avril* 1625. *pag.* 52.
(4) Résolut. de Holl. *du 23 Avril* 1625. *pag.* 56.
(5) Résolut. de Holl. *du 3 Mai* 1625. *pag.* 66.
(6) Wassen. *Tom.* IX. *fol.* 37.

Digitized by Google

à la Princeſſe de Portugal, ſa Sœur, ſept mille cinq cens livres de rente héréditaire rembourſable à raiſon du denier vingt, à ſes deux Fils Emmanuel & Chriſtophe chacun deux mille florins de penſion, & mille à chacune de leurs Sœurs partageables en cas de décès entre les ſurvivans, & reverſibles à l'héritier légitime après l'extinction des Légataires. Il donne à Guillaume la Terre de la Leck avec le droit de pêche dans la Merwe, à Louis, ſon frere, la Seigneurie de Polamen & de Monſter avec leurs Bailliages : ce qui comprend Poeldyk, Terheide & demi-Looſduinen, & de plus cinq mille florins de rentes héréditaires à chacun, à la Demoiſelle de Malines, leur Mere, quatre mille deux cens florins par an, & trois mille à une autre Maîtreſſe ; & par un Codicille ſéparé, il reconnoît cinq Bâtards de celle-ci, laiſſe à l'Aîné quatre mille florins de rente, trois mille au ſecond & deux mille à chacune des trois filles. Il ordonne que ſon corps ſoit porté à Delft, & mis dans le tombeau de ſon Pere. Les funérailles ſe firent le 16 de Septembre (1). Antoine de Courtaumer, Général des François, Horace de Veere, Commandant des Anglois, Daniel Marquette, Grand-Maître de l'Artillerie, & le Comte de Solms portoient le drap mortuaire. Frederic-Henri, Prince d'Orange, Emmanuel, Prince de Portugal, Erneſt-Caſimir, Comte de Naſſau, & Frederic-Henri, Comte de la Tour-d'Auvergne, menoient le deuil. Ils étoient ſuivis de l'Electeur Palatin, d'un grand nombre de Princes & Seigneurs, de la Nobleſſe, des Députés des Etats-Généraux, des Provinciaux & des Conſeils des Villes (2). On fit ſon Eloge funéraire, & l'on n'oublia aucune des Cérémonies ordinaires ; mais les Etats témoignerent leur mécontentement des dernieres manœuvres du Mort, en laiſſant les frais des obſéques aux dépens de l'héritier (3).

PHILIPPE V. 1625.

Ainſi mourut Maurice, Comte de Naſſau, Prince d'Orange, & *Premier Stadhouder* ſous le Gouvernement des

(1) Notul. de Zeel. *du 28 Oct.* 1625. *pag.* 394. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 442.
(2) Commelin Vie de Freder. Henr. *pag.* 9.
(3) Réſolut. de Holl. *du 11 Sept.* 1625. *pag.* 108, 109.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1625. Etats. Guillaume, ſon Pere, tenoit ſa nomination & ſes Lettres de la main du Roi, & lorſque les Provinces abjurerent la Couronne d'Eſpagne, la République qui le regardoit comme ſon Fondateur, le reçut pour chef ſans toucher à ſon titre.

Son portrait. Maurice fut ſans contredit un des plus grands hommes de ſon ſiecle. Il ajouta à la ſageſſe & à la prudence de ſon Prédeceſſeur, la capacité militaire & la fortune des armes qui manquoient au premier. Il avoit la phyſionomie agréable, les couleurs vives, la barbe & les cheveux blonds, la taille élevée, mais dont ſa groſſeur diminuoit l'avantage, le tempérament robuſte & dur à la fatigue, l'ame magnanime, le cœur généreux & l'eſprit pénétrant. Il fut le reſtaurateur de la diſcipline militaire, & devint le premier Ingénieur de l'Europe (1). Habile dans la guerre de campagne, il pouſſa au plus haut degré l'art de prendre & de défendre les places. Il ſçavoit allier la magnificence avec l'économie (2). Il aimoit les Sçavans, & ſur-tout les Mathématiciens. Les Echecs étoient ſon jeu favori, & l'amuſement de ſon loiſir. Auſſi profond Politique que grand Capitaine, moins taciturne & plus ouvert que ſon Pere (3), il ſçavoit remuer les peuples par des reſſorts auſſi cachés, & marcher à ſon but par des routes auſſi ténébreuſes. Il tranſporta, ſans qu'on s'apperçût de ſon deſſein, l'autorité des Provinces aux Etats-Généraux, & fit prendre à la République dont Guillaume avoit jetté les fondemens, la ſolidité qui lui manquoit. Pour s'attacher ſes domeſtiques, il leur diſtribuoit les charges & les offices qui vaquoient dans ſes Domaines; mais il indiſpoſoit le Magiſtrat des Villes que ſes Succeſſeurs ont ſçu gagner par la pratique contraire (4). *Jeannin* le caractériſe par les titres d'honnête homme & d'homme ſage (5). Il perdit un

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 311. *Tom.* IV. *pag.* 297. Voyez auſſi les témoign. des Etrang. *dans* Heemskerk Arcad. Bal. *pag.* 317.
(2) Mém. de Freder. Henr. *pag.* 31.
(3) Négoc. de Jeannin, *Tom.* III. *pag.* 124. *Tom.* IV. *pag.* 99.
(4) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 455.
(5) Négoc. de Jeannin, *Tom.* II. *pag.* 507. *Tom.* III. *pag.* 46, 176, 206. *Tom.* IV. *pag.* 297.

Digitized by Google

Digitized by Google

FREDERIK-HENRI DE NASSAU,
Prince d'Orange, Stadhouder de Hollande, Capitaine
et Amiral General des Provinces-Unis.
F. R. Ingenf. Sculp.

Digitized by Google

peu de ſa réputation à l'expiration de la Treve. Le mauvais état dans lequel il trouva les Finances, ne lui permit pas de pouſſer la guerre avec avantage. La France & l'Angleterre ne prenoient plus le même intérêt à la République. Son impuiſſance, le malheur de la guerre de Boheme, la perte du Palatinat, la défiance des Etats & des Villes, le réfroidiſſement des peuples (1); la haine des Remontrans, les remords d'avoir verſé inutilement le ſang d'un vieux Miniſtre reſpectable par ſon âge & ſes ſervices, changerent ſon caractere. Il étoit devenu ſoupçonneux, vindicatif, ſombre, rêveur, & ſe laiſſa dominer par une bile noire qui l'étendit enfin dans le tombeau. Les moyens violens qu'il mit en uſage, ternirent ſa mémoire: de façon que quelques Auteurs mettent en problême ſi la gloire qu'il s'eſt acquiſe par les armes, peut couvrir la honte d'avoir ſacrifié un ancien Serviteur de la République (2).

PHILIPPE V. 1625.

Auſſi-tôt que Maurice eut fermé les yeux, Leurs Hautes Puiſſances conférerent à Frederic-Henri les Charges de Capitaine & d'Amiral général (3). Peu de jours après les Etats de Hollande le reconnurent Stadhouder, exhorterent la Zeelande à ſuivre leur exemple (4), & firent un préſent de vingt mille florins à la Princeſſe ſon épouſe. Les Zeelandois ſe formaliſerent qu'on eût agi avant que d'avoir convoqué l'Aſſemblée générale, & prétendirent que la Hollande n'avoit pu ſe donner un Gouverneur, & que par l'ancien Réglement, les deux Provinces ne pouvoient ſe ſéparer dans les affaires qui concernent le Gouvernement. Ils conſentirent cependant à la nomination du Prince, & ſignerent ſes Lettres & l'Inſtruction (5) ſur le modèle de celles qu'ils avoient expédiées pour Maurice en 1585 (6). Le Prince n'en fit aucun uſage;

XXII. Frederic-Henri nommé Capitaine & Amiral Général. Et Stadhouder de Hollande. De Zeelande.

(1) Négoc. de Jeannin, *Tom.* IV. *pag.* 296.
(2) Voyez les Remontr. de Rotterd. *dans* le Supplém. de la Vie de Grotius, *pag.* 24.
(3) Réſolut. de Holl. *du 23, 24 Avril* 1625. *pag.* 57.
(4) Réſol. de Holl. *du 1, 3 Mai* 1625. *pag.* 63, 66. Notul. de Zeel. *du 17 Juin* 1625. *pag.* 224.
(5) Notul. de Zeel. *du 16 Mai* 1625. *pag.* 179.
(6) Voyez ci-deſſus *Tom.* VI. *Liv.* XVII. *pag.* 73.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1625. il ſe mit en poſſeſſion des deux Stadhouderats ſur la Commiſſion générale qui fut ſcellée le 24 de Mai (1), & ne prit ſa ſéance dans la Cour de Hollande qu'au mois de Septembre (2). Les Etats de Gueldre, ceux d'Utrecht & d'Overyſſel ſe réunirent à l'élection; mais le Sénat de Groningue & les Ommelandes ſe joignirent à la Friſe, & reconnurent Erneſt-Caſimir, Comte de Naſſau (3). La Hollande, pour indemniſer Frederic-Henri, lui conſerva les appointemens de Colonel général de la Cavalerie, dont il étoit pourvu du vivant de ſon Frere (4).

De Gueldre, d'Utrecht & d'Overyſſel.

Erneſt-Caſimir Stadhouder de Groningue, &c.

Conteſtations au ſujet du premier Noble de Zeelande.

Il s'éleva encore quelques conteſtations en Zeelande au ſujet du Premier Noble. Adam de Manmaaker avoit été député par Maurice pour le repréſenter, & prétendit continuer ſes fonctions, en vertu des Lettres qu'il avoit obtenues de ſon Succeſſeur, ſans prendre une nouvelle Commiſſion. Les Députés de Middelbourg déclarerent, qu'ils étoient prêts de reconnoître le Prince dans cette qualité; mais que ſon Député ſeroit aſſujetti aux formes ordinaires, avec la clauſe de *non-préjudice*. Zierikzee ſe conforma au vœu de Middelbourg. Goes opina à le recevoir par proviſion, & ſous condition qu'il déclareroit, comme en 1596, que ce droit n'étoit inhérent à aucune Seigneurie, non plus qu'aux perſonnes. Thoolen, Vliſſingue & Veere furent pour obéir à la Lettre de Frederic-Henri (5). Le Prince voulant terminer les diſputes, expédia une nouvelle Commiſſion qui fut enregiſtrée. Manmaaker exerça ſes fonctions juſqu'en 1530 (6), qu'il déplut aux Etats par la hauteur avec laquelle il ſoutenoit les droits de ſon Excellence (7): enſorte que Frederic-Henri fut contraint de nommer Jean de Knuit à ſa place (8).

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 386. Grand Recueil des Placards, *Tom.* III. *pag* 106.
(2) Notul. de Zeel. *du 8, 9 Sept.* 1625. *pag.* 342, 349.
(3) Van den Sande *Tom.* VIII. *pag.* 115.
(4) Réſolut. de Holl. *du 30 Juill.* 1626. *pag.* 82.
(5) Notul. de Zeel. *du 9 Mai* 1625. *pag.* 175-177.
(6) Lettr. de Hooft, *n.* CCXXXI. *pag.* 191.
(7) Notul. de Zeel. *du 4 Sept.* 1630. *pag.* 167. *du 1 Févr.* 2631. *pag.* 5.
(8) Notul. de Zeel. *du 19 Févr.* 1631. *pag.* 19.

Digitized by Google

PHILIPPE V.

1625.

Particularités sur le regne de Frederic-Henri.

Le Prince avoit alors quarante-un ans. Fils de Guillaume I & de Louise de Coligny, sa quatrieme femme, éleve de Maurice, il avoit donné des preuves de sa valeur & de sa capacité. Il l'accompagna dans toutes ses campagnes, assista toujours aux Conseils les plus secrets, & son Maître l'avoit jugé digne de commander dès l'âge de vingt ans. Il perfectionna la science militaire, & fut à la tête des armées, tant que ses forces le permirent (1). Il étoit aussi grand Politique qu'habile Capitaine. On en jugera par l'adresse avec laquelle il engagea la France à faire une diversion qui força l'Espagne à demander la paix, & dont il profita avec plus d'habileté que de reconnoissance & de bonne foi. Sa plus grande attention fut de s'enrichir, & de perpétuer dans ses Descendans les titres & les honneurs qu'il tenoit de ses Parens. Il trouva l'Etat embarrassé dans une guerre coûteuse, les coffres sans argent, la République sans Alliés, & le pays ne pouvant fournir pour une guerre offensive, le réduisoit à la défensive; façon de combattre toujours ruineuse. Le théâtre de la guerre avoit à la vérité changé; mais le Palatinat étoit perdu, & les armées se rapprochoient de la frontiere. La France & l'Angleterre reprirent heureusement les anciens erremens. Frederic-Henri, Fils d'une Françoise, étoit plus agréable à la Nation que Guillaume & Maurice, & Louis XIII se prêta bientôt à de nouveaux Traités; mais pour assurer les succès, il falloit rétablir la paix intérieure. Quoique la mort de Barneveld, au lieu d'avancer le projet de Maurice, en eût rendu l'exécution impossible, elle avoit irrité les Villes, aliéné la Noblesse, & donné l'allarme aux Provinces. Le souvenir des attentats contre la liberté avoit fermé les bourses; le peuple refusoit les impositions ordinaires, & les Membres de l'Etat étoient en dispute sur la part qu'ils devoient porter. Personne ne vouloit contribuer à l'augmentation d'une autorité qui s'étoit montrée formidable, & les Etats appréhendoient, en poussant vivement la guerre, d'élever une Puissance qui

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 513.

PHILIPPE V. 1625.

s'étoit manifeſtée par des émeutes dans toutes les Villes. La perſécution des Remontrans cauſoit une fermentation dont on craignoit les ſuites. Ceux-ci ſe flattoient de trouver un Protecteur dans le nouveau Stadhouder ; le parti contraire s'étoit affermi dans la plûpart des Villes : une révolution ſubite pouvoit cauſer de grands déſordres. Le Prince ſentit la néceſſité d'aller pied à pied, & ſe contenta de rétablir quelques Régens par intervalle (1). Il les voyoit s'aſſembler plus librement dans quelques endroits, & les Magiſtrats relâcher peu à peu leur ſévérité ſur l'exécution des Placards. Ces adouciſſemens lui gagnoient le cœur des Remontrans, & leurs Adverſaires s'accoutumoient inſenſiblement à la tolérance. Il augmentoit ainſi ſon autorité plus lentement, mais plus ſolidement que s'il eût entrepris d'étouffer un Parti, en ſe déclarant pour l'autre.

Continuation du ſiege de Breda.

La mort du Stadhouder & ſes ſuites nous ont obligés de laiſſer les Eſpagnols ſe morfondre devant Breda, dont ils avoient continué le ſiege pendant l'hyver. Juſtin de Naſſau ſe défendoit avec tant de vigueur, que Spinola rebuté de ſes pertes convertit le ſiege en blocus, & ſe contenta de garder les avenues qu'il avoit fortifiées de tous côtés. La ſéchereſſe de l'automne précédent avoit rendu les écluſes inutiles aux aſſiégés, & les eaux de la Merke étoient ſi baſſes qu'elles ne pouvoient porter les moindres bateaux (2). Quoique la longueur du ſiege, les maladies & la défertion euſſent affoibli ſon armée, elle ſe trouva au printems forte de trente mille hommes & de huit mille chevaux, graces aux levées qu'il avoit faites en Allemagne. L'alliance que les Etats venoient de renouveller avec la France & l'Angleterre, les encouregea à tenter le ſecours. Soixante-dix Enſeignes d'Anglois avoient joint leurs armées ſous les ordres de Mansfeld ; le Duc de Candale leur avoit amené un bon corps de Cavalerie françoiſe, & de leur côté ils avoient mis ſur pied quelques Régimens de Landſquenets & de Nationaux : enſorte qu'ils avoient quarante mille hommes effectifs.

Converti en blocus.

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 515, 657.
(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 323-336, 391-398.

Digitized by Google

PHILIPPE V.

1625.

Frederic-Henri s'étoit rendu à Dongen après avoir célébré ſon mariage ; & ce fut dans ce camp qu'il apprit la mort de ſon Frere & ſon élection. Réſolu de ſignaler ſa promotion par un coup d'éclat, il s'avança vers l'ennemi, & le 15 de Mai il attaqua le Village de Ter Heide, dont il fut repouſſé avec perte de quatre cens ſoldats (1). Quatre jours après il détacha Randwyk, Ritmeſtre, au-devant d'un convoi que Vanden Berghe amenoit aux ennemis ; mais ce Capitaine prit ſi bien ſes meſures, & ſe poſta de façon qu'il paſſa ſans être entamé, & les Hollandois furent contraints de ſe retirer (2). Spinola de ſon côté avoit rendu ſon camp impénétrable. Frederic-Henri l'ayant tâté de tous côtés, & craignant d'avoir expoſé témérairement les forces de la République, manda au Gouverneur qu'il n'attendît plus de ſecours, & qu'il ne penſât plus qu'à ſe ménager les conditions les plus avantageuſes qu'il pourroit obtenir. Cette Lettre tomba entre les mains de Spinola, qui l'envoya toute ouverte à Juſtin, & le ſomma de ſe rendre. Celui-ci répondit qu'un conſentement n'étoit pas un ordre, & ſortit à la tête de douze cens hommes, tailla en pieces tout ce qu'il trouva dans la tranchée, encloua les canons d'une batterie, & rentra dans la Ville ſans autre perte que de quelques ſoldats. Il aſſembla enſuite ſon Conſeil, & lui communiqua la lettre. Les François & les Anglois voulurent ſe défendre juſqu'à l'extrêmité : enſorte que Frederic-Henri fut contraint de lui récrire, qu'il n'étoit pas moins reſponſable de la vie de tant de braves gens que de la place, dont la défenſe lui étoit confiée ; & pour lui ôter toute eſpérance, il marcha ſur le champ vers le *Langeſtraat*, & ſigna l'ordre poſitif de capituler.

Tentatives infructueuſes de Frederic-Henri pour ſecourir la place.

Bravoure de Juſtin de Naſſau.

Juſtin obéit alors, & la capitulation fut ſignée le 2 de Juin. La garniſon ſortit tambour battant, mêche allumée, Enſeignes déployées, & Spinola fit ſon entrée dans la Ville le 7 (3). Ce ſiege avoit épuiſé la caiſſe des Eſpagnols : l'ef-

Capitulation de Breda.

(1) Mém. de Freder. Henr. *pag.* 33, 34.
(2) Mém. de Freder. Henr. *pag.* 32.
(3) Mém. de Freder. Henr. *pag.* 34. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 359-418.

PHILIPPE V. 1625.

fort que les Provinces-Unies avoient faits pour le ſecours, les mettoit au niveau, & les affaires de ſon Excellence la rappelloient à la Haye. Tout le monde ayant beſoin de repos, les deux Généraux réſolurent de ſéparer leurs armées. Pendant que les Eſpagnols étoient à ce ſiege, Lambert Charles, Gouverneur de Nimegue, avoit ſurpris Goch; mais ce Capitaine mourut dans les bras de ſa victoire d'une goutte remontée par la fatigue de cette expédition (1).

Priſe de Goch par les Etats.

Affaires du Bréſil.

La mer ſervit de théâtre à de plus grands événemens. Willekens que nous avons vu partir pour le Breſil en 1623, mouilla à la Baye de Tous les Saints le 8 de Mai 1624. Le port étoit protégé par un Fort, & la flotte Portugaiſe étoit à l'ancre ſous le feu des remparts. L'Amiral mit à terre Allert Sehouten avec douze cens matelots & deux cens quarante ſoldats, pour attaquer San-Salvador qu'il trouva abandonné, & le butin fut d'autant plus conſidérable, que le Gouverneur avoit défendu, ſous peine de mort, de rien enlever de la Ville, dans l'idée que les Hollandois n'oſeroient aborder. La flotte cependant foudroyoit ſes vaiſſeaux, & bientôt Schouten ayant établi des batteries ſur le bord dont il étoit le maître, leur répondit avec autant de fureur. Les Portugais ne purent tenir contre le feu de terre & celui des vaiſſeaux, & les jours ſuivans Willekens s'empara d'un bon nombre de bâtimens, qui ne ſçachant rien de la révolution revenoient dans le port. Il prit poſſeſſion du Fort & de la Ville au nom de la Compagnie Occidentale, & laiſſa une garniſon ſous le commandement de Jean de Dorth. Peu de tems après le départ de la flotte, ce Gouverneur fut tué dans une embuſcade que les Braſiliens dreſſerent. La garniſon choiſit pour Commandans Allert & enſuite Guillaume Schouten; mais les deux freres, ſans s'embarraſſer de rétablir les fortifications, conſommerent en débauches le butin qu'on avoit fait. La Compagnie prévoyant que les Eſpagnols mettroient tout en uſage pour les chaſſer d'un établiſſement ſi favorable, arma deux flottes, l'une pour ſoutenir leur con-

S. Salvador pris,

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 376, 398.

quête;

quête ; l'autre pour inquiéter les côtes d'Eſpagne ; mais elles ne purent mettre en mer aſſez tôt (1). Don Frederic de Tolede, Amiral de Philippe, vint mouiller dans la Baye dès le mois de Février ſuivant, mit à terre douze mille ſoldats, reprit San-Salvador, & vint aſſiéger le Fort. La garniſon qui n'étoit que de deux mille Européens, dépoſa ſes Commandans, & confia ſa défenſe à Hans Emeſtkyſ ; mais le mauvais état de la place & la déſunion qui regnoit entre les Chefs le forcerent de capituler le 30 d'Avril, à condition qu'il leur ſeroit permis de repaſſer en Hollande avec leurs vaiſſeaux, leur artillerie & leurs effets (2). PHILIPPE V. 1625. Et repris.

Baudouin Henriczoon qui commandoit la flotte que la Compagnie envoyoit au ſecours, étant arrivé le mois ſuivant, & voyant le pavillon Eſpagnol ſur les baſtions, s'arrêta à l'entrée de la Baye, où il ſe mit en bataille, fit tous ſes efforts pour attirer les Eſpagnols au combat ; & ne pouvant les attaquer ſous le canon du Fort, il mit à la voile pour Porto-Ricco, dont il ſe rendit maître, brûla la Ville, après l'avoir pillée, prit un grand nombre de bâtimens, & revint à Sierra-Leone ſur la côte de Guinée, où l'autre Eſcadre, commandée par Jean Dirkſzoon Lam le joignit. Les deux Amiraux tenterent de s'emparer du Fort de la Mine ; mais leurs ſoldats fatigués d'une longue marche dans un pays difficile, donnerent dans une embuſcade où ils perdirent quatre cens hommes (3), & la flotte ſe retira. Elle revint le printems ſuivant ſur les côtes du Breſil, brûla un grand nombre de bâtimens Eſpagnols, paſſa à la Havanne où Henricſzoon mourut le 2 de Juillet 1626, & les équipages n'ayant plus de Chef, revinrent en Europe (4). Les Etats firent arrêter quelques-uns de ceux qui avoient rendu San-Salvador ; Autres avantages remportés dans le Bréſil.

(1) Jean de Laet Relat. des Indes Occid. *pag.* 10-54. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 336-343.

(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 419.

(3) Jean de Laet Relat. des Indes Occid. *pag.* 59-70. Vanden Sande *Liv.* IX. *pag.* 120.

(4) J. de Laet *ubi ſupra. pag.* 72-83. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 553.

PHILIPPE V. mais ils obtinrent grace par l'interceſſion de la Princeſſe d'Orange (1).

1625. XXIII.

La flotte des Etats au ſecours de Louis XIII contre la Rochelle.

Pendant que la Compagnie d'Occident envoyoit ſes flottes dans le Nouveau Monde, celle des Etats combattoit pour le ſecours de Louis XIII ſur la côte de France. Les Huguenots avoient repris les armes pour démolir le Fort Louis qui bridoit la Rochelle, ſous prétexte de l'inexécution de la Pacification de Montpellier. Ils ordonnerent à Soubiſe, leur Amiral, de prendre quelques vaiſſeaux que le Roi tenoit à Blavet, & de les amener avec lui, pour ſe rendre maître des côtes du Poitou (2). Sa Majeſté, pour arrêter la révolte, ayant beſoin d'un ſecours maritime, demanda aux Hollandois l'exécution du dernier Traité, par lequel ils s'étoient engagés de lui fournir un certain nombre de vaiſſeaux. Les Etats qui déſapprouvoient la levée de bouclier des Huguenots, & vouloient ſe ménager l'alliance de la France dont ils ne pouvoient eſpérer un ſecours bien efficace, tant qu'elle ſeroit déchirée par les troubles domeſtiques, ſe rendirent facilement à ſa demande; mais il falloit un prétexte pour empêcher les Prédicans de crier qu'ils travailloient à l'oppreſſion de leurs Freres; & la guerre de Genes le fournit.

Prétexte pour faire taire les Prédicans.

Affaire de la Valteline.

Pour entendre ceci, on nous permettra de reprendre l'affaire de la Valteline de plus haut. Le Duc de Feria, Vice-Roi de Milan, ſe propoſoit de rejoindre au Duché ces Vallées, qui font la communication du Milanois au Tyrol, & d'en chaſſer les Griſons. Ceux-ci s'en étoient emparés à la ſollicitation de Jules I, pour forcer les François à repaſſer les Monts. Maximilien Sforce leur avoit cédé ſes droits, en reconnoiſſance du ſecours qu'ils lui avoient donné pour rentrer dans ſon Duché, & François I avoit confirmé leur poſſeſſion, lorſqu'il conquit le Milanois. Les Vénitiens qui regardoient la Valteline comme une gallerie, par laquelle les deux Branches de la Maiſon d'Autriche pouvoient ſe ſecon-

(1) Réſolut. de Holl. *du 16, 24 Mars 1626. pag.* 25, 32. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 582.

(2) Contin. de l'Abrégé de Mezeray *Tom.* XI. Vie de Louis XIII. *pag.* 217. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 553.

Digitized by Google

rir mutuellement pour opprimer la liberté de l'Allemagne & de l'Italie, avoient obligé en 1621 le Roi d'Eſpagne de ſigner un Traité, par lequel il donnoit aux Griſons la garde du paſſage, à condition d'y laiſſer ſubſiſter la Religion ſur le pied qu'elle étoit en 1617; & par un Traité ſecret la Ligue Griſe s'étoit engagée de s'en tenir à l'alliance de la France, & de ne laiſſer entrer en Italie que les troupes de cette Couronne; mais les Vénitiens obtinrent par le moyen des Calviniſtes la même liberté pour celles qui viendroient à leur ſecours. Le Duc de Feria s'attacha à gagner les Catholiques, & par ſes intrigues il vint à bout de faire de cette affaire une guerre de religion. Il s'intrigua avec quelques mécontens, & ſous prétexte d'empêcher que les Calviniſtes n'opprimaſſent les Catholiques, il fit entrer des troupes qu'il avoit levées dans le Tyrol, qui maſſacrerent les Officiers établis par les Griſons, pendant que l'armée Eſpagnole s'avançoit ſur la frontiere des Vénitiens, pour les empêcher de venir au ſecours (1). Toutes les Puiſſances intéreſſées ſentirent les ſuites de l'entrepriſe. Le Roi de France, le Duc de Savoye & la République de Veniſe conclurent une Ligue en 1623, par laquelle ils s'engageoient d'envoyer trente mille hommes, pour chaſſer les Eſpagnols des Vallées. Ceux-ci à cette nouvelle offrirent de prendre le Pape pour Arbitre, & de remettre la Valteline à la garde du Duc de Fano, ſon Général; mais le Gouverneur de Milan garda les Forts qui donnoient l'entrée de ſon côté, & le Roi de France envoya le Maréchal de Cœuvres qui s'empara du pays, pendant que le Connétable de Leſdiguieres ayant joint l'armée du Duc de Savoye, attaquoit la République de Genes qui s'étoit déclarée pour les Eſpagnols (2).

PHILIPPE V. 1625.

La flotte Hollandoiſe battue.

Ce fut ſous prétexte de cette guerre que les Etats ordonnerent à Guillaume de Zoete, dit Hautain, Lieutenant Amiral, de joindre les François avec ſeize vaiſſeaux (3). Soubiſe les attendoit auprès des Sables d'Olonne, & le 17 de

(1) Contin. de Mezeray *ubi ſupra. pag.* 219, 220.
(2) Idem *pag.* 242, 249, 250, 278.
(3) Notul. de Zeel. *du 8 Mars* 1625. *pag.* 56.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1625.

Juillet il se donna un combat, dont ce dernier eut l'avantage. La perte principale tomba sur les Hollandois, dont le Vice-Amiral commandé par Dorp fut brûlé. Hautain irrité de sa défaite se retira à Nantes pour se radouber, & reparut le 15 de Septembre à la vue de la Rochelle avec un renfort de douze vaisseaux, que le Roi avoit loués des Hollandois avec la permission des Etats. Le Duc de Montmorency qui commandoit la flotte françoise, l'ayant joint, Soubise plus foible de beaucoup, se rangea sous l'Isle de Rhée. Thoyras, Gouverneur du Fort Louis, ayant fait une descente dans l'Isle avec dix-sept cens hommes & soixante chevaux, les Huguenots opposerent au débarquement douze cens hommes & cent chevaux; mais leur Amiral effrayé du nombre des vaisseaux, & mis en déroute par le canon, se jetta dans une chaloupe qui l'attendoit, se sauva à l'Isle d'Oleron, & de-là en Angleterre. Montmorency battit à plusieurs reprises l'armée navale des Rochellois. On prétend que le Duc montoit l'Amiral Hollandois pour obliger Hautain à se battre plus vigoureusement, & que pour couvrir sa défiance, il lui dit en montant à son bord, qu'étant fort ignorant dans les combats de mer, il venoit prendre une leçon d'un des plus grands Maîtres qu'il connût. L'Isle d'Oleron fut ensuite réduite avec plus de facilité que celle de Rhée (1), & l'on bâtit des Forts de tous côtés pour fermer le port de la Rochelle (2). Les Rochellois humiliés demanderent enfin la paix, que le Roi, pressé par la guerre d'Italie, leur accorda facilement, & les Etats s'appliquerent à la guerre du Palatinat qui les intéressoit de plus près.

Nouveaux renforts.

Sa jonction avec les vaisseaux du Roi.

Défaite des Rochellois.

Méfiance contre l'Amiral Hollandois.

XXIV. Continuation de la guerre du Palatinat.

L'Electeur de Brandenbourg avoit dépêché à la Haye le Comte de Zwartzenburg pour demander de nouveaux secours (3). Frederic-Henri avoit envoyé Walraven, Baron de Gand, dans le Comté de la Mark, qui s'étoit rendu maître d'Onna, de Kaam, de Zoest, de Bieleved & de Ra-

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 455. Contin. de Mezeray *Tom.* XI. Vie de Louis XIII. *pag.* 297.
(2) Notul. de Zeel. *du 21 Févr.* 1626. *pag.* 91. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 424-428.
(3) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 536.

Digitized by Google

venſtein ; mais Tilly accourant au ſecours, l'avoit forcé de lever le ſiege de Spaarenberg, au moment que la place étoit prête de capituler (1). Ce fut dans ces circonſtances que l'Ambaſſadeur d'Angleterre détermina le Roi de Danemarc à ſe déclarer pour Frederic, ſon beau-frere. Ce Monarque ayant aſſemblé une armée, vint camper à Verden, entre le Weſer & l'Aller, & mit garniſon dans Nieuwbourg. A cette nouvelle Tilly après s'être emparé d'Hamelen, aſſiegea la place, qu'il quitta pour marcher aux Danois, dont il attaqua l'arriere-garde proche d'Hanover, la mit en déroute, & prit les bagages du Roi (2). Ferdinand nomma pour Général le Comte de Friedland, ſi connu ſous le nom de Wallenſtein, qui ravagea les environs de Gottingen, d'Halberſtad, de Magdebourg & d'Halle. Le Comte de Mansfeld qui depuis la priſe de Breda s'étoit avancé à Rees, attendoit l'occaſion de joindre Chrétien, que le Comte d'Anholt arrêtoit, fit un gros détachement qui paſſa l'Elbe à Lawenbourg, s'empara de Mollem & de Travemunde, & députa à Lubeck pour demander des vivres. Le Sénat fit ſortir ſa garniſon, qui les battit en pluſieurs rencontres, & les chaſſa de ſon territoire. Les Etats cependant preſſés par Chrétien (3), lui envoyerent trois mille hommes ; mais en arrivant ſur le Weſer ils ne ſe trouverent que quinze cens, & furent contraints, avant de paſſer le fleuve, d'attendre les Anglois. Ceux-ci étoient en marche ; mais ils furent arrêtés par la mort de leur Roi.

Philippe V. 1625.

Secours envoyé par les Etats.

Jacques I termina ſes jours à Londres, & les lenteurs de la Cour de Rome pour expédier les diſpenſes, lui dérobe-rent la ſatisfaction de voir conſommer le mariage de Charles ſon fils, avec Marie-Henriette de France. Le Roi fut attaqué ſur la fin de Mars d'une fievre qui l'emporta le 6 d'Avril, dans la cinquantieme année de ſon âge, dont il avoit regné vingt-deux ſur l'Angleterre. Les Communes ac-

Mort de Jacques I.

(1) Voyez l'Accord du 23 Octob. 1624. *dans* Aitzema *Tom.* I. *pag.* 464.
(2) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XIX. *pag.* 335. Contin. de Mezeray *Tom.* XI. *pag.* 300.
(3) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 466-468.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1625.

cuſerent Bukingham, Favori de ſon Fils, d'avoir précipité ſa fin, en lui donnant des remedes ſans avoir conſulté les Médecins ; mais la faveur du nouveau Roi arrêta la pourſuite (1). Le Bref du Pape étant arrivé preſqu'auſſitôt, Charles I lui ſuccéde. les partit pour Douvres, où la Princeſſe aborda le 22 de Juin, & le mariage fut conſommé à Cantorbery quatre jours après (2).

Soupçons de poiſon.

Ambaſſade en Angleterre.

Les États envoyerent Aarſens, Seigneur de Sommelſdyk, & Rienk Burmania, pour le complimenter ſur la mort de ſon Pere, ſur ſon avénement à la Couronne, ſur ſon mariage & pour renouveller les Traités contre l'Eſpagne (3), & Caron, leur Ambaſſadeur ordinaire, étant mort, ils nommerent pour le remplacer, Albert Joachimi, Zeelandois (4). Il fut fort occupé dans les premieres années de ſon Ambaſſade à terminer le différend qui s'étoit élevé entre les deux Compagnies des Indes à l'occaſion de l'affaire d'Amboine, dont l'importance nous oblige à quelque détail.

Renouvellement de l'Alliance.

Mort de l'Ambaſſadeur Caron.

Remplacé par Joachimi.

Affaires d'Amboine.

Depuis le Traité conclu en 1619, les Anglois & les Hollandois commerçoient de concert dans les Moluques. La jalouſie du gain troubla bientôt cette intelligence. Les Anglois s'attacherent à traverſer les marchés des Hollandois : ce qui leur étoit d'autant plus facile qu'ils étoient plus anciennement connus : & ce fut la ſource des conteſtations qui ſurvinrent entre les deux Nations. L'affaire de Bantam & de Jacatra avoit fait naître une défiance réciproque. Henri de Speult, Gouverneur d'Amboine, ſoupçonna les Anglois, dont le comptoir étoit à Ternate, d'exciter les Indiens contre les Hollandois, & fit arrêter en 1623 un Japonnois qui s'informoit trop exactement à ſon gré du nombre des ſoldats qui gardoient le Château, & de la diſcipline qu'on y obſervoit. Il apprit de ſon priſonnier que Gabriel Towrſon, Directeur des Anglois, avoit propoſé aux Indiens d'aſſaſſiner le Gouverneur, de ſe rendre maîtres du Fort, & leur avoit

(1) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XIX. *pag.* 255. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 439.
(2) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XIX. *pag.* 268.
(3) Réſolut. de Holl. *du 12 Avr.* 1625. *pag.* 50.
(4) Notul. de Zeel. *du 27 Janv.* 1625. *pag.* 18. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 456, 469.

Digitized by Google

promis le ſecours de ſa Nation. Sur cette dépoſition, Speult fit arrêter le Directeur & ſes Commis. La plûpart ayant avoué le complot, furent condamnés à mort. La nouvelle étant arrivée à Londres, les Anglois ſoutinrent, » que le » crime étoit imaginaire & controuvé pour perdre leurs » gens, qu'on avoit forcés à l'aveu par des tortures inuſi- » tées; que les prétendus coupables avoient retracté leur » confeſſion en allant au ſupplice, proteſté de leur inno- » cence, & juré qu'ils mouroient les victimes de l'avarice » & de la cruauté des Hollandois «. Ceux-ci ſoutenoient la validité de leurs procédures & la réalité du fait (1). PHILIPPE V. 1625.

Cependant Jacques prit fait & cauſe pour ſes ſujets, & Charles I ſe ſubrogea à ſa place auſſitôt qu'il fut ſur le trône (2). Carleton ayant obtenu l'audience, demanda ſatisfaction aux Etats, & ſe ſervit d'expreſſions menaçantes (3). Ceux-ci prirent le parti de traîner la réponſe en longueur, ſous prétexte des délais néceſſaires pour faire apporter les informations à la Haye (4).

Dans ces circonſtances, Carleton accuſa Pieterſzoon Koen, Directeur général dans les Indes, d'être auteur du déſordre, & preſſa ſi fort les Etats, qu'ils furent contraints de nommer des Commiſſaires pour examiner ſa conduite (5). Les Anglois prétendirent en nommer de leur part, mais ils furent refuſés. La Commiſſion, ſur le vu des pieces, manda les Juges d'Amboine, & de l'avis de ſon Excellence on leur fit ſubir interrogatoire (6). Koen étant mort dans les Indes pendant la procédure (7), le Roi preſſa l'audition des Anglois qu'on avoit gardés quelque tems dans les priſons d'Amboine, & qui pour-lors étoient de retour à Londres : il déclara en même tems qu'il ne s'en rapporteroit pas au Jugement des Hollandois, ſi l'on ne joignoit des Anglois à

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 356, 360, 373.
(2) Acta Publ. Angl. *Tom.* VIII. *Part.* I. *pag.* 56.
(3) Réſolut. de Holl. *du 26 Juiil. 10, 19 Sept* 1624. *pag.* 88, 106, 114.
(4) Réſolut. de Holl. *du 7, 11 Janv.* 1627. *pag.* 7, 8.
(5) Réſolut. de Holl. *du 24 Juin, du 12, 13 Juill. du 13 Oct.* 1627. *pag.* 142, 166, 181, 270. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 649.
(6) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 763.
(7) Réſolut. de Holl. *du 13, 16 Juill. 13 Oct.* 1627. *pag.* 166, 173, 282.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1625.

la Commiſſion ; que les deux Nations avoient droit également de prendre connoiſſance de cette affaire ; mais les Etats furent inébranlables : ils promirent ſeulement de communiquer le diſpoſitif à Sa Majeſté avant que de prononcer (1), & conſentirent dans la ſuite à recevoir les priſonniers en témoignage en préſence de l'Ambaſſadeur d'Angleterre (2) ; mais ils ne ſe preſſoient pas de finir le procès (3), & quoique l'amitié du Roi leur fût néceſſaire, ils épuiſerent tous les moyens pour retarder le Jugement. En 1634 Govert Braſſer, alors Ambaſſadeur des Anglois à la Haye, ayant déclaré que le Grand Tréſorier de la Couronne étoit convaincu que les Hollandois ne pouvoient être taxés d'injuſtice dans leur Jugement d'Amboine, ils ſe déterminerent à finir (4) ; mais la rupture qui ſurvint entre Charles & ſon Parlement, & les troubles qui la ſuivirent, arrêterent la Commiſſion juſqu'en 1654. Au ſurplus, cette affaire refroidit entiérement l'ancienne amitié des deux Nations, & la méſintelligence enfanta des défiances qui ſubſiſtent encore aujourd'hui.

Expédition de la flotte combinée contre l'Eſpagne.

Les Ambaſſadeurs que nous avons nommés, étant arrivés au moment que cette affaire tenoit le plus au cœur du Monarque, le trouverent très-éloigné de conclure un nouveau Traité, quoique l'armement qu'il faiſoit alors contre l'Eſpagne (5), dût le déterminer à cette alliance. Cette circonſtance leur fut à la fin favorable, & l'offre de vingt-cinq vaiſſeaux commandés par Guillaume de Naſſau, Comte de la Leck, fils naturel de Maurice, applanit toutes les difficultés (6). La ligue étant renouvellée, la flotte combinée mit à la voile en Octobre ſous les ordres d'Edouard Cecil, fit une deſcente proche de Cadix, pilla la campagne, & tira quelques volées de canon contre le Fort de Puntal ; mais la maladie qui ſe mit dans les équipages, l'obligea de

(1) Notul. de Zeel. *du 18 Fév.* 1630. *pag.* 10. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 907-912.
(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 989.
(3) Réſolut. de Holl. *du 15 Sept.* 1634. *pag.* 88. *du 20 Mars* 1637. *pag.* 48.
(4) Réſolut. de Holl. *du 15 Sept.* 1634. *pag.* 88.
(5) Réſolut. de Holl. *du 10, 15 Avril* 1625. *pag.* 47, 52.
(6) Réſolut. de Holl. *du* 2, 3 *Mars* 1626. *pag.* 14, 15.

revenir

Digitized by Google

revenir dans ſes ports, ſans avoir fait d'autre exploit (1). PHILIPPE V.

1625.

Traité entre les deux Puiſſances.

Le Traité conclu en Août à la Haye, avant le départ de cette flotte, portoit un engagement réciproque entre l'Angleterre & la République, de faire la guerre à l'Eſpagne par mer & par terre. Chaque Puiſſance s'obligeoit de mettre ſur pied trente ou trente-cinq mille hommes, juſqu'à ce que Philippe eût reconnu authentiquement la liberté des Provinces-Unies, & que l'Empereur eût rétabli Frederic, Electeur Palatin, dans ſes dignités & ſes Etats (2). On déclaroit nulles toutes les Lettres de repréſailles expédiées avant la date du Traité, & le Roi ſe réſerva, par un Acte particulier, le droit d'en accorder contre la Compagnie Occidentale, dans le cas où l'on refuſeroit de lui donner ſatisfaction ſur l'affaire d'Amboine (3). Les Ambaſſadeurs inſiſterent vivement pour l'envoi d'un prompt ſecours aux Danois : Charles paroiſſoit s'y porter ; mais le Parlement exigeoit avant tout la réparation de ſes griefs.

Et avec le Danemarc.

On conclut cependant à la Haye une triple Alliance entre la Grande-Bretagne, les Etats & le Danemarc. Charles promettoit de payer à Chrétien trois cens mille florins par mois, & les Etats devoient y joindre cinquante mille (4) ; mais le Roi n'étoit pas en état d'acquitter ſa parole (5), & les Hollandois payerent plus qu'ils n'étoient obligés. Quoique ce Monarque ne pût obtenir des ſubſides de ſes Sujets, & que ſon tréſor fût obéré de tous côtés, il étoit tellement animé contre le Roi d'Eſpagne, qu'il envoya ſes bijoux en Hollande pour emprunter deux millions : il ne manquoit pas de marchands qui s'offroient d'avancer leur argent ; mais ils demandoient le cautionnement des Etats, nommément celui d'Amſterdam (6) pour la ſûreté du gage, & la condition fut acceptée (7).

Animoſité de Charles contre l'Eſpagne.

(1) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XIX. *pag.* 283. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 438.
(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 468.
(3) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 476.
(4) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 480.
(5) Idem *Tom.* I. *pag.* 657.
(6) Réſolut. de Holl. *du 23, 25 Fév. du 3 Mars* 1626. *pag.* 9, 10, 23. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 479.
(7) Réſolut. de Holl. *du 9 Novemb.* 1629. *pag.* 203.

Digitized by Google

PHILIPPE V.

Sommelſdyk fut à peine de retour d'Angleterre, qu'il eut ordre de paſſer en France (1). Louis XIII le reçut avec diſtinction : il appella les Hollandois *ſes meilleurs Amis*, & promit d'examiner le Traité qu'ils venoient de ſigner avec l'Angleterre ; mais le ſiege de la Rochelle dont les Etats refuſoient de ſe mêler, étoit un obſtacle à leurs demandes, & le Roi refuſoit de s'engager dans une guerre étrangere avant que d'avoir ſoumis ſes Sujets rebelles. Le Cardinal de Richelieu, nommé Premier Miniſtre dès l'année précédente, le fit entendre à Sommelſdyk dans un entretien particulier, & ce grand Politique eut l'adreſſe d'intéreſſer les Puiſſances Proteſtantes à déterminer les Rochellois à recevoir la paix, ſous les conditions que le Roi vouloit leur accorder. L'Ambaſſadeur de Hollande ſecondé par Carleton & Halland, conduiſit cette négociation avec tant d'habileté, que la pacification fut ſignée au commencement de l'année ſuivante (2).

1625. XXV. Ambaſſade en France.

Obſtacle à un nouveau Traité.

Levé.

Paix avec les Rochellois.

1626. Les obſtacles paroiſſoient levés, lorſqu'un incident imprévu arrêta la ſignature des Articles que le Cardinal avoit projettés de bouche & par écrit. Nous avons parlé du mécontentement général des Miniſtres ſur le ſecours envoyé contre les Rochellois : la longueur du ſéjour de la flotte ſur les côtes de France ne fit que l'augmenter, & le Synode aſſemblé dans l'Overyſſel eut l'audace de députer à la Haye, pour demander ſon rappel. Les Etats de Hollande furent d'avis d'employer la douceur, & de leur répondre qu'on chercheroit tous les moyens poſſibles d'arrêter la perſécution des Egliſes françoiſes ; mais cependant ils réſolurent d'obtenir du Roi le rappel de la flotte (3). Les vivres commençoient à manquer ſur la flotte, & les équipages demandoient leur congé. Les François exigeoient une prolongation de deux mois : le Roi vouloit acheter les bâtimens qu'il avoit pris à loyer ; & quoique l'accord avec les Rochellois fût conclu, il n'étoit pas ratifié. Mais ſoit que les inſtances des Prédicans euſſent déterminé les Etats, ſoit que le manque

Clameurs des Prédicans pour le rappel de la flotte.

Elle manque de vivres.

(1) Voyez ſon Inſtruct. *dans* Aitzema *Tom.* I. *pag.* 543.
(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 536.
(3) Réſolut. de Holl. *du 22 Décemb.* 1625. *pag.* 171.

Digitized by Google

de proviſions en fit une néceſſité, Hautain appareilla pour le retour, & ſes ordres étant arrivés il mit à la voile, malgré les oppoſitions de l'Amiral François. PHILIPPE V. 1626.

Le Roi, la Reine Mere & le Cardinal furent d'autant plus piqués, qu'ils apprirent en même-tems que Kwaſt, l'un des Capitaines qui portoit le Pavillon François, avoit jetté par mépris ſon étendart ſur les côtes d'Angleterre, & mis à terre les François qui ſe trouvoient ſur ſon bord (1). Quoique Sommelſdyk fût informé de la réſolution des Etats, il avoit feint de l'ignorer, & même avoit écrit à l'Amiral de Zeelande, pour l'engager à demeurer dans les Mers du Poitou, & Louis irrité de ſa duplicité, lui dit en l'apoſtrophant, « que les Hollandois le forçoient à conclure une paix honteuſe avec ſes Sujets; mais qu'ils lui montroient en même-tems le cas qu'il devoit faire de l'Alliance d'une Nation ſi peu ſoigneuſe de ſon propre honneur & de celui de ſa Couronne, ajoutant qu'il n'oublieroit jamais l'indignité d'un pareil procédé, & qu'il en pourſuivroit la ſatisfaction juſqu'aux enfers ». Richelieu le prit encore plus haut, & taxa la conduite des Etats d'ingratitude, d'imprudence, d'infidélité; & paſſant au perſonnel, il aſſura « qu'il ne croiroit jamais qu'un Ambaſſadeur pût ignorer le rappel d'une flotte; que le Roi vouloit le congédier honteuſement; qu'il avoit obtenu avec peine qu'on lui laiſſât l'option de reſter ou de partir; qu'il lui déclaroit cependant que Sa Majeſté ne l'écouteroit que quand Elle auroit eu une ſatisfaction convenable du procédé de ſes Maîtres ». L'Ambaſſadeur s'excuſa de ſon mieux: il proteſta de ſon ignorance, & conſentit à perdre l'eſtime & la confiance du Cardinal ſi l'on pouvoit lui prouver le contraire. Richelieu parut ſe radoucir, & la converſation tourna ſur la ſatisfaction que le Roi pouvoit demander. Sommelſdyk propoſa de livrer ſix vaiſſeaux dont on étoit en marché: le Cardinal exigeoit que les Etats envoyaſſent au Roi une perſonne de nom pour excuſer leur procédé, qu'on caſſât le Capitaine Kwaſt, & qu'on remît l'Amiral Hautain à la diſcrétion de Sa Majeſté;

Son retour. Indignation de la Cour de France à ce ſujet.

(1) Aitzema *Tom. I. pag.* 582.

PHILIPPE V. 1626.

mais les Rochellois ayant ratifié le Traité de pacification, on reprit la négociation, qui fut encore arrêtée par un nouvel obſtacle que les Anglois firent naître.

Refroidiſſement entre la France & l'Angleterre.

Le Roi de la Grande-Bretagne avoit envoyé ſept gros vaiſſeaux au ſecours de la flotte royale; mais les équipages avoient refuſé de ſervir contre les Huguenots. Sur ces entrefaites Charles s'aviſa de renvoyer les Dames & les Officiers de la Reine, après les avoir dépouillés de certains papiers ſecrets, dont ils étoient chargés, & Louis XIII mit un embargo ſur les vaiſſeaux & les marchandiſes des Anglois qui ſe trouvoient dans ſes ports (1). L'apparence d'une rupture plus ſérieuſe entre les deux Monarques arrêta les meſures que le Parti Proteſtant prenoit pour ſoutenir le Roi de Danemarc contre l'Empereur. La France d'ailleurs n'étoit occupée qu'à terminer la guerre de la Valteline. Bethune, Ambaſſadeur auprès de Sa Sainteté, avoit conclu un armiſtice à l'entrée de l'hyver, & le 6 de Mai Philippe conſentit que tous les Forts fuſſent remis aux Griſons (2). Mais on étoit perſuadé que le Duc de Savoye & les Vénitiens qui ne trouvoient pas leur compte dans cet accord, ne le laiſſeroient pas ſubſiſter long-tems.

Négociations infructueuſes de l'Ambaſſadeur des Etats.

Cependant les Ambaſſadeurs d'Angleterre ne pouvant engager Louis XIII dans la guerre d'Allemagne, s'étoient retirés en Avril. Sommelſdyk, avant que de les ſuivre, fit une tentative pour obtenir au moins une Ligue défenſive : mais les François offrirent des conditions ſi dures, que les Etats les refuſerent. Le Cardinal exigeoit « une renonciation for-
» melle à conclure ni paix ni treve ſans le conſentement du
» Roi pendant ſix ans que le Traité devoit ſubſiſter, une
» promeſſe de fournir vingt-cinq vaiſſeaux de guerre, &
» de les entretenir pendant huit mois, avec la liberté de
» s'en ſervir contre ſes Sujets ou contre les Etrangers; que
» les Régimens françois au ſervice de la République au-
» roient droit de prendre des Aumôniers Catholiques, &
» le Roi s'engageoit de leur fournir un million chaque an-

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 537, 568.
(2) Contin. de Mezeray *Tom.* XI. Vie de Louis XIII. *pag.* 311.

Digitized by Google

» née pendant ledit tems, à condition cependant que le » Traité ſeroit nul, ſi l'on refuſoit d'exécuter aucun de ces » Articles, & de ſatisfaire Sa Majeſté ſur le départ de Hau- » tain ». Sommelſdyk après avoir démontré l'injuſtice de ces conditions, offrit de les communiquer aux Etats, & demanda ſon congé. Langerak, Ambaſſadeur ordinaire de Leurs Hautes Puiſſances, l'accompagna. Le Roi inſiſta ſur le rappel de la flotte; Sommelſdyk ſur la ceſſion des péages du Rhône, pour laquelle il avoit des ordres particuliers du Prince d'Orange, & Louis ſe tira d'affaire en ſoutenant que la conteſtation regardoit la juſtice ordinaire. L'Ambaſſadeur partit ſur la fin d'Avril; il arriva le 8 de Mai à la Haye, & préſenta le lendemain aux Etats un Journal fort détaillé de toutes ſes négociations (1). PHILIPPE V. 1626. Son retour.

La méſintelligence du Roi d'Angleterre avec ſon Parlement, & le mauvais état des Finances de Louis XIII, firent échouer ces négociations, & la foibleſſe de l'armée des Etats que les maladies avoient diminuée, empêcha Frederic-Henri de ſe mettre en campagne auſſi-tôt qu'il auroit voulu. D'ailleurs les Provinces n'étoient point d'accord: les unes vouloient une guerre offenſive; les autres s'opiniâtroient à demeurer ſur la défenſive. La Hollande plus chargée de dettes que les autres Provinces, propoſoit de diminuer la dépenſe. Le Prince & la plus grande partie des Membres du Gouvernement ſoutenoient qu'il falloit l'augmenter, pour pouſſer la guerre avec plus de vigueur, profiter des pertes de l'ennemi; & leur avis l'emporta (2); mais il s'éleva de nouveaux débats ſur la place qu'on devoit attaquer. Les Députés de Gueldre propoſoient le ſiege d'Oldenzeel; la Friſe, Groningue & les Ommelandes inſiſtoient pour Groll & pour Lingen, & la Zeelande vouloit qu'on fît un effort du côté de la Flandre ou du Brabant. XXVI. Débats ſur la campagne ſuivante.

Spinola occupoit ſes troupes à perfectionner le Canal Eugenien, ainſi nommé du nom de l'Archiducheſſe Iſabelle-Claire-Eugenie. Il avoit entrepris de le conduire depuis Rhin- Canal Eugenien.

(1) Procès-verbal de Sommelſdyk mſſ. *dans* l'Hiſt. de la Patrie, *Tom.* XI. *Liv.* XLI. *pag.* 34.

(2) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 35. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 538.

PHILIPPE V. 1626.

berk sur le Rhin jusqu'à Venlo sur la Meuse (1), pour mettre le Pays de Juliers à couvert des courses, & se rendre maître des deux rivieres. Le projet étoit de lui donner huit lieues de longueur & soixante-dix pieds de large ; mais il supposoit que les Allemands & les Etats se verroient brider tranquillement. Vanden Berghe avoit retranché son camp sur la frontiere de la Gueldre, pour couvrir les travailleurs.

Oldenzeel rendu aux Etats.

Frederic-Henri assembla son armée sous le Fort de Schenck, & s'y rendit au mois de Juillet. Ernest-Casimir, Stadhouder de Frise, se trouva en même-tems devant Oldenzeel, qui capitula le premier d'Août (2). Il fit sauter les fortifications, & s'avança à Yfselbourg, où les deux armées se joignirent.

Un corps de leurs troupes battu.

Cependant Vanden Berghe ayant appris qu'Herman Otton, Comte de Styrum, étoit en avant avec un bon corps de troupes, prit soixante-dix Cornettes & quinze cens soldats d'élite, & vint l'attaquer à la pointe du jour. Les Hollandois eurent du dessous dans le commencement ; le Comte de Styrum fut pris, & l'armée arrivant au secours, les Espagnols se retirerent (3). Cet échec fut causé par un mal entendu du Comte, auquel le Prince d'Orange avoit ordonné de placer une garde au poste qui fut attaqué, & qui s'étant avancé avec toute sa troupe, se crut obligé de soutenir l'attaque (4).

Styrum prisonnier.

Mouvemens infructueux de l'armée des Etats.

La saison s'avançant, & le Prince n'osant commencer le siege de Groll ou de Lingen en présence d'une armée supérieure en cavalerie, fit embarquer une partie de ses troupes sur le Waal, descendit à Dordrecht avec sa cavalerie, & s'embarquant sur un grand nombre de bateaux, passa en Flandre par les canaux de la Zeelande. Mais l'ennemi s'appercevant de sa manœuvre de la Tour de Breda, se posta sur la digue de Sauftingen, & s'y montra avec tant d'avantage, que Frederic-Henri n'osa poursuivre son dessein, & remonta vers le Fort de Schenck avec sa cavalerie, après avoir débarqué son infanterie du côté de Berg-op-zoom, & se rassembla sous Emmerik, où il eut le chagrin d'appren-

(1) Vanden Sande *Liv.* IX. *pag.* 125.
(2) Mém. de Freder. Henr. *pag.* 36. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 541.
(3) Mém. de Freder. Henr. *pag.* 38. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 542, 543.
(4) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 41.

Digitized by Google

dre que les Eſpagnols n'avoient ſur la digue que huit cens hommes du Régiment de Baglioni, & que la multitude que l'ennemi faiſoit paroître, n'étoient que des payſans ramaſſés des environs (1). Il continua ſa route, & ſe trouva à Rees au commencement de Septembre; mais les pluyes de l'automne l'obligerent bientôt de mettre ſon armée dans les quartiers d'hyver (2). PHILIPPE V. 1626.

Les ennemis ayant tenté de ſurprendre le Fort de Pas proche de l'Ecluſe, furent repouſſés avec un grand carnage. Ce fut dans cette occaſion que le Comte de Hoorn eut les deux mâchoires fracaſſées d'une balle de mouſquet. Spinola qui comptoit ſur la réuſſite, ſe tenoit prêt pour attaquer la Ville; mais averti de la déroute, il ſe retira, ſans avoir paru pendant cette campagne (3). La garniſon de Graave enleva ſur la Meuſe une barque, où l'on trouva une bonne ſomme que l'Archiducheſſe envoyoit à Weſel, pour payer les garniſons de ce côté (4). Entrepriſe de Spinola ſur l'Ecluſe. Manquée.

Le Roi de Danemarc fit la guerre encore plus malheureuſement en Allemagne: il avoit paſſé l'hyver à Bronſvic à pacifier le Cercle de la Baſſe-Saxe, dont il étoit le Chef; Frederic-Ulric, Duc regnant, Chrétien, Evêque d'Halberſtad, ſon frere, Adolphe-Frederic & Albert, Princes de Mecklenbourg, l'ayant joint, & Mansfeld lui ayant amené les Anglois & les Hollandois auxiliaires, il ſe trouva à la tête de ſoixante mille hommes, qu'il partagea en trois armées. Chrétien de Bronſvic qui commandoit la premiere, s'empara de Paderborn, ſecourut Northeim, & approviſionna Gottingue & Menden; mais il mourut en arrivant à Wolfenbutteld le 26 de Juin, non ſans un grand ſoupçon de poiſon (5). L'Empereur donna à l'Archiduc Leopold ſon fils l'Evêché d'Halberſtad & l'Abbaye de Hirſchefeld vacans par cette mort. Mansfeld cottoyant l'Elbe avec la ſeconde, mit le ſiege devant le Fort que Wallenſtein avoit bâti pour défendre le pont de Deſſau; mais ce Général étant Campagne malheureuſe du Roi de Danemarc en Allemagne.

(1) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 36-38.
(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 543, 555.
(3) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 583.
(4) Vanden Sande *Liv.* IX. *pag.* 125.
(5) Puffend. *Lib.* I. *p.* 548. Caraf. *p.* 236. Adzreiter *Tom.* III. *Liv.* XI. *n.* 22, 23.

PHILIPPE V. 1626.

accouru, le repouſſa avec un grand carnage, & l'obligea de ſe retirer en Sileſie, & de-là en Moravie. Mansfeld après avoir ravagé ce pays, & étant pouſſé à bout par Wallenſtein, paſſa en Hongrie, laiſſa les débris de ſon armée à Bethlehem Gabor, Prince de Tranſylvanie, vendit ſon artillerie & ſes équipages au Pacha de Bude; & paſſant par ſon pays pour revenir à Veniſe, il mourut auprès de Serajo, Capitale de la Boſnie, & délivra la Maiſon d'Autriche de l'ennemi le plus opiniâtre qu'elle eût encore trouvé (1).

Mort de Mansfeld.

Défaite des Danois.

Cependant Tilly prit Gottingen par capitulation, emporta Munden d'aſſaut, paſſa au fil de l'épée la plus grande partie des habitans, & vint aſſiéger Northeim. A l'arrivée de Chrétien il fut contraint d'abandonner la place, pour attendre le Duc de Lunebourg & les renforts que le Duc de Friedland lui envoyoit. Alors ſe trouvant le plus fort, il força les Danois de reculer à leur tour, & les pourſuivit de ſi près, qu'ils furent contraints de faire face proche de Lutter, où les ayant chargés, ſans leur donner le tems de ſe reconnoître, il remporta le 21 d'Août une victoire complette (2). L'armée Danoiſe ſe ſauva juſqu'au-deſſous d'Hambourg, & Chrétien ſe réfugia à Stade. La défection des Alliés fut la ſuite de ſa défaite. Frederic-Ulric, Duc regnant de Bronſvic, & Maurice, Landgrave de Heſſe, ſe reconcilierent avec l'Empereur.

Chrétien ſollicite de nouveau le ſecours des Etats.

Le Roi de Danemarc fut réduit à ſolliciter de nouveaux ſecours des Hollandois, qui répondirent que la guerre approchant de leur frontiere, ils ne pouvoient ſe dégarnir de leurs troupes; qu'il étoit même à craindre, que les Eſpagnols n'envoyaſſent de gros détachemens pour renforcer l'armée de Tilly: mais ils lui promirent cinquante mille florins par mois (3). Nous les verrons cependant bientôt détacher le Capitaine Morgan avec quatre Régimens Anglois, pour marcher de ce côté (4).

(1) Puffend. *Lib.* I. §. 50. Khevenhuller Annal. Ferdin. Londorp Theat. Europ.
(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 549. Londorp Theat. Europ.
(3) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 538, 548. Conf. Réſ. de Holl. *du 8 Oct.* 1626. *pag.* 548.
(4) Réſolut. de Holl. *du 21 Décemb.* 1626. *pag.* 589. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 514.

Fin du vingt-cinquieme Livre.

LIVRE

Digitized by Google

LIVRE XXVI.

SOMMAIRE.

I. *ERECTION d'une Amirauté à Dunkerque. Nouveaux Armemens des Etats. Malverſations dans leurs Amirautés. Punies. Ambaſſade de Perſe. Congédiée. Traité avec les Barbareſques. Affaires d'Ooſtfriſe. Naiſſance d'un jeune Prince.* II. *Rappel de Vander Myle. Elargiſſement de Hogerbeets. Sa mort. Connivence envers les Remontrans. Emeute à Amſterdam. Indiſcrétion de Vitenbogaard. Renouvellement des Placards contre les Remontrans. Oppoſition de Rotterdam. Relâchement à Amſterdam. Cinq Propoſitions adreſſées aux Synodes. Supprimées. Libelle. Lettre indiſcrete de Reigersbergen à Grotius. Impoſitions ſur les biens-fonds.* III. *Ouverture de la campagne. Siege de Groll par Frédéric-Henri. Il eſt décoré de l'Ordre de la Jarretiere. Conditions ſtipulées par les Etats. Les Eſpagnols marchent au ſecours de la place. Ils ſont repouſſés. Aſſaut repouſſé. Guillaume de la Leck tué. Capitulation de Groll. Entrepriſe de Spinola ſur Sudbeveland. Manquée. Conſtruction du Fort Frédéric-Henri. Et de trois autres.* IV. *L'Ambaſſadeur d'Angleterre exclu du Conſeil d'Etat. Conteſtations à ce ſujet. Et au ſujet du tranſport des laines. Ambaſſade en Angleterre. Négociation infructueuſe. Hoſtilités des Anglois. Leur rupture avec la France. Particularités ſur Bukingham.*

Nouvelle révolte des Rochellois. Deſcente des Anglois dans l'Iſle de Rhé. Ils en ſont chaſſés. Médiation des Etats. Projet d'une alliance avec la France. Ils s'engagent à une exacte neutralité. Ambaſſade en Angleterre & en France. Secours des Etats envoyés au Roi de Danemarc. Sa campagne malheureuſe en Allemagne. Mouvemens infructueux des Etats contre l'Empereur. Il s'empare de tout le Palatinat. Sort de la Bibliothéque de Heidelberg. Ambaſſade dans le Nord. Médiation entre la Suede & la Pologne. Congrès. Rompu. Ambaſſade à Veniſe. V. *Contrat d'Union propoſé par Philippe à tous ſes ſujets. Manqué. Deſſeins des Eſpagnols ſur Berg-op-zoom. Et ſur la Zeelande. Manqués. Croiſiere pour la sûreté des côtes. Armement de la Compagnie Occidentale. Priſe de la flotille. Réjouiſſances publiques. Autres avantages ſur les Eſpagnols par mer.* VI. *Progrès des armes Impériales dans le Nord. Secours fourni à Stralſond par les Etats. Treve entre la Suede & la Pologne. Les Etats offrent de garder le Détroit du Sond. Refus du Roi de Danemarc. Sa paix avec l'Empereur. L'Agent des Etats arrêté. Ils s'aſſurent des bouches de l'Elbe & du Weſer. Siege de la Rochelle. Secours infructueux des Anglois. Et des Etats. Famine. La flotte Angloiſe au ſecours de la Ville. Repouſſée. Capitulation de la Rochelle.* VII. *Modération envers les Remontrans. Propoſition en leur faveur. Rejettée. Emeute à Amſterdam. Arrivée du Stadhouder. Accommodement. La garde de la Ville augmentée. Nouvelle garniſon. Ordonnance. Suite de cette révolution. Punition des Mutins. Querelle avec les Arquebuſiers. Avec des Prédicans. Qui ſont chaſſés de la Ville. Conteſtations à ce ſujet. Déciſion du Stadhouder. Oppoſition du Clergé. Les Remontrans fondent une Egliſe à Amſterdam. Et un Séminaire. Epiſcopius nommé Profeſſeur. Vi-*

Digitized by Google

tenbogaard rétabli à la Haye. Erection de l'Ecole illuſtre d'Amſterdam. Voſſius & Barlæus appellés Profeſſeurs. VIII. *Changement du Gouvernement des Pays-Bas. Préparatifs de la campagne. Difficultés ſur les contributions. Deſſein de Frédéric-Henri. Il inveſtit Bois-le-Duc. Mouvemens des Eſpagnols. Travaux pour attaquer la place. Mouvemens de l'Infante pour la ſecourir. Vanden Berghe arrive au ſecours. Il eſt repouſſé. Edouard Vere tué à côté du Prince. Diverſions infructueuſes de l'ennemi. Il s'aſſure du paſſage de l'Yſſel. Conſternation dans les Provinces. Le Prince s'opiniâtre au ſiege. Il aſſure les frontieres. Invaſion dans la Veluwe. Les ennemis maîtres d'Amersfoort. Jean de Naſſau paſſe au ſervice de l'Empereur. Il s'empare du Château de Ter-Eem. Epouvante à Utrecht & en Hollande. Ravages des ennemis.* IX. *Continuation du ſiege de Bois-le-Duc. Priſe d'Eindhoven. Surpriſe de Weſel. L'ennemi évacue la Veluwe. Capitulation de Bois-le-Duc. Combat entre Erneſt-Caſimir & Jean de Naſſau. Les Etats maîtres d'Yſſelbourg, de Ringelberg & de Buric.* X. *Réſultat de l'Ambaſſade en Angleterre. Paix de cette Couronne avec la France. Motifs des deux Puiſſances. Réſultat de l'Ambaſſade en France. Négociations de l'Infante pour une Treve. Avis du Prince d'Orange. Oppoſitions à la Treve. Les négociations rompues. Combat de mer contre les Dunkerquois. Le Lieutenant-Amiral Hein tué. Le Fils du Roi de Boheme noyé. Mort de Duik, Conſeiller-Penſionnaire de Hollande.* XI. *Etat des Troupes de la République. Projet de réforme. Oppoſition du Prince. Le jeune Guillaume nommé Général de la Cavalerie. Combat très-vif entre le Colonel Yſſelſtein & Jean de Naſſau. Jean de Naſſau bleſſé & priſonnier. Expédition ſur le Bréſil. Priſe d'Olinda. Du Fort S. Georges. Conſtruction du Fort Frédéric-*

Henri. Etabliſſement d'une Régence. XII. *Guſtave-Adolphe engagé par les Etats contre la Maiſon d'Autriche. Sa Treve avec la Pologne. Les Etats offrent la neutralité à l'Empire. Elle eſt rejettée. Ligue contre la Maiſon d'Autriche. Invaſion de Guſtave-Adolphe dans l'Empire. Particularités ſur Wallenſtein.* XIII. *Alliance entre la France & les Etats. Traité. Mort de Spinola. Levées accordées aux Vénitiens. Paix entre l'Angleterre & l'Eſpagne. Mécontentement des Etats. Déclaration des Anglois. Les Etats refuſent leur médiation. Traité entre les deux Couronnes. Conteſtations ſur les draps d'Angleterre. Conteſtations entre le Danemarc & Hambourg ſur le péage de Glukſtad. Médiation des Etats. Rejettée. Frédéric-Henri rentre en poſſeſſion de la Principauté d'Orange.* XIV. *L'hérédité du Stadhoudérat tranſportée au jeune Guillaume. La Friſe la tranſporte à Henri, fils d'Erneſt-Caſimir. Pauw nommé Conſeiller-Penſionnaire de Hollande.* XV. *Entrepriſe de Frédéric-Henri ſur Dunkerque. Manquée. Les Eſpagnols tentent une deſcente. Mouvemens de Frédéric-Henri pour s'y oppoſer. Combat très-vif entre les deux flottes. Défaite des Eſpagnols. Autres avantages ſur eux. Croiſiere infructueuſe contre les Dunkerquois, &c. Progrès des Suedois en Allemagne. Ils ſont ſecondés par les Etats. Conteſtations ſur les péages. Troubles en France. La Reine-Mere ſe retire en Flandre.* XVI. *Evaſion des Prédicans Remontrans du Château de Loeveſtein. Retour de Grotius en Hollande. Rigueur contre lui. Sa tête miſe à prix. Sa fermeté. Il ſort du Pays. Il eſt nommé Ambaſſadeur de Suede en France. Sa mort.* XVII. *Négociations ſecrettes du Comte de Warfuſé. Venlo, Straalen, Roermonde & Sittart conquis par les Etats. Erneſt-Caſimir de Naſſau tué. Déclaration des Etats en faveur des Catholiques. Siege de Maaſtricht*

Digitized by Google

par Frédéric-Henri. Secours des Eſpagnols. Eſcarmouches très-vives. Guillaume de Naſſau s'empare de deux Forts. Le Comte de Hanau tué. Continuation du ſiege de Maaſtricht. Les Autrichiens au ſecours de la place. Négociation. Rejettée. Secours des Allemands battu. Les Eſpagnols mis en déroute. Capitulation de Maaſtricht. Les Etats maîtres de Limbourg & du Pays d'Outremeuſe. Leur Manifeſte aux Provinces Catholiques. XVIII. *Nouvelles propoſitions de paix avec les Provinces Catholiques. Guillaume de Naſſau s'empare d'Orſoy. Henri, Comte Vanden Berghe, paſſe au ſervice des Etats. Les Dunkerquois châtiés par les Zeelandois.* XIX. *Frédéric, Roi de Boheme, joint les Suedois. Les Autrichiens repouſſés. Tilly tué. Bataille de Luſen. Guſtave-Adolphe tué. Particularités ſur ſa mort. Mort de Frédéric, Roi de Boheme. Négociations infructueuſes avec la Moſcovie. Traité avec l'Electeur de Brandenbourg.* XX. *Suite des négociations de paix avec les Provinces Catholiques. Les Etats demandent l'avis du Roi de France. Débats à ce ſujet. Arrivée des Plénipotentiaires. Rubens chargé de négociations par le Roi. Il y renonce. Suite des négociations. Mouvemens de la France pour les rompre. Le Prince ſe prépare pour entrer en campagne. Efforts des Plénipotentiaires pour gagner les Provinces. Mouvemens contraires de la France & du Prince. Les négociations rompues.* XXI. *Ouverture de la Campagne. Frédéric-Henri s'empare de Rhinberk. Stewenſwaard fortifié par les Eſpagnols. Les Etats maîtres de Philippine. Progrès des Suedois en Allemagne. Affaires du Palatinat. Négociations des Etats dans quelques Cours d'Allemagne. Conteſtations avec les Suedois au ſujet des péages. Mort de l'Infante Iſabelle-Claire-Eugenie. Erection d'un Conſeil de Régence.* XXII. *Projet d'un Traité avec*

Digitized by Google

la France. Conditions du Traité. Débats entre les Provinces. Le Traité arrêté par la pluralité. Oppoſitions de ceux de Dordrecht & d'Amſterdam. Contenu du Traité. Recherches ſur les manœuvres de quelques Seigneurs des Pays-Bas. Sujets de ſoupçon contr'eux.

Digitized by Google

HISTOIRE GÉNÉRALE
DES
PROVINCES-UNIES.

LIVRE XXVI.

ISABELLE-CLAIRE-EUGENIE perſuadée que la mer fourniſſoit la dépenſe que les Etats faiſoient pour ſoutenir la guerre de tous côtés, mettoit tout en uſage pour leur ôter la reſſource du commerce. Le Roi d'Eſpagne, dès 1624, l'avoit défendu avec les Villes rébelles, nom qu'il donnoit alors aux Provinces-Unies (1). C'étoit le principal objet du Canal Eugenien, dont nous venons de parler ; elle vouloit par ce moyen rompre la navigation du Rhin & de la Meuſe. Elle érigea à Dunkerque une eſpece d'Amirauté ou Compagnie pour la Mer Baltique & les Pays du Nord (2), & diſtribua des Lettres à tous ceux qui vouloient armer en courſe : enſorte que les vaiſſeaux ne pouvoient ſe montrer dans les canaux

PHILIPPE V.

1626.

1. Erection d'une Amirauté à Dunkerque.

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 520.
(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 521.

Digitized by Google

PHILIPPE V. de Zeelande ni sur les côtes de la Hollande. Les Etats contraints de pourvoir à leur sûreté, armerent de leur côté trente vaisseaux, pour croiser dans ces Mers & dans celles de Flandre (1).

1626. Nouveaux Armemens des Etats.

Malversations dans leurs Amirautés.

Mais on ne fut pas long-tems sans découvrir que quelques Capitaines faisoient mal leur devoir, & que les Officiers même des Amirautés tiroient de l'argent des Armateurs ennemis, pour fermer les yeux sur leurs pirateries. On nomma des Commissaires pour examiner la conduite des uns & des autres (2). Ce Tribunal ouvrit à Rotterdam : les informations s'y firent & à la Haye pendant cette année avec exactitude, & les coupables furent punis. Plusieurs Conseillers & le Fiscal de l'Amirauté furent condamnés à payer le quadruple de l'argent qu'ils avoient reçu : quelques autres furent bannis & déclarés infames (3). Les restitutions monterent à cent soixante-dix mille florins ; mais quelques Auteurs remarquent, que le Gouvernement se repentit d'avoir traité ces Officiers avec trop de rigueur, & bientôt il s'apperçut par l'indocilité du peuple, qu'il est dangereux d'exposer à sa critique ceux auxquels on a donné quelque autorité (4).

Punies.

Ambassade de Perse.

L'on vit arriver à la Haye une Ambassade du Roi de Perse qui fut défrayée aux dépens de l'Etat (5). Ces bonnes gens se trouvoient si bien, qu'ils ne pensoient qu'à prolonger un séjour agréable ; mais les Etats ayant reconnu l'inutilité du cérémonial, leur envoyerent les présens ordinaires, & les firent avertir qu'il étoit tems de retourner dans leur pays (6). Peu après Pynaker rapporta d'Alger les Traités qu'il avoit conclus avec les Saletins (7).

Congédiée.

Traité avec les Barbaresques.

Affaires d'Oostfrise.

Les affaires d'Oostfrise donnerent quelques inquiétudes à Leurs Hautes Puissances. Le Comte Ennon étoit mort le 9

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 528.
(2) Résolut. de Holl. *du 25 Sept du 1 Oct.* 1626. *pag.* 131, 134.
(3) Vanden Sande *Liv.* IX. *pag.* 124.
(4) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 529.
(5) Résolut. de Holl. *du 13, 16, 19 Juin* 1626. *pag.* 62, 65, 68.
(6) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 539.
(7) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 518.

d'Août

d'Août 1625. Rodolphe Chrétien, son fils, fit sçavoir aux Etats son avénement à la Souveraineté, & les pria de retirer les garnisons qu'ils avoient à Embden & à Lievoord, sous prétexte que les Espagnols consentoient d'évacuer son pays, aussi-tôt que les Hollandois en seroient sortis. Les Etats répondirent, selon leur coutume, qu'ils étoient prêts de se retirer, aussi-tôt qu'on auroit pourvu à la sûreté de la Ville d'Embden, & qu'on ne craindroit plus que l'ennemi ne s'en rendît maître. Le Comte & les habitans étoient alors en contestation, & ces derniers s'étoient emparés d'Auric avec le secours de six cens hommes que les Etats tenoient dans Embden. Les Commissaires avoient pacifié le différend; mais Rodolphe leur reprochoit d'avoir favorisé les bourgeois (1). Il se rendit en personne à la Haye, expliqua ses griefs dans une Assemblée qu'il demanda, & se plaignit que les Commissaires eussent prononcé *More Majestatico & Imperatoris*. On différa la réponse jusqu'au printems; l'approche de l'armée du Comte de Tilly détermina les Etats à renforcer les garnisons d'Embden, de Lieroord, & l'on convoqua les Etats d'Oostfrise à la Haye. Le Comte s'en plaignit aigrement, & s'en retourna, sans qu'il fût possible de l'arrêter (2). PHELIPPE V. 1626.

La naissance d'un fils que la Princesse d'Orange mit au monde le 27 de Mai (3), nous oblige d'interrompre le fil de cette affaire que nous reprendrons l'année suivante. Les Etats-Généraux qui le présenterent au baptême le premier de Juillet, lui firent don d'un contrat de huit mille florins de rente qu'ils présenterent dans une boëte d'or, & distribuerent mille florins dans la chambre de la Princesse. Les Etats de Hollande lui assignerent une pension de cinq mille florins, & la Ville de Delft une autre de six cens (4). Naissance d'un jeune Prince.

II. Rappel de Vander Myle.

Il nous reste à dire un mot des Remontrans, avant que de passer à l'année suivante. Van der Myle se ressentit le pre-

(1) Résolut. de Holl. *du 23, 28 Févr. 1626. pag.* 8, 13.
(2) Aitzema *Tom. I. pag.* 498, 506-513, 555, 592-598.
(3) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 36.
(4) Résolut. de Holl. *du 12, 25, 30 Juin 1626. pag.* 61, 79, 81, 83. Aitzema *Tom. I. pag.* 548.

PHILIPPE V. 1626.

mier du changement du Stadhouder. Il obtint, à la sollicitation du Prince, la liberté de revenir à la Haye, & même d'assister aux funérailles de Maurice; Hogerbeets sortit de Louvestein, avec la permission de se retirer à Weer, proche de Wassenaar, Château qui lui appartenoit. Il ne profita que cinq semaines de l'adoucissement de la persécution; il mourut âgé de soixante-quatre ans; mais ses enfans obtinrent le rachat de sa confiscation (1). Peu après Reigersbergen, beau-frere de Grotius, fut nommé Conseiller du Haut-Conseil (2).

Elargissement de Hogerbeets.

Sa mort.

Connivence envers les Remontrans.

Ces commencemens faisoient espérer le retour des Arminiens, & les enhardirent à tenir des Assemblées publiques en quelques endroits où le Magistrat les favorisoit. Ils n'étoient pas cependant plus tolérés dans les Villes où le parti contraire étoit dominant.

Emeute à Amsterdam.

La populace d'Amsterdam pilla la maison dans laquelle ils célébroient la Cêne la seconde Fête de Pâques, & les soldats que le Major Hasselaar amena pour appaiser l'émeute, furent contraints de tirer sur les mutins, & tuerent deux bourgeois (3). Le Capitaine Zwaart & un Officier de la Compagnie des Indes furent condamnés à être décollés. Le Prince leur fit grace de la vie, & le bourreau leur passa le sabre pardessus la tête; un autre Marin fut condamné au fouet (4). On défendit les voyes de fait & les Assemblées secretes (5). Le Magistrat de cette Ville étoit encore composé de Contre-Remontrans; mais à Goude, à Rotterdam, à la Brille, à Woerden & dans d'autres endroits, les Remontrans tenoient leurs prêches publiquement; ils eurent même la hardiesse d'enlever un de leurs Prédicans que la justice de Goude avoit arrêté; le Magistrat porta ses plaintes aux Etats de Hollande (6), & l'affaire ne fut pas poussée

(1) K. Brandt Vie de Grotius *pag.* 336-339.
(2) K. Brandt Vie de Grotius *pag.* 349.
(3) Voyez le Certificat *à la fin* de la Réfutation du fameux Libelle imprim. en 1626. *pag.* 63, 64.
(4) Relation de la Faction Armin. imprim. en 1628. Emeute d'Amsterd. imprimée en 1626.
(5) Vanden Sande *Liv.* IX. *pag.* 119.
(6) Résolut. de Holl. *du 19 Mars* 1626. *pag.* 28.

Digitized by Google

plus avant. Ils dominoient à Rotterdam : les Synodes demandoient envain l'exécution des Placards ; ils étoient en ſi grand nombre dans la Ville, que le Magiſtrat n'oſoit les réprimer (1). Les Etats même, quand on leur portoit des plaintes, tiroient la réponſe en longueur, quoiqu'ils déclaraſſent que leur intention étoit de maintenir l'exécution des Ordonnances, & qu'ils prétendoient qu'on regardât la condamnation des Remontrans comme un Edit perpétuel (2). Ceux de Rotterdam formerent oppoſition à cette déclaration, & demanderent qu'il en fût délibéré avec le Prince (3) ; mais cette Requête fut rejettée à l'année ſuivante.

Indiſcrétion de Vitenbogaard.

Dans cet intervalle on intercepta une lettre de Vitenbogaard (4), qui mandoit aux Remontrans, que *Frederic-Henri les amuſeroit par de belles paroles juſqu'à ce qu'il fût parvenu à ſon but par rapport au Gouvernement*, & cette indiſcrétion les perdit bientôt après. Elle réveilla pour lors les Synodes, qui ſolliciterent plus vivement les Etats de faire exécuter les Ordonnances ; ils accuſerent même les Remontrans de travailler à changer la forme du Gouvernement, & de vouloir comprendre les Catholiques-romains dans la tolérance qu'ils ſollicitoient (5). Les Etats après une mûre délibération (6), dans la crainte qu'on ne crût que l'autorité du Synode de Dordrecht étoit anéantie avec Maurice (7), arrêterent, de concert avec le Prince, le renouvellement des Placards (8). Les Députés de Rotterdam s'oppoſerent ſeuls à la Réſolution, & déclarerent nettement qu'ils n'avoient ni le pouvoir ni la volonté d'exécuter les Placards (9). Mais quoiqu'on eût rétabli le Magiſtrat dans

Renouvellement des Placards contre les Remontrans.

Oppoſition de Rotterdam.

(1) Réſolut. de Holl. *du 11 Mars* 1626. *pag.* 22. *du 5 Mai* 1627. *pag.* 100.
(2) Réſolut. de Holl. *du 3 Juill.* 1626. *pag.* 85.
(3) Réſolut. de Holl. *du 8 Juill.* 1626. *pag.* 88.
(4) Voyez la Lettre *dans* Aitzema *Tom.* I. *pag.* 517. Conf. Réſol. de Holl. *du 10 Mars* 1627. *pag.* 50. & *du 5 Mai* 1627. *pag.* 109.
(5) Réſolut. de Holl. *du 10 Mars* 1627 *pag.* 50.
(6) Réſolut. de Holl. *du 9, 10, 19 Mars, du 3, 30 Avr.* 1627. *pag.* 48, 51, 64, 86, 97.
(7) Réſolut. de Holl. *du 22 Juin* 1627. *pag.* 137.
(8) Réſolut. de Holl. *du 4 Mai* 1627. *pag.* 99.
(9) Réſolut. de Holl. *du 8, 20, 21 Mai* 1627. *pag.* 105, 117, 120, 298.

PHILIPPE V. 1627.

les Villes de Haarlem, Leide, Schoonhoven, de la Brille & d'Enkhuizen (1), ces Villes refuſerent de conſentir au renouvellement des impôts ordinaires avant la concluſion de l'Arrêté (2). Tous les Membres des Etats firent leurs efforts pour ramener ceux de Rotterdam au vœu général, & pour engager les autres à ne pas exiger de pareilles conditions pour conſentir à l'aſſiette des ſubſides. Enfin les premiers s'obligerent de tenir la main à l'obſervation du Ban prononcé contre les Remontrans, & l'on chargea la Cour de Hollande de citer ceux qui fréquenteroient les Prêches prohibés, dans le cas où le Magiſtrat n'eût pas le pouvoir de les empêcher. Rotterdam limita ce dernier point aux Villes qui demanderoient main forte pour l'exécution (3)

Relâchement d'Amſterdam.

Amſterdam que nous avons vu ſi rigoriſte, commençoit auſſi à ſe relâcher. On avoit introduit dans le Magiſtrat des perſonnages modérés, qui firent comprendre aux autres que le Commerce étoit intéreſſé à tolérer les différentes Sectes, & qu'il étoit à craindre, en perſécutant ſi violemment les Arminiens, que la Ville de Rotterdam ne lui enlevât ſes Négocians. La propoſition révolta les Réformés rigides, qui s'oppoſerent vivement à l'élection de ceux qu'ils ſoupçonnoient de ſentimens plus modérés; & le Magiſtrat s'opiniâtrant à paſſer outre,

Cinq propoſitions adreſſées aux Synodes.

on fit courir cinq Propoſitions, ſur leſquelles on demandoit l'avis des Synodes : I. S'il eſt permis à ceux qui font partie des Egliſes réformées, de prêter ſerment entre les mains du Magiſtrat qui condamne les dogmes décidés par le Synode? II. Si l'on peut donner ſa voix à l'ennemi de ſa créance? III. S'il eſt permis de déguiſer ſes ſentimens par des équivoques ou des réticences? Ces trois queſtions furent répondues par la négative. IV. Si l'équité permet de prononcer les peines de priſon, de banniſſement ou de confiſcation contre celui qui refuſe l'obéiſſance dans l'un de ces cas? Les Prédicans déciderent que le refus étoit légitime. V. On de-

(1) Réſolut. de Holl *du 8 Mai* 1627. *pag.* 106.
(2) Réſolut. de Holl. *du 18, 30 Juin, 30 Juill. 2 Août* 1627. *pag.* 131, 148, 149, 190, 211.
(3) Réſolut. de Holl. *du 4, 6 Octob.* 1627. *pag.* 257, 259.

mandoit enfin ce que devoit faire celui qui ſe voyoit privé de ſes droits & de ſa Patrie pour un de ces motifs ? Les Synodes répondirent qu'après s'être juſtifié autant qu'il étoit en lui, il devoit prendre patience, & mettre ſa cauſe entre les mains de Dieu (1). PHILIPPE V. 1627.

Supprimées.

Le Magiſtrat ordonna la ſuppreſſion du Mémoire & des réponſes, enjoignit l'obéiſſance & la fidélité à tous les Citoyens & aux Compagnies ſermentées, de veiller à ce que chacun fût maintenu dans ſes droits, ſans acception de perſonne. Il parut en ce tems un miſérable Libelle, qui ne mérite la remarque que parce qu'il contient les noms des Chefs de chaque Parti, pour ſervir d'avertiſſement à ceux qui devoient faire la prochaine élection, & qu'il démontre l'état où la religion étoit alors dans Amſterdam. C'eſt ainſi qu'il finiſſoit. *Voici les noms de ceux qui veulent relever les Arminiens :*

Libelle.

« Le Capitaine Boom, Oetgens, Geurt, Dircſz, André » Bikker, Bas, Albert Coenvaet, Teeling, Schaep, Groo» tenhuiſen, Haſſelaer, Opmeer, W. Backer, Kinlopen, » Reael, Overlander.

» *Voici les bonnets chancelans que les bons ont élevés :*

» Raep, Hudden, Hoochcamer, Vlamingh, Neck, » Renniſt, Verick, Tula, Raephorſt.

» *Ne chancellez pas davantage, tenez bon avec les bons, » & ſi vous m'en croyez, faites enſorte qu'au jour de Notre» Dame on n'éliſe pas d'Arminien.*

» *Voici les bons :*

» Pauw, Jean Giſelbertz. de Vry, J. W. Bogeert, Hil» lebrand, Schellinger, Verdoes, Erneſt Roeters, Bets, » Haring, Karſpel » *Rari certè boni* (2).

Lettre indiſcrete de Reigersbergen à Grotius.

Reigersbergen envoyoit cet Ecrit à Grotius, ſon beau-frere, & lui mandoit « que Simon Ryke, nom ſous lequel » il déſignoit Jacobſzoon Vink (3), homme ferme, & qui

(1) Le Clerc *Tom.* I. *Liv.* XI. *pag.* 119.

(2) Voyez la Lettr. de Reigersb. à Grotius, *du 6 de Févr. dans* Aitzema *Tom.* I. *pag.* 656. & *dans* K. Brandt Vie de Grotius, *pag.* 361.

(3) Voyez la Liſte des Conſeill. *pour l'année 1627.*

PHILIPPE V. 1627.

» ne craignoit pas la populace, s'étant assuré des soldats » qu'il payoit depuis long tems, étoit entré dans le Conseil » d'Amsterdam, & qu'on avoit élu Bourgmestres Dideric » Bas, Antoine Oetgens de Waveren, Geurt Dirksz. de » Beuningen & André Bikker, qui sans contredit étoient » les meilleurs qu'on pût souhaiter ». Cette lettre tomba entre les mains d'un *Quidam*, qui la porta à Duick, Grand Pensionnaire, au lieu de la mettre à la poste, & celui-ci la lut dans l'Assemblée de Hollande. On résolut sur le champ d'en informer. Reigersbergen ayant appris le sort de sa lettre, se défendit par écrit. Le Prince lui ordonna de produire celle de Grotius à laquelle il répondoit (1), & l'une & l'autre furent remises au Fiscal, qui n'y trouva rien de susceptible de reproche. Cette affaire cependant fut mise dans les Articles, sur lesquels les Etats étoient convoqués, & l'Assemblée la renvoya à la Cour de Hollande (2), où vraisemblablement elle demeura dans le Greffe. On ne voit pas au moins que Reigersbergen ait été recherché depuis.

Impositions sur les biens fonds.

Les Etats s'occuperent de l'établissement de la taille réelle, dont nous avons parlé. Après un grand nombre de délibérations (3), ils ordonnerent qu'elle seroit imposée sur les loyers des terres & maisons dans toute l'étendue des Provinces-Unies, & que le produit seroit perçu par leurs Députés (4). Le tarif étoit porté à un huitieme des loyers des maisons, & un cinquieme de ceux des terres, outre les anciennes impositions (5).

III. Ouverture de la campagne.

Après avoir détaillé les affaires de Police intérieure, nous passerons à celles de la guerre. Frederic-Henri jugeant sur la foiblesse actuelle des Espagnols, que la campagne ne seroit pas plus vive que la précédente, proposa aux Etats d'en faire l'ouverture par le siege de Groll (6). Spinola n'avoit

Siege de Groll par Frederic-Henri.

(1) Voyez les Lettres *dans* K. Brandt Vie de Grotius *pag.* 359.
(2) Résolut. de Holl. *du 4, 5, 9, 10, 12, 22 Mars, 18 Mai, 16, 29 Sept.* 1627. *pag.* 41, 45, 48, 51, 53, 55, 68, 115, 214, 245, 249.
(3) Grand Recueil des Placards, *Tom.* I. *col.* 1514.
(4) Résolut. de Holl. *du 2 Août* 1627. *pag.* 192. *du 21, 24 Mars* 1628. *pag.* 50, 55.
(5) Velius Descript. de Hoorn, *pag.* 625.
(6) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 680.

rien négligé pour fortifier cette place (1), dont il avoit confié la défenſe à Matthias de Dulken, vieux Capitaine d'une grande expérience. Il avoit douze cens ſoldats de garniſon, auxquels il avoit joint tous les habitans en état de porter les armes, qu'il avoit enrégimentés par compagnies. Cette Ville eſt ſituée à cinq lieues des plus proches rivieres: ce qui rendoit les convois plus difficiles pour l'abord & plus aiſés à enlever ſur la route. Sa ſituation eſt dans une plaine ouverte, & par conſéquent expoſoit les aſſiégeans à recevoir bataille toutes les fois qu'on voudroit tenter le ſecours (2). La réſolution priſe, les Etats ordonnerent une levée de huit mille hommes de milice bourgeoiſe, qui furent diſtribués dans les places frontieres (3), & le Prince aſſembla les garniſons à Emmeric: enſorte que l'armée ſe trouva de cent ſoixante-huit Enſeignes de vieux ſoldats, & de cinquante-cinq Cornettes de bonne cavalerie. PHILIPPE V. 1627.

Il eſt décoré de l'Ordre de la Jarretiere.

Au moment qu'il partoit pour la joindre, Carleton lui préſenta l'Ordre de la Jarretiere, dont le Roi d'Angleterre venoit de le décorer. La réception ſe fit dans l'Aſſemblée des Etats-Généraux, en préſence de l'Electeur Palatin, Chevalier de l'Ordre, & des Ambaſſadeurs de France & de Veniſe. Leurs Hautes Puiſſances ſtipulerent expreſſément qu'on n'exigeroit du Récipiendaire aucun engagement nuiſible au ſerment qu'il leur avoit prêté (4). Les Arquebuſiers ſous les armes furent rangés en haye pendant la cérémonie, & la Ville célébra ſa réjouiſſance par pluſieurs décharges de ſon artillerie (5). La nuit les habitans ſe ſignalerent par des illuminations & des feux de joye; mais les conteſtations qui s'éleverent pour la préſéance entre les Miniſtres étrangers, firent manquer le feſtin (6). Le Prince partit au ſortir de l'Aſſemblée avec les Députés des Etats-

Conditions ſtipulées par les Etats.

(1) Mém. de Freder. Henr. *pag.* 43.
(2) H. Grotius ſiege de Groll *pag.* 4.
(3) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 680.
(4) Réſolut. de Holl. *du 29 Juin, du 3, 5 Juill.* 1627. *pag.* 149, 152, 155.
(5) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 680.
(6) Mém. de Freder. Henri, *pag.* 42.

PHILIPPE V. 1627.

Généraux qui formoient ſon Conſeil (1), & fut complimenté par les Etats de Hollande (2); uſage qui depuis s'eſt pratiqué pour le départ & le retour des Généraux de la République. L'armée ſe mit en marche auſſi-tôt qu'il fut arrivé, & quoique Vanden Berghe fût campé ſous Weſel, le Prince ordonna au Comte de Styrum d'inveſtir Groll le 19 de Juillet (3). Il prit ſon poſte ſur le grand chemin, donna le côté oppoſé à Erneſt de Naſſau, & le Comte de la Leck eut la troiſieme attaque. Ils travaillerent auſſi-tôt aux contrevallations, firent élever un Fort à la tête de chaque route, & couperent la digue du côté de la Ville : enſorte que les rues étoient inondées à quatre pieds de hauteur dans les endroits les plus bas.

Les Eſpagnols marchent au ſecours de la place.

Le Comte Vanden Berghe s'avança entre Vrede dans le Pays de Munſter & le quartier du Comte Erneſt. Frederic-Henri s'y porta avec quarante-cinq compagnies. Les Eſpagnols attendirent la nuit pour attaquer l'ouvrage à cornes qui n'étoit pas fini ; on ſe battit de part & d'autre avec la derniere vigueur, & ils furent repouſſés avec un ſi grand carnage, qu'ils perdirent l'envie de tenter un ſecond hazard. Le Prince qui vouloit bruſquer ce ſiege, ſe rendit bientôt maître des dehors, & vint à la deſcente du foſſé, ſur lequel il établit deux galleries entre deux des ſix baſtions qui flanquoient la Ville. Les Anglois qui conduiſoient une attaque, firent ſauter une mine, & monterent à l'aſſaut. Les aſſiégés ſurpris d'une attaque ſi prompte ſe défendirent mollement, & la Ville auroit été priſe, ſi les aſſiégeans euſſent été plus nombreux. Mais Dulken s'étant apperçu de leur foibleſſe, ſe porta ſur la breche avec tout ce qu'il put raſſembler, & les força de l'abandonner. Guillaume de Naſſau, Comte de la Leck, l'aîné des Bâtards de Maurice, fut tué dans cette occaſion.

Ils ſont repouſſés.

Aſſaut repouſſé.

Guillaume de la Leck tué.

Capitulation de Groll.

Les deux autres mines étant en état, le Prince fit ſom-

(1) Grotius ſiege de Groll *pag.* 5.

(2) Réſolut. de Holl. *du 6 Juill. 10 Oct. 1627. pag.* 157, 268.

(3) Réſolut. de Holl. *du 22 Juill. 1627. pag.* 180.

mer

mer le Gouverneur, qui répondit d'abord avec fermeté ; mais lorſqu'il connut, par une lettre de Vanden Berghe, que les aſſiégeans avoient interceptée, & que le Prince lui renvoya, qu'il n'eſpérât point de ſecours (1), il perdit courage, & ſigna la capitulation le 19 d'Août. La garniſon ſortit avec les honneurs de la guerre (2). Dulken qui avoit reçu une grande bleſſure pendant le ſiege, fut porté à Weſel, où la garniſon le ſuivit (3). Philippe Rovenius, Archevêque de Philippis, & Vicaire Apoſtolique dans les Pays-Bas, qui ſe trouva renfermé dans la Ville, ſtipula deux mois pour ſon départ. Le Prince employa le mois ſuivant à réparer les breches, donna le Gouvernement à Herman Otton, Comte de Styrum, marcha vers Zutphen, mit ſes troupes en quartier de rafraîchiſſement, & Vanden Berghe jugeant la ſaiſon trop avancée pour craindre un autre ſiege, ſuivit ſon exemple (4).

Philippe V. 1627.

Pendant que l'armée des Etats étoit occupée de ce côté, Spinola tenta une deſcente dans l'Iſle de Sudbeveland (5) ; mais il trouva les Zeelandois ſur leurs gardes, & ſe contenta de fortifier le village de Zandvliet, entre Anvers & Bergop-zoom. Les Etats cependant en eurent d'autant plus d'inquiétude, qu'il étoit facile de profiter de la baſſe marée pour entrer dans les Iſles par cet endroit. Frederic-Henri ordonna à Hautain de ſe poſter à Blauwgarendyk ; & depuis ayant viſité ce camp, il réſolut d'y bâtir un Fort à quatre baſtions, auquel il donna ſon nom. Il y ajouta dans la ſuite ceux de Pinſen, de Rover & de Moermont, entre Steenbergen & Berg-op-zoom, & fit creuſer des lignes de communication (6).

Entrepriſe de Spinola ſur Sudbeveland.

Manquée.

Conſtruction du Fort Frederic-Henri.

Et de trois autres.

Les affaires du dehors occupoient alors le Gouvernement. La diſcuſſion d'Amboine avoit réfroidi l'amitié des Anglois, & l'Arrêté que les Etats-Généraux firent cette année, acheva

IV. L'Ambaſſadeur d'Angleterre exclu du Conſeil d'Etat.

(1) Vanden Sande *Liv.* IX. *pag.* 129.
(2) Voyez la Capitulation *dans* Aitzema *Tom.* I. *pag.* 683.
(3) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 42, 48.
(4) Grotius ſiege de Groll *pag.* 14.
(5) Vanden Sande *Liv.* IX. *pag.* 129.
(6) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 48, 49, 50.

PHILIPPE V. 1627.

de les aliéner. Par le Traité conclu avec Eliſabeth en 1585 (1), l'Ambaſſadeur d'Angleterre avoit ſéance dans le Conſeil d'Etat. On avoit réſolu en 1609 de ſupprimer ce privilege à la Treve ; la rétroceſſion des Villes engagées avoit détruit le motif ſur lequel il étoit fondé. On avoit cependant négligé l'exécution par déférence pour Carleton, dont les ſervices étoient utiles à l'Union ; mais pendant un voyage que l'Ambaſſadeur fit en Angleterre, Leurs Hautes Puiſſances appréhendant que la France n'exigeât l'extenſion du privilege par le Traité qu'on négocioit (2), confirmerent la délibération, & lui annoncerent au retour, qu'on ne l'avoit ſouffert que par politeſſe, & que ſon droit étoit expiré depuis long-tems.

Conteſtations à ce ſujet.

Charles piqué de la déclaration faite à ſon Ambaſſadeur, inſiſta vivement pour la révocation de l'Arrêté. Les Etats embarraſſés par la vivacité des ſollicitations, prirent alors le parti de porter dans leur Aſſemblée le rapport de toutes les affaires qui regardoient le Gouvernement, & cet expédient rallentit l'ardeur des Anglois, qui ne s'embarraſſoient plus du droit de ſiéger dans un Conſeil où rien ne les intéreſſoit (3) ; mais ces conteſtations en firent naître de nouvelles au ſujet du Commerce des Draps. Les Négocians qui tenoient l'entrepôt à Delft, ſe plaignoient des limites & des charges dont on accabloit leurs Commerçans (4) ; & pour ſe venger, leurs vaiſſeaux rançonnoient les Marchands hollandois dans la Méditerranée.

Et au ſujet du tranſport des laines.

Ambaſſade en Angleterre.

Leurs Hautes Puiſſances envoyerent à Londres Jacques Kats, Penſionnaire de Dordrecht, pour demander réparation de ces griefs (5). L'Envoyé ſe plaignit au Roi de ſes Capitaines, qui forçoient les vaiſſeaux de la République de baiſſer pavillon, lorſqu'ils les rencontroient, viſitoient leurs marchandiſes, & les ſaiſiſſoient ſur le moindre prétexte,

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 684, 685.
(2) Réſolut. de Holl. *du 19 Mars, 17, 25 Juin 1626. pag.* 28, 66, 76.
(3) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 764.
(4) Réſolut. de Holl. *du 2 Juill* 1626. *pag.* 82.
(5) Réſolut. de Holl. *du 25 Novemb. du 2, 12, 19 Décemb.* 1626. *pag.* 165; 171, 180, 187.

Digitized by Google

quoique chargés dans les ports d'amis ou neutres, & munis de Lettres de ſon Excellence & des Villes. Il préſenta un nouveau Traité de Marine, pour prévenir la méſintelligence des deux Nations. Charles rejetta la propoſition : il étoit en guerre avec l'Eſpagne, & prêt à rompre avec la France ; il appréhendoit que les Hollandois & les Zeelandois n'en profitaſſent pour ſe rendre maîtres de la Mer, & renvoya Kats ſans déciſion (1). PHILIPPE V. 1627. Négociation infructueuſe.

Les Anglois avoient un grand intérêt à rendre le Commerce difficile, pendant qu'ils en étoient exclus. Dans ce deſſein ils firent revivre l'affaire d'Amboine, & ſous ce prétexte ils ſaiſirent à Portſmouth trois vaiſſeaux de la Compagnie qui revenoient de Suratte (2), & qui ne furent relâchés que l'année ſuivante (3). Leur cargaiſon étoit de deux millions & demi de florins, qui joints aux pertes précédentes, faiſoient un dommage de plus de huit millions (4). Une autre Eſcadre de huit navires entra dans le port de Texel, & prit dans le Trou de Marſdiep un vaiſſeau françois (5). Les Etats envoyerent quelques vaiſſeaux, pour forcer les Anglois de quitter leur priſe ; mais ils avoient gagné la haute mer, & l'on ne put arrêter que trois frégates qui furent gardées, pendant qu'on ſe plaignoit en Angleterre. Charles répondit, que ſes Armateurs avoient ſuivi l'exemple de ceux de la République, qui tous les jours enlevoient des Eſpagnols dans ſes ports (6). Hoſtilités des Anglois.

L'animoſité s'aigriſſoit, & l'on craignoit de la voir bientôt éclater par une guerre ouverte : heureuſement elle tomba ſur la France ; le Duc de Bukingham qui gouvernoit le Roi, le détermina à tourner ſes armes contre cette Couronne. On prétend que dans ſon Ambaſſade en France ce Seigneur étoit devenu amoureux de la Reine, & qu'ayant ſollicité depuis ſon retour une permiſſion pour revenir à la Cour, Leur rupture avec la France. Particularités ſur Bukingham.

(1) Réſolut. de Holl. *du 2 Août 1627. pag.* 210. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 651-655, 768.
(2) Réſolut. de Holl. *du 7, 8, 10 Oct. 1627. pag.* 261, 264, 268.
(3) Réſol. de Holl. *du 10 Août 1628. pag.* 146.
(4) Réſol. de Holl. *du 10 Décemb. 1627. pag.* 296.
(5) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 649.

PHILIPPE V. Richelieu l'avoit refusé avec dureté (1). Ce Favori aiguillonné par le dépit & la jalousie, ne songea plus qu'à se venger, & détermina son Maître à prendre le parti des Rochellois, qui s'étoient révoltés de nouveau (2); il se chargea même du commandement de la flotte que Charles envoyoit à leur secours. Il descendit à l'Isle de Rhée. Thoiras qui commandoit les François, fut contraint de se renfermer dans le Fort de S. Martin, après avoir arrêté trois fois le débarquement. Louis XIII qui pour lors assiégeoit en personne la Ville rebelle, envoya le Maréchal de Schomberg avec six mille hommes & trois cens chevaux, pour chasser les Anglois de l'Isle. Ce Général passa à travers les bordées de la flotte, descendit en bataille, & marcha au camp des ennemis. Bukingham sortit au-devant; mais après un combat qui lui coûta deux mille hommes, il se rembarqua à la faveur de la nuit, & regagna Plymouth (3).

1627.

Nouvelle révolte des Rochellois.

Descente des Anglois dans l'Isle de Rhée.

Ils en sont chassés.

Médiation des Etats.

Projet d'une alliance avec la France.

Les Etats se portèrent Médiateurs entre les deux Couronnes (4) : les deux Monarques craignoient également qu'ils prissent parti pour l'un ou l'autre (5), & Louis se pressa d'offrir son Alliance aux conditions qu'il avoit refusées l'année précédente (6). Les Hollandois vouloient renouveller pour quatre ans le Traité de Compiegne (7) : la France leur offroit un million chaque année pendant neuf ans, à condition qu'ils ne feroient ni paix ni treve avec l'Espagne sans le *consentement* ou le *conseil* de Sa Majesté (8), & ces con-

(1) Résol. de Holl. *du 9, 10, 11, 14, 16 Oct. 28 Décemb.* 1627. *pag.* 264, 266, 267, 272, 273, 275, 279, 306.

(2) Contin. de Mezeray *Tom.* XI. Vie de Louis XIII. *pag.* 333. Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XIX. *pag.* 340.

(3) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XIX. *pag.* 341, 342. Contin. de Mezeray *Tom.* XI. Vie de Louis XIII. *pag.* 333. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 670.

(4) Résol. de Holl. *du 7, 16 Mars, 11 Mai, 13 Juill.* 1627. *pag.* 46, 58, 108, 106.

(5) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 601.

(6) Résol. de Holl. *du 17 Mai, 27 Juin* 1627. *pag.* 114, 129.

(7) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 740.

(8) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 692.

Digitized by Google

ventions furent acceptées par Langerak le 16 de Septembre (1). PHILIPPE V. 1627.

Carleton ayant eu vent de ces négociations, & craignant que les deux Puiſſances ne ſe liguaſſent contre ſon Maître, il eut recours au Traité de Southampton (2), pour arrêter la ratification (3), & détermina Leurs Hautes Puiſſances à garder une exacte neutralité. L'Ambaſſadeur fit de vains efforts pour les engager à ſe déclarer contre la France : il leur repréſentoit, que Louis, après avoir abattu les Huguenots, ſe joindroit aux Eſpagnols pour détruire les Réformés dans les Pays-Bas ; mais il ne put venir à bout de les ébranler (4). D'Eſpeſſes, Ambaſſadeur de France, les ſollicitoit de ſon côté de ſe venger des hoſtilités que les Anglois avoient exercées ſur leurs vaiſſeaux & dans leurs ports, ou du moins d'empêcher qu'ils ne fiſſent conſtruire des bâtimens dans leurs chantiers (5). Les Etats-Généraux ſe voyant également preſſés, envoyerent Sommelſdyk & Gaſpre Voſbergen en France ; Randwyk & Adrien Pauw, Sieur de Heeſtede, & Penſionnaire d'Amſterdam, en Angleterre, avec le titre d'Ambaſſadeur Extraordinaire (6), & ces Négociateurs ménagerent ſi bien l'eſprit des deux Rois, que la paix fut enfin ſignée en Avril de l'année 1629.

Ils s'engagent à une exacte neutralité.

Ambaſſades en Angleterre & en France.

Nous ne pouvons oublier le ſecours que les Hollandois envoyerent cette année au Roi de Danemarc. Ce Monarque fut encore plus malheureux cette année que les précédentes. Le Colonel Morgan lui mena quatre régimens Anglois ; mais les Ducs de Holſtein & de Meklembourg, effrayés des menaces de l'Empereur, n'oſerent le ſecourir. Le Duc de Weimar qui tenoit ſon parti, ſe jetta d'abord dans

Secours des Etats envoyés au Roi de Danemarc.

Sa campagne malheureuſe en Allemagne.

(1) Voyez Du Mont Corps Diplom. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 522. Aitzema *Tom.* I *pag.* 571.
(2) Conf. les Réſol. de Holl. *du 15 Oct.* 1627. *pag.* 273.
(3) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 602, 741, 749-753.
(4) Réſol. de Holl. *du 8, 10, 15 Sept. 6, 13 Oct.* 1627. *pag.* 218, 221, 223, 229, 230, 260, 270. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 649, 742-748, 754-761.
(5) Réſol. de Holl. *du 9, 14, 16 Oct.* 1627. *pag.* 265, 273, 279. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 746.
(6) Réſol. de Holl. *du 7, 8, 12 Oct. du 8, 9, 11, 22 Decemb.* 1627. *pag.* 261, 263, 268, 269, 283, 285, 297, 314. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 603.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1627.

la Silesie, & s'empara de Glogau. Wallenstein étant entré dans ce pays, l'obligea d'abandonner sa conquête, & le Duc mourut peu de jours après. Chrétien avoit construit plusieurs Forts entre l'Elbe & le Weser, dans l'idée d'arrêter les Impériaux. Tilly ayant passé le Havel & l'Elbe, ravagea le pays de Lunebourg, reprit les places que les Danois tenoient dans la Marche du Brandenbourg, les battit auprès de Havelsberg, & joignit Wallenstein. L'Electeur ne pouvant tenir contre ces forces réunies, eut recours à la clémence de l'Empereur, & signa son accommodement (1). Les Impériaux entrerent alors dans le Holstein, que Chrétien fut contraint d'évacuer, ainsi que tout ce qu'il possédoit jusqu'à Hambourg, & de se renfermer dans Gluckstad. Tilly ne trouvant plus de résistance pénétra dans le Jutland, & les Impériaux mirent le siege devant Stade, où Morgan s'étoit jetté avec ses Anglois qu'ils forcerent de capituler.

Mouvemens infructueux des Etats contre l'Empereur.

Les Etats craignirent alors que l'Empereur n'eût dessein de s'emparer du passage du Sond, & ne leur fermât l'entrée de la Mer Baltique : ils envoyerent de tous côtés pour engager les Villes anséatiques à s'opposer à ce torrent (2) ; mais Ferdinand étoit devenu trop puissant, & la crainte en imposoit à toute l'Allemagne. Tilly rabattit sur le Palatinat, & vint assiéger Heidelberg. La place fut emportée d'assaut ; la fameuse Bibliotheque tomba entre les mains de l'Empereur, qui la donna à Gregoire XV, & Caraffa, son Nonce à Vienne, la fit transporter à Rome par Leon Allatius (3). Manheim & son Château capitulerent : enforte qu'il ne demeura pas une place du Palatinat au pouvoir de l'Electeur.

Il s'empare de tout le Palatinat.

Sort de la Bibliotheque d'Heidelberg.

Ambassade dans le Nord.

Les Hollandois encore plus effrayés par le voisinage, songerent sérieusement à former une Ligue pour arrêter ses progrès (4). Ils jetterent les yeux sur Gustave Adolphe, Roi de Suede, qui venoit de remporter de grandes victoires sur

(1) Londorp Theatr. Europ. *Tom.* II. *pag.* 508.
(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 647-649, 651.
(3) Caraffa *pag.* 150. Spanheim Mém. *pag.* 261. Morhof Polyhistor *Lib.* I. *Cap.* IV.
(4) Résol. de Holl. *du 7 Janv. 26 Févr. 12 Mars, 3 Avril* 1627. *pag.* 6, 34, 47, 55, 87.

Digitized by Google

le Roi de Pologne, auquel il avoit enlevé la Pruſſe. Il faiſoit alors le ſiege de Dantzick, Ville libre ſous la protection de cette Couronne (1), & les Etats avoient conclu en 1614 une Ligue défenſive pour quinze ans avec les Suedois (2); mais la guerre de Pologne en arrêtoit l'exécution. Ils offrirent leur médiation aux deux Monarques, & firent partir pour le Nord Rochus Van den Hoaaord, Conſeiller du Haut-Conſeil, André Bikker, Bourgmeſtre d'Amſterdam, Simon de Beaumont, Député de Zeelande aux Etats-Généraux, & Giſelbert, Sieur de Boetſelaar, Député d'Utrecht, avec le titre d'Ambaſſadeurs Extraordinaires (3). Ils prirent prétexte d'un nouveau Traité de Commerce pour la Mer Baltique avec les deux Couronnes, auxquelles ils devoient offrir leur médiation (4). Les Ambaſſadeurs partirent du Texel le 13 de Mai, & arriverent dans huit jours au Détroit du Sond; ils ſe rendirent à Coppenhague pour demander la main-levée de quelques vaiſſeaux hollandois & la diminution des péages (5), continuerent leur route pour Derſchau, où ils communiquerent leur miſſion au Roi de Suede, & ſe rendirent à Varſovie, où le Roi de Pologne les admit à l'audience. Le Monarque les reçut avec beaucoup de froideur, & les laiſſa parler ſans les faire couvrir. Ce début ne put les rebuter; ils conduiſoient la négociation avec tant d'adreſſe & de patience, qu'ils obtinrent la nomination des Plénipotentiaires.

PHILIPPE V. 1627.

Médiation entre la Suede & la Pologne.

On dreſſa trois tentes, & les Médiateurs alloient & venoient pour faire les propoſitions, & rapporter les réponſes. On étoit ſur le point de conclure une treve pour trente ans, lorſque les Polonois rompirent les conférences, ſans en rendre de raiſon. Il eſt vraiſemblable que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne avoient agi ſecretement, & qu'ils avoient déterminé Sigiſmond à continuer la guerre, en promettant une groſſe contribution. Guſtave Adolphe, que ſes victoires

Congrès.

Rompu.

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 553.
(2) Grand Recueil des Placards, *Tom.* IV. *pag.* 275, 278.
(3) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 602.
(4) Voyez l'Inſtruct. *dans* Aitzema *Tom.* I. *pag.* 603.
(5) Réſol. de Holl. *du 21 Juin, 9 Decemb.* 1627. *pag.* 134, 284.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1627. rendoient moins traitable, prit cette manœuvre pour une insulte : il reprit les armes avec plus de vivacité ; & ce ne fut qu'en 1629 que l'Electeur de Brandenbourg, s'étant rendu dans le Duché de Prusse, lui persuada de prêter l'oreille à de nouvelles propositions (1).

Ambassade à Venise. Les Vénitiens toujours attentifs à l'abbaissement de la Maison d'Autriche, s'engagerent les premiers à fournir aux Provinces-Unies des secours en argent ; mais ils étoient rares, & leur Banque tiroit sur les Négocians hollandois les sommes qu'elle devoit payer : ensorte que les Etats ne recevoient jamais que l'argent de leurs propres Sujets, sans qu'il fût rembourſé par les Vénitiens (2). Berk, Ambassadeur des Provinces-Unies auprès de la République, mourut cette année pendant un voyage qu'il fit à Dordrecht ; on le remplaça par Guillaume de Lier, Sieur d'Oosterwyck, & la premiere Instruction de celui-ci fut de presser le fournissement des fonds en especes (3).

V. Contrat d'Union proposé par Philippe à tous ses Etats. Les guerres que l'ambition de la Maison d'Autriche alluмoit de tous côtés, épuisoient l'Europe, & l'Espagne s'en ressentoit le plus. Les exploits des flottes hollandoises dans les Indes ruinoient son Commerce, & la privoient de la seule ressource, sur laquelle elle comptoit pour continuer la guerre des Pays-Bas. Philippe étoit réduit au point de proposer cette année aux différens Pays de sa domination de passer une espece de Contrat d'Union, par lequel ils s'engageoient de lui entretenir quarante-quatre mille hommes ; & quoiqu'il parût que la Flandre & le Brabant fussent aliénés en faveur de l'Archiducheſſe, il les comprit pour douze mille hommes dans la taxe générale ; mais ces Provinces exigeoient des conditions qui n'étoient pas du goût des Espagnols (4).

Manqué.

Desseins des Espagnols sur Berg-op zoom Un marché de cette nature suffit pour montrer l'impuissance du Monarque, & la preuve en fut complette la cam-

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 606-647.
(2) Résolut. de Holl. *du 16 Juin* 1626. *pag.* 63.
(3) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 651.
(4) Aitzema *Tom* I. *pag.* 672-680.

pagne

pagne ſuivante. Spinola forma dès le printems une entrepriſe ſur Berg-op-zoom qu'on devoit lui livrer par trahiſon. Le projet ayant été découvert, les complices ſubirent le ſupplice des traîtres (1). Gillis de Woſſekerke qui s'étoit réfugié dans le Brabant, forma quelques deſſeins ſur le Sud-beveland, par le moyen des intelligences qu'il avoit conſervées (2); mais ils échouerent tous. Un parti Eſpagnol prit terre dans le pays de Borſelen ſur la fin de l'automne, & ſes exploits ſe bornerent au pillage de quelques maiſons (3). Frederic-Henri preſſa la conſtruction des lignes qu'il avoit ordonnées du côté de Berg-op-zoom, & demeura tranquille (4). L'ennemi ne prouva plus ſon exiſtence que par des courſes ſans ſuccès, qu'il hazardoit de tems en tems (5).

Et ſur la Zeelande.

Manqués.

Les Etats en ſûreté par terre, réſolurent de faire leurs efforts du côté de la mer. Ils armerent dès le mois de Novembre trente-cinq vaiſſeaux de guerre, cinq *Yagds* & cinq frégates, qui croiſerent tout l'été depuis les côtes de Flandre juſqu'aux Caps de la Norwege (6). La Compagnie Occidentale mit en mer une flotte de trente-un bâtimens ſous les ordres de Piéter Pieterſzoon, plus connu ſous le nom de Piethein: il avoit ordre d'attendre la Flotille, & fit voile à la Havanne, dont il eut la vue dès le mois d'Août. Il apprit par une barque qu'il enleva, qu'on ignoroit ſa venue dans ces parages, & qu'on attendoit la Flotille dans peu de jours; il en ſurprit une ſeconde, que le Gouverneur envoyoit au-devant des Eſpagnols, pour les avertir de l'embuſcade.

Croiſieres pour la ſûreté des Côtes.

Armement de la Compagnie Occidentale.

Le 8 de Septembre Jean Jeanſzoon de Hoorn qui montoit le Lion blanc, donna la chaſſe à un gallion qui s'étoit écarté des autres, & peu après il découvrit toute la flotte.

Priſe de la flotille.

(1) Sentence contre ſix perſonnes, imprimée en 1628. Vanden Sande *Liv. X. pag.* 135.
(2) Notul. de Zeel. *du 9 Décemb.* 1627. *pag.* 322.
(3) Miſſive *du 29 Décemb.* 1628. *dans* les Notul. de Zeel. 1629. *pag.* 7.
(4) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 780.
(5) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 50.
(6) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 651.

PHILIPPE V. 1628.

L'Amiral fit auſſi-tôt appareiller pour la ſuivre, & les Eſpagnols de leur côté forcerent de voiles pour gagner la baye de Matanza, où la plûpart des vaiſſeaux échouerent. Les Hollandois ſautant alors dans leurs chaloupes, les ſaluerent ſi vertement de leur mouſqueterie, qu'ils les forcerent de ſe rendre. L'Amiral empêcha le pillage, tranſporta les marchandiſes ſur ſes vaiſſeaux, répara les meilleurs gallions, & brûla le reſte. Cette action ſe paſſa le 9 de Septembre, & les Hollandois ſe rendirent maîtres de toute une flotte, ſans tirer un coup de canon. Hein leva l'ancre le 17, & territ en Hollande en Décembre & en Janvier. Deux gallions reſtés derriere, échouerent, un ſur les côtes d'Irlande, & l'autre à Falmouth. Ce dernier fut vendu avec ſa cargaiſon, & l'on rapporta les marchandiſes du premier à Amſterdam. Cette priſe conſiſtoit dans un grand nombre de caiſſes d'argent & de lingots d'or, quelques parties de perles, de diamans, de pierres précieuſes & d'autres marchandiſes d'une grande valeur, beaucoup d'indigo, de cochenille, &c: enſorte qu'elle fut évaluée à onze millions cinq cens neuf mille cinq cens vingt-quatre florins, quoique les matelots en euſſent détourné une partie (1).

Réjouiſſances publiques.

Leurs Hautes Puiſſances ordonnerent un jour de Fête dans l'étendue des Provinces-Unies, pour rendre graces à Dieu de cet événement, on fit des feux de joye dans toutes les Villes, & la répartition de chaque intéreſſé dans la Compagnie fut fixée à cinquante pour cent. Les plus ſenſés blâmoient cette prodigalité, & prétendoient qu'on devoit en réſerver la plus grande partie pour augmenter les fonds (2). Les Officiers & les Militaires de la flotte eurent leur part des gratifications; on donna aux matelots la valeur de dix-ſept mois au-deſſus de leur paye ordinaire (3), & Hein fut créé Lieutenant-Amiral de Hollande. Pierre Adrianſzoon Ita qui croiſoit avec une autre Eſcadre dans la Baye d'Honduras, enleva de ſon côté deux vaiſſeaux richement char-

Autres avantages ſur les Eſpagnols par mer.

(1) J. de Laet Deſcript. des Ind. Occid. *Liv.* V. *pag.* 137-147.
(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 725, 809.
(3) Vanden Sande *Liv.* X. *pag.* 137.

Digitized by Google

gés, & revint heureuſement terrir au port de Texèl (1). PHILIPPE V.

1628.

Pendant que la fortune favoriſoit les armées navales de la République, les ſuccès de l'Empereur lui donnoient de grandes inquiétudes du côté du Nord. Ferdinand ne diſſimuloit plus ſes vues, & l'on ne pouvoit douter qu'il ne voulût ſe rendre maître de la Mer Baltique, après avoir abattu les Puiſſances du Nord (2). Il avoit envoyé le Comte de Zwartzenbourg à Lubec, où les Députés des Villes anſéatiques étoient aſſemblés pour les mettre dans ſon parti; mais il ne put y réuſſir (3). Jean-Georges d'Arnheim, Veld-Maréchal de ſes armées, étoit entré dans la Poméranie; & quoique le pays fût neutre, il avoit mis garniſon dans toutes les places, à la réſerve de Stetein. Stralſond s'étoit rachetée moyennant quatre-vingt-mille rixdalers; mais la ſomme n'étant pas entiérement payée, il en prit prétexte pour l'aſſiéger. Les Danois & les Suedois étant accourus au ſecours, le forcerent de ſe retirer: ils offrirent de garder la Ville; mais les habitans craignant également la domination de ces trois Souverains, les refuſerent, & chargerent Lieuwe Aitzema, Auteur des *Annales d'Etat & de Guerre*, alors Agent des Villes anſéatiques à la Haye, de demander du ſecours aux Etats-Généraux. Ceux-ci voyant le danger paſſé, donnerent ordre à Charles de Krakow, leur Réſident à Elſeneur, d'aller à Stralſond, d'examiner l'état de la Ville, & d'avancer trente mille florins, s'il étoit néceſſaire (4). L'Empereur cependant ſe voyant maître de la Poméranie, nomma Wallenſtein Généraliſſime de ſes armées navales dans la Mer Baltique, & lui donna le Duché de Meklembourg. Ce Seigneur ordonna à Mansfeld qu'il avoit nommé Gouverneur de Wiſmar, de conſtruire au plutôt quinze vaiſſeaux de guerre, qui devoient avec la flotte Polonoiſe s'emparer du Détroit du Sond, & fit ſolliciter les Villes maritimes de recevoir garniſon Impériale; mais il

VI. Progrès des armes Impériales dans le Nord.

Secours fourni à Stralſond par les Etats.

(1) Commelin Vie de Freder. Henr. *Tom.* I. *pag.* 34.
(2) Puffendorf *Lib.* I. §. 52. Khevenhuller Ann. Ferdin. *Tom.* XI. *pag.* 1525.
(3) Piacef. *pag.* 308.
(4) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 697-702.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1628.

fut prévenu par Chrétien, qui fit marcher quelques Régimens à la hâte : les Suedois leur envoyerent de Dantzyck de la poudre & des munitions de guerre. Les Villes signerent le 22 de Juillet une Ligue défensive avec Gustave Adolphe, & Stralsond reçut une garnison Suedoise (1).

Treve entre la Suede & la Pologne.

Les Etats pensant toujours à rétablir la paix du Nord, renouvellerent leur attention, & vinrent à bout de faire signer par Gustave & Sigismond une treve en attendant la paix ; mais le Roi de Suede, fier de ses victoires & maître de Pillau, où il avoit établi un péage qui lui rendoit de grosses sommes, n'étoit pas pressé de conclure par la médiation de ceux dont il tiroit le plus, & la négociation fut encore infructueuse (2) : enforte qu'il traina jusqu'au mois de Septembre, & la conclut enfin pour six ans ; mais sans Médiateurs (3).

Les Etats offrent de garder le Détroit du Sond.

Les Etats se consolerent du procédé, en voyant ce Monarque en état de soutenir la liberté de l'Allemagne, & d'empêcher Ferdinand d'opprimer les Puissances du Nord. Ils craignoient que secondé des flottes Espagnoles & des vaisseaux Polonois, il ne s'emparât du Détroit du Sond, & ne leur fermât l'entrée de la Mer Baltique. Le malheur des armes de Chrétien les effrayoit, & sous prétexte d'y remédier, ils tenterent de se rendre les maîtres de ce passage : ils offrirent dans ce dessein au Roi de Danemarc d'y mettre deux mille hommes entretenus à leurs dépens, & d'en fournir quatre autres pour le servir où il jugeroit à propos, à condition que les frais seroient pris sur les droits qu'ils payoient au passage. Laurent Reaal, ci-devant Gouverneur général des Comptoirs de Hollande dans les Indes, fut chargé de la Commission : il avoit un ordre secret de bien examiner la situation & la force des lieux, & du Roi, & sur-tout de cacher son nom & sa qualité. Chrétien écouta l'Envoyé ; mais aussi délié que les Hollandois, il répondit froidement que ses troupes lui suffisoient pour garder son pays ; qu'il

Refus du Roi de Danemarc.

(1) Caraffa *pag.* 345, 347. Puffendorf *Lib.* I. §. 54.
(2) Arteema *Tom.* I. *pag.* 708-715.
(3) Du Mont Corps Diplom. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 594.

Digitized by Google

n'exigeoit des Etats qu'un peu plus d'exactitude à payer les subsides, dont ils étoient convenus. PHILIPPE V.

1628.

Ce Monarque étoit d'autant plus éloigné d'accepter des offres si dangereuses, qu'il étoit en négociation avec l'Empereur sous la médiation de Lubec (1). Il ne laissa pas de passer un Traité avec les Suedois & les Etats : par leur secours il forma une flotte, & chassa les Impériaux de Wolgast, d'Usedam, reprit Stetin & un grand nombre de bâtimens auprès de Wismar, & par ce moyen hâta le succès du Traité (2). L'Empereur embarrassé de la guerre que la succession au Duché de Mantoue allumoit en Italie, se laissa persuader de pacifier le Nord par Wallenstein, qui prévoyant que la diversion diminueroit ses armées, craignoit de voir faner les lauriers qu'il avoit moissonnés jusqu'alors (3). La paix fut donc signée en Mai de l'année suivante. Ferdinand rendit tout ce qu'il avoit pris, & le Roi de Danemarc promit de ne plus se mêler des affaires de l'Empire (4). Quoiqu'on eût stipulé la liberté à toutes les Puissances d'accéder au Traité, la France, l'Angleterre & la Hollande protesterent contre la Paix (5), sous prétexte de l'exclusion de l'Electeur Palatin & du Duc de Meklembourg qui restoient dépouillés de leurs Etats ; & nous verrons cette étincelle que l'Empereur négligea d'éteindre dans le moment, mettre toute l'Allemagne en feu. Le vaisseau de guerre sur lequel Reaal revenoit, ayant fait naufrage sur les côtes du Jutland, dans un lieu où les Autrichiens avoient une garnison, l'Envoyé fut arrêté, sous prétexte qu'il venoit du pays ennemi, & long-tems resserré dans les prisons de Vienne (6).

Sa paix avec l'Empereur.

L'Agent des Etats arrêté.

Les Etats cependant ayant manqué de se saisir du Sond, songeoient à s'assurer des embouchures de l'Elbe & du Weser : ils y tenoient trois vaisseaux en croisiere, & les Impériaux n'ayant point de bâtimens à leur opposer, se donnoient

Ils s'assurent des bouches de l'Elbe & du Weser.

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 715, 716.
(2) Caraffe *pag.* 346.
(3) Puffendorf *Lib.* I. §. 54.
(4) Du Mont Corps Diplom. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 561-569.
(5) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 791.
(6) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 716.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1628.

beaucoup de mouvemens pour attirer Lubec, Dantzick & les autres Villes anſéatiques dans leur parti ; mais le Nord encore effrayé des événemens de la guerre, ne pouvoit prêter l'oreille à leurs propoſitions (1).

Siege de la Rochelle.

La ruine des Huguenots inquiétoit encore les Etats. Louis XIII fatigué des révoltes continuelles des Religionaires, avoit réſolu d'écraſer la tête de l'hydre en leur enlevant la Rochelle. Il avoit bloqué la place par des forts qui la reſſerroient de tous côtés, & ſe joignoient par une ligne de circonvallation. Richelieu entreprit de fermer le port par une eſtacade dans un endroit hors la portée du canon, où le canal n'eſt que de ſept cens quarante toiſes. Le Duc de Guiſe ayant raſſemblé la flotte royale ſur les côtes de Bretagne, vint mouiller devant la Ville ſur la fin de Janvier. Les Rochellois ne doutant plus du ſiege, élurent pour Maire Jean Guiton, homme d'une fermeté & d'un courage ſingulier. Celui-ci n'accepta la charge qu'à condition qu'il lui ſeroit permis de plonger un poignard dans le ſein du premier qui parleroit de ſe rendre ; & le tirant en même-tems de ſa poche, il le dépoſa ſur le bureau, priant chacun de le traiter de même, ſi jamais il en faiſoit la propoſition.

Secours infructueux des Anglois.

A cette nouvelle Charles propoſa à ſon Parlement d'envoyer au ſecours ; mais ce Corps piqué contre le Favori, refuſa des ſubſides. Le Roi ne put envoyer qu'onze vaiſſeaux, dont l'ordre ſe bornoit à convoyer des munitions de guerre & de bouche ; & ceux-ci trouvant tous les paſſages fermés, prirent le prétexte de la venue d'une flotte Eſpagnole pour ſe retirer.

Et des Etats.

Les Rochellois avoient acheté des grains en Hollande ; mais ils ne purent entrer non plus que l'argent que les Etats leur envoyoient. Leurs Hautes Puiſſances indiſpoſées par les hauteurs de d'Eſpeiſſes, Ambaſſadeur de France, avoient demandé ſon rappel (2). Beaugy, ſon Succeſſeur, ſe plaignit aigrement de la permiſſion que les Etats avoient accordée à des Sujets rebelles de tirer des vivres & de l'artillerie

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 716-720.
(2) Voyez ſon Mém. *dans* Aitzema *Tom.* I. *pag.* 768.

Digitized by Google

de leurs Provinces (1) : ce qui avoit empêché les Hollandois de tenter la force ouverte pour introduire leur convoi. PHILIPPE V. 1628.

La famine augmentoit tous les jours ; le 8 de Juillet un boiſſeau de bled ſe vendoit deux cens florins, un mouton trois cens, une vache mille. Le peuple après avoir conſommé les chevaux, les chiens & les chats, étoit réduit à faire du pain avec de la paille hachée & des ſcieures de bois, & d'amollir les vieux cuirs & les vieux parchemins pour les réduire en bouillie. Les aſſiégés dépêcherent en Angleterre pour repréſenter l'horreur de leur ſituation. Famine.

La flotte Angloiſe parut enfin ; elle étoit de cent quarante voiles, entre leſquelles étoient quelques bâtimens maçonnés de briques, & chargés de poudre deſtinés à rompre l'eſtacade. Elle parut en bataille le 3 d'Octobre ; mais les Anglois voyant des deux côtés du canal des batteries qui tiroient à fleur d'eau, prêtes à couler leurs vaiſſeaux à fond, n'oſerent avancer, & ſe retirerent après avoir envoyé leurs bordées. Soubiſe qui s'étoit joint à leur flotte, offrit de leur montrer le chemin à la tête des François ; mais l'Amiral s'excuſa ſur la défenſe d'expoſer toutes les forces de l'Angleterre, & revint de bord (2). Les aſſiégés au déſeſpoir, battirent la chamade, & capitulerent le 30 d'Octobre. Sa Majeſté leur accorda amniſtie du paſſé, la jouiſſance de leurs biens & le libre exercice de la religion réformée dans la Ville (3). La flotte Angloiſe au ſecours de la Ville. Repouſſée. Capitulation de la Rochelle.

VII. Modération envers les Remontrans.

Les Remontrans commençoient à recouvrer la même liberté en Hollande. Ils s'aſſembloient publiquement à Rotterdam, malgré les repréſentations redoublées des Synodes. Les Remontrans s'adreſſerent aux Etats, & demanderent qu'il leur fût permis de célébrer leur culte dans les moindres Egliſes, offrant de laiſſer les grandes aux Contre-Remontrans ; mais les Etats, au lieu de répondre à ces Requêtes, les renvoyoient au Magiſtrat des Villes. Dans ces circonſ-

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 771, 773.
(2) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XIX. *pag.* 395.
(3) Contin. de Mezeray *Tom.* XI. Vie de Louis XIII. *pag.* 385, 389. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 725, 739.

PHILIPPE V.

1628.

tances quelques Membres du Synode de la Sudhollande, alors assemblé à Delft, proposerent de définir les Articles que le Synode de Dordrecht taxoit de s'éloigner de la saine Doctrine & de la vérité reçue dans les Eglises ; mais les Etats craignant le renouvellement des troubles, défendirent de toucher cette corde. Les plaintes augmentoient, & les Remontrans enhardis par le silence des Etats, commencerent à se montrer à la Haye ; ils ouvrirent enfin leurs Eglises sans attendre de permission, quoique les Etats promissent aux Synodes l'exécution des Placards (1). Leurs Nobles & Grandes Puissances écrivirent au mois d'Août une Lettre circulaire, pour enjoindre aux Escoutets & aux Baillis de tenir la main à l'exécution des Placards (2).

Proposition en leur faveur. Rejettée.

Emeute à Amsterdam.

Mais l'émeute d'Amsterdam fit preuve, qu'on regardoit les Remontrans d'un œil plus favorable. Adrien Smout, Prédicant rigoriste, prêcha publiquement qu'on alloit recevoir *le Cheval de Troye* dans la Ville, désignant sous ce nom Grotius, au rappel duquel on travailloit alors, & quelques autres répandoient des propos encore plus séditieux. Le Magistrat, sans s'embarrasser d'arrêter le tocsin, protégeoit toujours les Remontrans. Enfin la populace poussée par ses Ministres, attaqua l'endroit où les Arminiens étoient assemblés ; mais ils furent protégés par la garde qui sépara les mutins. Les zélés s'étant assemblés, projetterent une Requête qu'ils firent signer par un grand nombre de Bourgeois, & le Magistrat défendit les Conventicules (3). Ce remede irrita le mal (4), & multiplia les plaintes (5) ; le Consistoire demanda avec plus de vivacité qu'on interdit toute Conférence aux Remontrans (6). Le Magistrat craignant les suites,

(1) Résolut. de Holl. *du 22, 25, 26, 27, 28 Juill. du 2, 5, 9, 10, 11, 12 Août, du 29 Sept. 14, 16 Décemb.* 1628. *pag.* 116, 118, 119, 120, 121, 125, 131, 136, 139, 145, 147, 148, 180, 181, 216, 220. *du 3, 30 Mars* 1629. *pag.* 21, 60.

(2) Lettr. de L. N. & Gr. P. 1628. *dans* l'Hist. de la Patr. *Tom.* XI. *Liv.* XII. *pag.* 77.

(3) K. Brandt Vie de Grotius, Voyez la Lettre de Reigersberg. *pag.* 262.

(4) Vanden Sande *Liv.* X. *pag.* 134.

(5) Voyez ces Requêtes impr. en 1628. *pag.* 3, 5.

(6) Voyez la Requête *pag.* 8.

avertit

avertit le Stadhouder qui vint à Amſterdam dans le mois d'Avril avec bonne eſcorte. Les principaux intéreſſés des Compagnies des Indes lui préſenterent une Requête, par laquelle, après avoir déclaré qu'ils profeſſoient l'ancienne religion, ils demandoient qu'elle fût maintenue, & qu'on défendit toute nouveauté (1). Le Stadhouder écouta les plaintes des uns & les défenſes des autres (2), calma les animoſités par la promeſſe qu'il fit aux zélés, de maintenir l'ancienne religion, à condition qu'ils ſupprimeroient leurs Requêtes & bifferoient les ſignatures (3). Les zélés ſe récrierent dans la ſuite contre la prédilection que le Prince avoit marquée pour le Magiſtrat, & reprocherent à celui-ci de l'avoir gagné, en conſentant les impoſitions pour la guerre (4).

PHILIPPE V. 1628.

Arrivée du Stadhouder.

Accommodement.

Auſſi-tôt qu'il fut parti, ce dernier augmenta les Compagnies de milice, & fit ſortir de la Ville une Enſeigne dont il ſe méfioit (5). Les Remontrans commencerent alors à ſe montrer ſans crainte : les Rigoriſtes s'en plaignirent aux Etats ; mais leurs propres Députés les empêcherent d'obtenir audience, les obligerent de préſenter leurs griefs par écrit, & la Requête fut renvoyée au Magiſtrat d'Amſterdam, qui dans la crainte d'être forcé de rétablir les choſes ſur l'ancien pied, pria le Prince d'augmenter la garniſon de quelques Enſeignes. Le Stadhouder en choiſit une du Régiment de Brederode, l'autre de Locheren, la troiſieme de Hartaing, & la quatrieme de Beverwaard, qui ſe trouverent dans la Ville avant qu'on eût appris leur venue (6), & dans l'inſtant on publia l'Ordonnance ſuivante.

La garde de la Ville augmentée.

Nouvelle garniſon.

« Comme par la machination d'eſprits turbulens il s'eſt » élevé des méſintelligences & des défiances entre les bour- Ordonnance.

(1) Voyez la Requête *pag.* 11.
(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 702, 703.
(3) Réſolut. de Holl. *du 14 Avril* 1628. *pag.* 75. Vanden Sande *Liv.* X. *pag.* 335.
(4) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 703.
(5) Relat. de la Fact. Armin. 1628. Hooft Lettr. *n.* 865. *pag.* 134.
(6) Réſolut. de Holl. *du 8, 9, 13, 19, 20 Décemb.* 1628. *pag.* 210, 211, 213, 214, 223, 224.

PHILIPPE V. 1628.

» geois, qui font appréhender le tumulte, les séditions, & » peut-être l'effusion du sang des citoyens: les Sieurs Bourg- » mestres & le Conseil de cette Ville, de l'avis & par le » consentement de son Excellence, Monseigneur le Prince » d'Orange, voulant prévenir les émeutes, & mainte- » nir le Commerce en paix & dans l'état florissant dont » la Ville jouit, ont trouvé à propos d'ordonner à chacun » de demeurer tranquille, en notifiant aux bons Citoyens » que l'arrivée de quatre Compagnies ne tend qu'à cette » fin, & que le Magistrat n'a d'autre vue que de mainte- » nir la vraie Religion chrétienne réformée, telle qu'elle » est prêchée publiquement, pour assurer la tranquillité & » le bien-être de cette Ville & de ses habitans (1) ». Ces troupes servirent encore à contenir les matelots qui s'étoient attroupés devant l'Hôtel de la Compagnie des Indes Occidentales, & demandoient une nouvelle part au butin fait sur la Flotille (2).

Suite de cette révolution.

Punitions des Mutins.

Duik, Grand-Pensionnaire, informa les Etats de Hollande, de la part du Prince, de cette augmentation de garnison, & Leurs Nobles & Grandes Puissances rejetterent la Requête que quelques bourgeois avoient présentée à ce sujet, les exhorterent à se comporter en bons Citoyens, & prierent le Magistrat de passer légerement sur tout ce qui s'étoit fait jusqu'alors (3); mais cette démarche des bourgeois avoit choqué les Régens, qui firent citer les principaux (4), bannirent à perpétuité le Docteur Leenards, condamnerent Jean Willemszoon Bogaard, ancien Echevin, à faire amende honorable & à deux mille florins d'amende, & faute d'exécuter son jugement à sortir de la Ville. Pierre de Goeethem, Caporal de l'Enseigne bourgeoise de Jean-Nicolaszoon Vlooswyk, & Albert Hermanszoon Dingstec, Fabriquant de lacets, furent bannis pour six ans, Pierre Harke, Marchand, fut condamné à trois cens florins d'a-

(1) Réfolut. de Holl. *du 20 Décemb. 1628. pag.* 225. Aitzema *Tom. I. pag.* 703.
(2) Vanden Sande *Liv. X. pag.* 137.
(3) Réfolut. de Holl. *du 20 Décemb. 1628. pag.* 224, 225.
(4) Vanden Sande *Liv. X. pag.* 131.

Digitized by Google

mende, à demander pardon à Dieu & à la Juſtice, ou, en cas de refus, banni pour deux ans, & déclaré déchu du droit de bourgeoiſie. Les autres obtinrent leur grace par l'interceſſion des Etats (1). La ſévérité du Magiſtrat ne put encore refréner les partis. PHILIPPE V. 1628.

Querelle avec les Arquebuſiers.

Les Contre-Remontrans avancerent de vive voix & par écrit, que les Arquebuſiers étant obligés par ſerment de protéger les Citoyens contre les Eſpagnols & les Perturbateurs du repos public, devoient diſſiper les Aſſemblées illicites (2); les Remontrans répondirent avec aigreur (3). On conſulta l'Univerſité de Leide & les Députés des Synodes de la Nord & de la Sudhollande (4) : la réponſe déplut au Magiſtrat; elle portoit « qu'on ne pouvoit exiger d'un Arquebuſier un » ſerment impliqué, ni le forcer à prendre les armes ou à » rien faire de contraire à la Religion réformée, ni l'obliger » à ſoutenir ceux qui vouloient introduire des nouveautés; » qu'il ne devoit pas donner ſa voix pour l'élection d'un » Officier qu'il ſoupçonnoit de favoriſer les nouvelles opi» nions, qu'il ne pouvoit ni lui obéir, ni le ſuivre, quand » même il devroit perdre ſon droit de bourgeoiſie (5) ». Les Bourgmeſtres combattirent cette réponſe par une harangue publique, & rendirent une Ordonnance, pour enjoindre aux Arquebuſiers de prêter un nouveau ſerment, & de jurer de maintenir les privileges, & de protéger les Citoyens contre les vexations & la violence (6).

Avec des Prédicans.

La fermentation augmentoit, & les Prédicans nourriſſoient les animoſités. Le Docteur Smout, dont nous avons déja parlé, déclamoit hautement contre les Magiſtrats, & ſe voyant cité, il oſa ſoutenir qu'ils étoient les Perturbateurs d'Iſraël; que ſemblables à Roboam, ils rejettoient l'avis

(1) Extr. du Reg. de Juſt. d'Amſterd. *du 27, 31 Janv.* 1629. *dans* l'Hiſt. de la Patrie, *Tom.* XI. *Liv.* XLII. *pag.* 82.
(2) Couron. & l'Echo des Arqueb. au ſujet du ſerment, impr. en 1628. *dans* l'Hiſt. de la Patrie, *ubi ſupra.*
(3) Récompenſ. de Haman 1628. *ubi ſupra.*
(4) Réſolut. de Holl. *du 7 Mars* 1629. *pag.* 21.
(5) Voyez la Conſult. *dans* Aitzema *Tom.* I. *pag.* 806.
(6) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 808.

PHILIPPE V. 1628.

des Anciens, par leſquels il déſignoit Pauw, ci-devant Bourgmeſtre, & ſes Adhérans. Sa témérité fut punie le 7 de Janvier 1630, par un ordre de ſortir de la Ville en vingt-quatre heures, & Kloppenburg le ſuivit de près. Celui-ci fut appellé pour remplir une Chaire dans l'Univerſité de Franeker (1); le premier demeura ſans emploi. Les Etats de Hollande cherchoient à calmer les eſprits; le Magiſtrat menaçoit d'uſer de ſes droits, & de prendre ſéance dans le Conſiſtoire. Quelques Députés des Etats l'accuſoient d'aller trop vite, & parloient de la convocation d'un Synode; le Prince & les deux Conſeils n'étoient pas de cet avis. Bikker, Bourgmeſtre, harangua le Prince plus d'une heure, pour lui prouver que le Prédicant Smout avoit bleſſé la Souveraineté de la Province & la Confédération, par des prêches qu'il qualifioit de ſéditieux, préſomptueux & ſcandaleux (2).

Qui ſont chaſſés de la Ville.

Conteſtations à ce ſujet.

Frederic-Henri ſe fit apporter le Placard, par lequel Philippe, Duc de Bourgogne, avoit défendu de prononcer juſqu'au nom de *Cabeliaux* & d'*Hoekins* (3). Il le fit revivre en l'appliquant aux Remontrans & Contre-Remontrans, & renvoya le jugement de ceux qui refuſoient de s'y ſoumettre, devant quatre Conſeillers tirés des deux Tribunaux, cinq Eccléſiaſtiques, deux Profeſſeurs de l'Univerſité de Leide & trois Prédicans. Ce Plan venoit de Dordrecht; Amſterdam & la plûpart des Villes jugeoient que la conteſtation regardoit la diſcipline; mais le Clergé la jugeoit purement ſpirituelle, & refuſoit de ſiéger avec des Laïcs (4), & Kats qui faiſoit par proviſion les fonctions de Penſionnaire depuis la mort de Duik, refuſa de conclure à la pluralité (5). Les Députés du Synode de la Nordhollande, voulant terminer ces diſputes à l'amiable, firent en Novembre une propoſition qui fut pareillement rejettée, & les Etats renvoye-

Décision du Stadhouder.

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1019-1023.
(2) Hooft Lettr. *n.* CCVI. *pag.* 164.
(3) Voyez ci-deſſus *Tom.* IV. *Liv.* IX. *pag.* 32.
(4) Réſolut. de Holl. *du 19 Janv du 12, 14, 27 Mars, 30 Avr. 2, 3, 15 Mai* 1630. *pag.* 12, 29, 31, 42, 52, 60, 62, 63, 75.
(5) Réſolut. de Holl. *du 8 Juin* 1630. *pag.* 91.

Digitized by Google

rent la décision de ces disputes au Prince d'Orange (1). Il ordonna, après un mûr examen, que le Magistrat d'Amsterdam s'abstiendroit pendant un an « de prendre place dans » le Consistoire, que Smout conserveroit ses appointemens » en qualité de Prédicant; qu'il pourroit être appellé par » toute autre Eglise que par celle d'Amsterdam; mais qu'il » renonceroit à prêcher dans cette Ville ». PHILIPPE V. 1618.

Les Magistrats acquiescerent au prononcé; mais le Synode en marqua son mécontentement: il insistoit pour le rétablissement de Smout, jusqu'à ce que les Etats & le Prince eussent jugé le fond de cette affaire, & vouloit que le Magistrat fût exclu du Consistoire: il alléguoit, que les Ecclésiastiques n'avoient jamais reconnu le prétendu droit qu'on vouloit s'arroger. Le Magistrat fit une protestation contraire: le Clergé s'opiniâtra à rejetter la décision du Prince (2); & ceux d'Amsterdam s'en tinrent au jugement, sans s'embarrasser des oppositions ni de l'Arrêté du Synode (3). On ne voit pas cependant que le Magistrat ait pris séance dans le Consistoire; mais il paroît que Smout eut bien de la peine à se faire payer de ses gages (4); & ce ne fut que par le secours de la garnison & par l'autorité du Prince dont elle dépendoit, que les Régens maintinrent leur autorité (5). Opposition du Clergé.

Les Remontrans obtinrent en 1630 la permission de bâtir une Eglise, dont la fondation fut célébrée par Jooft Vanden Vondel, célébre Poëte de ce tems (6). Ces vers furent gravés au-dessous d'une Estampe qui représentoit la vue de cet Edifice, & se vendoit publiquement; mais le Magistrat piqué qu'on triomphât si clairement de sa facilité, saisit la Planche, & la fit apporter à l'Hôtel de Ville, où elle resta quelque tems, & fut ensuite remise au propriétaire (7). La sévérité s'adoucit au point, qu'on accorda aux Remontrans Les Remontrans fondent une Eglise à Amsterdam.

(1) Résol. de Holl. *du 21 Novemb. 11 Décemb.* 1630. *pag.* 143, 164.
(2) Résolut. de Holl. *du 21 Décemb.* 1630. *pag.* 174. *du 23, 27, 28 Mars, du *, 2 Avr.* 1631. *pag.* 39, 43, 53.
(3) Résolut. de Holl. *de* 1631. *pag.* 158.
(4) Résolut. de Holl. *du 27 Juin* 1640. *pag.* 160.
(5) Hooft Lettr. n. CCLIII. *pag.* 209.
(6) Poëfies de Vondel *Tom.* II. *pag.* 526.
(7) Vie de Vondel *pag.* 32.

PHILIPPE V. 1628. la permiſſion de bâtir un Séminaire, & Simon Epiſcopius condamné ſi formellement par le Synode de Dordrecht, fut nommé Profeſſeur de Philoſophie dans la célébre Ecole de cette Ville, où il remplit ſes fonctions depuis 1634 juſqu'en 1643 qu'il mourut (1). Ils obtinrent auſſi plus de liberté à la Haye.

Et un Séminaire.

Epiſcopius nommé Profeſſeur.

Vitenbogaard rétabli à la Haye.

Vitenbogaard avoit préſenté dès 1627 une Requête aux Etats, par laquelle il demandoit la permiſſion de ſe purger de la condamnation du Synode; mais elle avoit été rejettée. On craignoit encore de donner atteinte au droit du Synode; mais on le ſouffrit à la Haye, & même il prêcha pluſieurs fois juſqu'en 1644 qu'il mourut (2). Mais à Haarlem & à Leide, ſiege de l'Univerſité (3), ils furent long-tems ſans oſer paroître. Dans les autres Provinces, & ſur-tout dans l'Overyſſel, on ne les toléra que dans la ſuite. Les Synodes s'apperçurent enfin qu'ils étoient favoriſés ſecretement par le Prince; les Etats ceſſerent leurs plaintes, & tournerent leur zèle contre les Catholiques, qui cependant obtinrent plus de liberté, ſur-tout depuis la paix de 1648. Nous nous ſommes arrêtés ſur cette Révolution, d'autant plus volontiers, que le détail ne s'en trouve dans aucun Auteur, & la même raiſon nous oblige à rendre compte d'un autre différend qui s'éleva entre le Magiſtrat d'Amſterdam & quelques Eccléſiaſtiques qui ſe croyoient ſoutenus par l'Univerſité de Leide.

Erection de l'Ecole illuſtre d'Amſterdam.

La Régence d'Amſterdam mécontente de certains Profeſſeurs de Leide, & piquée de la réponſe dont nous avons parlé, conçut le projet de fournir à ſes citoyens le moyen d'inſtruire leurs enfans ſans ſortir de la Ville; & ce deſſein fut exécuté en 1631, malgré les oppoſitions de l'Univerſité, par la fondation de cette Ecole devenue ſi célébre, où ceux qui font leurs études, ſe rendent également capables de ſervir l'Etat & l'Egliſe. On ſe contenta de lui donner le titre d'*Ecole Illuſtre*, pour ne point attaquer les privileges des autres Profeſſeurs. Leurs Grandes & Nobles Puiſſances

(1) P. A. Limborch Vita Epiſcop. *pag.* 313, 316.
(2) Vitenbog. Vie & Apol. *Cap.* XVIII, XIX. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1079.
(3) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 703.

Digitized by Google

ayant accordé aux Régens la permiſſion de l'ériger ſur ce pied (1), ils appellerent Gerard-Jean Voſſius, pour enſeigner l'Hiſtoire, & Gaſpré Barlæus, pour l'Eloquence. Ces deux Sçavans avoient été dépoſés de l'Univerſité de Leide en 1619 : le premier s'étoit rétabli dans les bonnes graces du Prince, & les Etats lui firent préſent de ſix cens florins pour l'*Epître Dédicatoire* de ſes *Inſtitutions* (2). Ce choix combla la joye des Remontrans, & la Jeuneſſe qui ſe deſtinoit à la Chaire, accourut prendre des leçons de ces nouveaux Maîtres (3). Les affaires de l'Egliſe que nous avons expédiées ſans égard aux époques, nous ont dérangés du Plan que nous nous ſommes tracé : il faut remonter au printems de 1629, pour reprendre le fil des événemens politiques & militaires.

PHILIPPE IV. 1628.

Voſſius & Barlæus appellés Profeſſeurs.

VIII. Changement dans le Gouvernement des Pays-Bas. 1629.

Philippe mécontent de la molleſſe de Spinola pendant la derniere campagne, rappella ce Seigneur ſans conſidérer que la diſette d'argent l'avoit réduit à la défenſive, qui même étoit bien difficile à ſoutenir ; & jugeant qu'il étoit dangereux de laiſſer l'autorité dans une même main, il mit le Comte Henri Vanden Berghe à la tête de ſes armées, donna le Gouvernement du Pays à Colonne, & nomma le Cardinal de la Cueva pour le Cabinet.

Prépatatifs de la campagne.

L'enlevement de la Flotille réduiſoit l'Eſpagne dans l'impuiſſance de faire des remiſes à l'Archiducheſſe, & ces tréſors étant entrés dans les coffres des Hollandois mettoient la République en état de faire la guerre avec plus de vigueur. Le Prince d'Orange propoſa cette année d'attaquer les Eſpagnols, & de profiter de la foibleſſe de l'Archiducheſſe, pour étendre les frontieres de la République ; il travailla tout l'hyver à l'augmentation des troupes, quoiqu'une bonne partie des Etats de Hollande refusât ſon conſentement (4). Les uns ne penſoient qu'à l'épargne ; les autres ſe flattoient de renouveller la treve : ceux-ci cherchoient à

Difficultés ſur les contributions.

(1) Reſolut. de Holl. *du 8, 18 Avr.* 1631. *pag.* 62, 73.
(2) Réſolut. de Holl. *du 30 Avr.* 1630. *pag.* 60.
(3) P. A. Limborch Vita Epiſcop. *pag.* 313.
(4) Réſolut. de Holl. *du 16, 20, 22 Fevr.* 1629. *pag.* 6, 8, 10.

PHILIPPE V. 1629. capter la bienveillance des Villes, en diminuant les impôts ; ceux-là piqués de la facilité du Prince pour les Remontrans, vouloient le contraire. Enfin les Etats-Généraux députerent à ceux de Hollande, pour les déterminer à faire un effort pour cette campagne (1) ; & ceux-ci réſolurent d'autoriſer le Stadhouder & les Conſeillers-Committés à preſſer la levée des impoſitions ordinaires (2). Les Députés de Haarlem, de Schoonhoven, d'Edam & d'Enkhuizen ne ſe rendirent qu'avec peine, & ſous condition qu'ils ſeroient avoués de leurs Commettans (3). Son Excellence aſſurée de ſes fonds, ne négligea rien pour ouvrir la campagne de bonne heure : il aſſembla ſon armée aux environs d'Arnhem, & s'y rendit le 24 d'Avril accompagné du Comte de Styrum & du Duc de Bouillon, qui devoient ſervir ſous lui en qualité de Lieutenans Généraux (4).

Deſſein de Frédéric-Henri. Il méditoit depuis long-tems le ſiege de Bois-le-Duc, une des plus fortes places du Brabant. La diſette d'argent de l'ennemi, l'abſence de Spinola, la guerre de Danemarc qui devoit empêcher les Impériaux de venir au ſecours, & la marche des François au-delà des Alpes, étoient les motifs qui le déterminoient. L'événement fit voir le peu de ſolidité des raiſonnemens des hommes : les Pays-Bas Eſpagnols ſuffirent pour ſuppléer aux finances ; l'Archiducheſſe mit ſur pied une bonne armée ; Vanden Berghe remplit parfaitement la place du Général Italien ; Chrétien fit ſa paix avec Ferdinand, qui envoya une puiſſante armée dans les Pays-Bas ; Louis XIII content d'avoir délivré Caſal, revint ſur ſes pas, ſans rompre ouvertement avec l'Eſpagne (5) : & cependant la Providence fit réuſſir les projets du Prince par des moyens qu'il n'avoit pas prévus. Frederic-Henri, pour couvrir ſon deſſein, envoya le Comte de Styrum du côté de Lingen ; le Colonel Pinſen du côté de Weſel, & Stakembroek marcha à Bois le-Duc. Aucun de ces Généraux

(1) Réſolut. de Holl. *du 1 Mars 1629. pag.* 17. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 854.
(2) Réſolut. de Holl. *du 4 Mars 1629. pag.* 19.
(3) Réſolut. de Holl. *du 21 Mars 1629. pag.* 47.
(4) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 855.
(5) Mém. de Freder. Henr. *pag.* 52, 53.

n'étoit

Digitized by Google

n'étoit informé du véritable projet : chacun croyoit que la place dont il devoit rendre compte étoit menacée, & la plûpart des Membres des Etats n'en ſçavoient pas davantage (1). Il fit cependant la revue de ſon armée ſur la bruyere de Mook, & la trouva de deux cens quarante-quatre Enſeignes, qui compoſoient vingt quatre mille hommes effectifs, & ſeize Cornettes, qui faiſoient quatre mille cavaliers. PHILIPPE V. 1629.

Il paſſa la Meuſe à Graave le lendemain, pendant que Stakenbroek inveſtiſſoit Bois-le-Duc avec la cavalerie. Pinſen demeura quelque tems ſous le Fort de Schenck avec vingt-deux Enſeignes, rejoignit enſuite l'armée devant la place, & le Comte de Tyrum reſta entre le Waal & l'Yſſel pour veiller aux paſſages de ces rivieres. Il inveſtit Bois-le-Duc.

Le Comte Vanden Berghe qui campoit entre le Rhin & la Meuſe, imagina d'abord que les Hollandois en vouloient à Weſel, & marcha de ce côté ; mais ſur la nouvelle que l'armée étoit à Mook, il s'avança par Venlo ſur Roermonde ; & ayant appris qu'elle avoit paſſé la Meuſe auprès de Graave, il vint couvrir Maaſtricht. Bois-le-Duc cependant étoit inveſti. Cette Ville eſt fortifiée régulierement, & ſes approches ſont gardées par les Forts d'Iſabelle, de S. Antoine & de Pettelaar. Elle étoit pourvue abondamment de munitions de guerre & de bouche. Antoine Schets, Sieur de Grobbendonk, y commandoit une garniſon de trois mille ſoldats & de quatre Cornettes, à laquelle il joignit douze Compagnies qu'il forma des bourgeois en état de porter les armes, & Balançon trouva moyen d'y jetter mille ſoldats d'élite, pendant qu'on formoit l'inveſtiſſement. Mouvemens des Eſpagnols.

Le Prince d'Orange ayant diſtribué ſes quartiers, fit travailler ſans relâche à fortifier ſon camp ; il fit creuſer un foſſé de ſix toiſes de large ſur huit pieds de profondeur, flanqué de redoutes & de tenaillons, & muni de canons de diſtance en diſtance. Erneſt de Naſſau ſe poſta avec vingt-ſix Enſeignes entre Crevecœur & Pettelaar ; & pour aſſurer les convois, il pouſſa ſa communication le long de la Travaux pour attaquer la place.

(1) Vanden Sande *Liv.* X. *pag.* 138.

PHILIPPE V. 1629.

Dieze par une chauſſée de quatre mille pas à travers le marais, défendue par un parapet de trois pieds & un foſſé de chaque côté, arroſé par la riviere, au moyen d'une levée qu'il fit faire du côté de la Ville. L'eau qui ſe trouvoit de quatre pieds de hauteur dans quelques endroits, retardoit les travailleurs; mais la préſence du Prince & les récompenſes diſtribuées à propos animoient les ſoldats, & les ouvrages furent en état le quarantieme jour. On forma trois attaques le 17, l'une ſur le Fort d'Iſabelle, l'autre au Fort S. Antoine, & la troiſieme à la porte de Hinthem. Les aſſiégés voulurent défendre leurs dehors par quelques ſorties, dont ils furent vivement repouſſés.

Mouvemens de l'Infante pour la ſecourir.

L'Archiducheſſe à la nouvelle de ce ſiege, envoya toutes les troupes qu'elle put raſſembler pour renforcer ſon armée, & donna ſes ordres pour le ſecours. Elle dépêcha en même-tems vers l'Empereur pour preſſer l'arrivée des Allemands qu'il devoit envoyer. Vanden Berghe vint camper au commencement de Juin à Turnhout: ſon armée ſe trouva de trente mille hommes & de ſept à huit mille chevaux. Frederic-Henri apprenant ſa venue, fit percer les digues du Dommel & de l'Aa, & fit entrer leurs eaux dans le double foſſé, dont il avoit muni ſon camp, mit des doubles gardes de tous côtés, & les viſitoit régulierement toutes les nuits.

Vanden Berghe arrive au ſecours.

Il eſt repouſſé.

Les Eſpagnols ſe montrerent le 6 de Juin au quartier du Stadhouder; mais ils furent reçus de façon qu'ils ne penſerent qu'à la retraite. Ils parurent le lendemain ſur la bruyere, & canonnerent le camp avec la plus grande vivacité. Edouard Vere, Colonel Anglois, reçut une balle à travers la tête, comme il venoit de ſaluer le Prince. Cet événement effraya les Etats, qui dépêcherent pour prier Frederic-Henri de ne plus expoſer une tête ſi précieuſe à la République (1).

Edouard Vere tué à côté du Prince.

Diverſions infructueuſes de l'ennemi.

Vanden Berghe après avoir tenté le camp de tous côtés, & le trouvant également fort, fut camper à Boxtel, d'où il marcha ſur Graave, faiſant mine de vouloir l'aſſiéger; mais le Prince, loin de prendre le change, continua ſes at-

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 859.

Digitized by Google

taques avec plus de vigueur (1). L'ennemi n'avoit effectivement aucun deſſein ſur la Ville, & ne penſoit qu'à joindre dix mille Autrichiens qu'Erneſt de Montecuculli amenoit. Il ordonna à Lucas Cairo, Gouverneur de Lingen, qui campoit avec deux mille hommes près de Goche, de prendre douze cens hommes de la garniſon de Weſel, & de s'aſſurer d'un paſſage ſur l'Yſſel. Le Comte de Styrum accourut de Nimegue, où il apprit qu'il étoit paſſé, & le trouva ſi bien retranché à ſon arrivée, qu'il fut repouſſé avec une grande perte (2).

PHILIPPE V. 1629.

Il s'aſſure du paſſage de l'Yſſel.

Conſternation dans les Provinces.

Cependant Vanden Berghe ayant paſſé la Meuſe à Mook, s'avança par Weſel, où il paſſa le Rhin; & forçant ſa marche, il ſe trouva le 28 de Juillet vis-à-vis de Cairo. Le paſſage de l'Yſſel donna de grandes inquiétudes à toutes les Provinces, & le Prince ne fut pas plus tranquille: il n'ignoroit pas que les places de ce canton manquoient de munitions & de ſoldats (3). Son Conſeil étoit d'avis de lever le ſiege, & de défendre l'invaſion des Provinces; mais il déclara *qu'il périroit plutôt que d'abandonner une entrepriſe qui lui coûtoit ſi cher, & où ſon honneur & celui de la République étoient attachés.*

Le Prince s'opiniâtre au ſiege.

Il réſolut ſeulement d'envoyer Erneſt-Caſimir avec cinquante-cinq Enſeignes & quatorze Cornettes pour jetter des troupes dans Doesburg, Zutphen, Deventer & Zwol. Il écrivit aux Etats de Gueldre, d'Utrecht & d'Overyſſel de retirer dans les Villes les gens de la campagne avec leurs beſtiaux & leurs effets, & de brûler ce qu'ils ne pourroient pas emporter, afin d'affamer l'ennemi, qui ne pouvoit tirer ſes vivres que par Weſel. Les Etats-Généraux prirent à leur ſervice les troupes que le Roi de Danemarc venoit de licencier, & chargerent le Colonel Morgan de les amener avec ſes Anglois. Ce Capitaine les diſtribua dans Zwol & dans Deventer, & ſe jetta avec ſes gens dans Naarden (4).

Il aſſure les frontieres.

(1) Mém. de Frederic Henri. *pag.* 52-82.
(2) Mém. de Frederic Henri. *pag.* 82-87. Vanden Sande *Liv. X. pag.* 141.
(3) Réſolut. de Holl. 1629. *pag.* 77.
(4) Réſolut. de Holl. *du 14, 16 Août* 1629. *pag.* 144, 149.

PHILIPPE V. 1629.

Ils retinrent encore trois Régimens que le Roi de Suede faiſoit lever, & les envoyerent dans l'Overyſſel. La Compagnie des Indes Occidentales leva mille ſoldats pour la garde d'Utrecht, & l'on inonda tout le pays entre cette Ville, le canal & Muiden (1). On jetta quelques troupes dans Wageningen & Harderwyk, & le Comte Erneſt s'établit à Arnhem, pour obſerver les mouvemens de l'ennemi (2).

Invaſion dans la Veluwe.

Les Eſpagnols ne demeurerent que trois jours dans leur camp, paſſerent le fleuve le 31 de Juillet, vinrent camper à Dieren vis-à-vis de Doesburg, & s'emparerent d'un Fort entre cette Ville & Zutphen. Après s'être couverts par une ligne, ils commencerent à conſtruire un pont ſous le canon de ce Château, & Erneſt, Comte de Montecuculli, les ayant joints avec quatorze mille Impériaux, ils paſſerent l'Yſſel au nombre de quarante mille, & ſe jetterent dans la Veluwe (3), où les Allemands s'arrêterent. Vanden Berghe pouſſa vers Amersfoort, dont la garniſon n'étoit que de ſix Enſeignes & d'une Cornette de cavalerie, qui ſe rendirent à la premiere ſommation. Tertullien de Dorp qui la commandoit, fut mis dans la ſuite au Conſeil de guerre, dégradé des armes, & banni du pays. Jean de Naſſau, couſin du Prince, qui n'ayant pu obtenir du ſervice des Etats, s'étoit donné à l'ennemi (4), prit le château de Ter-Eem. Le Comte de Salazar s'approcha de Hattum; mais il trouva la garniſon ſur ſes gardes (5), & n'oſa attaquer Harderwyk (6).

Les ennemis maîtres d'Amersfoort.

Jean de Naſſau paſſe au ſervice de l'Empereur.

Il s'empare du Château de Ter-Eem.

Epouvante à Utrecht & en Hollande.

La priſe d'Amersfoort jetta l'épouvante dans Utrecht, où les Etats-Généraux étoient alors aſſemblés (7); la plûpart des habitans ſe réfugierent en Hollande avec leurs

(1) Réſolut. de Holl. *du 14, 17, 21, 23 Août, 12 Sept.* 1629. *pag.* 144, 152, 153, 165, 171, 181. Hooft Lettr. *n.* 179, 183. *pag.* 143, 146.
(2) Mém. de Freder. Henr. *pag.* 87-92. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 917.
(3) Réſolut. de Holl. *du 13 Août* 1629. *pag.* 143.
(4) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 121.
(5) Réſolut. de Holl. *du 20 Août* 1629. *pag.* 161.
(6) Réſolut. de Holl. *du 19 Août* 1629. *pag.* 160. Vanden Sande *Liv.* X, *pag.* 145, 146.
(7) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 869, 887.

Digitized by Google

meilleurs effets (1). Les Hollandois ayant perdu l'habitude de voir l'ennemi ſi proche, eurent d'autant plus de frayeur, que le bruit couroit que les Eſpagnols vouloient s'emparer d'Amſterdam (2). Montecuculli pilloit & brûloit la Veluwe; il réduiſit en cendres Hilverſom, bourg très-conſidérable dans le Gooiland, & ſes partis couroient juſqu'aux portes de Naarden (3).

PHILIPPE IV. 1629.

Ravages des ennemis.

IX. Continuation du ſiege de Bois-le-Duc.

Ces nouvelles qui venoient coup ſur coup, ne purent diſtraire Frederic-Henri de ſon entrepriſe. Le Duc de Candale à la tête des François avoit emporté le Fort d'Iſabelle l'épée à la main; les Anglois s'étoient emparés du Fort S. Antoine qu'ils trouverent abandonné, & les trois attaques réunies battoient vivement la porte de Hinthem. L'abord étoit étroit & difficile, la riviere la bordoit d'un côté, & l'on avoit creuſé un large foſſé de l'autre: enſorte qu'on ne pouvoit avancer qu'en ſe retranchant pied à pied. On fit cependant la deſcente du foſſé: l'on emporta la demi-lune dont l'attaque fut meurtriere; & les François y perdirent Courtaumer; mais le canon du rempart enfila cet ouvrage de tous côtés; il ne fut pas poſſible de s'y maintenir. Le Prince fit élever une batterie qui raſa la demi-lune & ſa traverſe; il logea pour lors le Mineur ſous le baſtion & ſous la courtine. Pendant ce tems Balançon que Vanden Berghe avoit laiſſé à Boxtel, entreprit de percer la digue de la Meuſe, dans le deſſein d'inonder les aſſiégeans. Strakenbroek & Bouillon chaſſerent les travailleurs, & ce dernier ayant taillé la cavalerie en piéces auprès de Breda, prit Balançon pendant que le premier s'emparoit d'Eindhoven, où l'infanterie s'étoit réfugiée (4).

Priſe d'Eindhoven.

Surpriſe de Weſel.

Sur ces entrefaites le Sieur de Haarſolte & le Tréſorier de Goch arriverent au camp, pour communiquer au Prince un projet qu'Ottond de Gand, Sieur de Dieden, Colonel & Gouverneur d'Emmeric, avoit formé pour ſurprendre

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 860-868. Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 93-95.
(2) Vanden Sande *Liv.* X. *pag.* 146.
(3) Hooft Lettr. *n.* 186. *pag.* 149.
(4) Mém. de Frederic Henri. *pag.* 95-104. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 882.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1629. Weſel. Cette Ville eſt ſituée dans le Duché de Cleves ſur les frontieres de l'Allemagne. Spinola n'avoit rien épargné pour la mettre en défenſe. Dieden entretenoit une intelligence ſecrete avec Pierre Muller & un autre des principaux habitans (1), & ce fut d'eux qu'il apprit que depuis l'entrée de l'armée dans la Veluwe, la garde étoit plus négligée, & que par un excès de confiance Franciſco Lozano, Gouverneur de la place, avoit fait abattre une tour de briques qu'il vouloit remplacer par un baſtion, que le manque d'argent avoit empêché d'achever. Dieden ne voulant s'en fier qu'à ſes propres yeux, obtint un paſſeport ſous le nom d'un marchand de laine, viſita les lieux; & ce fut après l'examen qu'il forma le plan qu'il envoyoit au Prince. Frederic-Henri l'ayant approuvé, , ordonna au Comte Erneſt-Caſimir de lui donner mille ſoldats & huit Cornettes. Dieden ayant reçu ces troupes, manda à Wolf, Gouverneur de Breevoort, de ſe rendre à une demie-lieue de Weſel le 19 d'Août à deux heures du matin, & partit du Fort de Schenck pour ſe trouver au rendez-vous. Il paſſa devant Emmeric, dont on eut grand ſoin de fermer les portes; mais la pluye & l'obſcurité ayant retardé ſa marche, il ne put arriver qu'à quatre heures, & Wolf qui craignoit que le jour ne le découvrît, étoit déja décampé.

Ce contre-tems n'empêcha pas Dieden de ſuivre ſon entrepriſe: il donna trente hommes ſous la conduite des deux Bourgeois, & les fit ſuivre par quatre-vingt & plus loin par cent vingt autres, commandés par le Capitaine Huigens. Ces troupes arriverent aux paliſſades qu'ils arracherent, & paſſerent le foſſé; les premiers monterent ſur le baſtion qui n'étoit pas fini. La ſentinelle avertit le corps de garde; Huigens qui ſurvint s'en rendit maître. Dieden qui le ſuivoit détacha Lauwyk pour ouvrir la porte à la cavalerie, & s'avança ſur le marché, dont il chaſſa deux Enſeignes eſpagnoles qui diſputerent le poſte avec aſſez de vigueur. Il attaqua le Gouverneur qui s'étoit retranché dans la *Steen-*

(1) Vanden Sande *Liv.* X. *pag.* 147.

Digitized by Google

porté, & le força, après un combat opiniâtre, de ſe rendre priſonnier (1). Wolf averti par la mouſqueterie, revint ſur ſes pas, & ſe rendit maître de deux Forts ſur la Lippe. On trouva dans Weſel trente-deux pieces de canon, quantité de munitions de guerre & de bouche, beaucoup d'argenterie & de bagage, que les Officiers Allemands & Eſpagnols avoient laiſſé en entrant dans la Veluwe, & l'on fit douze cens priſonniers. Cette conquête ne coûta que trente-deux hommes aux Hollandois, & les Eſpagnols en laiſſerent deux cens dans les deux combats. Le retard qui devoit faire manquer l'entrepriſe, ſervit à ſa réuſſite : la plûpart des ſentinelles qui faiſoient exactement leur devoir pendant la nuit, étoient rentrés dans leur corps de garde en voyant le jour (2).

L'ennemi évacue la Veluwe.

Cette ſurpriſe déconcerta les projets du Général Eſpagnol. Vanden Berghe voyant le paſſage des vivres fermé, rappella les Allemands, & ſe retira d'Amersfoort & de Ter-Eem (3). Jean de Naſſau abandonna la Veluwe, repaſſa l'Yſſel, vint camper entre Doesbourg & Zutphen, & toute l'armée ſe porta vis-à-vis de Rhinberk (4).

Capitulation de Bois-le-Duc.

Le ſiege de Bois-le-Duc tiroit à ſa fin : la mine étant en état, les aſſiégeans y mirent le feu, & firent une breche dans le mur & dans le baſtion ; le Lieutenant-Colonel Kerbert voyant l'ennemi en déroute, s'y logea. Les aſſiégés réduits à attendre depuis long-tems le ſecours qu'ils demandoient inutilement (5), ne penſerent plus qu'à gagner du tems ; ils offrirent des ôtages, & demanderent une treve de quinze jours, ſous parole de ſe rendre, en cas qu'ils ne fuſſent pas ſecourus plutôt. Grobbendonk repréſenta au Prince, « que les Eſpagnols n'ayant jamais baiſſé les armes devant » leurs ennemis, ſe voyoient forcés de plier devant une » valeur ſupérieure ; que l'aveu qu'il en faiſoit, rehauſſoit » la gloire de ſon Excellence, ſans attaquer leur ancienne

(1) Réſolut. de Holl. *du 20, 22, 23 Août* 1629. *pag.* 163, 167, 169.
(2) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 104, 109. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 871, 875, 926, 928.
(3) Réſolut. de Holl. *du 25 Août* 1629. *pag.* 175, 177.
(4) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 880.
(5) Réſolut. de Holl. *du 14 Août* 1629. *pag.* 146.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1629.

» réputation ; qu'il avoit heureuſement à traiter avec un » Prince, dont la généroſité eſt éprouvée, & qui récom- » penſe le courage dans ſes ennemis même ; qu'il n'ignore » pas, qu'on impute aux malheureux leur malheur même ; » qu'ils ne demandent que le tems de ſe mettre à couvert » du reproche, & qu'en accordant leur demande ſon Ex- » cellence triomphera des Eſpagnols par ſa valeur & par » ſa magnanimité ». Mais l'éloquence échoua devant la ſageſſe du Prince : il rejetta la demande, & les batteries recommencerent avec plus de vivacité. Les aſſiégés capitulerent le troiſieme jour 14 de Septembre. La Reine de Boheme & la Princeſſe d'Orange arriverent au camp avec une grande ſuite, pour voir ſortir la garniſon qui fut conduite à Anvers par Dieſt, emmenant ſix pieces de canon qui lui furent accordées. La force de la Place, le nombre & la valeur de la garniſon, & la capacité du Gouverneur, relevoient le mérite du Vainqueur, & les travaux de l'attaque & de la défenſe du camp faiſoient honneur à ſon génie.

Combat entre Erneſt-Caſimir & Jean de Naſſau.

Sur le bruit que Gobbendonk demandoit à ſe rendre, Vanden Berghe avoit paſſé la Meuſe à Venlo ; mais étant arrivé trop tard, il recula juſqu'à Liege. Erneſt-Caſimir s'avança entre Doesburg & Keppel, à une demie-lieue des Impériaux. La cavalerie de Jean de Naſſau attaqua le campement, & fut repouſſée vigoureuſement. Frederic-Henri voyant ſon camp affermi, vint ſe poſter entre Zutphen & le corps que Jean de Naſſau commandoit. Ce Général craignant d'être coupé, décampa de bonne heure, & ſe retira ſous le canon de Rhinberk, abandonnant le Fort qu'il avoit au-delà du Fleuve. Les Eſpagnols avoient beaucoup ſouffert de la diſette des vivres ; la déſertion s'étoit miſe dans leur armée, & celle des Etats augmentoit tous les jours de leurs pertes (1) Vanden Berghe pour conſerver ſes troupes, prit le parti de les mettre en quartiers d'hyver. Jean de Naſſau prit les ſiens dans le Pays de Berghes & de Juliers, & Frederic-Henri ſuivit ſon exemple ; mais avant que de ſéparer ſes

(1) Hooft Lettr. n. 183. pag. 146, 148.

troupes ;

troupes, il détacha Hauterive qui s'empara des Châteaux d'Yſſelbourg & de Ringelberg, & Statenbroek qui ſe ſaiſit de la petite Ville de Buric vis-à-vis de Weſel. Frederic-Henri après avoir viſité ſa conquête, deſcendit le Rhin, & ſe rendit à la Haye le 13 de Novembre. Le peuple le reçut avec des acclamations de joye (1), & les Etats avoient ordonné des actions de graces & des réjouiſſances pour les priſes de Weſel & Bois-le-Duc (2).

PHILIPPE V.

1629.

Les Etats maîtres d'Yſſelbourg, de Ringelberg & de Buric.

X.

Réſultat de l'Ambaſſade en Angleterre.

Le récit d'une campagne auſſi glorieuſe ne ſouffroit pas d'interruption. Nous reviendrons au printems pour rendre compte des affaires politiques. Les Ambaſſadeurs extraordinaires que les Etats avoient envoyés en Angleterre l'année précédente, rapporterent, que le Monarque plus brouillé que jamais avec ſon Parlement, n'étoit pas en état de ſecourir le Roi de Danemarc, qu'il négocioit ſa paix avec la France par la médiation des Vénitiens. Le Traité fut ſigné le 24 d'Avril (3), à des conditions moins honorables que celles que les Etats-Généraux avoient ménagées l'année précédente, ce qui chargea le Monarque du mépris des Etrangers & de celui de ſes Sujets (4). Mais la Rochelle s'étant rendue, Charles n'avoit plus d'intérêt à continuer la guerre; & pouvant ſe paſſer de ſubſides, il étoit dans la réſolution de ne plus convoquer de Parlement. Louis de ſon côté n'avoit plus de ſujet de plaintes que l'expulſion des domeſtiques de ſa Sœur; mais cet objet le touchoit ſi peu, qu'il ſe contenta de ſtipuler par un Article la confirmation des conventions matrimoniales de la Reine, & laiſſa au Roi la liberté de régler ſa maiſon ſur le pied qu'il jugeroit le plus convenable (5).

Paix de cette Couronne avec la France.

Motifs des deux Puiſſances.

Réſultat de l'Amabſſade en France.

L'alliance entre la France & les Etats-Généraux ne fut pas ſi facile à conclure. Le Roi prétendoit s'en tenir au Traité

(1) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 109., 119. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 881-887, 912-920.
(2) Réſolut de Holl. *du 22 Août, 19 Sept.* 1629. *pag.* 168, 186.
(3) Voyez Du Mont Corps Diplom. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 580. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 841. Conf. Réſol. *du 28 Mars* 1629. *pag.* 67.
(4) Contin. de Mezeray *Tom.* XI. Vie de Louis XIII. *pag.* 364.
(5) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XIX. *pag.* 422.

PHILIPPE V. 1629.

que Langerak avoit signé, ou faire revivre celui de Compiegne, & Leurs Hautes Puissances ne vouloient accepter ni l'un ni l'autre. Ils ne pouvoient passer l'obligation de secourir la France envers & contre tous (1), & l'opiniâtreté du Ministre François sur ce point força les Ambassadeurs de prendre leur congé (2). Louis XIII étoit devenu moins traitable depuis la soumission de la Rochelle & sa paix avec l'Angleterre : la guerre d'Italie l'occupoit ; il partoit pour prendre le commandement de son armée, ou du moins pour autoriser de sa présence les ordres de Richelieu. Les Ambassadeurs ne pouvoient le suivre, & quelques-uns prétendent qu'il ne pensoit pas avantageusement d'un peuple qui se laissoit matter depuis si long-tems par les Espagnols. Mais l'heureuse campagne de Frederic-Henri lui fit concevoir d'autres idées (3). Il est certain que la prise de Wesel & de Bois-le-Duc, jointe à l'invasion de Gustave Adolphe en Allemagne, préparoient au Traité, dont nous verrons la conclusion ; mais ce fut la rupture des négociations avec l'Archiducheſſe qui détermina la signature (4).

Négociations de l'Infante pour une Treve.

Cette affaire étoit alors sur le tapis ; il n'étoit plus question de paix avec les Espagnols depuis le Traité, par lequel la France s'étoit engagée de payer tous les ans un million à la République ; mais les Espagnols ayant appris qu'il arrivoit difficilement, que les François faisoient de foibles efforts du côté de l'Allemagne, & que le Danemarc étoit épuisé, crurent l'occasion favorable pour traiter d'une treve. Marquette étant à Middelbourg pour l'échange des prisonniers, en fit la premiere ouverture en 1626. Le Prince d'Orange autorisa Berkel & Slagmuller, & après la mort de ce dernier, Vander Hooge, à recevoir les propositions que Marquette faisoit au nom de l'Infante, sans leur donner de titre. Elle demandoit une redevance annuelle pour le Roi, qui seroit payée par chaque Province, & la liberté pour les

(1) Résolut. de Holl. *du 13, 18 Avril* 1629. *pag.* 73 ;
(2) Résolut. de Holl. *du 6 Mars* 1629. *pag.* 22.
(3) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 834-836.
(4) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 965.

Digitized by Google

Catholiques, au moins dans quelques Villes. Cette derniere proposition fut rejettée d'abord ; mais on continua la négociation par écrit, & sous des noms emblêmatiques : par exemple on désignoit la Guerre par le *Procès fâcheux de la Veuve & des Héritiers de Slagmuller* (1), & l'Infante par la *Veuve ou la Grande Dame*, & Philippe n'étoit pas nommé. On découvrit dans la suite que Spinola conduisoit cette intrigue ; mais on ne trouve nuls vestiges du Prince ni des Etats-Généraux. On voit cependant par les *Pieces originales*, que le tout étoit communiqué à la Régence sous serment de garder le secret. Philippe V. 1629.

En 1629 Marquette étant à Rosendaal, communiqua à Berkel un plein Pouvoir que Philippe donnoit à l'Archiduchesse pour terminer cette affaire, & proposa de renouveller la Treve pour trente-quatre ans, à condition que les Zeelandois ouvriroient l'entrée de l'Escaut. Berkel ayant rejetté la clause, Marquette consentit à passer outre, si le Gouvernement autorisoit Berkel à traiter au nom de Leurs Hautes Puissances. Celui-ci ayant fait son rapport au Prince, Frederic-Henri l'envoya à la Haye, & l'adressa au Pensionnaire Duik, qui prit avec lui quelques Députés de Hollande & de Zeelande, qui répondirent qu'on ne pouvoit délibérer sur une proposition verbale, & qu'on prieroit le Prince d'autoriser Berkel à faire sa demande par écrit, en rapportant copie authentique du pouvoir donné par le Roi. Cet Agent revint à la Haye avec les Pieces, & pour lors on communiqua la proposition aux Etats de Hollande & à ceux de Zeelande, qui la renvoyerent aux Etats-Généraux assemblés à Utrecht. Le Comte Vanden Berghe étoit alors dans la Veluwe, & les Etats demanderent, si l'Infante rappelleroit son armée ? Marquette répliqua par une autre question, si les Etats remettroient Wesel au Duc de Neubourg ? Mais depuis il promit l'évacuation de la Veluwe sans condition.

Kats & Berkel furent renvoyés au Prince devant Bois-le-Duc, pour prendre son avis. Son Excellence évitant de Avis du Prince d'Orange.

(1) Résolut. de Holl. *du 26 Avril 1630. pag.* 57. Notul. de Zeel. *du 18 Févr. 1630. pag.* 11.

PHILIPPE V. 1629. parler affirmativement, répondit par forme de converſation, *que les Etats n'auroient jamais une plus belle occaſion de conclure ſous des conditions honorables, s'il étoit queſtion de faire une paix ſolide ; que s'ils ne pouvoient y parvenir, il falloit agir offenſivement, la guerre défenſive étant nuiſible & dangereuſe à la Patrie ;* & comme on le preſſoit de s'expliquer ſans ambiguité, il s'écria : *Que veut-on que je diſe encore ?* Les Etats-Généraux réſolurent de convoquer une Aſſemblée générale des Provinces pour le 25 de Février 1630, & l'on ordonna un grand ſecret, tant ſur la propoſition, que ſur les Pieces qui faiſoient le fondement de la négociation (1) ; mais il fut mal gardé.

Oppoſitions à la Treve.

On vit paroître preſqu'auſſi-tôt un Mémoire de la Compagnie des Indes Occidentales, qui déſapprouvoit la Treve. L'Electeur Palatin vint à l'appui par un autre plus violent. Les Prédicans, & ſur-tout ceux de Zeelande, dans la crainte de voir les Remontrans reprendre le deſſus, mirent en queſtion, *s'il étoit permis en conſcience de conclure une Treve avec les Ennemis de la Religion ?* & conclurent par la négative. Un Député de Friſe courut riſque d'être maſſacré, pour avoir dit, *que la République n'ayant nulle prétention ſur l'Eſpagne, & l'Eſpagne en ayant ſur elle, on ne devoit pas balancer d'accepter la paix qu'elle offroit* (2). Les Provinces ne goûterent pas la propoſition de Marquette. L'invaſion de la Veluwe avoit aigri les eſprits, & les conquêtes de Weſel & de Bois-le-Duc avoient élevé le courage des Villes. Le Sénat de Haarlem, où les Prédicans déclamoient hautement contre la Treve, déſapprouva tout accord par un Arrêté du 17 de Janvier 1630, ſous prétexte de nouveaux troubles que les Remontrans pourroient exciter (3). Les Etats, pour lever toutes difficultés, propoſerent à l'Aſſemblée de Hollande, « de s'unir par un nouveau » ſerment, pour maintenir le Gouvernement actuel, & la

(1) Réſolut. de Holl. *du 11 Décemb.* 1629. *pag.* 220.
(2) Notul. de Zeel. *du 21 Novemb.* 1629. *pag.* 415. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 807-905.
(3) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 965-969.

Digitized by Google

» Religion telle qu'on la prêchoit en public, qu'elle étoit » confirmée par le Synode de Dordrecht, & de ne jamais » consentir au rappel des Prédicans ». Mais quoique la plus grande partie des Députés se conformassent à la proposition, on ne put jamais prendre une résolution unanime, & l'Arrêté ne se fit que hors de l'Assemblée (1). Il fut imprimé à Amsterdam, & distribué dans les Provinces; mais les Etats le désavouerent, & le traiterent de Libelle (2). Le Sénat de Haarlem s'adoucissoit, soit qu'on eût menacé quelques Magistrats de les déplacer, soit qu'il eût résolu d'obéir à ses Supérieurs (3); mais il s'élevoit tant de difficultés, qu'on arrêta de rompre la négociation, ou de la différer (4). On peut présumer que le Cardinal de Richelieu contribua beaucoup à cette résolution. Le Pensionnaire Duik, dans les *Mémoires manuscrits* qu'il a laissés *sur les Campagnes du Prince d'Orange* (5), & dont les *Lettres de Hoofi* font mention (6), nous apprend que le Prince & les Régens étoient portés pour la paix, & que les manœuvres étrangeres la firent manquer (7).

PHILIPPE V. 1629.

Les négociations rompues.

L'année 1629 fut encore remarquable par la mort de trois personnes illustres. Pieter Pietterszoon Hein, fut emporté d'un boulet de canon dans un combat naval contre les Armateurs de Dunkerque. Les équipages irrités de sa mort, coururent à l'abordage, se précipiterent sur les vaisseaux, passerent tout ce qui faisoit résistance au fil de l'épée, mirent le feu au Vice-Amiral, se rendirent maîtres de trois navires, mirent les autres en fuite, forcerent le port de Dunkerque, & brûlerent tous les bâtimens qu'ils trouverent à la rade. Ce grand homme avoit prouvé que la modestie n'est pas incompatible avec les vertus guerrieres. Après la prise de la Flotille, les Etats l'ayant nommé Lieu-

Combat de mer contre les Dunkerquois. Le Lieutenant-Amiral Hein tué.

(1) Voyez Aitzema *Tom.* I. *pag.* 968.
(2) Résolut. de Holl. *du 18 Mars* 1630. *pag.* 43.
(3) Hooft Lettr. *n.* 202, 204. *pag.* 159, 162.
(4) Résolut. de Holl. *du 26 Avril* 1630. *pag.* 57, 58.
(5) Hist. de la Patrie, *Tom.* XI. *Liv.* XLI. *pag.* 111.
(6) Hooft Lettr. *n.* 314. *pag.* 254.
(7) Conf. Basnage Annal. *Tom.* I. *pag.* 7.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1629.

tenant-Amiral de Hollande, pour remplacer le Comte de Naſſau, il leur repréſenta que ce poſte n'appartenoit qu'à des Seigneurs du premier ordre ; il fallut lui démontrer que la République ne pouvoit ſe paſſer de ſes ſervices, pour l'obliger à l'accepter. Leurs Hautes Puiſſances ſe chargerentde ſes obſeques, & lui firent bâtir un Mauſolée dans la grande Egliſe de Delft (1).

Le Fils du Roi de Bohême noyé.

Henri, fils aîné de l'Electeur Palatin, périt miſérablement dans un voyage d'Amſterdam, où ſon Pere le menoit pour viſiter les Gallions de la Flotille, enlevés aux Eſpagnols. Le Roi voulut s'embarquer à Haarlem, malgré la tempête : ſon bâtiment fut heurté par un autre, qui lui paſſa deſſus dans le Hollefloot : on repêcha l'Electeur ; mais le jeune Prince fut noyé avec trois Gentilshommes (2).

Mort de Duik, Conſeiller-Penſionnaire de Hollande.

Antoine Duik, Penſionnaire de Hollande, mourut à la Haye le 15 de Septembre, & Jacques Kats, Penſionnaire de Dordrecht, fut nommé par proviſion pour remplir ſes fonctions (3).

XI. Etat des troupes de la République.

Les Etats ſe trouvant ſurchargés de troupes, étoient alors occupés à la réforme. Si l'on en croit le calcul de quelques *Ecrivains*, la République tenoit ſur pied cent vingt mille hommes d'infanterie ou de cavalerie, dont la plûpart n'étoient engagés que pour trois ou cinq mois (4). Six Provinces furent d'avis de réduire les Enſeignes à cent ſoldats ; mais la Hollande vouloit n'en garder que les cinquante compagnies anciennes, & réformer les levées faites depuis 1628. Les Etats-Généraux & le Conſeil d'Etat firent des efforts inutiles pour les engager à révoquer cet Arrêté.

Projet de réforme.

Oppoſition du Prince.

Frederic-Henri gagna quelques-uns de leurs Députés, qui repréſenterent à leurs Etats le danger de déſarmer au moment que la réunion des Catholiques & des Impériaux faiſoit tout appréhender, & que l'ennemi augmentoit ſes forces ; qu'on ne devoit pas ſe laiſſer ſurprendre par une

(1) Réſolut. de Holl. *du 4 Juill.* 1629. *pag.* 88. Commelin Vie de Frederic-Henri, *Liv.* I. *pag.* 821, 822.
(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 823.
(3) Réſolut. de Holl. *du 19 Sept.* 1629. *pag.* 180.
(4) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 889.

Digitized by Google

feinte négociation. Ils mirent ſur le Bureau un état de l'augmentation néceſſaire pour garder les nouvelles conquêtes, & des troupes qu'il falloit employer à la défenſe des frontieres. Par le calcul la République conſommoit trois cens quatre-vingt-cinq Enſeignes des quatre cens cinquante qu'elle avoit à ſon ſervice. Ces raiſons & le reſpect du Prince déterminerent la Hollande à ſe borner à l'exemple des autres Provinces, à la diminution des cinquante Enſeignes à la moitié (1). Quoique les Etats de Friſe euſſent donné leur conſentement à conſerver les cinquante Enſeignes levées en 1628, ils ſe laſſerent bientôt d'en entretenir huit, dont cette Province étoit chargée, & voulurent les licentier; mais les Etats-Généraux marquerent leur mécontentement avec tant de vivacité, & le Prince inſiſta ſi fortement, qu'ils changerent leur réſolution. Leurs Hautes Puiſſances voulant marquer à Frederic-Henri la ſatisfaction qu'elles avoient de ſes ſervices, conférerent la Charge de Général de la cavalerie à Guillaume ſon fils, qui n'avoit que quatre ans (2).

PHILIPPE V.

1629.

Le jeune Guillaume nommé Général de la Cavalerie.

1630.

Les Hollandois & les Eſpagnols demeurerent cette année tranquilles dans leurs quartiers. On ne s'apperçut de la continuation de la guerre que par une action fort vive, qui ſe paſſa dans le mois de Juillet entre deux partis qui ſe rencontrerent ſur le Rhin. Le Colonel Yſſelſtein étant ſorti de Weſel avec ſept Cornettes, trouva Jean de Naſſau à la tête de huit eſcadrons & d'un corps d'infanterie. Les deux Capitaines en vinrent aux mains, & le combat s'échauffant, le jeune Naſſau emporté par la fougue de l'âge, perdit ſon avantage en ſe ſéparant de ſon infanterie dans la chaleur de la charge (3): ſon imprudence cauſa ſa défaite, il fut bleſſé & conduit à Weſel, où Frederic-Henri vint le viſiter, le traita avec tous les égards qu'exige la parenté; & peu après il le fit relâcher, en payant dix mille rixdalers pour ſa rançon (4).

Combat très-vif entre le Colonel Yſſelſtein & Jean de Naſſau.

Jean de Naſſau bleſſé & priſonnier.

(1) Réſolut. de Holl. *du* 5, 6 & 7 *Décemb.* 1629. *pag.* 218-219.
(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 992.
(3) Mém. de Freder. Henr. *pag.* 119-120. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1018.
(4) Aubery Mém. *pag.* 349.

Digitized by Google

PHILIPPE V.

1630. Cette action fut le seul exploit qui se passa sur terre ; mais la mer fournit un spectacle plus éclatant. La prise de la Flotille avoit enflé le courage des Négocians, & la Compagnie Occidentale ne pensoit qu'à tenter de grandes entreprises. Elle se proposa d'enlever aux Portugais Fernambuque sur la côte du Brésil. Elle résolut de former une flotte considérable sous les ordres d'Henri Lonk ; & pour couvrir leur dessein, ils commencerent dès l'année précédente à mettre en mer des vaisseaux qui sortoient de différens ports, avec ordre de se rassembler au mois d'Août entre la Grande Canarie & Tenerif ; mais ils y trouverent la flotte d'Espagne commandée par Frederic de Tolede. Lonk se trouvant trop foible, gagna le large, & fit voile vers Saint-Vincent, où quelques autres vaisseaux l'attendoient. Sa flotte étoit alors de ving-neuf vaisseaux, y compris deux gallions qu'il avoit enlevés aux Espagnols. La Compagnie Occidentale n'avoit pu en envoyer davantage, les Etats ayant retenu les troupes qu'elle avoit levées pour cette expédition, pour garder la Veluwe ; & le renfort qu'elle y destinoit, ne put arriver que dans l'automne. Elle se trouva pour lors de cinquante vaisseaux & de treize chaloupes, qui parurent au mois de Février devant Fernambuque.

Expédition sur le Brésil.

Prise d'Olinda. L'Amiral mit à terre deux pieces de canon, deux mille cent soldats & sept cens matelots, sous les ordres du Colonel Waardenburg, qui s'emparerent d'Olinda le 15 du mois, après avoir forcé les Portugais d'abandonner un mauvais retranchement qui couvroit la Ville. On y trouva quelques munitions de guerre, & seulement deux cens caisses de sucre ; les habitans avoient sauvé leurs marchandises & les meilleurs effets. Waardenburg marcha au Recif, langue de terre d'environ une lieue de long, qui s'avance dans la mer, sur laquelle sont les magasins défendus par deux Forts. Matthias d'Albukerque, Gouverneur d'Olinda, mit le feu dans les bois de teinture & le sucre, & se retira dans le château Saint Georges, qui capitula le 2 Mars. On y prit vingt-quatre canons de fer & un de fonte ; les tours se rendirent sans attendre l'attaque. Stein Kallenfelf qui commandoit

Du Fort S. Georges.

doit le siege, passa sans perdre de tems dans l'Isle de Saint-Antonio de Vaz, située vis-à-vis le Recif (1), où il bâtit un Fort qu'il nomma Frederic-Henri.

1630.

Construction du Fort Frederic-Henri.

La Compagnie Occidentale informée de la conquête, envoya les Sieurs Jean de Brune, Philippe Serooskerke & Horatio Calandrini pour établir la Régence, nomma Jean de Walbeck, Amiral de la côte du Brésil, Waardenburg, Commandant militaire, & lui donna la seconde voix dans le Conseil. La Compagnie ouvrit en même-tems ce commerce à tous les Négocians, à condition qu'ils se serviroient de ses vaisseaux pour le transport des marchandises, & qu'ils payeroient un certain droit au-delà du fret; mais elle se réserva le commerce des bois de teinture : ce qui produisit un si grand profit, que bientôt les dividendes égalerent ceux de la Compagnie Orientale (2).

Etablissement d'une Régence.

XII. Gustave-Adolphe engagé par les Etats contre la Maison d'Autriche.

Le Héros du Nord, Vainqueur des Russes & des Polonois, fixoit alors les regards de l'Europe. Depuis que Chrétien IV avoit été contraint de demander humblement la paix à l'Empereur, les Puissances Protestantes ne cessoient de solliciter Gustave Adolphe de prendre leurs Eglises sous sa protection; mais la guerre qui subsistoit avec Sigismond, y mettoit obstacle. Les Hollandois faisoient leurs efforts pour mettre les deux Couronnes en paix; l'Angleterre & la France les secondoient de leur mieux. Les Etats pour mettre le Roi de Suede dans l'impuissance de continuer cette guerre, refuserent à Valkenbourg, son Ambassadeur, la permission de lever des hommes sur leurs frontieres, & même ils arrêterent, pour la défense de leur Pays, quelques Régimens que le Roi de Suede avoit formés dans les Provinces-Unies; mais ils les rendirent à la fin de la campagne de 1629 (3).

Sa Treve avec la Pologne.

Ils réussirent enfin, & les deux Rois signerent une Treve. Gustave commença pour lors à penser sérieusement aux moyens d'abbaisser la Maison d'Autriche, dont la puissance

(1) Commelin Vie de Freder. Henr. *Tom.* I. *pag.* 90.

(2) Résolut. de Holl. *du 27 Avril* 1630. *pag.* 58. J. de Laet Descrip. des Indes Occid. *Liv.* VI. *pag.* 166-181. *Liv.* VII. *pag.* 184-204. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 993-998, 1055.

(3) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 890-892.

PHILIPPE V. 1630.

faiſoit trembler l'Empire. Les Etats s'apperçurent, en négociant avec Louis Camerarius, avec lequel ils étoient en pour-parler pour les péages nouvellement établis à Dantzick, que le Monarque ne s'éloignoit pas de renouveller ſes anciennes alliances avec la République (1) ; & l'affaire ayant été miſe en délibération, Leurs Hautes Puiſſances députerent au commencement de l'année Foppius d'Aitzema, leur Réſident à Hambourg, à Wallenſtein & au Comte de Tilly, & Vosbergen fut envoyé à Cologne, pour leur propoſer une exacte neutralité. Wallenſtein répondit, qu'il étoit diſpoſé à vivre en bonne intelligence avec les Etats (2) : mais que dans la circonſtance il ne pouvoit licencier ſes troupes. Tilly, l'Archevêque de Cologne, & généralement toute l'Allemagne, étoient perſuadés que les Etats n'agiſſoient qu'en vue de leurs intérêts, & qu'ils favoriſoient ſecretement les Suedois : ainſi leurs Agens furent congédiés partout ; mais avec politeſſe (3).

Les Etats offrent la neutralité à l'Empire.

Elle eſt rejettée.

Ligue contre la Maiſon d'Autriche.

Guſtave cependant envoya Wallemar, Comte de Farenbach, dans les Cours d'Angleterre, de France, dans les Pays-Bas & à Veniſe, d'où il paſſa par la Dalmatie pour s'aboucher avec Bethleem Gabor & Ragotzy, Princes de Tranſilvanie (4). Ce Conquérant avoit plus d'ambition & de courage que d'argent & de ſoldats. Le Cardinal de Richelieu qui ne négligeoit aucun moyen d'attirer des ennemis aux Princes d'Autriche, promit de fournir cinq cens mille écus tous les ans (5), & le Roi d'Angleterre s'engagea d'envoyer ſix mille hommes ſous le nom d'Hamilton, Seigneur Ecoſſois (6), artifice ſuranné, qui ne fait plus de dupes, mais qui donne au Souverain l'aſſurance d'affirmer, que ſes Sujets agiſſent ſans ſon aveu. Les autres s'engagerent à faire diverſion en Italie & du côté de la Hongrie.

Invaſion de Guſtave-Adolphe dans l'Empire.

Après avoir pris ces meſures, Guſtave ſe prépara à faire

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1008-1012.
(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 809.
(3) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 952-965.
(4) Nani Hiſt. Venet. *pag.* 33.
(5) Contin. de Mezeray *Tom.* XI. Vie de Louis XIII. *pag.* 382.
(6) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XIX. *pag.* 426.

Digitized by Google

une invaſion dans l'Empire. Il nomma Jean Banier, Général de ſon infanterie, & Leonard Torſtenſton, Grand-Maître de ſon artillerie (1); il embarqua dès le mois de Mars quatre-vingt-dix Enſeignes & ſeize Cornettes, & paſſa dans l'Iſle de Rugen. Leſſé, l'un de ſes Lieutenans, qui prit les devants, en chaſſa les Impériaux, & le Monarque s'empara de l'Iſle d'Uſedom. Le Comte Torquatus qui commandoit ſur ces côtes au nom de l'Empereur, voulut ſe rendre maître de Stetin; mais Guſtave le prévint: il embarqua ſes troupes & ſon artillerie ſur des bâtimens légers qu'il avoit fait préparer, ſe préſenta devant la Ville, & ſomma Bogiſlas, Duc de Poméranie, de le recevoir. Celui-ci cherchant à gagner du tems, le Roi le menaça de l'aſſaut, & le força de ſigner le 10 de Juillet une Ligue défenſive, ſauf les droits de l'Empire, qui fut ratifiée par les Etats du Pays (2). Stargard, Anklam, Werkemunde & Wolgaſt ouvrirent leurs portes; il chaſſa les Autrichiens de Greiſſenhagen & de Gratz: enſorte qu'il ne reſta aux Allemands que Colberg & Gripſwalde (3). Il entra enſuite dans le Meklembourg, ramenant avec lui le Duc que Wallenſtein avoit chaſſé, & le rétablit dans ſes Etats, à l'exception de Roſtock & de Wiſmar (4). A ces nouvelles Magdebourg ſe déclara pour lui, & reçut Valkenburg Maréchal de la Cour de Guſtave, avec deux ou trois mille hommes qu'il amenoit en ſon nom. Le Comte de Tilly voulant profiter de l'éloignement du Roi, vint aſſiéger la Ville (5); mais la défenſe fut plus opiniâtre qu'il n'avoit cru. L'Empereur mépriſant un ennemi qui n'avoit que douze mille hommes, lui donna le tems de s'accroître, & de ſe rendre formidable à toute l'Allemagne (6).

PHILIPPE V. 1630.

(1) Puffendorf §. 23. Chemnitz *Liv.* II. *pag.* 37.
(2) Puffendorf §. 26. Chemnitz *Liv.* II. *pag.* 59. Du Mont Corps Diplom. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 606.
(3) Puffendorf §. 28. Piacef. *pag.* 418.
(4) Puffendorf §. 34. Chemnitz *pag.* 54.
(5) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1028-1030. Conf. Réſolut. de Holl. *du 2: Décemb.* 1630. *pag.* 175.
(6) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 120.

PHILIPPE V.

1630.

Particularités sur Wallenſtein.

Ses progrès furent d'autant plus rapides, que tous les Princes de l'Empire étoient mécontens. La Diete d'Augſbourg dès 1629, avoit voulu diminuer l'autorité que Ferdinand donnoit à Wallenſtein, & fit de grandes plaintes ſur le peu de diſcipline que ſes ſoldats obſervoient (1). Dans celle de Ratisbonne aſſemblée cette année, les Electeurs de Saxe, de Brandenbourg & de Baviere ſe déclarerent ouvertement contre ce Seigneur, & preſſerent ſi vivement l'Empereur de retirer ſes pouvoirs, qu'il fut contraint d'envoyer le Comte de Wartemberg lui demander ſa démiſſion, que Wallenſtein remit ſans marquer du chagrin (2); mais il écrivit ſur la table : *L'Empereur perd ſa Couronne, il m'ôte ma réputation, & les Electeurs le pouſſent dans le précipice* (3).

XIII. Alliance entre la France & les Etats.

Ces nouvelles déterminerent le Traité des Provinces-Unies avec la France. Louis XIII, qui juſqu'alors exigeoit une obligation formelle de ne rien conclure avec l'Eſpagne *ſans ſon conſentement*, & de le ſecourir *envers & contre tous*, ſe contenta de la promeſſe de ne rien faire ſans prendre ſon *conſeil* & ſon *conſentement*. Le Roi avoit conçu de grandes inquiétudes depuis la négociation pour la Treve. Beaugy, ſon Ambaſſadeur, avoit ordre de la traverſer de tout ſon pouvoir. La campagne de 1629 avoit relevé la valeur de la République dans l'eſprit du Monarque : il commençoit à croire, que leur alliance n'étoit pas inutile ; & dans ces idées, il fit offrir par ſon Ambaſſadeur de renouer la négociation.

Traité.

Les Etats exigerent de leur côté, que le Monarque déclarât la guerre à l'Eſpagne ; mais ce Miniſtre n'ayant point d'ordre ſur cet Article, traîna les Conférences juſqu'à l'invaſion des Suedois (4), & le 17 de Juin on ſigna à la Haye un Traité, « par lequel le Roi de France promettoit de » payer pendant ſept années conſécutives un million de li» vres par an, ſur leſquelles il retiendroit cinquante mille

(1) Caraffa *pag.* 279.
(2) Priceſ. *pag.* 417. Caraffa *pag.* 247. Nani Hiſt. Venet. *Liv.* VII. *pag.* 168
(3) Burgoldenſ. *Part.* I. *Diſc.* I. *num.* 107.
(4) Réſolut. de Holl. *du 14, 16 Mai, du 11 Juin* 1630. *pag.* 72, 76, 93. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 969-978.

Digitized by Google

» livres pour le payement des troupes françoiſes qui ſeroient PHILIPPE V.
» au ſervice des Etats ; & ceux-ci s'engageoient à ne faire
» ni paix ni treve avec l'Eſpagne pendant ce tems, ſans 1630.
» l'aveu de Sa Majeſté. Il étoit ſtipulé que dans le cas où le
» Roi ſeroit attaqué dans ſon Royaume, il ne ſeroit tenu
» de payer que la moitié, & que l'autre ſeroit employée à
» louer des vaiſſeaux ou des troupes pour ſa défenſe ; que
» les Etats ne donneroient aucun ſecours contre lui ; que
» s'il avoit beſoin d'une flotte pour garantir ſes côtes, il ſe-
» roit libre de louer ou d'acheter quinze vaiſſeaux de la
» République ; qu'on conviendroit dans le cours de ſix mois
» des moyens d'arrêter les Pirates de Tunis & d'Alger dans
» la Méditerranée, & que dans ledit terme on termineroit
» les différends qui ſubſiſteroient entre les Sujets des Puiſ-
» ſances contractantes (1) ».

Ce Traité conclu, le Roi fit ſolliciter les Etats de pouſſer vivement la guerre. Nous avons vu que ce Monarque ſoutenoit les prétentions du Duc de Nevers ſur les Duchés de Mantoue & de Montferat ; que Ferdinand avoit mis ce Prince au Ban de l'Empire, pour avoir refuſé le ſequeſtre entre ſes mains, & que Louis ayant paſſé les Alpes, avoit obligé le Duc de Savoye & le Gouverneur de Milan de quitter la partie ; mais depuis le départ de François ce dernier s'étoit ſaiſi de Trin, & l'Eſpagnol avoit mis le ſiege devant Mantoue, qu'une inondation du Pô l'obligea de lever. Le Roi revenant au ſecours de Caſal, dont Spinola faiſoit le ſiege, fut contraint de forcer le Pas de Suze, pour entrer en Piémont, ſe rendit maître de Pignerol & du Marquiſat de Saluſſes, attaqua les Eſpagnols, & les battit entre Carignan & le Pont de Sture. Dans ces circonſtances Jules Mazarin envoyé par le Pape ménagea une treve, pendant laquelle on conclut la paix. Elle fut ſignée à Ratisbonne le 13 de Novembre, à condition « que les François ceſſe-
» roient d'attaquer l'Empire, qu'ils ne donneroient aucun
» ſecours aux ennemis de la Maiſon d'Autriche ; que le

(1) Voyez le Traité *dans* Du Mont Corps Diplom. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 605. &c. *dans* Aitzema *Tom.* I. *pag.* 978.

PHILIPPE V. 1630.

» Duc de Savoye garderoit Tirin & quelques places jusqu'à » la valeur de quinze mille écus d'or, somme à laquelle on » évaluoit sa part dans la succession de Mantoue & du Mont- » ferrat, & que Ferdinand donneroit au Duc de Nevers » l'investiture du Duché & du Marquisat (1) ». Pendant le siege de Casal Spinola ayant été attaqué d'une maladie épidémique qui regnoit dans les montagnes, donna le commandement au Marquis de Sainte-Croix, & se fit porter à Castello d'Inciſa, où il mourut le 25 de Septembre (2). Baugy dissimula ce Traité le plus long-tems qu'il lui fut possible; mais il ne put empêcher qu'il ne vint à la connoissance des Etats (3).

Mort de Spinola.

Levées accordées aux Vénitiens.

Cette guerre avoit mis Leurs Hautes Puissances dans la nécessité d'accorder aux Vénitiens une levée de quatre mille hommes. Quelques Députés avoient été d'avis, non-seulement du refus, mais encore de leur demander le payement des anciens subsides qui n'étoient pas acquittés; mais Frederic-Henri soutint leur demande, & l'emporta malgré les oppositions de la Frise, de Groningue & des Ommelandes (4).

Paix entre l'Angleterre & l'Espagne.

Cependant le Roi d'Angleterre, toujours plus brouillé avec son Parlement, étoit hors d'état de pousser la guerre contre l'Espagne; & Philippe content de n'être point attaqué, se tenoit en repos sans rien entreprendre contre l'Angleterre, sçachant bien qu'il n'avoit rien à craindre de ce côté. La conclusion de la paix avec la France le réveilla de sa léthargie; il crut devoir profiter de l'occasion pour faire une paix solide avec les Anglois, & n'y trouva point d'obstacle (5). Henri Vanne, Ambassadeur de Charles, communiqua les propositions aux Etats, qui marquerent leur mécontentement par leur réponse, & se plaignirent du peu d'égard qu'on avoit pour le Traité de Southampton. Mais

Mécontentement des Etats.

(1) Piacef. *pag.* 415. Guicheron *pag.* 887. Voyez le Traité *dans* Du Mont Corps Diplom. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 615. & *dans* Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1067.
(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1066-1072.
(3) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1072.
(4) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1016-1018.
(5) Rapin Thoyras *Tom.* VII. *Liv.* XIX. *pag.* 425.

Digitized by Google

1630.

le Chevalier Vane leur repréſenta, « que l'intention de ſon » Maître étoit de comprendre les Hollandois dans le Traité ; qu'il ne prendroit aucun engagement contraire aux » conventions faites avec la République, & qu'il ſe flattoit » qu'ils auroient la même attention, en concluant la treve » qu'ils négocioient de leur côté ». Les Hollandois embarraſſés de la replique, répondirent ſimplement qu'ils vouloient s'en tenir au Traité de Southampton (1). L'Ambaſſadeur revint en automne, & déclara au nom du Roi « que » Philippe offroit à ſon Maître de lui donner ſatisfaction du » Palatinat ; qu'il ne s'éloignoit pas de reconnoître la Liberté » des Provinces-Unies ; qu'il offroit ſon plein pouvoir aux » Anglois, pour traiter avec les Etats de la paix ou d'une » treve, & qu'il demandoit une réponſe prompte & déciſive ». Mais Leurs Hautes Puiſſances s'en tinrent à ce qu'elles avoient dit la premiere fois (2). Les Politiques jugeoient, que la propoſition étoit appuyée ſur des fondemens peu ſolides, que la négociation s'en iroit en fumée (3), & l'on craignoit de donner des ſoupçons à la France, en acceptant la médiation de l'Angleterre (4).

Déclaration des Anglois.

Les Etats refuſent leur médiation.

Charles conclut ſon Traité avec l'Eſpagne en Novembre ſur le même pied que celui de 1604 (5). « Les Rois d'Eſpagne & de la Grande-Bretagne promettoient réciproquement de ne donner aucuns ſecours à leurs ennemis reſpectifs, & le ſecond s'obligeoit d'empêcher ſes Sujets de » prêter leur nom ni ſon pavillon aux Négocians hollandois » pour porter en Eſpagne des marchandiſes de Hollande & » de Zeelande, ni de ce Royaume dans ces Pays (6) ». Charles l'écrivit aux Etats, & s'excuſa ſur la *néceſſité urgente* qui l'avoit forcé de ſe réconcilier avec l'Eſpagne (7).

Traité entre les deux Couronnes.

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 988, 990.
(2) Réſolut. de Holl. *du 27, 28 Novemb.* 1630. *pag.* 149, 150. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1072-1074.
(3) Hooft Lettr. *n.* 219, 222. *pag.* 179, 182.
(4) Notul. de Zeel. *du 6 Sept.* 1630. *pag.* 180.
(5) Voyez ci-deſſus *Liv.* XXI. *pag.* 24.
(6) Voyez le Traité *dans* Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1074.
(7) Réſolut. de Holl. *du 14 Janv.* 1631. *pag.* 3. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1079.

Digitized by Google

PHILIPPE V.

1630.

D'ailleurs il s'étoit élevé de nouvelles disputes au sujet des Draps d'Angleterre : les Négocians de ce Royaume soutenoient qu'on ne pouvoit visiter leurs marchandises, ni juger de la taxe, ou fixer leur valeur qu'à Delft où l'entrepôt étoit établi, & les Etats avoient par un Placard autorisé toutes les Villes à faire ces évaluations (1).

Contestations sur les draps d'Angleterre.

Les contestations entre Chrétien & le Sénat d'Hambourg se renouvelloient plus vivement, à l'occasion d'un nouveau péage que le Roi de Danemarc avoit établi à Glückstad. La Ville eut recours à la médiation de Leurs Hautes Puissances, qui s'intéressoient elles-mêmes à la navigation de l'Elbe. On dépêcha Foppius d'Aitzema à Coppenhague, pour engager le Roi à renoncer à ces nouveaux droits ; mais il trouva les esprits plus aigris par l'enlevement des vaisseaux de garde que les Danois avoient établi à l'entrée du fleuve. Chrétien regardant cette violence comme une déclaration de guerre, envoya sa flotte qui chassa celle de Hambourg, & boucha l'Elbe. Aitzema n'ayant pu se faire écouter dans la circonstance (2), le Sénat s'adressa à l'Empereur, dont il ne put rien obtenir.

Contestations entre le Danemarc & Hambourg sur le péage de Glückstad.

Médiation des Etats.

Rejettée.

Nous ne pouvons passer à l'année suivante, sans rendre compte d'un événement particulier à Frederic-Henri. Il rentra en Juin dans la possession de la Principauté d'Orange, dont il étoit dépouillé depuis long-tems. Maurice, auquel la France l'avoit restituée, avoit chargé ce Prince d'y conduire en 1619 Emmanuel, Prince de Portugal, auquel il avoit confié ce Gouvernement, & d'établir Jean de Hertoge d'Osmale, Sieur de Valkenbourg, pour Commandant des troupes. Emmanuel ayant été rappellé en 1623, ce Capitaine prit le Gouvernement ; mais bientôt ses ennemis le rendirent suspect. On l'accusa de traiter avec Richelieu de la Souveraineté, à condition de rendre son Gouvernement héréditaire (3). Le Prince rappella Valkenbourg, & celui-

Frederic-Henri rentre en possession de la Principauté d'Orange.

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1073, 1085.
(2) Résolut. de Holl. *du 3, 4 Juin* 1630. *pag.* 86. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1025-1028.
(3) Aubery Mém. *pag.* 371. Fragm. de Convers. *dans* les Lettr. du Comte d'Estrades, *Tom.* I. *pag.* 52.

ci

Digitized by Google

ci refusant sa démission, il envoya Jean de Knuit, l'un de ses Conseillers, avec ordre de le tirer de la Ville de force ou de gré. Celui-ci s'étant assuré de quelques Capitaines de la garnison, surprit le Gouverneur chez la Pise, Greffier de la Ville, où il fut tué en se défendant. Knuit monta au Château sans perdre de tems, & détermina son Lieutenant à force de promesses à le rendre. Ainsi Frederic-Henri rentra dans la possession réelle de sa Principauté, dont Valkenbourg s'étoit approprié l'utile (1), & cherchoit à le dépouiller. PHILIPPE V. 1630.

XIV. L'hérédité du Stadhoudérat transportée au jeune Guillaume.

La fortune, qui comme les femmes, ne met plus de bornes à ses faveurs, quand elle a commencé, combla les vœux du Prince au commencement de l'année suivante. Zweder de Haarsolte travailloit depuis quelque tems à déterminer les Etats d'Utrecht & d'Overyssel à conférer au jeune Guillaume le droit de succéder aux charges & dignités de son Pere, en cas qu'il lui survêcût (2), & leurs Députés furent chargés d'y conclure dans l'Assemblée des Etats; les autres Provinces y trouverent quelques difficultés. D'un côté elles voyoient le danger de désigner aux premieres dignités de l'Etat un Prince, dont on ne connoissoit ni les bonnes, ni les mauvaises qualités. Cette raison avoit déterminé leurs Ancêtres, lors de l'élection de Guillaume, à se réserver le pouvoir de lui donner un Successeur d'entre ses fils à leur choix; mais en même-tems elles sentoient, que la désignation du fils attacheroit plus étroitement le Pere aux intérêts de la Patrie, & resserreroit l'Union des Provinces. Quelques-uns même confondoient dans leur idée les Stadhouders & les anciens Comtes (3): ce qui leur faisoit envisager l'hérédité comme un droit établi par la Nation (4). La Noblesse se déclaroit pour le Prince; mais les Villes n'alloient pas si vîte (5). Les Seigneurs rompirent la glace dans 1631.

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1030-1055.
(2) Hooft Lettr. *n.* CCXXXVII, CCXL. *pag.* 196, 199. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 432.
(3) H. Grotius de Antiq. Reipubl. Batav. *Cap.* VII. *pag.* 94.
(4) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1134.
(5) Hooft Lettr. *n.* CCXXXVII. *pag.* 196.

PHILIPPE V. 1631. les Etats de Hollande ; & pendant qu'ils délibéroient ſur ſa propoſition, ceux de Zeelande demanderent qu'attendu l'étroite union des deux Provinces, la concluſion fût unanime (1). Il paroit que les Députés de Hollande eurent égard à la demande ; le tranſport ſolemnel du droit de ſuccéder ayant été fait le 24 d'Avril au nom des deux Provinces, la Gueldre & Zutphen les ſuivirent de près. Quelques Membres de la Hollande vouloient ſe réſerver le pouvoir de régler le Gouvernement, dans le cas où Frederic-Henri viendroit à décéder dans la minorité de ſon fils ; mais la plûpart jugerent la clauſe inutile, ce droit appartenant à la Souveraineté qui réſide dans les Etats (2). Ainſi l'Arrêté paſſa au grand contentement de ſon Excellence, qui témoigna ſa reconnoiſſance par un préſent qu'il fit à chaque Député (3).

La Friſe la tranſporte à Henri, Fils d'Erneſt-Caſimir.

La Friſe ſuivit l'exemple des autres Provinces, & ſes Etats transférerent le droit ſucceſſif de leur Stadhoudérat au Comte Henri, Fils d'Erneſt-Caſimir, au mois de Mars de l'année ſuivante. Ceux de Groningue & des Ommelandes ſe piquerent de n'avoir pas été conſultés, & refuſerent de s'y conformer ; mais Erneſt ayant été tué peu après, ils donnerent leur voix à ſon Fils, & les deux Provinces ſe réunirent pour dreſſer une Inſtruction nouvelle (4) : il étoit porté par un des Articles, que perſonne à l'avenir ne pourroit ſolliciter la ſurvivance de ſes charges (5)

Pauw nommé Conſeiller-Penſionnaire de Hollande.

Les Etats de Hollande ſongerent alors à remplir la place de leur Penſionnaire, vacante depuis 1629, qu'on travailloit à dreſſer une nouvelle Inſtruction (6) ; mais la déciſion des Députés retardoit l'élection. Les uns vouloient la faire tomber ſur Kats, qui faiſoit les fonctions par proviſion depuis la mort de Duik. Ceux d'Amſterdam inſiſtoient en faveur

(1) Notul. de Zeel. miſſiv. *du 20 Mars* 1631. *pag.* 119.
(2) Réſolut. de Holl. *du 15 Mars, du 3, 4, 10, Avr. du 8 Juill.* 1631. *pag.* 30, 50, 57, 64, 65, 79.
(3) Réſolut. de Holl. *du 8 Juill.* 1631. *pag.* 79. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 2132.
(4) Voyez la *dans* Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1228.
(5) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 2225, 5227.
(6) Réſolut. de Holl. *du 19 Décemb.* 1629. *pag.* 225. *16 Janv. 15 Mai*, 5, *8 Juin, 6 Décemb.* 1630. *pag.* 8, 76, 88, 92, 159.

Digitized by Google

de Pauw, Maître des Comptes; & pour exclure le premier, ils ſe ſervoient de l'exemple des Zeelandois, qui par un Arrêté de leurs Etats venoient d'ordonner, qu'on ne pourroit élire pour leur Penſionnaire qu'un homme né dans la Province (1). Mais les Etats de Hollande voulurent ſe conſerver la liberté de choiſir le ſujet le plus capable dans l'étendue des ſept Provinces. On propoſoit donc Kats, Pauw & Rochus Vanden Hooaart (2). Le Prince ayant été conſulté, répondit que les trois Sujets lui paroiſſant également capables, il s'en rapportoit au choix de l'Aſſemblée (3). Sur ces entrefaites Kats ayant appris qu'on le ſoupçonnoit de briguer cette place, ſe rendit aux Etats, s'expliqua nettement ſur cet article, & proteſta qu'il craignoit plus qu'il ne deſiroit d'être chargé d'un fardeau, dont il avoit eſſayé le poids (4). Sa modeſtie réchauffa le zèle de ſes Partiſans: on ne pouvoit lui reprocher que de n'être pas Hollandois; il ſemble cependant que le Gouvernement le deſſervoit ſous main; & ſi l'on ne peut développer les reſſorts qu'on fit mouvoir pour l'éloigner, on en découvre aſſez pour les ſoupçonner (5). Adrien Pauw l'emporta par la pluralité, & fut nommé Conſeiller-Penſionnaire de Hollande le 9 d'Avril (6). Il demanda à l'Aſſemblée, qu'en cas qu'il obtînt dans la ſuite la permiſſion de ſe retirer, il lui fût permis de rentrer dans ſa charge de Maître des Comptes, & préſenta une Requête aux Bourgmeſtres & au Conſeil d'Amſterdam pour être maintenu dans ſon droit de bourgeoiſie, quoiqu'il fût obligé de changer de domicile, & l'un & l'autre lui fut accordé (7).

PHILIPPE V. 1631.

Pendant que ces délibérations occupoient Leurs Nobles & Grandes Puiſſances, Frederic-Henri penſoit à aſſurer le

XV. Entrepriſe de Frederic-Henri ſur Dunkerque.

(1) Notul. de Zeel. Voyez l'Inſtruct. pour l'élect. du Penſion. des Etats de Zeel. *du 19 Févr. 1630. pag.* 17.
(2) Réſolut. de Holl. *du 14 Décemb. 1630. pag.* 168, 169.
(3) Réſolut. de Holl *du 19 Décemb. 1630. pag.* 173.
(4) Réſolut. de Holl. *du 22 Janv. 1631. pag.* 12.
(5) Hiſt. de la Patrie, *Tom.* XI. *Liv.* XLII. *pag.* 143.
(6) Réſolut. de Holl. *du 9 Avril 1631. pag.* 63.
(7) Réſolut. de Holl. *du 12 Avril 1631. pag.* 67. Aitzema *Tom. I. pag.* 1095.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1631. commerce. Il avoit projetté dès l'hyver une entrepriſe ſur Dunkerque, dont les Armateurs infeſtoient les canaux de Zeelande & les côtes de la Hollande. Il avoit communiqué ſon plan aux principaux Membres de la Régence. Il étoit queſtion de faire paſſer ſon armée à Yzendyke, & de la conduire par terre à Dunkerque ; l'expédition étoit périlleuſe. Il falloit traverſer avec des forces inférieures un pays ennemi coupé de canaux & de rivieres : on pouvoit lui fermer le retour ou le paſſage des vivres ; mais ſe voyant à la tête d'une infanterie aguerrie depuis long-tems & dans l'état le plus leſte, il ne douta plus du ſuccès. Chaque ſoldat pouvoit aiſément porter ſa ſubſiſtance pour douze ou quinze jours : il avoit aſſez de caiſſons pour les charger de cent mille livres de pain ; il pouvoit à tout événement tirer ſes proviſions de Douvres, de Calais & de Vliſſingue ; les fortifications de la Ville étoient en mauvais état. Il ajoutoit à ces motifs la néceſſité d'hazarder quelque choſe dans les grandes entrepriſes. Ces réflexions ayant décidé le Conſeil (1), il ordonna à ſon armée de s'aſſembler entre Weſel & Emmerik, & s'y rendit le 17 de Mai (2). Il avoit choiſi ce rendez-vous pour mieux couvrir ſon deſſein, & s'étoit muni des bâtimens néceſſaires pour embarquer quinze mille ſoldats, avec leſquels il deſcendit en cinq jours le Rhin & le Waal, pendant que trois mille chevaux cotroyoient ces Fleuves. Il mit pied à terre au *Juffronwen-gat* devant Yzendyke, & marcha avec tant de diligence, qu'il ſe trouva le ſoir à *Watervliet*, & le lendemain à Maldeghem, d'où il fit un détachement, avec ordre de jetter des ponts ſur le canal qui va de Gand à Bruges, & le paſſa le troiſieme jour.

Manquée. A peine fut-il ſur l'autre bord, qu'il apprit que le Marquis de Sainte-Croix raſſembloit ſes troupes pour lui diſputer le paſſage. Les Députés des Etats qui formoient le Conſeil, furent d'avis de la retraite : le Prince leur repréſenta vainement, que ſon honneur & celui de l'armée étoient attachés à l'exécution de ſon projet ; ils répondirent qu'ils ne vou-

(1) Mém. de Freder. Henr. *pag.* 122-124. Vanden Sande *Liv.* XII. *pag.* 160.
(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1102, 1129.

Digitized by Google

loient pas ſe rendre reſponſables des malheurs qui pouvoient arriver ; & ſi l'on en croit quelques *Ecrivains*, ils oſerent lui reprocher *le peu d'affection qu'il marquoit pour la République, en voulant la ſacrifier à ſon ambition.* Frederic-Henri forcé de rebrouſſer chemin, ſe rembarqua à Watervliet, paſſa par Gorinchem, & vint camper à Drunen, & l'ennemi alla camper entre Anvers & Lier (1). Les Eſpagnols ne pénétrerent pas le deſſein du Prince, & les Pays-Bas furent inondés de Vaudevilles & de Paſquinades, qui tournoient en ridicule un prétendu projet ſur Bruges ; mais les rieurs ne furent pas long-tems de leur côté (2). PHILIPPE V. 1631.

Les Eſpagnols tentent une deſcente.

La mauvaiſe réuſſite des Hollandois encouragea les Eſpagnols à tenter une entrepriſe ſur la Zeelande, & pendant que les armées s'obſervoient, ils firent à Anvers les apprêts néceſſaires pour une deſcente. Les Etats imaginerent, qu'ils en vouloient à Sudbeveland (3). Le Prince fit avancer dix mille hommes du côté de Gertrudenberg, & s'embarqua pour Berg-op-zoom, où le Duc de Bouillon ſe rendit avec douze Cornettes. Cependant Jean de Naſſau partit d'Anvers avec ſix mille ſoldats & trente-cinq frégates chargées de munitions de guerre, eſcortées par douze gros bâtimens. Le rendez-vous étoit devant le Fort. S. Anne, que Grobbendonk avoit conſtruit à la tête du *Polder de Namur.*

Mouvemens de Frederic-Henri pour s'y oppoſer.

A cette Nouvelle Frederic Henri aſſembla devant Saaftingen tout ce qu'il put trouver de bâtimens ſur les côtes de Hollande & dans les Iſles de Zeelande ; mais le canon l'obligea de paſſer au-deſſous de Sudbeveland. Il s'attendoit à voir faire la deſcente dans cette Iſle ; mais le lendemain la flotte ennemie s'avança ſur Thoolen, à la portée du canon de Berg-op-zoom ; le vent & les courans entraînoient les vaiſſeaux hollandois, & le Prince ne pouvant les ſuivre, détacha le Colonel Morgan avec deux mille hommes, qui traverſant les bas-fonds, quoique les ſoldats euſſent de l'eau juſqu'à la ceinture, vint à bout d'entrer dans l'Iſle. Jean de

(1) Mém. de Freder. Henri, *pag.* 124-126.
(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1129.
(3) Réſolut. de Holl. *de Sept*, 1631. *pag.* 115.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1631.

Naſſau avoit jetté l'ancre à portée du mouſquet de la Ville: les Hollandois voulant le joindre, s'engraverent dans la vaſe, & furent contraints d'attendre la marée pour ſe mettre à flot; mais le vent ayant fraichi avec le montant, ils envoyerent ſur leurs *Yagds* le Colonel de Maiſonneuve avec quinze cens Mouſquetaires qui délogerent l'ennemi, & le pouſſerent dans le canal de Plaak au Nord de l'Iſle.

Combat très-vif entre les deux flottes.

La flotte arrivant alors, il ſe livra le 12 de Septembre un combat des plus vifs, qui dura juſqu'à la nuit. Un grand nombre de bâtimens ennemis ayant échoué dans les basfonds, furent abandonnés par les équipages, & la plus grande partie tomba entre les mains des Zeelandois. Jean de Naſſau ſe ſauva dans une chaloupe au Prinſenland, d'où il gagna le camp de Sainte-Croix, proche de Roſendaal.

Défaite des Eſpagnols.

Les fuyards qui prirent terre à Steenbergen, furent coupés par les partis hollandois, pris ou diſſipés; tous les bâtimens demeurerent au vainqueur, & furent conduits à Dordrecht avec plus de quatre mille priſonniers (1). L'entrepriſe de Jean de Naſſau auroit pu donner de grandes inquiétudes, s'il eût fait ſa deſcente dans l'Iſle d'Overflakeeon dans le pays de Voorn, comme il parut l'avoir projetté; mais l'ignorance du pays qu'il attaquoit cauſa ſa perte. Les Hollandois en firent de grandes réjouiſſances, & le Prince n'ayant plus rien à craindre du reſte de la campagne, ſépara ſon armée, viſita les places de la frontiere, & revint à la Haye (2).

Autres avantages ſur eux.

Stakenbroek en conduiſant ſa cavalerie dans ſes quartiers, rencontra près de Venlo trois régimens qui venoient d'Italie, & leur tua ſept cens hommes (3).

Croiſiere infructueuſe contre les Dunkerquois, &c.

La campagne de mer ne fut pas ſi glorieuſe. Le Vice-Amiral Kwaſt croiſa toute l'année ſur les Armateurs de Dunkerque. Il envoya une partie de ſon eſcadre ſur les côtes de Norwege, pour prendre connoiſſance d'un armement qui ſe faiſoit en Eſpagne, & qui devoit, diſoit-on, tourner les

(1) Hooft Lettr. *n.* CCCIII. *pag.* 246 Notul. de Zeel. *16, 20 Sept.* 1631. *pag.* 157, 164.

(2) Réſolut. de Holl. *de* 1631. *pag.* 125. Mém. de Freder. Henr. *pag.* 126-130. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1130-1132.

(3) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1132.

Digitized by Google

Iſles Angloiſes, pour tomber ſur les Pays-Bas; mais les Hollandois rentrerent dans leurs ports ſans avoir vu l'ennemi, & ramenerent ſeulement à Amſterdam trois vaiſſeaux de Lubec, qu'ils prirent avec des marchandiſes prohibées qu'ils tranſportoient en Eſpagne (1). PHILIPPE V. 1631.

La guerre devenoit plus ſérieuſe en Allemagne. Les Etats avoient remis au Roi de Suede cent cinquante mille florins, indépendamment du million que la France devoit lui fournir (2), & Guſtave Adolphe continua la guerre malgré la rigueur de l'hyver (3). Maître de la Poméranie & du Meklembourg, il pénétra dans le Brandenbourg; l'Electeur irréſolu ſur le parti qu'il devoit prendre, demanda la neutralité. Guſtave n'y voulut pas entendre; & prenant toutes les Villes qu'il trouvoit ſur ſa route, il s'avança à Francfort ſur l'Oder qu'il emporta d'aſſaut, & força Croſſen & Lansberg à capituler (4). Il marcha ſur Berlin, dans le deſſein de ſecourir Magdebourg, que Tilly preſſoit; mais l'Electeur de Saxe lui refuſa le paſſage de l'Elbe auprès de Wittemberg (5). Cependant la Place fut emportée d'aſſaut, & miſérablement ſaccagée; il ne reſta que quarante habitans, treize maiſons & la grande Egliſe; les Allemands paſſerent les autres au fil de l'épée, & brûlerent les maiſons (6). Mais Guſtave ayant fait ſon Traité avec l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Heſſe, paſſa l'Elbe à Wittemberg, joignit les Saxons ſur la Moldau: les deux armées marcherent à Leipſick, & rencontrant Tilly dans la plaine, ils l'attaquerent le 7 de Septembre. Les Saxons qui n'étoient formés que de nouvelles levées, lâcherent pied d'abord; mais Guſtave avec ſes Suedois prit les Impériaux en flanc, & les renverſa après un combat qui dura cinq heures. Ceux-ci laiſſerent trois mille

Progrès des Suedois en Allemagne.

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1139-1142.
(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1144, 1177.
(3) Chemnitz *Lib.* III. *pag.* 117. Puffendorf *Lib.* III. §. I. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1134-1147.
(4) Piaceſ. *pag.* 428. Chemnitz *pag.* 130. Puffendorf §. 2.
(5) Mém. de Brandenb. *pag.* 90.
(6) Piaceſ. *pag.* 127. Adzreiter *Liv.* LXVI. *n.* 24. Puffendorf *Lib.* III. §. 18; 29. London Theat. Europ. *Tom.* II. *pag.* 432. Chemnitz *Lib.* III. *pag.* 209.

Digitized by Google

PHILIPPE IV. 1631.

six cens morts & cinq mille prisonniers; les Saxons perdirent trois mille hommes, & les Suedois deux mille. Le Vainqueur entra dans la Franconie, se rendit maître de Konigshoven & de Schweinfurt, passa dans le Pays de Hanower, prit Mayence, Manheim, Francfort sur le Mein, & s'avança sur le Neckre (1). Camerarius, son Ambassadeur à la Haye, ne cessoit de solliciter de nouveaux secours d'argent : les Etats de leur côté demandoient l'exemption des péages que le Roi venoit d'établir à Dantzick, à Pillau, à Riga & dans d'autres endroits de la Mer Baltique (2); mais quoique Gustave fût inflexible, la diversion qu'il faisoit en Allemagne, empêchoit les Impériaux de venir au secours de l'Archiduchesse, & Leurs Hautes Puissances résolurent de lui faire des remises de tems en tems.

Ils sont secondés par les Etats.

Contestations sur les péages.

Troubles en France.

Le Roi de France ne s'acquittoit pas si bien des subsides qu'il avoit promis, & s'excusoit sur les nouveaux troubles qui menaçoient son Royaume. Marie de Medicis avoit formé un parti contre le Cardinal de Richelieu, qui gouvernoit l'Etat & son Fils. Le Roi fit assembler son Conseil, & le Cardinal y représenta » que la France ne pouvoit soutenir » ses Alliés pendant que sa Cour étoit déchirée par des ca» bales; que le mal étoit au point que les palliatifs deve» noient dangereux; qu'il étoit question de recourir aux » remedes décisifs; qu'il falloit le chasser du ministere, ou » prier la Reine-Mere de s'éloigner quelque tems de la » Cour; qu'il étoit prêt de se sacrifier pour l'avantage de » l'Etat & pour la tranquillité de son Maître; mais que les » mécontens ne seroient jamais en repos, tant qu'ils ne par» tageroient pas l'autorité royale «. Le Roi frappé de ce discours, retint son Ministre, & partant de Compiegne, il laissa la Reine sous bonne garde. Richelieu qui vouloit l'obliger à faire la démarche de sortir du Royaume, lui laissoit cependant les moyens de s'échapper; Marie après avoir tenté tout ce qu'elle put imaginer pour engager le

(1) Piacef. *pag.* 431. Adzreiter *Lib.* XLVI. *n.* 45. Chemnitz *pag.* 228. Puffendorf *Lib.* III. §. 32.

(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1179-1186.

Parlement

Parlement à prendre ſa defenſe, & convaincue que les Seigneurs n'oſoient remuer, partit ſecretement de Compiegne dans le mois d'Avril, & ſe ſauva à Bruxelles, où l'Archiducheſſe la reçut avec de grands honneurs (1).

PHILIPPE V.

1631.

La Reine-Mere ſe retire à Bruxelles.

XVI. Evaſion des Prédicans Remontrans du Château de Loeveſtein.

La fermentation étoit générale dans toute l'Europe, & toutes les Cours étoient agitées au-dehors & au-dedans. Les Etats craignoient de nouveaux déſordres de la part des Remontrans. Leurs Prédicans qu'on gardoit depuis le Synode de Dordrecht dans le Château de Loeveſtein, s'échapperent cet été, & la façon dont ils s'y prirent mérite la digreſſion. Jean Niellius, Petrus Cupus, Bernherus Vezekius, Simon Lucd Byſterus, Theodorus Boom, Paulus Vander Linden, & Arnoldus Geeſteranus avoient été reſſerrés très-étroitement; mais Edouard Poppius étant mort, les Etats adoucirent leur captivité (2), & permirent à de Bye, Gouverneur du Château, de leur accorder quelques heures de promenade ſur les remparts. Celui-ci leur fit jurer qu'ils ne penſeroient jamais à ſe ſauver; mais la liberté dont ils commençoient à jouir, leur en fit bientôt déſirer une plus grande. Niellius avoit lié une eſpece d'amitié avec un ſoldat de la garde, qui les croyant Rigoriſtes, les avoit traités d'abord avec beaucoup de dureté; mais ayant ſçu depuis qu'ils étoient perſécutés par les Contre-Remontrans, il chercha à réparer ſon erreur par les ſervices & les témoignages d'amitié qu'il put imaginer. Ce fut ſur lui qu'ils jetterent les yeux pour concerter les moyens de ſe ſauver.

Niellius ſe faiſoit cependant un ſcrupule de violer le ſerment qu'ils avoient fait au Gouverneur; mais ſes Confreres, empruntant les reſtrictions des Caſuiſtes modernes, lui repréſenterent, que la parole qu'ils avoient donnée n'étoit obligatoire que pendant leurs promenades, & ne les engageoit pas quand ils étoient renfermés. Le Prédicant ſe rendit à la diſtinction, & tous enſemble ils réſolurent de profiter de l'obſcurité de la nuit pour deſcendre dans une chaloupe

(1) Contin. de Mezeray *Tom.* XI. Vie de Louis XIII. *pag.* 382. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1087-1089, 1131. Hooft Lettr. *n.* CCXC. *pag.* 239.
(2) Réſolut. de Holl. *du 14 Mars* 1631. *pag.* 29.

PHILIPPE V. 1631.

qui les attendoit au pied des murs, pour les transporter à Rotterdam. Deux obstacles difficiles à surmonter s'opposoient à l'évasion : l'endroit du Waal où la chaloupe devoit aborder, étoit couvert d'une quantité prodigieuse de roseaux qui défendoient l'approche, & le Gouverneur avoit un dogue d'une grosseur énorme qui ne cessoit d'aboyer au moindre bruit qu'il entendoit du côté des murs.

Le hazard applanit ces difficultés : quelques Espagnols s'étant cachés dans ces roseaux, pour piller les bâtimens qui navigeoient sur le fleuve, les fit couper, & peu après il tua son chien d'un coup de fusil, pour le punir d'avoir mangé son dîner un jour qu'il attendoit compagnie. Nos Prédicans regardant ces événemens comme des miracles, conclurent que la Providence les conduisoit par la main, & le Ciel étant orageux & couvert la nuit du 19 au 20 de Juillet, ils prirent la voix du tonnerre pour le signal, descendirent du mur, & la chaloupe les conduisit à Rotterdam, où ils se refugierent chez Episcopius (1), qui n'étoit pas encore parti pour Amsterdam.

Quelques *Auteurs* prétendent qu'une Puissance cachée favorisoit leur évasion (2) ; mais l'espérance des mitigés d'obtenir plus de tolérance, a pu leur persuader que le Prince les appuyoit en secret (3). Nous voyons au contraire que les Etats effrayés des suites, résolurent de faire emprisonner les Gardes, & n'accorderent la liberté qu'aux femmes & aux enfans qui avoient tenu compagnie aux prisonniers (4).

Retour de Grotius en Hollande.

Hugues Grotius qui depuis son évasion demeuroit en France, revint à Rotterdam sur la fin d'Octobre. Ses amis avoient fait de vains efforts pour son rappel : le Drossard Hooft, après un grand nombre de tentatives, n'avoit pu obtenir du Magistrat d'Amsterdam de le souffrir quelques jours

(1) Limborch Vita Episcop. *pag.* 310.
(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1094.
(3) Hooft Lettr. *n.* CCLXXXIX. *pag.* 238.
(4) Résolut. de Holl. *en Juill* 1631. *pag.* 99.

Digitized by Google

dans la Ville (1). Le Prince, quoique bien intentionné pour lui, ne jugeoit pas à propos de le laiſſer revenir ſans quelque condition. PHILIPPE V. 1631.

Rigueur contre lui.

Les Etats de Hollande ayant appris dans la circonſtance qu'il étoit dans le Pays, en conçurent de grandes inquiétudes : les Députés de Haarlem, de Leide, de Goude, d'Alkmaar & d'Enkhuizen déclarerent nettement qu'ils n'entreroient dans aucune délibération qu'on ne l'eût décrété (2) ; le Fiſcal général & tous les Eſcoutets eurent ordre de l'arrêter (3). Les amis chez leſquels il s'étoit caché à Amſterdam, le preſſoient de préſenter une Requête, pour obtenir la permiſſion de demeurer dans ſa Patrie ; mais il jugea qu'on exigeroit, avant tout, l'aveu des prétendues fautes ſur leſquelles ſa condamnation étoit intervenue : ce qu'il étoit bien éloigné de faire. Leurs Nobles & Grandes Puiſſances publierent au mois de Mars de l'année ſuivante un Placard qui mettoit ſa tête à deux mille florins, s'il s'opiniâtroit de reſter dans le Pays (4). Ses amis redoublerent leurs inſtances, & minuterent un projet de Requête, par lequel ils attribuoient ſes *malheurs* aux *différends* qu'il avoit eus *avec le Gouvernement*, & non pas à des crimes : il répondit *qu'il n'acheteroit jamais ſon ſalut par ſa honte*. Quelques-uns lui reprochent trop d'opiniâtreté ; mais ce grand homme avoit horreur de l'ombre du déſaveu : il ſortit d'Amſterdam le 17 d'Avril, & ſe rendit à Hambourg, où le Magiſtrat le reçut avec diſtinction (5).

Sa tête miſe à prix.

1632.

Sa fermeté.

Il ſort du pays.

La Régence de Suede le décora peu après du titre d'Ambaſſadeur en France. Il s'acquitta fidélement de ſes fonctions pendant pluſieurs années, quoiqu'on l'accusât de s'occuper plutôt des affaires de l'étude & de la littérature que

Il eſt nommé Ambaſſadeur de Suede en France.

(1) Hooft Lettr. *n.* CXXX, CXXXVIII, CXXXIX, CXL, CXLI, CLXII, CXLIII, CXLIV, CLII, CLIII, CLVI. *pag.* 108, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 126, 209, 211.
(2) Hooft Lettr. *n.* CCLXXXIX, CCCXVII. *pag.* 238, 263.
(3) Réſol. de Holl. *en Décemb.* 1631. *pag.* 151.
(4) Réſol. de Holl. *du 10 Mars, 7 Avril* 1632. *pag.* 51.
(5) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1173. K. Brandt Vie de Grotius, *pag.* 394-442. Hooft Lettr. *n.* CCCXX, CCCXXV. *pag.* 255, 260.

PHILIPPE V. 1632.

de celles de ſon miniſtere (1). Ses ennemis chercherent à diminuer l'eſtime qu'Axel Oxenſtiern, Chancelier, avoit pour lui, en lui perſuadant le peu de cas que les Hollandois faiſoient de ſa perſonne ; mais les honnêtes gens & les vrais Sçavans lui rendirent juſtice (2). Si l'on en croit certains Auteurs, il demanda ſa révocation en 1645, à cauſe du peu d'égards que Chriſtine lui marquoit, & il quitta Stockholm (3). D'autres ſoutiennent que l'air du Nord étoit contraire à ſa ſanté, & que la Reine n'accepta ſa démiſſion qu'avec peine (4). La mort qui le ſurprit à Roſtock, le 28 d'Août de la même année (5), en revenant en Allemagne, ſemble prouver ce dernier ſentiment. Son corps fut rapporté dans ſa Patrie, & inhumé dans la grande Egliſe de Delft. Sa ſcience & ſes excellens Ouvrages ont mérité l'admiration des ſiecles ſuivans, & la vénération de ceux même qui l'avoient tourmenté pendant ſa vie.

Sa mort.

XVII. Negociations ſecretes du Comte de Warfuſé.

Au commencement de cet hyver on vit à la Haye un Seigneur qui ſe cachoit avec ſoin, & ne fut connu que du Prince d'Orange, dans l'hôtel duquel il logea pendant ſon ſéjour. René de Reneſſe, Comte de Warfuſé, Chef des Finances de Sa Majeſté Catholique (6), dégoûté d'un Maître qui lui devoit des ſommes immenſes, & auquel il falloit toujours avancer, avoit réſolu de ſe donner à la France ; mais il voulut, avant que d'exécuter ſon deſſein, offrir aux Etats de paſſer à leur ſervice & de leur amener Henri Vanden Berghe, qui n'étoit pas plus ſatisfait de la Maiſon d'Autriche. Ce dernier, qui depuis quarante ans ſervoit le Roi d'Eſpagne, étoit piqué qu'on l'eût dépouillé du commandement, pour le donner au Marquis de Sainte-Croix. Il offrit au Prince de lui faciliter la conquête de la Gueldre, dont Vanden Berghe étoit Gouverneur, & de faire révolter une partie des Provinces Eſpagnoles. Il demandoit pour chacun

(1) Aubery Mém. *pag.* 461, 468.
(2) Hoof. Lettr. *n.* CCCCXLV, CCCCLX. *pag.* 349, 352.
(3) Aubery Mém. *pag.* 475.
(4) Suite de la Vie de Grotius *pag.* 405.
(5) Suite de la Vie de Grotius *pag.* 412.
(6) Vanden Sande *Liv.* XII. *pag.* 163.

Digitized by Google

cent mille couronnes d'avance, un asyle assuré, & des emplois convenables après l'exécution. Frederic-Henri communiqua ces propositions à quelques Membres des Etats, qui résolurent de les accepter. Warfusé repartit pour Venlo sans être connu, & le Pensionnaire lui porta l'argent convenu. Ils délibérerent ensuite sur les opérations les plus avantageuses pour la campagne suivante. Warfusé proposa le siege de Maastricht, place très-forte & d'une grande importance, à cause de son pont sur la Meuse. Pauw demanda si Vanden Berghe pourroit lever les garnisons de Venlo & de Roermonde : le premier répondit que ce seroit une indiscrétion qui démasqueroit trop tôt leur intelligence ; mais que les Etats pouvoient compter qu'ils ne trouveroient aucun obstacle de la part du Comte Vanden Berghe, & que la Noblesse du pays leur seroit favorable : ce qui fit conjecturer que le Comte vouloit prendre conseil des événemens, avant de lever le masque (1).

Venlo, Straalen, Roermonde & Sittart conquis par les Etats.

L'occasion étoit favorable. Don Gonzales de Cordoue avoit emmené une partie des troupes Espagnoles au secours des Impériaux, contre les Suedois, maîtres du Palatinat, & le Marquis de Sainte-Croix étoit trop foible pour s'opposer aux entreprises du Prince d'Orange. Ce dernier assembla son armée, & dans la revue qu'il en fit, il se trouva dix-sept mille hommes de pied & trois mille chevaux. Il marcha à Venlo, fit attaquer Roermonde par Ernest-Casimir, & détacha le Colonel Wynbergen pour s'emparer de Straalen. La premiere place se rendit le 4 de Juin ; le Prince accorda aux habitans le libre exercice de la Religion Catholique, & leur promit de n'ouvrir qu'une Eglise pour les Réformés (2). Straalen se rendit aux mêmes conditions.

Ernest-Casimir de Nassau tué.

Ernest-Casimir ayant voulu reconnoître de trop près les fortifications de Roermonde, reçut une balle dans la tête, dont il tomba mort. Le Prince à cette nouvelle se rendit la même nuit devant la place, qui capitula le 5, aux mêmes

(1) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 131-133. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1188.

(2) Voyez la Capitulation *dans* Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1190.

Digitized by Google

PHILIPPE V. conditions que Venlo (1). Sittart, Ville du Duché de Juliers, ouvrit ſes portes à la premiere ſommation (2).

1632. Déclaration des Etats en faveur des Catholiques.

Les Etats juſqu'alors n'avoient ſouffert que la Religion Réformée dans les places conquiſes ; mais ils changerent leurs uſages, pour attirer les Catholiques dans leur parti, & pour faciliter au Comte Vanden Berghe les moyens de les gagner. Ils firent même publier un Placard, par lequel ils promettoient la liberté de conſcience à ceux qui voudroient ſecouer le joug des Eſpagnols (3).

Siege de Maaſtricht par Frederic-Henri.

Maître de ces Villes, le Prince ſuivit le bord de la Meuſe, la paſſa à Maſeik ſur un pont de bateaux, campa le même jour à Haren, & le lendemain, 10 de Juin, il arriva devant Maaſtricht. Il prit ſon quartier ſur une colline voiſine de la Ville. Henri-Caſimir, ſucceſſeur d'Erneſt, ſon pere, ſe logea de l'autre côté de la Meuſe. Nicolas de Brederode, Bâtard de cette Maiſon, & Capitaine d'une grande réputation, occupa le marais du côté de Bois-le-Duc. Pinſen prit poſte à l'oppoſite, & l'on commença de concert à travailler aux ponts de communications & aux fortifications du camp. Le ſieur de Lede commandoit dans la place en l'abſence de Jean de la Motterie, & Jean de Naſſau y avoit jetté un corps de troupes : enſorte que la garniſon étoit de trois mille ſoldats & de deux compagnies de cavalerie (4). Les aſſiegés firent des ſorties heureuſes dans les premiers jours ; mais les aſſiegeans ayant fini la circonvallation, les repouſſerent de tous côtés avec un ſi grand carnage, qu'ils n'oſerent plus ſortir de leurs ouvrages.

Secours des Eſpagnols.

On apprit ſur ces entrefaites, que Don Gonzalez de Cordone ramenoit ſon armée par Namur, où il avoit paſſé la Meuſe, pour rejoindre le Marquis de Sainte-Croix, qui s'étoit avancé à Tienen. Frederic-Henri détacha Jean-Maurice de Naſſau ſur le chemin d'Aix-la-Chapelle à Limbourg, fit poſter en avant le Duc de Bouillon & le Comte de Sty-

(1) Réſolut. de Holl. *du 23 Juin, 7 Août* 1632. *pag.* 59, 60, 61. Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 133-135. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1190, 1191, 1192.
(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1193.
(3) Voyez la Déclar. *dans* Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1189.
(4) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 135, 139. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1193.

Digitized by Google

rum avec leur cavalerie, pour observer l'ennemi, & le premier établit son quartier au Château d'Argenteau, dont il se rendit maître (1). Frederic-Henri fit cependant ouvrir la tranchée ; mais peu de jours après ayant eu nouvelle que la jonction s'étoit faite à Tienen, & que les deux armées marchoient à lui, il rappella toutes les troupes dans son camp. Les Espagnols s'avancerent à la portée du canon du côté de Brederode ; Varik & Styrum qui fortirent pour les reconnoître, furent vivement repoussés, & Destiaux, Lieutenant-Colonel de Candale, fut tué dans cette escarmouche. Le Marquis de Sainte-Croix tenta de passer la Meuse à la faveur d'une batterie de vingt-quatre canons qu'il avoit élevée sur le bord du fleuve. Le Prince fit sortir le Comte de Styrum, qui s'avançant avec sa cavalerie, renversa dans le fleuve une partie de ceux qui avoient gagné le rivage, & brûla leurs barques (2).

PHILIPPE V. 1632.

Escarmouches très-vives.

Guillaume de Nassau qui couroit la campagne avec cinq mille hommes, voyant les armées occupées de ce côté, descendit l'Escaut, vint attaquer le Fort de la Croix & celui de Sainte Anne, à la tête du Polder de Namur, & les emporta nonobstant le secours que Don Carlos Colonne, Gouverneur d'Anvers, voulut y jetter (3). Malgré le voisinage de l'ennemi le Prince poussoit le siege avec vigueur. Le Comte de Hanau, son cousin, fut tué à l'attaque d'une demie-lune qui fut emportée. Peu de jours après le Comte d'Oxford & le Colonel Harwood eurent le même sort, & le Colonel Morgan fut blessé en repoussant une sortie. Le Prince d'Orange n'avoit que six canons en batterie, le reste étant distribué à la défense du camp, & les assiégés rassurés par la foiblesse de l'artillerie, se risquoient plus hardiment à sortir des ouvrages.

Guillaume de Nassau s'empare de deux Forts.

Le Comte de Hanau tué.

Les Hollandois cependant s'emparerent de la contrescarpe ; mais ils furent arrêtés par un fossé sec de cinquante

Continuation du siege de Maastricht.

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1108.
(2) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 139-143. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1196, 1198.
(3) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 142. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1190, 1197.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1632.

pieds de profondeur, défendu par des caſemattes farcies de fuſiliers qui tiroient nuit & jour. Le Prince jugeant la deſcente impoſſible, & ne pouvant ruiner ces ouvrages ſans canon, fit creuſer des puits vis-à-vis chaque attaque, de ſix pieds plus profonds que le foſſé, & conduiſit ſes galleries par la ſappe juſques ſous la muraille (1). Sur ces entrefaites il apprit que Pappenheim amenoit un bon corps d'Autrichiens au ſecours des Eſpagnols, & que ceux-ci n'attendoient que l'arrivée du ſecours pour attaquer ſon camp. Il manda à Guillaume de Naſſau de le joindre avec tout ce qu'il pourroit ramaſſer de troupes. Celui-ci revint bientôt avec trois mille hommes, & le Prince après avoir tout diſpoſé pour bien recevoir l'ennemi, continua les travaux du ſiege avec plus de vigueur.

Les Autrichiens au ſecours de la place.

Négociation.

Pappenheim eſſaya la négociation avant que d'en venir à la force. Il envoya le Duc de Neubourg propoſer à Frederic-Henri de lever le ſiege, à condition que la Ville ſeroit neutre & recevroit garniſon Impériale. Neubourg étant de retour avec un refus, Pappenheim parut à Meerſen du côté des retranchemens de Jean-Maurice, & la cavalerie commença d'eſcarmoucher de part & d'autre. Sainte-Croix de ſon côté attaqua le paſſage de la Meuſe & s'en rendit maître. Les aſſiégeans perdirent alors la communication de la Baſſe-Meuſe, par laquelle ils tiroient leurs convois. Le Prince d'Orange qui l'avoit prévu, avoit fait, par l'entremiſe du Comte Vanden Berghe, un marché avec les Liegeois, qui ſuppléerent au défaut (2).

Rejettée.

Le ſecours des Allemands battu.

Pappenheim après s'être repoſé quelques jours, fit attaquer une Egliſe fortifiée qui couvroit le camp. Le Prince qui gardoit le lit pour des douleurs qu'il ſentoit dans les jambes, ſe fit amener un cheval, & vola au lieu du combat. Il avoit ameué deux pieces de campagne qu'il fit à l'inſtant pointer ſur le gros des ennemis, & qui mirent le déſordre dans ſes bataillons. Il profita du moment pour mettre ordre

(1) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 143-145. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1199.
(2) Mém. de Freder. Henr. *pag.* 145-147. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1209-1203. Réſol. de Holl. *du 23 Juin, 7 Août* 1632. *pag.* 59.

Digitized by Google

à la défenſe, qu'il laiſſa à Jean-Maurice, & ce Capitaine s'en acquitta ſi bien, que les Allemands furent contraints de ſe retirer à la fin du jour, après avoir perdu leurs meilleurs Officiers & leurs plus braves ſoldats. Le Prince étoit couru de l'autre côté, que le Marquis de Sainte-Croix attaquoit avec toute ſon armée. Il trouva en arrivant les Ducs de Bouillon & de Candale, le Prince de Turenne, le Marquis de Geſvres, le Comte de S. Luc, & tous les Volontaires François à la tête de la cavalerie. Après avoir arrangé ſes canons & ſes mouſquetaires, il fit ouvrir ſes barrieres de droite & de gauche, & fit charger en flanc la colomne qui s'avançoit en bon ordre. PHILIPPE V. 1632.

La cavalerie eſpagnole fut renverſée du premier choc ſur l'infanterie qu'elle rompit, & mit un ſi grand déſordre dans les bataillons, qu'il fut impoſſible de les rallier. Ainſi les deux Généraux ſatisfaits de l'eſſai, ſe retirerent, ne penſant plus qu'à couper les vivres aux aſſiégeans. Sainte-Croix doubla ſes gardes ſur la Meuſe, & Pappenheim ſe campa à Nauvaigne pour couper la communication de Liege; mais le Prince avoit fait entrer une ſi grande quantité de proviſions dans le camp, que le prix ne changea plus du reſte du ſiege. Les Anglois firent ſauter leur mine, qui fit une breche, & monterent à l'aſſaut; mais ils furent repouſſés avec un grand carnage. Le lendemain le Prince ſe prépara à faire ſauter toutes les mines au même ſignal, & les aſſiégés appréhendant un aſſaut général, demanderent à parlementer. Les habitans obtinrent les mêmes conditions que les autres places, & la garniſon ſortit le 21 de Juillet avec les honneurs militaires & ſix pieces de canon (1). Ainſi le Prince d'Orange eut la gloire d'emporter la plus forte place des Pays-Bas en préſence de deux grands Capitaines, venus pour la ſecourir avec des forces bien ſupérieures aux ſiennes. Pappenheim voyant la Ville priſe, s'en retourna ſur le Rhin, & le Marquis de Sainte-Croix paſſa par Tienen, pour gagner Namur.

Les Eſpagnols mis en déroute.

Capitulation de Maaſtricht.

(1) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 147-155. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1204-1208.

PHILIPPE V.

1632.

Les Etats maîtres de Limbourg & du pays d'Outremeuſe.

Leur Manifeſte aux Provinces Catholiques.

Le Prince informé de leur retraite, détacha Stakenbroek qui força Limbourg d'ouvrir ſes portes, après avoir eſſuyé quelques volées de canon, ſe rendit maître de s'Hertogenrade, de Valkenburg, de Daalhem & de tout le Pays d'Outremeuſe & de Limbourg. Les Etats en donnerent le Gouvernement au Vainqueur (1), & publierent un Manifeſte, pour exhorter les Provinces Eſpagnoles à ſe réunir à la République, ſous promeſſe réitérative d'aſſurer l'exercice de la Religion Catholique dans toutes les Villes de leur dépendance (2).

XVIII. Nouvelles propoſitions de paix.

Sur ces entrefaites le Duc d'Aarſchot écrivit à Frederic-Henri, pour lui demander un ſauf-conduit. Philippe le Roi, commis par l'Archiducheſſe au rétabliſſement de la digue de Kouwenſtein, avoit fait quelqu'ouverture de paix ; il étoit queſtion d'aller en avant. Son Alteſſe étant autoriſée par Leurs Hautes Puiſſances, fit expédier le ſauf-conduit, à condition que la négociation ſe feroit au nom des Etats des Pays Catholiques, & qu'on ne parleroit ni du Roi d'Eſpagne, ni de l'Archiducheſſe. Iſabelle-Claire-Eugenie étourdie de la perte de Maaſtricht, conſentit à la propoſition, permit aux Etats Catholiques de s'aſſembler à Bruxelles: ce qu'ils n'avoient pu faire depuis quarante ans, & de nommer leurs Plénipotentiaires. Peu après le Duc d'Aarſchot, l'Archevêque de Malines, l'Abbé de S. Vaaſt & quelques autres arriverent à Maaſtricht, & propoſerent la paix, ou tout au moins une longue treve. La propoſition ſpécieuſe de réunir les dix-ſept Provinces pour ne former qu'une République, en impoſoit, & le Prince n'oſant la refuſer répondit, qu'il falloit un ordre des Etats-Généraux pour entrer en matiere ; qu'on dépêcheroit à la Haye, & qu'on leur communiqueroit la réponſe. Il propoſa cependant quelques conditions qu'il ne comptoit pas obtenir : il demanda l'expulſion totale des Eſpagnols, la démolition des Châteaux, & l'évacuation des places occupées par les ſoldats de Philippe ; les

(1) Réſol. de Holl. *du 23 Avril 1633. pag.* 24.
(2) Réſol. de Holl. *du 9, 29 Sept.* 1632. *pag.* 98. Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 155, 156. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1208, 1209.

Digitized by Google

Plénipotentiaires parurent ne pas s'éloigner d'y consentir. Leurs Hautes Puissances ayant délibéré sur la demande des Provinces Catholiques, ne jugerent pas à propos d'envoyer des Commissaires à Maastricht, & demanderent qu'on tînt les Conférences à la Haye. Quelques Membres des Etats & le Prince soutenoient cependant qu'on traiteroit avec plus d'avantage dans une place forte au milieu d'une armée victorieuse (1); mais ceux qui souhaitoient la paix, craignoient par les mêmes raisons, que le Prince d'Orange ne s'en servit pour rejetter les conditions les plus raisonnables. PHILIPPE V. 1632.

Sa présence n'étant plus nécessaire, & la Ville étant rétablie, il décampa de Maastricht le premier de Novembre, & vint camper à Roermonde, en cottoyant la Meuse, d'où il envoya Guillaume de Nassau avec quatre mille soldats & douze Cornettes, pour investir Orsoy. Il avoit proposé aux Etats de faire en même-tems le siege de Gueldre; mais Leurs Hautes Puissances jugerent la saison trop avancée, & le 15 ayant reçu la nouvelle de la reddition d'Orsoy (2), il ramena son armée à Nimegue, la distribua dans ses quartiers d'hyver, & revint le 24 à la Haye (3). Guillaume de Nassau s'empare d'Orsoy.

La crainte de couper le fil d'une campagne si glorieuse nous a fait passer sur l'exécution des conventions de Warfusé. Aussi-tôt que Vanden Berghe eut appris la reddition de Venlo & de Roermonde, il se retira à Liege, pour se plaindre à l'Archiducheſſe de la tyrannie que les Espagnols exerçoient dans les Pays-Bas, & des traitemens qu'il essuyoit après quarante ans de service. Il distribua en même-tems un Mémoire, pour rendre compte au Public des raisons qui l'obligeoient de changer de parti: il se plaignoit du rappel des garnisons de la Gueldre, qui l'avoient forcé d'abandonner son Gouvernement; mais les Espagnols lui reprochoient de n'avoir agi que par son conseil: d'où ils con- Henri, Comte Vanden Berghe, passe au service des Etats.

(1) Mém. de Frederic-Henri, *pag.* 156, 157. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1210, 1211, 1212.
(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1244.
(3) Vanden Sande *Liv.* XII. *pag.* 168. Mém. de Freder. Henr. *Tom.* I. *pag.* 157-159.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1632.

cluoient qu'il machinoit dès-lors sa trahison (1). Il finissoit par exhorter les soldats qu'il avoit commandés de le joindre, pour défendre & maintenir la Religion Catholique, & chasser les Espagnols des Pays-Bas ; mais il n'eut pas tout le succès dont il s'étoit flatté (2). Les Etats-Généraux avoient créé sous son nom quelques régimens (3), dont il ne remplit qu'une partie. La Cour de Bruxelles accusa le Magistrat de Liege d'avoir violé la neutralité, en donnant asyle à ce Seigneur ; mais il s'excusa sur ce qu'il avoit ignoré ses desseins, & le Comte en signa le certificat. Le Conseil de l'Infante le déclara traître à sa Patrie, criminel de Lèze-Majesté, & mit sa tête à prix (4). Il passa en Hollande, fut reçu authentiquement au service de la République avec quelques compagnies qui le suivirent, & prêta serment aux Etats (5). Ainsi le Fils rentra dans le parti que son Pere avoit quitté.

Les Dunkerquois châtiés par les Zeelandois.

Les Dunkerquois reçurent cette même année le châtiment de leur témérité. Leurs Armateurs oserent enlever un bâtiment anglois à la vue de Vlissingue. Les Zeelandois indignés de leur audace, se jetterent dans les barques qu'ils rencontrerent, monterent à bord de deux vaisseaux de guerre hollandois qui se trouverent au port, firent force de voile, joignirent les pirates, vinrent à l'abordage, & les ramenerent dans le port avec leur prise. L'Amirauté condamna les prisonniers d'avoir les pieds lavés, & l'exécution s'en fit avec tant de rigueur, qu'il ne réchappa que six hommes de tous ces équipages. Cette leçon apprit aux Dunkerquois à ne plus s'enfermer dans les canaux de la Zeelande, & fut un encouragement aux Zeelandois, qui sur des Commissions des Etats, armerent en course dans tous leurs ports. Adrien & Corneille Lampsins de Vlissingue, équiperent deux vais-

(1) Vanden Sande *Liv.* XII. *pag.* 164. Commelin Vie de Freder. Henr. *Tom.* I. *pag.* 136.
(2) Vanden Sande *Liv.* XII. *pag.* 164.
(3) Résol. de Holl. *du 8, 23 Decemb.* 1632. *pag.* 116.
(4) Résolut. de Holl. *du 23 Juin, 7 Août* 1632. *pag.* 75. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1194, 1195, 1196, 1158, 1199.
(5) Résolut. de Holl. *du 28 Avril, 2 Juin* 1633. *pag.* 38, 40.

Digitized by Google

ſeaux, dont le commandement fut donné à Jean Gedeonſzoon & Abraham Krynſzoon, qui ſe rendirent bientôt formidables dans ces mers; & les aſſurances pour les marchandiſes de France, pour leſquelles on prenoit huit & dix pour cent, tomberent à trois (1). PHILIPPE V. 1632.

XIX. Frederic, Roi de Bohême, joint les Suedois.

Cependant le bruit des conquêtes de Guſtave Adolphe réveilla Frederic, Electeur Palatin, de l'inaction dans laquelle il languiſſoit à Reenen, dans le Pays d'Utrecht. Il réſolut de joindre l'armée Suedoiſe, quoiqu'il eût inutilement ſollicité les Cours d'Angleterre & de Danemarc de lui donner du ſecours. Il emporta avec lui une partie des trois cens mille florins qu'on lui gardoit au Tréſor de Hollande, & les Etats lui en avancerent encore cent cinquante mille (2). Il partit avec une bonne eſcorte, qui le conduiſit dans la Heſſe, & le Landgrave le fit paſſer à Francfort, d'où il joignit l'armée qui campoit à Hogſt. Son but étoit de ſolliciter la reſtitution du Palatinat, dont Guſtave s'étoit rendu maître; mais ils ne purent s'accorder ſur les conditions (3). Guſtave reçut alors la nouvelle que Tilly venoit de battre Horn, qui commandoit une de ſes armées; & dans la crainte que ſa défaite n'altérât la réputation de ſes armes, il fut chercher le Vainqueur qui paſſa le Danube, & reçut une canonade au genou, dont il mourut à Ingolſtad, où il s'étoit fait tranſporter (4). Le Roi de Suede courut le même riſque, en reconnoiſſant cette place: un boulet parti du rempart, emporta ſon cheval (5). Il entra dans la Baviere, quoique les Etats euſſent manqué de lui faire tenir les ſubſides qu'il avoit demandés (6), & s'empara de Munich. Wallenſtein s'étant reconcilié avec l'Empereur, avoit repris le commandement de ſes armées, & s'étoit emparé de Prague, & les deux armées demeurerent une partie de l'été à s'obſerver proche de Nuremberg. Wallenſtein fut renforcé par Pap-

Les Autrichiens repouſſés. Tilly tué.

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1245-1246.
(2) Réſol. de Holl. *du 14, 31 Janv.* 1632. *pag.* 20.
(3) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1185, 1260.
(4) Piacef. *pag.* 432. Puffendorf *Lib.* III. §. 11. Chemnitz *Liv.* III. *pag.* 308.
(5) Puffendorf *Lib.* III. §. 16.
(6) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1261, 1262, 1266, 1267.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1632.

penheim, qui revint après le ſiege de Maaſtricht, & Guſtave attendoit Bernard, Duc de Saxe-Weimar, qui marchoit pour le joindre à la tête d'un corps de Saxons & de Suedois.

Bataille de Lutſen.

Ce dernier étant arrivé, Guſtave ſe diſpoſa pour attaquer les Impériaux, quoiqu'ils ſe fuſſent retranchés près de Lutſen. Il marcha en bataille devant le jour le 16 de Novembre; mais un brouillard épais l'obligea d'attendre que le ſoleil eût percé. Il donna ſur les onze heures aux retranchemens qu'il emporta; mais ſes ſoldats furent arrêtés par un large foſſé que les gens du pays avoient creuſé, pour deſcendre les bois de la forêt. Wallenſtein l'avoit bordé de fuſiliers, & le combat devint plus vif. Guſtave fut bleſſé d'un coup de piſtolet dans le bras. Theodore de Falkenberg, qui voulut le tirer de la mêlée, fut tué, & le Roi reçut un coup de mouſquet, qui le renverſa de ſon cheval. Le Duc de Weimar apprenant ſa mort, *Compagnons*, s'écria-t-il, *le Défenſeur de la liberté n'eſt plus. Que chacun prouve ſon amour pour ce Héros, & ſon zèle pour ſa religion en vengeant l'un & l'autre ? Suivez-moi, & combattons avec plus d'ardeur encore que s'il étoit vivant* (1). Les Suedois donnerent avec une fureur mêlée de rage, que les Impériaux ne purent ſoutenir. Cependant Pappenheim étant arrivé, rétablit le combat, & les Suedois plierent à leur tour; mais s'étant ralliés, & Pappenheim ayant été bleſſé à mort (2), les Autrichiens prirent enfin la fuite, & le Duc de Weimar demeura maître du champ de bataille. La perte des Suedois fut ſi conſidérable, qu'ils l'abandonnerent le lendemain, & ſe retirerent à Weiſſenfeld, pour joindre les troupes de la Baſſe-Saxe & de Lunebourg (3): ce qui donna prétexte aux deux partis de s'attribuer la victoire.

Guſtave-Adolphe tué.

Particularités ſur ſa mort.

On ne fut pas mieux d'accord ſur les circonſtances & l'auteur de la mort du Grand Guſtave. Quelques-uns l'attri-

(1) Loccenii Hiſt. Suec. *Lib.* VIII. *pag.* 604.
(2) Piaſcf. *pag.* 436. Chemnitz *pag.* 467. Puffendorf §. 63. Loccenius *ubi ſupra. pag.* 604.
(3) Puffendorf §. 66.

Digitized by Google

buent au défaut de ſa vue, & racontent que ſe trouvant plus proche de l'ennemi qu'il n'avoit cru, il le chargea, quoique ſuivi de peu de monde, qu'il reçut un coup de piſtolet qui lui caſſa le petit os du bras; que perdant ſes forces, il pria François-Albert, Duc de Saxe-Lavenburg, de le ſortir de la mêlée, & qu'au moment qu'il tournoit face, Maurice de Falkenberg de Paderborn le tira à bout portant au défaut de ſa cuiraſſe, & qu'étant tombé de cheval, Georges d'Oyenhauſen & Jean Schneberg de Bokendorf l'achevérent pour avoir ſa dépouille (1). Un autre rapporte qu'il reçut deux bleſſures mortelles, ſans qu'on connût la main, de façon que le ſoupçon tomba ſur ſes propres domeſtiques, & même ſur François-Albert de Saxe-Lavenburg, qui porta à Wallenſtein la premiere nouvelle de la mort du Roi, & paſſa au ſervice de l'Empereur (2). *La Gazette de Hollande du 27 de Février 1759*, nous communique une *Lettre du 21 de Janvier 1725, écrite par André Doding, Prevôt du Chapitre de Vexig, à Nicolas Huwerdſon Dall, Secrétaire des Archives de Suede*, découverte dans le Tréſor de Stokholm, qui donne de grandes lumieres ſur un fait auſſi confus qu'intéreſſant. Elle porte, que ce Héros s'étant approché pour reconnoître la poſition de l'ennemi par un épais brouillard, fut bleſſé d'un coup de piſtolet; que le domeſtique qui le ramenoit au camp, l'acheva, & lui prit les lunettes d'approche dont il ſe ſervoit; que les remords de ſon crime arracherent l'aveu à l'article de la mort; & ce Prevôt donne pour garant de ſon Hiſtoire les lorgnettes de Guſtave achetées du mourant, & dépoſées par lui dans les Archives de Stockholm (3). Le corps du Roi fut mis en dépôt à Wolgaſt, d'où il fut porté avec une grande ſuite & eſcorté de trois régimens à Stockholm, où on lui mit l'Epitaphe qui ſuit: « *Ci gît Guſtave Adolphe, Roi de Suede, dont le grand* » *cœur forma de hautes entrepriſes. Il aima ſa religion. Il* » *abaiſſa ſes ennemis. Il éleva l'honneur de ſa Couronne. Il*

PHILIPPE V. 1632.

(1) Furſtemberg Monum. Paderbon. *pag.* 195.
(2) Piacef. *Liv.* III. *pag.* 436. Puffendorf *Lib.* III. §. 16.
(3) Supplém. à la Gazette d'Amſterd. du 27 Févr. 1759.

PHILIPPE V. 1632.

» *délivra les opprimés* «. *Il mourut en triomphant* (1). Chriſtine, ſa Fille, lui ſuccéda, & cette Princeſſe n'ayant que ſix ans, la principale autorité tomba entre les mains d'Axel Oxenſtierne, Chancelier de Suede, qui continua la guerre en Allemagne (2). Peu de tems après, Frederic, Electeur Palatin, qui depuis la funeſte journée de Lutſen s'étoit retiré à Mayence, où il négocioit la reſtitution de ſon Pays avec le Commandant de Frankenthal, mourut d'une fievre aigue, qui l'emporta le troiſieme jour (3).

Mort de Frederic, Roi de Boheme.

Négociations infructueuſes avec la Moſcovie.

L'importance d'un événement ſi connu dans l'*Hiſtoire* nous a retenu hors de notre Pays, où le départ des Ambaſſadeurs du Czar nous rappelle. Ils ſollicitoient depuis longtems des ſecours contre la Pologne; mais ils n'emporterent que les préſens accoutumés. Leur ſéjour fut prolongé par le Traité de Commerce propoſé depuis long-tems avec la Moſcovie. Les Etats avoient envoyé dès le mois de Juillet de l'année 1630 à Michel Federowich, Grand-Duc des Ruſſies, (4), Albert Conradſzoon Burg, Conſeiller-Echevin d'Amſterdam, & Jean Veltdriel, ancien Bourgmeſtre de Dokkum (5), munis de riches préſens pour le Czar, pour ſon Fils & pour ſa Cour. Ils eurent une audience favorable (6); mais ils s'apperçurent bientôt, que les Moſcovites ſongeoient plus à tirer l'argent, dont ils avoient beſoin pour continuer la guerre, qu'à leur accorder des conditions avantageuſes pour le commerce; ils conclurent cependant l'année ſuivante une eſpece de marché pour la traite des grains. Ils avoient arrhé dix ou douze mille tonneaux de ſeigle; mais quand il fut queſtion de lever la marchandiſe, les Douaniers exigerent deux roebels par meſure; ce qui fit monter le prix du tonneau à ſoixante-dix-ſept rixdalers: de façon que les Hollandois rompirent le traité. Ils demanderent enſuite la liberté de commercer dans la Perſe en paſ-

(1) Puffendorf *Lib.* III. §. 19.
(2) Mém. de Freder. Henr. *pag.* 159. Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1261-1265.
(3) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1261.
(4) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 809, 1041.
(5) Voyez leur Inſtruction *dans* Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1045.
(6) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1046-1052.

ſant

sant à travers les Etats du Czar, & par la Mer Caſpienne ; mais ils furent refuſés, ſous prétexte d'un pareil refus fait depuis peu aux Anglois. Ils furent à peine de retour, que l'Ambaſſade dont nous parlons, arriva ſur leurs pas. PHILIPPE V. 1632.

Les Etats lui ayant accordé l'audience, les Envoyés la refuſerent, à moins que le Prince d'Orange n'y parût à la tête des Etats, & l'on eut la complaiſance de changer les uſages pour cette fois. Leur harangue n'aboutit qu'à preſſer le ſecours d'hommes & d'argent contre la Pologne (1), que les Ambaſſadeurs de Hollande, diſoient-ils, leur avoient promis à Moſcou ; mais ceux-ci le nierent formellement. Ils demanderent enſuite, dix, huit ou ſix cens mille rixdalers par forme d'emprunt, qu'ils promettoient d'acquitter dans le cours de trois ans en ſeigle ou en ſoye. On les interrogea ſur le prix du grain ; ils l'évaluerent à quatre-vingt rixdalers le tonneau. Les Etats rompirent la négociation avec les plus grands ménagemens, & s'excuſerent ſur l'impuiſſance où les réduiſoit la guerre qu'ils ſoutenoient depuis ſi long-tems contre l'Eſpagne. On accorda cependant aux Ambaſſadeurs la permiſſion d'emporter quelques munitions de guerre, avec leſquelles ils s'en retournerent au mois de Juin (2).

Traité avec l'Electeur de Brandenbourg.

Les Etats conclurent dans ce même tems un Traité avec l'Electeur de Brandenbourg, par lequel il promettoit de payer pendant trois années conſécutives cent vingt mille florins & cent mille rixdalers dans le cours de ſept années, pour demeurer quitte des ſommes qu'il avoit empruntées, ou qu'il devoit aux garniſons du Duché de Cleves, & les Etats accordoient la neutralité aux places appartenantes à l'Electeur, & l'exemption de toutes impoſitions, à la réſerve des convois établis antérieurement à Emmeric, à Rees & à Weſel (3). Le Duc de Neubourg ſollicitoit les Etats d'obtenir pour lui les mêmes conditions des Suedois ; mais il fut refuſé (4).

(1) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1103-1122.
(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1232-1234.
(3) Voyez le Traité *dans* Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1234.
(4) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1245.

Digitized by Google

PHILIPPE V.

1632. XX.

Les négociations avec les Provinces Catholiques continuoient, & les Etats jugerent à propos de les communiquer à l'Ambaſſadeur de France. On lui déclara qu'il ne s'étoit encore rien paſſé d'eſſentiel, & que ſe ſouvenant de la promeſſe de prendre le conſeil de Sa Majeſté Très-Chrétienne, Leurs Hautes Puiſſances avoient réſolu de lui communiquer les propoſitions que les Provinces Eſpagnoles faiſoient alors; que la négociation n'embraſſoit que les Villes compriſes dans les dix-ſept Provinces des Pays-Bas, & que leurs Députés devoient ſe rendre inceſſamment à la Haye. Les Etats ſe déterminerent d'autant plus facilement à cette démarche, que l'arrivée de ces Commiſſaires auroit dévoilé le myſtere. Les Ambaſſadeurs de France & de Suede demanderent d'être informés exactement de tout ce qui ſe paſſeroit; l'Electrice Palatine inſiſta vivement pour les intérêts de ſa Maiſon. Le Public fut inondé de Libelles contre la négociation; Les Prédicans la blâmerent en chaire, & la Compagnie des Indes Occidentales publia un long Mémoire, pour prouver les torts que la paix ou la treve apporteroit au commerce. La Zeélande, la Friſe & Groningue s'oppoſerent formellement au Congrès, & les Etats-Généraux députerent inutilement pour les ramener à l'unanimité (1). Les quatre autres Provinces inclinoient pour la treve, & quelques-unes conſentoient qu'on y comprît l'Eſpagne. Après bien des conteſtations, la Zeelande ayant limité ſon vœu à négocier ſeulement une paix ſolide pour les Pays-Bas, à l'excluſion des autres Pays de la domination de Philippe, la Friſe & Groningue ſe rendirent à ſon avis (2); mais on réſolut à la pluralité d'écouter auſſi les propoſitions des Provinces Eſpagnoles.

Suite des négociations de paix avec les Provinces Catholiques.

Les Etats demandent l'avis du Roi de France.

Débats à ce ſujet.

Arrivée des Plénipotentiaires.

En conſéquence le Prince d'Orange fut recevoir leurs Plénipotentiaires au pont de *Hoornbrug*, & les amena à la Haye le 4 de Décembre. A la premiere ſéance ils préſenterent des pouvoirs ſignés par les Etats des Pays-Bas Catholiques, aſſemblés à Bruxelles. Ceux des Etats-Généraux qui

(1) Aitzema *Tom* I. *pag.* 1229-1232.
(2) Aitzema *Tom. II. pag.* 19-25.

Digitized by Google

étoient au nombre de seize, choisis de toutes les Provinces, communiquerent aussi leurs Patentes, dans lesquelles Leurs Hautes Puissances avoient fait mention de leur derniere déclaration, afin d'engager les autres Provinces à renoncer à la domination d'Espagne. Les Plénipotentiaires déclarerent, que les promesses portées par les Placards n'étoient pas le motif qui les avoit déterminés à lier la négociation; qu'ils ne prétendoient traiter que d'une Treve, & avec l'intervention du Roi qui donneroit ses pouvoirs, lorsqu'on seroit d'accord sur les points principaux. On ne laissa pas de mettre quelques-uns de ces Articles sur le tapis; les Députés de Hollande persisterent dans les Préliminaires qu'ils avoient proposés à Maastricht. Les Flamands y formerent de grandes difficultés, soutenant entr'autres, que l'expulsion totale des Espagnols, la démolition des Châteaux & la livraison des places fortes, ne laisseroient à Philippe que le simple nom de Roi. On connut alors qu'ils n'accorderoient rien de ce qu'on s'étoit flatté d'obtenir, & qu'ils ne s'étoient montrés si faciles que pour lier le Congrès (1). La mort du Roi de Suede, & le penchant que quelques Provinces avoient marqué pour la paix, rendoient les Catholiques moins traitables; cependant les Députés des Etats leur remirent un projet, avec lequel ils s'en retournerent à Bruxelles (2).

PHILIPPE V. 1632.

Au commencement de 1633, Pierre-Paul Rubens, Peintre célébre de l'Ecole d'Anvers, demanda un sauf-conduit à Leurs Hautes Puissances, sous le titre de Secrétaire du Conseil Privé du Roi d'Espagne, qui l'avoit chargé de traiter en son nom. Les talens de cet homme illustre n'étoient pas renfermés dans son pinceau; ils s'étendoient sur la Politique, & l'Espagne lui devoit en partie sa paix avec l'Angleterre. Mais les Plénipotentiaires des Etats Catholiques étant revenus à la Haye vers la fin de Janvier suivant, représenterent si vivement qu'ayant entamé la négociation, on ne devoit pas leur ôter l'honneur de la finir, que Rubens même

Rubens chargé de négociations pour le Roi. 1633.

Il y renonce.

(1) Mém. de Frederic Henr. *pag.* 160.
(2) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 1209-1220.

Digitized by Google

PHILIPPE V. renonça à ſa commiſſion, & les Conférences recommencerent ſur l'ancien pied (1).

1633.

Suite des négociations.

L'Aſſemblée de Bruxelles avoit conſenti à certains articles ; elle demandoit des explications ſur d'autres ; mais les principaux étoient rejettés. Ils refuſoient d'expulſer entiérement les Eſpagnols, & de limiter le ſerment des ſoldats aux Etats Catholiques ; on promettoit la reſtitution de Breda, à condition que Fernambuque ſeroit remis aux Portugais, moyennant trois cens mille couronnes. Sur ces entrefaites le Prince d'Orange avertit les Etats qu'on cherchoit à corrompre leurs principaux Membres, & ceux-ci avertirent les Commiſſaires de leur devoir. Cependant les Provinces de Gueldre, de Hollande, d'Utrecht & d'Overyſſel qui ſouhaitoient la paix, autoriſerent, malgré l'oppoſition de la Zeelande, de la Friſe & de Groningue, leurs Députés à traiter au nom du Roi, & l'on ſuſpendit les Conférences pour attendre la réponſe de Philippe.

Mouvemens de la France pour les rompre.

Pendant ces délais Hercule Baron de Charnacé, Ambaſſadeur de France, arriva à la Haye (2), avec ordre de ſe joindre avec ſon Excellence pour rompre des négociations (3) qui déplaiſoient au Cardinal de Richelieu. Celui-ci repréſenta aux Etats-Généraux, « qu'il étoit contre toute » vraiſemblance, que l'Archiducheſſe eût autoriſé ſérieuſe» ment les Provinces ſes ſujettes à conclure par elles-mê» mes aucun Traité ; que ce ſeroit anéantir l'autorité de » l'Eſpagne & la ſienne ; que ſes forces n'étoient point abat» tues au point de donner un pareil conſentement ; que par » conſéquent la propoſition n'étoit qu'un leurre imaginé » par la Cour de Madrid, pour retarder les préparatifs d'une » campagne, dont elle avoit lieu de craindre l'événement ; » que ſon Maître offroit de continuer le ſecours d'un mil» lion de livres tous les ans, & de leur donner ſix mille

(1) Hiſt. de la Patrie, *Tom.* XI. *Liv.* XLII. *pag.* 171.

(2) Réſolut. de Holl. *du 16 Fevr 26 Mars* 1633. *pag.* 4.

(3) Aitzema *Tom.* II. *pag.* 25-34.

Digitized by Google

» hommes & six cens chevaux, à condition de les employer » au siege de Dunkerque & de Gravelines (1) ». PHILIPPE V.

1633. Le Prince se prépare pour entrer en campagne.

Le Prince de son côté se pressa d'assembler ses troupes, & se mit en état d'ouvrir la campagne à la fin d'Avril. Les Etats de Hollande le prierent de suspendre ses opérations (2), & les Plénipotentiaires Catholiques le solliciterent d'attendre la réponse d'Espagne; il renvoya les uns & les autres aux Etats-Généraux, dont il ne pouvoit retarder les résolutions (3), & partit de la Haye pour joindre son armée.

Efforts des Plénipotentiaires pour gagner les Provinces.

Dans ces circonstances les Plénipotentiaires présenterent la réponse de la Cour de Madrid; Leurs Hautes Puissances la communiquerent aux Villes. Les Envoyés des Etats Catholiques demanderent la permission de parcourir quelques Provinces & Villes; mais les Régens pénétrant leur intention, chargerent Corneille Musch, leur Secrétaire, de les prier de ne point sortir de la Haye, & de leur faire entendre, que la Souveraineté résidant dans leur Assemblée, leur priere équivaloit à un ordre. L'un d'eux cependant étant parti pour la Frise, fut rattrapé par un courier qui portoit une injonction de revenir sur ses pas, s'il vouloit éviter un traitement plus fâcheux, son sauf-conduit étant limité pour la Haye. Ils continuerent de négocier pendant le reste de l'année, & insisterent sur-tout sur la restitution de Fernambuque; mais les Etats & le Prince ne voulurent pas y consentir (4).

Mouvemens contraires de la France & du Prince.

Charnacé ayant fait entendre au Prince, que son Maître étoit dans l'intention de faire une irruption dans la Lorraine, sous prétexte de se venger du Duc, qui venoit de marier Marguerite sa Sœur à Gaston d'Orleans son Frere, fugitif, sans attendre le consentement de Sa Majesté (5), ne cessoit de presser Leurs Hautes Puissances de profiter de la diversion. Les Etats demanderent une derniere réponse à l'Archiducheſſe; mais sçachant qu'elle vouloit envoyer le Duc

(1) Contin. de Mezeray *Tom.* XI. Vie de Louis XIII. *pag.* 426.
(2) Résolut. de Holl. *du 25, 26 Avril* 1633. *pag.* 25, 26.
(3) Mém. de Freder. Henr. *pag.* 160.
(4) Résolut. de Holl. *du 8, 15 Juill.* 1633. *pag.* 42, 43, 46.
(5) Contin. de Mezeray *Tom.* XI. Vie de Louis XIII. *pag.* 400.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1633.

d'Aarſchot en Eſpagne pour recevoir les ordres de Philippe, les Députés de Gueldre, de Zeelande, d'Utrecht, de Friſe & de Groningue, prirent la réſolution de rompre les Conférences. La Hollande & l'Overyſſel vouloient retenir les Plénipotentiaires à la Haye; mais Charnacé inſiſta ſi vivement, que le congé leur fut ſignifié à la pluralité des voix. Les Plénipotentiaires partirent le 16 de Décembre, en marquant beaucoup de regret; & dans le même moment les Etats entrerent en négociation avec la France (1), & firent un nouveau Traité, que nous rapporterons à ſon époque.

Les négociations rompues.

XXI. Ouverture de la campagne.

Nous avons vu, que le Prince d'Orange étoit parti de la Haye avant la rupture du Congrès. Il s'étoit rendu à Arnhem, où les grandes eaux l'arrêterent quelques jours; mais ſi-tôt que le Rhin fut navigable, il embarqua ſon armée, mit pied à terre à Zante; & marchant par Furſtenberg, il ſe rendit en deux jours devant Rhinberk, qu'il inveſtit ſur le champ. C'étoit l'unique place qui reſtoit aux Eſpagnols ſur ce Fleuve. Ses batteries commencerent à tirer le 16 de Mai: preſſant ſes travaux, il joignit bientôt le foſſé par deux attaques, & fit ſommer le Gouverneur, qui capitula le 2 de Juin. François de Moncade, Marquis d'Aytona, que Philippe avoit envoyé à la tête de ſon armée à la place du Marquis de Sainte-Croix, fit mine d'en vouloir à Venlo & à Roermonde; mais il ne put obliger le Prince de déloger que Rhinberk ne fût rendu. Son Excellence avoit détaché Stakembroek à la tête de ſa cavalerie, & Pinſen avec trois mille ſoldats & ſix pieces de campagne, qui trouva moyen de jetter ſon détachement dans ces deux Villes.

Frederic-Henri s'empare de Rhinberk.

Le Marquis ſe voyant prévenu, entra dans Stevenſwaard, Iſle de la Meuſe, ſe rendit maître d'un Château neutre, dont le Comte Vanden Berghe étoit Seigneur, le fortifia, & par ce moyen rompit la navigation de la riviere. Le Prince d'Orange ſe propoſoit de faire le ſiege de Gueldre; mais les Députés des Etats attendant un renfort de cavalerie

Stevenſwaard fortifié par les Eſpagnols.

(1) *Mém. de Frederic Henri. pag.* 167. *Aitzema Tom.* II. *pag.* 34-39.

ſuedoiſe, jugerent plus à propos de marcher à l'ennemi, & de lui livrer bataille : ainſi l'armée vint camper à Boxtel ; mais les Suedois, au nombre de quinze cens chevaux, n'arriverent que dans le mois de Septembre. Le Marquis d'Aytona apprenant la jonction, fatiguoit le Prince par des marches & des contre-marches, ſans s'expoſer aux hazards d'une action ; & le tems de la campagne s'étant écoulé, Frederic-Henri s'avança vers Maaſtricht. Les Eſpagnols camperent proche de Hannuye pour couvrir le Brabant ; & les pluyes ayant rompu les chemins, les Hollandois ſe contenterent d'approviſionner Maaſtricht, Venlo & Roermonde ; la cavalerie ſuédoiſe tira du côté de Weſel. L'armée revint à Nimegue, & le Prince renvoya ſes troupes dans leurs quartiers (1). Ainſi cette campagne, que la venue des Suedois rendit très-coûteuſe, & dont les Etats & la France s'étoient promis de ſi grands exploits, ſe borna à la priſe de Rhinberk (2). PHILIPPE V. 1633.

D'un autre côté Guillaume de Naſſau ayant monté l'Eſcaut dans le mois de Septembre, ſurprit les Forts de l'Etoile & de Philippine. Le premier fut repris preſque ſur le champ (3) ; mais le ſecond demeura aux Hollandois, & fut en 1644 d'une grande utilité pour la conquête du Sas de Gand. Les Etats maîtres de Philippine.

La mort du Grand Guſtave ne changea rien à la fortune des armes. Les Généraux ſoutinrent leur réputation par de nouveaux exploits. Axel Oxenſtiern rompit l'Aſſemblée des Proteſtans, que l'Electeur de Saxe avoit convoquée à Lunebourg, & le 28 de Février il appella les quatre Cercles Supérieurs à Heilbron. Il y propoſa de former une Ligue, pour défendre la Liberté Germanique, les Loix de l'Empire, les privileges des Princes, régler le nombre des troupes, les opérations de la guerre, établir la levée des fonds néceſſaires pour l'entretien des armées, former un Conſeil pour la direction générale. L'Aſſemblée conclut le Progrès des Suedois en Allemagne.

(1) Mém. de Freder. Henr. *pag.* 169-167. Aitzema *Tom.* II. *pag.* 62-66.
(2) Hooft Letr. *n.* CCCLXXI. *pag.* 293.
(3) Aitzema *Tom.* II. *pag.* 65.

Digitized by Google

PHILIPPE V. 1633. 13 d'Avril un nouveau Traité avec la Reine de Suede, & l'on donna au Chancelier la conduite de tout ce qui toucheroit la Ligue, en lui joignant quelques Députés pour Conſeil. On régla les contributions d'hommes & d'argent (1). Les Généraux partagerent entr'eux les troupes & la garde des Provinces. Le Duc de Saxe-Weimar fut inveſti du Duché de la Franconie qu'il avoit conquis, & que les Suedois lui abandonnerent pour récompenſe de ſes ſervices (2). Le Veldmaréchal Kniphauſen prit pluſieurs places dans la Weſtphalie; les Impériaux furent défaits près de Rintelen, & le Général Horn les battit à Hamelem, dont les Suedois s'emparerent. Le Duc de Weimar & le Général Banier s'étant réunis, marcherent au-devant du Comte de Feria qui venoit d'Italie au ſecours des Autrichiens, & l'arrêterent dans le Tyrol: enſorte que les Suedois furent bientôt raffermis dans leurs conquêtes. Oxenſtiern cependant avoit renouvellé ſes alliances avec la France, avec les Etats des Provinces-Unies & avec les Princes des Cercles de Franconie, de Suabe, du Haut & du Bas-Rhin (3).

Affaires du Palatinat. Charles-Louis, Fils aîné de Frederic, avoit pris depuis la mort de ſon Pere le titre d'Electeur Palatin. Charles I l'avoit décoré de la Jarretiere que ſon Pere avoit portée (4). Louis-Philippe, Comte de Simmeren, Fils de ſa Sœur, s'étoit rendu Adminiſtrateur du Palatinat. L'Electrice, ſa Mere, demeuroit en Hollande, quoique le Roi d'Angleterre, ſon Frere, la preſsât de revenir à ſa Cour. Mais les Etats-Généraux avoient promis, quoiqu'en termes généraux, de prendre ſes intérêts & ceux de ſes Fils, & cette Princeſſe s'opiniâtroit à reſter dans leur Pays, pour être plus à portée de les ſolliciter, & dans le voiſinage des Etats héréditaires de ſon Fils. L'Adminiſtrateur envoya demander à

(1) Piaceſ. *pag.* 464. Chemnitz *pag.* 38, 61. Puffendorf §. 18. Adlzreiter *Tom.* III. *n.* II. Du Mont Corps Diplom. *Tom.* VI. *Part.* I. *pag.* 51.

(2) Chemnitz *pag.* 100. Puffendorf §. 50.

(3) Aitzema *Tom.* II. *pag.* 16-19.

(4) Aitzema *Tom.* II. *pag.* 11.

Leurs

Leurs Hautes Puiſſances leur conſeil & leur ſecours ; mais il n'eut que des promeſſes générales (1). PHILIPPE V.

1633. Négociations des Etats dans quelques Cours d'Allemagne.

Les Etats ne perdoient point cependant l'Allemagne de vue, & ils commençoient à craindre que la guerre n'approchât trop près de leurs frontieres. Ils dépêcherent Gaſpre de Vosbergen vers l'Electeur de Cologne & le Duc de Neubourg, pour les engager à ſe déclarer neutres, & leur conſeiller de rétablir la Religion réformée, pour ôter tout prétexte aux Suedois d'entrer dans leur Pays (2). Vosbergen leur offroit d'engager Baudiſſin qui commandoit dans ces Cantons, à paſſer la Moſelle, & évacuer les places de la dépendance de l'Electeur & du Duc, à condition qu'ils feroient ſortir les Impériaux de tous les lieux ſitués du côté du Weſer depuis la mer du Nord juſqu'à Munden, & de-là juſqu'à la Moſelle ; mais ces deux Souverains n'étoient pas en état de faire la loi aux Impériaux. Baudiſſin n'avoit nulle envie d'abandonner ſes poſſeſſions, & de plus l'Archevêque exigeoit que le Landgrave de Heſſe, qui marchoit à Paderborn, n'entreprît rien ſur cette Ville : ainſi Vosbergen revint ſans aucune réuſſite (3).

Etat turbulent de l'Empire.

La guerre ſe faiſoit en même-tems de tous côtés, & fort irrégulierement : les troupes de part & d'autre étoient ſubdiviſées comme les Sectes ; le même lieu contenoit les amis & les ennemis, & tout étoit au pillage. Les Villes étoient priſes & repriſes preſqu'auſſi-tôt, on ne ſçavoit ſur quoi compter, & les repréſentations les plus vives des parties intéreſſées ne pouvoient arracher que des paroles. Rutger Huigen & Simon de Beaumont furent encore envoyés dans l'automne, pour prier l'Archevêque & le Duc d'empêcher les levées de leurs ſujets pour le ſervice d'Eſpagne : la Palatine Douairiere les chargea de demander de ſa part les Fiefs des Pays de Berg & de Juliers, que ſon Mari avoit poſſédés ; mais le but principal de leur miſſion étoit d'empêcher ces Princes de conſentir à l'établiſſement des nou-

(1) Aitzema *Tom.* II. *pag.* 87.
(2) Voyez ſon Inſtruct. *dans* Aitzema *Tom.* II. *pag.* 39.
(3) Aitzema *Tom.* II. *pag.* 39-62.

PHILIPPE V. 1633.

veaux droits, que l'Empereur venoit d'accorder au Roi de Danemarc. Ce Monarque craignant l'aggrandiſſement de ſes voiſins, avoit offert ſa médiation à Ferdinand, & celui-ci s'étoit engagé, en cas qu'il réuſsît, à lui donner Breme & Verden, avec la permiſſion d'établir des péages à Gluckſtad ſur l'Elbe & ſur le Weſer (1). Cette conceſſion n'étoit à la vérité que pour quatre ans, le conſentement des Electeurs de Mayence & de Cologne étant néceſſaire pour l'autoriſer à plus long terme; & c'étoit pour le prévenir que les Envoyés avoient ordre d'agir. Ils furent bien reçus; mais ils ne rapporterent que des paroles. On promit de défendre les levées de ſoldats: on renvoya l'Electrice aux Tribunaux ordinaires; on nia d'avoir reçu aucune ſemonce impériale par rapport aux péages, & l'on s'obligea d'avoir égard au requiſitoire des Etats, en cas qu'il en ſurvînt (2).

Conteſtations avec les Suedois au ſujet des péages.

Le Gouvernement de Suede exigeoit auſſi de nouveaux péages à Dantzick & dans d'autres endroits, qui cauſerent quelques conteſtations (3). Vladiſlas IV, qui venoit de ſuccéder à Sigiſmond III, Roi de Pologne, chargea le Prince Janus Radzivil, Etudiant à Leide, de notifier ſon avénement au Trône à Leurs Hautes Puiſſances, & de porter en même-tems ſes plaintes. Camerarius, Ambaſſadeur de Suede ſoutint que le Monarque ne cherchoit qu'à troubler l'intelligence qui regnoit entre les Danois, les Suedois & la République, & les Etats ne prirent point de réſolution ſur cet article. Ils ſouffroient eux-mêmes de ce nouvel établiſſement; mais il n'étoit pas tems d'y remédier (4). Les armées de Suede rendirent de grands ſervices en Allemagne, & le Commerce n'étoit pas alors le point le plus eſſentiel pour les Hollandois.

Mort de l'Infante Iſabelle-Claire-Eugenie.

Sur ces entrefaites on apprit la mort d'Iſabelle-Claire-Eugenie, Infante d'Eſpagne, Archiducheſſe d'Autriche, &

(1) Chemnitz *pag.* 28, 231. Puffendorf §. 31, 90. Londorp Theatr. Europ. *Tom.* IV. *pag.* 291.
(2) Aitzema *Tom.* II. *pag.* 66-81.
(3) Réſol. de Holl. *du 15 Juill.* 1633. *pag.* 55.
(4) Aitzema *Tom.* II. *pag.* 2, 8.

Digitized by Google

Gouvernante perpétuelle des Pays-Bas Catholiques. Elle mourut à Bruxelles d'une fluxion de poitrine, la nuit du premier au 2 de Décembre, dans la ſoixante-ſeptieme année de ſon âge. Sa piété, ſa bonté & la douceur de ſon Gouvernement la firent unanimement regretter (1). Les Pays-Bas retournerent à la Couronne d'Eſpagne, en vertu de la ſtipulation portée par la ceſſion (2). Quelques Ecrivains ont avancé, que ſon Pere en l'envoyant dans ſon Gouvernement, s'étoit aſſuré du droit de réverſion au défaut des enfans, par un breuvage qui lui garantiſſoit ſa ſtérilité (3). Le Duc de Neubourg que cette Princeſſe avoit créé Conſeiller d'Etat, partit pour ſe rendre à Bruxelles à la premiere nouvelle de ſa mort. On prétend, qu'il ſe flattoit d'obtenir le Gouvernement général; mais ſes eſpérances furent trompées. Le Marquis d'Aytona & le Préſident Roſa dépêcherent un Courier, qui le joignit à Louvain, pour le prier de ne pas paſſer outre. Ses ménagemens pour les Etats l'avoient rendu ſuſpect, quoiqu'il ſe fût déclaré pour les Eſpagnols (4), & Philippe avoit mis ordre au Gouvernement par un Ecrit cacheté, que la Régence ne devoit ouvrir qu'à la mort de l'Archiducheſſe. Il y nommoit un Conſeil compoſé de l'Archevêque de Malines, du Duc d'Aarſchot, du Comte de Tilly, de Don Carlos Colonna & du Marquis d'Aytona, & lui confioit la Régence. Tilly avoit été tué; le Duc d'Aarſchot étoit alors en Eſpagne; le Conſeil les remplaça par le Comte de Feria & le Marquis de Fuentes; & dans la ſuite le Roi envoya le Prince Thomas, Frere du Duc de Savoye, que nous verrons Prince de Carignan (5). La préférence piqua le Duc, qui étoit Fils d'une Sœur de l'Infante, & brouilla davantage les deux Freres; mais l'arrivée de Thomas donna un nouveau relief au Gouvernement Eſpagnol dans les Pays-Bas (6).

PHILIPPE V. 1633.

Erection d'un Conſeil de Régence.

(1) Mém. de Freder. Henr. *pag.* 167. Aitzema *Tom.* II. *pag.* 65.
(2) Voyez ci-deſſus *Tom.* VI. *Liv.* XVIII. *pag.* 349-350.
(3) Le Clerc *Tom.* II. *Liv.* XI. *pag.* 146.
(4) Aitzema *Tom.* II. *pag.* 66.
(5) Aubery Mém. *pag.* 356.
(6) Aitzema *Tom.* II. *pag.* 165.

PHILIPPE V.

1633. XXII.

Ce changement acheva de rompre les négociations avec la Couronne d'Eſpagne, & donna plus de vivacité à celles de la France. Charnacé, pour déterminer Leurs Hautes Puiſſances à pouſſer la guerre avec plus de vigueur, leur perſuadoit que les préparatifs que Louis faiſoit, regardoient les Pays Bas Eſpagnols, quoiqu'il n'en voulût qu'à la Lorraine (1) : & quoique le Traité de 1630 eût encore trois ans à courir, il preſſoit les Etats d'en conclure un nouveau.

Projet d'un Traité avec la France.

Condition du Traité.

Le Cardinal de Richelieu craignant toujours que les Hollandois ne ſe reconciliaſſent avec l'Eſpagne, ſans le conſulter, vouloit une clauſe qui les empêchât d'écouter aucune propoſition ſans ſon aveu ; & Leurs Hautes Puiſſances, dans la crainte de donner atteinte à leur Souveraineté, ne pouvoient s'y réſoudre. Charnacé leur promettoit de plus grands ſecours, & ne pouvoit vaincre leur répugnance. Il fit entendre au Prince, qui ſouhaitoit la guerre, que Louis XIII ſe déclareroit hautement contre l'Eſpagne, s'il étoit ſûr de la République, & par ce moyen il vint à bout de gagner non-ſeulement Frederic-Henri, mais encore la plûpart des Provinces. La Zeelande qui perdoit ſes avantages par la paix, donna d'abord ſa voix ; les autres Provinces s'en rapporterent à leurs Députés, dont le Prince étoit aſſuré. On ne trouva de difficulté que de la part de quelques Membres de la Hollande qui ne pouvoient digérer, que *la France les obligeât d'agir ſelon ſes intérêts ſans limitation.* Les Politiques craignoient de ſe donner un voiſin plus puiſſant & plus dangereux que Philippe ; mais le nouveau Traité fut réſolu par la pluralité, & l'on fixa la ſignature de l'Arrêté au 24 de Février de l'année ſuivante.

Débats entre les Provinces.

Le Traité arrêté par la pluralité.

1634. Oppoſition de ceux de Dordrecht & d'Amſterdam.

Les Députés de Dordrecht & d'Amſterdam firent enregiſtrer le même jour une proteſtation, qui portoit qu'étant ſpécialement chargés de veiller au maintien de la Souveraineté des Provinces-Unies, ils ne pouvoient conſentir à paſſer une clauſe, par laquelle le Roi de France leur lioit les mains. Rotterdam & Alkmaar s'y joignirent. Ceux

(1) Aitzema *Tom.* II. *pag.* 87, 88.

d'Amſterdam s'exprimoient avec plus de force : ils qualifioient la propoſition de Charnacé « d'attentatoire à la Li- » berté & Souveraineté de la République, & tendante à » renverſer toutes les conventions précédentes, proteſtant » ne vouloir traiter avec la France qu'autant qu'on maintiendroit l'honneur, la Souveraineté & la Liberté des » Provinces-Unies, pour l'acquiſition deſquelles ils ſacrifioient depuis tant d'années ce qu'ils avoient de plus précieux ; & qu'ils étoient d'avis de chercher le ſecours qu'on » leur offroit dans de nouvelles impoſitions onéreuſes aux » particuliers, plutôt que de recourir à des moyens nuiſibles » à la Nation ; qu'ils ne ſouffriroient jamais, qu'on conclût » par la pluralité dans une affaire de pareille importance ; » que ſi les Etats s'opiniâtroient à former l'Arrêté, ils proteſtoient n'y prendre aucune part ; qu'ils ſeront innocens » de tous les malheurs qu'une pareille Réſolution ne peut » manquer d'attirer ſur la Patrie, & requerent qu'on re- » giſtre leur avis (1) ». L'Ordre de la Nobleſſe, Haarlem, Leide, Goude, Hoorn, Enkhuizen, & la plus grande partie des autres Membres demanderent au contraire la ſuppreſſion de ce diſcours, & la radiation de tout ce qui ſeroit contraire au vœu du plus grand nombre. Il paroît que dans la ſuite ces deux Villes ſe réunirent à l'avis unanime, puiſqu'on ne trouve aucun veſtige de ces oppoſitions dans le Greffe des Etats, & que le Traité fut ſigné à la Haye le 15 d'Avril de la même année (2).

PHILIPPE V. 1634.

On s'engageoit de part & d'autre « à n'entendre aucune » propoſition avant huit mois, & à ne rien conclure avant » douze, à compter du premier de Mai. Les Etats promettoient de ne ſigner ni paix ni treve avec l'Eſpagne, ſans » l'intervention de la France. Le Roi s'engageoit de ſecourir les Etats de deux millions de florins chaque année, » & de fournir un régiment & une compagnie de cavalerie, ou trois cens mille florins d'augmentation, le tout à » ſon choix. Ces conventions devoient s'exécuter pendant

Contenu du Traité.

(1) Aitzema *Tom.* II. *pag.* 92, 94.
(2) Nouv. de Zeel, *du 28 Avril* 1634. *pag.* 82.

PHILIPPE V. 1634. » ſept ans, en cas que la paix ne fût pas faite dans cet intervalle. Les deux Puiſſances s'engageoient reſpectivement à déclarer la guerre à l'Eſpagne, & promettoient » un ſecours réciproque à celle dont les Etats ſeroient attaqués par l'Empereur, le Roi d'Eſpagne, ou quelqu'autre » Prince de la Maiſon d'Autriche. Dans le cas où le Roi » de France trouveroit plus convenable d'attaquer l'Eſpagne en ſon nom, que de fournir les ſommes convenues, » les Etats renonçoient à traiter avec l'ennemi commun » qu'*enſemble* ou d'un *conſentement réciproque* ». Et par un Article particulier on convint « que ſi Sa Majeſté entroit » en négociation après la guerre déclarée, elle choiſiroit » pour lieu du Congrès une Ville des Provinces-Unies au » choix des Etats ; qu'autrement le terme d'*enſemble* ſeroit » interprété par celui de *conſentement*, & ceſſeroit d'être » obligatoire dans ſa ſignification étroite ». Les Hollandois demanderent une explication plus préciſe ſur la néceſſité de rompre avec l'Eſpagne, en cas que la France fût attaquée. Elle fut limitée : I. « Au cas où les Eſpagnols voudroient » troubler la ſucceſſion de Mantoue ; II. S'ils inquiétoient » Louis dans la poſſeſſion de Pignerol ; III. S'ils diſputoient la Valteline aux Griſons ; IV. S'ils donnoient du » ſecours au Duc de Lorraine ; V. S'ils attaquoient quelqu'une de ſes Provinces en leur nom ou comme Auxiliaires (1) ». Ce détail ſuffit pour prouver l'attention des Etats à ne pas ſouffrir de clauſe qui pût porter atteinte à leur Souveraineté. S'ils promettoient de ne point conclure de Traité ſans le conſentement de Sa Majeſté, le Roi s'engageoit à rompre avec l'Eſpagne dans un certain terme. S'ils s'obligeoient à ſecourir la France, ils limitoient bien clairement l'étendue de leur engagement. Il ſemble cependant que la Ville d'Amſterdam perſiſta dans le refus (2).

Recherches ſur les manœuvres de quelques Seigneurs des Pays-Bas.

Ces diſcuſſions & de nouveaux embarras qui ſurvinrent, retarderent l'ouverture de la campagne, quoique les Eſpagnols fuſſent prêts de bonne heure. Le Marquis d'Ayrona

(1) Voyez Aitzema *Tom.* II. *pag.* 94-97.
(2) Réſol. de Holl. *du 4, 20 Mai* 1634. *pag.* 40.

Digitized by Google

reçut une Commiſſion de la Cour d'Eſpagne, pour informer de la conduite des Seigneurs qui s'étoient rendus ſuſpects. La défection du Comte Vanden Berghe cauſoit beaucoup d'inquiétude à Philippe; il avoit fait arrêter le Duc d'Aarſchot à Madrid, & dans le mois d'Avril on empriſonna à Bruxelles le Comte de Barbançon. A cette nouvelle le Prince d'Epinoy & le Duc de Bournonville ſe ſauverent en France; mais bientôt le Roi fut contraint d'arrêter ces procédures, & de relâcher les priſonniers, dans la crainte d'un ſoulevement général de la Nobleſſe. PHILIPPE V. 1634.

Il paroît qu'on ſoupçonnoit ces Seigneurs d'avoir formé le projet de ſouſtraire les Provinces Catholiques à la domination d'Eſpagne, & d'en former une République ſur le modèle de leurs Voiſins. Ils avoient communiqué ce plan au Prince d'Orange, & propoſoient une Ligue ſemblable à celle des Cantons Suiſſes. Le Prince leur avoit conſeillé de prendre l'avis du Roi de la Grande-Bretagne, qui leur avoit promis le ſecret; & ce fut cependant par l'Angleterre que le myſtere fut découvert (1). La Cour de Bruxelles rendit cette année pluſieurs Sentences contre les priſonniers & contre les fugitifs, & l'on publia à la fin d'Avril une amniſtie générale (2). Le Duc d'Aarſchot fut mis en liberté à Madrid; mais il mourut avant que de revoir ſon pays, & ſa mort donna lieu à de grands ſoupçons contre le Conſeil (3). Sujets de ſoupçon contr'eux.

(1) Burnet Hiſtory of his own Time *Vol.* I. *pag.* 48.
(2) Aitzema *Tom.* II. *pag.* 164, 166.
(3) Le Clerc *Tom.* II. *Liv.* XI *pag.* 121.

Fin du vingt-ſixieme Livre.

Digitized by Google

TABLE
DES MATIERES
CONTENUES
DANS LE SEPTIÉME TOME.

A

AERSENS (Corneille) Greffier des Etats : il accorde une conférence particuliere au Cordelier Neyen, qui avoit le ſecret des Archiducs pour la négociation de la paix *Page* 87. Il reçoit des préſens des Archiducs & de Spinola par les mains de ce Moine. *ibid.* Il le déclare à Maurice, à Barneveld, & aux Etats aſſemblés, & met ſur le bureau les préſens reçus. *ibid.* Sa juſtification contre les imputations qu'on lui fait. *ibid.* & 89. Barneveld rend ces préſens à Verreiken, envoyé par le Roi d'Eſpagne au Congrès de la Haye. 93. Il dépoſe contre Barneveld, lorſqu'on fait le procès à celui-ci. 431.

AERSENS (François) Ambaſſadeur des Etats Généraux auprès d'Henri IV : Ce Monarque le charge de propoſer trois queſtions aux Etats, ſur leſquelles il demandoit réponſe. *Pages* 82 & 83. Henri le ſoupçonne d'avoir abuſé des queſtions dont il l'avoit chargé : il s'en défend. 84. Barneveld l'en juſtifie. 87. Caractère de François Aerſens : Il ſe déclare contre Barneveld, & ſe livre tout entier à Maurice. 250. Il lâche un propos menaçant contre Barneveld. 264. On le ſoupçonne d'être l'Auteur de Libelles affreux contre Barneveld. 332. Il fait une Remontrance contre laquelle les Etats de Hollande ſéviſſent. 336. Il eſt reçu Chevalier & Noble de Hollande par l'ordre de Maurice, & contre l'avis des Etats de cette Province ; Maurice le fait mettre dans la députation de la Nobleſſe. 422. La famille de Barneveld le recuſe pour un de ſes juges, comme ayant donné pluſieurs preuves d'inimitié contre lui 426. Aerſens écrit, au nom des Etats, une

une Lettre à Louis XIII, pour ſe plaindre des mouvemens que s'étoit donnés du Maurier, ſon Ambaſſadeur, pour ſauver la vie à Barneveld : c'étoit pour ſe venger de du Maurier, qui l'avoit traité de *Garnement*. *Page* 442. Louis XIII. demande la punition de François Aerſens, qu'il traite d'*Impoſteur*. 482. Il eſt renvoyé Ambaſſadeur en France. Sa diſſimulation ſur le rappel de la Flotte envoyée par les Etats contre les Rochelois. Reproches que lui en fait le Roi. 538, 539. Il repart pour la Haye, ſans avoir réuſſi dans l'objet de ſon Ambaſſade. 541.

AIX-LA-CHAPELLE. Les Catholiques y prennent le deſſus, s'emparent de l'autorité, & maltraitent les Proteſtans. Emeutes à ce ſujet. L'Empereur en prend connoiſſance, y envoye Spinola, qui punit les plus mutins. 260.

ALBERT, (L'Archiduc) Gouverneur Général des Pays-Bas. Il fait aſſieger dans Hoogſtraaten l'*Eſcadron* des mutins. Le Siege eſt levé par le ſecours de Maurice. 13. Il marche au ſecours de Bois-le-Duc, aſſiegé par Maurice. 14. Il renforce la Garniſon. *ibid.* Et par ce moyen il fait lever le Siege. *ibid.* Il continue le Siege d'Oſtende. 15. Il fait donner un aſſaut général, très-meurtrier & infructueux. 16. Il fait de nouvelles propoſitions de paix aux Etats Généraux. *ibid.* Il défére les Etats à la Diete de l'Empire, comme perturbateurs du repos de leurs voiſins. 17. Il forme le projet de ſurprendre Berg-op-zoon. *Page* 35. Et le manque. 36. Il entre en négociation de paix avec les Provinces-Unies. 70. Premieres offres qu'il fait aux Etats Généraux. 75. Il ſigne une ſuſpenſion d'armes avec les reſtrictions appoſées par les Etats. 76. Cette ſuſpenſion eſt prorogée. 104. Il leve les obſtacles à la Tréve par une Lettre qu'il écrit aux Plénipotentiaires Médiateurs. 166. Il porte le Roi Philippe à ratifier le traité de Tréve. *ibid.* Il ratifie le traité de Tréve conclu au Congrès d'Anvers. 184. Il fait une forte réforme dans ſes Troupes : ce qui excite une émeute. 191. Précautions des Archiducs après la Tréve, pour prévenir de nouveaux troubles par la fréquentation de leurs Sujets avec ceux des Provinces-Unies, & empêcher que l'héréſie ne ſe répandit dans leurs Etats. 202. Albert éleve quelques difficultés ſur les limites. *ibid.* Elles ſont applanies. 203. Il fait d'inutiles efforts pour empêcher le renouvellement des Traités des Etats Généraux avec la France à l'avénement de Louis XIII à la Couronne. 237. Il s'empare du Duché de Juliers, ſous prétexte de défendre le Duc de Neubourg contre l'Electeur de Brandenbourg, qui ſe diſputoient la ſucceſſion des Duchés de Juliers & de Cleves, tandis que Maurice s'empare du Duché de Cleves, ſous prétexte de prendre la défenſe de l'Electeur de Brandenbourg. 261. L'Archiduc s'empare de Lipſtad & de Zoeſt, pour s'aſſurer un paſſage dans la

Weſtphalie ; & fortifie Groll. *Page* 271. Il éleve des diſputes ſur le réglement des limites de la Flandre & du Brabant. Cette affaire s'arrange avec ſes Plénipotentiaires. 297. Les nouvelles impoſitions qu'il veut mettre ſur ſes ſujets, cauſent des émeutes à Bruxelles & ailleurs. 464. A l'expiration de la Treve, l'Archiduc veut gagner les Arminiens réfugiés dans le Brabant, pour ſurprendre quelque Ville par leur moyen ; mais ils ne veulent point ſe prêter. 474. Nouvelles propoſitions de paix par Albert. *ibid.* Elles ſont rejettées. *ibid.* Il avoit lié des intelligences qui devoient lui livrer Tiel dans la Gueldre, mais la trahiſon eſt découverte & punie. 475. Mort de l'Archiduc Albert, arrivée à Bruxelles le 13 Juillet 1621. 480.

AMBASSADEURS envoyés pour traiter, ou être Médiateurs de la paix entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies. Ceux de France. 85. Ceux d'Angleterre. 90. Ceux de Dannemarc. 105. Celui du Palatinat. *ibid.* Celui de Brandenbourg. *ibid.* Ceux de Suede. *ibid.* L'Empereur, qui ſe prétendoit (mal-à-propos) Suzerain des Provinces-Unies, au lieu d'envoyer des Ambaſſadeurs, leur écrit une Lettre menaçante, ſur ce qu'elles veulent ſe faire déclarer Peuple libre & indépendant. *ibid.* Ambaſſadeurs d'Eſpagne. 118.

Les Agens des Provinces-Unies dans les Cours, ont ordre, d'abord après la Tréve ratifiée & garantie, de prendre le titre d'*Ambaſſadeurs*, comme Miniſtres d'une Puiſſance Souveraine, & preſque partout ils ſont reconnus pour tels. *Page* 201.

AMBASSADEURS envoyés aux Etats Généraux par le Roi de Maroc. 203.

AMBASSADE extraordinaire des Etats Généraux à Henri IV. 234.

AMBASSADE des Etats à la République de Veniſe : Elle n'aboutit qu'à des proteſtations réciproques d'amitié. 240. Au Roi de Dannemarc, pour l'engager à faire ſa paix avec le Roi de Suede. 243. A la Porte, dont ils obtiennent un Traité de Commerce. *ibid.* Ils en reçoivent une du Sophi de Perſe, & refuſent l'Audience à l'Envoyé. *ibid.*

AMBASSADE du Czar de Moſcovie aux Etats, pour leur demander de l'argent & des vaiſſeaux : ils refuſent l'un & l'autre. 263.

AMSTERDAM : Cette Ville embraſſe avec chaleur le parti des *Gomariſtes* ou *Contre-Remontrans*, contre les *Arminiens* ou *Remontrans* ; elle fait oppoſition à l'arrêté des Etats de Hollande, qui défendoit d'agiter en Chaire les matieres controverſées entre les deux partis. 254. Manœuvres du Sénat d'Amſterdam contre cet arrêté. 265. Les Députés d'Amſterdam s'oppoſent à un ſecond arrêté des Etats de la Province, qui défendoit de parler de ſéparation. 279. Malgré la députation des Etats, & le beau diſcours de Grotius, le Sénat perſiſte dans ſon oppoſition aux ar-

Digitized by Google

rêtés, qui avoient pour objet de faire ceſſer les troubles. *Page* 294. Le Sénat fait un arrêté, qui permet aux Gomariſtes de ſe ſéparer des Arminiens. *ibid.* Emeute dans cette Ville, excitée par les Gomariſtes. 300. Le Magiſtrat la met ſur le compte des Arminiens, & les en punit. 301. Il rejette ſans examen les Requêtes que les Arminiens avoient préſentées aux Etats de Hollande, & que les Etats lui avoient renvoyées. 302. Les Députés d'Amſterdam s'oppoſent à un troiſieme arrêté des Etats de la Province, contre le projet d'un Synode National, & pour ordonner la levée de Milices bourgeoiſes. 308. Le Conſeil de cette Ville forme une oppoſition à l'arrêté des Etats, du 4 Août. 310. Les Députés d'Amſterdam ſe ſéparent des autres de la Province, lorſque ceux-ci font leur oppoſition à l'arrêté des Etats Généraux pour la convocation d'un Synode National. 315. Le Sénat ligué avec quelques autres Villes, envoyent des Députés à Utrecht, pour démentir ceux que les Etats de Hollande y avoient envoyés, pour convenir de s'oppoſer au Synode National, & au renvoi des Milices Bourgeoiſes. 347. Au moment qu'ils y arrivent, les Députés des Etats en ſortent. 349. Les Députés de ces Villes complimentent Maurice ſur la réforme de ces Milices, ſur le changement du Magiſtrat, & des Etats même de la Province. 351. Ceux d'Amſterdam font compoſer un Mémoire pour prouver la néceſſité d'un Synode National, & l'inſuffiſance d'un Synode Provincial, pour combattre les arrêtés des Etats de Hollande. *Page* 353. Ce Mémoire eſt réfuté par Grotius. *ib.* Ceux d'Amſterdam pouſſent le fanatiſme juſqu'à approuver l'atteinte énorme portée aux droits les plus eſſentiels de leur Province, par l'empriſonnement de Barneveld, de Grotius & d'Hogerbeets, leurs Officiers. 360. Elle ſe joint aux cinq Villes Gomariſtes, pour s'oppoſer au renvoi des Priſonniers devant les Etats de Hollande. 365. Maurice ne laiſſe pas de changer une partie du Magiſtrat, pour mieux s'aſſurer du Conſeil, malgré les Remontrances d'un ancien Bourgmeſtre. 171, 372. Le Magiſtrat devient plus modéré envers les Remontrans; il les défend contre l'attaque du Peuple dans le lieu de leurs aſſemblées. 576. Le Stadhouder appaiſe les eſprits, promet aux zélés Gomariſtes de maintenir l'ancienne Religion, & les engage à ſupprimer leurs Requêtes contre les Remontrans. 577. Le Magiſtrat augmente la Garde de la Ville, pour réprimer les émeutes des Gomariſtes. *ibid.* Les Gomariſtes ſe plaignent aux Etats Généraux de ce que les Arminiens ſe montrent ſans crainte. La Requête eſt renvoyée au Magiſtrat, qui fait venir une nouvelle Garniſon, & publie une Ordonnance qui enjoint à tous les Citoyens de ſe tenir tranquilles. 578. On punit les plus mutins des Gomariſtes. *ibid.* On chaſſe deux Prédicans Go-

mariſtes, qui déclament contre le Magiſtrat. *Page* 580. Conteſtations à ce ſujet, décidées par le Stadhoudre. *ibid.* Les Remontrans fondent une Egliſe à Amſterdam. 581. Et un Séminaire. 582. Erection de l'illuſtre Ecole d'Amſterdam. *ibid.* On y nomme Profeſſeurs Gerard-Jean Voſſius, & Gaſpré Barlœus, qui en 1619, avoient été dépoſés de l'Univerſité de Leide. 583.

ANGLOIS à la ſolde des Etats, étant en garniſon à Breda, ſe ſoulevent faute de payement: Frédéric Henri, envoyé pour les appaiſer, a beaucoup de peine d'en venir à bout. 513.

ANSEATIQUES (Villes). Elles ſont une ligue avec les Etats Généraux, pour ſe maintenir dans le Commerce du Nord. 254. Elles font un traité d'Alliance pour douze ans avec la même République. 270.

ARMINIUS (Jacques) Profeſſeur de Théologie dans l'Univerſité de Leide, paroît enſeigner les excès oppoſés à ceux de Calvin, ſur les matières de la Prédeſtination & de la Grace. Il eſt vivement combattu par Gomar, Profeſſeur dans la même Univerſité. Les Magiſtrats ſe déclarent pour le premier; & les Conſiſtoires pour le ſecond. Ils deviennent Chefs de deux partis, qui tirent leur nom de leurs Chefs: l'un eſt appellé *les Arminiens*, l'autre *les Gomariſtes*. 210, 219. (Voyez le mot ARMINIENS). Mort d'Arminius. 224.

ARMINIENS. Commencement de leurs diſputes avec les GOMARISTES. *Page* 168. D'abord ſur la Prédeſtination. 210. Jacques *Arminius*, Chef des Arminiens; & François *Gomar*, des Gomariſtes. *ibid.* Arminius reproche à Gomar de faire Dieu Auteur du péché, & les hommes de purs automates. *ibid.* Antiquité des diſputes ſur cette matière. 211. Doctrine de Saint Auguſtin. 212. Doctrine de Pélage. 215. Doctrine des Sémi-Pélagiens. 216. De Gotefcalc. *ib.* Des Scotiſtes. *ibid.* Des Thomiſtes. *ibid.* De Molina. *ibid.* Celle-ci eſt près d'être cenſurée, & n'échape que par la ſoupleſſe des Jéſuites auprès de Paul V. *ibid.* Principes de Molina, qui étoient notés. *ib.* Doctrine de Luther. 217. D'Erafme. 218. De Calvin. *ibid.* Progrès du Calviniſme, notamment dans les Provinces-Unies. 219. Doctrine d'Arminius, & celle de Gomar, Profeſſeurs de Théologie dans l'Univerſité de Leide. *ibid.* Leur diviſion. 220, 222. Conteſtation ſur le Cathéchiſme & les Formulaires. *ibid.* Mort d'Arminius. Il eſt remplacé par Voſſius. 224. Emeute à Alkmaar. *ibid.* Emeute à Leuwaarden. 226. Emeute à Utrecht. *ibid.* Traité pour l'appaiſer. 228. Nouvelles fermentations. 229. Cinq articles dreſſés par les Arminiens, contenant leur Confeſſion de Foi, pour ſe laver du reproche d'innovation. 230. Ils préſentent une Supplique aux Etats Généraux, pour demander d'être entendus dans un Synode libre. 231. Ils ſont appellés REMONTRANS, parce que

Digitized by Google

dans cette Supplique ils avoient employé le terme de *remontrer*. *ibid.* Animoſité des Gomariſtes. *ibid.* Les Etats ordonnent une Conférence à la Haye, entre ſix Miniſtres de chaque parti. *Page* 232. Les Gomariſtes ſont appellés CONTRE-REMONTRANS. *ib.* Leur réponſe aux cinq Articles des *Remontrans*. 232, 233. Ces diſputes commencent à donner de l'inquiétude aux Etats, parce que les Gomariſtes ſoutenoient l'incompétence de l'Autorité ſouveraine pour en connoître, & la compétence excluſive des Conſiſtoires. 246. Les Arminiens, au contraire, reconnoiſſent dans les Etats le droit d'empêcher les troubles, & de forcer les Miniſtres à l'obéiſſance. *ibid.* Vorſtius, Arminien, Auteur d'un *Traité de Dieu*, eſt accuſé d'Héréſie, pourſuivi par le Roi d'Angleterre, & dépoſé de ſa Chaire de Théologie. *ibid.* & 249, 250. Les *Arminiens* ſe juſtifient des erreurs qu'on leur impute. 247. Gomar donne la démiſſion de la Chaire de Théologie, & ſort des Pays-Bas. *ibid.* On renouvelle le Réglement Eccléſiaſtique de 1591, pour donner plus d'autorité au Magiſtrat ſur le Clergé. *ibid.* Les *Gomariſtes* s'y oppoſent. Débats dans les Villes à ce ſujet. 248. Nouvelles Conférences à Delft, entre les Théologiens des deux partis, engagées par Guillaume-Louis. 251. Elles ſont rompues. 252. Grotius (Arminien) ſe trouvant à Londres, fait revenir Jacques I de ſa vivacité contre ce parti. 252. Lettre de ce Prince aux Etats Généraux, bien différente de la premiere. *Page* 253. Ecrits de part & d'autre, qui ne font qu'échauffer les eſprits. 252. Arrêté des Etats de la Province de Hollande, qui défend de traiter en Chaire les Matieres controverſées. 253. Les Députés d'Amſterdam font oppoſition à l'Arrêté: ceux d'Edam & d'Enkhuiſen s'excuſent de le ſigner. 254. Cet Arrêté a des ſuites très-funeſtes. 263. A Hoorn, à Rotterdam. 264. Manœuvres du Sénat d'Amſterdam contre cet Arrêté. 265. Manœuvres ſecretes & ſéditieuſes des *Gomariſtes*. 266. Nouveaux troubles à Leuwaarden: les Gomariſtes ſoulevent le Peuple contre le Magiſtrat. 267. Ils y cauſent une émeute. 269. Nouvel Arrêté des Etats de Hollande pour prévenir le Schiſme. Les Députés d'Amſterdam rendent cette précaution inutile. 279. Les Etats députent au Conſeil de cette Ville pour obtenir ſon conſentement à l'Arrêté. *ibid.* Diſcours de Grotius, l'un des Députes, aux Magiſtrat & Conſeillers d'Amſterdam aſſemblés. 280, 294. Réponſe de ceux d'Amſterdam. 294. Leur Conſeil permet aux Miniſtres, par un Arrêté, de ſéparer de leur Communion ceux qui fréquenteroient la Cène des *Arminiens* ou *Remontrans*. *ibid.* Emeutes & aſſemblées Schiſmatiques. 294, 295. Les *Gomariſtes* ou *Contre-Remontrans prennent le deſſus*. *ibid.* Ces troubles de Religion paſſent de la Hollande dans les autres provinces. 296. Le Schiſme eſt déclaré par les

Digitized by Google

Gomariſtes : preſque tous leurs Miniſtres en ſignent la Délibération. *Page* 299. Ils établiſſent un Conſeil à la Haye, qu'ils appellent *Correſpondance. ibid.* Les Remontrans préſentent un Mémoire aux Etats, où ils ſe plaignent que leurs Adverſaires mépriſent les Arrêtés des Etats ; ils demandent la liberté de ſe défendre, offrent l'union chrétienne, & ſe reſtraignent à la tolérance. *ibid.* Maurice demande aux Etats une entiere liberté pour les *Contre-Remontrans :* on rompt la Délibération, n'oſant conclure contre la demande du Prince. 300. Emeute à Amſterdam, excitée par les *Gomariſtes. ibid.* Leur triomphe, ſuite de la protection du Magiſtrat. 302 ; ils arborent le Schiſme à la Haye, *ibid.* Maurice ſe déclare pour eux, favoriſe la ſéparation des Egliſes, & fréquente celle des Gomariſtes. 303. Excès & troubles cauſés par les Gomariſtes dans d'autres Villes. 304. Diviſions dans le Magiſtrat des Villes. 305. On commence à voir que Maurice ne favoriſe les Gomariſtes, que pour s'élever dans le trouble. *ibid.* Méfiance des Magiſtrats. Ils levent des Milices Bourgeoiſes ; & les Etats de Hollande l'ordonnent par un Arrêté qui paſſe à la pluralité. 306. Ils conſentent à un Synode Provincial ; mais refuſent le Synode National que demandoient les *Gomariſtes.* 307. Pluſieurs Villes s'oppoſent à l'Arrêté, & demandent le Synode National. 308. On leve des Milices Bourgeoiſes dans les Villes de Hollande, mais peu. *Page* 309. Ligue des Arquebuſiers & autres, contre le Magiſtrat dans pluſieurs Villes. *ibid.* Conteſtation entre les Etats & le Haut-Conſeil, au ſujet de ces troubles. 311. Hogerbeets, quoique Membre du Haut-Conſeil, blâme ces entrepriſes contre les Etats, & donne ſa démiſſion. 312. La diviſion ſe met entre les Membres des Etats : les Députés des Villes oppoſantes à l'Arrêté tiennent des aſſemblées particulieres. 313. Maurice jette des Troupes dans la Brille, & juſtifie cette voie de fait par les faux bruits qu'il fait courir contre Barneveld. *ibid.* Nouveaux débats ſur le Synode qu'il convient d'aſſembler. La pluralité ſe déclare pour un Synode National, qui ſera tenu à Dordrecht. 314. La Hollande & trois autres Provinces s'y oppoſent. 315. Maurice entreprend de changer le Magiſtrat des Villes oppoſantes, afin de faire paſſer à l'unanimité l'Arrêté du Synode National. *ibid.* Diſcours de l'Ambaſſadeur d'Angleterre en faveur des *Contre-Remontrans.* 316. Réponſe des Etats. *ibid.* Ce Diſcours eſt mis en poudre par un Ecrit intitulé : *la Balance*, de Jacques Taurinus, Prédicant d'Utrecht. 317. L'Ambaſſadeur de France ſe contente d'exhorter à la paix, & à prendre les moyens propres à appaiſer les troubles. *ibid.* Maurice parcourt les Villes pour les déterminer en faveur du Concile National, & congédier les Milices Bourgeoiſes. 323, 324. Débats entre les Villes de Hollan-

Digitized by Google

de. *Page* 324. Déclaration ferme de ceux de Haarlem aux Etats de Hollande aſſemblés, ſur les entrepriſes des Gomariſtes contre l'autorité des Etats, & la conſtitution eſſentielle de la République. 325. Ceux de Haarlem ſont ſoutenus de ſept autres Villes. 327, 328. Réflexions ſur cette Déclaration. *ibid.* La France & la Suede exhortent à l'union. 329. Maurice change le Magiſtrat de Nimégue. *ibid.* Il fait, par la crainte qu'inſpire ſa préſence, approuver ſon entrepriſe aux Etats, malgré la proteſtation du Syndic. 331. Il détermine la Gueldre & l'Overyſſel, à demander le Synode National. *ibid.* La fermentation excitée par les Gomariſtes & les autres ennemis de Barneveld, devient générale. 336. Délibérations pour congédier les Milices Bourgeoiſes. 341. Les Etats Généraux envoient des Commiſſaires avec Maurice à Utrecht, pour congédier cette Milice. 342. Ce Prince détermine la Gueldre & l'Overyſſel à demander le Synode National. 331. Précautions du parti *Arminien*, à Utrecht, contre les violences de Maurice. 348. Ce Prince congédie la Milice Bourgeoiſe d'Utrecht, change le Magiſtrat & les Etats même de la Province. 350. De concert avec les Etats Généraux, il congédie toutes les Milices Bourgeoiſes levées dans les Provinces. 351. Convocation du Synode National, malgré l'oppoſition des Etats de Hollande. 352. Jugemens différens que portent les Gomariſtes & les Arminiens, des changemens que Maurice avoit fait dans le Magiſtrat des Villes. *Page* 374. Les nouveaux Etats de Hollande, compoſés des créatures de Maurice, conſentent ſans les conditions ordinaires, à la convocation du Synode. 390. Voyez le mot *Synode*. Fermeté d'Epiſcopius & d'autres Remontrans, après leur condamnation par le Synode de Dordrecht. 419. Ils ſont bannis des Provinces-Unies. 420. Libelles contre les Etats & le Prince Maurice, que l'on regardoit comme le mobile de cette Tragédie, au ſujet de la rigueur avec laquelle on exécutoit les Decrets du Synode. *ibid.* Emeutes dans les Villes où l'on penchoit pour les Remontrans. A Alkmaar. 454. A Hoorn. *ibid.* Dépoſition des Miniſtres Remontrans. 455. On bannit ceux qui refuſent de ſigner un acte par lequel ils s'engageoient à ne faire aucune fonction en public, ni en particulier. *ibid.* Les Etats défendent aux Remontrans de s'aſſembler. *ibid.* On réforme l'Univerſité de Leide; Voſſius & Barlæus, Arminiens, qui y occupoient des Chaires de Théologie, ſont dépoſés. 456. Rigueurs contre les Remontrans. *ibid.* La retraite d'Epiſcopius & des autres Miniſtres Remontrans à Walwyk, y attire un ſi grand nombre de leurs Sectateurs, qu'ils forment pluſieurs Egliſes dans ce Pays, ſous la protection de l'Archiduc. Vitembogaard convoque une aſſemblée pour régler la deſſerte de ces Egliſes. 457. Il a

Digitized by Google

envoient des Prédicans dans les Villes des Provinces-Unies où ils ont des Partiſans ; mais ils ſont maltraités & chaſſés dès qu'on les découvre. *ibid.* On dépoſe nombre d'Officiers, & même des Magiſtrats, parce qu'ils ſont ſoupçonnés d'être Remontrans, ou de les favoriſer. *Page* 458. On pourſuit juſqu'à ceux qui faiſoient des quêtes pour faire vivre les bannis. *ibid.* Nouvelles perſécutions encore plus cruelles contre les Remontrans. 470, 471. Les Remontrans réfugiés dans les Etats de l'Archiduc, lors de l'expiration de la Trêve, ſe refuſent à toutes les propoſitions qu'il leur fait, pour les engager à l'aider à ſurprendre quelque Ville des Provinces-Unies. 474. Les Remontrans ſouffrent de nouvelles perſécutions. 493. Ils ſont proſcrits à l'occaſion de la conjuration contre Maurice, comme s'ils y euſſent tous trempés. 500. Ils ſe juſtifient par un Mémoire. 505. Fréderic-Henri, frère & ſucceſſeur de Maurice, leur eſt plus favorable ; ils tiennent des aſſemblées, qui cauſent des émeutes à Amſterdam. 554. Ils perdent cette bonne volonté de Fréderic Henri pour eux, par une lettre de Vittembogaard, où il vouloit le leur rendre ſuſpect. 555. On renouvelle les Placards contre eux : Rotterdam s'y oppoſe. *ibid.* Amſterdam devient moins ſevère contre les Remontrans. 556. Les Gomariſtes adreſſent cinq Propoſitions aux Synodes, contre les Magiſtrats tolérans : elles ſont ſupprimées. 557. Libelle ſéditieux des Gomariſtes. *ibid.* Les Etats uſent de modération envers les Remontrans. Ils ouvrent leurs Egliſes en quelques Villes. *Page* 575. Les Etats rejettent des Propoſitions trop favorables aux Remontrans, de peur de rallumer les troubles. 576. Les Contre-Remontrans excitent une émeute à Amſterdam ; le Magiſtrat protege les Remontrans, & défend les conventicules. *ibid.* Fréderic-Henri va à Amſterdam pour appaiſer les eſprits. Le Magiſtrat augmente la Garde ; & dès-lors les Remontrans ſe montrent ſans crainte. 577. Nouvelles plaintes des Gomariſtes ; nouvelle garniſon, & Ordonnance qui enjoint aux Citoyens de ſe tenir en paix. 577, 578. On punit les plus ſéditieux des Gomariſtes. *ibid.* Ils veulent perſuader aux Arquebuſiers de diſſiper les Aſſemblées des Arminiens, & de ne pas obéir au Magiſtrat, s'il leur commande d'agir contre l'ancienne Religion. On leur fait prêter un nouveau ſerment. *ibid.* Déclamations des Prédicans Gomariſtes contre le Magiſtrat. 579. Deux ſont chaſſés d'Amſterdam. 580. Conteſtations à ce ſujet. Déciſion du Stadhouder. *ibid.* Le Clergé s'oppoſe à cette déciſion. 581. Les Remontrans fondent une Egliſe à Amſterdam. *ibid.* Et un Séminaire. 582. La nomination de Voſſius, de Barlœus & de Vittembogaard à des Chaires de l'Ecole illuſtre d'Amſterdam, comble de joie les Remontrans. 582, 583. Les Prédicans Remontrans, qui avoient été enfermés au Château de Loeveſtein.

Digitized by Google

veſtein après le Synode de Dordrecht, s'évadent. Comment. *Page* 617.

B.

BARNEVELD (*ou* OLDENBARNEVELD) Avocat de Hollande, deſire la paix, offerte par les Archiducs, avec le conſentement du Roi d'Eſpagne. 71. Il ſe met à la tête de ceux qui la veulent accepter, à des conditions favorables à la Religion & à la liberté. 73. Il détermine Maurice à ſouſcrire l'Arrêté des Etats, portant qu'on entendroit les propoſitions de paix faites par les Archiducs. 75. Il travaille à la paix dans ſes Conférences particulieres avec Jeannin, Ambaſſadeur d'Henri IV. 90. Sa réponſe ferme à l'Envoyé du Roi d'Eſpagne, ſur la ratification informe du Traité, envoyée par ce Monarque. 92. Il ſe donne des mouvemens pour diſpoſer les eſprits à la paix, & s'attire par-là la haine de Maurice. 94. Il réuſſit à conclure une Ligue avec Jeannin, Ambaſſadeur d'Henri IV, entre la France & les Etats Généraux. 116. Il eſt chargé par les Etats de porter la parole pendant le Congrès de la Haye, & déclare qu'avant tout il faut que l'indépendance de la République ſoit reconnue dans les termes les plus poſitifs. 120. Il opine que la République conſerve le commerce des Indes. 125. Il obtient, contre l'avis de Maurice, que la ſuſpenſion d'armes ſoit prorogée juſqu'à la fin de l'année. 131. Il duppe Maurice, en le portant à demander à Henri IV plus de ſubſide qu'il ne falloit pour continuer la guerre, afin que le refus que feroit Henri, forçât Maurice de conſentir à la Treve. 138. Il eſt gratifié par Henri d'une penſion de douze mille florins; & ſes fils, qui paſſent en France, de bons emplois. En outre il accepte un préſent. 139. Maurice veut le faire ſoupçonner de favoriſer l'Eſpagne. 151. Il demande ſa démiſſion de la Charge d'Avocat de la Province de Hollande. Les Etats le prient de continuer ſes fonctions. 160. Secondé de Jeannin, appuyé des Lettres d'Henri IV, il détermine les voix des Députés de douze Villes, pour la Treve. 161. Il s'explique dans un entretien particulier ſur la reconnoiſſance donnée par l'Eſpagne de l'indépendance des Provinces-Unies. 162. Il ſe réconcilie avec le Prince Maurice, par l'entremiſe de Jeannin. 165. Soins de Barneveld pour la liberté des Provinces-Unies. 169. Il s'oppoſe à l'augmentation de l'autorité de Maurice. 189. Il ſoutient les *Arminiens*. 210. Il fait renouveller le Réglement Eccléſiaſtique de 1591, pour donner plus d'autorité au Magiſtrat ſur le Clergé. 247. On commence à répandre des bruits contre lui parmi le peuple. 264. Il rend à la patrie l'important ſervice d'engager le Roi d'Angleterre à rendre aux Provinces-Unies, pour deux millions ſept cens vingt-huit mille florins, les Villes de Vliſſingue, de Rammekens & de la

ville, qui avoient été engagées à la Reine Eliſabeth, pour huit millions; de débarraſſer la République des Garniſons Angloiſes, & de l'aſſiſtance de l'Ambaſſadeur d'Angleterre au Conſeil d'Etat. *Page* 274, 275. Jacques I, honteux dans la ſuite d'avoir été dupe de cet habile Miniſtre, conçoit de la haine contre lui, & l'abandonne à ſon malheureux ſort. 276. Il va dans l'Egliſe de la Haye, où les Remontrans ſont tolérés, quoique Maurice ne fréquentât que celle où il n'y avoit que des Gomariſtes. 303. Lorſqu'on s'apperçoit que Maurice ne cherchoit qu'à s'élever par ces troubles, il conſeille aux Villes de ſe mettre en garde contre les ſéditions, & de diminuer l'autorité de Maurice. 305. Barneveld & Grotius ſont envoyés à Amſterdam, pour obtenir le conſentement du Conſeil à l'Arrêté des Etats pour la tolérance, & pour un Synode ſeulement Provincial. 308. Il échoue contre l'obſtination de ces Marchands. *ibid.* Ses mouvemens à Utrecht pour faire lever une Milice Bourgeoiſe. 310. Maurice fait courir le bruit parmi le peuple, que Barneveld veut livrer la Brille aux Eſpagnols. 313. Barneveld demande ſa démiſſion aux Etats de Hollande aſſemblés; ils lui enjoignent de continuer ſes fonctions. 324. Les Provinces ſont inondées de Libelles, où Barneveld eſt déchiré ſans ménagement. 332. La Providence lui fait tomber en main l'original d'un de ces Libelles. Il cite l'Auteur devant les Etats; mais le Conſeil d'Amſterdam refuſe de le livrer: le tient dans une priſon civile, d'où il eſt relâché avec des dédommagemens, auſſitôt que Barneveld eſt arrêté. *pag.* 333. Barneveld fait & publie ſon Apologie par une Lettre adreſſée à Maurice. 333, 334. Particularités ſur ce grand homme. *ibid.* Il préſente un Mémoire Apologétique aux Etats, où il appuye ſpécialement ſur ſon attachement pour la Maiſon de Naſſau, & pour Maurice en particulier, dont il ne s'étoit jamais départi, & en offre les preuves. *ibid.* Ces Apologies ne font qu'irriter l'animoſité de ſes ennemis. Les Etats de Hollande le prennent ſous leur protection. 335. Député de Hollande aux Etats Généraux, il porte la parole, pour propoſer de retirer des Villes les Troupes Etrangeres, qui cauſent la méfiance, & d'y en envoyer de Nationales, moyennant quoi, les Milices Bourgeoiſes ſeront congédiées. 342. Propos de Maurice à des Députés des Etats de Hollande à Utrecht, qui laiſſent voir ſa haine contre Barneveld, & le deſſein qu'il a formé de le perdre. 345. Barneveld perd tout ſon crédit aux Etats même de Hollande. 352. Il eſt arrêté & empriſonné, avec Grotius & Hogerbeets. 354, 359. Motifs de cet événement. La rivalité de l'Avocat de Hollande avec Maurice. *ibid.* Les meſures priſes par Barneveld pour avoir la pluralité pour ſes avis dans les Délibérations. 355. Prétexte des dif-

Digitized by Google

putes de Religion. *Page* 356. Barneveld eſt averti qu'il doit être arrêté ; il n'en veut rien croire, ni ſe mettre en ſûreté. 358. Auteurs de ces empriſonnemens. 359. Les Etats Généraux députent aux Etats de Hollande, pour leur faire trouver bon qu'on eût arrêté leurs Officiers. La plûpart des Membres le trouvent très-mauvais ; mais les Députés d'Amſterdam & des autres Villes, fanatiquement Gomariſtes, le trouvent bon. 360. La plûpart des amis de Barneveld prennent la fuite ; ceux qui reſtent ſont dans une crainte continuelle. 362. Une Déclaration qui paroît ſous le nom des Etats Généraux, où il eſt accuſé des mouvemens arrivés à Utrecht, fait revivre tous les anciens ſoupçons répandus contre lui, d'intelligence avec les Archiducs. 363. Sa conſternation & celle des autres Priſonniers, lorſqu'ils apprennent la Déclaration publiée au nom des Etats, & le changement fait par Maurice dans le Magiſtrat des Villes. 376. Barneveld eſt transféré dans la Chambre où Mendoſe avoit été gardé. 377. Les Etats Généraux, auxquels les Etats de Hollande avoient remis le Jugement des Priſonniers, nomment une Commiſſion pour l'inſtruction du procès. *ibid.* Autres Commiſſaires nommés par la Hollande & par les autres Provinces. 382. Barneveld ſubit ſon premier interrogatoire. Il déclare qu'il ne veut rien dire ou faire contre les privileges de la Hollande & de la Weſtfriſe, & ſoutient qu'il ne peut être jugé par les Etats Généraux. L'interrogatoire dure vingt jours conſécutifs. 382. Il comparoît devant les vingt-quatre Commiſſaires nommés pour le juger ; & il conſomme trois jours à les récuſer. Après qu'on a reçu ſes proteſtations, il conſent de répondre aux Interrogatoires. Ses réponſes. 430. Dépoſitions de Corneille Aerſens, Greffier des Etats, & de Berk, Bourgmeſtre d'Utrecht, contre Barneveld. 431. Barneveld ſoutient pluſieurs autres interrogatoires, ſouvent deux & trois par jour. Il renouvelle ſa récuſation du Tribunal, & ſe détermine enfin à répondre. Ses réponſes aux divers griefs. 433, 435. Sa famille préſente trois Mémoires, qui ſont rejettés. Il demande d'être encore entendu, on le refuſe. 436. Maurice promet ſa grace ſi ſa famille demande pardon : elle aime mieux le voir périr innocent, que de l'avouer coupable de trahiſon envers ſa Patrie. 436. On lui annonce ſa Sentence de mort. Son étonnement. *ibid.* Il ſe prépare à la mort. 437. Ses derniers ſentimens. *ibid.* Il envoye à Maurice pour lui demander pardon s'il l'avoit offenſé, & ſa protection pour ſa famille. Réponſe du Prince. 437, 438. Sa fermeté, ſes inquiétudes pour les autres Priſonniers, & ſinguliérement pour Grotius. 438. Il refuſe de voir ſa famille, mais il écrit un billet à ſa femme. 439. On lui lit ſa Sentence motivée. 440. Mouvemens qu'elle excite en lui. 441. Il eſt

exécuté. *ibid.* Témoignages de vénération que le peuple donne envers lui. *Page* 442.

BARNEVELD (Reinier) Seigneur de Groeneveld, fils aîné de Barneveld, Avocat de la Hollande. Maurice, à la demande des Conſeillers-Committés, le dépouille de la Charge de Lieutenant-Grand-Foreſtier. 457. Et de la dignité de Haemrade du Delfland. 458. Autres rigueurs exercées contre toute la famille de Barneveld, & contre celles des autres Priſonniers qui avoient été jugés avec lui. 469. Groeneveld ſe laiſſe entraîner par ſon frère Guillaume, dans une conſpiration contre la vie de Maurice. 495. Autres Chefs de la Conjuration. *ibid.* Il ſe répand des bruits à ce ſujet dans les Provinces-Unies. 496. Groeneveld conſent avec peine que l'on emprunte de l'argent ſous ſon cautionnement, pour payer des aſſaſſins qui doivent poignarder Maurice. *ibid.* La conjuration découverte, il prend la fuite. 499. Le Précepteur de ſon fils eſt mis à la queſtion; on n'en tire rien. 500. La tête de Groeneveld eſt miſe à 5000 florins. 501. Il eſt arrêté. *ibid.* Il eſt exécuté. 505.

BARNEVELD, Sieur de Stoutembourg, (Guillaume de) fils puîné de l'Avocat de Hollande, eſt dépouillé par Maurice de la place de Ritmeſtre, & du Gouvernement de Berg-op-zoom. 458. Il eſt le premier moteur de la conſpiration contre la vie de Maurice. 495. La conjuration découverte, il prend la fuite. 499. Sa tête eſt miſe à cinq miſſe florins. 501. Il s'échappe au moment d'être arrêté. 501. L'Archiducheſſe Iſabelle le prend ſous ſa protection, & refuſe de le livrer aux Etats: il ſe fait Catholique, entre au ſervice de l'Eſpagne, & ſe ſignale contre ſa Patrie. 502.

BATAVIA, ville dans les Indes Orientales appartenant aux Hollandois. Elle s'appelloit auparavant *Jacatra*. Elle eſt priſe & fortifiée par Piéterzoon Koen, Amiral Hollandois, & nommée *Batavia* par Vanden Broek, de l'ordre de la Compagnie Hollandoiſe des Indes. 461.

BERG-OP-ZOOM aſſiegé par Spinola à la tête de l'armée Eſpagnole. 486. Aſſaut donné par Velaſco à la demie-lune, pendant ſept heures. Il eſt repouſſé avec perte de 700 hommes. *ibid.* Sortie heureuſe de Bethunes. Ouvrage à cornes foudroyé. Sortie heureuſe de Ryhove. Mansfeld & Maurice arrivent au ſecours de la ville. 487. Spinola leve le ſiege. *ibid.*

BERK, Bourgmeſtre d'Utrecht. Il dépoſe contre Barneveld, lorſqu'on inſtruit le procès de celui-ci. 481. Contre Vitenbogaard, qui convainc de faux ſa dépoſition. 432.

BERNARD, Duc de Saxe-Weimar, va joindre avec un corps de Saxons, Guſtave-Adolphe, Roi de Suede, & livre bataille, avec lui, aux Impériaux, près de Lutſen. Guſtave étant tué, il prend le commandement, & demeure maître du champ de bataille. 630.

Digitized by Google

BOHEME. Les Loix y autoriſent également les deux Religions d'*Una* & d'*Utraque*, c'eſt-à-dire celle des Catholiques qui ne communioient que ſous l'eſpèce du pain, & celle des Huſſites qui communioient ſous les deux eſpeces. Guerre que ces deux Religions occaſionnent ſous le Roi Matthias. 462, 464. Les Confédérés du Royaume font ſerment de ne pas reconnoître Ferdinand, couſin & ſucceſſeur de Matthias, & éliſent Frederic, Comte Palatin. *ibid.* Voyez les mots *Ferdinand*, *Frederic*, *Spinola*, *Tilly*, *Jacques I.*

BOIS-LE-DUC eſt aſſiegé par Maurice. 13. Albert envoye Vanden Berghe à ſon ſecours. *ibid.* Et y marche lui-même. 14. Le ſiege eſt levé. *ibid.*

BOIS-LE-DUC, inveſti par Frederic-Henri. Etat de cette place. 585. Travaux pour l'attaquer. *ibid.* Vanden Berghe, Général des Eſpagnols, vient à ſon ſecours avec trente mille hommes d'infanterie & huit mille chevaux, & il eſt repouſſé. 586. Il fait des diverſions infructueuſes. *ibid.* Frederic-Henri s'opiniâtre au ſiege, quoique les Eſpagnols menacent un canton des Provinces-Unies. 587. Ils entreprennent de percer la digue de la Meuſe pour inonder les aſſiegeans. 589. Ils ſont taillés en piece, & l'on prend ſur eux Eindhoven. *ib.* Le Gouverneur d'Emmeric pour les Provinces-Unies, ſurprend Weſel. 590. Cette priſe, qui fermoit le paſſage des vivres à l'armée de Vanden Berghe, l'oblige d'évacuer la Veluwe, Amersfoort & Ter-Eem, & de revenir camper vis-à-vis de Rhinberk. 591. Bois-le-Duc ſe voit forcée de capituler. *ibid.*

BOUILLON (le Duc de) accuſé d'avoir trempé dans diverſes conſpirations contre le Gouvernement, eſt pourſuivi au Parlement. Il ſort du Royaume de France, & refuſe de ſe juſtifier légalement. Henri IV veut l'obliger à venir lui demander pardon & à remettre ſa ville de Sedan en ſes mains. Son refus détermine le Roi à aller aſſieger Sedan; mais le Duc ſe ſoumet, le Roi lui rend ſes bonnes graces, & bientôt après ſa ville. 45 *&* 46.

BOURBON, (Henri de) Prince de Condé, ſe réfugie, avec la Princeſſe ſon épouſe, à Bruxelles. 209. L'Archiduc Albert refuſe de le remettre à Henri IV qui le reclamoit. *ibid.*

BREDA aſſiegée par Spinola, Général des Eſpagnols. 518. Maurice (qui meurt peu de tems après, tente inutilement de la ſecourir. 519. Le ſiege continue pendant l'hyver, & eſt converti en blocus. 526. Tentatives de Frederic-Henri pour la ſecourir. Elles ſont ſans ſuccès. 527.

BROECK, (le Comte de) tué par les Eſpagnols, en haine de ſon père, que Mendoze avoit fait égorger de ſang-froid. 65.

BRONKHORST. (Maiſon de) Les Etats la mettent en poſſeſſion des Seigneuries de Berkelo & de Lichtenvoorde, dans la Weſtphalie, que les habitans de

Digitized by Google

Munſter lui diſputoient depuis long-tems. 270.

BRONSVIC. Conteſtations entre la ville de Bronſvic & ſon Duc qui veut la dépouiller de ſes priviléges par la force des armes. Il l'aſſiege deux fois ſans pouvoir la prendre. Les Villes Anſéatiques le menacent de lever une armée contre lui. Il ſoumet ſes prétentions au Jugement du Conſeil Aulique. L'Empereur le renvoye devant la Chambre Impériale de Spire. 44 & 45. Nouveaux troubles entre la ville de Bronſvic & ſon Duc, qui vient y mettre le ſiege. 269. Frederic-Henri va au ſecours de la ville, fait lever le ſiege, conclure une treve, puis faire un traité de paix entre le Duc & le Magiſtrat de la ville. 270. Il va au ſecours de Frederic, Comte Palatin. 488. Il a le bras emporté dans une bataille contre Gonzales de Cordoue. 489.

BUCQUOI, (le Comte de) Capitaine de l'armée Eſpagnole, s'empare de Keyſerſwerth, & dreſſe un pont ſur le Rhin. 33. Il prend Wagtendonk & le Fort de Krakou. 48. Il commande l'armée Impériale contre Frederic, Comte Palatin, élu Roi de Boheme. 466. Il défait ſon armée & l'oblige à ſortir de Boheme. *ibid.* Bucquoi eſt tué en Hongrie dans une bataille contre Bethleem Gabor. 479.

C.

CAERDEN, (Pierre de) Capitaine de l'Eſcadre de Warwyk, envoyée par la Compagnie des Indes, revient en Hollande avec quatre vaiſſeaux richement chargés. 203.

CARON, Ambaſſadeur & habile Miniſtre des Etats-Généraux à la Cour de Londres. Il meurt en 1625, & eſt remplacé par Albert Joachimi, Zeelandois. 534.

CATHOLIQUES *des Provinces-Unies.* Elles refuſent de ſtipuler dans la treve qui ſe négocie, que les Catholiques auront le libre exercice de leur Religion. 127. Le Roi d'Eſpagne inſiſte vainement en leur faveur. 135. Tous les Plénipotentiaires ſont forcés d'avouer que les Provinces-Unies ne peuvent l'accorder ſans s'expoſer à une ruine certaine. 136. Henri IV ſollicite le libre exercice pour les Catholiques, ou du moins la tolérance. 192-195. Il obtient la tolérance. 195.

CHARLES I monte ſur le Trône d'Angleterre par la mort de Jacques I ſon Pere, au mois de Mars 1625. 534. Il reçoit une ambaſſade des Etats-Généraux pour le complimenter : il renouvelle avec eux les Traités contre l'Eſpagne. *ibid.* Il demande ſatisfaction aux Etats pour la prétendue injuſtice faite à ſes Sujets à Amboine par le Gouverneur Hollandois. 535. (Voyez les mots, *Compagnie des Indes Orientales Hollandoiſe.*) Ce procès traîne en longueur juſqu'en 1654, & refroidit l'ancienne amitié des deux Nations. 536. Son Traité avec les Etats portoit l'engagement réciproque de faire la guer-

Digitized by Google

re à l'Eſpagne par terre & par mer, juſqu'à ce que Philippe eût reconnu authentiquement la liberté des Provinces-Unies ; & que Frederic, Electeur Palatin, fût rétabli dans ſes dignités & dans ſes Etats. 537. Le Roi de Danemarc entre dans ce Traité. *ibid.* Animoſité de Charles contre l'Eſpagne. Il engage ſes bijoux pour avoir de l'argent. *ibid.* Il renvoye en France les Dames & les Officiers de la Sœur de Louis XIII qu'il avoit épouſée, après s'être ſaiſi de leurs papiers ſecrets ; ce qui occaſionne un refroidiſſement entre les deux Couronnes. 540. Charles rompt avec la France. 563. Particularités ſur Bukingham ſon favori. *ibid.* Il envoye des troupes au ſecours des Rochellois révoltés : elles font une deſcente dans l'Iſle de Ré, & en ſont chaſſées. 564. Il fait la paix avec Louis XIII par la médiation des Ambaſſadeurs envoyés par les Etats. 565. Il ſe brouille de nouveau avec la France, & fait ſa paix, par la médiation des Vénitiens, à des conditions ſi peu honorables, qu'elles lui attirent le mépris des Etrangers & de ſes propres Sujets. 593. Ses brouilleries perſévérantes avec ſon Parlement l'obligent de faire ſa paix avec l'Eſpagne. 606. Il offre ſa médiation aux Etats-Généraux pour faire leur paix avec l'Eſpagne : ils la refuſent. 607. Son Traité avec Philippe V. 607.

CHARLES-LOUIS, fils aîné de Frederic, Electeur Palatin, dépouillé de ſes Etats par l'Empereur, prend le titre d'Electeur Palatin, auſſitôt après la mort de ſon Pere. 640.

CLEVES, JULIERS ET BERGUES. Mort de leur Duc. 172. Conteſtations pour la ſucceſſion. 173. Table Généalogique pour la ſucceſſion de ces Duchés. 205. L'Electeur de Brandenbourg & le Duc de Neubourg prétendent à la ſucceſſion. Leurs titres. 206. L'Empereur s'adjuge le ſequeſtre, comme Seigneur Suzerain, & médite de s'emparer de la ſucceſſion. 208. Il cite les Princes prétendans à ſon Tribunal. *ibid.* Ils font un compromis entr'eux, pour faire échouer le deſſein de l'Empereur. *ibid.* Ils ſont ſoutenus par les Etats-Généraux, qui avoient grand intérêt que l'Empereur ne fût pas maître d'un pays qui lui donnoit entrée dans les terres de la République. *ibid.* Ils envoyent une ambaſſade à Henri IV, pour l'engager à ſoutenir les héritiers légitimes des Duchés de Cleves & de Juliers, &c. contre l'Empereur. Ce Monarque fait marcher ſon armée à ce deſſein vers les frontieres des Pays-Bas. 33 & 34. Louis XIII parvenu à la Couronne par l'aſſaſſinat d'Henri IV, fait marcher neuf mille hommes qui doivent aller joindre Maurice, pour s'oppoſer à l'uſurpation de l'Empereur. 287. Les Etats-Généraux engagent auſſi l'Angleterre à s'y oppoſer. *ibid.* Hoſtilités dans le pays de Juliers. 238. Siege de cette Ville par Maurice. *ibid.* Elle ſe rend par capitulation. 239. Nouveaux débats ſur la ſucceſ-

Digitized by Google

ſion. *ibid.* Déſunion entre l'Electeur de Brandenbourg & le Duc de Neubourg, co-héritiers de ces Duchés. 258. L'Eſpagne prend la défenſe de celui-ci, & les Etats celle du premier : on en vient aux hoſtilités. 259. Les Etats s'emparent du Duché de Cleves ; l'Archiduc Albert de celui de Juliers, ſans aucune affaire entre les troupes ennemies, & comme de concert entre les Généraux. 261. Congrès à Zante, où s'aſſemblent les Ambaſſadeurs de France, d'Angleterre & des Archiducs, pour concilier les deux prétendans à la ſucceſſion de Cleves & de Juliers. On les accommode par un partage de la ſucceſſion en deux parts. 262. L'exécution de cet acte eſt ſuſpendue, par la défenſe qu'envoye le Roi d'Eſpagne à ſes Plénipotentiaires de paſſer outre. 263. Nouvelle conteſtation entre l'Electeur de Brandenbourg & le Duc de Neubourg, au ſujet du Péage ſur le Rhin. Les Provinces-Unies font un arrangement proviſionnel, en ce qui les concerne dans ce différend, avec le Duc de Neubourg. 297. Ils concluent un Traité de défenſe avec l'Electeur de Brandenbourg. 483. Cleves & Juliers qui avoient été priſes par les Eſpagnols, ſont reprises par Maurice 518. Traité de l'Electeur de Brandenbourg avec les Etats-Généraux. 633.

COLIGNY, (Louiſe de) fille du célebre Amiral, Douairiere de Guillaume de Naſſau, Prince d'Orange, Mere de Frederic-Henri de Naſſau, meurt à Fontainebleau le 9 Octobre. 467.

COMETES. Il en paroit deux en 1618, l'une en été, l'autre au mois de Novembre. 590.

COMMISSION de vingt-quatre Juges créés par les Etats-Généraux pour juger Barneveld, Grotius & les autres co-priſonniers. 377, 381, 426. Manœuvres du Prince Maurice, pour que ces Commiſſaires ne fuſſent pris que parmi ſes créatures. 365-368. Ces Juges qui ſervirent docilement les haines de Maurice, reçoivent chacun 2400 florins de la caiſſe générale, 150 de celle de chaque Province : la Commiſſion coûte aux Etats 70000 florins. Ils ſont remplacés par le produit des biens confiſqués, qui furent vendus 72000 florins. 446. Jugement qu'a porté la poſtérité de l'inſtruction du procès qui fut faite par ces Juges choiſis, & des Sentences qu'ils prononcerent. 447.

COMPAGNIE *des Indes Orientales* formée dans les Provinces-Unies. Elle fait la conquête du Fort d'Amboine, de l'Iſle de Tydor & des autres Moluques, & s'empare du commerce des clous de girofle qu'avoient les Portugais. 39. Elle fait pluſieurs Mémoires, pendant le Congrès de la Haye, pour prouver que les Provinces-Unies ne peuvent ni ne doivent renoncer au commerce des Indes, comme le demandoient les Plénipotentiaires d'Eſpagne. 122. Elle équipe neuf vaiſſeaux qu'elle envoye dans les Indes ſous le commandement de Pierre Both, qu'elle y établit ſon

Digitized by Google

ſon Directeur. 204. Elle pouſſe ſon commerce juſqu'au Japon : Lettre de l'Empereur à Maurice confirmative d'un traité de commerce. 240. Quatre de ſes vaiſſeaux ſont battus par les Eſpagnols qui en prennent un autre. 242. Deux de ſes Pilotes s'engagent ſur des vaiſſeaux anglois, & les pilottent dans les Indes & juſques ſur la côte de Coromandel, où les Européens n'avoient pas encore abordé. Placard des Etats à cette occaſion. *ibid.* Bénéfices conſidérables que fait la Compagnie. 244. Elle envoye treize vaiſſeaux, qui attaquent dix-huit gros vaiſſeaux eſpagnols, & en détruiſent quatorze. 245. Les Anglois s'attachent à troubler ſon commerce de tous côtés. 257. Les Etats envoyent des Ambaſſadeurs au Roi Jacques, qui donne des ordres pour faire ceſſer ces troubles. *ibid.* Ce traité eſt mal obſervé. Les vaiſſeaux hollandois ont ordre de ſe défendre contre les Anglois. *ibid.* Etat floriſſant de cette Compagnie. 272. Expéditions heureuſes de Spilbergen, l'un de ſes Capitaines. Son heureux retour avec une cargaiſon évaluée à vingt-deux tonnes d'or. 272. *Détroit de le Maire*, du nom de Jacques le Maire, Capitaine Hollandois, qui l'avoit découvert, & avoit pris poſſeſſion de trois Iſles qu'il y trouva, & auxquelles il donna les noms de *Maurice*, des *Etats* & de *Barneveld*. 298. Traité d'union entre les Compagnies des Indes Hollandoiſe & Angloiſe. 459. Il eſt mal obſervé par les Anglois. 460. Ils en viennent aux hoſtilités les plus violentes. 460 & 461. Fondation de *Batavia* par Pieterſzoon Koen, Amiral Hollandois, appellée auparavant *Jacatra*. 461. La Compagnie met en mer onze vaiſſeaux ſous le commandement de Pierre l'Hermite, avec ordre d'attaquer les Eſpagnols, & de détruire leurs plantations. 511. Ses exploits contre les Eſpagnols, & ſa mort. 512. Henri de Speult, Gouverneur d'Amboine pour les Hollandois, découvre une conſpiration contre ſes jours, tramée par Gabriel Towrſon, Directeur Anglois. 534. Il le fait condamner à mort avec pluſieurs de ſes Commis : ce qui excite le mécontentement des Anglois. Jacques I, & après lui Charles I, prennent fait & cauſe pour leurs Sujets. 535.

COMPAGNIE *des Indes Occidentales*. Le projet en eſt propoſé par un Négociant d'Anvers, qui avoit ſéjourné long-tems en Eſpagne. 66. Raiſons pour. *ibid.* Raiſons contre. 67. Ce projet échoua alors. 68. Les Etats-Généraux accordent l'Octroi pour cette Compagnie ; l'oppoſition de quelques Villes en retarde l'exécution. 388. La Compagnie eſt enfin érigée ſur le plan qu'en avoit tracé Barneveld, & miſe en exercice. 483. Mais elle ne peut mettre à la mer qu'en 1623. 484. Elle met en mer vingt-ſix bâtimens ſous le commandement de Jacques Willekens, Amiral, & de Pieterſzoon Koen, Vice-Amiral. 512. Ils mouillent à la Baye de

Tous les Saints, prennent S. Salvador où ils trouvent un butin immenſe : ils prennent nombre de bâtimens. 528. La Compagnie arme deux autres flottes : mais avant leur arrivée Saint Salvador eſt repris par les Eſpagnols. 528 & 529. L'une des deux nouvelles flottes, commandée par Baudouin Hericzoon, s'empare de Porto-Ricco, la pille & la brûle, prend un grand nombre de bâtimens ; va joindre l'autre flotte, commandée par Jean Dirkſzoon ; elles brûlent nombre de bâtimens Eſpagnols, & reviennent en Europe après avoir perdu Henricxoon. 529. La Compagnie arme une autre flotte de trente-un bâtimens, ſous le commandement de Piéter Pietterſzoon Hein. Il fait voile à la Havanne, & prend la Flotille ſur les Eſpagnols. 569. Cette priſe eſt eſtimée environ onze millions ſix cens mille florins. 570. Réjouiſſances publiques à ce ſujet. *ibid.* La Compagnie envoye ſucceſſivement des bâtimens, qui raſſemblés forment le nombre de cinquante vaiſſeaux & de treize chaloupes. La flotte commandée par Henri Lonk, paroît devant Fernambuque ſur la côte du Breſil, s'empare d'Olinda, du Fort S. George, bâtit un Fort dans l'Iſle de S. Antonio de Waz, établit une Régence, & acquiert le commerce très-lucratif des bois de teinture. 600 & 601.

Compagnie du Nord, Hollandoiſe, formée en Janv. 1614, pour la pêche de la baleine, du chien marin & d'autres monſtres ; pêche dont les Anglois s'étoient emparés. 256. Elle arme une Eſcadre pour faire tête aux Anglois. *ibid.* Les Anglois s'attachent à troubler ſon commerce de tous côtés. 257. Les Etats arment en guerre les vaiſſeaux deſtinés pour cette navigation. *ibid.*

Compagnie *du Nord, Zeelandoiſe.* 256. Elle eſt d'abord lucrative ; mais le nombre des vaiſſeaux ayant effarouché le poiſſon, elle eſt bientôt éteinte. *ibid.*

Congrès à la Haye, pour négocier la paix. 103. Nomination des Plénipotentiaires Eſpagnols. 104 & 105. Arrivée des Plénipotentiaires de France. 85. De ceux de Danemarc, du Palatinat, de Brandenbourg & de Sucde. 105. Les Allemands n'y envoyent pas de Plénipotentiaires ; mais ils notifient leurs prétentions. 117 & 118. Arrivée des Plénipotentiaires Eſpagnols. 118. Solemnité de la premiere audience qui leur eſt donnée. *ibid.* Députés des Etats & de chacune des Provinces-Unies pour négocier avec eux. 119. Débats préliminaires au ſujet de l'échange des pouvoirs, & du louche jetté par les Archiducs & par le Roi d'Eſpagne, ſur la reconnoiſſance qu'ils font de l'indépendance des Provinces-Unies. 119 & 120. Les Plénipotentiaires Eſpagnols conſentent de lever toute réſerve & toute équivoque à cet égard. 120. Ils exigent, à leur tour, que les Hollandois renoncent à la navigation dans les Indes, & qu'ils ſe contentent

Digitized by Google

d'aller dans les ports d'Eſpagne, qui leur ſeront ouverts. 121. Cet article devient le plus ſérieux de la négociation. Mémoires de la Compagnie des Indes. 122. Réfutation de ces Mémoires. 124. Arrêté des Etats pour conſerver le commerce des Indes. 125. Alternative dont les Etats donnent l'option aux Eſpagnols, qui refuſent tout. *ibid.* Offre des Eſpagnols également refuſée par les Etats. 126. Les Eſpagnols offrent une Treve, à condition que la République renoncera au commerce des Indes après ſon expiration. Les Etats rejettent cette propoſition. *ibid.* Les Plénipotentiaires d'Eſpagne levent la ſéance. Neyen laiſſe entrevoir une eſpérance de renouer les négociations. *ibid.* Les Conférences ſe renouent. 127. Débats nouveaux ſur divers articles, notamment ſur la Religion. *ibid.* Diſputes ſur le commerce intérieur des Provinces-Unies, dont l'avantage leur fait refuſer de détruire les Forts, & de retirer les flottes qui étoient ſur l'embouchure de l'Eſcaut. 128. Nouvelles altercations ſur les articles du commerce. *ibid.* Conteſtations ſur les limites des Provinces-Unies. 130. Sur la prorogation du Congrès. 131. Sur la reſtitution des biens. *ibid.* Sur quelques demandes des Etats. 132. Le Congrès eſt prorogé juſqu'au 17 Septembre. 133. Départ des Ambaſſadeurs de Danemarc. *ibid.* Lettres du Roi d'Eſpagne aux Etats, où il inſiſte pour le libre exercice de la Religion Catholique, & pour que les Provinces renoncent au commerce des Indes. 135. La ſtipulation expreſſe du libre exercice de la Religion Catholique eſt regardée par tous les Plénipotentiaires, comme la ruine de la République. 136. Déclaration vigoureuſe des Etats pour rompre le Congrès. *ibid.* Les Plénipotentiaires propoſent une Treve par terre. 137. Les Négocians ſe fixent à la treve. 138. Les Etats y conſentent, pourvu que leur indépendance & leur droit de commercer dans les Indes y ſoient reconnus. 140 & 141. Ecrits anonymes contre la Treve : ſoutenus par Maurice. 142. Réponſe des Etats aux raiſons alléguées par ce Prince. 143. Conteſtations à ce ſujet. *ibid.* Réponſe des Eſpagnols aux propoſitions qui leur avoient été communiquées pour parvenir à la Treve. 145. Réſolution vigoureuſe des Etats ſur cette réponſe. *ibid.* Le Congrès eſt rompu : les Plénipotentiaires Eſpagnols ſont congédiés. 149. Reproches de Richardot aux Etats ; réponſe faite par Baraeveld. 149-150. Les Plénipotentiaires Médiateurs cherchent à renouer la négociation : Maurice s'y oppoſe. 150. Après le départ des Plénipotentiaires Eſpagnols, on découvre les inſtructions ſecretes qui leur avoient été données, & peu s'en faut qu'elles ne déterminent toutes les Villes à la guerre. 151.

CONGRÈS transféré à Anvers. 169. Les Etats-Généraux qui ſe qualifioient de *Hauts & Puiſſans*

Seigneurs, ſont réduits au titre d'*Illuſtres Seigneurs*. 170. Les Eſpagnols paſſent l'article de la liberté : on regle l'article du commerce, & l'on permet, en termes généraux, celui des Indes aux Provinces-Unies. 171. On convient de ſupprimer les Licentes & les convois. *ibid.* Les Députés des Etats ſont mandés au Congrès, après les difficultés applanies par les Médiateurs François & Anglois. *ibid.* Ils y arrivent. 172. *On regle l'affaire des limites & des contributions. ibid.* Et ce qui regardoit les Maiſons de N ſſau & d'E oinoy. *ibid.* La Treve eſt ſignée. Acte qui en contient les conditions. 173-182. Articles ſecrets de la Treve. 183. La Treve eſt ratifiée par les Archiducs & les Etats, & publiée à la Haye. 184. Elle eſt ratifiée par le Roi d'Eſpagne. 195.

CONJURATION contre la vie de Maurice. Guillaume de Barneveld, Sieur de Stoutemburg, fils puîné de l'Avocat de Hollande, en conçoit, le premier, le deſſein. 495. Il y engage ſon frere aîné, Reincer, Sieur de Groeneveld, & nombre d'autres. *ibid.* Pluſieurs Prédicans Arminiens, pluſieurs Officiers deſtitués par Maurice y entrent de leur plein gré. *ibid.* Détail des meſures qu'ils prennent pour faire aſſaſſiner le Prince. 496-498. La conjuration eſt découverte par quatre matelots gagés pour l'aſſaſſinat. 499. On arrête quatre conjurés. *ibid.* Perquiſitions ſéveres de tous les coniurés. *ibid.* Pluſieurs ſont déclarés par les priſonniers. Placard pour les arrêter. 500. Pluſieurs ſont arrêtés. 501-503. Quatre conjurés ſont exécutés. 503. Trois autres le ſont. 506. Et enſuite quatre autres. *ibid.* Les Etats ordonnent un jour ſolemnel de prieres & d'actions de graces pour la découverte de la conjuration. 507. Le Conſeil de Leide condamne à la mort trois autres complices, & les Echevins de Schieland un quatrieme. 506 & 507. Voyez les mots *Barneveld, Sieur de Groenveld, Barneveld, Sieur de Stoutembourg, Dyk (van), Slatius, Myle (Vander.)* Les Etats récompenſent les dénonciateurs. 508.

CORSAIRES, *Saletins*, établiſſent leur croiſiere à Gibraltar. Des vaiſſeaux Anglois ſe joignent à eux. Les Hollandois offrent d'armer une flotte pour leur donner la chaſſe. 167 & 168. Le Roi d'Eſpagne équipe une flotte contr'eux. Six Armateurs de Saint-Malo commandés par Beaulieu, ſe joignent à elle, & offrent de prendre la tête pour forcer le port de Tunis, où ces Corſaires s'étoient réfugiés. Beaulieu faute dans ſa chaloupe, va ſous le canon mettre le feu à l'Amiral, qui brûle trente-trois bâtimens. 205.

Corſaires de toutes Nations & ſans aveux, ameutés contre les Hollandois. Le chef eſt pris, & les autres ſont diſſipés. 244.

Corſaires Barbareſques battus par Hildebrand Geritſzoon Zuaſt, Commandant d'une Eſcadre hollandoiſe. Il enleve l'Amiral à Al-

Digitized by Google

ger, fait jetter à la mer quatre-vingt-un Turcs, & délivre dix-ſept Eſclaves chrétiens. 389.

Ces Corſaires troublent encore le commerce du Levant. Le Dey d'Alger propoſe la paix aux Provinces-Unies ; mais il fait durer la négociation pendant quatre ans, pour donner le tems à ſes Corſaires de faire des priſes ſur les Hollandois. 459. Les Deys d'Alger & de Tunis font un Traité avec les Etats. 493. Nouveau Traité conclu par Pynaker entre les Saletins & la République. 552.

D

DANEMARC. Les Etats-Généraux envoyent une ambaſſade au Roi de Danemarc, pour l'inviter à envoyer ſes Plénipotentiaires au Congrès indiqué à la Haye pour négocier la paix. 89. Leur arrivée à la Haye. 105. Leur retour. 133. Chrétien IV eſt ſur le point d'avoir la guerre avec Charles IX, Roi de Suede, mais la mort enleve celui ci. 243. Guſtave Adolphe, ſon ſucceſſeur, déclare la guerre aux Danois. *ibid.* Chrétien IV arme par mer : les Villes Anſéatiques, qui ſe croyent menacées, ſe mettent en défenſe. 297. Les Etats-Généraux envoyent une ambaſſade à Chrétien, pour régler les droits du Sond. 388. Il envoye une ambaſſade aux Etats : plan du Traité conclu par eux avec cette Couronne. 482. Il va à la tête de ſon armée au ſecours de Frederic, Electeur Palatin, contre l'Empereur Ferdinand. 532. Son arrierre-garde eſt battue, & ſes équipages ſont pris par les Bavarois. 533. Il entre dans un Traité conclu entre l'Angleterre & les Etats contre l'Eſpagne, & pour faire rétablir Frederic, Electeur Palatin, dans ſes Etats. 537. Il eſt attaqué près de Lutter par Tilly, & défait complettement. 544. Il ſe réfugie à Stade, & les Alliés l'abandonnent. *ibid.* Il ſollicite le ſecours des Etats-Généraux. *ibid.* Ils lui en envoyent, & il fait une campagne encore plus malheureuſe que l'année précédente. 565. Il refuſe aux Etats-Généraux de leur confier la garde du Détroit du Sond. 572. Il paſſe un Traité avec la Suede & les Etats, & par leur ſecours il chaſſe les Impériaux de Wolgaſt & d'Uſedom, reprend Stetin, & enleve un grand nombre de bâtimens. 573. Il fait ſa paix avec l'Empereur. La France, l'Angleterre & les Etats refuſent d'y accéder, parce que l'Electeur Palatin & le Duc de Meklembourg, dépouillés de leurs Etats, n'y étoient pas compris. *ibid.* Il établit un nouveau péage à Gluckſtad, qui lui occaſionne de nouvelles conteſtations avec le Sénat d'Hambourg. 608.

DELFT, ville de Hollande. Un impôt mis ſur le bled, pour faire creuſer un canal néceſſaire, y cauſe une émeute qui inquiete les Etats-Généraux. 271. On eſt obligé d'abolir l'impôt, & d'accorder une amniſtie. 272.

DELLA BELLA ; (le Marquis) Capitaine de l'armée Eſpagnole,

eſt tué à la tête de deux mille hommes, en combattant contre un détachement de l'armée du Prince Maurice. 14.

DOES, (Vander) eſt envoyé par les Etats-Généraux pour porter leur Ecrit préliminaire à la négociation de paix aux Archiducs. 76.

DUIK, (Antoine) Conſeiller de la Cour de Hollande, eſt fait Avocat des Etats de cette Province, après l'exécution de Barneveld ; mais ſous le nom de *Conſeiller-Penſionnaire*. 469. On lui donne les nouvelles inſtructions que les Etats avoient fait dreſſer pour fixer ſes fonctions. *ibid.* Il meurt à la Haye le 15 Septembre 1629. Jacques Kats, Penſionnaire de Dordrecht, fait ſes fonctions par proviſion. 598.

DUIK, (Adrien) Secrétaire des Etats de Hollande : ſa mort. 468. Sa place eſt donnée à André de *With*. Voyez WITH.

DUNKERQUE. (les Armateurs de) Leur eſcadre eſt battue, & leur Amiral pris : ſoixante priſonniers ſont pendus ; la commiſération du peuple arrache les autres aux ſupplices 39. Ils commettent des pirateries, même en tems de treve. 459. Ils ſont attaqués par des vaiſſeaux Hollandois, qui mettent le feu au Vice-Amiral, ſe rendent maîtres de trois navires, forcent le port de Dunkerque, & brûlent tous les bâtimens qui ſe trouvent à la rade. *p.* 597. Les Dunkerquois prennent un vaiſſeau Anglois à la vue de Vliſſingue : ils ſont pris à leur tour par les Zeelandois, qui les châtient rigoureuſement. 628.

DYK, (Van) ancien Secrétaire de Bleſwyk, eſt un des principaux acteurs dans la conjuration contre la vie de Maurice. 495. Il fait porter chez le Prédicant Slatius, à Rotterdam, une caiſſe remplie de piſtolets. 497. La conjuration découverte, il s'échappe & prend la fuite. 499. Il eſt déclaré par les priſonniers. 500. Il eſt arrêté. 500. Il eſt exécuté. 506.

E.

ECLUSE (l') eſt aſſiégée par Maurice, 18. Réduite aux abois, elle capitule. Etat déplorable de la Garniſon. 20. D. Inigo de Borgia, Gouverneur d'Anvers, entreprend de ſurprendre l'Ecluſe ; il manque ſon coup. 481.

EDMOND, Ecoſſois, Capitaine de grande réputation dans l'armée de Maurice, défend un Fort près de Rhinberk, & eſt emporté d'un boulet de canon. 57, 58.

ELISABETH, Reine d'Angleterre. Sa mort, qui enleve aux Provinces-Unies un de leurs plus fermes appuis. 5.

EPISCOPIUS, (Simon). Il ſe met à la tête des Arminiens, & porte la parole pour eux au Synode de Dordrecht. 398. Voyez le mot *Synode*. Sa fermeté lorſqu'il apprend la condamnation de ſon parti. 419. Il eſt banni. 420. Médaille ſinguliere qui ſe trouve parmi les piè-

Digitized by Google

ces de monnoye que les Etats lui font donner pour ſe retirer hors des Provinces. *ibid.* Il eſt transféré à Waalwyk dans le Brabant, avec dix de ſes Collegues. 455. Il revient à Amſterdam, eſt nommé Profeſſeur de Philoſophie dans la célèbre Ecole de cette Ville; fonctions qu'il remplit pendant neuf ans, & juſqu'à ſa mort arrivée en 1643. 581.

ESCADRON (nom que s'étoient donné les Soldats Eſpagnols, qui s'étoient révoltés & ligués pour ſe défendre). Il eſt aſſiégé dans Hoogſtraaten, où il s'étoit retiré, par ordre de l'Archiduc Albert. 12. Maurice va au ſecours des mutins. *ibid.* Il en reçoit une partie dans Graave, à certaines conditions. 15. Ils pillent pluſieurs Villes, ſurprennent le Fort de Kerpen, font pendre quarante Bourgeois de Paderborn, ravagent la campagne, & établiſſent de fortes contributions dans le Cercle du Rhin. 17. L'Archiduc Albert fait les premieres démarches pour ſe réconcilier avec ces mutins. Il y réuſſit, en leur payant une partie de leurs arrérages, & leur donnant Roermonde pour ſûreté du reſte. 19. L'Archiduc en envoye deux mille à l'armée de Spinola. Ils rendent Graave aux Etats, avant leur départ. *ibid.* Ils ſe ſignalent par leur courage & leur fermeté, dans une tentative que fait Spinola pour paſſer dans l'Iſle de Catſan, en préſence de l'armée commandée par Maurice. 20.

Autre mutinerie de Soldats Eſpagnols, faute de paye. Ils s'aſſemblent au nombre de 600, & ſe réfugient à Hoogſtraten, comme les premiers. 60. Les Provinces-Unies leur donnent des vivres, & leur promettent du ſecours s'ils ſont attaqués. *ibid.*

ESPAGNOLS. Ils donnent une preuve éclatante de leur fermeté, dans une tentative que fait Spinola pour paſſer dans l'Iſle de Catſan, en préſence de l'armée commandée par Maurice. Ils ſont renverſés par les François. 20. Ils font des tentatives infructueuſes ſur Rhinberk. 30. Ils ſont battus ſur Mer, dans la Manche. 31. Ils ſurprennent un Château près de Bommelerwaard, & y mettent le feu. Ils tuent le jeune Comte de Broeck. 65. Ils ſe hâtent de faire des actes d'hoſtilités contre les Hollandois, qui en font auſſi de leur côté, au moment que la ſuſpenſion d'armes convenue, va commencer. 107. Mutineries & déſordres commis par les Troupes Eſpagnoles, faute de paye. Don Diego d'Ibarra eſt envoyé pour rétablir la Diſcipline. 108. Hoſtilités entre les Troupes Eſpagnoles & celles des Etats, malgré la ſuſpenſion d'armes. 167. Mutinerie de la Garniſon Eſpagnole à Oſtende. *ibid.* Mutinerie dans ces Troupes au ſujet de la réforme faite par les Archiducs. 191.

ETATS GÉNÉRAUX. Ils envoyent une Ambaſſade ſolemnelle à Jacques I, proclamé Roi d'Angleterre. 6. Ils concluent une Ligue avec ce Monarque & Henri IV, contre l'Eſpagne. 9.

Digitized by Google

Le Roi Jacques s'en dédit. 10. Les Etats refuſent des paſſeports aux Plénipotentiaires qu'Albert veut envoyer pour faire de nouvelles propoſitions de paix. 16. Ils ſont déférés à la Diéte de l'Empire, par l'Archiduc, comme perturbateurs du repos de leurs voiſins. 17. Ils ſe juſtifient. *ibid.* Ils ordonnent, à la ſollicitation de Maurice, au Gouverneur d'Oſtende, de ſe rendre aux meilleures conditions qu'il pourra obtenir. 22. Ils font tous leurs efforts auprès du Roi d'Angleterre, pour le détourner de faire ſa paix avec l'Eſpagne. 23. Il la conclut néanmoins : à quelles conditions. 24. Les Etats en font d'abord éclater leur mécontentement, puis ils le diſſimulent. 26. Il paroît dans les Provinces-Unies des Ecrits pour & contre la paix. *ibid.* Réponſe des Etats à l'Empereur qui les ſollicitoit pour la paix, & pour la reſtitution des Places qu'ils tenoient ſur le Rhin. 29. Ils font des préparatifs pour la campagne de 1605. 30. Ils caſſent le Gouverneur & les Officiers qui avoient trop tôt rendu Lingen. 35. Ils ne peuvent lever des Troupes en Angleterre. 44. Ni dans Bronſvic. 45. Ni en France. 46. Ils perdent Rhinberk, & ſe repentent d'avoir employé tant d'argent à le fortifier, au lieu d'en acheter des Troupes, comme le vouloit Maurice. 59. Ils font des entrepriſes ſur pluſieurs Villes de Flandre, & les manquent. *ib.* Leurs Chefs ſont diviſés ſur les propoſitions de paix que fait faire l'Archiduc, avec le conſentement du Roi d'Eſpagne. 71. Réponſe de Maurice & des Etats, à ce que dit le Député de l'Archiduc, des *Droits* de celui-ci ſur les Provinces-Unies. *ibid.* Les Hollandois ſe diviſent en trois claſſes au ſujet de la paix offerte. Penſées différentes de ces trois claſſes. 72. Les Etats arrêtent qu'on entendra les propoſitions de paix ; mais que l'on mettra pour article fondamental, que le Roi d'Eſpagne & les Archiducs reconnoîtront nettement l'indépendance des Provinces-Unies. 74. Ils ſignent une ſuſpenſion d'armes de huit mois, pour vaquer à la négociation de paix. 76. Ils publient la ſuſpenſion d'armes dans les ſept Provinces. 77. Ils la ſignent ſans la participation du Roi de France, contre leurs engagemens. 83. Réglemens pour cette ſuſpenſion. 87. Les Ambaſſadeurs d'Henri IV étant arrivés à la Haye, les Etats invitent par des Ambaſſades l'Angleterre, le Danemarc, le Brandebourg & le Palatinat, à envoyer leurs Plénipotentiaires au Congrès. 89. Arrivée des Médiateurs Anglois, & leurs Conférences avec ceux de France. 90. Ils rejettent la ratification du Traité fait avec les Archiducs, envoyée par Philippe V, Roi d'Eſpagne. 92. Débats dans les Etats ſur une nouvelle ratification envoyée par Philippe. 96. Leur réponſe aux Envoyés qui avoient préſenté cette nouvelle ratification. 97. Le Congrès eſt fixé à la Haye, pour travailler à la paix. 103. Ils demandent

domandent aux Archiducs la prorogation de la ſuſpenſion d'armes. 104. Ils font prêter ferment aux Députés des Villes, de n'entendre à aucune propoſition, que l'indépendance des Provinces-Unies ne ſoit reconnue de la manière la plus formelle. *ibid.* Leur réponſe à la Lettre menaçante de l'Empereur, ſur ce que les Provinces-Unies vouloient ſe déclarer peuple libre & indépendant, & méconnoître leur dépendance de l'Empire. 105, 106. Richeſſes rapportées aux Provinces-Unies par trois Eſcadres parties en divers tems pour l'Orient, 109, 113. Les Etats Généraux concluent une Ligue avec la France : quels en ſont les articles. 116. Le Roi d'Angleterre en eſt piqué, & défend la pêche ſur ſes Côtes ; les Etats traitent avec lui, & obtiennent la liberté de la pêche, moyennant un impôt. 117. Les Plénipotentiaires d'Eſpagne étant arrivés, les Etats déclarent qu'ils n'entendront à aucune propoſition, que l'indépendance de la République ne ſoit reconnue dans les termes les plus précis. 120. Le ſeel des pouvoirs donnés par le Roi d'Eſpagne à ſes Plénipotentiaires, fait naître des ſoupçons ſur la ſincérité de la reconnoiſſance que fait le Monarque, de cette indépendance. *ibid.* Les Etats refuſent de renoncer au Commerce des Indes, comme l'exigeoit l'Eſpagne. 122. Ils arrêtent que ce Commerce ſera conſervé. 125. Ils concluent deux Traités avec l'Angleterre. 129. L'un régloit les arrérages dus au Roi : l'autre étoit une alliance qui devoit commencer dès que la paix ſeroit conclue. Ces Traités ſont ſignés de part & d'autre. 130. Les Etats apprennent que Philippe a déclaré qu'il ne donneroit jamais la paix aux Provinces-Unies, qu'elles ne renonçaſſent au Commerce des Indes, & qu'elles ne permiſſent le libre exercice de la Religion Catholique. 133. Déclaration vigoureuſe des Etats pour rompre le Congrès, & recommencer la guerre. Ils la communiquent aux Plénipotentiaires, qui propoſent une Trêve par terre. 137. Les Etats conſentent à la négociation de la Trêve, à condition que leur indépendance & leur droit de négocier dans les Indes, ſeront reconnus à la tête du Traité. 140, 141. Réponſe des Etats aux raiſons de Maurice, qui s'oppoſoit à la Trêve. 144. Conteſtations à ce ſujet. *ibid.* Réſolution vigoureuſe des Etats ſur la réponſe des Eſpagnols aux propoſitions qui leur avoient été communiquées pour la Trêve. 145. Conteſtations entre les Provinces-Unies. *ibid.* Les Etats congédient les Plénipotentiaires Eſpagnols. 149. Le Plénipotentiaire de France reçoit une dépêche de Richardot, l'un des Plénipotentiaires Eſpagnols, ſur laquelle il renoue la négociation pour la Trêve. 153. Il dreſſe les articles d'un Traité. Sa harangue aux Etats Généraux. 153, 158. Le Plénipotentiaire d'Angleterre les exhorte à la paix. 158. Maurice fait une réponſe piquante pour

le Roi d'Angleterre. 159. Jacques s'en plaint aux Etats, & demande réparation d'honneur. Maurice ne fait excuſe que par Lettre; ce qui refroidit les Anglois pour les Etats. *ibid.* Nouveaux Libelles contre les Promoteurs de la Trève. 160. Les voix ſe réuniſſent pour la Trève. 161. Oppoſition de quelques Villes. *ibid.* Oppoſition des Elus d'Utrecht. 162. Et de la Zeelande. *ibid.* Ses Députés ſont tournés à la Trève par un Diſcours de Jeannin. 163, 164. Les Etats conſentent à la Trève. 165. Troubles jettés par une prétendue Lettre de Richardot. Ils ſont appaiſés par une Lettre de l'Archiduc Albert. 166. Les Etats prorogent la ſuſpenſion d'armes, à la demande des Plénipotentiaires Médiateurs. *ibid.* Les Députés de Zeelande, qui y étoient allés chercher des pouvoirs d'accéder à la Trève, reviennent à la Haye, avec pouvoir de ſe joindre à la pluralité. 168. Arrêté des Etats Généraux pour reprendre les négociations. 168, 169. Il eſt conſenti par toutes les Provinces. *ibid.* Les Etats Généraux transferent leurs ſéances à Bergop-zoom, pour être à portée du Congrès transféré à Anvers. 170. Et ceux de Hollande. 172. Arrêté des Etats pour récompenſer *Maurice*, Frederic-Henri, ſon frère, Guillaume-Louis de Naſſau, des ſervices qu'ils avoient rendus à la République. 185. Réflexions ſur le Gouvernement des Provinces-Unies. Les inconvéniens qui en étoient réſultés, font penſer à y faire des changemens. 186. On propoſe l'établiſſement d'un Conſeil d'Etat, qui jugeroit ſouverainement les conteſtations des Provinces & des Villes, & dont Maurice ſeroit le Chef. Oppoſitions à ce projet. 188. Les Etats réforment leurs Troupes. 191. Ils reçoivent des Ambaſſadeurs de nombre de Souverains, qui briguent leur alliance. 195. Nouvelles conteſtations élevées par les Archiducs, ſur les limites. 202. Elles ſont applanies. 203. Les Etats chargent Pierre Bath, envoyé dans les Indes, à la tête d'une Eſcadre, d'y publier la Trève. 204. Ils s'oppoſent au deſſein de l'Empereur, d'uſurper les Duchés de Cleves, de Juliers, &c. 208 *& ſuiv.* Ils envoyent une Ambaſſade à Henri IV, pour l'engager à s'y oppoſer. 233. Ils renouvellent les Traités avec la France, dès que Louis XIII eſt monté ſur le Trône. 237. Ils font un Traité de Commerce avec l'Angleterre. *ibid.* Et avec la Suede. 238. Ils envoyent une Ambaſſade à Veniſe : elle n'aboutit qu'à des proteſtations d'amitié entre les deux Républiques. 240. Placard des Etats qui défend à leurs Sujets de s'engager ſur des Navires étrangers. 242. Ils envoyent une Ambaſſade au Roi de Dannemarc leur Allié, pour le porter à faire ſa paix avec le Roi de Suede : elle eſt ſans ſuccès. 243. Ils reçoivent une Ambaſſade du Sophi de Perſe, pour leur propoſer une Alliance contre la Porte : ils refuſent l'audience à

Digitized by Google

l'Envoyé, parce qu'il ne veut pas montrer ſes pouvoirs. *ibid.* Le Sultan, qui leur avoit fait offrir un Traité de Commerce, refuſe l'audience à leur Envoyé, à l'inſtigation des Ambaſſadeurs des autres Puiſſances. *ibid.* Il la donne enſuite, & ſigne un Traité de Commerce avec les Provinces-Unies, qui établiſſent des Conſuls & des Comptoirs dans le Levant. 244. Ils font une Ligue avec les Villes Anſéatiques, pour ſe maintenir dans le Commerce du Nord, contre le Roi de Danemarc, qui avoit augmenté les droits du Paſſage du Sond. 254. Pluſieurs Princes d'Allemagne accédent au Traité. 255. Les Etats font un Traité d'Alliance avec la Suede. *ib.* Liquidation des Etats avec la France & l'Angleterre. 257. Ils prennent la défenſe de l'Electeur de Brandenbourg, contre le Duc de Neubourg qui lui diſputoit la ſucceſſion des Duchés de Cleves & de Juliers : & l'Archiduc Albert ſoutient le droit du Duc de Neubourg. Les Etats s'emparent du Duché de Cleves ; & l'Archiduc de celui de Juliers, ſans faire aucun acte d'hoſtilité entr'eux, & comme de concert. 261. Les Etats rentrent en poſſeſſion, par l'habileté de Barneveld, des villes de Vliſſingue, de Rammekens & de la Brille, qui avoient eté engagées à Eliſabeth, & donnoient ſéance aux Ambaſſadeurs d'Angleterre dans les Etats. 274 & 275. Réglemens des Etats au ſujet des draps d'Angleterre qui paſſoient en Zeelande. Ces Réglemens occaſionnent des plaintes de la part de Jacques I. Ils les moderent 276. Les Etats refuſent du ſecours aux Princes de la Maiſon de France ligués, & en accordent au Roi contr'eux. 277. Ils concluent une Ligue défenſive avec la République de Veniſe, & lui envoyent du ſecours contre les Uſcoques. 278. Ils envoyent un ſubſide au Duc de Savoye, qui étoit en guerre avec l'Eſpagne. 296. Ils voyent la treve ſur le point d'être rompue par un embargo que Philippe, Roi d'Eſpagne, met ſur des vaiſſeaux Hollandois, & par les diſputes que fait naître l'Archiduc ſur le Réglement des limites. Ces deux affaires s'accommodent. 297. L'état floriſſant du commerce de la République fait rechercher leur alliance. Jacques le Maire, l'un de ſes Capitaines, découvre un Détroit qu'il appelle de ſon nom, le *Détroit de le Maire ;* & trois Iſles dont il prend poſſeſſion au nom des Etats, & leur donne les noms de *Maurice*, des *Etats* & de *Barneveld*. 298. Il vient échouer trois Baleines à Schevelingue. Prognoſtic que l'on forme ſur cet événement. *ibid.* Atteintes portées par Maurice à la liberté & aux Loix de l'union des Provinces. Il gêne les ſuffrages dans les Etats & autres aſſemblées. 300, 323, 324, 331. Il dépoſe le Magiſtrat des villes, & en nomme d'autres de ſa ſeule autorité. 315, 329, 350, 365, 366. En défendant aux troupes d'obéir au Magiſtrat. 306, 335. Précautions du Sénat d'Utrecht contre les voies

de fait de Maurice. 336 & 337. Les Etats-Généraux, malgré l'abſence des Députés de Hollande & d'Utrecht, envoyent des Commiſſaires avec Maurice, à Utrecht, pour congédier militairement les milices bourgeoiſes. 342. Ils publient un Placard pour ordonner la réforme de toutes les nouvelles milices bourgeoiſes levées contre les violences des Gomariſtes. 351. Ils reçoivent un Ambaſſadeur du Roi de France pour les exhorter à la paix. Leur réponſe. 352. Ils ſe décident à la convocation d'un Synode national, malgré l'oppoſition des Etats de Hollande. 352, 353.

Ils ſignent après coup le decret en vertu duquel Maurice avoit fait arrêter, contre toutes règles, Barneveld, Grotius, Hogerbeets & Ledenberg. 359. Maurice les charge de l'odieux de ces empriſonnemens, & ils ne s'en défendent pas. 361. Ils rejettent la Requête de la famille de Barneveld. *ibid.* Ils ne déſavouent pas une déclaration imprimée ſous leur nom, portant que les empriſonnemens ont été faits par leurs ordres. 362. Lenteurs affectées de la procédure contre les priſonniers. 363. Maurice ſaiſit l'intervalle pour changer le Magiſtrat de toutes les villes qui n'entroient pas dans ſes vues. Par ce moyen, les Etats de Hollande & les Etats-Généraux ne ſont plus compoſés que de ſes créatures, & font tout ce qu'il veut. 365-368. Ces Etats le ſollicitent de conſommer ce changement, à quoi il ſe rend ſans délai. 368. Ils nomment des Commiſſaires pour interroger les priſonniers. 377. Ils en nomment d'autres de toutes les Provinces, pour les joindre à ceux que les Etats de Hollande avoient nommés. 381, 382. Réponſe des Etats-Généraux au beau Mémoire de l'Ambaſſadeur de France en faveur des priſonniers. 385. Il exhorte les Etats à renvoyer le Jugement des priſonniers devant un Tribunal impartial. 421. Les Etats-Généraux ſe retiennent le Jugement des Priſonniers, & nomment douze Commiſſaires de Hollande, & deux de chacune des autres Provinces pour les juger. 426. Les Etats promettent toute protection à ces Commiſſaires, & leur font jurer un ſecret inviolable. Teneur de leurs Lettres de Commiſſion. 427. Ils ordonnent un jour de prière, pour faire croire au Peuple qu'on avoit découvert par l'inſtruction, que Dieu avoit préſervé l'Etat des plus grands dangers. 435. Nouvelles interceſſions des Ambaſſadeurs de France, mais toujours infructueuſes. *ibid.* Les Etats font imprimer la Sentence de mort contre Barneveld, & l'envoyent dans les Provinces, avec un Ecrit où l'on veut faire croire que Barneveld étoit coupable de plus grands crimes que ceux qui ſont énoncés. Grotius a fait voir le ridicule de cette ſuppoſition. 442. Termes dans leſquels ſa mort eſt enregiſtrée ſur le Regiſtre des délibérations des Etats. 443. Ils envoyent une

Digitized by Google

ambaſſade au Roi d'Angleterre, pour le ſolliciter de ſecourir Frederic, Comte Palatin, ſon gendre, élu Roi de Boheme ; elle eſt ſans ſuccès. 464. Voyez le mot BOHEME. Les Etats font de nouveaux Réglemens pour le criminel, pour ôter toute eſpérance aux familles de Barneveld, de Grotius, & des autres qui avoient été jugés, de jamais rentrer dans les biens confiſqués. Ils défendent même de recevoir de leur part aucune Requête avant ſix ans. 469. Ils rejettent les nouvelles propoſitions de paix faites par Albert, à l'expiration de la treve. 473, 474. Ils publient une déclaration par laquelle ils renoncent à traiter avec quiconque ne reconnoîtroit pas préalablement leur indépendance. *ib.* Ils envoyent une ambaſſade à Louis XIII pour renouveller les anciennes alliances. 481. Elles ſont renouvellées. 482. Ils en envoyent au Roi d'Angleterre & aux Cours d'Allemagne. Ils en reçoivent une du Roi de Dannemarc. *ibid.* Plan du Traité conclu avec cette Couronne. *ibid.* Ils reçoivent des Envoyés de Genève & des Bandes Griſonnes, qui leur demandent de l'argent. 483. Ils refuſent la médiation du Roi de Pologne, qui envoyoit la leur offrir. *ibid.* Ils concluent un Traité de défenſe avec l'Electeur de Brandenbourg. *ibid.* Ils font un Réglement pour la navigation de la Méditerranée. 484. Ils n'oſent donner du ſecours aux Huguenots de France, qui avoient envoyé leur en demander. *ibid.* Plaintes de l'Ambaſſadeur de France aux Etats : leur réponſe. Libelles contre Louis XIII. 485. Affaires avec Ennon, Comte de Ooſtfriſe. Voyez le mot OOSTFRISE. Les Etats concluent un Traité avec les Deys d'Alger & de Tunis. 493. Ils moderent les impoſitions pour la Gueldre & l'Overyſſel. *ibid.* Mauvais état de leurs finances. 508. Ils refuſent l'audience à l'Ambaſſadeur envoyé par Ferdinand, parce que dans ſa lettre de créance il paroiſſoit ſuppoſer dans les Etats une vaſſalité à l'égard de l'Empire. 510. Ils reçoivent des Envoyés de Hambourg, de Breme, & du Comte d'Oldenbourg, pour lever des difficultés concernant le commerce ſur mer & ſur le Weſer. 510. On découvre des Eſpagnols envoyés pour incendier la ville d'Amſterdam & les vaiſſeaux du port. On double la garde. 512. Précautions des Etats pour remédier à la cherté des grains. *ibid.* Inondations. *ibid.* Les Etats ſollicitent les autres Puiſſances de ſe joindre à eux pour obliger l'Empereur de rendre à Frederic le Palatinat, qu'il avoit envahi. Ils ne trouvent que le Roi d'Angleterre diſpoſé à entrer dans cette guerre. 513, 514. Négociations à ce ſujet. Ambaſſade en Angleterre, alliance défenſive pour deux ans, conclue avec le Roi Jacques. 513-516. Ambaſſade en France pour l'engager à entrer dans cette guerre. Louis XIII fait un Traité de ſubſides avec les Etats. 517. Goch eſt pris ſur les Eſpagnols par le Gouver-

neur de Nimegue. 528. Les Etats envoyent une flotte au ſecours de Louis XIII contre les Huguenots raſſemblés à la Rochelle. 530. Elle eſt battue par Soubiſe, Amiral des Huguenots. 531. Ils envoyent du ſecours à Frederic, Electeur Palatin, contre l'Empereur Ferdinand. 533. Ils envoyent une ambaſſade à Charles I, fils & ſucceſſeur de Jacques I, pour le complimenter ſur ſon avènement au Trône d'Angleterre, & renouveller les Traités contre l'Eſpagne. 534. Ils arment 25 vaiſſeaux qui vont joindre la flotte d'Angleterre, pour aller contre l'Eſpagne. 536. Traité des Etats avec Charles I & le Roi de Danemarc. 537. (Voyez le mot CHARLES I.) Ambaſſade en France pour inviter Louis XIII d'accéder à ce Traité. 538. La révolte des Huguenots y eſt un obſtacle; il eſt levé par la paix que négocient les Ambaſſadeurs d'Angleterre & des Etats. *ibid.* Clameurs des Prédicans dans les Provinces-Unies pour faire rappeller la flotte envoyée à Louis XIII contre les Rochellois. Elle eſt rappellée, ſans l'aveu de ce Monarque; il en témoigne ſon mécontentement. *ibid.* Débats entre les Provinces ſur la campagne de 1626. 541. Les Etats arment 30 vaiſſeaux pour protéger leur commerce contre les Armateurs de Dunkerque. 552. Les Capitaines les Officiers même des Amirautés ſe laiſſent corrompre par l'argent des Dunkerquois; ils ſont découverts & punis. *ibid.* Les Etats reçoivent une ambaſſade de Perſe, la défrayent & la congédient. *ibid.* Pynaker leur apporte un Traité qu'il avoit conclu entre les Salétins & la République. *ibid.* Impoſitions ſur les biens fonds. 558. Ambaſſade à Charles I, pour ſe plaindre de ce que les vaiſſeaux Anglois rançonnoient leurs Commerçans. Elle eſt ſans ſuccès. 562 & 563. Les Anglois font des actes d'hoſtilité contre les Hollandois. 563. Les Etats ſe portent médiateurs entre la France & l'Angleterre, & s'engagent à une exacte neutralité entre les deux Couronnes. 564. Ils envoyent des Ambaſſadeurs à Louis XIII & à Charles I, qui viennent à bout de faire la paix entre ces deux Souverains. 565. Secours envoyé par les Etats au Roi de Danemarc. *ibid.* Leurs mouvemens infructueux contre l'Empereur. 566. Ils envoyent des Ambaſſadeurs extraordinaires aux Rois de Suede & de Pologne, pour négocier la paix entre ces deux Souverains. 567. Ils obtiennent un Congrès, qui eſt rompu par les Polonois ſans aucune raiſon apparente. *ibid.* Les Etats envoyent des Ambaſſadeurs à Veniſe, qui promettent des ſubſides contre l'Empereur, & les payent mal. 568. Ils arment 35 vaiſſeaux qui croiſent pour la ſûreté des côtes. 569. Une flotte de la Compagnie Occidentale enleve la flotille des Eſpagnols, qui eſt évaluée onze millions ſix cens mille florins. 570. Autres avantages remportés ſur les Eſpagnols. *ibid.* Les Etats envoyent des ſubſides à la

Digitized by Google

ville de Stralſund, pour arrêter les conquêtes de l'Empereur Ferdinand. 571. Ils font ſigner une treve pour ſix ans entre les Rois de Pologne & de Suede. 572. Ils veulent avoir la garde du Détroit du Sond : le Roi de Danemarc refuſe de la leur confier. *ibid.* Ils s'aſſurent des embouchures de l'Elbe & du Weſer. 573. Ils entrent dans la négociation d'une treve avec l'Archiducheſſe. 594. La treve eſt déſapprouvée par la Compagnie des Indes Occidentales, par l'Electeur Palatin, & par les Prédicans. 596. Les négociations ſont rompues. 597. Les Etats projettent une réforme dans les troupes : Frederic-Henri s'y oppoſe. 598. Ils offrent la neutralité à l'Empire : leur offre eſt rejettée. 602. Ils font une nouvelle alliance avec Louis XIII. 604. Ils marquent leur mécontentement contre Charles I, Roi d'Angleterre, de ce qu'il avoit conclu ſa paix avec le Roi d'Eſpagne. 606. Ils refuſent la médiation de Charles pour faire leur paix avec Philippe V. 607. Nouvelles conteſtations entre les Etats & Charles I ſur les draps d'Angleterre. 608. Ils envoyent des ſubſides au Roi de Suede, qui avoit pénétré dans l'Allemagne, & occupoit l'Empereur. 616. Déclaration des Etats en faveur des Catholiques, afin de faciliter la conquête des Provinces Eſpagnoles. 622 & 626. Les Etats ſont maîtres de Maaſtricht, de Limbourg, & de tout le pays d'Outremeuſe. 622, 626. L'Archiducheſſe Iſabelle envoye des Députés au Prince Frederic-Henri à Maaſtricht pour traiter de la paix : les Etats exigent que la négociation ſe faſſe avec eux à la Haye. 627. Négociations infructueuſes avec la Moſcovie. 632. Traité avec l'Electeur de Brandenbourg. 633. La négociation de paix propoſée par l'Archiducheſſe, ſe fait à la Haye au nom des Provinces Catholiques ; & les Etats en inſtruiſent le Roi de France, ſelon leurs engagemens. 634. Débats à ce ſujet. *ibid.* Arrivée des Plénipotentiaires des Etats des Pays-Bas Catholiques à la Haye. *ibid.* Les Etats-Généraux nomment les leurs. 635. Les Etats conſentent que la négociation ſe faſſe au nom du Roi Catholique. 636. Mouvemens de la France pour rompre ces négociations. 636 & 637. Efforts des Plénipotentiaires des Pays-Bas Catholiques pour gagner les Provinces-Unies. 637. Ces négociations ſont rompues. 638. Négociations infructueuſes des Etats chez quelques Princes d'Allemagne. 641. Nouveau Traité des Etats-Généraux avec la France. 644. Débats entre les Provinces au ſujet de ce Traité. Les Députés de Dordrecht & d'Amſterdam y forment oppoſition. 644. Articles du Traité. 645.

F.

FERDINAND. L'Empereur Matthias convoque les Etats de Boheme pour le faire reconnoître pour ſon Succeſſeur à la Couronne. Mais cet Empereur n'ayant

pas invité aux Etats les Députés des Pays proteſtans, qui avoient droit d'y être, les *Défenſeurs* & les Grands du Royaume forment une confédération, & éliſent pour leur Roi Frederic, Comte Palatin. 462 & 463. Il eſt élu Empereur après la mort de Matthias. 464. Il devient ſupérieur à Frederic par la jonction des Electeurs de Saxe & de Baviere à ſes autres alliés. 465. Il s'empare du Palatinat. *ibid.* Dans une Diete aſſemblée à Ratisbonne, il dépouille Frederic du Haut Palatinat & de la dignité Electorale, & les transfere à Maximilien, Duc de Baviere. 509. Il envoye un Ambaſſadeur aux Etats-Généraux, pour les porter à ne pas prendre le parti de Frederic. Les Etats lui refuſent l'audience. 510. Il met à la tête de ſes troupes contre Frederic, Electeur Palatin, le Comte de Friedland Wallenſtein, qui ravage le pays. 533. Son armée combinée avec celle de Tilly, prend d'aſſaut Heigelberg, dont la célebre Bibliotheque eſt donnée par Ferdinand à Gregoire XV, & eſt tranſportée à Rome. 566. Ferdinand eſt maître de tout le Palatinat. *ibid.* Les Etats-Généraux travaillent à former une Ligue dans le Nord pour arrêter ſes progrès. *ibid.* Progrès des armées de Ferdinand dans le Nord, 571. Il met garniſon dans toutes les Villes de la Poméranie, excepté Stetin & Stralſund. Les Etats-Généraux envoyent des ſecours à cette derniere Ville. *ibid.* Elle reçoit garniſon Suedoiſe. 572. Ferdinand fait ſa paix avec le Roi de Danemarc, & lui rend tout ce qu'il avoit pris ſur lui. 573. Il ne comprend point dans cette paix l'Electeur Palatin ni le Duc de Meklembourg, qu'il avoit dépouillés; ce qui alluma le feu de la guerre dans toute l'Allemagne. *ibid.* Il fait arrêter un Agent des Etats-Généraux, & le tient long-tems dans les priſons de Vienne. *ibid.* Il laiſſe Guſtave-Adolphe, qui avoit fait une invaſion dans l'Empire, ſe fortifier dans ce pays. 603. (Voyez le mot *Suede.*) Tout l'Empire eſt dans le trouble & preſqu'au pillage. 641.

FRANÇOIS, auxiliaires dans l'armée de Maurice. Il s'éleve une querelle entr'eux & les Anglois qui étoient dans le même camp: ils en viennent aux mains, & Bethune, qui commandoit les premiers, eſt tué en voulant les ſéparer. 12. Ils repouſſent les Eſpagnols, malgré leur fermeté dans la tentative qu'ils font pour paſſer dans l'Iſle de Cathſan. 20.

FREDERIC-HENRI DE NASSAU, frere puîné de Maurice. Il refuſe d'accompagner Maurice, lorſque celui-ci va dans toutes les Villes des Provinces-Unies, pour en changer le Magiſtrat. 368. Il eſt ſoupçonné injuſtement d'avoir trempé dans la conjuration contre Maurice ſon frere. 501. Il épouſe la Princeſſe de Solms, par ordre de ſon frere Maurice. 519. Il eſt nommé, d'abord après la mort de Maurice ſon frere, Capitaine & Amiral Général, & Stadhouder de Hollande & de Zeelande.

Digitized by Google

Zeelande. 523. De Gueldre, d'Utrecht & d'Overyſſel. 524. Particularités ſur le regne de Frederic-Henri. 525. Il fait des tentatives infructueuſes pour ſecourir Breda. 527. Il aſſemble ſon armée ſous le Fort Schenck, où il eſt joint par celle d'Erneſt-Caſimir de Naſſau. Un détachement de cette armée eſt battu par les Eſpagnols. 542. Il fait pluſieurs mouvemens infructueux, & les pluyes l'obligent de mettre ſon armée dans les quartiers d'hyver. 543. La Princeſſe d'Orange lui donne un fils : les Etats qui le préſenterent au Baptême, lui font préſent d'un contrat de huit mille florins de rente. 553. Frederic Henri ouvre la campagne de 1617, par le ſiege de Groll. 558. Il eſt décoré de l'Ordre de la Jarretiere, qu'il reçoit à l'Aſſemblée des Etats, qui ſtipule que le Chevalier ne fera point de ſerment contraire aux engagemens qu'il a pris avec eux. 559. Il forme les attaques de Groll, & repouſſe les Eſpagnols qui viennent au ſecours de la Ville. 560. Ses Anglois vont à l'aſſaut, & ſont repouſſés. *ibid.* Il prend la Ville par capitulation, & répare les fortifications. 561. Il fait bâtir quatre Forts, dont un porte ſon nom, pour la ſûreté de Berg-op-zoom. *ibid.* Il exclut du Conſeil d'Etat l'Ambaſſadeur d'Angleterre, qui s'étoit maintenu dans la poſſeſſion d'y entrer. Conteſtations à ce ſujet. 562. Et au ſujet du tranſport des Laines. *ibid.* Frederic-Henri va à Amſterdam pour appaiſer les émeutes excitées par les Gomariſtes. 577. Sa déciſion ſur les conteſtations entre le Magiſtrat de cette Ville & les Prédicans Gomariſtes. 580. Il fait des préparatifs pour la campagne de 1629. Difficultés qu'il éprouve pour les contributions. 583, Il médite le ſiege de Bois-le-Duc. 584. Il l'inveſtit. 585. Travaux pour l'attaque. 585 & 586. Le paſſage de l'Yſſel par Vanden Berghe lui fait craindre pour les Villes de ce canton. 587. Frederic-Henri aſſure les frontieres des Provinces-Unies. *ibid.* Quoique Vanden Berghe y pénétre, Frederic-Henri continue le ſiege de Bois-le-Duc. 589. Il la reçoit à capitulation. 591. Il prend les châteaux d'Yſſelbourg & de Ringelberg, & la petite Ville de Burie ; il met ſon armée en quartier d'hyver, & ſe rend à la Haye. 593. Il s'oppoſe à la réforme des troupes projettée par les Etats. 598. Il rentre en poſſeſſion de la Principauté d'Orange. 608. Il fait une entrepriſe ſur Dunkerque. 611. Il la manque. 612. Il repouſſe les Eſpagnols qui veulent faire une deſcente dans la Zeelande, & a ſur eux les plus grands avantages. 613, 614. Combat très-vif entre les deux flottes. *ibid.* Autre avantage ſur les Eſpagnols par Stakenbroek, qui commandoit ſa cavalerie. 614. Il prend Venlo, Straalen, Roermonde & Sittart. 621. Il fait le ſiege de Maaſtricht. 622. (Voyez *Maaſtricht.*) Après la priſe de Maaſtricht, l'Archiducheſſe Iſabelle lui envoye des Députés

dans cette Ville, pour négocier la paix ou une longue treve. 626. En attendant les ordres des Etats, il propoſe des conditions très-dures, dont les Députés ne s'éloignent pas. *ibid.* Il fait ſes préparatifs pour la campagne de 1633. 637. Il l'ouvre par la priſe de Rhinberk. 638.

FREDERIC, Comte Palatin, Gendre de Jacques I, Roi d'Angleterre, eſt élu Roi de Boheme par les Grands du Royaume confédérés contre Ferdinand, à qui la Couronne devoit échoir après la mort de l'Empereur Matthias. 463. Le Roi d'Angleterre refuſe de lui donner du ſecours. Il marche en Boheme; le Prince Maurice marche à ſon ſecours. 464. Mais les Archiducs lui envahiſſent le Palatinat. 465. Frederic eſt défait, mis en déroute, obligé de ſe ſauver de Boheme, avec ſa femme & ſes enfans. 466. Il ſe réfugie à la Haye. Il eſt abandonné de ſes Alliés. *ibid.* Mauvais état de ſes affaires. 478. Les Etats-Généraux lui fourniſſent de l'argent. 479. Il obtient une treve de l'Empereur, par la médiation du Roi d'Angleterre. 479. Mauvais état de ſes affaires dans le Palatinat. 487, 488. Tilly à la tête des Bavarois, lui prend Heidelberg, Manheim, & aſſiége Frankenthal. 489. Il eſt dépouillé par l'Empereur du Haut Palatinat & de la dignité Electorale. 509. L'Empereur lui accorde enſuite une treve de quinze mois, à condition que Frankenthal, ſeule Ville qui lui reſtât de ſon Palatinat, ſeroit miſe entre les mains de l'Archiducheſſe. *ibid.* Frederic ſollicite les Etats-Généraux de l'aider à recouvrer ſon Patrimoine. 513. Le Roi de Danemarc ſe déclare pour lui, & envoye une armée à ſon ſecours. 533. Il perd ſon fils aîné, qui ſe noye en allant à Amſterdam voir les gallions pris ſur les Eſpagnols. 598. Il part d'Utrecht pour aller joindre Guſtave-Adolphe, Roi de Suede, qui s'étoit emparé du Palatinat, & lui en demander la reſtitution: ils ne peuvent convenir des conditions. 629. Après la mort de Guſtave, il ſe retire à Mayence où il meurt. 632.

FRISE, (la Province de) élit Erneſt-Caſimir de Naſſau pour ſon Stadhouder, après la mort de Guillaume-Louis, ſon frere. 468. Le Sénat rentre dans la libre élection de ſes Membres. Les Etats dreſſent une Inſtruction pour obliger le Stadhouder à maintenir les droits, privileges & intérêts de la Province. *ibid.* Il s'éleve des difficultés entre des Villes & des Quartiers de cette Province au ſujet des impoſitions. 510. Et de l'élection des Magiſtrats. 511. Accommodement. *ibidem.* Les Etats de Friſe tranſportent à Henri, fils d'Erneſt-Caſimir, le droit de ſuccéder au Stadhouderat. 610.

G.

GABOR, (Bethleem) Prince de Tranſilvanie, couronné Roi par les Hongrois, au préjudice de l'Empereur Ferdinand, qui

Digitized by Google

avoit droit à cette Couronne. 464. Il livre une bataille à l'armée Impériale, commandée par le Comte de Bucquoy, qui y eſt tué. 479. Mansfeld, apres ſa défaite, lui laiſſe les débris de ſon armée. 544.

GEBRANTSZOON WEST, (Jean) Amiral du Quartier du Nord, bat une Eſcadre des Armateurs de Dunkerque, & en fait pendre ſoixante-39.

GENEVE & les *Bandes Griſonnes* demandent par des Envoyés quelque ſecours d'argent aux Etats-Généraux. 483.

GOMAR, (François) Profeſſeur de Théologie dans l'Univerſité de Leide, enſeigne les erreurs de Calvin ſur la Predeſtination & ſur la Grace, dans ce qu'elles ont de plus déſeſpérant, & s'éleve contre Arminius qui ſemble donner dans l'excès oppoſé. Les Conſiſtoires ſe déclarent pour lui, & les Magiſtrats pour Arminius. 210, 219. Ils forment deux partis, qui, des noms de leurs chefs, ſont appellés, *les Gomariſtes* & *les Arminiens*. Voyez le mot ARMINIENS. Gomar donne la démiſſion de ſa chaire, & ſort des Pays-Bas. 247.

GROBBENDONK, Capitaine de l'armée Eſpagnole, entreprend d'eſcalader Graave; ſon projet eſt éventé, il n'oſe l'exécuter. 36. Son Régiment eſt taillé en pieces par Maurice. 39.

GROLL, Ville dans la Gueldre. Elle eſt aſſiégée par Frederic-Henri. 560. Les Eſpagnols vont au ſecours. Ils ſont repouſſés. *ibid.* Les auxiliaires Anglois vont à l'aſſaut, & ſont repouſſés. *ibid.* Guillaume de Naſſau eſt tué. *ibid.* La Ville ſe rend par capitulation. 561.

GRONINGUE. Les Etats en font démolir la citadelle, en faveur de la fidélité connue du Magiſtrat. 65. Ils y érigent une Univerſité, en Août 1614. 263.

GROTIUS, (Hugues) un des célebres chefs des Arminiens, compoſe le livre de *la Religion des Etats de Hollande & de Weſtfriſe*. Les Etats condamnent l'Ecrit de *Sybrandus Lubertus*, qui attaquoit le livre de Grotius. 252. Il minute un arrêté pour appaiſer les troubles excités par les diſputes des Arminiens & des Gomariſtes: cet arrêté paſſe à la pluralité aux Etats de Hollande. 253. Il eſt député par les Etats de Hollande à la Ville d'Amſterdam, pour l'engager à donner ſon conſentement à l'arrêté pris pour prévenir le ſchiſme. 279. Diſcours qu'il fait aux Magiſtrat & Conſeillers de cette Ville aſſemblés. 280-294. Il conſeille à un Miniſtre *Remontrant* de ſe démettre, pour le bien de la paix. 299. Il eſt député à Amſterdam pour obtenir le conſentement du Conſeil à l'Arrêté des Etats, qui n'accordoit qu'un Synode Provincial. Il échoue contre l'opiniâtreté de ces Marchands. 308. Il échoue également dans pluſieurs autres Villes. *ibid.* On le ſoupçonne d'être l'Auteur de la belle Déclaration de Haarlem aux Etats de Hollande. 328. Il a un entretien

Digitized by Google

particulier avec les Députés d'Utrecht à la Haye, & il leur parle fortement ſur la néceſſité d'aviſer aux moyens de conſerver la République contre les efforts que l'on fait, ſous prétexte de Religion, pour lui donner un Souverain. 339. Il détourne les Trajectins de congédier les milices bourgeoiſes. 340 & 341. Il compoſe divers Mémoires ſur les dangers d'un Synode national, les avantages d'un Provincial, les moyens de concilier les eſprits, & de parvenir à la paix. 353.

Il eſt arrêté & empriſonné avec Hogerbeets & Barneveld. 354, 359. Auteurs de ces empriſonnemens. *ibid.* Rotterdam demande ſa liberté, ou du moins qu'on lui donne ſon logis pour priſon. 364. Le Conſeil de cette Ville demande à Maurice le maintien de ſes droits, en ſa qualité de Stadhouder. *ibid.* Maurice fait une découverte à Rotterdam qui augmente ſon animoſité contre Grotius. 369. 1er interrogatoire de Grotius. Il réclame les droits de ſa naiſſance & de ſa qualité de Bourgeois contre les Commiſſaires: on n'y a aucun égard. Ses réponſes. 380. Voogd, l'un des Commiſſaires, veut le ſurprendre par des calomnies contre Barneveld; & Manmaaker contre Frederic-Henri & la Princeſſe Douairiere. 381. Second interrogatoire de Grotius. Il juſtifie Barneveld, contre lequel on veut le faire parler. 383. Il devine l'invention ſinguliere dont s'étoit ſervi *Petrus Scriverius*, pour l'avertir, ainſi que les autres priſonniers, de ce qui ſe paſſoit. 387. Il eſt accuſé devant les Etats par l'Ambaſſadeur d'Angleterre, d'avoir offenſé Sa Majeſté Britannique. 421. Son entretien avec Manmaaker, l'un des Commiſſaires qui va le voir dans ſa priſon. 428. Il comparoît devant les vingt-quatre Commiſſaires nommés pour juger les priſonniers, & leur prouve leur incompétence par celle des Etats-Généraux eux-mêmes qui les ont nommés. Il juſtifie Barneveld & tous les autres contre leſquels on veut le faire parler. 429. Il comparoît une ſeconde fois à ſa propre requiſition, & donne un Mémoire ſur toute l'affaire. 430. Sa femme & ſes parens preſſés de demander grace pour lui, le refuſent avec fermeté. 443. On lui lit ſa Sentence, qui le déclare convaincu d'avoir dreſſé l'Ordonnance de Schiedam, le condamne à une priſon perpétuelle & à la confiſcation de ſes biens: dans la ſuite il réfuta cette Sentence par un Ecrit qu'il fit imprimer. 444. On lui permet de voir ſes parens, & eſt transféré au château de Loeveſtein. *ibid.* Il fait des proteſtations infructueuſes contre l'uſage que l'on veut faire contre lui & contre ſa famille, d'une nouvelle loi, en lui donnant un effet rétroactif. 469. Evaſion ſinguliere de Grotius du château de Loeveſtein. 471. Lettre qu'il écrivit au Prince & aux Etats, lorſqu'il fut arrivé à Waalwyk dans le Brabant. 473. Il ſe rend à Paris. *ibid.* On relâche ſa femme après l'avoir

Digitized by Google

gardée quelques jours en priſon. *ibid.* Il publie ſa célèbre Apologie en 1622. 494. Il y fait non-ſeulement ſon apologie, mais encore celle de Barneveld & des autres qui avoient été impliqués dans leur affaire. *ibid.* L'Edition eſt ſaiſie à Amſterdam ; mais il s'en fait auſſi-tôt une autre à Hoorn qui eſt diſtribuée. *ibid.* Il en paroit pluſieurs autres Editions. Les Etats prononcent punition corporelle contre l'Auteur : Louis XIII le prend ſous ſa protection, & lui fait une penſion de mille écus. *ibid.* Réflexions ſur cette Apologie. *ibid.* Reigersbergen, ſon Beau-frere, eſt nommé Conſeiller du Haut-Conſeil ſous Frederic-Henri, plus favorable aux Remontrans, que Maurice. 554. Il écrit une Lettre indiſcrete à Grotius. 557. Il n'en eſt pas puni. 558. Grotius qui depuis ſon évaſion étoit demeuré en France, revient en Hollande. 618. Rigueur contre lui. Sa tête eſt miſe à prix. 619. Sa fermeté. Il ſort du pays. *ibid.* Il eſt nommé Ambaſſadeur de Suede près du Roi de France. *ibid.* Il meurt à Roſtock dans le Duché de Meklembourg. 620.

H.

HAMBOURG, Ville anſéatique. Ses conteſtations avec le Roi de Danemarc, au ſujet du péage établi par ce Monarque à Gluckſtad. 608. Le Sénat d'Hambourg a recours à la médiation des Etats-Généraux ; mais Chriſtian n'y a point d'égard. *ibid.* Le Sénat s'adreſſe à l'Empereur, & n'en peut rien obtenir. *ibid.*

HAAN, (de) Penſionnaire de Haarlem. Il eſt de la fameuſe conférence qui ſe tient chez Fréſel, entre les Députés des Etats de Hollande & ceux d'Utrecht, & dont on fit un crime d'Etat lorſque *Grotius* & autres furent arrêtés. 339. Il prit la fuite, & fut condamné comme contumace, à un banniſſement de quinze ans, à la confiſcation de la moitié de ſes biens. 445. Il ſe met au ſervice du Duc de Holſtein, qui le crée Conſeiller Privé, & y meurt. *ibid.*

HANAU, (le Comte de) couſin du Prince Frederic-Henri, eſt tué à l'attaque d'une demie-lune dans le ſiege de Maaſtricht. 623.

HARLAY DE SANCY, (Charles de) jeune François de grande eſpérance, tué au ſiege d'Oſtende. 16.

HAUTIN, (Guillaume de Zoete de) Lieutenant Amiral de Zeelande, a le commandement de vingt-cinq vaiſſeaux. Il brûle quelques Villages ſur les côtes de Galice. 62. Il fait échouer deux gallions, & en prend un troiſieme. 63. Avec treize vaiſſeaux, il en attaque dix-huit Eſpagnols, commandés par l'Amiral Faſciardo, qui fait force de voiles pour éviter le combat. Klaaſzoon, l'un de ſes Capitaines, ſuivant les Eſpagnols de trop près, & n'ayant pu éviter le grapin, ſe bat pendant quarante-huit heures, & du conſentement de ſoixante-dix hommes qui lui reſtoient, fait mettre le

Digitized by Google

feu à la Sainte Barbe, plutôt que de ſe rendre. *ibid.* Quatre bâtimens des Eſpagnols périſſent. *ibid.*

HEEMSKERK. (Jacques de) Les Etats lui donnent le commandement de vingt-ſix vaiſſeaux de guerre. 77. Il attaque près de Cadix Don Juan Alvarez d'Avila, Amiral d'Eſpagne, quoique beaucoup plus fort que lui. 78. Il eſt tué dès le commencement du combat : il nomme Pierre Willenſzoon Verhoef pour commander à ſa place, & recommande de cacher ſa mort juſqu'après le combat. 79. Son Eſcadre, en obſervant l'ordre de bataille qu'il avoit preſcrit, remporte une victoire complette. 80.

HEIN, (Pieter Pietterſzoon) commande 13 vaiſſeaux armés par la Compagnie des Indes Occidentales Hollandoiſe, & prend la Flotille des Eſpagnols très-richement chargée. 569. Les Etats le font Lieutenant-Amiral de Hollande. *ibid.* Il eſt tué dans un combat contre les Corſaires de Dunkerque. 597. Les Etats ſe chargent de ſes obſeques, & lui font élever un Mauſolée. 598.

HENRI IV. Roi de France, ſe ligue avec l'Angleterre & les Etats-Généraux, contre l'Eſpagne. 9. Le Roi Jacques s'en dédit. 10. Henri envoye à la Haye des Ambaſſadeurs pour aſſiſter aux Conférences pour la paix. 82. Vues de ce Monarque. *ibid.* & 84. Sujets de ſon mécontentement contre les Etats-Généraux. 83. Il projette l'établiſſement d'une Compagnie des Indes dans ſon Royaume. 127. Il charge ſes Plénipotentiaires au Congrès de la Haye, d'inſiſter auprès des Etats pour obtenir la tolérance pour les Catholiques dans les Provinces-Unies. *ibid.* Henri rejette la propoſition que lui faiſoit Philippe, Roi d'Eſpagne, d'un double mariage entre le Dauphin & l'Infante ; entre ſa fille & le Prince héréditaire d'Eſpagne, à condition qu'Henri employeroit ſes armes pour ſoumettre les Provinces-Unies aux Archiducs. 134. Il écrit à Maurice & aux Etats pour les porter à accepter la Treve que l'Eſpagne leur offroit. 161. Il refuſe de reconnoître la Souveraineté des Provinces-Unies. Mais l'acte par lequel il garantit la Treve, équivaut à cette reconnoiſſance. 184. Il ſe montre zélé pour les intérêts du Prince Maurice, afin de l'attacher à la France. 186. Il ſollicite pour les Catholiques des Provinces-Unies le libre exercice, ou du moins la tolérance. Son beau Mémoire à ce ſujet. 192-195. Il obtient la tolérance. 195. Il fait marcher une armée formidable vers les Pays-Bas. Conjectures ſur les deſſeins de ce Monarque. 234. Il eſt aſſaſſiné. 235.

HENRICSZOON, (Lambert) Capitaine d'un vaiſſeau de Rotterdam, bat une Eſcadre des Armateurs de Dunkerque, aborde leur Amiral, & le conduit à Vliſſingue. 39.

HOGERBEETS, (Rombout) Membre du Haut-Conſeil, s'en retire, parce que ce Conſeil,

Digitized by Google

pouſſé par Maurice, attaque de front l'autorité des Etats. Il reprend ſon premier emploi de Penſionnaire à Leide, 312. Il eſt d'une Conférence tenue à la Haye, entre les Députés de Hollande & ceux d'Utrecht, où Grotius porta la parole ſur les violemens des droits & privileges des Provinces, ſous des prétextes de Religion. 339. Il eſt arrêté & empriſonné, avec Barneveld & Grotius. 354, 359. Leide inſiſte pour ſon renvoi devant le Magiſtrat de la Ville, en exécution des privileges de ſes Bourgeois. 364. Le Conſeil de cette Ville demande à Maurice, comme Stadhouder, le maintien de ſes droits. *ibid.* Hogerbeets eſt interrogé par les Commiſſaires nommés par les Etats-Généraux, auxquels les Etats de Hollande avoient remis le Jugement des priſonniers. 377. Il déclare ne pouvoir répondre qu'à ſes Juges naturels, & réclame ſes droits comme Hollandois ; on rejette ſa réclamation. 378. Il ſubit un ſecond interrogatoire ; & on lui défend de recevoir aucune viſite, même de ſa femme. 380. Il ſubit un troiſieme & quatrieme interrogatoires. 382. Il ſubit un nouvel interrogatoire qui dure trois jours. 421. Il comparoit devant les vingt-quatre Commiſſaires nommés pour le Jugement, & eſt interrogé trois fois. 428. Il refuſe de demander grace. 443. Il eſt déclaré convaincu d'avoir conſeillé de ſurprendre Woerden, condamné à une priſon perpétuelle, & ſes biens confiſqués. Il demande la réviſion de ſon procès. 444. On lui permet de voir ſes parens ; il eſt transféré au château de Loeveſtein. *ibid.* Il eſt élargi, ſous Frederic-Henri, avec permiſſion de ſe retirer dans ſon château de Weer. Il y meurt cinq ſemaines après. Ses enfans ont la permiſſion de racheter ſa confiſcation. 554.

HOHENLO, (Philippe Comte de) meurt au château d'Yſſelſtein. Ses bonnes & ſes mauvaiſes qualités. 63.

HOLLANDE, (la Province de) offre d'armer contre des Pirates d'Afrique. 167. Elle ſe plaint d'être trop chargée d'impôts relativement aux autres Provinces. 192. Les Etats de cette Province font un Arrêté, qui défend aux Miniſtres de traiter en chaire les matieres controverſées entre les *Gomariſtes* & les *Arminiens*. 253. Ils font un nouvel Arrêté, qui ordonne l'exécution du premier, & défend de parler de ſéparation, ſous peine d'être traité comme perturbateur du repos public. 279. Ils envoyent des Députés à Amſterdam, pour obtenir le conſentement du Sénat à ces Arrêtés ; mais tous leurs efforts ſont inutiles. 279-294. Ils renvoyent au Magiſtrat d'Amſterdam les Requêtes préſentées par les Arminiens de cette Ville ; & le Magiſtrat les rejette. 302. Ils ordonnent la levée de milices bourgeoiſes dans les Villes, pour prévenir les troubles & les deſſeins ambitieux qu'on commence à voir dans Maurice ſous le voile de zèle pour les Gomariſtes,

Digitized by Google

dont il ſe couvre. 306. Il ſe leve dix-huit cens hommes de milice bourgeoiſe dans la Hollande. 309. Les Etats confirment ce que les Villes ont fait pour la ſûreté publique, notamment contre les *Souſcripteurs circulaires. ibid.* Conteſtations entre les Etats de Hollande & le Haut-Conſeil, qui eſt préſidé par Maurice. 311. Les Membres des Etats de Hollande ſe diviſent. 313. Les Etats de Hollande s'oppoſent à l'Arrêté pris par les Etats-Généraux pour la convocation d'un Synode National. 315. Déclaration ferme des Députés de Haarlem aux Etats de Hollande contre toutes les entrepriſes ſéditieuſes des Gomariſtes & de leurs partiſans. 325. Les Etats de Hollande prennent Barneveld leur Avocat ſous leur protection & ſauve-garde. 336. (Voyez le mot *Barneveld.*) Ils délibérent ſur le renvoi des milices bourgeoiſes. 341. Ils envoyent des Députés à Utrecht pour engager le Sénat, par des offres de ſubſides, à conſerver la milice bourgeoiſe. 342. Maurice qui y arrive en même tems, pour congédier cette milice, tient des propos à ces Députés, qui montrent toute ſa haine contre Barneveld. 345. Ils ſortent d'Utrecht, lorſqu'ils voyent Maurice déterminé à congédier la milice bourgeoiſe, & à changer le Magiſtrat. 349. L'exécution de ce deſſein, que Maurice porte juſqu'au changement des Etats de la Province d'Utrecht, eſt le prélude de la Révolution de la Hollande. 351. Les Etats de Hollande s'oppoſent, mais inutilement, à la convocation d'un Synode National. 352. Ils renvoyent toute cachetée la Lettre des Etats-Généraux pour ſa convocation. 353. Ils écrivent aux Rois de France & d'Angleterre & aux autres Puiſſances, pour les prier de refuſer leur appui à une entrepriſe ſi préjudiciable à l'autorité ſouveraine & au repos des Egliſes. *ibid.* Ils donnent leur conſentement avec des modifications, 354. Ils reçoivent une Députation des Etats-Généraux, pour leur faire trouver bon que Barneveld leur Avocat, Grotius & Hogerbeets ayent été arrêtés: mais ils le trouvent très-mauvais, & requierent qu'ils ſoient élargis. 360. Rotterdam, Leide & pluſieurs autres Villes de Hollande demandent au Stadhouder le maintien de leurs droits, & par conſéquent la liberté des priſonniers. 364. Elles arrêtent de demander l'intervention des Ambaſſadeurs de France, d'Angleterre, &c, & le renvoi des priſonniers devant les Etats de Hollande. *ibid.* Maurice ſe hâte de changer tous les Magiſtrats des Villes de Hollande & Weſtfriſe qui n'entroient pas dans ſes vues; par ce moyen les Députés qui compoſent les Etats de la Province, ſont tous créatures de Maurice, & conſentent à tout ce qu'il veut. 365-368. Ces nouveaux Etats le complimentent. 374. Ils conſentent par un Arrêté que les priſonniers, qui étoient leurs Sujets, ſoient jugés par les Etats-Généraux. 377. Les Etats de

de Hollande nomment des Commiſſaires, qui ſe joignent à ceux déja nommés par les Etats Généraux, pour interroger les priſonniers. 381. Ils ſe relâchent en faveur du Synode de Dordrecht, de toutes les conditions qu'ils avoient accoutumé de mettre à leur conſentement pour la convocation de ces ſortes d'Aſſemblées. 390. (Voyez le mot SYNODE.) Les Etats de Hollande ſont forcés par Maurice, de recevoir François Aerſens de Sommelsdyk & Daniel de Hartaing, Chevaliers & Nobles de Hollande, ſous acte de non-préjudice 421-425. Ces Etats conſentent que Barneveld & les autres Priſonniers Hollandois ſoient jugés par les Etats-Généraux, & qu'il ſoit nommé des Commiſſaires de toutes les Provinces-Unies. 426. La Hollande nomme, après la mort de Maurice, Frederic-Henri pour ſon Stadhouder, & lui conſerve les appointemens de Colonel Général de la Cavalerie. 524.

HOOGSTRAATEN, Ville où s'étoient fortifiés les ſoldats mutinés de l'armée Eſpagnole. Ils y ſont aſſiégés par Vanden Berghe. 12. Maurice fait lever le ſiege. 13.

HOOFT, (Corneille Pieterzoon) célèbre Bourgmeſtre d'Amſterdam. Son intégrité, ſon déſintéreſſement, ſa probité. 265. Ses vertus le font exclure de la place de Bourgmeſtre. Il eſt décrié par les *Gomariſtes*. Ses adhérans participent à ſa diſgrace. 266.

HUDSON, (Henri) Pilote Hollandois, fait la découverte, vers le ſoixante-unieme degré au Nord-Eſt, d'une baye formée par une belle riviere, dont les bords n'étoient habités que par des Sauvages féroces. Mais il ne découvre point le paſſage au Nord-oueſt, par lequel il avoit promis de conduire ſon vaiſſeau à la Chine. 204.

J.

JACQUES I, Roi d'Ecoſſe; proclamé Roi d'Angleterre après la mort d'Eliſabeth. Réjouiſſances en Hollande & en Zeelande à cette occaſion. 6. Ambaſſade des Etats Généraux à ce Monarque, qui ne fait que des promeſſes vagues à ces Députés. *ibid.* Négociations de la France & des Etats avec Jacques I. 7. Il ſigne une Ligue avec la France & les Etats, contre l'Eſpagne. Articles de cette Ligue. 9. Jacques, ſollicité par le Roi d'Eſpagne, s'en dédit. Il ſigne un Traité de paix avec l'Eſpagne, à des conditions qui anéantiſſoient celui qu'il venoit de faire avec la France & les Etats. 24. Il reconnoît néanmoins l'Envoyé des Etats, en qualité d'Ambaſſadeur. 26. Vues qui le portent à deſirer la paix des Provinces-Unies avec l'Eſpagne. 82. Il envoye ſes Plénipotentiaires à la Haye, pour travailler à cette paix. 90. Sa jalouſie de la Ligue conclue entre les Etats Généraux & la France. 116. Il témoigne ſon mécontentement, en cherchant querelles à la Com-

pagnie d'Hollandois établie à Londre ſous le nom d'*Avanturiers ;* en ôtant à Middelbourg le privilége de préparer & de teindre les draps d'Angleterre ; en défendant la pêche ſur ſes Côtes. 117. Il ſigne deux Traités avec les Provinces-Unies. 130. Il rejette la propoſition que lui fait Philippe d'une double alliance entre leurs enfans. Et fait faire une propoſition ſemblable à Henri IV. 135. Il projette enſuite de donner ſa fille aînée à Maurice, & de lui procurer la Souveraineté des Pays-Bas. *ibid.* Il refuſe de reconnoître la Souveraineté des Provinces-Unies ; & l'Acte par lequel il garantit la Trêve conclue entre ces Provinces & l'Eſpagne, équivaut à cette reconnoiſſance. 184. Il leve la défenſe de pêcher ſur ſes Côtes. 237. Il fait un Traité de Commerce avec les Provinces Unies. 237. Son zèle amer contre la Secte des *Arminiens* dans les Provinces-Unies, & contre Vorſtius. 246, 249. Barneveld & Grotius modérent ſa chaleur contre ce parti. 252. Il écrit aux Etats une deuxieme Lettre qui ſemble rétracter la premiere qu'il avoit écrite contre les Arminiens. 253. Il rend aux Provinces-Unies, pour deux millions ſept cent vingt-huit mille florins, les Villes de Vliſſingue, de Rammekens & de la Brille, qui avoient été engagées à la Reine Eliſabeth pour huit millions de florins. 274, 275. Il conçoit de la haine contre Barneveld, qui avoit négocié cet accommodement, lorſqu'il voit qu'il a été ſa dupe. 276. Il veut marier le Prince de Galle à l'Infante d'Eſpagne, puis à une fille d'Henri IV, malgré la différence de Religion. Ces projets ſont la ſource des chagrins qui empoiſonnèrent le reſte de ſa vie. 273. Il a des conteſtations avec les Etats, au ſujet des Draps d'Angleterre qui paſſoient en Zeelande. 276. Il ſe déclare encore contre les Arminiens, parce que Maurice eſt contre eux. 304. Diſcours de ſon Ambaſſadeur à la Haye en faveur des Contre-Remontrans. 316. Ce Diſcours aux Etats eſt mis en poudre par un Ecrit intitulé : *La Balance.* Les Etats Généraux envoyent une Ambaſſade à Jacques, pour régler les différends ſurvenus au ſujet de la navigation des Indes, de la pêche du Hareng & du commerce du Drap. 318. Son Ambaſſadeur à la Haye demande une audience aux Etats pour charger Grotius, dont on inſtruiſoit le procès, comme ayant offenſé Sa Majeſté Britannique. 421. Il refuſe du ſecours à Fréderic, Comte Palatin, ſon gendre, élu Roi de Bohême, pour affermir cette Couronne ſur ſa tête. 464. Il le voit dépouiller du Palatinat, avec indifférence. 465. Il ſe laiſſe amuſer par l'Eſpagne, & abandonne ſon gendre, dépouillé du Palatinat, chaſſé de Bohême, délaiſſé de ſes Alliés, réfugié à la Haye. 466. Il eſt encore dupe des feintes négociations de l'Empereur Ferdinand, qui le brouille avec ſon Parlement, & lui fait perdre l'affection de ſes Sujets. 480. Il envoye

Digitized by Google

le Prince de Galles à Madrid, qui ne veut plus épouſer l'Infante quand elle lui eſt accordée, & prend un prétexte pour repaſſer en Angleterre. 509. Jacques, piqué des manœuvres de l'Eſpagnol, s'allie enfin avec les Etats Généraux, pour aller au ſecours de Fréderic, & forcer l'Empereur de lui rendre ſon Palatinat. 515, 516. Il ne donne que des ſecours infructueux, faute de prendre de bonnes meſures. 516. Sa mort. 533. Bukingham eſt ſoupçonné de l'avoir empoiſonné. 534. Charles I, ſon fils, lui ſuccéde. *ibid.*

JAPON. La Compagnie des Indes Hollandoiſe pouſſe ſon Commerce juſqu'au Japon, & y fait un Traité de Commerce. Lettre de l'Empereur du Japon à Maurice, confirmative de ce Traité. 240.

JEANNIN (Pierre) l'un des Ambaſſadeurs envoyés à la Haye par Henri IV, pour entrer dans les Conférences pour la paix, & qui avoit le ſecret de l'Ambaſſade. Particularités ſur ce Miniſtre. 85. Son inſtruction. 86. Il eſt admis, avec ſes Collegues, à l'audience des Etats, & porte la parole. *ibid.* Il a des conférences particulières avec le Prince Maurice & Barneveld, où il fait ſemblant de deſirer la continuation de la guerre. 90. Il parcourt les Villes de Hollande, pour diſpoſer les eſprits à la paix. 91. Il conclut une Ligue, avec Barneveld, entre la France & les Etats Généraux. 116. Il travaille à gagner des Négocians Hollandois, pour venir en France établir une Compagnie des Indes. 127. Il fait renouer les négociations que les Eſpagnols avoient rompues, & les tourne à une Trêve, la paix paroiſſant trop difficile à conclure. *ibid.* Il inſiſte pour la tolérance des Catholiques dans les Provinces-Unies. 128. Il tranquilliſe Maurice & Barneveld, ſur les négociations ſecretes de Philippe avec Henri IV, qui avoit conſulté cet Ambaſſadeur ſur les propoſitions à lui faites par le Roi Catholique, 134, 135. Il exhorte les Plénipotentiaires d'Eſpagne à moins inſiſter ſur le libre exercice de la Religion Catholique, qu'il lui démontre ne pouvoir être admis par les Etats. 136. Ses vues en propoſant une Trêve par terre entre l'Eſpagne & les Etats. 137. De l'aveu d'Henri IV, il travaille à la Trêve. 138. Il fait des partiſans à Henri, par le moyen de penſions qu'il eſt autoriſé à faire. 139. Ses inſtructions à ce ſujet. *ibid.* Ses négociations ſecretes avec Richardot, Plénipotentiaire Eſpagnol, pour conclure une Trêve. 141. Il veut renouer la négociation après l'audience de congé donnée aux Plénipotentiaires Eſpagnols. 150. Il ſe ſert de l'inſtruction ſecrete des Plénipotentiaires Eſpagnols, qu'on avoit publiée à deſſein d'animer les peuples contre l'Eſpagne, pour renouer la négociation. 152. Tentatives qu'il fait pour cela. *ibid.* Il y réuſſit au moyen d'une dépêche qu'il reçoit de Richardot. 153. Il dreſſe les articles du Traité. *ibid.* Extrait de ſa Harangue aux Etats.

153, 154. Discours de Jeannin aux Etats. 163. Il est appuyé de l'Anglois Spencer. Ils déterminent enfin les Députés de Zeelande à s'unir à la pluralité, pour l'acceptation de la Trève. 163, 164. Il rend visite à Maurice pour le gagner au parti de la Trève. *ibid.* Il va à Anvers, où le Congrès est transferé. 170. Il fait agréer le projet du traité de Trève, qu'il avoit dressé, par les Plénipotentiaires Espagnols, à peu de chose près. *ibid.* 171. Il va rendre compte de l'état de la négociation aux Etats Généraux, qui en sont très-satisfaits. 172. Il fait conclure le traité de Trève. 173. Il y fait joindre un article secret en faveur de la Maison d'Epinoi, où étoit entrée une fille du Duc de Sully. 184. Il sollicite les Etats pour indemniser Maurice de ce qu'il perdoit par la cessation de la guerre, & pour reconnoître ses services. 185. Il travaille à faire augmenter l'autorité de Maurice. Vues de la France en favorisant ce Prince. 188. Il propose l'érection d'un Conseil d'Etat, pour juger souverainement les contestations des Villes & des Provinces, & dont Maurice seroit le Chef. *ibid.* Il termine son Ambassade par obtenir pour les Catholiques la tolérance de leur culte, & même plus de liberté qu'il n'avoit d'abord espéré; & il revient en France, chargé de magnifiques présens des Etats Généraux. 195.

JÉSUITES. Les PP. Garnet, Oswald, Tesmand & Jean Girard, sont complices dans la conspiration des Poudres, en Angleterre. 41. Les PP. Garnet & Oldecorne. 41.

Le Pere Coton, Confesseur d'Henri IV, se fait soupçonner d'avoir eu part à l'assassinat de ce Monarque. 236. Le Roi d'Angleterre, effrayé de voir mettre en pratique la Doctrine de ces Peres sur l'assassinat des Rois, leur ordonne de sortir de ses Etats en vingt-quatre heures. *ib.* Empressement des Jésuites à se faire délivrer le cœur d'Henri IV, qui, selon son Testament, devoit être porté au College de la Fléche. *ibid.*

Ils secondent l'Evêque de Strasbourg, pour s'emparer de quelques Villes de Bohême, & empêcher Matthias, frere de l'Empereur, de prendre possession de ce Royaume. 251. Ils sont chassés de Prague. 463.

ISABELLE (l'Archiduchesse) a seule le Gouvernement des Pays-Bas après la mort de l'Archiduc Albert, son mari. 480. Le siege de Berg-op-zoom, entrepris & levé par Spinola, Général de ses Armées, ruine ses troupes. 508. Frankenthal, la seule Ville du Palatinat, qui restât à Frédéric, est remise entre les mains d'Isabelle pendant le tems de la Trève que l'Empereur accorde à ce Comte. 509. Isabelle érige une Amirauté à Dunkerque, encourage ses Sujets à armer en course, & prend tous les autres moyens possibles pour troubler le Commerce des Provinces-Unies. 557. Elle envoye toutes les Troupes qu'elle peut

Digitized by Google

raſſembler au ſecours de Bois-le-Duc, aſſiegé par Frédéric-Henri. 586. Mais elle ne peut empêcher que cette Ville ne ſoit priſe. 591. Elle négocie une Trêve avec les Etats Généraux. 594. Ces négociations ſont rompues. 597. Elle reçoit avec de grands honneurs Marie de Médicis, mere de Louis XIII, qui s'étoit ſauvée à Bruxelles. 617. Après la priſe de Maaſtricht, elle fait faire de nouvelles propoſitions de paix, & conſent que la négociation ſe faſſe au nom des Provinces Catholiques, ſans parler d'Elle, ni du Roi d'Eſpagne. 626. Les Députés arrivent à Maaſtricht, pour traiter avec le Prince Frédéric-Henri : mais les Etats exigent que la négociation ſe faſſe à la Haye. *ibid.* Les Plénipotentiaires des Pays-Bas Catholiques y arrivent. 634. Ces négociations ſont rompues. 638. Mort de l'Archiducheſſe Iſabelle. 642. Les Pays-Bas retournent à la Couronne d'Eſpagne : Philippe nomme un Conſeil pour les gouverner. 643.

JUSTE-LIPSE, célebre dans la République des Lettres, que ſes Ecrits rendent immortel. Il les a tous écrits avec une ſeule plume, que l'on conſerve à Anvers dans un étui d'or. Sa mort. 64.

K.

KATS (Jacques) Penſionnaire de Dordrecht, eſt nommé par proviſion, pour faire les fonctions de Conſeiller-Penſionnaire de Hollande, après la mort d'Antoine Duik. 598. Il déclare, lorſqu'on veut lui conférer la Charge même de Conſeiller-Penſionnaire, qu'il craint plus cette Charge, qu'il ne la deſire, depuis qu'il en a eſſayé le poids. La Charge eſt donnée à Adrien Paw. 611.

KLAASZOON (Reinier) Capitaine d'un Vaiſſeau Hollandois, pourſuivant de trop près dix-huit Vaiſſeaux Eſpagnols, ne peut éviter le grapin; ſe bat pendant quarante-huit heures; & voyant qu'il ne peut plus ſe défendre, du conſentement unanime de ſoixante-dix hommes qui lui reſtoient, il met le feu à la Sainte-Barbe, plutôt que de ſe rendre. Cette fermeté effraye les Eſpagnols, & étonne le Conſeil même du Roi. 63.

L.

LEDENBERG, Secrétaire du Sénat d'Utrecht, informé que Maurice y venoit pour changer le Magiſtrat, propoſe de lui envoyer des Députés, pour le prier de remettre ſa viſite à un autre tems. 337. Il met en délibération, ſi l'on ouvrira les portes au Prince. *ibid.* Il eſt chargé par Moersbergen de faire proviſion d'armes & de munitions. *ib.* Il va à la Haye, loge chez Vitenbegaard, qu'il prie de lui faire voir de Haan, Hogerbeets, & Grotius; & leur communique l'Arrêté du Magiſtrat d'Utrecht pour faire un emprunt. 338. Il aſſiſte aux Conférences tenues entre les Députés d'Utrecht aux Etats Généraux, & les Députés de Hollande. 339. Il en dreſſe

procès-verbal. 341. Il envoye des Couriers pour faire arrêter les Troupes que Maurice feroit marcher vers Utrecht. 348.

Ledenberg eſt arrêté & empriſonné. 359. Interrogé par les Commiſſaires que les Etats Généraux avoient nommés. Ses réponſes. 378. Van-Leuwen, l'un des Commiſſaires, pour ſe venger de ce que Ledenberg l'avoit fait dépoſer pendant les troubles de 1610, le traite avec beaucoup de rigueur, & le menace de la queſtion. Ledenberg voyant bien qu'il n'échaperoit pas aux derniers ſupplices, livré à de tels Juges, prend le parti de ſe donner la mort. 379. Il eſt chargé par les témoins de tout le mal dans l'affaire de la levée des Milices à Utrecht. 421. Son cadavre eſt traîné ſur la claie, pendu dans ſa biere, & ſes biens ſont confiſqués. 444.

Louis XIII. Son avènement à la Couronne. 236. Il renouvelle les Traités avec les Provinces-Unies. 237. Il a quelque altercation avec le Roi d'Angleterre au ſujet des anciens Traités de ſubſides. 257. La Régente, ſa mere, conclut ſon mariage avec l'Infante d'Eſpagne, & celui de l'aînée de ſes filles avec l'Infant. Ce double mariage fait murmurer les Huguenots de France. 276, 277. Troubles en France, cauſés par le mécontentement des Princes du Sang, connus ſous le nom de la *Guerre des Henris*. *ibid.* Ils paroiſſent appaiſés par un accommodement fait en 1614, & recommencent en 1616, à la majorité du Roi. *ibid.* Ce Monarque eſt aidé par les Provinces-Unies contre les Princes du Sang, auxquels elles avoient refuſé du ſecours. *ibid.* Il intercede auprès des Etats-Généraux, pour Barneveld & les autres Priſonniers que Maurice avoit fait arrêter. 375. Ses Ambaſſadeurs à la Haye préſentent un Mémoire en faveur de ces Priſonniers. 384. Ils exhortent les Etats à renvoyer le Jugement des Priſonniers devant un Tribunal impartial. 421. Ils intercedent pour les Priſonniers auprès des Etats, mais inutilement. 435. Les Etats de Hollande ſe plaignent à Louis XIII des mouvemens de ſes Ambaſſadeurs, & lui envoyent, pour juſtifier la Sentence de mort contre Barneveld, un Ecrit dont Grotius a fait voir dans la ſuite le ridicule. 442. Juſtification de Barneveld, par le célebre Jeannin, Boiſſiſe, & Vitenbogaart. 443. Louis XIII confirme, par une Déclaration, les traités d'amitié & de Commerce avec les Hollandois. Il fait de vives plaintes aux Ambaſſadeurs de la République ſur la mort de Barneveld, & ſur la détention des autres Priſonniers. 482. Les Huguenots excitent de nouveaux troubles en France: ils députent à la Haye pour demander du ſecours. 484. Plaintes que fait l'Ambaſſadeur du Roi aux Etats: leur réponſe. Libelles contre le Roi. 485. Ouverture de la campagne de 1622. *ibid.* Louis XIII prend Grotius ſous ſa protection, & lui fait une penſion ed trois mille livres, lorſqu'il eſt

Digitized by Google

pourſuivi par les Etats-Généraux à cauſe de ſa célèbre Apologie qu'il avoit publiée. 494. Il marie la Princeſſe ſa ſœur avec le Prince de Galle. 517. Il conclut un Traité de Subſide avec les Etats. *ibid.* Il envoye aux Etats un bon Corps de Cavalerie ſous les ordres du Duc de Candale. 526. Affaire de la Valteline. 530. Les Etats envoyent une Flotte à ſon ſecours contre les Huguenots raſſemblés à la Rochelle. *ibid.* Elle eſt battue par Soubiſe. 531. Elle revient avec un nouveau renfort, ſe joint à celle du Roi, & bat celle des Rochelois, qui demandent la paix. 532. Louis XIII invité d'accéder au Traité conclu entre l'Angleterre, les Etats-Généraux & le Danemarck, contre l'Eſpagne, après avoir accordé la paix aux Rochelois par la médiation des Ambaſſadeurs d'Angleterre & des Etats. 538. Indignation de Louis XIII contre les Etats, de ce qu'ils ont rappellé, ſans ſon aveu, la Flotte qu'ils lui avoient envoyée contre les Rochelois. Il en demande ſatisfaction. 539. Louis XIII met un embargo ſur les Vaiſſeaux & les marchandiſes des Anglois, pour ſe venger de ce que Charles I avoit renvoyé en France les Dames & les Officiers de la Reine, ſœur de Louis XIII, après leur avoir fait enlever leurs papiers ſecrets. 540. Louis XIII ne veut entrer dans le Traité conclu contre l'Eſpagne, qu'à des conditions que l'Angleterre & les Etats refuſent. *ibid.* Les Rochelois ſe révoltent de nouveau. L'Angleterre prend leur défenſe. Deſcente des Anglois dans l'Iſle de Ré. Ils en ſont chaſſés. 564. Paix conclue avec le Roi d'Angleterre par la médiation des Ambaſſadeurs envoyés par les Etats. 565. Louis XIII fait le Siege de la Rochelle. Secours infructueux des Anglois & des Etats. 574. La famine ſe met dans la Ville. 575. La Flotte Angloiſe qui vient au ſecours de la Ville, eſt repouſſée. *ibid.* La Ville capitule. *ibid.* Louis XIII fait ſa paix avec le Roi d'Angleterre, à des conditions avantageuſes. 593. Il fait une nouvelle alliance avec les Etats-Généraux. 604. Troubles en France cauſés par la méſintelligence entre Marie de Médicis, mere de Louis XIII, & le Cardinal de Richelieu. 616. La Reine-Mere ſe ſauve à Bruxelles. 617. Louis XIII rompt les négociations qui ſe faiſoient à la Haye entre les Etats-Généraux & les Députés des Pays-Bas Catholiques. 638. Il fait un nouveau Traité avec les Etats-Généraux. 644, 645.

M.

MANSFELD (Pierre-Erneſt, Comte de) Capitaine de l'armée Eſpagnole, finit tranquillement, à 90 ans, une vie toujours expoſée aux plus grands périls de la guerre. 21.

Mansfeld (le Comte de) ſon fils, ſe met au ſervice de Frédéric, Comte Palatin, élu Roi de Bohême. 464. Il a bien de la peine à ramener ſon armée de la Bohême, après une bataille per-

Digitized by Google

due. 466. Et à la conduire dans le Palatinat envahi par les Eſpagnols. 478. Il paſſe au ſervice des Etats-Généraux, & conduit ſon armée au ſecours de Bergop-zoom aſſiegé, à force de ruſes & de courage. 488. Il eſt envoyé par les Etats dans l'Ooſtfriſe, où il s'empare des Châteaux, leve des contributions, raſe les Fortifications. 492. Il eſt rappellé par les Etats. 493. Il eſt envoyé au ſecours de Frédéric, Electeur Palatin; il s'empare de Mollem & de Travemunde. 533. Il joint le Roi de Danemarc, qui le met à la tête d'une de ſes trois armées. 543. Il eſt défait & pourſuivi par Wallenſtein, vend ſon artillerie & ſes équipages, & meurt en ſe retirant à Veniſe. 544.

MARELIEF, Capitaine Hollandois, va avec quatre Vaiſſeaux dans les Indes, prend tous les Vaiſſeaux Portugais qu'il rencontre. Aſſiege Malava. Conclut un Traité avec le Roi de Johor. 109. Bat une Flotte Eſpagnole. 110, 111. Paſſe aux Iſles Moluques. *ibid.* Il y gagne grand nombre d'Indiens qui tenoient pour les Eſpagnols. Il paſſe à la Chine pour conclure un Traité de Commerce entre l'Empereur & la République, à quoi il ne peut réuſſir. 112. Revient aux Indes, approviſionne les Villes où étoient les Comptoirs de la République, & donne du ſecours aux Rois leurs alliés. *ibid.* Charge ſur ſes Vaiſſeaux, avec ſes priſes, celles qu'avoit fait Paul de Kaarden ſur ſa route: prend ſur ſon bord les Ambaſſadeurs & les préſens que le Roi de Siam envoyoit à Maurice, & met à la voile pour revenir en Europe. 113. Il arrive heureuſement, eſt admis à l'audience, & complimenté publiquement par les Etats. *ibid.*

MAASTRICHT, eſt aſſiegée par Frédéric-Henri. 622. Le Comte de Sainte-Croix, & Don Gonzalez de Cordoue, Commandans des armées Eſpagnoles, ſe joignent pour venir au ſecours de cette Ville. *ibid.* Eſcarmouches vives entre les deux armées. 623. Guillaume de Naſſau s'empare de deux Forts. *ib.* Les aſſiegeans s'emparent d'une demie-lune & d'une contreſcarpe; mais ils perdent trois Officiers de marque dans ces attaques. *ibid.* Pappenheim améne un bon Corps d'Autrichiens au ſecours de la Place. 624. Ce Général de l'Empereur propoſe à Frédéric-Henri, que s'il veut lever le Siege, la Ville ſera neutre, & recevra garniſon Impériale. Cette propoſition eſt rejettée. *ibid.* Pappenheim attaque une Egliſe fortifiée qui couvroit le Camp des Aſſiegeans; mais il eſt battu. *ibid.* Les Eſpagnols attaquent le Camp d'un autre côté; & ils ſont mis en déroute. 625. La Ville capitule, & la Garniſon ſort avec les honneurs de la guerre. *ibid.*

MATTHIAS, Roi de Hongrie & de Boheme, eſt élu Empereur après la mort de Rodolphe II, ſon frere. 251. Affaires qu'il ſe fait en Bohême, pour avoir voulu violer les Loix du Pays, favorables aux Huſſites. 462.

462. Confédération des Grands du Pays ; ils refuſent de reconnoître Ferdinand, que Matthias a nommé pour lui ſuccéder, & ils éliſent Frédéric, Comte Palatin. 463. (Voyez le mot Bohême). Ferdinand lui ſuccede à l'Empire. 464.

Maurice, Comte de Naſſau, Prince d'Orange, Stadhouder de Hollande & de Zeelande, Capitaine Général & Grand Amiral des Provinces-Unies. Il va au ſecours des ſoldats Eſpagnols mutinés, aſſiégés dans Hoogſtraaten, par ordre de l'Archiduc Albert. 12. Il force Vanden Berghe de lever le ſiege. 13. Il fait le ſiege de Bois-le-Duc. *ibid.* Il fait pendre douze des priſonniers Eſpagnols, en repréſailles de douze de ſes ſoldats malades, que les Eſpagnols avoient maſſacrés. 14. L'Archiduc Albert marche au ſecours de Bois-le-Duc. *ibid.* Il renforce la garniſon. Maurice leve le Siege. *ibid.* Il fait recevoir dans Graave une partie des mutins de Hoogſtraaten. 15. Il envahit l'Iſle de Catſan. 17. Il s'empare de pluſieurs Forts ; met garniſon dans le Château de Middelbourg ; bat le détachement commandé par Velaſco, qui s'étoit retranché pour l'arrêter, & inveſtit l'Ecluſe. 18. Il bat Pompejo Juſtiniani, qui veut y introduire un convoi. *ibid.* Il reçoit l'Ecluſe à capitulation. Etat déplorable de la garniſon. 20. Médaille frappée à ce ſujet. 21. Il exhorte les Etats à ne plus continuer la défenſe d'Oſtende, qui les ruinoit en hommes & en argent. 22. Il reçoit à l'Ecluſe la garniſon d'Oſtende avec les honneurs du triomphe. *ibid.* Il médite une entrepriſe ſur Anvers. 30. Il échoue, & prend le Château de Wouw. 31. Il raſſure les frontieres contre les entrepriſes de Spinola qui avoit paſſé le Rhin. 35. Il attaque le camp de la cavalerie Eſpagnole à Mulheim, commandée par Trivultio. La perte eſt à-peu-près égale. 36. Il taille en pieces une partie du Régiment de Grobbendonk, & fait le reſte priſonniers. 39. Il défait un corps de cavalerie commandé par Jean de Rietbergen : court les environs de Malines, ſaiſit la caiſſe des Ordrois qu'on envoyoit au Fiſc de l'Archiduc. 54. Il reprend la ville de Lochem. 60. Il fait le ſiege de Groll, & le leve, plutôt que de courir les riſques d'une bataille contre Spinola. 61. Il montre de l'oppoſition à la paix, offerte par les Archiducs. 71. Sa réponſe ferme à ce qui eſt dit des droits des Archiducs ſur les Provinces-Unies, par leur Député Wittenhorſt, admis à l'audience des Etats. 71. Il ſouſcrit l'Arrêté des Etats, portant qu'on entendroit les propoſitions de paix faites par l'Archiduc. 75. Il manœuvre pour indiſpoſer les eſprits contre la paix. 94. Réception magnifique qu'il fait à Ambroiſe Spinola, envoyé au Congrès de la Haye, Plénipotentiaire d'Eſpagne. 118. Il ſoutient les écrits anonymes qui paroiſſent contre la tréve, & ſe déclare pour la continuation de la guerre. 142,

143 & 146. Ses motifs. 143. Réponſe des Etats à ſes raiſons. 144. Maurice & les Zeelandois refuſent leur conſentement à la réſolution des Etats, quoique vigoureuſe, au ſujet de la réponſe des Eſpagnols aux propoſitions faites pour la treve. 145. Il écrit aux Villes pour les engager à rejetter la treve. 146. Cette Lettre & ſes démarches ſont infructueuſes dans le pays. 148. Il ne réuſſit pas mieux auprès d'Henri IV par Lambert Henricszoon qu'il lui avoit envoyé, & qu'il eſt obligé de déſavouer. *ibid.* Il s'oppoſe à ce qu'on renoue la négociation après l'audience de congé donnée aux Plénipotentiaires Eſpagnols. 150. Il veut jetter ſur Barneveld un ſoupçon de partialité pour l'Eſpagne. 151. Il fait au Plénipotentiaire d'Angleterre qui exhortoit les Etats à la paix, une réponſe piquante pour Jacques I, qui en demande réparation : Maurice ne s'excuſe que par une Lettre, & refroidit l'Anglois pour les Etats. 159. Son opiniâtreté contre la treve. *ibid.* Il eſt piqué de la réfutation de ſa Lettre aux Villes, faite par Jeannin, Plénipotentiaire d'Henri IV, & parcourt les Villes pour les ameuter contre la treve. *ibid.* Il eſt un peu appaiſé par la Lettre que lui écrit Henri IV. 161. Mémoire contre Maurice. Les Etats ſe juſtifient d'y avoir aucune part, ni même de le connoître. 162. Maurice ſe réconcilie avec Barneveld. 165. Il écrit aux Etats de Zeelande pour les porter à donner à leurs Députés le pouvoir d'accéder à la treve. 168. Il eſt récompenſé de ſes ſervices par un Arrêté des Etats-Généraux, qui augmente ſes biens & ceux de ſon frère Frederic-Henri. 185. Il ſe réconcilie avec Don Emmanuel de Portugal, qui avoit épouſé ſa ſœur malgré lui. 189. Il ſe déclare pour les *Gomariſtes*, pour avoir un moyen de perdre Barneveld, qui ſoutenoit les Arminiens. 210 & 251. Il fait le ſiege de Juliers, que l'Empereur veut uſurper au préjudice des héritiers légitimes. (Voyez le mot CLEVES.) 238. Il reçoit l'ordre de la Jarretiere de Jacques I, grand ennemi des Arminiens. 250. Il s'empare du Duché de Cleves, ſous prétexte de défendre les droits de l'Electeur de Brandenbourg contre le Duc de Neubourg, qui ſe diſputoient la ſucceſſion de ce Duché & de celui de Juliers, tandis que l'Archiduc Albert s'empare du Duché de Juliers, ſous prétexte de ſoutenir le Duc de Neubourg. 261. Maurice va à la Salle des Etats, demande une pleine liberté pour les *Contre-Remontrans*. On n'oſe conclure contre ſa demande ; mais on rompt la délibération. 300. Il ſe déclare pour les Gomariſtes, & ne fréquente que leur égliſe. 303. On commence à voir qu'il cherchoit à s'élever dans le trouble. 305. Il ne ceſſe d'animer les *Contre-Remontrans*. 306. Il défend aux troupes de ſe mêler de troubles qui auroient la Religion pour motif. *ibid.* Il jette des troupes dans la Brille, & fait courir le bruit parmi le peuple, que Barneveld veut

Digitized by Google

livrer la ville aux Eſpagnols. 313. Maurice entreprend de changer le Magiſtrat des Villes oppoſantes, pour faire paſſer à l'unanimité l'Arrêté d'un Synode national. 315. Il parcourt les Villes, congédie les milices bourgeoiſes, & porte les habitans à ſe déclarer pour le Synode national. 323 & 324. Il change le Magiſtrat de Nimegue. 329. Malgré la proteſtation du Syndic, il fait approuver ſon entrepriſe par les Etats de Gueldre. 331. Il détermine la Gueldre & l'Overyſſel au Synode national. *ibid.* Il lâche divers propos qui montrent ſa haine implacable contre Barneveld, & ſon deſſein de le perdre. 332. Barneveld lui adreſſe ſon apologie, & préſente un Mémoire apologétique aux Etats, où après avoir juſtifié toutes ſes actions, il prouve ſon attachement perpétuel pour la Maiſon de Naſſau, & ſpécialement pour Maurice. 334. Mémoire des Etats de Hollande à Maurice, où ils ſe plaignent que les Tribunaux & les troupes violent les droits des Etats & du Magiſtrat; lui déclarent qu'ils ont pris Barneveld ſous leur ſauvegarde, & le prient de défendre la Souveraineté. 335. Précautions du Sénat d'Utrecht contre ſes voies de fait. 336. Conférences entre les Députés d'Utrecht à la Haye, & ceux de Hollande, dont étoit Grotius, ſur les moyens de ſe précautionner contre les violences de Maurice. 339. Maurice oblige les Villes de conſerver les milices bourgeoiſes, par le refus qu'il fait d'y envoyer des troupes nationales, au lieu des étrangères qu'il y avoit miſes. 342. Il arrive à Utrecht, & propoſe auſſitôt de conſentir au Synode national. & de congédier la milice bourgeoiſe. 344. Les Députés de Hollande qui étoient à Utrecht, ont une conférence avec lui; il leur fait des réponſes fort vives, où il laiſſe voir toute ſa haine & ſes mauvais deſſeins contre Barneveld. 345. Il congédie la milice bourgeoiſe d'Utrecht, change le Magiſtrat, & les Etats même de la Province. 350. Il congédie toutes les nouvelles milices bourgeoiſes levées dans les Provinces contre les violences des Gomariſtes. 351. Il fait arrêter par les Etats-Généraux la convocation d'un Synode national à Dordrecht. 352.

Il fait arrêter & empriſonner Barneveld, Grotius & Hogerbeets. 354. Motifs & prétextes de cette violence. 354-358. Il fait ſigner après coup le Decret de leur arrêt par les Etats-Généraux. 359. Il veut faire croire aux Etats de Hollande, qu'il n'eſt pour rien dans ces empriſonnemens, & que c'eſt le fait des Etats-Généraux. 361. Il fait la même réponſe à la famille de Barneveld, qui vient le ſolliciter, & fait même l'éloge du priſonnier. *ibid.* Il fait arrêter les ſieurs d'Aſperen & de Schagen, parce qu'ils s'offrent pour cautions de Barneveld, & demandent qu'il leur ſoit remis; & ne les relâche qu'après qu'ils ont juré qu'ils ne feront plus de pa-

reilles tentatives. 362. Lenteurs affectées de la procédure contre les priſonniers, afin d'avoir le tems de changer le Magiſtrat des Villes, & de s'aſſurer, par ce moyen, du ſuccès de la procédure. 364. Il entreprend de changer le Magiſtrat de toutes les Villes qui demandoient, ſelon leur droit inconteſtable, que les priſonniers fuſſent renvoyés devant le Conſeil de leur propre Ville. 365. Il commence par huit petites Villes. *ibid.* Il fait un changement preſque général à Hoorn, parce qu'il y trouve plus de réſiſtance à ſes deſſeins. 365-367. Il fait les mêmes entrepriſes à Alkmaar, à Leide. Par ces changemens les Etats de Hollande & les Etats-Généraux ſe trouvent compoſés des créatures de Maurice. 368. Les Etats le remercient de ces expéditions, & le prient de conſommer ſon œuvre. *ibid.* Il part auſſitôt, & va faire les mêmes changemens à Haarlem, à Rotterdam. 369. A Goude, à Amſterdam même, qui lui étoit ſi dévouée. 370. Il augmente la Députation de la Nobleſſe. 377. Il l'augmente encore pour ſe rendre plus maître des Arrêtés des Etats. 421. Il accorde la grace de Barneveld à de puiſſantes ſollicitations; mais il exige que ſa famille demande pardon: elle aime mieux le voir périr que de l'avouer coupable de trahiſon envers ſa Patrie. 436. Réponſe de Maurice au Prédicant qui vient de la part de Barneveld, lui demander pardon s'il l'a offenſé, & ſa protection pour ſa famille. 438. Il refuſe une audience à la Princeſſe Douairiere, de peur que l'aſcendant de cette Princeſſe ſur ſon eſprit ne lui arrache la grace de Barneveld. 439. Il repait ſes yeux de l'effuſion du ſang de ſon ennemi. Il laiſſe ſubſiſter la confiſcation des biens prononcée par la Sentence, contre la promeſſe qu'il avoit faite de protéger la famille de Barneveld. 442. Soupçons que fit naître contre Maurice l'acharnement avec lequel il pourſuivit Barneveld juſqu'à la mort. 453. Il dépoſe les deux fils de Barneveld de leurs charges & dignités. 457 & 458. Il dépoſe un grand nombre de Baillis, d'Eſcoutets & de Secrétaires des Villes & Villages. 458. Et même le nouveau Magiſtrat de Goude. *ibid.* Il marche au ſecours de Frederic, Comte Palatin, élu Roi de Boheme, au préjudice de Ferdinand, Empereur. 464. Il fait une campagne infructueuſe, & bâtit le Fort de *Papenmuts*, pour empêcher *Spinola* de deſcendre le Rhin. 466. Il eſt élu Stadhouder de Groningue & de Drenth, après la mort de Guillaume-Louis. 468. Précautions que prend Maurice contre les armées Eſpagnoles qui ſe mettent en mouvement après l'expiration de la treve. 480. Il oblige Spinola de lever le ſiege de Berg-op-zoom. 489. Projets de Maurice manqués. 490. Conjuration formée contre la vie de Maurice. Chefs de cette conjuration. 495. (Voyez le mot *Conjuration.*) Maurice négocie avec

Digitized by Google

l'Angleterre un Traité d'union pour forcer l'Empereur de rendre à Frederic le Palatinat qu'il lui avoit envahi. 514. Il reprend Cleves & Juliers qui avoient été pris par les Eſpagnols. 518. Il tente inutilement le ſecours de Breda aſſiegée par Spinola. 519. Il manque une entrepriſe qu'il fait ſur Anvers. *ibid.* Il eſt attaqué d'une pthiſie, qu'on attribue au chagrin qui le minoit depuis l'exécution de Barneveld. *ibid.* Il commande à Frederic-Henri, ſon frere, d'épouſer Amelie, Princeſſe de Solms. *ibid.* Mort de Maurice. Ses enfans naturels. Son teſtament. 520. Ses obſeques. 521. Son portrait. 520.

MOERSBERGEN, (Adolphe de Waal, Sieur de) écrit à Ledenberg de faire proviſion d'armes & de munitions, & de veiller aux approviſionnemens de Duurſtede, de Ter-Eem & d'Abkoude : précautions qu'on prenoit pour réſiſter aux violences que Maurice ſe diſpoſoit à aller faire à Utrecht. 337. Comme l'un des Députés d'Utrecht à la Haye, il aſſiſte aux conférences ſecretes tenues chez Treſel, où l'on délibéroit ſur les moyens de parer aux violences de Maurice, & aux troubles excités par les Gomariſtes. 339. Dès que Barneveld eſt arrêté, il enleve du dépôt des Etats les Lettres qu'il avoit écrites à Utrecht, & ſe ſauve à Munſter. 362. Il eſt enlevé dans le pays de Munſter, & conduit dans ſes priſons de la Haye, où on l'interroge pendant trois ſemaines. 427. Il demande ſa grace aux Etats Généraux; il l'obtient, à condition de quitter le pays pendant ſix ans, & de n'y revenir qu'avec la permiſſion des Etats-Généraux & de ceux d'Utrecht. 445.

MONCADE, (François de) Marquis d'Aytona, eſt mis par Philippe V à la tête de ſes armées, à la place du Marquis de Sainte-Croix. 638. Il entre dans Stevenſwaard, Iſle de la Meuſe, & rompt la navigation de cette riviere. *ibid.* Il eſt commis par le Roi d'Eſpagne pour informer contre quelques Seigneurs des Pays-Bas Catholiques, qui s'étoient rendus ſuſpects. 647.

MYLE, (Vander) informé qu'on le garde à vue depuis l'empriſonnement de Barneveld, ſon beau-pere, ſe ſauve à Rotterdam, d'où il paſſe en France. 362. Il s'étoit tenu chez lui pluſieurs aſſemblées. 430. La Nobleſſe l'exclut des aſſemblées. Il eſt relégué à Gorcum. La Reine de Boheme lui obtient la permiſſion de demeurer dans le Beverwyk. 457. Il eſt accuſé d'être entré dans la conjuration contre la vie de Maurice. 495. Il eſt arrêté à Beverwyk. Il eſt reconnu innocent & relâché. 500. Il eſt rappellé à la ſollicitation de Frederic-Henri, moins ennemi des Remontrans, que feu Maurice, ſon frere. 554.

N.

NASSAU, (Guillaume de) Prince d'Orange, Pere de Philippe-Guillaume, de Maurice &

Digitized by Google

de Frederic-Henri, partage ſa ſucceſſion entre ſes trois Fils. 189. Lot de Philippe-Guillaume. 190. Lot de Maurice. *ibid.* Lot de Frederic-Henri. *ibid.*

NASSAU, (Philippe-Guillaume de) Prince d'Orange. Son mariage avec Eleonore de Bourbon, Sœur du Prince de Condé. En faveur de ce mariage, Henri IV lui rend la Principauté d'Orange confiſquée depuis les guerres civiles. 64. Sa mort à Bruxelles. Il inſtitue Maurice ſon Légataire univerſel. 390.

NASSAU, (Maurice Comte de) Prince d'Orange. (Voyez *Maurice.*

NASSAU. (Frederic-Henri Comte de) (Voyez *Frederic-Henri.*

NASSAU, (Jean Comte de) Oncle de Maurice, Stadhouder de Gueldre, & Promoteur de l'Union d'Utrecht. Sa mort. 64. Ses enfans. *ibid.* Il meurt à Montfaleone, où il commandoit les troupes envoyées par les Etats au ſecours des Vénitiens. 389.

NASSAU, (Guillaume de) fils de Frederic-Henri, eſt nommé, à l'âge de quatre ans, Général de la Cavalerie des Etats, en reconnoiſſance des ſervices rendus par ſon Pere à la République. 599. L'hérédité du Stadhouderat lui eſt tranſportée par un Arrêté des Etats de Hollande & de Zeelande, de Gueldre & de Zutphen. 609 & 610. Il aſſiſte au ſiege de Maaſtricht, & s'empare de deux Forts. 622. Il prend Orſoy. 627. Il prend les Forts de l'Etoile & de Philippine. 639.

NASSAU, Guillaume-Louis) Stadhouder de la Friſe, rend une Ordonnance pour appaiſer les troubles de Leuwaarden. 208. Il appaiſe une émeute qui s'y éleve. 269. Il meurt ſubitement, en écrivant une Lettre à Maurice, pour l'exhorter à ſe précautionner contre les ſurpriſes d'une mort ſubite. 467.

NASSAU. (Juſtin) Commande dans Breda pendant le ſiege & le blocus qu'en fait Spinola. 517. Le courage avec lequel il ſe défend, décourage Spinola. 526. Bravoure de Juſtin. 527. Capitulation de Breda. *ibid.*

NASSAU, (Henri-Frederic) eſt nommé Gouverneur de la Flandre conquiſe. 20. Il prend d'aſſaut Erkelens, & fait priſonnier Henri Vanden Berghe. 65. Il amene des troupes à Juliers, contre l'Empereur qui veut s'emparer de ce Duché. 238.

NASSAU, (Erneſt-Caſimir) Fils de Jean, Comte de Naſſau, Frere de Guillaume-Louis. Il eſt fait Général de la Cavalerie des Etats. Il reprend la Ville de Lochem dont Spinola s'étoit emparé. 60. Il eſt élu par l'affection des Villes Stadhouder de Friſe, après la mort de Guillaume-Louis ſon frere. 468. Il reprend Steenberg ſur les Eſpagnols. 489. Il eſt nommé Stadhouder de Groningue, de la Friſe & des Ommelandes. 524. Il prend Oldenzeel, & en fait ſauter les fortifications. 542. Il eſt attaqué par Jean de Naſſau, Commandant dans l'armée Eſpagnole, & il le repouſſe vigoureuſement. 592.

Digitized by Google

Il eſt tué devant Roermonde. 621.

NASSAU, (Guillaume de) Comte de la Leck, fils naturel de Maurice, commande une flotte de vingt-cinq vaiſſeaux, qui va joindre celle d'Angleterre pour aller contre l'Eſpagne. 536. Il va avec Frederic-Henri faire le ſiege de Groll; & il y eſt tué. 560.

NASSAU, (Henri-Caſimir de) Fils d'Erneſt-Caſimir. La Province de Friſe lui transfére le droit de Succéder au Stadhouderat. 610. Il commande une des attaques au ſiege de Maaſtricht. 622.

NASSAU, (Jean de), paſſe au ſervice de l'Eſpagne, n'ayant pu obtenir de l'emploi dans ſes troupes des Etats-Généraux. 588. Il prend le château de Ter-Eem. *ibid.* Il pénétre dans la Veluwe, qu'il abandonne pour aller au ſecours de Bois-le-Duc aſſiégé par Frederic-Henri, ſon couſin. 591. Il attaque Erneſt-Caſimir de Naſſau, & il eſt vigoureuſement repouſſé. 592. Il attaque le Colonel Yſſelſtein, ſorti de Weſel avec ſept Cornettes, le charge avec chaleur à la tête de ſa Cavalerie, & eſt bleſſé, fait priſonnier, & conduit à Weſel. Frederic-Henri va le viſiter, paye ſa rançon, & le fait relâcher. 599. Il tente une deſcente dans la Zeelande: mais ſes bâtimens ſont pris par l'ennemi, & ſes troupes diſſipées: il ne ſe ſauve qu'avec peine. 613, 614.

NEYEN, (le Frere Jean de) Provincial des Cordeliers du Brabant, eſt employé par les Archiducs à la négociation de paix avec les Provinces-Unies. Particularités ſur ce Moine. 75. Il ſigne une ſuſpenſion d'armes aux conditions miſes par les Etats-Généraux. 76. Il revient à la Haye ſous de beaux prétextes, mais dans le vrai, pour examiner la ſituation des Etats. 77. Il demande aux Etats de rappeller la flotte qu'ils avoient envoyée contre les côtes d'Eſpagne, & qui avoit remporté une célébre victoire ſur l'Amiral Alvarez d'Avila. 81. Ses manœuvres pour gagner des partiſans à ſes projets pour la paix. 87. Il revient à la Haye pour préſenter aux Etats une nouvelle ratification du Traité conclu avec les Archiducs, calquée ſur le modèle envoyé par les Etats même. 95. Il part du Congrès de la Haye, pour aller rendre compte au Roi d'Eſpagne de l'état des négociations. 129. Le délai de ſon retour retarde les opérations du Congrès. *ibid.*

O.

OMERVILLE, (d') Commandant des François qui ſervoient dans l'armée de Maurice, eſt tué à la bataille de Mulheim contre la Cavalerie Eſpagnole. 38.

OOSTFRISE. Nouvelles brouilleries du Comte d'Ooſtfriſe avec ſes Sujets de la Ville d'Embden. 113. Leurs liaiſons avec les Etats-Généraux portent le Roi d'Eſpagne à les traiter comme des rebelles à leur Souverain, & à mettre un embargo ſur leurs vaiſſeaux; ce qui occaſionne une

Digitized by Google

émeute dans la Ville. *ibid.* Elle porte ſes plaintes aux Etats-Généraux : Ennon leur Comte y porte auſſi les ſiennes. 114. Nouvelles brouilleries entre le Comte & ſes Sujets. Les Etats-Généraux les accommodent par un Traité. 245. L'excès des impôts qu'il met, détermine ſes Sujets à le retenir dans une eſpece de priſon, dont les Etats le font ſortir. Il veut ſe débarraſſer des garniſons Hollandoiſes dans ſes Villes, & ne le peut. 491. Les Etats envoyent Mansfeld dans l'Ooſtfriſe, qui s'empare des châteaux, & leve des contributions. Plaintes du Comte, que les Etats amuſent par des négociations. On l'oblige de ſoudoyer les troupes de Mansfeld & les garniſons Hollandoiſes. 492. Par accommodement les Etats rappellent Mansfeld & leurs garniſons, excepté celle de Lieroord, dont ils veulent s'aſſurer. 493. Ennon meurt, Rodolphe ſon fils lui ſuccede ; il demande aux Etats-Généraux de retirer leurs garniſons d'Embden & de Lieroord. Les Sujets de Rodolphe mécontens s'emparent d'Auric. Rodolphe va à la Haye faire ſes plaintes, & s'en retourne mécontent. 553.

OSTENDE, continuation du ſiege de cette Ville par les Eſpagnols. 15. Aſſaut général, infructueux. 16. Le Gouverneur de la Ville (Morguet) par ordre exprès des Etats, capitule, après plus de trois ans de ſiege. Conditions honorables accordées à la garniſon. Maurice la reçoit à l'Ecluſe avec les honneurs du triomphe. 22. Triſte état de cette Ville après le ſiege. 23. Elle coûtoit aux Eſpagnols plus de cinquante mille hommes & de dix millions. *ibid.*

P.

PAUW, (Adrien) Maître des Comptes, eſt élu Conſeiller-Penſionnaire de Hollande. 611. Il obtient d'être maintenu dans ſon droit de Bourgeoiſie à Amſterdam, & de rentrer dans ſa Charge de Maître des Comptes, s'il eſt obligé d'abdiquer celle de Conſeiller-Penſionnaire. *ibid.*

PHILIPPE IV, *Roi d'Eſpagne*, entre en négociation de paix avec l'Angleterre. 23. Il y détermine Jacques I, à des conditions qui anéantiſſoient le Traité que l'Anglois venoit de faire avec la France & les Etats. 24. Motifs qui le portent à deſirer la paix avec les Provinces-Unies. 68 & *ſuiv.* Il conſent que l'Archiduc négocie avec elles. 70. Il ſigne une ſuſpenſion d'armes limitée par les Etats-Généraux. 76. Il envoye la ratification du Traité conclu entre les Etats-Généraux & les Archiducs. 91. Elle eſt rejettée, parce qu'il n'y reconnoiſſoit pas l'indépendance des Provinces-Unies. 92. Il envoye une nouvelle ratification calquée ſur le modèle propoſé par les Etats, avec quelques additions. 95 & 96. Débats des Etats ſur cette nouvelle ratification. 96. Il envoye Spinola, Richardot & Mancicidor pour ſes Plénipotentiaires

Digitized by Google

tiaires au Congrès de la Haye. 105. Il reconnoît l'indépendance des Provinces-Unies, mais avec des reſtrictions & des équivoques, qu'il conſent enſuite de lever. 119 & 120. Il lui échappe de dire qu'il ne leur donnera jamais la paix qu'elles ne renoncent au commerce des Indes, & qu'elles n'accordent chez elles le libre exercice de la Religion Catholique. 133. Il offre à Henri IV le double mariage de l'Infante avec le Dauphin; & du Prince héréditaire d'Eſpagne avec une fille d'Henri IV, ſous l'offre de tranſporter à ceux-ci les droits de la Maiſon d'Autriche ſur les Pays-Bas après la mort des Archiducs, à condition qu'Henri employeroit ſes armes à forcer les Provinces-Unies de reconnoître les Archiducs. 134. Il fait les mêmes propoſitions à Jacques, Roi d'Angleterre, qui les rejette également 135. Il inſiſte pour le libre exercice de la Religion Catholique dans les Provinces-Unies. 135. Il ratifie le Traité de Treve conclu avec ſes Plénipotentiaires dans le Congrès tranſféré à Anvers. 195. Il fait mettre un embargo ſur des vaiſſeaux Hollandois; mais il leur donne main-levée bientôt après. 297. Il meurt le 31 Mars 1621. 475. Chevaliers de la Toiſon créés par lui 476.

PHILIPPE V, proclamé Roi d'Eſpagne d'abord après la mort de Philippe IV, ſon Pere. 476. Il ſuit les maximes de ſon prédéceſſeur. 478. Mouvemens de ſes armées contre les Provinces-Unies, auſſitôt après l'expiration de la Treve. 480. Spinola s'empare du château de Reide près Juliers. *ibid.* Et de Juliers 481. Il entreprend le ſiege de Berg-op-zoom, & eſt obligé de le lever. 486-489. Affaire de la Valtelin.e 530. Il propoſe à tous les pays de ſa domination un contrat d'Union, pour s'engager à lui entretenir quarante-quatre mille hommes; mais il ne réuſſit pas. 568. il montre ſon impuiſſance dans la campagne ſuivante, en bornant tous ſes exploits à des deſſeins ſur Berg-op-zoom & la Zeelande, qui devoient lui être livrés par des traîtres. 568 & 569. Ces deſſeins échouent. *ibid.* Il rappelle Spinola des Pays-Bas. Il donne le commandement de ſes troupes à Vanden Berghe, le Gouvernement du Pays à Colone, & les affaires du Cabinet au Cardinal de la Cueva. 583. Il fait ſa paix avec l'Angleterre. 606. Il charge ſe célèbre Pierre-Paul Rubens d'aller à la Haye, & lui donne ſes pouvoirs pour traiter de la paix. 635. Ce Négociateur y renonce. *ibid.* Philippe commet le Marquis d'Aytona, pour informer contre quelques Seigneurs des Pays-Bas Catholiques, qui s'étoient rendus ſuſpects. 647.

PLESSIS DE MORNAY, (Philippe du) jeune homme de grande eſpérance, Officier des François qui ſervoient dans l'armée de Maurice, eſt tué dans une entrepriſe que ce Prince fait ſur Gueldre. 38.

POLOGNE. Sigiſmond, Roi de

Pologne, fait la guerre à la Suede, & envahit la Livonie. 297. Il envoye des Ambaſſadeurs aux Etats-Généraux, pour leur offrir ſa médiation avec les Couronnes du Nord : ſon offre eſt refuſée. 483. Les Etats lui envoyent des Ambaſſadeurs extraordinaires, pour négocier ſa paix avec le Roi de Suede. Il conſent à un Congrès, & le rompt ſans raiſon apparente. 567. Il conclud une Treve pour ſix ans, avec le Roi de Suede. 572, 601. Vladiſlas IV ſuccede à Sigiſmond III. Il porte des plaintes aux Etats-Généraux ſur les nonveaux péages établis à Dantzick par les Suedois. 642.

Pompejo Justiniani, Capitaine de l'armée Eſpagnole, eſt envoyé avec un bon corps de troupes, par Ambroiſe Spinola, pour ſecourir l'Ecluſe inveſtie par Maurice. 18. Il y fait entrer deux fois du ſecours. *ibid.* Il eſt battu la troiſieme fois, lorſqu'il veut y introduire un convoi. *ibid.* Il tente deux fois de paſſer le Waal pour pénetrer dans la Betuwe ; mais il eſt repouſſé par l'ennemi. 55.

Poudres (Conſpiration des) en Angleterre : auteurs de cet exécrable complot. Garnet, Oſwalde, Teſmond & Jean Gerard, Jéſuites, décident qu'on ne doit pas épargner même les innocens, pour ſacrifier des hérétiques, & rendre un grand ſervice à la Religion. Le Pere Gerard reçoit le ſerment des Conjurés. 41. La conſpiration eſt découverte ; les Conjurés arrêtés, & exécutés. 42. Oldecorne, Jéſuite, ſoutient que la conſpiration étoit juſte. *ibid.* Il eſt arrêté, & pendu comme l'avoit été Garnet ſon Confrere. 43.

Nouveau formulaire de ſerment, exigé à cette occaſion de tous les Sujets du Roi d'Angleterre. *ibid.* Un grand nombre de Catholiques refuſent de le prêter. 44.

Prédicans. L'un d'eux (Petrus-Céporinus) accuſe calomnieuſement un Bourgmeſtre de trahiſon, parce que celui-ci étoit Catholique, & ne vouloit pas donner au Proteſtant le revenu de la Cure du lieu. 262.

Provinces-Unies. Elles ſe réuniſſent à conſentir au Traité de Treve dreſſé par les Plénipotentiaires de France & d'Angleterre. 183. On projette une réforme dans leur Gouvernement, qui n'eſt point adopté. 186-188. Réforme dans leurs troupes. 191. Il ſe fait une nouvelle répartition des impôts. 191. Les Provinces-Unies accordent la tolérance aux Catholiques, & même plus de liberté qu'elles n'en avoient d'abord promis. 195. Avantages qui leur reviennent de la Treve. 201. Elles ordonnent à leurs Agens dans les Cours, de prendre le titre d'Ambaſſadeurs, pour faire reconnoître leur Souveraineté. *ibid.* Troubles affreux cauſés dans les Provinces par la fameuſe diſpute entre les *Gomariſtes* & les *Arminiens*. Peu s'en faut que la République n'en ſoit renverſée. 211. Nouvelles méfiances des

Digitized by Google

peuples de la République à l'égard des Eſpagnols. 240.

PURMER, (Lac de) entre les Villes d'Edam & de Monnikendam, en Hollande. Il eſt deſſéché par les habitans de ces deux Villes. 298.

PURMERENDE, Ville de Hollande, devient plus conſidérable par le deſſéchement du Lac de Beemſter, de huit mille neuf cens quatre-vingt-quinze arpens, entrepris & exécuté par une compagnie. 108.

R.

RHINBERK, ſeule place ſur le Rhin qui reſtât aux Eſpagnols, eſt priſe par Frederic-Henri. 638.

RODOLPHE, Empereur, ſollicite les Etats pour la paix : leur réponſe. 29. Il écrit une Lettre menaçante aux Provinces-Unies, dès le commencement du Congrès de la Haye, ſur ce qu'elles veulent ſe déclarer peuples libres & indépendans, & prétend qu'elles ont toujours été ſous la Suzeraineté de l'Empire. 105. Réponſe que lui font les Etats-Généraux. 166. Réflexions ſur cette prétendue dépendance des Provinces-Unies. 107. Rodolphe s'adjuge le ſequeſtre de la ſucceſſion vacante & conteſtée, des Duchés de Cleves, Juliers, &c. en qualité de Seigneur Suzerain. 208. Sa mort. 251.

RUSSIE. Le Czar (Michel Federwits) envoye une Ambaſſade aux Etats-Généraux, pour leur demander de l'argent & des vaiſſeaux, ſous offre d'une alliance. Les Etats refuſent honnêtement, & renvoyent les Ambaſſadeurs avec des préſens. 263.

S.

SAINTE-CROIX (Le Marquis de) Général des armées d'Eſpagne, après la mort de Spinola. 606. Il fait manquer, par ſa diligence, le Siege de Dunkerque au Prince Frédéric-Henri. 612. Il tente une deſcente dans la Zeelande ; mais elle réuſſit très-mal. Ses Vaiſſeaux tombent entre les mains des Zeelandois : ſon armée eſt preſqu'entierement diſſipée. 613, 614. Il marche au ſecours de Maaſtricht, aſſiegée par Frédéric-Henri 622. Philippe V lui ôte le commandement de ſes armées, pour le donner à François de Moncade, Marquis d'Aytona. 638.

SCRIVERIUS (*Petrus*). Son invention ſingulière pour avertir Barneveld, & les autres qu'on avoit empriſonnés avec lui, de ce qui ſe paſſoit. 386. Il fait graver un portrait de Hogerbeets, l'un des Priſonniers, avec des Vers à ſa louange ; & il eſt amendé, ainſi que l'Imprimeur. 388.

SEBAL DE WEERD, Amiral de la Compagnie des Indes Hollandoiſe, eſt maſſacré par les Indiens de la Côte de Malabar. Les Hollandois n'oſent venger ſa mort, de peur de ſe fermer le Commerce dans cette riche contrée. 39.

SLATIUS, Prédicant, Auteur d'un Libelle contre Mauri-

ce, intitulé : *Le Flambeau lumineux*, qu'il devoit publier au moment que ce Prince ſeroit aſſaſſiné. 497. Il recele dans ſa maiſon une caiſſe pleine de piſtolets, & ſe charge de trouver des aſſaſſins. *ibid.* Il fond des balles & ſe munit de poudre. *ibid.* Il fait porter le tout à la Haye. 498. Il apprend que la conjuration eſt découverte, & il prend la fuite, avec Vander-Duſſen. 499. Il eſt déclaré par les Priſonniers. 500. Il eſt arrêté. 503. Il eſt exécuté. 506.

SPILBERGEN (Joris de) Capitaine de Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes Hollandoiſe. Ses heureuſes expéditions; ſon heureux retour avec une riche cargaiſon. 272.

SPINOLA (Frédéric) entreprend avec ſes Galeres de piller l'Iſle de Walcheren. Il perd la vie, avec 800 Soldats dans un combat contre les Zeelandois. Médaille à ce ſujet. 11.

SPINOLA (Ambroiſe) Commandant du Siege d'Oſtende. Son habileté. 16. Il marche au ſecours de l'Ecluſe, aſſiegée par Maurice. Il fait conſtruire un énorme Pont de cuivre, monté ſur des roues, traîné par des chevaux, pour élever ſon artillerie devant Oſtende. Les aſſiegés, dans une ſortie, l'amarrent aux murailles. 21. Il change ſon attaque, prend les forts par la ſappe. *ibid.* Mines & contremines. Combats ſouterrains entre les Travailleurs. *ibid.* Il reçoit la Garniſon à capitulation, & lui accorde des conditions honorables. 22. Il marche ſur le Rhin à la tête de ſon armée. 33. Paſſe le Roer & la Lippe, & s'empare d'Oldenzeel & de Lingen. 34. Il manque par ſa faute de ſe rendre maître de Bourtange & de Coeverden, qui lui donnoient paſſage pour Groningue & Embden. 35. Le camp de ſa cavalerie à Mulheim eſt attaqué par Maurice. L'action eſt vive, & la perte à peu-près égale. 36. Il prend Wagtendonk & le Fort de Krakou. 38. Il fait de nouveaux efforts pour pouſſer la guerre. 52. Il forme le plan de porter la guerre dans le cœur des Provinces-Unies. 54. Il ne peut paſſer l'Yſſel; il prend Lochem dans le Comté de Zutphen. 55. Il prend Groll, ſituée ſur le Berkel. 56. Il aſſiege Rinberk. 57. Il manque d'être enlevé. *ibid.* Il reçoit la Ville à capitulation. 59. Ses Soldats ſe mutinent faute de paye, & s'aſſemblent à Hoogtraaten au nombre de 600. 59. Il mene ſon armée dans le Territoire de Cologne, pour la faire vivre. 60. Il marche au ſecours de Groll, aſſiegé par Maurice, & fait lever le ſiege. 61. Il eſt un des Plénipotentiaires du Roi d'Eſpagne au Congrès de la Haye. 105. Son arrivée à la Haye; politeſſes reſpectives entre le Prince Maurice & lui. 118. Il envahit le Palatinat. 465. Il commande l'armée Eſpagnole, après l'expiration de la Tréve, & commence par s'emparer du Château de Reide & de Juliers. 480, 481. Il inveſtit Bergop-zoom, & fait des attaques furieuſes. 486. Il eſt obligé de lever le ſiege. 489. Il fait le ſiege de

Digitized by Google

Breda. 518. Il occupe ſes Troupes à perfectionner le Canal Eugenien. 541. Il manque une entrepriſe qu'il fait ſur l'Ecluſe. 543. Il fait une entrepriſe ſur Sudbeveland, & la manque. 561. Il gagne des traitres pour lui livrer Berg-op-zoom ; mais ils ſont découverts & punis. 569. Il eſt rappellé par Philippe. 582. Il conduit une négociation entre l'Archiducheſſe & les Etats-Généraux. 595. Il fait le ſiege de Caſal, eſt attaqué d'une maladie épidémique, & va mourir à Caſtello d'Inciſa. 606.

STAKENBROEK, Commandant dans les armées des Provinces-Unies, ſous le Prince Frédéric-Henri, force Limbourg d'ouvrir ſes portes, ſe rend maître de Saint-Hertogenrade, de Valkenburg, de Daalhem, & de tout le Pays d'Outremeuſe. Les Etats lui en donnent le gouvernement. 626.

SUEDE. Charles IX, en guerre contre la Pologne, veut prendre à ſon ſervice les Troupes réformées des Etats : il envoye ſes Plénipotentiaires au Congrès de la Haye. 105. Traité de Commerce entre la Suede & les Provinces-Unies. 238. Charles IX veut faire une Ligue avec les Provinces-Unies, qu'elles cherchent à éluder. 242. Sa mort. 243. Guſtave-Adolphe lui ſuccéde. *ibid.* Il déclare la guerre à Chretien IV, Roi de Danemarc. *ibid.* Il profite du refroidiſſement entre le Roi de Danemarc & les Etats, pour faire avec ceux-ci un Traité d'alliance. 255, Ils lui promettent un ſubſide contre le Roi de Pologne, qui lui avoit envahi la Livonie. 297. Guſtave-Adolphe, qui avoit ſuccédé à Charles, continue la guerre contre la Pologne. Conſent à un Congrès demandé par les Ambaſſadeurs des Etats-Généraux, pour négocier la paix avec Sigiſmond : mais celui-ci le rompt tout-à-coup ſans raiſon apparente. 567. Guſtave pouſſe la guerre avec vivacité, & refuſe longtems d'entendre aucune propoſition de paix. 568. Il conclut une Trêve de ſix ans avec Sigiſmond. 572, 601. Il penſe à abaiſſer la Maiſon d'Autriche. 602. Il forme une Ligue contre elle, où il fait entrer la France, l'Angleterre, les Etats-Généraux, Gabor & Ragotzi, Princes de Tranſilvanie. 602. Il fait une invaſion dans l'Empire, & s'empare d'un nombre de Villes & de Pays. Magdebourg ſe déclare pour lui : il eſt maître de la Pomeranie & du Meklembourg. *ibid.* Il pénétre dans le Brandenbourg, s'avance à Francfort, qu'il emporte d'aſſaut, & force Croſſen & Lansberg de capituler. 615. Il fait ſon traité avec la Saxe & la Heſſe, & bat l'armée Impériale. *ibid.* Nouveaux progrès qu'il fait dans l'Allemagne. 616. Il reçoit des ſubſides des Etats-Généraux. *ib.* Il entre dans la Baviere, & s'empare de Munich. 629. Il marche en Boheme, livre bataille aux Impériaux près de Lutſen, & y eſt tué. 630. Particularités ſur ſa mort. *ib.* Chriſtine ſa fille, monte ſur le Trône. Les Généraux de-

Digitized by Google

l'armée Suedoiſe ſont de nouveaux progrès dans l'Allemagne. 639. La Suede établit de nouveaux péages à Dantzick ; ce qui donne lieu à des conteſtations. 642.

SYLVA (Don Juan de) Amiral d'Eſpagne, bat quatre Vaiſſeaux Hollandois, qu'il avoit ſurpris dans la Mer des Manilles. 242.

SYNODE NATIONAL *de Dordrecht*. Sa convocation par Lettres du 25 Juin 1618. 353. Les Princes & les Etats où il y a des Proteſtans, ſont priés d'envoyer des Théologiens. *ibid.* Synodes préparatoires indiqués au 23 Août. 364. Les nouveaux Etats de Hollande compoſés par Maurice, ſe départent de toutes les conditions qu'ils avoient accoutumé de mettre lorſqu'ils conſentoient à la convocation d'un Synode ; ce relâchement annonce la condamnation des Remontrans par celui de Dordrecht. 390, 391. Il vient au Synode de Dordrecht des Députés de tous les Pays Calviniſtes, excepté de France & d'Anhalt. 392. Ouverture du Synode. *ibid. Seconde Seſſion.* On y élit pour Préſident, Aſſeſſeurs, & Scribes, des Gomariſtes notoirement outrés. 393. *Troiſieme & quatrieme Seſſions.* On y examine les inſtructions des Députés. On met ſur le tapis les *cinq Articles* des Remontrans. On les cite au Synode. *ibid.* Les cinq Articles des Remontrans ou Arminiens. *ibid.* 396. Les Remontrans aſſemblés à Leide, répondent à la citation, en offrant de venir au Synode, pourvu qu'on les y reçoive comme Membres, ainſi que leurs Accuſateurs, & non pas comme Accuſés. 397. En attendant leur réponſe le Synode tient pluſieurs Seſſions, où l'on traite divers objets. *ibid.* Les Arminiens comparoiſſent au Synode. *ibid.* Diſcours d'Epiſcopius pour leur juſtification. 398. Il eſt réprimendé. *ibid.* On fait prêter le ſerment Synodal. *ibid.* Second Mémoire des Remontrans, où ils récuſent le Synode ; & offrent de le reconnoître à certaines conditions. 399. Ils ſont encore réprimendés. 400. Ils propoſent leurs ſentimens ſur les cinq Articles. 400, 401. Débat ſur les Formulaires. *ibid.* Et ſur la forme de diſputer. *ibid.* Arrêté des Etats-Généraux contre les Remontrans. 402. Nouveaux débats ſur la forme de procéder à l'égard des Remontrans. *ibid.* Le Synode arrête qu'on procédera contre eux ſur leurs Ecrits. 403. Les Remontrans ne voulant ſe ſoumettre à la forme de procéder arrêtée par le Synode, ils en ſont expulſés dans la cinquante-ſeptieme Seſſion. Motif de cette façon de procéder. *ibid.* Il leur eſt défendu par les Députés des Etats-Généraux de ſortir de Dordrecht. *ib.* Sommés de répondre ſur leurs cinq Articles, ils préſentent un Volume énorme. Sommés de donner une réponſe préciſe, Eſpiſcopius à leur tête, déclare qu'il ne peut ajouter ni retrancher une Syllabe des réponſes qu'ils ont déja faites. 404. Les Remontrans

Digitized by Google

forment un Contre-Synode à Rotterdam. *ibid.* Ils y projettent un Acte d'union, des Réglemens de Diſcipline, des Remontrances aux Etats-Généraux, & au Prince Maurice. *ibid.* Le Magiſtrat déclare leur aſſemblée ſéditieuſe. 405. Sentence du Synode contre les Remontrans. 405, 412. Rédaction des Statuts Synodaux. 413. On termine quelques affaires particulières. *ibid.* Clôture du Synode. *ibid.* Vorſtius eſt condamné nommément. *ibid.* Les Miniſtres Etrangers ſont congédiés avec des préſens de la part des Etats-Généraux. 414. Les Miniſtres des Provinces-Unies tiennent encore vingt-ſix Seſſions, où ils font des Statuts ſur la Diſcipline. Clôture de leur Synode particulier. *ibid.* Ordonnance des Etats-Généraux confirmative de tout ce qui s'étoit fait au Synode. 415, 419. Fermeté d'Epiſcopius & d'autres Remontrans. *ibid.*

T.

TELESCOPES. Ils ſont inventés par Zacharie Janſon, Lunettier à Middelbourg, vers 1608. 242.

TEMPESTES terribles en 1607 : dommages qu'elles cauſent. 64, 65.

TERRAIL (du) François réfugié chez les Eſpagnols, entreprend deux fois de ſurprendre Berg-op-zoom, & échoue. 35, 36. Il fait une entrepriſe ſur Breevoort. 52. Il la manque. 53. Sur l'Ecluſe. *ibid.* Il la manque, 54.

TIEL, Ville dans la Gueldre. L'Archiduc avoit corrompu trois ou quatre perſonnes pour lui livrer cette Ville à l'expiration de la Trêve. La trahiſon eſt découverte & punie. 475.

TILLY (le Comte de) commande l'armée Bavaroiſe contre Frédéric, Comte Palatin, élu Roi de Bohême. 179. Il s'empare de trois ou quatre Villes du Palatinat, les ſeules qui reſtoient à Frédéric, après avoir obligé les Troupes qui combattoient pour lui d'abandonner le Pays. 479, 487, 488, 489. Il fait lever le ſiege de Spaarenberg. 533. Il s'empare d'Hamelen, met en déroute l'arriere-garde des Danois, & prend les équipages du Roi. *ibid.* Il prend Gottingen par capitulation, Munden d'aſſaut, aſſiege Northeim, qu'il abandonne pour joindre les Ducs de Lunebourg & de Friedland, attaque le Roi de Danemarc & remporte ſur lui une victoire complette. 544. Il remporte une ſeconde victoire ſur ce Monarque, le chaſſe juſqu'à Gluckſtad, rabat ſur le Palatinat, & prend d'aſſaut Heidelberg, dont la fameuſe Bibliotheque eſt donnée par l'Empereur à Gregoire XV, qui la fait tranſporter à Rome. 566. Il emporte d'aſſaut Magdebourg, & la ſaccage. 615. Il eſt battu par Guſtave Adolphe. *ibid.* Il bat Horn qui commandoit une des armées de Guſtave. Ce Monarque vient l'attaquer pour avoir ſa revanche ; Tilly eſt tué d'un coup de canon. 629.

TRESEL, (Daniel) premier

Digitized by Google

Clerc des Etats-Généraux, prête ſa maiſon aux Députés de Hollande & d'Utrecht, qui vouloient délibérer ſecretement ſur les moyens de ſe prémunir contre les entrepriſes de Maurice, & les troubles excités par les Gomariſtes. 336. Dès que Barneveld eſt arrêté, il ſe ſauve de la Haye. 362. Il eſt condamné, quoique abſent, à un banniſſement de deux ans, & à une amende de deux mille florins. 446.

TREVE, conclue entre l'Eſpagne, les Archiducs, d'une part, & les Provinces-Unies, de l'autre : acte qui en contient les articles. 173-182. Elle eſt ratifiée par les Archiducs & les Etats-Généraux, & publiée à la Haye. 184. Elle eſt ratifiée par le Roi d'Eſpagne. 195. Avantages de la treve pour les Provinces-Unies. 201. Diverſes infractions faites à la treve par les Archiducs & par les Armateurs de Dunkerque & de la Biſcaye. 459. Le tems de la treve expire ; les Etats arment ſur terre & ſur mer. 473. Tentatives des Archiducs pour prolonger la treve. 473. L'Ambaſſadeur de France la fait proroger du 10 Avril au 31 Août. 475.

TRIVULTIO, Capitaine de l'armée Eſpagnole, commande un camp de cavalerie à Mulheim, qui eſt attaqué par Maurice, & ſe défend avec courage. 36. Il y eſt tué. 38.

V.

VANDEN BERGHE, (Henri) Général de l'armée Eſpagnole, aſſiége dans Hoogſtraaten, les ſoldats mutinés de cette armée, qui s'appelloient l'*Eſcadron*. 12. Il eſt forcé par Maurice, venu à leur ſecours, de lever le ſiege. 13. Il marche au ſecours de Bois-le-Duc aſſiégé par Maurice. *ibid.* Il conſtruit un Fort près de l'Ecluſe. 39. Il veut ſurprendre Aardenbourg. il échoue. 65. Il vient au ſecours de Spinola faiſant le ſiege de Bergop-zoom. 489. Il prend, en s'en retournant, le Fort de Papenmut, bâti ſur le Rhin par Maurice. 440. Il profite de la gelée pour faire une irruption dans la Veluwe & les Ommelandes, & les ravager. 513. Il défait un corps de Hollandois commandé par le Comte de Styrum, qui eſt fait priſonnier. 542. Il marche au ſecours de Groll aſſiégé par Frederic-Henri, attaque un côté de ſon camp, & eſt repouſſé. 560. Il eſt mis à la tête de l'armée Eſpagnole à la place de Spinola rappellé par Philippe V. Il arrive au ſecours de Bois-le-Duc aſſiégé par Frederic-Henri. 586. Il eſt repouſſé. *ibid.* Il fait des diverſions infructueuſes. *ibid.* Il s'aſſure d'un paſſage ſur l'Yſſel, pour recevoir le ſecours que Montecuculli lui amenoit. 587. Il fait une invaſion dans la Veluwe. 588. Il s'empare d'Amerſfoort, & du château de Ter-Eem. *ibid.* Il jette l'épouvante dans Utrecht & dans la Hollande. *ibid.* Ravages des Allemands dans la Veluwe. 589. Ils l'évacuent, Vanden Berghe abandonne Amersfoort & Ter-Eem, & toute l'armée ſe porte vis-à-vis de

de Rhinberk, parce que la priſe de Weſel lui avoit fermé le paſſage des vivres. 591. La déſertion ſe met dans ſon armée, faute de vivres : il la met en quartier d'hyver. 582. Mécontent que le Roi d'Eſpagne lui eût ôté le commandement de ſon armée pour le donner au Comte de Sainte-Croix, il fait négocier auprès du Prince Frederic-Henri, pour paſſer au ſervice des Etats, & offre de leur livrer la Gueldre dont il étoit Gouverneur. 620. Il laiſſe prendre Venlo, Straalen, Roermonde & Sittart. 621. Il paſſe au ſervice des Provinces-Unies, après avoir publié un Mémoire pour juſtifier ſa conduite & ſon changement. 627. Le Conſeil de l'Infante le déclare traître à ſa Patrie, criminel de Lèze-Majeſté, & met ſa tête à prix. 628.

VANDEN BERGHE, (Henri) eſt fait priſonnier à la priſe d'Erkelens par Frederic-Henri de Naſſau. 65.

VANDER HAGEN, Amiral d'une flotte de la Compagnie des Indes, formée dans les Provinces-Unies. Il prend le Fort d'Amboine, ſe rend maître de l'Iſle de Tydor & des autres Moluques. 39.

VANDER NOOT remplace Frederic de Dorp, dans le commandement d'Oſtende aſſiégée par les Eſpagnols. 16. Il eſt Gouverneur de l'Ecluſe, d'où il repouſſe du Terrail qui vouloit la ſurprendre, & fait conſtruire une demi-lune pour couvrir cette place. 54.

VÉNITIENS. Leurs querelles avec le Pape Paul V, qui veut qu'ils révoquent des Decrets contre des Clercs criminels, & la défenſe de faire de nouvelles donations aux Egliſes. 47. Il fait publier le Bref qui jette un interdit ſur tout le territoire de la République. Les Jéſuites & les Capucins ſont les ſeuls qui obſervent l'interdit, & ils ſont chaſſés des terres de la République. 48. Frapaolo & Fulgence, Religieux Servites, & Marſitto, Franciſcain, écrivent pour la République ; Baronius & Bellarmin pour le Pape. 49. Le Pape aſſemble une armée contre les Vénitiens. Henri IV & Philippe IV lui offrent du ſecours : les Provinces Unies en offrent aux Vénitiens. *ibid.* L'affaire eſt miſe en négociation ſous la médiation de la France. Le retour des Jéſuites auquel le Pape s'obſtine fait la grande difficulté. *ibid.* Griefs affreux dont la République accuſe les Jéſuites. 50. Le Pape conſent enfin que le rappel des Jéſuites ſoit ſuſpendu, & l'accommodement eſt conclu. 52. Aſſaſſinat de Frapaolo. 114. Les Jéſuites en ſont accuſés. 115. Ligue défenſive conclue entre les Vénitiens & les Etats-Généraux, en conſéquence de laquelle les Etats envoyent un ſecours aux Vénitiens contre les Uſcoques. 278. Les Etats leur envoyent un nouveau ſecours. Les Vénitiens font leur paix avec l'Archiduc de Graz, qui chaſſe les Uſcoques. 389. Affaire de la Valteline. 530. Ils font une levée de quatre mille

hommes dans les Provinces-Unies. 606.

VERHOEF, (Pierre Willemſzoon) nommé par Heemskerk, pour le remplacer, lorſque celui-ci eut été bleſſé à mort dans le célèbre combat ſous Cadix contre la flotte Eſpagnole, commandée par l'Amiral Don Juan Alvarez d'Avila. Acharnement de ce combat. 79. Le feu ayant gagné la Sainte Barbe du plus gros vaiſſeau Eſpagnol, le fait ſauter. Les Eſpagnols effrayés ſe laiſſent dériver à la côte où ils échouent. L'Amiral d'Avila eſt tué. Les Eſpagnols arborent le pavillon blanc ſur l'Amiral. Les Hollandois refuſent de faire quartier, & s'emparent enfin de ce gallion. Pertes réciproques dans ce combat, plus funeſte aux Eſpagnols, qu'avantageux aux Hollandois. 80. Verhoef fait voile vers la côte de Barbarie pour ſe radouber. *ibid.* L'Eſcadre élit Alteras pour ſon Amiral, & va en croiſiere aux Açores, aux Canaries & au Cap-Verd, tandis que deux vaiſſeaux retournent en Hollande porter le corps de Heemskerk, (auquel on bâtit un Mauſolée) & ſept cens bleſſés. 81. L'Eſpagne entrant en négociation de paix avec les Etats-Généraux, demande le rappel de cette Eſcadre. Débats en Hollande ſur ce rappel. 81 & 93. Les Etats concluent qu'elle ſera rappellée, ſi Philippe IV remplit les conditions exigées. 94. Richeſſes que cette Eſcadre rapporte de l'Orient. 109.

VERREIKEN, (Louis) envoyé par le Roi d'Eſpagne au Congrès de la Haye, pour porter la ratification du Traité conclu entre les Etats-Généraux & les Archiducs. 91. Le ridicule de ſon excuſe ſur l'omiſſion d'une clauſe eſſentielle dans la Ratification, le fait mépriſer. 92. Sa réponſe aux reproches fermes de Barneveld. 93. Il préſente une nouvelle ratification du Traité, envoyée par Philippe, Roi d'Eſpagne, & en fait valoir la ſincérité. 95.

VITENBOGAART, l'un des principaux Chefs des *Arminiens* ou *Remontrans*, ſoutient Venator contre Gomar. 233. On l'accuſe de conduire Barneveld, & par lui les Etats. 256. De diſtribuer l'argent du Roi d'Eſpagne pour lui faire des partiſans dans les Provinces-Unies. 284. Seul Miniſtre Arminien à la Haye, il demande à ſe retirer pour le bien de la paix. 302. Maurice lui en refuſe la permiſſion. 303. Il engage les *Remontrans* à conſentir à la convocation du Concile National que demandoient les *Contre-Remontrans*, pour empêcher la révolution totale de la République. 315. Il traduit en François, & répand dans les pays voiſins la belle Déclaration de Haarlem aux Etats de Hollande. 328. Il donne des preuves de la réſolution priſe par Maurice, de faire périr Barneveld. 332. Il eſt accuſé calomnieuſement dans un Libelle d'avoir reçu une groſſe ſomme d'argent de l'Archiduc. 333. Ceux de Leide le chargent d'avertir le ſieur de Moersbergen.

Digitized by Google

de prendre Woorden, pour garantir Utrecht des violences de Maurice. Il s'acquitte de ſa commiſſion. 337. Il va à la Haye, & aſſiſte, comme malgré lui, aux entretiens ſecrets de Haan, Hogerbeets & Grotius, avec Ledenberg, Secrétaire du Sénat d'Utrecht. 338. Il ſort de la Haye le jour même que Barneveld eſt arrêté. 362. Il convainc de calomnie Berk, Bourgmeſtre d'Utrecht, qui avoit dépoſé contre lui. 432. Il eſt condamné à un banniſſement perpétuel & à la confiſcation de ſes biens : la Sentence ne ſpécifie aucun crime. 445. Cauſes de la haine de Maurice contre lui. 446. Vitenbogaart réfugié dans les Etats de l'Archiduc, refuſe les propoſitions que lui fait ce Prince, s'il veut lui procurer des intelligences dans quelque Ville des Etats pour la ſurprendre. 474. Il ſe retire en France. *ibid.* En voulant rendre ſuſpecte aux Remontrans la tolérance de Frederic-Henri pour eux, il les perd. 555. Il eſt rétabli à la Haye, y prêche, & y demeure juſqu'à ſa mort arrivée en 1644. 582.

Vliſſingue, *Rammekens*, *la Brille*, qui avoient été engagées à la Reine Eliſabeth pour huit millions de florins, & donnoient à l'Ambaſſadeur d'Angleterre droit de ſéance dans le Conſeil d'Etat des Provinces-Unies, ſont rendues par Jacques I à la République, pour la ſomme de deux millions ſept cens vingt-huit mille florins. 274 & 275.

VORSTIUS, (Conrad) Profeſſeur de Théologie à Steinfurt, dans le Comté de Bentheim, enſuite à l'Univerſité de Leide, fait un Livre intitulé, *Traité de Dieu*, qui eſt attaqué par les *Gomariſtes*. 246. Il publie une apologie de ſes ſentimens. *ibid.* Il eſt pourſuivi par Jacques I, Roi d'Angleterre : les Etats le dépoſent de ſa chaire. 249 & 250.

U

UTRECHT. Kanter & Helsdingen y excitent une émeute. 227. Henri-Frederic l'appaiſe par un traité qu'il fait paſſer entre les deux partis. *ibid.* Nouvelles fermentations par des libelles. Complot découvert. 229. Précautions de ceux d'Utrecht contre les violences qu'on leur faiſoit craindre de la part de Maurice. 336. Le Sénat met en délibération s'il ne conviendroit pas de ſe ſaiſir des Châteaux voiſins. *ibid.* Maurice arrive à Utrecht : les précautions qu'il voit qu'on a priſes, l'empêchent de rien entreprendre pour-lors. 337. Le Magiſtrat envoye des Députés aux Etats de Hollande, pour leur demander de l'argent, ſans quoi Utrecht ne pouvoit garder la milice bourgeoiſe. 338. Conférences de ces Députés avec les Etats de Hollande *ibid.* Avec quelques Membres chez Daniel Treſel, premier Clerc des Etats-Généraux. 339. Leur réponſe au Diſcours de Grotius. 340. Les Etats-Généraux envoyent à Utrecht des Commiſſaires avec Maurice, pour congédier militairement la

milice bourgeoiſe. 342. Les Etats de Hollande y envoyent des Députés, pour délibérer avec le Magiſtrat ſur les moyens de conſerver la milice bourgeoiſe, & offrir des ſubſides à cet effet. *ibid.* Maurice y arrive, propoſe de congédier la milice bourgeoiſe, & de conſentir au Synode national. 344. Les Députés des Etats de Hollande ont avec Maurice un entretien aſſez vif. 345. Les Etats d'Utrecht refuſent leur conſentement au Synode national, & renvoyent à délibérer à la Haye avec les Etats de Hollande ſur le renvoi des milices bourgeoiſes. 246. Les Membres des Etats d'Utrecht commencent à ſe diviſer. 347. Le plus ancien Capitaine de la milice bourgeoiſe eſt gagné par les émiſſaires de Maurice. 348. On en donne le commandement au ſieur de Coningſvry. *ibid.* Maurice congédie la milice bourgeoiſe, & change le Magiſtrat 350. Les Etats même de la Province. *ibid.* La Province nomme, après la mort de Maurice, Frederic-Henri, ſon frere, pour ſon Stadhouder. 524.

W

WAGTENDONK, (Château de) eſt ſurpris par les Eſpagnols. 10. Et repris par les Hollandois. 11.

WALLENSTEIN, Comte de Friedland. L'Empereur Ferdinand le nomme Général de ſes armées. 533. Il ravage les environs de Gottingen, d'Halberſtad, de Magdebourg & d'Halle. *ibid.* Il oblige Mansfeld de lever le ſiege qu'il avoit mis devant un Fort près le pont de Deſſau; le défait, & le pourſuit juſqu'en Hongrie. 543 & 544. Il joint l'armée de Tilly, & ils battent le Roi de Danemarc. *ibid.* Il oblige le Duc de Weimar de ſortir de la Sileſie, & d'abandonner Glogau qu'il avoit pris. 566. Il pénétre dans le Holſtein; met le ſiege devant Stade. *ibid.* Ferdinand le nomme Généraliſſime de ſes armées navales dans la mer Baltique, & lui donne le Duché de Meklembourg. 571. Il fait conſtruire des vaiſſeaux pour s'emparer du Détroit du Sond. Il veut faire recevoir garniſon Impériale aux Villes maritimes; mais elles font une ligue défenſive avec le Roi de Suede. 572. Sur les plaintes que les Princes de l'Empire font contre ce Général, l'Empereur lui fait demander ſa démiſſion: il la donne, en prédiſant que l'Empereur perdroit ſa Couronne. 604. Il ſe réconcilie avec l'Empereur, & reprend le commandement de ſes armées. 629. Il s'empare de Prague. *ibid.*

WARFUSÉ, (le Comte de) Chef des Finances de Philippe V, Roi d'Eſpagne, vient à la Haye négocier ſecrétement avec le Prince Frederic-Henri. Il lui offre de faire paſſer au ſervice des Etats Vanden Berghe, ci-devant Général des armées du Roi d'Eſpagne, de lui faciliter la conquête de la Gueldre, dont celui-ci étoit Gouverneur, & de faire révolter une partie des Pays-Bas Eſpagnols. 629.

Digitized by Google

WESEL, ville ſituée dans le Duché de Cleves, eſt ſurpriſe par Otton de Gand, Sieur de Dieden, Colonel & Gouverneur d'Emmeric pour les Etats-Généraux. 589-591. Il y prend 30 canons, beaucoup de munitions, de bagages & d'argenterie. Il y fait 1200 priſonniers. 591.

WINWOOD, (Rodolphe) envoyé, avec Richard Spencer, par Jacques I, comme ſes Ambaſſadeurs, au Congrès de la Haye, pour moyenner la paix des Etats-Généraux avec l'Eſpagne. 90.

WITH, (André de) remplit par *interim* la place d'Avocat de Hollande, après l'exécution de Barneveld, & eſt pourvu de celle de Secrétaire des Etats de cette Province, après la mort d'Adrien Duik. 468. Il reçoit une gratification de cinq mille florins. *ibid.*

WITLAM, ville découverte ſous terre à l'embouchure de la Meuſe, en 1618, dont les Géographes parlent comme étant très-commerçante dans le neuvieme ſiècle. 390.

WYBRAND DE WARWYK, Capitaine Hollandois, va avec deux vaiſſeaux aux Indes Orientales. Détail de ce voyage. A ſon retour, il prend une caravelle Portugaiſe richement chargée. 109.

Z

ZEELANDE (la Province de) s'oppoſe fortement à tout Traité de treve, parce qu'elle la croit nuiſible à ſon commerce. 162. Ses Députés y conſentent enfin. 164. Délivrance ſinguliere d'un vaiſſeau Zeelandois. 168. Les Etats ennuyés de ne pas voir revenir les Députés de Zeelande qui y étoient allé chercher des pouvoirs pour ſigner la treve, y envoyent des Députés. *ibid.* Ceux de Zeelande arrivent à la Haye, avec pouvoir de ſe joindre à la pluralité. *ibid.* Les Zeelandois rendent inutiles les efforts que font ceux d'Anvers, après la treve, pour rappeller les Négocians dans leur port. 202. Ils nomment, après la mort de Maurice, Erneſt-Caſimir de Naſſau pour leur Stadhouder. 524. Il s'éleve des conteſtations au ſujet du premier Noble de Zeelande. *ibid.*

Fin de la Table des Matieres.

Digitized by Google